REVUE

DES

LANGUES ROMANES

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ

POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

Quatrième Série

TOME CINQUIÈME

TOME XXXV DE LA COLLECTION

MONTPELLIER
AU BUREAU DES PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ
pour l'étude des langues romanes
Rue de l'Ancien-Courrier, n° 2

PARIS
JEAN MAISONNEUVE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
25, QUAI VOLTAIRE

M DCCC LXXXXI

166031

STANFORD LIBRARY

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

LOU RIOU POUÉTSICOU [1]

Fragman doù 7mou chant

SAINT-MERI

Descripcion dell'endrouet: loù cabaruet, la vouoga, la conversacion delloù bevoù. — Piâre Remorca et Jan Oûbserva se fan raconto per in payisan ce qu'oû penso all'égar doù fueloxéra. — La cosa. — Loù zizió, ce qu'i mijon. — Lou chanevou. — La fouóglie de mourié. — Loù magnon. — Le moucari que lou payisan reçà de tout lou mondou.....

Guérou loin dsin grand flûvou, entremiâ de valon,
De vigne z'abrueté delloù z'oprou aquielon,
Nouenânte noû méson, fan in jogli vuellajou

LE RUISSEAU POÉTIQUE

Fragment du 7me chant

SAINT-MAURICE-DE-L'EXIL (ISÈRE)

Description de l'endroit : les cabarets, la vogue, la conversation des buveurs. — Pierre Remarque et Jean Observe, se font raconter par un paysan ce qu'il pense à l'égard du phylloxéra. — La cause — Les oiseaux, ce qu'ils mangent. — Le chanvre. — La feuille de mûrier. — Les vers-à-soie. — Les moqueries que le paysan reçoit de tout le monde .....

Guère loin d'un grand fleuve, au milieu de vallons, — de vignes abritées des âpres aquilons, — quatre-vingt-dix-neuf maisons font un

[1] Dialecte de Saint-Maurice-de-l'Exil (Isère).

Van in [illegible] carré [illegible]
Bâti contre l'églése [illegible] pré Vallin
Var touta la [illegible]

In teig [illegible]
Ina méson anciéna, [illegible]
Jette in reflet [illegible] jardin [illegible]
Et proujette pli loin [illegible]

En allan vé la font, on suit [illegible]
Que montre tristaman se [illegible].
A dráta, in pou pli yiot, é [illegible].
Van le vigne et lou boué sont toujour [illegible].
Ou dessi de l'hoteur, dou [illegible] Prouvance.
On découvre pertout de point de vuye [illegible].
A goche, ou proumá plan, i lou chamin de far.
Dont lou trin ant adsuet ossuet vitou que [illegible]
La quevuegiiuesacion cosi la pli complétta,
Suenon lou grand savé mai l'art de la fourchetta :
Et daan lou mémou plan tout l'andruet s'aperçá
Avé quoque jardsin ombraja per de sâ.

Oû segon plan se trove ina grànda couglinena.

Joli village, — où (se trouve) un cloché carré (qui) date du moyen-âge, — construit contre l'église au bord du pré Vallin, — (lequel est) vert toute la saison, ainsi que les malins le disent.

Un tilleul par côté lui donne un peu d'ombre. — Une ancienne maison, en sa sombre tourelle, — jette au jardin d'alentour un reflet bizarre — et projette plus loin ses curieux contours.

En allant vers la fontaine, on suit le cimetière — qui montre tristement ses croix blanches et noires. — A droite, un peu plus loin, est un joli tural [1], — où les vignes et les bois sont toujours altérés. — Du côté de la Provence, au-dessus de la hauteur, — on découvre partout des points de vue immenses. — A gauche, au premier plan, c'est le chemin de fer — dont les trains ont amené à grande vitesse — la civilisation presque la plus complète, — sinon le grand savoir, mais l'art de la fourchette ! — et dans le même plan tout le village s'aperçoit — avec quelques jardins ombragés par des sureaux.

Une grande colline se trouve au second plan. — Un beau château

[1] Petite colline, éminence.

In bio chatsò tout blanc doumuene la coumuena ;
Lou chamin que s'en va jestaman de qué lo
Aligne tout lou long sa joglia puevoulò.
Doù chotsò lou grand pro que semble ina peloùsa.
La vuela de Paris n'en seruet bian jaloùsa.

Enfin derra très loin, vé lou trâsiémou plan,
On aperçâ de vâ la suema doù Mont-Blanc.

En face davan vous, en gnin stsuelou ostère,
Se dresse ina méson van abuete de frêre ;
Cent élève z'où moins sont dsan qué Pensioùnat
Que creyon abueto lou paluet doù Sénat :
Mai mié que soù jardsin, que sa longe avenuya,
De cinq départaman dsiquiet on a la vuya.

Où muetan doú vuellajou izia trâ cabaruet,
Trâ cofé, trâ z'otel, où trâ z'estamuenuet,
Van loù muela abuetan fan force pouglitsica
Dépâ qu'é proucliamo la grànda republica,
L'oùvrié, lou payisan ne pleyon po loù rein,
Tant qu'i glioù dson qu'i sont lou puplou souverin !
.....

tout blanc domine la commune : — le chemin qui s'en va justement de ce côté — aligne tout le long sa jolie rangée de peupliers — du château, dont le grand pré ressemble à une pelouse — qui rendrait jalouse la ville de Paris.

Enfin derrière, très loin, vers le troisième plan, — on aperçoit parfois la cime du Mont-Blanc.

En un style austère en face, devant vous, — s'élève une maison où demeurent des frères ; — il y a dans ce pensionnat au moins cent élèves — qui croient habiter le palais du Sénat : — mais mieux que ses jardins et sa longue avenue, — de là on a la vue de cinq départements.

Il y a trois cabarets au milieu du village : — trois cafés, trois hôtels, ou trois estaminets, — où les mille habitants font force politique ; — depuis que la grande République est proclamée, — l'ouvrier, le paysan se sentent très forts, — tant on leur rabâche qu'ils sont le peuple souverain !.....

Per se refére in poù de glioù suet long vouyajou,
Piâre et Jan, très grepi, gognîran lou vuellajou.
I dejuénîran bian dsan lou proumâ otel.
I prîran glioù cofé. Loù doù z'éroù mourtel
Allîran sans façon se méclio dsan la foula,
Qu'uemuetove la mar per ina forta houla.

Monto si de chivò, loù z'in tsuerovan l'oi ;
Loù z'otrou dsan de sa, courian, soùtan de joi.
I gni ayié si de chor qu'atrapovan la seglie
Et toù loù gousié suet bevian alla bouteglie.

La vouoga dell'andruet ayié gliù queté jour :
Lou vioùlon, lou pueston, lou fifrou et lou tambour
Fésian à qui mié mié dansié garson et figlie,
Dsan de varse éfrené, de galò, de cadriglie.

Piâre et Jan où cofé venîran s'asseto
Toù souluet, dsan gnin coin, per tout pouére acouto.
La cansourla Joùset oùfrove ina figuetta
A Doùbor, qu'à son tour, payiove ina fouglietta.

Pour se remettre un peu de leur voyage si long, — Pierre et Jean, très fatigués, gagnèrent le village. — Dans le premier hôtel, ils déjeunèrent bien. — Ils prirent leur café. Les deux heureux mortels — allèrent sans façon se mêler à la foule — qui imitait la mer par une forte houle.

Montés sur des chevaux, les uns tiraient l'oie ; — les autres couraient, sautaient de joie dans des sacs. — Il y en avait sur des chars qui attrapaient la seille (pleine d'eau) — et tous les gosiers secs buvaient à la bouteille.

La vogue de l'endroit avait lieu ce jour : — le piston, le tambour, le violon et le fifre faisaient à qui mieux-mieux danser filles et garçons — dans des valses effrénées, des galops, des quadrilles.

Au café, Pierre et Jean vinrent s'asseoir — tous seuls, dans un coin, pour tout pouvoir écouter : — Joseph, homme de cabaret, offrait une figuette [1] — à Dubart qui, à son tour, payait une fouillette [2].

[1] Vase de terre cylindrique, à anse, contenant 0,60 cent. environ, — n'existe plus. — [2] Vase pareil de forme, contenant 0,80 cent. environ, se voit rarement.

Nusit à Lor dsuesié : — T'é que te paye pouot,
J'anvolarin lou vin, je creyou, à plan benot ? —
Mai Lor qu'étsé flouco tout cueme ina perruche,
Détestove lou vin, preferove ina cruche.
Renasse et Sueflagniò, chocun lou vérou en man,
Trinquiran sans ran bére où moins vint fâ ansam :
— A ta santò, mon vié, — que gli fésié Renasse,

Sueflagniò, po moins soù : — Tsan ! trinca donc, Cou- [yiasse] !
Combien se montara la dota de Luison ? —
Bogile gli muela franc, all' ara mon garson.
J'é vint cinq bicharé de pro, vint cinq de târra,
Que je bogliou à Fragnioù que revian della gârra ;
Insuet t'ajoûtaré la târra doù Nésa
Avé loù muela franc, où ban gnia ran de fa. —

Eh ! dsi donc, Mijorin, paye-tse ina rouquetta
D'o-de-vi ? — J'omou mié de sueró na toupetta,
Répond Tuénou Mesi. — Monsié ome lou doù ! —
— Je preferou où Dragon gli fére loù zié doù.... —

Nusit disait à Laur : — Est-ce que tu paies pot ? [1] — J'avalerais, je crois, le vin à plein bennot ? [2] — mais Laur, le chapeau enrubanné, semblable à une perruche, — détestait le vin (et) préférait une cruche (de bière). — Renasse et Siflagnio, chacun le verre en main, — trinquèrent au moins vingt fois sans boire : — A ta santé, mon vieux ! que lui disait Renasse [3].

— Tiens, trinque donc, bêta ! (répondait) Siflagnio pas moins saoûl ! — A combien se montera la dot de Louison ? — donne lui mille francs, je lui ferai épouser mon fils. — J'ai vingt-cinq bicherées [4] de près, autant de terres — que je donne à Fragnou qui revient de l'armée ; — ainsi tu ajouteras la terre du Nésat [5] — avec les mille francs, ou bien il n'y a rien de fait.

— Eh ! dis donc, Mangehareng, paie-tu une roquille — d'eau-de-vie ? — J'aime mieux une topette de sirop, — répond Antoine Moisi. — Monsieur aime la douceur ! — Je préfère, au Dragon, [6] lui faire les yeux doux ?

[1] Synonyme de bouteille. — [2] Petite benne d'une capacité de 40 litres environ. — [3] Les noms ci-dessus et les suivants sont des noms de fantaisie. — [4] La bicherée est égale à 12 ares 56 centiares. — [5] Mas très fertile à Saint-Maurice. — [6] Femme délurée de la localité.

De bevoù z'émecha, vé la trobla vésuena,
Bevian lou vin sierò dsuena grànda terruena ;
I voucîran trinco avé loù doù Monsié,
Ajoùtan qui vaglié mié bére que dansié :
— Vous éde l'ar toù doù de z'omou bian ounétou ;
Serio-vous de savan, de lettrò, de pouétou, ?
Mai que t'é que ne dson? vous ésso étrangé,
Iquian sufi per nous sans vous interrougé ? —

— Aban alla santò, si vous voulâ me crâre,
De vous, de voutre fenne & de nous, dsuessuet Piâre.
Voutron vin é bian bon, vous lou féde chez vous,
Ne lou trovon meglioú que qué que n'ont chez nous.

Yin delloù payisan dsi : — Ne n'ont pli de vigne,
N'achèton loin lou vin, i vrâman ina guigne ;
N'ont étoravaja per lou fuelouxera,
In insectou modsuet, in ofroù scelera....

Otrevâ ne z' ayion, de suparbou chanevou,
Qu'éro druet cueme in i, yiot cueme de grand revou :
Mai la dagne où muetan ayié de veson var
Que l'étroussovan net.... Péssan otrou revar :

Vers la table voisine, des buveurs emêchés — buvaient le vin sucré d'une grande terrine ; — ils voulurent trinquer avec les deux Messieurs, — ajoutant qu'il valait mieux boire que danser : — Vous avez l'air tous les deux d'hommes bien honnêtes ; — seriez-vous des poètes, des lettrés, ou des savants ? — mais, que disons-nous? vous êtes étrangers, — cela suffit pour nous sans vous interroger.

— Eh bien ! à la santé, si vous voulez me croire, — de vous, de vos femmes et de nous, répondit Pierre ! — Votre vin est bien bon, vous le faites dans votre pays, — nous le trouvons meilleur que celui que nous avons chez nous.

Un des paysans dit : — Nous n'avons plus de vignes. — Nous achetons le vin au loin, c'est vraiment un guignon ; — nous avons été ravagés par le phylloxéra, — un insecte maudit, un affreux scélérat...

Autrefois nous avions du chanvre superbe — qui était droit comme un I et élevé comme de grands chênes ; — mais la tige, au milieu avait de petits vers verdâtres — qui la coupaient net... Puis autr

Toû loû z'an de coucon fésion granda recorta,
Ne n'ont plì de magnon, la plagne semble morta ! —
Jan prenuet la parola, afin de demando
A quelloû payisan à l'ar suet deçuedò
Si, de quelloû fléó z' i counéssian la cosa.
— Je n'osou po z'où dsuere ! — O dsi zoû, fa l'otrou, osa.
Metton-no per ansam liàn in poû plì loin ;
Allon ne z'atrablo toû quatrou dsan gnin coin,
Car je n'omarin po qu'on pouyiâse m'entendre ;
De foû me trétarian et d'otre choûse tendre :

.....

Vous sède que lou Ronou è t-à doû po dsueçuet ;
Mémou quand où déborde, où monte puerueçuet.
Si loû bor, où muetan, i zia de belle z' ile,
De z'ovou bian fourgni de plânte z'aquatile.
Lou pûvou z'i vian bian et mémou de vernâ,
La framboise dessò s'i trove à plan panû.
Toû loû trâ z'an où sozou on cope sa mayére,
Le z'anmereglie et glion toû loû z'an van se fére,
Delloû z'ovou chocun n'a sou puetsuet mourciò,
Qu'alla vigne fourgniâ ce qu'i fo de péssiò.

revers : — tous les ans nous faisions une grande récolte de cocons, — nous n'avons plus de vers-à-soie, la plaine semble morte !

Jean prit la parole, afin de demander — à ce paysan, à l'air si dolent, — s'il connaissait la cause de ces fléaux.

Je n'ose pas le dire ! — Oh ! dis-le, répond l'autre, ose.

Mettons-nous ensemble un peu plus loin, là bas, — allons nous attabler tous les quatre dans un coin, — car je n'aimerais pas qu'on puisse nous entendre ; — on me traiterait de fou et d'autres choses (aussi) tendres : ....

Vous savez que le Rhône est à deux pas d'ici ; — même quand il déborde il vient près du village. — Sur les bords, au milieu, il y a de belles îles, — des saulaies bien fournies de plantes aquatiques. — Le peuplier y vient bien et même les aunaies. — La framboise, dessous, s'y trouve à pleins paniers. — Tous les trois ans on coupe les tiges des saules ; — les attaches de vignes et les liens se coupent tous les ans. — Chacun à sa petite quantité de saulaie, — qui fournit ce qu'il faut d'échalas à la vigne.

Ménò, le z'otrevâ, vous pouyio pré dell' onda,
All' ombra delloù sozou, oùpré de voutra blonda,
Vous repouso plan-plan sans poù delloù tavin,
Dsan le ronze péssan cûgli de patavin :
Loù pli bio, loù pli mâ, éran où pli z'abuelou.
Le monche, loù mouchon, vous léssovan tranquielou ;
En gnin mout, vous pouyio féro voutra choumò
So loù z'obrou tout plan de bouquet amboùmò :

Alor muela z'iziò vouletan dsan le brànche,
Si le verde vourzuene et dessi le pervànche,
Dsan glioù gazougliaman fésian tant de rafuet
Que, per vous endourmi, n'ayio po de souçuet.

Avé son jonou bèt lou marlou nar sueblove,
L'étourgniò babiglior si lou pûvou jouyiove ;
La lardenna, brandan sa longe et joglia quoua,
Et la boucharla avò ne restovan po coua ;
Et tant de jabriglion, soùtsigliân dsan le fouglie,
Mélovan glioù chanson où coûa delle granoglie.

Cré muela nom dsin rat ! yiore, moù bon z'ami,

Camarades, autrefois, vous pouviez près de l'onde, — à l'ombre des saules, auprès de votre amie, — vous reposer tout doucement, sans avoir peur des taons ; — puis, cueillir des mûres sauvages dans les ronces : — les plus mûres, les plus belles, étaient au plus habile.— Les mouches, les cousins, vous laissaient tranquilles ; — en un mot, vous pouviez faire votre sieste — sous les arbres aux fleurs parfumées.

Alors mille oiseaux voletant dans les branches, — sur les pervenches et les pousses verdoyantes des saulaies, — faisaient un bruit si doux dans leur gazouillement — que, pour vous endormir, vous n'aviez aucun souci.

Avec son bec jaune le merle noir sifflait, — l'étourneau babillard jouait sur le peuplier, — la mésange, branlant sa longue et jolie queue,— et la fauvette aussi ne restaient pas tranquilles ; — et tant de petits oiseaux [1], sautillant dans les feuilles, — mêlaient leurs chansons au coassement des grenouilles.

Cré mille noms d'un rat! mes bons amis, maintenant — je vous défie

[1] Jabrillons : rassemblement de petits oiseaux de toute sorte.

Je vous défiyou bian de z'i pouére dourmi ?...
I gnia pli de z'iziò qui chànton si loù sozou,
Pognié de jabriglion gazouglian dsan loù z'ovou,
Gniuemé de possera voulan dsan l'étroublon,
Cosi pli d'étourgniò delle Roche à Sablon ;
Et quand vous parcourio loù z'otin et le vigne
Vous entendso pertout si loù péssiò en ligne
La gliuenota repondre où gracïoù Vuestra :
« Tsuet te dor, tsuet te dor ! » et lui dsuere : « Vistra ! »

Si loù bouisson fleri, dedsan le chenavâre,
Lou chaitri, l'anclianson, pertout se fésian vâre
Et, dessò l'apàntsuet de toù netroù couvar,
Arò delloù travon, cosi pendsi en l'ar,
Chocun vésié chez lui tránta gni d'irondelle
Dont, suivant lou dsueton, lou bouneur vian de z'elle !

Otrevâ dsan loù boué s'entendsé gàzouglié.
Le groglie, d'oûjourdâ, gni van pli vueroûglié.
Le fouré sont plonja dsan gnin pronfond suelànce,
D'iziò mémou de no, se vâ po l'aparànce....

bien d'y pouvoir dormir !... — Il n'y a plus d'oiseaux qui chantent sur les saules, — pas même d'attroupement gazouillant dans les îles, — ni de moineaux volant dans les étaules, — presque plus d'étourneaux des Roches (de Condrieu) à Sablon ; — et, quand vous parcouriez les hautins et les vignes, — vous entendiez partout, sur des échalas en faisceaux, — le linot répondre à son mâle gracieux : — *Tsuet te dor, tsuet te dor !* et lui dire : *Vistra !*[1]

Sur les buissons fleuris, dans les chenevières, — le chardonneret, le pinson, se montraient — et, sous l'appentis de tous nos toits, — à côté des poutrelles, chacun voyait chez lui, — presque pendus en l'air, trente nids d'hirondelles, — desquelles vient le bonheur, suivant le dicton !

Autrefois dans les bois on entendait le gazouillement des oiseaux. — Les corneilles aujourd'hui n'y tournent plus giratoirement. — Les forêts sont plongées dans un profond silence, — on ne voit pas même la trace d'une chouette....

[1] Onomatopées des linots, mâle et femelle ; ils disent encore : *tsuera, tsuera gli !*

Que sont-é devegni quelloù charman z'iziò,
Qu'étsan doù payisan son pli richou jouyiò ?
Toù loù gni sont détruit et le more sont morte,
Loù pore sont partsi per nombroùse cohorte.
I gnia pli de briyan, i gnia pli de chadri,
L'aluéta dsan loù z'ar ne lànce pli son cri !
Loù possera surtout se comptan per cent muela,
Ne se retrovon pli qu'à Paris, la grand'vuela.....
Loù motri, glioù paran, avé de grand panâ,
N'en pregnian toù loù jour de vintene alla vâ ;
Loù chassoù z'imbueçuelou abatsan per centene
Loù pié nar, loù ki blanc et jesqu'à le lardenne ;
L'étourgniò, la bergére et la boucharla, et toù
Tombovan so lou plomb suet mertrié doù chassoù,
Van-t-é qu'alle t-allo netra poùra irondella ?
Bel ànge doù fouyié, ne t'ont perdsi, ma bella.....
Yiore, moù bon z'ami, que mijovan-t-é don,
Loù z'iziò doù bon Dsé?... Je demàndou perdon
D'abourdo qué soujuet dsan d'ossuet long détaglie ;
Ma çarvella, bettoù, vous semble que bataglie,
Mai je ne fo qu'emettre içuet ma convueccion,

Que sont devenus ces charmants oiseaux — qui étaient les plus riches joyaux du paysan ? — tous les nids sont détruits et les femelles sont mortes, — les mâles se sont enfuis par nombreuses cohortes. — Il n'y a plus de bruants, il n'y a plus de chardonnerets. — L'alouette, dans les airs, ne lance plus son cri. — Les moineaux surtout, se comptant par centaines de mille, — ne se retrouvent plus que dans la grande ville de Paris, — les enfants, leurs parents, avec de grands paniers [1], — en prenaient tous les jours des vingtaines à la fois ; — les chasseurs imbéciles abattaient par centaines — les pieds noirs, les motteux et jusqu'aux mésanges ; — l'étourneau, le hochequeue et la fauvette, et tous — tombaient sous le plomb si meurtrier du chasseur. — Où est-elle allée, notre pauvre hirondelle ? — bel ange du foyer, ma belle, nous t'avons perdue !.....

Maintenant, mes bons amis, que mangeaient-ils donc — les oiseaux du Bon Dieu ?... Je (vous) demande pardon — d'aborder ce sujet

[1] Une fois entrés dans ces paniers par une ouverture disposée ad'hoc, les [illegible] ne pouvaient plus sortir.

Sans charché de me fére ina reputacion.
Féde bian atencion, oùvro voùtre z'oùreglie :
Vous entendri de choùse à po d'otre pareglie !
Si vous lou permetâ, revenon où soujuet
Que d'aglieur vé chez nous é loin d'étre in secruet :
En rasan perabò, l'irondella gentsiglie
Picoutove d'insecte ina vrâ pacoutsiglie,
Et chocuna anvalove où moins quatrou miglion.
Pâ si le labouré et dessi loù seglion,
Lou fringa possera, de mémou la bergére,
Insuet que l'étourgniò, n'atrapovan moins guére ;
Seye dsan loù chamin, seye dsan loù z'anchon,
Toù loù pitsi z'iziò mijovan loù monchon
Et, toù sans excepcion, si le cepe voulovan,
D'insecte per miglior toù loù jour anvalovan,
Si lou fuelouxerâ voulove per essin
Et vegnié se pouso si le vigne et hotin,
Muela puetsuet z'iziò n'en fésian glioù mijougne
Et pertout détruisian dsan glioù boune besougne,
Chaniglie, insecte avó, fuelouxerâ, veson,
Et très façuelaman de z'ellou ayian réson...

dans d'aussi longs détails ; — il vous semble peut-être que ma cervelle est en délire — mais, ici, je ne fais qu'émettre ma conviction,— sans chercher à me faire une réputation : — ouvrez vos oreilles, écoutez attentivement, — vous entendrez des choses à nulle autres pareilles ! — Si vous le permettez, revenons au sujet — qui, d'ailleurs, chez nous est loin d'être un secret: — en rasant la terre, la gentille hirondelle — picorait une vraie pacotille d'insectes — et chacune (en) avalait au moins quatre millions. — Puis le fringant moineau, de même le motteux, — ainsi que l'étourneau, en attrapaient moins guère. — Soit dans les chemins, soit dans les pâtures, — tous les petits oiseaux mangeaient les moucherons — et, tous, sans exception, voletant sur les ceps, — chaque jour avalaient des insectes par milliards ; — si le phylloxéra volait par essaim — et venait se poser sur les hautins et les vignes, — mille petits oiseaux en faisaient leur nourriture — et partout détruisaient dans leur bonne besogne — chenilles, insectes également, phylloxéra, vers, — et très facilement d'eux avaient raison...

Or donc loù z'ennemi de touta la vermuena,
Hélò, n'existon pli ?.... Ne sont dsan la débuena !
J'é fa por à de gent de quella téouri,
Mai toù, sans excepcion, de muet i yiant bian ri,
Et toû me respondsan : — Vé, vé, poùra gavagnie !
Vé nésié ton chanevou et pâ blouyié te dagne...
Te n'en voù mé savé que le gent de l'omout.
Dsin glivrou te ne poù po mémou en glire in mout.

Loù savan, mié que tsuet, recounâsson la marna,
Afuermon que lou revou é pli deur que la varna ;
Quoque vâ cependan apercevan de blo
Lou prenon per de seglia et n'en sont po troublo.

I fan bian de z'écrit si l'orpie et la celuire,
Cueme i fo labouro, cueme i fo le conduire,
Et jestou lou mouman qu'on dâ fousso, seyié,
Pouot, apalo, bueno, semeno, arpeyié ;
Elevo loù chivò, féro essamo le tone,
S'écarto delloù z'obrou en été quand i tonne.
Sant tout en téouri, mai z'en pratsica ran,
Incliuena-te pomin pisqu'i sont de savan....

Or donc, tous les ennemis de cette vermine —hélas ! n'existent plus... Nous sommes dans la débine. — J'ai fait part de cette théorie à (beaucoup) de gens, — mais tous, sans exception, ont bien ri de moi, — et tous me répondaient: — Va, va, pauvre nigaud! — va rouir ton chanvre, et puis tiller les tiges... — Tu en veux savoir davantage que les gens de là-haut, — tu ne pourrais pas même lire un mot dans un livre.

Les savants, mieux que toi, savent découvrir la marne, — affirment que le chêne est plus dur que l'aune ; — quelquefois cependant, apercevant du blé, — le prennent sérieusement pour du seigle.

Ils font beaucoup d'écrits sur la herse et la charrue, — comment on les conduit, comment il faut labourer,—et juste le moment qu'on doit fossoyer, faucher, — tailler (la vigne), attacher (les échalas en faisceaux), biner, semer, herser, — élever les chevaux, faire essaimer les abeilles, quitter le travail en été, quand il tonne ; — ils savent tout en théorie, mais rien en pratique, — incline-toi, néanmoins, puisque ce sont des savants...

Ils en remontreraient, tout cela sans vergogne, —à cultiver la vi-

I n'en remontrarian, toutsiquian sans vergougne,
A cultsuevo la vigne illò dsan la Bergougne,
Mémou dsan la Champagne et dsan lou Bourdelet,
A toû loû vigneron..... Et per eaglié lou lait,
I n'en sant ban pli long que tsuet si la féssella,
La chasâre, la floû, lou bîrou..... Et la parcella
Qu' a de prouprieté que te ne counâ po,
Que n'en dsitse, gnigò? t'ésse bian atrapo!
I ne po tout, te vâ illò quella gliuesarna,
In savan dell' andruet la prendruet per d'avâna;
Dsueruet que lou chanevou é-t-arba de St-Jan
Et son dsuere fa foi cueme quelloû que sant.
Mai tsuet, trueplou agniuemar, te fario tout quand mémou,
T'ario bio travaglié, te n'aré jamé d'émou.

Insuet apelaran: cannabis sativa,
Lou chanevou en latsin, poûra bétse te vâ!
A z'ellou, *mon petit*, si jamé te te frotte,
Si lou ki te chéré dsan la bourba et le crotte [1]!

Où mourié i gli dson, acota: alba morus;
Te n'en trouvario po dsuemié douzena en Prusse;

gne, au loin dans la Bourgogne, — même dans la Champagne et dans le Bordelais, — à tous les vignerons.... Et pour cailler le lait, — ils en savent bien plus long que toi sur la fiscelle, - - le panier (à faire sécher le fromage), la crême, le beurre... Et le sainfoin — qui a des propriétés que tu ne connais pas: — qu'en dis-tu, nigaud? tu es bien attrapé! — Ce n'est pas tout, tu vois là bas cette luzerne, — un savant de là-haut la prendrait pour de l'avoine, dirait que le chanvre est de l'armoise — et son dire fait foi comme le dire de ceux qui savent. — Mais toi, triple animal, tu ferais tout quand même, — tu aurais beau travailler, tu n'aurais jamais de biais.

Ainsi, (ils) appelleront *cannabis sativa* — le chanvre en latin; tu vois, pauvre bête!..... — A eux, mon petit [2], si jamais tu te frottes — tu tomberas sur ton derrière dans la boue et les crottins...
Au mârier on lui dit, écoute [3]: *alba morus*, — tu n'en trouverais pas

[1] Crotte: ce mot en patois comprend la bouse de vache, la crotte de chèvre et le crottin de cheval.

[2] Expression ironique mais pleine de force à St-Maurice.

[3] Ce mot placé ainsi dans notre patois a un charme qu'on ne peut rendre.

Lou frouman. Triticum, pâ Hordeum l'orge,
Et l'avâna, mon cher, i vous prend alla gorge :
Avena Sativa et, voûtse doù blo nar
Savé lou nom latsin ! Te vé soùto en l'ar !
I sembie in champ de Mor : plitoù Polygonum
Et pâ in otrou nom que fa : Fagopyrum ;
Lou pâ, Phaseolus, mémou Pisum arvense
Insuet dont lou latsin ne sian po la prouvince.
Alla verda gliuesarna i dson : Medicago,
Et te poù n'en baglié à te mele à gogó ;
Creyou que la parcella a nom Hedisarum ;
La vache l'ome otan que ne z'omon lou rhum ! —
.....
— Or donc, boune gent, muet qu'à pena je sé,
Je m'ensovou bian loin en glioù dsuesan : assez !...
.....
Hin ! Piâre fuet à Jan, de toutsiquian que dsitse ?
— Et tsuet de ton coù'ò, mon cher ami, n'en ritse ?
— Je gli donnou réson cosi pertout, pomin
Perque donc s'arréto en ossuet bon chamin ? —

demi-douzaine en Prusse; le froment *triticum*, puis l'orge ***hordeum***, — et l'avoine, mon cher, cela vous prend à la gorge : — *Avena sativa* et, veux-tu du sarrazin — savoir le nom latin ? Tu vas sauter en l'air, — cela semble un champ de Mars : plutôt *polygonum* — accolé à un autre mot qui fait : *fagopyrum ;* — le haricot *Phaseolus*, le pois *Pisum arvense*[1]. — Ainsi donc le latin ne sent pas la province. — A la verte luzerne on dit *medicago*, — et tu peux en donner à profusion à tes mules ; — je crois que le sainfoin a nom *hedisarum :* — la vache l'aime autant que nous aimons le rhum .....

Or donc, bonnes gens, moi qui à peine sais quelque chose, — je me sauve bien loin en lui disant : assez ! .....

— Hein ! Pierre fit à Jean, que dis-tu de tout cela ?

— Et toi, mon cher ami, en ris-tu ?

— Je lui donne raison presque partout, néanmoins pourquoi s'arrêter en aussi bon chemin ?

[1] On confond à St-Maurice le haricot avec le pois, quant à la dénomination. Ici pour le besoin de la rime, arvense, é fermé, rime avec province, dans le texte.

Mai l'otrou payisan gli fa quella reponsa :
— Iquiet de n'en tro dsuere, où criu ina semonsa,
Dont chichòu ne sont po netroù bon vuellageois,
Surtout quand on s'adresse à vous otrou bourgeois.

— Personna ne z'entan dsan qué coin della solla,
D'agneur lou po de toù retentsi si la dolla,
Dsuessuet lou narrateur, je vo contsuennyé,
Pisque vous voulâ bian ne po vous ennouyé :.....

.....

Per amasso la fouoglie içuet dsan l'ouruejuena,
Où mettove longtems à fére sa farjuena ;
Lòù mourié à grand vent éran suet bouissounoù,
Qu'i z'layié de picon cueme alloù boué de hoù.
La fouoglie ére megnia, le branche étsan puetsuete :
Per coulo, impoussueblou i gniayié po de juete,
M'ai z'ossuetoù pousò dessi netroù magnon
Que touta ére mija jusqu'où derâ trougnon.

Loù magnon éran for, briglian, puetsuet, mai lisse,
Gniuet vache, gniuet drageye : i fésian loù délice
Delloù z'ancabanoù, alor qu'i éran mâ,

Mais l'autre paysan lui répondit ainsi : — Ici d'en trop dire, je crains une semonce — dont nos bons villageois ne sont pas chiches, — surtout quand on s'adresse à vous autres bourgeois.

— Personne ne nous entend dans ce coin de la salle, — d'ailleurs le pas de tous a retenti sur la dalle, — répondit le narrateur, je vais continuer, — puisque vous voulez bien ne pas vous ennuyer..... ..

Pour cueillir la feuille, ici, dans l'origine — on mettait longtemps à remplir son petit sac. — les mûriers à plein vent étaient si buissonneux. — qu'ils avaient des épines comme le bois de houx. — La feuille était menue, les branches étaient petites, — pour (la) couler, impossible, il n'y avait pas de rejet ; — mais aussitôt posée sur nos vers-à-soie — elle était mangée jusqu'au dernier trognon.

Les vers étaient vigoureux, brillants, petits, mais lisses, — (il n'y avait) ni muscardines, ni lèpre : ils faisaient les délices — des encabanneurs, alors qu'ils étaient mûrs. — Sur les trousses (c'était) à celui

Dessi le troùsse à qué que montaruet proumâ.
Loù coucon, en trâ jour, cachovan loù z'artiste
Et tout ére figni vé la Sint Jan Batiste.

Eran deur loù coucon, jonou, roù et jogli,
On pouyié loù touché sans jamé se sogli,
Per z'i trouvo de courte, aban voua, je t'en fiche !
A pena se vésié si le troùsse ina quiche....

En vueruetò, Monsié, je ne sé ran savan
Per n'en dsuere la cosa à vous l'ar bon vuevan.
Mogré tout cependan je creyou la counâtre :
Or viquia me réson suivâ le bian, moù mâtre :

.....

Je remorcou toujour que le riorte bian driuet
Se cosson net oùtour delle jarbe qu'on gliuet ;
Car la pegliotta n'ofre ocuena resuestânce,
Et lou boué qu'é dedsan n-a po de consuestânce,
Cueme i dson per lomout ; ne po fuelamantoù,
Insuet que qué qu'é mégrou et vous où séde toù :

qui monterait le premier. — Les cocons en trois jours cachaient les artistes — et vers la St-Jean tout était achevé.

Les cocons étaient durs, jaunes, roux et jolis, — on pouvait les toucher sans crainte de se salir. — Pour y trouver des courtes [1], ah ! bien oui, je t'en fiche ! à peine — voyait-on un cocon inachevé sur les trousses.

Messieurs, en vérité, je ne suis pas assez savant — pour en dire la cause à vous qui avez l'air si bien ; — malgré tout cependant, je crois la connaître, — or, voilà mes raisons, mes maitres, suivez-les bien : ... .

Je remarque toujours que les liens bien drus — se rompent net autour des gerbes qu'on lie, — car la pelure n'offre aucune résistance — et le ligneux qui est dedans n'a pas de consistance, — n'est pas filamenteux, comme on dit là haut, — ainsi que celui qui est maigre

[1] Le ver qui vagabonde, quand il est mûr, ne trouve aucune place de bonne dans les trousses pour faire son cocon. Il se raccourcit et devient immobile. On le met alors sous une coquille d'œuf et il fait un cocon assez dur, mais informe.

Donc dsan lou tems passo que la fouoglie ére mégra,
Etsé plena de fi, bettoù pli doùça qu'égra,
Et loù magnon alor proufuetovan doù fi,
Fésian glioù coucon deur et sans jamé peri ;
Mai yiore loù mourié ant de très groùssa fouoglie,
Sont hanto cosi toù, dsan ran on loù défouoglie.
On vâ de juet suet long qu'on glioù compte sié pié.
Le branche z'élevée à pena sont apié ;
Or, la fouoglie é tro groùssa et tendra et tro cassànta,
Ne coutsan po de fi, mai très-apetsuessânta.
Loù magnon l'omon bian, la mijon de plési,
I devenon très-groù, pâ sont vîtou sési
De doùtrâ maladsi : d'abor glioù vian de tache,
On vâ glioù pio crevo, péssan tombo en vache ;
Si loù bor delle troble i venon s'alongé
Fiapou, le chàmbe en l'ar et pa se dégourgé :
Alor doù cor puyan sor ina umeur vuescoùsa
Qu'ambouconne loù z'otrou et devian dangeroùsa.

E-je tor, où réson, dsan tout ce que j'é dsuet ?
Bettoù roun, bettoù non ! Si n'é po vrâ pardsuet !

et vous le savez tous ; — donc, dans le temps passé que la feuille était maigre, — textile, peut-être plus douce qu'acide et les vers-à-soie profitant des fibres — faisaient leurs cocons durs et sans jamais périr. — Mais maintenant les mûriers ont la feuille très grosse, — (ils) sont greffés presque tous, en rien de temps on les défeuille. — On voit des rejets si longs qu'ils mesurent deux mètres, — à peine on peut atteindre les branches élevées ; — or, la feuille est très grosse et tendre, et trop cassante, — ne contient pas de fil, mais elle est très appétissante. — Les vers l'aiment bien, la mangent avec plaisir, — ils deviennent très gros ; puis sont vite atteints — de deux ou trois maladies : d'abord il leur survient des taches, — on voit leur peau gercer, ensuite tomber en lèpre ; ils viennent s'allonger sur les étagères ; — flétris, les pattes en l'air et après se dégorger. — Alors, du corps infect (il) sort une humeur visqueuse — qui devient dangereuse et empoisonne les autres.

Ai-je tort, ou raison, dans tout ce que j'ai dit ? — peut-être oui, peut-être non ! si ce n'est pas vrai, parbleu ! — je dirai pour finir ce

Je dsuerâ per figni ce qu'içuet i se posse,
Mai je cregnou, ménò, que mon babuet vous losse :
I zia dsan lou payi trâ persoune que fan
Ina once de magnon. I sont de vrâ z'efan :
I n'ant po per doù glior d'intégliuegence et d'émou,
Aban, quelloù gniaret ant de coucon quand mémou ;
I n'ant po z'â lou bié de hànto glioù mourié....
Adsò !... Ne charché po delloù contrarié ! —
.....
Avueso-vàre in poù, dsuessuet Piâre Remorca
All'otrou payisan : quell'héró de Plutorca
E passoblaman for et, dsan queté payi,
Si gli ressemblon toù, ne n'en sont ébabi !
— Ah ! Ah ! vous vâde bian que gli repondsuet l'otre,
N'ont lou gout doù metsé, que ne sont ne z'en sotre ;
Je vous jurou pomin, que jamé della via
Le letre vé chez nous ne se sont fourveyia.
Yiore,.....
.....

Meri d'Exilac.

qui se passe ici, — mais je crains, camarades, que mon babil ne vous lasse :

Il y a dans le pays trois personnes qui font — (chacune) une once de vers-à-soie. Ce sont de vrais enfants. — Ils n'ont pas pour deux liards d'intelligence et d'esprit ; — eh bien ! ces ignares ont des cocons quand même ; — ils n'ont pas eu le biais de greffer leurs mûriers...

Ne cherchez pas à les contrarier... — Adieu !.....
.....

— Regardez un peu, dit Pierre Remarque — à l'autre paysan : ce héros de Plutarque — est passablement fort et, dans ce pays, — s'ils lui ressemblent tous, nous sommes dans l'ébahissement.

— Ah ! ah ! vous voyez bien, que lui répondit l'autre, — nous avons le goût du métier et nous savons nous en tirer ; — je vous jure néanmoins que jamais de la vie — les lettres ne se sont fourvoyées chez nous...

Maintenant.....
.....

Meri d'Exilac.

POÉSIES LAURAGAISES

AL CEL

Cel de safir raiant, nud coumo la divesso
De Pafos, vas bagnant mous uelhs de ta caresso
Luminouso e magico. Ai! lèu, quno doulou!
Pareu à 'n Marsias, jouf'coutel d'Apoullou,
Tragic, t'ensannos ; puei, toun mantou blanquinejo ;
Cop sigur, on diriò qu'es estamat de nòu.
Quand le faucilh le fuch, sul'cop i voulastrejo
La rato-peno negro e coumoulo de pòu.

T'escurcisses, mais ja te semenos d'estelos,
Treluzentos autant que d'uelhs de jouvencelos.
Vès tu, la bouco en foc e le cor abrasat,
Soum depeds ; que vouldriò te prene à bel brassat
Coumo fasiò souvent d'uno belo mainado!
E sot d'amour ; mous pots soun fretats de l'agras
Del desir. Somi dreit e moun amo emplenado
De vam, brasses duberts, baisi les tieus lugras.

Luchon, 12 d'agoust 1888.

AU CIEL

Ciel de saphir rayonnant, nu comme la déesse — de Paphos, tu vas baignant mes yeux de ta caresse — lumineuse et magique. Ah! bientôt, quelle douleur! Pareil à Marysas, sous le couteau d'Apollon, — tragique, tu t'ensanglantes; puis, ton manteau blanchoie ; — à coup sûr, on dirait qu'il est étamé de neuf. — Quand le martinet le fait, sur-le-champ y volète — la chauve-souris noire et pleine de peur.

Tu t'obscurcis, mais certes tu te sèmes d'étoiles, — luisantes autant que des yeux de jouvencelles. — Vers toi, la bouche en feu et le cœur embrasé, — je suis levé; que je voudrais te saisir à pleins bras — comme je faisais souvent d'une belle enfant! — J'ai soif d'amour; mes lèvres sont frottées du verjus — du désir. Je rêve debout et, mon âme emplie — de courage, les bras ouverts, je baise tes astres.

Luchon, 12 août 1888.

SUS UN ANGLESO EN BLANC

Es touto en blanc ; semblo moullado
Dins la mai laugero niboul
E passo, la caro velado,
A chaval, dins un gai mourmoul.

Mais, adeja, s'es envoulado
Amount, joubs le darnié piboul
De la Pico à l'aigo jalado
E que tindo coumo un cimboul.

Tourno al galaup, qu'es agradivo !
Es *willi*, fadeto ou be divo ?
— « Blanco e frejo coumo la nèu »,

Dits un passejaire. — « E coumo elo »,
Ajusto un autre, « la dounselo
Te rescalfurarió lèu-lèu. »

Luchon, setembre 1888.

SUR UNE ANGLAISE EN BLANC

Elle est toute en blanc ; on la dirait moulée — dans le plus léger nuage, — et elle passe, visage voilé, — à cheval, dans un gai murmure.

Mais, déjà, elle s'est envolée, — là-haut, sous le dernier peuplier — de la Pique à l'eau glacée — et qui tinte comme une sonnaille.

Elle revient au galop. Qu'elle est agréable ! — Est-elle willy, petite fée ou bien déesse ? — « Blanche et froide comme la neige »,

Dit un promeneur. — « Et comme elle », — ajoute un autre, « la demoiselle — vous réchaufferait bientôt. »

Luchon, septembre 1888.

A-N-UNO LUCHOUNESO

Sus le cel poulit de sati,
Al balcounet de toun grand bado-vrespe
Teulat d'ardesos, de maiti,
Venes laugero e negro coumo un crespe.

Portos le capulet de dolh.
Mais tout es gauch aro subre la terro.
Vivoment adreitos le colh
E les tieus uelhs cercoun naut per la serro.

Es qu'atendes qualcu pr'asart ?
Un brave amic qu'aro per tu s'acouito ?
Un valent que casso l'izart
Ou be'n pacient que sap pesca la trouito ?

Qui sap ? Sariò'n guide ardimand
Qu'escalabrat toco les neviès blouses
Coumo de claris diamants
E couneis pla les gourgs espetaclouses ?

A UNE LUCHONNAISE

Sur le joli ciel de satin,— au petit balcon de ta grande mansarde— tuilée d'ardoises, le matin,—tu viens légère et sombre comme un crêpe.

Tu portes le capulet de deuil. — Mais tout est joie à cette heure sur la terre. — Vivement tu dresses ton cou — et tes yeux cherchent haut à travers la sierra.

Attends-tu quelqu'un, par hasard ? — Un bon ami qui pour toi maintenant se hâte ? — Un vaillant qui chasse l'izard — ou bien un patient qui sait pêcher la truite ?

Qui sait ? Serait-ce un guide hardi — qui, dressé, prend pied sur les névés purs — comme de clairs diamants — et connaît bien les gouffres étonnants ?

Aï! s'es Ercule aquel garçou!...
(Dins le tieu cor le maissant amour rono.)
Filho [illegible] d'Ilixo,
Atent-te donne d'abé l'sort de Pireno!

Luchon, [illegible] [illegible].

A-N-DE ROSOS

I

De l'ort miraclouso segnouro,
Le tieu rire mut mais audous,
Aco's toun esplandiment dous,
O belo roso de pourpouro!

Tintado de la sang d'Eros,
As flourit per la que sens geino
Te raubara, tant caro reino,
Touto emperlejado de ros!

Aïe! Si ce garçon est Hercule!..— (Dans ton cœur le mauvais amour gronde.) — Fille rêveuse d'*Ilixo*,— compte-bien sur le sort de Pyrène!

Luchon, septembre 1888.

A DES ROSES

I

Du jardin merveilleuse seigneuresse, — ton rire muet mais odorant, — c'est ton doux épanouissement, — ô belle rose de pourpre!

Teinte du sang d'Éros, — tu as fleuri pour celle qui sans gêne, — te prendra, si chère reine, — toute emperlée de rosée!

E sens se pugni, flou superbo,
A soun nazet te pourtara
E finoment te sentira
Per te rounça lèu-lèu dins l'erbo !

30 de mai 1890.

II

Sens taro de vielho ou de cuco,
Pleno de baume e de frescou,
Belo roso, dins ta blancou,
Uno clarou d'albo s'aluco.

E voli que de boun maitl,
Quand la som-som la ten encaro,
Fasques rampèu dambe sa caro
Que toutjoun me sap agati.

2 de junh 1890.

Et sans se piquer, fleur superbe, — à son petit nez elle te portera et te sentira délicatement — pour te jeter bientôt dans l'herbe !

30 mai 1890.

II

Sans tare de hanneton ou de chenille, — pleine de parfum et de fraîcheur, — belle rose, dans ta blancheur, — une clarté d'aube s'allume.

Et je veux que, de grand matin, — quand le sommeil te tient encore, — tu rivalises avec son visage — qui toujours me sait allécher.

2 juin 1890.

LA PIRAMIDO

(d'après un peintre russe)

Joubs le souleih rousent que fa blancs cel e terro.
Dins la piano ount se vei d'albrasses counturbats,
S'adreito un mount afrous de cluscos que la guerro
Empialet, aquital, après d'orres coumbats.

La piramido creis, lèu doumino la serro.
Tranco l'inmensitat. Quantis d'omes toumbats!
Les tirans fan pata, de dreito e mai d'esquerro,
Sens un boussi d'arrest, les poples acabats.

E la barbaritat, coumo le mesuraire
Davant les sieus pialots, nou se pauso pas gaire,
Amountairo toutjoun de caps cluscopelats.

Aco's l'auta levat al dieus de las batalhos
Per vous autris, martis nescis de las mitralhos,
Que servissets de proio as reises pla 'ntaulats.

Auguste Fourès.

10 de julhet 1890.

LA PYRAMIDE

(d'après un peintre russe)

Sous le soleil brûlant qui fait blancs ciel et terre, — dans la plaine où se voient des arbres tordus, — se dresse un affreux monceau de crânes que la guerre — amoncela, en cet endroit, après d'horribles combats.

La pyramide croît; bientôt, elle domine la sierra. — Elle troue l'immensité. Combien d'hommes tombés! — Les tyrans font se battre, de droite et de gauche, — sans le moindre arrêt, les peuples épuisés.

Et la barbarie, comme le mesureur de blé — devant ses piles, ne se repose guère, — elle amoncelle toujours des têtes pelées.

C'est l'autel érigé au dieu des batailles — par vous autres, martyrs niais des mitrailles, — qui servez de proie aux rois bien attablés.

A. F.

10 juillet 1890.

VOCABULAIRE PROVENÇAL-LATIN

INTRODUCTION

I

Vocabulaire provençal-latin. — Travaux dont il a été l'objet

La Bibliothèque nationale possède deux manuscrits [1] d'un vocabulaire provençal-latin rédigé au Moyen-Age sous ce titre: «Floretus habundans in multis vocabulis et pulcris.» Il nous a paru utile de publier, sinon le vocabulaire entier, du moins les mots ou les formes inconnus à Raynouard.

Les érudits se sont occupés à diverses reprises de ce vocabulaire. Dom Carpentier n'a connu que le ms. 7657 et l'a utilisé dans l'édition qu'il a donnée du dictionnaire de la basse latinité de Du Cange. Malheureusement ce ms. est le plus mauvais des deux; et comme nous le verrons plus loin, il a souvent induit D. Carpentier en erreur.

Rochegude n'a connu que le ms. n° 7685, et il déclare l'avoir fondu dans son «Glossaire occitanien[2].»

Littré a donné dans l'«Histoire littér. de la France [3]» une description de nos deux manuscrits; Bartsch les mentionne aussi dans son «Grundriss zur Geschichte der provenzalischen Literatur[4]». Mais ni Littré ni Bartsch ne se sont aperçus que ces deux manuscrits étaient des copies d'un seul ouvrage. Ils y ont vu deux ouvrages distincts.

M. Paul Meyer a remarqué le premier, dans son compte rendu du *Grundriss* [5], que les deux mss. contiennent le même Glossaire.

[1] Fonds lat. 7657 et 7685.

[2] *Essai d'un Glossaire occitanien* pour servir à l'intelligence des poésies des troubadours (sans nom d'auteur). Toulouse, 1819.

[3] T. XXII, 27 et 28.

[4] P. 91.

[5] *Romania*, I, 385.

II

Description des manuscrits

1 Bibl. nat. Fonds lat., 7657. — In-f°, sur papier. Ce volume comprend deux parties: 1° Le Glossaire provençal-latin, comprenant 60 feuillets; les feuillets 47 et 48 manquent; 2° un formulaire judiciaire en usage à Marseille d'une écriture du XVe siècle.

Sur le feuillet préliminaire A, on lit d'une main récente : *Florilegium seu glossarium provinciale-latinum XIV sæculi.* Suivent deux feuillets blancs après lesquels vient le f° 1 qui commence ainsi: *Incipit Floretus habundans in multis vocabulis et pulcris.* Le Glossaire est écrit sur quatre colonnes; les 1e et 3e renferment les mots provençaux ; les 2e et 4e les mots latins qui les expliquent. Chaque groupe de mots ayant la même lettre initiale est considéré comme formant un chapitre qui commence par la rubrique : *Incipit capitulum litteræ* (suit la lettre initiale).

A la suite des mots commençant par C se trouve une liste de mots grecs commençant par K avec leur traduction latine.

Les mots sont rangés d'après l'ordre alphabétique, mais d'une manière qui n'est pas fort rigoureuse. Cet ordre a même subi une interversion considérable dans les listes de mots commençant par B, C, S. Ainsi, le chapitre de la lettre C débute par *Carreta*, que suit immédiatement le mot *Cofre*. Les autres mots en *Ca*, au nombre de quatre seulement[1] sont rejetés à la fin du chapitre après la liste des mots grecs. Notre ms. donne un nombre assez important de mots compris entre *Cengla* et *Cofin*, qui devraient précéder *Cofre* ; ils viennent après *Creysement*. Au chapitre de la lettre F, un court fragment se lit deux fois. Les deux rédactions présentent quelques différences.

On trouve des dessins représentant la chose ou l'action signifiée par les mots: *Bel, Cogul, Coutell, Cagar, Dal, Devo-*

[1] Le ms. 7655 donne un bien plus grand nombre de mots commençant par Ca.

rar, Enganador, Erguelh[1], *Fotre*[2], *Gola, Grapa, Grua, Lebre, Moloton, Nas, Noara, Ordi, Putan, Siblet, Viach.*

2. Bibl. nat., fonds latin, 7685. Petit in-8°, sur papier, de 133 feuillets, présentant de nombreuses lacunes.

On a récemment folioté ce msc. à l'angle supérieur droit du recto du f°, de 1 à 133. L'auteur avait folioté à l'angle inférieur gauche du verso, et en suivant sa foliotation, nous constatons la disparition des f°s I à XII, LXIX à LXXIX, LXXXV et LXXXXVI, CXXV à CXXXIIII. La fin du ms. manque aussi. Dans l'état actuel, le manuscrit se termine au f° CLXVII avec le mot *scobar*; mais ce folio porte comme réclame le mot *scobs, is*, qui commençait le cahier suivant, et que nous trouvons dans le ms. 7657, immédiatement après *scobar* comme traduction de *scobilha*. En tenant compte de ce que nous a conservé le ms. 7657, il doit manquer au moins 40 f°s. De plus, les f°s XIII à XXI et CLXIIII à CLXVII sont mutilés à l'angle droit supérieur, et le verso du f° LXXXXVIIII est blanc.

Ce ms. porte comme titre, d'une main récente: *Glossarii latini fragmenta,* indication évidemment erronée.

Les listes de mots commençant par A, B, C, sont respectivement suivies de listes de mots grecs en A, B, K, avec leur traduction latine.

L'ordre alphabétique est plus rigoureusement observé que dans le ms. précédent; les interversions que nous y avons signalées ne se rencontrent pas dans celui-ci. Il renferme aussi un plus grand nombre de mots.

Le fragment de la lettre F reproduit deux fois est plus étendu et les différences entre les deux rédactions sont moins grandes.

Ce manuscrit ne renferme aucun dessin.

Il lui arrive de temps à autre d'omettre en regard d'une série de mots latins le mot provençal qu'ils traduisent. Par exemple, au début de la lettre M nous lisons :

« MACHAFERRE : Scoria, ae, purgamentum cujuslibet metalli; Noctua, quæ noctem amet, diem non ; Nocticorax, cis; nictichorax, cis; Lucifuga ; Cæcuma. »

[1] Un château-fort.

[2] Le même dessin que pour le mot « viach. »

A première vue, on pourrait croire que les divers mots latins que nous venons de transcrire sont des traductions du provençal : *Machaferre.* C'est ce qu'a pensé Littré qui dit à ce sujet : Ces glossaires « donnent des significations qu'on ne déterminerait autrement qu'avec beaucoup de peine, et que plus d'une fois on ne déterminerait pas du tout. Ainsi, dans notre dictionnaire, on lit: *macheferre*[1], *scoria;* ceci se devine facilement, c'est le mâchefer ou scorie. Mais il y ajoute que ce mot signifie encore *noctua, nicticorax.* Là toute analogie fait défaut; et, seuls, un dictionnaire ou un scoliaste peuvent enseigner avec certitude ces acceptions détournées[2]. » Si Littré avait comparé les deux manuscrits, il aurait aisément reconnu qu'il avait affaire à deux copies d'un même ouvrage et il aurait vu qu'ici le ms. 7685 a omis devant *Noctua* le mot provençal *Machota* que donne le ms. 7657.

Dans ce manuscrit-ci la page ne renferme que deux colonnes : dans la première se trouve le mot provençal, dans la seconde les mots latins qui le traduisent. Signalons à ce sujet une inadvertance de Littré. « Le mot provençal, dit-il, est placé d'abord avec son genre[3]. » L'indication du genre est assez fréquente dans nos deux mss. ; elle a trait, non au mot provençal qui précède, mais au mot latin qui suit : Ex. : CENCHA : *m. Cinctus ; f. Zona* ; *n. Cingulum ;* etc.

On trouve des indications analogues devant les verbes et les adjectifs. Il nous a paru inutile de les reproduire.

III

Age des manuscrits. Leur Classement

Nos deux manuscrits sont très-probablement du XVe siècle. Celui qui, par ses caractères paléographiques nous paraît le plus ancien remonte probablement au règne de Louis XI. Le copiste a représenté s. v. *Cagar* un roi assis sur son trône, le sceptre à la main. La physionomie de ce personnage, les

[1] Littré a lu à tort *macheferre;* le ms. a *machaferre.*

[2] Hist. litt., XXII, p. 28.

[3] *Loc. cit.*

détails de son costume nous rappellent les portraits les plus authentiques du roi rusé, cauteleux et à la mine chétive.

L'écriture du ms. 7685 est d'une date plus récente, mais nous ne pensons pas qu'on puisse le faire descendre plus bas que le commencement du XVIe siècle ; nous sommes plutôt porté à le croire de la fin du XVe [1].

Nos deux manuscrits ne sont que des copies. Si le plus ancien, que nous désignons par la lettre B, était l'original, il faudrait admettre que le plus récent (A) a fait au texte qu'il copiait de nombreuses additions et des corrections fort importantes, et cela en suivant de la manière la plus rigoureuse les procédés de rédaction adoptés par l'auteur du glossaire. Ainsi B ne nous donne aucun mot commençant par *Ar.*, *As.*, *At.* Il passe de *Aquistar* à *Aucire*. A, dont il nous manque les 12 premiers feuillets et qui débute par la fin d'un article dont le mot provençal était probablement *Archa*, nous donne, avant d'arriver à *Aucire*, 35 mots provençaux et quelques-uns formant des articles très développés. Les deux manuscrits redeviennent ensuite sensiblement identiques. Dans ces 35 articles nous trouvons des explications proprement dites du mot latin ; par ex. : ARPA : *Erpica, ae ; Instrumentum ad terendas glebas ; a bobus trahitur ;* plus fréquemment encore des explications étymologiques comme la suivante : ARNA : *Tinea, æ ; quod teneat vestimentorum est,* [2] empruntées soit à Isidore de Séville, soit aux auteurs de glossaires du Moyen-Age. Les articles communs à nos deux manuscrits nous présentent aussi des explications de ces deux sortes et parfois même avec des fautes identiques. Ainsi s. v. CORDA on trouve : *Propes, etis, quo pes veli alligatur ; Tormentum, ti, quo prora ad puppim extenditur ; Safon, safonis, finis* (sic) *in prora* [3] *; Apiforum* [4]*, ri, quo cornua antennæ tenduntur ante et retro* [5].

[1] Nous n'hésitons pas à nous ranger à l'avis de M. Meyer (*Romania*, I, 385) qui pense que les deux mss. « sont à peu près du même temps (XVe siècle). »

[2] Isid. de Sév. « Tinea, vestimentorum vermis, dicta, quod teneat, et eousque insideat, quoad erodat. »

[3] Isid. de Sév. Etymol. XIX, IV, 5 : « Saphon, funis in prora positus. »

[4] B. Apiferum. D. Carpentier a lu à tort : « Apiferion. »

[5] Isid. l. c. 6: « Opisphora, funes, qui cornibus antennae dextra sinistraque tenduntur et retroverso. »

Cette hypothèse d'un second rédacteur développant l'œuvre du premier paraît loin d'être inadmissible, lorsqu'on remarque dans B un assez grand nombre de mots latins qui ne sont accompagnés d'aucune explication, alors que ces mêmes mots se retrouvent plus ou moins abondamment expliqués dans A. Mais on ne tarde pas à remarquer que le contraire se rencontre aussi quelquefois, bien plus rarement, il est vrai. B nous donne de certains mots des explications que nous ne retrouvons pas dans A ; par ex. s. v. *Colpable* nous lisons dans les deux mss. *Reus, a, um*, mais B seul ajoute : *de re de qua obnoxius est.* Qu'on n'aille pas croire que A a dédaigné de nous donner cette explication étymologique ; il semble, au contraire, les rechercher. Deux lignes plus loin s. v. *Columb*, les deux mss. nous donnent le mot *Columbus* que A seul explique ainsi : *colens lumbos in domibus;* s. v. *Coma* il est seul encore à expliquer *juba* par *jubeo.*

Comment admettre dans notre hypothèse que A n'ait pas utilisé tout ce que B lui offrait? Ce qui est encore plus difficile à comprendre, c'est qu'il ait fait des omissions dans ses listes de mots latins [1], et surtout qu'il ait omis des articles entiers. Nous pouvons donc conclure que A n'a pas copié B en le développant. Nous ajoutons que B, loin d'être le msc. original, est une copie plus mauvaise que A.

Nous avons signalé les interversions importantes qu'ont subies dans B les listes de mots commençant par B, C, S. Dans B, les mots de *Baptisme* à *Bellesa* sont placés après *Boc ;* nous avons vu comment l'ordre des mots a été interverti dans la lettre C; L'ordre alphabétique est encore plus troublé à la lettre S. Le ms. A ne présente rien de semblable.

Les lacunes de B comparé à A sont considérables. Ainsi à la lettre A pour laquelle le ms. B nous est parvenu intact, tandis que le ms. A a perdu 12 f^os^, nous avons noté une lacune de 35 mots dans le ms. B. A la lettre C il présente une lacune totale de 162 mots [2] ; à la lettre F, les 23 derniers mots ; à la lettre G, les 22 premiers que le copiste se réservait

[1] Cf. s. v. *Clequier*. A et B lisent *campanile*. B seul ajoute *pugnacu-*[illegible].

[2] Au début de la lettre C, lacune de 122 mots et vers la fin, lacune de 35 mots.

sans doute d'intercaler plus tard ; en effet, après les mots : *Incipit capitulum litterae G* il avait laissé en blanc la fin de la colonne et toute la colonne suivante. A la lettre P, lacune de 40 mots consécutifs.

Dans le manuscrit A manquent seulement çà et là quelques mots isolés donnés par B ; la même observation serait, du reste, applicable à B; mais nous ne trouvons nulle part dans B de longues séries de mots faisant défaut à A [1].

Si nous comparons les lectures de nos deux manuscrits dans les articles qui leur sont communs, la supériorité de A ressort d'une manière encore plus frappante. Ainsi s. v. *Aucire* là où A lit : *Deleo, es, evi, etum ;* B nous donne : *Delxo, es, evi, ctum ;* A : *Macto*, B : *Mato ;* A : *Perimo, mis, emi,* B : *Perenno, nis, perenni, emptum.* A : *spiculor,* B : *spiculoror ;* A : *prefaco,* B : *preforo* (pour praefoco) ; A : *sufloco,* B : *subforo ;* B seul donne *Intermio, as, idem, unde interemptus, ta, tum et marturiatus, ta, tum* où *intermio* est pour *interimo*. — s. v. *Baston* l'adj. *recurvus* employé comme tel dans A et qui dans l'original qualifiait le substantif *Agolus* est devenu dans B le subst. masc. *Returnus*. — s. v. *Budalh* A lit : *f. Oscitatio ;* B : *f. foccitatio.* — s. v. *Fren* nous trouvons une faute de même nature ; A lit : *f. Oria* et B : *Foria* [2]. — s. v. *Fel,* A : *fel, fellis quod sit folliculus gestens humorem ; Bilis, is, ipse humor qui fel etiam dicitur ; m. Colus, li a colon grece qui fel dicitur. B : Fel, fellis quod sit felliculus gestabilis, is ipse humor qui fel dicitur ; Colus, li a colon grece qui color dicitur latine.* — s. v. *Dessennat* A : *diminutionem mentis,* B : *divinationem mentis.* — Il nous serait facile de multiplier les comparaisons de ce genre, mais ce qui précède nous paraît suffire pour démontrer que de nos deux manuscrits le plus récent est celui qui nous a le mieux conservé l'original.

Il n'est pas probable que nos deux copistes aient eu le même manuscrit sous les yeux. On ne peut s'expliquer autrement les

[1] Il est bien clair que nous ne parlons pas ici des lacunes malheureusement nombreuses dans A provenant de la mutilation du manuscrit. Il est très probable que, si A était intact, les lacunes de B paraîtraient plus nombreuses. Cf. *Clavel, agut.*

[2] A défaut d'autres arguments, ces deux leçons de B suffiraient à démontrer qu'il n'est qu'une copie.

lacunes et les intervensions de B. Il est à présumer que le manuscrit d'après lequel B a été copié était en désordre et qu'il lui manquait, sinon des cahiers entiers, au moins un certain nombre de feuillets. De plus le scribe à qui nous devons cette copie est fort ignorant, de là les erreurs grossières qu'il laisse fréquemment échapper. Le scribe à qui nous devons A est plus instruit ; toutefois son manuscrit n'est pas exempt de fautes. Il omet assez souvent, nous l'avons déjà vu, le mot provençal, ses lectures ne sont pas toujours correctes [1]. Cependant si l'on dressait une liste complète de ses fautes on reconnaîtrait que la plupart sont de simples lapsus, comme dans les mots provençaux *calamar* qu'il écrit *clamar*, *celestial* qu'il écrit *cestial* [2].

Les copies qui avaient été faites de l'original n'étaient sans doute pas toutes identiques, et quelques unes avaient pu recevoir quelques additions. De là vient que B renferme quelques mots qui ne se trouvent pas dans A, malgré le désir que paraît avoir eu le scribe de A de reproduire intégralement le texte qu'il avait sous les yeux.

IV

Établissement du texte. — Erreurs de D. Carpentier

Il est bien évident que dans l'établissement du texte nous devrons préférer les leçons de A et, lorsque A fera défaut, nous ne devrons pas hésiter, le cas échéant, à corriger B, si la leçon qu'il donne n'est confirmée par aucun des lexicographes auxquels l'auteur de notre glossaire a fait de fréquents emprunts. Nous courrions le risque sans cela de donner comme latins des mots qui n'ont jamais existé. Les oublis de mots provençaux dans A seront aisément réparés au moyen de B.

Nous avons vu à quelle erreur s'était laissé entraîner Littré pour n'avoir pas reconnu que nos deux manuscrits étaient la

[1] *D. scepcratio* pour *discrepatio* ; *fratules* pour *fratueles* ; *obis* pour *obolus* etc., etc.

[2] La place de ces mots dans l'ordre alphabétique suffit seule pour nous aider à restituer leur véritable forme : ils manquent dans B.

copie d'un seul ouvrage [1]. D. Carpentier, dans ses additions au « Glossaire de la basse latinité » de Du Cange, a utilisé l'un de nos manuscrits, le seul qu'il ait connu, et malheureusement ce manuscrit n'est autre que B. Il n'a certainement pas accepté sans examen tous les mots que lui fournissait B. Nombre de fautes de notre manuscrit ne sont pas même mentionnées par lui. Dans les listes que nous donnons plus loin, on trouvera quelques exemples de ce genre (cf. v. *Acercmen, protacitus*). Dans d'autres cas, il prévient que le mot qu'il cite n'est pas une forme correcte, par exemple quand il dit : « Exocereare pro exocreare ; Festigiare pro fastigiare Foccitatio pro oscitatio, etc, etc. » Il n'en semble pas moins admettre que, exocereare, festigiare, foccitatio, ont été usités au M. A. alors que ce sont de simples fautes de copiste. — Il lui arrive aussi par inadvertance, de ne pas tenir compte de corrections qu'il a faites lui-même [2]. Trop souvent enfin il a donné les lectures erronées de B comme des mots latins sans indiquer quelle était la forme correcte.

Il s'abstient ordinairement d'expliquer les mots qu'il a ainsi empruntés à notre manuscrit et qui sont d'ailleurs inconnus. Nous n'avons rencontré que deux essais d'explication et ils sont on ne peut plus malheureux. Ils attestent que D. Carpentier ne connaissait pas le provençal et se laissait aller parfois à de singulières inadvertances. A traduit le prov. « raca » par « acinarium » ce qui est exact ; B a lu « ranarium » D. Carpentier ne s'est pas borné à le suivre, il a voulu expliquer « ranarium » et le prov. « raca », marc de raisin, est devenu sous sa plume un endroit où abondent les grenouilles « locus ubi ranae abundant. » On verra un peu plus loin qu'il a fait d'« Atacus » l'un des noms latins de la sauterelle, un synonyme de « major ».

Nous n'avons pas entrepris de revoir tous les mots qui ont été empruntés à B par D. Carpentier. On trouvera ci-dessous ceux dont nos lectures nous ont amené à proposer la suppression ou la correction ; pour le plus grand nombre A nous fournit la forme correcte. Nous avons distribué cet erratum

[1] Voir page 32.

[2] V. plus loin *Protacitus* et Du Cange s. v. *Protacitus* et *Procare*.

en trois listes distinctes : 1° Les mots à supprimer ; 2° Les mots ou les articles à corriger ; 3° Des mots à ajouter au glossaire de Du Cange. De ces derniers, les uns ne font que corriger les formes incorrectes qu'il y a lieu de supprimer, les autres nous sont fournis par A ou même par B. D. Carpentier n'avait pas tiré de ce manuscrit tout le parti possible. Les nouveaux éditeurs de Du Cange pourront trouver encore beaucoup à prendre dans nos deux manuscrits. Ce n'est qu'accidentellement que nous avons été amenés à constater des incorrections, à proposer des additions ; nous n'avons nullement la prétention d'être complet [1].

A. — *Mots à supprimer dans le glossaire de Du Cange*

Acatus s. v. Lingosta A traduit le mot « lingosta » par « Atacus » et ajoute « major est bruco. » B, au lieu d'« Atacus » lit « Acatus » et ajoute seulement « major est. » D. Carpentier, sans prendre garde que le mot latin est la traduction d'un mot provençal, fait de « acatus » un synonyme de « major » et ajoute « idem quod Aagiatus » !

Aceramen s. v. Negressa. Les art. « Negre, negressa » se trouvent seulement dans B qui a écrit « acer, subacer, aceramen » pour « ater, subater, ateramen. » D. Carpentier, qui se garde bien de nous donner comme des mots latins « acer » et « subacer », considère comme tel « aceramen. »

Agnominia ne se trouve que dans B s. v. « Enfamia » pour « ignominia. »

Agulus s. v. Baston. Cette forme donnée par D. C. comme équivalente de « agolus », est une erreur de B. On lit dans A la forme correcte « agolus. »

Augeriari s. v. Devinar est certainement une erreur de B pour « auguriari. »

Apiferion s. v. Corda. A : apiforum, B : apiferum ; ce terme est emprunté à Isid. *Etym.*, XIX, IV, 5 : opisphora.

Aquma s. v. Corda. Erreur de B. La forme correcte « anquma » se trouve dans A.

Ucella s. v. Ciutadan. A : Accola.

[1] Nous n'avons eu à notre disposition que le Du Cange de Henschel.

Ballum s. v. Paleissat. A a la forme classique « vallum. »

Bacaulum s. v. Liach. A : Bacaulum.

Bajuniola s. v. Liach. A : Bajunola.

Bibliota s. v. Libradoyra. A : Bibliotheca.

Bidendare s. v. Foyre. A : Bidentare, secundum Papiam. Du C. cite, en effet, « Papias » au mot « Bidentare. »

Bulare s. v. Botar. A : Buccare, buccam inflare.

Cinistus s. v. Enap. A semble avoir lu « Emistus, » qu'il fait suivre de la glose : « Quod pro uno spiritu labitur», dans laquelle « quod » a été ajouté dans l'interligne. L'original avait sans doute « quod » au lieu de « pro » ; notre copiste, après avoir écrit « pro » l'aura corrigé et aura oublié de l'effacer. B ici plus exact lit, en effet, « quod uno spiritu bibitur.» A la place de « cinistus » ou de « emistus», il faut lire «Amystis.» Le mot et la glose qui l'accompagne ont été empruntés à Isidore, *Etymol.*, XX, v, 716 : « Amystis, species poculi, qua ductim, id est, uno spiritu, bibitur. »

Claudare s. v. Ranquejar. A : Claudeo, es.

Clunabulum s. v. Coutell. A : Clunabulum.

Confodustus s. v. Companhon. A : Confedustus.

Didascolare s. v. Ensenhar. A : Didascalare qui se retrouve dans « Ugutio ». « Ugutio » est avec « Papias » la source à laquelle a le plus abondamment puisé l'auteur de notre glossaire.

Discalcire s. v. Descaussar. A : Discalcio, as.

Exocereare s. v. Descaussar. A : Exacereo, as. L'original avait sans nul doute « Exoccreare. »

Furtilles s. v. Forca. A : Furcilles.

Fascella s. v. Cengla. A : Fasciola.

Festigiare s. v. Eysaussar. A : Fastigiare.

Filatarium s. v. Feusiera. A : Filicarium.

Flactor s. v. Poyridura, se trouve dans A et B ; s. v. Poyrir A lit « flactere », B « flectere.» « Flactere » est évidemment la bonne leçon et est mis pour « flaccere » ; de même « flactor » est pour « flaccor. »

Foccitatio s. v. Badalh. A : Oscitatio. Dans nos deux mss. les substantifs sont souvent précédés de l'indication du genre auquel ils appartiennent, ex. : f. oscitatio. Le copiste de B, qui écrit « occitamen » pour « oscitamen », « occitatus » pour

« oscitatus », a recopié en tête du mot « occitatio » l'/ q u avait déjà notée comme signe du féminin et a écrit « f. foccitatio. » Le même fait s'est produit pour le mot « oria » qu'il écrit « foria. »

Foditare s. v. Foyre. A : Fodicare.

Foria s. v. Fren. A : Oria, cf. Foccitatio.

Forunculus s. v. Floyronc. A : Furunculus.

Fratissa s. v. Conhada. A : Fatrissa. Forme correcte « fratrissa. »

Gignacium s. v. Cort. A : Gimnasium. D. C. rapporte cependant un exemple de « gignasium » pris dans « Ugutio. »

Gutrema s. v. Squilancier. B seul a cet art. Je lis « Squilancier : Guturnia. » D. C. lit « Squilantier; Gutrema. »

Junecula s. v. Junega. A : Junencula. L'original avait probablement ici « juvencula », dimin. de « juvenca. » D. C. ignore la forme « junencula » et ne connaît pas d'autre exemple de « junecula. » L'*n* au lieu du *v* qui se trouve dans les deux mss. aura été amenée par le voisinage de « junega, junix. » Si l'original avait eu « junicula », on s'expliquerait moins aisément l'*e* des deux mss. et le second *n* de A.

Langurire s. v. Empassar. A : Ligurio, is.

Liagula s. v. Liacamba. A : Ligula.

Locrectare s. v. Layrar. A : Lorectare.

Mainsatorium s. v. Orinalh. B seul a cet art. Mais s. v. Libel. A et B lisent « minsatorium. »

Mecellus s. v. Moyssonier. A : Metellus.

Mitabundus s. v. Duptos. A : Nutabundus.

Mitare s. v. Duptar. A : Nuto, as.

Nausare s. v. Gitar. A : Nauseare.

Nuclire s. v. Layrar, se trouve dans nos deux mss., mais D. C. n'en connaît pas d'autre exemple. Papias et Ugutio ont dressé une liste de cris d'animaux à laquelle a été empruntée celle que donne notre glossaire au mot « layrar. » Or Papias et Ugutio s'accordent à dire « Miccire » et non « Nuclire » pour désigner le cri du bouc.

Nugidus s. v. Messoneguier. A : Nugidicus.

Occitamen s. v. Badalh. A : Oscitamen.

Odonum s. v. Codon. A : Cidonium.

Otragulum s. v. Desguiat. A : Stragulum.

Pagorisare s. v. Mitigar. A : Peragorizare.

Pallicula s. v. Paret. A : Pellicula.

Pellubrium s. v. Bassin. A : Polubrum.

Postra s. v. Cort. A : Prostra. Ne faudrait-il pas lire « Rostra » ?

Præmurate s. v. Davantbarri. A : Promurale.

Prema s. v. Autesa. A : Pinna.

Protacitus s. v. Demandador. Dans le corps du glossaire nous avons corrigé le texte donné par B ; le voici sans modifications : « ***Demandador*** : m. Petitor, oris ; m. questor, ris ; m. postulator, ris ; o. procax, cis ; m. importuitus ; o. protaculus, a, um, dim. ; m. protacitus. » D. C. ne cite pas « importuitus, » ce qu'il aurait fait, s'il n'avait pensé que ce mot dût être corrigé. Il conserve « protaculus » et « protacitus. » Mais « protaculus » est bien certainement une erreur pour « procaculus. » Deux mots seulement dans cette liste sont précédés du signe *o* qui sert à marquer les adjectifs : « procax » et « protaculus ; » on signale le second de ces mots comme étant un diminutif. Peut-il être un diminutif d'un mot autre que « procax » ? Et d'ailleurs quel serait ce mot ? Si l'on peut conclure que « protaculus » est une erreur pour « procaculus », ne peut-on pas affirmer aussi que « protacitus » est mis pour « procacitus ? » L'erreur du copiste est analogue dans les deux cas. Il n'existe pas d'autre exemple de « protacitus » et si l'on comprend pour traduire « demandador » l'emploi d'un mot dérivé de « procax », on ne comprend guère l'emploi d'un mot comme « protacitus. » Quelle explication tant soit peu plausible pourrait-on en donner ? Notre correction nous paraît justifiée. L'art. « protacitus » doit disparaître du glossaire de D. C. et être remplacé par « procaculus. » Du reste D. C. admet cette correction s. v. « Procare. »

Ranarium s. v. Raca. A : Acinarium.

Returnus s. v. Baston. A. Recurvus. Tandis que B donne « returnus » comme un nom signifiant « baston, » A fait de « recurvus » un adjectif servant à qualifier l'un des mots latins qui traduisent « baston. »

Scomarceo s. v. Poyrir. Les deux mss. lisent scomarceo. L'art. est ainsi disposé. POYRIR : Putreo, es ; marceo, es ; scomarceo, es ; putresco, cis ; etc. Nous proposons de lire submarceo. »

Scondire D'après D. C. ce mot se trouve dans B à l'art. *scondre*. Nous y trouvons « abscondo, is ; condo, is. » mais non « scondire. »

Simianus s. v. Demoni. A : Sumanus.

Storio s. v. Fol. A : Scorio.

Sutatorium s. v. Brayas. A : Succintorium.

Terculum s. v. Dors. A : Tergulum.

Tomelicus s. v. Iuglar. A : Themelicus (La forme classique est Thymelicus).

B. — *Mots à corriger dans le glossaire de Du Cange*

Agraculus Lire « oricus » au lieu de « oritus. » Cf. Du C. s. v. Oricus.

Arnaylossa Lire « plantayre » au lieu de « plantayse. »

Canapeum D. C. cite ce mot d'après B auquel il emprunte la glose fautive: « pro cultibus et mistis. » A donne la vraie leçon : « pro culicibus et muscis. »

Calvere D. C. cite d'après B. le prov. « decebre. » A lit « deycebre » et la place de ce mot dans l'ordre alphabétique entre « degotar » et « deycendre » confirme la lecture de A.

Coctanatum Lire « Cidonium » au lieu de « Odonum. »

Coquinella Lire « Pruniera » au lieu de « Pruniens. »

Farmaca D. C. lit « farmacier » au lieu de « farmacies » que donne le ms.

Fasciola D. C. lit « faysser » le ms. a « fayssar. »

4. *Gleba* D. C. cite « gloriola » et « gleba » comme traduisant tous les deux le prov. « gleusa. » L'art. « gleusa » ne se trouve que dans B ; nous le reproduisons textuellement. GLEUSA : Gleba, ble *(sic)* quasi globa pulveris, terra liguata est ; Gloriola, le, dim. ; Doxa, e ; Doxula, le, dim.; Ponpa, e. N'est-il pas évident que le copiste a omis dans la colonne des mots provençaux le mot qu'il traduit par « gloriola, doxa, » etc? Remarquons que le mot provençal qui suit est « glosa. » Il est même probable que dans la liste des mots latins le mot « gloriola, *dim.;* » était précédé du mot « gloria. »

Gutrema (v. dans la liste des mots à supprimer).

Langurire D. C. a lu « glutire ». Les mss. ont « glucire. »

Madula Lire « minsatorium » au lieu de « mainsatorium ».

Mandatela D. C. écrit le mot prov. « commadament. » La leçon des mss. est « comandament. »

Messonare A la fin de l'art. lire « metellus » au lieu de « mecellus. »

Ogara Lire « oguar » au lieu de « oguor », et « oguiar » au lieu de « ogurar ».

Olrera Lire « oliera, emicadium » au lieu de « olrera, emicaduira. »

Otragulum Lire « desguiat » au lieu de « desgurat. »

Pagorizare Lire « mitiguar » au lieu de « mitiguer. »

Præmurale D. C., d'après B. lit : « davatbarri ». A. donne la forme correcte : « davantbarri. »

Pransorium. D. C. s'appuie à tort sur B pour faire de « pransorium » un synonyme de « prandium ». Dans A et B « pransorium » seul traduit « dinnador ». Le mot « prandium » se trouve à l'art. suivant « dinnar » comme un dérivé de « prandeo, es ». L'auteur de notre glossaire donne fréquemment après le verbe le substantif qui en dérive.

Protaculus (v. la liste des mots à supprimer.]

Recutitus. Lire « jusieu » au lieu de « jusieri. »

Serabola s. v. Brayas A lit « saraballa, orum, » B « serabulla, e. » Du C. a des exemples des deux formes « saraballa » et « serabula ». Un exemple emprunté à Ugutio donne « saraballa » qui est du reste la forme la mieux documentée ; nulle part ailleurs que pour l'exemple emprunté à B il ne donne la forme « serabulla. » Il est donc probable que le msc. original avait « saraballa. »

Tezyora. Mot prov. mal lu, le msc. a « Tesoyra. »

C. — *Mots à ajouter au glossaire de Du Cange*

Nous mentionnons l'ex. fourni par notre glossaire.

B. *Acephalus*. prov. mal adj.

Agina à l'ex. emprunté à B, on peut ajouter l'ex. que fournit A : Cocha : Agina, festinantia. Item agina est foramen in quo trutina se vertit.

Amendare. Prov. mandar : Mittere ; emittere ; amandare ; amendare, id. id est longe ; legare.

Artotira Prov. Flaon.

Ateramen. Supprimer l'art. : « aceramen » et le remplacer par « ateramen. »

Bacaulum. Supprimer l'art. « Bancalum » et le remplacer par « Bacaulum. »

Buccare s. v. « Butare » supprimer le n° 3 et le remplacer par l'art. suivant : Buccare, *buccam inflare Prov. botar.* Glossar. Provinc. Lat.

Celsum D. C. n'a que Celsus signifiant « mûrier. » Notre glossaire a aussi « celsum » dans le sens de « mûre. » Mora : Morum ; morulum, dim ; celsum.

Ciniflo. Cité dans Du C. seulement d'après un Glossaire Latin-Franc. se trouve aussi dans A et B. avec la glose : « qui folliculo flammam excitat. »

Cordacista. Cordex. Cordacista, qui vel quæ canit cum corda, inde Cordex, qui facit cordas. D. C. cite « Cordex, Cordachista, Cordicista. »

Crocea. Au n° 4 de Du C. on peut ajouter l'art. de notre Glossaire : « Bres : Cuna, cunabulum, incunabulum, crocea, crepundium, rudimentum. »

Discalciare. Dans l'art. « Discalcire » remplacer ce mot par « Discalciare », et « Exocereare » par « Exoccreare. »

Fabulaber. Prov. Parlier : Loquax, dicax, fabulosus, garrulus.

Flaccor. Remplacer « Flactor » par « Flaccor ».

Fronteria. Ajouter l'art. de notre Glossaire conservé seulement par A : Prov. Frontiera : Frontispicium, cii, anterior pars templi ; fronteria.

Gripus se trouve dans notre Glossaire non seulement s. v. « Grep » mais encore s. v. « Ergulhos. » A noter que tous les mots qui traduisent « ergulhos » sont des adjectifs sauf « gripus » qui est un substantif masculin.

Locium se trouve dans Du C. seulement, au sens de « lessive. » Dans B il traduit « Orina. »

Mastigia Prov. Serventa.

Materna subst. fém. Prov. Mayrastra.

Merotheca Prov. Celliar : Merotheca [1], vinaria, penus.

[1] A seul a cet article ; il lit « morotheca. »

Morata Prov. Costuma : Mos ; morata in sermone proprie ; consuetudo, jus moribus institutum ; ritus.

Pecudarius Prov. Pastor.

Pennum Prov. Poncha : Pennum ; Acies, ferri summitas.

Personista [1] Prov. Chantor.

Pus Prov. Garda : Custodia, pus. A ajouter au n° 3 de l'art. Pus de Du C.

Romnus Prov. Romesa : Romnus ; frutex, quia fronde terram tegat et est generale ad omnes plantas spinosas quae terram fronde tegunt.

Submarcere Substituer ce mot à « Scomarceo. »

Tora Prov. Toara : Eruca ; tora.

Trica Prov. Putan.

Viaticum Au n° 4 de Du C. ajouter : Prov. Despensa.

D. — *Mots provençaux*

Une dernière observation à propos du Glossaire de Du Cange : Il renferme un assez grand nombre de mots appartenant aux langues romanes, mais qui n'ont pas été retrouvés dans un texte latin. Notre msc. B. en a fourni à D. C. un certain nombre. Nous donnons ci-dessous ceux que nous avons rencontrés au cours de nos recherches sur d'autres sujets. Il nous a paru peu utile d'en faire un relevé complet. Barbuda. — Cossoyra. — Cunca. — Encausar. — Faula. — Feniera. — Gleya. — Grupia. — Olrera [2]. — Plegadura. — Pregonesa. — Scanha. — Serena. — Tezyora [2]. — Tordera. — Torracha. — Vessa.

V

Date de la rédaction, langue du vocabulaire

Nous n'avons aucun renseignement sur l'auteur de notre vocabulaire. Quant à la date de sa composition, si les rensei-

[1] A seul donne ce mot ; il lit « perasonista. »

[2] V. nos corrections à D. C. p. 43.

gnements directs nous font défaut, nous pouvons cependant déterminer approximativement les dates extrêmes dans l'intervalle desquelles cette composition a eu lieu. Cet ouvrage est certainement antérieur aux 25 dernières années du XVe siècle, puisque la copie la plus ancienne que nous en ayons remonte à cette époque. Il n'est certainement pas antérieur au XIIIe siècle. En effet, il arrive de temps à autre à notre auteur de citer ses autorités pour justifier l'emploi qu'il fait d'un mot latin ou la glose qu'il a empruntée aux lexicographes antérieurs. Comme on pouvait s'y attendre, le nom qui revient le plus fréquemment est celui de Papias ; on trouve en outre deux fois le nom d'Isidore, deux fois celui d'Ugutio, une fois celui d'Alexandre. Le plus récent de ces lexicographes est Ugutio de Pise, mort en 1212. Notre vocabulaire lui est certainement postérieur. Il est fort possible mais non certain que notre auteur ait connu l'ouvrage de Jean de Gênes terminé en 1286. Mais, on le voit, même en admettant cette dernière date, l'intervalle entre ces deux points extrêmes est de près de deux siècles.

L'étude de la langue de notre auteur nous permettra peut-être de donner une solution un peu plus précise du problème.

Bartsch estime que la langue de A, bien que déjà considérablement déformée, est celle du XVe siècle [1]. Il ne dit rien de B à ce point de vue. Il y a bien entre les deux manuscrits des différences dialectales assez importantes, mais on peut, dans la plupart des cas, déterminer quelle a été la forme originale et on se convainc aisément que ce vocabulaire a été écrit dans la période de décadence de la littérature provençale ; l'influence même du dialecte particulier à l'auteur se fait fortement sentir. Cet ouvrage a donc été vraisemblablement écrit dans le courant du XVe siècle et au plus tôt à la fin du XIVe.

Quelques détails pour justifier les assertions qui précèdent:

[1] *Bartsch, Grundriss p.* 91 : « Provenzalische Wörterbucher besitzen wir in mehreren Handschriften : in der Pariser lat. 7657, steht ein lateinisch — provenzalisches Glossar des 14|15 Jahrunderts ; ein zweites in einer Handschrift des 16 Jahrunderts, lat. 7685, ebenfalls lateinisch-provenzalisch, zeigt die Sprache schon stark entstellt, gleichwohl reicht es seiner Grundlage nach wohl noch in das 15 Jahrundert zurück. »

Les formes où *l* s'est conservé alternent avec celles où il s'est vocalisé en *u* : *Aut, autar, autesa, autre, caus* (calx), *causir, caut, coutel, faus* (falx), *fouser, pouse* (pollex), *saut, sautar, sautr ; balma, fals* (falsus), *falsetat, ostal, palma, palpar, polmon, polpa, pols* (pulsus), *pols* (pulver), *sal, salsissa, salv, salvar, salvia* [1].

La graphie *ou* dans les mots suivants nous paraît aussi devoir être signalée : *Mouton, poudragua, poudraguos, sobouturs* (sepultura) ; la place de ce mot exigerait *seboutura*. D'autres formes comme *gouvernayre, poupular, pous* (puteus) sont dues aux copistes ; l'original portait *governayre, popular, pos*. Un son *a* s'est développé après *o* devant *r* et *s* dans les mots suivants : *Boasc* (bois), *Coar* (cœur), *Coar* (chœur), A *Cors*, B *Coars* (corps), *Coasta* (côte), *Foassa* (fossé), *Noara* (bru), *Oas* (os), *Toara* (Eruca), *Toart* (camus), *Troas* (tronçon). A rapprocher de ces formes : *Buau* (bœuf). Ce fait n'est cependant pas sans exception et nos manuscrits donnent : *Cros, corp* (corvus), *tost*.

Une autre particularité phonétique c'est que *e* s'est souvent élargi en *a* : *Capafuac* [2], *Cuac, Cuaga, Cuar, Cuarnia, Cuzyua, Deliach*, A *Demyay*, B *Demiach, Entayrar, Fuac, Faalh, Faalha, Guach, Juac, Liach, Luac, Nuach, Profiach, Suagra, Suagre, Truaih, Viach* [3]. — La finale — *iar* pour *-ier* a dû appartenir aussi à l'original. Les mots : *Barbiar, Columbiar, Cordiar, Deniar, Desiriar, Despensiar, Lenhiar, Papiar* [4],

[1] Ces mots nous sont conservés tantôt par nos deux mss., tantôt par A seul, tantôt par B seul ; mais leur place dans l'ordre alphabétique nous est un sûr garant que la forme que nous donnons ici est celle de l'original.

[2] B a ailleurs *guachafec*.

[3] Plusieurs de ces mots proviennent de mots latins en — *ōcu* qui devient régulièrement en provençal — *uoc*. Dès le XIVe siècle on trouve la forme — *ac* qui subsiste encore aujourd'hui à Marseille, Briançon. (Cf. Meyer, *Gramm. des lang. rom.* § 197.)

[4] B a noté ce mot deux fois ; au début de la lettre *P* il écrit *papier* ; il donne ensuite ce mot à sa place alphabétique et il l'écrit *papiar*.

Suagre a été traité comme les mots en — *ocum*.

On sait que *buem* a été aussi traité comme les mots en — *ocum*, — *ovum*, la forme *buou* de notre vocabulaire supposerait : *buou*,* *bueu, buau*. Cependant cette forme est isolée et notre auteur a écrit : *nou* (*novus*), *ou* (*ovum*). On sait que les autres mots cités avaient régulièrement un *e* là où notre vocabulaire a un *a*.

Pasquiar, Periar, Pesilhiar, Pomiar, Portiar, Premiar, Premiaramens, Putaniar, Rigotiar, Saumadiar, Scaliar se trouvent dans les deux manuscrits. Parmi les mots qui ne nous ont été conservés que par un manuscrit A et B en présentent également en — *iar*. A: *Celliar, Culliar, Fustiar, Gayniar, Peyriar, Pellissiar, Penniar*. B : *Apiar, Banhiar, Encensiar, Familiar, Oguiar, Oliar, Oliviar, Porquiar, Senequiar, Sestiar, Teliar, Trotiar, Vaquiar, Vespiar*. Il est vrai que l'accord n'est pas parfait entre les deux manuscrits. A renferme un certain nombre de mots en—*iar*. : *Aurelhiar, Bloquiar, Botelhiar, Curatiar, Curniar, Feniar, Laugiar, Lauriar, Letriar, Maselliar, Meyssoniar, Mensonegiar, Monestiar, Mortiar, Mulatiar, Murtriar, Parliar, Rediar, Rendiar*. B a les mêmes mots terminés en—*ier*. Nous savons que B n'est pas une copie très fidèle de l'original et l'on n'hésiterait pas à admettre que pour ces mots A seul a le texte authentique; mais ce qui peut faire hésiter c'est que des mots en — *ier* se trouvent dans les deux manuscrits les uns à la fois dans A et dans B, les autres dans A seul, les autres enfin dans B seul. En voici la liste : A seul : *Cambrier, Cannier, Carnassier, Carratier, Castanhier, Cavallier, Peyssonier, Rosier, Sabatier;* B seul : *Agulencier, Aurevellier, Campanier, Codonier, Entier, Esleneguier, Nauchier, Papier, Panatier, Panier, Scaquier, Scassier, Scudellier, Scudier, Sellier, Senhalier, Squilancier, Strangier, Tavernier, Teulier, Vergier, Vertadier;* Communs à A et à B : *Cloquier, Corratier, Fornier, Marinier, Mejansier, Mercadier, Morier, Pargaminier, Petier, Pichier, Preonier*.

Comment expliquer ce mélange de formes? L'original avait-il-*ier*? Mais alors pourquoi les deux copistes auraient-ils un si grand nombre de mots en-*iar*? Est-ce parce que le dialecte qui leur était propre avait cette forme-*iar*? Mais les mots en *-ier* sont plus fréquents dans B que dans A ; il faudrait en conclure que, sur ce point seul, B aurait eu un texte plus fidèle que A, ce qui paraît bien invraisemblable.

Le domaine de-*iar* a été moins étendu que celui de-*ier;* il faudrait admettre que par un accident. non pas impossible mais peu probable, les deux copistes ont parlé le même dialecte, et que ce dialecte affectait les formes en *a*.

Nous avons vu que B a écrit deux fois le mot *papier:* 1°

hors de sa place alphabétique *papier;* 2° à sa place alphabétique et ici d'accord avec A *papiar*. Ne serait-il pas fort difficile d'expliquer cette double graphie, et surtout l'accord des deux manuscrits dans le second cas, si l'on suppose que l'original avait-*ier*?

Comment expliquer encore, dans cette hypothèse, les formes comme *coar, oas,* etc., qui ont bien appartenu à l'original, puisque sur ce point l'accord est parfait entre nos deux manuscrits?

Ces difficultés disparaissent, si l'on admet que l'original avait-*iar*, que le dialecte que parlaient nos deux scribes ne connaissait que les formes en-*ier*. B, qui est peu fidèle, reproduit quelquefois les formes en-*iar*, mais a plus fréquemment *ier*, qui lui est habituel; A copie plus exactement, mais se laisse aller aussi quelquefois à remplacer-*iar* par-*ier*.

Dans le corps des mots on trouve aussi assez souvent, tantôt dans A, tantôt dans B, un *a*, là où la langue a ordinairement *e*, et quelquefois un *e* là où la langue a régulièrement *a* :

A.	B.
Dassamblent	Dessemblant
Empaschar	Empechar[1]
Ferleda	Ferlada
Fiensa	Fianssa
Forniara	Forniera
Gasenhar	Guasanhar
Lavement	Lavament[1]
Melenconia	Malenconia
Melenconios	Malenconios[1]
Marcadier	Mercadier[1]
Maldisant	Maldisent
Mansonega	Mensonegua
Miau	Mieu
Mials	Miels
Palefren	Palafren
Parantat	Parentat
Perseverent	Perseverant
Perseverensa	Perseveranssa

[1] La place du mot dans l'ordre alphabétique prouve que l'original avait *ament, empaschar, malenconia,* etc., *mercadier*.

Podaros	Poderos
Ratiera	Ratiara
Resplendent	Resplandent
Resplendor	Resplandor

Il n'est pas jusqu'à la transcription du latin où l'on ne trouve des différences de ce genre. Ainsi A écrit *mercor* pour *marcor*, *merciditas* pour *marciditas*, *flecteo* pour *flacteo*, après avoir écrit *flactor*.

Nos manuscrits présentent encore quelques variantes intéressantes au point de vue dialectal, mais malheureusement en nombre insuffisant pour que nous puissions en tirer une conclusion. Tantôt A, tantôt B remplacent un *e* par un *i*, et réciproquement un *i* par un *e* :

A.	B.	Orig.
Diffamacion	Deffamacion	Deffamacion
Distribuir	Destribuir	Destribuir
Eysselhar	Eyssilhar	Eysselhar
Eysselhat	Eyssilhat	Eysselhat
Ginesta	Genesta	Ginesta
Ymagenar	Ymaginar	?
Peselliar[1]	Pesilhiar	?
Poyredesa	Poyridura	?
Preyonier	Preonier	?
Regotiar	Rigotiar	Rigotiar
Reloge	Relogi	?
Savisa	Saviesa	?

On peut rapprocher de *saviesa* le mot *scupienha* donné par B seulement.

Notons enfin que notre vocabulaire termine assez souvent les adverbes en *s* ; il élide ordinairement *e* devant *s* entravée : il ajoute volontiers *e* aux mots se terminant ordinairement par *m* ou par *es* : *levame*, *liame*, *cobese*. Il ne supprime pas l'*n* étymologique dans les mots comme *payrin*, *palafren*, et la longue liste des mots en-*on* : *brandon*, *carbon*, *falcon*, *garson*, *delectacion*, *illusion*, etc., etc.

On le voit, la langue de notre auteur est loin d'être celle de l'époque littéraire.

1. ms. a *peselliariar*.

Nous avons peu à ajouter aux observations que nous avons déjà faites sur le dialecte particulier à chacun de nos copistes. A redouble les consonnes finales *l, n : cavall, coll, cunn, dann,* et tous les mots en *-ell*. Il redouble aussi volontiers les consonnes à l'intérieur des mots : *codenna, dinnar, graffi,* etc., mais d'une manière moins régulière ; ce dernier redoublement n'est du reste pas étranger à B et est peut-être le fait de l'original.

B écrit volontiers *gu* devant *a*, tandis que A préfère *g* : A *gastador*, B *guastador*. Il ne fait pas l'assimilation de *rs* en *ss* qu'a faite l'original : B. *Forssar, porsil,* Orig. *Fossar, possil.* — Le scribe de B a probablement appartenu au domaine où *ct* devient *it*. Il écrit *playt* au lieu de *plach* qu'avait l'original. Pour les autres mots analogues il a conservé *ch* : *liach, deliach, delichar, viach, dich*. Il écrit même *demiach*, tandis que A écrit *demyay*.

VI

Procédé de rédaction

Il ne serait pas sans intérêt de savoir comment notre glossaire a été rédigé. On pourrait ainsi bien mieux se rendre compte de sa valeur, du crédit qu'on peut lui accorder. Mais, pour traiter complétement cette question, il faudrait étudier tous les glossaires qui ont été écrits du XIIe au XVe siècle, et l'on sait qu'ils sont fort nombreux et à peu près tous inédits. A défaut de ce travail d'ensemble, nous nous bornerons à signaler les quelques faits que nous a révélés l'examen de notre vocabulaire.

Notre auteur a utilisé les ouvrages des lexicographes latins antérieurs. Il les mentionne quelquefois en bloc[1], mais ordinairement il les cite nominativement. C'est ainsi que nous savons qu'il a eu entre les mains, outre Isidore, Papias, Ugutin de Pise et Alexandre. Il ne cite nulle part Jean de Gênes, mais il y a un tel accord entre ses gloses et celles de

1 « Secundum aliquot, secundum quosdam. »

Jean de Gênes qu'on est très porté à croire qu'il a utilisé le travail de ce dernier. On ne pourait cependant l'affirmer, car on sait que les lexicographes du moyen-âge se copient les uns les autres[1]. L'auteur de notre vocabulaire à son tour copie ses devanciers et souvent d'une manière peu intelligente. Il transcrit les gloses telles qu'il les trouve et nous avons ainsi des étymologies on ne peut plus fantaisistes des mots latins, mais non des mots provençaux, ou des explications s'appliquant non pas au mot provençal, mais au mot latin, et par suite ordinairement inutiles. Ainsi des articles comme le suivant sont rares : AURELHETAS, *Laganum, cibus ex pasta quae in oleo frigitur.* En revanche, on trouve quantité d'articles de ce genre: AUREVELLIER *Aurifaber quia operatur in auro; Anularius qui anulos tantum facit.*

Il lui arrive aussi fréquemment de donner non pas seulement les mots latins qui traduisent exactement un mot provençal, mais encore nombre d'autres dont le mot provençal n'est plus l'équivalent exact, et cet équivalent fait souvent défaut. Ainsi aux mots *anar, aucire,* il ne se borne pas à nous donner les mots latins qui ont le sens général d'*aller, tuer;* mais il nous donne une longue liste de mots indiquant les différentes manières d'aller, de tuer. Voici, par exemple, l'article *Temer*, qui est relativement court. TEMER, *Formido, timeo, pertimeo, trepido, metuo, palleo, paveo, expaveo, pavito, stupeo, vereor.*

Notre auteur n'a pas eu la prétention d'écrire un dictionnaire complet de la langue provençale. Il y a lieu dès lors de se demander ce qui a déterminé le choix des mots. Il nous a été impossible de nous en rendre compte. Peut-être l'étude des nombreux glossaires analogues au nôtre et composés aussi à la fin du M. A. permettrait-elle de résoudre cette question en nous apprenant quel but se proposaient leurs auteurs. Un semblable travail présente en ce moment trop de difficultés pour que nous songions à l'entreprendre.

[1] Voir à ce sujet et pour ce qui concerne les ouvrages de Papias, Ugutio de Pise, Jean de Gênes, l'*Hist. litt. de France*, t. XXII, p. 7 et ss.

Mots, formes et sens donnés par les mss. 7657 et 7685 qui ne se trouvent pas dans Raynouard.

B. **AGULENCIER** Arbutus, arbutum.

AGUT v. clavell.

A. **AMOLONAR** v. molonar.

B. **AMPOLLA** R. ampola.

B. **AMOLLEGUAR** R. amolegar.

B. **ANAR** Eo, adeo, abeo, coeo [1], transeo, vio, cedo, accedo, accesso, recedo, facesso, praecedo, ingredior, incedo, bito, proficiscor, meo, anteeo, circumeo, praetereo, subeo, ineo, pereo, peragro, demeo, ambulo, gradior, grassor, perago, migro, vado, transvado, prodeo, tendo pedibus, repo, serpo, subeo, nitor, pedito.

B. **ANGLE** Angulus; hircus, oculorum tantum ubi pus colligitur.

B. **ANNAN** Solarium [2], quod soli et auris pateat.

B. **ANNONA** Ador, far, triticum, granum per excellentiam, frumentum.

B. **ANTRACMAS** Ulcus.

B. **ANUNCIAR** Annuncio, profano, induco.

B. **APARELHAR** Paro, apparo, attingo.

B. **APARELHAT** [3] Promptus, perpromptus, promptulus, paratus, expeditus, pronus.

B. **APELLAR** Objicio, oppono.

B. **APENDRE** R. aprendre, apenre, aprener.

B. **APERT** Citus.

B. **APERTENIR** Attineo, pertineo.

B. **APIAR** R. apier.

B. **APLICAR** Appello, applico.

B. **APTE** Aptus, eruditus.

B. **AQUISTAR** Acquiro, pario.

A. **ARCHIV** Arcivum, librarium.

A. **ARENDOLA** Chelido, hirundo; hirundinus, parvus filius hirundinis.

A. **ARET** Aries, arietulus, vervex, berbex, berbicus castratus tantum.

A. **ARGILA** Argilla, gluten, creta, glarea; glis, itis; prasis.

A. **ARPA** Erpica, instrumen-

[1] Ms. ceo.

[2] Ms. *solorium*. La forme *solarium* est celle d'Isidore de Séville, Etym. XV, III, 12 à qui notre auteur a emprunté ce mot et la glose qui l'accompagne. Cf. Du Cange s. v. solarium.

[3] Ms. *aperelhat*. Le sens de ce mot et la place qu'il occupe dans le ms. entre les mots « apareycer » et « aparelhar » nous le font considérer comme un participe passé de ce dernier.

tum ad terendas glebas a bobus trahitur.

A. **ARRA**. R. arras.

A. **ARRECHAMT** (?) Priapismus, tendigo.

A. **ARRIBAR** vide in applicar.

A. **ARTELH** Articulus, artus.

A. **ARTISTA** Artista, artifex.

A. **ASE** Asinus, asina, asellus, asella, onager.

A. **ASPRE** Asper, scaber, scarosus, sentus, senticosus, sentarius, sentosus, scalidus, scalor, asperitas, scaleo, austerus, cauticus, saber, insuavis, hirsutus, hirtus, hispidus.

A. **ASSEGE** Obsidio, municium.

A. **ASSIGNAR** Assigno.

A. **ASTA**[1] Hasta, hastile, contus; trudes, fustes ferrati quibus naves tuuduntur et impelluntur.

A. **AUCELL** Avis, ales, volucris, prepes.

AUCIRE Deleo, excerebro, gladio, jugulo, interficio, interneco, perneco, interimo, macto, occido, obruo, neco, perimo, spiculor, sterno, strangulo, lapido, præfoco, suffoco, trucido.

AUR Aurum, obrisum, thesaurus.

A. **AURELHA**. B. **AURELLA** R. Aurelha.

AURELHETAS Laganum.

B. **AUREVELLIER** Aurifaber; anularius qui anulos tantum facit.

A. **AURURA** Aurata, quod in capite colorem habeat auri.

A. **AUS** Nunc, modo.

AUSIR R. auzir.

AUTESA Arduitas, cacumen, culmen, domicilium, jugum, fastigium, summitas, altitudo, pinna[2], pinnaculum.

AUTRE Alter, de duobus tantum dicitur; alius, de multis [A. et alio numero]; [B. universus, de uno]; ceterus, [A. de alio numero], [B. generale est.]

AVENAT Lactatum, quod ex lacte fiat amigdalarum et omnis cibus sic factus potest sic dici.

AVENTURA Fortuna, fors, forte, forsan, fortassis, fortasse, [A. forsitan, fortuinum].

BAY R. bais.

BAYAR R. baisar.

BAYLLA Nutrix, nutricula, nutricia, nutricius, nutritorius obstetrix.

BAYSAR Scindo.

B. **BALMA** Caverna, cuniculi; antra, sanctorum; fovea, hominis mortui est; spelunca, leonis; scrobs, serpentis.

BANASTON Corbis, coffinus.

B. **BANDAYRIER** Ferentarius, vel antesiguarius.

[1] Après ce mot le manuscrit A. donne les mots *aste*, *astella*, qui sont dans Raynouard, et ensuite les mots latins : Ostracus, ci; Testaceum, cei; Pavimentum, ti; mais [illegible] de donner le mot provençal qu'il traduit ainsi : R. l'ignore aussi.

[2] B. prema. Mot emprunté par D. C. à ce mot : A donne le terme exact : pinna.

B. **BANHIAR** Lucarius, hoc lucar quod fac videlicet pretium [1].

BANNA R. bana.

B. **BANS** A. et B. : Balnee, balnearium, thermæ, apoleterium, propina.

BARBAJOHA Bubo, avis cornuta plumis [2]; barbiger, idem.

BARBIAR R. barbier.

BARBUDA Larva, cassis, galea.

BARRAL Cadus, cadulus, cadiolus, situla.

BASSIN R. bacin.

BASTART R. bastard.

BASTON Agolus [3], pedum, baculus, calopodium, podium, fustis, hamis, insubulus.

A. **BATARELL**, B. **BATAREL** Taratantara.

B. **BEASSAS** Bisaccia.

A. **BELL**, B. **BEL** R. bel.

BELLESA R. belleza.

BELLUGA R. beluga,

A. **BIDOASSA**, B. **BIDOASSAS** Ostillum.

BLESE Funale, licinus, licinium, [B. lichinus, lignus].

B. **BLET** Blocium, saporis evanidi quasi vilis beta [4].

BLONT Flavus.

A. **BLOQUIAR**, B. **BLOQUIER** R. bloquier.

BOASC Nemus, lucus, luculus, silva, silvula.

BOYER Bossequus, bubulcus, glebo, B. ocinarius, mandra.

A. **BOISSESA**, B. **BOYCESA** [A. Bixis], [B. bixidis], alabastrum.

BOLFIGUA Vesica; vesicula [A ubi aves grana colligunt], [B ubi avis colligit comestionem, v. gauaych].

BOLHIR Ferveo, ferbeo, fervo, elixo, scateo, scatesco, scaturigo, scatebra, scaturio, scaturizo, [B. lixor].

BON Bonus, bellus, bellulus, frugi, legitimus, prosper, secundus, benignus, beneficus, benivolus.

A. **BORDELL**, B. **BORDEL** R. bordel.

A. **BORSA**, B. **BOSSA** R. borsa.

BOTAR Bucco, as; buccam inflare.

A. **BOTELHIAR**, B. **BOTELHIER** [A. Acaliculis], [B. acalicul, acaliculus], A. B. pincerna.

A. **BOUGET**, B. **BOU** Folliculus, [A. follis].

[1] Probablement erreur du copiste, pour *bandiar*. Cf. R. s. v. *bandier* dans le sens de : garde champêtre.

[2] A : pluvils.

[3] B. Agulus que donne D. C. en s'appuyant seulement sur notre ms. Agolus est la leçon de A. — B. donne avant « pedum » Returnus, ni, qui a été aussi accueilli dans D. C. d'après notre ms. seul. Or, nous lisons dans A : « Pedum, di recurvus ». C'est évidemment cet adjectif que B a lu returnus et dont il a fait un substantif.

[4] « Blocium » pour « blitum ». Cf. Isid. Etym. XVII, x, 15: Blitum, genus oleris, saporis evanidi quasi vilis beta.

BOUSAS Follis, folliculus.

BRAYAS R. braia.

A. **BRANCA**, B. **BRANQUA** R. branca.

BRANDEJAR Vibro.

A. **BRANCUT**, B. **BRANQUT** R. brancut.

BRANDON R. brando.

B. **BRASSADA** Metreta.

B. **BRASSADEL** Colobia.

BREDOLA Scamnum quod altioribus lectis apponitur; scamnellum, scabellum, scabellulum.

BREGAS Faux, mandibula, inferior; [B. rumen, id]; maxilla, superior; [B. firmen, id.].

A. **BRIGUIN**, B. **BREGUIOL** Rixosus, litigiosus.

BRES Cuna, cunabulum, incunabulum, crocea, crepundium, [B. rudimentum].

B. **BRESAR** Aucupar.

A. **BRIGA**, B. **BAGA** [1] R. briga.

A. **BRIOCOLA**, B. **BRICOLA** Librilla.

BROET R. bro.

BRONDIS Limbus, limbulus, limbellus, orarium [2].

BRUC Scopa, stipa, stipula.

BRUCAR R. burcar.

B. **BRUGUIERA** Scopetum.

BUAU Bos, taurus, coruupeta, trio, jujux, sejux, subjux, urus, bubalus, phocas.

A. **BUDELL** R. budel.

B. **BUFFET** Sinciput.

A. **CABADURA** Frago.

A. **CABANNA** R. cabana.

A. **CABEDELL** Glomus, i = glomicellus; glomus, eris, globus.

A. **CABOLFIGA** Grossus, i.

A. **CABRA** Capra, domestica = caprella; caprea, silvestris; pecus generalis ad capras et oves.

A. **CABRARIA** Grex, multitudo caprarum.

A. **CADELL** R. cadel.

A. **CADIERA** Thronus; solium regum; cathedra doctorum; tribunal judicum; sedes prætoris; hemicyclus barbitonsoris; scriptorium, forulus [3].

A. **CAYS** Faux.

A. **CALAMAR** Scriptorium, forulus, pugillar, pugillare.

A. **CALAMELL** Tibia ossis, calamus arboris, pandorius habens duos calamos dispares, fistula.

A. **CALAR** Colo, depono.

A. **CALCADOYRA** Calcatorium, bachinal, torcular, forus.

A. **CALCATREPA** Saliunca.

A. **CALCON** Clepsedra.

A. **CALFADOR** Cucuma, caldarium, fervorium.

A. **CALH** Balducta; junctata, lac concretum et in juncis involutum [4].

[1] Lecture erronée de B. — [2] B. oracrium.

[3] Ces deux derniers mots ne sont évidemment pas à leur place. Le copiste de A a ici interverti l'ordre des mots; il écrit : « cadena, cadiera, capafuac, cagar, cays, cays, cayssa, clamar, calamell, etc. ». Il a encore écrit « clamar » pour « calamar », ainsi que le prouve la place du mot dans l'ordre alphabétique et le sens. C'est à ce mot « calamar » que doivent être reportés nos deux mots « scriptorium » et « forulus ». — [4] Cf. Du Cange, s. v. luncata.

A. **CALONH** Crucibolus, lucerna, locernula.

A. **CALOMNIA** R. calompnia.

A. **CALOTA** [1] Infula.

A. **CAMBRA** Camera, camerula, cella, cellula sacrorum, finitimus nubentis, penetral, penetrale, simma.

A. **CANESTEL** Calathus, canistrum, cistella.

A. **CANNA** R. cana.

A. **CANNEBE** R. canebe.

A. **CANNIER** Cannetum, canistretum.

A. **CANNON** Clepsedra [2].

A. **CAPAFUAC** Ypopirgium, quod sub ignem gerens; repofocilium.

A. **CAPELL** R. capel.

A. **CAPELLAN** Capellanus, flamen gentilium, sacerdos, sacerdotulus, fanaticus, antistes, geron, geronta, presbiter, presbiterulus, prestitellus, vates.

A. **CAPITELL** R. capitel.

A. **CAPRICORN** Capricornus, rinoceros, egoceros.

A. **CARBON** Carbo, pruna extincta carbunculus, pruna; dum ardet.

A. **CARBONADA** Frixa, pars carnis quæ super carbones coquitur; carbonella.

A. **CARDON** R. cardo.

A. **CARRUBIA** Siliqua, cf. R. carobla.

A. **CASCALHON** Ricinus, quod hæreat auribus canum.

A. **CASER** R. cazer.

A. **CASSA** Capis.

A. **CASSADURA** Litura.

A **CASSIDA** Lippitudo.

A. **CASTANHIER** Castanea.

A. **CASTELL** Castrum, casa alta in alto situm (*sic*); castellum, colonia, oppidum, oppidulum.

A. **CASTRAT** s. et adj. Semimas, semivir, spado, eunuchus, castratus, tescuatus.

A. **CAUPOL** vide in Nau.

A. **CAUSSANA** Capicium.

A. **CAVALL** R. caval.

A. **CAVAT** Cavus, natura; cavatus, manu.

A. **CEYRA** R. cera.

A. **CELHA** Supercilium.

A. **CELLIAR** Merotheca, vinaria, penus. Cf. R. celier.

A. **CEMBAS** Cimbalum.

A. **CENGLA** Cingula animalium, fascia, fasciola [3]; fasciale, qua puer involvitur.

CENGLAR vide in A. poarc, B. pear [4].

A. **CENHA** Cimiterium, cimiteriolum, polyandrum, polinctorium.

B. **CERCLAR** Sario.

CERS R. cerv.

CERTAMENS R. certamen.

A. **CERTIFIAR**, B. **CERTIFICAR** R. certificar.

[1] Le ms a: « colota »; la place du mot dans l'ordre alphabétique indique qu'il faut lire: « calota ».

[2] Cf. calcon.

[3] B: « fascella » mot dont il n'existe pas d'autre exemple; à la place de ce mot A lit: « fasciola » qui est évidemment la leçon de l'original.

[4] On ne trouve aucune de ces formes dans nos mss.

A. **CERVELL**, B. **CERVEL** R. cervel.

CERVELLERIA [1] Cassis, ferri et militum ; galea, corii et peditum.

A. **CHANTOR** [2] Cordacista, personista. (R. cantor, chantressa).

A. **CHAVA** Cornix, graculus.

CHIPRE Paphus, A. chiprus, B. ciprus.

A. **CINGNE**, B. **CIGNE** R. cigne.

CIMIA Cimex.

B. **CIMIA** R. simia.

CIRCUIR Circumeo, lustro.

A. **CIRURGIA** R. cyrurgia, sirurgia.

CISTRIA Cista, cistella.

CITERNA R. cisterna, biterna.

A. **CLARDA**, B. **CLARDAT** R. clardat.

A. **CLAVELL**, B. **CLAVEL** vide in agut [3].

A. **CLAUSURA**, B. **CLAUSTRA** [4] Antes, lapides qui vineas claudunt ; sepes, vel sepis ; sepecula, sepicula [5], septum.

CLERGADA R. clerguada.

CLOQUIER Campanile, B. pugnaculum.

CLUGAR Conhibeo.

COAR R. cor [6].

A. **COAS**, B. **COARS** R. cors.

COASTA R. costa.

COBESA R. cobeitat, cobezeza.

COBESE R. cobes.

A. **COBESEIAR** R. cobezeiar.

A. **COCHA** Agina, festinancia. Item agina est foramen in quo trutina se vertit [7].

CODENNA R. codena.

A. **CODONN**, B. **CODON** R. codoing.

B. **CODONIER** R. codonhic.

A. **CODONNAT**, B. **CODO-**

[1] B. Cervelleira, mais le mot a été corrigé par surcharge ; nous nous en tenons à la leçon de A.

[2] L'original avait probablement : « cantor ». Dans le ms. l'une des expressions latines qui le traduisent, se trouve à la fin de l'art. « cantor » viennent ensuite les mots « cap, capa, capell » et c'est dans l'art. « capell » qu'est inséré le mot « chantor » avec la seconde de ses traductions latines. Dans l'original « cordacista » et « personista » devaient se suivre et « cantor » comme l'exige la suite alphabétique des mots et non « chantor », se lisait devant « cordacista ». — Notre ms. lit « perasonista ».

[3] Le mot « agut » ne se trouve pas dans nos mss. Il avait évidemment la même sens que « clavell ».

[4] « Claustra » est probablement une mauvaise lecture de B pour « clausura. » Les mots latins traduisent plutôt « clausura » que « claustra ».

[5] Les 2 mss. lisent : specula, spicula.

[6] Aussi bien dans le sens de « cœur » que dans celui de « chœur ».

[7] L'auteur de ce vocabulaire explique ordinairement les mots latins en vue des mots latins eux-mêmes et non en vue du mot provençal qui les traduit. Aussi est-il possible que le sens donné en dernier lieu au mot « agina » ne convienne pas au mot « cocha ».

NAT A. Cidonieum, B. cindonium, cotanatum.

A. **CODONNELL**, B. **CODENEL** Cremium, quod aridum remanet in patella.

A. **COFFIN**, B. **COFIN** R. cofin.

A. **COGOMBRE**, B. **COCOMBRE** R. cogombre.

COGORDA Cucurbita. (R. cois).

A. **CORGOMAS**, B. **COCORNA** Coloquintida.

COGOS R. cogotz, coguos.

COYNA R. cozina.

COYNAR R. cosinar.

A. **COYRE** R. coire.

COYSSIN R. coissi, coysin.

A. **COLHONS**, B. **COLHON** R. colho.

A. **COLL**, B. **COL** R. col.

COLLA R. coll.

A. **COLLAR**, B. **COLART**, **COLARES** R. colar (au sens de « collier »).

A. **COLOTA** Infula [1].

A. **COLUNB**, B. **COLUMP** R. colomb.

COLUMBA R. colomba.

COLUMBIAR R. colombier.

COLUMBON Pipio.

COMANDAMENT R. comandamen.

B. **COMENSAMENT** R. comensamen.

A. **COMMENSAR**, B. **COMENSAR** R. comensar.

A. **COMERE** vide in nauchier.

A. **COMMETRE**, B. **COMETRE** R. cometre.

COMOLAR R. cumular.

B. **COMPANAGE** R. companagge.

B. **COMPANEJAR** Coedulo, pulmento.

COMPANHA Legio, phalanx, phalanga, caterva, centuria, manipulus, cohors, ala, alaris, turma, turmula, turmella, acies, exercitus, agmen, cuneus, nodus, cornua, cœtus ; chorus, multitudo in sacris; synodus, contubernium [2] ut in « companhia », [A. unde tabernaculum quod modo huc modo illuc præfingitur; decania], [B. conventus], funus.

COMPANHIA [3] Consortium, sodalitas, sodalicium, [B. secta, conventiculum, concubinium ad tempus comessendi conventorum, tabernaculum quod modo huc modo illuc præfingitur].

COMPANHON R. companho.

A. **COMPENRE** [4], B. **COMPENDRE** R. comprendre, compenre, comprener.

[1] V. « Calota ».

[2] A. lit: contubinum et B concuburum ; B à l'art. suivant lit: concubinium. L'original, probablement altéré ici, avait contubernium. Ce passage est emprunté à Isidore de Séville, Etym. IX, vii, 23 : Contubernium est ad tempus comessendi conventio ; unde et tabernaculum, quod modo huc, modo illuc præfigitur.

[3] R. ne fait qu'un art. des deux formes « companha » et « companhia » auteur de notre vocabulaire marque entre les deux une différence de sens.

[4] Mac. « componre ».

COMPYSSAR R. compissar.

A. **COMPLANHA**, B. **COMPLANCHA** R. complancha.

A. **COMPLANHAR**, B. **COMPLANHER** R. complanher.

CONDUCH Meatus, subterraneus, conductus, tracon.

A. **CONFIAR**, B. **CONFIDAR** R. confidar[1].

A. **CONNHADA**, R. **CONHADA** R. conhada.

A. **CONNHET**, B. **CONHET** R. conhet.

CONILH R. conil.

CONJURACION R. conjuration.

CONOYSSER R. conoisser

B. **CONRRAYRE** Allutarius (cf. R. coirratier).

A. **CONSELH**, B. **CONCELH** R. conselh, cosselh.

A. **CONSELHAR**, B. **CONCELHAR** R. cosselhar, cosseillar.

A. **CONSENTIMENT**, B. **CONCENTIMENT** R. cossentimen, cocentiment.

A. **CONSENTIR**, B. **CONCENTIR** R. consentir, cossentir.

CONSOLAR Solor, consolor.

CONSTAR R. costar.

B. **CONTUNIAR** Continuo [2], assiduo, jungo[2].

CONVOCACION R. convocatio.

CORBA Corbis, corbiculus.

CORDIAR R. cordier.

B. **CORDON** R. cordo.

CORGOSSON Curculio, B. curculiunculus [3].

CORP Curvus ; simus, qui nasum habet curvum. (R. corb).

B. **CORPORALS** R. corporal s. m.

A. **CORATIER**, B. **CORRATIER** R. corratier.

CORRE R. correr.

B. **CORREDOR** Lacimar, ris ubi fit cursus vel gorga.

CORSIA Agea, [A. via in navi per quam citator accedit ad remiges].

CORTESIA R. cortezia.

CORTINA Anabatrum, quod sursum graditur, (cf. R. cortina).

COSA R. coza.

COSSOYRA Calculus.

A. **COSTRENHER**, B. **COSTRENHE** R. costreigner.

COSTRUYRE R. costruire.

COTADA Cernica [4].

A. **COUCER**, B. **COUSSER** R. couser, cosser.

A. **CONVEDE**, B. **COUEDE** R. code, coide.

A. **COUTEL**, B. **COUTELL** R. coutel.

[1] La forme « confiar » est donnée par A et B s. v. « fiar ».

[2] B. contunio; jugo.

[3] B. circuliunculus.

[4] « Cotada » est un dérivé de « cota » et selon Du Cange désigne un vêtement. Le texte de nos mss. est ici fort corrompu. Le voici: **Cotada** Cernica, B. Salganium, nii a gamor et salvo. A. Colafus.

A. **Coucer**, B. **Cousser** A et B Culcitra, quod calcetur pluma; A. Salgamum, mi, B. Salganium, nii A. et B. a gamo et salvo A. in gamo. Du Cange ne connaît les mots « Cernica » et « Salganinm » que par B.

COVEN Oportet.

CREBADURA Hernia, de-[illegible] intestinorum [A. in mentulam].

CREBAT Hernitus, qui lapidem habet in mentulam.

CREYRE R. creire.

CREYSEMENT R creissement, creisshement, creycement, creysshement.

A. **CREYSSER** R. creisser.

A. **CRESTALH** R. cristal.

A. **CRESTAT** m. semimaris, vide in castrat.

A. **CROYLLA** Lacus, lacunar, lacunarium, laquear, laquearium.

A. **CRUALESA** R. cruzeltat, crueltat, cruzeleza, cruzeza.

A. **CRUELL** R. cruel.

A. **CRUYSSENTELLA** Cartilago.

A. **CRUS** R. cru.

A. **CRUVELL** Capisterium, [illegible], vanus.

A. **CUAC** R. coc, cuec, cut.

A. **CUAGA** Focaria, co-[illegible]stria.

A. **CUAR** R. cuer, cur.

A. **CUARVIA** Corium.

A. **CUAYSSA** R. cueissa, [illegible]ssa, cuyssa.

A. **CUBERCELL** R. cubresel.

A. **CUBERTA** Sandalium, lii.

A. **CULLIAR** R. culhier, [illegible]ler, cuillier.

A. **CULLIR** R. coillir, cueilhir, [illegible]ir.

A. **CUMASCLE** Ignipen-[illegible]n, perpendiculum.

B. **CUMIADAR** R. comjiar.

CUMIAT R. comjat, conjat.

CUNCA Amitta, matertera, matruellis.

A. **CUNN**, B **CUN** R. con.

A. **CURATIAR**, B. **CURATIER** R. coiratier.

B. **CURIALMENT** Curialiter.

A. **CURNIAR**, B. **CURNIER** A. B. Cornus, ni, B. cornum pro fructu.

DAMNAR R. dampnar.

DAMNEJAR [1] Præjudico, A. damnifico, B. dapnifico,

A. **DANN**, B. **DAN** R. dan, dam.

DAUTRAMENS (R. autrament).

DAVANTBARRI [2] Promurale

A. **DEACORDAR** [3], B. **DESCORDAR** R. descordar, desacordar.

A. **DEAPAUSAR** [3], B. **DEPAUSAR** R. depausar, dezapauzar.

A. **DEBADAS**, B. **DEBADA** frustra, sine causa, sine effectu, invanum, incassum.

DECHAR Dicto, dictito.

A. **DECIPEL**, B. **DECIPOL** Discipulus.

DEDAL Digitale, digitabulum.

A. **DEFFALLIMENT**, B. **DEFFALHIMENT** Deffectus; eclipsis solis vel lunæ vel alterius rei.

[1] R. ne considère damnejar que comme catalan.

[2] A : Davanthrarri, B. Davatbarri.

[3] N'est-ce pas pour « desacordar, desapausar » ?

A. **DEFALLIR**, B. **DEFFALHIR** Excliptico, cf. R. defalhir, defaylhir.

DEFFAMACION [1] R. Difamacio.

DEFAMAR R. diffamar.

A. **DEFENDRE**, B. **DEFFENDRE**. R. defendre.

A. **DEFENSION**, B. **DEFFENCION** R. defension, defencion.

A. **DEFORA**, B. **DEFFORA** R. deforas.

A. **DEYCEBRE**, B. **DECEBRE** R. decebre.

A. **DEYCENDRE**, B. **DEYSSENDRE** R. deissendre, dissendre.

DEYTAT R. deitat.

DEJOSTA Juxta, R. III p. 592, 1.

A. **DEJUNNAR**, B. **DEJUNAR** R. dejunar.

DEJUM R. dejun, dejuni, s.

DELECTACION R. delectatio.

B. **DELIACH** R. deliech.

B. **DELICAT** Delicatus, deliciis pastus, vivens in epulis [A. et nitore corporis; illecebrus].

DELICHABLE R. delechable.

DELICHAR R. delechar.

DEMANDADOR Petitor, questor, postulator, [B. procax, importunus, procaculus, procacitus].

DEMANDAR Peto, exigo, flagito, quæro, quæso, imploro, posco, deposco, exposco, postulo, expostulo, proco, procio, [A. procor], procito.

A. **DEMYAY**, B. **DEMIACH** R. demiey.

DEMONI Demon, cacodemon, demonium ; dis, ditis ; dusius, februus, manes, pluto ; infernas, infernum colens et pro anima [A. perdita potest dici]; aquilini, sumanus, mamona, [A. larva].

DEMOSTRACION Demonstratio, ostentamen, ostentaculum.

A. **DENFRA** Intra, significat localem inclusionem; infra, localem suppositionem; intro, ad locum; intus, in loco.

DENIAR R. dener, denier, dinier.

DEPORTAR Spatior, deambulo, obambulo.

A. **DESCAUSSAR**, B. **DESCAUSAR** R. descaussar.

B. **DESCOLART** Decolor.

B. **DESCLOBADA** [2] Dislumba.

A. **DESERITAR**, B. **DESERETAR** R. Desheretar, deseretar, dezeretar.

B. **DESFECI** Veternum.

DESGAYNAR Evagino, B. disvagino.

B. **DESGUIAT** Strangulatus [3].

[1] A. Diffamacion.

[2] Le rang qu'occupe ce mot dans l'ordre alphabétique porte à croire qu'il faut lire « descoblada. »

[3] A. Designar: Otragulum, li, hinc stragulatus, a, um; designo, is; specifico, as, aui. — B. Desguiat: n. stragulum, li, hinc strangulatus, a, um. Designar: Designo, as, aui; specifico, as, aui.

DESIRIAR Optatio, ambitiosa, optio, adoptio, cupiditas, cupitas, desiderium, affectus, affectio, [A. cupidia edendi et bibendi, abitua], [B. cupedia, abitus].

A. **DESMAMAR** Ablacto.

B. **DESNEMBRANSSA** Admens, oblivio.

A. **DESNAMBRAR**, B. **DESNEMBRAR** R. desmembrar (oublier).

B. **DESNIAR** R. desneyar.

DESNOAR Enodo.

A. **DESPAREYSSER**, B. **DESPAREYCER** Evigilo, expergisco.

A. **DESPENSA**, B. **DESPENSSA** Penus, ni; penus, nus; penus, oris; penum, [A. penu], cellarium, promptuarium.

A. **DESPENSIAR**, B. **DESPENCIAR** R. despessaire.

DESPERAR R. desesperar.

A. **DESPIUCELLAR**, B. **DESPIUZELAR**, R. despiucelar, despiuzelar.

A. **DESPLASER**, B. **DESPLAZER**, R. desplazer.

DESPULHAR Exuo, nudo, [A. denudo], enudo, spolio, expolio, vacuo; inanio, quod intus erat auferre.

DESSELLAR Dissello.

A. **DASSAMBLENT**[1], B. **DESSEMBLANT** Dispar, separ, [B. dissimilis].

DESSENNAR R. dessenar.

DESSENNAT Menceps, caducus, lunaticus, vecors, demens, vehemens, furiosus, amens, delirus.

DESSOBRE Super, desuper, supra.

DESSOTA Subter, subtus, subterior.

DESTRAL Pronuba, paranympha.

DESTRAL Consiliatrix, lena, leno, agagula, lenunculus.

DESTRALAGE Lenocinium[2]

A. **DISTRIBUIR**, B. **DESTRIBUIR** R. distribuir.

A. **DESTRUCCION**, B. **DESTRUCION** Eluvium, eluvies, eluvio, destructio, excidium, abolitio, [B. interitus].

DESTRUYRE R. destruir.

DETOTENTOT Omnino, extoto, penitus, prorsus, examussim.

DETRAYRE Detraho, derogo.

DEVENDALH Flabellum, muscarium, muscularium.

DEVIAR R. desviar[3].

DEVINACION R. divinacio.

DIAMANT R. diaman

DIAQUE R. diacre, diague

DICH R. dig, dit.

A. **DINADOR**, B. **DINNADOR** Pransorium.

DOLADOYRA Dolabra, dolabella, dolabrum, dolabellum, bipennis.

DONNA R. dona.

[1] Le copiste de A a omis le *d* initial ; le rang qu'occupe le mot dans l'ordre alphabétique nous fait préférer la lecture de B.

[2] A : lenoticinium.

[3] A : Demar : ademo, as, vi.

DOS[1] Duo, ambo.

DOSILH R. dozil.

DRESTA A. Chorea, B. correa.

A. **DUPTOS**, B. **DOPTOS**, R. doptos.

DURAR Duro, [A. perseverare et] durum facere.

DURESA R. duressa, dureza.

EDIFICACION R. edificatio.

A. **EGAL**, B. **EGUAL**, R. egual.

A. **EGALEJAR**, B. **EGUALEJAR** Æquo, hostio, æquipero.

A. **EGALEZA**, B. **EGALESA**, R. Egaleza.

A. **EGARIA**, B. **EGUARIA** Armentum, equorum et aliorum jumentorum, polia.

EYSSAM R. eissam.

A. **EYSSAUSSAR**, B. **EYSAUSSAR** R. eyssaussar, esalsar.

EYSSELH Exilium; liminium, [A inde] postliminium, inde reversio. Cf. eyssilh.

A. **EYSSELHAR**, B. **EYSSILHAR** R. eysillar.

A. **EYSSELHAT**, B. **EYSSILHAT** Exsul, relegatus, extorris, deportatus, exterminatus.

EYSSEMPLAR R. exemplar s. m.

EYSSEMPLE R. exemple, eixample, eyssample, essemple.

EYSSENDOL Scindula

A. **EYSSOPINAR**. B. **EYSSOPINAR** Supino.

ELEGIR Eligo, seligo, opto, adopto [B in filium recipere], exopto [B in filium recipere], peropto.

ELHAUS R. eylhaus.

A. **ELHAUSSESAR**, B. **ELHAUCEJAR** Corusco; B. fulguro.

ELRE Edera.

ENBLANQUIR R. emblanquezir.

B. **EMBRAYAR** Braco.

A. **EMENDAR**, B. **EMEDAR**, R. emendar.

A. **EMMAYGRESIR**, B. **EMAYGRESIR** R. emagrezir.

A. **EMMALENTIR**, B. **EMALAUTIR** Infirmor, ægroto, langueo; recidivo, iterum infirmari.

EMPACH Trica, impedimentum, præjudicium.

A. **EMPASCHAR**, B. **EMPECHAR**[2], R. empachar.

EMPALLESIR Palleo.

EMPASSAR Ligurio, deligurio, glutio, deglutio.

EMPAURESIR Paupero, depaupero, aporio.

EMPERO Perinde, igitur, idcirco, propterea, [A. ideo].

EMPORTUN Gurdus [A. proprie in commessationibus recipiendis]; importunus, inquietus.

[1] R. ne considère « dos » que comme régime; notre vocabulaire ne fait plus cette distinction.

[2] L'original devait avoir « empachar. » « Empaschar, empaschat », qui suit sont entre « empach » et « empallesir » et par suite hors de leur place alphabétique. Ce même ordre alphabétique montre que « empechar » de B est une erreur.

EMPRUNTAR Mutuor, B. mutuo.

ENAYGRIR Aceo, acesco, exacesco.

ENAPROP Post, postea, postmodum, denuo, demum, denique, iterum, postremo.

ENCAUSAR Fugo. Cf. R. encaussar.

B. **ENCEGRE** Exsequor, ad effectum aliquid deducere.

ENCEYRAT Ceratus, a, um, cereus; cf. R. encerar.

B. **ENCANTAR** R. enquantar.

B. **ENCANTAYRE** Subhastator.

B. **ENCELLAR** R. encelar, V, 187.

B. **ENCENCIAR** R. encensier.

B. **ENCERCAMET** Rimor, scrutinium, investigatio.

B. **ENCERCAR** R. ensercar.

B. **ENCERT** Incissium.

B. **ENCERTAR** Insero, is, inserto, as.

B. **ENCLAURE** Includo, trudo, pertrudo, obtrudo, abstrudo, detrudo, intrudo.

B. **ENCLAUS** Intrusus, inclusus, obtrusus, trusus, pertrusus, abtrusus.

B. **ENCLINAT** Inclinatus, obstipus.

B. **ENCLUGE** R. enclutge.

B. **ENCONTENENT** R. encontenen.

B. **ENDES** Tripes.

B. **ENDIGNE** Absurdum, i; indignus, i.

B. **ENDILHAR** R. endillar, inhilar, enilhar.

B. **ENDREYSSAR** R. endressar, endreizar.

B. **ENDURSIR** R. endurzir.

B. **ENFAMIA** R. infamia.

B. **ENFANGAR** Luto, alluto, colluto.

B. **ENFANT** R. enfan, effan, efan.

B. **ENFANTA** Puera, puerula, puercula, puella, puellula; orbus, a, um, sine parentibus; orphanus, a, um, idem, qui vel quæ post mortem patris nascitur; patermes, is, superstes defuncto patre.

B. **ENFANTAR** Abortio, nitor, enitor; fero, as; pario, filio, parturio

B. **ENFER** Acheron, infernus, inferus, avernus, orcus, styx, baratrum, erebum, tartarus; limbus, pars inferni, una puerorum, altera patrum; purgatorium, alia salvandorum (cf. R. enfern).

B. **ENFERRIAT** Peditatus, compeditus, compeditatus (R. enferriar).

B. **ENFLACIO** Angina faucium vel gutturis, inflatio.

B. **ENFRAGILIR** vide in debilitar (cf. R.).

B. **ENGANNAR** R. enganar.

B. **ENGAUNHAR** Samno, subsamno.

B. **ENGRAYSSAR** R. engraissar.

B. **ENGUE** Inguen, ilium.

ENGUIAR (v. condurre).

B. **ENNEGRESIR** Nigro, denigro, unde nigrosco, denigrosco; fusco, obscuro.

B. **ENNOBLESIR** R. ennoblesir.

B. **ENJUCAR** Sirpo, blibo.

B. **ENREDONIR** Rotundo.

B. **ENRIGOTAR** Calamistro.

B. **ENRIGOTAT** Calamistratus.

B. **ENSANGENAR** Rubino, rubico anguino cruentor

B. **ENSAQUAR** R. esacar.

A. **ENSANHAMENT**, B. **ENSENHA** R. ensenhamen.

B. **ENCENHAS** R. ensenha.

B. **ENTAYRAR** Integro, integresco, retegresco, solido, consolido (cf R enteirar)

B. **ENTEUNESIR** Tenuo, attenuo extenuo

B. **ENTUYSEGAR** Toxico, veneno afflo (cf. R. entuysegar).

B. **ENUECH** Tædium, tædiolum.

B. **ENVAN** Frustra, invanum, incasum, sine causa, sine effectu.

B. **ENVASIR** R. envazir.

B. **ENVEIA** Zelus, invidia-odium, livor (cf. R. enveia).

B. **ENVELHESIR** R. envelhezir.

B. **ENVERGONHOSIR** R. envergonhezir.

B. **ENVERMELHIR** Rubeo, rubesco.

B **ENVIAR** Tædeo. tædet, fastidio; tædior, aris.

B. **EREGE** R. eretge, heretge, heretje.

B. **ERES** R. heres.

B. **ERGUELH** Superbia, ampullitas insolencia, elatio, cervices, fastus, fastuositas, arrogancia, falera, hyperfania.

B. **ERGULHOSIR** R. ergolhozir.

B. **ERM** Heremus, mi; tum, ti. [R. ne le cite que adj.

B. **ERMITAM** (sic) H ta, hermitan.

B. **ERUGE** Ærugo, suca, hirudo.

B. **ESCAS** Parcus, qus avarum quandoque inter et prodigum significat. (cf cas).

B. **ESCASSETAT** H et ponuntur pro vitio et

B. **ESLENEGAR** Lal labor, dilabor, elabor, lubi bo, as · labasco.

B. **ESLENEGUIER** qui labitur; lubricus, in c buntur.

ESLENGAR Elingo.

B. **ESPAUSAR** Expo sero, edissero.

B. **EUSE** Ilex.

B. **EXEQUIA** R. exeq

B. **FABREGA** Fabri faber operatur cf. R. fabr

B. **FACH** R. fag, faig,

B. **FACHURAS** Fasci

B. **FACHURIERA** Fa farmacies.

B. **FAYCELL** Faselli seolus; fasolarium, herba cus ubi abundat. R. faisol

B. **FAYS** R. fais.

B. **FAYSAN** R. faisan

B. **FAYSSA** Fassias, ciale, qua puer involvitur; equorum.

B. **FAYSSAR** R. fais

B. **FALCON** R. falco.

B. **FAMEGAR** Fame rio.

B. **FAMILHA** R. fam

FAROS, [A. Faros, indecl., turris vel aliud ad praelucendum factum pro portus introitu demonstrando], [B. fax, quod fit in sacrificiis vel in nuptiis] cf. R. fac.

A. **FARRIR**, B. **FASSIR** R. farrir.

FARSUM Farsimen, farcimentum, fartum.

FAULEJAR Fabulor, mitor.

FAVAFRACH Fabafresa, [B fabafracta].

FAVOREJAR Faveo.

B. **FEBREJAR** [A. Febricito], febricitor, febrio, febrisco.

FEDAS Grex [A et aliorum animatorum animalium] [B generale est].

FEJE R. fetge.

FELENA Neptis, nepticula.

A. **FELENE** Nepos, nepotulus.

FEMS R. fem.

A. **FENIER**, B. **FENIAR** R. fenier.

B. **FENIERA** Vexillum.

FERLA R. ferula

A. **FERLEDA**, B. **FERLADA** Feruletum, ferularium.

FERMADA Sponsa; nympha, sponsa in nuptiis. cf. R. fermar.

A. **FERMANSA**[1] B. **FERMANSSA** Fidejussor, præs, sponsor, [A vas,] et pro obside ducitur.

FERMAR Fidejubeo, vador.

FERMAT Sponsus. Cf. R. fermar.

FERRES Vinculum, pedica, compes, pedana, manica.

FESTOLA R. fistola

FEUSE Filix.

FEUSIERA Filicetum, filicarium.

A. **FIENSA** B. **FIANSSA** R. fiansa.

FIC R. fica.

B. **FYEL** R. fiel, fizel.

FIGUIERA R. figueyra.

FILAYRIS Filatisca, qui vel quae pro mercede filat.

FILH R. fils.

FILHASTRA Filiastra, privigna.

B. **FYLHASTRE** R. filhastre.

A. **FILHAL**, B. **FYLHOLA** Filiola.

FISAR R. fizar.

FISEL R. fizel.

FLAYRAR R. flairar

FLAON Artotira.

FLASSADA R. flessada.

FLEUMA R. flegma.

FLOREDURA Floritura, pollicitura. Cf. R. floridura.

FOARIA Fornax, caminus.

A. **FOASSA**, B. **FOSSA** R. fossa.

FOILH Fugillus.

B. **FOYRA** Lienteria.

FOYRE R. Foire.

FOLLAMENS R. follamen.

A. **FOLQUERA**, B. **FOLQUER** Fulica, fulex. Cf. R. folca.

FOMERAS R. femoras.

FORCAT Furco, major furca; palmula.

[1] A. lit: « femansa. » Le rang seul du mot dans l'ordre alphabétique montre que l'original avait bien « fermansa. »

FORMA Calopedia, calus [A. quod sumitur et calciantur].

FORMENS R. fortment.

A. **FORNIARA**, B. **FORNIERA** R. fornieira.

A. **FORNELL**, B. **FORNEL** R. fornelh, fornel.

A. **FOSSAR**, B. **FORSSAR** R. forsar.

A. **FOUSE**, B **FOUSER** R. folzer, fouzer.

FRAYRE R. fraire.

FRECH R. freg.

FRAYS [1],

FARFRECH Frigeo, frigesco, algeo, algesco, exalgeo, exalgesco.

A. **FRECHILLA**, B. **FRECHILHA** Frixatura, (A. frixura].

A. **FREMIR**, B. **FRENIR** Frendeo, dentes comprimere.

FRES Limbus, limbulus, limbellus, orarium.

B. **FRESAR** [2] R. frezar.

FRESSOS Jugis, assiduus, continuus, perseverans, curiosus, sollicitus.

A. **FRONTIERA** Frontispicium, anterior pars templi; fronteria.

A. **FRUC** R. frug.

A. **FRUCTIFICANT** Fertilis, fructificans.

A. **FRUMENT** R. froment.

A. **FUAC** R. fuec, fuoc, foc.

A. **FUALH** R. fuelh, fueilh, fuoill, folh.

A. **FUALHA** R. fuelha, fuoilla, foilla, folha.

A. **FUGAYRON** R. foguairo.

A. **FUGANHA** Atrium, vide in coyna (cf. R. fogaynha).

A. **FUGITIEN** R. fugitiu.

A. **FUNDAMENT** R. fundamen, fondament.

A. **FUNT** R. fons.

A. **FURON** Furo, onis.

A. **FUSTIAR** Carpentarius, lignarius, navicularius, tignarius, sarcitector, sarcitectus.

A. **FUVELLA** Fibula.

A. **GABAR** Minor.

A **GABARIA** Minæ.

A. **GAGE** R. gatge, gatghe, gaje.

A. **GAGES** Stipendium

A. **GAYNIAR** Vaginarius.

A. **GALEYA** R. galea, galeia.

A. **GALIOT** Remex.

A. **GALL** R. gal.

A. **GALLINA** R. galina.

A. **GANN** R. gan

A. **GARDIA** Excubiae.

A. **GARANCIA** Testis, eo quod testimonia adhiberi solet; testiculus, dim.

A. **GARGASSON** Jugulus, guttur, gurgulio.

A. **GARRI** Mus, musculus, sorex, soriculus, soricellus.

A. **GARSON** R. garso.

A. **GAS** R. ga.

A. **GASANH** R. gazanh.

A. **GASENHAR**, B. **GUASANHAR** R. gazanhar.

[1] S. v. « carc » nos mss. donnent « onus, onusculum » et ajoutent « vide in frays. » On ne trouve ensuite que « fays » et non « frays », qui est probablement une erreur du copiste.

[2] [B. Fresar: paragaude]; [A. et B. ornamentum pallii vel vestis] [B. exterius].

A. **GASAR**, B. **GUASAR** Vado, as, ire, ducere per vadum.

GASCUENHA Vasconia.

A. **GASTADOR**, B. **GUASTADOR** R. gastador

A. **GAUCH**, B. **GUAUCH** R. gauch, guang.

A. **GAUNHA**, B. **GUAUNHA** R. gaunha.

B. **GAUTA** Mala; faus, cis.

B **GAVAYCHV** Bolfigua.

GAVEDA Cavata.

B. **GUAVELLA** Merges, etis.

GEL Gelu; [A. terra lignata].

A. **GENERACION**, B. **GENERACIO** R. generacio.

A. **GINESTA**, B. **GENESTA** Genesta, mirica.

GINGIVA R. gengiva.

GIP Gipsum.

A. **GIPA**, B. **GIPON** R. jupa, jupon.

GIRADA Placenta, liba, focacia.

GITADURA[1] Nausea; nauseola; vomitus; orexis, vomitus qui ab ore exit; vomica.

A. **GLANN**, B. **GLAN** R. glan.

B. **GLAVIEL** R. glaviol.

B. **GLEYA** R. gleiza, glieyza, gleia.

B. **GLENAR** Aristo, conspicor.

B. **GLEUSA** R. gleva.

B. **GLOSAR** R. glozar.

B. **GLOTONEJAR** R. glotonejar.

B. **GORGA** Fistula[2], canalis unde fluunt stillicindia; fluarium; imbricium.

GOSTAR Merendo; [B. merendino].

B. **GOSTADA** A. B. Merenda [A. cibus qui in nona sumitur]; merendula; antecenia.

GOTA Gutta, guttula, stiria, stilla, stillula, stiricidium, stillicidium, cadula, [A. concinum].

A. **GOUVERNAYRE** B. **GOVERNAYRE** R. governaire.

A. **GRACIOSAMENS**, B. **GRACIOSAMENT** R. graciosamen.

A. **GRAFFI**, B. **GRAFI** R. grafi.

GRAILHA Crates, craticula, [B. strigilis].

B. **GRAYSSANT** R. graissan, graixant.

A. **GRALHA**, B. **GUAIET** Graculus.

GRANDOLA Grandula.

GRANHON Acinus [A. uvarum est]; [B. botrus].

A. **GRANHONS**, B. **GRANHOS** [A. Nepta], [B. napta] olearum est.

A. **GRANN**, B. **GRAN** R. gran.

GRANNESA R. grannessa.

GRAPA Creaga, fuscina, fuscinula, tridens.

B. **GRATUAR**[3] Strideo, frico.

[1] Avant « gitadura » A et B donnent « gitar » avec le sens de « jeter. » B, seul en passant au sens de « vomir » note de nouveau le mot provençal, mais sous la forme « gigar », qui est évidemment erronée.

[2] Le ms. a « fustula. »

[3] Grainsar (?), grausar (?).

GRAULADOR [A. Runncina; [B. rincina] [1].

B. **GRAVENA** A et B. Glarea.

GREP Gripus.

B. **GRESA** Raxina.

GRILHET R. grilh.

GROPIERA Postella.

B. **GRUMEYCEL** Glomus, glomeratio.

GRUPIA Præsepe, præsepium (R. grepia).

B. **GUAJAR** R. gatjar, gatgar.

B. **GUACHAFUEC** Hypopirgium.

GUES R. guer.

GUIARDON R. guierdon, guazardon.

GUMMA R. goma.

GUST R. gost.

IDRIA Amphora; diota, duas habens ansas vel vas vinaticum. Cf. R. ydria.

IDROPIC R. hydropic, ydropic.

IGNORANT Ignorans, ignarus, inscius, idiota, imperitus.

ILI Lilium. Cf. R. lili.

ILLUSION R. illusio.

A. **YMAGENAR** B. **IMAGINAR** Imaginor, [B. cogito, puto].

IMNE R. ymne, hymne.

A. **INNOCENT**, B. **INOCENT** R. innocent.

IRAYSSER R. irsisser.

A. **ISOP**, B. **IOSEP** R. isop.

JASSER R. [illegible]

JASSINA [illegible]

JERUSALEM [illegible] bus, Hierusalem, Hiero Helia.

JYSSIR R. issir, yssi

JOI R. jo.

JORN Dies, diecula, meridies, pridie, perendie

JORNADA Juger, [A rum, dieta].

B. **JOSEP** v. Isop.

JOVENT juventa, æta juvenis; juventus, colle ætas juvenum.

JUAC R. juec, joc.

A. **JUELH**, B. **JU** juelh.

A. **JUGADOR**, B. **JU DOR** R. joguador.

A. **JUGUAR**, B. **J** Jocor, lancino [A. cum l ludo, luao, lusito.

JUGLAR Thymelicu trio, mimus, joculator, joc ludius, ludia.

JUGE Judex; censor, ribus proprie; censorius rinus.

JUJAR R. jutjar, jut

A. **JUNEGA**, B. **JUN** Bucula, junix, junencula.

JUNQUIERA Juncet bibletum].

JUSTAS R. justa.

LAC Lacus, piscina, s

LACH Lac; [B. lac cium tautum].

LAYMBERT Lacer certa, ofices, is; lacertula tula, lacertellus, lacertella R. lacert.

LAYRAR Latro, can allatro; [illegible]

[1] [illegible]

bovum; rudio, asinorum; uncare, urorum; frendere, aprorum; linare, lincum; ululare, luporum; ingillare, onagrorum; grunnire, porcorum; quiritare, verrium; lorchare, arietum; balare, ovium; saltire, hircorum; vebare, hedorum; ganire, vulpium; glatire, mustelarum; coaxare, ranarum; vagire, leporum et puerorum; drivotare, mustelarum; pipitare, murium; [A. desticare, soricum; hinnire, equorum].

A. **LAYSSA**, B. **LAYSSAS** R. laissa.

LAYSSAR R. laissar.

LAMBRUSCA R. labrusca.

LAMPESA R. lampeza.

A. **LANSA**, B. **LANSSA** R. lansa.

A. **LANSETA**, B. **LANSSETA** R. lanseta.

A. **LANSOL**, B. **LANSSOL** Linteum, linteolum, linteamen, R. lansol.

LAPORDA Lapa; glis, [B. itis], [A. sis], habet enim ingentem cauleam per terram dispositam; philanthropos.

A. **LARGAMENT** R. largament.

LARGUESA Largitas, [A. expensitas], liberalitas, [A. affluentia], dispendium, dispensa [A. nimia est], [B. nimis largua].

LAS Laqueus, laqueolus, R laz.

A. **LAUGIAR**, B. **LAUGIER** Pernix, admissus, alipes, celer, celerius, a, um; celeriusculus, acupedius, rapidus, velox, currax, curraculus, aeripes, alacer.

LAUJARIA Velocitas, [A. proprie velorum]; pernicitas [A. pedum proprie]; celeritas [pennarum].

A. **LAURIAR**, B. **LAURIER** R. laurier.

LAUSAR R. lauzar.

LAUSOR R. lauzor.

A. **LAVEMENT**, B. **LAVAMENT** R. lavament.

LAVIA R. lavias.

LECA [B. Mucipula, ubi aves vel mures decipiuntur]; decipula [B. ubi lupi capiuntur].

A. **LEGAR**, B. **LEGUAR** Liqueo, liquo, liquor, eris.

A. **LENGAGE**, B. **LENGUAJE** R. lenguatge.

LENHIAR Lignarium, strues.

LENTISCLE R. lentisc.

LEON R. leo.

LESDA[1] Telonarium, de marinis mercibus; telonarium, locus ubi recipitur; telonarius, exactor.

A. **LETREIAR**, B. **LETRIER** R. letrier.

A. **LEULA** Uva, uvula.

LEVAME R. levam.

LIA R. lhia.

LIACAMBA Ligula.

LIACH R. liech, leit.

LIAME R. liam.

A. **LIBELL**, B. **LIBEL** Madula, madellum, minsatorium; [A. scaphium, vas ad mingendum vel cacandum][2].

[1] A. Lesda. Le rang qu'occupe ce mot dans le ms. ne permet pas de lire autrement que « Lesda. »

[2] Cf. s. v. « ornalh. »

B. **LIBERAL** vide in larc.

LIBRADOYRA Bibliotheca.

LICAR R. lecar.

LICENCIA Licencia, venia, indulgentia.

LICHIERA Basterna.

LICITE Licitum, i; fas; licitus, a, um; fastus, a, um, (R. legut).

A. **LINHAGE**, B. **LINHAJE** R. linhatge.

B. **LINHOR** Interlinum.

LIOME R. liume, legum.

LIS Licium.

A. **LIYSSIU**, B. **LYSSIU** R. lissiu.

LISSON R. leisson.

A. **LOBATERNIERA** Linx, linca.

LOCHADOR R. luchador.

LONGIERA Gausape, mantile, manupiarium.

LOTON Electrum.

LUAC R. luec, loc.

LUME R. lum.

LUNATEGUE R. lunatic.

LUS R. lutz.

LUSERNA R. lucerna, lu-

LUSIR R. luzir [zerna.

MACHAFERRE Scoria, purgamentum cujuslibet metalli.

B. **MACHOTA** A. et B. Noctua, nocticorax, nicticorax, lucifuga, cecuma.

MAIGRE R. magre.

MAYGRESA R. maigreza.

A. **MAYON**, B. **MAYSON** Domus, domicula, domuncula, habitatio, ædes, [A. ædecula', ædificium, doma, domicilium, aula, regia, palatium, hospitium, tabulatum, (A. laniena), apogeum, hypogeum, geneteum, pist ergasterium], ergastul cina, fundus, [A. et ponitur et pro infima pa libet rei; appendix].

MAYONAR[1] Ædifi fico.

MALAUTEJAR A gresco, ægroto, infirmo

A. **MALDISANT**, E **DISENT** R. maldizen.

A. **MELENCONIA**, **LENCONIA** R. ma melancolia.

A. **MELENCONIOS LENCONIOS** R. mal melanconios.

MALH [A. Marcus] lus, malleus, malleolus,

A. **MALLOL**, B. **M** R. malhol, maillol.

MALLON [A. Later lus], [B. latus, laterulus

A. **MALVAIS**, B. **M** R. malvais.

A. **MALVAYAME MALVAYAMENT** R. samen.

A. **MALVAYSTA MALVESTAT** R. malv

MANDAR Mando, misso, missito, emitto, tra amando, amendo [A. id es lego.

MANEGUE Manubri

MANELHA Ansa, a

MANIPOL Maniplu mentum sinistre sacerdoti

B. **MANIPOLI** [A. lium, congregatio illicit manupolium].

[1] B. maynor.

MANJAR Edo, [B. epulor], [illegible], comesso, crapulo, crapulor, jauco, [A. jaucor], vescor, convescor, evescor, mando, mandico, papo, obsono.

MANJASON Pruritus.

MANOLH Manipulus, [A. [illegible]].

A. **MANTEALL, MANTOL,** B. **MANTEL** R. mantel.

MANTENIR R. mantener.

MARIDADA vide in molher.

A. **MARTELL,** B. **MARTELH** R. martel.

A. **MASELL,** B. **MAZEL** R. masell.

A. **MASELLAR,** B. **MAZELLAR** R. mazellar

A. **MASELLIAR,** B. **MAZELLIER** R. mazelier.

A. **MASTEGAR,** B. **MASTEGUAR** R. mastegar.

MASTEGUE R. mastec.

MASTRA Pinsa, pinsula, pistrum, pistrilla.

MATIN R. mati.

MATINAS Matutinum [A. officia et hora].

MEALHA Obolus, as, stips, stis.

MEYRE R. meire.

MEYSSON R. meysso.

A. **MEYSSONIAR,** B. **MEYSSONIER** R. meissonier.

MEJANSIER R. mejancier.

MEJAR R. meigar.

MELON R. melo.

MELUS R. miula.

A. **MANSSONEGA** [1], B. **MENSONEGUA** R. mensonga.

A. **MENSONEGIAR,** B. **MESSONEGUIER** R. mensongier.

MEOLHON R. mezol.

A. **MEOLLA** R. meola.

MERAVILHAR R. meravelhar, meravillar.

A. **MERCADARIA,** B. **MERCADIERA** R. mercadaria.

A. MARCADIER, B. **MERCADIER** ! R. mercadier.

A. **MERCENNARI,** B. **MERCENARI** R. mercenari.

MERDA R. merga.

MERLET Propugnaculum (cf. R. merlar).

A. **MESPRESADOR,** B. **MENSPRESADOR** R. mesprezaire.

A. **MESPRESAR,** B. **MENSPRESAR** R. mesprezar.

MESSAGE Missus, i; missa, missaticus, missatica, apparitor, nuntius, nuntiolus, nuntia, nuntiola, annuntius, annuntia, [A. missus, a, um; miser, minimus serviens etiam mortuus.

A. **METTRE,** B. **METRE** Mitto, inmitto, intromitto, infero.

A. **MIAU,** B. **MIEU** R. mieus.

A. **MIALS,** B. **MIELS** R. miels.

MILH R. mil, meilh.

A. **MISERICORDIA** Sica, telum in baculo absconditum.

MOCAR Mungo, [A. mucum

[1] A. « Manssonega, Marcadier. » Le rang qu'occupent ces mots dans l'ordre alphabétique prouve que l'original lisait « Menssonega, mercadier. »

de naso, vel quod remaneat de candela], emungo.

MOYDURA Mucus, panis ; mucor, vini

A. **MOYSSALA**, B. **MOYSS** Culex, zinzala ; [A. zinzalareum canopeum].

MOYSSON Bibio, muscio.

MOYT Mucidus.

A. **MOILLER**, B. **MOLHER**[1] R. molher.

MOLONAR [B. Acervo, acervulo, cumulo]; [A. vide in amolonar].

B. **MOLOTON** Globus, cujusque rei.

MOLSOYRA Mulctrum, mulctrale, mulcrum, mulgarium, sinum.

A. **MOLZER**, B. **MOLSER** Mulgeo.

A. **MONDILHA**, B. **MONDILH** Acus, eris.

MONEGA Assistria.

A. **MONESTIAR**, B. **MONESTIER** R. monestier.

MONIMENT R. monimen.

MONTANHA Mons, monticulus, montana, ascensus, promuntorium ; [A. collis, summitas], [B. alpis, carmelus]; R. montanha.

MORGON R. morgoil.

A. **MORSELL**, B. **MORSEL** Bolus, offa, morsus, us ; morsellus, frustrum, frustulum. R. morsel.

MORTAYROL R. mortairol.

A. **MORTIAR**, B. **MORTIER** R. mortier.

A. **MORVELL**, B. **VEL** Mucus, [B. polypus

MOSCA Musca, muscul peta, cynomyia, caninaest; [A. minutissima quasi zi oestrum, tabanus, azilus.

MOSCLALH Hamus. mosclar.

B. **MOSSENNA** Soli

A. **MOSTARIA**, B. **TARDA** R. mostarda.

B. **MOTASVES** Mult nonnunquam.

MOUT Pinsus, tumsu

MOUTON R. mouto.

MOVEMENT R. mov

A. **MULATIAR**, R. **M TIER** Mulio, mulius.

MURADOR Architect thomus, cementarius, l dius, lapidicida, lapicid rator.

MURET Glis, ris.

MURMURAR Mu sussuro [A. in aure alic latenter dicendum].

A. **MURTRIAR**, B. **TRIER**. R. murtrier.

B. **MUSAR** Vagor, u gus, gi.

B. **NAYCENSSA** Orig pago, tradux.

B. **NAYSSER**, R. nai

B. **NARRA** Narris, f nasi; interfinium, mediu ea ; pirula, est extremitas

B. **NATIVITAT** N sanctorum obitus ; nativit talicium, natura, natus, tus, us.

[1] S. v. « femena », on trouve les deux formes B « molher, A mollie n'a pas la forme « mollier. »

B. **NAUSA** Nassa.

B. **NAVEGAR** Lego, navigo.

B. **NAVETA** Pavula, radius textoris.

B. **NEGACION** Negatio, infitatio, abjuratio, abnegatio.

B. **NEGAR** Nego, abnego, denego, abjuro, perjuro, infitior, adnec, deficcor.

B. **NEGREGAR** R. negrejar.

B. **NEGRESSA** Nigredo, taetritudo, ateramen, limitas, livor.

B. **NEGUN LUECH** Nusquam, nuspiam.

B. **NEGUN TEMPS** Nusquam.

B. **NEP** Nepos, fratruus, fratrualis, sobrinus, sororius,

B. **NERTA** Nerta, murtum.

B. **NERTAS** Murtorium.

B. **NESSA** Fratrua, fratrualis, sobrina, sororia.

B. **NEULA** Nebula, ex flore farinae et aqua ; colerida.

B. **NIERA** hic pulex.

B. **NOARA** R. nora.

B. **NOBLESA** R. noblessa.

B. **NOYRIMENT** R. Noyrimen.

B. **NOYRIR** Nutrio, nutrito, enu, educo, alo.

B. **NOLI** R. naulage.

B. **NOMAR** R. nomnar.

B. **NOMBRAR** Numero, connumero, taxo, contaxo, praetaxo, computo.

B. **NONSABENT** Inscius, ignarus, insciens, nousciens.

B. **NOS** Nodus, nodulus, condylus. R. not.

B. **NOSCLA** Spinther, spintherculum, monile, fibula, stucula.

B. **NOSE** Nux, nucula, nuicicula.

B. **NOSENT** Nocens[1], nocuus.

B. **NOSER** R. nozer.

B. **NOTA** Sceda, cedula, nota, notula, notella ; protocollum, liber in quo sunt notae.

B. **NUACH** R. nuech.

B. **OAS** Os, ossis ; ossulum, ossiculum, cartilago, legia. R. os.

B. **OBEDIENT** Obediens, obsequens, pronus.

B. **OBESIR** R. obezir.

B. **OCCISION** Clades, cladecula.

B. **OGUAR** Remigo.

B. **OGUIAR** Remex.

B. **OLIAR** R. olier.

B. **OLIVA** Oliva, olearium.

B. **OLIVIAR** Oliva, oleaster. R olivier.

B. **OME** Homo, homuncio, homunculus, homullulus, vir, agamus, anthropos, encaris, lepidus, demo, terrigena, microcosmus, acramus, abbatus, mulierarius. R. om.

B. **OMICIDA** Homicida, parida, patricida.

B. **OMICIDI** Homicidium, patricidium.

B. **ONGUENT** R. onguen.

B. **ONZ** Endecas, undecim.

B. **ORACION** R. oration.

B. **ORB** R. orba.

B. **ORBESA** Caecitas, orbitas.

B. **ORDI** Hordeum, hordiolum, migma.

[1] Ms. « Noscut, Noscens ».

B. **ORFANELH** R. orfe.

B. **ORGUENAS** Organum, alium.

B. **ORINALH** Madula, madellum, minsatorium, urinale, urinalis, urinarium[1].

B. **ORLE** Limbum.

B. **ORNAMENT** Epiphia, scema, ornamentum.

B. **ORNAR** Orno, paro, apparo ; colo. is ; redimo.

B. **ORRE** R. orres.

B. **ORRESAR** R. orrezar.

B. **ORRI** Horreum, granarium.

B. **OSSIN** Thinus, i.

B. **OSTE** Hospes, hospita.

B. **PAGEMA** R. pagina.

B. **PAYRASTRE** R. pairastre.

B. **PAYRIN** R. payri.

B. **PAYROL** R. pairol.

B. **PAYSSER** R. paisser.

PAYSSON R. paichio.

A. **PALEFREN**. B. **PALAFREN** R. palafre.

A. **PALEISSAT**, B. **PALISSAT** Vallum.

PALET Discus, [B. paletus].

PALLESE R. palles.

PALMA Palma, [A. manus extensa]; palmula, [A. dimin ; palmula, etiam dicitur extrema latitudo et ima pars gubernaculi]; sola, hir, vola, [B. manus].

PALMADOYRA Palmatorium, anguilla, scutica.

A. **PALUM**, B. **PALUN** R.

PAMPA R. pampol. [pal ...s.

A. **PANATIERA**, B. **PANATIER** Paneta, panicea, panifex, panifica.

A. **PANSIERA**, B. **PANCIERA** Lorica, squama.

PANTAYS[2] Somnium.

PAON R. pao.

B. **PAONA** A. et B. Pava, [B. pavona].

PAORAVER Paveo, formido, metuo, timeo, trepido.

PAORFAR Terreo, [B. absterreo].

PAPIAR[3] R. papier.

PARAMENT Stramentum, [A. quo lectus praeparatur]; paramentum.

A. **PARANTAT**, B. **PARENTAT** R. parentat.

PARET Paries, parietulus formatum, [A. formatium], parietina sine tecto [A. et habitatoribus ; maceria qua vinea claditur]; pellicula qua puer involvitur in utero matris.

PARGAMIN R. pargami.

A. **PALLAR**[4], B. **PARLAR** Loquor, alloquor, eloquor, for, fabello, affor, effor praefor, famino, [A. effamino]; cornicor, [A. inutiliter loqui; corniculor, [A. id.]; garrio [A qui multum turpiter]; dissero [A. sapienter]; blatero [A. stulte, secundum Papiam]; ordior, [B. exordior].

[1] Cf. s v. Libell.

[2] A: Pontays, pontaysar.

[3] Les deux mss. ont ici « papiar ». Mais. B a « papier », au début de la lettre P. Il est seul à donner les premiers mots de cette lettre.

[4] Mauvaise leçon de A.

PARLIAR, B. **PARLIER** R. parlier.

PARPALHON R. parpaillo.

PARPELLA Palpebra, sinus, cilium. R. palpela.

A. **PARAFFI**, B. **PARAFI** R. paragraifo.

PAS R. pats.

PASQUIAR Farrago, [B. pascium].

PASSION R. passio.

PASTIS Pastillus, [A. parvus cibus ex pasta ubi piscis vel caro includitur]; [B. pasta].

PATEJAR Paciscor, pango.

PAUC Pancus, perpaucus, quampaucus, [B. modicus].

A. **PAUQUESSA**, B. **PAUQUESA** R. pauqueza.

PAUSAR Pono, appono, prostituo [A. pro pretio, meretricum est].

PAVALHON Papilio, cadurcum, tensorium, tentorium, tenda, tabernaculum, [A. castra]. R. pavalho.

PEADA Peda, vestigium, talassus [A. in luto].

A. **PECOLH**, B. **PEOLH** Pediculus [A. qui sustinet fructum ad ramum].

B. **PEDAS** Subucula.

A. **PEGAR**, B. **PEGUAR** R. pegar.

A. **PEYRIAR** vide in murador.

A. **PEYRIERA** R. peiriera.

A. **PELL** Scortes, arietis tantum, aluta cordoam; pellis, pellicula, vellus; stera qua puer in utero involvitur; secunda, quia sequitur puerum; macería, nebris.

A. **PELLISSIAR** R. pellicier.

A. **PELVENHA** Cortex, liber, corticulus, corticellus, perissima.

A. **PENCHENIL** R. penchenilh.

A. **PENCHINAR** R. penchenar.

A. **PENDRE** Pendeo, supplicium patiens; pendo, supplicium dans; penso.

A. **PENHEYRE** R. penheire.

A. **PENNA** R. pena.

A. **PENNECAR** Dormito, somnio, somnito.

A. **PENNIAR** Atramentum, atramentariolum.

A. **PEOLH** R. peoill.

A. **PERAVENTURA** Fors, forsan, forte, fortassis, fortasse.

A. **PERDIS** R. perditz.

A. **PEREOS** R. perezos.

A. **PERESA** R. pereza.

A. **PERESAR** Pigreo, pigritor.

A. **PERFOSSAR**, B. **PERFORSAR** R. perforsar.

PERIAR R. perier.

PERILHAR Naufragor, periclitor.

A. **PERJURAR**[1], B. **PERJUR** R. perjur.

A. **PERLONGAR**, B. **PERLONGUAR** R. perlongar.

PERMUDAR R. permutar.

[1] Mauvaise leçon amenée probablement par le mot qui suit « perjurar » verbe.

PERQUE Cur, quare, quamobrem, ob quod, propter quod. R. s. v. per.

A. **PERSEVERENSA**, B. **PERSEVERANSSA** R. perseveransa.

A. **PERSEVERENT**, B. **PERSEVERANT** Pertinax, perseverans, induratus, obstinatus.

A. **PERTEGA**, B. **PERTEGUA** Trudes, contus, [B. pertica].

PERTOT Ubique, passim.

PES Vide in fays. Moles, pondo, massa. R. pes.

B. **PESA** Lamina plumbi, lama ferri.

PESAR Piget, [B. gravo]. R. pezar.

A. **PESELLIAR**[1], B. **PESILHIAR** Cardo. R. pezilhar.

PESOL Pisa.

PETEJAR Pedo, is; bombizo.

PETIER Pedo, nis.

PETICION R. peticio, petition.

B. **PETIT** A. et B. Parvus, parvulus, pusillus, paulus, paululus, pauxillus, exiguus, sesillus, pullus, pupus, tancillus, [B. pauciens, paucus, pauculus, modicus].

PIENCHE R. penche.

PIETAT Pietas, eusebia, theosebia.

A. **PIESZ**, B. **PIETZ** R. piech, peit.

PIYSSAR R. pissar.

B. **PINHOL** R. pinhos.

PISON Pilus, pistellus, [B. tribulum], pistellum, pistillus, pistillum

PIETAR Pindo, pinso. R. pizar.

A **PLACH**, B. **PLAYT** R. plach, plait.

PLAYDEJAR R. plaidejar.

PLANON Leviga, scobs.

PLANTA Planta, plantula, plantarium, virgultum, ramus, [A. virga].

B. **PLANTAYRE** Plantago, arnaglossa. R. plantage.

PLASENT Placens, [B. placidus].

PLASER R. plazer.

PLEGADURA Flexura, flexuositas, curvitas, flexibilitas.

A. **PLEGAR**, B. **PLEGUAR** R. plegar.

PLOROS Funereus, funestus, funebris, luctuosus, flebilis, plorosus. R. ploros.

PLUEYA R. plucia.

PLUMB R. plomb.

POAYRE Antlia, situla, rota, austrum, mergus, hauritorium, hausorium.

POAR R. pozar.

PODADOYRA R. podadoira.

A. **PODAROS**, B. **PODEROS**[2] R. poderos.

[1] A. Pesellariar. Le copiste a répété par inadvertance les trois dernières lettres du mot.

[2] A et B ont le subst. « poder ». Dans l'original, le verbe devait être aussi « poder », mais probablement d'une lecture difficile, car A lit « podir » et B « podi ».

A. **POYREDESA**, B. **POYRIDURA** Labes, labecula, putredo, sordes, [A. scoria metallorum et aliarum rerum], livio, pus, tabes, tabecula, sanies, caria, caries [A. lignorum]; marcor, marciditas [A. ferum], flaccor[1].

POLYEYA Carchesia [A. in summitate mali], trochea [A. quod rotas habeat], girgillus [A. in puteis], lantra, haustrum.

POLPA Pulpa, pulpula.

POLS Tempus. cf. R. pols.

A. **POMESA**, B. **POMSER** Pumex, pumicellus, pumiculus.

POMIAR R. pomier.

PONCH Punctus, punctum, centrum, centro in medio circuli vel alterius rei.

A. **PONCHAR**, B. **PUNCHAR** Pungo, puncto.

A. **PONCHER**, B. **PONHER** Pungo, pungito. R. ponher.

A. **PONCHOR** Punctorium. R. ponchor.

PONH vide in man ; pugnus, pugillus.

A. **POPELL**, B. **POPEL** Papila, quod eam infans quasi papet ac suggendo.

A. **POUPULAR**. B. **POPULAR** Popularis, laycus, extraneus, infans.

PORC Porcus, porcinus, a, um ; porculus, porcellus, porca, porcula, porcella, succulus, succula, [A. depubis], cicurus, aper, serres, nefrendus, aperuculus majalis, nefrendis, sus, suculus, sucula.

A. **PORCARIA**, B. **PORQUARIA** Suarium [A. ubi sues stant]; grex [A. multitndo suum et aliorum minutorum], [B. generale est].

B. **PORQUIAR**[2] Porcarius, i; subulcus, i; porcinus, a, um ; suinus, a, um ; suillus. a, um.

A. **PORGE**, B. **PORSER** Porrigo, is [A. procul extendere].

PORRE R. porr, poyre.

PORTEGUE Porticus, vestibulum ubi sedes sunt.

PORTIAR R. portier.

A. **POS**, B. **POUS** R. potz, poutz.

B. **POSDEMAN** Perendie[3], posteras.

POSSA Mamma, mala, mamilla, uber, [B. papilla[4]].

A. **POSSESSIR**, B. **POCESIR** R. possezir.

A. **POSSIL**, B. **PORSIL** Hara, suarium.

POUDRAGUA Podagra [A. pedum]; chiragra [A. manuum].

A. **POUDRAGOS**, B. **POUDRAGUOS** Podagricus.

POUSE Pollex, allux.

PREDICATORI Analogium, pulpitum.

A. **PREGONN**, B. **PREGON** Profundus, imus (R. preon).

PREGONNESSA Profunditas, abyssus.

PREYCAR R. predicar, [prezicar.

[1] Mss. flactor : à l'art. suivant « poyam » « flactere » pour « flaccere ».
[2] A Porcaria.
[3] B. Paremdine.
[4] B. Papina.

PREMIAR R. premier.

A. **PREMIARAMENS** [1] R. premieramen.

PRENS R. prenh, pren.

A. **PREYONIER**, B. **PREONIER** R. preyo, preisonier, prezonier.

PREOR Coagulum lactis [A. illa pellicula quo lac coagulatur].

PRES R. pretz.

PRESAR [2] prezar.

A. **PRESUMPCIOS**, B. **PRESUMPTUOS** Temerarius, audax non timet; B. Presumptuosus. R. presomptuos.

PRIVADA Latrina, forica, cloaca, privata, spidromum, hypodromus [A locus post domum secretus ad requisita naturae.

PROBAYA R. probage.

PROBAYNAR, R. Probaionar.

PROBENC Propinquus, proximus, proprius, propinquitas, propinquaneus.

A. **PROBENCAR**, B. **PROBENQUAR** Propinquo, appropinquo, proximo, approximo, propio, [A appropio].

PROCESIR R. procezir.

PROFETA Propheta, vates, sybilla, prophetissa.

A. **PROPHETIZAR**, B. **PROFETISAR** R. prophetizar.

PROFIACH R. profieg.

PROFICHAR Prosum, proficio, secundo, prosperor.

PROYAR Proreta,

PROLEGUE R. prolec, prologue.

PROSPERAR Prosperor, secundo.

A. **PROTHOCOLL**, B. **PROTOCOLL** R. prothcolle.

PROVENT Proventus, abundancia.

PRUNIERA R. prunier.

PUDENT Putidus, fetidus, fetulentus, olidus, putulentus, spurcus.

PUMENT Nectar, [B. nectare].

PUNIR Punio, multo, plecto, ulciscor.

PUPADA Pupa, pupula, [B. popina, oscillum etiam ludus quem faciunt puellae cum popina].

A. **PURGAR**, B. **PURGUAR** R. purgar.

PUTAN R. putana.

PUTANIAR R. putanier.

QUASERN R. cazern, qadern.

A. **QUATORZE**, B. **QUATORSE** R. quatorze.

QUESTION Questio, questiuncula, lis, controversia.

QUITARRA Cithara, [B. lyra]. R. guitara.

RACA Acinarium.

A. **RAYIM**, B. **RAYM** R. rasim.

RAYS R. raitz.

RAMPEGOLH Arpax, lupus, canicula, uncus, uncinus.

RANCE R. ranc [3].

[1] B. Permiaramens.

[2] B. Presa.

[3] Notre vocabulaire distingue entre « ranc » qui signifie seulement « boiteux » et « rance », qui n'a que le sens du français « rance ».

RANCETAT Rancor [A. putredo ex vetustate carnis].

RANCOR Rancor.

A. **RASYM** R. rasim[1].

RASOYRA Hostorium, lignum quod super mensuram ducitur ut superfluum moveatur.

RASON R. raso.

RASOR Novacula [quod innovet faciem, et instrumentum quo pergamena raduntur]; pilum, rasorium, rasoriolum.

A. **RASTELL**, B. **RASTEL** Rastrum.

RATA Mus, musculus, sorex, soriculus.

RATELLA R. ratela.

A. **RATIERA**, B. **RATIARA** R. rateira.

RAUMAS Reuma, [A. et maris tempestuosa inundatio].

A. **RAUSTIR**, B. **RASTIR** R. raustir.

R. **RAUSTIDA** Turrestina, turnada.

B. **REBUSAR** Hebeto, deturpo. Cf. R. rebuzar.

B. **RECASTENAR** Exprobro, objecto, sanno, subsanno. R. recastinar.

RECORDANT Memor.

RECREAR Recreo, reficio, frigero, refrigero.

A. **RECUBRIR**, B. **RECUBIR** Occo.

REDABLE Rotabulum.

A. **REDIAR**, B. **REDIER** R. redier.

A. **REDONN**, B. **REDON** R. redon.

REDONNESA R. redoneza.

REFEMER Redimo.

A. **REGA**, B. **REGUA** R. rega.

A. **REGNAS**, B. **REGNA** R. regna.

A. **RELOGE**, B. **RELOGI** R. reloge.

REMIACONILH Asperagus, [B. spargium].

REMOCAR Remulco, as.

A. **RENDIAR**, B. **RENDIER** Publicanus, [A. conductor rerum publicarum vel vectigalium exactores], firmarius R. rendier.

A. **REPENRE**, B. **REPENDRE** R. repenre, reprendre.

A. **RESPLENDENT**, B. **RESPLANDENT** Fulgidus, praefulgidus, [A. quamfulgidus], splendidus, rutilus, perspicax, fulgorus.

A. **RESSIGUIR**, B. **RESIGUIR** Occo, semina terræ operire.

A. **RESSUSCITAR**, B. **RESSUCITAR** Resurgo, resuscito.

RESTOBLE R. restolh.

B. **REVELADOR** Delator.

A. **RESVELHAR**, B. **REVELHAR** R. revelhar.

B. **RIALME** R. realme.

RIBAGE Ripatum tributum.

RIGOR R. rigor.

A. **REGOTIAR**, B. **RIGOTIER** Calamistrum, reticulum.

RIS Risus, rictus [A. in bestiis]. R. ris.

A. **ROYLH** R. roill.

A. **ROMESA** Romnus, frutex

[1] Cf. « raylm ».

A. **RONCAR** Sterto, resono.

A. **RONHONS** R. ronho.

A. **ROSA**[1] R. ros, rosal, rosada.

A. **ROSSIN** R. rossi, roncin.

A. **ROT** Fractus, fressus.

A. **ROTAR**[2] Ructo, eructo, eructuo.

A. **ROVER** Fagus, quercus. Cf. R. roire, roure,

A. **ROVIERA** Quercetum.

A. **RUDI** Rudis, indoctus et novus. Cf. R. rude.

A. **RUGIR** Rugio, leonum est; gluvio, porcorum.

A. **RUISSA** Milvus.

A. **SABENT** R. saben.

A. **SABON** R. sabo.

A. **SADOLL** R. sadol.

A. **SADOLLESA** R. sadoleza.

A. **SAGRAMENT** R. sacrament, sagramen.

A. **SAGREFIAR** R. sacrifiar.

A. **SAGREFISI** R. sagrifizi, sacrifici.

A. **SAYN** R. sain.

A. **SALSISSA** Salsicia, hirna, hirnula, lucanica, tucetum.

A. **SANC** Sanguis, cruor; menstruum, superfluus mulieris. R. sanc.

A. **SAPTA** R. sapte.

A. **SARCIDURA** Sarcimen, sarcimentum, sarcitura.

A. **SARDINA** R. sarda.

A. **SARTAYA** R. sarta.

A. **SARTORESSA** Sartrix.

A. **SATISFACION** R. satisfactio.

SAUMADIAR [A. sagmarius], [B. saginarius].

B. **SAURENGUA** Sepultatum, ti.

B. **SAURENGUAR** Sepullo, as.

SAUSER R. sauze.

A. **SAUSERODA**, B. **SAUSEDA** R. sauzeda.

SAUTAR Salio [A. coire brutorum]; salto, mico.

A. **SAVISA**, B. **SAVIESA** R. saviza, savieza.

SBAIT R. esbait.

SCALA Pons [A. galeræ est]; scala.

SCALFAR R. escalfar.

SCALIAR R. escalier.

SCALME [A. Scalmus], [B. scalinus].

SCALON R. scalo.

SCALPRE R. scapel.

SCAMPAR Dilapido, sipo [A. proprie escam gallinis]; dissipo, spargo, fundo, aspergo, dispergo.

A. **SCANDAL**, B. **SCANDOL** R. escandol.

A. **SCANDALIZAR**, B. **SCANDALISAR** R. escandalizar.

SCANHA Alabrum, alibrum, mataxa.

SCAPAR R. escapar.

B. **SCAQUIER** R. escaquier.

[1] Le msc. a «rasa»; l'ordre alphabétique exige «rosa»; ce mot est entre «rosier» et «rossin».

[2] Le ms. a: «ratar» pour «rotar», qu'exige l'ordre alphabétique, cf. Raynouard, s. v. «rot».

SCARPIR Carmino. R. escarpir.

B. **SCASSA** Loripeda.

B. **SCASSIER** R. escassier.

SCAUMA Squama [A. piscium, serpentum et loricæ]; squamula

SCLAU R. esclau.

SCOBA R. escoba.

SCOBAR R. escobar.

SCOBILHA[1] R. escobilha.

SCOLA R. escola

SCOLORIT R. escolorit.

SCONDRE R. escondre.

SCONDUDAMENS R. escondudamen.

SCORCHAR Contrahere, decurtare.

SCRIMA R. escrima

SCRIMAYR Gladio, palaestrino.

SCRIMAR Gladiator, palaestrinator.

SCRIVAN R. escrivan.

SCROULA Scrofula.

SCUDELLA R. escudella.

SCUDELLIER Scutellarium.

SCULPIR R. esculpir.

SCUMA R. escuma.

SCUMAR R. escumar.

SCUMENEGUAR R. escumenegar.

SCUPIENHA Screa, sputum, pituita.

SCUPIR R. escupir.

SCUR R. escur.

SCURSETAT R. escursetat.

SCURSIR R. escurzir.

SCUSAR R. escusar.

SCUT R. escut.

SEBELIDOR Sepultor, humator, polictor, polinctor, bustarius.

SEBOUTURA[2] R. sebultura.

SECCAR R. secar.

SEGUELH R. seguel.

SEYTRE Falcarius, faeniseca.

SELLIER R. selers.

SEMBLANT Similis.

SEMENSSA R. semensa.

SEMOLA Similago.

SENDAT Bombicinum, sindo, olosericum.

SENEQUIAR Senisterus, mantinus.

SENHAL Signum, nota, stigma, monstrum, portentum, prodigium, ostentum.

SENHALIER Registrum.

SENS Sensus, us.

SENSAL Proseneta.

SENTENA R. sentina.

SERCAR R. cercar.

SERENA Apistra, avis viridis coloris apesedens; merops, idem.

SERRA Serra, serrula, falx, falcicula.

SERRAR Serro, serra secare.

SESELHA R. cezelha.

SESER R. sezer.

SESTIAR R. sestier.

SFASSAR R. esfassar.

SGOTAR R. esgotar.

SIBLET Sibulus.

[1] Le ms. A finit au mot « scobar ». Les mots qui suivent ne se trouvent donc que dans B.

[2] Ms. Soboutura,

SICILIA Sicilia, Trinacria, Triquetra.

SIENCIA R. sciensa.

SILVESTRE Silvestris, silvester.

SIME Suberies.

SIMPHONIA Sambuca. R. sinphonia.

SIPIA R. sepia.

SPAUSAR R. expauzar.

SPECESIR Denso, denseo, spisso.

SPELLUNCA R. spelunca.

SPERANSA R. esperansa.

SPERAR R. esperar.

SPERDUT R. esperdut.

SPERIT Spiritus, angelus, flatus, anima.

SPERON R. espero.

SPES R. espes.

SPIGUA R. espiga.

SPINA R. espina.

SPINOS R. espinos.

SPIRAR R. espirar.

SPITAL R. espital.

SPIUT R. espieut.

SPLICAR Vide in spausar. R. explicar.

SPOAL Panus, panulus, cannellus.

SPONDA R. esponda.

SPONGUA R. sponzia.

SPONHAT Mancus, pugnocaptus.

SPOSADA Nympha, sponsa, nuba.

SQUERN R. esquern.

SQUILANCIER Guturnia.

SQUISSAR Premo, apprimo, comprimo, deprimo, opprimo, supprimo, presso, pressito.

SQUIVAR R. esquivar.

STABLE R. estable.

STANH R. estanh.

STARENPANSA Vide in callar.

STENDRE R. estendre.

STENHER R. estenher.

STEVA Stiva.

STIMAR Vide in estimar.

STIU R. estiu.

STIVAL Ocrea, osa, osula.

STOL R. estol.

STOLA R. estola.

STOMAC R. estomac.

STORDIT Attonitus.

STORNUT R. estornut.

STRAM Stramen.

STRANGIER R. estrangier.

STRANGOLAR R. stranglar, estrangolar.

STRARIA Storia, storiola.

STRASSAR R. estrassar.

STRECH R. estrech.

STRELHA Strigilis, strilha.

STRELHAR R. estrilhar.

STRENA Strena, strenula, felicitatio.

STRENAR Felicito, fellito, streno.

STRENHER R. estrenher.

STRIU R. estrieu.

STROP Strupus.

STRUCH Structus, provectus.

STUDI R. estudi.

STUDIAR R. estudiar.

SUAGRA R. suegra.

SUAGRE R. suegre.

SUAVIAR R. suauzar.

SUME Simus.

SUPLICAR R. supplicar.

SURROGAR Vide in sostenir[1].

[1] Ce mot ne se trouve pas dans notre ms. Cf. R. sostener.

SUSAR R. suzar.

SUSSAR R. succar.

TACON Suplantarium, sartacopum, suplantarius, sartacopus.

TAYSSON Taxus, melota, melo.

TALENT R. talen.

TALON R. talo.

TAMARIS R. tamarisc.

TAMBOR R. tanbor.

TAMISAR Cetacio, actamino, tarantatariso.

TAULAS Alea, ludus est; aleola, alearium, aleatorium.

TAULAT Tabulatum, quod ex tabulis constat.

TAULONS Tripos, quod tabulam subtus regnat.

TAVERNIERA Tabernaria, meritoria, ganearia, caupona.

TEBESE R. tebeza, tebezeza, tebe.

TEYSSEYR R. teisseire.

TEYSSEYRIS Textrix.

TELAYRON Collion, li; insulatus.

TELIAR R. telier.

TEMPE Tympanum.

TEMPLA Timpus.

TEMPLADA Tympana.

TEMPRA Villum, vina, vapa.

TEMPRAR Limphor, limpho, modero.

TEMPRAT Limphatus, moderatus, temperatus, modestus.

TENDILHA Tendicula, tenticula, laquetismus.

TENENT R. tenen, s. v. tener.

TESIN Tisis.

TESOYRA R. tosoyra.

TESSOR R. tersor.

TEST Textus, liber sine aliquali expositione.

TESTARDARIA Assefallia.

TIBLA Trulla, tibla.

TYEYSSER R. teysser.

TIRANN R. tiran.

TOALHOLA Tagilla, facitergium.

TOARA Eruca, tora.

TOART Simus, proprie qui nasum habet recurvum.

TORCACUL Anutergium.

TORDERA Turtur.

TORN Girgillus, devolutorium.

TORN Tornus, girrus, girum.

TORNET Trochus, torperillus, turbus.

TORRACHA Specula.

TORTA Torta, tortula.

TRABUC Fundibolus, librilla, tormentum.

TRAYRE R. traire.

TRAYVEL Forcipolex.

TRASCRIURE R. transcriure.

TRAVELLA R. travel.

TRAVELLAR R. travelhar.

TRAVERS Transversus, praeposterus.

TREMOLAR[1] Horreo, todere, tremeo, tremesco, contremesco, labo, titubo, titillo, tremulo, vacillo, trepido.

TRENNA Trica.

TRENON Trophium.

TRIPA Omasus, venticulus, ozimum, tripa, melpha.

TRISSAT Trictus, detrictus, contrictus, fessus.

1 Ms. Tremebor.

TRISSON Vide in pison.

TRIST Aeger, aegrotus, tristis, subtristis, maestus. maereus, merens, tetricus, biliosus, atitus, atidiosus (*sic*).

TROAS Trossus, caulis. R. tros.

TROMBADOR R. trompador.

TROMBAR R. trompar.

TRONC[1] Ticio; torris, lignum extinctum vel dum ardet. R. tizo.

TROSSEL Involicium[2].

TROSSELLAR Involutuo.

TROTIAR R. trotier.

TRUALH R. trueill.

TRUIA R. trueia.

TRUFFA R. trufa.

TUA R. tutela.

TUEYS Taxus, arbor est et animal.

TUEYSSEGUE R. tueissec.

TURMENT R. torment, turmen.

UBAC Brumaligium.

UBRI R. ibre, ybri

UBRIETAT Ebrietas, ebriositas, temulentia, vinolentia.

UFICI R. offici.

UYSIARA Janua, aditus.

VACCABONT R. vagabon.

VACCAR Vacco, insisto, cesso.

VACCARIA Polia, armentum.

VAQUEJAR Vagor, pervagor, girovagor, palo.

VAYLH Ovile, caula.

VAYROLA Lentigo, lenticula, cesia.

VAYROLOS Lentiginosus, cesius.

VAYSSEL R. vaissel.

VAYSSELLA R. vaysela.

VALOR Valor, potentia, vigor, sanitas.

VANAYRE Curifrugiator.

VANN Vannus, curifrugium.

VAQUARIA Vaquaria. R. vaqueira.

VAQUIAR R. vaquier.

VARAR Titubo[3], labo, vaxilio.

VARI R. vair.

VARRI Promptuarium.

VEDEL Vitulus, vitula.

VEYR R. veyre.

VELEJAR Velificor.

VELH Velum, monialium est; linteum, redimiculum, peplum.

VELHANT Pernox, vigilis, vigilans, vigil. pervigil.

VELHAS Decubiae, excubiae, vigiliae.

VENDEYRIS Venditrix, distractrix, alienatrix, permutatrix.

VENDICION R. vendition.

VERAMENS R. veramen.

VERCAYRAR Doto.

VERCANT Vimen, virga.

VERDEJAR Vireo, viresco, floreo.

VERDESCA Specula.

VERGENITAT R. verge-

[1] Ce mot est placé dans le ms. entre « timon » et « tirann ». Peut-être faut-il lire « tisonc ».

[2] Le mot « trossel » vient après « trotiar », et la disposition des lignes est telle qu'il paraît traduit par « succussatura. »

[3] Ms. Tutubo.

nétat, verginitat.

VERGIER Viridarium, viretum, virgultum.

VERGONHOS Pudens, pudorosa, verecundus, pudibundus, frontosus, impudicus, effrons.

VERGUA Virga, virgula, virgunecula, scorpio, flagrum, flagellum, frutex.

VERIN R. veri.

VERME R. verm.

VERMELHESA R. vermelheza.

VERMELHON R. vermelho, vermeillon.

VERQUIARA R. verquiera.

VERRE R. ver, verrat.

VERRUGA Verruca, porrum. Cf. R. verruga.

VERSIFICAR R. versifiar.

VESER R. vezer.

VESIBOL Runco, falcastrum.

VESIN, R vezin.

VESINANSA R. vezinat, vesiage.

VESPIAR Vesparium.

VESSA Vicia.

VESSAR Redundo, as.

VEUSA R. veuva, vezoa.

VIACH R. vieg.

VILHESA R. velheza.

VILMES[1] R. vilmen.

VINAYGRE R. vinagre.

VINAYGRIARA Acetabulum, acetarium.

VINASSA Vinacium, vinacia.

VINHA Vinea, machina, vineola, vinetum.

VIROLET Gyraculum.

VISC Visus, us ; viscum, gluten. R. vesc.

ABRÉVIATIONS

adj. adjectif.
cf. comparez.
m. substantif masculin.
mss. mss. leçon du ou des manuscrits.
R. Raynouard : *Lexique roman*[2].
s. substantif.
s. v. sub verbo.
v. voir.
? lecture douteuse.

On a mis entre [ ] ce qui est donné par un seul mss. ; ainsi [A....] signifie que les mots placés entre crochets ne se trouvent que dans le mss. A. Ce qui n'est pas entre crochets est commun à A et à B. Dans la liste des mots provençaux nous n'avons pas fait usage des [ ].

Nota. — Nous avons conservé l'orthographe de nos mss. pour les mots provençaux. Dans l'ordre alphabétique nous n'avons pas distingué *y* et *i*.

Les mots latins sont ramenés à l'orthographe la plus usuelle, à moins que l'orthographe du mss. ne présente quelque intérêt.

Nous ne nous sommes pas astreint à mentionner dans les notes, des formes aussi incorrectes que *maco* pour *macto* (s. v. *aucire*.)

[1] Probablement erreur du copiste, pour *vilmens*.

[2] Par exemple : Arias R. *Apier* signifie que nos mss. donnent la forme *Apier* et Raynouard *Apier*.

Lorsqu'un mot se trouve dans R. et dans nos mss., mais qu'il a dans les mss. des sens inconnus à R., nous donnons toutes les acceptions des mss.

FRAGMENT

D'UN CHANSONNIER PROVENÇAL

Le fragment qui fait l'objet de la présente publication est un feuillet double de parchemin, qui servait de couverture à un registre du XVIIe siècle, et que notre confrère, M. Pierre Vidal, bibliothécaire de la ville de Perpignan, a découvert en faisant l'inventaire des papiers de M. Chauvet Devy, notaire à Saint-Paul de Fenouillet (Pyrénées-Orientales).

Ce feuillet n'occupait pas le milieu d'un cahier, aussi y a-t-il une lacune, de deux folios au moins, entre les deux parties qui le constituent.

Le ms. d'où il provient était un chansonnier provençal, dont la perte est d'autant plus regrettable qu'il devait être assez volumineux et qu'il présentait une disposition qui ne se remarque dans aucun de ceux qui nous restent.

Le feuillet subsistant appartient tout entier à la section du ms. qui concernait Gaucelm Faidit. Il renferme :

Dans sa première moitié :

1° La fin de la *razo* de *Tant ai sufert lonjamen greu afan;*

2° La *razo* entière de *No m'alegra chans ni critz;*

3° Le commencement (un tiers environ) de la *razo* de *Si anc nuls hom per aver fin coratge.*

Dans sa deuxième moitié :

1° La chanson *Mout a poignat amors en mi delir,* sauf le premier couplet en entier et les sept premiers vers du second [1];

2° La chanson *Chant e deport, joi, domnei e solatz* [2];

3° Le premier couplet, moins le dernier vers et la seconde moitié du précédent, de la chanson *Si anc nuls hom per aver fin coratge.*

En tête de ces deux dernières chansons sont inscrits les n°s d'ordre 247 et 248. De ces chiffres, si l'on considère en même temps le rang assigné aux chansons de Gaucelm Faidit dans les chansonniers que nous possédons, on peut légitimement induire que le ms. dont notre fragment a fait partie ne devait pas contenir moins de sept à

[1] La tornade manque.

[2] Manque la tornade et les deux derniers vers du de n'er coup'e.

huit cents pièces [1], sans compter les biographies. Il eût ainsi dépassé en importance le ms. A du Vatican et égalé peut-être les mss. I et K de Paris.

Ce ms. présentait, ai-je dit, une disposition qui ne se retrouve dans aucun de ceux qui nous restent. Cette disposition, que la place des trois *razos*, partiellement conservées, permet de reconnaître, consistait en ceci : que la biographie de chaque troubadour, placée au devant de ses poésies, comme dans les mss. A, B, I, K, y était suivie immédiatement des *razos* afférentes à telle ou telle pièce. Or, dans les mss. qui nous restent, ou bien les *razos* sont séparées des biographies proprement dites, et chacune est placée en tête de la pièce qu'elle concerne (c'est le cas de I, K, N²); ou bien elles suivent immédiatement les biographies, mais alors elles occupent avec celles-ci une section spéciale dans les mss. C'est le cas de E, P, R. Je renvoie, pour plus de détails, à mon édition des *Biographies des Troubadours*, p. 5.

Chaque page de notre fragment mesure en hauteur 0,27 cent., en largeur 0,20 cent. ; mais les marges en ont été visiblement rognées. Aussi n'y a-t-il plus aucune trace de foliotation.

Les pages sont à deux colonnes, de 34 lignes chacune, ayant en hauteur 176 millimètres et 60 à 65 en largeur.

Les vers sont écrits à longues lignes, comme de la prose, et séparés seulement par un point. Les blancs qu'on a ménagés entre eux, dans la présente impression, pour permettre au lecteur de les distinguer plus facilement, n'existent pas dans le ms.

Chaque pièce et chaque *razo* commencent par une majuscule, de la hauteur de deux lignes, tour à tour rouge et bleue, ornée d'arabesques alternativement bleues et rouges.

La lettre initiale du deuxième couplet de chaque chanson et des suivants est aussi une majuscule alternativement rouge et bleue,

[1] Cf. par exemple le tableau suivant, où le premier nombre est celui des pièces contenues dans chacun des mss. désignés (sigles de Bartsch), le second et le troisième indiquant les nos d'ordre de la première et de la dernière des chansons de Gaucelm Faidit qui y figurent :

Ms. A :	625 ——	195—233
B :	226	81— 89
C :	1197	171—212
D :	779	94—121
E :	415	16— 37
G :	241	41— 54
I :	860	95—118
N :	465	152—177

mais plus petite et sans ornements. L'ordre de succession des petites majuscules est indépendant de celui des grandes. Ainsi dans la pièce *Chant e deport*, l'initiale du deuxième couplet est rouge, aussi bien que celle du premier.

Le ms. n'était point des meilleurs ; il a été exécuté au XIVe siècle, et très probablement dans la région orientale de la langue d'oc. C'est ce que semblent indiquer la forme *siatz*, pour *eratz* des autres mss., que l'on remarquera dans la seconde des trois *razos*[1], et la forme *le* de l'article masculin sujet, qui se rencontre trois fois dans les chansons, où *lo*, dans la même fonction, n'apparaît pas[2]. La leçon des *razos* est d'ailleurs la même que celle du ms. E, laquelle diffère assez notablement, mais pour la forme seulement, de celle de R, que Raynouard a suivie et que j'ai reproduite après lui.

Les trois chansons qui suivent ont été publiées déjà plusieurs fois, et elles se trouvent dans de nombreux mss. Je n'ai pas les moyens, et cela, du reste, serait ici sans utilité, de rechercher auquel de ces mss. le nôtre, pour ces pièces là du moins, était le plus étroitement apparenté. C'est au futur éditeur de Gaucelm Faidit qu'il appartiendra de prendre ce soin et de voir si notre fragment peut être pour la critique de quelque secours. Notre rôle doit se borner à le reproduire, et c'est ce que nous faisons ici avec la plus rigoureuse fidélité.

Folio 1.

[a] precx quella li fazia eill dizia els grans bes quella li prometia e uit las grans beutatz e las frescas colors. si fo si sobrepretz damor quel perdet lo uezer e lauzir. el comensa a regrassiar madomna naudiartz aitan cant saup ni poc de far e de dir tot cant el la comandaria e de partir de madomna maria son cor e samor e sos precx & sos chans & de metre se en lamor de madõna naudiartz. com aquesta promession que lun fes alautre gauselms sen anet plen de ioi & de gran alegresza pensan com pogues far tal chanso que madomna maria saubes quel era partitz della & que nauia trobada autra que lauia retengut ab se prometen de far granz plazer & grans honors a lui e fes per aquesta razo aquesta chanso que ditz. ¶ Tant ai sufert loniamen greu afan. laqal uos auziretz.

[1] Ci-après, p. 91, l. 21

[2] Pas d'exemple de l'article féminin correspondant *li*, non plus d'ailleurs que de *la* sujet.

aquesta chanso fo chantada tro que madomna maria ho saup. molt sen alegret madomna maria e madomna naudiartz atressi sen allegret molt daquesta chanso qar ella conoc be quel auia partit son cor e son chan de madõna maria & quel auia crezudas las falsas promesios de lieis per aquesta [*b*] chanso :

A cap duna sazo que aquesta chanso fo chantada e facha. Gauselms faiditz uenc uezers madomna naudiartz ab gran alegresza. com sel que crezia ades intrar en chanbra eszella lo receup molt fort. Engauselms si fo als pes della. e si diz com el auia fach son comandamen. e com sera partitz de madomna maria per ella. e com el auia aportat lo cor el sen el saber el chan azella e quella degues far e dir dels plazers que lauia promes tant don el fos meritatz daisso qel auia fach per ella. E madõna naudiartz silh diz Gauselms uers es que uos es trop ualens e trop prezatz e non a domna el mon que amar uolgues que non se degues tener per pagada de uos per amador e per servidor e nos degues alegrar si uos auias alegresza. e nos degues marrir si uos auias marrimen. car uos es paire & maistre de ualor e de cortezia. e so quieu uos diz ni uos promiszi non feszi per uolontat que agues de uos amar per amor mas per uos traire daquella preiszon on uos siatz e daquella [*c*] esperansa que uos auias aguda ben set ans son passat e quen sabia la uolontat de madõna maria quella uos menet per paraulas e per promessas ses uolontatz datendre. en totz autres fachz hieu uos serai amigua & ben uolens. en tan can uos comandaretz ni uos plassa. Can gauselms auzit aquellas paraulas fo tritz e marritz e dolens e comensa a clamar merce a la domna quella nol uolgues aussire ni trahir ni enguanhar. eszellal dis quella non lausaria ni lenganaria can lauia trach dengan e de mort. Gauselms qant el uit que noilh ualia clamar merce ni piatat si se leuet & sen anet com hom dezesperatz per so quel uit qel era en aissi trahitz esenguanatz. quella lauia fach partir de madomna maria e quilh auia dich per enguan quela lo uolia amar. ensi penset quel anes encara clamar merce a madõna mari. e fes per aisso aquesta chanso que ditz ℭ Non alegra chans ni cris dauzels mon fel cor engres. Mas anc per precx ni per chansos ni per ren quel saupes far ni dir non poc far que madomna maria li perdones nilh uolgues es[*d*]coutar sos precx e per aquestas razos fes aquestas chanso :

Qant gauselms faiditz fo partitz de lentendemen de madomna maria de uentadorn per lo sen de madomna naudiartz de malamort si com uos aues entendut el estet longamen marrit e dolenz per lo gran engan quel auia pres & receuput. Mas madomna marguarita dalbusso moilher den rainaut del uescomte dalbusso si lo fes alegrar en chantan. quela li diz tant de plazers eilh mostret tant damoros semblans per quel senamoret della e la preguet damor. eszellas per quel la mezes en prez e chantes della si receup sos precx els entendet eilh promes de far plazers en drech damor. longamen duret lo precx den gauselm faidit e lamor quel auia a madomna marguarita dalbusso molt la lauzet & la prezet en dichz eszen fachz. mas ella cō so fos cauza quella non sallegres de las lauzors quel fazia della non lauia nuilh amor. ni mais noilh fes plazers en drech damor. mas una ues can prendia comiat della el li baizet lo col eszella loi sofrit amorozamen. don el uisquet longamen cō gran allegressa per aquel plazer

Folio 2.

[*a*] qen autre afar semblera forfachura. qe cela qam pogues en me delir. & qieu am cela qi me fai murir:

Damor fora mezura ses faillir. qe noi reignes malanansa ni enianz. anz conuengra pois le noms es tant granz. qamors ha nom qamors fos ses fausura. mas endrech me es tan saluatge dura. qar li sui fis humils & merceianz. qel nom damor ha perdut al meinz tanz. hai cō mestauc qen re no me millura. cō cel qis ue en mei del mar perir. & no pot ni ios ni sus remanir:

Doncs perqho fauc qal razon hi sai dir. pois retener no uol me ni mos chanz. uas me ades sui trahireniananz. gardas si sui be de fola natura. qa escien ses nulla cobertura. me fauc trop piech qela no fai cen tanz. qar sel sieus cors be fatz & benestanz. nom uol amar ies tan gran forfachura. ni tan gran tort no mha qan mo consir. cō ieu mezeis qi pugn en me aucir:

No ai poder puesca mon fugir. qar trop estauc en saluatge balanz. & madomna qar es bele prezanz. es ses merce nol pren de mamor cura. anz qan la prec [*b*] me sermonem con-

iura. qem lais de lei & mais re nom nenanz. bem fora mielz qieu crezes sos comanz. mas no puesc ies qel uolers qi satura. en mon ferm cor & lamors ab dezir. on piech me fai & plus lam fai encobir:

Pero pecat fai gran senes mentir. pois ue qieu lam qe nom fai belz semblanz. qus plazers de lei qe fos ienz parlanz. mi pogra far daitan sia segura. ric & manen de tot qant ha fachura. & pois daiqo mes escarse tiranz. grieu me uolgra cōplir maiors demanz. don mos trazaurs seigner del port detura. qi fai sos pretz per tot lo mon grazir. no taign qen uis tan mala conuertir:

Gauselms faiditz. nº. xlvii.

Chant & deport ioi donnei & solatz. enseignamen largueze cortezia. honor & pretz & leial drudaria. han si baisat enianz & maluestatz. qa pauc dira nom sui dezesperatz. qar entre cen domnas ni pregadors. non uei una ni un qi bes capteigna. en amar be ni qi ia tant senfeigna. iam sapcha dir qes deuengu damors. gardatz con es abaisada ualors:

[c] Qar drutz hi ha & domnas sin parlatz. qis feigneran & diran tota uia. qill son leial & amon ses bauzia. & chascus es totz cubertz & celatz. & tricharan sai & lai uas totz latz. & la domnas on plus an amadors. & plus cuion qhom an pres lor o teigna. mas aitals bes con se taign lur enueigna. chascuna es anta & dezhonors. pois sufron drut qe pois desrei aillors:

Qaissi con es mielz en domna beutatz. ienz acuillirs & auinenz coindia. & belz parlars pretz & dosa paria. mielz se deu gardar ies de maluatz fatz. qe re no ual cors de doas meitatz. ni no es fis pois hi uaira colors. quna solamors taign qué dos destreigna. no dic ieu ies qa domna descoueigna. shom la prega ni ha entendedors. mas ies no deu en dos luocs far secors:

E sil plagues qel belz plazers honratz. ab qem retenc en leial seignoria. safranques tant pois en al sumilia. qem perdones aissi forafinatz. uas leis cō laurs safinen la fornatz.

& nõm nozes paratges ni ricors. qe saram tol del mal ni far ho deigna. aissil serai fis ses fau[d]sentrenseigna. con le leos a golfier de lastors. qant lac estort de sos guerriers peiors:

E saqest torz domnam fos perdonatz. pasat agra la mar part lombardia. mas non cuch far leialmen romaria. si no era uas uos adrechuratz. sol per aiqo deuetz uoler la patz.

& qar fis pretz es en uos & honors. an ma chansos qe res no la reteigna. pregar uos lai francamen qeus soueigna.

qa ientil cor taign franqese dosors. qar dieus perdonals bos perdonadors:

Tant qant reignet leialment amistatz. fo le segles bos & ses uilania. mas pois amors tornet en leugeria. es dechazutz & iouenz abaisatz. si qieu mezeis en uuoill dir la uertatz. hai tan apres dels fals drutz trichadors. qa pena crei qieu iamais en reueigna. qar lai on iois & pretz & beutatz reigna :

GAUSELMS FAIDITZ. IIe. XLVIII.

Si anc nuls homs per auer fi coratge. ni per amar leialmen ses fausura. ni per sufrir francamen son damnatge.

ac de sidõ nullonranda uentura. ben degrieu auer. alcun couinen plazer. quel be el mal qal qieu naia. sai sufrir & ai saber. de far so qami

C. C.

LA DAMA SANZA MERCEDE

VERSION ITALIENNE DU POÈME D'ALAIN CHARTIER

LA BELLE DAME SANS MERCY

La bibliothèque Riccardiana à Florence renferme sous le numéro 2919 un manuscrit en papier, petit in-4°, qui contient trois pièces traduites du français, à savoir: le roman en prose de *Paris et Vienne*, f° 1-70 v°; un poème intitulé *La Dama sanza mercede*, f° 71 r° à 88 r°; et un autre *Una quistione di dua che parlavano d'amore*, f° 88-95.

A la fin, on remarque, de la main de Salvini, la note suivante: « *Romanzo di Parigi e Vienna*, breve, pulito e onesto, tradotto dal Franzese in Toscano da Carlo di Piero dal Nero l'anno 1476 in Firenze, al quale vi sono aggiunti due Poemetti in terza rima, tradotti dal medesimo a Monpolieri l'anno 1471, l'uno intitolato *la Dama sanza mercede*, l'altro *Una Quistione di dua, che parlavano d'amore*. Vi sono seminate alcune maniere e parole franzesi, e vi è da imparare nel fatto della lingua. E i sentimenti sono bizarri.

Différents auteurs ont fait mention de ce manuscrit. Déjà Crescimbeni en parle: « Carlo di Piero dal Nero, Fiorentino, traslatò in terza rima l'anno 1471 in Monpolieri un Romanzo Franzese intitolato *La Dama senza mercede;* e nel 1476 in Firenza un' altro intitolato *Parigi et Vienna*, le quali Opere si truovano manoscritte in Firenze appresso gli eredi di Andrea Cavalcanti; e la prima ancho appresso il dottissimo Anton Maria Salvini[1]. »

Cet auteur ne paraît pas connaître le contenu complet du manuscrit; il sait pas non plus que Salvini possédait une copie non-seulement de *La Dama senza mercede*, mais encore du manuscrit tout entier (cf. ci-dessous).

Quadrio fait également mention de Carlo dal Nero; il suppose que *La Dama* est une traduction d'un épisode, « La plaisante et amoureuse histoire du Chevalier doré et de la Pucelle surnommée Cœur d'acier, » tiré du vieux roman français de *Perceforest*[2].

[1] Crescimbeni, *Comentarii*, IV, 1 (vol. V, p. 41 de l'édition vénitienne de 1730). Cf. Melzi, p. 209.

[2] Quadrio, *Della storia e della ragione d'ogni poesia*, IV, 88.

Palermo, en parlant de la copie de Salvini, laquelle se trouve parmi les manuscrits palatins à Florence (codex palat. 365) met en doute cette supposition. Cependant en faveur de son opinion il n'avance que cette faible preuve à savoir que la *La Dama* n'est point une plaisante histoire[1].

Enfin, dans une note de la *Revue des langues romanes*[2], Chabaneau, faisant mention de cet ouvrage, dit que c'est une version italienne du poème si connu d'Alain Chartier: *La belle Dame sans mercy*, un fait que tous ceux qui sont un peu au courant de la vieille littérature française, seraient en effet enclins à supposer même sans avoir vu le manuscrit.

Le petit poème qui dans le manuscrit suit *La Dama* a été l'objet d'une publication « per nozze » faite par Brusci[3]. Selon toute apparence, cet éditeur a dû se servir de la copie de Salvini, sans avoir eu la moindre connaissance de l'existence du manuscrit original de la Riccardiana.

Quant à l'auteur lui-même de ces trois traductions italiennes, nous nous ne savons autre chose de lui que ce que nous indique l'explicit du manuscrit. Naturellement on est tenté de supposer qu'il a été un de ces nombreux Italiens qui venaient profiter de l'enseignement de la célèbre Faculté de médecine de Montpellier, et qu'après s'être pénétré de la littérature de ce pays où il résidait temporairement, il a commencé ses essais et ses travaux littéraires déjà à Montpellier même. Puis, une fois retourné dans sa patrie, il les aura continués. Malheureusement on ne trouve pas son nom dans les registres de ladite Faculté[4], et cette supposition restera donc toujours une supposition.

On a regardé comme incontestablement autographe le manuscrit de la Riccardiana. Néanmoins certaines circonstances nous paraissent permettre d'hésiter à nous prononcer d'une manière absolue à ce sujet.

En effet, si l'auteur lui-même avait écrit le manuscrit, il y aurait évidemment mis plus de soin ; il n'aurait pas entre autres sauté toute une strophe (la st. 92 de l'original manque au vers 814). Par cette négligence, l'auteur fait parler *l'Amant* trois fois de suite et tout le sens devient embrouillé.

Or si l'on ne veut pas supposer que l'auteur ait fait sa traduction aveuglément, sans s'inquiéter de la suite et du sens de l'ensemble,

[1] Palermo, *I mss. palatini di Firenze*, I, 654.
[2] *Revue des l. r.*, XXVI. (1884) p. 211, note.
[3] *Nozze Pietro Gori e Pia Moro*, 1890.
[4] Communication que je dois à l'amabilité de M. Chabaneau.

il faut croire que tout au commencement cette strophe a été traduite elle aussi. Puis on y rencontre certaines fautes et inconséquences orthographiques (voir les notes) qu'on ne peut guère attribuer à un auteur possédant une instruction et des connaissances littéraires telles que nous les supposons chez Carlo dal Nero. Quant à l'écriture même du manuscrit, celle-ci aussi nous paraît indiquer que le manuscrit a été écrit d'un seul trait et non pas avec l'intervalle de cinq ans, comme le prétend l'*explicit*. Cependant il va sans dire que l'auteur a bien pu plus tard réunir dans un seul manuscrit toutes ses productions. En somme, ce caractère d'autographe du manuscrit ne nous semble pas être tout à fait indiscutable.

On sait combien a été répandu le poème d'Alain Chartier pendant le XVe siècle [1], et le fait qu'il a été traduit en italien (ou plutôt remanié, car, comme nous le ferons ressortir dans les notes, cette version, qui contient 100 vers de plus que l'original, peut être appelé à bien des égards plutôt un remaniement qu'une traduction fidèle) le prouve encore une fois de plus. Voilà déjà une raison suffisante, à ce qu'il nous paraît, pour mettre en lumière cette version du poème italien.

Dans les notes, nous relèverons les écarts que l'auteur s'est permis de faire de l'original, ainsi que certains autres détails. Suivra ici un aperçu succinct des observations grammaticales auxquelles donne lieu le texte. Cet aperçu grammatical confirme, on le constatera bien vite, l'expression de Salvini, à savoir que le texte a été écrit « in Toscano ». Cependant on n'y rencontre guère de traits qui tiendraient spécialement du caractère florentin.

VOYELLES TONIQUES. — *a* dans le suffixe *arium* s'est développé d'une manière populaire dans *parlier* 307 ; il faut bien croire que la voyelle finale élidée a été *e*, comme d'ordinaire.

Le changement de — *arium* en — *ario* ou en — *ajo* ne se présente en aucun endroit de notre texte,

Au lieu de *senza* nous rencontrons *sanza*, 188, 190, 195, 275, etc., forme populaire et commune à tous les dialectes toscans. Dans le titre seul on voit *senza*, mais peut-être celui-ci a-t-il été écrit par une autre main : voilà pourquoi nous y avons également maintenu la forme de *sanza*,

é donne alternativement *e* et *ie* : *assede* 134 ; *tene* 140 ; *tienti* 198, etc. ; *greca* 178 ; *vene* 834 ; *tienne* 181, 832 ; *viene* 183 ; *priegho* 391, 458 ; *yriera* 777 ; *diréclum* donne *dirieto* 680.

ó donne alternativement *o* et *uo* : *fora* 20, *chore* 603, *choro* 746, 799, (choro) *rispose* 281, *risposo* 465, — *chuor*(*e*) 71, 342, 415, 794, 818, etc ; *rispose* 315, 534, etc. ; *pruova* 313, 622, *truova* 314, 366, *ruogli* 553, *puossi* 724.

[1] Cf. *Romania*, 1887, p. 412, n. 3.

Pour le participe de *dire* il y a *itto* 630, *maladita* 691. Selon M. Hirsch il faut chercher dans ces formes une influence analogique du parfait[1].

Voyelles atones. — *e* pour *a* se trouve dans *piata*, 649, 735, 751, *piatate* 570, 739, *dispiatata* 641, *maladizione* 360 ; *i* pour *e* dans *disidero* 78, *disirando* 646 ; *i* est remplacé par *a* dans *angiuria* 225, par *e* dans *enteso* 296, *enterdetto* 375, *openione* 413, *trestizia* 132; (sur *el* pour *il* voy. ci-dessous) ; la labialisation de l'*e* atone se rencontre dans *rubelte* 878 ; un *i* protonique est ajouté dans *isperanza* 286, *istinate* 287, *ispergiurando* 370.

L'élision d'une voyelle atone se rencontre dans *merta* 384, *spirto* 498, *poché* pour *poiché* 503, *miserichorda* 570 ; pour le passé défini, voy. ci-dessous.

Consonnes. — Le son *k* est presque toujours marqué par *ch* : *racholti* 1, *chopioso* 4, *chui* 6, *chuor*, 7 (et sic semper) ; *cho* (cum) 101 ; *chontradio* 645, *choclusione* 648, etc. ; la même graphie s'emploie pour *qu* dans *chando* 263 et pour *c* dans *chascuna* 69, *chascheduno* 71 (ici c'est probablement à une inadvertance qu'il faut attribuer l'absence de l'*i*) et *chiascuno* 88 (par contre on voit *ciascum* (*a*) 116, 117, 144, 147, 387 ; *mercedem* donne habituellement *merzede* 351, etc., (seulement au titre *mercede* et au v. 249 *mercè*) ; la gutturale atone alterne avec la sonore dans *sagramento* 361, *sacramenti* 364. — *Locum* donne *locho* 117 ; — pour la gutturale sonore il y a l'écriture *gh* dans *anghoscia* 11, *righuardare* 98, mais le son *g* est toujours transcrit par *gi* comme à l'ordinaire : *doagio* 48, *gioiosi* 269, etc. Il va sans dire que nous considérons *gardino* 62, *govanezza* 232 comme des fautes d'orthographe.

Une *h* devant la voyelle initiale se présente très souvent : *huno* 3, *hun* 665, *ho* 15, *huscir* 20, *hora* 24, *hor* 29, *ha* 155, *huserei* 446, *huguale* 693, *hunguancho* 833, *homai* 849, etc. En revanche on voit : passim *usci* 24, *udir* 36, *onor* 352.

l mouillée, fréquente en toscan se rencontre dans *begli* 420, *ribegli* 422, *n* mouillée dans *segnio* 238, *ingegnio* 237. (contre *senno* 481) ; *l* est gardée dans *senblava* 89, *complita* 528, mais elle s'est changée en *i* selon la règle dans *senbianza* 120. Peut-être faut-il regarder ces deux formes auec *l* comme influencées du français.

n est élidée dans *cho* (cum) 101, *choclusione* 658, et remplace *m* dans *spene* 174, *senblava* 89, *senbianza* 120.

r est remplacé par *d* dans *chontradio* 645.

[1] *Zeitschrift für rom. Phil. X*, 436.

v est intercalée dans *chontinovando* 642, *chontinova* 800, *savio* 540, 573, *s* trouve à côté de *saggio* 234 [1].

Le son *ts* devant *i* est rendu par *t* dans *fintione* 82, *gratia* 458, mais en dehors de ces deux cas toujours par *z* (*finzion* 311, 314, *punizione* 428, etc.)

On voit alternativement la consonne simple et la consonne double : *dolceza* 83, *dimesticheza* 240, *alteza* 326, contre *franchezza* 94, *durezza* 230, *fierezza* 322, *prestezza* 324, *coragio* 294 contre *omaggio* 292, *aggio* 296 : *tuti* 304, *tut'uno* 335, *tuto* 608 contre *tutta* 197, *tutti* 706, 768, *giovancto* 385, 863.

Article. Les formes *il* et *el* alternent, celle-ci étant pourtant plus fréquente que celle-là : *el* 66, 239, 247, 253, 272, 374, etc. ; *il* 261, 291 ; pour le masculin pluriel on voit deux fois la forme d'e' 271, 822 ; à la place de *l* redoublée dans l'article, qui, réunie à une préposition, se met devant la voyelle initiale, il y a deux fois dans notre texte une consonne simple (forme caractéristique des dialectes toscans [2] :) *al'altra* 9, *al'alma* 41 : *chol'altra* 121, par contre *nell'aurora* 21, *all'orecchio* 35, *choll'una* 121 etc.

Pour le substantif il n'y a rien à remarquer ; quand à l'adjectif il faut relever que la terminaison du féminin singulier est *e* dans *queste* 882, *normate* 883 (de même dans *alcune* 501), et que *tutti* représente le féminin pluriel au v. 118, et *sapiente* la même forme au v. 295 ; *l* est élidée dans *tai* 364 ; *be.* Le comparatif de *bene-me* 25, 27, etc., altera mente donne *altrimenti* 220, *ancho* pour *anche* se rencontre trois fois, à savoir aux v. 135, 540, 405 ; dans aucun de ces cas on n'a affaire à la signification de *anzi* qu'a ce mot dans le dialecte de Siena ; — *pria* (prima) 13.

Noms de nombre. — La forme *dua* représente le masculin 145, 264, 277, 304 ; le fém. 708 (le dua parti.)

Pronoms. — *ego* à la forme de *io*, *i' jo* ; *e'* représente le pronom de la 3e pers. 93, 122, 151, 261, etc. ; le régime au masc. plur. du même pronom est *gli* deux fois 421 ; ce au lieu de *ci* 221, 775. *mie* au fém. sing. 629, 651, 654 ; *mi'* 499, 625, 654 ; *tua* pour *tue* 243 ; *suo* pour *sua* 91, 165, 216, 240, 311, 453, 528, 543, 607, 668.

altri masc. sing. au lieu de *altro* 497 : la forme singulière *medemo* avec amuïssement de l'*s* : *medesimo*, rimant : *estremo*, *mitemo*, se rencontre v. 844.

Verbe. — Le changement, caractéristique au vieux toscan, de *m*

[1] Cf. *Meyer-Lübke*, Italienische Grammatik, p. 143.

[2] Cf. *Hirsch*, Laut Formenlehre des Dialekts von Siena. Zeitsch. für Rom. Phil X, 57. — J'ai conservé l'ortographe du manuscrit.

en *n* à la prem. pers. plur. prés. se trouve encore quatre fois dans notre texte: *voglian* 298, *abbiano* 380, *abbian* 850, (*sappiamo* [1]) *sappian* 825.

a et *e* alternent dans la terminaison du prés. du subj. du verbe *essere* : *sieno* 446, 820, *sian* 482, 822, *siate* 641 ; le participe présent de ce verbe auxiliaire est *sendo* 232, 591.

v est élidé à l'imparfait de l'indicatif dans : *avea* 1 (mais *aveva* 139), *volia* 39, *avia* 72, 117, 334, *potia* 85, 151, 255, *rivenia* 110, *servia* 112, *moria* 345, *sentia* 346, au conditionnel dans *arebbe* 138, et au participe passé dans *auto* 506.

La prem. pers. du prés. de l'ind. de *volere* est *vogli* 244 (en outre *vo'*), de *fare fo* 443, de *vedere veggio* 524, 833, *vegho* 647, de *venire vegnio* 670.

Le passé déf. présente à la prem. pers. du sing. *rende* 154, de *rendere* ; à la trois. pers. *fussi* au lieu de *fusse* 24, *tene* 140 de *tenere* et *tacette* 193, *taque* 254 de *tacere* ; à la trois. pers. du plur. *missono* 143 de *mettere*.

La voyelle post-tonique s'est élidée à la trois. pers. du plur. dans *furno* 69, *tacerno* 304.

Le part. passé de *mettere* est *misso* 707, etc. ; une fois *messo* 844 ; de *vivere*, *visso* 6, où il est employé comme adjectif.

chonforte 259 est la trois. pers. du prés du subj.

Prépositions. — *ver* 234 pour *verso*, *par* 227 pour *per*.

Quant à la versification, l'auteur s'y est permis beaucoup de libertés : par exemple en admettant des hiatus dans des cas où ils ne sont pas permis en général, en sautant des voyelles intermédiaires ou finales, en comptant deux voyelles quelquefois pour deux, quelquefois pour une, etc. Pour plusieurs vers, il est impossible d'obtenir la mesure exacte, même si l'on compte avec toutes les libertés possibles. Nous n'avons pas, bien entendu, tâché de restituer une bonne mesure qui probablement n'a jamais existé, et nous nous dispenserons même d'énumérer les défectuosités de la versification, supposant que le lecteur y trouverait peu d'intérêt.

Quant au lexique, la langue du poëme contient un certain nombre de mots français italianisés. Ils seront relevés dans les notes qui suivent le texte [2].

Helsingfors, mars 1891.

Werner Söderhjelm.

[1] Cf. *Hirsch*, Ibid. X, 411 sg.

[2] Il en est de même dans les autres traductions que contient le ms. florentin. Ainsi, dans le petit poëme publié par Bruscl, on trouve les expressions suivantes: *colenti*, *maestrigia*, *dangiero*, a suo *guigia*, *ingaggio* (engage), *gran giorno*.

QUI COMINCIA LA DAMA SANZA MERCEDE

Già Febo avea i suoi razzi racholti,
Ch'ogni animale si riduce a riposo,
E jo fui huno in fra questi molti.
Chè di pene e fatiche sono chopioso,
Merzè di quella che m'è tanto fiera,
Per chui son visso e vivo doloroso,
In tanta doglia el misero chuor era.
Chostretto da sospiri e lasso e vinto
Cerchai riposo fino al' altra spera,
E dal dolore il riposo sospinto,
Dal sonno perso per la troppa anghoscia,
Di varie visioni involto e cinto,
Piacenti pria e dispiacenti poscia,
Si chè si frale e stancho mi trovai,
Su ghambe ho piedi sostenermi ho choscia
Potria quasi; si ch' io mi ritornai,
Di me e da Morfeo disciolto e schosso,
Nell' usato pensiero mi rischaldai,
E dove prima ero star non posso:
Chostretto fui levare e huscir fora,
Nell' aurora viddi uno Chaosso.
Choll' usato volere ch' anchor m' acchora,
E per avere più agio a lagrimare,
Uscì a champi, benchè non fussi hora,
E verso un prato andai per me' pensare,
Ch' è choperto di fiori e violette
Ch' aspetton Febo per me' s' ampliare.
Chosì alquanto stetti in sull' erbette,
Hor questa hor quella choglieva e lasciava,
Mazzi facendo d' esse e ghirlandette,
Che pure alquanto il dolor mitichava.
E chosì stando Apollo era montato

Alla terz'ora e già la rischaldava,
Infastidito già m' ero levato,
Quando all'orecchio mi perchosse un tuon
Che a udirlo il voler s'è dirizzato.
Chonobbi che di trombe egli era suono;
Esaminando mecho ciò che fare
Volia, chonchiusi, l'andarvi era buono
Per veder se potessi mitichare
Un pocho el mal che al'alma tanto afflitta.
E chosì mi girai verso il sonare.
Non molto lungi tenni in sulla dritta,
In un boscheto viddi un bel palagio
Dov' era gente nobile e elitta.
Verso quel gì e pur chon passo adagio.
Drento mi missi e vidil' bene hornato
Di ricchi drappi e di nobil doagio.
I' mi ritrassi tosto da uno lato
A parte per ghuardarmi di non dare
Impaccio a nullo da nessun chostato.
Ma non mi seppi ne potè celare
Che d'amici non fussi chonosciuto,
E fui chostretto nella festa entrare.
Dalle donne fui lieto ricevuto.
Da tutte fattom' onesta achoglienza
I' rende' grazie chom'era dovuto.
Per chortesia et per benivoglienza
D' esse fu là tenuto tutto il giorno,
Non ripentito di mia inavvertenza.
Le tavole eran messe in luogho adorno,
In un giardin sotto una fresch' ombra
Che gelsomini avia tutto a lo' ntorno,
Spessa sichè 'l sol nulla v' inghombra.
E al più presso surge una fontana
D' aqua chiopiosa, el quanto non si nombra.
Di desinar l'ora era prossimana:
Le donne tutte attavola a sedere
Furno e chiaschuna si mostrava humana.
E giovanetti gratios vedere
Servir chostor [illegible]

Presto a servir dov' avia più piacere,
E fra chostoro i' ne chompresi d'uno
Ch' andava spesso e sovente tornava
Che pare ben d'ogni gioia digiuno.
Nè allegrezza nè dolor mostrava,
Ghuardasi quanto può di far senbiante,
Ma 'l disiderio la ragion passava,
E spesso gli occhi suoi eron ghuardati
Ched en non era tempo ne stagione,
Pur ben si conteneva fra gl' amanti,
Fa di mostrarsi lieto fintione,
E chon dolceza si sforza chantare,
Paura o non piacer gl' en dan chagione,
Nè si potia ghuardar di dimostrare
D' esser dolente nel suon del suo canto,
Pur ben finisce quel chomincia a fare.
Gl' altri chiaschuno allegro tanto ho quanto,
Ma sol chostui fra tutti mi senblava
Palido e magro e per dolor affranto,
E la parola suo spesso tremava.
Di ner vestito e null' altra divisa
Si chonoscia ni ciò ched e' portava,
Ben par chel pover chuor non è in franchezza.
Pur si forzava tutte festeggiare
E bello saper fare a ogni ghuisa.
La faccia alchuna volta distornare
Vidi per righuardare in altra parte,
E per traverso gli occhi ritornare.
Dove più al chuor piace gli comparte.
Pensando a questo dissi allor cho mecho:
False qual sono e pocho ci vale arte,
Miglior chagion d'amar ti dia,' I precho!
Dissi ben basso: Amor, che a me n' ha dato
Perchè lacrime spesso agli occhi recho?
Alchuna volta i'l' vidi ritirato
A parte per choprir sua chontenenza,
Cho 'l viso basso e cho'l ciglio turbato,
Pien di sospiri per trista sovvenenza:
Poi ripigliava chuore e rivenia

Qual prima per servir chon diligenza,
E tutte serve e più quella servia
Che del servigio suo par churi pocho.
E le tavole furon tolte via
E apprestare j' vidi nuovo giuocho:
Che per danzar ciaschun di lor s'avanza
E ciaschun e ciaschuna v' avia locho,
E il meschin quasi chon tutti danza
E a tutte face festa chomuna,
Forzandosi non fare altra senbianza,
Ballando hor chol'altra e hor choll' una,
Tutte nel segio loro e' le posava
E alla fine sempre tornava a una.
Stima tu quella è che più amava?
Che per beltà non gli mancha niente,
E ciaschun la preghava e honorava:
Giovane frescha, gentile e piacente,
Bella maniera chon dolce parole,
Chostumi ch' oggi assai pregia ogni gente.
Poi ch' ebbi visto quanto il disio vuole
Che di ciò fui jo presto lasso e stancho,
Perchè gioia a trestizia assai più duole.
Della chalcha m'uscì dal lato mancho
E m'assede sotto una pergholetta,
Di foglie folta, si non ne viddi ancho
Apollo razo alcuno in essa getta,
Nè da nessun potevo esser veduto,
Ho troppo arebbe la vista perfetta.
L'amante aveva un ballo chonpiuto
Cholla sua donna e la tene per mano,
Venne là presso hov' io m'ero aschonduto.
In hun pratello chon atto humile e piano
Si missono a sedere e più nessuno
Loro era presso ma ciaschun lontano.
La pergholetta fra lor dua e jo uno
Era, si chè potevo bene hudire
Che detto e che risposto è da ciaschuno.
Tesi l'orechio per ciò me' sentire:
Vidi e hudì l'amante sospirare

Perchè chi è più presso a più disire.
Per gran dolore e' non potea parlare,
Dir non husava nè tacer potia;
A se medesmo non può sadisfare,
E a ghuarire a se stesso nocia,
Chè chi arde non ha miglior chagione
D'arder, che l'escha metter dove sia
El fuocho acceso, ho vuo dire il tizzone,
El povero suo chuore è sì dolente
Che a perduto e ardore e ragione,
Di parlar s'afforzava alcunemente,
Ma temenza sifforte lo distorna
Che al poter voler gli val niente,
E poi che alquanto chon seco soggiorna,
Prese vighore e richovera ardore,
En verso la suo donna el fronte torna.

Piangendo in basso le chomincio a dire :

Mal fu il giorno per me agiornato
Madonna ! ch' io vi vidi giammai
E ch' io mirai el bel viso rosato.
Jo soffro male ardente e tanti ghuai
Si ch' io mero per volervi bene,
Non v'en curasti mai pocho ho assai,
Nè voler di pensare altro che pene
Darmi e troppo men che non churare,
Ma sempre avuto dolorosa spene.
Peggio valerne per ciò non mi pare
Nè che possiate averne meno honore
Nè pur verghogna en dobbiate aspettare.
Che vi greva egli se un francho chuore
D'un huomo innamorato vi vuol bene
E di suo grado a voi è servidore,
Vostro si fa e per vostro si tiene ?
Perchè la volontà vi s'è sommisa
Al piacer vostro e non più al suo viene.
E ben ch' io abbia fatto altra intraprisa
E che alla vostra gratia non diserva
Pel mio servire ne possa in hulla ghuisa,

Soffrite donna almen che io vi serva
Sanza vostro mal grado a voi servire
In lealtà che francho chuore hosserva!
E serviròvi sanza diservire
Che perch'i fussi solo a voi servente
Amor così m'a sommiso a servire.
Poi si tacette e più disse niente.
La dama inteso il suo dolce linghuaggio,
Sanza mutarsi disse bassamente,
Nò già chambiò ne cholor ne choraggio,
Ma tutta fredda e chon parlare intero:
Or tienti anchora questo volere in saggio
Non lascerai questo folle pensiero?
Non ti torrai di questa chontumace
Dove credi aquistare, e torni ariero?
Non cercherai tu dare al tuo chuor pace?
Lui gli rispuose: nullo nol' puol' fare
Che chi gli dà la ghuerra no' gli piace;
Dagli ochi vostri mi vidi infiamare
E in chotal disio sì m' acendesti
Che anchor mi dura nè mi può lasciare,
Quando per messagiere gli rimetesti
Che fur chagion di quella diffidanza,
Sol per la quale voi mi prometesti
In diffidando me buona fidanza.
Ella rispuose e disse: ben gran voglia
A di dolore avere e se n'avanza
E pocho ama el suo chuore che gli dà doglia,
Che per uno solo righuardo ho cenno d'och
D'ogni suo pace e suo piacer si spoglia,
Puossi dir che pascuto di finochio
Che se io ho un' altra vi righuarda:
Sapian per righuardare è fatto l'ochio!
Jo non vi prendo altrimenti ghuardia
Nè mal vi penso e quel che ve lo pensa
Ben se ne ghuardi se si vi righuarda.
E lui: Madonna, spesso aviene hoffensa
Ch'uno fedirà l'altro d'aventura,
Che l'offensato non farà difensa

Chontra al voler di quel che fa l'angiura,
Sempre si vede, e così par ragione
D'averlo hoffeso pena e doglia dura.
E io non so qual si sia la chagione
Per mia fortuna ho per vostra durezza,
Nè che avermi in hodio vi dispone!
Sendo nel flor di vostra giovanezza,
Che chosì forte m'abbiate a disdegno,
Questo m' uccide e'l chuor mi stracca e spe-
E ella allui: Dov'è 'l flor del tuo ingegnio? [za!
Verso di te non n' o disdegno ho ira
Nè voglio aver nè partirmi dal segnio,
Nè troppo grande amore avere desira
Ver te el mio chuor, nè troppa malvoglenza,
Nè suo dimesticheza voler tira.
Se'l creder tuo ti mostra sperienza
Che pocha chosa possa piacer troppo,
E se trovo inghannar per tuo scienza
Questo, non vogli fare i' tel disgroppo.
Ed egli a lei: Da chi m' a prochacciato
El mal, non o medicina ho sciloppo.
El creder mio non m' a inghannato
Ma io ne' vostri lacci son chaduto
Mercè d' amor che m' a si ben chacciato,
Da poi che egli a chosì voluto
Che io sia a merzè in vostra mano,
Per mia disgrazia, sanza avere aiuto,
El morir tosto mi sarà più sano.
Taquesi qui nè più parlar potia,
Lagrime fiochan giù da ogni mano.
Ella: Si gratiosa malattia
Disse, non mena ghuari gente a morte
Ma che 'l dician par lecito sia,
Affin che Amor più tosto vi chonforte.
Ma tal si piagne e mostra gran dolore,
Ched' e' non sente il mal si aspro e forte,
E pur se tanta doglia porgie amore,
Chando riguardo pure, el me' mi pare,
Che hun, che dua ghusti suo sapore.

Madonna, disse lui, chonsiderare
Potete che sarebbe assai migliore,
Per chortesia e vostra bontà fare,
D'uno misero che è 'n tanto dolore,
Fare voi ne potete duo gioiosi,
Che'l dolente differe non n' è honore.
Non sono e' suoi desiri che sol bramosi:
Ched e' vi piaccia el suo humil servire,
Questi son soli suo desiri amorosi.
Sol cercha d'onorarvi e hubidire
Sanza niente voler chontraffare:
Quest' è 'l dolor che mi tira al morire.
Di questa doglia dua piacer ne fare,
Ma che vostro volere acciò s'acchosti,
Potete, e a voi n' è il diliberare.
E verbi d' ella furon pronti e tosti,
Rispuose: Lasso, quanto s' è di lungi,
Quanto dalla ragion tu ti dischosti,
Che di contrario unghuento la piagha ungi,
Perchè danno mai ebbe ne ho chura,
Di piombo è il quadrel di che mi pungi.
Disir ne isperanza non mi hoschura
L' ochio mental, niente piglio piacere
Nè al piacer di te piacer mi dura.
Seghua chi vuol amor di suo volere,
Che io son francha e francha esser intend
Nè del mio chuor mi vuo' dispossedere.
Chi altrimenti fa, nolla chomendo,
E io sempre sarò di voler tale:
Credo che 'l meglio e non el peggio pren.le
Lui: Crudeltà più in voi che'n altra sale!
Amor che gioia e dolor dipartisce,
Non istimate ho sapete che vale,
Perchè gli amanti tutti stabilisce
In maestrigia e francha signoria,
Pocho vantaggio e serventi nodrisce,
Che il prochaccio loro chome si sia,
E chi il fa una volta l'omaggio
Charo chosta a francharsi in ogni via.

Dame non son di si fiebol choragio,
Pocho sapiente, nè non son si folle,
Rispose ella, sechondo ch' enteso aggio,
Perchè 'n tra voi voi tenete schuole
Di menzognette ho voglian dir bugie,
Chonfettate chon dolce parole,
Per farci creder più e più follie,
Ma fa bisogno che ragion ci specchi
In un proverbio che più fa sentire,
Che dice: A bel parlar chiudi gli orecchi.
Poi si tacerno tuti e dua alquanto,
Ma 'l doloroso non chon gli occhi secchi.
Poi che taciuto el pover ebbe un tanto,
Disse madonna: A parlier nè bugiardo
Possibile sare fare si duro pianto
Quant' io chol mal si ch' io n'aghiaccio e ardo,
Che chi si piagne della testa sana
Suo finzion non chuopre ho bene a tardo,
Ma chi dice e dal ver non si lontana,
Choll' opera le sua parole pruova,
Sichè ogni finzion si truova vana!
Ella rispuose: El disputar non giova,
Amore è crudele a lusinghare,
Dolce in maniere e ne' fatti aspro chova,
E si si sa ben da que' vendichare,
Che'l suo segreto si credon sentire:
Per un' entrata di charità pare
Ch' al suo voler gli faccia consentire,
Ma distorna poi la sua fierezza
Quando'l tempo vien poi a repentire.
Rispuose el servidore e chon prestezza:
Cotanto quanto Iddio e natura
Fatt' an piacere d'amor di più alteza,
Tanto più forte e aspro è la puntura
E più il dispiacer di chi fallisce.
Chi non a freddo non a di chaldo chura,
Per l'un contrario l'altro si chiarisce.
E nessun può saper che val piacere
Se chon dolore nollo choncherisce.

Ma ella che perduto il suo sapere
Non avia anchora, gli rispuose presto :
« Amor non è tut' uno al mio parere,
Chosa v'è dolce channoi è molesto,
E non potete voi nè altri fare
Amare a forza, e nota questo testo :
Nessun si puo in amor nominare
Amicho, se la parte non cede ancho.
Nè forza alchuna può chontaminare
La volontà del chuor libero e francho.
Però disposta sono in questa voglia
Ne 'n più folle volere jo non mi abrancho
El poveretto che moria di doglia
Quando sentia parlar si fiero e duro,
Quasi d'ogni speranza si dispoglia.
Non piaccia a Dio, rispuose, per sichuro
Ch' altra ragione i' voglia prochacciare
Sol che 'l presente mio male e il futuro
Mostrarvi, e sol merzede dimandare,
Nè chosa che a onor non chorrisponda,
S' io parlo fitto, già Dio perdonare
Non me'l voglia e fortuna mi chonfonda,
Nè mi conceda mai il mio disio
E faccia voi di ben volermi monda.
Ella rispuose tosto e dissegli : Jo
Non vo' chonoscer hor la condizione
Di te e d'altri che giurano Dio,
Chondannosi e si dan maladizione,
Non penson che più duri el sagramento
Che quanto le parole a spedizione,
E che Dio se ne rida, e sien chontento
E che'n tai sacramenti nulla è vero,
Meschine a quelle vi fan fondamento,
Che si truova verghogna e vitupero,
Lagrime molte, neghatovi appresso.
Ghuardimi Iddio di chotal disidero ! »
Disse l'amante : Chuor d'huomo non è esso
Che domanda piacere ispergiurando,
Nè degn'è che fra gli huomini sia messo.

Un chuor leale e 'l vero ben parlando
E la chorona d'un uomo perfetto,
Ma chi va di legier la fè falsando
El suo honor per l'averso è' nterdetto.
Ella rispuose e disse : Chuor villano
E si boccha chortese, nota il detto,
Non s'asortischon bene, questo sappiamo,
Ma finzione tutte le ricuopre
Cholla malizia che in noi abiano.
Falso sembiante husano in loro hopere,
E 'l suo honor cholla lingua choperta
Morto é nel chuor e quivi ben si chuopre
Sanz' esser pianto, perchè nollo merta.
El giovaneto disse : Mal li vengha,
A chi 'l mal pensa el mal si gli converta,
Dio a ciaschuno la sua ragion mantengha
E sol sechondo che gl' a meritato
Pagato sia nè più di ben gl' atengha.
Del gran martir ch' io porto e ho portato
Per voi, madonna, vi priegho merzede,
Ho morto son si non sono aiutato !
Abbiate un po' righuardo alla mia fede !
Che se la vostra grazia m'è aperta,
Da morte a vita la povra alma riede.»
La donna non gli fu più dolce hoferta :
Chuor legier, disse, chon follia piacente,
Ti fan parer questa tua voglia cierta
Che quanto è brieve più più spediente,
Questo vi porgie tal maninchonia :
Di questo mal ghuarisce huom prestamente.
Più hutil ti sarebbe d'altra via
Cerchare e donar pace al petto stancho,
Che quanto a me di ciò altro non sia.
Che più bel gioucho, sentito dire ancho,
Venghon a noia, che non mi par questo
Che tanto dura nè anchor vien mancho,
Io non ti aiuto nè non ti molesto,
Da te procede tutta la chagione
E io nel mio voler sempre mi resto.

Se non lo credi, per chonclusione,
Non me ne curo a te mene rapporto
Che sarò sempre in questa hopenione.
El miser, pien di doglia e di schonforto,
Un gran sospiro gli surse dal chuore,
Po' si volse com' uom che non a torto
Disse : Crudele, piena di righore.
Molti son ch' anno e chani e hucelli
Che amano il signor di grande amore,
Son char tenuti, diliziosi e begli,
El signor non gli scharta nè gli sgetta,
Tenuti amici e non fatti ribegli,
E jo ch' o misso mia voglia perfetta
In voi, sanza alchun chambio ho fiinzione,
Son ributato chome chosa infetta,
In pocho pregio e men reputazione
Credo sia mia fortuna e mio destino,
Sanza pechato abbia tal punizione.
Ed ella a lui: Di te piagni meschino!
Se per honore e di francho choragio
Affare a tutti buona cera inclino,
A te non lo vo fare, non per holtraggio,
Ma sol per ischifare il tuo gran danno,
Perchè amore è tanto pocho saggio
E crede di legieri, tutti lo sanno,
E al suo avantagio tutto prende,
Chosa che poco vale ho fagli danno.
El giovaneto che suo dire intende,
Disse : Se per amore e fedeltate
Io perdo dunque quel che a me pretende,
Or che mi vale la mia lealtate?
Men ch' ella di cholor che v' aman nulla,
Nè pregion, qual fo jo, vostra beltate.
De' amortate il fuocho che mi brulla,
Che non è ben ch' amore e chortesia
Periti sieno in giovane ho fanciulla.
Ella ch' entese ben ciò che dicia,
Rispuose : Chortesia è chollegata
Insieme chon honor per hogni via.

E la tien chara e da lui è amata,
Nè giova per amor ho per preghiera
Che da lui ma' non sarà separata:
Ma è diparte la suo bona cera
Dove gli piace e dove me' gli pare.
Lui le rispuose: Hudite mia preghiera!
Non huserei ghuidardon dimandare
Che meritato troppo alto sarebbe,
Gratia sol priegho potere impetrare
Chi per amor merzè darmi potrebbe.
Che a fare il ben dove fa mestiero
Nessun di questo vi biasimarebbe.
E anchora val più, e questo è vero,
Essere a suoi dolce e amistoso
Quel medesimo ho più ch' allo straniero.
La dama a questo tosto ebbe risposo.
Disse: Non so ciò che tu chiami bene
Ne' ntorno a ciù non so ch' è l' tuo proposo
Bisogna intender questo di che tiene:
Troppo largho del suo si può chiamare
Chi 'n disonor per troppo donar viene,
Nessun non dè per nessuno altro fare
Se la richiesta non è avenente
Chè se l' onor no' non sapiam ghuardare,
Troppo pocho e di poi el rimanente.
Ed e' rispuose e disse: J' lo chonsento,
Ma mai ne fu al mondo un più fervente,
Nè nascer puote sotto il firmamento,
A chi 'l vostro honor tocchi appresso voi,
Più che a me fa e fussin' mille ho cento.
Giovan son vostro e sarò vechio poi,
Nè non ho hochi, chuor, senno ne bocha
Che non sian vostri e mai saran d'altrui.
E chon ogni parola in basso fiocha
Lagrime achompagniate da sospiri,
E spesse si che l'una l'altra toccha.
Ella rispuose: Se tu ben rimiri,
Di gran charicho quello è achonpiato
Che ben ghuarda il suo honor dove si giri,

E cholui è in pericol chaduto
Che nelle man d'altrui lo posa e tiene,
Ma a chi egli appartien per dovuto,
A altri nollo fidi e l' ghuardi bene:
Che chi vuol troppo al altrui atendere
Troppo del suo pocho e' ne ritiene.
Da què begli occhi non mi so difendere,
Disse'l meschin, che m'han chosì ferito
Ch'altri che Jo non lo può chomprender
E quasi sento lo spirto fuggito.
Pur seghuirò mi 'enpresa, quel n'avvengh
Benchè vostra fierezza m'a invilito.
S'i o alcune. con honor convien ch' il tenga
Da loro, e chosì é e si riputo,
Pochè fortuna vuol che jo mantengha
In vostre man mia vita, e j' o voluto,
Adunque è ben ragion che jo m'achordi
A quel che o sempre in riverenza auto,
Nè choscienza n'o che men rimordi
Che l'onor vostro sopra tutte chose
Ho sempre amato, nè ciò vo' mi schordi.
Le tue parol assai son graziose,
Disse la dama, ma miglior sarebbe
Hopere più seghuissi virtuose
Pel tuo honor, e più hutil sarebbe
Empiegheresti el tempo meglio assai
E ciaschedun più tene loderebbe.
Jo ghuarderò 'l mio honore più che giammai,
Sanza pigli faticha a pazeggiare,
Savi è chi bello ghuarda, e tu lo sai,
E un chuore inghannato ravviare,
E'l romper che' l pieghar assai val peggi
E mè ch' esser chaduto val tremare.
Dipoi ch' amor venisse all' alto seggio
E feci del mio chuor vero signore,
Disse l'amante, forza non mi veggio,
E' non potrebbe, nè io n'o valore,
Esser mai d'altri quanto sarà 'n vita,
Jo gliel consento e gliene fo honore,

E vo' che la suo voglia sia complita.
Attendo quello che ne dè seguire,
Da poi che mia ragion non n è hudita,
Metter non posso nè aminuire
A quel che di me è predestinato,
Forz'è si veggha. E più non potè dire.
Rispuose ella: Jo non metto per donato
Ciò ch'è hoferto quand' uom non lo prende:
Che' l don vien a esser rifiutato
Perchè el donatore se lo riprende.
E di donare a chi il ver rifiuta,
A troppo chuore chi questo intraprende!
Savio è cholui di tal voler si muta
E si ritrae nè in ciò s'ammusa,
Avendo la sua falla chonosciuta!
Rispuose lui, facendo la suo schusa:
Colui già non si pensa di mutare
Che serve donna tanto virtuosa.
E se io debbo in ció mio tempo husare
Parmi nessun me ne possa riprendere,
Nè per vil mi posson riputare,
Alla richiesta non voler attendere,
Perchè amore già a intrapreso
Ch' aspetti la chonquesta al mio chompren-
La dama con parole di gran peso [dere.
Disse: Se' l mio chonsiglio vuogli hudire
Diròti quel ch' anchor non ai inteso:
Jo ti chonsiglio che debba servire
Cercando altrove più bella e gentile,
Che più d'amor si voglia riogire,
Più s'assortischa e più piaccia il suo stile;
Spesso si perde il giuocho d'aspettare,
— Intendi el ver se ai ingegnio sottile —
A què non sanno el punto raddoppiare.
E' rispuose: El chonsiglio che mi date
Assai miglior si puote dir che fare,
E io nollo piglio, si mel' perdonate,
Che io ho'l chuore si francho entero
Chol falso succedrebbe immediate,

E hove lealtà non n'è per vero,
Per nulla chontra a essa non si achorda,
Nè chonsiglio altro non mi fa mestiero,
Se non piatate e miserichorda.
E ella allor rispuose ; Basso intendi
Quello che or per me ti s'arichorda:
Savio è quello, se il ver chomprendi,
Che chomincia pazzia e sa partirsi
E vu ole chos ì fuggir dagl' incendi,
Con sapie nza fa mestier hunirsi
A chi lo vuole e che non ha potere
Nè per chonsiglio può da ciò fuggirsi.
E nota il ben ched e' ne puote avere,
Cioè la morte, questo perseghuendo ;
Quest 'è la gioia tutta e il piacere !
Lui le rispuose; Di seghuire intendo
Quanto potró ho che in vita stia,
Morir per lealtà me ne commendo,
Ne già mi graverà quando ció sia
Se per rudezza m'è forza finire
Doloroso e leale ed e' si sia
Dorrammi meno e sia meno il martire,
Che stare in vita tristo e doloroso,
Assai più dolce mi farà' l morire
Che' n vita star sendo falso amoroso.
Lei gli rispuose : A me non ti pigliare,
Di nulla ho cholpa se non se' gioioso,
Aspra non sonti nè dura, mi pare,
Nè è ragion che per ciò tu mi tengha.
Chi si prochaccia ' l mal s'el de' plorare,
Nè per altro chonforto a me non vengha,
— Nè d'impararlo i' non ho già cura, —
E chi ne vuol l'assaggi e se' l' ritengha.
Assaggiar lo bisognia alla ventura,
Lui disse, a l'uom sechondo il chaso loro,
E sodisfare amor per dirittura,
Perchè a ragion e presa sul lor choro.
El voler francho si cresce e mantiene.
Vostra durezza e' l mi mispregio ploro,

Ch' un chuor si alto si istretto tiene
Che solo un chorpo a per suo prigione,
E da voi tuto el mal che gli a gli viene.
E ella a lui: Tu te ne se' cagione:
Tanti chasi ne so maravigliosi
Che mene de' richordar per ragione,
Perchè all' entrata e' son deliziosi
E aspri e forti sono a rivenire.
Voglia non o di far passi dubbiosi
Perchè tardi ne puote bene huscire
Da questo mal piacente, e questo è chiaro:
Questa isventura si debbe fuggire
Dachè l'assagio può chostar si charo.
Non havete chagion di dubitare,
Rispuose il tristo, e pur chon pianto amaro
Nè nulla sospezion vi de' tirare,
Che vostra volontà pruova ne vede,
Di ma' lunghar da voi e rebutare,
Che chi n'a fatto el saggio l'opra cede
Perchè mie lealtà si mostra chiara.
Dur è lungho aspetar quando non riede,
Nè ben si può celar la fede rara.
E ella hudito soprastette alquanto
Pensosa, e la risposta gli prepara,
Poi disse: Anchor dirotti, e ditto ho tanto,
Che quel si pote leale apellare,
Che in se si riserra dal suo chanto,
Sa ben servire e perfetto celare,
E ben ghuardare el ben che egli aquista,
E chi perseghue intorno con preghare
Non a la lealtà provata e mista,
Tal chiede grazia e l'a ben prochacciata
Che gran fatichа e gran pena l'aquista,
Ched e' la perde poi che l' a trovata.
El povero rispuose lagrimando:
Troppo crudele siate e dispiatata,
E io morrò in ciò chontinovando.
Sella mia lealtà mostra vertute
D' amar la dove d' amar io domando,

Di che 'l chontradio i n' o per mia salute,
E questo disirando si m' uccide
Nè più rimedio vegho a mie ferute,
Mortal nimicha è, del mio mal si ride,
E in ella piatà pare indormita,
Se termin mette a me' dolori e stride
Ristorata sarà tosto mie vita,
S' un grazioso conforto d' amore
Che da voi parta, madonna, m' aita,
Mie lealtà sia più ferma e migliore.
E ella : Hun doloroso sempre pensa
El drito per rovescio in folle amore,
Che'l pensier del malato si dispensa
Sempre tra lor choclusione aversa
Aver ben fatto e mala ricompensa,
E chome spesso avion qualche riversa
Quando peggiora tosto e si può dire
Che chuore e volontà abia traversa,
E lealtate a rovescio gire.
El povero rispuose: Digittato
Del tutto sia d'amore il suo servire
Chi schonosciente sia hovero ingrato
Del don di grazia e d'ogn' altro ben fatto
Che da suo dolce dama è premiato,
Da morte a vita restituito fatto.
E quando ben pensando a questo vegnio,
Chi disidera fare chosì brutto atto
Di mille morte e più chonfesso è degnio.
Ghuardimi Dio di ciò voler pensare,
Nè che di lealtà non falsi il seguio!
La Donna presto riprese il parlare:
Cherte non c'è dove si possa dire
Nè giudice che l'abbia à giudichare.
Ma non ne vidi per questo un morire.
E noi vi lasciam far pur vostro chorso,
Peggio al diritto che 'n prima seghuire.
Le sciaghurate escorron sanza morso
In gran disaventura cheggia altrui.
E nota ben [illegible]

Parlato ch' ebbe lei rispuose lui : [apenda
Chon tutto chuor non gl' arda e non gli
Che 'n tal crimine vien, non sono nè fui
Di tali, e cierto son, quel che gl' atenda,
Che alla fin glene piglierà male,
Nè non arà ragion che nel' difenda.
Che falsità è maladita e tale
Che è alto honor dove non istà mai,
Chellor chompression non sono huguale.
Ella rispuose allui : Credo che sai
Che di quello non a nulla paura
Que' che 'l mantenghon chome credo fai,
Che 'n lealtà non è nulla ventura
Ne 'n cholor che la tenghon lunghamente,
Meno stimai valere in chi più dura,
E il lor chuore mutan ben sovente,
Rompendo fede, e sonne achostumati,
E l'arte sanno per lo senno a mente,
Chambiano spesso chome son ghuatati,
Nè ci possiam ghuardare dal vostro inghan-
Di vostre insidie, di vostri aghuati. [no,
Rispuose allora, e non chon pocho affanno,
El misero : Quand' uno a misso el chuore
Dove chonchorde le dua parti stanno,
Lealtà si chongiugnie chon amore
In sempiterno, sanza mai partire,
Del lor poter si mostra il lor valore,
E jo in ciò dispongho di seghuire
Tanto che l'alma dentro dal corpo batta
Chon questa lealtà I' vo' morire.
Ella rispuose alla proposta ratta :
I' stimo bene che tu debbia amare,
Lodar si debbe ogni chosa ben fatta,
Ma tu medesmo tu vogli inghannare
Che dal dover ti parti se vuo' intendere
E solo tu tene può ghastigare
E questo per legier mente intraprendere,
Meglio è aver alla ragion ricorso
Che 'n isperanza vana sempre atendere,

Puossi chiamare disperato socchorso.
Ellui inteso del dire il timore,
Vedendo già là dove era traschorso,
Umilmente chol laghrime e dolore,
Ragion, disse, pensier, senno e chonsigli
Son suggellati all' arresto d'amore,
A tal sentenzia I' non chonsento ho piglio,
Perchè nessun di lor non si ribella.
Ensieme chon disir sono in bisbiglio,
E spesso ne dicho, lasso in mia favella,
Nè giammai ne sarò diseparato
Finchè piatà da suos lacci mi 'vella.
E ella allui: Ciò ha troppo durato,
Che chi non à a se stesso amistanza
Da ogni amore è abandonato.
E si di te piatate non ti avanza
N'abbia, da altri non n' è da fidare.
E di questo ti dò certifichanza
Che io sono tale o non mi vo' mutare,
E sarò sempre qual son, sempre suta,
E d'aver me' da me non aspettare,
Piglia a grado se dama ti rifiuta.
Questo parlar sì gli perchosse il chore
Che a pocho che la vita n'a perduta.
Disse: Non disperarmi anchor d'amore
Vo', che chonfido e ho speranza ferma
Ched e' non falli mai 'n donna d'onore
Piatà, ma credo ben ch' un pocho sia inferma
Quando vedrà manchar la mia virtute
Donarà amor in terra arida e erma
E il tanto aspetar mi fia salute,
El mio ben sofferir mi varrà assai:
Chosì non sien mie fatiche perdute.
Di tal proposto è tempo huscire homai,
Disse la donna, quanto più c' entriamo
Tanto men gioia e riposo ti dai,
Che mai la fine di questo veggiamo.
Sichuro ti rendi e per bestia tenuto
Sempre sarà ne e alla fine più gramo,

Allor chonoscera 'l tempo perduto
Che d'aver pace a miseri chattivi
Che fidon da speranza aver aiuto.
Son io il più tristo di tutti altri vivi,
Disse, e potete dir ciò che volete
Che non son tutti di speranza privi,
Jo so ch' assai poter, madonna, avete,
Ma poichè i ho chotanti mal' passati,
Questa speranza tormi non potete!
Natura in voi tanti beni a creati,
En abondanza tanti e tanti anchora
Che stimar puossi non ve gl' abbia dati
Per averne piatà gittato fora.
Ella rispuose e disse: È forza ch' io
Pur ti risponda che mi grieva l'ora
Esser debbe piatà, al parer mio,
A ciascheduno sempre ragionevole,
Nè vantaggiosa troppa perchè rio,
Al bisognioso esser profittevole
E ch' a pietosi non sia damnagiosa.
Donna che è pietosa è amistevole,
Ghuardi che non la pigli alla ritrosa,
Chi esser puote a sè stessa micidiale.
E se piatate le divien dispetosa
El suo amor n' arà ghuerra mortale.
El misero dolente secho pensa
Che per trovar merzè preghar non vale,
Pur vi ritorna e si il parlar dispensa,
Disse e': Dischonfortati chonfortare
Crudeltà non può dirsi e si difensa.
Ma loda meglio assai si può chiamare.
Ma voi che chosì duro chuor portate
In si bel chorpo, s' io n' uso parlare,
El biasimo e la loda guadagniate
Per crudeltà che tanto mal vi siede,
Se piatà che voi tanto disdegniate,
Nel vostro chor si alto non si vede,
E visto lui chontinova 'l proposito
A rispondere anchora hordine diede

Disse: Di ciò che di' pruovo l'opposito,
Ed uno ed altro c' è sempre e sarà,
E di questo la fè detti in deposito.
De' buoni el bene si dimosterrà
E de malvagi la lor villania,
Egli el ben di ciaschun si vedrà
E lor ragioni ho lor torto ho che sia,
E le lor linghue e mal detti e verghogni
Schuminichan rifiuto e mandon via,
E si chonosceranno lor menzognie
E buon saranno cholla lor bontate.
Non so se più parlarne anchora aghogn
E lui rispuose con umilitate:
Or di chonoscer ben mi da' chagione
Ch è mal servire alle persone ingrate,
Perchè piatate, giustizia e ragione
Sono del chuor delle done isbanditi.
Ai! quanto è mala lor complessione,
Non n'è ragione che sieno tuti huniti
Insieme, e buoni e falsi servidori,
Perchè e' buon' pe' tristi sian puniti
Pel pecchato de' falsi e traditori.
Ella rispuose: J'non posso altro fare,
Nè'l segreto sappian de' vostri chuori.
Da tutti è buono sapersi ghuardare,
Per fugire e chativi d' ogni lato:
L'umile e'l dolce sa falsità fare,
E per pigliarci stan sempre all' aghuato.
Savia è colei che si sa ghuardar bene
E schuopre el passo avanti abia passato
El misero dolente anchor si tiene,
Po' le disse: Di grazia veggio hunquanc
Dal vostro duro chuor non esce ho vene,
Miser a me la vita mi vien mancho,
I' me n' appello avanti al sommo sole,
D'anghoscia vinto e del pianger stancho.
Della durezza che 'l chuor aver vuole
Che mettervi piatate non si achorse
Sì chome in molte d'altre fare e' suole.

Non ti piagner di me nè stare in forse
Che nel mio chuore e io non ti mettemo
In ciò, nè nulla amaro li si porse.
Nessun messo ve l'ha che tu medemo,
Disse, e di te tu giudice sarai.
Prima ch'l chaso sia più all' estremo
Una volta per tutte crederrai
Che tu sarai da me rifiutato.
Di più parlarne resteremo homai :
Che assai mi par che a noi n'abbian parlato.
Poi che fu stato alquanto il tristo amante
Si levò da seder piangendo forte
E della festa huscì tristo e tremante.
Chome colui che disira la morte,
E pocho men che non gli crepò il chuore
E par la cerchi e per le vie più chorte.
Se mai vidi huomo vinto da dolore
Questo fu quel e tal piatà mi venne
Che tutto impallidì pensando Amore.
Quando della mia amata mi sovvenne
Dalla cui assai men di grazia aspetto,
A pena il chorpo rito si sostenne,
Non so quel che si fu del giovanetto
Nè in che luogho si fu trasportato
Privo di gioia e piacere e diletto.
Alla suo donna pocho n'è churato,
Torna a danzare e prender suo disporto
E, sechondo mi fu rapportato.
El giovane pigliò tanto il chonforto
Per questa donna disperato e tristo
Di cruccio e d'ira fu trovato morto.
Richordisi ciaschun che d' onor misto,
Fugire e' vantatori e mal dicenti
Perchè chollor non si fa nullo aquisto
Che a amor son troppo violenti.
E voi anchora, e donne e donzelle,
Ove appartiene honore fra tutte genti.
Per nulla esser vogliate si rubelle
Ne ciaschuna per se ne 'nsieme tutte,

Ma dolce e amistose e non si felle,
Che sempre siate chiare e non mai brutte
E che si mostri vertù e valore
Nè chome queste siate parte ho tutte,
Nomate qui la crudele in amore.

Finisce la dama sanza mercede traslatata per Charlo Del Nero a Monpelieri l'anno 1471 *di franzese in toschano.*

NOTES

Au commencement, le traducteur s'est complètement écarté de son original : dans celui-ci « l'acteur » s'abandonne exclusivement aux réflexions mélancoliques qu'ont provoquées la mort de sa bien-aimée; notre poème, au contraire, ne parle même pas de cette mort; il est dit seulement que la dame du poète a été très sévère pour lui, et qu'à cause de cela, il s'est abandonné à la douleur. Notre poète raconte encore qu'il ne peut plus dormir, et que, dès le matin, il se rend dans les champs; ici il fait des bouquets et des couronnes afin que l'aspect de ces belles fleurs puisse soulager ses maux. Enfin, la musique vient frapper son oreille. C'est à cet endroit que le poème italien s'accorde pour la première fois avec son original; à la fin de la septième strophe de celui-ci, on lit : « J' ouy par droicte destinée Menestriez dedans un vergier[1] »

Immédiatement après cet endroit, les deux poèmes s'écartent de nouveau l'un de l'autre. Le poète italien nous raconte qu'il s'est rendu lui-même dans la direction de la musique, afin d'y trouver une consolation encore plus grande, qu'il est arrivé à un palais habité par des personnes nobles et distinguées; ici il est entré pour entendre et pour voir, mais il a été découvert et reconnu par deux de ses amis, qui l'ont introduit dans la société. Alain Chartier, au contraire, ne parle pas du tout d'un palais, mais bien d'un jardin, à côté duquel il se serait caché; puis les deux amis l'y auraient trouvé, et l'auraient forcé à prendre part à la fête.

C'est avec le 55e vers (strophe 9 dans l'original) que commence la traduction fidèle. Cependant ici encore l'auteur italien intercale cinq

[1] Nous suivons ici l'édition in-4°, Paris, 1617, des œuvres d'Alain Chartier, où « La belle dame sans mercy » occupe les pages 502-523.

vers, 62-66 (renfermant la description du jardin) qui ne se trouvent pas dans l'original.

En général, toute l'introduction est bien plus vivante et plus pittoresque dans le poème italien que dans l'original français Il y a pourtant dans la suite une quantité d'erreurs et d'obscurités qui ne correspondent en rien à l'original, et qui en maints endroits, rendent la traduction difficile à comprendre.

14 *frale* «voce proprio toscana», selon Manuzzi.

21 ms. *ma chaosso.*

44 ms. *palagio.*

45 *elitta* pour *eletta.* Faut-il voir ici de l'influence française ou bien a-t-on affaire au changement d'*e* en *i* qui n'est pas rare en florentin? — *exlite* ne se trouvant pas dans l'original et ne s'employant guère de cette manière-ci dans le français du XV. s., il sera permis de considérer cette forme comme un florentisme ou tout simplement comme une forme analogique calquée sur *ditta*, etc. (v. vers 630) et employée ici à cause de la rime.

62. ms. *gardino.*

66, *sombra* pour *numera*, influence française évidente.

71. ms. *chascheduno.*

96. Ici l'auteur a sauté dix vers de l'original (strophe 14) où l'auteur raconte avec quelle ardeur l'amant regarde sa dame.

102-105. Ces exclamations manquent dans l'original.

122. ms. *uno.*

124-126. Ces vers rendent par trop brièvement la description de la dame (str. 18 et la moitié de la str. 19).

Bien a mon gré fut advisé
Entre celles que ie vy lors,
S'il eust au droit de cueur visé
Autant que à la beauté du corps.

Qui croit de leger les rapportz
De ses yeulx sans autre esperance,
Pourroit mourir de mille mors
Ainçois qu'ataindre à sa plaisance)

En la dance ne failloit riens
Ne plus auant ne plus arrière
C'estoit garnison de tous biens
Pour faire au cueur d'amant frontiere

129, 138, etc. — Vers qui ne se retrouvent pas dans l'original; l'auteur en intercale de temps en temps à cause de la rime.

152. — *husava* du français *oser;* comp. *huserei* 456, *uso:* 795.

160. — *Alcunemente*, mot qu'on ne trouvera guère dans d'autres textes italiens, et qui, malgré la différence dans l'emploi, doit être formé par analogie avec le français.

166. — Traduction littérale du français : « mal iour fut pour moy adiourné » ; *agiornato* n'existe pas en italien.

178. — *Greva*, formé du français (l'original a ici *grief*) ; comp. *grieva* 777.

184. — *intraprisa* pour *intrapresa*, concession à la rime et peut être influence de *entreprise*.

185-193. — Ici le traducteur a essayé de faire avec le verbe *servir* et ses composés le même jeu de mots que dans l'original (str. 27) et n'y a pas réussi. Ainsi, par exemple, il a transporté dans l'italien le verbe français *desservir*, tel quel, bien que dans l'italien ce mot ait une toute autre signification que dans le vieux français ; aussi le sens du vers 185 est-il tout autre que celui du vers correspondant dans l'original ; ici on dit : « ia soit que ne desserve vostre grace par mon servir ». V. 188, *desservir* est traduit par *servire*, et le sens en est de nouveau corrompu. Enfin, dans le v. 190, ce mot est pour la deuxième fois rendu par *diservire* littéralement transporté de l'original. Les vers 191-192 rendent assez fidèlement la fin de cette strophe.

197. — *Tutta freda* n'est pas précisément la traduction juste de « tout amoureusement »

211. — *In diffidando*, construction d'après l'original *en deffiant*.

234-235. — Ici le traducteur fait de vives additions telles qu'on en trouve par-ci, par-là, et qui parfois donnent à la traduction plus d'expression et plus de mouvement.

252. — Ms. *acuto*.

254-55. — Addition faite par l'auteur ainsi que tout ce qui sort du dialogue. Dans le poème français, le dialogue est plus nettement marqué, puisque en tête de chaque strophe il y a écrit : *L'Amant* ou bien *La Dame*.

271. — *Diffare*, du français *défaire*.

282-294. — Traduction tout à fait libre de la strophe 36 de l'original.

298. — *Menzognette* : ce diminutif ne se trouve pas dans les dictionnaires ; ce qu'il y a de peu ordinaire dans l'emploi de ce mot devient encore plus évident, par ce fait que l'auteur se croit obligé d'en donner l'explication en y ajoutant « ho voglian dir bugie ».

307. — Ici l'auteur s'est trompé, quant au tour de parler des personnages ; ce n'est pas la *madonna* qui doit parler ici, mais bien l'Amant qui doit répondre.

332. — Ms. *dolore e nollo*.

333-34.—Au commencement d'une réplique, le traducteur intercale ordinairement à cause de la rime, un vers quelconque qui n'a pas de correspondant dans l'original. De même 414-6, 447, 640, 746-8, 788, 800, etc.

335. — Pour *Amor* il y a « Plaisir » dans l'original.

341. — *Chontaminare*, traduction de « entamer », ce qui ne veut pas dire tout à fait la même chose.

426-29. — Addition de l'auteur.

444. — *Brulla*, du français brûler.

456. — *Guidardon*, provenant du français *guerredon*, qui est dans l'original.

501. — Ce vers provient évidemment d'un malentendu de la part du contradicteur.

510-512.— Ce bon conseil de la dame ne se retrouve pas dans l'original.

541. — *Nè in cio s'ammusa*, traduction de *qui n'y muse*.— Erreur euphonique comme il y en a tant.

557. — *riogire*, transmutation libre et étrange de *réjouir;*—l'original porte *esioir*.

623.—*Rebutare*, du français *rebouter* qui se trouve dans l'original.

641-54. — Traduction très libre de la strophe 71.

799. — Ici finit la 85e strophe de l'original, et le traducteur passe tout de suite à la strophe 91 en sautant les strophes 86-90, cette abréviation a bien été faite avec intention, les vers 800-1 en sont la preuve. En tout cas, la traduction littérale de la strophe 91, dont le contenu résulte de la strophe 90 omise, ne s'accorde pas du tout avec la suite de l'ensemble.

814.—Ici l'auteur a probablement par mégarde sauté la 92e strophe, il passe directement à la strophe 93; il en résulte que l'amant parle trois fois de suite, et que, de cette manière, il répond à ce qu'il vient de dire lui-même.

841. — C'est ici que la dame commence à parler de nouveau.

865 *sqq*. — La traduction semble assez embrouillée. Par sa trop grande exactitude, l'auteur en traduisant le vers « mais à sa Dame n'en souvint » construit *curare* avec *a* (v. 865). = Au v. 866 il y a *prender suo disposto*, expression qu'on ne rencontrera guère ailleurs, et qui doit rendre « se deporta »; au v. 869, l'auteur dit: *il giovane pigliò tanto il chonforto*, tandis que l'original a « se desconforta », ce qui est bien naturel, puisqu'il en est mort.

872. — *Che d'onor mista* doit être la traduction de *amoureux* (!)

LETTRES DE MÉNAGE

A

MAGLIABECCHI ET A CARLO DATI

Les lettres connues et imprimées de Ménage sont en si petit nombre qu'il ne paraîtra sans doute pas inutile de publier celles qu'il a adressées à Magliabecchi et à Carlo Dati. Elles sont conservées aujourd'hui dans les *Carte Magliabecchiane* à la bibliothèque Nationale Centrale de Florence : j'en ai donné ailleurs les cotes[1]. La première lettre est du 15 mars 1654, la trente-et-unième et dernière du 17 mars 1691[2]. La correspondance commencée en italien et en latin, s'est continuée en français à partir du 15 avril 1671. Ces trente-et une lettres n'en représentent certainement qu'une petite partie : il y a entre les années 1654-1660, 1661-1666, 1667-1671, 1673-1678, 1683-1689, des lacunes dont la négligence épistolaire de Ménage ne suffirait pas à rendre compte. Il faut plutôt croire à la disparition des lettres écrites par cet érudit pendant ces années-là. Toute fragmentaire qu'elle soit, cette correspondance de Ménage avec Magliabecchi et Carlo Dati n'en est pas moins fort intéressante. On sait en effet quelle place les lettres italiennes ont tenue dans la vie du célèbre grammairien-poète. L'éditeur des œuvres de Della Casa, l'auteur des *Origini della Lingua Italiana*, le *Cruscante* zélé ne serait pas moins intéressant à étudier de près que l'auteur de l'*Histoire de Sablé*, que l'étymologiste intrépide, que le grand homme du *Menagiana*. On trouvera pour cette analyse d'utiles indications dans les présentes lettres. Elles attestent la cordialité de ses rapports avec les philologues toscans. Non seulement des humanistes restés célèbres, comme Magliabecchi et Dati, mais des *cruscanti* plus oubliés, des amateurs de second plan, étaient mis par lui à contribution : tels Ottavio Falconieri, le comte Del Maestro, Francesco Redi, Panciatichi. Pour ses étymologies italiennes, il se procure par eux, non

[1] Voir Documents Annotés, X, les papiers de Magliabecchi. Ces lettres remplissent le volume VIII ; 362. Je donne pour chacune l'indication du feuillet.

[2] Je crois inutile de publier ici le texte de deux billets du 15 avril 1661, et et du 17 mars 1691, analysés dans mes Documents Annotés, X, p. 12.

seulement les ouvrages imprimés de Manbelli, de Ridolfi, mais encore des notes manuscrites de Chimontelli et de la Crusca. Pour son édition des œuvres italiennes de Della Casa, c'est Magliabecchi et C. Dati qui lui fournissent les documents les plus curieux, et les meilleurs éléments de son commentaire sur l'auteur du *Capitolo del Forno*.

On trouvera dans ces mêmes lettres un témoignage de la prodigieuse activité de Ménage, de la fécondité avec laquelle il multipliait les rééditions et les réimpressions de ses œuvres. On y trouvera des dates utiles pour l'histoire de ses travaux les plus importants, les Poésies, les Observations sur l'Aminta, les Amœnitates Juris, les Modi di dire italiani, et surtout l'édition de Della Casa et l'Anti-Baillet. De plus, et comme dans presque toutes les correspondances d'érudits antérieures à la vulgarisation des journaux scientifiques, ces lettres contiennent de nombreux renseignements bibliographiques, autant sur la littérature italienne que sur la littérature française. Il y est fait mention de quelques faits touchant de près ou de loin à la biographie de certains érudits de cette époque: la mort du frère de Ménage, un procès de Bigot à propos d'affaires de famille, le voyage de Huyghens en Angleterre, etc. Enfin, on remarquera que Ménage a parfois esquissé dans ses lettres des chapitres d'histoire littéraire, qu'il a ensuite repris ailleurs et développés : la lettre 26 contient sur Della Casa, son *Capitolo del Forno* et le prétendu ouvrage que lui attribuait Baillet, presque tout ce que Ménage a dit dans la Défense de Della Casa imprimée à la fin de l'*Anti-Baillet*.

A ces divers titres, ces lettres italiennes et françaises de Ménage, contribueront à éclaircir la physionomie, si burlesque à certains égards et par endroits si grave, curieuse et intéressante en somme, de celui qui a pu être à la fois le prototype de Vadius et l'ami de Mme de Lafayette.

I

A MAGLIABECCHI [1].

(Paris, 15 mars 1654.)

Ben può credere Vostra Signoria Illustrissima che ne le sue lettere ne quelle dell' Accademia della Crusca[2] non mi pervennero mai nelle mani, non avendo io ne a lei ne all'Accademia rescritto per ringraziamento d'un tal favore. La supplico dunque, quanto più posso umilmente, a mandarmene le co-

pie, ch'io sarei mortificato assai, sendo privo d'un sì ricco tesoro. Ma per respondere alla sua degli (*sic*) 22 di novembre, la quale per l'assenzia (*sic*) del signor abbate Bonsi[3], mi fu data alcuni giorni sono, le dirò che fra poco l'Opere italiane del Casa[4] con le mie annotazioni sono per uscire alla luce. Già sono fornite le prose et (*sic*) ora si stampano le rime. Manderò l'une e l'altre à Lei e all' Accademia, quando tornerà à Firenze il Sr Ottavio Falconieri[5], vostro accademico, il che sarà fra poche settimane; e però mi farà V. S. Ill.ma un favor singolare d'inviarmi quanto prima i trattati del Casa non più stampati, che con tanta cortesia degnò Ella offrirmi. Io hò avuto l'*Orazione contra Carlo V*[6], ma scorrettissima. Quanto alle lettere, ne hò solamente una à Francesco I, Re di Francia, che in nome d'un cardinale si trova stampata nella prima parte dell' *Idea del segretario*, di Bartolomeo Zucchi. Non hò mai veduto le *Osservazioni della lingua italiana* del P. Antonio Manbelli[7] che vanno sotto il nome del Cinonio, e un pezzo fà che desidero di vederle, sapendo ciò che ne scrisse il P. Daniele Bartoli nelle sue *Regole della lingua italiana* che vanno sotto il nome di Ferrante Longobardi. Avrei caro anche di vedere il suo *Trattato de' verbi*, del quale mi scrive V. S. Ill.ma, e dell' uno e dell' altro libro le sarò infinitamente obbligato. Sarò altresi aspettando con ogni maggior desiderio gli *Ammaestramenti degli antichi* corretti dal Sr Francesco Ridolfi e le *Rime fiorentine*, alla pubblicazione delle quali io aveva già inteso dal s^r^ Falconieri che s'applicava V. S. Ill.ma. Fra tanto le mando alcuni esemplari della nova edizione delle mie *Poesie*[8], supplicandola di dispensarli secundo la lista qui inchiusa a que' vostri accademici dall' amicizia dei quali sono io favorito, e con questo, per fine, me le offero con tutto'l core, e la prego che mi comandi. Al signor conte di Maestro scrivo sotto questa.

Parigi, li marzo 1654.

Di Vostra Signoria Illustrissima,

Umilissimo e devotissimo servitore,

Egidio MENAGIO.

[1] Florence, *loc. cit.* VIII, 362, fol. 1. — Dans cette série de lettres nous écrivons toujours en abrégé V. S. Ill ma au lieu de la formule *Vostra Signoria Illustrissima*.

[2] Sur l'Académie della Crusca, cf. Tiraboschi, Storia della Letteratura Italiana, VII, 157 et VIII, 65 et 523 et sqq.

[3] L'abbé Bonsi, sur lequel je n'ai pas de renseignements, était probablement attaché à l'ambassadeur du grand-duc de Toscane en France. Magliabecchi, étant dès cette époque en faveur à Florence, devait envoyer ses lettres à Paris par les courriers du grand-duc.

[4] Ménage ne devait jamais publier l'édition des œuvres italiennes de Della Casa, annoncée ici comme prochaine. Après avoir, pendant plus de trente-cinq ans, demandé à ses amis de Florence les copies des œuvres inédites de Della Casa, il finit, en novembre 1691, par les donner toutes, avec les lettres annotées de Magliabecchi et de Dati à l'abbé florentin Gio.-B. Casotti, qui publia à Florence, imp. Manno (1707), en trois volumes in-8°, les « Opere di Mons. Giovanni della Casa con una copiosa giunta di scritture non più stampate. » La dédicace et l'avis au public sont signés de l'éditeur Carlieri.

[5] Le *cruscante* Ottavio Falconieri semble avoir été un ami familier de Ménage qui l'appelle il signor Ottavio. Le comte Ferdinando del Maestro fut aussi de l'académie della Crusca (sous le nom de accademico Asciutto).

[6] Le discours de Della Casa contre Charles-Quint est imprimé dans ses œuvres complètes.

[7] Antonio Manbelli (sous le pseudonyme de Cinonio) : Delle osservazioni della lingua Italiana. La 1re partie avait paru en 1644, à Ferrare (Gironi) ; la 2e partie ne devait paraître qu'en 1685 à Forlì (Selva). Le titre exact de l'ouvrage de Bartoli est : *Il torto ed il diritto del non si può dato in giudicio sopra molte regole della lingua italiana, esaminate da Ferrante Langobardi.* (Roma, de Lazzeri, 1655).

[8] Les poésies de Ménage parurent d'abord dans le volume de Miscellanea, qu'il publia in-4°, à Paris, en 1652, et qui contient de plus ses poésies grecques, la vie satirique de Montmor (vita Gargilii Mamurrae), l'épître latine à Christine, celle à Annibal Fabrot, la réponse au discours sur l'Heautontimorumenos et la lettre à M. Conrart. La seconde édition (première des poésies seules) est de 1656.

II

AU MÊME [1].

(Paris le 16 juin 1654.)

Starò dunque atttendendo con ogni maggior desiderio e la sua cortesissima lettera e quella dell' Accademia della Crus-

ca, scrittemi più fà ed a me non pervenute. Fra tanto, supplico V. S. Ill.ma ad inviarmi al suo bellagio la sua raccolta delle opere del Casa non più stampate, della quale ella s'è compiaciuta di farmi offerta cosi amorevolmente. Ne le resterò obbligato per sempre, e quanto posso esser più, e ne rendero al pubblico quella testimonianza conviene a si segnalato favore. Ne dee temer V. S. Ill.ma non arrivi a tempo la detta sua raccolta, ch'io in somma son risoluto di non pubblicare senza quel notabile augumento l'edizione mia di quel vostro famosissimo scrittore. Io, già due mesi sono, e per lei e per il Sr Conte del Maestro diedi al Sr Ottavio Falconieri, vostro accademico, quanti foglî n'erano stampati, i quali credo che a quest' ora e a V. S. Ill.ma ed al signor conte siano pervenuti. Mi sarebbe, lo confesso, di grande utilità e vantaggio, averne il parere dell' Accademia, mà sarebbe altresi grande fatica ai signori Accademici leggerli tutti in piena Accademia, nissuna lettura non vi puotendo farsi se non ne' giorni delle tornate, quali intendo esser pochissimi in tutto l'anno. Bastera dunque communicarli in privato a i più valorosi. Di che richieggo con ogni maggiore affetto e V. S. Ill.ma ed il signor conte, ma sopra tutto di significarmi liberamente i mei mancamenti, cosi nelle cose come nella lingua, avendo io in animo di fare ristampare i detti foglî conforme all' emendazione loro. Al Sr Ottavio diedi anche un piogo d'otto essemplari delle mie *Poesie* indirizzato a Lei. Per la prima comodità le mandero quanto si troverà stampato dell' *Osservazioni* ch'io scrissi più tempo fà *sopra Diogene Laerzio* [2] e che ora si stampano quì. Cinque anni sono ch'el P. Jacob [3] non fa più l'indice dei libri: le dirò dunque, già ch'ella saperlo desidera, i più principali che dalla stampa di Parigi sono usciti alla luce nell' anno presente. Sono questi: *Le opere di Jacopo Cugiaccio, riscontrate con li originali da Carlo-Ann. Fabroto,* legista famoso. *L'Istoria Ecclesiastica d'Eusebio* con l'interpretazione e con le note d'Enrico Valesio, scrittor de più stimati fra noi; la seconda parte dell' *Istoria Franzese* d'Adriano Valesio, fratello d'Enrico, scrittore anch'egli stimatissimo; la seconda parte delle *Lettere Francese* del Sr Costardo, vago e pulito dicitore; una *Raccolta di lettere scritte dal Sr Balzacio al Sr Conrarto* (*sic*); una altra raccolta di *Lettere critiche scritte* in la-

tino da Tanaquillo Fabro, critico famoso ; un *Discorso* scritto elegantemente in latino da Francesco Vavassore, giesuita, intorno allo stilo burlesco ; l'*Edipo Tiranno*, tragedia di Pier Cornelio, principe de' nostri drammatici ; *Le Danaïde*, tragedia del Gombaldo, celeberrimo poeta franzese anch' egli. Se desidera V. S. Ill.ma questi libri o altri qui stampati, significandomi la strada, saranno da me spediti a Lei con ogni maggior diligenza e con questo, per fine, e a V. S. Ill.ma e al signor conte del Maestro umilmente ed affettuosamente mi raccomando, supplicando l'uno e l'altro a conservarmi sempre nella memoria e nella grazia della Serenissima Altezza del principe Leopoldo. Parigi, li 16 Giunio 1654.

Io ho avuto l'*Istruttione al cardinale Caraffa sopra il negozio della pace col Re cattolico* [4], ma scorrettissima, si come l'*Orazione contro a Carlo Quinto*.

[1] *Ibid.*, fol. 3. Réponse à une lettre de Magliabecchi, dans laquelle celui-ci constatait la perte d'une lettre précédente et de la lettre de l'Académie della Crusca.

[2] Les observations de Ménage sur Diogène Laerce n'étaient pas encore finies d'imprimer en avril 1660; il s'agit probablement ici de l'impression faite à Paris par Ménage pour avoir une copie au net de son travail. Les observations ne furent imprimées qu'en 1663, à Londres.

[3] Le bibliographe P. Louis Jacob, qui a fourni son pseudonyme à Paul Lacroix, et qui ne pouvait souffrir le mépris fait des anciens livres « dont on fait, disait-il, des fusées, et dont les charcutiers parent leurs boutiques, au lieu qu'on devrait les considérer comme des originaux », habitait chez le président Harlay.

[4] L'instruction de Paul IV au cardinal Caraffa, attribuée à Della Casa par Carlo Dati, n'a été insérée qu'avec réserve per Casotti dans son édition des œuvres du prélat (mort un an avant la nomination de Caraffa comme légat). Casotti l'attribue à Andrea Sacchetti, secrétaire de Caraffa.

III

AU MÊME [1]

(Paris, 24 octobre 1654.)

Illustrissimo signor mio, signore colendissimo,

Tardi rispondo alla cortesissima e benignissima lettera di

V. S. Ill.ma si per l'assenzia (*sic*) del signor abbate Bonsi, a cui fù ella indirizzata come per la mia, ch'io nell' istesso punto che la ricevetti entrava in carozza per un viaggio alquanto lunghetto, e le rispondo in fretta, essendo occupatissimo adesso. Le mandai tutti i libri notati nella sua, parte per le via de'tre mercanti di Lione, e parte per un gentilhuomo franzese chiamato il signor Bigozio [2]. La supplico a riceverli da me in dono. Questo signore Bigozio è mio grandissimo amico, alloggia meco nella mia casa, e posso dire che sia una stessa cosa con me. Ma oltre accio è gran letterato, è uomo da bene, amorevole, cortese, anzi la cortesia e la bontà stessa. Sicche, e per suo merito singolare e per la mia considerazione, non dubito punto che V. S. Ill.ma non lo favorisca volontieri. Di che la prego quanto posso più umilmente e ardentemente. Darà egli a V. S. da mia parte i due ultimi foglî delle mie *Osservazioni sopra il Casa* [3], i quali non erano ancora stampati, quando diedi gli altri al signor Ottavio Falconieri. Starò dunque attendendo, ma con ogni maggior desiderio, l'accrescimento delle cose del detto Casa, e sopra tutto le sue emendazioni con la sua censura e quella del Sr Ferdinando, conte del Maestro, intorno alle mie *Osservazioni* ; sendo risolutissimo de far ristampare di nuovo quanti foglî [*ne'quali*] si troveranno anche degli errori notabili. Potrà ella inviarmi le *Orazioni fiorentine* [4] con le *Osservazioni* del Cinonio per la strada de sopradetti mercanti, i quali anche da me anno havuto l'ordine per la spedizione. S'è dimenticata V. S. Ill.ma di mandarmi la lettera dell' Accademia della Crusca e la sua, scrittemi più tempo fà ed a me non pervenute. La supplico a mandarmele. Il Glossario del signor Labbeo [5] non e ancora stampato. Fù a me lasciato per testamento del detto signore, si che posso assicurare V. S. Ill.ma chella sarà dei primi a goderlo in Italia. Frà tanto, le mando un epigramma in latino intorno alle nozze del Re Christianissimo, e con questo le bacio umilmente le mani, supplicandola a continuare ad amarmi, che dell' amorevolezza sua verso di me ho veduto homai tanti segni ch'io ne sono più che sicuro. Di Parigi, 24 ottobre 1654 [6].

[4] *Ibid.*, fol. 56. Bien que cette lettre s'adresse évidemment à Ma-

gliabecchi, la suscription porte le nom de Carlo Dati, que Ménage ne connaissait pas encore. Le fait provient sans doute d'une erreur dans la disposition des feuillets du recueil VIII, 362.

[3] Emeric Bigot (1626-1689), de Rouen, helléniste et bibliophile. De même que Peiresc appartient à M. Tamisey de Larroque, Bigot appartient à M. du Boys. Il faut souhaiter au savant éditeur une prompte prise de possession, qu'il rendra effective en publiant un premier volume de cette correspondance, annoncée dès 1887.

[3] Les Observations de Ménage sur Della Casa furent donc finies d'imprimer avant le 24 octobre 1654. Il ne s'agit ici que de ses observations sur les *Rime*; ses *annotazioni* sur les *Prose* restèrent inédites. Les unes et les autres ont été utilisées dans le travail de Casotti. « e per l'erudizione di cui sono ripiene e per la memoria d'un uomo tanto benemerito delle Muse Toscane (Op. della Casa, I, 10).

[4] *Les Orazioni fiorentine* de Carlo Dati ne sont autre chose que son recueil des *Prose fiorentine*. Le premier volume n'en parut qu'en 1661, et fut le seul procuré par lui. Les quatre suivants parurent en 1716, 1719, 1720 et 1722.

[5] Le Glossaire de Labbe, légué par testament à Ménage, ne semble pas avoir été utilisé par celui-ci, ni édité. — Ph. Labbe, jésuite, (1607-1667) est l'auteur toujours utile de la Nova Bibliotheca Mss. Librorum et fut un des principaux collaborateurs de la *Byzantine*.

[6] Même signature qu'à la lettre précédente.

IV

A CARLO DATI[1]

Paris, 25 avril 1657.

Ho grande obbligo al signor Niccolo Einsio[2], il qual è stato causa che 'l mio poco celebre nome ha pervenuto à cosi gentile e virtuosa persona come è V. S. Ill.ma. E un pezzo ch' io dalle *Poesie latine* a lei dal detto signore dedicate aveva col suo celeberrimo nome inteso anche il suo merito singolare: mi venne poi confermato questo suo merito dalle lettere che congiuntamente al signor Capellano è a me scrisse due anni sono in nome della nobilissima Accademia della Crusca, ed ecco di nuovo mi da particolar ragguaglio delle di lei virtù il signor abbate di San Lorenzo, si che essendo io già di V. S. Ill.ma ammiratore devotissimo, era disposto affatto ad esserle umilis-

simo servitore quando è sopragiunta la sua lettera che mi obbliga ad essere tale, tanta è l'amorevolezza e la benignità con cui senz' alcun mio merito in essa mi si offerisce e m'invita a valermi di Lei. Io della mia parte qui parimente e di tutto' l core e con tutto quello chi io vaglio e ch' io posso me le offerisco:

Son pronto, imponi pure, ad ogni impresa:
L' alte non temo e l'umili non sdegno.

Senza più di ceremonie dalle quali veggo V. S. Ill.ma altrettanto aliena, quanto io ne sono lontanissimo, passero a gli altri articoli della sua gratissima lettera. Mi piace di saper da lei ch' el Rota sia stato il primo qu'abbia fatte egloghe pescatorie in lingua italiana[3]. Si gloriava il cav. Marini, come l'hò osservato, d 'essere el primo ritrovatore d'idillii nell' istessa lingua. Nientedimeno parecchi anni avanti a lui n'aveva pubblicato uno il Preti[4], cioe quello della *Salmace*. Ma sopra di ciò, trattenendosi il detto cavaliere col signor Capellano, gli disse che' l Preti l'aveva composto ad imitatione de' suoi, li quali, buon tratto di tempo innanzi che fossero dati alle stampe, gli aveva communicati, come suo parzialissimo amico. Se forse in legendo le mie *Osservazioni sopra l'Aminta*[5], le son nati simili altri pensieri intorno alla dottrina che gli avvertimenti inviatimi dalla celeberrima Accademia della Crusca (sono quasi tutti sopra la lingua), la supplico a scrivermegli. Doppo aver accennato in queste mie *Osservazioni* ch' in molte edizioni dell' *Aminta* non si trovava ne il coro dell' atto terzo ne anche il seguente, e che ambedue a me parevano poco degni d'un tal poeta, vidi una canzone all' illustrissima Donna Virginia de' Medici che va stampata sotto il nome del detto Tasso, della quale questo coro dell' atto terzo è la prima stanza, senza mutamento nessuno. M' avvertisca, la prego, se questo poemetto sia veramente di Torquato Tasso; che ne sono moltissimi altri, stampati sotte il suo nome, li quali non sono suoi : Si trova questa canzone a c. 105 fra le *Rime piacevoli di Cesare Caporali accresciute di molte altre rime, parte gravi e parte burlesche, di diversi autori,* stampate in Piacenza, da Giovanni Bazachi, l'anno 1602. Le porgo anche umili preghi che voglia male spendere una mezz' ora in legger, con occhio di severo censore, le rime italiane che le mando e che le piaccia pale-

sarne gli errori al sr abbate di S. Lorenzo, acciochè io possa, ammonito da lui, emendarle nell' edizione seguente. Non ho fatto mai professione particolare di poesia, ancora ch'abbia scritto non pochi versi in diverse lingue, avendoli scritti, non per riportarne lode, ma per ricreazione d'altri studî più gravi[6]. Mi peserebbe nondimeno assai di riportarne biasimo, sicche le sarò obbligatissimo se col mezzo del detto signore m' avertira minutamente non pur degli errori di lingua e di tessitura, ma di quei versi eziandio che le pareranno pigri, umili, duri non chiari, non vaghi, non ornati. Ho inteso anch'io con gusto particolare che fra i vestri Accademici (non ardisco di dire i nostri) ne sia uno da più anni in qua applicato alle Origini della lingua italiana, ed intenderei molto volontieri il nome di quel valentuomo. Quant'a me, è vero che ricercando più anni sono le origini della nostra lingua francese, investigai parimente quelle dell' italiana e della spagnuola, sorelle della francese, e fò disegno di pubblicare fra poco le italiane, se la famosissima Accademia della Crusca, a cui saranno dedicate, non indegne le giudichi d' essere poste alla luce. E con questo per non defraudare davantaggio alle virtuose occupazioni di V. S. Ill.ma, le baccio umilmente le mani.

[1] *Ibid., fol.* 54. — [2] Nicolas Heinsius, fils de Daniel, homme d'État et érudit, poète latiniste et philologue, connu surtout par son commentaire d'Ovide, mort en 1681.

[3] Sur la discussion au sujet du premier auteur d'*egloghe pescatorie* en Italie, voir Ménage, Anti-Baillet (édit. 1730) l'article sur les Églogues pastorales (p. 108) et ce qu'il dit p. 113 et suiv., où il revendique la priorité pour Antonio Ongaro.

[4] Sur Jerôme Preti, bolonais, élevé à la cour de Ferrare, secrétaire de François Barberini dans la légation d'Espagne, mort en 1626 (6 août) à Barcelone, poète et auteur de divers morceaux d'éloquence, c.f. J. Nicius Erithræus (Vittorio Rossi, Pinacotheca imaginum illustrium, virorum c. 24.)

[5] Les Observations de Ménage sur l'Aminta furent composées avant les observations et corrections sur Diogène Laerce. C'était déjà un ouvrage ancien quand Ménage l'envoyait ainsi à ses amis d'Italie. Il avait paru à Paris, in-4°, en 1655. Ménage laissa manuscrites ses Nuove osservazioni sopra l'Aminta del Tasso.

[6] L'aveu de Ménage sur le caractère de *distractions* qu'avaient pour lui ses compositions poétiques est bon à recueillir.

V

A MAGLIABECCHI [1]

Paris, 4 avril 1660.

Ho ricevuto con la cortesissima lettera di V.S. Ill.ma ed i suoi tre sonetti e l 'osservazione intorno all' etimologia della voce *zani,* delle quali cose le resto obbligatissimo e le rendo infinite grazie. I sonetti sono compitamente belli. Furono mille volte da me letti e riletti, e sempre con molto mio gusto. Se le sue Muse le hanno dettato ò le detteranno alcun altra cosa, la supplico a farmene parte. L'etimologia mi pare adesso molto verosimile, anzi vera affatto : *facere Joannem* essendo stato detto per dire *fare il zani* nella commedia. Di questa sua curiosa origine non mancarò punto di far menzione con molta sua lode, nelle mie *Origini della lingua italiana* [2], le quali intendo di publicare, finita che sarà l 'editione de miei *Commentari sopra Diogene Laerzio,* che perciò la supplico altresi, ma con ogni maggior humiltà, a darmi parte delle sue cose intorno a quella materia, assicurandola che ne le harò obligo infinito. Fra tanto, sarò aspettando l' opere del Casa non più stampate, con la di lei censura e quella del conte Ferdinando del Maestro sopra le mie cose, sollecitandomi continuamente il mio libraro di por fine all' edizione del detto Casa cominciato da lei più tempo fà. Se dimenticata V. S. Ill.ma di mandarmi le lettere dell' Accademia a me scritte ed a me non pervenute. La prego a mandarmele. Intendo dal sig. Emerico Bigozio ch' ella non ha ricevuto i libri a lei da me inviati ; di che mi meraviglio. Vedrò sopra di ciò il merchadante a cui fù da me dato ordine d' inviarli a Lione. E qui per fine a lei e al s[r] conte Ferdinando, con tutto core mi offero. Parigi li 4 aprile 1660.

[1] *Ibid.*, fol. 5.

[2] Ce passage précise l'époque où Ménage commença à songer à la publication de ses Origines Italiennes. Elle n'était pas commencée le 14 avril 1660. La première édition parut seulement à Paris, in-4°, 1669.

VI

AU MÊME [1]

Ibid., 23 juin 1660.

Aegidius Menagius Antonio Magliabecco S. D.

Accepi, vir clarissime, cum literis tuis et oden tuam et censuram. In literis amorem agnosco; in ode, ingenium; in censura, eruditionem; immo ubique amorem, ingenium, eruditionem. Ingenio et eruditione, quamquam rarus sit qui his rebus cedere velit, tibi lubens cedo, homini et doctissimo et acutissimo. Amicitia ita contendo ut superior evadam; qua tamen, te nimium longe superare nolim, sed neque profecto sic supero, si modo vera sunt quæ de tua erga me amicitia non semel ad me scripsit Bigotius noster, homo omnium in me tuorum studiorum et officiorum maxime conscius. Is quoque quanti te faciam, certe scio, ad te scripserit. Quare ne repetitis laudibus tibi sim molestus, pergo ad reliqua. Ardebam cupiditate incredibili videndi fabulam illam pastoralem [2], ceterarum πρότυπον eamque frustra per omnes bibliothecas diù conquisiveram: ex eo intelligere potes quam me jucundo munere beaveris. Dabo operam ut quam simillimo te remunerem: hoc est iis libris quos et tibi in votis esse cognovero, ne ingratum hominem tibi obligasse putes. Quod scribis me ab Andrea Cavalcantio [3] non amari solum, sed et probari, dici non potest quam id mihi quoque jocundum fuerit. Et certe quis non lætetur se magnopere et amari et probari a viro qui, ut familiæ dignitatem omittam, propter summum ejus ingenium, doctrinam singularem, suavissimos mores, ab omnibus magnopere et probatur et amatur. Tanti viri tantam erga me benevolentiam atque existimationem tibi, amicissime Antoni acceptam equidem fero. Erit igitur tuæ humanitatis quod per te consecutus sum mihi conservare; quod ut facias te vehementer etiam atque etiam rogo. Carolum Datium, virum summe doctum summoque in amicos officiosum, meo nomine ut salutes rogo, ipsique dicas velim me sui amantiorem habere nemimem. Ejus in Casam animadversiones diù est quod avide exspecto, sed in his tarditatem diligentia ut spero compensa-

bit. Vale, vir clarissime, et me amare meque in tuorum numero habere perge. Luteciæ Parisiorum, IX Kal. Junii, anno 1660.

[1] *Ibid.*, fol. 7.

[2] Cette *fabula pastoralis*, vainement cherchée par Ménage dans les bibliothèques françaises et qu'il reçoit de Magliabecchi, est-elle la *Salmace* de Preti dont il est question plus haut?

[3] Sur Andrea Cavalcanti, cf. une notice de Targioni Tossetti dans Clarorum Belgarum ad Ant Magliabechium epistolæ, T. I, p. 286.

VII

A CARLO DATI[1]

(18 juillet 1660)

Io ricevei l'altra settimana con la cortesissima lettra *di* V. S. Ill.ma de'18 del passato l'Instruzione del Casa al cardinale Caraffa in persona di Papa Paolo IV, della quale le *resto* obbligatissimo e le rendo come io debbo infinite grazie. Ma non ho ricevuto l'altre sue lettere delle quale ella mi fa menzione in questa sua ultima. Ne quelle altresi del signor Francesco Redi[2] sono comparse. Mi duole assai aver perdute e l'une e l'altre et tanto più ch'entrovi erano de versi di V. S. Ill.ma e del signor Francesco. Però supplico e l'uno et l'altro a replicare le copie. Quando V. S. Ill.ma si dignera di scrivermi direttamente, l'avviso di mettere il soprascritto in Franzese, con la strada dove abito, e di far l'indirizzo del piego al mio corrispondente di Lione. Le dirà il signor Bigod e le parole franzesi e la strada el nome dil corrispondente. Avra ella adesso ricevuto i libri da me a lei inviati. Fra pocho ne le manderò anche altri per un libraio Romano chiamato Biaggi che, nel fine del mese prossimo o circa, tornando a Roma passera per Firenze. Più settimane sono, le mandai una mia elegia latina a Lei dedicata. Sarò aspettando con grandissimo desiderio l'altre cose del Casa. E qui per fine a V. S. Ill.ma al s[r] conte Del Maestro e al signor Redi mi offerisco per sempre e mi recommando senza fine. De Parigi a li 18 di giulio MDCLX.

[1] *Ibid.*, fol. 58.

[1] Ser Francesco Redi, d'Arezzo, *cruscante*, poète et grammairien, cf. Tiraboschi, VIII, 299 et 458. Ses œuvres complètes forment 7 vol in-8° (Naples, Stasi, 1778).

VIII

A MAGLIABECCHI [1].

Ibid, 6 août 1660

Sono pur capitate nelle mie mani le Rime di V. S. Ill.ma inviatemi da lei più tempo fa, ed a me per difetto della soprascrizzione al tempo loro non pervenute. Le quale tutte quanto mi sono state di grandissimo gusto, ma particolarmente le stanze e la canzonina che voi Fiorentini chiamate *Arietta*[2]. Ma donde deriva questa voce? La prego ad insegnarmelo. Ed a questo proposito, le replico che mi fara un segnalatissimo favore inviandomi le sue Etimologie Italiane, delle quali non mancherò punto di far quelle pubblica ed honorata menzione che si suole e deesi fare in tali occorenze. E se V. S. Ill.ma mi significhi che il sig. Valerio Chimontelli [3] sia in qualche modo disposto a communicar cosi meco le sue, scriverogli subito per supplicarnelo : ch'io non lo vorrei in ogni modo richiedere di cosa ch' egli non sia per fare volontieri, essendo io in tali cose rispettosissimo. Ma checche ne faccia il ditto signor, la prego a darmegli per amico e servitore. Quanto al signor Francesco Redi, essendogli ben noto ed alquanto familiare, e sapendo benissimo che non fa disegno di publicar per via della stampa le sue origini, scrivogli direttamente per demandargliele. I due sonetti del Casa inviatimi da lei come non più stampati sono stampatissimi. Saro dunque aspettando la raccolta de lettere quando sara in ordine. Intanto mi mandi di grazia per via delle poste le mie *Rime* del Casa con le di lei e del Sr Ferdinando emendazioni, ch'io ne me vò ripigliando l'edizione già tanto tempo sospesa. Le dira il Sr Bigot l'iscrizione che ha da si porre sopra il piego. La mia elegia latina a lei dedicata non meritava cosi grande ringraziamento quale è quello che s'è compiaciuta di farmi. Ne vorrei già che per que' mici versi giudicasse V. S. Ill.ma dalla mia stima verso di lei, stimandola viepiù che non la celebrai in

essi. Le mando una altra mia elegia sopra il ritorno del cardinal Mazzarini [4], per sollicitarla della la sua *Selva* intorno alle Nozze Reali [5]. Abbiamo qui un'esemplare dell'opera *De Maximis et de Minimis*, del S. Vincenzio Viviani [6], laquale da tutti i nostri matematici che hanno gustato della sua lezione, viene sommamente pregiata. Il Bullialdo, specialmente, intendentissimo di tali materie [7], che l'ha goduta intiera, ne fà grande stima e la celebra al cielo. Ma quando avremo le di lei *Orazione Fiorentini* e gli *Avvertimenti de gli Antichi* del signor Ridolfi ? V. S. Ill.ma non me ne parla più, di che resto stupito, avendomi ella scritto più mesi sono ch' erano frà poco per uscire alla luce. Al signor conte Ferdinando mille saluti affettuosissimi insieme e rispettosissimi. E con questo supplicandola a mantenere mi sempre in grazia del ser. mo principe Leopoldo, le baciò umilmente le mani, et le son servitore, come io debbo, devotissimo incatenatissimo.

De Parigi, le 6 d'Agosto 1660.

[1] *Ibid.*, fol. 8.

[2] La question de Magliabecchi au sujet de l'étymologie du mot Arietta (diminutif usité à Florence pour canzoncina) me paraît particulièrement naïve.

[3] Valerio Chimontelli succéda à G.-B. Doni, à Florence, en 1646, comme professeur de grec ; cf. Tiraboschi, op. cit. VIII, 446.

[4] L'élégie de Ménage pour le retour du cardinal Mazarin, qui commence par les mots *Rerum certa salus*, souleva la colère du Parlement de Paris, qui s'y crut insulté à propos de la députation qu'il avait envoyée à Mazarin pour son retour.

[5] La Pace, *Selva epitalamica* de Carlo Dati, est une pièce sur le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse. La même année, 1664, Carlo Dati publia aussi un éloge de Cass. del Pozzo : Delle lodi del commendatore Cassiano del Pozzo.

[6] Le traité *de Maximis et de Minimis* de Vincenzo Viviani, valut à son auteur le titre d'Archimède de son siècle. Cf. Tiraboschi, op. cit. VIII, 264.

[7] Sur Boulliau (Ismaël) 1605-1694, astronome et érudit, collaborateur de la Byzantine, voir une note des Amis d'Holstenius, II, p. 81.

IX

A CARLO DATI[1]

Paris, 20 janvier 1661

Ricevei l'altra settimana due lettere de V. S.; per esse vedo ch'ella ha pur ricevuto i libri da me a lei inviati l'anno passato per gli mercadanti di Lione, di che ho gran piacere; ma mi duole assai che quelli che le portava da mia parte quel librario romano chiamato Biaggio non le siano anche dati; che fra essi vera il *Concilio fiorentino*, libro curioso assai[2]. La supplico che si degni di scrivernè un motto a quel librario, il quale intendo essere di fresco arrivato a Roma. Aspettero dunque per la prima occasione le cose del Casa e per lo primo corriere la *Selva epitalamica*[3] di V.S. Ill.ma, la quale non e da dubbitare non sia per farle, si come al cardinal Mazzarini al quale è dedicata, grandissimo onore. La nostra raccolta cammina sempre, ma a passi lenti. Sapra per me il sig. Valesio la stima ch' ella fa e di lui e delle sue cose. Il sig. Hugghens qui presente m' impone di salutarla da sua parte, e significarle che le scrisse più mesi sono e che desiderebbe sapere se la lettera è capitata. E con questo senza più fastidirla, le bacio amorevolmente le mani, pregandola a mantenermi sempre nelle buone grazie di tutti quanti amici miei da costà; ma particolarmente del signor conte Ferdinando al quale umilissimamente fo riverenza. Parisi, 20 janv. 1661.

[1] *Ibid.*, fol. 62.

[2] Je ne sais pas quel est ce traité du *Concilio Fiorentino* (pour la réunion des églises grecque et romaine), que Ménage appelle un livre très curieux (*curioso assai*).

[3] Ce qui est dit de la Selva Epitalamica dans cette lettre, dans la précédente et dans la suivante, adressés, les unes à Magliabecchi et celle-ci à Dati, semble indiquer que les lettres de Ménage devaient être lues indifféremment par les deux correspondants.

X

A MAGLIABECCHI[1]

Paris, 8 avril 1661

Ho ricevuto alla fine e quasi nell' istesso tempo la *Selva epitalamica* di V. S. Ill.ma e le lettere del Casa in nome del Cardinale Carraffa[2] circa il negoziato di Paolo IV con Arrigo II. Le sono obbligatissimo di tanti favori e ne le rendo quelle maggiori grazie ch'io posso. La *Selva* è compitamente bella in ogni parte così nella lingua come nella poesia, ed è per dare molto splendore alla nostra raccolta de poemi fatti in lode dell' em^mo^ Card. Mazzarini, laquale, bench'egli sia morto, intendiamo di far istampare con ogni maggior cura. Quanto alle lettere del Casa, non ho potuto ancora attendere a leggerle per alcune faccende che mi sono sopragiunte, ma il grido dell' autore non permette di porre in dubbio il valor loro.

Subito avrò ricevute le altre cose del detto Casa, lequal aspetto di giorno in giorno coll' arrivo del sig. abbate Marucelli, ripiglierò l'edizione delle sue opere già tanto tempo sospesa.

Duolmi che V. S. Ill.ma non abbia ricevuta l'*Istoria del Concilio Fiorentino*, sendo, come lo scrissi, libro molto curioso. Oltre a quella istoria e a gli altri libri accennati nella sua lettera, le mandai anche il Bellarmin *De Scriptoribus ecclesiasticis*[3], con le sopra di esso osservazioni del P. Labbeo, e mi maraviglio che quel librario di Roma al quale lo consegnai non ne abbia fatto parola. Le manderò per la prima occasione una bellissima raccolta de tutti i *Canoni antichi* fatti più anni sono dal s^t^. Giustollo[4], famoso canonista, ma nuovamente qui dal suo figliuolo pubblicata. Si la seconda parte della *Difesa di Dante* del Mazzoni[5] non è punto inferiore alla prima, sara curiosa assai e la vedrò volontieri, che la prima è piena di molta e recondita erudizione e lho letta con gran piacere. Ho mostrato al s. Enrico Valesio[6] gli articoli delle di lei lettere che a lui toccavano, il che gli fù molto caro, e di quella infinita stima di V. S. Ill.ma verso di se a lei ne rende infinite grazie. Non sapendo dovè ora si trovi il nostro umanissimo

Bigozio, ardisco d'inviarle quella gli scrivo, e la supplico a darle pronto recapito. Il S. Hugghens è in Inghilterra. Quando gli scriverò, il che sarà posdomane, non mancherò a significarli che V. S. Ill.ma non ha ricevute le sue, e con questo, non occorrendo altro a dirle, le bacio umilmente le mani. Parigi, 8 aprile 1661 [1].

[1] *Ibid.*, fol. 11.

[2] Les lettres politiques de Della Casa, lettres de créance et d'affaires, écrites soit en son propre nom, soit au nom du cardinal Caraffa, sont imprimées dans le recueil de Casotto, t. II, p. 83 ff. (Après l'instruction au card. Caraffa et avant le Galateo ; la pagination recommence pour chaque ouvrage.)

[3] Le Liber de Scriptoribus Ecclesiasticis de Bellarmin (Rome, 1613, in-4°) est un catalogue sans critique des écrivains ecclésiastiques, jusqu'en 1500.

[4] Il serait impossible de retrouver sous le nom de Giustollo et sous le titre de Canones antiqui l'ecclésiographe Christophe Iustel, et son recueil de décrets canoniques, publié par son fils Henri et Guill. Voel, en 2 vol. in-fol., Paris, 1661, sous le titre de *Bibliotheca Iuris Canonici veteris*.

[5] Giacomo Mazzoni, philosophe et philologue, professeur à l'Université de Pise, mort à Rome en 1603, (cf. Nicius Erythræus, Pinacotheca, c. 38.)

[6] Henri de Valois (1603-1676), né et mort à Paris, historien et philologue, nommé historiographe de France en 1660, se maria en 1661, et devint père de sept enfants.

[7] Le 15 avril 1661, Ménage adresse à Carlo Dati un billet d'envoi d'une lettre d'Emeric Bigot.

XI

AU MÊME [1]

Paris, 2 juillet 1666

Ægidius Menagius Antonio Maleabecchio S. D. Et magnas tibi gratias habeo, mi jucundissime Magliabecchi, et quam possum ago maximas. Perge obsecro, auxisti animos :

« Namque, fatebor enim, quæ maxima deterrendi
Debuit, hortandi maxima causa fuit. »

Censuram tuam avide exspectabam. Mitte igitur ad me quam cito si id commodo tuo fieri potest. Rescribo ad Redium. Habes hic epistolam. Origines aliquot de suis ad me eum misisse scire te arbitror. Priorem ἀυτολεξει meis inserui et editam reperies in foliis quæ hoc fasciculo inclusa ad te mitto. Ea folia cum Redio, nisi grave est, communicabis, cui etiam epistolam meam tradas velim. Tuas mihi Rothomagum misi ad Bigotium. Vale, mi Magliabecchi, et me tui studiosum amare perge amore illo tuo singulari. Luteciæ Parisiorum, die 2 mensis Julii, anno 1666.

[1] *Ibid.*, fol. 13.

XII

AU MÊME[1]

Paris, 10 septembre 1666

La settimana passata inviai a V. S. Ill.ma quattro fogli delle mie Origini Italiane[2]. Oggi ne le invio due, supplicandola a communicargli tutti sei col sig. Francesco Redi, dal quale per questo ordinario, hò anche ricevute alcune etimologie. *Sane aut me amat aut perbelle simulat.* Sono sempre aspettando con ogni maggior desiderio gli avvertimenti di V. S. Ill.ma intorno ai primi fogli. Io pur ascolto e non odo novella. De grazia mi mandi sinceramente si io debbo continuare. Altro non mi occorrendo, a lei m' offero per sempre cordialissimo vero et obbligatissimo servitore.

[1] *Ibid.*, fol. 14.

[2] Ce texte précise la date de l'impression des *Origines italiennes:* il y en avait six feuilles imprimées au 10 septembre 1666, les feuilles 7 et 8 le furent entre le 10 septembre et le 19 novembre. Les dernières feuilles ne furent tirées qu'un an après, vers le milieu d'octobre 1668. Il est dit dans le Menagiana (II, p. 314) qu'« elles restèrent longtemps enclouées. Je les avais abandonnées pour travailler aux vies de Jurisconsultes, mais enfin je suis revenu aux Origines et j'ai laissé là les Jurisconsultes. »

XIII

AU MÊME [1]

Paris, 19 novembre 1666.

Menagius Magliabecco suo s.

Ecce tibi iterum duo foglia. Quæ in superioribus de voce *Coproggia* [2] annotavi, deleri velim et deleas precor. In his enim falsus sum. Hujus vocis ἔτυμον hodie aliud agens reperi. Sed de his alias. Audio Ferrarium, professorem Patavinum, *Origines Italicas* etiam scripsisse [3]. Scire cupio an brevi prodituræ sint; si nosti, fac ut sciam. Diù est quod a te litteras non accepi, cumque has tibi exararem, de tua valetudine (ita me Deus amet) sollicitus eram mirum in modum; vive et vale, mi dulcissime Magliabece, si vis me vivere et valere. Luteciæ Parisiorum, die 19 mensis novembris anno 1666.

[1] *Ibid.*, fol. 15.

[2] Il est intéressant de noter cette correction faite sur épreuves, comme marque du soin que Ménage mettait dans son travail.

[3] Ottavio Ferrari, professeur à Padoue, y publia, en 1676 (Frambotti, in-fol.), les *Origines linguæ italicæ* (cf. Baillet, T. II, p.674).

XIV

AU MÊME [1]

Paris, 10 décembre 1666.

Menagius Maliabeco suo s.

Quid credas aut cui credas? Sed de his apertius, cum nactus fuero occasionem tutò ad te scribendi quæ sentio. Hic tibi habe quæ palam fieri non solum non vereor, verum etiam exopto, me scilicet innumera tibi debere beneficia. Me quoque plurimum debere Cavalcantio et Panciatico [2], viris clarissimis, palam profiteor. Tua causa hos mihi favere non dubito. Quare tuum erit his meo nomine gratias agere; quod ni faciam te etiam atque etiam rogo. Quod scribis Academicos vestros de edendis linguæ vestræ originibus cogitationem omnem abje-

cisse[2], id mihi, ne quid dissimulem, valde gratum est. Si earum mihi copiam facere velint, eas ipse lubens cum honorifica auctorum mentione meis inseram, quae scilicet mihi probabuntur. Nam ut mel apes in omnibus floribus quærunt, non ex omnibus carpunt, sic ego Originationes Italicas ubivis quæro, non ubivis capio. Ced cum ego ea de re cum illis agere non debeam, plurimae sunt causae quas jam ipse suspicari potes. Tu, nisi molestum est, age, et si potes, confice. Credo autem te posse, nam et suas olim Chimontellus ultro mihi obtulerat. Fere litteris omnibus tibi scripsi de censura quam mihi pollicitus est: de ea, hic iterum te admoneo facile ut intelligas hoc ad me valde pertinere. De Jacopone et Crescentio amo te, mi Maliabece, sed te his ego libris privare nolim, neque aequum arbitror. Mitto ad te, quod nuper scripsi, carmen *De Multiplici Britannorum infortunio*. Epistolam meam quæ *Elogiis Julii Mazarini cardinalis*[4] præfixa est tibi non displicuisse (ita me Dii ament) vehementer gaudeo. Vale et me, quod facis, ama. Lutetiæ Parisiorum, die 10 mensis decembris 1666.

[1] *Ibid.*, fol. 17.

[2] Lorenzo Panciatichi, un des membres de ce groupe d'humanistes dont Magliabecchi était le centre, était en relations épistolaires avec d'autres savants français, notamment Berruyer.

[3] Le projet de l'Accademia della Crusca de publier un traité sur les Origines de la langue italienne, ne paraît pas avoir été réalisé, au moins sous ce titre.

[4] Le recueil des Eloges de Mazarin, fut commandé à Ménage par les héritiers du cardinal, et contient un choix de poésies composées et publiées en son honneur.

XV

AU MÊME[1]

Paris, 14 janvier 1667

Non poteva V. S. Ill.ma scrivermi di costa nuova più grata di quella che mi scrive, che il s[r] Dati mi mandera in breve parecchie delle sue etimologie. Le aspetterò con ogni maggiore desiderio, e ricevute che le avrò, ne rendero al detto signore le

dovute grazie. Circa al Ferrari, non hò veduto delle sue opere, se non il libro *De Re vestiaria*[2] che mi pare ragionevolmente scritto. Qua non abbiamo le sue *Lettere*, che perciò la supplico a farmi copiare al suo agio le tre origini, a me da lei accennate. Le manda con un foglio delle mie cose, una lettera del s^r. Bigot, e con questo ed a lei caramente ed al sig. Cavalcanti ed al sig. Panciatichi umilmente mi raccommando.

[1] *Ibid.*, fol. 19.

[2] Sur l'ouvrage d'Ottavio Ferrari, de Re Vestiaria, cf. une lettre de N. Heinsius, dans le recueil de Targioni Tossetti, I, p. 277.

XVI

AU MÊME[1]

Paris, 21 octobre 1667

Menagius Magliabeco s. Mitto ad te Originum mearum folia ultima. Eas in vulgus inemendatas prodire sinere me non debere tute satis intelligis. Quare, quando eas emendare per occupationes tuas non potes, (nondum adduci possum ut credam te nolle), quod habes earum exemplar, id velim tradas Francisco Redio, qui illud Augiæ stabulum purgandum in se suscepit. Prodiit hic nuper nova editio *Poematum* meorum[2]; eorum exemplar ad te mittam, cum invenero cui recte tradam. Vale. Lutetiæ Parisiorum, die 21 mensis octobris anno 1667.

[1] *Ibid.*, fol. 20.

[2] Cette nouvelle édition des Poemata de Ménage était la cinquième (elle parut à Paris en 1668, et fut suivie de deux autres à Paris, 1673 et 1680, et en Hollande, Westenius, 1687. Ce soin dément quelque peu le dédain que Ménage affiche dans ses lettres pour ses poésies.

XVII

AU MÊME[1]

Paris, 23 décembre 1667

Accepi annotata tua in meas Origines Italicas, quorum nomine et habeo tibi gratias immortales, et quam possum

refero maximas. Perge, obsecro, similibus monitis me beare. Hoc mihi certe gratius facere nihil potes. Miraris Acarisium, Rus[illegible] [illegible] in testimonium a me nusquam [illegible] [illegible] me eorum opera nunquam [illegible] [illegible] Ita [illegible] [illegible]

[illegible]

XLIII

[illegible]

[illegible]

J'ay [illegible] [illegible] point [illegible] [illegible] le

leur lettre qu'il vous a pleu m'envoier. Pour M. le Cardinal de Médicis, sa lettre estant une response, je n'ay pas creu qu'il fust à propos de faire response à une response. Vous ne m'avez point mandé si M. Magliabecchi vous avoit donné l'exemplaire de mes Origines Italiennes qu'il avoit pour vous. Je serais bien aise de le savoir et je vous prie, Monsieur, de me le mander. Je m'estonne que M. Redi n'aye point receu les deux que je lui ai envoiés il y a si longtemps pour M. Cavalcanti et pour M. Sogni ; ç'a esté par le médecin de M. le marquis Mattei que je les lui ai envoiés. J'attens vos *Nuits florentines* avecque grande impatience, estant bien persuadé que je les liray avec grand plaisir. Je fais présentement imprimer un livre d'*Observations sur la langue françoise*[3] dont je vous feraï part, aussitôt qu'il sera achevé d'imprimer. Mille baisemains à M. Redi. Je suis de tout mon cœur, et avec toute l'estime possible, Monsieur, Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

[1] *Ibid.*, fol. 22. Cette lettre se trouve au milieu de celles adressées à Magliabecchi, mais elle ne s'adresse évidemment pas à lui. Son destinataire est très probablement C. Dati.

[2] Le cardinal Léopold de Médicis, frère du grand duc Ferdinand, grand amateur de manuscrits, de livres et d'objets d'art, protecteur de Magliabecchi et des autres savants contemporains.

[3] Les *Observations* de Ménage *sur la Langue françoise* furent imprimées d'abord à Vitré, et le volume fut considéré comme un chef d'œuvre de typographie. Cet ouvrage étonna les contemporains qui croyaient « qu'il n'y avait plus de remarques à faire sur la langue française après les remarques de M. de Vaugelas. »

XIX

A MAGLIABECCHI [1]

A Paris, ce 28 avril 1673.

Monsieur, je pensois avoir perdu vostre amitié. Je ne puis vous dire la joye que j'ay eue d'apprendre par vostre lettre, que vous me faisiez toujours l'honneur de m'aimer. Je vous supplie de croire, Monsieur, que de mon costé, j'ay aussi toujours pour vous toute sorte d'estime et de considération, et

que je suis à l'ordinaire, avecque toute la passion imaginable, Monsieur, etc.

Je vous demande la permission d'assurer icy M. Panciatichi et M. Dell'Ara[2], de mon très humble service.

[1] ... et 31.

[2] ... pas le nom de M. Dell' Ara dans les lettres des ... de Magliabecchi. Ménage n'aurait-il pas ... de M. Cosimo dell' Arena, ami des savants florentins ... à Carlo Dati les fragments du ... de ... en 1675.

XX

AU MÊME [1]

20 mai 1678.

Monsieur, je vous envoie un exemplaire de la nouvelle édition de mes *Amenités* ... deux exemplaires d'un ... Je ... et ... amitié, en ... passion. Mon-

... sur les ... en 1674 et ...

... Anjou.

qui est le lieu de ma naissance, je n'ay pu vous y faire response dans le tems qu'elles m'ont esté rendues. Je vous suis, Monsieur, infiniment obligé de ces nouvelles marques de vostre amitié et de vostre souvenir, et je vous en fais ici un million de très humbles remerciements. Je suis tout à fait estonné que vous n'ayez point receu le paquet de livres que je vous ai envoyé, l'ayant donné moi-même à M. l'abbé Gondi pour vous le faire tenir, avec un semblable pour M. Redi, qui a esté rendu à M. Redi. Il y avait dans ce paquet un exemplaire de la nouvelle édition de mes *Amènités de Droit* et de deux de mes *Mescolanze Italiane*, qui est un petit volume qui contient le commerce que j'ai eu en Italie avecque les gens de lettres. M. le Grand Duc doit avoir reçu ce paquet, car il a receu celui qui était adressé à M. Redi. Je serois au désespoir qu'il fût perdu, et je vous conjure de le faire chercher soigneusement. Je n'ay point receu celui qu'il vous a pleu m'envoier, et je cours fortune de ne le point recevoir, si vous n'écrivez à votre correspondant de Lyon de me l'envoier. Il me sera rendu sûrement si on met dessus: *à M. l'abbé Ménage, au cloistre Nostre-Dame, à Paris*. M. Bigot est toujours à Rouen; mais je l'attends ici bientôt, où il vient pour achever enfin de faire imprimer la *Vie de St-Jean Chrysostome*, de Palladius [2]. On a publié ici depuis peu un livre de M. Huet, intitulé: *Demonstratio evangelica* [3], qui est un ouvrage rempli d'une érudition exquise, et écrit avec une élégance incomparable. Le volume est in-folio. Je vous l'envoierois si j'avais occasion de vous l'envoier; M. de Court[4], qui est un gentilhomme françois, petit-neveu de M. de Saumaise, et qui est présentement à Rome, fait estat de vous aller bientost voir à Florence. Il m'a prié de vous le recommander, et je vous le recommande de toute ma passion, comme une des personnes du monde à qui j'ay le plus d'obligation, et pour qui j'ay toute l'estime et toute la tendresse possible. C'est l'homme de l'Europe le plus savant pour son âge. Il sait toutes les sciences et toutes les langues, mais il est encore plus considérable par sa vertu que par son savoir. Je vous rends mille grâces de votre médaille. Elle est très curieuse. Aimez-moi toujours, et soyez bien persuadé que je suis toujours de toute mon âme et avec toute l'estime et la considération que vous méritez, etc.

[1] *Ibid.*, fol. 28. Malgré l'écart des dates, il n'y a pas eu de lettre entre le n° 20 et celle-ci.

[2] L'édition de Palladius, *Vie de S. Chrysostome*, est le seul livre qu'ait publié Emeric Bigot, à qui cette œuvre unique n'a pas donné la réputation qu'a valu à Hamilton-single-*speech* son unique discours.

[3] Sur Huet et sa *Demonstratio evangelica*, cf. Nisard, *Mémoires de Huet* et mes *Documents annotés*, V, *passim*.

[4] Caton de Court, petit-neveu de Saumaise, né à Pont-de-Vaux (Ain) en 1654, mort le 6 août 1694, correspondant de Nicaise, Spanheim et autres érudits. Voir sur lui Du Boys, *Correspondants de l'abbé Nicaise*, I, 13, note 1, et surtout le fascicule de cette série qui lui sera consacré.

XXII

AU MÊME [1]

Ibid., 23 aoust 1679.

Monsieur, j'apprends par vostre lettre du 29 du mois passé que l'exemplaire de mes *Aménités de Droit* et celui de mes *Mélanges italiens*, que je vous avois envoyés sont perdus sans ressources. La perte n'est pas grande. Je vous en envoie d'autres que M. Bigod (*sic*) s'est chargé de vous faire tenir par la voye de M. Anisson, auquel il s'est aussi chargé d'écrire au sujet du paquet de livres que vous lui avez adressé pour me faire tenir. De mon costé, j'écrirai à M. de Court, pour savoir de lui qu'est devenue la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire sous son envelope. M. Redi n'a point, au reste, de part en la perte du paquet où estoient les livres que je vous envoyois, car je ne lui ai pas adressé ce pacquet. Je vous l'ay adressé directement et je le donnay moi-mesme à M. le Résident de Florence pour vous le faire tenir. Pour ce qui est de nos *Origines de la Langue Italienne*, si vous en désirez quelques exemplaires, en me faisant savoir une voie sûre pour vous les faire tenir, je vous les envoierai. Et si quelque libraire de Florence les voulait imprimer, avecque mes corrections et mes augmentations et avecque mes *Modi di dire italiani*[2], je les lui donnerois volontiers. Il me reste à vous remercier de l'*Anatomie artificielle de l'œil*[3], dont il vous a pleu me faire

part. C'est un ouvrage véritablement artificiel, et comme je ne puis assez dignement vous le louer, je ne puis assez dignement vous en remercier. Je vous demande toujours quelque part en vostre amitié, en vous protestant que je suis toujours de toute ma passion, etc.

[1] *Ibid.*, fol. 32.

[2] Les *Modi di dire Italiani* de Ménage ne furent imprimés qu'en 1685, à la suite de la seconde édition des *Origini della Lingua Italiana* (Genève, in-fol.).

[3] L'ouvrage dont Ménage parle sous ce titre est l'*Anatomia artificiale dell' Occhio umano descritta dal P. N. B. (Niccolo Bartolini) inventata e fabbricata nuovamente da Gio. Batista Verle, veneziano, e dedicata al ser. Ferdinando, principe di Toscana*, Florence et Venise 1679. Ce livre a été traduit en latin et réimprimé à Amsterdam, 1680.

XXIII

AU MÊME [1]

Ibid. 24 déc. 1681.

Monsieur, je reçus avant-hier le livre du P. Noris [2] qu'il vous a pleu m'envoyer, et comme dans le mesme moment qu'il me fut rendu, je l'envoyai à mon relieur, je n'en ay encore lu que le titre. Mais la réputation de l'auteur ne me permet pas de douter du mérite de l'ouvrage. Je vous suis bien obligé, Monsieur, de la grâce que vous m'avez faite de me faire un si beau présent et je vous en fais un million de très-humbles remerciements. Il y a déjà plusieurs mois que je mis entre les mains de M. Bigot deux exemplaires de la nouvelle édition de mes poésies pour vous les faire tenir, mais n'aiant point trouvé d'occasion pour vous les envoyer, après les avoir gardés très long tans (*sic*), il me les a rendus. Je vous les envoierai par la voie de M. Anisson, qui s'est chargé de vous les faire tenir. Je vous supplie, Monsieur, de les avoir agréables et de les recevoir comme un hommage que je rans (*sic*) à votre mérite et comme un témoignage de l'estime et de la vénération que j'ay pour vous. On est sur le point d'imprimer à Genève mes *Origines de la Langue Italienne* auxquelles j'ajoute une interpréta

tion de quelques façons de parler italiennes. Si vous avez quelque chose sur ces matières, vous m'obligerez très sensiblement de m'en faire part. Je savais la mort d'une partie de ces gens de lettres dont vous me parlez. *Moritur doctus, similiter ut indoctus.* Nous avons perdu aussi depuis peu en cette ville le P. Vavasseur[3], jésuite, et en mon particulier je viens de perdre un frère que j'avais, qui estoit un très honneste homme et un très grand personnage, que j'aimois uniquement et qui m'aimoit de mesme. M. Bigot est en Normandie, où je lui envoierai par la première occasion l'exemplaire du livre du P. Noris qu'on m'a donné pour lui donner. Je vous demande toujours la continuation de votre amitié, et suis toujours, de toute ma passion, etc.

[1] *Ibid.*, fol. 34.

[2] Le P. Noris, plus tard cardinal et bibliothécaire de la Sainte-Église, est bien connu de nos lecteurs. Cf. mon étude sur *Le Cardinal de Noris et sa correspondance*, 1 vol. in-4°. Picard, Paris, 1890.

[3] Le P. Vavasseur était cher à Ménage comme grammairien, à cause de son traité *De vi et usu quorumdam verborum*. Ses œuvres complètes ont été éditées à Amsterdam, in-folio, en 1709. C'est lui qui disait à l'apparition du glossaire de Du Cange : « Voilà soixante ans que je travaille à éviter tous les mots qu'il a recherchés ».

XXIV

AU MÊME [1]

Ibid., 7 août 1682.

J'ay receu par M. Gronovius le jeune[2] vos deux livres qu'il vous a pleu m'envoyer, pour lesquels je vous fais ici mille très humbles remerciemens. Le *Malmantile*[3] de Lippi est un poème curieux, mais, comme il est rempli de façons de parler qui sont peu connues, il mériteroit bien un commentaire. Quand j'aurai reçu les livres que vous avez donnés au gentilhomme allemand dont vous me parlez, je ne manquerai pas de les distribuer selon vos ordres. On imprime à Genève in-folio mes *Origines de la Langue Italienne*. J'ay donné ordre à l'imprimeur, qui est un nommé M. Chouet, de vous en envoyer les feuilles à me-

sure qu'il les imprimera. Je vous supplie, Monsieur, de les vouloir lire à votre tour et de me faire part ensuite des choses que vous y aurez trouvé à dire. Hoc mihi gratius facere nihil potes. J'ay appris de M. Bigot que, dans la bibliothèque des Cordeliers de Sainte-Croix de Florence [1], il y avait un manuscrit des œuvres de Geoffroy abbé de Vendosme. Je serais bien aise de savoir si la lettre de cet abbé de Vendosme à Robert d'Arbrissel, instituteur de l'ordre de Frontevaux[1], qui est la 47e du livre IV de l'édition du P. Sirmond[2], se trouve dans ce manuscrit, et vous m'obligerez très sensiblement de me le faire savoir le plus tôt que vous pourrez. En adressant votre lettre à M. Anisson, elle me sera rendue sûrement. J'ay fait voir au P. Mabillon l'endroit de votre lettre qui le regarde. Il vous est bien obligé de ces nouveaux témoignages que vous lui donnez de votre amitié. Il m'a prié de vous en bien témoigner sa reconnaissance. M. Bigot est toujours à Rouen. Je pense que vous savez qu'il a perdu son frère, et qu'il est tuteur des enfants de son frère. Cette tutelle l'oblige à plaider contre sa belle-sœur, ce qui le détourne tout-à-fait de ses études. Le P. Hardouin [3], bibliothécaire des jésuites de cette ville, fait imprimer son Pline en 4 volumes in-quarto ; le P. Mabillon [4] fait aussi imprimer le troisième volume de ses *Analectes*.

Je vous demande toujours, Monsieur, la continuation de votre bienveillance.

[1] *Ibid.*, fol. 36.

[2] Gronovius le jeune est Jacques Gronovius (1645-1716), professeur de belles-lettres (1679) et géographe (1702) de l'Académie de Leyde.

[3] Le *Malmantile Racquistato* de Lippi fut édité pour la première fois par Cinelli Calvoli (Finaro, 1676). Cf. A. Neri, *La prima edizione del Malmantile*, dans *Passatempi letterari* (Gênes, 1888.)

[4] Magliabecchi a fait à propos de ce manuscrit de Geoffroy de Vendôme, dans la bibliothèque de Sainte-Croix de Florence, les recherches que lui demandait Ménage. On trouve au dos de cette lettre la mention suivante de sa main : « *Num.* XLII, epistolæ duæ ad Archenboldum abbatem, prima incipit : Ex testimonio divinæ auctoritatis ; secunda : De vostro Toscelino. *Num* XLIII, epistola una ad Robertum de Arbrissello. » Les manuscrits de la bibl. Sainte-Croix ont été réunis à la Laurentienne.

[illegible] en 1557. [illegible] et [illegible] complètes [illegible] Paris.

[illegible] dans [illegible] et [illegible] appellerait [illegible] à la fin [illegible]

[illegible] à Paris. [illegible] II, III et IV [illegible] des [illegible] Le tome III con- [illegible] des re- [illegible]

II

[illegible]

[illegible]

[illegible] me donnay l'honneur de [illegible] ne faire savoir si la lettre [illegible] qui est [illegible] manuscrit des [illegible] Monsieur, [illegible] m'informeriez au [illegible] je n'ay point [illegible] vous ne m'aviez [illegible] votre ami- [illegible] votre [illegible] cette lettre de [illegible] ce qui fait que [illegible] de m'en

toujours à Rouan, mais je l'attans icy au commencement du caresme. Mes *Origines de la Langue Italienne* qu'on imprime à Genève sont sur le point d'être publiées. La plupart des livres que vous m'avez envoyés pour distribuer estoient imparfaits. Je vous prie de faire tenir à M. Cinelli[1] la lettre que vous trouverez pour lui dans ce paquet. Je vous demande toujours, etc.

On voudroit savoir les noms des familles qui furent exclu-ses (*sic*) du gouvernement de Florence en 1294. Si dice che che i nomi di queste famiglie sono nei sommarî di Stefano d'Antonio Bonzi, congiunti al libro del Priorista ed in altri diurnali manuscritti, non essendo nei libri stampati.

[1] *Ibid.*, fol. 38.

[2] Sur Baluze, cf. Grande Encyclopédie, V, p. 183, et la bibliographie qui y est jointe.

[3] Anisson, le directeur de l'Imprimerie Royale, un des ennemis intimes du bibliophile Nicaise (cf mes *Documents annotés*, VII, page 24).

[4] Giovanni Cinelli Calvolli (1625-1709), médecin et érudit fiorentin (*cf* mes *Documents annotés*, XI, p. 38, note 5.)

XXVI

AU MÊME[1]

Ibid 15 août 1687.

J'ay receu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire, dont je vous suis très sensiblement obligé et pour lesquelles je vous fais icy un million de très humbles remerciements. Non seulement je n'ai pas dessein de défendre le *Capitolo del forno*[2], mais je le blâme très fort. Mais *on* dit que Mgr de la Case, étant doyen des camériers d'honneur du Pape, segretaire (*sic*) des Brefs, archevesque de Bénevent et légat *a latere* à Venise, fit imprimer à Venise en 1548 et 1550 sur la fin de ses jours, (car on le fait mourir en 1556,) un livre intitulé *De Laudibus Sodomiæ seu Pederastiæ*, dans lequel il prit toutes ces qualités. *On* ajoute que Mgr de la Case soutenoit dans ce livre que la pédérastie (c'est le mot dont on se sert) étoit une œuvre non seulement bonne, mais divine, qu'il le savait par expériance et qu'il s'y vantoit d'avoir mis en pra

tique toutes les théories des postures de l'Arétin, et qu'il disoit que de tous les plaisirs de la chair, c'étoit celui qui lui plaisoit davantage. Et moi je dis que tout cela est faux, et que M Baillet qui est un prestre et qui est celui qui a dit toutes ces choses de Mgr de la Case doit estre bien honteux et bien déplaisant d'avoir aidé aux protestants à diffamer ainsi un archevesque et un légat. Je soutiens de plus que ce livre de Mgr de la Case n'a jamais existé et qu'on l'a confondu avec le *Capitolo del Forno,* qui existe et dont il y a plusieurs éditions, mais qui est fait sur l'amour des hommes pour les femmes, et que l'auteur fit dans son extresme jeunesse et estant laïque, et qui ne contient que 166 vers. On a commencé à imprimer en Hollande le livre où j'ai fait ces remarques. C'est pourquoi je vous supplie très humblement et très instamment de m'envoyer par la poste le plus tôt que vous pourrez l'*Apologie latine* de Mgr de la Case et de l'adresser à Lyon à M. Anisson. Je la feray imprimer à la fin de mon livre et je vous la dédieray. Et si dans cette apologie il y avoit quelque chose touchant le *Capitolo del Forno*, je vous prie de me l'extraire et de m'en envoyer l'extrait, aussitost que vous aurez reçu cette lettre. Je vous prie aussi de me dire si ce vers :

Benche chi fà questo mestier divino

ne doit pas s'entendre de l'amour des femmes. L'auteur avoit dit de mesme auparavant en parlant de l'action de l'homme avec la femme :

Soleva esser già 'l forno un' arte santa.

et il dit ensuite en parlant de la mesme action:

Dire qual cosa de quel mestiere santo.

Voyez le poème. Et ainsi il semble que c'est avec vérité que Mgr de la Case a dit dans ses *Iambes ad Germanos* : «

Cumque versibus
Laudavimus fornum, haud mares laudavimus. »

Si vous pouvez avoir les livres de Vergerio contre Mgr de la Case, vous me direz aussitôt, s'il vous plaît, ce que vous y aurez

remarqué de particulier. M. Bigot vous fait mille baise-mains. Faites-moi réponse sous l'enveloppe de D. Mabillon. Je suis toujours à l'ordinaire, etc.

[1] *Ibid.*, fol 10.

[2] Le *Capitolo del Forno* n'a pas été inséré par Casotti dans son édition, où il n'a admis qu'à titre de spécimen (*saggio*) le *Capitolo, del Martello* et le *Capitolo della stizza* (1, p. 211 sqq) avec des coupures. Le Capitolo del Forno, qui a été publié dans les recueils de Rime Piacevoli de Berni, de Mauro, de M. Bino, a été réimprimé et traduit en français dans *La Curiosité littéraire et bibliographique*, 1, p. 52. Paris, Liseux, 1880.

XXVII

AU MÊME [1]

Ibid, 13 octobre 1687.

J'ay reçu le discours latin du Casa qu'il vous a pleu m'adresser, et la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire. Je vous suis bien obligé de toutes ces marques de votre amitié et je vous prie de croire, Monsieur, que j'en ai toute la reconnaissance que je dois. Je feray imprimer ce discours à la fin de mes remarques sur le livre de M. Baillet, et l'on imprime présentement ces remarques en Hollande. Cela n'empeschera pas que je ne mette ce discours dans le recueil des œuvres du Casa. J'ai la négotiation du traité de Paul IV avec Henri II, roi de France[2], et un grand nombre de ses lettres particulières. Vous m'obligerez de me faire part de ses autres écrits non imprimés. Il fait mention dans son poème *ad Germanos* d'une Ode que lui a adressée Flaminius. Je ne trouve trouve point cette Ode parmi les vers de Flaminius [3] qui sont dans les *Deliciæ poetarum Italorum* [4]. Apprenez-moi où elle se trouve, et envoyez-moi, je vous prie, l'endroit où il est parlé de la vertu et de l'honnêteté du Casa. Je suis de votre avis touchant cet endroit du *Capitolo del Forno*. M. Bigot est en Normandie où il a reçu toutes vos lettres, dont il m'a fait part. Je suis toujours à l'ordinaire, *etc.*

[1] *Ibid.*, fol. 42.

[2] Sur la négociation du traité de Paul IV avec Henri II, cf. la thèse de Georges Duruy. Le cardinal Carlo Caraffa.

[3] Le recueil des *Deliciæ clarissimorum Italorum poetarum hujus superiorisque ævi illustrium, collectore Ranutio Ghero* parut en deux parties à Francfort en 1608. Il y a du même éditeur les *Delitiæ poetarum Gallorum, Germanorum*, etc. Les poèmes de Della Casa sont dans la première partie, p. 682.

[4] Il y a eu au XVIe siècle deux poètes italiens du nom de Flaminio, le père, Giovanni-Antonio, auteur de *Silve* et d'Épigrammes et aussi historien; le fils, Marco-Antonio, philosophe et poète dont de Thou a parlé assez longuement dans son Histoire, liv. VIII.

XXVIII

AU MÊME[1]

Paris, 21 novembre 1687.

J'ay reçu toutes les lettres qu'il vous a pleu m'escrire, mais je vois dans votre dernière que vous n'avez pas reçu toutes celles que je me suis donné la peine de vous escrire, car vous me dites par votre lettre que vous êtes en peine de savoir si j'ai reçu le discours latin du Casa, que vous m'avez envoyé sous l'enveloppe du P. Mabillon, et je vous ay escrit il y a longtemps pour vous en remercier. Je vous escrivois en mesme temps que je vous priois de m'envoyer l'endroit des poésies de Flaminius où il est parlé avec estime du Casa, ne l'aiant point trouvé dans mon exemplaire des poésies de Flaminius, et je vous prie encore de me l'envoyer. Quand j'aurai cet endroit, il ne manquera plus que le passage dont il est fait mention dans M. Colommiés[2]. Je vous ay escrit que je mettrois le discours latin de Casa à la fin de mes *Remarques sur le livre de M. Baillet*[3] qu'on imprime en Hollande. Je suis bien obligé à votre ami de son beau présent, et je vous conjure de l'en bien remercier de ma part. J'ay trouvé son traité très élégamment escrit. Je l'ai porté à M. Bouilliau qui est un bon juge de ces sortes de livres. M. Bigot est à Rouen. Je l'attens ici dans un mois. J'ay fait vos complimens à M. Petit[4]. Il doit vous escrire. On a icy recommencé le *Journal des Savans*[5]. Si M. Tollius[6] étoit encore à Florence quand

vous recevrez cette lettre, je vous prie de le bien assurer de l'estime et de l'admiration que j'ai pour lui. Je vous envoierai par la première occasion la dernière édition de mes poésies dont il vous a parlé.

[1] *Ibid.*, fol. 44.

[2] Paul Colomiez, protestant réfugié en Angleterre et mort à Londres en 1692, auteur du *Theologorum Presbyterianorum Icon* et de la *Gallia Orientalis*. Les points remplacent dans cette phrase des indications bibliographiques données par Ménage d'une façon indéchiffrable.

[3] Les remarques sur le livre de M. Baillet sont l'*Anti-Baillet*, que Ménage n'obtint pas l'autorisation de faire imprimer à Paris et qui parut en 2 vol. in 12, à la Haye en 1690. — La dispute de Ménage avec Baillet fut la plus sérieuse de toutes celles qu'il eut et elle ne se termina pas par une réconciliation.

[4] Il s'agit probablement ici du poète latiniste Pierre Petit, docteur de Montpellier, et académicien de Padoue, auteur de divers recueils de poésie et de critique philologique, mort en 1687 (12 décembre).

[5] Le premier Journal des Savants de M. de Salo avait eu une querelle avec Ménage en 1665, et Ménage avait riposté en le traitant de billevesée hebdomadaire.

[6] Sur Jacques Tollius et son frère Cornelius, cf. Moreri, supplément de 1749, t. II, page 568.

XXIX

AU MÊME[1]

Ibid, 13 juillet 1689.

Il y a plus de six mois que mon Anti-Baillet, qui est le livre à la fin duquel j'ay mis la lettre latine de Jean de la Case que je vous ai dédiée, est imprimé en Hollande en 2 vol. in-12, mais depuis ce tan-là *sic* je n'ay pu en avoir aucun exemplaire à cause du commerce interdit entre la France et la Hollande sous peine de la vie. Aussitost que j'en auray, je ne manquerai pas de vous en faire part. Cependant, Monsieur, je vous ferai ici une très humble supplication : M. Leers[2], libraire de Rotterdam, désirerait fort d'avoir commerce de livres avec quelque libraire d'Italie, c'est-à-dire avec quelque libraire de Venise, auquel il envoierait les livres qu'on imprimeroit en Hollande, et qui lui envoierait ceux qu'on imprimeroit en

Italie. Et il m'a fort prié de vous prier d'établir ce commerce entre lui et quelque libraire de Venise de votre connaissance. Ce que je fais avec toute l'ardeur dont je suis capable, M. Leers, étant un homme que je considère extrêmement, et à qui j'ai un nombre infini d'obligations. J'ai vu dans quelqu'une de vos lettres à Dom Michel[3] qu'on imprimoit en Italie un commentaire sur les œuvres italiennes du Casa. Si ce livre est imprimé, vous m'obligerez fort de me le faire avoir. J'ay occasion de parler de cette fille de Sienne[4] qui fait de si beaux vers, mais j'ai oublié son nom. Je vous supplie, monsieur, de me le faire savoir, avec quelques particularités de sa personne, de sa naissance et de son mérite. M. Bigot vous fait mille compliments. Je suis toujours à l'ordinaire de toute ma passion, *etc*[5].

[1] *Ibid.*, fol. 46.

[2] Reinier Leers, de Rotterdam, éditeur ordinaire des protestants réfugiés.

[3] Dom Michel Germain, né à Péronne (1645), compagnon et collaborateur de Mabillon dans ses voyages d'Allemagne et d'Italie, « gai conteur, franc picard, plein de verve et d'entrain », dit M. Jadart, et d'une extraordinaire puissance de travail, mourut prématurément en 1694.

[4] La « *fille de Sienne qui fait de si beaux vers* » n'est pas mentionnée par Tiraboschi dans son énumération des poètesses italiennes du XVIIe siècle.

[5] Cette lettre n'est pas la dernière qu'ont échangée Ménage et Maggliabecchi. Il y en a encore une du 17 mars 1691, dans laquelle Ménage dit avoir *été mort de froid tout cet hiver*.

NOTES POUR LES LETTRES DE DOM CLAUDE DE VIC

Un des savants contemporains qui connaît le plus intimement l'histoire des érudits Bénédictins et les travaux de la Congrégation de Saint-Maur, M. Willelm, juge de paix à Pantin, m'a adressé le 23 janvier 1891, une lettre trop aimable dont j'extrais pour la *Revue des Langues Romanes* le passage suivant. Il complète et rectifie très heureusement quelques-unes de mes notes:

Pantin, 23 janvier 1891.

Monsieur.....

Je vous ferai une ou deux remarques sur l'annotation dont vous avez enrichi les lettres du Bénédictin.

Page 17, note 1. — Les travaux préparatoires de Dom Gelée pour son édition d'Yves de Chartres sont conservés dans le fonds des manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale sous les numéros 12317-12318.

Page 21, note 1. — Vous avez remarqué quelquefois que Dom Devic défigure le nom de ses confrères. Il en est ainsi de celui qu'il appelle Dom François Tissier, et qui n'est autre que Dom François Le Texier, qui a une longue notice dans Dom Tassin, page 735. On y voit, en effet, que c'est Dom Fr. le Texier qui a publié la troisième édition du *Saint Bernard* de Mabillon, et qui a travaillé à la continuation des Annales de l'ordre de S. Benoît, ainsi qu'à celle des « Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti». Quant au recueil des préfaces des Acta sanctorum qu'il paraît avoir eu l'intention de réunir en un volume, ce dessein a été exécuté en 1732 par Dom Hideux et Dom Dubos. Voy. Dom Tassin, page 630.

Page 34. — L'un des deux religieux chargés de travailler à une édition de l'Ytalica est certainement Dom Pierre Sabbathier qui, dès 1724, annonça au public cette édition qui ne parut qu'après sa mort, en 1743, par les soins de Dom Ballard d'Yerville et de Dom Vincent Delarue en trois volumes in-folio.

Page 39. — L'*Oriens Christianus* de Lequien a paru en 1740, 3 vol. in-folio. Imprimerie Royale.

Page 49. — Le religieux qui travaillait à une édition de Rufin, est Dom Joseph Doussot, dont les travaux préparatoires forment les numéros 9522-9524 du fonds des manuscrits latins.

Page 61. — Le confrère de Dom Devic qui préparait une édition d'Usuard avec la critique de celle publiée par le Bollandiste Dussolier, est Dom Jacques Bouillart, qui publia en effet son travail en 1718, ce qui met la date de la lettre XXV à 1717 ou au commencement de 1718.

Page 64. — Les deux religieux qui sont venus à Paris pour travailler à la généalogie de la maison de Rohan, sont Dom Jacques-Étienne Duval et Dom Hyacinthe Morice de Beaubois. Dom Tassin, page 679, constate en effet qu'ils sont venus à Paris pour y travailler sur cette généalogie en 1730. Vous remarquerez que la date certaine de l'arrivée à Paris de ces deux religieux, confirme celle que vous avez assignée à la lettre XXVI. »

M. Willelm termine sa lettre en s'excusant presque de m'avoir adressé ces remarques. C'est trop de modestie et trop d'indulgence. Ses observations sont infiniment précieuses, et je suis sûr que nos lecteurs n'en remercieront pas moins que moi-même l'érudit et aimable magistrat.

Léon-G. Pélissier.

BIBLIOGRAPHIE

Les grands historiens du moyen âge. *notices et extraits d'après les meilleurs textes*..... par L. Constans, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, lauréat de l'Académie française. Paris, Delagrave, 1891, in-12, cartonné.

Il y a quelques années seulement que l'étude de l'ancien français a été introduite dans les programmes de l'enseignement secondaire; aussi faut-il se féliciter sincèrement de l'extension, insuffisante encore, mais de bon augure, que cette étude a prise en si peu de temps. Après la *Chanson de Roland* et la *Vie de Saint-Louis*, voici que des extraits étendus des grands historiens du moyen âge viennent d'être proposés par le Conseil supérieur de l'instruction publique à l'attention des élèves et des maîtres. « Une branche importante de nos richesses littéraires, l'histoire, sera désormais étudiée d'une façon convenable. D'ailleurs, par une heureuse fortune, il se trouve que nos quatre grands chroniqueurs s'échelonnent du commencement du XIIIe siècle au commencement du XVIe, de sorte qu'il suffit de les lire dans l'ordre chronologique pour suivre la marche de la prose française depuis son origine jusqu'à la Renaissance. »

M. Constans, à qui nous empruntons ces lignes, était tout désigné, après sa *Chrestomathie*, pour publier la chrestomathie historique recommandée par le Conseil supérieur. Son livre est fait avec soin, et permettra à la petite réforme que nous signalons de produire tous ses fruits. Il se compose de notices, de textes bien choisis et accompagnés de nombreuses notes historiques, grammaticales et explicatives, enfin d'un glossaire où l'étymologie des mots difficiles est indiquée avec précision. Entre les pages de Villehardouin et celles de Joinville, M. Constans en a donné une vingtaine, tirées des *Récits d'un Ménestrel de Reims*, en ayant d'ailleurs bien soin de nous avertir que *le Ménestrel* mérite plus d'estime comme écrivain que de confiance comme chroniqueur. L'addition est heureuse et contribuera à faire nettement comprendre le développement de notre langue, puisque la date des *Récits* les place à égale distance de la *Conquête de Constantinople* par Villehardouin et de la *Vie de Saint-Louis* par Joinville.

E. RIGAL.

NÉCROLOGIE

Martin (de Nimes)

Martin (de Nimes), l'inimitable diseur, le populaire *jouglar* de toutes les fêtes provençales et langue-iociennes, est mort à l'âge de soixante-

dix ans, dans sa ville natale, quelques jours après la fin des solennités de notre sixième centenaire universitaire où il avait fait entendre son chant du cygne. C'est, en effet, chez nous qu'il a recueilli ses derniers applaudissements. Depuis longtemps miné par la maladie qui devait l'emporter et domptant les cruelles souffrances qui avaient creusé leur empreinte sur son visage amaigri, il a voulu jusqu'à la fin lutter et aimer encore quand déjà la mort le travaillait.

La renommée de Martin était due surtout à l'originalité, au cachet personnel vraiment remarquable qu'il apportait dans la récitation des fables de Lafontaine, si plaisamment transférées en provençal par son compatriote, M. Bigot. Nous disons transférées et non travesties, ce dernier mot s'appliquant d'habitude à un badinage plus ou moins grotesque qui rabaisse et caricaturise l'œuvre maîtresse sans autre but que de rire pour faire rire, sans un objectif raisonnable quelconque caché sous la plaisanterie. Il faut se garder d'assimiler l'œuvre du fabuliste ainsi à une parodie vulgaire. C'est plutôt une amplification philosophique qui grossit le modèle sans le ridiculiser ni l'affaiblir, une vivante imitation dramatisée où le bouffon côtoie le grave, où la farce est accompagnée de préceptes moraux très sérieux qui passent à la faveur de l'apologue.

On a rapproché M. Bigot de Grandville dont l'humouristique crayon a étendu les fables de Lafontaine à tant de situations de la vie humaine. C'est bien cela, et c'est mieux encore avec plus de portée pratique, avec cette conclusion désolante et non acceptée sans révolte, que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais que néanmoins et quel que soit le cours des choses, il faut malgré tout tenir au témoignage de sa conscience, faire le bien pour le bien et préférer le malheur immérité aux réussites trop heureuses.

A qui sera confiée maintenant la mission de propager ces fables, dans la récitation desquelles Martin s'était littéralement incarné? Sans lui, assurément, elles auraient pris un rang honorable sur les rayons des bibliothèques provençales. Elles n'auraient jamais acquis cette popularité si grande due aux accès de fou rire que provoquait leur rapsode dans ces séances toujours tenues au milieu du double empressement des délicats et de la foule où il les interprétait, disons mieux, où il les *jouait;* c'est le véritable mot. Qui ne l'a pas vu et entendu dans *les Grenouilles qui demandent un roi, le Loup et la Cigogne, les Femmes et le Secret, la Tortue et les deux Canards, la Grenouille et le Rat* et tant d'autres, n'a rien vu ni rien entendu. Le bras gauche plié à angle droit et la main du même côté supportant le coude de l'autre bras, le menton reçu dans la paume de la main droite, la bouche à peine entr'ouverte, les yeux à demi levés en l'air, les plans musculaires du visage, encore aplatis en apparence, agités, pour qui

voyait de près, de contractions vermiculaires, significatives de leur impatience d'agir, tel était Martin pendant quelques secondes, ne cherchant pas l'inspiration qu'il possédait déjà, mais réglant en lui-même l'ordre et les détails de l'exécution de son morceau. Bientôt l'action commençait et ce masque impassible s'animait, réfletant peu à peu, en s'aidant des gestes les mieux trouvés, les sentiments les plus divers : bonhomie, raillerie, dédain, ironie, indignation, colère. Martin reproduisait par la voix le caractère propre aux personnages et aux situations représentés, prenant toutes les intonations depuis le fausset aigu jusqu'à la basse profonde : mais rien n'était plus beau que son médium austère lorsque, à la fin d'une pièce bouffonne, il prononçait une de ces affabulations sévères et peu flatteuses pour le genre humain dans lesquelles M. Bigot condense la morale de ses récits. Martin n'était donc pas un simple comique (au sens restreint du mot.) Son jeu s'élevait quelquefois, non seulement dans ces fables et dans d'autres pièces burlesques, parmi lesquelles nous rappelons *lous Destorbis del mariage de Bibal* de G. Azaïs, *lou Chibal de Batistou* de M. Chastanet (de Mussidan) ; mais dans des œuvres d'un caractère bien différent, telles que *lou Siaume de ma pauro Grand* du même Bigot, *Meste Mathieu* de Jean Reboul, et aussi *la Grève des Forgerons*, de Coppée, qu'un soir, en petit comité, il déclama devant nous en français avec les accents les plus émouvants.

Et tout cela en habit noir ou mieux en simple redingote, sans se transfigurer dans un costume d'emprunt comme, dit-on, les jongleurs de l'ancienne Grèce qui s'habillaient de rouge pour chanter des laisses de l'*Iliade* et de bleu pour celles de l'*Odyssée*. Quoi qu'il en soit, Martin, par l'originalité et la vigueur de son jeu, mérite d'être mis au nombre des grands artistes dramatiques de la deuxième moitié de ce siècle. Lors des fêtes du Centenaire, il produisit une impression saisissante sur les étrangers qui eurent occasion de l'entendre et dont certains l'avaient déjà apprécié à Paris. On le compara devant nous à Got, de la Comédie française. Sans aller aussi loin, on ne peut nier que, s'il fallait classer quelque part ses moyens scéniques, ce serait, dans le genre de ceux du célèbre acteur de la rue Richelieu qu'on devrait les ranger. S'il était monté sur la scène, nous pensons qu'il n'aurait pas été mauvais dans ces rôles tragi-comiques de Sganarelle, d'Arnolphe, de Georges Dandin, où Got est sans rival, peut-être aussi dans celui de Claudio des *Caprices de Marianne*.

A la fin de sa carrière, il avait voulu s'essayer dans le monologue français si en vogue aujourd'hui. Ce genre n'était pas le sien. Il sut pourtant s'y faire applaudir.

Adelphe ESPAGNE.

Le Gérant responsable : E. HAMELIN.

NOTICES ET EXTRAITS

DES

MANUSCRITS FRANÇAIS DE MODÈNE

ANTÉRIEURS AU XVIe SIÈCLE

Les manuscrits que je me propose de décrire ici appartiennent tous aujourd'hui à la bibliothèque d'Este (*Regia Biblioteca Estense*) de Modène, dont le noyau a été formé à Ferrare, vers la fin du moyen âge.

Le plus ancien document où il soit fait mention de cette bibliothèque remonte au XIVe siècle : c'est un passage, cité par Muratori [1], de la *Chronica nova* de J. Delaito commencée en 1393. Quelques-uns [2], comme le comte Galvani, ont avancé, il est vrai, que les marquis d'Este avaient commencé à recueillir des livres dès le XIIe siècle, mais cette opinion a toujours été émise sans aucune preuve à l'appui. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que dans la première moitié du XVe siècle, le marquis Nicolas III d'Este possédait, à Ferrare, environ 280 volumes, dont les titres se trouvent indiqués dans un inventaire de l'année 1436, actuellement conservé aux Archives de l'État à Modène, et qui a été signalé pour la première fois par M. Lodi [3], en 1867. La liste générale de ces livres a été publiée tout récemment, par M. A. Capelli [4]. Elle

[1] Muratori, *Rerum italicarum scriptores, XVIII*, 906. — Cf. Tiraboschi, *Storia d lett. ital.* p. 112 (Modena, 1789).

[2] A. Lombardi, *Storia della Biblioteca Estense*, p. 1. — G. Galvani. *La R. D. Biblioteca Estense sotto il regno di Francesco IV*, p. 3 (Modena, 1846). — L. Carbonieri, *Cenni storici della R. Biblioteca Estense in Modena* (1873), p. IV.

[3] Voy. *Atti e Memorie delle R. R. deput. di storia patria per le prov. Modenesi e Parmensi, vol. IV, tornata XI.*

[4] A. Cappelli, *La Biblioteca Estensè nella prima metà del secolo XV.* (Giornale storico della letteratura italiana, XIV, 1-30, Torino, 1889) — Voir aussi *Romania*, XVIII, 296 et XIX, 361.

comprend 58 manuscrits français, dont M. Pio Rajna [1] avait déjà fait, il y a une vingtaine d'années, l'objet d'un article intéressant, dans lequel le savant professeur faisait judicieusement remarquer, entre autres choses, que l'inventaire en question ne mentionnait peut-être qu'une partie de la bibliothèque de Ferrare, puisque l'on ne voit figurer dans ce document, ni le fameux chansonnier provençal d'Albéric, commencé en 1254, ni le poème *Attila* que Nicolas de Casola écrivit en 1358, pour Boniface d'Este.

Durant la seconde moitié du XVe siècle, sous les ducs Borso et Hercule I, le nombre des manuscrits français s'accrût encore, comme on le voit par d'autres inventaires rédigés en 1467, 1480 et 1488. Mais il ne semble pas qu'il en ait été de même au siècle suivant; et, si les ducs Hercule II et Alphonse II, dont on a vanté le goût pour les livres [2], ont augmenté le fonds français de leur collection, ce fut plutôt, probablement, par l'acquisition des anciennes et précieuses éditions françaises qui comptent aujourd'hui parmi les joyaux de la bibliothèque royale de Modène. A cette époque, en effet, notre vieille littérature, après avoir fait pendant longtemps les délices des cours princières du nord de l'Italie, était rapidement tombée en oubli, et nos poèmes, nos chroniques, nos romans de chevalerie, délaissés, méprisés, furent souvent abandonnés aux relieurs qui s'en servirent pour couvrir d'autres livres. C'est ainsi que j'ai rencontré aux Archives de Modène des fragments de *Bovon de Hanstone*, de *Palamède*, de *Merlin*, des *Faits des Romains*, des *Chroniques de Saint-Denis*, etc., sur des feuillets de parchemin provenant de la reliure de registres rédigés à Ferrare, au XVIe siècle.

Si l'on ajoute à cette cause de destruction les incendies qui se déclarèrent à plusieurs reprises dans le château de Ferrare, les déprédations commises lors du démembrement des États d'Este, et enfin les dispersions qui durent inévitablement avoir lieu dans le transport de la bibliothèque, de Fer-

[1] Pio Rajna, *Ricordi di codici francesi posseduti dagli Estensi nel secolo XV* (*Romania*, II, 49-58).

[2] Fr. Zaccaria, *Orazione nel solenne aprimento della publica ducal Libreria di Modena* (1764), p. XIII.

rare à Modène, effectué en toute hâte par le duc César d'Este, au commencement de l'année 1598, on comprendra aisément pourquoi il ne nous est pour ainsi dire presque rien resté de la collection des manuscrits français mentionnés dans les inventaires du XVe siècle, dont il a été parlé ci-dessus.

Le court historique de Lombardi ne nous apprend absolument rien touchant les livres français que possédait la bibliothèque d'Este pendant le XVIIe siècle; et Montfaucon, dans sa note intitulée *Bibliotheca Ducis Mutinensis*[1], n'en cite qu'un seul, en ces termes: *Livre de tournois envoyé par un duc de Brunsvic, XV sæculo*, volume (selon toute apparence un manuscrit) qui dut disparaître bientôt après, car on ne le retrouve pas dans le grand inventaire en trois volumes, que rédigèrent N. Loschi et G. Panelli, durant les années 1754-1757, lorsqu'ils furent contraints de remettre la Bibliothèque d'Este aux mains des Jésuites [2].

L'inventaire en question, que j'aurai l'occasion de citer souvent, se conserve aux Archives de l'État de Modène, et comprend environ 3,000 manuscrits parmi lesquels se trouvent beaucoup de ceux que je décris plus loin. Il a servi de base aux catalogues des manuscrits que possède actuellement la Bibliothèque de Modène. La plupart des mutilations que nous avons constatées dans les manuscrits français s'y trouvent déjà indiquées [3].

Lombardi [4] nous fait savoir qu'en 1773, il fut alloué 70 sequins à un certain Moïse Benjamin Foà pour l'achat de plusieurs livres rares et particulièrement de quelques précieux manuscrits français. Mais il ne nous dit pas quels sont ces manuscrits, et il est aujourd'hui aussi difficile de les indiquer

[1] De Montfaucon, *Diarium italicum*, p. 33 (Paris, 1702); *Bibl. bibliothecarum mss. I*, 531 (Paris, 1739).

[2] Les Archives de l'État de Modène conservent, relativement à cette cession, une liasse de documents fort intéressants.

[3] Le Dr P.-N. Loschi, dans sa lettre au duc d'Este, en date du 23 décembre 1754 (Archives de Modène), disait déjà, « ... *da me sonosi ritrovati alquanti codici, e non tanto pochi, particolarmente delli membranacei o pergamenei, ai quali sono state lacerate delle carte miniate ed arabeschate ai principi de' libri o de' capi ...* »; et il ajoutait plus loin : « *si è da noi giudicato che il male sia vecchio.* »

[4] L. Lombardi, *Storia della Biblioteca Estense*, p. 19.

que de déterminer ceux dont la Bibliothèque d'Este s'enrichit, durant la même année, par suite de la suppression de l'ordre des Jésuites. En somme, les notices sur la provenance des manuscrits français possédés jusqu'à ces dernières années par cette bibliothèque, font généralement défaut ; et il en est de même pour ceux qui lui ont été récemment légués par le marquis Joseph Campori.

Le premier érudit français qui ait mis à profit la collection de Modène est La Curne de Sainte-Palaye. Pendant ses deux voyages en Italie, en 1739 et en 1749, il avait recueilli les copies de diverses pièces contenues dans le chansonnier provençal d'Este, entre autres les chansons françaises, et la biographie du troubadour Ferrari de Ferrare, citée par Millot [1]. Cependant un siècle tout entier s'est écoulé ensuite avant qu'un autre savant, M. Paul Lacroix [2], vint à Modène s'enquérir de nouveau de ce que pouvait renfermer la bibliothèque ducale de cette ville ; et encore celui-ci ne fit-il que reproduire quelques notes tout à fait insuffisantes qu'il avait empruntées au *Conspectus codicum linguarum exterarum* du cabinet des mss. Un peu plus tard, M. P. Heyse [3], qui s'était arrêté deux ou trois jours à Modène, fit une œuvre plus utile en mettant au jour plusieurs pièces inédites des mss. qui nous occupent.

Depuis il n'a rien été écrit de particulier, que je sache, sur le fonds français de la Bibliothèque d'Este, à part les articles que j'ai publiés dernièrement dans une revue italienne encore peu répandue [4]. Or l'accueil bienveillant qui a été fait à ces mêmes articles de la part des principaux romanistes, et les exhortations que m'ont adressées quelques amis pour que je rendisse ces études plus accessibles aux lecteurs français, m'ont engagé à les reprendre maintenant sur une base plus

[1] Millot, *Histoire des troubadours*, t. I, p. 411. Paris, 1774. Pour les notices sur les mss. d'Italie par La Curne de Sainte-Palaye, voy. Bibl. Nat. de Paris, mss. *Collection Moreau*, n°s 1658-1661 *et* 1670-1676.

[2] *Documents historiques....* par Champollion-Figeac, III, 306-7. Paris, 1847.

[3] *Romanische Inedita auf italiænischen Bibliotheken*, pp. 161-174, Berlin, 1856.

[4] *Rivista Emiliana*, I, fasc. 10, 12 ; — II, fasc. 2, 3, 5-7. Modena, 1889-90.

large et plus méthodique. Si ce modeste travail était destiné à avoir quelque valeur aux yeux de ceux qui s'intéressent au langage et à la littérature de nos ancêtres, il le devrait surtout aux divers savants qui ont bien voulu m'honorer de leurs conseils et de leurs observations critiques, en me fournissant souvent de précieuses informations pour mes recherches. Qu'il me soit permis de leur en exprimer ici ma plus profonde gratitude.

Jules CAMUS.

Modène, mars 1891.

FONDS ÉTRANGER, N° 1 — (XII, I, 29) [1]

Parchemin, 0m,245 sur 0m,180, XVe siècle, 108 feuillets; la prose et les vers sur deux colonnes, 23 lignes à la colonne; lettrines enluminées au commencement de chacun des livres; reliure [2] en peau rouge; impressions en or sur le dos: « *Seuerinus Boetius* » et les armes de la maison d'Este.

LA CONSOLATION DE BOÈCE, TRADUITE PAR JEAN DE MEUN

Ci commence le prologue du livre de Boece, de Consolacion, le quel mestre Jehans de Meum translata de latin en fransois, si comme il se contient ci aprez ensivant [3].

A la royal majesté trés noble prince par la grace de Dieu, Roy de France, Phelippe quart, je, Jehans de Meum, qui jadis ou roumans de la Rose, puis que Jalosie ot mis en prinson Bel Acueil, enseigna[y] la manière de chastel prendre et de la rose queillir, et translatay du latin en francois le livre de Vegece, de Chevalerie, et le

[1] Les manuscrits ci-aprés décrits portent les numéros d'ordre des catalogues suivants:

1° Pour le fonds étranger: *Manuscriptorum codicum Bibliothecæ Atestiæ pars V. Codices mss. linguarum exterarum*

2° Fonds latin: *id pars III, Codices mss. latini.*

3° Fonds Campori: *Catalogo dei codici e degli autografi posseduti dal marchese Giuseppe Campori, compilato da Luigi Lodi.*

— *id. Appendice prima, compilata da Raimondo Vandini.*

[2] Dans l'inventaire de 1757, rédigé par Loschi et Panelli, tome II (III, E 38), la description de la reliure de ce manuscrit porte: *integmine ligneo sub rubro anagliptice sculpto, olimque fibulis instructo.*

[3] Les passages des extraits imprimés en italique sont écrits à l'encre rouge dans les manuscrits.

livre des merveilles d'Yrlande, et la vie et les épistres maistre Pierre Abaalart et Heloys, sa feme, et le livre a Elaret, de Esperituel amistié, envoye ores Boece, de Consolacion, que je t'ay translaté de latin en françois, ja soit ce que tu entendes bien latin, mais toutes foys est moult plus legier a entendre le francois que le latin.....
....(*fol.* 5c). mais soy contrester et conforter a tiex dolors si appartient de noble et de parfait entendement. Et commence Boece son livre douloureusement, si comme il affiert a home qui represente ses douleurs, et si comme il appert aus liseurs.

(*fol.* 6a) Je qui suel diter et escrire
Les livres de haute matiere,
Et d'estude avoye la flour,
Fais or dis de deuil et de plour,

....(*fol.* 108d). Soiez donques ennemi aus vices et frequentés les vertus, et levez vos cuers as droites esperances, et envoiés prieres humbles vers le ciel, car grand grant necessité est de bien faire se ne volez dissimuler ce qui vous est enjointe, o mortel, quant vous ovrez devant les yex a celuy qui tout voit.

Si finist le ve livre de Boece et de Philosophie [1]

Les traductions françaises de la *Consolation de Boèce* sont nombreuses ; on n'en compte pas moins de sept différentes[2]. Deux d'entre elles, l'une en prose, l'autre en prose et en vers (celle de notre manuscrit), sont précédées de la même dédicace à Philippe le Bel. Or la question serait de savoir laquelle des deux appartient véritablement à Jean de Meun. M. L. Delisle [3] s'est prononcé en faveur de la première, mais M. P. Meyer [4] a émis l'opinion contraire, à laquelle

[1] Par suite d'une erreur du copiste, la rubrique du livre V^e se trouve placée (*fol.* 93c) devant les mots: *Lors, dis je, or sui je en plus grant confusion de doutance...*, tandis que le commencement de ce même livre est (*fol.* 90bc) *Quant elle ot ce dit et s'apareilloit de poursuivre sa parole a autre chose, je li dis...*

[2] Cf. E. Langlois, *Notices des manuscrits français et provençaux de Rome* (Notices et Extraits des Mss..., tome XXXIII, 2e partie, p. 262).

[3] L. Delisle, *Anciennes traductions françaises de la Consolation de Boèce* (Inventaire général et méthodique des Mss. de la Bibl. Nat., vol. II, p. 318 — Paris, 1878).

[4] *Romania, II,* 271.

s'est rangé M. P. Paris [1] dans son intéressant mémoire sur la vie et les œuvres de Jean de Meun. Quoiqu'il en soit, il est à noter que cette seconde version, comme l'original, en prose entremelée de vers, est attribuée au continuateur du *Roman de la Rose* dans un grand nombre de manuscrits, et dans plusieurs incunables signalés par Brunet (*Manuel du Libraire*, sous *Boetius*.)

FONDS ÉTRANGER, N° 5. — (XII, F. 29)

Parchemin, 0m,213 sur 0m,142, fin du XIIIe siècle, autrefois de 221 feuillets numérotés (les 8 premiers ont disparu), 23-25 lignes longues à la page ; reliure [2] en peau rouge, impressions en or sur le dos : « *De virtutibus et vitiis tractatus* » et les armes d'Este; petites miniatures aux feuillets 119, 130 et 164.

I. — LE LIVRE DES VICES ET VERTUS
(fol. 9 r° 119 r°)

..... vaut rien nule des trois choses, car, si con dist li livres de la laide chevalerie, en autres qu'en eles on mesprent, coument ke soit creue u amendée ; mais erreurs en batailles ne puet iestre amendée, car elle est tantost comparée. Fole emprise est u il gist petit de preu et mout de coust, et de peril, et de painne.....

.....

.... De la pais dou pis est engenrée pais dou cuer. Ki est de boine pensée de cuer, dont il n'apiertient a parler a mauvais. De ce siervent li religieus ki ont l'amour dou monde adossée, et se gardent derrière ces pilers pour ovrer et pour la kaitivité de cest siecle eskiver. Laissce le mal, fai le bien, enquier le pais et si le fai. Chou ke tu siols blasmer ne faire, car laide chose est de contraire quant li maistres meismes fait la chose qu'il tient a meffait. Trois choses font pais entre Dieu et home: geune, aumosne, orison.

Cette première partie du manuscrit offre une étroite parenté d'origine avec les deux livres de la *Somme le Roi*, intitulés l'un, *Le Traité du jardin des vertuz*, l'autre, *Les .vij.*

[1] Histoire littéraire de la France, XXVIII p. 412.

[2] Dans l'inventaire de 1757, tome I (II, B 59): « *in tegmine chartaceo rustico.* »

pechiez mortiex. Beaucoup de passages sont identiques dans les deux écrits, particulièrement dans les chapitres *De vraie proesce*,[1] *De vraie nobleche, Coument viertus est li biens pourfitables, Ke viertus est trop délitaules*. Mais notre texte est généralement plus développé que celui de la Somme ; au point que l'on pourrait supposer, avec assez de vraisemblance, que le frère Laurent n'en a donné qu'une compilation plus ou moins abrégée. Les deux livres mentionnés plus haut, indépendants l'un de l'autre, chez ce dernier auteur, forment au contraire dans notre manuscrit un seul traité, où les péchés capitaux et les vices qui s'y rapportent, sont assimilés aux ramifications de l'arbre, au lieu d'être répartis, comme dans la *Somme*, d'après les sept têtes cornues de la bête de l'Apocalypse.

La langue duscribe appartient au nord-est de la France ; on y rencontre ça et là, au milieu de formes picardes, diverses particularités du dialecte wallon. Quant au style, il annonce bien l'œuvre de quelque frère prêcheur. A titre d'exemple, je reproduirai le morceau suivant :

(*fol* 31 v°) ..... Il n'est si grans ingratitude, ne si grans vilounie come de pechier, et tous pechiés coumenche par vilounie. Or entent un exemple :

Il fu uns grans rois poissans, sages, larges et courtois, et boins justichieres. Un garchon avoit en son hostel, povre et sierf. Avint ke chius garchons fu pris as Turs et dampnés à mort. Li rois l'oï ; pitiet en ot. Grant avoir en douna pour son rachat, et le ramena, et viesti, et franki, et fist chevalier, et de sa taule, et le fait bailliv d'une grant tiere. Chius (*fol* 32 r°) li jura foi et loiauté, et li creanta sour la tieste a p(r)ierdre. Or s'en va en sa baillie, et voit sa grant signourie, et monte en orguel grant. Il se joint a lui un grans bareteres, et est anemis son signour, et avoec lui un grans fous de fourbeteurs, ki veoient cel bailliv riche et niche ; si le commencent a lober et lui atraire a leur cordiele. Chius les croit et si s'acouple a ials, et oublie quanke ses sire a fait pour lui, et dou tout li tourne le dos. — Or, me di, en ne fait-il grant vilounie ? Ciertes, oïl, et orguel, et desloiauté et folie, car a tous les jours dou siecle, il le devist amer de tout son cuer pour sa grant franchise, et hounourer pour sa signourie de tout

[1] Les premiers mots du manuscrit acéphale décrit ici appartiennent à ce chapitre.

son pooir, et redouter de tout son sens pour sa grant justice, loiauté garder et miercliier de tantes courtoisies. — Plus fist encore chius musars, ke de chou ke bailliet li avoit, dont il li couvenoit rendre conte, onkes riens n'en fist ; ne d'enquerre l'estat ne les values (*fol* 32 v°) des tieres, ne des rentes, ne des esplois, ne des issues. Ains tremela et gasta tous les biens son signour avoec les autres bareteurs. — En ne fu chou grans folie ? Oïl, et foursenerie. — Plus(t) fist encore, car la tiere son signor lige il avoa a tenir d'autrui signeur, et gerroia son signeur. — En ne fu chou grans renoierie? Que devroit on faire d'un tel menestrel?

Cil ribaudiaus est chascuns de nous ; chius grans rois est Dieus li tous poissans ki nos fourma le cors de boe, et crea l'ame de nient ; pour coi chescuns dev[r]oit iestre tous siens.....

II. — LA CONFESSION DES SEPT PÉCHÉS MORTELS
(fol. 119 r° — 129 v°)

C'est la confiession des .vij. pechiés mortels. Ki viout faire confiession au salu de s'ame, il doit iestre dolans et repentans de tous les pechiés ke il onkes fist, et avoir ferme creanche et volenté ke il, a tousjours mais, s'en gardera a son pooir, et en fera la penanche ke priestres discrés l'en conseillera a faire..... .....

....

. .Ceste confiession doinst Dex bien faire a tous chiaus et a toutes celes ki painne i vorront maitre, et a toute boine gent crestiiene. Amen.

Chi faut li confiessions des .vij. pechiés mortels,

Nous nous proposons, M. Wilmotte et moi, de donner bientôt une édition de cet écrit, dont il existe quelques autres manuscrits en différents dialectes.

III. — NAISSANCE ET ÉDUCATION D'ALEXANDRE. — ABRÉGÉ DE L'ETHIQUE D'ARISTOTE (fol. 130 r° — 164 r°)

Li rois Phelippes ot un fil de la roine Olimpias, sa feme. Aucune ystoire raconte ke il [fu] fius Neptanabus, le roi de Egypte, ke li rois Archaxerses de Pierse, ki fu sornoumés Ochus, cacha en exil, quant il ot conquis Egypte, si com vous avés oït desus. Quant il fu boutés hors de Egypte, il ala en Thiope..... .....

....

.... Tulles dist ke on fait cruauté par .iij causes : l'une par paour, l'autre par avarisse, la tierche par couvoitisse. Cele ki est par paour est quant on crient se on ne fait mal a aucun on i aura damage.

[illegible] a un homme pour avoir chou ke [illegible] les dignités a pluisieurs [illegible] Senekes dist ke il sunt plus de [illegible] nous grievent, et nous som[illegible] par oeuvre : et pour chou [illegible] par chou ke il erient n'avenra [illegible]

Ayant déjà publié en entier le texte de cette compilation¹, je me bornerai à en exposer sommairement le contenu.

D'abord nous avons la légende du Pseudo-Callisthène, reproduite dans l'*Epitome* de J. Valerius et dans l'***Historia de*** [illegible] de l'archiprêtre Léon, selon laquelle Alexandre serait né des œuvres de Nectanebus (Nakhtenephen), dernier souverain des Égyptiens. Ensuite, après quelques mots sur les prodiges qui accompagnèrent la naissance d'Alexandre et sur les précepteurs donnés à ce prince², nous trouvons le fameux discours d'Aristote à Alexandre, traduit du premier livre de l'*Alexandréis*, poème de Gautier de Chatillon. Ce discours nous a été conservé dans plusieurs manuscrits³. En voici le commencement et la fin (fol. 131 r°—132 v°) :

[illegible] laisse l'enfance et pren cuer d'oume. Tu as matere de [illegible] le met [illegible] et [illegible] ment ke tu le penses faire, aprent [illegible] ....

[illegible] honteus de mal faire, hounerables [illegible] les milleurs, et amer les lois, reprendre les gens courtoisement, [illegible] la venjanche tant ke li ire soit passee. Ne li doit pas [illegible] la haine apriès le pais.

A la suite de ce morceau viennent les lignes suivantes :

Tes paroles et mout d'autres li dist Aristotles pour lui ensegnier, et encore fist il un livre ke il nome Etike, qui coumenche ensi :

¹ *Alcuni frammenti in antico dialetto piccardo dell'Etica di Aristotele, compendiata da Brunetto Latini*, Mem. della R. Accademia di Modena, vol. VII, [illegible] II, pp. 3-47 — Modène, 1889.

² Relativement aux divers écrits sur la naissance fabuleuse et sur l'éducation d'Alexandre, voy. P. Meyer, *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen-âge*, I. 26, 199; II, 97 et suiv. — Paris, 1886.

³ Cf. *Bull. de la Société des anciens textes français* (1875), p. 69. — *Romania*, XV, 170 et 191.

Tous ars et toutes doctrines, et toute oevre, et tous triemens sont pour querre aucun bien; dont disent bien li philosophe ki disent ke toute chose ke on desire est pour bien.....

Puis le compilateur continue en donnant un court abrégé de l'*Éthique d'Aristote* et des *Enseignements de moralité*, c'est-à-dire des deux ouvrages dont Brunetto a formé le second livre de son *Trésor*[1].

Malgré sa brièveté, cet abrégé de l'*Éthique* peut avoir une certaine importance pour l'histoire littéraire, car l'on y rencontre nombre de passages où le texte s'écarte de celui de l'édition critique du *Trésor*, tandis qu'il s'accorde généralement avec la traduction italienne[2] que l'on suppose avoir été exécutée vers l'année 1267, par le florentin Bono Giamboni[3].

IV. — LE ROMAN DE CHARITÉ DU RENCLUS DE MOLIENS
(fol. 163 v° — 222 v°)

Dire me plaist et bien doit plaire
Chou dont on prent boin exemplaire.
Bien sai boins dis est bien plaisans
.....
Aucuns lira u ora lire
Ces vers ne les volra relire,
Et li envious les lira
Por cou k'il en volra eslire
Aucun mot dont il pust mesdire.
Li envious en mesdira,
Mais ja prudom n'en mesdira,
Ne ja rien n'i contredira,
Car il n'i a ke contredire.
Aler a Deu vous conduira,
Et sages hom s'en deduira
Qui des bons dis soit set deduire.
Explicit.

[1] P. Chabaille, *Li livres dou tresor, par Brunetto Latini*, pp. 256-466. — Paris, 1863. — Voy. *Introd.*, p. XV-XVII, l'opinion émise par l'éditeur touchant la composition du second livre du *Trésor*.

[2] Surtout si l'on fait la comparaison avec le texte imprimé à Lyon en 1568, par Jean de Tournes, sous le titre: « *L'Etica d'Aristotele ridotta in compendio da Ser Brunetto Latini...* »

[3] Cf. Th. Sundby, *Della vita e delle opere di Brunetto Latini* (trad. di R. Renier), p. 76. — Florence, 1884.

Ce poème, écrit en strophes de douze vers[1] octosyllabiques, et dont la plus grande partie est une satire contre le clergé, a été composé en Picardie, vers la fin du XIIe siècle par un moine reclus du nom de Barthélemy[2]. Il nous est parvenu dans un assez grand nombre de copies manuscrites, et M. Van Hamel en a donné une édition critique, il y a quelques années. Toutefois il est à regretter que le savant éditeur n'ait pas connu notre texte, dont la rédaction est fort ancienne, car il renferme maintes variantes qui eussent pu être utilisées avec profit. On y rencontre deux strophes (*Se priestres por presbiterie*, fol. 178 v°, et *Del pain dont tu sers ton cors frains*, fol. 209 v°) que M. Van Hamel a reléguées dans les notes, en les considérant, peut-être à tort, comme des interpolations.

Les douze strophes 20, 60, 62, 63, 66, 71, 72, 83, 89, 90, 91, 242, de l'édition, manquent dans le manuscrit de la bibliothèque d'Este.

FONDS ÉTRANGER, N° 12 — (XII, G, 2)

Papier, 0[m],190 sur 0[m],128, XVe siècle, 133 feuillets, 23-24 lignes longues à la page; reliure[3] en peau rouge, doré sur tranches, sur le dos, en or « *Jo. Gerson Passio. D.N.J.* » et l'aigle couronnée d'Este au-dessous.

LA PASSION, TRADUITE PAR JEAN GERSON

Cy commence la passion de nostre sauveur Jhesus, jadis faicte et ordonnée par maistre Jehan Jarson.

A la loenge de Dieu, de la vierge souveraine et de tous les sains et saintes de paradis, a esté ceste histoire escripte de la passion de Jhesus nostre sauveur. Et pour avoir l'entendement du temps d'icelle fait a scavoir que aprés la creation du monde, que Adam et Eve eurent

[1] Dans le ms. de Modène, le 7e vers de la 1re strophe a été omis par le copiste.

[2] A la fin du ms. LV. 54, de la Bibliothèque nationale de Turin, on lit: *Cy fenist li romans de carité lequel fist dans Bertremiels li renclus de Morliens, qui jadis fu moines de Saint Fusciien el bos....*

[3] Dans l'inventaire de 1757, t. I (II, A, 45): *in tegmine chartaceo pelle nigra obvoluto, cœlaturis deauratis ornato, cum aquila argentea in primo ejusdem prospectu, et in altero cum sequenti titulo litteris auratis « Vie de Jesu Christ de M. Jehan Jarson. »*

pechié, en l'an .vj^m cent. iiij^xx xix, et aprés construction de la cité de Romme, l'an .vij^c lxij., regnant Octavien a Romme, empereur et monarche general du monde, l'an .xlij. de son empire, le monde estant generalement en paix, regnant en Judee Herode de Ascalomte, qui les innocens fist occire, ou .xxxe. an de son regne, fut nez de la vierge Marie nostre doulx sauveur Jhesu Crist en la cité de Bethleem, a minuyt, le .xxve. jour de decembre, entre le samedy et le dimenche.....

.....

.....Qui, plus avant veult scavoir de l'estat des disciples, et comment ilz exaulcerent la foi chrestienne, lise les fais des apostres, desquelz saint Luc fut acteur, et voye leur legende et il trouvera la maniere comment la foy fut multipliee.

Cy fine la passion de nostre seigneur Jhesu Crist, faite par maistre Jehan Jarson, jadis chancelier de Paris.

L'ouvrage est divisé en 28 chapitres, dont le premier a pour rubrique (fol. 2 r°):

De la suscitation du ladre et de l'envie que les Pharisiens et maistres de la loy concheurent a l'encontre de nostre seigneur Jhesu Crist a cause d'icelle.

et le dernier (fol. 129 r°):

Comment le saint esperit enlumina les apostres le jour de la Penthecouste et les conferma en grace, et leur donna l'entendement de toutes escriptures et congnoissance des choses passees, presentes et advenir, et l'usaige de tous langaiges.

Le début de cette *Passion*, dans beaucoup de manuscrits, contient la mention expresse que la traduction a été faite en 1398, par Jean Gerson, à la demande de la reine Isabeau de Bavière[1].

FONDS ÉTRANGER, N° 22 — (XII, K, 18)

Parchemin, 0^m,295 sur 0^m215, XVe siècle, 106 feuillets, 2 colonnes de 32-33 lignes à la colonne; reliure[2] en peau rouge, sur le dos, en or « *De Pisana afist du roy Charces* » (sic)

[1] Voir P. Meyer, *Docum. mss. de l'anc. litt. de la France dans les bibliothèques de la Grande-Bretagne*, 1re partie, p. 31. Paris 1871.

[2] Dans l'inventaire de 1757, t. I (I, A, 7): *In tegmine ligneo clavis aereis capitatis armato.*

et les armes d'Este : lettrines enluminées, arabesques encadrant la première page du texte.

LE LIVRE DES FAITS ET BONNES MŒURS DU ROY CHARLES V, PAR CHRISTINE DE PISAN

Cy commence la table des rubriches de ce present volume appelé le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles, v^e^. d'ycellui nom, fait et compilé par Christine de Pizan, damoiselle, accompli le desrenier jour de novembre, l'an de grace mille .iiij^c^. et .iij. Et est parti le dit livre en .iij. parties.

La première partie parle de noble, de courage, en la personne du dit roy Charles, et quel chose est tel noblece.

Item la seconde partie parle de chevalerie et dont vint le nom, en appliquant a propos de la personne du roy Charles.

Item la tierce partie parle de sagece, quel chose ce est, et de quoy elle est née [1]....

Cy commence la premiere partie du livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles. Et premierement prologue .I.

Sire Dieux ! euvre mes levres, enlumines ma pensee et mon entendement eclaires, a celle fin que m'ignorance n'encombre mes sens a expliquer les choses conceues en ma memoire..... .....Si prie enfin la benoite trinité, pere et filz et saint esperit, un seul Dieu, que l'ame d'ycellui son sergent devot et trés crestien, le sage roy Charles, quint d'ycellui nom, vueille avoir en la compaignie de ses benois esleus en paradis ; et aussi celle de son bon frere, mons. de Bourgougne, et de tous leurs predecesseurs. Amen.

Explicit le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles.

Tiraboschi [2], parlant de la vie et des œuvres de Christine de Pisan, a fait mention de ce manuscrit de la bibliothèque d'Este.

Le *Livre des fais et bonnes mœurs du roy Charles V*, dont les mss. sont nombreux, a été plusieurs fois imprimé avec des notices biographiques sur son auteur [3].

[1] Dans la 3e partie de notre ms., la plupart des rubriques rouges sont répétées en marge, à l'encre noire, d'une autre main du xve siècle.

[2] G. Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, t. V, p. 460. Modène, 1789.

[3] Voyez l'abbé Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, t. III. Paris, 1743, et M. Petitot, *Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. V, p. 200-428 et t. VI, p. 1-146. Paris, 1819.

FONDS ÉTRANGER, N° 24 — (XI, B, 15)

Papier, 0m285 sur 0m205, fin du XVe siècle; 163 feuillets, dont 5 en blanc à la fin, 25 à 28 lignes longues à la page; reliure en peau rouge; sur le dos, en or: « *Tractatus de virtutibus* » et au-dessous les armes du duché d'Este; lettrines bleu et or [1];

I. — LES DITS DES SAGES (fol. 1 r° — 45 r°)

Comme par la souveraine sapience et haulte puissance de Dieu toutes choses sont creees raisonnablement, et toutes doyvent tendre a la sienne beneuree fin. Et pour ce que les esperiz des creatures raisonnablement sont creez par luy a sa semblance, est chose necessaire qu'ilz soient adornez de vertuz par les lesquelles puissent parvenir a la fin pour la quelle sont faiz. Et car prudence est mere et conduceresse de toutes autres vertuz sans la quelle nulle des autres n'y pourroit estre bien gouverné, et est moult chose convenable et neccessaire aux esperiz des creatures estre adornez de prudence..... ....., Et luy fut demandé quant est parfait le sens de l'omme; il respondit: « Quant il ne parle que a point ». Et dit que beau parler vault mieux que taire, et dit: « Refrain ta langue et ta mauvaise voulenté, et ce sera la plus bele robe de quoy tu puisses estre vestu » Explicit.

Cette compilation se présente dans le manuscrit fr. 572 de la Bibliothèque Nationale, sous ce titre significatif « *Aucuns diz des sages, extraiz du livre des vices et des vertus, nommé la Somme le Roy, et de plusieurs philosophes* », et, de même que dans le volume que nous décrivons, elle y est unie à la traduction des « *Dicta philosophorum.* »

II. — LES DITS MORAUX DES PHILOSOPHES, TRADUITS PAR GUILLAUME DE TIGNONVILLE (fol. 45 v° — 154 v°)

Cy commencent les diz des philosophes, et premierement le diz de Sedechias.

[1] L'encre ayant rongé le papier en maint endroit, la lecture du ms. est quelquefois fort malaisée.

Au bas de la première page, il a été collé un bout de papier sur lequel on lit: « *Detti d'huomini filosofi e d'altre persone savie,* » titre écrit par une main du XVIIe siècle. Il est probable que c'est le fragment d'un feuillet disparu, où devait se trouver un prologue en vers que l'on rencontre dans d'autres copies de ce texte.

Sedechias fut le premier philosophe par qui la voulenté de Dieu fut receue et sapience entendue. Et dit yceluy Sedechias que chascune bonne creature doyt avoir en soy seze vertus. La premiere est congnoistre Dieu et ses anges..... ....
....
..... Et demanderent a ung saige que ce soit faire folye. Il respondit : « Cuidier venir a bon estat par mauvaises œuvres ; amer faulseté et hayr verité. » Et luy demanderent qui estoit signe de folye. Il respondit : « Amer richesses, avoir trop grant fiance en chascun et convoitise vehemente. » Et luy demanderent qui estoit signe de poy veoir et de soy peu congnoistre. Il respondit : « Soy [fier] en celuy dont autresfoiz on a esté deceu. »

Le *Livre des dits moraux*, d'origine arabe, était connu au moyen-âge, en sa forme latine, sous le titre « *Libellus de vita et moribus philosophorum* » ou bien « *Dicta philosophorum* ». Traduit en français à la fin du XIVe siècle, pour le roi Charles VI, par le prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville [1], il devint l'un des ouvrages les plus recherchés des lecteurs du XVe siècle, et même du siècle suivant, comme l'attestent les diverses éditions qui parurent jusqu'à l'année 1532, date de la dernière réimpression. Les copies manuscrites n'en sont pas rares.

III. — ACTIONS DE GRACES (fol. 155 r° — 156 r°)

Cy finissent les ditz moraulx des philosophes, et s'enssuit comme nous devons rendre graces a Dieu pour les benefices qu'il nous donne.

Sire ! je, qui suis ton filz et filz de ta chamberiere, laquelle par ses devotes prieres me recommande en tes mains, je confesseray ja en mes confessions presentes. Tu, qui es mon delivreur, je confesseray de tout mon cueur, et remenbreray en ma pencee les biens que tu m'as faiz des ma jeunesse et en toute ma vie.. .....
.....
.... Car tu m'as delivré tout, pour ce que tu eusses la possession de moy toute. Tu m'as tout refait, pour ce que tu m'as donné congnoissance par quoy je suis a salvacion.

Cet écrit religieux de valeur médiocre est suivi cet autre du même genre :

[1] Cf. P. Paris, *Les mss. franç.* V, 1-8, — P. Meyer, *Alexandre le Grand*, II, 350.

IV. — EXTRAITS DES MÉDITATIONS DE S. AUGUSTIN
(fol. 156 r° — 158 r°)

Cy commencent les meditacions Saint Augustin.

Sire ! j'ay a dire une secrete parolle a toy qui es, roy des siècles, ma misericorde, mon refuge et mon Dieu. Sire ! ouvre tes yeulx, qui sont plains de misericorde, et regarde le mire de tes mains, et recoy debonairement les parolles de mes pleurs et de mes gemissemens...

..... Noble filz de Dieu, le vif filz de la vierge royal et fruit benoist du ventre de la vierge, soyés debonnaire a moy qui me repens, qui tant longuement m'as epargné.

Expliciunt dicta philosophorum.

FONDS ETRANGER, N°s 26 et 27 — (XI, B, 18 et 19)

Papier, 0^m^280 sur 0^m^215, XIVe siècle, premier vol. 376 feuillets, second vol. 334; 24 à 30 vers à la page ; reliure [1] en peau rouge ; sur le dos, en or, *De Casola, liber Atilae;* dessins à la plume, quelques-uns grossièrement coloriés ; lettrines rouges exécutées seulement dans les premiers feuillets de chacun des deux volumes [2].

ATTILA, POÈME DE NICOLAS DE CASOLA

Liber primus Atile fragelum Dei, translatat(r)us de cronica in lingua Francie, in M[CCC]LVIII [3], per Nicolaum olim d. Johannis de Casola de Bononia.

[1] Dans l'inventaire de 1757, t. I (I, A, 40)et t. III (IV, E, 27) : *in tegmine ligneo vario cordubensi rubro cœlato, aerisque fibulis instructo.*

[2] Les marges contiennent ça et là des manchettes de diverses mains du XVIe siècle.

[3] On lit dans le catalogue de Lombardi : « *In iscriptione superius relata deest annus post mille : suspicantur quidam notam hanc a Barbiero abrasam fuisse ut origo poesros rithmicæ suis ideis conformaretur.* »

Jean Marie Barbieri, de Modène, dont il est ici question, l'un des érudits du XVIe siècle les plus versés dans l'ancienne littérature de la France, a publié à Ferrare, en 1568, sous le titre « *La guerra d'Atila* » une compilation en prose italienne de la première partie du poème de Nicolas de Casola. (Voir à ce sujet un article intéressant de M. G. Vandelli, paru dans la *Rivista Emiliana, II,* 485-490. Modène, 1890.)

Deu filz la vergen, li soverain criator,
Jhesu Crist verais, il nostre redemptor
Que vint dou cel in terre por li primer folor,
Et fist Adam, nos pere, ond fumes in eror,
Car por çil peçhie, et filz et uxor,
Grant et petit, just et peçheor
Convint cescum aler dens li grant tenebror,
Par çel peçhié de gule; quant vint li derain jor
Et per la garisons, li soverain pastor,
Prist çarn humaine in Marie con douçor,
Tant nos amoie, et tint nous amor
Que il ce recomparoit a li sanc de suen cor,
Et recuit passions su la crois, il vener jor,
Dont se reçatoit, con distrent li prehichaor
Et la sante scripture ou n'est fables mes vor,
Et celui Yhesu Crist voil prier et ador
Que il me doign tant memoire et sens et savor,
Che je puisse comancer et acomplir l'instor
De Atille fraiellum Dei, li faus aumansor
Que fus rois d'Ongrie et de çent paghanor; [1]
Comment vint en Itaire et fist bataille et stor,
Et destruit Aquillee, et tout la marçhe ancor,
Et touz la Lomgbardie, et cités, et grand bor;
Pue in remist mort, con nous conte li autor,
Dau rois Gilius de Pahue, in Rimains près la tor;
Et touz sa grant host fu misses a dolor,
Chon moy porés oïr, se un poy fetes sejor.
Or intendés im pais, seignur, c'est çhançon,
Et tout ceus que delite a oïr nove tençon,
Estormes et batailles et grant campleson·
Nen croy vous çhanter des fables de Berton,
De Ysaut ne de Tristan, ne de Breuz li felon,
Ne de la royne Zanevre que amor mist au baron,
Quella dame dou lac nori jusque infançon;
Ne delle rois Artu, ne de Hector li bron,
Mes d'une ystoire verables que n'est se voire non,
Si cum je ai atrué in croniche por raison,
Et sor li bon autor, que fist mant saç hon.
D'Aquilee et de Concorde in traïst mant licion
Aprié d'un mon amis, li vertueux Symon,

[1] Ce vers a été omis par P. Heyse (*Rom. Inedita, p.* 164) dans qu'il a donné de ce poème.

L'ombre et li cortois filz que fu Paul Bison,
Celui de Feraire, ou nait teçhe fuer bon,
Por fer a le marchis da Est un riche don,
O voiremant a suen oncles dan Boniface, il baron.
Per ce me pria et dist por buene intencion
Que je feisses il libre ou touz la division
In risme traslaté de France a pont a pon.
Et je, por lui servir, m'oit paine mant saison
De fere cis romains. Dont Nicolais ais non
Da Chasoil il lomgbars, et ais ma maison
En Boloigne deserté, ou fu ma nasion,
Per la grant guerre que avoit temps da lon,
Et per la malevoilançe que dens la cité son,
Est la buene cité destruite et au parfon,
Que ja soloie etre meutre cités dou mon,
Et la plus redotee et poplee sens tençon;
Boloigne la grasse fu apelez et regnon
Ou l'estues fu concehues a grandisme fason,
L'impereor Teodors le fist ja dis li don
.....
.....
De ci in avant l'ystoire vous ert resforee,
Mais le prime libre inci arai finee,
Les Aquilienois que inçi ai anomee,
Et li Cordoans cum li Antonoridee
Jusque au Pataffiens n'arai mot sonee,
Con Atille le conquis por forçe de ses armee,
Abatti les terres, castreus et fermitee.
Et Deus vous benehie, que in crois fu penee.
Explicit liber primus Atttile fraiellum Dei. Amen.

Voici maintenant les premiers et les derniers vers du second tome;

Nel temps de l'auton, ch'est mout gaie et sonois,
Quant le frondes perdent li aubres per lor pois
Dou vent che sospire, che li eve raçois,
Che l'aut solel pert li rubor che l'avois,
Ond che la lune lieve che suen raçe fermois;
Droitement çil temps que li vileins avois
Recoilliz peins et vins et lor frut glorios
.....
.....

Enci n'en dirai plus dou libre enoravant
Ne de l'Altiliens que inçi voi finant;
Belle jostres et batailles vous arai tesmoignant
In le Pataffiens tot au comencement.
Droitement l'a finee, si l'est que moy intant;
Or insforçe chancon et grant chaplemant.
Ençi fenist ces libres ond m'en vai taisant,
Et Deus vos benehit, li pere onipotant,
Finito libro Atille. Deo gratias. Amen.

Cette fastidieuse composition d'environ quarante mille vers, écrite en longues tirades monorimes, dans un jargon propre à l'auteur, semble avoir rebuté M. T. Cassini qui en avait annoncé la publication, il y a une douzaine d'années [1].

Divers érudits l'ont mentionnée [2], plusieurs extraits en ont été publiés [3], mais il faut bien reconnaître néanmoins, avec M. Carducci [4], que l'*Attila* de Casola est encore à peu près inconnu. Il mériterait cependant d'être sérieusement étudié, car il s'y présente maintes questions d'histoire et de littérature qu'il serait intéressant de chercher à résoudre. Ainsi, l'auteur répète en différents endroits qu'il a tiré la matière de son poème d'une chronique trouvée dans le Frioul; et il donne même à entendre qu'il a connu quelque composition sur Attila écrite en français et en bourguignon (*t I, fol* 120-121):

Villes e bors bruloit, si con Nicolais tesmoigne,
Que fist cist romains ausenter de Boloigne,

[1] *Rivista di filologia romanza, I,* 254. (Roma, 1880).

[2] Sardi (*Discorsi del S. Aless. Sardo, p.* 83. — *Venezia* 1586). la désigne sous le nom de « *Foresto* ». Voy aussi Muratori, *Antichità Estensi, I, pref. XIX*; G. Fantuzzi, *Notizie degli scrittori bolognesi, p.* 141; Tiraboschi, *Biblioteca modenese, I,* 158, *VI,* 24, et *Storia della lett. ital. III, I.* F. S. Quadrio, *Della storia e della ragione d'ogni poesia, IV,* 589; P. Lacroix, *Documents inédits, Mélanges hist. III,* 260; A. Bartoli, *Marco Polo, pref. LXIX* et suiv.; A. D'Ancona, *Leggenda d'Attila in Italia, p. LXX.* (Pisa, 1864), etc.

[3] Paul Heyse, *Romanische inedita, p.* 163-4; A. Bartoli, *I primi due secoli della letteratura italiana, p.* 110; A. d'Ovidio, *Il padiglione di Foresto d'Attila* (Imola 1871); E. Sola, *Opuscoli religiosi, t. XVI, fasc.* 47 (Modena, 1884) *Atti dell' Accad. eccles. modenese, t.* I. *pp.* 71-84; *Rivista Emiliana,* II, 385-397, etc.

[4] G. Carducci, *Confessioni et Battaglie,* III *serie, p.* 38.

Quant il fu exilee por invie macogne
Par force dou Bison que la cité despoigne ;
In Friul atrovoit tout l'instoire a loigne,
Dont da li plusor ne fu taisant et moigne ;
Cil l'ont in françois resmé et in borgogne.

La copie conservée à la bibliothèque d'Este est la seule que l'on connaisse aujourd'hui, mais il pourrait en avoir existé une autre jadis, puisqu'il est dit dans le texte, que Casola, avait écrit son poème sur parchemin (*t. I, fol.* 196):

En XX jors fu gariz, selonc que latine
Nicolais in ses romains, que de soir et matine
L'avoit desponue in çarte bergamine, [3]
Si con l'oit atrué in la croniche fine.

A moins qu'on ne veuille considérer la présente copie comme une sorte de brouillon sur papier, que l'auteur se proposait de remettre plus tard au net sur parchemin ; hypothèse qui d'ailleurs serait rendue assez vraisemblable par les additions et les corrections de même main que l'on rencontre ça et là dans le manuscrit.

FONDS ÉTRANGER, N. 28 — (XII, K, 16)

Parchemin, 0m 278 sur 0m 197, XVe siècle, 170 feuillets à deux colonnes, 43 lignes à la colonne ; doré sur tranche ; reliure [4] en peau rouge, impressions en or sur le dos, « *Dic-*

[3] On pourrait être tenté de voir dans cette expression l'équivalent de *papier de Bergame*, mais l'histoire des premières papeteries dans le nord de l'Italie rend cette interprétation inadmissible, car nous n'avons aucun document qui prouve que l'on ait déjà fabriqué du papier à Bergame, au milieu du XIVe siècle.

[4] Dans l'inventaire de 1757, tome II (III, F, 27): « *cum superficie chartarum deaurata, in tegmine chartaceo, corio cordubensi rubro ducto, optimisque calaturis impresso* — Cette ancienne reliure et la note « *Liure a mons Durfe* » écrite au XVIe siècle sur la première garde, nous indiquent que le manuscrit appartenait jadis à la bibliothèque de la famille d'Urfé, « dont beaucoup de livres, dit M. L. Delisle (*Invent. des mss.*, p. CLVII), reconnaissables aux ornements de cuivre qui en garnissent les couvertures, passèrent au XVIIIe siècle dans la bibliothèque du duc de la Vallière ».

tionar, gallicum herbarum » et les armes de la maison d'Este. Nombreuses miniatures [1].

LES SECRETS DE SALERNE

En ceste presente besoingne, c'est nostre propos et entencion de traitier des simples medicines; et est assavoir que la medicine est dicte simple, pour ce qu'elle est telle comme nature l'a produite et formee, comme girofle et noix muguette.....

.....

[sucre] Il est bon a ceulx qui sont sechez et amaigriés par maladies; a ceulx qui ont courte alaine par secheté de poitrine; et le doit on mesler avec leurs bevraiges et viandes, car il les fera entrer en char et les amoistira.

Et pour eviter prolixité, cy est la fin de ce livre ou quel sont contenus les secrés de Salerne. Explicit.

Ce texte, dont il existe encore de nombreuses copies manuscrites [2], a été imprim é plusieurs fois aux XVe et XVIe siècles, d'abord sous le nom d'*Arbolayre*, puis de *Grant Herbier*. [3] C'est la traduction d'un livre de medecine très répan-

[1] Les plats intérieurs et les gardes renferment diverses recettes en écriture cursive du XVe siècle. En outre une main du XVIe siècle a écrit *Jehan Duboys*, sur le verso du dernier feuillet.

[2] La Bibliothèque Nationale de Paris en possède à elle seule onze copies du XVe siècle (N°s 623–1307–1309–9136–9137–12317–12319–12320–12321–12322–19081).

[3] Le *Manuel du Libraire* de Brunet en cite dix éditions. Il faut y en ajouter deux autres que j'ai rencontrées à la bibliothèque *Brera* de Milan; l'une, très incorrecte, publiée par Jaques Nyverd (Paris, s. d.); l'autre, imprimée avec beaucoup de soin, par Pierre le Caron, dont voici le titre:

Le *grant herbier en francois contenant les qualitez, vertuz et proprietez des herbes: arbres, gomes et semences et pierres prcieuses. Extrait de plusieurs traictiez de medecine: come de Auicenne, de Rasis, de Constantin, de Ysaac: et de Plateaire, selon le comun usage: bien correct. Imprime a Paris par Pierre le Caron.*

Et à la fin du volume: *Imprime a paris par Pierre le Caron, Imprimeur libraire demourant en la rue de la iuyfrie: a l'enseigne de la rose: ou a la premiere porte du palais.*

D'après une note de A. Haller (*Bibl. bot.* I, 242) cette édition serait antérieure au XVIe siècle. Autant que j'ai pu m'en assurer par un examen attentif, elle est à peu près identique à celle de l'*Arbolayre* conservé à la Bibl. Nat., sauf l'indication de l'imprimeur et le changement du premier feuillet

du moyen-âge, connu sous le nom de *Circa instans* [1] et attribué à un médecin de l'École de Salerne du nom de Platearius ; traduction anonyme qui, selon l'opinion de Paulin Paris [2], aurait été exécutée vers la fin du XIVe siècle.

Les diverses matières traitées dans notre manuscrit sont réparties de la même manière que dans les éditions, c'est-à-dire d'après un ordre alphabétique observé quant aux lettres initiales de séries, mais non quant aux mots d'une même série. Au lieu d'une table générale, à la fin ou au commencement du volume, le manuscrit a un index particulier en tête de chaque série. Chacun des articles est précédé d'une miniature souvent très finement exécutée. Ces articles, dont la longueur varie beaucoup, s'élèveraient au nombre d'environ cinq cents, si quelque collectionneur de miniatures n'avait mutilé le livre en plusieurs endroits, faisant ainsi disparaître totalement ou en partie: *De espurge ou cathapuce — De crete marine — De cost - De bren de froment — De colofoine — De courge— De yebles — De exifion— De eliontropion que l'on appelle cicoree— De eufrase— De esdre noir— De epatique — De ferrugine — De grace Dieu — De golgemma — De yelesie — De mastic — De marguerites — De mente — De mentastre — De spodium — De strucium — De stince — De scordeon — De savon — De sperage — De savinier - De saxifrage — De viticelle — De viperine — De ortie — De vermiculaire — De volubilis — De vincetoxicon — De uva grape*, et probablement aussi trois ou quatre autres chapitres appartenant aux séries F, H, dont les index ont été enlevés avec les feuillets sur lesquels ils se trouvaient.

En comparant le texte de l'édition avec celui du manuscrit de

portant le titre. Les planches des gravures ont servi plus tard pour la réimpression de cet ouvrage, faite par Guillaume Nyverd (probablement le successeur de Caron), mais elles étaient alors déjà bien écrasées, comme on le voit par les traits épais des figures qui illustrent cette dernière édition.

[1] Vers le milieu du XIIIe siècle, Richard de Fournival, dans sa curieuse *Bibliomanie*, mentionnait le livre de Plateaire en ces termes: « *Platearius liber de simplicibus medicinis qui a suo initio dicitur circa instans* » La bibliothèque de Breslau possède un exemplaire du XIIe siècle de ce texte latin, dont il n'a été publié jusqu'ici qu'un court abrégé, imprimé pour la première fois à Ferrare, en 1488, à la suite de la « *Practica* » de Serapion.

[2] Paris, *Les Mss. franç. de la Bibl. du Roi*, v. p. 230. — Paris, 1840.

Modène, nous voyons que ce dernier manque des chapitres: *De aqua—De lingua anseris* (*Bec d'oye*) — *De behin* — *De limacis rubeis—De nistre—De spongia marina*, mais qu'il a en plus les suivants: *Crocus ortensis—Cameleonta alba — Fusago sive fusina — Faciens vidua — De feve enverse — Herbe sainte Marie — De pommes de coing — De paritaire — De poulieul — De pooires — De passules — De pommes citrines — De trinité ou unité*.

Voici trois de ces articles inédits que je choisis parmi les moins longs :

(*fol.* 76bc) Faba inversa, feve enverse. C'est une herbe qui a les feulles semblables a espece de morelle que l'on appelle solatrum rusticum, c'est alkacange; et sa semence est semblable a baies de laurier, et sa racine est petite comme celle de morelle. Contre ydropisie, au commancement, pren la racine de rafane, que l'en mangeue en aucuns lieux après ses viandes, et en fay des rouelles, et les met tremper en miel cler; et puis pren une des rouelles de celle racine et la mangeue avec des feulles de ceste herbe. Et preigne le patient des baies, selon que sa vertu pourra pourter et souffrir, car elles sont moult fortes. Et de ce mangeusse le paciens tous les jours a jeun jusqu'a .viij jours, et tu verras bon effect.

(fol. 87a—88d) Herbe sainte Marie qui est autrement appellee cost ou coq[1]. Elle croist en jardins. Elle est mise en l'oignement que l'on appelle marciaton, lequel oignement vault a moult de diverses maladies, si comme il est dit ou livre appelé Antidotaire, ou quel la recepte de l'oignement est mise, et aussi ses vertus et louanges Elle vault aussi contre la douleur de la marris et de l'estomac. Contre les vers du ventre, l'erbe sainte Marie cueillie verte et meslee avec farine de fourment, et puis que de elle avec la farine l'on fasse crespes ou tourtiaux, que l'on mangeue souvent; et y proffite moult contre ces vers.

(fol. 134bd) Poulieul est chault et sec ou tiers degré. Les Grecs l'apelent gliconium. L'en le doit cueillir ou temps qu'il a ses fleurs et le doit on secher en l'ombre ; l'on le peut garder par ung an. L'en met en medicines les feules et les fleurs, et jette l'en les estocs. Il

[1] Le *Tanacetum Balsamita* L., dont il est ici question, appelé *costus dulcis* dans le « Circa instans », et *costus hortensis* dans nos anciennes pharmacopées, porte encore aujourd'hui les noms vulgaires de *Herbe au coq* et *Menthe coq*, dénominations que les dictionnaires enregistrent sans les expliquer. Or, il est clair que *cost* est devenu *coq* sous la plume des scribes, par suite de la prononciation *co*, identique pour les deux mots dans l'ancien français.

en est ij. especes de poulieul, c'est assavoir le masle et la femelle. Le masle a fleur blanche ; et la femelle, rouge ; et est le meilleur et qui a greigneur vertu ; et l'appelle l'en poulieul cervin. Il a vertu de desseparer, espartir et degaster humeurs. Contre froit rieume vault mettre sus la teste un sachet plain de poulieul, chauffé sus une tieule chaude sans autre liqueur. Gargarisme fait de vin aigre, ou l'en ait mis cuire poulieul avec figues de karesme, seche la moiteur et humidité qui descend a la uvete et aux gencives. Le vin aussi vault contre toux, causee de froide humeur et gliueuse, se il y a cuit poulieul, et si vault contre la douleur de l'estomac et des boyaux causee de ventosité ou de froidure. Tourteaux ou crespes faites de farine et de la poudre delice de ceste herbe vailent a ce mesmes. Emplastre fait de poulieul cuit en vin vault a ce mesmes. Petit baing ou chaudiement fait es parties naturelles de l'eaue ou du vin ou elle ara cuit, seche la marris et escorche l'entree. Les femmes de Salerne usent moult de ceste maniere de faire.

Notons, en terminant, que la bibliothèque de Modène (fonds latin, n° 993) possède, en entier, le texte latin du « Circa instans » ; c'est un manuscrit copié en France, au XVe siècle, dont voici l'explicit :

Explicit cest herbollaire
Auquel a heu assés affaire.
A Bourg il a esté escript
Mil cccc cinquante et huit ;
Et l'a escript, c'est tout certain,
Le patron de sa propre main.
Priés pour luy, je vous en prye,
Pour amour de la compaignye.

Le petit pelous, 1458.

Pour toute information ultérieure sur ce texte latin et sur sa traduction française, je renvoie le lecteur à mon mémoire « *L'opera salernitana « Circa instans » ed il testo primitivo del « Grant herbier en français »* [1].

[1] *Memorie della R. Accademia di scienze, lettere ed arti, vol. IV, serie II, p. 49 et suiv. — Modena* 1886.

FONDS ÉTRANGER, N° 29. — XI, B, 21.

Papier, 0m,286 sur 0m,212, XVe siècle, 131 feuillets, 30 à 32 lignes longues à la page. Reliure [1] en peau rouge; sur le dos, en or, « *Historia itineris Caroli M. etc.* » et les armes des ducs d'Este.

I. — VOYAGE DE CHARLEMAGNE EN TERRE SAINTE

Cy commence et s'ensieut l'istoire du voiage que Charlemainne fist oultre mer, et dont vint et comment fu estabIi le lendit.

[A]u temps que Karlemainne gouvernoit le roiaume de France, souffroit saincte église moult de diversités contraires, mais Charlemainne, qui de tout son povoir s'estoit donné a faire eglise tant comme povoit, faisoit soustenir et garder pais a sainte eglise....

.....

(*fol* 5 r°) .... Le roy et les prelas porterent devotement les sainctes reliques en un mont qui est de costé la ville, et la furent monstrees a tout le peuple devotement. Après estabIi le clergié, par le confermement et auctorité du roy, que, a tourjous mais, serait monstré le sainctuaire ou mois de juing. Ceste feste appelerent lendit, et ordrenerent et establirent par le confermement du roy a tenir a tourjous, et les prelas s'y accorderent: premierement Leon, pape de Romme; le ijme Turpin, archevesques de Rains; le iije Jehan, archevesque de Lion sur le Rosne; le iiije Ernoul, archevesques de Tours; le ve Pierres, archevesques de Nulley; le vie Ours, archevesques de Ravenne: le viie Justins, archevesques de Laon, et pluseurs autres dont les nons ne sont mie cy.

En grant residence demoura ce sanctuaire a Ais, de ce temps jusques au temps de Charles le Chauf, qui fu le tiers apres Karlemainne, lequel, en son temps quant il regnoit, apporta de Ais la Chapelle les sainctuaires et dignes reliques en France, avec les establissemens du lendit et l'escript; et fu establis a S. Denis, aussi comme il estoit a Ais. Et mist le saiuct clou a S. Denis, et les sainctes espines et la

[1] Dans l'inventaire de 1757, t. I (I A, 48); « *in tegmine cartaceo* ». — Selon toute apparence, ce manuscrit faisait déjà partie de la bibliothèque que le marquis Niccolo III d'Este possédait à Ferrare, au commencement du XVe siècle, car parmi les livres mentionnés dans l'inventaire de 1436, dont M. Rajna d'une part et M. Cappelli de l'autre, ont publié des extraits, nous voyons figurer « *Libro uno chiamado Gutifre de Buione, del viazo de Charlo, cum una coverta de carta de piegora, in francexe* »

saincte et digne quemise de nostre Dame a Chartres ; et en pluseurs autres lieux departi les sainctes reliques.

Cy fine l'istoire du voiag[e] d'oultremer fait par le grant Carlemainne, et comme le lendit vint a Paris.

Cette légende religieuse d'un prétendu voyage de Charlemagne en Terre Sainte aurait été, selon l'abbé Lebeuf, [1] inventée par un moine du XIe siècle, à l'effet d'accréditer certaines reliques apportées par Charles le Chauve d'Aix-la-Chapelle à l'Abbaye de St-Denis. Elle est intitulée dans le ms. lat. 12710 de la Bibliothèque Nationale :

Descriptio qualiter Karolus Magnus clavum et coronam domini a Constantinopoli Aquis grani attullerit, qualiterque Karolus Calvus hæc ad sanctum Dionysium retulerit.

L'on connait de cet écrit latin deux versions françaises différentes. L'une abrégée et fort ancienne, conservée dans le manuscrit unique de la Bibl. de l'Arsenal, a été publiée par M. Moland [2] ; l'autre, plus étendue, a été rapportée dans les *Grandes Chroniques de St-Denis*. [3] Le texte de cette dernière est, à quelques variantes près, le même que celui de notre manuscrit.

Dernièrement j'ai découvert, aux Archives de Modène, un fragment de cette même version française, écrit en caractères gothiques du XIVe siècle, sur deux feuillets de parchemin provenant d'une copie des *Chroniques de St-Denis*, qui avait servi de couverture à un ancien livre de comptes.

II. — DIVISION DES AGES (*fol* 5 *v*° — 7 *r*°)

Division des ages et declaration.

Adam avait CXXX. ans quant il engendra Seth ; Seth en avoit nonante IX, quant il engendra Cainian.....

.....

[1] *Histoire de l'Académie Royale des inscriptions et belles-lettres*, t. XXI, 135 et suiv. — voyez aussi Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, pp. 57 et 339.

[2] L. Moland, *Origines littéraires de la France*, pp. 386-393. — Paris, 1862.

[3] voy. *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. V. pp. 269-281. — Paris, 1744.

..... de Jule Cesar jusques a Octavien Auguste V., de Octavien Auguste jusques a Crist. xlij.

Cy finist le quint aage qui fait. c. et iiij xx ans et v. Les chinqe aages font ensemble, iiij. m. et. dcccc lviij. ans. Au xlije an de Octavien Auguste, que tout le monde fu en pais, messire Jhesu Crist consecra et commencha le sixte aage du monde, quant il nasqui de la vierge Marie en l'avesprement du monde.

Je ne connais aucune autre copie de cette petite composition, d'ailleurs peu importante.

III.— LES PRISES ET CONQUÊTES DE JÉRUSALEM (*fol. 7 r°*)

Longe temps devant l'incarnation Messire Jhesu Christ, out une cité en Grece, qui avoit nom Elide, et les gens d'icelle Elidiens, pour le nom de la cité, si comme de Romme Rommains. Ces gens se combattoient par nombre de v. et ilz establirent entr'eulx une institucion qu'il appelèrent Olimpiade. Olimpias, c'est mot tout droit de iiij. ans pour ce que une olimpiade fait quatre, et ces quatre ans estolent en pais et au Ve se combatoient.

A. xlij. ans de celle olimpiade prist Nabugodonosor Jherusalem, et dura celle prise par luy faicte soixante et dix ans.....

.....

.....A mille ans cent iiijxx. et vij. de l'incarnacion, la reprist Salhadin, le plus preu qui onc cauchast esperon; et puis, toudis l'ont tenue Sarrazins, et sont encore, et seront tant comme Dieu plaira.

Cy finent les prises et conquestes de Jherusalem de depuis le commancement de l'olimpiade.

Divers manuscrits nous ont conservé ce texte, appelé aussi *Olympiade*. Dans l'un d'eux, le n° 5201 de la Bibliothèque de l'Arsenal, il porte le titre « *Descriptio quotiens Jerusalem capta fuit.* » Le même sujet est traité en latin dans le ms. lat. 14292 de la Bibliothèque Nationale.

Selon M. P. Meyer [1], l'*Olympiade* serait due à un certain *Pierre de Paris* (XIIIe siècle), auteur de plusieurs autres ouvrages, entre autres d'une version française de la *Consolation de Boece*, découverte récemment par M. E. Langlois à la Bibliothèque du Vatican.

[1] *Romania*, XVI,63, et *Notices et Ext. des mss. de la B. N.* XXXIII,10,47.

IV. — L'HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE JERUSALEM ET DE LA TERRE SAINTE (*fol.* 9 *r°* — 131 *r°*)

[1] Les anciennes histoires dient que Heracles le empiere fu moult bon crestien, et moult bien gouverna l'empire ; et fu apres Mahomet. Cestuy Heracles occist Cosdroe et conquist Perse. Cosdroe, le quel il prist, avoit conquis Jerusalem et tout le païs essilié, et si avoit emporté la vraie croix, et sy entraina le patriarche Zacharie et moult d'aultres. Et par le commandement Mahon, qui la loys luy avoit donnée, Heracles fist un patriarche qui ot nom Modestes, et refist les églises. Dont puis vint Hamars, le filx Carep, qui fu le tiers après Mahon, et entra en Palestine a tout grant gent [2].....

.....

(*fol.* 130 v°)...., ainssy, du temps du roy Phelippe le beaux, furent les Templiers destruis, et en failli l'ordre. Et fist escorchier les .IJ. freres, filx du sire d'Aussnoy lez Poissy, pour ce qu'il avoient esté bien de la femme au roy de Navarre et la femme Charles, son frere. Escorchiés furent tous vis et puis pendus ; et fu l'an XIIIJ. Et en cel an fist on mourir la roine de Navarre. La femme Charle fu mise en prison ; et la femme Phelippe en fu aussi souspechonnée, maiz elle en fu purgié[e], car elle estoit contesse de Bourgoigne, atten(d)ant d'Artois ; et la reprist Phelippe plus legierement, comme on dist. En cel an mouru le roy Phelippe par cheoir de son cheval, car au cheoir fu tel attourné que on l'enfouy du jour a l'endemain. Et bien devoit mourir honteusement, comme on disoit, car par luy mouru et Phelippe, son pere, charnelx, et le pape, son pere en Dieu.

Cy fault et fine l'istoire vraie de la conqueste de Jherusalem et de la Terre Sainte d'oultremer par le noble duc Godefroy de Bullon, et quant rois latins y regnerent, et comme, par Salhadin et autres paiens, pour les pechés et iniquités des crestiens, Dieu souffri la dessus dite (*l. dite*) saincte chité de Jherusalem et toute la terre rester conquestée. Et ceste conqueste ou geste fu coppiée d'un livre si très menu escript que a peine le povoit on lire, et tant estoit d'ancienne escripture.

Deo gratias.

On n'a signalé aucune autre copie de ce manuscrit dont le texte est encore peu connu. Cependant les Bénédictins (apparemment d'après les *Notices sur les mss. d'Italie* de Lacurne de Sainte Palaye) l'ont mentionné à deux reprises différentes

[1] *Not. et Extr. des mss.* XXXIII, IIe partie, p. 262.

[2] Le huitième feuillet est resté en blanc.

dans leur *Histoire littéraire des Croisades* [1], et, plus récemment, M. Riant, sur les indications que lui a fournies M. P. Meyer, l'a cité brièvement dans son *Inventaire sommaire des mss. de l'Eracle* [2].

Après avoir lu ce texte avec la plus grande attention, en le comparant avec l'édition de l'*Estoire de Eracle empereur* [3], je suis arrivé aux conclusions suivantes : Du feuillet 9 au feuillet 79, le manuscrit de Modène nous offre simplement une compilation très abrégée du grand ouvrage de Guillaume de Tyr, faite d'après une traduction française, quelquefois un peu différente de celle qui a été imprimée, mais généralement conforme à l'original latin. Puis, du feuillet 79 au feuillet 116, le compilateur poursuit en abrégeant les continuateurs de Guillaume de Tyr [4], mais non d'une manière aussi régulière que dans la première partie de son livre. Certains passages montrent même qu'il a dû puiser à d'autres sources qui seraient à rechercher. Enfin, sur les six derniers feuillets, nous n'avons plus qu'une sèche chronique de divers faits survenus en Orient et en Occident, de 1277 à 1314.

Afin de donner une idée plus exacte de cette chroniqne, je reproduirai le morceau suivant :

(*fol.* 126 *r°*)... L'an .M. CC. LXXV°, le xxvj° jour de mars, couru le soldan toute la terre d'Armenie, et ochist tous ceulx qu'il prist. En cel an, a l'issue d'aout, vint a Achre Guillaume de Roussillon, capitainne sur les gens d'armes du roy de France. Et l'an mil .cc. lxxvj. le x° jour de janvier, mouru le pape Gregoire, et fu Clement [3] pape, qui ne vesqu que .iij. jours ; si fu Adrien pape. Et Henry, pere au roy Huon, fu noié devant Sur. En cel an, le xviij° jour de juing, mourut Jacques d'Ibelin [4], en Chipre, qui estoit sire de Japhe, de Ra-

[1] Manuscrit de la Bibl. Nat. de Paris, fr. 9070 (anc. suppl. fr. 2503 [16]), pp. 353 et 361.

[2] *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 254. — Paris, 1881.

[3] Le texte de la continuation de l'*Estoire de Eracle*, (p. 477), porte seulement «. . *Et vaca le sieges .xi. jors après lui* (Grégoire X); *si fu faiz pape Innocens le quins, et fu esleluz le jor de sainte Agnes*»; mais on lit, au contraire, dans le « Sommaire » : « *Puis fu fait pape Climens le quint, et il morut le tiers jor après Arles* ». — Ni Giaconi, ni Oldoino, ni aucun autre historien des Papes ne fait mention de ce Clément V.

[4] Il doit y avoir là une erreur de copiste ; c'est sans doute *Jean d'Ibelin* qu'il faut lire.

mes et d'Escalonne. L'an mil .cc. lxxvij., le vi^e jour de juing, arriva a *Acre* le queins Rogier de S. Servin et queins de Martiq. a tout .vj. galées et .j. pamphile, de par le roy Charlon. En cel an mouru Guillaume de Roussillon, et lessa en son lieu messire Guillaume de Piquegny[1]. L'an mille .cc. lxxix. vint le roi Hues a Sur a .ccc. et .l. chevaliers, et cuida ravoir la seignourie d'Acre, maiz il ne pout pour ce que frere Guillaume de Beaugieu, maistre du temple, luy estoit contraire. Dont s'en retourna en Chipre et fist abatre la maison du temple qui estoit a Limechon. L'an M .cc. iiij^xx ij, les Tartres coururent jusques a lés Camel[2] et a Halappe, et tuèrent quan qu'ilz trouverent de Sarasins. Le soldan ala contre eulx a .c. mille a cheval et .cc^m. a pié; et se combatirent es parties de lés Camele; et trop y ot de mors d'une partie et d'aultre, mais les Tartarins en orent le melleur (*fol.* 126 v°). L'an mille .cc. iiij^xx vj.; ie xxve jour de juing vint le roy Henry a Achre et vi(s)t que Heude Pelichion tenoit la seignourie de par les hoirs le roy Charles, et avoit bien garni le castel d'engins et d'autres garnisons. Il mist dedens les gens au roy de France qui le deffendirent .ij. jours, et le .iij^e. jour le rendirent au roy de Chipre. Et fu couronné, puis ala a *Sur* et la fu couronné et fait roy du roialme de Jherusalem, le jour Nostre-Dame, mi aoust. Mille .cc. iiij^xx vj, le xxixe jour de juing, vint a Acre Aalis, contesse de Blois, a grant compagnie de chevaliers et de gens d'armes, et fist moult de grans aumosnes a toutes manieres de gens, et fist faire une grosse tour en la ville et une chappelle de saincte Agnès, et y mist et fonda prestres pour chanter; et fist faire les garites entour la porte de Moupas. En cel an vint le soldan Melec Mensor devant la chité de Triple et y demoura .j. jour, puis s'en parti. En cel an vint a Acre, Jehan de Greilly, chevetainne sur les gens d'armes du roy de France. L'an iiij^xx viij, la contesse de Blois mouru a Acre.....

Pour ce qui vient après, je me limite à indiquer les rubriques qui se trouvent dans les marges du manuscrit:

(*f.* 126 v°) Du soldan Melec Mensor qui prist Triple.
(*f.* 127 r°) De la croisie qui fu faicte sur le roy d'Arragon.
(*id.*) De l'ost qui fu devant Acre et comme elle fu assise.
(*f.* 127 v°) Comment Acre fu prise.

[1] Il est dit dans la continuation de l'*Estoire d'Eracle* (p. 478): « *Et morut sire Guillaume de Rousillion, qui estoit chevetaine en Acre sur la gent du roi de France, et sire* Mile de Cayphas *demora en son leu.* »

[2] Au moyen âge, la ville d'Emèse s'appelait *La Chamele* ou *La Camele*, en latin *Jamella* ou *Gemella*. (Voy. *Estoire d'Eracle*, p. 521, note B).

(*id.*) Comme Flandres fu rendue au roy.
(*f.* 129 *r°*) Du pape Boniface et de ceulx qui le prindrent.
(*f.* 129 *v°*) De la bataille de Courtray et de la desconfiture.
(*f.* 130 *r°*) Comme les Flamens furent desconfis.

FONDS ÉTRANGER, N° 31 — (XI, B, 17)

Papier, 0m280 sur 0m195 ; 199 feuillets, dont 56 (écrits en 1380) sur deux colonnes, 38 lignes à la colonne, et les 43 derniers (fin du XVe siècle) lignes longues. Reliure[1] en peau rouge, sur le dos, en or : « *Le livre du roi Modus, etc* » et les armes d'Este.

I. — LE LIVRE DU ROI MODUS (f. 1*a*-89*a*)

Cy commenche le livre du roy Modus et de la royne Ratio qui parle des deduis et de pestilence[2].

....
Il fault proceder sus le livre
Que Modus avoit ordené
Contre l'estat d'oysiveté,
Qui dez deduis tenoit escole
....

....Et se tu veulz bien deffendre de ces .iij. anemis, c'est a scavoir: du monde, du dyable, de la char, soies garni de .iij. choses, c'est de foy, d'esperance, d'amour, et soies armés de ces .iij. armeures de confession, de repentance, de certification ; ainssi tes anemis ne te pourront nuire ne grever.

Explicit le livre des deduys que le roi Modus ordena.

L'ouvrage renferme aux feuillets 69*b*-76*b*, le curieux poème sur les chiens et les oiseaux dont voici le commencement et la fin :

Ci devise le jugement des chiens et des oysiaus, lequel est plus biau deduit.

Oès, je vous diray comment
Il fist ung argument

[1] Dans l'inventaire de 1757, t. II (III, F, 26) : *in tegmine membranaceo*.

[2] Ce titre est écrit en cinabre sur un morceau de parchemin collé au bas de la page. Il provient sans doute d'un feuillet sur lequel devaient se trouver les 149 premiers vers de l'ouvrage, qui manquent à notre manuscrit.

De deulx dames joennes et biaulx.
L'une avoyt chiens et l'autre oysiaux
.....
Pour luy donne mon jugement
Et par arest ly ai rendu,
Si prie a tous qu'il soit tenu.

Explicit le jugement au conte de Tanquarville.

Le grand nombre de copies manuscrites que nous possédons encore de ce livre prouve qu'il était fort goûté des amateurs de la chasse à la fin du moyen âge. Anthoine Neyret l'imprima à Chambéry, dès l'année 1486, et cette première édition fut bientôt suivie de plusieurs autres. Cependant l'édition critique du *Livre du roi Modus* est encore à désirer, car l'on ne peut regarder comme telle la publication de ce livre faite par Elzéar Blaze, en 1839, puisqu'elle n'est basée que sur quelques manuscrits conservés à Paris.

II. — LE SONGE DE PESTILENCE (f. 89*b*-156*d*)

Ci devise le songe de l'acteur de pestillence, et comment lez vertus en furent chassiées.

L'an de grace mil.ccc xxxviii, après ce que je ay eu copié du livre dez duis, si comme il sont escris en cest livre, et comment je l'avoie veu et trouvé en j. livre bien ancien, si comme le roy Modus les avoit ordenés; en celuy an, le quart jour d'avril, avint que je estoye en grant pensée de trouver matiere plesant, de la quelle je pensoie a emplir mon livre, et aloie tout seul parmi une forest, une heure avant et l'autre arriere, triste et dolant que je ne povoie avenir a la matiere que je desiroie. Si m'assis au pié d'un arbre et m'endormi en celle pensee, et en songant m'estoit avis que je veoie le roy et la royne Ratio, sa femme, lesquelz parlent a grant foyson de gens de divers estas, car les uns estoient clers, les autres nobles et les autres estoient gens de labour.....
.....
..... (*fol.* 155*b*) mes tant me dist le clerc, qui la prophecie m'escript, que l'arbre en toutes ses parties, c'est a entendre le roy plaié en corps et es membres, que se il voloyt bien nettement garder son corps et ses membres, de tous vices et estre vray catholique, car celuy arbre porteroyt feullez et flours et fruit; c'est a entendre que il viveroyt en joye et en pays et aroyt hers succedans le royaume.

Pour la quelle chose je fay conclusion de mon livre en vers rimés,

ou je fays une petite introduction et priere pour le noble roy de France, que se commenche ainsi :

Che sont les vers rimés
Je prie a Dieu omnipotent
Qui gard de mal et de torment,
De meschief et de villenie.....
.....
(*fol.* 156*d*) En cest lyvre au definement,
En chantant de la souveraine,
Veul metre en son gouvernement
Mon cuer, mon corps, m'ame humaine,
Qui ont mon ame mis en paine;
Pour quoy je depri humblement
Elle, qui est de grace plaine,
Que celle de pechié ramaine
A la voye de sauvement[1]
Amen.

Explicit le livre du roy Modus et de la royne Ratio, qui parle dez deduis et de pestillence. L'an de grace mil.ccc.lxxx, et cetera.

Cette fastidieuse composition en prose, mélangée de vers, se trouve ordinairement à la suite du *Livre du roi Modus* dans les manuscrits, mais elle se rencontre quelquefois aussi isolément, comme par exemple dans le ms. 1302 de la Bibl. nationale. Elle a été publiée à part, en 1505, sous le titre *Modus et Ratio, De divine contemplation*.

II. — LE LIVRE DE FAUCONNERIE DE JEAN DE FRANCIÈRES (FOL. 157-199)

Cy commence ung livre de faulconnerie lequel frere Jehan de Fransieres, chevalier de l'ordre de Saint Jehan de Jherusalem, commandeur de Cherisc[2] en France, a detraict et assemblé des livres des trois maistres faulconniers cy aprés nommez, en leurs temps moult expers et tres savans en l'art et science de faulconnerie; et les quelz livres des dicts maistres le dict commandeur a trouvé par pieces divisées en pluseurs lieux, et les a rasemblees et mis en ordre au mieulx qu'il a p(l)eu, selong l'art de faulconnerie, et selon la nature

[1] Les 57 vers de cette poésie ont été publiés par P. Heyse (*Rom. inedita*, p. 166-8), d'après notre manuscrit.

[2] On lit *Choisy* dans la plupart des autres copies.

des faulcons, comme cy aprés se monstrera et sera traictié ou premier livre, lequel livre a esté extraict et coppié par noble et puissant seigneur, mons. frere Pierre de Boisredont, chevalier de l'ordre de Saint Jehan de Jherusalem, conseiller et chambellan du roy, nostre sieur, commandeur des commanderies de la Romaigne, Pontaubert, Robecourt et Visatre lés Nansy.....

.....

.....encore celuy vault moult a descharger rume de la teste et contre toutes manieres d'aguilles et fillandres que oyseaulx porroient avoir dedens le corps ; et font bonne alaine, comme dessus est dit, cincq ou six cloux de giroffle envelopez en un petit de cocton, ainsi que devisé est ja pieça devant, en aucunes receptes escriptes en ce present livre ; et sur toutes choses jamais ne donnez char froide a vostre oiseau sans tremper et bien laver [1].

Explicit *Jhesus Maria.*

La *Fauconnerie* de J. de Francières, contemporain de Louis XI, a été imprimée plusieurs fois aux XVIe et XVIIe siècles [2], et les manuscrits qui nous en restent sont encore assez nombreux.

FONDS ÉTRANGER, N° 32 — (XII, C, 7).

Parchemin, 0[m]278 sur 0[m]195, XIVe siècle, 52 feuillets, sur deux colonnes, 36 vers à la colonne ; reliure [3] en peau rouge ; sur le dos, en or : « *Osmundus, Imago mundi* » et au-dessous l'aigle couronnée d'Este. Lettrines enluminées [4].

[1] Le verso du dernier feuillet et les deux pages de la dernière garde contiennent quelques recettes écrites par trois mains différentes de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe. En tête de l'une d'elles, on lit : *Pouldre pour le chancre, baillé par recepte de frere Phelipe de Nevers.*

[2] Voy. Brunet sous *Franchières.*

[3] Dans l'Inventaire de 1757, t. I (II, D, 22) : « *in tegmina ligneo fasciola rubra coriacea ad tergum inducto.* »

[4] On s'était proposé d'orner ce manuscrit de nombreuses miniatures, mais elles n'ont pas été exécutées ; leur place est restée partout en blanc.— Au bas de quelques feuillets l'on rencontre les traces d'une notation numérique assez bizarre dont voici quelques exemples : $\overline{\text{ij}}$ (13), $\overline{\text{iij}}$ (14)...—V (25),—Vj (26)..., oV (35), oVj (36)... — Sur la dernière garde, je lis les noms suivants, écrits apparemment par des écoliers du XVe siècle : *Jacobus de Furno, Ego Gaspar, Ego Zaffus Antonius, Jacobus Pellegrinus.*

L'IMAGE DU MONDE

Ici commence ci livres qui est appelés Ymage dou monde

Cis livres de clergie en romant, ki est apellés Ymage du monde, et tient par tout .lv. capitres et .xxxvij. figures, sans lesquels livres ne porroit pas estre entendus legierement : ki est devisés par .iij. parties : La premiere partie contient .xliij. capitres et .viij. figures sans le prologue .....

Ci commence le prologue	.....
Qui veut bien entendre cest livre[1]	Et la joie de paradis,
Et aprendre tele clergie,	Que Diex nos otroit a touz dis,
Dont miex lisoit tote sa vie,	En qui tote pitié abonde.
Si lise tout premierement	Chi fenist l'image del monde
.....	A Dieu comenche, a Dieu prent fin,
En son paradis ou il maint,	Qui les biens nos done a la fin.
Et nos doint sa grace, et s'amor,	En l'an de l'incarnation,
Que conquerre puissons honor.	As rois a l'aparition,
Si dirons ki dist premerains	Mcc. et .xlv. anz,
Du glorious Dieu soverain.	Fu premiers parfais cis romans.
De la puissance de Dieu.	Vos que avez oï l'escrit
Quand Diex fist[2] le monde pre-	Del fil Damedieu Jhesu Christ
Il ne li estoit pas mestiers, miers.	Et del monde que Dieu forma,
Autant et devant, comme apres,	Le siecle une autre forme a
Diex fu et est, et lest ades.	Que vos devés aprés entendre,
Il ne s'en amenda de riens,	Qui del siecle volés entendre,
Conques ne li falli nus biens	Quel chose est et comment va.
.....	

L'« *Image du monde*[3] », le premier poème encyclopédique écrit en français, fut composé en 1245, par Gautier de Metz.

[1] Notre copiste a oublié le second vers :

E savoir comment il doit vivre.

[2] Le mot *fist* a été ajouté au-dessus par une autre main.

[3] Voy. *Histoire littéraire de la France*, XXIII, 287-335 ; *Notices et Extraits des mss. de la Bibl. Nat.*, V, 243-266 ; *Romania*, XV, 314 et 643 ; G. Haase, *Untersuchung über die Reime in der « Image du monde » des Walther von Metz* (Halle, 1879) ; Fr. Fritsche, *Untersuchung über die Quellen der « Image du monde »* (Halle, 1880) ; C. Faut, *L'Image du monde, poème inédit du milieu du XIIIe siècle, étudié dans ses diverses rédactions franç. d'après les mss. des bibl. de Paris et de Stockholm* (Upsala, 1886), etc.

On en connaît trois rédactions différentes en vers. L'une, conservée dans 52 manuscrits, renferme environ 6,500 vers octosyllabiques, et est divisée en trois parties. La seconde (18 mss.) ne comprend que deux parties, mais elle présente un assez grand nombre d'additions, dont la plus considérable est constituée par une vie de S. Brandan. Enfin, la troisième, connue seulement par deux mss., est une version intermédiaire, probablement le brouillon de l'auteur remaniant la première rédaction. En outre, cinq mss. nous offrent une version en prose, imprimée au commencement du XVIe siècle avec le titre de *Livre de Clergye* [1].

M. Daniel Grand, qui a énuméré tous les mss. de l'*«Image du Monde»* en les soumettant à un classement provisoire [2], a rangé la copie de Modène dans la catégorie des manuscrits non interpolés.

Le manuscrit d'Este offre une particularité qui n'a pas été signalée jusqu'ici, celle de l'intercalation de plusieurs petites compositions sur les pronostics, entièrement étrangères à notre poème. Elles se trouvent placées toutes à la suite, sans aucun titre, sur les feuillets 24[b] — 27[c], entre ces deux vers du 7[e] chap. de la II[e] partie :

Et si ne vous mervilliés mie
S'aucune chose avés oïe

Voici le texte de la première, que l'on pourrait appeler la *Signifiance de l'A, B, C*, bien qu'elle diffère tout à fait du petit poème de Huon le Roi, publié sous ce titre dans les *Contes, dits et fabliaux* de Jubinal.

(*fol.* 24 *b*) Se tu veus ton songe esprover, pren un livre et diras : « In nomine Patris et Filii et Spiritu sancti. Amen. » Par la première letre que tu troveras au commencement de la premiere page si troveras signifiance de ton songe.

[1] Brunet en indique plusieurs réimpressions, et signale en outre une édition du poème imprimée en 1517, à Genève, avec le titre « *Le Mirouer du monde* ».

[2] École Nationale des Chartes. *Positions des thèses...* (1885), *pp.* 81-84 *et* (1886) *pp.* 83-87.

A Senefic bon eur et bone joie
B Grant seignourie
C Avillement de cors
D Discorde et mort de prinche
E Delivrance d'ome
F Effusion de sanc
G Occision d'ome
H Mort de feme
J K Bataille, bataille senefient
L Richese et segnorie
M Dolor et enfermeté
N Mauvaise pensée
O Joie et aprendre de chanter
P Grant pais
Q Longe vie et asamblance d'home et de feme
R Home navré
S Santé et bien
V L'enviouse vie
X Pais et prosperité
Y Lessement de bien
Z Adés pecher criminaument.

Immédiatement après nous trouvons une version très développée des *Pronostics fondés sur la coïncidence de Noël avec les divers jours de la semaine*, dont M. P. Meyer [1] a publié le texte latin, et signalé quelques autres traductions françaises et anglo-normandes.

Voici ce petit écrit dont il n'a encore été publié aucune copie:

(*fol* 24 *c*) Se li jors de Nouel avient a diemenche, iver sera bons, mes il sera ventos, et ver sera [.....]; [2] estés sera bons et sains, et vendenges seront bonnes; oailles et buez moltiplieront, miel habondera, blés seront plentieuourous, habonde porceus sera, plenté de lin sera, fruit des cortiex aparestra; les vielles gens morront; pais et concorde sera.

Se le jour de Noel avient en lundi, iver sera communs, (ivers) [ver] sera ventous, estés sera soef, mais il sera ventous. Corrous de chrestiens et tençons sera, et maintes bones dames ploureront, glaces seront et grans fluves istront hors, rois morront par fers, vendaiges seront malvaises; effans morront; bes trabaicheront.

Se li jors de Noel avient au mardi, ivers sera grans et tempesteus, et vendront nois et deluges; ver sera moistes et estés aussi, autonnez sera sans fruit, et sera petite occision de bestes et perilz de notonniers, et es morront; chartés de busche sera, grans embrazemens seront et pestilences, et enemiable; fruit de cortilz germara; roi et prince periront, vendenges trevalera.

[1] *Bulletin de la Soc. des anc. textes fr.* VIII, p. 88.

[2] Le ms. fr. 12786 (fol. 82) de la Bibl. Nat., débute ainsi: « *se li jorz de Noel afiert au diemenche, yvers est bons, mes il est ventex; printens ventez, estez bons et ses.....* ». Ce texte est aussi développé que le nôtre, mais il présente de notables différences quant à la langue.

Se li jors de Noel avient au merkedi, ivers sera durs et aspres, ver sera mauvais et ventos et moistes, estés sera bons (*fol* 24 *d*) et sains, autonnes sera atemprés, froumens habonderont,, inverneurés morront, travail de notonniers seront, vanités de pomes ; donques sera bons a pluisors. Bones mesines habonderont, la lune traveillera enmi l'an, male pais sera ou peuple et habundance d'oile sera, fains seré en divers lieus ; aucunes novelles seront oïes, et sera grant plenté de miel, oailles et bestes decroistront. En celui jour ne doit on riens commenchier ; herbe habundera.

Se li jours de Noel avient au jeusdi, ivers sera bons, vendenges seront bonnes, ver sera ventoz, estés sera bons. Princes periront, pais sera, habondanche de tous biens sera, chartés de busche, pluies seront grans, fluves istront hors, huile habondera. En celui an et en celui jour toutes choses seront bones a tous.

Se li jors de Noel avient au vendredi, ivers sera tempestous, autonnes sera sains, esté sera bons et sains vendenges seront bones, habondance de blé et de vin sera et d'oile ; effans morront, bataille de chrestiens sera, toz peregrinages periront, grans paours seront envers princes ; le movemens de la terre sera veus.

(*fol* 25) Se li jors de Noel avient au disade, ivers sera lais, ver sera ventos, estés divers et maint seront travaillié pour la tempeste d'esté, autonnez sera moistes, petit de fruit et escarseté de vin sera et de froument, véndenges seront malvaises, par mains lues seront embrasement, habondance de fain sera ; dominations sera veue, geunes morront, mains seront trevaillié par diverses maladies, pluies seront petites, noiz seront bones. Celui jour, ne cele nuit, n'est profitable a riens.

S'il avient ausi que li jors de Noel trespasse del samedi jusqu'au lundi, cueliés toz grains l'an qu'il sera au disade, car il seront moult chier en l'an qu'il sera au lundi.

L'on a ensuite des *Pronostics pour chacun des jours du mois lunaire*. Cet écrit, bien différent du *Lunaire de Salomon* publié par Méon,[1] est assez intéressant au point de vue du vocabulaire. J'en reproduis le texte en entier :

(*fol.* 25 a) I lune est profitable a toz fors qui chiet en langor ; il

[1] *Nouveau Recueil de fabliaux et contes*, I, 361-393. Quelques manuscrits renferment une autre petite composition en prose sur l'*Influence de la lune*, commençant ainsi dans le ms. du Vatican, *Reg.*, 1334 (*fol* 82) :

Dicunt sapientes : Se la lune est en signe muable, quant maladie prent premierement segnefie hastiveté de maladie au malade.....

languist longement. Li enfes qui est nés est viables et n'est pas riches; il sera de bone renommee et saige, et bien letrés, et aura son sang en la bouche ou en sorcil. El schara en l'iaue, et se il en escape, il en sera meillour en son saige. La pucelle qui naistra aura aussi comme le filz, et sera caste et esbanoians, saige et plaisans (*fol.* 25[b]). et molt amiables. Li songes tous fais aucune fois perte, aucune fois damaiges, aucune fois joie. L'en se doit faire sainnier avant tierce.

2 lune : profitable a totes choses faire. Li enfes qui naistra croistera tost ; il morra govenes et sera l'en aventurous et saiges et seurs, debonaire ; et se il est sers, il mora deliuvrés. La pucelle qui naistra sera saige et debonaire et letrée ; ele refusera dons, ele se tendra a un home. Li malade guarra. On se doit faire sainnier avant miedi. Ses songes est nus.

3 lune. Hom se doit tenir de totes choses faire. Garde que tu ne pregnes ne ne dones. Li enfes qui naistra sera nains, ne ne sera pas muables, mais sera hardis et convoiteus en autres choses. Il morra de bonne mort. Nus ne se doit faire sainnier, ne de nuit ne de jour. Li songe n'ont point de fermeté.

4 lune est profitable. Li malade morront tost, ou il gariront tost. Li enfes qui naistra sera crestienes de reigne ; la pucelle sera travailleresse. Il se fait bon faire saignier jusque a eure de tierce.

5 lune. Il est petit doné medecinement. Li malade (*fol.* 25[c]) morront tost. Nus ne se doit faire saignier. Li songes sunt suspitions et doutous.

6 lune est profitable a toutes choses. Li enfes qui naistra sera vivables. La pucele sera travaileresse. Li malade languiront longement Et si fait bon faire sainnier. L'on ne doit pas dire son songe a autre.

7 lune est profitable jusque au soir a totes choses. Li enfes qui naistra sera bons et vivables. Li pucele sera parlereuse. Li malade garront s'il sunt mediciné. Il se fait bon faire saignier. Les songes seront certainz et prezeuz.

8 lune est bone a totes choses semer. Li enfes qui naistra aquerra molt de choses. La pucele sera travillerouse. Li malade garront. L'on se doit faire saignier a miedi. Li songes avendra tost.

9 lune est bone a totes choses faire et commenchier. Li enfes qui naistra sera blans et amiables. La pucele sera estudiouse. Li malade garront tost. Nuls ne se doit faire sainguier. Li songes aparestra tot.

10 lune est profitable a toutes choses fair[e] et vendre, et achater serjans, (*fol.* 25[d]) et avironner la terre. Li enfens qui naistra aviron-

sera molt de terres. La pucele sera debonaire. Li malade languiront longement. Il se fait bon saignier.

11 lune est bone a totes choses faire. Li enfes qui naistra sera avers a totes choses. La pucele sera saige. Li malade soffriront grant peril, mais il garront. S'il se fait bon saignier. Li songes avient tout.

12 lune est profitable a totes choses faire. Li enfes qui naistra sera religious. La pucele qui naistra sera bele et vivra longement. Li malade, si languissent longement, il levera tost ou il morra. L'on se doit faire saignier au soir. Li songes avendra dedens .ix. jours ou grant joie.

13 lune. Nule chose n'est bone a faire. Li enfes qui naistra sera atrestieres.[1] La pucele sera orgilouse en amors. Li malade languiront longement et guarront. L'on se doit faire saignier de la .vij. hore jusqu'au soir. Li songes avendra dedens. ix. jors ou dedens .xiij.

14 lune est bone a totes ovres commenchier. Li enfes qui naistra sera perdurables, atristé(e) et mercheanz. La pucele sera orgilose et tendre. Li malades garra dedens. iiij. jours ou il morra tost (*fol.* 26a) apr s grant maladie. Il se fait bon saignier.

15 lune: L'on ne doit faire rien ne commencier. Li enfes qui naistra morra govenes. La pucele sera travailleresse. Li malade garront dedens .iij. jors ou il morront[2] tost. Il ne se fait pas bon saingnier. Si songes a brief est fais, mais il ne nuit noiant.

16 lune n'est profitable a riens. Li enfes qui naistra sera pauoureus et vivables. La pucele sera seure. L'on se doit faire saignier au matin. Li malades languira et travailera. Li songes est bons et avendra aprés mout de temps.

17 lune est bone a totes choses faire. Li enfes qui naistra sera bons et aventurous. Li pucele sera jangleresse. Li malades languira longement et garra. Nus hons ne se doit faire saignier avant tierce. Li songes avendra avant .x. jors ou devant .xxx. ou bien.

18 lune est bone a totes choses faire. Fai ce que tu voudras (*ms. voudraz*) et ce sera a ton profit. Li enfes qui naistra sera batailleros et enfes debonaire. La pucele sera convinable al premiers. Medecinement soient pris en maladie. Li songes avendra dedens .ix. jors ou dedens .x.

(*fol.* 26b) 19 lune est bone a totes choses faire. Li enfes qui naistra sera letrés et engigneux. La pucele sera debonaire. Li malade

[1] Cfr. ap. Du Cange, « Atestar » *vox populi : sine testiculis*. »
[2] Ms. *morra*.

languiront. L'on se doit faire saignier au soir. Li songes avendra tost en bien.

20 lune. L'on se doit tenir de totes choses faire. Li enfez qui naistra sera travailleros et orgilos. La pucele sera traveilleresse et caste. Li malades eschapera de legier; et se fait bon faire saignier. Li songes est vrais.

21 lune. Se tu veus marchander, tu gaaigneras de legier. Li enfes qui naistra sera pupiables et la pucele aussi. Li malades ne languira pas longement. Il se fait bon saingnier.

22 lune est bone a totes choses faire. Li enfes qui naistra sera pupiables et pecerres. La pucele sera hardie. Li malades garra ou il morra tost. Bon est faire saignier des moignables [1] sans nule detraction.

23 lune. L'on se doit tenir de totes choses faire. Li enfes qui naistra sera batailerous. La pucele sera fors et hardie. Li malades morra tost. Nus ne se doit faire saignier. Songes promet bons sachés et bones choses.

(*fol.* 26c) 24 lune n'est pas profitable. Li enfes qui naistra sera co[n]voitos et sofrira maint perilz et ne sera pas vivables. La pucelle sera convoitouse et luxuriouse. Li malades languira longement ou il garra dedenz .iiij. jors. Nus ne se doit faire saignier. Li songes signifie paour.

25 lune n'est bone a riens faire. Li enfes qui naistra ne sera ne povres ne riches; ne la pucele aussi. Li malades morra tost. L'on ne se doit faire sainnier vers vespres. Li songes est vains

26 lune. De totes choses faire, la plus legiere chose medecines ouvrir vainne. Li enfes qui naistra sera amiables et saiges. La pucele sera honeste. Li malades travillera et garra. Il se fait bon saignier. Li songes senefie joie.

27 lune est profitable a totes choses faire. Li enfes qui naistra negligens sera. La pucele qui naistra sera obeissans et loiaus. Li malades garra tost. L'on se doit saigner au matin. Li songes est bons.

28 lune est profitable a totes choses. Li enfes qui naistra sera amés de tous. La pucele sera saige. (*fol* 26d) Li malades ne sera pas grief. L'on se doit saignier au matin. Li songes signifie joie.

29 lune est profitable a totes choses faire. Li enfes qui naistra sera marchans. La pucele sera bone et aventurouse. Li malades devendra

[1] Cfr. *Saignier de la vaine miengne,* dans les « Préceptes hygiéniques » publiés par M. P. Meyer (*Bull. de la Soc. des anc. textes fr.* IX,92).

[2] Voy. *Bull. de la Soc. des anc. textes fr* II, 74; IX, 93-94.

ausi come mors et retornera a vie. Nus ne se doit faire saignier. Li songes sera veus dedens .ij. jors.

Notre scribe ajoute ensuite quelques recommandations pour certains jours périlleux[1] :

Garde de .iij. jors mortex, c'est a savoir: le premier lundi d'auoust, le derrer lundi de septembre, le lundi de l'uitisme kalende d'avril. Se aucuns se fait saignier ou prent mennison, il morra tost; ou se aucuns fiert autre jusqu'au sanc, car totes les paines sont. Et se aucuns enfes naist, il morra de male mort ou de travail.

Enfin nous avons, comme dernier morceau intercalé, le petit poème connu sous le titre de *Prophéties d'Ézéchiel* ou *Li saut d'Ézéchiel*, publié d'abord par Jubinal[2] puis par M. Paul. Meyer[3]. Dans notre manuscrit, les vers sont écrits à la suite les uns des autres, comme de la prose ; d'ailleurs les derniers sont en partie *dérimés*.

(fol. 264) En terre de labor et de promission
Ot jadis un prodon, Zezechiel ot non
.....

Quant li mois de jenvier enterra par samedi, ne dois pas ton froment agaignier ne vendre, de fain et de l'avainne sera pour voir plenté, mes ains que viegne l'autre en sera grans chartés ; de vin sera petit ; li viel home morront; li prince morront en guerre et se travileront; frois et infermetés et les fevres terriens greve[ront] maintes gens et metront en grans painnes ; les bestes morront forment, et de cuillir cevanche[4].

Aussitôt après, le copiste reprend la continuation de l'*Image du monde*

[1] *Jongleurs et trouvères*, p. 124 et suiv. Paris, 1835.

[2] *Bull. de la Soc. des anc. textes fr.*

[3] On peut rapprocher de ce texte une rédaction en prose moins étendue, commençant par ces mots, dans le ms., déjà cité ci-dessus, de la bibliothèque du Vatican, Reg. 1334 (fol. 83): « *Se la kalende de jenvier eschiet en dimenche, hyver sera bon, l'esté sera venteux et sera plenté de brebis et de ssel...* » (Le ms. porte bien *jenvier*, et non *fevrier*, comme l'indique M. E. Langlois). M. A. Boucherie a publié l'original latin (*Revue des langues romanes*, III, 133-5) d'après un ms. du Xe siècle: « *Si die dominico fuerint kal. jan. hiems calidus, vernum humidum*, etc. »

FONDS ÉTRANGER, N° 33— (XI, F. 17)

Papier[1], 0m,275 sur 0m,210, XIVe siècle, 92 feuillets [2], 27-36 lignes longues à la page; reliure [3] en peau rouge; sur le dos, en or: « *Mandeville. De terra sancta* » et les armes de la maison d'Este [4].

I. — LES VOYAGES DE JEAN DE MANDEVILLE — (fol. 1-82)

Cy comence le livre Jehan de Mandeville, chevalier, lequel parle de l'estat de la terre sainte et des merveilles qu'il y a veues.

C'est le prologue.

Comme il soit ainssy que la terre d'oultre mer, c'est a savoir la terre sainte, que l'en dit la terre de promission, entre toutes autres terres soit la plus excellente et la plus digne dame et souveraine de toutez autres terres.... ... .

(*fol.* 2 *r°*)... J'ay maintes fois passé et chevauchié avec bone compaignie. Diex en soit graciés ! Et saichiez que je eusse ce livre ycy mis en latin pour plus briefment deviser, mais pour ce que plusieurs entendent miex roumant que latin, je l'ay mis en roumant, pour ce que chascun l'entende et que les seigneurs, les chevaliers et les autres

[1] On y remarque comme filigranes, tantôt une rose à six feuilles, tantôt deux seaux attachés à un tison, emblème que Galéas II Visconti (1319-1378) avait adopté dans ses armes et aussi pour quelques-unes de ses monnaies. — Ce manuscrit est le troisième sur papier, daté du XIVe siècle, que je rencontre à la bibliothèque de Modène (voir nos 26 et 31). M. Maurice Prou (*Manuel de paléographie*, p. 171) fait donc erreur en pensant que « *les livres proprement dits n'ont pas été écrits sur papier avant le XVe siècle.* »

[2] Les trois premiers feuillets non numerotés ont été ajoutés plus tard au ms. Ils contiennent la table des matières écrite, ainsi que le titre de l'ouvrage, par une main du XVe siècle. A ce même siècle appartiennent également les cinq derniers feuillets. Les feuillets 83 et 87 sont restés en blanc.

[3] Dans l'inventaire de 1757, t. II (III, F. 47): « *in tegmine ligneo pelle alba ducto cereaque fibula instructo.* » Cette couverture ne pouvait être la première de notre manuscrit, car l'inventaire nous fait savoir que le « *Mandeville* » était déjà alors, comme aujourd'hui, relié avec un fragment de *l'Evangile de l'Enfance*, écrit au XVe siècle.

[4] Le scribe avait laissé en blanc la place des lettrines. Ces vides ont été remplis plus tard avec des capitales à l'encre rouge, simples ou bien accompagnées de dessins grotesques, mais toujours exécutées sans aucun goût artistique.

nobles hommes, qui ne scevent point de latin ou pou, et qui ont esté oubtre mer, saichent et entendent se je dy vroy ou non, et se je erre en disant, pour non soubvenant ou autrement, qu'ilz puissent adrecer ou amander, car chose de lonc temps passee par la veue tourne en en obly, et memoire d'omme ne peut mie tout retenir et comprandre.

Cy commence a deviser partie des regions de la terre sainte et de la facon de la vraye crois nostre Seigneur.

Ores, ou nom de Dieu glorieux, qui veult aler oultre mer, il peut aler par pluseurs chemins, et par mer et par terre, selonc les partiez dont il movra..... .... (*fol.* 82 *r°*)... et pour ce que je vous ay dit et fait mencion des diverssetés d'aucuns païs, vous doit souffire atant a present. Et je, Jehan de Mandeville dessus dit, qui me parti de nostre païs et passay la mer l'an de grace .mil. ccc. xxij.[1], qui mainte terre et maint païs ay depuis sarché, et qui ay esté en maint bonne compaignie et veu maint beaufait, combien que je ne feisse oncques nul beaufait ne nulle belle emprise, ne autres biens dont on doie compte faire ne riens tenir, qui maintenant suis venus a repos malgré moy pour goutes artetiques qui me destraingnent, en pregnent soulaz en mon chetif repos, et en recordent le temps passé, j'ay ces choses compillées et mises en escript, tout ainssy qui m'en puet soubvenir, l'an de grace. mil .ccc. lvij[2], le xxxv° an que je me parti de nostre païs. Si prie a tous les lisans et liseurs, s'il leur plaist qu'il veullent a Dieu prier pour moy, et je prieray pour eulx aussy, et pour tous ceulz qui diront pour moy une pater nostre, que Dieu me face remission de mes pechiez. Je les fais personiers et leur ottroye part de tous les bons pelerinaiges et de tous les bien fais que oncques fiz et que je feray encore jusques en la fin. Et si prie a Dieu de qui tous biens et toute grace vient et descent, que tous les lisans et oyans crestiens vuellent de sa grace remplir leurs corps et leurs ames sauver, et a la gloire et louenge de lui qui est *trinus et unus*, sans commancement et sans fin, sans qualité bons, sans quantité grans, en tous lieux presens et en toutes choses compaignans, et en qui tous biens ne puet amender ne nulz maulz empetrer, qui en trinité parfaite vit et regne par tous siecles et par tous temps. Amen.

Explicit le romant messire Jehan de Mandeville, chevalier de la

[1] L'auteur est plus explicite dans ce passage du prologue: « *Je Jehan de Mandeville, chevalier, jassoit ce que je ne suis digne, nés et nourriz d'Aingleterre, de la ville de Saint Alan, qui passay la mer l'an mil .ccc. xxij, le jour de saint Michel...* »

[2] L'un des plus anciens mss. de ce texte, et, selon M. E. Langlois, l'un des plus corrects, celui du Vatican, Reg. 750, donne *M .ccc. l viij*.

nacion d'Angleterre, escript et acomply l'an de grace nostre seigneur. mil. ccc. lxxxviij, le xe jour de decembre, par la main maistre Perre le Sauvaige de Chaalons en Champaigne, maistre en ars. Demoure adonc a excellent et puissant princesse, la duchesse de Tourainne, contesse de Valoiz et de Beaumont,

La duchesse de Touraine dont il est ici question n'est autre que Valentine de Milan, fille de Jean Galéas Visconti et d'Isabelle de France. Elle avait épousé, en 1389, [1] Louis, comte de Valois et duc de Touraine, devenu duc d'Orléans en 1391. L'inventaire des objets que cette princesse possédait au moment de son mariage, mentionne plusieurs livres, entre autres « *Liber unus domini Johannis de Mandevilla coopertus de velluto granæ* »[2]. Or, j'ai tout lieu de croire que le *Mandeville* de Valentine Visconti est précisément celui qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque d'Este. Comment y est-il parvenu? c'est ce que je n'ai pu découvrir.

Quant au scribe *Perre le Sauvaige* de Châlons en Champagne, je n'ai rencontré ailleurs aucun copiste de ce nom. Mais je crois qu'il doit être identifié avec le *Pierre Sauvage* qui était trésorier du duc d'Orléans en 1414, et avec le personnage de même nom, cité parmi les personnes dont Charles d'Orléans avait reçu quelques manuscrits [3] Il se pourrait que notre « maistre en ars » ait été quelque temps attaché à la maison des Visconti, comme précepteur de Valentine, et qu'il se soit

[1] La date 1388, que porte notre manuscrit, s'explique par le fait d'un premier mariage conclu par procureurs en 1387. Dès cette époque, dans tous les actes de cession, de procuration, etc., on parle du mariage comme d'un fait accompli, et les ayants cause sont appelés « *dux Turonie, et Valentina ducissa ejus uxor* » dit M. Faucon (*Le mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti*, pp. 7-8. Extrait des Arch. des missions sc. et litt., série III, t, 8 — Paris 1882).

[2] Voy. Muratori, *Rerum italicarum scriptores, XVI, col.* 809; De Laborde, *Renaissance des Arts à la cour de France,* III, 44. L'original de cet inventaire est coté G 1777, aux Archives Nationales de Paris.

J'ignore si ce manuscrit est jamais entré à la librairie du château de Blois; mais en tout cas il ne devait plus en faire partie en 1411, puisqu'un document de cette époque nous apprend que Charles d'Orléans fit alors l'acquisition d'un « *Mandeville* » au prix de quarante écus. (Voyez L. Delisle, *Cabinet des Mss.* I, 105).

[3] Voy. L. Delisle, *Cabinet des mss.* I, 104 et 112.

mis alors à copier pour sa pupille le « *Mandeville* » que possédait la bibliothèque de château de Pavie [1].

Les *Voyages de Mandeville* ont été pendant longtemps la lecture favorite de nos aïeux. Les manuscrits en sont fort nombreux. Ce livre a été souvent imprimé en diverses langues et l'on n'en compte pas moins de 27 éditions incunables, dont huit en français. La première qui ait été publiée en France porte la date de Lyon, 1480.

M. J. Vogels, qui s'est fait déjà connaître par divers travaux sur les *Voyages de Mandeville* [2], doit bientôt donner une édition critique de cet ouvrage, avec de nouveaux aperçus sur les rédactions française, latine et anglaise, qui nous sont parvenues.

II. — L'ÉVANGILE DE L'ENFANCE (*fol* 85 *r°* — 89 *v°*)

Il avint un jour, que Herodes le roy feist decoler les anfans qui estoyent de l'ahaige Jhesu, que li anges nostre Seigneur s'aparut a Joseph et li dist : « Va et prent Marie et l'enfant, et maine en Egipte pour la voye des dessers ». Quant Joseph oy ce, si fist le commendement de l'angle et s'en ala. Et quant ilz vindrent a une grant fosse, seinte Marie chevanchoit une mule et tenoit Jesus en son giron, et dist a Joseph qu'elle se vouloit un peu reposser. Il avoit avec Marie et Joseph trois enfans et une pucelle. Et en tant ilz virent yssir d'une grante fosse maint de dragons, dont lez anfans orent grant peur, et commencierent a crier. Quant Jesus antendy ce, si desendy du giron sa mere ou il estoit, et s'en alla droit la ou li dragons estoyent. Quant lez dragons virent l'enfant Jesus, si l'orerent et li firent grant reverence, puis se partirent d'yllec.....

.....

..... Apres ces chosses se partirent la vierge Marie et Joseph en

[1] Ce manuscrit est ainsi décrit dans l'inventaire de 1426, publié par M. le marquis d'Adda (*Indagini .. sulla libreria Visconteo-Sforzesca, Invent.* n° 915) :

« Liber unus in gallico et in littera notarina, copertus corio albo veteri hirsuto mediocris voluminis, Incipit *comme il soit ainsi que la terre d'oultremer* et finitor *par tous tens. Amen.* »

[2] Voy. J. Vogels, *Das Verhaltniss der italienischen Version der Reisebeschreibung Mandeville's zur franzœsichen* (Bonn, 1882). — *Die ungedruckten lateinischen Versionen Mandeville's* (Crefeld, 1886). — *Handschriftliche Untersuchungen ueber die englische Version Mandeville's* (Crefeld, 1891).

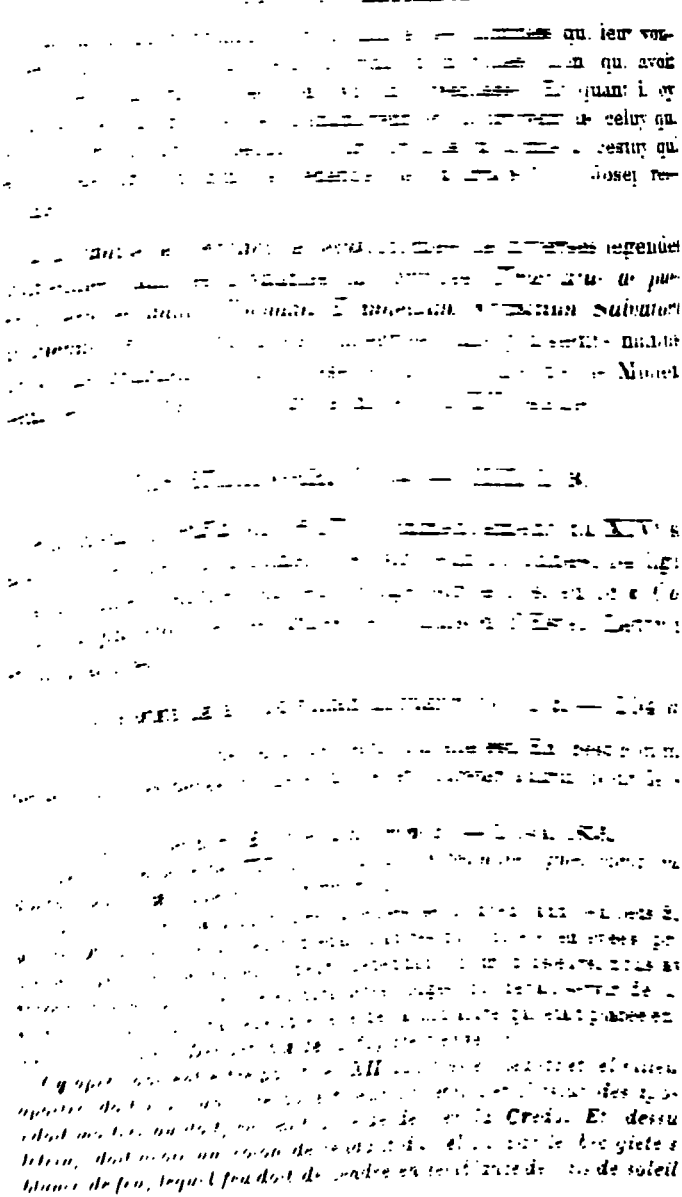

avoir, et celui qui fet contre cest commandement est tenu a rendre ce qu'il a de l'autrui malvesement se il le set, et si il ne le seit, il est tenu a donne le pour Dieu, ou a fere en au conseil de sainte eglise; car qui retient l'autrui a tort, il peche mortelment se il ne le rent et il le puise faire, ou s'il n'en fet au conseil de sainte eglise.

Le oictiesme commandement. viij.

Li oictiesmes si est tiex : « Tu ne diras mie faux tesmoing encontre tom proisme..... .... cuer ne pourroit penser, ne langue deviser quel chose est cele pés que Diex estuie a ses amis ; et por ce que je n'en saurroie fors bauboier ne dire chose souffissant, dont je n'en vueil ore plus dire, mes ci finerai ma matiere a la gloire nostre Seigneur, a qui en soit toute l'onneur, qui nous maint en sa compagnie la ou est perdurable vie. Amen.

Ce livre compila et fist un frere de l'ordre des precheeurs a al requeste du roi Phelippe de France, en l'an de l'incarnation Jhesu Crist .mil. cc. lxxix. Deo gracias.

Ce sont les tieres qui sont contenuz en cest livre, premierement: Les .x. comandamenz. Des articles de la foi cristienne. L'Apoca-

« Les *x. commandemenz* » manquent à notre manuscrit.— Dans les marges inférieures du feuillet, qui est devenu aujourd'hui le premier, une main peu exercée du XIVe siècle a tracé quelques lignes, où il est question d'abord d'un miracle de S. André commençant par ces mots:

Un mekr fu, qui honora saint Andrieus tant, que li diable avoit si grant despit qu'il se fiit en forme de .I. damezele..... ... puis, sur le verso, d'un miracle bien connu de S. Nicolas, que je rapporte en entier :

Sanctus Nicholaus ; il lessa a teteer les mameles de sa mere, venders et merces. Un mirakle de lui : Il avoit presté .j. juf au .I. kristien .I. nombre d'argent, et dernier li cristin nia. En le juf n'avoit nul tesmoin qi devant le chiere li si fit jureer. Et li vient au jurement. Et il avoit fet hont d'argent comme il devoit le juf, fet en .I. baston vude; et venist si comme ejectant, et dist au juf devant le judge « Tenees mon baston autant comme je jure », et il fiit. Lors il jura que il li avoit tout su redoné qu'il onques avoit du sien. Dunt il priist son baston e[n] arriére, et li juf li dona. Lors il quida bien avoir. Et li juf pria saint Nicholaus que il fesit aucune miracle, il devendroit Karstin. Et li Krestin sus le chemin devient dormir; et la vint .j. carriot que decourt, si qu'il tuerent le Kistin et brisierent le baston, et l'argent issoit .Et quant chiere les savoit, il commanda au juf prendre son argent ; et le juf, qu'il n'en pre[n]-dereit ja mes cilli Kristin ne vient en vie. Et dunt il devient renvie, et li juf li fiit baptiser.

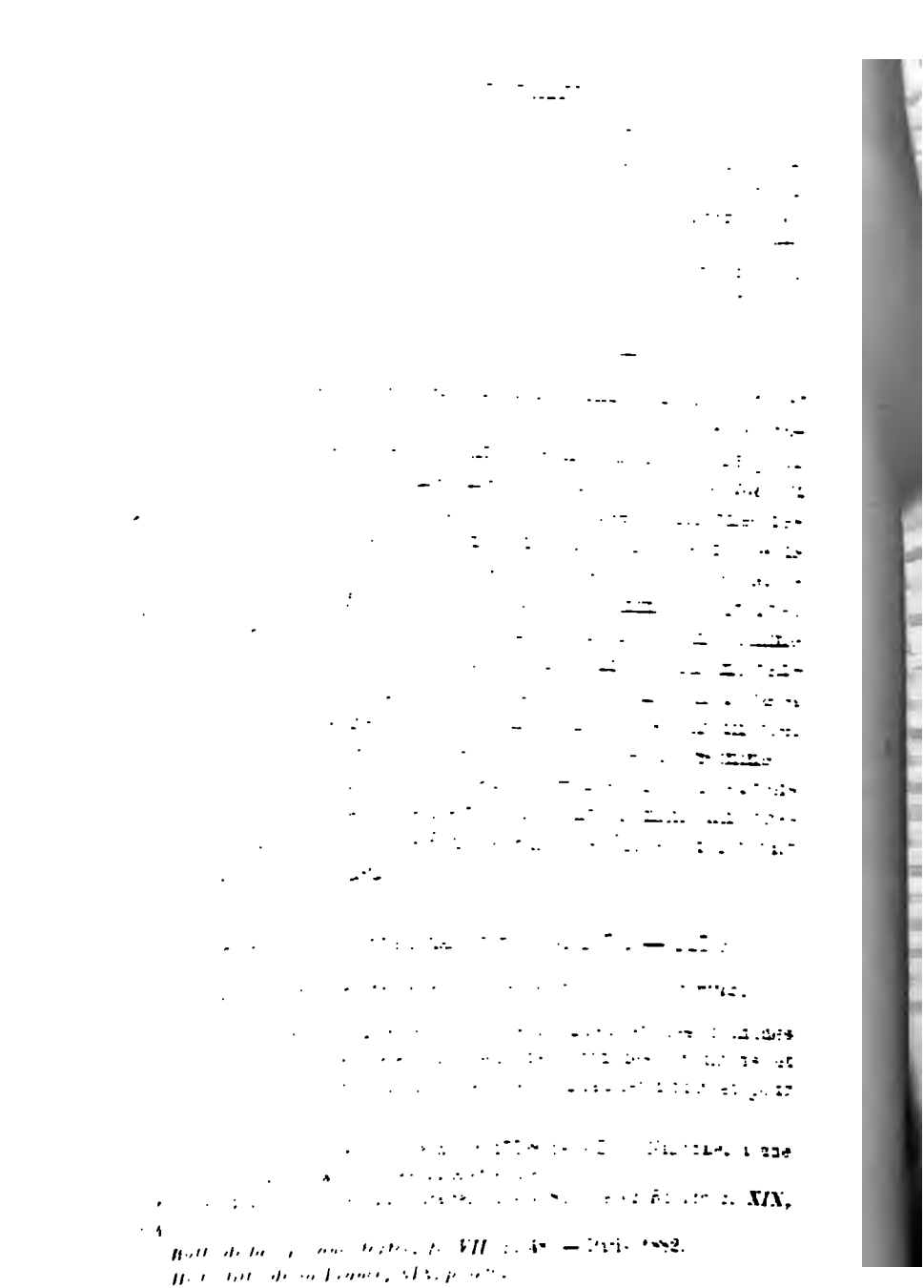

qui on le doit haïr, et pourquoi il fet souverainement a blasmer....

.....

..... la prescience de ce fruit apert en ce que l'en treuve petit de ceuls qui aient ce fruit en leurs [.....] ne en leurs langues. Or se gart chacuns qu'il ait cel fruit et les autres, si fera que sages. *Explicit.*

Ce petit traité de morale, qui se rencontre aussi ailleurs (p. ex: Bibl. Nat. fr. 1895) à la suite de la *Somme le roi*, ne me paraît pas être l'œuvre de frère Laurent, mais plutôt celle de l'un de ses imitateurs. Afin de faire juger du style de l'auteur, je reproduirai le passage suivant:

(*fol* 112 *a*). Certainement ce n'est mie amour aus enfanz d'amaser ne d'aquerre mauvaisement richeces; ainz est ançois haine, car il mainnent et euls et leurs enfanz en enfer, si comme nous vous en dirons. j. essample:

Il avint .j. temps, qui fu jadis, d'un (. f. 112 b) usurier qui avoit .ij. enfanz. Li uns ne voult riens avoir du som pere pour ce qu'il savoit bien qu'il l'avait mauvaisement aquis, et ala estre hermite. Li autre demora avec som pere; et, son pere mort, il ot son remenant. Pou de temps aprés, ce filz remorut. Quant li hermites sot que son pere et son frere furent touz. ij. mors, si en fu moult corrouciez, car il cremoit certainement qu'il fussent dampnez, et fist priere a nostre Sire qu'il li revelast l'estat ou il estoient. Il fu raviz et menez en enfer, et les vit issir du puis touz embrassez, mordant li un l'autre, tout aussi comme font .ij. chiens qui s'entrebatent pour une lise avoir, ou pour .j. hos, qu'on leur a ru, ou il a j. pou de char entour. Li peres disoit a son filz: « Tu, soies maldit, car pour toi fui ge usurier, et sui dampnez »; et li filz redisoit a som pere: « Mes tu, soies maudit, car se tu ne l'eusses mauvessement acquis, je ne l'eusse mie malvaisement (*fol*. 112[c]) retenuz et ne fuse mie dampnez. »

FONDS ÉTRANGER N° 39 — (XI, B. 9)

Parchemin, 0[m], 313 sur 0[m], 220, fin du XIV[e] siècle ou commencement du XIV[e], 80 feuillets à deux colonnes, 38 lignes (et 38 vers) à la colonne; reliure[1] en peau rouge, sur le dos

[1] Dans l'Inventaire de 1737, t. III (IV, E. 26): « *in tegmine ligneo fibulis ereis instructo, et coriacea fasciola sculpta ad tergum armato* »

[illegible] et les armes de la [illegible] miniatures [1].

— [illegible] (fo. 1-13).

[illegible] que notre Sire [illegible] son nom et anoncier sa [illegible] tuit en aler; [illegible] estoient menes a [illegible]

. . . .

[illegible] une peschiere dont mainte parole [illegible] plus a [illegible] voira savoir [illegible] est ales, et [illegible] que Moys est devenus, et qu'il [illegible] une peschiere [illegible] aler i doit. [illegible] rassemblerai toutes ces [illegible] traites d'une [illegible] de toutes choses, si [illegible] laissier tant que [illegible] par soi. Et se je le [illegible] sont devenues, ne [illegible]

Le roman de Joseph d'Arimathie, appelé aussi le *Petit Saint-Graal*, est le remaniement en prose de la première partie du *Saint-Graal*, poeme composé au XIIIe siecle par Robert de Boron.[2] Les manuscrits en sont peu nombreux; l'édition critique qu'en a donné M. G. Weidner n'est basée que sur une dizaine de copies. Mais ni M. Weidner,[3] ni M. Hucher,[4] ni

[1] Quelques unes des miniatures ont ete enlevées. Le volume a pour gardes deux feuillets en parchemin provenant d'un livre de droit ecclesiastique du XVe siecle, et contenant le fragment d'un chapitre intitule « *De privilegiis dotis h'rticis mulieribus non petandis, cap. lxxxj.* »

[2] Voy. Francisque Michel, *Roman du Saint-Graal* (Bordeaux, 1841), et Gaston Paris *La littérature française au moyen-âge*, p. 99. (Paris, 1888).

[3] G. Weidner, *Der Prosaroman von Joseph von Arimathia*, pp. I-IV. Oppeln, 1881.

[4] E. Hucher, *Le Saint-Graal*, I, 25-27 — Le Mans, 1874.

M. Birch-Hirschfeld, [1] dans leurs énumérations des mss. du *Joseph d'Arimathie*, n'ont mentionné le texte de Modène, qui cependant est l'un des plus anciens et des plus corrects. Ce fait seul suffirait pour montrer combien le fonds français de la Bibliothèque d'Este est peu connu.

II. — MERLIN (*fol.* 13[d]-44[a])

Molt fu iriés anemis quant nostre Sire ot esté en infer, et il en ot jeté Adan et Eve et des autres tant que lui plot. Et quant li anemi orent ce, si en orent molt grant mervelle, et s'asamblerent et disent « Qui est cil hom qui si nous a enforciés et nos fermetés brisiés, et que riens que nous eussiemes repuse ne pot estre gardée contre lui, et qu'il n'en ait fait ce qu'il lui plaist ? Nous ne cuidiemes mie que nus hom peust naistre de feme qui ne fust nostre.....

.....quant Artus fu sacrés et le messe fu cantée, si issirent tot li baron del mostier, si esgarderent, et ne virent pas le perron, si ne sorent que il fu devenus. Ensi fu Artus esleus a roi, et tint le terre et le regne de Logres lonc tans en pais.

Nous n'avons aucune édition critique du *Merlin* en prose, mais un bon texte en a été publié, avec une savante introduction, par MM. G. Paris et J. Ulrich, [2] d'après un manuscrit, écrit environ à la même époque que le nôtre, et appartenant aujourd'hui à M. Alfred Huth, de Londres.

III. — PERCEVAL LE GALLOIS (*fol.* 44[d]-74[c]).

[3] Quant Artus fu fais rois et le messe fu cantée, si s'en revint arriere a son palais, et tot si baron qui l'espée li avoient veue esrachier dou perron. Dont vint Merlins aprés ceste election a la cort, et quant li baron le virent qui le counisssoient, si en firent molt grant joie ; et Merlins parla a aus et lor dist : Or entendés a cou que je vos dirai : Je vuel bien que vos saciés que Artus, que vous avés receu a roi, fu fius a Uter Pandragon, vostre segnor lige, et la roine Ygerne....

[1] Birch-Hirschfeld, *Die Sage vom Gral*, *p.* 145 — Leipzig, 1877.

[2] G. Paris et J. Ulrich, *Merlin, roman en prose du XIIIe siècle, tome I, pp.* 1-146 — Paris, 1886.

[3] Notre manuscrit ne présente ici aucune division, pas même celle d'un paragraphe.

.....Atant s'en torna Merlins et fist son esplumoir, et entra dedens, ne onques puis au siecle ne fu veus.

Ne de Merlin, ne del Graal ne parole plus li contes, fors tant seulement que Merlins pria nostre Segnor qu'il fesist a tos caus merci qui volentiers oroient son livre, et qui le feroient escrire por ramembrer ses œuvres. Et vous en dites tout. Amen.

Ci fine li romans de Merlin et del Graal.

Le *Perceval* en prose n'était connu, en France, jusqu'à ces derniers temps, que par le manuscrit de la collection Firmin Didot (aujourd'hui à la Bibl. Nat., n^elles^ acq., 4166) qu'a publié M. Hucher [1]. Cependant l'existence de la copie de Modène avait été révélée depuis longtemps par quelques citations qu'en avait faites M. P. Rajna [2].

M. Gaston Paris [3] a déjà annoncé la publication que nous devons faire prochainement de ce second texte, différent sous bien des rapports de celui qui a été édité par M. Hucher.

IV. — LE LAPIDAIRE DE MARBODE (*fol.* 75^a^-80^d^)

.....
Et miels plaisir a Diu le fait,
Eneas qui tant perilla,
Que li feus de Troie escilla,
Par l'achate qu'il ot et tint
El deseure tos tans revint.

.....
Buene est a porter el croissant,
Et el decors nient mains n'aïue,
Encore soit ele plus menue.
Quanque ce soit molt par est bone,
Grans porfis fait et grans biens done.

M. L. Pannier, en publiant ce ms. dans ses *Lapidaires*

[1] E. Hucher, *Le Saint-Graal*, I, 415-505. — M. P. Meyer disait encore en 1884 (*Soc. des anc. textes*, X, 54) : « Le *Perceval* est perdu dans sa forme première et nous n'en avons en prose qu'une rédaction fort altérée conservée dans un manuscrit *unique*, et imprimée par M. Hucher ».

[2] Pio Rajna, *I cantari di Carduino*, préf. XV, XX, XXIII (Bologne, 1873) ; *Le fonti dell'Orlando furioso*, p. 279 (Florence, 1876).

[3] *Romania*, *XIX*, 498.

français des XIIIe et XIVe siècles[1], a fait la communication suivante (p. 71-72) : « Celui des trois lapidaires en vers qui peut, par l'inspiration et par le style, passer pour avoir été composé le premier, ne nous a été conservé que dans un seul manuscrit. Ce manuscrit est conservé à la bibliothèque de Modène.....La première personne qui l'ait signalé aux romanistes est M. Paul Heyse[2], mais il n'en a fait connaître que le titre. Je n'en saurais pas davantage, si M. G. Paris, qui m'en a le premier donné connaissance, n'avait prié M. Pio Rajna de vouloir bien m'en procurer une copie. Justement ce dernier savant en avait déjà fait prendre une copie pour son usage personnel, et il a eu l'extrême obligeance de me la communiquer. Le manuscrit de Modène semble avoir beaucoup souffert. Outre qu'il est incomplet du début et de la fin, certains vers, surtout dans les derniers, semblent effacés ou difficiles à lire. Si l'on joint à cela que le copiste de M. Rajna n'était que peu familier avec l'ancien français, on comprendra comment les 900 vers environ qui restent et que je publie sont loin d'être corrects.....Si défectueux que soit ce Lapidaire, il ne laisse pas que d'être d'un grand prix. C'est l'œuvre d'un homme intelligent, qui comprenait assez bien le latin et parlait un français qui ne manque ni d'élégance ni de fermeté. »

À dire vrai, le ms. de Modène n'est pas en aussi mauvais état que le pensait M. Pannier, et si le savant et regretté philologue l'avait eu un moment sous les yeux, il aurait, sans aucune difficulté, corrigé la copie qui lui avait été communiquée, en faisant disparaître de son édition un certain nombre d'erreurs et de lacunes que je vais indiquer, en y joignant la vraie leçon du manuscrit:

	ÉDITION	MANUSCRIT
61	Dis et set manieres en sont	.xiiij. manieres en sont
95	Li ruges est de gregnor pris.	En argent soit li jaspes mis
96	En argent soit li jaspes mis	Illueques est de gregnor pris
112	Com nature nes pot amer	Qu'aine nature nes pot amer

[1] *Bibliothèque de l'École des hautes études*, fasc. LII, p. 81-108

[2] *Romanische Inedita*, p. 168.

119	De Mede une autre home en envoient	Mede une autre vous en envoient
124	Oncques pieres ne fist gregnor	Aine a piere ne fist gregnor
266	Car auques noirete devient	Car auquetes noire devient
343	A qui auques de pres le mire	Qui auquetes de pres le mire
470	Et en plait por error atraire	Et en plait por onor atraire
726	Que vieus diable i doivent estre	Que vif diable i doivent estre
748	Molt peut et vaut en molte guise	Molt peut et vaut en molt de guise
816	Par tout le ventre renfleval [1]	Par tout le ventre u enfle val
849	Molt est buene a aidier a femme	Molt est buene a ençainte f[eme]
857	A l'.....fait aimer cast....	Par lui si fait amer castée
858	Et.....noir en.....	Et per i manoir en netée
860	...li sie les en a cure	Qui ens li siecles en a cure
865	Et se vous doutés d'aucun home	Et se vous doutés d'aucun, hui,
866	Qu'il vos vuelle anui faire en some	Qu'il vos vuelle faire anui
873	Ne gostera de le viande	Ne gosterés de le viande
874	Ja n'ara volenté si grande	Ja n'arés volenté si grande
911	La piere tienent a puissant.	Le piere tient on a poissant.

FONDS ÉTRANGER, N° 40 — (II, G, 14)

Parchemin, 0m,330 sur 0m227, XIVe et XVe siècles, 79 feuillets, 2 colonnes de 45 à 50 lignes à la colonne ; reliure [2] en peau rouge, sur le dos, en or : « *Historia Tristani* » et au-dessous les armes d'Este. Lettrines rouges aux feuillets 29-36 [3].

[1] Cette erreur est malheureusement passée dans le *Dictionnaire* de M. Fr. Godefroy (*Renfleval*, adj., qui fait enfler); mais la leçon du ms. est bien *u enfle val*, clairement écrite en trois mots. La lecture fautive de *r* pour *u* provient de ce que cette voyelle isolée est représentée par un *v* dans l'écriture gothique bâtarde de notre ms.

[2] Dans l'Inventaire de 1757, t. I, (I, A, 41): *In tegmine ligneo pelle alba coperto, et cum una ærea fibula.*

[3] Ces feuillets proviennent d'un ms. du XIVe siècle écrit d'une écriture plus fine et plus soignée que celles qui se présentent dans le reste du volume.

ROMAN DE TRISTAN

[1]..... Sachez que je ai nom T. et sui nez au roiaume de *Loenef.* » — « Coment, ce dit li rois, estes vos donc T. li nez au roi Marc ? » — « Oil, sire, fet il; cil T. sui ge senz faille. » — « Certes, fait li rois, vos estes uns des bons chevaliers del monde. Por vostre bone chevalerie et por vostre grant proesce, feissiez a loer et a presier sor totes li chevaliers erranz que je conoisse, se ne fust que vos estes desloiaz encontre vostre oncle le roi Marc. Cist faiz vos avile et abaise vostre pris trop durement.....

..... Quant T. ot cest parlement, il ne set qu'il doie dire. Il avoit bore greignor volonté de metre Pal. a mort qu'il n'avoit devant, qar bien pense qu'il die del tot verité. S'il aime Madame Y., ce ne li poet il pas defendre ; non fait ele meemes senz faile. Se Pal. fust armez aussi com est T., il l'asailist voirement ; mais por ce que Pal. est desarmez, ne metra il main en lui ; a cest foiz i pora recovrer por aventure. Lors parole a Pal. et li dist: « Pal. que te vaut ton respondre ensi ? bien ai oï ton parlement. Mors es et non poes escaper, por ge te ferai morir ici. » — « T., ce dit Pal., se Diex moi vouxist tant de bien que moresse por celi a cui ge sui serf et home, a benauré me teinsse. Or i para que tu feras. Oci moi tost, se Diex t'ait. Se ge por ma dame moroie, ge ne soufreroie mie tant de mal en cele mort qu'ele ne m'ait plus fait de bien. Se ge onques oi ne pris ne los, ge l'oi por li, mais por li ge ne le puis perdre.....

Le verso de l'avant-dernier feuillet contient le lai de Palamède « *D'amors vient li dolz penser* » que M. P. Heyse [2] a publié d'après notre manuscrit.

Ce volume ne renferme pas, à proprement parler, une copie du *Tristan* en prose ; il a été formé avec des fragments de plusieurs manuscrits de ce roman, écrits au XIVe siècle, et ces fragments ont été reliés et complétés en partie, au siècle suivant, par un scribe italien, au moyen d'additions empruntées à un arrangement que l'on trouve dans divers autres manuscrits. La première de ces additions commence ainsi, sur le recto du fol. 13 :

[1] Le haut du feuillet étant déchiré en travers, les premières lignes sont incomplètes; les quelques mots qu'elles contiennent ont trait à la rencontre de Tristan avec Bron, *le roi pêcheur*.

[2] *Romanische Inedita*, pp. 169-171.

« En ceste partie dist le contes qe quand messire T. fu revenus [illegible] reiaume de Logres, e ot amené avoc lui madame Yselt, et il ot trové monseignor Lanc., en cele venue q'il vint devant le roi Artu, et il amenoit avec lui madame Yselt, abati il des compaignons de la table reonde dusq'a .xiiij. Mesire Lanc. qui, por vençer cele honte q'il lor avoit faite, s'estoit meuç de pavelons por joster a monseignor T.; quand il reconut monseignor T., qui a lui se fist conostre, si li est grand joie e grand feste, ce ne doit nus hom demander. E quand il reconut la rayne Y., il ne fu gaires meinz joianç de sa venue q'il fu de monseignor T. Que vous diroie ? joie fist e a l'un e a l'autre.... »

Ce passage, qui correspond à la moitié de la 125e laisse du plus ancien poème sur Tristan[1], et qui se retrouve dans divers mss., entre autres dans le n° 755 (anc. 7174) de la Bibl. Nat., appartiendrait, selon M. Paulin Paris[2], plutôt à un arrangement de Rusticien de Pise qu'à l'ancien roman de Tristan. Toutefois, comme l'a bien fait remarquer M. E. Löseth[3], l'illustre savant n'a pas donné de preuves en faveur de cette opinion.

FONDS ÉTRANGER, N° 42 — (II, G, 15).

Papier, 0m332 sur 0m235, commencement du XVe siècle, 74 feuillets numérotés, 2 colonnes, 42 lignes à la colonne ; reliure[4] en peau rouge, sur le dos, en or : « *Giron le Curtois* » et au-dessous l'aigle couronnée d'Este.

ROMAN DE GUIRON LE COURTOIS

[5] [E]n ceste partie dit li contes que le roy d'oultre les Marches avoit ung frere chevalier preus et hardis et renomé de haute proesce qui estoit apelés Galescondins le Courtoys, pour ce que il estoit le plus courtois chevalier que l'en peust trover en cele contrée. Il avint ung jour que il aloit querant aventures par le royaume d'Escoce, come che-

[1] Voy. Francisque Michel, *Tristan, ce qui reste des poèmes relatifs à ses aventures*. Londres, 1835.

[2] P. Paris. *Les mss. français*, VI, 8.

[3] Löseth. *Analyse critique des romans en prose française de Tristan et de Palamède*, p. 253.

[4] Dans l'Inventaire de 1755, t. III (IV, E. 23) : « *in tegmine ligneo sed lacera ad tergum pellicea fasciol[a] instructo* ».

[5] La place des lettrines est restée partout en blanc.

valier errant. Avint adonc que il encontra en une forest mounlt bele et mounlt delectable ung chevalier errant qui menoit en sa compagnie une mounlt bele damoysele .....

.....

..... mais de madame de Malehaut, la belle dame, la plaisant, de celle qui a celui temps estoit bien de biauté prisé[e] sur toutes les dames del monde, que (*fol.* 74•) dirons nous ? N'en povons dire autre chose fors ce que li contes dit. Li contes en devise tout apertement que elle aime Guiron si coralmen et dessi amor, que dame ne porroit plus amer chevalier en nule guise de ceste cest monde. Et por ce, se Guiron l'a refusee par deux fois, ne l'aime elle mie mains, ains l'aime assés plus que devant et chascun jour croist celle amor si fierement que merveille est come elle vit, car en mengiant et en bevant, en parlant et en sollassant, en dormant et en veillant, pense elle adés a Guiron. Guiron li est in el cuer entrés si fierement qu'elle ne prise de tout le monde fors que Guiron tant soulement. Elle ameroit mieulx a avoir lui tout soul que estre dame de tout le monde, quant elle le voit qu'il est tant biaus et tant gentis et si bien fais en toutes manieres. Aprés eut oï deviser a son mari meismes qu'il est sans faille le meilleur chevalier du monde, elle vait disant en son cuer que il n'est ore en cestui monde home fors cestui soulement. Cis est roys que elle vieult ; mieulx morir por ses amors que vivre en autre maniere. Ne place a Dieu que elle en ostas jamais son cuer, car elle se tiendroit a honie. C'est honeur d'amer tel home, quar il est home sur tous autres, biaus plus que tous et meilleur d'autres chevaliers. Et se aucuns par aventure li blasmast de cestui amer, il ne li en chaut ; se Dieu li ait, se elle morroit por cestui, ce li seroit la greigneure honeur que onques mais avenist a dame. Cestui est tout li sien acoit, et en cestui dit s'endort elle soventes fois.

[A] celui point que je vous cont que elle amoit si durement Guiron le preus.....

Nous avons dans le présent volume une copie inachevée de la seconde partie de l'immense roman en prose *Palamède*, attribué à Élie de Borron, dans divers manuscrits [1]. Cet ouvrage a été publié au commencement du XVIe siècle en deux volumes séparés, portant les titres, l'un de *Melyadus*, l'autre de *Gyron* [2].

Le roman de *Guiron le Courtois* a été beaucoup lu en Italie

[1] Voy. P. Paris, *Les mss. françois*, *II*, 346 ; et *Romania*, *IV*, 264

[2] Voyez ces articles dans Brunet, *Manuel du Libraire*.

à la fin du moyen-âge, et, comme M. Rajna [1] l'a bien montré, l'Arioste y a puisé beaucoup pour la composition de l'*Orlando furioso*. Les mss. qui nous en restent sont incomplets pour la plupart. M. E. Löseth doit donner prochainement une analyse de tous ceux qui se conservent à la Bibliothèque Nationale de Paris.

FONDS ÉTRANGER, N° 43 — (XVII, F, 4)

Parchemin, 0,m 345 sur 0,m 250, XIVe siècle, 108 feuillets, 2 colonnes, 4 lignes à la colonne; reliure [2] en peau rouge, sur le dos, en or: « *Columna. De regimine principum* » et les armes d'Este. Lettrines [3].

LE GOUVERNEMENT DES ROIS ET DES PRINCES DE GILLES COLONNA.

TRADUCTION DE HENRI DE GAUCHI

A son especial seignenr nez de liguie roial et sainte, monseigneur Phelippe, ainsnez fils et hoir monseigneur Phelippe, tres noble roi de France par la grace de Dieu, frere Gile de Rome, son clerc humble et devost, frere de l'ordre de saint Augustin, salut et quanque il puet de servise et d'onneur.

Li livres de gouverner les citez nous enseigne que toutes seignories ne durent pas tant l'une come l'autre, ne touz les gouvernemenz des seigneurs et des princes ne sont pas igaus, quar aucunes seignories durent par .j. an, aucunes par la vie d'un homme ; aucunes seignories sont qui pueent durer tozjors par aucune maniere, par heritage et par succession de leur hoirs .....

....

..... et doit l'en savoir diligenment que les enseignemenz et toutes les manieres par quoi l'en puet vaincre ses anemis, nous avons dit por enseignier les rois et les princes a conbatre contre leur anemis qui veulent empeechier le bien commun, la pés et la concorde du pue-

[1] P. Rajna, *Le fonti dell'Orlando furioso*, p. 111, — Florence, 1876. — Voyez aussi Fr. Tassi, *Girone il Cortese* (Firenze, 1855), pp. XIII, 58, 59, 62.

[2] Dans l'Inventaire de 1757, t. III (IV E, 8) : « *in tegmine ligneo œreis fibulis instructo, et ad tergum coriacea fasciola optime sculpta armato* »

[3] Le ms. a, comme feuilles de garde, au commencement, deux feuillets provenant d'un traité de medecine du XIVe siècle, et, a la fin, le feuillet 9 de notre texte, écrit en double, probablement par suite d'une erreur du scribe.

ple ; quar les rois et les princes doivent toutes leur batailles ordener por le bien commun et por le proufit du pueple et por la pés et la concorde de ceux qui sont en leur roiaume; quar se les rois et les princes entendent le proufit commun et la pés de leur pueple, il deserviront la pés pardurable en la quelle il a souvrain repos et souvrain delit, la quelle pés Diex, qui est beneoit en ciel et en terre, a promis a ses loiaus crestiens et a ses loiaus amis.

Ci fine li livre du gouvernement des rois et des princes que frere Gile de Ronme, de l'ordre saint Augustin, a fet; le quel livre mestre Henri de Ganchi (*sic*), par le commandement le noble roi de France, a l'aide de Dieu, a translaté de latin en françois.

Le XXIIIe et dernier chapitre du 3e livre manque ici comme dans la plupart des autres copies.

L'édition critique de cette traduction, dont il existe de nombreux manuscrits, est encore à désirer; nous n'avons que celle de Guillaume Eustace, publiée à Paris, en 1517, sous le titre: « *Le mirouer exemplaire et tres fructueuse instruction selon la compillation de Gilles de Rome, tres excellent docteur: Du regime et gouvernement des Roys, princes et grands seigneurs* [1]..» Le « *De regimine principum* » a été aussi traduit en anglais, en espagnol, en catalan, en italien et même en hébreu. Relativement à l'auteur, Gilles Colonna, M. F, Lajard [2] a écrit, il y a quelques années, un savant mémoire où l'on trouve réunies toutes les informations qui nous sont parvenues sur le célèbre général de l'ordre de Saint Augustin et sur ses œuvres.

Quant au traducteur Henri de Gauchi, nous n'en savons que fort peu de chose. D'après M. Lajard, il tirerait son nom du village de Gauchi en Vermandois et il aurait entrepris sa version par l'ordre de Philippe le Bel, au commencement du XIVe siècle, ou plutôt à la fin du XIIIe. Depuis on a proposé, non sans raison, de l'identifier avec le chanoine de Saint-Martin de Liège, *Magister Henricus de Gauchiaco*, [3] dont le nom a été relevé dernièrement dans une charte de Philippe le Bel, du 30 janvier 1296 (nouveau style),

1 Voy. Brunet, *Manuel du libraire* sous « *Ægidius* »
2 *Histoire littéraire de la France*, XXX, 421-566.
3 *Histoire littéraire de la France*, XXX, 620.

Il existe une autre traduction du même ouvrage par Jean Golein.

FONDS ÉTRANGER, N° 45 — (XVII, F, 6)

Deux manuscrits réunis sous une même reliure, 0m342 sur 0m243 ; parchemin, 269 feuillets, XIIIe et XIVe siècles ; papier, 84 feuillets, XVIe siècle. Reliure[1] en peau rouge, sur le dos, en or : « *Collectio poetarum* » et les armes d'Este.

Ce volume, dont le premier feuillet porte la date de 1254, est bien connu des romanistes, sous le nom de *Chansonnier provençal d'Este* (Bartsch, D.). M. Mussafia en a donné une excellente description[2], et beaucoup de philologues, tels que MM. P. Meyer,[3] H. Suchier,[4] C. de Lollis,[5] et autres, ont souvent traité des compositions provençales qu'il renferme. Mais le manuscrit contient, en outre, un certain nombre de poésies françaises, intéressantes à divers points de vue, dont nous allons parler.

La première qui se présente (*folio* 210d) est la chanson *Bernard di me Folquet q'om tient a sage* (fort altérée par un scribe peu habitué à copier des vers provençaux) que M. Gaston Paris a publiée dans son étude sur Hugues de Berzé.[6]

Au feuillet suivant, nous rencontrons un fragment de poème, écrit par une main italienne du XIVe siècle, et provenant apparemment d'une version perdue de Palamède.[7] Ce fragment, déjà signalé par P. Heyse,[8] étant encore inédit, j'en reproduis [illegible] texte *in extenso* :

[illegible] de 1257, f. III (IV, B, 27) : *in tegmine ligneo sed* [illegible]

[illegible] *der KK. Akademie zu Wien* (1867), LV, 339-450.

[illegible] *d'histoire et de littérature*, II, 90-94.

[illegible] *Theil der Modenaer Troubadourhandschrift* (Zeitschr. f. [illegible] 72-73.)

[illegible] XVIII, 167 *et suiv.* ; *Revue des langues romanes*, XXXIII, 165 [illegible] XVIII, 556-560).

[illegible] Lorseth, *Analyse critique des romans de Tristan et de Pala-* [illegible] 131.

[illegible] *inedita*, pp. 173-4.

CORRESPONDANCE POÉTIQUE ENTRE PHARAMOND ET MELIADUS
(*fol.* 211b-212c)

[A]u noble roi Melyadus,
Que tant puet et tant vaut que nus,
N'est ore de bonté greignor
A cel que ge tiegn por seignor,
En cui ç'ai toute ma fiance,
Ge, Faramonz, li rois de France,
Envoi mon brief, saluz li mant.
Autre chouse ge ne demant
Fors qu'il ait et bien et santé,
Et de toute joie planté.
Tout ausint comme li deaitiez
Qui de plaies est mal traitiez,
Quant navrés est et sormenez
S'en vet tout droit, s'il est senez,
Au mire qui le set guerir.
Quar autrement porroit perir.
Ausint ge, qui suis esmaiez
Qui suis dedenz le cuer plaiez
De doulor et de marrison,
Mant à vos por ma guerison,
Rois Melyadus, biaus amis.
Li forz rois Artus si m'a mis
En grant poor nouvellement,
Qar l'en me dit certeinnement
Q'il doit a ost sor moi venir.
S'il vient, qui me porra tenir ?
Contre lui ge n'y aurai force
Se vostre valor ne s'esforce
De moi encontre lui defendre.
Amis, pensez or de moi rendre
Ce qu'a vos fis aucune foiz.
S'en vos n'est or trouvee foiz,
Franchise, loiauté, pietez,
Donc est fausce vostre amistiez ;
S'a cest point ne me secorez,
Ge sui de doulor acorez.
Au dereain de cest mon brief
Vos salu o parlement brief.
Ne demorez, venez a mi,

Mostrez que vos soiez ami.
Vos avés [...] tres noubles rois
D'Estrangorre, qui mainz desrois
Et maint orgoill avez sousmis.
Meliadus, li vostre amis,
Vostre hom lige et vostre sers,
Vos manda ses letres par vers,
Et o ses letres vos salue,
Non pas o cuer plain de faulue,
Mas o cuer entier verai.
James nul jor n'oblierai
La vostre très grant amistiez ;
Por ce vos salu sans faintié,
Amis verai, sans fauseté,
Qui gaaignié et conquesté
M'avez par vostre courtoisie.
Amis, qui amés sans baudie,
Qui pitié eustes de moi
La ou ge estoie en esmoi
Et en doutance de morir,
Qui ne me lassastes perir
Por honor de chevalerie,
Qui m'avés rendue la vie
Qar de mort estoie ja près,
Mil saluz vos mant, et après
Vos merci par cent mille foiz,
Amis, tant fu la vostre foiz
Cortoise vers vostre anemi,
Que ge n'ai ore si bon ami
Qui me feist si grant bonté.
Por ce voill ge qu'il soit canté
Par tout le monde cestu[i] fet,
Si que l'en sace que a fet
Li bons chrestiens sans poor
Par sa grant franchise au peior
Enemi qu'il eust in vie.
Ge sai bien que auront invie
Bon et malvés de cestui fet
Q'a vostre annemi avez fet.
Touz li monz s'en merveillera
Quant par le mont conté sera.
Amis, quant delivré m'avez
Par cel franchise, com savez,

Or faites un autre franchise,
Si que la vostre gentilise
De jostre droitement loee,
Quant ma cartre auroiz regardée
E lehue de chief en chief,
Metez arieres touz meschief
E movez por venir a cort,
Si que li blasme que or cort
Que la loiauté ne gardez
Que vos au roi Artus devez,
Chiee par la vostre venue.
Or mais n'i ait resne tenue
De venir a cort ; venez tost
O grant esforz et o grant ost :
Secorez le bon roi Artu,
Si que par la vostre vertu
Li Sesne, qui sunt esvellié,
Se truisent si descoullié
Qu'il soient tuit pris come bestes.
Amis, regardez qui vos estes.
Del monde estes ben la merveille :
Faites que li mundes s'esvellie
E fremisse in vostre venir.
Par vos se puet bien maintenir
L'onor del roaume de Logres.
Se tuit li Sesne estoient ogres,
Si n'auront il a vos durée.
Mainte peinne avez endurée
Por mantenir chevalerie ;
Or puet estre par vos guerie
La plaie de la grant Bretagne.
Faites tost que par vos estaigne
La dolor qu'il vont endurant
De Sesnes, qui asegurant
Se vont or trop en ceste terre.
Poez vos tost finer la guerre.
Bien sai, si tost ne conoistrunt
Vostre espee, qu'il se metrunt
A la fuie sans delaier.
L'en le porra prendre e laier
Come chievres se il vos voient.
Ge vos conois s'il ne manioient
E s'il ne perdent tout pooir,

... vos porrez ...
... quer autre ...
... rendoiz ...
... de l'on...
... vostre ...
... ceste gra... ...
... vostre franch...
... l'en recei...
... atendez :
... ...cement
... ...lacement
... Seusoigne,
... ...ne,
... ...ais ;
... deus.
... chartre.

E dites que fustes delivre
Par moi. Mes donc fusse ge yvre
Se ge delivre vos eusse ;
Qar bien sai ke ge ne pehusse
Mielz porchacier le mien joïse ;
G'eusse porchacé et quise
La verge dont fusse battu.
De mun tor me fusse abatu,
Quar mielz ne me pehusse abatre
Que vers le roi Artus conbatre
Por vostre delivrance avoir.
Por moi ne fust ce pas savoir,
Quar de pés me meisse en guerre
Bien savez vos que nulle terre,
Ou fortune nos amenast,
Ne pot nus faire qu'il menast
Ferme concorde entre nos deus
Acordé nos somes amdeus
Plusors foiz, mes tout maintenant
Descordoit nostre convenant.
Et quant de ce vos recordez
Com est que vos vos acordez
A ce que nos porroit durer ?
Avant convindroit enmurtier
Orgoill qui tout ce nos fait faire ;
Qu'en pés alast le nostre afaire.
E neporquant, se Deus me salt,
Bien voill que la guerra e l'asalt
De nos deus desormais fine,
E qu'il i ait pès bone e fine.
Mes se pès fesomes ensenble
De nos deus ira, ce me scenble,
Come del lou e de l'agnel
Qui bevoient a un reussel :
Ge, que suis del mendre pooir,
Porrai ben tost de moi veoir
Ce que li aigniaus vit de soi ;
Dejoste vos morai de soi,
Qar pris i serai com a peige.
Je n'y serai en sehur sege ;
Touz jorz aurai poor e doute
Que vostre epee ne me boute,
Por joer a rechigne chat,

Adés criem que je chier n'achat
Au dereain ceste concorde.
Ge ne croi mie que descorde
Soit trop loign de nos ostelée.
Asez tost sera apellee
Por nos deux faire enscenble prendre,
L'en porroit aussi tost aprendre
L'asne a chanter et a corder
C'on l'en nos porroit acorder ;
Qar vos roide, ge orguoilleus,
Vos geun, e ge fameilleus,
Vos de batagla desirier,
Ne ge ne m'en puis conscirier.
Qui i porra metre pès ferme ?
Nus fors cil qui clot et enferme
Touz le monde en sa(i) deitié.
Cil, si volt, aura tost traitié
Entre nos deus cele concorde,
Que jamais n'i aura descorde :
E cil de nos deus s'intremette
In tel guise que il i mette
Ferme concorde e ferme pés
Que guerre ne viegne jamés.
Au dereain de cest mien brief
Vos pri frans rois, ne vos soit grief
Se a vos ne vins maintenant,
Que de vos letres fui tenant.
Ge ne l poi, mès or le porrai,
O vos asez tost me jondrai ;
A grant ost et a grant pooir
Vos irai desormés veoir.
Saluz vos mant, saluz vos viegne
Ce que vos volez vos aviegne.

Un peu plus loin (fol 218 a — 238 d) sous la rubrique : *Iste sunt cantiones francigene, et sunt* .L. — *Moniez d'Arraz*, nous trouvons 63 chansons françaises,[1] dont les 49 pre-

[1] Au XVIe siècle, l'érudit modenais Gian Maria Barbieri avait déjà mentionné ces chansons, disant dans son traité *Dell'origine della poesia rimata, cap.* IX, *p.* 92 (Modena, 1790) : « Mi ricordo di havere già veduto in un gran libro Provenzale, cinquanta canzoni con questo titolo sopra : *Istæ sunt can-*

mières seules étaient comprises dans l'index rédigé en 1254 ; les quatorze autres y ont été ajoutées plus tard, par une main de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe siècle, sans numéro d'ordre. La plupart de ces chansons sont inédites, mais elles sont connues hors de Modène par deux copies différentes, l'une de La Curne de Sainte-Palaye, l'autre de M. A Mussafia ; la première a été utilisée par M. G. Raynaud [1], la seconde par M. Ed. Schwan [2].

Voici le premier vers de chacune de ces chansons, d'après notre texte [3] :

1 Amors n'est pas que q'en die
2 Bien doit chanter cui fine amors adrece
3 Bien chantasse volontiers lieement
4 Quant li douz tenz s'asoage
5 L'autrier en mai — Au douz tens gai
*6 Quant voi bois e prez reverdir
7 Un petit devant le jor
*8 Quant noif remaint et glace funt
9 A ma dame ai pris congié
10 Chançonete m'estuet a comencier
*11 Bien mostre Diex apertement
12 Quant les moissons sont fallies
13 En Pascor un jor erroie
14 Li doz termines m'agree
15 Ja de chanter a ma vie
*16 Un serventes, plait de deduit, de joie
*17 Molt lieement dirai mon serventois
18 Ne me sunt pas achoisun de chanter
19 Quant je voi le doz tems venir
20 Bien puet amors guererdoner
21 Ne mi donez pas talant
22 A l'entree do doz comencement
23 Iriez et destroiz et pensif

tiones Francigenæ n. L. Le Moine d'Arras: Il qual libro di presente si trova nelle Libreria ducale di Ferrara. »

[1] G. Raynaud, *Bibliographie des chansonniers français des XIIIe et XIVe siècle, I*, 37-39. — Paris, 1884,

[2] Ed. Schwan, *Die altfranz. Liederhandschriften, pp.* 216 221. — Berlin, 1886.

[3] Dans la table qui est en tête du ms., l'indication de ces chansons offre quelques variantes sans importance.

24 Chanter me fait ce dun crien morir
25 Flors ne verdure de prez
26 Comencement de doce saisun bele
*27 Quant voi venir la gelee
*28 Quant je voi renouveler
29 Ja por ce se d'amer me doel
30 Qui bien velt amor descrire
31 Li consirers de mon pais
32 Amor qui m'a tolu à moi
33 S'amors veult que mes chans remaigne
34 Bien ait amors qui m'ensaigne
35 Ge cant, c'est molt malvais signes
36 A l'entree de la saison
*37 Amors m'a en sa justise
38 Amors me semont et prie
39 Quant je voi le dolc tans d'esté
40 Prés sui d'amor, mais lonc sui de celi
41 Je ne cant pas por goie che jo sente
42 A la dolçor del tans que reverdoie
43 De buene amor e de loial amie
44 Por quel forfait e por quel ocaison
*45 A vos m'atent de tote joie avoir
46 C'unques nus hom par dura departie
47 Si voirement cum cilla de cui ge chant
48 Por grant franchise moi convient chanter
49 Aï! amors, cum dura departia
50 Quant je plus sui em paor de ma vie
*51 Esbahiz ai chanté sovent
52 Douce dame simple et plaisanz
53 En qui d'amors me conseille
54 Quant follissent li boscage
55 Quant se rejoissent oisel
*56 Dous dames honorees
57 L'autrier avint en cel autre pais
58 Chascun qui de bien amer
59 Oez com je sui bestornez
60 Rois de Navarre et sire de Verai
61 Ancor ferai une chanson perdue
62 Douce dame de paradis
*63 Bien emploie son cuer et son corage

Quoique ces chansons soient précédées des mots *Moniez d'Arraz* (Moniot d'Arraz), bien peu semblent appartenir à ce

ouvère, ainsi que l'a montré M. Schwan, *(loc. cit.)*, en réfutant l'opinion émise à ce sujet par J. Brakelmann.[1] Toutefois il difficile de se prononcer pour quinze d'entre elles qui ne se sont retrouvées jusqu'ici dans aucun autre manuscrit: ce sont celles que j'ai marquées d'un astérique dans la liste donnée ci-dessus. J'en choisis six que je transcris, en conservant les altérations graphiques du scribe italien :

N° 8 (FOL. 218*d*)

Quant noif remaint et glace funt,
Que resclarcisent cil ruissel
Et cil oisiel grant joie funt,
Por la doçor des tens novel,
Et florissent cil arboisiel,
Et tuit cil pré plain de fluer sunt,
Et fine amor (re) mi semunt
Que je face un sonet novel.

Un main suer mon palefroi munt,
En mai quant chante cil oisiel,
Si ai trové au pié d'un munt,
Chapel faisant en un prael,
La fille au seignor d'un chastel,
La trés plus belle riens del munt
De cors e de vis et de front,
En blanc chamise et en ver mantel.

Je la salue ; ele respont
Et laisse a faire sun chapel :
« Sire ! Deux grant joie vos doint.
De la riens d'un plus vos est bel,
Et a caus doint Deus lor avel,
Qui vers dames leiaus cuers unt;
Et cil qui bone amor defont
Soient oni Deu en apel ! »

« Ma doce dame, je le croi,
Qar maint mal m'unt fait gileor;
Et sachoiz bien que de lor loi

[1] *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, II, 69.

Ne sui ge mie, ne des lor
Je n'amai unques tricheor.
Mais faites vostre ami de moi,
S'aureiz trové en bone foi
Dedens fin cuer leial amor. »

« Dans chevalier ! parler vos oi,
Ce m'est avis, de grant folor.
Qar en tot cet païs ne voi
Pucele de tant bel ator,
Ne dame de si grand valor,
Qui mieuz amee soit de moi.

Por ce, celi fausser ne doi
Qui m'aime senz cuer gileor.
Ja de celi que mon cuer a
Ne partirai mai a nul jor.
A mes premieres amors me tendrai,
Et quant eles me faudrunt, si morai. »

N° 11 (FOL. 219ᵃ-219ᶜ.

Bien mostre Diex apertement
Que n'ovron mie a son plaisir,
Quant si vilment nos lait honir
En Albigois, ou a tel gent
Qui de nelui ne se defent,
Qui en chanp les puisse tenir.
Or i sunt mort nostre parent,
Et nos font la terre gerpir.

Trop vit clergiez desloiaument;
Par tot lo mont voi Deu traïr.
Sa grand besogne fist perir,
Outre mer n'a pas longement,
Que nostre haut conquierement
Fist tot en perte revertir :
En cormen nier ou jugement
Au bon roi qui n'en doit mentir.

D'umilité n'i a noient;
Lor orguel ne puet nus sofrir.
Tot vuelent lo monde saisir
Par lor escomeniementz.

Tant ont avoir et tienemenz
Qe par rober, que par tolir,
Que chascuns vuet ce qu'il enprent,
Soit torz, soit droiç, faire fornir.

E Diex ! tant metent malement
Ce c'unt des morz ensevelir
En lor garces paistre et vestir,
En boivre et en maingier trop sovent.
Il deussent tant seulement
Lor lase vie sostenir,
Et le sorplus par boen talant
Au besogneus Deu departir.

Rome, don nostre loi descent,
Nos parfait del tot esbaïr,
C'a son hues veaut tot retenir
Ce que por pechié nos deffent
Por loier a s'ot et a so pent,
Et vant ce que Dex rove ofrir,
Et marie si prés parent
Que la loi ne doit consentir.

Dex les tut toz, ou les ament,
Si qu'il nos puisse garantir ;
Ou se ce non procheinement
Nos convendra sanz loi morir.

N° 16 (FOL. 220b-220c)

Un serventes, plait de deduit, de joie,
Commencerai au Dieu comandement,
Qu'il nos enseint le chemin et la voie
A li aler sanz nul encombrement,
A l'un e tuit senz, et trés isnelement,
Aveoc celi qui nos apele et proie
A mauti(?) a sun asenblement.
Engeu d'un paradis nos otroie
A toz jorz mais por nostre salvement.

Jerusalem, tant es desconfortée !
Sur toi en est le domage venu ;
Cretientez t'a trop abandonée
Et le sepulcre et temple (Domini) [Deu]

Qui fu jadis en grant chierté tenu.
Dieux fu en toi servie et onorée,
Il fu en toi cloffichez et penduz.
T'ont paien esillie[e] et gastee,
Mal geredun lor en sera rendu.

France, doiz avoir grant seignorie
Sur totes riens te doit en enorer.
Diex terre quiert et secors et aïe
Por sun païs de païens delivrer.
Por ceu a fait le roi resociter.
Pris a la croiz por amender sa vie ;
Si s'en ira, se Deu plet, outre mer,
Tuit si baron li feront conpaignie ;
Li cuens d'Artois ira ses oz gier.

Au riche roi, qui France a en baillie,
Va, serventois, tun message conter.
Qui n'oblit pas la terre de Sorie,
Ne puet pas si lungement demorer.
Paris lu veut en bone foi loer
Qu'il maint ses oz par terre Romanie;
Legierement la pora conqester
Et baticer le sodant de Turquie,
Poi li porra tot se monde aquiter.

L'emperaor face au pape acorder,
Puis passera la mer a grant navie.
Ne le porrunt li païen endurer;
Tot conquerra Turquie et Persie,
En Babilonie ira por coroner.

Quant le roi de Paris fu esperdu,
Qu'il cuidoient que l'arme en fut alee,
Et quant il fu en vie revenu,
La crois reqit et cil li a donee
Qui tesmoinz est de si bele vertuz.

N° 17 (FOL. 220cd)

Molt liement dirai mon serventois,
Car j'en truis bien en mon cuer l'achoisun.
Li Poitevin, li Gascun, li Anglois,
Li cuens Raimunz et li rois d'Aragun

Unt Mahon de leur en prisiun.
Par devers aus est tornez li Sordois.
Diux! gardez nos le seignor des François,
Charle et Anfor et le conte d'Artois.

Molt fist li cuens de la Marche que fos
Qui mit sun cors et sa terre a bandon
Contre le roi. Ce fist il por le los
De sa femme qui ne quiert se mal non.
Mes l'on i a si pelé le grenun
K'a toz jorz més en iert pis a ses ioir (?)
Diux! gardez nos .....

Li Poitevin, li Gascon, li Anglois
Garderent mal le pont de Tailleborc
Que malgré aus i passèrent François
Et chacerent et mitrent en retor.
Dusq'en Seintes n'i firent hunc q'estor.
Et sachoiz bien la fu pris li Barois.
Diux! gardez nos.....

La bataigle le conte Boloigneux
Vint premieren a cel asemblement.
Molt i fu prues Raos de Clarmontois;
Cil de Pontis i conqist los molt grant
Dusqu'a portes les menerent batant;
A mie nuit s'enfoi il lor rois.
Diux! gardez nos..... .

Aprés caus vint Ansiau de Triaigniel
Et ses conpainz Heraz de Valeri.
Bien fu armez chascun sur un morel;
Cil de Beaujeu et Uges d'Antegni.
Lors furent bien li Anglois envaï;
En la vile les mistrent, suer lor pois.
Diux! gardez nos.... ..

Molt fist li rois que pruez et que vaigllanz,
Li cuens d'Artois et li cuens de Poitiers,
Qui monterent por seqeurre lor gent,
Armé de fer sur les corranz detriers.
Li messagier aurunt mauvés loiers
Qi le dirunt le conte d'Aubigois.
Diux! gardez.....

Mun serventois envoi au Champenois
Et Archabaut, aus seignor de Borbun,
Et au Flamanz et au conte de Blois,
Et a celi qui tient Biaune et Digun,
Q'envers le roi ne pensent se bien non,
Loial soient, si ferunt que cortois.

N° 59. (*fol.* 229 *d* — 230 *a*)

Oez com je sui bestornez
Por joie d'amors que je n'ai.
Entre sages sui fous,
Et entre les fous assez sai.
Onques ne fis que faire dui.
Qant plus m'a ire, plus m'apai.

Je suis menaz et riens ne puis avoir,
Mauvés sui et cortois,
Je suis muez por bien parler,
Et sorz por clerement oïr,
Co[n]traiz en lit por tost aler,
Et coliers por toz tens gesir.

Je muir de faim qant sui saous,
Et de noient sui las ;
De ma prode feme sui cous,
Et en gastant le mien amas.
Quant je cheval lez mon cheval.
De mon aler faz mon venir.

Aigue m'enivre plus que vins,
Miel me fait bouire plus que feus :
Prodom sui et lechieres fins.
Et si vos dirai briement qex :
Alemanz sui et Poitevins,
Ne l'un ne l'autre, ce set Diex.

La rotroange finerai
Qui maintes foiz sera cha[n]tée.
A la pucele s'en ira
Par cui amors m'ont bestorné.
Se li plaist, si la chantera,
Por moi qui la fis en esté ;
Et Diex se ja se sentira
Mes cors de la soe bonté.

N° 63. *(fol. 230 d)*

Bien emploie son cuer et son corage,
Qui bien vos sert, douce virge Marie,
Car il n'a pas en vos servir servage,
Ainz est plus haut qui plus se humelie ;
Et quant est plus de servir volentis,
Doce dame debonaire et gentis,
Tant li sera miex sa painne merie,
Lors quant chascuns aura mestier d'aïe.

Douce dame dou dozime lignage,
La cui doçors tout le mont rassassie,
Par vos nos pert la regions ombrage,
Ou plus part cil qui plus si humelie.
Par vos vivons, par vos faut nos essius,
Par vos somes geté de toz perius,
Car vostre filz, clere estoile, nos guie
A la feste dont l'en ne se part mie.

Douce dame ploree en l'ermitage,
Vos estes molt signoriment florie,
Qant Dex nasqui de vos en pucelage,
Dont lui et vos toz li mondes mercie :
Lui, quant il fu si debonaire et piz
Qe por nos vost devenir vostre fiz ;
Et vos de ce humile et aparillie
Fustes por estre et sa mere et s'amie.

Roïne, a cui li angels ont fait homage
Et coronee de corone de vie,
A jointes mains, plorant, vos rent mon gage
De ce que ge si pou vos ai servie
Trop ai esté vers le munde bahiz
Et il de moi trop a esté bailliz.
Or voill oissir fors de sa main burnie ;
Recevez moi, gloriose Marie.

M. Schwan (*o. c.* 217) s'était demandé si, dans la liste de M. Raynaud, nous n'avions pas sous les n°s 350 et 351 :

Bele, sage, simple et plaisant
Douce dame simple et plaisanz

une seule et même chanson de Jacques d'Ostun. Or, c'est ce qui est en effet : seulement la seconde, qui est notre n° 52, diffère de la première par quelques variantes et par l'addition du couplet suivant, propre au ms. d'Este :

(*fol.* 228b) Mout fist amors a mon talant,
Quant de moi fist vostre mari,
Mais joie m'eust fait plus grant
S'ele m'eust fait vostre ami.
Or n'i atant fors que merci ;
A vos et amors me rent,
Et se piticz ne vous en prent,
Par tans en plorront mi ami,
Car longues ne puis vivre ensi.

Je viens de reproduire le texte tel quel, mais il est clair qu'au deuxième et au quatrième vers, les mots *mari, ami* doivent être intervertis, puisque, selon M. Paulin Paris [1], « malgré les vœux les plus sincères de Jacques d'Ostun pour s'unir à celle qu'il aimait, il ne put l'obtenir de ses parents. »

FONDS ÉTRANGER, N° 59 — (VII, I, 23)

Parchemin, 0m430 sur 0m350, XIVe siècle, 101 feuillets, sur deux colonnes, 43 lignes à la colonne ; reliure en peau rouge, sur le dos, en or : « *De Gail. Gesta Tristani*, » et les armes d'Este. Lettrines alternativement bleues et rouges ; dessins à la plume, coloriés. Manuscrit acéphale, mutilé en beaucoup d'endroits [2].

ROMAN DE TRISTAN, EN PROSE.

..... doint por tant qu'il la peust avoir. Quant li ban li rois fu criez, si vint a lui une damosele qui li dist : « Rois Claudes [3], se je cuidasse que tu ne me fausasse, ensi com tu l'as promis, (de ce que) je te feroie

[1] P. Paris, *Trouvères et chansonniers* (Histoire littéraire, XXIII, p. 635).

[2] Ces mutilations sont déjà indiquées dans le supplément de l'Inventaire du siècle dernier, t. III (I, E, 2) par les mots « *miserrime hic illic discerptus.* »

[3] Notre texte donne toujours *Claudes* ou *Claudex*, leçons qu'il faudrait corriger par *Clodeus*, forme variée de *Cloris*, *Clodoveus*, comme me l'a fait observer M. Lœseth.

savoir la vérité de ce que tu demandes. » Et li rois li promist sor quanque il tient de bien et de sainte Yglise que ja neien fausera. « Or te dirai donc, fist ele, toute la verité. » Si li comence a conter coment li rois fu assailliz et sa meisnie occise, et coment sa feme s'ocist, et coment li rois morut en prison, et puis fu getez en la rivere ; et toutes les choses coment ele estoient avenues, li conte la damoisele.....

..... et je, qui sa priere et son comandement n'oseroie trespasser, li promet en la fin de cestui livre, com a mon seignor, que maintenant que la froidure de cestui iver sera passee, et nos serom au comencement de la douse saison que l'en appelle la saison de verie, qui atonc me serai aucun pou reposés aprés le grant travail de cestui livre, quar je i ai demoré un an entier, si que je ai leissiés totes chevaleries et tous autres solas, me retornerai sor le livre de latin et sor les autres livres, qui trait sont en françois ; et je proverai de chief en chief. Et de ce que je verrai qui faudra et que je troverai ou livre de latin, je ferai un livre entier ou je acomplirai, se Deu plest, tot ce que mon S. Luces dou Gaut, qui premierement comence a traslatier, et maistre Gautier Map qui fist le propre livre de Lancelot, mon S. Roubert de Boron, et je..... Helyes de Boron.....

Ce manuscrit nous offre un assez bon texte du roman ordinaire du *Tristan*, en prose, dont nous avons vu un remaniement plus haut, au n° 40. Il est fâcheux que la mutilation du dernier feuillet ait fait disparaître la fin de l'épilogue, précisément à l'endroit où il est question de Helie de Boron, car le nom de ce personnage ne s'était trouvé jusqu'ici que dans un seul ms. de *Tristan*, celui de la Bibl. Nat. *fr. 104* [1].

M. E. Löseth, dans l'*Analyse* déjà citée, donne les plus amples informations que l'on puisse désirer relativement aux différents textes de ce roman.

FONDS ÉTRANGER, N° 116 — (XVII, H, 4)

Parchemin, 0m,380 sur 0m,270, XIVe siècle, 194 feuillets, sur deux colonnes, 40 lignes à la colonne ; reliure en peau blanche et dos en peau rouge, avec le titre « *Vitæ Sanctor.*

[1] Voir à ce sujet G. Paris et J. Ulrich, *Merlin*, t. I, introd. XXXIII-XXXV. Paris, 1886.

G. M. M. ». Lettrines alternativement bleues et rouges : miniatures [1].

VIES DE LA VIERGE, DE JÉSUS ET DES SAINTS.

Cest livre est appelé livre des saint apostres et des saint martir et confessors, et des saintes virges, et la nativité de Nostre Dame sainte Marie.

La nativilés de la glorïouse virge Marie, de la lignée de Juda et de la roial generacion de David prist comencement; mes sains Matheus et sains Luques ne descritrent mie la generacion de sainte Marie, mais de Joseph, li queus Joseph fu del tout en tout estranges de la concepicion de Crist .....
.. ..
.... li angles de Dieu parole a l'abé et dist: « Monte tost a chevaus et va a la cité ; et se tu encontres aucuns home, amoine les avec toi ici. Et quant il i aloit, si encontre un home corrant, et li abés li demande dont il corroit, et il dist: «Ma feme est morte, et je le vois veoir ». Et li abes prist le mari de Teodore sor son cheval. Et vidrent et ploirerent moult et l'ensevelirent en loiant Dieu. Et ses maris prist la celle de Teodore, sa feme, et demore iluec, et puis après dormi en nostre Seignor. Et li enfens de Teodore ensivant sa noresse, resprendissant de toutes onestés, de bone meurs, si que quant cil abes fu mors, il, por l'assetement de tous, comunement fu eslut en abes de celle abaïe.

Explicit liber de vita sanctorum apostolorum, martirum, confessorum et virginum. Deo gratias, Amen.

Sur la dernière feuille de garde, une main du XVe siècle a écrit la table suivante des matières contenues dans notre manuscrit:

j. De la nativité de Ste Marie.
ij. De la nativité de Crist.
iij. De l'assonsions de Ste Marie.
iiij. De la vie et la pass. S. Pous.
v. De Saint Peres apoistre.
vj. De Saint Pol.
vij. De Saint Johan evangeliste.
viij De Saint Mathie apostre.
viiij. De Saint Symon et Jude.
x. De Saint Grisans.
xj. De Saint Thomas.
xij. De Saint Philippes.
xiij. De Saint Jaques le justes.
xiiij. De Saint Jaques l'apostre.

[1] Quoique ces miniatures soient fort grossièrement exécutées, elles ont tenté quelque collectionneur, qui s'en est approprié plusieurs, en arrachant les feuillets sur lesquels elles se trouvaient.

xv. De Saint Bartholomeus.
xvj. De Saint Marc.
xvij. De Saint Andree apoistre.
xviij. De Saint Eustaises.
xviiij. De Saint Morises.
xx. De Saint Jaques.
xxj. De Saint Johans et Paules.
xxij De Saint Lorens.
xxiij. De Saint Polites.
xxiiij. De Saint Mathias.
xxv. De Saint Eusteunes.
xxvj. De Saint Georges.
xxvij. De Saint Cristofles.
xxviij. De Saint Lougins.
xxviiij. De Saint Pous.
xxx. De Saint Damien.
xxxj. De Saint Clemens.
xxxij. De Saint Tumas.
xxxiij. De Saint Bastiens.
xxxiiij. De Saint Vincens.
xxxv. De Saint Ignases.
xxxvj. De Saint Blaises.
xxxvij. De Saint Ciriaques.
xxxviij. De Saint Donas.
xxxviiij. De Saint Adrian.
xxxx. De S. Protes et Jacintes.
xlj. De Saint Silvestre.
xlij. De S. Ambroises et de S. Gregores.
xliij. De Saint Nicolas.
xliiij. De Saint Zermains.
xlv. De Saint Basiles.
xlvj. De Saint Martins.
xlvij. De Saint Brises.
xlviij. De Saint Beneois.
xlviiij. De S. Leon l'apostoilie
l. De Saint Antoin.
lj. De Saint Juliens.
lij. De Saint Forscee l'evesques.
liij. De Saint Bernars.
liiij. De Saint Gilies.
lv. De Saint Domenques.
lvj. De Ste Marie Magdalene.
lvij. De Sainte Marthe.
lviij. Des .XI. mille verges.
lviiij, De Sainte Agnès.
lx. De Sainte Cristine.
lxj. De Sainte Catheline.
lxij. De Sainte Anastasie.
lxiij. De Sainte Agathe.
lxiiij. De Sainte Peronele.
lxv De Sainte Theodore.

Les manuscrits des *Vies des Saints* en prose française sont peu nombreux. Ceux des bibliothèques de Lyon et d'Arras, qu'a décrits M. Paul Meyer [1], sont peut-être plus importants que le nôtre sous certains rapports, mais le nombre des légendes qu'ils contiennent semble être beaucoup moins grand que dans celui de Modène.

FONDS LATIN, N° 568 — (IV, D, 5).

Parchemin, 0m,280 sur 0m,203, commencement du XVe siècle, 52 feuillets; reliure en peau rouge, sur le dos, en or: « *Hymni* » et l'aigle couronnée d'Este.

[1] *Bull. de la Société des anc. textes fr.* (1885), pp. 51-70; (1888) pp. 79-84; et *Romania*, XVII, 366-400.

Lettrines, notation musicale noire et rouge [1].

CHANSONNIER LATIN, ITALIEN ET FRANÇAIS

Le présent manuscrit n'est guère connu que par quelques extraits qu'en a publiés M. Ant. Cappelli, [2] il y a une vingtaine d'années, dans un opuscule sur les poésies musicales des XIVe, XVe et XVIe siècles.

Les pièces françaises que renferme ce chansonnier, les seules dont j'aie à m'occuper ici, sont au nombre de 67; elles consistent en ballades, lais et virelais, d'une facture quelquefois fort gracieuse. Malheureusement ces petites compositions sont incomplètes pour la plupart, comme il arrive d'ordinaire dans les manuscrits avec notation musicale. Je vais les indiquer par les deux premiers vers de chacune d'elles, en leur joignant un numéro d'ordre, qui n'existe pas dans le chansonnier.

1 [illegible] Puisque la mort très cruelment a pris
Le noble corps gracieux, doulz, attrayant
2 [illegible] Pas onques dame n'amerav,
Car m'amie m'a pris en he
3 [illegible] Par vous m'estuet languir et soupirer,
Douce dame jo[illegible] et nuit et jour
4 [illegible] Soyes par moy, mon a[illegible] gracieux,
Hors de tormant, je t'en pri et supplie,
5 [illegible] Dame que j'ayme sur toutes de ma enfance
[illegible]
6 [illegible] Francheis, Francheis [illegible] preus et vaylans,
[illegible]
7 [illegible]
[illegible]

[illegible] autre ma- [illegible] des com- [illegible] de ce chan- [illegible] *Conradus de* [illegible] *ordinis* [illegible]

[illegible] XIV, Bologna, [illegible] chan- [illegible] 7, 11, 16, 17, [illegible]

8 (*fol.* 13,) Du val p[e]rilleus ou pour pris de jennesse
Vers orient un bel [.....] voy luire

9 (*fol* 13 v°) Hors sui je bien de trestoute ma joye
Se pour douchour pité ne me resjoye

10 (*fol* 14) Beauté parfaite, bonté souvrayne,
Grace sans per, doucour esmerée

11 (*fol* 14 v°) Notés pour moi ceste ballade.
Mon très doux ami gracieux

12 (*fol.* 15) Langue puens, envenimée.
Poyndant poynture vissieuse

13 (*fol.* 15 v°) Fuions de chi, fuions, povre copangne
Chascuns s'en voist querir son aventure

14 (*fol* 15 v°) Sans vous ne puis, très douche creature,
Playsir avoir qui moy peust agréer

15 (*fol.* 17) Près du soleil, deduissant s'esbanoye
Doulx, ententis, un redouté fanchon

16 (*fol.* 19 v°) En un vergier clos par mensure
Say une flour de lis moult gente

17 (f. 20 v°) Dame d'onour c'on ne puet esprixier,
En parler douche, plaisant en regarder

18 (f. 20 v°) A qui fortune est tout dis ennemie,
Il m'est avis vivre doit en langor

19 (f. 21 v°) En attendant soufrir m'estuet grief payne
Et en langour vivre, c'est ma destinée

20 (f. 21 v°) Je ne puis avoir plaisir [1]
.....

21 (f. 24) Plus liés des liés, plus joieux et plus gay
Doye bien estre a fin amour servir

22 (f. 26) De toutes flours n'avoit et de tous fruis
En mon vergier fors une seule rose

23 (f. 26 v°) En ce graceux tamps joli,
En un destour la j'ay oy

24 (f. 26 v°) Sans mal penser et sans folour,
Ma douche dame de valour

25 (f. 27) De petit peu devient volenté de mult, [2]
Assés doit prendre, ce m'est avis

26 (f. 27 v°) De ma doulour ne puis trouver confort
Car en tous cas m'est fortune contrayre.

[1] Le ms. ne donne que ce vers répété une deuxième fois avec *teneur*, et une troisième fois avec *contre teneur*.

[2] Les deux premiers vers de cette ballade sont certainement incorrects. Le refrain est: *Onque n'ama qui pour ce peu hay*.

27 (f. 28) Sus un fontayne en remirant
Oy chanter si douchement
28 (f. 28) Ma douce amour et ma sperance,
Je vous creant de bon cuer vray
29 (f. 28 v°) Soit tart, tempre, mayn et soir,
Ma tré chiere dame
30 (f. 29) Ma douce amour, je me doi bien complaindre
Quant je ne puis avoir soulas ne joye
31 (f. 29 v°) Trés nouble dame souverayne,
Je vous supli trés unblement
32 (f. 29 v°) Dame sans per, en qui est ma speranche
Mon doulz penser et tretout mon playsir
33 (f. 30) Amour me fait desirer loyaument
Si aute amour, que s'avoir la povoye
34 (f. 30 v°) Gais et jolis, liez, chantant et joieus
Sui, ce m'est avis, au gracieux retour
35 (f. 31 v°) Amour doi ye servir et regracier,
Et honourer plus que personne née
36 (f. 31 v°) Tredoulz regard amoreuse m'on[t] tret,
Tant de dousour fet a mon cuer antrer
37 (f. 32) Par les bons Gedeons et Sanson délivré
Fu le peuple de Dieu de tout ses enemis
38 (f. 32 v°) Se doulz espour ne me donne confort
Miex ameroie que vif clos estre mort
39 (f. 33) Le greygnour bien que nature
Fist a l'houme en ce folz monde
40 (f. 33 v°) Amour m'a le cuer mis en tel martire
Que mayntes fois le jour mon corps tressue
41 (f. 33 v°) Le grant desir que j'ay du retourner
Devers vous, ma douche dame de valour
42 (f. 35) Je la remire sans mensure
.. ..
43 (f. 35) Se vous n'estes pour mon guerredon nee,
Dame! mar vi vo doulz regard riant
44 (f. 35 v°) En remirant vo douche portraiture,
En la quel est tous doulz ynmaginier,
45 (f. 36) Courtois et sages, et a tous doit plaisir,
Le droit signour que par election
46 (f. 37) La grant beauté de vous, ma souverayne,
Ardant desir de fere vo plesir

[1] Ici de nouveau nous n'avons que le refrain de la chanson, répété avec *teneur* et *contreteneur*.

47 (f. 39) Dame souvrayne de beauté, d'onor,
Merchi, por Dieu, merci de ma dolour,
48 (f. 39 v°) Dame zentil, en qui est ma sperance,
Vous estes tout mon bien et mon confort
49 (f. 39 v°) Helas! merci, merci, pour Dieu, merci !
Pour Dieu, merci, dame d'onour
50 (f. 40 v°) En atendant esperance conforte
L'houme qui vuet avoir perfection
51 En atendant d'avoir la douce vie,
Fait doulz espour laboreuse plaisanche
52 (f. 41) Tel me voit et me regarde
Qui ne me leroit chanter
53 (f. 41 v°) Dame d'onour eu qui tout mon cuer
Maynt en atendant vostre benivolance
54 (f. 42) Pour Dieu, vous pri, haute dame de honour
Enginer ne me vueiliés, ne trufer
55 (f. 42 v°) Helas! que ferai je maiutenant
Car ma dame ne me veult aider
56 (f. 43) Belle sans per, d'haulte douchour parée
De bien, d'honour et de toute vaillance
57 (f. 43 v°) Si je me plaing de fortune j'ay droit,
Car par li sui griefment enfortunee
58 (f. 44) A qui fortune ne se vuelt amer,
Maulgré de li sans pitee le pormayne
59 (f. 44 v°) Se pour loyaulment servir, on puis merir
Si tres haulte don com le nom d'amy
60 (f. 45) Puisque je sui pour loyauté tenir
Et pour amer de vray cuer et servir
61 (f. 45 v°) Pour bel acueil suy je, las! deceu,
Dont tout espoir de moy fuit maintenant
62 (f. 46) Helas! avril, par ton doulz revenir,
J'ay de dolour plus que dire ne say
63 (f. 46 v°) Je ne requier de ma dame et m'amie
Fors seulement que sa grace acquerir
64 (f. 47) Trover ne puis aucunemant confort
Si trés fort point l'amere departie
65 (f. 49) Mais je vous di bien vrayment
Que vous pas los ne pris.
66 (f. 49 v°) Jusques atant que vous veray,
Je n'auray joye ne plaisir
67 (f. 52) Dame de honour, plesant et gracieuxe,
Vostre beauté fet mon cuer reyoïr,

Je compte publier d'ici peu une étude sur ce chansonnier, dont la plupart des poésies ne semblent pas s'être conservées dans d'autres manuscrits.

FONDS LATIN, N° 893 — (XII, F, 31)

Vélin, 0,m 212 sur 0, 155, XVe siècle, 187 feuillets, 15-17 lignes longues à la page ; reliure en parchemin blanc avec dorures, aux armes de Wolfgang Dietrich von Reitenau, archevêque de Salzbourg [1]. Miniatures [2] et lettrines.

LIVRE D'HEURES

Ce manuscrit, écrit partie en latin, partie en français, comprend, pour cette dernière langue, premièrement, un calendrier, où sont indiqués deux *jours périlleux* pour chaque mois [3].

I. — LES JOURS PÉRILLEUX (FOL. 1-12)

Janvier : [1] *La Circonsision*, [25] *S. Pol*. — Fevrier : [4] *S. Aventin*, [26] *S. Ossenne*. — Mars : [1] *S. Aubin*, [28] *S. Ernoul*. — Avril : [10] *S. Gobert*, [20] *S. Symeon*. — Mai : [3] *S. Crois*, [25] *S. Urbains*. — Juing : [10] *S. Landri*, [16] *S. Sire*. — Juillet : [13] *S. Cist*, [22] *Ste Magdaleine*. — Aoust : [1] *S. Pere*, [30] *S. Fiacre*. — Septembre : [3] *S. Godegrain*, [21] *S. Mathieu*. — Octobre : [3] *S. Victor*, [22]

[1] D'après une communication que je dois à l'obligeance de M. Richebé, cet évêque de Salzbourg (1587-1612) portait : *Écartelé : aux 1er et 4e parti d'or au lion de sable, la queue fourchue et passée en sautoir, et de gueules à la fasce d'argent ; aux 2e et 3e d'argent à une boule de sable.*

Sur le plat extérieur de notre manuscrit, le dessin de ces armoiries est seulement imprimé en or. L'écusson, arrondi du bas et posé dans un cartouche, est surmonté d'une fleur de lis, du chapeau épiscopal, de la croix et de la crosse ; le tout est enfermé dans une couronne de feuillage de forme ovale.

[2] Ces miniatures, très finement exécutées, sont accompagnées d'arabesques où figurent souvent la couronne ducale et de nombreuses fleurs de lis.

Au bas du feuillet 25 r°, l'enlumineur a peint deux écussons parfaitement semblables (*parti : au 1er d'argent au lion cousu de gueules ; au 2e coupé : A. vairé d'or et de gueules de trois tires au filet d'azur brochant en bande ; B d'or au chef d'azur.*), entre lesquels se trouvent un R d'or et un I d'azur reliés ensemble par une grecque cinabre. Je n'ai pu découvrir à quelle famille ont appartenu ces armoiries.

[3] A chacun des jours périlleux, j'ajoute entre crochets le quantième du mois, qui n'est pas dans le manuscrit.

S. Mellon. — Novembre: [3] *S. Lie,* [28] *S. Rufin.* — Decembre: [2] *S. Fare,* [22] *S. Victor.*

II. — LES CINQ PLAIES DE N. S. (FOL. 129-132)

Les .v. plaies. Quiconcques veult estre bien conseillés de la chose dont il a grant mestier, si die chacun jour acoustumeement ces oroisons que vous trouverés cy escriptes. Et sachés que qui les dira desconfés ne mourra, ne desconseillés ne sera le jour que de bon cuer dites les aura. Et aprés chascune oroison, dites une patenotre en l'ouneur et la remenbrance des cinq plaies de Nostre Seigneur Jhesu Crist.

Pater noster. — Doulx Dieu, doulx pere, sainte trinité un Dieu, biau sire Dex, je vous requier que nous aide..... .....
....
.....Sire! si comme ce fu voir, regardés moy en pitié.

Et puis dites .v. patenotres en l'ouneur et en la remenbrance des .v. plaies de nostre Seigneur.— Pater noster.

III. — PRIÈRE A LA CROIX (FOL. 132 v°)

Oroison. — Sainte vraie croix aourée,
Qui du corps Dieu fus aornée
Et de sa sueur arousée,
Et de son sanc enluminée,
Par ta vertu, par ta puissance,
Deffens mon corps de mescheance,
Et m'otroie par ton plaisir
Que vrai confés puisse mourir
Et en paradis avenir.
Amen.

III. — LES QUINZE JOIES DE N. D. (FOL. 134-139)

Doulce dame de misericorde, mere de pitié, fonteine de tous biens, qui portastes Jhesu Crist .IX. mois en vos precieulx flans et l'alaictastes de vos doulces mamelles, belle très doulce dame, je vous cri mercy, et vous pri que vous voillés deprier vostre chier filx que je puisse venir à sa miséricorde.....
.....
.....doulce dame! priés ly pour moy et pour tous pecheurs et pecheresses dont il veult estre depriés, que par sa digne grace ilz puissent yssir de leur pechés et amender les vies; et pour les trespassés, qu'ilz aient pardon et repos. La volenté Deu soit faite en ciel, en terre et en mer. Ave Maria.

Ces prières se retrouvent dans beaucoup d'autres livres d'heures avec quelques variantes. Voyez, plus loin, le ms. Campori, suppl. n° 240.

FONDS CAMPORI, N° 25

Parchemin, 0m,258 sur 0m,197, XVe siècle, 99 feuillets, 30 lignes longues à la page; reliure[1] en parchemin. Lettrines arabesques.

LA CONSOLATION, DE BOÈCE, AVEC GLOSES

.....[2] et quant il se doubte d'aucune chose, le sang s'en fuit au cuer, et ainsi l'homme demeure pale. *Texte*. Boece. Quant celle compaignie fu si reprise, si ot honte et s'enclina vers terre[3] [toute rouge par vergongne et yssi de l'uis de ma chambre toute iree. Et je, qui avoye les yeux tous troublez de larmes qui decouroyent, si que je ne povoye congnoistre qui estoit celle dame de si grant auctorité, me esbahy et encline les yeux vers terre,] et attendoie sans mot dire qu'elle feroit aprés. Adonc elle s'aproucha et s'assit sur l'esponde de mon lit. *Glose*. Note cy que .iiij. choses font aprouchier science à l'omme : la premiere, oster de son cuer les non prouffitables ; la seconde, quand il lui plaist bien ; la tierce, quant il quiert de qui il puisse aprendre ; la quarte, exercitacion assiduel. *Texte*. Et regarda ma face qui estoit abosmee de plorer.....

.....

...soyés donques ennemis aux vices et frequentez les vertuz, et levez voz cuers a droites esperances, et envoyez prieres humbles vers le ciel, car grant necessité vous est enjointe et enchargiee de prouesce et de bien faire, se vous ne voulés dissimuler et faindre, o vous mortelz! quant vous faictes voz euvres devant les yeulx d'icelui juge qui tout voit.

Explicit le livre de Boece, De Consolation, translaté par maistre Jehan de Meun de latin en francois, et aprés exposé et declairié en pluseurs parties moult souffisanment par grant estude et diligence. Deo gracias.

[1] Sur le premier plat intérieur on lit: *R.* 12. 18 *fevr* 1785. *Double du n°* 2027. *Vente d'Aguesseau.*

[2] Le manuscrit est acéphale, et de plus il a été mal relié ; le premier feuillet actuel devrait être le cinquième. Le second feuillet commence par les mots «..*herbe, ou un arbre, est plantée entre deux terres, dont l'une soit grasse et bonne...*,» qui appartiennent au prologue de l'ouvrage.

[3] Les mots que je mets entre crochets ont été ajoutés en marge.

Le texte de cette traduction, prose et vers, est le même que celui du ms. n° 1, que nous avons décrit au commencement de ce travail. Quant à l'exposition qui l'accompagne, elle se rencontre dans divers manuscrits. La Bibliothèque Nationale en possède plusieurs (fr. 575. 1652, 1947, 17080, 25417).

FONDS CAMPORI, N° 36.

Vélin, 0m,082 sur 0m,063, XVe siècle, 247 feuillets, 16 lignes à la page: reliure en parchemin. Lettrines[1].

COUTUMES D'ANJOU ET DU MAINE.

La première partie de nostre livre ; nous declairerons la justice et seigneurie des seigneurs temporelz des ditz païs d'Anjou et du Maine, qui ont le peuple et les sugectz a gouverner soubz eulx, et queulx droiz ilz ont sur leurs sugectz.

Les conte et le baron soubz le ressort et suzeraineté du prince es dits païs ont toute jurisdiction, haulte et moyenne et basse, en leur terre et sur leurs sugectz, la pugnition et correction d'eulx. Ont aussi le pardon et remission des delictz faiz par leurs subgetz en leur jurisdiction et justice, forban et rappel, pendre, noier et mettre le cas criminel en cas civil.

Item, et ne peult le roi sans leur assentement mettre coustumes en leurs terres, ne ils ne les pevent aussi mettre en la leur sans l'assentement de leurs vavasseurs.....

..... si aucuns mariés marient leur filz ou fille, et que la femme de leur filz ou le mari de leur fille viennent demourer avecques eulx ils apportent le don de leur mariage, s'ilz demeurent ainsi par an et par jour, comunité des biens s'assiet entor les dictes parties.....

Ce joli petit livre a été malheureusement mutilé à la fin; le manuscrit s'arrête au milieu de la XVIe partie. Il offre une bonne copie des *Coutumes d'Anjou et du Maine* à ajouter à toutes celles qui sont déjà connues, et sur le texte desquelles on peut consulter le grand ouvrage de M. Beautemps-Beaupré[2].

[1] Le titre qui était peint en tête du volume a été effacé, et la première page n'est aujourd'hui lisible qu'à l'aide d'un réactif. Le livre semble être resté longtemps sans couverture.

[2] Beautemps-Beaupré, *Coutumes d'Anjou et du Maine*, 4 vol. — Paris, 1877-1883.

FONDS CAMPORI, N° 42

Parchemin, 0m,265 sur 0m,180, XVe siècle, 104 feuillets non numérotés, 29 lignes longues à la page ; reliure [1] en bois jadis recouvert d'étoffe. Lettrines, écu de France fleurdelisé au bas de la 1re page.

L'ART D'AIMER. D'OVIDE, AVEC GLOSES. [2]

Trois choses furent pour lesquelles Ovide fu esmeus a faire ce livre: la premiere cause fu pour sa science, la seconde fu pour faire a scavoir la legiereté de son jouvent, la tierce pour enseignier ses amis a avoir les amours aux dames et aus damoiselles.....

.....

Teuste. Se aucuns n'a mie en cestui peuple congneu l'art d'amours, c'est a dire l'art d'amer, lise moy, car j'en suis maistre. *Glose.* Nulx ne puet scavoir si bien la maladie come cellui que l'essaie. Pour ce que Ovide avoit essaié amours, dist il qu'il dira mieulx que .j. autre ce qu'il y fault, et comment faire a le conquerre. *Teuste.* Et quant il aura leu mon dittié, c'est a dire mon livre, s'il est sages, il pourra veoir par mon enseignement et avoir avis comment bien le pourra faire se il tient mes commandemens par art..... ...

....

Cy fine Ovide son livre et dit ainsi :

Texte. Cy a mes jeux, c'est-à-dire mon livre, qui est de jeu et d'esbatement, definement ; et temps est que li cigne, qui mannent le terre de Venus, laissent oevre et qu'ilz se reposent. Madame Venus a esté avec moy en cest oeuvre et en est plus seure et sertaine; pour quoy, o vous jouvenceaux et jouvencelles, que j'ay introduit a mon povoir en lieu de loange, devez escripre en fueilles de parche-

[1] Il reste un lambeau de soie claire attaché à la couverture, et quelques traces d'un velours bleu noirâtre y sont encore visibles. — Sur le 1er plat intérieur, une main du XVe siècle a écrit « *Des histoires et liures en fracoys pulto 1° contre la muraille de devers la court* ». Cette cote a fait reconnaître à M. L. Delisle (*Cabinet des Mss.* III, 345) dans notre manuscrit un volume provenant de l'ancienne librairie de Blois, noyau de la Bibliothèque Nationale de Paris. Au-dessous, il a été ajouté, au XVIe siècle, le titre: *Guide de l'art d'aymer.* Enfin une main italienne de la même époque a noté sur le verso du dernier feuillet : *Carte n°* 104 : *sono n° 52 capretti.* Ainsi le livre a dû sortir de France au XVIe siècle.

[2] Le titre manque au commencement, mais l'on a en tête du 3e livre : « *Ovide, de l'art d'amours* ».

min, ou d'autre matiere, que je suis maistre et bon concteur en l'art d'amours.

Je qui ce ici livre ay transporté de latin en rommant, selon mon petit engin prie a tous jouvenceaux et jouvencelles qu'ilz me pardonnent se j'ay aucune chose mespris en la transposicion, car en verité je l'ay fait pour chascune partie soy garder et savoir deffendre. Il est prouffitables pour les hommes, car par icel ilz puent savoir les cautelles et decepcions des femmes, et ainssi ilz se puent mieux garder ; aussi est il pour les femmes prouffitablez, car par icelui elles puent vaincre les hommes et mettre dedens leurs loys, Et puis qu'il peut donner prouffit a chascun, on ne m'en doit savoir mauvais gré se je l'ay transposé de latin en francois.

Les traductions de l'*Ars amandi* d'Ovide eurent un immense succès au moyen âge ; aussi le nombre des manuscrits qui nous en sont restés est-il fort grand. Le poème latin a d'ailleurs servi de point de départ à toute une série d'*Arts d'Amours* qui nous donnent de curieux détails sur la vie mondaine d'autrefois [1].

FONDS CAMPORI, suppl. N° 240

Parchemin, 0m157 sur 0m106, XVe siècle, 56 feuillets, 20 lignes à la page ; reliure en peau blanche. Enluminures.

I. — LES QUINZE JOIES DE N. D. (*fol.* 48-51)[2].

Cy commencent les xv. joies nostre Dame.

La premiere : Douce Dame de misericorde, souveraine de pitié, mere de virginité qui portastes Jhesu Crist .ix. moys en vous precieux flans et le lectastes de vous douces memelles, belle, très douce dame, je vous crie merci et vous prie que vous vuillés prier vostre benoit douz filz Jhesu Crist qu'il vuille avoir pitié et merci de l'ame de moy. . . . . .

. . . . . .

. . . .belle tres doulce dame, priés le pour moy et pour tous

[1] *Histoire littéraire*, XXIX, 435-525. — G. Paris, *La littérature franç. au moyen âge*, pp. 151-2. — Kühne u. Stengel, *Maistre Élies Ueberarbeitung der œltesten franzœsischen Uebertragung von Ovid's Ars amatoria*. Marburg, 1886.

[2] Les 47 premiers feuillets de ce manuscrit ne renferment que des prières écrites en latin.

pescheurs et pecheresses, et pour tous les trespassés qu'il aien mercy pardon et repos perdurable. Amen. Ave Maria.

II. — LES CINQ PLAIES DE N. S. (*fol.* 51 *v°* 53).

Ci commencent les .vij. requestes des .v. plaies Nostre-Seigneur. Quiconques veult estre bien conseillés de la chouse dont il a bon mestier, si die chas um jour cestes oreizons que vous trouverés cy escriptes; et sachés certainement que celuy qui les dira desconfés ne mourra, ne desconseillés ne sera, ne villainement ne trespassera, le jour que de bon cuer les dira ; et aprés chascune oroisons, sy dirés Pater noster, et l'ennemi n'aura ja povoir sur soy le jour.

La premiere requeste : Doulx Dieu, doulx pere, sainte Trinité, beau sire Dieu, je vous requier conseil et aide en l'ouneur et en la remenbrance de celluy hautiesme conseil que prinstes de vostre sapience . . . . . .

. . . . . .

. . . .beau sire Dieu ! regardés moy en pitié, en l'ouneur d'icelluy regart dont vous regardastes le larron pendant en la croix, quant il vous dist : « Sire, souviengne vos de moy quant vous serés en vostre regne » Et vous luy deistes : « Huy seras avec moy en paradis. » Si comme ce fu voir, me regardés vous en pitié.

III. — PRIÈRE A LA CROIX (*fol.* 54 *v°* — 56).

Doubce croix, signe resplendissant, splendeur trés clere, abre trés florissant, fleur merveilleuse ou souleil comparée, tige excellant de de noble fleur parce, doubce bannière, estandart vertueulx. . . .

. . . . . .

. . . .[V]raye auriflambe, destruis nous ennemis, que ne soions en leur servage mis : et nous confert, s'il te plait, aptitude de parvenir a la beatitude ou ton faldel regne en eternité, des trois personnes second en trinité. Amen.

De ces trois prières, les deux premières sont, à quelques variantes près, les mêmes que celles que nous avons rencontrées dans le ms. lat. 893, décrit plus haut; la troisième, d'une autre main, semble avoir été ajoutée aux autres vers la fin du XVe siècle.

TABLE ALPHABÉTIQUE

	Pages
Actions de grâces	184
Alexandre le Grand, naissance et éducation	177
Aristote, Discours à Alexandre	178
— Éthique	178
Art d'aimer, voy. Ovide.	
Attila, voy. Nicolas de Casola.	
Ballades, lais et virelais	250
Boece, Consolation traduite par Jean de Meun	173
— — avec gloses	256
Brunetto Latini, voy. Aristote (Éthique) et Enseignements de moralité.	
Chansonnier avec notation musicale	250
Chansons françaises du ms. d'Este	236
Christine de Pisan, Faits et bonnes mœurs du roi Charles V	182
Chronique des croisades	197
Confession des sept péchés mortels	177
Coutumes d'Anjou et du Maine	257
Dits moraux des philosophes	183
Division des âges	195
Evangile de l'enfance	215
Enseignements de moralité	179
Eracle, voy. Chronique des croisades.	
Francières, Traité de fauconnerie	202
Gilles de Rome, Le gouvernement des rois et des princes	228
Guiron le Courtois	226
Henri de Gauchi, traducteur, voy. Gilles de Rome	
Herbolaire (Grant Herbier), voy. Platearius	
Image du monde, en vers	204
Jean de Meun, voy. Boèce	
Jean Gerson, La passion de J.-C	180
Jours périlleux	254
Joseph d'Arimathie, en prose	220
Lapidaire, en vers	222
Laurent (frère), Somme le roi	216

Les cinq plaies de N. S..... 255
— 260
Livre d'heures..... 254
— des vices et des vertus..... 175
Mandeville, Voyages en Terre Sainte 212
Meliadus et Pharamond, correspondance poétique..... 231
Merlin, en prose..... 221
Miracle de S. André..... 217
— de S. Nicolas..... 217
Modus. Le livre du roi Modus et de la reine Ratio..... 200
Nicolas de Casola, poème sur Attila..... 185
Olympiade, voy. Prises de Jérusalem
Oraison, actions de grâces..... 184
Ovide, l'art d'aimer, avec gloses..... 258
Palamède, voy. Giron le Courtois.
Perceval, en prose..... 221
Pestilence (De)..... 201
Platearius, Les secrets de Salerne..... 190
Prière à la Croix, en vers..... 255
— en prose..... 260
Prises et conquêtes de Jérusalem..... 196
Pronostics pour le jour de Noël..... 206
— pour le mois lunaire..... 207
Prophéties d'Ézéchiel..... 211
Quinze joies de N.-D..... 255
— 259
Remèdes contre les vices..... 218
Renclus de Moliens, Le roman de charité. 179
S. Augustin, Méditations..... 185
Signifiance de l'A, B, C..... 205
Tristan, en prose..... 225
— 246
Vies de la Vierge, de Jésus et des Saints..... 248
Voyage de Charlemagne en Terre-Sainte..... 194

LES JEUX DES ENFANTS

EN LAURAGUAIS

(Arrondissement de Castelnaudary)

Nos folk-loristes ont-ils publié des études sur les jeux des enfants et des jeunes gens du Midi de la France, qui vont disparaissant un peu tous les jours ?

Joue-t-on encore, à Toulouse, à *buto-tòli*, à *capitani malgouber*, à *crabos*, à *las espillos*, à *manitorto*, à *rafo*, à *salbilome*, (voir P. Goudelin); dans le Castrais, au *brounzidou*, à *callu-calleu*, à *l'esterbel*, aux *mestiès*, au *palfic*, au *passo-cinq*, à *pateto-maneto*, à *porre-jalat*, à *pounchil*, à *relho*, *relho-caudo* et à *teto-lebre*, (voir Couzinié,) — à Narbonne, à *foro*, *foro de ma mountagno*, (voir H. Birat, Œuvres, t. 1, p. 249) ?

Un excellent folk-loriste de Villefranche-de-Lauraguais, qui se cache trop modestement sous le pseudonyme de Pierre Laroche, met la dernière main au Folk-lore du Lauraguais. Au nombre des jeux qu'il a pu recueillir, nous citerons les suivants, qui ne sont pas connus à Castelnaudary et dans ses environs : *La peiro amagado. Le boujoum. Le coutelou mourrou. Le sourciè. Las palhetos. Le palfic. La gourro del chic. La gourro del rat. La carreto. Le pipi bielh. La marchando d'aucos. La grilho* ou *panièrou. La tutaroto. Le sounarel. La pato-pato* ou *pato. Las tricatelos. Le viouloun. Les cimbouls. Le sèns-queto. Instruments per la faitilièro.*

Pour notre part, nous avons décrit le plus exactement possible les jeux des enfants du Lauraguais, (Arrondissement de Castelnaudary) afin de les sauver de l'oubli.

Auguste Fourès.

Barros (*A las*). Aux barres. Les joueurs forment deux camps. On trace une raie devant chaque camp. Un joueur du camp A sort ; il est attaqué par un joueur du camp B. Ils

cherchent, l'un et l'autre, à se toucher et à s'entraîner dans leur camp, en se grimpant sur le dos.

Bati (*Fa*). Jouer coup double aux quilles. En lançant la boule, le joueur crie : *Bati* !

Baudufo. (*A la*) A la toupie. Dans un rond tracé sur le sol, on place deux toupies sans *pico* (fer). Les joueurs y *tirent* avec leur toupie ; ceux qui parviennent à les mettre hors du rond, s'en emparent. *A picassos*, terme de jeu de toupie, dans le Castrais.

Billou (*Al*). Au billot. (Ce billot a la forme d'un crayon gros, court et taillé des deux bouts.) Deux ou quatre joueurs se réunissent. Celui qui tient la bille (*billo*) ou bâton en donne un coup au billot qui part, et il place la bille à peine inclinée contre un mur. Un autre joueur saisit le billot et le lance contre la bille ; s'il la touche, il prend la bille, et son camarade le remplace au billot.

Bolos (*A las*). Aux billes. On trace sur le sol un triangle appelé *cousino*, (cuisine). Chaque joueur y place un certain nombre de boules ; ensuite pour connaître le rang qu'il doit prendre, il jette une bille vers la *gojno* ou pierre d'où l'on joue. Celui qui s'en est le plus rapproché est *premier* ; viennent après ceux qui ont visé moins juste. Le premier joue et va près des billes ; le second se cache où il veut ; et le troisième aussi. Le premier tire sur les billes et, s'il les manque, vient le tour du second qui se cache où il veut ou joue ; et le troisième suit le second de la même manière. Quand un joueur met une bille hors de la cuisine, il s'en empare ; si sa bille demeure dans la cuisine, il ne joue plus, et il est obligé de remettre dans le triangle les billes qu'il vient de gagner. Il faut que la dernière bille ne quitte pas la cuisine jusqu'à ce que l'un des deux derniers joueurs se soit *tué*. — *Capoutentieu*, terme de jeu de boules, dans le Castrais.

Boulhòu. Grosse bille. On s'en sert pour jouer aux *nauzes*, (Voir plus bas).

Boutelhou (*A*). Sorte de saut de mouton. Plusieurs joueurs font circuler une pierre de l'un à l'autre. Celui qui la garde doit se baisser afin que les autres puissent sauter par dessus son dos ; il peut *se réserver la sellette* et *le coup d'éperon* ou,

pour mieux dire, spécifier, avant tout, que ses camarades ne pourront ni s'asseoir sur son dos, ni lui donner des coups de talon dans le postérieur. Si les joueurs oublient ces réserves, ils viennent remplacer le patient.

Au premier saut, tous disent, l'un après l'autre : *Boutelhou.*

Au saut suivant, si le patient ne s'est rien réservé, ils disent : *cop d'esperou* et frappent un coup, — *pa-pa-leto*, et ils frappent deux coups, — *seleto*, et ils s'assoient sur l'échine du patient, mais sans y rester longtemps.

Bretelo (*A la*). A la bretelle. Voir *Tap* (*Al*).

Brounzilou (*Al*) Le brounzidou est un instrument fait d'une lame de bois ou d'une pierre qui a été attachée à une corde. On le fait tourner rapidement pour produire dans l'air une sorte de bourdonnement.

Canlevo (*A la*). A la branloire. Deux enfants se placent chacun au bout d'une planche ou d'une poutrelle posée en équilibre sur un objet assez élevé, et s'amusent à *monter* et à *descendre* à tour de rôle. Dans le Castrais, *calliu-callèu.*

Cap à pocho. Tête en poche ! Avertissement de celui qui joue à saut de mouton au patient qui a le dos courbé.

Carasclet (*Al*). A la crécelle. A Villefranche-de-Lauraguais, on dit encore : *al tarasclet.*

Cercle (*Al*). Au cerceau. Les uns les garnissent de petites lames de fer blanc, et les autres de grelots. « *Annulus.* Anneaux passés dans un cerceau d'enfant pour résonner avec bruit pendant les évolutions du cerceau. — Martial. *Epig.*, XIV, 169. » (*Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.*)

Chinchibabo (*A*). A pigeon vole, on dit :

« Chinchibabo,
Barbo de crabo.
Furlup, balho un gatge !

Chincho (*A la*). Jeu que nos enfants tiennent des *nois*, petits gitanos.

Pour *se chincha*, on serre les poings, on les fait tourner

l'un au-dessus de l'autre et on en frappe ainsi le dessous du menton, de manière à faire se heurter la mâchoire inférieure contre la supérieure.

Chiquets (*As*). Aux chiquets. Les chiquets sont de petites rondelles taillées dans des tessons de poterie. On les quillète sur un bouchon; ceux qui tombent du côté de la palette appartiennent à celui qui l'a lancée.

Choflè. Avertissement au jeu du billot. Celui qui est à la bille ou bâton peut dire: *Choflè dins tres*, — celui qui est au billot: *Choflè dins un*. Si le second a parlé le premier, le joueur qni se trouve au bâton n'a qu'un coup pour lancer le billot; si c'est le premier, il a trois fois pour frapper.

Cluquet (*Al*). A cligne-musette. Les enfants se groupent pour jouer à cligne-musette. Un d'entr'eux lève la dextre et l'ouvre; il se met à chanter, pendant que les autres placent l'index dans sa main:

« Al cluquet,
Tiro, lelet;
L'aigo es caudo ; (bis)
Al cluquet,
Tiro, lelet ;
L'aigo es caudo ;
Un bel souflet. »

Il ferme ensuite la main, et celui qui est pris cligne.
Voici quelques formulettes qui servent à compter à ce jeu :

« Un, deux, trois
Baraba,
Cinq et six,
Barabi.
Cocagne de cocagne !
Le roi de Pharaon,
En se rasant la barbe
Se coupa le menton,
Rin, ron,
Pigeon ! »

Un, deux, trois, quatre, cinq, six,
Sept, huit, neuf, dix, onze, douze,
Toulouse !

« Une, deux, trois,
Canari, canarette,
Une, deux, trois,
Canari du roi! »

Celui qui a *pigeon, Toulouse, canari du roi*, cligne.
Salbia, terme de jeu de cligne-musette, dans le Castrais.

Nouvelles formulettes :

« Un, dous, tres e quatre,
En Jacqou me vouliò batre ;
M'a batut,
M'a roumput,
M'a jetat dins l'aquaduc.
L'engragnoto me picabo.
Le grapaut me degourabo.
Pimpoun d'or.
La belugo,
La belugo,
Pimpoun d'or,
La belugo d'or. »

Pelerin es amourous
D'uno filho coumo bous.
Peire redoundo
Passo per la froundo,
De la froundo al paro-ma,
Cluco-te, bai t'amaga.

« Cresto,
Maresto,
M'a dit le cor de prene aicesto. »

Entre deux enfants, pour savoir celui qui cligne le dernier :

Tu ès tu,
Ieu soum ieu,
Tu ès un autre
E noun pas ieu.

Coulobro (*A*). A la couleuvre. Les joueurs sont les uns derrière les autres, en se tenant par la veste ou la blouse. Le premier est le conducteur ; il fait mille tours, revient brusquement sur ses pas, à fond de train, afin qu'il y en ait quel-

qu'un qui puisse se jeter contre le sol ou un obstacle quelconque.

COURTO-PALHO (*A la*). A la courte paille.

COUTORBO (*A*). A colin-maillard.

CRABIT-CRABIT (*A*). Au chevreau. Jeu qui consiste à porter quelqu'un sur le dos.

CREMALHOS (*A*). Aux crémaillères.

« Las cremalhos soun sul' foc
Que biroun, rebiroun,
Las cremalhos soun sul' foc,
Rebiro, Margot. »

chantent, sur une seule note, les petites filles, se tenant par les mains, entrecroisées, qu'elles changent de côté, chaque fois qu'elles ont terminé le couplet.

CREVA (*Se*). Se crever. Terme de jeu de billes. Laisser dans la *cousino* la bille avec laquelle on joue.

CRINQUIGNOU (Rad. *acrin*, sommet.) A l'écarté, le perdant reçoit, sur les doigts rapprochés et formant un cône, autant de coups de cartes que de points perdus.

CROSSOS (*A las*). Aux échasses. On fait des courses aux échasses. Les échasses dont se servent les enfants, sont faites de deux bâtons de bois blanc ayant chacun, à une dizaine de centimètres au-dessus du pied, une sorte de talon.

DESQUILHO-SÒU (*Al*). Au déquillette-sou. On place des sous, sur le flanc, dans le sable et on les déquillette avec un sou ou une boule.

DIABLE-TORT (*Al*). Au diable boiteux. Tous les joueurs tiennent chacun à la dextre leur mouchoir tordu comme un cable ou simplement noué. Un d'entr'eux, le diable boiteux, poursuit les autres, *al ped-ranquet*, (à cloche-pied,) pour les frapper; il se fait remplacer; s'il s'arrête, tous lui tombent dessus.

DOURMI. Dormir. On dit que la toupie dort quand elle tourne bien verticalement et doucement.

DOURQUETS (*As*). Aux petits cuviers. Les enfants, assis sur

leurs talons, sont placés sur la même ligne. Si un des joueurs bouge, les autres cherchent à prendre sa place.

Espillos (*A las*). Aux épingles. Dans le Castrais, à *pounchil, à pouncho, à cabos e tèsto.* « Il consiste, a écrit Couzinié, à cacher une épingle dans une main, sur laquelle un autre enfant en place une au risque de la perdre, s'il ne devine pas de quel côté est la tête de celle qui est cachée, »

Flou ou ome (*A*). Franc carreau. « *Capita aut navia*, expression dont se servaient les gamins de Rome, quand ils jetaient en l'air des pièces de monnaie, comme les nôtres disent *pile ou face*: ils criaient ; *tête ou vaisseau*, parceque les plus anciennes monnaies, *l'as* et *le semissis*, avaient, d'un côté une tête de Janus et sur le revers une proue de vaisseau, ainsi qu'on le voit dans un spécimen qui représente un demi-as antique, — Macrob., *Sat.*, I. 7.» (*Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.*) *Teulo*, dans le Castrais.

Fourialo. Terme du jeu de billes. Le joueur l'emploie, quand il a à passer à côté ou par dessus un obstacle.

Froundo (*A la*). A la fronde.

Fourre (*Al*). Jeu de cartes.

Glisseto (*A la*). Les enfants se placent au sommet d'un talus et se laissent glisser jusqu'au bas.

Grapaud (*Al*). Au crapaud. Le crapaud est un instrument qui imite le coassement du batracien de ce nom. Voici comment nos enfants le fabriquent : Ils prennent un morceau de roseau ayant six ou sept centimètres de longueur, le nettoyent et en recouvrent un seul côté d'un bout de parchemin. Le crapaud a pris la forme d'un tambourin minuscule. On perce ensuite le parchemin bien au milieu, on introduit dans la petite ouverture un crin de cheval qui est noué intérieurement et dont l'extrémité opposée est fixée à un bâtonnet. C'est en le faisant tourner assez rapidement que le crapaud coasse.

Gogno. Borne où l'on se place pour jouer.

Gonde, *do*. Se dit surtout de la toupie qui tourne en se penchant.

Groulho (*A*). A savate. Les enfants accroupis cachent

leurs genoux sous leur blouse tirée et font passer, derrière eux et sous leur postérieur, une savate qu'il faut que celui qui est resté debout saisisse au passage. Celui qui se laisse prendre la savate remplace le chercheur. Les joueurs donnent, de temps à autre, par manière de défi, des coups de savate au chercheur trop entreprenant.

GRUGO (*A la*). Au cerf-volant.

JOCS AMBE LAS BÈSTIOS. Jeux avec les bêtes.

Le poulet : « Ka-karaka ! — Qu'as, poulet ?
— Me mòri de frech.
— Qu'as panat ?
— Un sac de blat.
— Ount l'as més ? — Al trauquet.
— Manjo, manjo la merdo del poulet. »

La gato (la chatte) :

« Fut, fut !
Que la gato put ! »

La prego-dius-bernado (la mante religieuse) :

« Prego Dius, Bernado,
Que ta maire s'es negado ! »

La paulo (la coccinelle) :

« Volo, volo, volo, Paulo,
Que te dounerè'no raubo ! »

L'escarragot (le limaçon) :

« Plau, plau, cabirol,
Las fabos soun al malhol,
E les peses à l'auta
Que se crevoun de ploura. »

« Lauro, lauro, escarragot,
Que ma maire es morto
Sus un pèd de porto,
Que moun paire es vieu
Sus un pèd d'oulieu. »

Le babarot (le bousier.) En lui crachant dessus pour lui faire rendre une sorte d'humeur rougeâtre :

Rènd la sang de nostre Segne
Ou te tùi. »

On croit communément que cet insecte a bu les gouttes de sang qui sont tombées au pied de la Croix.

M. Pierre Laroche a recueilli, en outre, les jeux avec le lézard et le grillon.

LAPIN (*Al*). Au lapin. Les enfants forment un cercle, la tête dirigée vers le centre. Un d'entr'eux reste seul, — c'est le lapin. Il frappe un de ses camarades qui est obligé de le poursuivre et de passer partout où il passe. Le camarade a *gagné*, quand il a touché le lapin.

MANJO-CIVADO. Mange de l'avoine. Expression employée dans le jeu de pigeon-vole. A celui qui, croyant avoir trouvé, se trompe, on dit : « Mange de l'avoine ! »

MARCHANDO DE CASTAGNOUS (*A*). A la marchande de châtaignons. Formulette :

« Qui vol croumpa de castagnous ?
Venets-ne querre, (bis)
Venets-ne querre, soun pla bous ! »

MIAULO-MIAULO (*A*). A miaule-miaule. Jeu fort ancien dont nous ne connaissons pas les règles.

MOUCADOU (*A amago*). A cache-mouchoir. Les joueurs disparaissent, pendant que l'un d'entr'eux cache le mouchoir. A l'appel de : *aro!* (maintenant), ils le cherchent. Celui qui le trouve le cache à son tour.

MOULINET (*Al*). Au petit moulin. Ce petit moulin est composé d'une grosse noix vide, dans laquelle se meut, au moyen de *passo-vam* ou cordelette, un pivot portant quatre ailes. Dans le Castrais, *esterbel* ou *estrebel*.

MOUSCO (*A*). A la mouche. La mouche est un enfant qui, mains jointes, poursuit ses camarades. Celui qui est touché par la mouche doit aller se placer au milieu d'un cercle tracé sur le sol ; s'il ne s'y rend pas en toute hâte, ses camarades le forcent à y entrer à coups de poing.

La mouche le prend par la main, et ils poursuivent ensemble les autres joueurs. Celui que l'un ou l'autre touche se joint à eux, après s'être placé dans le cercle ; et ainsi de suite jusqu'à ce que tous aient été touchés et se soient joints à la mouche.

Dans le Toulousain, ce jeu a nom : *Barlambasti* (voir P. Goudelin).

Nauzes (*As*). Aux neuf sortes de jeu des fossettes ; on joue au moyen d'une grosse bille. Voici comment sont disposés les neuf :

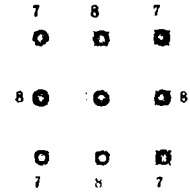

Les joueurs peuvent être au nombre de deux, de quatre et de six. Chacun joue deux fois, trois, quatre fois de suite : il ne peut jouer plus de huit fois. Les perdants *charroun*, ce qui veut dire qu'ils portent les vainqueurs sur le dos.

Osses d'auricot (*As*). Aux noyaux d'abricot. On trace une *cousino* (triangle) sur le sol, dans laquelle on place des noyaux d'abricot. Chaque joueur possède un noyau troué et muni d'une ficelle ; il fait tourner rapidement son noyau au-dessus de ceux du triangle ; si un de ces noyaux touché sort, sans se heurter contre aucun obstacle, il appartient au joueur. Mais, si le joueur touche le sol de son noyau, il remet le noyau qu'il avait gagné dans la *cousino*. Et c'est au tour d'un autre.

Ouri. Cri que poussent ceux qui jouent à cache-cache.

Paleto. Palet, pierre plate qui sert à jouer au bouchon, etc., etc.. *Al requil*, terme de jeu de palet, dans le Castrais.

Palmo (*A la*). Jeu du ballon, jeu de paume.

Pam (*Al*). Au sou frappé. On frappe les sous contre un mur. Pour gagner, il faut qu'un sou tombe sur un autre.

Pama. Mesurer avec la main étendue, à certains jeux, — à celui des billes surtout.

Pana (*Ne*). Voler sur la distance au jeu de billes, du billot, etc..

PARADIS. Paradis. Sous un morceau de verre, les enfants placent des pétales de fleurs champêtres ; le tout est enveloppé d'un morceau de papier où ils ont eu soin de découper une petite porte s'ouvrant sur le verre, et ils vont criant :

« Qui vol vese l'paradis,
Que donne uno espillo! »

Pour une plume, une boule, un châtaignon, on montre le paradis, pareil à une fleur de chromatrope.

PARO-MA (*A*). A la main chaude. Celui qui est la *maire* (mère) s'assied, un autre qui s'agenouille cache son visage dans le giron de la mère et place sa dextre ouverte sur son échine. Quelqu'un frappe sur sa main ; s'il *devine* celui qui a frappé, il est délivré et remplacé par ce dernier ; si, au contraire, il se trompe, il faut qu'il porte sur son dos celui qui a frappé, pendant vingt, trente ou quarante pas.

PESCAJOUS (*As*). Aux ricochets.

PETARD (*Al*). Au pétard. Le pétard est une sorte de canule en bois de sureau que l'on charge avec des bourres de filasse.

PASSO-GROULHO (*A*). Sorte de jeu du furet.

PATASSOS (*A las*). Aux coups. Les enfants se poursuivent en se donnant des coups, sans qu'aucun veuille avoir le dernier.

PATETO-MANETO (*A*). Jeu qui consiste à se frapper alternativement sur le dos des mains jusqu'à complète fatigue.

PECA. Pécher. Terme du jeu des osselets. Quand le joueur ou la joueuse laisse tomber sa petite balle ou un osselet, il ou elle pêche et interrompt son jeu.

PÈD (*Tene*). Tenir pied, ne pas bouger, au jeu de billes, etc..

PÈD-RANQUET (*Al*). A cloche-pied.

PETO-RENGUETO. Les enfants viennent s'asseoir sur une pierre, au seuil d'une porte d'entrée. Ils ont fait provision de boue chez les potiers ; ils fabriquent avec cette boue des *calottes* qu'ils jettent de toute leur force contre la marche, en disant :

« Peteto,
Rengueto,
Qu'en Jan pichou
Fasque un bel traucou !

Et ils recommencent jusqu'à ce que la calotte fasse un bon pet et se troue bien au sommet. *Patas de bart*, dans le Castrais.

POUCHICHIC (*A*). A saut de mouton, cheval fondu, éphédrisme.

POULSET (*Al*). Des épingles sont jetées pêle-mêle et recouvertes de poussière, sur lesquelles on frappe avec un caillou. Celui qui en déterre le plus gagne. *Rutet*, en Toulousain.

POUMADO (*A*). A pommade. Les joueurs grimpent les uns sur les autres, en criant : *poumado* ! La *maire* (mère) est celui qui porte tous les autres.

POUSTILHOUS. Postillons, petits morceaux de papier troués que l'on passe dans la corde tendue du cerf-volant planant haut ; ils partent rapidement, en virant, poussés par le vent et vont s'appliquer contre la *grugo*.

QUILH (*Al*). ou *al tap*. Jeu des sous quilletés sur un bouchon.

QUILHANDRO (*Baudufo*). Toupie qui, en tournant, ne s'incline pas.

QUILHÈ. Lieu où les quilles sont dressées.

QUILHOS (*A las*). Aux quilles. Les quilles sont au nombre de neuf ; celle du milieu est le neuf qu'il faut, dans certain jeu, jeter bas seule. Si, dans un autre jeu, on fait plus de vingt-un points, il faut recommencer, le coup étant nul.

REGOS (*A las*), ou *à la cansalado*. Aux raies ou à la cansalade. Marelle.

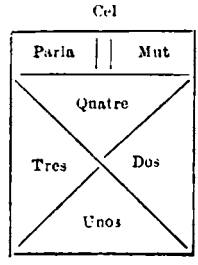

Pour jouer aux raies, on met la *paleto* (palet) dans la case : *unos* (unes) ; à cloche-pied, du bout du pied droit, on la frappe et on la fait aller au *cel* (ciel), puis on la fait passer dans les raies et on va dehors. Aux *dos*, *tres* et *quatre*, on fait pareillement. Au *mut* (muet), il ne faut pas parler; on met un pied dans les unes et un dans les trois, ensuite dans les quatre, on pousse la palette dans le ciel et on lui fait traverser les raies. Au *parla* (parler), pareillement. Au *cel*, il faut jeter la palette au sommet des raies, en dehors; on met les pieds dans les deux et les trois, puis dans le muet et le parler ; on place les deux pieds dans le muet et l'on fait passer la palette par les 4 et les unes. Au parler, en revenant, on jette la palette dans le parler et, en galopant, on met les pieds dans les unes et les quatre, — et, sans mettre les pieds dans le muet et le parler, on va dans le ciel, sans se poser et toujours à cloche-pied ; puis, on pousse la palette du pied, on la fait aller en dehors des raies et on met les pieds dans les 2 et les 3, sans les placer dans les quatre et les unes. Au muet, en revenant, pareillement. Aux 4, en revenant, il faut placer les pieds dans les 2 et les 3, puis dans le muet et le parler, sans les mettre dans les unes et les 4 ; quand on est dans le muet et le parler, on se tourne, on donne un coup de pied à la palette et on met les pieds dans les 3 et les 2, sans les placer dans les unes. Aux 3, en revenant, on jette la palette dans les 3, on met les pieds dans les 2 et les 3 sans toucher la palette, puis dans le muet et le parler, sans les placer dans les 4, on se tourne et on fait partir la palette, sans placer les pieds dans les 4 et les unes. Aux 2, en revenant, pareillement. Aux unes, en revenant, on jette la palette dans les raies et l'on met les pieds dans les 2 et les 3, puis dans le muet et le parler; on se tourne, sans les mettre dans les 4; puis, on les place dans les 2 et les 3 et on fait partir la palette dans les unes.

Aux *visitos* (visites), on fait aller la palette dans les unes, les 2, les 3, les 4, le muet et le parler ; puis, on la fait partir dans le ciel ; de nouveau, on la conduit dans le parler, le muet, les 4, les 3, les deux et les unes et on la met dehors.

Au *plusc* ou au *porret*, on trace une circonférence sur le sol ; on y place la palette et on la fait partir d'un coup de talon. Au *plusc* en avant, on fait partir la palette avec le bout du pied.

Raies espagnoles ou narbonnaises :

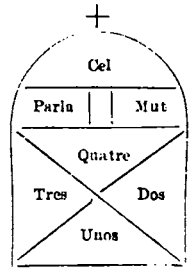

Il faut placer d'abord la palette dans les unes et, à cloche-pied, on la fait sortir d'un coup du pied droit. Aux deux, aux trois et quatre, pareillement. Au muet, il faut mettre les pieds dans les 2 et les 3, puis dans le muet et le parler, sans toucher la palette, et, à cloche-pied, on va hors des raies et on fait partir la palette. Au parler comme au muet. Au ciel, il faut jeter la palette sur la croix et placer les pieds dans les 2 et les 3, puis dans le muet et le parler, sans les mettre dans les unes et les 4, et à cloche-pied, on va prendre la palette.

Au parler, en revenant, on jette la palette dans le parler, puis on met les pieds dans les 2 et les 3, dans le muet et le parler, sans toucher la palette, — en se tournant on la fait partir d'un coup de pied, on place les pieds dans les trois et les deux, sans les mettre dans les quatre et les unes. Au muet, pareillement. Aux 4, en revenant, on met les pieds dans les 2 et les 3, puis dans le muet et le parler, sans les placer dans les unes et les 4, — on se tourne et l'on fait partir la palette, puis on met les pieds dans les 2 et les 3. Aux 3, en revenant, on place les pieds dans les 2 et les 3, sans toucher la palette, puis dans le muet et le parler, sans mettre les pieds dans les unes et les 4, — on se tourne et on fait partir la palette, sans placer les pieds dans les quatre et les unes. Au 2 pareillement Aux unes, il faut mettre les pieds dans les 2 et les 3, puis dans le muet et le parler, sans placer les pieds dans les unes et les 4, — on se tourne et on fait partir la palette, sans mettre les pieds dans les quatre, les trois et les deux.

Aux visites, on fait sauter la palette sur la main et à cloche-pied, on va dans les unes, 2, 3, 4, le muet, et le parler, puis sur la croix, — de nouveau, on fait sauter la palette sur la main et à cloche-pied, on va dans le parler, le muet, les 4, les 3, les 2 et les unes. Au *plusc*, on trace une circonférence et on fait partir la palette avec le talon ; on la place de nouveau dans la circonférence et on la fait partir d'un coup de pied. *Escaletos*, dans le Castrais.

Rampèu (*Fa*). Porter à certains jeux un même nombre de points.

Ribans (*As*). Aux rubans. Les joueurs peuvent être au nombre de huit, de neuf, de dix ou de douze. Un d'entr'eux est l'ange, un autre le diable. Ces deux se cachent. Un troisième met en place les autres joueurs et donne un nom à chacun : Toi, tu t'appelleras ruban d'or ; toi, ruban d'argent : toi, ruban bleu; toi, rubau rouge. Ceux-ci doivent être muets. Le diable sort de la cachette et dit : *pam-pam* ! L'ange demande : *Qui est là?* — Le diable : *Le diable!* — L'ange : *Que demande-t-il?* — Le diable : *Des rubans!* — L'ange : *De quelle couleur ?* Et celui qui porte la couleur désignée par le diable devient sa proie et....le remplace.

Rollo. (Du lat. : *rotula.*) Palet pour jouer.

Roundo (*A la*). A la ronde.

« A la roundo del capuchin,
Drin-drin,
A la roundo del capuchin.
Salcisso!

« A la ronde,
Pour faire amuser tout le monde,
Les grands et les petits,
Quiquiriqui !

Aux mots de *salcisso* (saucisse) et de *quiquiriqui* (onomatopée du chant du cochet), ceux et celles qui font la ronde s'accroupissent brusquement.

« Sabi 'n poumiè ount i a 'no pounno ; *bis*
Mais se le vent la fa trembla,
Tiro-liro,

Mais se le vent la fa trembla,
Tiro-liro la.

» E à-n-qui dounaren la poumo ? (*bis*)
A l'Anna que ba sap pla fa,
Tiro-liro,
A l'Anna que ba sap pla fa,
Tiro-liro la.

» Sabi 'n rousiè ount i a 'no roso ; (*bis*)
Mais se le vent la fa trembla,
Tiro-liro,
Mais se le vent la fa trembla,
Tiro-liro la.

» E à-n-qui dounaren la roso ? (*bis*)
A l'Annou que ba sap pla fa,
Tiro-liro,
A l'Annou que ba sap pla fa,
Tiro-liro la. »

A l'appel de son nom, chaque fillette vient se placer au milieu de la ronde.

Roussignol (*Al*). Au rossignol. Le rossignol est un objet en terre cuite que l'on fabrique à Saint-Papoul. Il a naturellement la forme de l'oiseau dont il porte le nom. Par un trou qui est placé sur le dos du rossignol, on verse de l'eau jusqu'à quelques centimètres de l'ouverture. On embouche ensuite le bec qui est percé, ainsi que le cou jusques dans l'intérieur de l'objet, et on souffle pour troubler l'eau qui, en clapotant contre les parois, imite le *rieu-chieu-chieu* du rossignol.

Tap (*Al*). Au bouchon. Sur un bouchon dressé sur le sol, on place des *sobos*, gros sous, dix centimes, et, au moyen d'un vieil écu ou d'un palet, on les déquillette. Tous les gros sous tombés du côté où se trouve le palet appartiennent au joueur. Il y a maintes conventions à ce jeu.

Tiro-pelet (*A*). Au tire-cheveux. Gribouillette. Un enfant en poursuit un autre ; s'il l'atteint, il le ramène, en le saisissant aux cheveux.

Voici une seconde manière de ce jeu : On lance une boule,

un fruit, un sou ; celui qui saisit boule ou fruit est entouré ; on lui tire les cheveux jusqu'à ce qu'il soit allé toucher la *maire*, celui qui a lancé la boule ou le fruit.

Totouls (*As*). Aux osselets. Ce jeu était très connu dans l'Antiquité. Voici trois articles sur les osselets, que nous empruntons au *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*.

« *Astragalus*. Nom grec de l'un des *os vertébraux*, celui du *cou-du-pied* et l'*os des articulations* des animaux, dont on se servait au lieu de dés aux jeux de hasard et d'adresse, mais qui n'est employé dans aucun de ces sens par les auteurs latins.

« *Astragalizontes* Nom grec employé pour désigner les personnes qui jouaient les *os des articulations* des animaux (latin : *tali*.) On en voit un spécimen tiré d'un original en bronze (dans *le Dictionnaire*) : c'était un sujet favori des sculpteurs et des peintres de la Grèce. (Pline. *H. N*, XXXIV, 19, 2 ; Pausan. X, 30, 1). Les deux sexes s'amusaient de cette façon et employaient ces osselets à différents jeux ; mais le plus simple et le plus usité, qui paraît être représenté dans la gravure ci-jointe, (dans *le Dictionnaire*), d'après une peinture grecque découverte à Resina, ressemblait à ce qu'on appelle proprement jeu des osselets, et consistait simplement à jeter les os en l'air et à les rattraper sur le dos de la main quand ils retombaient. Dans plusieurs autres jeux où on jouait de grosses sommes, les os étaient marqués de chiffres et on les employait en guise de dés. (Jul. Poll. IX, 100-104 ; Eust. *in Od.* 3. p. 1397. 34.)

« *Talus*. L'os du paturon de certains animaux, que les anciens employaient, dans différents jeux de hasard ou de calcul au lieu du dé (*tessera*). On se servait souvent de l'os lui-même et souvent d'imitations faites surtout en pierre ou en bronze. Il n'avait que 4 côtés plats au lieu de 6, les deux bouts étant assez arrondis pour que l'os ne put se tenir debout ni sur l'un ni sur l'autre. Les points étant marqués sur les 4 côtés plats, 1 et 6 sur les 2 faces correspondantes, 3 et 4 sur les 2 autres ; 2 et 5 n'étaient pas marqués ; mais on se servait de 4 tali à la fois. Le meilleur coup, qu'on appelait *coup de Vénus*, était quand chacune des faces présentait un nombre différent, ainsi un, trois, quatre, six. Le plus mauvais (*canis*) était d'amener les 4 mêmes nombres. En jouant, on jetait les dés

dans un cornet (*fretillus*), ou simplement avec la main. (Suet. *Aug.* 71 ; Senec. *Apocol.* 15; Cic. *Div.* I, 13.) »

Les quatre osselets, blancs, teints en vert et, plus souvent avec une racine que les enfants appellent *ruban tintori*, sont posés sur le côté par la petite joueuse qui tient dans la main droite une *palmo* (ballon), un *iranjou* (petite orange) vert, une pomme, un caillou rond, et tandis qu'elle lance son ballon en l'air et le suit des yeux, elle dresse un des osselets et reçoit, en pleine paume, le ballon qui s'élève de nouveau, pendant que l'enfant saisit de la main gauche le *totoul* dressé, et ainsi de suite pour les deuxième, troisième et quatrième.

Fa à un, à dous, à tres, à quatre, prendre, à chaque coup, un, deux, trois, quatre osselets. *Fa al tindi*, frapper de l'osselet contre la pierre servant de table, avant de le mettre dans la main gauche. *Fa al poutou*, baiser l'osselet après l'avoir *levé*. *Fa al sanctus*, se frapper la poitrine avec l'osselet. *Fa al boussut*, prendre l'osselet couché sur le côté creux, *al traucat*, couché sur le côté renflé. *Fa à la pagnereto*, prendre l'osselet de la main gauche qui vient se reposer sur la hanche en affectant la forme d'une petite corbeille, après chaque coup. *Fa à l'iòu*, à l'œuf, mettre les osselets les uns sur les autres et en prendre un chaque fois. *Fa al mud*, sans parler, à la muette. On joue à un, sans parler, quarante fois ; après la quarantième fois, on dit : amen !

Trauco-m'en-la (*A*). A troue-moi par là. Un des joueurs est la *maire*, (mère); il place les autres à des endroits différents et dit : « *Trauco-m'en-là !* Tous crient : *Que demandats?* — que demandez-vous? — La mère répond : *Qu'un tal siogue patat!* Que tel soit frappé ! » Celui qui est désigné est poursuivi par les autres qui le frappent jusqu'à ce qu'il soit allé toucher la mère.

Vinagre (*A*). A vinaigre. Sauter à la corde mise en mouvement par deux enfants ; celui qui saute crie : *vinagre !* (vinaigre), pour faire accélérer le mouvement ; si, en sautant, ses pieds touchent à la corde, il est obligé de prendre la place de l'un de ceux qui la font tourner.

Visto (*A*). A vue. Sorte de cligne-musette. Le joueur qui est *vu* par celui qui cligne prend la place de ce dernier.

Auguste Fourès.

VOUCABULARI ANATOUMIC

E DE LAS MALAUTIOS DEL LAURAGUÉS

(Vocabulaire anatomique et médical du Lauraguais)

A

Aisselo, aisselle.
Ancos, hanches.
Anquiè, les hanches.
Artelh, orteil.
Artelhou, lobule de l'oreille.
Aurelho, oreille.
Ausel, membre viril.
Ausi, ouïr.
Ausido, ouïe.
Ausidou, pulpe auditive.

MALAUTIOS

Abanit, syncope, douleur passagère.
Abucle, aveugle.
Agassit, cor.

B

Barbo, menton.
Barro del colh, vertèbres du cou.
Berlos, testicules.
Blanc de l'uelh, choroïde.
Bouco, bouche.
Boudoufio, vessie.
Bouto, vessie.
Bras, bras.
Brusc, tronc, buste, poitrine.
Budels, boyaux.
Bufo, matrice.

MALAUTIOS

Buje, jo, cagneux, euse.
Butadis, panaris.
Bèfi, io, celui, celle qui a la mâchoire ou la lèvre inférieure plus avancée que la supérieure.
Bles, so, blez, qui dit *z* au lieu de *j*.
Bòrgni, o, borgne.
Boussut, udo, bossu.

C

Caissal, dent molaire.
Cambo, jambe.
Cap, tête.
Car, chair.
Carbo, clavicule.
Caro, visage.
Cavilha, cheville.
Cel, palais.
Cervel, cerveau.
Choul, cul.
Cilhos, sourcils.
Clot de la ma, creux de la main.
Clouteto, fossette.
Clusco, crâne.

Colh, cou.
Cor, cœur.
Costos, côtes.
Couati, derrière du cou.
Couire, coude.
Coulhos, testicules.
Coupet, occipital, occiput.
Couradlo, fressure.
Coustat, côté
Coustelous, fausses côtes.
Custidio, squelette.
Couscoulho, *gousse* pour estomac.

MALAUTIOS

Carbou, charbon, anthrax.
Cidoulo, engelure.
Cilho-barrat, dont les cils se touchent.
Cinto de Sant-Jan, zona
Clavel, furoncle.
Cusco-pelat, *do*, chauve.
Colh-tort, torticolis.
Coti, *o*, qui a le cou court.
Coulico, colique.
Crevat, *ado*, qui a une hernie et qui est impuissant.

D

Dents: Caissal, *ualh* ou *ulhal*, *subredent.*
Dits: Gros dit, *dit cuic* ou *pichou dit.* Doigts, pouce, doigt auriculaire. *Dit de la bajo*, quatrième, doigt annulaire.
Dournè, cul.

MALAUTIOS

Dentegat, *do*, édenté.
Descento, hernie inguinale.
Doulous, douleurs rhumatismales. *Ex: Abe de doulous.*

E

Encarnaduro, charnure.
Encessiè, cœur, foie et poumons d'un ruminant.
Entrebic, mésentère.
Entre-queisso, aine.
Esco, chair (?) *Me soun entemenat l'esco.*
Escouradilhos, s. f. fressure, cœur, rate et foie d'un agneau.
Espallo, épaule.
Espic, garrot ou ers d'un cheval.
Esquino, *Esquinal*, échine.
Estafanàri, derrière.
Estoumac, estomac.

MALAUTIOS

Encroucat, qui a un membre tordu, raccourci par quelque maladie.
Endegnat, meurtri.
Engarrat, *Engarraduro*, paralysie du jarret.
Escarraugnat, écorché.
Escroufules, écrouelles.

F

Fabo, gland.
Fetge, foie.
Fagnagnou, fœtus.
Fountanelo, creux de l'estomac.

MALAUTIOS

Fat, do, fou.
Fenso (*fa la*), vomissement de matière.
Flourounc, furoncle.
Folh, lho, enragé.
Fountanelo, seton.

G

Ganitel et *Ganitè*, gosier.
Gargalhol, larynx (partie supérieure de la trachée artère).
Garganto, gorge.
Gargamelo, pharynx, œsophage (partie supérieure)
Garro, jarret.
Gauto, joue.
Genjivo, gencive.
Genoulh, genou.
Gnaufro, joue.
Gorjo, gorge.
Goust, goût.
Grazelet ou *rastel de l'esquino*, épine dorsale.

MALAUTIOS

Gamberli, o, qui a une déviation de la partie inférieure de la colonne vertébrale).
Garrau, muguet.
Garrèl, lo, qui tourne les pieds.
Gautimas, joue enflée.
Gautissous, oreillons, tumeurs des parotides.
Gauto, goutte.
Gauto-barrat, balafré.
Gechejoment, strabisme.
Getge, jo, qui louche.
Glaujol, orgelet.
Glandoulo, glande.
Gòmit, vomissement.
Graissièro, boutons qui sortent aux enfants trop bien portants.

L

Lagagno, chassie.
Laitou, sperme.
Lengo, langue.
Liargos, attaches, muscles des jointures.

MALAUTIOS

Languiment, spleen.
Luche, (*luscus*) louche

M

Ma, main.
Maisselo, mâchoire.
Maisso, mâchoire.
Malhuc, extrêmité supérieure du fémur. Un des os de l'épaule, la clavicule (?), est ainsi désigné par certains.
Melso, rate.
Mesoulh, moelle.
Mesoulho, moelle.
Mounilh, nombril.
Muscles, muscles.

MALAUTIOS

Magnot, to, magnot.
Mal, épilepsie ; *toumba del mal*.
Mal de cap, migraine.
Mal de terro ou *de la terro*, épilepsie.
Mala, mal.
Malfoundi (*se*), perdre sa santé par un refroidissement. *Malfoundiment*.
Moussegado, moussee, morsure.
Mut, udo, muet

N

Narros, narines.
Nas, nez.
Nasicos, narines.
Naturo, matrice.
Nervis, nerfs.
Nouze, biceps.
Nouzel des digts, phalanges.

MALAUTIOS

Nouzat, rachitique, noué.

O

Os-bertrand, coccyx.
Osses, os.
Osso, les os, la carcasse.
Ounço, phalange du doigt.

MALAUTIOS

Orb, bo, aveugle.

P

Padelo, omoplate.
Palmous, poumons.
Palp, tact.
Partidos, membre viril et testicules.
Paterlos, fesses.
Pauto, paume.
Ped, pied.
Pelses, cheveux.
Pèl, peau.
Perpelh, Perpelhos, paupières.
Pètrino et *Puètrino*, poitrine.
Pissarel, membre viril.
Pouce, pouce.
Poulsadou, organe respiratoire.
Poulses, Pous. Battement artériel qui se produit à la tempe.
Pots, lèvres.
Poumpilh, mollet.
Poupel, bouton du sein.
Poupial, sein.
Poupo, mamelle.
Pourtaduro, gestation.
Pous, tempe.
Pugnet, poignet.

MALAUTIOS

Palada, lampas, enflure au palais.
Palmouriste, to, poitrinaire.
Pallos coulous, chloro-anémie.
Pardo, tache de rousseur.
Pardous, qui a des taches de rousseur.

Pèd-de-boumbo, pied bot.
Pelado, alopécie.
Perel, fièvre de lait.
Picoto, petite vérole.
Picoto-folho, rougeole.
Picouti, variole.
Plago, plaie.
Pourpre ou *poulpre*, pourpre.
Poussious, essoufflé, asthmatique.
Pousso, asthme.
Pruziero, *pruzou*, démangeaison.

Q

Queisso, cuisse.

MALAUTIOS

Queque, bègue.

R

Rastèl de l'esquino, s. m. épine dorsale.
Rego-mestro, s. f. raie du cul.
Reire-fait, placenta, membrane qui enveloppe le fœtus.
Rens, reins.

MALAUTIOS

Rabio, rage.
Ranc, co, boiteux.
Ratelo, douleur qui se produit à la rate, à la suite d'une course.
Rauc, co, enroué.
Roumas, rhume.
Raumas grieule, coqueluche.
Raumatisme, rhumatisme.
Reumo, râle.
Rougno, gale, rogne.
Rodoment de cap, vertige.

S

Salieros, s. f. creux sus-claviculaire.
Sang, s. f. sang.
Senti, sentir.
Solo del pè-l, plante du pied.
Subredent, surdent.
Subrelengo, frein ou filet de la langue.

MALAUTIOS

Sanat, *colh-sanat*, cou qui garde les traces d'écrouelles.
Sang-pres, sang-pris.
Sarrampiu, rougeole.
Sens-bras, manchot.
Sens-cambo, qui n'a qu'une jambe.
Sourd, *do*, sourd.
Sourdiero, surdité.
Sup, *po*, myope.
Susèto, suette miliaire.

T

Talou, talon.
Telos, épiploon, repli du péritoine.
Témplego, jointure de la jambe.
Totouls, phalanges ou osselets.
Touca, tact.
Trauc del choul, trou du cul.
Traufignol, anus.
Tripos, intestins.
Tripo-liso, petit intestin.
Tripo-mèstro, boyau culier. Côlon, le plus ample des gros intestins qui va se terminer au rectum.

MALAUTIOS

Tendrun, mal au sein.
Tigno, teigne.
Tort, to, boiteux.
Tortimped, boiteux.
Tous, toux.
Toumbarelos (*las*), ne pas être sûr de ses jambes.
Trembleto, tremblement continuel· sénile ou alcoolique.

U

Uals, dents œillères, canines.
Uelh, œil.
Ueto, luette.
Unglos, ongles.
Ussos, sourcils.

MALAUTIOS

Umous frejos, écrouelles.
Uelhs macats, yeux cernés.

V

Venos, veines.
Ventre, ventre.
Visatge, face
Visto, vue.
Vistou, cristallin.

MALAUTIOS

Vairolo, vérole.
Verm pelut, ténia.
Verrugo, verrue.
Vertego, cloche.

Auguste Fourès.

VARIÉTÉS

JAMMETO

Dans le t. V, p. 430 et suiv. de la *Revue des langues romanes* [1], M. Gazier signale parmi les documents adressés à l'abbé Grégoire par le club de Carcassonne, au sujet des patois de France, une comédie en six actes, intitulée *Jammeto*. M Gazier, qui a retrouvé la plupart des documents adressés à Grégoire, déclare qu'il n'a pu retrouver *Jammeto*.

Nous n'avons pas été plus heureux que lui. Les quelques vers que nous publions ne sont pas suffisants pour donner une idée exacte de la pièce; ce sont des fragments informes: mais tels qu'ils sont, il nous a paru que nous ne devions pas les laisser perdre entièrement, au cas où un heureux hasard en ferait découvrir d'autres dans la tradition orale.

Nous ne pensons pas, en effet, que la pièce de *Jammeto* ait été imprimée.

Il est dit, dans les *lettres à Grégoire*, que cette comédie excita un si grand enthousiasme, à l'époque de son apparition, que beaucoup de personnes en retinrent des tirades par cœur. C'est ainsi sans doute que l'avait retenue en partie une vieille meunière de Preixan (Aude), la femme Biscaye, morte presque centenaire, il y a une quinzaine d'années, et de laquelle nous tenons les fragments suivants:

I. — *Jammeto e sa maire*

LA MAIRE. — Jammeto, iéu t'abertissi
Per un boun tros.
Que tu ne fas que ço que bos,
E ne soufrissi.
La passiu qu'as dins toun cap
Quito-lo, Dius t'en sara exat.
Dins ta joubentut primaigo.
On sap que le sang es pas d'aigo.

[1] Gazier, *Lettres à Grégoire sur les patois de France*, 1790–1794. Paris, Pédone-Lauriel, 1880. p. 17.

Ma filho, à la chut-chut, parlos a-n'un goujat,
Co qu'es mal, que bos que te digo;
Toun paire ne sara 'nrajat,
Se descourbits aquelo entrigo;
Se rencountros Ramoun,
Toun ange ou toun demoun,
Digos-i qu'as mens pòu dal trou que de toun paire

JAMMETO. — O que nani, ma maire,
Que se Ramoun benio,
Moun cor se rejouirio.
Per aquel gracious bisage,
Afrountario les trous, la grello e tout l'òurage.

....

II. — *Jammeto e un messager*

— Bounjour, Francès.
— Bounjour, Jammeto.
— E Ramoun, ount n'es?
— Ramoun emboio à sa pouleto
D'espillos e de rubans
Que bous pourtet hier de la fiero;
Es le rei das bounis efans.
— Oh! que sario 'stado pus fiero,
E que sario gran moun bounur,
Se la coumissiu ero 'ntiero:
Qu'el ne fousquesse le pourtur!
— Ja benio, mes, après la junto,
Soun mestre, que toujour apunto
De besougno a tua le cos,
I'a coumandat de marga le bigos;
E, quand coumando, es pas per rire,
Le ba cal pas fa tourna dire.

....

III. — *Rencountro de Jammeto e de Ramoun*

— Bounjour, Ramoun.
— Bounjour, Jammeto;

Coumo 'n ange d'amoun.
Sios toujour poulideto.
— Flatur!... Digats-me quun boun bent
Aperaici bous meno ?
— L'amour que me ten
Ame sa cadeno.
— Aco rai, per un amourous.
Parissets pas trop malurous;
Besi que ne benets pas magre.
— Pardi! bebi pas de binagre;
Mangi, pinti de bounis cops,
Per fuge les michantis cops,
E me tene la gaugno fresco,
Car, tout goujat que fa l'amour
Deu pas abe la rampo al mour,
Soun cor deu flamba coumo d'esco...
....

IV. — *S'ausissoun de crits*

— Jammeto, ount n'es?
— Soun à l'oumbril que fiali la fusado.
— Ramoun, ount n'es?
— Planti 'n' estebo de bouès
A moun alaire demargalo...

V. — *Les amourous se separoun*

— Mas amours, per un soulet briu,
Nous cal dessepara, moun Diu!
— Tè, daisso-me, sus ta bouqueto,
Prene uno tindanto pouteto;
Le sucre es dous,
Mès les poutous,
Aco 's mai dous e sabourous.
— O, dous e dous farion pla quatre!
— Baisen e nous tournen baisa.
— Nou, qu'à l'oustal me fario batre.
Adiu, Ramoun, m'en cal ana...

VI. — *Jammeto e sa maire*

— D'ount sourtisses, tros de roudiero ?
— Beni d'al pouts al founs de la ribiero ;
Ai, ai, soun morto de lassiero !...
— Ba dises de sen ou de ralhariè ?
— Nani, mai qu'ei courrit pus bite qu'un lebriè,
Tenets, arregardats : cado pel fa sa gouto.
Abiots pòu que fasquesse banquarouto ?
— Soun pla ben aise de sabe
Qu'as caminat dreit dins le be...
... .

La maire demando à la filheto que fara quant troubara Ramoun. La gato respoun finomen :

Saré rudo coumo 'n garrabiè ;
Le metrei joust le debrembiè.
.....

Gaston JOURDANNE.

CHANT DE NOCES DE L'AGENAIS[1]

Quand on porte le lit de la mariée :

Toco tous bèous, bouè deligent,
Que ço que portets vau d'argent.
Toco tous bèous dan l'agulhoun,
Pourtan lou let d'aquet pinsoun !

En chemin :

Sourtets, sourtets, gens dau castet,
Beirats passa ço de pus bet ;

[1] Recueilli à Fauillet, près Tonneins (Lot-et-Garonne). Cf. Blade. *Poésies populaires de la Gascogne*, t. I, pp. 239 et suiv. Voir aussi Jasmin. *L'abugio de Castel-Cuillé*.

Sourtets, sourtets, gens de l'oustau ;
L'oumbro dòu téule vous héi mau.

Réponse :

Lous de l'oustau nen soun sourtits ;
N'an vist passa que de bandits !

On arrive à la maison :

Lou léi n'es de briouletos,
E de rosos musquetos
Lour tour dòu léi !
Novio, tas amouretos
Perdes anei.

Quand on habille la mariée :

Avanço-te, novio, a t'apresta,
Lou novie que vay arriva ;
Avanço-te viste, proumtamen,
Vaqui lou novie dan sas gens.

Novio, ta may te plouro,
De fren que li eres bouno ;
Quites toun pay, ta may,
Per un jamé
E t'en vas per la vito
Servi n'estranyé.

On lui met une couronne sur la tête avec quatre rubans et des brillants. Chacune des jeunes filles venues à la noce y pique une épingle, parce que l'on croit qu'il n'y a pas de plus sûr moyen de se marier dans l'année.

Meten li la courouno,
Lo que sa may li douno
Li cau douna ;
Jamès pus de la vito
Elo n'aura.

La novio a nau brillants sau cat,
Pensi que lous a meritats ;
Cado brillant porto sa flou
Amei la novio soun oùnou.

La mariée sort de la maison :

Novio, qu'as-tu heit a tas gens.

Qu'atau te tiren de dedins ?
— Nou lous y ei heit, ni lous y ei dit ;
M'en boy ana servi'n marit.

Novio, tout en partent d'aci,
Quito la roso, pren souci ;
Quito la roso dau casau,
Pren souci de l'oustau.

Novio, bouto las mans sau cat;
Digo ; boun temps, oun ses anat ?
Las mans sau cat, lous pes sau hour,
Digo adiou à tous bèous jours.

Le cortège le long du chemin :

Las carreros diouren flouri,
Tant belo novio passo aci ;
Diouren flouri e mei grana,
Tant belo novio vay passa.

Nous an pabat lou grand camin
De rosos e de jansemin ;
Nous l'an pabat et repabat
De rosos e de sos marcat.

Nosto novio marcho mignoun
Coumo las gens de coundicioun.
Voste novie marcho ta mau
Coumo lous porcs que van au nau.

Set ans l'a desirado
Lou jouin cadet,
Mes tabe se l'emmeno
Dens soun castet.

En arrivant à l'église :

Sono la clocho merquille;
La novio qu'es aqui darre ;
Sono la viste, proumtamen,
Vaqui la novio dan sas gens.

A l'église :

Espouso, espouseto,

Douna-vous la maneto
Assemblomen
De dus corps, des dus amo,
Tant puramen !
Novio, as-tu bien regardat,
Lou sacromen, que t'an dounat ;
Lou sacromen, lou crucifit,
La courouno de Jesu-Crit.

En sortant de l'église :

Noste curé n'es pas cadut;
Boudrè la novio mei l'escut ;
Per l'escut l'aura,
Mes per la novio l'aura pas,
Dans 40 sos que li dounguen
Prenen la novio, anen nous en.

En allant chez le marié :

Nous au n'eren dus milo
Per accoumpagna no hillo !
Avant, avant
Avant, cavalerio,
Lous de davant !
Nous au n'eren tres milo
Per accoumpagna'n jouen drillo,
etc. etc.

Aux gens que l'on rencontre en chemin :

Adichats, mounde, adichats,
Nous au van en hesto,
Vous au, damourats ! (bis)

Qu'ouro seran dins quet castel
Que nous disian qu'ero tant bet?
Es alabat dins quet valoun ;
Es capelat de mourrazoun.

On arrive :

Molho la soupo, cousiné ;
Lous novios soun aci darré ;

Molho la viste, prountamén,
Vaqui la novio dan sas gens.

Novio, gueito tous caminaus,
Ta belo-may a 'n tau lous cachaus.

E novio, gueito lous peiròus,
Ta belo may que lous ten fin ;
Se tu lous tenes pas antau,
Aco li vay sabe de mau.

A table :

La taulo es bien garnido ;
La novio l'a garnido à sous despens;
E se l'a envirounado
D'onestes gens.

Minjas, moussu, car de betet,
Que vous hara ufla la pet !
Minjas, moussu, car de biquet,
Que cantaras plus au jouquet !

Minjas, moussu, car de moutoun
Que vous hara bouta redoun !
Minjas, moussu, car de poulet
Que n' hara pus kekereket !

Quand on donne des bouquets aux convives :

Gens de hesto, rebirats vous
Per prene 'n bet bouquet de flous.
Rebirats vous tout proumtamen,
Prenets lou flo, coumtas l'argent !

Vous au, moussu, que cantas gros,
Uno peço de 40 sos !
Vous au, moussu, que cantats prim,
Dounas uno de 25.
Vous, moussu, que ses charmant,
Dounas un escut de tres francs.

Monsieur un tel il est ici ;
Il nous fait beaucoup de plaisir ;
A tout seigneur on doit honneur ;
Choisissons la plus belle fleur.

Au dessert :

Lou dessert n'es de poumos.
D'aquelos guiraudounos,
Au mens se n'y a ;
Mes y auge ou noun y auge,
N'en fau trouva.

Quand on va danser :

Marchant sus las estellos
Lauger, lauger,
Sus la punto do l'erbo,
Pausant lou pe,
Nous au marchant e caminant,
Marcharan tant, caminaran,
Quauquo retreto trouvaran.

Quand on va se coucher :

La novio que n'en hei pìou plou,
Que vòu ana de doro òu nlou.
Oun couchara la novio au sei ?
Dins un panei
Debat lou lei ;
Lou novie que n'aura pietat
L'anira querre a soun coustat

Quand les gens de la noce se retirent :

S'en va temps de s'en aller,
Les gens de la noce ;
Il s'en va temps de s'en aller,
La nuit s'approche.

Novio, novio, pren la balejo, pren,
Casso me tout aquelos gens ;
Pren la balejo e lou carras
E casso me tous aquets embarras.

Adiòu, nous au nou' n van ;
Au bout de nau mes tournaran ;
Tournaran pas per t'espousa,
Mes tournaran per batisa.

J. Brissaud.

A PROPOS DE L'EXPÉDITION EN SARDAIGNE

DE GUILLAUME II, VICOMTE DE NARBONNE

Dans les premières années du xve siècle, le roi de Sicile, Martin le Jeune, fils aîné de Martin le Vieux, roi d'Aragon, et le vicomte de Narbonne, Guillaume II, se disputaient la possession de la Sardaigne

Les historiens de Languedoc nous racontent que le vicomte fut défait dans une bataille qu'il livra au roi de Sicile « à la fin de juin de l'an 1409, et dans laquelle son porte-enseigne et plusieurs gentilhommes de la Province, qui avaient marché à son secours, demeurèrent prisonniers. Martin, roi de Sicile, étant mort le 25 de juillet suivant, et Martin, roi d'Aragon son père, ne lui ayant survécu qu'environ dix mois, le vicomte de Narbonne, pour rétablir ses affaires en Sardaigne, envoya demander un nouveau secours dans la Province ; mais comme le roi d'Aragon étoit mort sans enfans, et que Louis, roi de Sicile ou de Naples, avoit des prétentions à sa succession par Yolande sa femme, fille de feu Jean, roi d'Aragon, le duc de Berry jugea à propos, pour le favoriser, de défendre d'armer en faveur du vicomte de Narbonne, qui fut obligé enfin d'entrer en accommodement avec le vice-roi de Sardaigne pour la couronne d'Aragon pendant l'interrègne, et de convenir d'arbitre [1]. »

Il ressort de ce texte qu'en mai ou juin 1410, après la mort du roi de Sicile et du roi d'Aragon, Guillaume II était encore en Sardaigne, puisqu'il *envoyait* demander un nouveau secours dans la Province.

D'après des documents conservés dans les archives de Narbonne, il nous semble qu'une erreur s'est glissée dans le récit des historiens de Languedoc : ou bien la date des événements que nous venons de rapporter doit être reculée d'un

[1] Hist. de Lang., nouv. édit. IX p. 1077.

an et la défaite du vicomte reportée à 1410, ou bien le vicomte a été battu en 1409, mais il est revenu de Sardaigne après sa défaite ; au lieu d'envoyer demander des secours, il les a sollicités en personne, il a recruté des troupes et est reparti pour la Sardaigne en juin 1410.

La question serait probablement résolue, si l'on pouvait retrouver les comptes de la ville de Narbonne pour l'année 1409. Nous n'avons pu les découvrir. Mais ce que nous apprennent les comptes du clavaire de 1410, joint à la difficulté de s'expliquer, dans la première hypothèse, la suite des événements, nous porte à admettre la seconde.

On trouve relatés dans ces comptes quelques faits antérieurs à la mort de Martin le Vieux et qui concordent avec ce que les historiens rapportent des démarches de Louis II d'Anjou et de sa femme Yolande, auprès de ce prince. Ainsi le sénéchal de Carcassonne paraît être allé en Catalogne remplir une mission officielle ; il en revient, le 11 janvier, porteur de nouvelles pour la reine Yolande [1]. Le jour de Pâques, 23 mars, un cavalier de Louis II passe à Narbonne. Il est ambassadeur du roi d'Aragon, dit le clavaire [2] ; n'est-ce pas *auprès du roi d'Aragon* qu'il aurait dû dire ? Quoi qu'il en soit, il y avait certainement échange de vues entre les deux princes.

La santé de Martin, ruinée depuis longtemps, autorisait toutes les espérances des prétendants aux couronnes d'Aragon et de Sicile, aussi bien que celles de ses adversaires.

Le vicomte avait passé dans la Province, au moins tout le printemps de l'année 1410, à lever des troupes et à solliciter des secours. Peut-être était-il absent en janvier. Dans une

[1] Archives de Narbonne. *Comptes du clavaire pour l'année* 1410. Registre papier, reliure moderne, non inventorié, f° 68 v°. Pus, paguey, dilus a XVIII degenier, per mandament dels sehors quossols, que venc moser lo senes quac de Carquasona de Quatalucha, e s'en anet portar novelas a la regina, moler del rey Luis, que li foron presentatz tres quapos la hun fonc de S. Johan Gisper, e l'autre de S. Frauses Vialar, e l'autre de S. Jac. Hirarn, que quosteron, prerent Jac. Geli scudier, VI g. la pessa, que monta.... I l. II s. VI.

[2] *Loc. cit.* f° 43 : Pus, paguey a sen Johan Balag per V cartos de vin clar e per II cartos e mieg de vin blan que fonc trames, lo jorn de Pascas, a hun cavalier del rey Luys, local venia enbaysador del rey d'Aragon, que monta V d. lo carton del clar, e del blan VIII. d..... III s. VI.

énumération de dépenses faites à propos d'un procès que Narbonne soutient avec le monastère de Fontfroide, notre clavaire mentionne des lettres du vicomte, apportées le 29 janvier par un « scudier chuchat de sen Johan de Quarals [1]. » Mais il n'était pas absent à l'époque où est arrivé à Narbonne l'ambassadeur du roi d'Aragon. Nous voyons le conseil communal de Narbonne se réunir le 9 mars pour statuer sur une demande du vicomte de 2,000 setiers de blé et 200 arbalétriers [2]. Nous ne savons quelle suite est donnée à cette demande. Les registres des délibérations pour cette période font défaut. Mais nous le voyons bientôt revenir à la charge ; le 3 avril il demande aux consuls 100 arbalétriers et « d'autres choses [3]. »

L'une de ces « choses » était sans doute une somme d'argent, car, trois jours après, le conseil lui vote un don de 400 écus, mais sans grand empressement [4], paraît-il ; on les lui compte six semaines plus tard, à la veille de son départ [5].

Les habitants de Narbonne ne mettent pas non plus beaucoup d'empressement à assurer le logement des gens de guerre levés par le vicomte. Les consuls sont obligés de pren-

[1] *Loc. cit.* f° 69 v°.

[2] *Loc. cit.* f° 43 v° : Pus, paguey an Jovin, la trompeta, per claurir lo cossel, a IX de martz, que moser lo vescomte demandava II^m^ ssestiers de blat e II^c^ balestier..... I s. III.

[3] *Loc. cit.* f° 43 : Pus, paguey, digous a III d'abriel, que los sehors e moser lo viguier eran al cossolat, que moser lo vescomte los demandava C balestiers e d'autras cauras may, e volgron beure, per fogasetz e per vin monta, I s. VIIII.

[4] *Loc. cit.* f° 43 v° : Pus, paguey a VI d'abriel, que se fec lo cossel, quant hom hordenec que fosson donatz a moser lo vescomte IIII^c^ scutz ; e lo cossel no se podia agustar, e mos, lo viguier e los sehor volgron beure, en que agi VIII fogassetz e V quartos de vin blanc, que monta tot..... IIIs. VIII.

[5] *Loc. cit.* f° 47 : Pus, paguey, a XX de may, per mandament dels sehors cossols, a moser lo vescomte per lo don que li fec la viala am lo gran cossel per la anada de Serdecha *, quo apar per hun albaran fait de son notari e sagelat de son sagel auteutic la soma de IIII^c^ scutz que valon..... IIII^c^ l.**

Pus, paguey per III palms de tela per far IIII saquetz en que*** merem la moneda..... I s. VI.

* Notre clavaire écrit régulièrement *ch* là où l'on attendrait *nh*.

** Au f° 66 la valeur de l'écu est de 1 l. 2 s. 6 d. — A ce f° nous trouvons aussi un renseignement intéressant sur la valeur relative de l'or et de l'argent. Pour échanger 12 écus d'argent en or il faut payer 2 s. 6 d.

*** Ms. *enue*.

dre des mesures en conséquence. Voici les articles qu'inscrit notre clavaire à la date des 6 et 7 avril :

« Pus, paguey, de mandament dels sehors cossols, an Vidal Arnaut, sirvent rial, que faria compachia an P. Lobat[1], per amasar los leytzs per la viala en que gagueson las gens d'armas de moser lo vescomte; que hom non volia bailar, e en Vidal Arnaut ne prenia per forsa, que li doney.... IIII s. II.

Pus, paguey, de mandament dels sehor, a tres faisiers que portavan las colcas al cossolat, per man de P. Lobat. V s. IIII.

Pus, paguey, a VII d'abriel, per mandament dels sehors cossols, a II faisiers que porteron VI colquas al cossolat de Borc..... ..... II s. II[2]. »

Ces effets de couchage pris de gré ou de force aux particuliers, étaient portés au consulat, et répartis ensuite entre les hôtelleries où logeaient les soldats [3].

Le vicomte quitta Narbonne le 2 juin; trois consuls l'accompagnèrent à Gruissan [4], suivis d'une foule que notre clavaire estime considérable. Il y séjourna jusqu'au 8, et se rendit de là, toujours escorté des consuls, à Sérignan [5], d'où il repartit deux jours après pour la Sardaigne. Le départ des soldats devait avoir eu lieu en même temps que celui du vicomte, car nous voyons les consuls restés à Narbonne parcourir les hotelleries pour s'assurer s'il n'y a pas de retardataires et faire rendre les effets de couchage à leurs légitimes propriétaires [6].

[1] P. Lobat est ailleurs qualifié de « scudier. »

[2] *Loc. cit.* f° 44.

[3] *Loc. cit.* f° 45, v° : Pus, paguey an Vidal Arnaut, que avia pagat a hun faisier que portec las colquas al quosolat per bailar al hoste del signe per las gens d'armas de moseher lo vescomte, a XIX d'abriel..... I s. VIII.

[4] Village sur l'étang du même nom, près de la mer, à l'extrémité méridionale de la Clape; canton de Coursan (Aude).

[5] Village sur le bord de l'Orb, non loin de la mer, à l'extrémité N. de la Clape; canton de Béziers (Hérault).

[6] *Loc. cit.* f° 47 v°. Pus, paguey, dilus a II de gunh, que los sehors cossols se duptavan de las gens d'armas que sa ezan e volgron saber si san avia gaire, et aneron per las hostalairias per saber per enventari si ezan gaire, e quat (*sic*) foron tornatz, volgron beuze am mos. lo viguier, que agui III quartos de vin blanc et V fogasetz, que monta..... .... III s. VI.

F° 48 v° Pus, paguey, per mandament dels sehors cossols, a hun home que

GUILLAUME II

[illegible] de Narbonne a [illegible] en Languedoc, [illegible] 1410. Le duc [illegible] en sa faveur. [illegible] le but aux sé[illegible]. Une note [illegible] du troisième [illegible] en Sardaigne en [illegible]

[illegible] citations [illegible] clavaire de 1410, [illegible] Le clavaire chargé [illegible] pour un an [illegible] propre élection qui [illegible] registre exerçait [illegible] de semblables

[illegible] a las hostalai[illegible] en Sieu[illegible] III s. II.
[illegible] que tornee las [illegible] e tornavan [illegible] I II s. II.
[illegible] cas. III s. II.
[illegible] de jenier, [illegible] de Mosenhor lo [illegible] percurayre [illegible] catre mols, los [illegible] Bo c. per [illegible] al dia de sus, [illegible] Vescomte. Eran cos[illegible] per lo Borc. [illegible] AA [illegible]
[illegible]
[illegible] santa Maria, e del

[illegible]

[illegible]

[illegible] de la Narbonne a été longtemps divisée en deux parties ayant [illegible] sur la rive gauche de l'Aude [illegible] sur la rive droite.

citations n'en auraient que plus d'intérêt pour les lecteurs de cette Revue, et nous n'avons pas hésité à les multiplier. On trouvera reproduites ci-dessous quelques pages de ce registre, dans lesquelles sont énumérées les dépenses faites par les consuls, lorsqu'ils accompagnèrent le vicomte à Gruissan et à Sérignan. Nous n'insisterons pas sur les particularités dialectales que présentent ces textes ; nous nous proposons d'y revenir dans un travail d'ensemble sur l'histoire du dialecte de Narbonne. Nous avons même respecté les fautes d'orthographe évidentes. Nous nous bornerons à remarquer qu'il faudrait se garder d'attribuer toutes ces particularités au dialecte narbonnais. Il en est que nous n'avons encore retrouvées que dans ce registre, par exemple : *ch* mis pour *nh*.

Parmi les nombreux documents provençaux que renferment les archives de Narbonne, on n'a guère publié que des chartes, et d'une manière trop souvent incorrecte. Nous croyons devoir mettre particulièrement en garde les romanistes contre les nombreuses fautes de lecture que présentent les textes provençaux transcrits par Mouynès dans les cinq volumes de l'*Inventaire des Archives de Narbonne*, séries AA et BB, et par Tournal dans son *Catalogue du Musée*.

Nous engageons aussi les lecteurs non romanistes, sous les yeux desquels ces lignes viendraient à tomber, à se méfier des étymologies qu'a cru devoir donner Mouynès. On trouve deux d'entre elles reproduites dans un savant recueil qu'elles dépa-

1

cos sans moseher Saut Paul e de moseher Sant Abastian, nadieus de Narbona, nia fayt tot quant farem ni dizem. Amen.

L'an de la nativitat de nostre sehor Dieus, Jhs Xri, que hom comta M CCCC X. all del mes de febrier, foron faytz los sehors cosols que Dieus e la vergues Maria los laise ben guoverna e reguir lo poble de la viala de Narbona et a salvasion de las armas. Amen.

Primeirament foron faytz cossols de la Sieutat :

Per borgeres : Mos. G. Marsal, lessensiat en leis ; per sehors mercadiers : S. Franses Catalan, mage ; per sehors menestaira's : S. G. Quentin, marelier.

Per lo Borc :

Per sehors mercadiers : S. Franses Vialar ; per sehors paraires : S. G. Vidal ; per sehors menestairals : S. Jacme Bres, sabatier.

L'an susdit, lo noble cossel de Narbona, dimergue, a VIIII de febrier, arordenet clavari et eleguiran P. Almar, sabatier, a levar e ressebre totz los emolimens de la vi'a.

rent, nous voulons parler du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 2e semestre 1890.

Mouynès distingue le *patois local* du *roman*, et, d'après lui, le bas latin « Monachia a du être rendu, en patois local, par La Mounaquié, et, en roman, par Morguessa, féminin de Morgues ». Lamourguier, nom d'une Église de Narbonne, viendrait par corruption de Morguessa[1] ! La forme *La Mounaquié* n'a jamais existé que dans l'imagination de Mouynès.

Plus loin, ayant à parler du Capitole de Narbonne, et, ignorant que *Capitolium* devient très régulièrement en provençal *Capduel*, il écrit que « l'on désignait en roman le Capitole de Narbonne sous le nom de Capduel, littéralement tête ou chef d'œil, parce que le sommet en était occupé par la sentinelle chargée de faire le guet pendant la nuit[2]. » M. Thiers, considérant cette étymologie comme définitive et indiscutable, la fait sienne sans aucune réserve, et par suite ne juge pas nécessaire de s'en référer au passage de Mouynès ; il n'hésite même pas à en tirer des conclusions historiques[3].

F° 49 Despessas faitas per los sehors cossols e d'autres singulars, quant aneron acompachar moseher lo vescomte quant s'en anec en Serdecha; e aneron a Gruisan et a Serichan, en que steron III sehors e III scudiers, entre Gruissan e Serichan VIII gorns a VI rossis.

Primo, paguey a Narbona que porteron de pan II dotzenas.. IIII s.

Pus, paguey que comprey d'en G. Declavairola e d'en Ar. Fabre, manganier. huna dotzena de gualinatz, en que era prerent Jac. Geli, que costeron. ..... XVII s.

De que ne foron prerentatz a mos. lo vescomte, a son sopar, VI galinatz.

Pus, paguey an Jac. Quentin, per hun quartier de moton que perava III l. 1/2,que monta..... ..... V s.

Pus, paguey quant fori a Gruisan, que los sehors vigron que tropa gent hi avia, e no agran pron a sopar, que S. G. Quentin e jeu anem serquar, que no trovem mays IIII galinatz que costeron... VI s. VIII.

Pus, paguey, per mandament dels sehors, que volgron que S. G. Quentin e S. Jac. Bres el clavari s'en vengeson, e volgron que jeu

[1] Mouynès: *Inventaire*, etc., A A p. 27 n. 1. Cf. *Bulletin*, etc., p. 180.
[2] Mouynès: *l. c.* p. 341.
[3] *Bulletin*, etc., p. 162.

comtes e pagues so que seria despendut, que avian fait VIIII rossis per fen e per sivada, que ne faria pagar IIII blancas per lieraron, que montan VIIII rosis XV S.

Soma II l VII S. VIII d. [1]

F° 49 v°. — Pus, paguey al susdit P. Fornier per tot lo vin que begron, la nueit a sopar e lendeman a beure e ha dignar, en que vengron gran res de gens de Narbona, e los sehors volian que tot hom manges e beges pron, qne ne paguey XII S. VI.

Pus, paguey al susdit P. Fornier per pan que prerem del e carn salada e lart et lecha e belachara, que monta tot XII S. VI.

Pus, paguey al susdit P. Fornier per mieg quartier de moton per dignar e per coire al for II S.

Pus paguey an Antoni Fortian per lo coire al forn X d.

Pus, trameron los sehor, quant non forem vengutz Antoni Fortian per quere II dotzenas de pan, que non trobavan a Gruisan, dimecres a III de gunh ..... IIII S.

Pus, li comprey II l. 1/2 de fromage ..... I S. VIII

Pus, bayley a S. G. Vidal, que jeu non avia pus quant ne partigui, de comtans ..... I l. II S. VI.

Pus, bailey an Antoni Fortian I ssestier [2] de sivada que fonc de S. Franses Quatalan que los rossis no avia que manjar [3] que costec. V S. VI.

Pus, los trameri, divendres a VI de gunh, per lodit Antoni Fortian, I ssestier de sivada, que costec a la plassa ..... IIII S. VII.

Soma III l. VI S. I d.

F° 50 — Pus, paguey an Jac. Geli que me bailet lo comte de tot so que avian despendut de pus que jeu fori partit de Gruisan, per hun quartier de moton que despende dimart, a IIII de gunh, a sopar, que costec am lo rostir [4] ..... V S.

Pus, paguey, dimecres a IIII de gunh, per II gualinatz e per mieg quartier de moton, que quosta tot .... V S. VIIII.

[1] Notre clavaire a préparé à l'extrémité droite de la page trois colonnes pour l'inscription des livres, sous et deniers. Quelle que soit la somme à noter, il écrit toujours dans les deux premières colonnes les initiales *l*, *s*, mais jamais de *d* dans la troisième. Je n'ai pas conservé *l*, lorsque la somme indiquée ne comporte pas de livres, et j'ai ajouté *d*, lorsqu'elle ne comporte que des deniers.

[2] Ms. *l sstes* avec la dernière *s* bouclée. — [3] Ms. *manar*, le dernier jambage de l'*n* a été allongé après coup de façon à former un *i*.

[4] Ms. *rqutir*. On avait écrit d'abord : *routir* qu'on a voulu corriger; on a ajouté à l'*o* une *s* qui lui donne la forme *q*; ce qui établit la prononciation *roustir*.

Pus, paguey, lo jorn metey, a sopar, per hun quartier e mieg de moton, que aguon hostes, que costec am lo coire..... VI s. X.

Pus, paguey, digous a V de junh, per dignar, I quartier de moton que costava..... IIII s.

Pus, paguey, per sopar, III quartos de moton que costan am lo coire..... III s. V.

Pus, paguey per, referar lo rosin de S. P. Tiseire, de Mª G. Johan, de S. Ar. Peirona e de S. Jac. Hizarn..... I s. VIII.

Pus, paguey per spessia que agron d'en P. Fornier... II s. VIII.

Pus, paguey, divendres a VI de gunh, II l. de ris e I l. d'amenlos, per dignar.. ..... I s. X.

Pus, per raves que agron a Gruisan..... IIII d.

Pus, paguey per peys a dignar..... V s.

Soma I l. XVI s. VI d.

fº 50 vº — Pus paguey per huous..... V d.

Pus, paguey, dispte a VII de gunh, a dignar per freras..... I s.

Pus, paguey per huous a dignar..... I s. IIII.

Pus, paguey per fen a las bestias ..... V s.

Pus, paguey, dimergue a VIII de gunh, per dignar, per II quartiers de cabrit..... IIII s.

Pus, paguey, que los sehor aneron sopar a Serichan, paguey per lo pan..... I s. VIII.

Pus, paguey per vin..... I s.

Pus, paguey per VIII gualinatz..... X s.

Pus, paguey per hun quartier de cabrit..... II s. VI.

Pus, paguey per lart et spessias e per quoire al forn..... II s. VI.

Pus, paguey an Bn. Qualan per la bella quara..... I s. VIII.

Pus, paguey, dilus a IX de gun, a Venre[1] per pan ..... X d.

Pus, paguey per vin blanc..... I s. VIII.

Pus, paguey, a dignar, per I quartier de moton e per carn salada..... IIII s. V.

Pus, paguey per sopar, per IIII gualinatz..... V s.

Pus, paguey per I quartier de moton..... IIII s.

Pus, per lart e per coire al forn..... I s. II.

Soma II l. VIII s. II d

fº 51 — Pus, paguey an Gr. Quapus, per lo despes de V rossis que hi avian stat II gorns, a II g. per rossin, per gorn, que montan... I l. V s.

Pus, paguey al susdit Gr. Capus per pan e per vin e per bela cara, per lart e per totas cauras que se ezan agudatz de l'ostal, que montan..... XVI s. VIII.

[1] Vendres, village non loin de Sérignan, canton de Béziers (Hérault).

Pus, paguey per referar hun rossin a Serichan..... v d.
Pus, paguey, dimartz a x de gunh, que los sehors cossols vengon dignar azanisan [1], per pan..... ..... i s.
Pus, paguey per vin..... ..... i s. iiii.
Pus, paguey per hun achel que costec [2] am lo quoire.. viii s. vi.
Pus, paguey per carn salada e per bella quara..... ii s. vi.
Pus, paguey per lo fen que mangeron los rossis..... ii s. vi.
Pus, paguey a la bara a Pont Serme [3]..... .... x d.
Pus, paguey per vin, a la Begud[a] de Pont Serme..... vi d.
Pus, paguey an P. Fornier de Gruisan, que venc quant los sehors foron tornatz de Serichan, per l'ostal e per pan et per tot lo vin que begon de vii gorns, que hi avia iii sehors et ii scudiers e v rossis, que comteron que monta .... iii l.

Soma vi l. iii d.

f° 75 v° — Despessa faitas per acompachar moser lo vescomte a Gruisan et a Serichan quant s'en anec en Serdeicha, e partic de Narbona dilus, a ii de gunh, e partic de Serichan dimartz, a x de gunh.

Pus, paguey a M[e] G. Johan, notari, per son rossin que cavaget M[e] G. Marsal, que lo tengon viii gorns, a ii g. lo jorn, que monta..... ..... i l. ii s. vi.
Pus, paguey a sen P. Tiseire, per i rossin que cavalguet S. Franses Vialar, que lo tenc viii gorns, a ii g. lo gorn, que monta. i l. ii s. vi.
Pus, paguey a sen Ar. Peirona, per i rossin que cavalguet S. G. Vidal vi gorns, a ii g. lo jorn, que monta..... xv s.
Pus, paguey a sen Jac. Hirarn, per i rossin que cavalguet S. Jac. Bres, ii gorns..... ..... v s.

[1] A Nissan, village dans le canton de Capestang (Hérault).
[2] Ms.: *que costec que quostec.*
[3] Ponserme, dans la commune de Coursan, tout près de la limite de l'Hérault, à l'extrémité méridionale de l'étang de Capestang. Garrigues (Ms. n° 2. de la Bibl. de Narbonne., f° 9) affirme que ce pont avait été construit par Septime Sévère et qu'il s'appelait anciennement « pons Septimius ». Il l'a lu, dit-il, dans un jugement du temps de Charles le Chauve, qui est dans les archives de l'archevêque de Narbonne et dans « d'autres actes qui se truvent dans les Archifs la maison commune de ladite ville. Ce pont contenait environ d'une lieue de longueur, comme il se remarque par les vestiges d'icelluy estoiet construct sur les marais de Capdestang, servant de passaige pour aller de Narbonne à Béziers. » Les auteurs de l'*Hist. de Lang.* ne sont pas de cet avis. Cf. nouv. éd., t. I, p. 120 sqq.

Pus, paguey al sen Jac. Hirarn, per la caneja que tenguon los sehors tant pelis, tant per lo scudiers, v gorns, a II g. lo jorn... XII s. VI.

Pus, paguey a sen Bertomieu Bera que ven quere Antoni Fortian, que lo menet a Gruisan, que lo tenguon III gorns, a II g. lo jorn, que monta..... VII s. VI.

Pus, paguey a sen G. de Greras, per I rossin que cavalget Antoni Fortian quant partic de Narbona, e lo tengon III gorns, a II g. lo jorn, que monta .... VII s. VI.

Pus, paguey a sen G. Quentin, per I rossin sieu que cavalget el, per II gorns..... .... V s.

Soma IIII l. XVII s. VI d.

f° 76. — Pus, paguey al sen Johan Balag. per I rossin que venc queze Antoni Fortian, digous a v de gunh, e stec entro dimartz, a X, que lo tenguon VI gorns, a II g. lo gorn, que monta... ..... XV s.

Pus, paguey a fraire Menaut, per I muola que cavalguet Jac. Geli, per III gorns, a II g. lo gorn, monta ..... VII s. VI.

Pus, paguey a Mª Jac. Botier, per I rossin que cavalguet lo clavari, II gorns..... ..... V s.

Pus, paguey a dona Amblarda, per I rossin que cavalguet lo massip de S. Jac. Bres, per II gorns..... V s.

Pus, paget an G. Quastel, per I rossin que cavalget S. Andrieu Tregoin, que los sehors l'arem prer que los fares compachia. per II gorns..... (La somme payée n'est pas indiquée)

Pus, paguey a sen Franses Bera, per I rossin que tenguon a Gruisan II gorns ..... V s

Alphonse BLANC.

« IL FIORE » ET SES [illegible]

A PROPOS DE L'ÉDITION DE M[illegible]

Lorsque, il y a dix ans, je [illegible] publications spéciales de la Société [illegible] Romanes, le texte [illegible] de la Rose, je [illegible] œuvre qui me paraissait [illegible] j'avais dû me livrer à [illegible] avec le texte français, [illegible] ques remarques, je crus naturel [illegible] obtenus sous la forme [illegible] volume s'est fort grossi. En [illegible] rais que deux savants éminents, MM. [illegible] eussent déjà conçu le projet de [illegible] l'exécution avait été uniquement [illegible] s'en procurer une copie. Une fois [illegible] leur soumettre les feuilles, et [illegible] pour les notes, j'ai pu profiter [illegible] et des additions qu'ils ont eu l'obligeance de me communiquer. Puis j'attendis patiemment l'opinion de la critique.

Les articles dont j'ai eu connaissance [illegible] suivants : *Nuova Antologia*, 15 août 1881 [illegible] reproduit dans ses *Varietà storiche e letterarie*, seconde série, p. 1-31) ; *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, 1881, p. 297-299 (M. Gaspary : *Preludio*, 15 novembre 1881 (M. Rodolphe Renier) ; *Rassegna Settimanale*, 16 octobre 1881 (M. Borgognoni).

Plus récemment M. Mazzatinti, le courageux auteur de la Description des manuscrits italiens conservés dans les bibliothèques publiques de France, a donné dans un troisième volume (Rome, 1888), une nouvelle édition d'*Il Fiore* qui est accompagnée d'une longue étude de M. Egidio Gorra sur le Roman de la Rose et son imitation italienne. L'édition de

M. Mazzatinti, établie par un lettré italien, est tout à la fois plus fidèle et plus correcte que la mienne. Cela devait être. Son travail d'ailleurs se réduisait à comparer mon édition et le manuscrit, et tous les hommes du métier savent que dans ces conditions la tâche du second éditeur est fort allégée. Je ne me permettrais pas cette remarque, si M. Mazzatinti dans sa courte préface n'avait pas omis de la faire, alors que dans la suite de ses notes il me semble reconnaître que mon commentaire ne lui a pas été complètement inutile. Sans s'en douter le second éditeur reste l'associé du premier, alors même, ce qui est le cas ici, que sa compétence est infiniment supérieure. A vrai dire, je n'ai qu'un regret : M. Mazzatinti n'a pas connu ou n'a pas cru devoir utiliser l'article de M. Gaspary. S'il se trouve d'accord avec lui en certains points, en revanche il n'a pas fait un assez grand nombre de corrections qui me paraissent très justifiées. Je les relève ici pour que l'éditeur à venir d'*il Fiore* en ait connaissance et puisse en tirer parti, ou tout au moins les discuter : S. 21, v. 12 : *Ch'egli à in ben* ou *à 'n bene ;* 130, v. 13 : *Fu po' istrangolato ;* 37, v. 5 : *proponi* au lieu de *proposi ;* 73, v. 7 : *si* au lieu de *si* (*sofferirsi d. q. c.*) ; 88, v. 14 : *Chi 'n* au lieu de *Ch' in ;* 112, v. 10 : *predicav' ai compagnioni* au lieu de *predicava i ;* 112, v. 11 : *Ched esi* au lieu de *Ched e' si ;* 130, v. 11 : *Ch' el* au lieu de *che'l ;* 138, v. 9 : *quei fermagli* au lieu de *qui ;* 114, 4, *managio*, du français *ménage*, semble préférable à la conjecture *omanagio* proposée par D'Ancona, et acceptée par M. Mazzatinti ; au même sonnet, v. 7, il est plus naturel d'écrire *Gran mercied' è a farli ;* au S. 139, 10, M. G. propose l'ordre suivant : *Che ogne dì truova nuovi misfatti ;* 226, v. 14, il ne faut pas effacer *sua* mais écrire *disventura ;* 230, v. 5, corr. *lo bordon* au lieu de *il bordon ;* 231, v. 7, corr. *essere lor* au lieu de *esser loro*. M. Gaspary me reprochait d'avoir négligé de mentionner que tels passages sont inintelligibles. Ainsi 84, 8, que signifie *A quello Schifo che sta sinor sato?* De même 36, 5, que faut-il entendre par *veco chi piglio ?* J'avoue que même aujourd'hui ces vers me sont aussi obscurs que la première fois que je les ai lus, et, comme M. Mazzatinti n'a pas jugé à propos, lui non plus, de les éclaircir, je crains qu'il n'ait été dans le même embarras que moi. Par contre, au v. 11 du S. 38, je crois que

M. G. a tort de ne pas proposer la correction *'nvia* pour *invidia* à laquelle la rime l'a fait penser : *envia* ou *invia*, du français *envie*, peut à la rigueur être pris dans le sens de chagrin, d'ennui.

Le texte de M. Mazzatinti est précédé d'une longue introduction de M. Egidio Gorra, divisée en trois parties : I. Discussion des hypothèses émises par le premier éditeur d'*il Fiore* au sujet de l'auteur et de la date de ce poème : M. G. s'applique à démontrer qu'elles ne sont pas fondées. II. Concordance des sonnets italiens et du Roman de la Rose. Pour l'ensemble elle diffère peu de celle que j'avais établie. III. Étude sur le Roman de la Rose et la poésie amoureuse au moyen-âge.

Enfin, M. Casini (*Rivista critica della letteratura italiana*, septembre-octobre 1888, p. 144-148) a examiné à nouveau les diverses questions que j'avais dès l'origine indiquées dans mon introduction et les solutions qui en ont été proposées.

Il faut l'avouer, nous n'en savons pas plus qu'il y a dix ans, sur l'auteur d'*il Fiore*. Les hypothèses que je m'étais risqué à présenter, sans en accepter aucune d'une façon catégorique, mais en réunissant de mon mieux les raisons qui pouvaient les rendre plausibles, ont été combattues, parfois écartées avec rudesse, sans que l'on ait rien substitué de réellement satisfaisant.

Mais, avant d'aller plus loin, je dois donner quelques détails sur la partie du manuscrit 438 de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier qui nous a conservé le seul texte connu des sonnets italiens que j'ai publiés. Cette partie est évidemment d'origine italienne. Tout le monde ne l'a pas entendu ainsi (Egidio Gorra, p. 438). Je rappellerai donc que c'est une copie, et que cette copie a été exécutée d'après un original beaucoup plus ancien, comme le prouve le fait qu'en plusieurs endroits le scribe, ne pouvant déchiffrer, a laissé en blanc des vers entiers ou écrit des suites de mots n'offrant aucun sens. Le caractère italien de l'écriture n'est pas contestable. Mais comment ce manuscrit se trouve-t-il à Montpellier ? Le Président Bouhier était grand amateur de manuscrits italiens et en achetait en Italie le plus grand nombre possible. (Charles de Guerrois, *Le Président Bouhier, sa vie, ses ouvrages*. Paris,

Schulz et Thuillié, 1855, p. 24, cité par M. Mazzatinti, en tête de l'inventaire des mss. italiens de Troyes) ; c'est ainsi qu'il a acquis ce texte qu'il a fait relier à la suite d'un manuscrit français du Roman de la Rose. Il ne saurait être question d'un étudiant italien qui aurait composé *Il Fiore* en France et l'y aurait oublié. Quant à l'identité d'écriture notée par M. Morpurgo entre ce texte italien et le *Detto d'Amore* qu'il a publié dans le *Propugnatore,* elle est très naturelle, s'il est vrai, comme le pense M. Léopold Delisle [1], et comme je le crois

[1] *Les manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. LVII.— Voici, sur ce sujet, une note que je dois à l'obligeance de M. Chabaneau et qui lèvera tous les doutes :

« D'après les constatations de M. Morpurgo, dit M. Delisle, le ms. 1234 de Libri contient quelques feuillets arrachés du ms. 438 de l'École de médecine de Montpellier. » C'est en effet ce qu'on peut induire de la description donnée par M. Morpurgo, mais celui-ci ne le dit point, et même il a cru quelque temps le contraire. Prié par lui, il y a deux ans, de vérifier le fait, je constatai que le ms. de Montpellier porte à la fin, avant la feuille de garde, la trace évidente de l'enlèvement d'un cahier et de deux folios avant ce cahier.

La partie italienne de ce ms., qui commence au folio 111, devait comprendre cinq cahiers, les quatre premiers de huit feuillets chacun, et le cinquième aussi vraisemblablement. Le premier, le deuxième et le troisième sont entiers; du quatrième, le seul dont la signature (*d*) soit encore apparente, il ne reste plus aujourd'hui que les six premiers feuillets (135-140). *Il Fiore* se termine au folio 139. Le feuillet 140 est entièrement blanc. Les feuillets 141 et 142, qui terminaient ce quatrième cahier, ont été coupés. Ce sont sans doute ceux là qui forment actuellement les feuillets 1 et 2 du ms. Libri 1234, et le feuillet 3 de ce dernier doit être par suite l'ancien feuillet 143 de notre ms de Montpellier, lequel commençait le cinquième cahier.

De ce cinquième cahier, il ne reste qu'un autre feuillet, qui porte le n° 4 dans le ms. Libri, mais dont la place, dans le nôtre, reste incertaine, à cause de la lacune qui le précède et de celle qui le suit, lacunes dont l'étendue ne peut être déterminée. Ce pourrait être aussi bien (dans l'hypothèse d'un cahier de huit folios), le 149e que le 145e ou l'un des trois suivants.

M. Morpurgo a constaté l'identité de l'écriture dans les deux mss. Les pages, dans chacun d'eux, sont à deux colonnes et à trente lignes par colonne. Quant à leurs dimensions, voici celles d'*Il Fiore*: hauteur : 202 millim., largeur: 14 centimètres. Celles du *Detto d'amore* ne sont pas indiquées dans la publication de M. Morpurgo.

Une particularité notable et sur laquelle on n'a pas, que je sache, appelé l'attention, c'est que Libri, dans sa description (*Mss. des départements*, I, 458) a omis de transcrire en entier le titre de notre ms. 438, et cela à dessein

moi-même, que le *Detto d'Amore* faisait suite aux sonnets dans le ms. de Montpellier. M. Gorra juge l'écriture de la fin du XIVe siècle et je me rallie volontiers à son opinion.

Je me serais abstenu de revenir sur les vues que j'avais présentées dans l'introduction d'*Il Fiore*, si je n'y avais été encouragé par l'article de M. Casini. MM. Renier et Gorra avaient mis une telle insistance à me démontrer l'inutilité de mes recherches que vraiment j'aurais eu mauvaise grâce à les contredire. J'avais cru devoir ne pas présenter au public un poème inédit, sans essayer de lui trouver une place dans l'histoire de la littérature italienne. Je n'ignorais pas que prononcer le nom de l'Alighieri à propos d'un *rifacimento* du Roman de la Rose semblerait très audacieux. Mais j'étais obligé de le faire. Je ne pouvais pas passer sous silence que l'auteur avait le soin de dire son nom, Durante, et l'on m'aurait reproché de paraître ignorer que *Durante* est regardé comme la forme primitive de *Dante*. Je notais également que l'auteur des sonnets nous apprend quelle fut la fin d'un théologien français appelé Sigier, alors que Dante a placé en Paradis un théologien français du même nom ; je rencontrais dans les œuvres de Dante le commencement d'un sonnet dont le texte complet se trouve dans *Il Fiore ;* je trouvais quelques autres indices. Pouvais-je

sans doute, car il n'eût pu le faire sans constater en même temps la mutilation que, dans notre hypothèse, il venait lui-même de lui faire subir

Ce titre, inscrit sur la feuille de garde est ainsi conçu : *Romant de la Rose par M. Iun Mehun Sonnets et chansons en italien du dict romant.* Or, le catalogue imprimé ne mentionne que le *Roman de la Rose* et les *Sonnets*.

On objectera peut-être que le *Detto d'amore* publié par M. Morpurgo est tout autre chose que des « chansons ». Mais si l'on remarque que ce poème est en vers de sept syllabes (ou de six à la française), une erreur paraîtra facilement explicable. Il est possible d'ailleurs que le *Detto d'amore* fût suivi (ou précédé*?) de chansons s'inspirant aussi du roman français, chansons qui auraient occupé une partie des six (?) feuillets perdus ou égarés** de notre ms.

* Il faudrait dans ce cas modifier l'ordre supposé ci-dessus, dans la restitution des feuillets 141-148 de notre ms., et attribuer aux « chansons » le premier au moins de ces trois feuillets.

** Ces feuillets se retrouveront peut être, avec des débris d'autres mss. encore incomplètement reconstitués, comme le n° 481 de Carpentras, dans tel ou tel autre des recueils de mélanges de Libri. Cf. L. Delisle, ouvrage cité, p. LVII.

ne pas en tenir compte ? J'ai réuni ces remarques, et je me suis demandé si après tout il est absolument invraisemblable que Dante dans sa jeunesse se soit laissé aller à imiter en italien le roman de Guillaume de Lorris et de Jean de Meun.

Il est impossible de ne pas être frappé de la stérilité relative de la première partie de la vie de Dante. Faut-il y inscrire la composition d'*Il Fiore* ? Cela n'ajouterait rien à sa gloire, je le reconnais, mais cela ne la diminuerait en rien.

L'on a paru étonné que j'aie accepté sans hésitation que Dante a pu lire le Roman de la Rose. La chronologie y met-elle obstacle ? Jean de Meun parle quelque part de la conquête du royaume de Naples par Charles d'Anjou. Ce prince fut couronné roi de Sicile le 6 janvier 1266 et mourut le 7 janvier 1285. Comme il n'est pas fait allusion aux Vêpres Siciliennes (1282), on en conclut que le poème a été écrit de 1270 à 1280. Dante est né en 1265. Il a donc pu connaître le Roman de la Rose. L'on objecte qu'il est peu probable qu'une œuvre française ait pu avoir quelque notoriété au-delà des Alpes, dans un si court espace de temps. L'on oublie que le succès de la première partie, composée par Guillaume de Lorris vers 1250, a sûrement aidé à la rapide vulgarisation de la seconde, que le Roman de la Rose a été traduit en flamand de très bonne heure, et que les relations entre la Toscane et la France étaient constantes au XIIIe siècle.

Les raisons qui invitent, sinon à attribuer à Dante Alighieri la composition d'*Il Fiore*, du moins à examiner attentivement la valeur de cette hypothèse, ont été reprises par M. Casini avec autant de clarté que de précision. Je reproduis la conclusion de son article parce qu'elle me paraît très nettement définir et circonscrire le terrain de la discussion : « Il est aisé de dire que Durante n'est point Dante, que le quatrain sur le moine qui rendait visite à une dame a été refait sur les vers d'*Il Fiore*, que le sonnet à *Messer Brunetto* n'est pas de l'Alighieri, que l'Alberto d'Agiomore est un type d'hypocrite et non de docteur, que *messer Giano* peut être Torrigiano physicien et rimeur florentin, que le Sigier de la *Commedia* n'est pas celui des sonnets : ce sont toutes affirmations gratuites (Je le dis après réflexion, bien qu'ici je n'aie pas la place pour en faire la preuve), qui ne détruisent aucun des arguments

présentés par Castets. Je ne dirai pas que ce *rinfacimento* soit l'œuvre de l'Alighieri ; mais je dis et j'affirme qu'il n'est pas démontré qu'il soit l'œuvre d'un autre, et j'espère que l'on ne laissera pas tomber la question, comme la première fois, quand *il Fiore* fut publié, parce qu'un problème d'une telle importance ne doit pas demeurer sans solution, ou bien s'il faut renoncer à en donner une, que ce soit seulement quand nous aurons épuisé tous les moyens qui peuvent conduire à découvrir la vérité. »

Il est certain que de prime-abord l'on devait être surpris d'entendre prononcer le nom de l'amant de Béatrix, à propos d'une œuvre où le côté érotique du Roman de la Rose semble mis en relief à plaisir. Mais, à en juger par l'exemple d'un critique aussi éminent que M. Casini, cette association, avec le temps, commence à choquer moins et j'en profiterai pour insister sur deux points qui me paraissent avoir quelque intérêt.

L'auteur des Sonnets n'était pas un rimeur vulgaire, c'était un esprit vigoureux, capable d'embrasser un vaste ensemble et de vaincre des difficultés nombreuses. Il avait lu et relu le Roman de la Rose de manière à le posséder d'une façon complète. Cela fait, il a voulu composer une œuvre conforme au goût italien. Il a donc hardiment supprimé les descriptions, les récits mythologiques, les digressions philosophiques. Tandis que la traduction anglaise attribuée à Chaucer, et qui est restée incomplète, suit le texte français pas à pas, l'imitation italienne ne compte que 3,248 vers. Les discours et les dialogues, cette partie vraiment intéressante et dramatique du grand poème, sont traduits et résumés, sans que rien d'important soit omis. Les conseils de la Vieille et les théories de Faus-Semblant s'étalent avec tout autant d'impudence que dans l'original. Il est vrai que l'auteur n'a pas su trouver une forme vraiment propre à la narration ou à l'exposition d'idées générales : il a emprunté à la lyrique de son temps la forme du sonnet qui était alors dans toute sa nouveauté, et il a écrit hardiment cette couronne unique de 232 sonnets. D'abord j'avais hésité à approuver cette entreprise, ce tour de force : « Je n'irai pas jusqu'à dire que cette strophe de quatorze vers soit par elle-même d'une monotonie trop fatigante, mais

elle est un cadre tantôt trop long, tantôt trop court, et, quand l'auteur traduit, elle ne s'adapte pas toujours exactement au texte français correspondant. En général chaque sonnet contient la matière d'un développement indépendant : si elle ne suffit pas à remplir les tercets, le poète amplifie, ajoute, ou bien emprunte ailleurs et quelquefois fort loin. » Mais c'est précisément cette liberté qui fait le mérite, l'originalité du poème italien. Non seulement il n'est pas un trait heureux, une expression saillante que l'auteur n'ait notés et qu'il n'ait essayé de s'approprier, au point que ses sonnets sont une véritable anthologie de ce qu'il y a de poétique dans le Roman de la Rose, mais il ajoute souvent du sien, et les passages ainsi rajeunis sont au nombre des plus intéressants de son œuvre. Relever les additions que Durante a faites au texte français, serait un travail considérable : je me bornerai à dire que pour la plupart elles nous font voir en lui un gibelin de mœurs légères, très sévère pour les ordres religieux et pour les Papes, plus sévère même et plus hardi de langage que ne l'est Jean de Meun. Le ton est alerte, cavalier, d'un gentilhomme qui dédaigne les petites gens. Le style est aisé, malgré les gallicismes qui abondent, et malgré de fréquentes négligences. Ce sont peut-être ces imperfections de détail, autant que la nature du sujet, qui ont empêché l'auteur de multiplier les exemplaires de son poème.

Cette question des caractères propres et de la valeur littéraire d'*Il Fiore* a une importance réelle. La répugnance que l'on éprouve à l'accepter comme une œuvre de Dante, serait moins justifiée, si l'on reconnaissait que le fond n'est pas en désaccord avec la pensée ordinaire du grand poète, que la forme n'est pas trop indigne d'un essai de sa jeunesse.

Il est évident que le caractère érotique des sonnets n'a rien de commun avec ce que nous possédons de l'Alighieri. Sa muse n'a jamais abaissé son vol vers les régions basses où se rit trop souvent Jean de Meun. Mais je ne crois pas qu'il faille se placer à ce point de vue. Le Roman de la Rose, avec tous ses défauts, fut une œuvre considérable. Y a-t-il rien dans la vie de Dante qui empêche d'admettre que, jeune homme, il ait pu lire avec intérêt l'œuvre de Guillaume de Lorris et de Jean de Meun ? Nous savons que Dante avait la passion de

l'étude, qu'il n'ignorait rien de ce que savaient ses contemporains. La liberté du langage n'était pas faite pour le choquer. On nous le représente comme ardent, impétueux, passionné. Il ne s'est point caché d'avoir eu des amis de mœurs légères.

Il charge la mémoire de Brunetto Latini, de Guido Guinicelli, d'Arnaut Daniel, des vices les plus odieux, sans dissimuler sa sympathie pour ces personnages. Celui précisément pour qui il professe une reconnaissance toute filiale, est placé en enfer ; et quand il interroge Brunetto Latini sur ses compagnons d'infortune, le damné répond : « Sache en somme qu'ils furent tous clercs, grands lettrés et d'éminente renommée. »

Faut-il rappeler l'honneur qu'il fait à Cunizza da Romano dont la vie avait été un long scandale ? Il la place en Paradis, en compagnie de la courtisane Rahab. En ce qui le concerne, il avoue, dans son célèbre entretien avec Béatrix, qu'il n'avait pu rester fidèle au souvenir de son amante.

Il me semble difficile de ne voir dans l'Alighieri qu'un mystique rêveur, dominé durant toute sa vie par le culte de Béatrix. Au seuil de l'enfer, il ne cache point sa compassion « pour les pécheurs charnels qui sont punis pour avoir mis la raison au-dessous du désir », et il s'arrête pour écouter le récit des amours très coupables de Francesca.

Il est vrai qu'il parle de l'amour avec une délicatesse infinie, mais cela ne prouve point qu'il ait été incapable d'une défaillance passagère, qu'à un moment de sa jeunesse il n'ait pu prendre plaisir à lire le Roman de l'Amour charnel, en admettant qu'il ne faille pas voir autre chose dans le Roman de la Rose ; et, s'il l'a lu, est-il impossible qu'il l'ait traduit ?

Telle est la manière dont la question semble se poser tout d'abord. Mais je ne saurais me dissimuler une difficulté sur laquelle il convient d'attirer l'attention. Les passages où l'on pourrait reconnaître une parenté entre le R. d. l. R. et la *Commedia* (Paradis, chants IX, X, XI, XXI, XXII, XXVII, XXIX) se trouvent dans la troisième partie du grand poème, je veux dire les reproches si nombreux faits aux Papes, au clergé, aux moines. Faus-Semblant ne s'exprime pas avec plus de virulence. Le ton de ces invectives est en désaccord avec la sérénité noble et pure du Paradis ; tranchons le mot,

elles y sont déplacées, du moins pour nous gens dont l'éducation est toute classique. Y aurait-il lieu de rien en induire au sujet de la date ou de l'époque de sa vie à laquelle Dante a pu lire ou imiter le R. d. l. R., ou bien faut-il se borner à conclure avec M. Gaspary, dans son *Histoire de la littérature italienne*, que tout rapprochement du Roman de la Rose et de la *Commedia* est une profanation?

Ferdinand CASTETS.

CHRONIQUE

Société Archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault.) — Programme du Concours pour l'année 1892:

Dans la séance publique qu'elle tiendra le jeudi de l'Ascension, 26 mai 1892, la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers décernera:

1° *Une couronne de laurier* en argent à l'auteur d'un mémoire historique ou archéologique sur une province du Midi de la France ou à l'auteur d'une monographie de la même région;

2° *Un rameau d'olivier* en argent à la meilleure pièce de vers en langue néo-romane.

Tous les idiomes du Midi de la France sont admis à concourir.

N.-B. — Les auteurs devront suivre l'orthographe des troubadours et joindre un glossaire à leurs poésies.

3° *Un rameau de chêne* aussi en argent à la meilleure pièce de vers français.

La Société pourra décerner en outre des médailles aux œuvres qui seront jugées dignes de cette récompense.

Les sujets politiques sont exclus du concours.

Les auteurs qui, dans les concours de *poésie néo-romane* et de *poésie française*, auront obtenu le *rameau d'argent* ne seront plus admis à concourir dans le même genre de composition.

Les pièces destinées au concours ne seront pas signées. *Elles devront être lisiblement écrites* et être adressées en double copie et franches de port AVANT LE 1ER AVRIL 1892, terme de rigueur, au Secretaire de la Societe.

Chacune portera une épigraphe répétée sur un billet cacheté renfermant, avec le nom, la profession et le domicile de l'auteur, la déclaration expresse qu'elle est inédite et qu'elle n'a pas été envoyée à d'autres concours.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Les lauréats qui ne pourront pas assister à la séance publique sont invités à faire retirer leur prix au secrétariat par un mandataire.

Le Secrétaire de la Société,
A. SOUCAILLE.

***

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales. — Reconnue comme établissement d'utilité publique.

La Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales ouvre un concours pour l'année 1891.

PARTIE SCIENTIFIQUE

1° Un prix : *Sujet indéterminé ;*

2° Un prix : *Monographie (écrite en français) d'un monument du Roussillon ou de la Catalogne.*

Des récompenses spéciales pourront aussi être accordées aux mémoires sur des matières scientifiques, présentés par des membres de la Société.

Il sera, en outre, accordé une récompense aux personnes qui, par leurs découvertes ou leurs dons, auront enrichi la collection régionale du Musée ou donné des renseignements utiles au point de vue de recherches scientifiques dans le département.

PARTIE LITTÉRAIRE

1° Un prix : *Nouvelle ou récit en prose.*

2° Un prix : *Poésie française sur un sujet traitant du Roussillon historique et pittoresque ;*

3° Un prix : *Poésie française, sujet facultatif.*

4° Un prix : *Poésie française, sujet humoristique ;*

5° Un prix : *Poésie en catalan roussillonnais.*

Ces prix consistent en palmes ou médailles.

Les pièces envoyées au concours ne devront pas avoir plus de deux cents lignes.

Les pièces relatives au concours et autres travaux devront être adressées avant le 1er novembre 1891, à M. le Président, au siège de la Société, rue des Fabriques d'En Nebot, 3.

Chaque composition devra être accompagnée du nom et de l'adresse de l'auteur sous enveloppe cachetée : l'enveloppe portera comme

souscription une épigraphe ou le titre de l'ouvrage. Les manuscrits ne seront pas rendus. Les pièces devront être inédites.

Les candidats qui se feront connaître seront éliminés.

La Société distribuera les primes aux lauréats de l'agriculture, comme elle fait annuellement, dans la même séance que les prix du concours.

***

Ville de Bédarieux. — Grand concours littéraire sous la Présidence d'honneur de M. Ferdinand Fabre, conservateur à la Bibliothèque Mazarine. A l'occasion de fêtes qui doivent avoir lieu le 9, 10, 11 août, pour l'inauguration du buste d'Auguste COT, il est ouvert un grand concours de poésie et de prose en langue française et en langue néo-romane, jusqu'au 20 juillet (terme de rigueur); tous les dialectes sont admis.

Programme :

1re Section. POÉSIE ET PROSE EN FRANÇAIS : Sujets imposés, A. 1er prix. Une palme de vermeil sera décernée à la meilleure pièce sur ce sujet : éloge d'Auguste COT, B. 2e 1er prix. Médaille de vermeil à la meilleure pièce sur ce sujet; Ode à Noémie BERTHOMIEU, 2e prix. Médaille d'argent : 3e prix. Médaille de bronze pour les sujets A. et B. Sujets libres, 1er prix; Une médaille d'argent à la meilleure poésie présentée; 2e prix. Une médaille de bronze; 3e prix. Une mention très honorable.

2e Section. POÉSIE ROMANE EN LANGUE D'OC: Sujets imposés, 1er prix. Une palme de vermeil sera décernée à la meilleure poésie sur ce sujet : Ode à Romanille, 2e prix 1er Une médaille de vermeil à la meilleure poésie sur ce sujet: Ode en l'honneur de la ville de Bedarieux, 2e prix. Une médaille d'argent : 3e prix. Une médaille de bronze pour les mêmes sujets : Imitation en langue d'Oc, 1er prix. Une médaille de vermeil sera décernée à la meilleure imitation de la fable de Lafontaine : Le meunier, son fils et l'âne, 2e prix. Une médaille d'argent : 3e prix. Une médaille de bronze: Sujets libres, 1er prix — Une médaille de vermeil : 2e prix Une médaille d'argent: 3e prix. Une médaille de bronze.

Les envois doivent être faits à M. G. Cavaillé, secrétaire du concours.

M. [illegible] est la bienfaitrice qui vient de léguer à la ville de Bédarieux [illegible] pays natal, près de deux millions de francs pour la fondation [illegible].

ERRATA

DU NUMÉRO DE JANVIER-MARS 1891.

Page:	Ligne:	Au lieu de:	Lire:
32	16	ce manuscrit-ci	le manuscrit 7685.
34	17	notre	cette.
34	35	mots ; à la lettre G.	mots manquent ; à la lettre G, ce sont.
35	14	*emptum*.	*emptum ;*
38	13	s. v. Lingosta	s. v. Lingosta.
46	34	Wörterbucher	Wörterbücher.
47	29	*guachafec*	*guachafuec*.
		Les deux lignes de la note 4 ont été insérées par erreur dans la note 3; les reporter au bas de la page.	
48	36	accident.	accident,
52	24	*ttmeo*	*timeo*.
53	35	Cf,	Cf.
55	5	Balnee	Balneæ.
	27	Ostillun	Ostillum.
56	38	cadena	cadena.
57	29	extincta carbunculus, pruna ; dum	extincta ; carbunculus, pruna dum.
59	42	Msc	' Msc.
60	42	Du Cange	D. Carpentier
	43	Salganinm	Salganium.
63	2	sitas, optio	sitas, ambitio, optio
64	20	jumentorum, polia	jumentorum; polia.
	27	Cf. eyssilh	Cf. R. eyssilh.
65	12	um,	um ;
		Reporter les lignes 14 à 16 de la 1re co. la ligne 7.	
65	37	v.	Cf. R.
66	25	invidia-	invidia,
68	39	nos mss. donnent... ajoutent	A donne... ajoute
69	11	B **Gavaych** v.	B **Gavaych** v.
70	35	tautum	tantum.
71	42	s. v. « orinalh. »	Introduction p. 40.
72	26	lutz	lutz
74	4	caninaest	canina est.
	10	supprimer A. **Moiller**, B.	
76	3	alium	aules alium.
	8	Epiphia	Ephippia (ms. epiphia).
	38	s. v. Libell	Introduction p. 40.
77	1	**Parliar**	A. **Parliar**.
78	8	**Pletar**	**Pistar**.
79	5	multitndo	multitudo.
79	29	Papila	Papilla.

Page	Ligne		Au lieu de :	Lire :
	38		aperçuculus	aperculus.
80	13		ajouter après : Temerarius	A. non examinatum :
	14		audax non timet; B.	audax. A. non
81	7		snperfluum	superfluum.
83	27		Scutellarium	Scutellarium.
	28		apesedens	apes edens
86	4		merens	maerens
	37		**Vaquejar**	**Vaguejar**
97	8	du bas	*è*	*ĕ*.
—	7	—	*tienne*	*tiene*.
—	6	—	*direcluni*	*dirèctum*.
—	5	—	*ó*	*ŏ*.
98	1		*itto*	*ditto*.
—	4		*e* pour *o*	*o* pour *e*
—	10		*istinate* 287	istimate 297.
—	19		*ciascun(a)*	*ciascun(a)*.
—	31		passim	*o* passim.
—	35			en *i*... *scribiai*.
—	36		auec	avec.
99	2		*s* trouve	se trouve.
—	16		caractéristique des	particulière aux
—	19		quand :	quant.
—	23			dans *tai*. — Adv comparatif de *be*
—	30		*ego* à	*ego* a.
—	33		*tua.. tue*	*tuo.. tua*.
—	39		*mtemmo*	*metemmo*.
— note	2			Laut und Fl..
100 ligne	2			(*sappiamo*) *sapp*
125	10		*palayio*	*palalayio*.
—	21		l'auteur	le remanieur.
—	34		*ploisonce*	*ploisance*.
—	38		Mettre un point après	*frontière*.
126	23		*freda*	*fredda*.
127	14		contradicteur	traducteur.
—	5	du bas	*disposto*	*disporto*.

Le Gérant responsable : E. Hamel

LES AMIS D'HOLSTENIUS

IV

Les petits correspondants

LETTRES ET DOCUMENTS DIVERS

Au nombre des amis et correspondants d'Holstenius dont la bibliothèque Barberini a conservé des lettres, figurent à côté de ces érudits illustres qu'ont été Peiresc, Pierre Dupuy, Rigault, et qui furent les compagnons de toute sa vie, d'autres savants qui n'ont eu avec lui que des relations éphémères, et des hommes de moindre mérite et de plus mince réputation, que leur époque connut peu et dont la mémoire survit à peine.

[1] Dans ma collection d'amis d'Holstenius je ne fais figurer que ceux d'entre eux dont les lettres inédites permettent de renouveler ou de modifier le portrait. Elle serait beaucoup trop considérable, s'il fallait y admettre tous les savants de cette époque qui ont eu des relations, plus ou moins sincèrement cordiales, avec lui. On n'y trouvera donc ni Allacci, ni Alamanni, ni Sirmond, ni Naudé, ni Suarès, ni Dormalius. Le centre des recherches sur Allacci (Léon Allatius) est désormais, à la Bibliothèque Vallicelliane, le fonds Allatius, classé, catalogué, et maintenant ouvert au public. Il faudrait ajouter quelques manuscrits de la Barberini (Documents officiels le concernant, XXXVIII, 6; lettres, XXXVIII, 108; LXXI, 71; XXVIII, 92). Alamanni et Sirmond dépendent plutôt de Peiresc que des Barberini; Dormalius n'est guère connu que par Peiresc. Suarès n'est vraiment pas un *ami* d'Holstenius, avec qui il s'est disputé toute sa vie (cf. Lettre de Naudé à Peiresc, Rieti, 30 novembre 1615, dans les *Correspondants de Peiresc*, n° XIII); j'ai publié ailleurs [Documents Annotés, III] des lettres à lui adressées, qui sont conservées à la Barberini. Sur son rôle comme bibliothécaire des Barberini, on trouvera des documents, catalogues de livres prêtés, donnés, achetés, entrés ou sortis, dans Bibl. Barb., XXXVIII, 37, manuscrit dont la plupart des morceaux sont de la main de Suarès. Je regrette davantage de ne pouvoir consacrer une notice à Gabriel Naudé, mais la bibl. Barberini ne m'en a pas fourni les éléments.

Ni ceux-ci, tels que Poupart, Damy, Berkhout, ni ceux-là, Sirmond, Gassendi, Mersenne, ne méritent, soit à cause de la brièveté de leurs rapports avec le savant helléniste, soit à cause de leur peu de valeur personnelle, d'être étudiés séparément et en détail dans la collection de notices que je consacre à l'entourage savant du cardinal Barberini [1], mais cependant on ne doit pas les omettre tout à fait : quelque grande place que tinssent parmi ses occupations et ses soucis des historiens comme Dupuy, ou de spirituels curieux comme Aleandro, Holstenius devait sans doute, et malgré lui apparemment, en réserver une plus grande à cette clientèle empressée de protégés, de confrères malheureux et de quémandeurs [2] qui formaient son groupe, et l'on pourrait dire (car il aimait qu'on le flattât,) sa Cour. D'autre part, dans la foule de ces lettres, souvent aussi insignifiantes que solennelles [3],

[1] Les trois premiers fascicules de cette collection, consacrés à l'archevêque de Toulouse, Charles de Montchal, aux frères Pierre et Jacques Dupuy, et à Girolamo Aleandro le jeune, ont paru dans les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École Française de Rome*, tomes VI, VII, VIII (1886, 1887 et 1888).

[2] Il les obligeait quelquefois lui-même, mais préférait les faire obliger par ses amis, surtout par Peiresc. Un M. Pierre Dupont qui l'appelle dans la suscription de sa lettre « Gentilhomme allemand au palais du Pape » lui écrit de Boisgencier (*sic*), le 1er octobre 1631, que, grâce à sa recommandation, Peiresc lui a rendu « tous les offices qu'un père pourrait rendre à son enfant [Bibl. Barb., XLIII, 176].

[3] La correspondance d'Holstenius est contenue dans six volumes: XXXI, 64, ses propres lettres ; XXXI, 65-66, lettres latines à lui adressées ; XLIII, 85, lettres françaises à lui adressées ; XLIII, 176-177, lettres françaises, allemandes et anglaises, à lui adressées. Il faut y joindre XXXVIII, 6, pièces officielles le concernant ; XXXVIII, 90 et 91, inventaires et catalogues (cf. plus bas) ; XXXII, 17, journal de son voyage de 1655 (publié plus loin) ; XXX, 122, 150 et 177, poésies latines diverses d'Holstenius et à Holstenius ; XXX, 69, Monumentum romanum Claudio Peirescio factum. Les manuscrits de plusieurs des ouvrages d'Holstenius sont aussi conservés à la bibl. Barberini : XXXIII, 118-121, 4 vol. in-fol. Vitæ Romanorum Pontificum e variis codicibus collatæ ; XXXIII, 122, Jura, privilegia et infeudationes variæ Sanctæ Romanæ Ecclesiæ ; XXXIII, 137, dissertatio in libellum Christophori Ronconii ; XXIX, 190, Breviarium libri Joannis Philadelphiensis ; Laudatio Boreæ, Academica oratio ; XXVIII, 1, 29, 88, Chartulæ in unum collectæ ; adversaria varia : XXXVIII, 40, fragmenta interpretationis Nili : IX, 43 et X, 137, observations sur

il y en a qui sont curieuses et pleines de faits, et fort utiles pour la biographie d'Holstenius et l'histoire de l'érudition. Cette double raison explique la publication de lettres ou de fragments des lettres adressées au bibliothécaire de la Barberine, par ceux que l'on peut nommer ses *Petits Correspondants*.

I

La biographie d'Holstenius peut s'enrichir dans ces lettres de quelques détails restés inconnus à l'auteur[1] de sa vie et aux notices postérieures qui y sont presque toutes puisées. Sur sa première jeunesse, une lettre de Giacomo Albini[2] nous fournit d'utiles renseignements : nous y apprenons les noms des maîtres qui dirigeaient l'école où Holstenius enfant (in juvenili aetate commença son éducation, Sperling et Husveddius. Au cours de ses voyages, dans ce tour d'Europe qui lui avait fait visiter les bibliothèques et les universités de l'Allemagne occidentale, des Pays-Bas, de l'Angleterre et de Paris, et qui l'avait ainsi conduit de Hambourg à Rome par le chemin des hellé-

Étienne de Byzance; XXIX, 148, XXX, 182, inscriptions. Je ne crois pas que la correspondance d'Holstenius, actuellement existante, soit contenue toute entière dans ces six volumes ; il paraît qu'une quantité assez considérable de lettres n'est pas communiquée, peut-être même pas classée. C'était du moins l'opinion du cardinal Pitra. Les mss. Barb., XLIII, 176-177, sont probablement les deux volumes in-folio dont il est question dans le passage suivant, extrait d'une lettre de l'abbé de Saint-Véran à Séguier (Carpentras, 14 février 1777. Nimes, Bibl. Munic., Mss. 13896] : « J'appris, il y a quelques années, que feu M. Compagnoni, évêque d'Osimo, pendant qu'il était Bibliothécaire de la Barberine, avait ramassé en deux volumes in-folio les lettres des grands hommes, et que parmi celles-là il s'en trouvait beaucoup de Peiresc. J'ai écrit à un ami que j'ai à Rome de prendre une note exacte des autheurs de ces lettres et de me la faire passer. D'abord que je l'aurai reçue, je vous en donnerai avis. » L'avis en question ne se retrouve pas, sauf erreur, dans les papiers de Séguier.

[1] La vie d'Holstenius a été publiée en allemand et anonyme en 1738 à Hambourg.

[2] Cette lettre datée de Hambourg, 20 avril 1646, est la première du ms. Barb., XXXI, 65, qui contient, rangées par ordre alphabétique, les lettres latines, généralement peu intéressantes, de ses correspondants d'Allemagne, de Hollande, et d'Italie

nistes, [1] Holstenius avait formé de nombreuses relations d'amitié. Sa correspondance nous révèle les noms de quelques-uns de ces amis, dont l'éloignement avait sans doute ensuite justifié pour son égoïsme son oubli et sa négligence.

A Leyde, Holstenius avait fréquenté la maison de Vossius, et y avait rencontré divers hommes de mérite, un conseiller de la cour de Hollande, M. van Berkhout, un conseiller du prince d'Orange, M. Vosherghen, M. Doublet (de la Haye), dont le nom semble indiquer une origine française. Une lettre de M. van Berkhout le fils [2], nous apprend que ces graves personnages allaient souvent *boire et se réjouir studentixῶς*, (Ce barbarisme hybride est-il de l'invention de l'écrivain?) On voit par là qu'Holstenius, qui plus tard recommandait à son neveu d'éviter les trop fréquentes séances au cabaret [3], avait su, dans sa jeunesse, s'oublier à l'occasion en bonne compagnie.

Dans son voyage de Paris à Rome [4], Holstenius s'arrêta à Auxerre, où il fut l'hôte [5] de l'évêque de cette ville, M. G. de

[1] Sur ces voyages d'Holstenius, voir surtout ses lettres publiées par Boissonade (L. H. epistolæ ad diversos, etc., Paris, 1817, in-8°).

[2] Cf. ci-dessous, lettre 2.

[3] Cf. *Ibid.* II. Les frères Dupuy, p. 55 et note 1.

[4] Entre autres érudits, Holstenius avait connu à Paris un certain professeur de droit d'Orléans, dont il reste une lettre, datée d'Orléans, du 21 janvier 1631, qui est bien accablante pour sa mémoire. C'était une lettre pour présenter l'interprète helléniste Aubert, que nous retrouverons plus loin. Voici comment elle se termine : « J'ai donné à M. Naudé qui s'en va à Rome avec Mgr le cardinal Bagny, un petit traité que j'ay fait imprimer.... Il vous le dira (*sic*), que si vous revenez en France, je promets de vous donner le degré de Docteur en Droit civil et canon gratis...., à charge toutefois que vous contenterez M. Aubert en tout ce qui sera de votre pouvoir. [Bibl. Barb., XLIII, 176.) Le professeur Florent avait une singulière façon de comprendre son métier. Il reste une lettre d'un ami de l'évêque d'Auxerre, M. de Souvré et du fameux Dom Jean de Saint-Paul, M. Marandes, qui avait aussi connu Holstenius à Paris. Il y est dit que « Dom de Saint-Paul a tesmoigné une extresme joie d'apprendre de vos nouvelles, y aiant peu de personnes qu'il estime à l'égal de vous », et il y est donné diverses nouvelles peu importantes. Cette lettre n'est malheureusement pas datée. [Bibl. Barb. XLIII, 176].

[5] Cela résulte de la suscription donnée plus loin d'une lettre de Bl. Michel.

Souvré [1], avec lequel il resta en relations, comme nous l'apprennent diverses lettres du prélat. Il avait quelque influence sur lui, au moins en matière littéraire : un auteur, Blaise Michel [2], s'adressait à lui pendant son séjour pour le prier de *faire lire* un petit ouvrage présenté par lui à l'évêque, et dont il lui envoyait copie à lui-même. Holstenius s'était servi de l'autorité de M. de Souvré sur le nonce (le cardinal Barberini), pour raffermir son crédit ébranlé par de méchants bruits. Dans une lettre du 15 avril 1629, l'évêque d'Auxerre lui annonçait « qu'il parlera à M. le Nonce pour effacer l'impres-» sion fausse que quelques malveillans lui pourraient avoir » donnée de vous, ainsi que vous le craignez. » Il ne perdit pas de temps pour exécuter sa commission, car, dans le post-scriptum même de la lettre, il ajouta : « J'ay parlé à M. le » Nonce qui m'a dict que tant s'en faut qu'on lui ait fait en-» tendre aucune chose à votre préjudice, qu'il vous a toujours » fort estimé. Il est assez mon ami pour ne m'avoir rien celé. » Dormez en repos de ce costé-là. » A son tour, quelques mois après, le prélat adressait à Holstenius une requête du même genre : il s'agissait de dissiper la mauvaise impression que pouvait avoir produite à Rome le bruit de la cession prétendue de son évêché. M. de Souvré traitait avec assez de confiance l'helléniste pour l'initier au détail de ses affaires intimes, et pour lui confier des opinions assez secrètes sur ses collègues de l'Assemblée du clergé [3]. Dans l'entourage de M. de Souvré, Holstenius avait surtout connu le chanoine Noël Damy, dont

[1] M. de Souvré avait le goût de la vie à la campagne. Dans sa lettre Marandes dit : « J'ai esté chez M. d'Auxerre, mais il n'est pas à Paris pour le présent, et ne sera de retour des champs, où il est, que dans trois sepmaines. »

[2] Blaise Michel est un de ceux qui défigurent le plus étrangement le nom du géographe helléniste : « Monsieur /Monsieur Stenius/, demeurant en la maison de /Monseigneur le Révérendissime evesque/ d'Auxerre/ Auxerre. Sa lettre, signée « Blaize Michel, prebstre », est datée « de notre maison de Vassy, le 3 janvier 1627 » [B. Barb. XLIII, 176]. Il faut lui comparer un certain Baltazar qui l'appelle Monsieur Golstinius [lettre de Paris, 23 novembre 1626 ; il s'excuse de ne pas être allé prendre les commandements de l'évêque d'Ausserre] [*Ibid*, XLIII, 176.]

[3] Voir ci-dessous, lettres 3 et 4.

il nous reste quatre lettres [1], et l'abbé Poupart, secrétaire du prélat d'abord, puis du bailli de Souvré, ambassadeur de l'ordre de Malte près Louis XIII, et envoyé extraordinaire vers MM. les États de Hollande. Très honoré sans doute de ses relations avec l'érudit, l'abbé Poupart lui a écrit plusieurs lettres de politesse et de félicitations : il demandait à l'évêque l'autorisation de lire les lettres que lui écrivait Holstenius, et lui envoyait celles de son patron accompagnées de billets complimenteurs [2].

Une autre lettre atteste l'existence de relations, bien passagères d'ailleurs, entre le bibliothécaire des Barberini et le grand Condé. C'est un billet écrit au nom du prince pour remercier Holstenius des politesses que M. de La Peyrère recevait de lui à Rome. « Je me flatte, ajoute Condé, que ma » considération y est pour quelque chose... Je ne perdray » jamais l'occasion de recognoistre l'amitié que je scay que » vous avez pour moi, » et il se dit son « très affectionné à le » servir [3]. »

L'avarice et la cupidité d'Holstenius sont assez connues déjà. On en trouve une nouvelle preuve dans les lettres de l'abbé de Barclay. L'abbé de Barclay avait acheté d'Holstenius des livres, qu'il lui avait proposé de lui rembourser soit directement, soit par l'intermédiaire d'un prélat de ses amis, monseigneur Segni. Le marché fut accepté, mais ne s'exécuta pas, ou du moins pas vite, car, trois mois plus tard, les livres étaient encore entre les mains de l'helléniste, qui en refusait la livraison au prix d'abord convenu. L'abbé de Barclay lui écrivit même, à ce propos, une lettre assez vive [4]. Nous ignorons

[1] Ces quatre lettres et trois lettres de Poupart sont Bibl. Barb. XLIII, 85. Elles m'ont paru négligeables, ainsi qu'une lettre signée Maurice, et une à signature indéchiffrable, (*ibid*) même volume. Mon incompétence en paléographie allemande m'a forcé à négliger une importante série de trentre-sept lettres en allemand contenue dans le même volume.

[2] Voir ci-desssous, lettre 5.

[3] Cette lettre a été publiée par M. Eugène Müntz, dans les Archives des Arts, série I. Elle est signée Louis de Bourbon, de Bruxelles, ce 14 avril 1657, et adressée « à Monsieur, Monsieur Holstenius. » [Bibl. Barb. XLIII, 176].

[4] Voir ci-dessous, lettres 9 et 10.

malheureusement quelle fut l'issue de la querelle, et si Holstenius consentit enfin à s'exécuter [1].

L'habileté de sa conversion avait valu à Holstenius, non seulement de grasses prébendes, mais encore la situation qui, pour n'être qu'officieuse, n'en était pas moins importante, de chargé d'affaires auprès de la curie de ses compatriotes et de ses amis, en matière ecclésiastique. L'abbé Poupart le chargea, au nom de M. de Souvré, d'une négociation relative à l'établissement d'une colonie de catholiques hollandais à Malte; M. de Souvré, de sa défense en cour de Rome. L'abbé Charles Hersent lui demanda de plaider sa cause auprès du cardinal F. Barberini et de Mgr Albissi [2]: il s'agissait de l'absolution d'une censure du Saint-Office, que lui avait attirée un sermon par lui prononcé en l'église Saint-Louis-des-Français, en 1650. Un prévôt de l'église de Hildesheim, Ernest de Hohensbrück, lui confia une affaire très secrète au sujet de sa prévôté [3].

On sait que ce fut Holstenius que le Saint-Siège chargea d'aller recevoir l'abjuration de la reine Christine [4]. Avant cette conversion, il avait même joué un rôle important, dans

[1] Peut-être n'est-ce pas l'avarice d'Holstein qu'il faut accuser ici, mais seulement sa négligence ordinaire à rendre service à ses amis. J'en ai donné des exemples probants dans les extraits des lettres de Dom Dupuy (*ibid.* II, p. 90). En voici d'autres tirés des lettres inédites de Gabriel Naudé à Léon Allacci (Rome, Bibl. Vallicelliana, CXLVIII, 27). N° 7, s. l., 5 février 1639: « Per i libri del signor Holstenio, stante la nominazione del Bolognese al vescovato di Rieti, vedo che me li bisognera induziare per averli sin al nostro ritorno, perche non credo più nessuno mi vogli mandar niente qui; ma, buttavia! non siamo ancora stivalati, e se avete qualchecosa da regalarmi non lasciate di darlo ai mulatieri. » Lettre 8, Rieti, 15 février 1639: « Io non spero niente del signor Holstenio fin al nostro ritorno in Roma, perche mandare i libri senza lettere non averebbe garbo, e scrivere lettere è tropo fatigoso per lui, siche bisognera pigliar pasienza. » Lettre 9. Rieti, 2 mars 1639: « Quelle sentenze del Holstenio non hanno havuto le gambe per venire qua. In somma, *naturam expellas furcâ*... Manco male se le potremo avere a Roma con la vita di S. Bonifacio. »

[2] Voir ci-dessous, lettre 11.

[3] Voir ci-dessous, lettre 12.

[4] Il fut aussi chargé d'une mission semi-politique, semi-religieuse, en Pologne, dont il est question dans les lettres de Peiresc aux Dupuy (II, passim).

l'essai de conversion du prince Frédéric de Hesse. Il avait été aidé dans cette pieuse entreprise par le secrétaire du prince, le comte de Rechein. Plusieurs lettres furent échangées entre ces deux collaborateurs de la grâce [1], et il est très piquant d'y voir comment on aidait, au XVIIe siècle, les œuvres de la foi et l'action du Saint-Esprit. Le mémoire rédigé par Holstenius, au nom de son client princier, surtout, est extrêmement curieux comme témoignage pour l'histoire de ces conversions politiques [2]. Il est visible, malgré l'affectation du prince (ou de son interprète) à développer exclusivement les raisons théologiques qu'il peut avoir de se convertir, que le motif essentiel de son changement de religion est le don de la coadjutorerie du Grand-Prieuré d'Allemagne qu'il annonce à la fin de sa lettre.

Ces soucis théologiques et politiques n'étaient que des intermèdes dans la vie d'Holstenius. Ce qui la remplissait d'ordinaire, c'étaient ses occupations de bibliothécaire [3], soit à la Barberine, soit plus tard à la Vaticane ; il était le maître à peu près absolu de très nombreux manuscrits encore mal connus ou inconnus; pour en obtenir le prêt ou la copie, pour avoir les renseignements nécessaires sur leur intérêt ou leur importance, c'est à lui qu'il fallait s'adresser. C'était à lui que revenait naturellement le soin de la bibliothèque du cardinal : la nombreuse correspondance d'Holstenius avec Cramoisy [4], un entier registre de notes bibliographiques sont là pour montrer que ces fonctions n'étaient pas pour lui une sinécure [5]. Ses propres travaux enfin l'obligeaient, soit pour

[1] Il n'y a malheureusement plus, à la bibl. Barberini, que cinq lettres de M. de Rechein. Voir ci-dessous, lettres 13 à 17.

[2] Voir ci-dessous, lettre 18.

[3] Le ms. Barb. XXXVIII, 91, est un Index librorum manuscriptorum et typis editorum quos Urbanus VIII, Franciscus, cardinalis Barberinus, aliique ad hanc bibliotecam miserunt vel idem emit Holstenius.

[4] Voir ci-dessous, lettres 6, 7 et 8.

[5] Il avait des relations épistolaires avec d'autres bibliothécaires de grands personnages. Il y a [Bibl. Barb., XXXI, 65] une lettre à lui adressée par Alurez Fionno (*sic*), bibliothécaire du roi de Portugal, le 10 avril 1656. Il expédiait des manuscrits à diverses bibliothèques. Il y a (Bibl. Barb. XXXVIII, 90) un Inventario de manoscritti consegnati ai 19 di decembre 1648 al signor Elpidio Benedetti perchè li spedisse al signor card. Mazzarino.

leur confection, soit pour leur édition, à avoir souvent recours aux savants et aux libraires étrangers [1]. Il serait intéressant de reconstituer, au moyen des lettres de ces correspondants, l'histoire extérieure de ses ouvrages et de ses relations avec les libraires de son temps. Malheureusement les documents manquent pour cette étude. Les lettres de Cramoisy sont entièrement consacrées à des questions purement commerciales. Celles des libraires anglais ne sont relatives qu'à un des moindres incidents de la vie littéraire d'Holstenius [2].

[1] Un très grand nombre de lettrés lui faisaient leurs offres de service. Un principal du collège de Laon, Aubert, lui écrit de Paris, le 19 avril 1631 A Monsieur Holstein, chez Monseigneur le cardinal Barberini (Bibl. Barb. XLIII, 176) et lui parle du « désir que j'ay d'entrer en votre amitié, lequel néantmoins j'ai conservé en moi-même jusqu'à ce que l'ayant fait entendre à Monsieur Florent, il a voulu s'en rendre entremetteur, » et Aubert ajoute, pour montrer que son amitié ne sera point platonique: ... Après ceste faveur, je vous en demande une autre qui est que vous m'employés en toute liberté lorsque vous aurez affaire de quelque chose de la Bibliothèque du Roi, en laquelle Monsieur Rigault me donne libre accès et que vous me permettrez d'en faire de même lorsque l'occasion se présentera de tirer quelque chose du Vatican. »

Voici en quels termes Florent présente Aubert dans une lettre du 31 janvier 1631, dont j'ai cité plus haut un autre fragment:

«Monsieur, je crois que vous aurez agréable que je renouvelle notre ancienne amitié par la recommandation que je vous fais de M. Aubert, qui est pourvu de la charge d'interprète du roi en la langue grecque, en la place de feu M. Morel, qu'avez cogneu à Paris. [.... .] Ledit sieur Aubert est doué d'un savoir rare et exquis, et les qualités de son esprit et de son *ingenium* sont bien illimités au-dessus de ceux du sieur Morel. [....] Ce qu'il désire est que par votre entremise il puisse avoir, ou du Vatican ou des autres bibliothèques d'Italie, ce qui lui sera nécessaire quand il fera imprimer quelques livres. »

[2] Voir ci-dessous lettres 23 à 30. Par leur netteté pratique, ces lettres font un singulier contraste avec les lettres, plus ou moins fleuries de rhétorique, qu'Holstenius avait l'habitude de recevoir de ses correspondants. Il y a dans le ms. Barberini XLIII, 177, une lettre en hollandais relative à l'édition de Procope, écrite de Venise, le 8 janvier 1636 par Louis Elsevier « vyt namen van Bonaventura eid Abraham Elsevier. » Son principal intérêt est d'être un témoignage de ce pèlerinage d'un Elsevier *ad limina Aldorum*.

II

Ce que l'histoire littéraire a à retirer des débris de la correspondance d'Holstenius, c'est d'abord des données générales sur la vie littéraire à cette époque, l'impression que l'érudition et la philologie étaient déjà très répandues dans les diverses classes dirigeantes, et une haute idée de la familiarité qui régnait entre des hommes comme Peiresc, Dormalius, De la Mare, Holstenius, Sirmond, très différents par la condition, mais que leur commun goût de l'érudition suffisait à rapprocher. Sur la société même d'Holstenius, c'est une impression de confusion à la fois et de monotonie qui se dégage de ces lettres; cette société s'est en effet caractérisée par l'absence d'unité dans les travaux, le manque de suite dans les idées[1], et le retour périodique des mêmes questions littéraires dans les correspondances. Si l'on excepte Peiresc, qui est le plus grand excitateur intellectuel de son temps, les Dupuy qui ont été de solides historiens, les patrologistes comme Rigault et Sirmond, l'érudition n'était pratiquée que par des gens médiocres autour d'Holstenius[2].

[1] Ces défauts sont sensibles chez tous les savants de cette époque, même dans la correspondance de Peiresc.

[2] Il y a une singulière différence entre l'activité scientifique des humanistes de Rome à cette époque et celle des savants français et allemands du début du siècle par exemple. Voici, entre mille, un témoignage de cette merveilleuse activité, dans une lettre de Jean Gruter à Pierre Dupuy, écrite de Francfort, le jour de Pâques 1614 et conservée à la Méjanes dans la correspondance de Peiresc :

Tuas mihi tradidit in nundinis D^nus Brederodius; fasciculum mihi inscriptum misit Heidelbergam itaque quamvis ignorem quid complectatur, magnas tamen in antecessum memini gratias. De Sirmundo grata nuncias, neque dubito de ejus fide; literis modo convenire non possum, non solum occupatissimus meis sed et soceri mei negociis ante mensem mortui, ut videbis ex programmate funebri; quare ignosce, si nec tuis plene respondeo; imo ignosce si non mitto Panegyricos a me recensitos. Livium in 12° commisi Druardi hominibus ante aliquot dies, negantque quidquam superesse quo amplius quid condant; absque eo fuisset una addidissem Panegyricos, quorum demum mihi rediit memoria, ut relego epistolam tuam, sed non ambigo quin reperiatur apud bibliopolas vestros, sed latentes sub titulo Plinii, cujus epistolæ annectuntur. Itaque ab eis aufer

Les faits particuliers d'histoire littéraire nouveaux sont assez rares dans les lettres adressées à Holstenius. Elles nous renseignent sur l'existence de relations entre lui et Gassendi[1] en 1632 : le philosophe lui offrit communication d'une copie de la Géographie d'Agathemerus, d'après le manuscrit du cardinal Granvelle alors conservé à Besançon, copie alors possédée à Bourg-en-Bresse par son ami Méziriac. La même année, Holstenius envoya à Gassendi des variantes du manuscrit de Bâle, et les corrections d'Aldobrandini pour le dixième livre de Diogène Laërce, à la restitution[2] du texte duquel il travaillait. Les relations entre Holstenius et le P. Mersenne, attestée par deux lettres, n'eurent pas de résultats utiles pour l'avancement de l'érudition[2]. Une lettre de M. de Lannoy[3] contient quelques détails précieux pour sa biographie : la mention d'une querelle littéraire avec le Jésuite

exemplar; ego sequentibus nundinis eis bona fide restituendum curabo cum gratis gratiis. Patris vestri (p. m.) emendationes illis meis notis interserui, communicatas per Bongarsium. Inscriptiones nondum sunt sub prælo; nemo vult recudere. Ea quæ Livio vestro manuscripto enotavit vellem sane mecum communicaret Salmasius, nam ego nondum ad eum auctorem meas evulgavi, et ita sum spero de ipso meritus, ut tale quid mihi negare non possit non debeat. Anthologiam manuscriptam an receperit illustris Dominus Thuanus nondum intellexi. Commisi Principissæ Thoarsi et addidi geoponica mea collata cum manuscripto pro Salmatio, qui an integre sanitati restitutus sit a te scire aveam. DD. Labbeorum salutes remuneror meis cum faustis acclamationibus, quibus propositum eorum prolixe prosequor. Scripsi Velsero de epistolis; rescripsit mihi, sed ne quidem de epistolis Scaligerii; quare hodie iterum eum compellam, etiam seorsim Hœschellium. Domi redux curabo describi aliquot epistolas anecdotas atque tecum communicabo. Christmanno scripta nusquam comparet inter chartas; forsan eam ipsemet exussit, quia erat contra ipsum. Interim salve atque vale, amabilissime Domine, ac Grutero laboranti in pristino (*un mot en blanc*) saltem adhuc votis fave. Domino Sirmondo plurimum saluta, ut et Domino Morello et Dominis Gothofredis

[1] Il n'y a que deux lettres de Gassendi à Holstenius à la bibliothèque Barberini (XXXI, 65) l'une du v. Eid. Maias 1632, l'autre du V. Eid. novembre 1632. Toutes les deux sont publiées dans l'édition florentine des œuvres de Gassendi (1727). Sur les rapports de Gassendi avec Holstenius, on me permettra de renvoyer d'avance au travail, annoncé depuis longtemps déjà, de mon confrère et ami M. H. Berr sur « Gassendi et son temps. »

[2-3] Voir ci-dessous lettres 19 et 20.

Théophile Raynaud qui était un grand ennemi du P. Sirmond[1].

De Hardy, mathématicien helléniste, il reste une lettre, malheureusement non datée, dans laquelle il fait allusion à un manuscrit de Pappus et un manuscrit de Ptolémée, tous deux conservés à la Bibliothèque Vaticane : il en demande une transcription à Holstenius.

« Je vous importunerai un de ces jours de me faire une » courtoisie par de là, » dit-il en le remerciant, « sçavoir de » m'assister à faire transcrire au Vatican, où je crois assuré- » ment qu'avez grand accès, le premier chapitre du VIIe livre » de Pappus τῆς συνταξεῶς τῆς μαθηματικης depuis les parolles » τομος αναλυόμενος, ὠ Ερυθδερε τεκνον, jusqu'aux parolles τὴν » δοθεῖσαν ευδεῖαν τέμνειν, et le livre de Ptolémée, que Ptolémée » cite lui-même au troisième τῆς ματηματικης συνταξεῶς qu'il a » écrit περὶ μεγεθῆς, que vous m'avez appris estre en la biblio- » thèque Vaticane[2]. »

M. de La Mare[3], conseiller au Parlement de Dijon, s'adressa à lui, par l'intermédiaire de M. Florent, pour avoir communication des œuvres inédites de Leonardo Aretin dont « il a certain advis qu'il y en a quelques pièces dans la bi- » bliothèque du Vatican et dans celle de MM. les cardinaux

[1] Une des lettres du P. Mersenne, qui date des premiers temps du séjour d'Holstenius à Rome, car elle lui est adressée au palais de Monseigneur Spada, contient quelques détails qui montrent comment dans la pratique s'effectuaient ces échanges de lettres entre les érudits :

« Monsieur, encore qu'il n'y ait pas longtemps que je vous ay escrit en addressant mes lettres à l'un de nos pères de la Trinité-du-Mont pour vous les faire tenir, néanmoins rencontrant cette occasion de M. Moreau, docteur en médecine de la Faculté de Paris, qui escrit à Mgr Le Febvre, médecin bachelier de la mesme Faculté, qui demeure à Rome, et qui est, ce me semble, médecin de l'hospital de la Charité, à qui vous pourrez donner vos lettres pour qu'il les mette avec les siennes dans le paquet qu'il adresse audit Moreau.....

[2] Bibl. Barb., XLIII, 176. Cette lettre est du 4 novembre 1627. Claude Hardy, né au Mans, avocat au Parlement de Paris, puis conseiller au Parlement de Paris, ami de Descartes, Gassendi, Huet, auteur des *Questions d'Euclide*. (1625, Paris), mort le 5 avril 1678.

[3] L'ami et le biographe de Saumaise, dont la *Vie* est demeurée inédite et a tenu une si grande place dans les préoccupations de De la Mare le fils, de Nicaise et de son groupe d'humanistes. Voir lettres 21 et 42.

» Barberins. » Holstenius fit les recherches nécessaires, car dans une lettre, postérieure de quatre années, M. de La Mare lui indique quels sont les manuscrits dont son copiste, le P. Lacaze, aura à se servir, et qu'il le prie de mettre à sa disposition.

Les questions d'archéologie posées à Holstenius étaient parfois bien bizarres. Mersenne le priait, par exemple, « de » voir au Vatican le manuscrit que Monseigneur d'Ony [1] » vous montrera qui traite *De Modis Harmonicis antiquorum*, » afin de me mander en quoi consiste son opinion, et en quoi » il met la force qu'il tient qu'ils eurent, une telle force sur » les passions que les auteurs nous racontent [2]. »

Il appert aussi de ces lettres que, dans ce petit monde de lettrés dont Holstenius était le grand homme et le cardinal Barberini le souverain protecteur, la bibliothèque du cardinal était l'objet d'un véritable culte. Une longue description, aussi banale qu'emphatique, en a été versifiée par le baron de Lisola [3], ce diplomate quasi-marron qui se trouve mêlé à tant d'intrigues et de négociations suspectes entre les cabinets de Paris, de Madrid et de Vienne. Ces *Stances sur la Bibliothèque de Mgr l'Eminentissime cardinal Barberin* commencent ainsi : [4]

[1] Le nom véritable est Doni. J.-B. Doni, né à Florence en 1593, mort en 1647, élève de Cujas à Bourges, protégé par Fr. Barberini, son secrétaire pour les lettres latines, secrétaire du Sacré Collège, professeur d'éloquence à Florence en 1640 (cf. Tamizey, Lettres de Peiresc aux Dupuy, II, 36).

[2] On le chargeait quelquefois de simples commissions de librairie. Le duc Ernest de Croy, tout en s'excusant de n'avoir pu répondre à une lettre d'Holstenius à cause de « mes voyages continuels», lui dit: « Vous m'obligerez fort de me faire avoir un tableau des noms et armoiries des six cardinaux nouvellement créés, comme on a accoutumé de les imprimer à Rome. » [Lettre datée de Stolpe (?) le 15 mai 1657, Bibl. Barb. XLIII, 176.

[3] Sur le baron de Lisola, voir dans la *Revue historique*, un article de M. Hermile Reynald.

[4] Ces *Stances* sont dans le ms. Barberini XLIII, 145, p. 39. Sur la formation de la bibliothèque Barberini, voir Bibl. Barb., XXXVIII, 37, un recueil de comptes et d'inventaires, de l'époque du bibliothécariat de Suarez. Un Mgr. Coppiero y est souvent cité comme intermédiaire, de 1626 à 1633. Il y a une note de livres donnés à Suarez le 28 septembre

Grand Prince, mon âme est ravie
De voir icy tous ramassés
Ces hommes des siècles passés
Qui tiennent près de vous une seconde vie.

1628, un inventaire de 138 manuscrits grecs sans nom de biblio
des notes sur des antiquités conservées chez les Vittelleschi, u
de livres donnés par le cardinal Barberini à la Vaticane (fol. 1
document publié ci-après) et fol. 3 à 27 le catalogue de la biblio
d'Aleandro (497 mss, 1051 imprimés) dressé le 12 mars 1625.— P
je rencontre le nom de Suarès, je saisirai l'occasion de célébrer
de plus l'inépuisable obligeance de M. Paul Arbaud et la rich
son cabinet en publiant ici deux lettres des frères Suarès à leur t
frère. La première est de Charles-Joseph, qui succéda à Josep
comme évêque de Vaison. Elle est datée d'Avignon, le 19 novemb
et relative à des questions d'affaires: « Monsieur mon très che
je vous escrivis hier par la main de M. de Villabeille, m'estant fait sa
cause qu'une grande fluxion m'avait fait enfler toute une joue,
d'hui, avec l'ayde de Dieu et la saignée et de ventouses déc
je me suis trouvé très soulagé et en liberté de vous escrire et re
en main propre à la vostre du 17 du courant. M. de Villabeil
porte 145 escus que j'ai en main de l'argent de la communauté de
et de la pension de Madame de Tersan de l'an 1668 que j'ai t
vous dire tout le secret, vous priant de ne l'escrire pas à Mgr
son.) J'en avois employé 35 pour mes besoins ; je vous prie, s'il
de mettre dans le contrat que je les paierai à la Noel infailli
et peut-estre auparavant ; sinon je prierai quelque rentier de
avancer. Etc. Charles-Joseph, évêque de Vaison. »

La lettre de Joseph-Marie Suarez est plus intéressante, à ca
nouvelles politiques qu'elle contient et des détails sur la faç
J. M. Suarez protégeait sa famille à la cour de Rome. Elle est
« De Rome, ce 18 octobre 1676. Monsieur mon très cher frère,

Je suis ravi que vous soiez satisfait, mais ce n'estoit pas mon
Si vous relisez bien mes lettres, Dieu vous fasse la grâce de vous
pentir, et que vous sortiez d'affaire par ce moyen. Je vous envo
roolle de mes livres que je veux au plus tost. Vous avez pour vic
M. Nicolini, prélat florentin ami de M. d'Aulanc, votre fils, intim
qu'il n'en abuse pas et qu'il se loge. Il est meshui temps: c'est u
digne. Mgr le cardinal Barberin lui a recommandé la maison en
sence, et lui a accepté volontiers cette recommandation. Servez-
Saint Siège. J'ai baisé les pieds comme vicaire de S. Pierre à N.
et les genoux comme assistant. Il promet merveilles. Dieu lui f
grâce d'exécuter ses pieuses intentions. Nous avons pour premie
tre le cardinal Cibo, auquel le s[r] Serena est secrétaire et pour
M. Augustini, mon bon ami. Nous croions legat d'Urbin Mgr le c
Carlo Barberini. Le cardinal son oncle se porte bien. Dieu mer

Tous ces grands hommes, redoutans
Les fortes attaques du temps,
Dont toutes choses sont bornées,
Sont venus chercher du secours
Contre l'injure des années
Auprès d'un protecteur à qui les destinées
Promettent un renom qui durera toujours.

Ces âmes doctes, abusées
Par la majesté de ce lieu,
Vous prennent toutes pour un Dieu
Et prennent leur séjour pour les Champs-Elysées ;
Et moi-même, au premier aspect
D'un lieu si digne de respect,
Je sentis mon âme surprise ;
Tous mes sens furent interdits
Croiant qu'un prince de l'Église,
A qui Dieu de ses soins a la charge remise,
Eût mis tant de païens dedans un Paradis

Mais voiant entre eux la figure
Du grand monarque des Romains
Qui possède entre les humains
Le même rang que l'homme a dedans la nature,
Changeant soudain de sentiment,
J'ay fait un nouveau jugement
Et trouvé cette conséquence
Que, pour causer quelques grands biens,
Votre divine prévoiance

renoué mon service à Mgr le cardinal de Bouillon qui l'a receu de bon cœur, et me fait beaucoup d'honneur ; et s'il passe au pais, allez avec toute la famille lui rendre respect. Mgr le cardinal Grimaldi est desjà parti. J'ai écrit enfin à Mgr l'evesque de Vaison, et il m'excusera si je ne lui responds à présent. Je le fairai lorsqu'il me paiera, comme je vous ai escrit, envoyant l'estat de ce qu'il m'est reliquat ; car marquez-moi la formule pour la donation que je veux faire par main de notaire à M. d'Aulanc, votre aisné, lorsqu'il se mariera, aux fins je la suive et que la chambre n'ait rien à voir. Je suis de tout mon cœur, Monsieur mon très cher frère,

Votre très humble serviteur et frère Joseph Marie, évêque ancien de Vaison. — Pour une étude complète sur J.-M. Suarez, il faudrait consulter, à la bibliothèque Barberini, ses recueils de correspondance (XXXI, 58 et 72; XXXVIII,64), d'inscriptions (XXXVIII,33,34,64,66,67,100) et la relation de son diocèse (XXXII.128).

Pour tirer ces païens de leur fausse croiance
A mis au milieu d'eux l'oracle des chrétiens.

C'est là qu'on voit les harangues
De ces orateurs si puissants
A se rendre maistres des sens
Et ranger les esprits au pouvoir de leurs langues ;
Mais ils semblent tous advouer
Qu'ils voudroient pour vous bien louer
Pouvoir recommencer d'escrire ;
Quoy que leur langage ait de doux,
Ils eussent encore sceu mieux dire,
Si pendant leur saison ceux qui tenaient l'empire
Avaient eu la vertu de faire comme vous.

La description continue longtemps sur ce ton, et aboutit à ce madrigal, dont la chûte est aussi *jolie* que celle du sonnet d'Oronte :

Mais, Prince à qui je rends hommage,
Pourrai-je, sans témérité,
Vous demander la liberté
De vous dire un défaut qu'on trouve en cet ouvrage?
Je sais que là, de toutes parts,
Sont les sciences et les arts,
Les histoires et les coustumes
Qui sont parmi les nations ;
Mais, l'objet des plus dignes plumes,
Il y faudrait encore autant de beaux volumes
Comme vous avez fait de belles actions.

Cette platitude rimée exprime sur le mode lyrique l'opinion de tous les protégés du cardinal. La formation de cette collection célèbre, dont la destinée touche en ce moment même à une heure critique [1] est un des faits les plus intéressants de l'histoire littéraire du début du XVIIe siècle. C'était à qui, parmi les érudits de ce temps, enrichirait de ses œuvres ou des livres récents la bibliothèque de leur patron. Quelquefois les donateurs adressaient directement leurs hommages à Fr.

[1] La ligne directe des princes Barberini vient de s'éteindre, et la bibliothèque va probablement être vendue.

Barberini [1] ; le plus souvent, on les faisait parvenir à Holstenius, qui les présentait ensuite à son maître. Parmi les auteurs des innombrables présents de ce genre faits au cardinal, les lettres de la Barberini nous permettent de citer en premier lieu Cramoisy, qui, fournisseur attitré de sa bibliothèque, lui faisait de fréquents envois de politesse ; les Dupuy, Peiresc, réservaient aussi presque toujours pour la collection Barberini un ou deux exemplaires des livres qui leur étaient adressés à eux-mêmes, et avaient parfois la délicatesse de les offrir ornés de reliures par Le Gascon. [2] Dans son testament, Peiresc n'oublia pas le cardinal, et par le précieux legs du Pentateuque Samaritain reconnut princièrement les services que lui avaient rendus Fr. Barberini et Holstenius [3]. Holstenius lui-même en mourant enrichit le trésor dont il avait été si longtemps le gardien, de quelques-uns de ses manuscrits, qu'il partagea entre Hambourg, sa ville natale, la Vaticane, la Barberine, la bibliothèque particulière du pape Alexandre VII et la bibliothèque de la reine Christine [4].

Il ne reste à la bibliothèque Barberini aucune lettre de la

[1] Le ms. Barberini XLIII, 175 contient des lettres françaises originales, dont neuf au cardinal Barberini (quatre de M. de Béthune, une de Coiffier, une du duc de Créqui, une de F. de Fleury, une d'Isabeau Delespine, une de Meillieur) et vingt-huit autres à divers de l'archevêque d'Arles, du capucin Denys d'Avignon, et une de Nicolas Rigault au cardinal Bagni. — Le ms. Barberini XLIII, 84, contient vingt-neuf lettres du P. Annat, de Claude Bogrand, du P. Poussines et du capucin Grégoire de Rives, qui ont généralement peu d'intérêt.

[2] Cf. Delisle, *Le relieur Le Gascon et Peiresc* (1627) dans le Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de Franse, 1886, pp. 166-8. — Voici sur Le Gascon un témoignage probablement inconnu, celui de N. Rigault qui, dans une lettre à P. Dupuy, lui compare en ces termes un relieur de Toul : « Les Cravates nous ont rendu notre pauvre relieur par l'entremise du supérieur de nos bénédictins de St-Epure. Il m'a relié depuis un mois plus d'une douzaine de volumes in folio ; son ouvrage n'est pas si parfait que du Gascon, mais aussi l'ouvrier n'est pas si rogue ni si fier » (19 mai 1645). *Bibl. Nat.* Fds. Dupuy, 783, f. 166 verso.

[3] Voir à ce sujet les trois lettres de M. de Valavès au cardinal Barberini données ci-dessous.

[4] M. H. Omont a imprimé récemment dans son intéressante étude sur les manuscrits de Pacius chez Peiresc et Holstenius (Annales du Midi, III, 1, et à part) ce testament. Il est dans le ms. Barb., XXXVIII,

reine Christine à Holstenius. Archenhöltz n'en a publié qu'une, dont il existe diverses copies, notamment à la bibliothèque Corsini [1]. Cette lettre n'est qu'un de ces morceaux de

90, fol. 1-3. Ce manuscrit est intitulé : Suæ aliarumque bibliothecarum catalogus, vel suâ manu, vel cura ejusdem exaratus. Incipit ab indice codicum quos ipse bibliothecæ Vaticanæ vel Hamburgensi, Alexandro VII, vel cardinali nepoti, vel card. Francesco Barberini, vel Christianæ reginæ legavit. Les fol. 5-6 contiennent le catalogue de ses livres annotés : Nota di alcuni libri del signor Holstenius più copiosamente postillati degli altri. Au fol 9 commence le catalogue de la bibliothèque : Index Bibliothecæ suæ quam legavit Patribus Sancti Augustini Romæ ut adderetur Angelicæ. Le reste de ce manuscrit est rempli par des notes sur diverses séries de manuscrits, principalement de manuscrits grecs.

[1] Voir Bibl. Corsini, ms. 1330 (39 D 14) p. 92 : imprimé dans Archenholtz, IV, p. 3. Comme les *Mémoires sur la reine Christine* sont peu accessibles et peu maniables, je reproduis ici le texte de cette lettre célèbre, écrite de Pesaro, en janvier 1657.

Monsieur Holstenio, je serais offensée des choses que vous avez écrites de moy à Monsieur le cardinal Omodei, si je ne considérois que vous vous êtes préjudicié plus à vous-même qu'à moy en me voulant faire passer pour savante. Mon ignorance vous donnera toujours un ample démentir, et je vous suis assez altérée pour avoir du déplaisir de vous voir puni par elle de la trop bonne opinion que vous avez de moy. Enfin vous ne pouvez vous justifier qu'en avouant que vous avez voulu me flater, et cela même vous rend criminel. A quoy vous sert-il d'avoir étudié avec tant de soin les anciens philosophes si vous n'avez appris dans leurs écrits de quoi instruire les princes plutôt que de les flatter? Mais si vous avez quitté la secte de notre divin Platon pour celle d'Aristipe, au moins ne sortez pas de votre Vatican. Flatez les maîtres de Rome au lieu de perdre votre temps auprès de ceux qui ont besoin d'être instruits et non pas flattés de vous. A quoi sert-il de me faire passer pour savante, si je ne le suis pas? Souvenez-vous qu'Aristippe même n'a jamais flatté que ceux de qui il pouvoit tirer quelque profit. C'est ainsi qu'il croyait être permis au sage d'être non seulement flateur, mais voleur, menteur, homicide et adultère quand l'occasion s'en présentait. Je ne blâme donc pas en vous la flatterie, mais je vous blâme d'avoir mal adressé vos flatteries, car en me publiant pour savante, qui vous pourra croire si moy même je ne vous crois pas? L'autre jour en m'occupant à rien faire, il me souvint d'un épigramme grec que j'ay trouvé beau, mais ne me souvenant pas que du sens de cet épigramme, je désire que vous me le cherchiez. Le sens est que le poète, dans le transport de sa passion, souhaite de se transformer dans le firmament, pour pouvoir jouir avec autant des yeux de la vue de l'amant qu'il y a des étoiles au ciel. Il donne le nom d'astre à la personne pour qui l'épigramme est fait. Voicy tout ce qu'il m'en souvient. Cherchez-le, je vous prie, et envoyez-le moi. Je ne me souviens pas où je l'ay vu,

littérature à la Voiture, que le dix-septième siècle appelait d'élégants badinages, et qui nous semblent aujourd'hui le contraire de la légèreté et de l'esprit. Dans cette lettre, Christine essaie de prouver son érudition à Holstenius, tout en lui déclarant qu'elle est la plus ignorante des femmes. La reine de Suède ne mériterait donc pas une mention spéciale parmi les petits correspondants d'Holstenius, si l'on n'avait sur elle et sur ses relations avec le géographe allemand d'autres témoignages. La plupart des érudits et des humanistes qu'elle attira à la cour, Boulliau, Saumaise, Vossius, étaient les amis d'Holstenius; quelques-uns même avaient avec lui des relations épistolaires : on trouvera ci-dessous quelques documents relatifs à la cour littéraire de Christine, et à ses rapports avec ses gens de lettres [1]. Si Holstenius n'a pas connu ces lettres elles-mêmes, il a dû en savoir le résumé essentiel par ses conversations et ses correspondances. — Il reste de

mais je crois l'avoir vu ou dans Apulée, ou bien dans l'Anthologie grecque, ou peut-être dans le cardinal Bessarion dans son Apologie de Platon, puisqu'il y a des opinions parmi les anciens que cet épigramme est de ce philosophe, quoiqu'il me semble que dans l'Anthologie il soit attribué à Platon le comique. Si la mémoire ne me trompe, je crois encore l'avoir vu dans Diogène Laërce, où je crois que cette question est disputée, parcequ'il veut nous faire accroire que Platon a brûlé ses poésies, lorsqu'il s'est donné à l'étude de la philosophie. Je vous prie de me le chercher et de me dire votre sentiment là-dessus. Je l'aurais cherché moy-même si j'eusse eu des livres ici, mais dans Pesaro les noms de ces sortes de livres sont des animaux aussi peu connus que les lioncornes. Mais quand j'aurais toute la bibliothèque du Vatican entre les mains, il ne me serviroit qu'à me faire connoitre les titres des belles choses que j'ignore. C'est pourquoy je vous prie de ne faire plus, ni à vous ni à moy, le tort de me faire passer pour savante. Au reste, s'il y a en moi quelque chose qui puisse contribuer quelque chose à l'augmentation de la bibliothèque Vaticane, assurez-vous que je fairay tout ce qui dépendra de moy. J'espère d'apporter bientôt à Rome mes livres qui sont ici avec moy. Mais je n'ay pas voulu les desballer, jusqu'à ce que je pourrai les mettre entre vos mains. Si vous les jugez dignes d'occuper un coin dans la Vaticane, ce me sera un plaisir et une gloire les consacrer au public. Mais si vous voulez être cru, il faut que vous parliez avec plus de vérité de ma bibliothèque que vous ne parlez de moi. Adieu. Soyez assuré que je chérirai toujours les occasions de vous faire connoistre l'estime que je fais de votre mérite. — Christine.

[1] Voir ci-dessous, *Documents littéraires sur Christine de Suède*

plus des relations d'Holstenius avec Christine un texte encore plus intéressant pour la biographie de l'helléniste : le journal du voyage qu'il fit en 1655 pour aller recevoir la profession de foi catholique de la reine de Suède à Insprück, et pour l'escorter jusqu'aux portes de Rome à Città di Castello [1]. Dans cette société de près de six semaines, des relations de familiarité littéraire s'établirent forcément entre eux. A Rome, quand Christine se constitua une seconde cour littéraire, Holstenius en fut naturellement, comme en furent plus tard Suarès, le P. Poussines, le cardinal Noris, Caton de Court, Ridolfi, Emmanuel de Schelstrate. [2] Ce fut lui qui classa la bibliothèque de la reine et catalogua les 2.145 manuscrits qu'elle avait rapportés de Suède, des Pays-Bas et de France[3]. Elle l'autorisa à s'en servir pour ses études; par reconnaissance il lui lègua quelques-uns de ses propres manuscrits [4] et fit dans son testament une fondation en faveur des Suédois catholiques pauvres qui pouvaient se trouver à Rome. On peut donc considérer Christine de Suède comme un des amis les plus intéressants de l'helléniste allemand.

On voit, par les indications qui précèdent, quels renseignements l'histoire littéraire et la biographie peuvent puiser dans la partie actuellement accessible de la correspondance d'Holstenius. Ses débris ne sont pas suffisants pour permettre, à eux seuls, de reconstituer le tableau exact et complet de ce groupe

[1] En voir le texte ci-dessous.

[2] Voir sur Suarès, dans mes *Documents annotés*. III, Quelques lettres à J. M. Suarès. Sur Noris, *Ibid*, VIII, Lettres de Nicaise, et mon étude sur *Le cardinal Noris et sa correspondance* (un vol. in 4°, Paris, Picard, 1890). — Caton de Court est un érudit dijonnais, souvent cité dans les lettres de Nicaise. Schelstrate fut custode de la Vaticane sous le cardinal Casanata, et s'occupait d'antiquités chrétiennes. Il y a à la bibliothèque Angélique des lettres inédites de lui.

[3] Ils forment aujourd'hui, sous le nom de *Codices Reginenses*, un des quatre grands fonds de manuscrits de la Vaticane.. Il y en a à la bibliothèque de l'École Française de Rome un inventaire sommaire (manuscrit) sur fiches.

[4] Un Lycophron avec le commentaire de Tzetzès (grec) deux volumes des Instructions de Mr Agneri, quatre volumes d'Onofrio Panvini (vies des Papes et histoire des basiliques de Latran et de St-Pierre et un manuscrit de petits géographes grecs.

de savants, mais ils seront indispensables à qui voudra décrire cette société littéraire et polie, si mêlée et singulière, où, à côté de magistrats lettrés comme Peiresc, les Dupuy, De Thou, N. Rigault, de gentilshommes instruits comme Cassiano del Pozzo et Aléandro, ont figuré, autour d'Holstenius, des coureurs d'aventures comme Fontenay-Bouchard et Campanella, une royale déclassée comme Christine ; société dont le seul lien véritable a été le goût commun de l'érudition, et à qui son zèle scientifique, plus encore que la critique et la valeur de ses travaux, mérite qu'on fasse une petite place sur les marges de l'histoire littéraire du XVIIe siècle.

LETTRES INÉDITES ADRESSÉES A HOLSTENIUS

I

ALBINI A HOLSTENIUS [1]

[Bibl. Barb., XXXI,65]

(Sans suscription)

Reverendissime D. Holsteini patrone, in œternum colende,

Quanto gaudio perspectis R. V. litteris fuerim perfusus scribere haud possum, memor nostræ veteris necessitudinis in juvenili ætate in schola Hamburgensium patria, sub Sperlingio rectore et Husweddio correctore, ut meritò exclamem de tua Reverentia : « Laudetur Deus in operibus suis! » animoque devoto gratuler, quod is qui incœpit tale opus perficiat ad nominis sanctissimi ipsius gloriam meique et sympatriotarum promotionem. Meam tenuitatem quod attinet, apud nostrum Abondium Diogenem in dolio ago, cum fortunæ adversæ velis in peregrinationis et vitæ militaris pelago circumductus ad portum tranquillitatis hoc passu aspirarim. Deus pro sua beni-

[1] Ce Giacomo Albini m'est inconnu.

gnitate nobis ab omni parte sua gratia adsit, omnesque nostras actiones ad finem exoptatum dirigat. Ita precor Vestra Reverentia valeat et JACOBUM ALBINI sibi recommendatum habeat.

Hamburgi. 29 aprilis 9 maii 1646.

M. GOLCKARD DE BERKHOUT A HOLSTENIUS

(Bibl. Barberini. XLIII.76)

Suscription : Il molto ill^re s[ignor]e patron mio oss[ervandissi]mo. Il s[ignor]r Luca de Holstein, gentilhomo tedescho in corte dell' eminentissimo s[ignor]r cardinale Barberini, Roma.

L'honneur que j'ay eu quelquefois de vostre désirable et docte compagnie m'a donné la confiance de vous escrire si familièrement au long de mes affaires. A cest heure que il s^r Lancellotto Lancellotti m'a escrit que je ne suis plus en l'honneur de vostre mesmoire, j'ay repentance de ma faulte, de ce que j'ai usé de tant de franchise et liberté à l'hollandaise à l'endroit de votre personne, et pour cela vous demande pardon, si je vous ay offencé, avec cette mesme liberté, laquelle n'est procédé sinon d'une sincère affection, avecq laquelle je révère et honore les personnes de votre mérite. Il arrive bien souvent qu'on s'oublie des noms des personnes lesquels au visage on recognoistroit tout aussi tost. Au temps que à Leyden vous demeurâtes avec monsieur Hess, il me souvient fort bien vous avoir veu et parlé souventefois en la maison de Msr Vossius [1], où que je fus alors en pension ensemble avec Msr Doublet de la Haye [2]; j'ay eu amitié avec messieurs Hess, et sommes allés souventefois, comme vous sçavez, à boire et nous resjouir studentixῶς ensemble; monsieur son père,

[1] Gerard Jean Vossius (1577-1649) cf. une note des Amis d'Holstenius, II, p. 53.

[2] Je manque de renseignements sur M. Doublet de la Haye, ainsi que sur MM. Hess, Vosbergen, Vinburgh d'Alemaer, Breil et Pescador, dont il est fort possible que les noms aient été dénaturés par l'écrivain, selon l'usage répandu de cette époque.

msr Vosherghen, conseiller du prince d'Orange, et mon père, conseiller de la cour de Hollande, ont esté très grands amis ensemble. Après j'ay eu l'honneur de vous voir et parler souventefois avec mon camarade, Msr Vinburg d'Alemaer, (de qui Dieu aie l'âme) et oultre nos familiers discours de la religion catholique, et de l'affection que Sa Sainteté porte aux Hollandais, il me souvient fort bien que vous me fites offerte de la libre entrée à la Bibliothèque Vaticane pour le pouvoir que vous y avez, et des autres courtoisies lesquelles m'ont obligé à jamais estre le vostre. Il me souvient aussi en vostre griefve maladie de Rome d'avoir fait mon debvoir de vous estre venu voir, et par votre faveur y avoir esté courtoisement receu. Pour plus d'information je vous dirois bien de vous digner à vous informer de Msr Breil ou Msr Pescador de mon nom, mais parce que je ne vouldrois pas que eux ni aulcun autre sçachassent *(sic)* cette mienne négotiation devant que je l'eusse entièrement obtenue, je vous prierai de vouloir tenir secret tout cest affaire. Pour le reste, n'ayez point de scrupule, parce que je suis d'Hollande, de favoriser mon affaire, puisque en cincq ans et davantage que jai esté en Italie et par le monde jay appris d'estre politique. « Homo est animal politicus. » Et pour cela je scay fort bien m'accommoder aux usages du païs et humeurs des personnes. En oultre, on dict que les hommes se rencontrent, mais non pas les montagnes; et pour cela, je veux espérer que Dieu me fera naistre l'occasion de m'en pouvoir revenger vers vous de tant de benéfices. Faites-moi l'honneur au moins de me rescrire, parce que, à ceste mienne longue enclose dedans la lettre de MM. Brancaccio où je fais récit de toute mon affaire, je n'ai eu aulcune response de vous. Je seray en grande attente de sçavoir de vos agréables nouvelles. Cependant demeureray de cœur et d'affection come j'ay toujours esté, Monsieur, votre humble et très obéissant serviteur,

Van Berckhout.

Inclyta atque illustrissima natio Germanica me elegit consiliarum et nationis caput. quamvis indignum.

3

M. DE SOUVRÉ [1], ÉVÊQUE D'AUXERRE A HOLSTENIUS

[Bibl. Barberini, XLIII, 176]
(de Paris, ce XV avril, 1628)

Suscription: A Monsieur, | M. Holstenius, | soubs-bibliothéquaire de notre St-Père le Pape, à Rome.

..... — Pour ce livre de Du Moulin [2], je vous dirai que le clergé n'a jamais pensé de donner la commission d'y répondre au sieur Augé, apologiste de Balzac. Il n'a ny le sens, ni la suffisance, ny l'autorité de parler au nom de l'Eglise. Les personnes que vous avez nommées, sçavoir le Père Sirmon et le P. Goulu, seroient les plus propres de tout ce qui est en le Roiaume [3]. Le livre n'est point si difficile que, si je me pouvais donner le loisir, je ne creusse en venir à bout. Il n'est question que de questions de fait, qui ne consistent qu'au travail de confronter les passages et les transcrire. Pour Monsieur d'Orléans [4], le peu de temps qui se donne et l'inconstance de son esprit feroient que je ne luy donnerois pas ma voix pour parachever ce grand œuvre. Monsieur de Nantes est plus propre pour exaggérer les choses déjà crues, comme eslever le mystère de l'Incarnation, que pour poser des fondements. Pour convaincre les mescréants, M. de Chartres a montré, en cette dernière assemblée, ce qu'il pouvoit faire, et pour ce couper court, je ne crois pas qu'on y pense. Ad-

[1] Gilles de Souvré, évêque d'Auxerre en 1625, mort en 1631, après la mort de qui son *Alcoran* fut acheté par Peiresc.

[2] Ce livre du polémiste P. du Moulin (1568-1658) est son *Traité de la vocation des Ministres*

[3] Sur J. Sirmond (1559-1661), cf *Ibid.*, II, p. 40. — Le P. Goulu (Jean), d'abord avocat, puis feuillant sous le nom de Jean de Saint-François et général de la Congrégation, mort en 1629. C'est lui qui fut chargé de la réponse à Du Moulin.

[4] Monsieur d'Orléans n'est autre que Gabriel de l'Aubespine, sur lequel il faut voir Tamizey, Correspondants de Peiresc, VII. On remarquera la sévérité de M. de Souvré pour son confrère.

joustez à ceux que nous avez nommés, un autre que *(sic)* M. l'abbé de St-Cyran [1], qui est un homme qui les peut égaler tous les deux en mérite. Je vous prie de tenir tout cecy secret [.....] Je vous prie [.....] de mettre vos lettres entre les mains de Mr Marescot, secrétaire de Mr l'ambassadeur de France [.....].

4

LE MÊME AU MÊME

[Ibid]

d'Auxerre, ce 29 juin 1629

Suscription : A M. | M. Holstein | à Rome.

Monsieur, je vous remercie [.....] principalement de ce que vous me mandez du bruit qui court où vous estes, que je songe sérieusement à me défaire de mon évesché. De quoy je vous veux très particulièrement informer, et vous supplier de détromper tous ceux qui auraient pris quelque mauvayse impression de moy de ce côté là. Il est donc vrai que j'avais traicté avec M. de Béthune, évesque de Baionne [2], pour mon évesché, lequel men donnoit une si grande récompense, que [croiois] par ce moien avoir l'archevesché de Tours [3], et unne abaie de 7 à 8 mille livres de rente ; de plus et aussi, je me mettois en état de servir plus utilement et plus fructueusement que je ne feray, étant seulement evesque. Ne croiez jamais que la fainéantise me porte à cette résolution ; au contraire, je désire avec passion travailler toute ma vie ; encores moins l'humeur des Bourguignons qui me défèrent de telle sorte que j'en suis très satisfaict, et tant s'en faut que je ne

[1] L'abbé de Saint-Cyran, Duvergier de Hauranne, est trop connu pour qu'il soit utile d'en parler ici.

[2] Henri de Béthune, né à Rome (1604), pendant l'ambassade de son père, nommé à l'évêché de Bayonne en 1626, évêque de Maillezais en 1629, archevêque de Bordeaux en 1646, mort le 11 mai 1680.

[3] On peut noter cet ingénu témoignage du trafic des diocèses au XVIIe siècle.

puisse compatir avec eux que maintenant ils sont plus civi et plus gens de bien que je n'eusse jamais pu l'espérer[1]...

5

L'ABBÉ POUPART A HOLSTENIUS

[Ibid., XLIII, 176]

A M. M. Holstenius, soubs-bibliothéquaire du Pape et Ch noine de Saint-Pierre à Rome

A Paris, ce 4 septembre 1648.

Monsieur, vous ne sçauriez vous imaginer la grande jo que j'ay receu en moi mesme d'entendre parler de vostre no le longtemps qu'il y a que je n'ay eu de vos nouvelles et q vous faictes votre séjour à Rome n'ayant en façon quelc que diminué l'estime que j'ay toujours faict de votre perso et l'affection que j'ay pour vostre service. Depuis la mort feu Mgr de Souvré, évêque d'Auxerre, qui vous chériss tant, je me suis attaché auprès de Monsieur le bailli de Sou son frère, qui est icy ambassadeur de Malte auprès du Ro et maintenant extraordinaire vers Messieurs les États d'H lande ; et lui ayant esté mandé de Malte par Son Emine Mgr le Grand Maître, qu'il falloit qu'il s'adressât en ces pa là à Mgr de la Torre, archevesque d'Ephèse, vicaire du Sai Siège dans les Provinces-Unies, pour renouer un anc traité, commencé il y a huit ans par l'establissement d'une lonie de marchands Hollandais catholiques dans l'isle de Mal et que c'estoit par votre moien, qui aviet *(sic)* travaillé à c et en aviet esté le médiateur, votre nom à l'instant ma rev *(sic)* et me suis persuadé que vous seriez peut être bien aise

[1] Il y a (Bibl. Barberini, XLIII, 176) une autre lettre de l'évêque d'A xerre, datée de Paris, ce 27 de l'an 1625 (sic ; c'est-à-dire probablemen janvier, selon l'usage assez souvent constaté chez les érudits du te de supprimer la mention du mois dans les dates quand il s'agit du n de janvier) et adressée à M. Holstein, chez monseigneur le cardinal B berini, à Rome.

[2] Le bailli de Souvré est Jacques, grand prieur de France en 1667, m en 1670. Il fut lieutenant général des galères de France en 1646.

continuer cette négotiation et d'en avoir cognoissance pour y travailler, au cas que mondit seigneur le bailli de Souvré ne l'achève pas. Je lui ai mandé en Hollande que je vous en écrivais afin de disposer votre esprit à cela, vous suppliant de croire que j'ay toujours eu une très particulière inclination pour vous, qui m'avez fait l'honneur de m'écrire quelquefois en latin, et, s'il vous plaist de me faire response, ce sera en telle langue qu'il vous plaira, en donnant votre lettre à M. Lambin pour la faire remettre dans le paquet de M. Pariset, banquier à Paris, vous assurant que je serai toute ma vie, du brave Monsieur Holstenius, Monsieur, le très humble et très affectionné serviteur et passionné ami, POUPART, cidevant secrétaire de M. d'Auxerre.

6

CRAMOISY A HOLSTENIUS

[Bibl. Barb., XLIII, 176]

A Monsieur, Monsieur Holstenius, à Rome.

Monsieur, ayant besoin de quelque argent en vos quartiers, je vous ai fait ce mot pour vous prier de payer au R. P. Charlet la somme de 64 livres 2 sols que vous me devez pour les livres que je vous ay envoyé le 20e juillet 1634, et vous tirerez un receu dudit R. Père qu'il vous plaira m'envoyer. Sur l'espérance que j'ay que vous ne manquerez à satisfaire audit R. Père la somme donnée, je vous assurerai que je suis et serai toujours Monsieur, votre très humble serviteur, CRAMOISY [1].

De Paris, ce 20 novembre 1635.

[1] Sur Seb. Cramoisy (1585-1669), premier directeur de l'Imprimerie royale, cf. *ibid.* II. Les frères Dupuy, p. 41, et Aug. Bernard, *Histoire de l'Imprimerie royale.*

7

LE MÊME AU MÊME

[Bibl. Barb., XLIII, 176]

I

A Monsieur | Monsieur Holstenius | à Rome

De Paris, ce 17 juin 1636.

Y ayant longtemps que je n'ai eu de vos nouvelles, je vous écry ce mot pour en apprendre, et pour vous donner avis que dans la balle que j'envoie au sieur Herman Scheur, j'ai mis un petit paquet, dans lequel il y a deux livres nouveaux du R. P. Petau, que je vous prierai avoir pour agréables, et, si en quelque chose de par deça, je [puis] vous servir, disposez librement de celui que vous savez être, etc.

8

LE MÊME AU CARDINAL BARBERINI [1].

[Ibid., XLIII, 176.]

[Sans suscription.]

Monseigneur,

Ce m'a esté un très grand ressentiment de votre bonté ordinaire de ce que V. E. ait daigné recevoir en bonne part cette *Paraphrase du Pseaume* par le P. Petau, [2] de la réception de laquelle je vous ay très grande obligation.... Je veux tant espérer de V. E. qu'elle ne recevra pas avec moins d'af-

[1] Il y a quarante-trois lettres de Cramoisy à Holstenius, dans le ms Barb. XLIII, 176, de 1627 à 1650 environ, et une au cardinal Barberini, contenant une liste de livres, datée du 23 décembre 1644. Il y a quatorze lettres de Cramoisy à Holstenius, dans le ms. Barb. XLIII, 85. Il m'a paru suffisant d'en citer deux ou trois pour donner un spécimen du style de ce célèbre imprimeur.

[2] Denis Petau (1583-1652), érudit et bibliophile, dont les manuscrits ont contribué à enrichir la bibliothèque de la reine Christine.

fection deux autres livres que j'ai nouvellement imprimés, intitulés l'un *Notitia utriusque Vasconiæ* et l'autre *De Academia Parisiensi*, sous deux reliures, que j'ai mis en une caisse adressée au R. P. Estroc, qui ne manquera à la réception d'icelle de la présenter à V. E., et que je supplie humblement de recevoir favorablement.

9

L'ABBÉ DE BARCLAY A HOLSTENIUS. [1]

[Bibl. Barb., XLIII, 85.]

A M. M. Holstenius, chanoine de Saint-Pierre, à Rome.

Monsieur,

Je me trouve en cette court où le nom que je porte est en tel estime près les personnes d'honneur, que j'en reçois tout le contentement que je puis désirer. Quoique vous en soiès éloinié *(sic)*, vous connoissan pour tel et qui aimés les lettres, je m'assure que m'obligerès bien de remettre les livres que sçavez entre les mains de ce prélat qui s'offre de vous en donner l'argent, ou bien de me mander ce que vous en voulez, et vous l'envoiray aussitôt, si vous en voulès de semblables ou d'autres. Je suis en lieu où je vous y peus servir, mais pour ceux-là vous sçavez la cause pour laquelle je le désire. Je ne manque pas d'amis et de parans de considération, par la main desquels je vous pourray tesmoigner, si l'occasion s'an présante, que je suis de tout mon cœur, Monsieur, votre bien humble et affectionné serviteur,

L'abbé de BARCLAY,

J'atans response et vous supplie que ce soit au plus tôt.

A Paris, ce 14 may 1646.

[1] L'abbé de Barclay, fils de l'auteur de l'« Argenis », beau-frère de M. de Bonnaire, le correspondant romain de Peiresc, ami lui-même de Peiresc et des Dupuy. Cf. sur lui les mille renseignements épars dans les lettres de Peiresc aux Dupuy et dans celles de Balthazar de Vias.

10

LE MÊME AU MÊME.

[Ibid., XLIII, 85.]

(Même suscription.)

Mgr Segni m'escrit qu'il a plusieurs fois fait instance pour ces livres et qu'il le fera de nouveau. Je vous en ay escrit, et il me semble que ne me degniez respondre, ce qui me mortifieroit, si les autres en faisoint de mesme. Je vous prie me mander ce que vous voulez que je vous envoie de plus et vous le feray tenir ponctuellement; mais je vous assure que cela n'est agréable ni à Dieu ni aux hommes de vouloir retenir le bien d'un homme qui désire vous donner plus que cela ne vaut et tout ce que demanderez pour le ravoir. Dieu ne permettera qu'on aie le contentement que *paucis*, et peut estre que come les choses du monde changent, il vous desplaira de m'avoir sans cause donné ce desplaisir. Je vous prie de ne le faire, mais de me doner occasion de me dire,

Votre bien humble et très affectionné serviteur.

De Barclay.

A Paris, ce 13 juillet 1646.

11

LETTRE DE CH. HERSENT A HOLSTENIUS.

[Ibid., XLIII, 85]

A Monsieur | Monsieur Olstein, chanoine | de Saint-Pierre de Rome | et auditeur de l'éminentissime | cardinal François Barbarin | à Rome.

Monsieur, l'honnêteté qu'il vous a pleu me faire depuis trente années déjà me donne, s'il vous plaist, la liberté de vous faire deux très humbles prières, l'une pour l'un de mes amis qui est M. l'abbé de Tournemine, qui est de condition et de naissance, qui aura l'honneur de vous présenter celle-cy, qui a une affaire en court de Rome qui lui est de grande

conséquence, qu'il vous dira si vous lui faictes la grâce de l'écouter, laquelle je recommande à votre charité et courtoisie, particulièrement auprès de Mgr l'éminentissime cardinal M. François Barberin; l'autre pour moy, pour laquelle je vous supplie très affectueusement, monsieur, de me prester du secours et de l'assistance auprès de sa dicte Éminence, auprès de Mgr Albissy, et autres de vos amys, qui est que par leur moyen, authorité et crédit, je puisse être absous de la censure ou sentence donnée par contumace contre moy au Saint Office pour avoir fait imprimer le sermon que je fist à Saint-Louis, l'an 1650, et je vous prie de dire aux dictes singulières personnes que le dict sermon avec son épistre ayant été imprimé *(sic)* en vertu de l'approbation et permission d'un permis qui me fut concédé par le maistre du Sacré Palais; que néanmoins s'il se trouve dans le dict sermon et épistre quelque chose qui soit au contraire aux bulles des papes et aux dogmes et décrets du Saint Siège, que je suis prêt à les condamner et renier, ou à Rome par un procureur, ou à Paris entre les mains de Mgr Bagni, nonce de S. S. en [France][1] qu'il plaira à S. S. lui envoyer pour recevoir de moy les dictes soumissions et la dicte profession de foy, et en conséquence me donner la grâce de l'absolution, comme je suis dans l'empressement de me bien remettre avec le saint Siège. Je vous prie de, etc.

Charles HERSENT, prestre et prédicateur.

12

ERNEST DE HOHENSBRUCK A HOLSTENIUS.

[Ibid., XLIII, 85.]

[Sans suscription.[

Hildesheim, ce 7/17 febv. 1653.

La letre que pleu à Vore Excellence m'écrire le 22 gen/1 febv. m'a esté délivré par le père recteur le 5/15 de ce mois. J'entens volontier qu'elle a escrit au Pape et qu'elle désire

[1] Plusieurs mots manquent. Le sens est probablement : *selon l'instruction.*

que le tout soit tenu en secret, jusques à ce que de Rome on soit asseuré. J'attenderay ce que de Rome me pleura communiquer et puis fermement assurer qu'avec personne n'ay parlé de cette affaire que a V. E. en présence de M. de Bocholtz-Thumbluster et au mondit pére, quand il a deslivré les lettres. Je prie V. E. de me perdonner de ce que je n'ay ausi tost envoyé ce que j'avois promis. Elle recevera cy-joint, la capitulation de mon antécesseur qui a obtenu du Pape par intercession d'Ernest, électeur de Cologne, que la prevosté est élective au temps du pape Clément *certis conditionibus*. Il serviroit grandement en cest affaire, si V. E. faisoit rechercher ces indultes et despesches. Pour tenir le secret, j'ai tardé et ne puis pour le même subject maintenant envoyer le reste. Je le feray au plus tôt que sera possible, et baise très humblement les mains, qui suis De V. E. Très humble et très obéissant serviteur.

Ern. de Hoensbruck.

13

DE RECHEIN A HOLSTENIUS [1]

[Bibl. Barb., XLIII, 176]

(Sans suscription)

Monsieur,

J'ai recherché l'occasion tous ces jours passés de parler à Mgr le cardinal, mais l'ayant tousiours trouvé occupé ou sorti, je n'ai pu l'adviser de ce qui se présentait touchant l'affaire que vous savez. Mesme à vous je n'ay pu vous dire ce que je dessirois, auparavant la comédie où nous fumes. Pour suppléer à cela j'ai jugé de vous en descrire le subject en ces lignes : c'est qu'après avoire fait connaitre à M. le Prince le advantage pour sa maison que seroit, si, ensuitte du desir que désià il a, il se faisoit chevalier de Malte ; il me dit

[1] Dans les lettres de Rechein, comme dans la précédente, en raison de l'origine étrangère de l'auteur, il m'a paru intéressant de respecter fidèlement la syntaxe et l'orthographe des originaux.

que désià son père avait proposé de faire chevalier son frère, l'asseurant d'avoire tous les biens qui sont de la religion sous les hérétiques en Alemagne, mais que, néanmoins, il s'en estoit rencontré quelque difficulté. Sur quoi je pris occasion de lui représenter les partis advantageux que lui pourrait estre fait des biens dont la Religion est en possession sans contredit, et que je savais que Mgr le cardinal vous avait dit cela, comme sçavez ; et que d'abord, s'il voulait, il auroit une galaire armée (comme je savais qu'il désiroit), et que c'estoit un moyen de faire connoistre que ce n'estoit pas pour avoir ses aises qu'il désiroit la croix, et que c'estoit aussi comme vouloire acquérir par service ce que la Religion lui pouroit donner. Il me tesmoigna là-dessus un contentement extresme, et qu'il se laisseroit instruire sur ce à quoi l'obligeaient les vœux de Malte. Sur ce, je fus trois jours sans pouvoire parler au cardinal ni vous faire venire commencer à instruire sur ce point. Entre-temps je ne ne sçay s'il a parlé de cette affaire à son magior d'home *(sic)*. Tant y a, qu'auparavant d'aller à la comédie, il me dit que je ne l'engagasse *(sic)* pas trop advant avecque le seigneur Cardinal sur cette affaire, et qu'il estoit bien adverti que tout notre dessein ne pouroit réussir s'il ne se faisoit catholique, et que contre sa conscience jamais il ne le feroit. Je luy respondis que je m'estonnois fort d'un si prompt sangement, puisqu'il m'avait prié, lui-mesme, d'en parler au cardinal, et qu'il ne devoit pas en parler à personne comme il m'avoit promis ; que je reconnoissois bien qu'il s'était confessé à des gens qui ne désiroient pas d'avoire subject de saretter beaucoup icy, et qui n'aloient sur un autre fondement que leur intérêt ; qu'il ne devoit pas s'arester à cela ; que si, dans l'instruction que l'on lui feroit des vœux, il trouvoit de la difficulté, j'estois bien asseuré qu'il en seroit facilement esclairci, et qu'ils ne contenoient rien qui ne fust aprouvé des hérétiques mesme ; que pour les principeaux points de la religion, s'il ne les pouvoit comprendre ou ne les vouloit advouer, qu'il estoit toujours en sa liberté de le laisser. Il me dit sur cela qu'il estoit content d'en venir en discours avecque vous, et qu'il voudroit bien avoire par escrit la dessine de quelques points qu'il feroit proposer par son magior d'home. Mais je lui dis qu'il ne seroit

pas convenient, d'autant qu'isceluy se serviroit d'opigna-treté quant la raison lui manqueroit, et ensuite de cella qu'il hateroit le départ : que néanmoins facilement, en particulier, je luy en feroys donner les résolutions en l'absence de S. Exc., d'autant qu'en sa présence nos dessins deviendroient trop publics. Il me tesmoigna encores en tout cela de ne point désapprouver mon dire. Or, je l'ay sceu de lui et mesme de ses gens, que dimanche, portant un présent de la part du seigneur cardinal, vous disputâtes de religion, et havez si bien réussi qu'ils ont tous confessé que vous leur avés alégué de fortes raisons. Là dessus j'eusse bien voulu trouver ocation de vous faire derechef venire pour bater (*sic*) le fer pendant qu'il est cho, mais vous n'estiez au logis, (*sic*), qui fust lundi. Sur quoy, entre temps, j'ay trouvé moien de le mener hier au père jésuite pour l'entretenir, toujours sur des prétextes comme celuy-là à le mener et avoire les occasion de l'entretenir quant on veut et pour ne perdre temps. Je voderois qu'ensuitte de cela vous veniez le voire sur les 20[1] pour le mener voire le palais Barberini, et ne perdez l'ocation de luy parler à toutte les occations ; si j'y suis, je tascherai d'en faire venir le discours à propos. Je me remets à vous dire plus de particularités quant nous nous voirons. Il me desplaît de ne point avoir peu en parler à S. E. et croirois à propos de lui en donner quelque information, mais puisque ses occupations rent si difficile cet honneur, j'atendroi d'estre appelé pour quant il en aurat le temps, et cependant je lui recommande, si notre affaire lui agrée, de ne perdre aucune ocasion à la soliciter, car le magior d'homme presse le partement. Aussi je voderois que moymesme il me fust donné conseil comme je dois faire à l'advenir, et me bien servir du crédit que j'ay acquis en l'opinion de ce prince. Excusez-moi si je vous envoie cet écrit si brouillé. Je n'ay pas le loisir de le refaire. Je suis, Monsieur, votre très affectionné serviteur.

LE CO. (*sic*) FERD. DE RECHEIM.

De mon logis en Rome, ce 29 d'aoust 1636.

[1] Dans la division italienne du jour en 24 heures, commençant à l'angélus du soir, 20 heures en août correspond à 3 heures de l'après-midi.

14

[Ibid., XLIII, 176]

A monsieur | monsieur Holstenius | à Montcaval.

Monsieur, je me suis trouvé au palais à l'heure que vous m'aviez conseillé et j'ay parlé au cardinal. Mais, comme je n'ay eu le loisir de lui rien dire touchant ce que savez, il m'a remis à un autre jour et me semble qu'il a dit demain. De quoy j'ay jugé à propos de vous adviser, affin que, s'il venoit à vous en parler, il vous pleuse de m'en aviser, ou quant il vous en semble qu'autrement je me dois présenter. Aussi je vous supplie, sy vous en trouvez l'occasion, de faire souvenir à Son Eminence qu'il me dit qu'en une prébante qui vaque à Cambray il voiroit s'il pouroit me faire la grâce que je luy en ay demandé. Je ne voderois pas pourtant qu'il creuse que j'ay reserché de luy parler pour cet interest, car c'est par hasart que je suis été adverti de cette vaquante. J'ay eu un tel discours cejourd'hui avec le Lantgrave que j'en espère notre entreprise assez facilitée. Aussi peut-estre vous ira-t-il voire demain, de quoi je vous aviserez auparavant. Je suis, etc.

Le Co. Ferdinand de Recheim.

Vous pouvez de bouche confier la response de cette *(sic)* au porteur.

15

[Ibid., XLIII, 176]

(Sans suscription)

En suite de l'amitié que nous avons contractée, je suis si dessireux de continuer avec vous la correspondance et affection que nous avons contractée par ensemble à Rome, que maiant été advisé que vous m'avez écrit, quoyque je n'ay pas receu votre lettre, je vous renouvelle par celle-ci l'assurance de mes services et de l'estime que je fais de vos mérites, vous conjurant à en faire de même en mon endroit touchant les nouvelles de ce pays. Je m'en remets aux advis que nou-

vellement vous avez du cardinal Ginetti. Mais ce qui se passe en votre coint, je vous prie de m'en descrire les particularités vous même. Car vous savez que nous y avons un particulier intérêt, principalement en ce qui concerne la continuation des prospérités de la conversion de S. E. le lantgrave de Hesse en laquelle aiant tous deux contribué notre possible, vous ne devez pas douter de la satisfaction que j'orez lors que vous prendrez cette peine. Aussi les obligations que j'ay à S. E. le cardinal Barberim, notre patron, m'oblige et me fait souhaiter par mesme moien d'apprendre l'état de sa convalescens. J'ay un resentiment nompareil de l'honneur que de rechef elle m'a *(sic)* fait par celle qu'elle escrit au cardinal Ginetti en ma favour, et vous supplie de l'en remercier et lui faire très humble révérénce de ma part, avec assurance que je continuerez toute ma vie à honorer la maison Barbarine, de mesme que je fais S. E. Sur quoi je fais fin, vous asseurant etc.

De Recheim, ce 13e de mars 1637.

FERD., comte de RECHEIM.

16

[Ibid. XLIII, 176].

A Monsieur, | Monsieur | Lucas Holstenio, chanoine de St-Cerion & domestique de l'éminentissime, Cardinal patron. Rome.

Monsieur,

Je fais tant d'estat de vos lettres et de la continuation de notre correspondance que je n'ay pas voulu remettre par l'autre courrier à répondre à la votre que j'ai receue bien tard en date du 5 de may. Je me réjouis de votre acheminement vers Malte et souhaite que cette lettre vous trouve de retour à Rome, aveque l'accomplissement de ce que désire S. E. le Lantgraff, en tout ce qui peut luy arriver de progrès dans le commandement qu'il lui pourroit estre donné des galaires. Je vous supplie cependant de me recomender en ses bonnes grâces et me continuer les vostres. Je suis, etc.

FERDINAND COMTE DE RECHEIM.

Bruxelles, ce 16 de Juin 1637.

17

[Ibid., XLIII, 176]

A Monsieur, Monsieur Lucas Hostein estant présentement avecque le prince Fredericq, landtgrave de Hessen, à Malte.

Monsieur,

Après avoir esté quelque temps sans vous escrire, je me viens renouveller en votre souvenir, pour vous convier en eschange de me mander des nouvelles de Son Excellence le Landtgrave, d'iceulx de sa suite, et particulièrement de vous, car depuis un heureux effect qui s'est en partie acheminé par le soing que nous y avons porté ensemble, je fais estat que doresnavant nous nous debvons aimer comme frères, ce que je vous offre et promects de ma part en toute sincérité. Peut estre qu'à Coulogne nous le pourrons ratifier, si un jour vous y venez habiter comme j'espère. Cependant si vous estes encore à Malte, je vous prie de faire souvenir à S. E. que je lui ay prié et mesme dernièrement écrit qu'il luy plaise de s'informer si l'éminentissime grand maître ne m'a pas envoyé son pourtrait avec la croix de Malte, affin que, cela n'estant, il luy plaise de me le faire avoir, car c'est à dessein de la porter jointe au portraict dont S. E. m'at honoré, et veulx tesmoigner par cette marque que ce n'est pas sans juste subject que je me fais gloire de me déclarer son acquis et obligé serviteur. Je suis, monsieur, etc.

F. COMTE DE RECHEIM.

D'Hazzé, ce 16me de Juillet 1637.

A votre retour à Rome, je vous prie de procurer que je puis avoir, par le moyen de S. E. le cardinal patron ou du prince landgrave, l'estampe des statues du marquis Justinian et autres semblables curiosités matématiques qui ne se peuvent trouver par autre moien.

18

Mémoire d'Holstenius pour le Prince Frederic de Hesse

[Bibl. Barberini, XXXI, 64]

Copia literarum excellentissimi principis Frederici Landgravii Hassiæ ad fratrem.

Illustrissime et celsissime princeps, frater dilectissime.

Proclivis nostra erga Dil. V. obsequio et fraterni ac sin-
ceri amoris affectu quo nunc in statu res nostræ versent
et quæ nos causæ in Italia etiamnunc detineant, in sinum
tantisque benevolentiæ argumentis hucusque probatum am
ac confidenter deponere voluimus, ne forte longiori silentio
debitam Dominii Vestri observantiam officiumque nostr
ponere videremur. Cum superiori anno, perlustrato Neapo
et Siciliæ regno, in Melitam trajiceremus, ut et insulæ ce
lerrimæ situm et fertilitatem portusque, natura atque arte mu
nitissimos, perspiceremus, tam ut nobilissimum equitum or
dem, qui ea in insula solem habet et ex illa Europæ adeoq
totius christiani orbis propugnaculo adversus commu
christiani nominis hostem excubat et sacræ illius atque i
clytæ militiæ instituta coram cognosceremus, non solum n
illuc nobis ordo ille equestris placuit, sed et vehemens au
mum nostrum desiderium subiit profitendi nominis inter t
(pie) inter selectum Europæ nobilitatis florem Christian
religioni sponte sua devotum; neque parum adauxit nostru
hoc desiderium laudatissimi parentis nostri recordatio, q
non solum sui de eo ordine judicii affectusque testimoniu
inculcatum ad omnem posteritatis memoriam extare volui
sed, si salva religione potuisset fieri, libenter unum ex fil
ordini ipsi adstrixisset, quod nec Dominationem vestram late
certe scimus. Nobis vero, præter exemplum paternum, hau
levi incitamento fuit insitum animo nostro et quidem pr
potissimum rei maritimæ militiæque navalis studium, quo
Melitensi illo itinere non continuari solum, sed etiam cres
cere atque augeri majorem in modum sensimus. Incendeba

eodem tempore animum nostrum cogitatio, quantum istiusmodi militiæ professio præstaret bellis quæ patriam nostram miserrimam tot annorum lamena *(sic)* conficiunt, ubi, christiani immemores nominis ac professionis suæ, mutuis armis in proprium exitium grassantur ; neque trophæa, quamvis illustria, ex patriæ ruinis cladibusque excita, cum palmis ex barbarorum strage laudabiliter partis ullo genere comparanda nobis videbantur. Accedebat et rerum privatarum consideratio quod, non solum decus fortiter ac præclare agendo etiam hac ratione familiæ nostræ acquiri posset, sed etiam domum Dominationis Vestræ calamitosis hisce patriæ temporibus haud exiguo sumptuum onere sublevaturi videremur, si strenuis in hoc ordine laboribus ea nobis præsidia parare possemus quæ pia majorum nostrorum beneficentia religiosæ illius militiæ stipendia, et virtutis ac fortitudinis præmia constituit. Hæc cum simul animum nostrum subirent ac toti in hujusmodi versaremur cogitatione, una se nobis (eaque, ut videbatur, maxima) difficultas obtulit, quod ordo ille catholicæ religioni Deique ecclesiæ propugnandæ ab apostolica sede institutus, non nisi catholicæ religionis sacramento eidem apostolicæ sedi conjunctos admitteret ; quo ipso nobis, extra catholicam ecclesiam educatis et Augustanam confessionem profitentibus, aditum ad illius dignitatem militiæ omnino præclusum vidimus et, tacito quodam sensu, doluimus.

Sed cum deinde, æstate in Italia exacto, ad Urbem reverteremur, neque desiderium hoc nostrum lateret eos qui forte Melitensis itineris comites nobis fuerant, et qui in Urbe obsequii et honoris causa quotidiè nos frequentabant, cumque per eos porrò principibus hujus curiæ nonnullis innotuisset, qui sua nos humanitate plurimum devinxerant, cœperunt illi hortari nos sedulo ut de catholicæ religionis veritate inspicienda cogitationem curamque susciperemus, quum quidem eo in cardine non solum præsens nostra fortuna, sed, quæ omnibus rebus caducis longe præciosior est, æterna animi salus verteretur.

Atque id quidem ut faceremus eo nobis persuasere facilius, quod, continua aliquot annorum inter catholicos conversatione et quamvis perfunctoria de rebus sacris collatione, jam ante cœperamus perspicere multa ab Augustanæ confessio-

nis ministris catholicæ religioni falso impingi, quæ, nullo veritatis fundamento subnixa, si vel obiter excutiantur, ultro corruunt et per se evanescunt. Quædam etiam catholicorum dogmata ut sequioris sæculi inventa falsitate insimulari, quæ tamen, apertis sacræ scripturæ verbis et perpetuo antiquitatis consensu, ipsi catholici nullo negocio verissima esse evincebant ; usus quoque et ceremonias apud nostrates vel abrogatas penitus vel superstitionis nomine traductas et ratione probabili institutas, jam olim et pietati ac devotioni erga Deum fovendæ unice facere liquidò cognoveramus [1]. Proinde seriam tandem de re omnium maxima disquisitionem cum viris doctis et probis super toto hoc religionis negocio aggressuri, remota tantisper omni præconcepta opinione partiumque studio, et omni humano respectu seposito, gratia Spiritus Sancti sollicita et ardenti oratione, a Deo, patre luminum, nobis poposcimus ut, ipso duce et magistro, certa menti nostræ panderentur quæ caro et sanguis revelare non potest. Neque defuit precibus nostris divina benignitas : tanta enim luce animum nostrum circumfudit ut penitissime perspiceremus quam miserando ac deplorando schismate ecclesiam Dei dilaceraverint et quam longe deviarint a Catholicæ veritatis tramite novi isti doctores qui ecclesiam ab erroribus repurgare voluisse vulgo creduntur. Mirati sumus impunitam eorum vecordiam, qui, vinculo pacis et unionis dirupto, seipsos a Christo ejusque corpore, adeoque de vita quæ in Christo est, separare ecclesiam Dei ut errorum et superstitionum fernam damnare et sponsam Christi sanctam et immaculatam, hoc est matrem suam, quæ [.....] vitali ipsos regenerasset ut diaboli prostibulum, adulterii ac violatæ fidei accusare non dubitarunt. Qui ut damnatas opiniones aliorum incautæ simplicitati obtuderent, ratam tot sæculis catholicæ ecclesiæ doctrinam negare vel in dubium adducere, Sacram Scripturam pro libitu suo interpolare, Sanctorum Patrum scripta et conciliorum generalium definitiones flocipendere, sacramenta ecclesiæ eorumque administrandorum ritus vel rescindere omnino vel ex suo cerebro immutare, disciplinam ecclesiasticam dissolvere et enervare, denique altare contra altare eri-

[1] La phrase depuis *usus quoque* est barrée dans l'original.

gere et suam sibi ecclesiam constituere non sunt veriti, cum tamen ex verbo Dei clarissime constet ecclesiam Christi non nisi unam esse eamque a sapienti architecto non super arenam, sed super apostolicæ confessionis petram ædificatam, adversus inferorum potestatem inexpugnabilem persistere neque a veritate deficere posse, columnam et firmamentum veritatis, quam Spiritus Sancti præsentia in omnem veritatem deducere nunquam desistit, neque invisibilem tectamque latitasse unquam gloriosam Dei civitatem supra monten in lumen gentibus positam, neque cuiquo ab ejus unione et communione sejuncto salutem sperandam, in qua solum peccatorum remissionem et vitam æternam nos credere, etiam fidei symbolum, profitemur.

Hisce igitur similibusque rationum momentis diligenter atque mature apud animum nostrum, de æterna salute unice sollicitum, expensis, ad gremium sanctæ catholicæ et apostolicæ Ecclesiæ, in qua laudatissimi majores nostri tot sæculis cum summa pietatis et sanctitatis gloria vixere, nos quoque confugimus, quæ nos, piissimæ parentis instar, indulgentissime amplexa omnique benignitatis genere fovendos suscepit. Atque ut universo christiano orbi testaremur nos pro Christo ejusque nominis et sanctæ catholicæ ecclesiæ defensione vitam ipsam ac sanguinem libentissime profuturos, quod hactenus in votis fuerat, sacræ Melitensium militiæ nomen eodem tempore dedimus, subitumque et insignia equestria suscepimus ex manu summi pontificis, qui, ut paterni erga nos animi affectum eò uberiùs ostenderet, magni prioratûs Germaniæ coadjutoriam conferendam destinavit, modo id cum Ser^mæ Cesareæ Majestatis beneplacito futurum cognoverit; quod et generis nostri rationem habere, nosque eo acrioribus stimulis ad illustrem nostrisque majoribus non indignam gloriam ex barbaris christiani nominis hostibus parandam incitare voluit. Hæc nos Dominationi Vestræ nequaquam celanda duximus, rogantes obnixe nequid temere aut immaturo consilio a nobis factum existimet qui, ut Deo omnipotenti conscientiam nostram probare semper studuimus, ita universo orbi, tum vero potissimum Vestræ Dominationi quæ nobis instar omnium est. Prolixiorem de fide quam profitemur rationem reddere parati sumus. Illud inte-

rim, ope, re studioque quam possumus maximo, a Dominatione Vestra contendimus ne fraternum erga nos animum, hujus nostræ professionis causa, immutari aut sinistro affectû a nostro amore averti patiatur, neve nostram erga Dominationis Vestræ observantiam promptissimam officiosa obsequia hoc ipso vel commutata vel imminuta existimet ; quæ eo quidem evidentioribus ac frequentioribus argumentis et Dominationis Vestræ et universæ nostræ familiæ exhibere ac probare studebimus, quanto majorem benemerendi materiem Summi Pontificis et Serenissimæ, Cæsareæ ac Regiæ majestatis benignitate brevi nobi concessum iri speramus. Interea Dominationi Vestræ et cunctis familiæ nostræ principibus constanter valetudinem atque omnia fausta ac felicia a Deo Optimo Maximo ex animo apprecamur.

Datum Romæ, 17 Januarii 1637.

19

LE P. MERSENNE [1] A HOLSTENIUS

[Bibl. Barb., XLIII 85]

A Monsieur | Monsieur Holstenius, chanoine | de S-Pierre, chez Monseigneur | le cardinal François Barberin, à | la Chancellerie | à Rome.

Monsieur,

La présente sera, seulement pour cette fois, en françois, si vous avez tant soit peu de difficulté à notre langue, et sera particulièrement pour vous remercier de toutes les faveurs que j'ay reçues de vous à Rome pour vous dire que j'ai fait vos recommandations à vos amis de delà, dont le plus âgé vous verra bientôt, à savoir le P. Sirmond, âgé de 88 ans qui va avec les autres pour l'élection de leur général. [2] .—.....— J'ay trouvé le volume des *Basiliques* [3] imprimé, et dit à M. Cra-

[1] Marin Mersenne (1588-1648), hébraïsant et mathématicien.

[2] Il est aussi question de ce voyage dans les lettres de Dupuy à Holstenius (cf. *ibid.* II p. 72).

[3] Sur Fabrot (Annibal) 1580-1659, juriste et historien, cf. la notice célèbre de Ch. Giraud. L'édition des *Basiliques* ne fut achevée qu'en 1648 (cf. *ibid.* II, p. 79).

moisy que, par votre moyen, il pourrait avoir la copie manuscrite du Vatican pour faire leur index; lequel j'ai trouvé rebuté pour la grande difficulté que lui a fait le bibliotéquaire du Vatican. Plust à Dieu que vous fussiez le chef! Nous jouirions aussi de ce qui y est. Si vous avez icy besoin de quoi que ce soit que je puisse faire, vous n'avez qu'à mander : vous trouverez toujours que je suis

Votre très obéissant serviteur et fidèle ami

F. M. MERSENNE.

Ce 15 septembre 1645, de Paris.

Nous avons icy le bon M. Abraham [1] qui vous salue. M. Cramoisy, le P. Sirmond, MMrs Du Puys, M. Fabrot, excellent jurisconsulte, et tous les autres, qui savent votre zèle pour le rétablissement des bons livres, vous saluent.

20

M. DE LANNOY AU MÊME

[Ibid., XLIII, 85]

(Fragment non daté)

Le témoignage que vous avez rendu de moi dans celle (*sic*) que vous adressés au père Louis Jacob [2] m'oblige à vous en remercier par celle-ci, autant affectueusement qu'il m'est possible. Je croi que[.....] dans le jugement que vous avés fait du libelle diffamatoire du P. Théophile Raynaud, jésuite [3]. Ce m'est une grande consolation qu'il ne me puisse respondre que par des impostures, dont il y en a quelques unes qui lui conviennent avec vérité, puisqu'il a esté deux fois prisonnier

[1] C'est probablement le juif converti dont il est question dans les lettres d'Holstenius et des Dupuy.

[2] Louis Jacob, carme, mort en 1670, un des plus fameux bibliographes du XVIIe siècle, auteur de la *Bibliotheca Parisina*, de la *Bibliographia Parisina*, de la *Bibliographia Gallica Universalis*.

[3] Théophile Raynaud, né à Sospello en 1583, mort à Lyon en 1663, professeur dans les collèges des jésuites à Avignon, Lyon et Rome, original et fécond écrivain. Cf. Tamizey, Lettres de Peiresc à Dupuy, I, 774 et II, 394.

d'estat. Joint à ceci qu'il ruine la cause qu'il défend, puisqu'il n'ose pas y mettre son nom. Tout ce qui est dans ce libelle diffamatoire ne me regarde pas, mais la plus grande partie atteint le père Sirmond, qu'il deschire de bien estrange manière. Que s'il deschire de la sorte celui qui naguères estait le doien de la congrégation générale de la compagnie du P. Théophile, que ne puis-je attendre d'un tel homme ?

21

M. Florent a Holstenius

[Bibl. Barb., XLIII, 176]

A Monsieur, | Monsieur Holstein, | chanoine de Latran.

A Paris, ce 1er septembre 1650.

Monsieur, la bonté et le soin que vous avez pour aider les curieux de livres rares non encore imprimés, anciens ou modernes, et nostre ancienne amitié, me donnent confiance que vous aurez agréable la prière très humble que je vous fais de rechercher les pièces non encore imprimées de Léonard Arétin[1], pour joindre à plusieurs autres du même, ramassées curieusement par monsieur de la Marre, conseiller au Parlement de Bourgogne. Il a certain advis qu'il y en a encore quelques pièces dans la bibliothèque du Vatican et dans celle de messieurs les cardinaux Barberins. Je vous supplie, Monsieur, de prendre la peine d'en faire la recherche et nous en donner advis, et adresser, s'il vous plaît, la response audit sieur de la Marre qui vous fait la mesme prière : vous aurez très-agréable d'obliger un personnage de son mérite et condition, et affin de vous soulager de la perquisition, je vous envoie un indice des pièces qu'il a désia trouvées.

[1] Leonardo Bruni d'Arezzo, humaniste du XVe siècle.

22

M. DE LA MARE A HOLSTENIUS

(Ibid., XLIII, 85)

A Monsieur, | Monsieur Holstein, garde | de la Bibliothèque de sa Saincteté | , à Rome.

A Dijon, le 30 de may 1654.

Monsieur,

Je n'ay pas assez de paroles pour vous témoigner le ressentiment des obligations que je vous ay d'avoir fait part au R. P. Le Caze des manuscrits du Vatican touchant Mre Léonard Arétin. Je l'ay prié de continuer à faire transcrire trois traités qui me manquent et qui sont manuscrits dans la dite bibliothèque, ainsi que je lay recogneu par votre mémoire, sçavoir, un *Discorso fatto a Nicolo da Tolentino*, qui commence par ces mots « *Non piccolo spavento* etc. ; le 2e est *de recta interpretatione ad Beotum senensem*, qui commence par ces mots *cum Aristotelis libros* etc. ; le 3e est *Novella de M. Leonardo d'Arezzo d'Antiocho e Stratonica*, qui commence par ces mots, *Non sono molti anni*, etc. Voilà ceux dont j'ai besoin de la bibliothèque de Sa Sainteté, outre les épistres, desquelles je voy par votre mémoire qu'il y a grand nombre d'exemplaires; et pour cela, j'ai envoyé audit R. P. Le Caze un mémoire de celles que j'ay, c'est-à-dire des noms de ceux ausquelles *(sic)* elles sont écrites et les premiers mots de chacune. Par ce moyen là, il cognoistra celles que j'auray ou que je n'auray pas. Permettez-moi, après de si sensibles témoignages de bonté que j'ay receu de vous, de vous prier de vouloir confier les manuscrits qui vous sont propres audit R. P. Le Caze pour les faire transcrire. Ce sont les volumes auxquels sont contenues les pièces suivantes : *Laurentii Vallæ epistola in Leonardum et Leonardi in Vallam*, plus *epistole CXXVI Leonardi Arretini pro parte communis Florentiae*, plus *Risposta fatta per Leonardo Arretino all'ambasciatori del Re d'Aragona*. Je vous supplie très-humblement de me vouloir faire la grâce de les lui vouloir

confier, sous la sûreté de son écriture et de son seing. Il est homme de grand honneur, qui vous en rendra bon compte et diligemment, après qu'il me les aura fait copier. Je suis obligé de vous faire cette prière, d'autant que je suis beaucoup pressé d'avoir copie de ces pièces là pour commencer à les faire imprimer. Je suis confus d'estre nécessité de vous importuner si assidûment, mais vos bontés m'en donnent la liberté; vous suppliant de croire que je seray ravi d'avoir occasion de vous témoigner que je suis, Monsieur, etc.

23

P. YOUNG[1] A ALEXANDER

Memorandum for A. Alexander going to Paris

[Bibl. Barb., XLIII, 85]

London, the 7 of Julie 1626.

Alexander, if you love me, soone after you come to Paris, enquyre for one Lucas Holsteinius, Hamburgensis; he liveth with one of the presidents in that toune. If none of his countrimen schollers can tell you of him, the keeper of the king of France his librairie, M. Rigault[2], who is an advocat of the court of Parleament there, into whome no doubt he often doth resorte, will find him out. When you have learned where he is, remember by heartiest love and recommandations unto him; excuse me at his hands by reason of your suddain de-

[1] Patrick Young (Patricius Junius), savant écossais et bibliothécaire du roi Jacques I, est l'auteur d'une édition du *Livre de Job*, d'après un manuscrit que lui avait donné Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople. Il mourut le 17 septembre 1652. (Voir *Smith*, Vitæ quorumdam eruditissimorum et illustrium virorum, Londres (Amsterdam) 1707, in-4°; Wood, Athenæ auxionenses, I, col. 393, éd. de 1691; Desmaizeaux, Œuvres de Bayle, IV, 812; deux lettres inédites de J. Price à Bourdelot, Paris, Techener 1883, et Tamizey de Larroque, dans Lettres de Peiresc aux Dupuy, I. 180.)

[2] Sur Nicolas Rigault, parisien (1577-1654), jurisconsulte et historien, connu surtout par son édition de Tertullien (1634), je renvoie d'avance au fascicule des *Correspondants de Peiresc* que M. Tamizey promet de lui consacrer.

parture for not writting into him, and entreate him earnestlie in my name not to forgett that which I committed to his friendlie caire going from hence. Towit he gett my Theodoret manuscript in greeke upon the Psalmes from Fronto Ducaeus[1] the Jesuit, or his executors since he is dead; and from Petavius of that societie, all of Julian the emperour, wich I sent ento him at several times, and eastlie from Puteanus, that which I sent by himself. Thus, desyring you to be earnest with him for a letter unto me touching all these particulars, that I may knowe what to exspect, and how he himself doth, and what good authors is printing there, and that he would be pleased to impart unto me such nowes he thinketh most fitt for me, I take my leave and wisheth you a prosperous journey.

PATRICIUS YOUNG.

Au revers :

Desyre him to find you Longi Pœmenica of the last edition without Achilles Statius.

Remember first and above all to wrythe me back; and answer with the first.

Theodoretus Mss. Juliani orationes Mss. Variæ lectiones pro Novo Testamento. Longi pastoralia. Rigaltii liber.

24

P. YOUNG A HOLSTENIUS

[Ibidem, XLIII, 86]

Suscr : Amplissimo et clarissimo viro Domino Lucae Holstenio canonico divi Petri.

WORTHIE SIR,

The last yeare about this tyme, I wrothe twice unto now, expressing how much I was troubled that Mr. Allastree returned hither without the fragments of Aquila and the rest and the diverse readings of the text of the Prophets out of

[1] Fronton du Duc ou le Duc, de Bordeaux (1577-1623), jésuite et érudit.

the manuscripts copie in your Cardinalle librairie. Which now (because by Godshelpe I intend after a moneth to begin the edition of the Septuagint, casting the diverse reading and notes at the end of the whole), I desire and long for with greatest earnestnesse may be, assuring myself that you, who are so readie to helpe all others in this kynde will not be backward in so just a request and suitable to your noble disposition to pleasure

Your ancient aquaintaince and most faithfull frend,

PATRICIUS YOUNG.

London, the 6th of February 1652.

25

GEORGE THOMASON A HOLSTENIUS

[Bibl. Barb., XLIII, 85]

All Illmo e Rev^mo S^re Padrone mio Col^mo il signor Luca Holstenio, canonico di San Pietro, nella cancellaria, in Roma.

London, 14 may 1647.

WORTHY SIR,

I must return you many thankes for the many favours my servant James Allestree received from you at his being at Rome, and should be very willing to serve you in anything that lies in my power. By him I also received a note for some bookes wich you desire from hence, wich I intend to send you by the first shipping that goes hence for Legorne to my correspondant there, M. Samuel Bonnell, an English merchant, or to any other you shall appoint. And I shall be very glad to serve and observe the commands of his Em. Card. Barberino and keepe a constant correspondence with him or yourselfe for bookes, not only for such things as are printed here, but any other rarities printed in other parts of world, which I am many times master of. You may remember at your being here, we are generally better furnished with bookes from all parts than is any part of Christendome be-

sides. I should likewise desire from Rome the books and numbers mentioned in the enclosed note, and to have them consigned to the said M. Bonnell at Legorne for me, and upon signification of what they will cost, I will give him order to pay for them at Rome without further trouble. M. Selden and M. Patrick Young present their humble service to you, rejoycing in your good health. The like do I, who am

Your ould acquaintaince and servant.

George Thomason.

« Rose and crowne », in S. Paules Churchyard.
Your answer, if sent to Legorne to M. Bonnell, will come safe to my handes.

26

LE MÊME AU MÊME

[Bibl. Barb., XLIII, 177]

Même suscription

Florence, July 6, 1640.

Most reverend Sir,

At my arrivalt here I found a letter from M. Samuel Bonnell to me, with advice that the four Italian Bibles, which were taken in my trunke at Legorne, were by order of the Inquisitory of Rome to be sent thither; but he had so farre prevailed with the inquisitor of Legorne as to suspend their sending untill they might heave from me. Also that M. Bonnell has told him the trunke of bookes wat sent into the lazaretto by error, it being designed for Turky; whereupon the inquisitor of Legorne had told him he had already given advice of them to the inquisitor of Rome, and could not let them without order from him. Wherefore well knowing your greate propensity and forwardness to assist me in all my affaires, for which I shall ever rest obliged, I made bold to trouble you with these lines, and beseech you to adde this to the vast number of your extraordinary favours, as to deale effec-

tually with the inquisitor of Rome that they may be restored, upon this ground that they were by error sent out of the ship; and if you thinke fitting to present him with any booke to the value of eight crownes, I will most faithfully repay it you with all the acknowledgements that so greate a favour shall deserve. I beseech you, most reverend Sir, to pardon my rude and incivil adresses to you, and the troubles which I put you, to have never a friend in Rome to write so, excepting yourselfe; and if God blesse me, I shall use my best endeavour to shew myselfe truly thankefull. I have here enclosed sent you an Italian letter, which if you please may show to the inquisitor of Rome, which I hope may much help toward the business. I shall trouble your Revereuce not further at present, but, with my most humble service and due respects, remaine

Your most humble and respectfull servant.

JAMES ALLESTREE.

Pray let him not know I am a merchant of books. If you please to favour me with a line in answer, and direct to M. Bonnell in Legorne, it will come safe to me.

27

LE MÊME AU MÊME

[Méme suscription]

[Bibl. Barb., XLIII, 85.]

Venice, July 23, 1650.

Reverend Sir,

I made bold from Florence to trouble you with a few lines and entreate your assistance in the recovery of those four Italian Bibles from the Inquisitor of Legorne, who, upon the order of the inquisitor of Rome, would deliver them to M. Bonnell. Whether you have prevailed with him or not, I cannot tell, having not since heard from you. However I shall ever acknowledge myselfe infinitely obliged to you, for your paines and for all those multitudes of favours,

which your goodness hath heaped upon me; and you may please to rest most confident I shall use my best endeavours to shew myselfe truly gratefull.

At present I have another most humble request to you, which I must beseech you to favour me with, and that is that you would please to present my best respects and service to signor Leonardo Augustino and acquaint him that, by an oversight of the facchino that made up my bales, seven *medaglie di Paruta* were packed up amongst the rest of my bookes, so that I am destituted of one to carry with me to Paris, where I hope to sell all, that is hath if I had one to shew to the merchants there, which would much advance their sale. Wherefore pray entreate him to let me have another that is unbound, at the rate of five crownes, which I paid him for the other, and send it to sig. Giov. Casone, whom have entreated to send hither to me by the way of Ancona; and if the bookes I left with you are not yet sold, pray let me know, and I will give order to sig. Mancini to repay you the said money which you lay our. I hope sig. Leonardo will not make scruple to let me have this book at the forementionned prices, seeing he is as much concerned in it as myselfe, and I am sure it will cost me above two crownes before it comes to Paris. Also I expect with much earnestness your letters to Mr. Patricius Junius, and Mr. Eward Bis, and Mr. Rodius in Padova and a catalogue of those greeke and latine manuscripts you have ready for the presse, and a note of such bookes as you desire out of Holland and England, which I shall be very diligent in procuring for you, or any other thing those parts will afford. I shall stay here about three weekes longer, and then depart for Millaine, where I shall not stay above four or five days, and then depart for England. I most humbly entreate you to let me have a speedy answer of this letter in two or three wordes and to procure me this book as soon as conveniently you can, for I hope to sell all at Paris at very good prizes; and if he will not take five crownes, rather then faile let him have sixe, and I will most faithfully repay you with all due acknowledgements of your love and so great a courtesy wlich I shall study to deserve. Thus humbly craving pardon for this rude and

unhandsome trouble, I present my most humble service to you, and remaine

Your most respectfull and much obliged servant.

James ALLESTREE.

If you please to send your answer to sig. Gio. Casone, he will send it me.

In Italian, Latine, or English.

28

LE MÊME AU MÊME.

[Bibl. Barberini, XLIII. 177.]

[Même suscription.]

London, January 2, 1652.

Most reverend and most honoured sir,

Since I left Italy, my occasiones have detained me in France, Holland, Germany, and other countries untill this last moneth; yet I have not been in the least manner forgetfull of my respects unto you, but both from Amsterdam and Antwerp sent you two letters inclosed in the pacquet of sig. Gio. Casoni, as arguments thas I do very well retain in my memory those many huge obligations wherein I shall perpetually stand bound unto you; but because I never yet had the happiness to know of the receipt of either, I very must feare lest they are miscarried. But being now newly return into England, I make bold once more to interrupt your more serious studies with my lines which are certainely to assure you that no distance of place nor intermission of time shall ever be able to make me in the least forget my due respects to you, and if you shall be pleased to command me any service in these parts, I shall account it the greatest honour that can possibly come unto me.

You was pleased, at my last being in Rome with you, amongst many favours to promise me the copie of a piece you had prepared for the presse, viz : *De vita et scriptis Procli*, which, if I migth be so happy as to enjoy, should be as well

printed as could be done in England; for believe it, sir, all the learned men in this island do extreamly desire to see any thing of yours. Your piece *De vita Pythagoræ* his sold here for two crownes, and well is he that can get it at any rate; and truely, were it not that divulged it abroad that you were putting it forth at Rome with many additions, it had long since been reprinted here. Now, sir, I very well know that all your manuscripts are very precious to you and have cost you the paynes of many yeares, so that you may be very unwilling to send them so farre as England and venture them the hazard of so long a voyage; therefore that the world may not be deprived of such jewels, I have written to sig. Casoni and advised him to print what ever you shall think fitt in greeke and latin, and have oblidged myselfe to pay him the cost and charges of the whole impression or such part of it as he shall think fitt; and for this, if it pleases you shall both have the assurance of any merchants at Legorne or Venice, therefore I most humbly beseech you to let him presently begin with the printing of that piece of Proclus or that *De vita Pythagoræ* or any other thing you please, and advise mee whereabouts it will cost and you shall see I will be as good as my word.

M. Selden is very well and desired mee to remember his respects to you, he hath lately had a very greate fortune, viz three score thousand pounds stirling, left him by the death of the countesse of Kent. M. Bish, likewise, who extreamely honour and admires you, is much your servant and hath sent you the enclosed manuscript out of *Jo. Antiocheni Historia*, which is now upon the presse here. He is also printing an ancient Greek copie out of Oxford library *de Brachmannis*, and entreates you if amongst the rellated Strabo you have or any other manuscript you know of anything that concerns the Brachmans, that you would please to communicate it. Sir, you were pleased to promise me 30 or 40 of a book called *Navis Ecclesiam referens* and some other bookes out of cardinal Barberini's library for the *Histoire de la Reyne mère*, and if you have sold the *Erasmi epistolae*, and *Math. Parisiensis Historia*, which I left with you, I beseech you to let sig. Casoni have the bookes you think fitt to send mee, and left me have advice if the other be disposed of, and I you

know of any good greeke books to be sold proper for England, I humbly entreate you to acquaint sig. Casoni with them, that may send them to mee. I most humbly beseech you to honour mee with you answer, and to pardon my boldness in interrupting you at his present, and with all to believe that in all the world there is no man that honoures you and prayes more heartily for your health and happiness than

Your most devoted humble servant,

James ALLESTRYE.

29

JEREMY STEPHENS A JAMES ALLESTREE

[Bibl. Barb., XLIII, 85]

The coppy of part of M. Jeremy Stephens his letter to me

I must renew my suite unto you to procure me the coppyes of some passages from Rome whereof I spake to you at my last being with you, at your house in Buckinghamshire. Viz: In queene Marys time, when the lordes in Parliament would graunt nothing for restitution of religion till they obtain of the Pope a confirmation of licence to hold the Churchlandes which they had seized on, then was sent to Rome, first a post, afterwards a solemne ambassade the 17 of february 1554 (1555 *stylo novo*) by the bishop of Ely and Lord Montacute, with seven score house about same the businesse. Thus Foxe in his *Acts and monuments,* but he doth not anywhere relate the answere given. But S. Clement Edmundes, that industrious and knowing clerck of the Councell, perusing the bookes and recordes of the countestable of that time, did on the register of Queen Mary find the answere, which among other things was to this purpose (as he told me) that the Pope would dispence for the landes of the monasteries, but for the churches, houses, sites and other consecrated places, it was not in his power to dispense. Now, I much desire a full coppy of the Pope's answere to the ambassadors or to the post or to both of them, if they be extant. I doubt not, but as all princes do in like cases, there is an office for custody of all such letters, answeres, and

instruments as passe among them. The reason of my inquiry is to know the truth of that which some of our histories do relate, namely that for a good space after men did forbeare to inhabite upon the houses and sites and churches, till after a pestilence happening in queene Elisabethe time poore people having gotten into them, there being many faire roomes, the new owners did them put out the poore and adventured themselves to dwell in them. And if there be copies of the originals yet extant of the queenes letter or of the letter written by the Lordes in Parliament to the Pope it would much conduce to the worke I have in hand to have a coppy of them. But the chiefe thing I desire is a coppy of the Pope's answere.

Further if it be not too troublesome, I desire to know what Hospitals of note they are in Italy for reliefe of the poore. I have been told much of a very great one all Rome, called *Lo Spirito sancto* and an other at Naples, worth 100 thousand crownes yearly, wherein 2000 poore children are maintained besides other pious uses. In England we had anciently very many and particularly appendant upon the abbayes, where of every great one three hospitals belonging to it. We have 110 great hospitals (as appeareth upon record) demolished at one clappe in the Tempest of king Henri VIII his rage, but the losse of which our poore at this day do suffer extremly in all partes. The reason of this inquiry you will perceive by a worke that I have put to the presse of sir Henry Spelman, which I will impart to you shortly, as also something else which I have in readinesse. Etc.

30

JAMES ALLESTREE A J. STEPHENS

[Bibl. Barb., XLIII, 85]
1/11 novembre 1652

Sir,

It is a whole year since I sent you the coppy of the notes upon the fourth tome of Saint Ambroise. I now send the latter halfe of that tome which I could not then finish. And since

I hade been so distracted with businesse, seeking to get something for my better livelyhood, which I have in part obtained by means of a noble friend, that I could not hasten sooner this that now I send. In this part there are some passages that argue either negligence or corruption of the texte by some addition and change of words as you will find in these notes, p. 71 and 72, in the fourth book of Ambrosius, *De Sacramentis*. There is in Oxonian library two old editions at Basilea, 1492 and 1526, where Erasmus, Coeterius and others do agree upon the reading with the manuscripts. The first change is in the Roman edition, 1580, for ought I find, and then the other editions at Paris or elsewhere do follow that. There is little or nothing gained by the change and I marvaile at it. If there be other manuscripts there, it would be well done to justify the new reading out of them otherwise to restore the same as it was in the former editions at Basil, Pag. 77, you will find an hundred lines added more than our manuscript have, though Erasmus also had them before, but this ancounteth to little. There are many such defects and varieties in old authors and manuscripts. In the fifth tome following, there are many workes which they in the editions do not hold to be genuine. Onely because they have gone formerly under St Ambrose name, they are still so continued, which I dislike not. Erasmus hath censured diverse of them, and in my original books there are not many observations, because there are wanting most of them in the manuscripts. Yet they are some which I will collect and send them to you, if I may heave that this payne is of use to them to whom you impart the papers. Last summer, being at London, I was told by a great person that Holstenius had my papers, as you sent them, and also a stationer in Paules *(sic)* that was at Venice and Rome, speak with him, who told him that he was writing a copy of those papers which I desired from thence of the passages in queene Marye's time and further inquired of me. Wherely I am in hope that the copies which I desired are sent unto you, and that you will please to impart them to me, when you can safely send them. But I confesse the troubles in France and here have been such the last summer, as I feare letters and packets can seldome find safe passage.

But now I hope there is some quietness at Paris, the King being returned thither. Thus, with my best wishes ever to you, I subscribe myself, etc.

31

REÇU DE CONTELORI POUR UNE COLLECTION DE MANUSCRITS DONNÉS PAR FR. BARBERINI A LA VATICANE. LISTE DE CES MANUSCRITS

[Bibl. Barberini, XXXVIII, 37]
(5 décembre 1636)

Index librorum quos Petrus de Luna, nuncupatus in sua obedientia Benedictus XIII, circumferri ubique suum ad usum curabat; inter alios recensentur tractatus ejusdem Petri, tunc cardinalis, et alii ejus manu exarati.

Protocoli variorum instrumentorum, ab anno Domini 1128 usque ad annum 1275, in quibus variæ res ad Sedem Apostolicam spectantes et a cardinalibus in conclavi gestæ referuntur, inprimis compromissum Venetorum et Genuensium in summum pontificem.

Chronicon Pauli Orosii.

Regulæ monachorum Ægyptiorum a Joanne Cassiano libris XII comprehensæ. Liber collationum. Paradisus Heraclides. Diadema monachorum ab Ephrem. De vita S. Joannis eleemosynarii. Octo libri Ephrem.

Opera Petri Damiani.

Regestum litterarum Clementis Quinti datarum anno secundo pontificatus; erant 627, desunt 61 primæ; subsequntur litteræ de curia, erant 46, desunt 17 postremæ.

Libri Alphonsi magistris adversus Isaac Judæum, Ispanico idiomate.

Historia fabulosa Tristani, hispanica lingua vernacula.

Epistola Alexandri ad Aristotelem de mirabilibus, quæ est adulterina.

Cento e martyrologio et e variis locis bibliorum atque Sanctorum Patrum, immistis satis ineptis exemplis et revelationibus ab optimo quodam in Liguria nato Lomelli consutus,

circa annum Christi 1338, et phantasticis figuris scite delineatis illustratus. Scripsit idem libros de præeminentia spiritualis imperii, et de Hierarchia ecclesiastica; desudavit etiam in illa nobili quæstione de Visione Dei, qua sub Joanne XXII Theologorum ingenia exercuit. Affixitur tabula chronologica usque ad Innocentii sexti pontificatum ab orbe condito et varia volumina cum tabulis pictis.

Dicta testium patrum ordinis Templi et concordia.

Varia circa scisma Clementis septimi.

Gregorii XII epistolæ ad Petrum de Luna exemplum.

Protestationes nuntiorum Petri ejusdem, seu Benedicti XIII, contro Angelum de Coiaro, seu Gregorium XII, Romæ anno 1407.

Bertrandi de Guto, nepotis Clementis Quinti, epistola circa pecuniam cujus expilatæ accusabatur.

Sermones varii.

Ordo chrismatis, imperatoris coronatio, etc.

Hominium pro dominio de Claensaes, Tricastinensis Diocæsis, præstitum comiti Venaissino seu rectori pro Papa anno 1293.

Bulla Clementis VII adversus sectatores Urbani VI, conmitem Anguillariæ, de Comite, Caietanos, etc. Data Fundis, anno primo pontificatus.

Molte carte pecore con figure mattematiche ed altre.

Io, Felice Contelori[1], ho ricevute le soddette scritture, parte per conservare nell Archivio apostolico Vaticano, et parte per consegnare allo libreria Vaticana, dall'eminentissimo signor Cardinale Barberino. Questo di 5 X^bre^ 1636, Felice Contelori. Manu propria, eccettuata la prima scrittura segnata con la lettera A.

L.-G. PÉLISSIER.

(*A suivre.*)

---

[1] Peiresc, dans une lettre aux Dupuy, appelle Contelori (qu'il nomme Cantiloro) « un homme de grande mémoire et fort versé en la philosophie, théologie et jurisprudence, qui exerceoit la charge d'avocat en cette court. » (cf. Tamizey, Lettres de Peiresc aux Dupuy, I, 101).

LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE

DU LIMOUSIN [1]

L'idiome vulgaire du Limousin constitue l'un des grands dialectes, et l'un des plus nettement caractérisés, de la langue d'oc. Les variétés y sont nombreuses, et, d'une extrémité à l'autre de la province, les différences assez marquées ; mais ces différences ne vont nulle part jusqu'à rendre méconnaissable l'identité fondamentale. Tout limousin, quel que soit le lieu de la province [2] où il se transporte, et bien qu'il soit plus frappé que ne le serait un étranger des particularités locales, a la pleine conscience qu'il n'est pas sorti de chez lui. Il y a dans l'accent, dans tout l'habitus, pour ainsi dire, du langage, un je ne sais quoi qui ne lui permet pas de se tromper. Qu'il franchisse, au contraire, les limites de la province, il pourra comprendre encore et être compris, mais il se sentira immédiatement dépaysé.

Le dialecte limousin déborde sensiblement, au Sud et à l'Ouest, au dehors des limites des départements de la Haute-Vienne et de la Corrèze, et plus généralement de celles des anciennes provinces de la Marche et du Limousin. Ainsi il

[1] La présente notice a déjà paru dans le *Limousin*, volume publié à Limoges l'année dernière, à l'occasion de la 19e session, tenue dans cette ville, de l'Association française pour l'avancement des sciences. Je ne la réimprimerais pas dans la *Revue*, malgré les sollicitations d'amis trop indulgents, si elle devait y reparaître telle qu'on peut la lire dans le volume précité. Mais on trouvera ici en plus, d'une part les notes, qui durent être, sauf deux ou trois, sacrifiées dans la première édition, en raison du peu d'espace dont chaque collaborateur du *Limousin* pouvait disposer, et d'autre part un double appendice, dû à M. Alfred Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, qui donnera à cette publication un intérêt et une importance auxquels mon modeste travail, par lui-même, ne saurait prétendre.

[2] Il faut entendre la province *linguistique*, le territoire du dialecte, tel qu'il est déterminé plus loin.

règne, non seulement dans les parties des arrondissements de Confolens et de Nontron qui étaient autrefois comprises dans le Limousin, dans les parties de l'arrondissement de Périgueux, comme Hautefort et Excideuil, qui, bien qu'appartenant au Périgord, relevaient de la vicomté de Limoges, mais encore dans toute la région orientale de l'Angoumois (tout ou partie des cantons de S. Claud, de la Rochefoucauld, de Montbron, d'Angoulême, de la Valette), et dans tout le département de la Dordogne, de l'Est à l'Ouest, jusqu'à la latitude de 45° environ [1]. En revanche il n'atteint pas partout, au Nord et au Midi, les limites extrêmes de la province. Turenne, par exemple, et Beaulieu lui échappent, le dialecte de ces localités, aujourd'hui comme au moyen-âge, étant celui du Quercy.

Au milieu des variétés, plus ou moins nombreuses, selon le critère que l'on adopte, de ce grand dialecte, on reconnaît sans peine trois groupes assez compacts, formant comme trois sous-unités linguistiques, qui sont le haut limousin, le bas limousin, le périgourdin, et qui embrassent, en gros, le premier la Haute-Vienne avec les parties voisines de la Charente et la moitié occidentale de la Creuse; le second la Corrèze et la moitié orientale de la Creuse; le troisième la Dordogne (dans les limites indiquées plus haut) avec les parties limitrophes de la Charente.

C'est dans le dialecte limousin qu'ont été composés les plus anciens monuments que l'on possède de la langue d'oc, et l'un de ces monuments, le poème sur Boëce, est même antérieur à toute pièce d'archives écrite en cette langue, en n'importe quel lieu. C'est dans le Limousin que naquirent, et c'est en limousin, par conséquent, que chantèrent les premiers et les plus illustres des troubadours: aussi le limousin devint-il de bonne heure la langue littéraire et classique des provinces d'outre-Loire, et, pour employer l'expression d'un savant italien du XVIe siècle, comme le toscan de la France méridionale.

[1] On pourrait, avec plus de précision, donner à peu près, comme limites du dialecte, au Sud et au Sud-Est de ce département, celles-là même du diocèse de Périgueux avant la révolution, c'est-à-dire la Dordogne et la Vézère.

Cette primauté du dialecte limousin est formellement reconnue par deux grammairiens du moyen-âge : le catalan Raimon Vidal de Besaudun, dans ses *Rasos de trobar* (commencement du XIIIe siècle), et l'auteur toulousain des *Leys d'Amors*, ouvrage composé vers 1350; ce qui n'a pas empêché la langue d'oc d'être désignée habituellement, depuis le moyen-âge, et de l'être encore, par le nom d'un autre dialecte qui a bien moins de titres à cet honneur, celui de provençal.

L'histoire de la littérature limousine au moyen-âge ne serait donc rien moins que l'histoire de la littérature dite provençale toute entière. Mais il ne saurait être question, dans ce court précis, de présenter un abrégé, même le plus réduit possible, d'une telle histoire. Nous devons nous borner à énumérer les auteurs qui appartiennent à notre province par leur naissance, et les ouvrages anonymes que nous savons ou pouvons légitimement supposer y avoir été composés. Dans cette double liste nous comprendrons, non seulement ce qui est du Limousin proprement dit et de la partie du Périgord où se parlait et où se parle encore le dialecte limousin, mais encore les poëtes qui, nés dans les pays voisins de langue d'oïl, Poitou, Saintonge, Angoumois, avaient adopté, pour instrument de leurs pensées, la langue du Limousin.

Le plus ancien monument du dialecte limousin, comme de la langue d'oc, est un fragment d'un poëme sur Boëce, déjà mentionné plus haut, que l'on a fait remonter au Xe siècle, et qui appartient tout au moins aux premières années du XIe.

C'est une œuvre de clerc, sans mérite poétique, mais dont l'importance philologique est à tous égards considérable. Dans ce premier écrit la langue d'oc apparaît déjà toute formée, et avec les traits essentiels qui lui resteront, bien qu'avec une couleur dialectale (celle du haut limousin) assez prononcée.

Moins anciennes d'un siècle environ sont quelques poésies pieuses que nous a conservées un ms. provenant de l'abbaye de Saint-Martial, et qui ont été probablement composées à Limoges, ainsi qu'un fragment d'une traduction de l'Évangile de saint Jean, certainement exécutée dans le haut Limousin, sinon à Limoges même.

Contemporains ou à peu près des poésies pieuses que je

[illegible] de mentionner sont les premiers produits qui nous [illegible] de cette poésie lyrique qui allait atteindre en peu d'années, sur la terre limousine, un si haut degré de perfection et dans laquelle réside le caractère essentiel, comme la supériorité incontestée, de la littérature provençale.

Ces premiers produits de l'art lyrique portent le nom de GUILLAUME IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers. Remarquons, en passant, que trois idiomes différents étaient parlés dans les états de ce puissant prince : le poitevin, le limousin et le gascon. C'est en limousin qu'il composa ses vers. Cependant il semble, *à priori*, qu'il aurait dû préférer, ou le poitevin, qui était sa langue maternelle, ou le gascon, qui était celle qu'on parlait dans la ville la plus importante de ses domaines. S'il choisit le limousin, c'est évidemment parce que ce dernier idiome avait déjà reçu (ce que prouve d'ailleurs l'état où nous le voyons dans les vers de Guillaume) une culture assez avancée, qu'il était déjà la langue littéraire de l'Aquitaine ; et de fait nous savons par le témoignage de troubadours postérieurs et par celui du chroniqueur Geoffroi de Vigeois, que son contemporain et vassal, EBLE II, vicomte de Ventadour, composait aussi des vers et que sa cour était comme une école de poésie ; école où s'étaient peut-être formées antérieurement plusieurs générations de poëtes, dont l'oubli aura dévoré les œuvres comme les noms.

Les troubadours qui suivirent immédiatement Guillaume IX composèrent dans la même langue que lui, bien que gascons ou saintongeais de naissance ; nous pouvons à ce titre les revendiquer. Ce sont CERCAMON, MARCABRU et JAUFRE RUDEL, prince de Blaye.

Avec BERNART DE VENTADOUR (1145-1195), qui les suit, nous revenons au foyer même de la poésie dont il fut le plus illustre représentant. On connaît les aventures de ce gracieux poëte, qui, né au plus bas degré de l'échelle sociale, fut aimé successivement de la femme de son seigneur et de la suzeraine de ce dernier, et dont l'existence tourmentée alla s'achever, sous l'humble froc d'un moine, dans une cellule de

[1] 1087-1127.

l'abbaye de Dalon. Ses vers, aussi tendres que passionnés, sont ce que la littérature provençale peut opposer de plus parfait à la poésie amoureuse des autres nations. La sincérité, qui trop souvent plus tard fera défaut, la naïveté, la grâce, avec un art déjà consommé, tout, parfum et couleur, y charme et séduit.

Immédiatement après Bernart, les plus célèbres troubadours limousins que nous ayons à mentionner, tous plus ou moins ses contemporains, sont BERTRAN DE BORN, d'Hautefort, GIRAUT DE BORNEIL, d'Excideuil, ARNAUT DANIEL, de Ribérac, et ARNAUT DE MAREUIL. Ces quatre poëtes étaient proprement périgourdins; mais le pays des deux premiers dépendait de leur temps de la vicomté de Limoges ; et quant aux deux autres, la langue qu'ils parlaient et qu'on parlait autour d'eux ne devait pas différer alors plus qu'elle ne le fait aujourd'hui du limousin proprement dit. Arnaut de Mareuil, qu'on a pu appeler, non sans quelque exagération, le Tibulle de l'Occitanie, est un poëte tendre et délicat, qui rivalise souvent avec Bernart de Ventadour, mais qui ne saurait, pour l'ensemble de ses œuvres, lui être comparé. Son homonyme et voisin, Arnaut Daniel, a eu l'honneur, encore inexpliqué pour nous, d'être considéré par Dante et Pétrarque comme le type le plus parfait du chantre de l'amour ; quant à Giraut de Borneil et à Bertran de Born, Dante les a placés, avec Arnaut Daniel, mais à bien plus juste titre, au sommet du Parnasse provençal, Bertran de Born comme poëte des batailles, Giraut de Borneil comme interprète éloquent des idées de vertu, d'honneur et de justice.

A ces deux derniers jugements, nous ne pouvons que souscrire. Nul n'ignore ce que fut Bertran de Born ; on connaît moins Giraut de Borneil, que ses contemporains ou successeurs immédiats appelèrent le maître des troubadours, et qui mérita ce titre par la dignité de sa vie, l'élévation de ses sentiments et la perfection de son art.

Un autre poète justement célèbre, qui fut contemporain des précédents, limousin, celui-là, d'origine comme de langue, est GAUCELM FAIDIT [1], d'Uzerche, le type le plus accom-

[1] 1180-1216.

pli du troubadour aventureux, perpétuel jouet des belles châtelaines qui accueillaient ses hommages, et dont les vers d'ailleurs se distinguent souvent par un grand charme, une véritable sincérité et un touchant accent personnel. On éprouve par exemple un réel plaisir à l'entendre, au retour de la quatrième croisade, où il avait accompagné le marquis de Montferrat, remercier Dieu de ce qu'il revient plein de force et de santé dans son cher pays de Limousin, « aux belles fontaines et aux clairs ruisseaux, où un petit jardin vaut mieux pour lui qu'une grande terre ailleurs. »

Après ces poètes, célèbres entre tous, et que bien peu, parmi ceux des autres provinces de la langue d'oc, ont égalés, nous avons à en mentionner beaucoup d'autres, d'un mérite moindre, et de plusieurs desquels il ne reste que fort peu de chose. Quelques-uns ne figureront dans notre liste que sous bénéfice d'inventaire, leur origine, quoique vraisemblablement limousine, restant pourtant incertaine. Un astérisque précédera le nom de ces derniers. Nous suivrons ici l'ordre alphabétique, l'ordre chronologique ne pouvant être établi sûrement pour plusieurs d'entre eux. Tous ont fleuri d'ailleurs de 1150 à 1270 au plus tard.

*Andrian (lis. *Adrian*?) del palais (probablement le Palais, canton de Limoges). Poëte mentionné dans la *Doctrina d'acort* de Terramagnino de Pise, qui rapporte dix vers de lui.

Arnaut de Tintignac (Commune de Naves, canton de Tulle). Trois ou quatre pièces.

*Audoi. Deux manuscrits attribuent à un troubadour de ce nom une chanson donnée plus justement par d'autres à Bernart de Durfort. L'existence de nombreux Audoi est constatée en Limousin au XIIIe siècle [1]. Le troubadour Audoi a-t-il quelque rapport avec ces personnages?

Bernart de Cornil (arr. de Tulle). Son nom seul s'est conservé. Il fut contemporain d'Arnaut Daniel.

Bertran de Born le fils. 1200-1230. On possède de lui deux ou trois pièces dans le même genre que celles de son père.

[1] Voy. *Documents historiques concernant la Marche et le Limousin*, publiés par Alf. Leroux, Em. Molinier et Ant. Thomas, t. I, p. 53, 149, 182, etc.

*Bertran de Preissac (canton d'Excideuil ?) Deux pièces, dont une lui est disputée par d'autres troubadours.

Elias, Eble, Gui et Peire d'Ussel. Les trois derniers étaient frères et cousins du premier. Contemporains de Gaucelm Faidit et de Marie de Ventadour [1].

*Esteve. On a de lui et d'un autre troubadour, nommé Jutge, une tenson dans laquelle le différend est soumis à un Eble, qualifié de *mon senhor* par chacun d'eux. Serait-ce un des vicomtes de Ventadour?

Gausbert de Puycibot (commune de Saint-Pierre de Frugie, canton de Jumilhac, arr. de Nontron). Contemporain de Savaric de Mauléon. On a sous son nom une quinzaine de pièces, moins intéressantes que sa biographie.

*Giraut de Luc (Corrèze?) Contemporain d'Alphonse II, roi d'Aragon (1162-1196). Deux sirventés.

Gui de Glotos (Égletons, Corrèze). Quelques couplets.

Guilhem de Limoges. Un sirventés lui est attribué par un manuscrit.

Guilhem de la Tour (arr. de Ribérac). 1220-1255. Héros d'une touchante aventure d'amour. Douze à quinze pièces.

Jaufre de Pons (Charente-Inférieure). Vers 1200-1220 ? Une tenson avec Rainaut de Pons.

Joan d'Aubusson. Vers 1230-1240. Trois ou quatre pièces,

Joan (de Limoges ?). Jongleur, qui vivait vers la fin du XIIIe siècle, et composait peut-être aussi lui-même, comme la plupart de ses confrères. Il possédait une maison à Limoges. C'est ce que nous apprenons du même texte qui nous a conservé son nom, avec l'indication de sa profession [2].

Jordan Bonel de Confolens. Contemporain de Bertran de Born. Trois ou quatre chansons.

*Jutge. Voy. Estève.

[1] Le troubadour Gui d'Ussel, qui fut, comme nous l'apprend sa biographie, chanoine de Brioude et de Montferrand, paraît avoir été aussi prévot d'Eymoutiers. Parmi les prévots de cette église figure en effet, de 1231 à 1237, un « Guido de Ussello. » Voy. *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, XXXVI, 397 et 441.

[2] Voy. *Documents hist. concernant la Marche et le Limousin*, t. I, p. 28: « .. in domo que fuit Cul d'Agulha, que modo est J. lo jotglar ».

[illegible] Une chanson avec [illegible]

[illegible]

[illegible] Une chanson.

[illegible] par le titre. Une [illegible]

[illegible] comme le précédent, seulement [illegible] manuscrit aujourd'hui perdu, devait [illegible]

[illegible] -1243). Deux [illegible]

[illegible] Une chanson avec Gui d'Ussel, qui [illegible] Renaud VI, vicomte d'Au[illegible] par Gui d'Ussel.

[illegible] (Charente-Inférieure). Vers 1200-1220 (?). [illegible] avec Jaufre de Pons.

[illegible], jongleur et en même temps troubadour?), mentionné dans un document du XIIIe siècle, comme propriétaire d'une maison à Limoges [1]. Cf. ci-dessus Joan.

Richart Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre. 1169-1199. Des deux pièces que nous possédons de lui, l'une a été conservée à la fois en français et en provençal, l'autre seulement en français.

[1] *Cartulaire du Consulat de Limoges*, f° 21 r° : « En la maijo Richardet [illegible] » Les jongleurs devaient être assez nombreux à Limoges, car nous les voyons au XIIIe siècle chargés du guet ([illegible]) en compagnie des marchands et des servants, le jeudi de chaque semaine. (*Cartulaire du Consulat*, f° 86 v°.)

Richart de Barbezieux (Charente). Un des troubadours les plus distingués dans les rangs secondaires. Vers 1200. Une dizaine de chansons.

Savaric de Maulĕon (Chatillon-sur-Sèvre, arr. de Bressuire, Deux-Sèvres). 1200-1233. Personnage historique bien connu. Deux tensons, une chanson et un couplet.

Ugo de la Bachellerie (canton de Terrasson, Dordogne, ou plutôt commune de Salons, canton d'Uzerche). Vers 1210. Cinq ou six pièces lyriques [1].

Avec les derniers troubadours limousins dont les œuvres soient susceptibles d'être datées, nous dépassons à peine le milieu du XIIIe siècle. A cette époque, les grands foyers de la poésie provençale s'étaient successivement éteints, et ce qui restait encore d'activité poétique ne se manifestait plus qu'isolément, dans quelques petites cours du Languedoc et de la Gascogne, comme celles de Narbonne, de Rodez et d'Armagnac, et çà et là en Provence. Toute trace de la poésie des troubadours disparaît alors en Limousin, et nous n'y rencontrons plus que quelques compositions d'un genre tout différent, d'humbles poésies pieuses qui vont ainsi se rattacher, par delà l'âge classique ou de la poésie de cour, à celles que nous avons mentionnées au début de cet essai, et sur lesquelles nous allons maintenant revenir. Mais auparavant nous avons un mot à dire d'un autre genre poétique qui, à l'inverse de ce qui s'est passé dans la langue d'oïl, où il s'est développé avec une extraordinaire richesse, est resté, dans la langue d'oc, pour ainsi dire, à l'état d'embryon : le genre narratif.

On sait que la littérature provençale, dans l'immense production épique du moyen âge, ne peut revendiquer, si l'on met de côté deux au trois œuvres inférieures, qui sont peut-être de simples traductions, qu'une seule chanson de geste, celle de *Girart de Rossillon;* et encore ce bel ouvrage ne lui appartient-il pas sans conteste. Une des trois versions qu'on en possède est en effet purement française, et celle qu'on

[1] Pour plus de détails sur les poètes ici énumérés et sur les ouvrages anonymes déjà mentionnés ou qui vont l'être, voir mon édition des *Biographies des Troubadours* (Toulouse, 1885), avec l'appendice qui les suit, où l'on trouvera aussi les indications bibliographiques nécessaires.

s'accorde aujourd'hui à regarder comme la moins éloignée de la forme primitive, est dans une langue indécise, qui, pour être moins voisine du français que du provençal, est loin cependant de représenter celui-ci dans sa pureté. M. Paul Meyer a conjecturé, avec vraisemblance, que ce premier texte de Girart de Rossillon appartenait à l'extrême frontière septentrionale de l'ouest de la langue d'oc, par conséquent de notre dialecte, c'est-à-dire à la Marche[1]. Quant à la troisième version de *Girart*, laquelle est en provençal pur, sauf les fautes occasionnées par la rime, le même érudit pense qu'elle a été exécutée en Périgord, c'est-à-dire encore dans les limites de notre province linguistique [2].

Mais, si l'attribution au Limousin de *Girart de Rossillon*, dans la forme provençale et la forme semi-provençale de cette chanson, reste incertaine, il n'en est pas de même d'un autre poëme, malheureusement perdu. en entier, ou presque en entier [3], celui dans lequel le chevalier Grégoire Béchade, du château de Las Tours, avait raconté, *de visu*, les évènements de la première Croisade, et sur lequel nous possédons le témoignage formel et plusieurs fois cité du prieur de Vigeois. Le nom de Grégoire Bechada s'ajoute ainsi à ceux de ses contemporains, le duc d'Aquitaine Guillaume IX et le vicomte de Ventadour, Eble II, pour former comme une trinité poétique dont le Limousin doit être justement fier, puisque c'est par

[1] Opinion qui a toujours été la mienne. Je pense que c'est aussi dans la même contrée que fut composée la chanson d'*Aigar et Maurin*, dont un long fragment a été découvert et publié il y a quinze ans par M. A. Scheler. Voy. mon édition des *Biographies des Troubadours*, p. 187.

[2] Je dois dire que les preuves alléguées à l'appui de cette opinion ne me paraissent pas suffisantes pour autoriser une localisation aussi étroite. Voy. *Bibl. de l'École des Chartes*, 1862, p. 45 sq.

[3] Cette réserve est commandée par la découverte, qu'on a faite en ces dernières années, d'un fragment de 700 vers d'un poëme provençal sur le même sujet, fragment dont la langue accuse, à la vérité, un âge plus récent que celui de Grégoire Bechada (ce qui peut s'expliquer par un ou plusieurs remaniements postérieurs), mais dont l'auteur se donne lui-même pour limousin. Voy. Paul Meyer, *Fragments d'une chanson d'Antioche en provençal*, Paris, Ernest Leroux, 1884, et cf. *Revue des langues romanes*, XXVII, 148. Voir aussi *Romania*, XVII, 513 et XIX, 562.

ces noms que s'ouvre l'histoire littéraire de la France méridionale.

Il est naturel de penser qu'à l'ombre des monastères si renommés du Limousin, et particulièrement de celui de Saint-Martial [1], dut se développer pour l'édification des laïques et des religieux eux-mêmes une littérature d'un caractère tout dévot. Malheureusement, de cette littérature, si abondante que nous puissions la supposer, il ne reste que de rares débris, et tout, ou à peu près tout ce que nous en avons ou que nous pouvons en connaître est antérieur ou postérieur à la splendide floraison lyrique qui a rempli le XIIe siècle et la plus grande partie du XIIIe [2].

En tête doivent figurer, pour commencer par la poésie, les ouvrages auxquels nous avons déjà fait allusion ci-dessus : le poëme sur Boëce, dont nous n'avons plus qu'un fragment de 257 vers, et trois poésies pieuses d'un manuscrit de St-Martial, consistant en une prière à la Vierge, une pièce farcie en son honneur, l'une et l'autre en quatrains, la première de six, la seconde de sept syllabes, et en un *répons*, pareillement farci, de dix décasyllabes. Il faut ici mentionner en outre un ouvrage, deux peut-être, qui sont perdus, mais sur lesquels les témoignages que nous possédons sont trop récents pour que nous puissions les tenir pour bien assurés : une *Vie de Jésus-Christ* et une *Bible* qui, composées en langue vulgaire et en vers par le bienheureux Israël, chantre du Dorat, mort en 1014, auraient été par conséquent antérieures d'un siècle environ aux trois poésies du manuscrit de St-Martial [3].

[1] On sait assez ce qu'on doit à cette illustre abbaye dans le domaine de la littérature latine ecclésiastique et spécialement de la poésie liturgique; mais il ne s'agit ici que de la littérature en langue vulgaire.

[2] On remarquera plus loin, dans un texte de 1490 (Appendice II, pièce V, art. 10) la mention, qu'il convient de signaler ici, de noëls et de « chansons de Nostre Dame », noëls et chansons dont il reste peut-être quelque chose dans les chants pieux que conserve encore la mémoire du peuple.

[3] On a cité à tort, comme provenant de la *Vie de Jésus Christ* par Saint Israël, et pour prouver que cet ouvrage avait été composé en langue d'oïl et non en langue d'oc, deux vers français qui ne peuvent remonter plus haut que le XIIIe siècle, et qui appartiennent à l'une des versions du poëme que j'ai publié ici même, d'après le manuscrit de Montpellier (*Le Romanz de Saint Fanuel et de Sainte Anne et de Nostre Dame et de Nostre Sei-*

Des poésies dévotes qui ont pu être composées depuis ces dernières, c'est-à-dire du XIIe au XVe siècle, sur le territoire de notre dialecte, il ne s'est conservé que les suivantes :

Une quarantaine de vers sur l'orgueil, formant le début d'un petit poëme sur les sept péchés mortels, lequel remonte aux premières années du XIIIe siècle ou à la fin du précédent, et qui se trouvent dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale provenant de St-Martial de Limoges[1] ;

Deux prières à la Vierge, une autre à Jésus-Christ, et une traduction d'une oraison française intitulée *Priere Theophilus*, le tout faisant partie d'un livre de piété exécuté au XIVe siècle pour une dame[2] ;

Une prière à Notre-Dame des Sept-Douleurs, qui peut être considérée en même temps comme une variante d'un thème plusieurs fois traité au moyen-âge, celui des Heures de la Croix[3], et qui a été transcrite dans un livre d'heures du XVe siècle[4] ;

Une exhortation à prier Dieu et à bien vivre, en douze vers de huit syllabes, inscrits en tête du livre de raison d'Étienne Benoist, livre commencé en 1426 ;

Un cantique en l'honneur de saint Jean-Baptiste, qu'on chantait autrefois à Périgueux, le jour de la fête de ce saint, et qu'on peut faire remonter au XIVe siècle au moins, mais

gnor et de ses apostres.) Voy. *Vies de Saint Israël et de Saint Théobald* par l'abbé Rougerie (Le Dorat, 1871), p. 59, et cf. *Revue des langues romanes*, XXIII, p. 5, n. 1, et XXXII, p. 401, l. 1 - 4. — Je me suis, quant à moi, souvent demandé si la *Passion* du ms. de Clermont ne serait pas, par hasard, un fragment (la dernière partie) du poëme de Saint Israël. La langue de la *Passion* est, comme on sait, une langue hybride, où l'on rencontre côte à côte des formes de la langue d'oïl et de la langue d'oc, et l'idiome du Dorat est justement un idiome mixte qui présente un caractère analogue. Voy. L'*Étude* de Ch. de Tourtoulon et O. Bringuier *sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl*, p. 51, et la carte qui y est jointe.

[1] Bibl. nationale, fonds latin, n° 3548 B. Voy. *Revue des langues romanes*, XVIII, 145.

[2] Voy. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1881, pp. 53 et suiv.

[3] Sur les autres compositions provençales traitant du même sujet, voy. la *Revue des langues romanes*, XXXIII, 122.

[4] *Romania*, I, 410.

dont le texte, dans la seule copie qu'on en possède, a été sensiblement rajeuni [1].

Ajoutons une pièce de 155 vers en l'honneur de la Sainte Vierge, manifestement traduite du français, et que M. Paul Meyer, qui l'a découverte et publiée [2], croit pouvoir faire remonter au milieu du XIIIe siècle.

En prose, ce qui nous est resté de la littérature religieuse du Limousin n'est guère plus abondant. En premier lieu, mentionnons le fragment, déjà cité, de traduction de l'Évangile de saint Jean, qui est à la fois le plus ancien spécimen connu d'une traduction des livres saints en langue vulgaire, et le plus ancien monument de la prose provençale.

A la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe appartient un petit abrégé d'instruction chrétienne, qui traite successivement des sept sacrements, des sept œuvres de miséricorde, des dix commandements, des neuf manières de faire faussement pénitence, et du salut. Cet intéressant échantillon de la prose limousine des environs de l'an 1200 fait partie du même manuscrit que les vers sur l'orgueil, déjà mentionnés, qui l'y suivent immédiatement. Ce même manuscrit, l'un des plus précieux parmi ceux qui proviennent de l'ancienne abbaye de Saint-Martial, renferme aussi deux séries de sermons, qui sont les plus anciens monuments que l'on possède de la prédication en langue vulgaire. Mais ce n'est pas dans notre province qu'ils ont été composés: les caractères dialectaux qu'ils présentent leur assignent une origine plus méridionale et, peut-être, pour une des séries tout au moins, plus orientale [3].

Aucune des homélies prononcées au moyen âge en langue vulgaire, par des prédicateurs limousins, ne nous a d'ailleurs été conservée, au moins sous cette forme ; car c'est en latin qu'on avait coutume de confier au parchemin les ouvrages de ce genre qu'on voulait garder par écrit; mais nous pouvons citer les noms de plusieurs de ces prédicateurs [4], par

[1] Voy. *Revue des langues rom.*, XXVI, 157.

[2] *Romania*, XX, 455.

[3] *Revue des langues rom.*, XVIII, 105.

[4] Il serait intéressant de savoir si Raoul Ardent († 1101), prédicateur du comte de Poitiers, Guillaume VII, le troubadour, se servait dans

exemple, ceux d'Élie de Gimel, préchantre de Limoges, mort vers 1220 ; de Bernard Itier, bibliothécaire de St-Martial ; de Jean Baletrier, du couvent des dominicains de Limoges, mort en 1260 [1] ; de Jean de Limoges, qui vivait dans le même temps ; d'Étienne de Salagnac, prieur des dominicains de Limoges, mort en 1290 ; de Hugues de Bonneval, et du docteur de Sorbonne Pierre de Limoges, mort vers 1300. On trouve quelquefois, dans les sermons de ce dernier, ou dans les extraits qu'il a faits de plusieurs de ceux de ses contemporains, des passages en limousin, au milieu des phrases latines du texte transcrit ou analysé [2].

Le manuscrit du XIVe siècle qui nous a conservé les prières en vers à la Vierge et à Jésus et la *Prière de Théophile*, mentionnées plus haut, renferme en outre un certain nombre d'oraisons et de traités mystiques, de peu d'étendue, également en limousin (la plupart du moins) et en prose, qui sont : 1° des prières où la Vierge est invoquée d'abord au nom de ses sept douleurs, puis au nom de ses sept joies ; 2° des traités, la plupart fort courts, portant les titres suivants : *Liber divini amoris, De divina impletione, De decem preceptis amoris, de xxiiij privilegiis amoris, De superno amore, De dulcedine memorie, De divina consideratione, De respectione summi boni, Scala divini amoris ;* 3° une suite de prières sur les heures canoniques [3].

Il existe au grand séminaire de Limoges un livre de prières

ses sermons de la même langue que ce dernier dans ses poésies, en d'autres termes, s'il prêchait en limousin ou en poitevin.

[1] C'étaient aussi des dominicains ces prédicateurs dont une chronique anonyme de Saint-Martial nous apprend, sous la date de 1233, qu'ils surent faire accepter aux femmes de Limoges, qui, jusque-là sans doute, allaient « en cheveux », l'usage d'un couvre-chef. Voy. Duplès-Agier, *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, p. 131.

[2] M. Lecoy de la Marche (*la Chaire française au moyen âge*, p. 100) en cite deux ; Daunou un autre, qu'il prend pour du français, au t. XVI, p. 165, de l'*Histoire littéraire de la France*.

[3] *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1881, p. 58 et suiv. — Les articles compris entre *De divina impletione* et *Scala divini amoris* ne sont peut-être que des sections du premier de ces traités. Ces traités sont-il originaux ou bien sont-ils traduits ou imités du latin ? M. Paul Meyer, qui les a fait connaître, n'a pu trouver réponse à cette question.

à l'usage des prêtres de Saint-Pierre du-Queyroix, qui contient des oraisons en limousin. C'est un ms. sur parchemin qui remonte à 1376 [1]. Allou qui le mentionne (*Description des monuments de la Haute-Vienne*, p. 247) parle ensuite d'un livre d'heures ayant appartenu à une dame de Limoges, dont le nom et la demeure sont inscrits en tête en limousin, mais sans dire s'il s'y trouve quelque prière ou quelque cantique en cette langue.

A la littérature religieuse on peut rattacher les statuts des confréries dévotes, qui furent toujours si nombreuses dans la province et particulièrement à Limoges [2]. Des documents de ce genre rédigés en limousin, il ne s'est conservé, à notre connaissance, que ceux de la Confrérie de Notre-Dame de Saint-Sauveur à Limoges, qui remontent à 1212 [3], ceux de la confrérie des treize chandelles ou de Saint-Martial (XIVe siècle); ceux de la confrérie des Pauvres à vêtir ou des suaires (1380); ceux de la confrérie de N.-D. du Puy, qui portent la date de 1425 [4]; ceux de la confrérie de N.-D. la Joyeuse ou des Pastoureaux (1481), et ceux de la confrérie de N.-D. de la Conception (XVe siècle), également à Limoges.

D'autres documents, dont la mention doit trouver place dans cette section de notre travail, sont les inscriptions funéraires. On en a recueilli cinq qui ont été publiées plusieurs fois, en dernier lieu par M. l'abbé Leclerc, dans le

[1] Voy. la description qu'en a donnée M. Paul Ducourtieux, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, XXXV, 78.

[2] Voir, sur ces confréries, une notice très intéressante de M. Louis Guibert: *Les confréries de dévotion et de charité et les œuvres laïques de bienfaisance à Limoges avant le XVe siècle* (*Cabinet historique*, t. XXIX, p. 617).

[3] Publiées d'après deux copies modernes: 1° dans les *Annales manuscrites de Limoges*, p. 182: 2° dans les *Notes historiques sur le culte de la Vierge dans le diocèse de Limoges*, par l'abbé Roy-Pierrefite, p. 34. Ils sont reproduits ci-après, d'après l'original, dans l'appendice II, avec deux autres des documents ici mentionnés.

[4] Publiés par M. A. Leroux, dans le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 1885, p. 82, et dans les *Chartes, Chroniques et Mémoriaux, pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin*, p. 135.

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, t. XXIX [1].

A la littérature religieuse se rattache aussi très étroitement la littérature dramatique. Né dans l'église même, le drame, en sortant du temple, resta sous son ombre, et les représentations dramatiques gardèrent le caractère de fêtes religieuses jusqu'à la fin du moyen âge.

Le plus ancien drame liturgique dans lequel apparaisse, mêlé au latin, un idiome roman, le *Mystère des vierges sages et des vierges folles*, nous a été conservé dans un des plus précieux manuscrits de St-Martial, celui-là même qui renferme les trois poésies pieuses de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe, mentionnées plus haut. Mais le Limousin ne peut pas le revendiquer. Les parties de ce drame qui sont en langue vulgaire appartiennent, bien que probablement un peu modifiées par un scribe limousin, au dialecte voisin de la langue d'oïl, c'est-à-dire au poitevin. Mais si le *Mystère des vierges sages et des vierges folles* nous échappe, c'est à une œuvre limousine que s'applique le plus ancien témoignage que l'on connaisse de représentations dramatiques en langue d'oc. En 1290 et de nouveau en 1302 on joua à Limoges les *Miracles de Saint-Martial* [2]. De nombreuses représentations

[1] Ces inscriptions sont à rapprocher de celle-ci, qui est auvergnate et du XIIIe siècle:

Tu que la vas, ta boca clauza,
Guarda est cors qu'aisi repauza:
Tals co tu iest e ieu si fui,
E tu seras tals co ieu sui.
Di pater nostre e no t'enui.

Voy. *Mémoires de l'Académie de Clermont*, XVI, p. 123. — On lit dans le même recueil, année 1884, une autre inscription, bien plus récente, car elle ne remonte qu'aux premières années du XVIIIe siècle, mais qui nous intéresse davantage, car elle est limousine, ayant été copiée à Meymac (Corréze), où elle figurait près d'une montre solaire, chez un prêtre dont la maison faisait face au monastère de cette localité:

Qu'aquo sio tar ou qu'aquo sio dabouro
El chau mouri per segur a quauqu'ouro;
Fazè me doun mouri, Seignour, din lou moumen,
S'you deve mal uza del resto de moun ten.
(*Journal du voyage de dom Boyer*, 1710.)

[2] Allou, *Monuments de la Haute-Vienne*, p. 20, n. 2.

soit de ces miracles, soit d'autres mystères, durent avoir lieu depuis ; mais on n'a pas de document qui l'établisse, et il faut descendre jusqu'au XVIe siècle pour rencontrer quelque autre mention de semblables représentations. Même ne saurait-on assurer qu'il s'agisse alors de représentations en langue d'oc, car elles auraient bien pu avoir lieu en français. Quoi qu'il en soit, voici celles que nous connaissons :

Le 16 juillet 1519, à Saint-Junien, *Mystère de la Sainte Hostie*[1] ; en 1521, à Limoges, *Mystère de la Passion*[2] ; en 1533, à Limoges également, *Mystère de Sainte Barbe et de Théophile*[3] ; à Saint-Junien, en 1540, *Mystère de l'Assomption*[4].

Mais nous avons mieux que des témoignages. Il nous reste le rôle entier, malheureusement fort court, d'un des acteurs secondaires d'un mystère de la Nativité, qui fut représenté à Périgueux au XIIIe siècle[5], mystère antérieur d'un siècle environ aux plus anciens des autres monuments de l'art dramatique dans les pays de langue d'oc, et qui achève ainsi d'établir la priorité du Limousin et de ses annexes linguistiques dans la culture de cette branche de la littérature, comme dans celle de toutes les autres.

Le Limousin, patrie de plusieurs des plus remarquables chroniqueurs en langue latine du Moyen-Age, tels que Adémar de Chabannes, Geoffroy, prieur de Vigeois, Bernard Gui, est de la plus extrême pauvreté en chroniques en langue vulgaire. On sait d'ailleurs que la littérature historique en prose n'a produit aucun monument remarquable sur le territoire français de la langue d'oc. Il faut passer les Pyrénées et entrer dans le domaine catalan de cette langue pour trouver des noms, — Muntaner, Desclot, Jacques d'Aragon, ou l'auteur quel qu'il soit des mémoires attribués à ce prince, — qui puissent rivaliser avec ceux de la France du Nord, Villehardouin, Joinville et autres. La littérature historique n'a produit dans le midi de la France d'œuvres vraiment lit-

[1] Chronique de Maleu, p. 198.
[2] Registres consulaires de Limoges, I, 108.
[3] *Ibid.*, I, 226.
[4] Maleu, 199.
[5] Voy. *Bulletin de la Société hist. et arch. du Périgord*, t. I, fasc. 3; et *Revue des langues romanes*, VII, 414.

teraires que sous forme poétique, telles que la *Chanson de la croisade contre les Albigeois*, et là le Limousin reprend, comme il résulte de ce que nous avons exposé plus haut, tous ses privilèges de priorité et de primauté, avec le poème de Grégoire Bechada sur la première croisade.

Donc le Limousin, plus pauvre même à cet égard que d'autres provinces, le Languedoc par exemple, ne nous offre que quelques récits fragmentaires, sans mérite aucun, sinon sans intérêt pour l'historien. Mais les documents historiques, à défaut d'annales ou de chroniques dignes de mention, ne manquent pas dans la Province[1]. Citons seulement ici les coutumes de Limoges et les nombreux documents, précieux pour toutes les branches de l'histoire, que renferment les archives de cette ville, les coutumes de Chenerailles (Creuse), datées de 1279, et plusieurs registres conservés aux archives de Périgueux, dont le plus ancien remonte à la première moitié du XIIIe siècle[2].

A la littérature historique appartient un ordre de documents que l'on recherche aujourd'hui avec une juste curiosité, à cause des renseignements précieux qu'ils fournissent sur les mœurs et les coutumes d'autrefois, les *livres de raison*. Parmi ces livres, l'un des plus intéressants que l'on connaisse a été écrit à Limoges et en langue limousine au XVe siècle. C'est celui d'Étienne et Guillaume Benoist, dont une bonne édition a été donnée, en 1882, par M. Louis Guibert[3].

A cette même branche, qu'on peut appeler domestique, de la littérature historique, se rattachent naturellement les testaments. Il a dû s'en conserver plusieurs en langue vulgaire. Du moins pouvons-nous en citer un, daté de 1475, qui a été imprimé au tome I du *Bulletin de la Société historique du Limousin*, celui de Johan Faucond, seigneur de Thouron et de Saint-Pardoux (arr. de Bellac.)

[1] Voir ci-après *Appendice* I.

[2] Sur ces registres, et en général sur les archives de Périgueux, voy. les Rapports de M. Delpit au ministre de l'instruction publique, dans les « Documents historiques inédits tirés des archives, bibliothèques, etc. », t. I (1841).

[3] Limoges, Ducourtieux, in-8°. Le même érudit en a publié depuis plusieurs autres, dont on trouvera la liste dans l'appendice bibliographique qui suit la présente notice.

Mentionnons enfin, dans un autre genre d'écrits, qu'on peut ranger dans la même classe que les précédents, ce qui a pu se conserver de lettres missives en limousin. Les seules que nous connaissions sont deux lettres du cardinal de Bourdeilles [1], dont la dernière est datée du 28 février 1483, et, — pour empiéter de deux siècles environ sur la période moderne, — trois lettres adressées des Antilles, de 1666 à 1668, à un marchand de Limoges, par un de ses cousins, nommé Béchameil [2], et deux lettres d'Antoine de Baluze, parent du célèbre érudit du même nom, datées l'une et l'autre de Varsovie, 17 et 31 août 1694 [3].

La *Prière à Notre-Dame des Sept-Douleurs,* mentionnée ci-dessus, fait partie d'un manuscrit exécuté au XVe siècle, et l'on peut croire qu'elle ne remonte pas plus haut que ce même siècle. A cette époque la langue d'oc était partout bien proche de son dernier déclin. Les documents limousins de ce siècle portent de plus en plus la trace de l'influence du français, et au moment où le XVIe siècle commence, le bel idiome des troubadours est déjà devenu le patois moderne [4].

C'est le français dès lors qui est la langue littéraire et la langue noble. Le limousin, réservé aux usages vulgaires, est employé encore, assez tardivement même, comme on vient de le voir, dans les relations épistolaires ; mais la littérature élevée l'exclut, et ceux qui composent encore en cette langue sont ou des auteurs à demi-rustiques de chants populaires, ou des lettrés qui ne songent guère, dans leurs essais, qu'à se distraire de travaux sérieux et à amuser leurs lecteurs.

Le Limousin n'a sans doute pas été beaucoup plus pauvre alors que d'autres provinces en productions patoises ; mais

[1] *Archives historiques de la Gironde,* XV, 221.

[2] Publiées par E. Ruben dans son édition de Foucaud, pp. IV-VI.

[3] *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze,* 1887, pp. 296-309.

[4] Dans les *Registres consulaires de Limoges,* le limousin est employé encore, concurremment avec le français jusqu'en 1522; dans les *forléaux* (Cartulaire du Consulat, f° 168 sqq.) jusque vers 1545; dans un registre des aumônes Sainte-Croix et pains de Noël, jusque vers 1588. Voy. A. Thomas, *Inventaire sommaire des archives communales de Limoges,* pp. 2 et 66.

comme on n'imprimait guère des sortes d'ouvrages, et que les copies, probablement rares, de beaucoup d'entre eux ont dû se perdre, nous n'en connaissons aujourd'hui qu'un bien petit nombre. En raison de l'intérêt profond, à si juste titre, aux simples curieux comme aux philologues, cette littérature longtemps dédaignée, nous mentionnerons ici tout ce qui, à notre connaissance, s'en est conservé, sans négliger les témoignages concernant ce que nous n'avons plus, et en regrettant de ne pouvoir mentionner qu'en bloc les chants populaires, dont notre province possède un grand nombre, en tous les genres, mais dont on n'a pas encore de recueil imprimé [1].

Pendant près d'un siècle, de 1555 à 1640 environ, en exécution d'une disposition testamentaire d'un avocat au siège royal de Tulle, nommé Jean Teyssier, des prix furent décernés annuellement, le premier dimanche de mai, par les magistrats de cette ville, aux auteurs des trois meilleures compositions en vers latins, français ou limousins, traitant « de la louenge et noblesse du sainct mariage [2]. » Il est à regretter que ceux

[1] Plusieurs de ces chants ont été publiés, mais isolément çà et là, (*Le Chroniqueur du Périgord et du Limousin, Almanach limousin, Romania. Mélusine, la Tradition, Revue des traditions populaires, Revue des langues romanes, Recueil de chansons populaires.* par E. Rolland, etc., etc.,. Rappelons, à ce propos, les deux vers souvent cités:

Saint Marsau, prejas per nous
E nous eipingarem per vous,

que l'on chantait autrefois, paraît-il, en dansant, dans le chœur de l'église Saint-Martial, le jour de la fête du saint (voy. là-dessus L. Guibert, *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, XXVI, 288), et deux autres vers d'une chanson de danse, qui nous ont été conservés par un chroniqueur anonyme, sous la date de 1273 (Duplès-Agier, p. 161):

Amors, no m'enludes mia ia
Vos dic que mot es corta ma via.

La littérature parémiologique réclame aussi une mention à côté de la poésie populaire. Citons deux recueils de proverbes limousins: l'un publié par M. Clément Simon (*Revue des langues romanes*, XVII, 84); l'autre par M. l'abbé Joseph Roux (*Zeitschrift für romanische Philologie*, VI, 526), et un recueil d'énigmes ou *sourcelages*, dû à ce dernier (*Revue des langues romanes*, XII, 172).

[2] Voy. *Bulletin de la Soc. des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 1889, p. 224 et suiv.; 1891, p. 299-300.

de ces ouvrages qui furent écrits en limousin, bien que la valeur littéraire en fût sans doute assez médiocre, n'aient pas été sauvés de la destruction.

Peu d'années après l'institution du concours de poésie de Tulle, nous trouvons dans *l'Apologie pour Hérodote* d'Henri Étienne (1566) une anecdote bien connue, celle du curé de Pierre-Buffière, gentiment « couchée en nayfs atticismes limosins » par un habitant de cette localité, s'il faut du moins s'en rapporter au malin auteur[1].

Voilà tout ce que nous offre le XVIe siècle. Le XVIIe sera plus riche. Vers 1620, Bertrand de La Tour, chanoine de Tulle dès 1602, et qui mourut en 1648, composait en limousin des poésies, surtout des noëls, dont un au moins s'est conservé[2].

1641 est la date que portent un petit poème de près de 900 vers et un cantique sur sainte Valérie, composés probablement à Limoges, et dont l'auteur est inconnu. Poème et cantique ont été publiés dans le tome II du *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*.

A la même époque vivait à Niort un médecin d'une certaine célébrité, Philippe Le Goust, qui, né à Confolens, ne dédaigna pas d'écrire dans sa langue maternelle. Il nous reste de lui une ode remarquable, imprimée vers 1650, et récemment rééditée[3], et nous savons, par le témoignage de Guez de Balzac, dans ses *Entretiens*[4], qu'il avait traduit l'*Énéide* de Virgile en limousin, et écrit dans la même langue des commentaires sur les *Grenouilles* d'Aristophane.

Un avocat de Limoges, Siméon Poylevé, né en 1620, et qui fut consul de Limoges en 1652, composa, paraît-il, entre au-

[1] Voy. *Revue des langues rom.*, XIII, 48. — Rappelons pour mémoire les quelques mots mis par Rabelais (livre II, chap. VI) dans la bouche de l'écolier limousin, et les cinq ou six vers limousins ou prétendus tels de Patelin (*la Farce de Patelin*, v. 834-840).

[2] Voy. le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 1879, p. 335.

[3] *Notice biographique et bibliographique sur Philippe Le Goust, médecin du XVIIe siècle*, par le docteur Phelippeaux (Paris, 1879), p. 10.

[4] Entretien V, chap. VII.

tres ouvrages en patois, une chanson qui se chante encore [1]. Il mourut en 1697.

On sait quelle fut au XVIIe siècle la mode des pastorales. On composa sous ce titre, dans presque toutes les provinces, des comédies en patois. Le Limousin en possède deux. La première, qui a pour titre : *Les Amours de Colin et Alyson*, par F.-R. (Rempnoux de Chabanois [Chabanais, arrondissement de Confolens], et dont il existe une édition datée de 1641, in-4°, de 24 pages, est à tort qualifiée, dans les ouvrages de bibliographie qui la mentionnent, de « comédie en vers poitevins [2]. » Elle est écrite, en effet, en pur limousin.

La seconde de ces pastorales est anonyme ; elle est intitulée « *Capiote*, pastorale limousine », et la scène en est à Nontron. On en connaît trois éditions, dont aucune, paraît-il, n'est datée [3]. L'ouvrage aurait été composé, dit-on, vers 1680 ; les allusions qui s'y rencontrent à des faits historiques de l'an 1621, nous portent à le considérer comme plus ancien.

Mathieu Morel, médecin de Limoges, mort en 1704, clora la liste des poètes patois du XVIIe siècle. Il composa des noels et d'autres poésies, dont on peut voir un échantillon à la suite des œuvres de Richard, édition de 1849, p. 304.

Le XVIIIe siècle nous offre l'abbé Roby, mort en 1761, à qui l'on doit, avec quelques autres poésies, une *Énéide travestie* [4] ; B***, « bourgeois de la ville d'Excideuil », auteur d'une traduction des *Églogues* de Virgile, en vers patois périgourdins, composée vers 1745 [5] ; l'abbé Sage et le P. Lacombe, de Tulle, auteurs, le premier, de *las Ursulinas*, le second, de *la Moulinado*, petits poèmes satyriques composés vers 1780, où sont agréablement raillés les travers des religieuses et des religieux de deux couvents de la ville [6] ; Léonard Trompillon,

[1] *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XXXVI (1889), p. 537.

[2] Voy. *Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne*, n° 3969.

[3] Voy. J.-B. Noulet, *Essai sur l'histoire littéraire des patois du Midi aux XVIe et XVIIe siècles*, p. 169 et pp. 231-232.

[4] Voy. à la suite des *Œuvres de Richard*, édit. de 1849, p. 308.

[5] Voy. *Catalogue général des manuscrits des départements*, t. IX, p. 146.

[6] Publiés à la suite du *Dictionnaire du Bas-Limousin* de Béronie.

boulanger à Limoges, né en 1750 et mort en 1824, auteur de chansons patoises et d'une *Henriade* en vers burlesques[1]; l'abbé David, né à Lubersac en 1740, mort en 1830, de qui l'on a quelques poésies; et enfin, l'abbé François Richard (1730-1814), le plus remarquable après Foucaud, des poètes limousins modernes, et dont quelques noëls et quelques chansons jouissent encore dans nos campagnes d'une juste popularité. Mentionnons en outre un cantique, sans nom d'auteur, qu'on lit page 37 d'un petit volume imprimé en 1769, à Avignon, sous le titre de *Cantiques spirituels sur plusieurs points de la religion chrétienne, avec des noëls et l'exercice du chrétien, à l'usage des missions de Périgueux;* deux noëls anonymes, composés probablement par des ecclésiastiques, l'un en Périgord, près de Brantome, en 1757[2], l'autre à La Rochefoucauld, vers la fin du siècle[3], et quelques chansons, également anonymes, dont une copie est conservée à la bibliothèque de Périgueux[4].

Foucaud (Jean-Baptiste), que j'ai nommé tout à l'heure, ouvre brillamment le XIXe siècle par son ode admirable, *Ente soun toû qui gentei drôlei,* publiée en 1808, et qui se chante encore partout où l'on parle limousin, suivie l'année d'après par ce beau recueil de fables imitées de Lafontaine, dont tout le monde, en notre province, sait par cœur quelques-unes, et qui se distinguent de toutes les imitations pareilles par une si puissante originalité, un sentiment souvent si âpre et si profond des amertumes de la vie et des injustices sociales, en même temps que par les hautes qualités du style et de la langue.

[1] Voy. *Œuvres de Richard,* édit. de 1849, p. 320.

[2] Voy. *Bulletin de la Société hist. et arch du Périgord,* t. III (1876), p. 218.

[3] *Le Noël de Theuet en patois du canton de la Rochefoucauld,* publié par A. Favraud. Angoulême, 1889. J'ai moi-même depuis longtemps l'intention de publier ce noël, d'après deux copies qui m'ont été communiquées jadis par deux amis charentais.

[4] *Catalogue des mss. des départements,* t. IX, p. 146. — Je remarque au même endroit, dans la description du ms. n° 49 de la même bibliothèque, la mention d'un « Voyage de Bergerac à Neyrac, en vers limousins, par M. Bonnet de Brive. » Je ne sais rien de l'auteur ni de l'ouvrage, qui semble devoir être du commencement de ce siècle ou de la fin du précédent.

Foucaud, né en 1748, mourut en 1818. Notre intention n'est pas d'énumérer ici tous les auteurs qui, après lui, ont composé dans la langue à laquelle il venait de rendre une partie de son ancienne illustration ; mais nous ne saurions terminer cette étude sans nommer les deux poètes qui, dans cette renaissance de la littérature provençale à laquelle nous assistons, représentent si dignement notre province linguistique, Auguste Chastanet, de Mussidan (Dordogne), et l'abbé Joseph Roux, de Tulle[1].

Camille CHABANEAU.

[1] On ne trouvera pas hors de propos que je mentionne rapidement, dans cette note finale, les ouvrages composés au siècle dernier et au commencement de celui-ci, par des érudits de la Province, sur leur langue maternelle. Il en existe, ou du moins il paraît en avoir existé quatre. Un seul, à ma connaissance, a été imprimé. C'est le *Dictionnaire du patois du Bas-Limousin* de Nicolas Béronie (1742-1820), « mis en ordre, augmenté et publié par Joseph-Anne Vialle », qui l'a surtout enrichi de nombreuses et intéressantes citations. Tulle, s. d. [1824]. Sur les trois autres, je ne puis que me référer au témoignage d'autrui. On lit dans la *Bibliothèque historique* de Lelong-Fontette, t. IV, p. 257 *b*., une note de Nadaud, curé de Teyjac, l'auteur bien connu du *Nobiliaire limousin*, laquelle est consacrée à la « Grammaire limousine » de R. Vidal, et qui est ainsi conçue : « C'est un ouvrage superficiel. Je travaille à un plus étendu et plus intéressant pour les mots du Moyen-Age insérés dans des minutes de notaires et autres actes. Ils pourront servir à un nouveau supplément du glossaire latin de Du Cange où je ne les ai point trouvés ; ceux qui y sont ne se trouvent pas exactement expliqués. Dom Joseph Duclou, bénédictin de la Congrégation de Saint Maur, travaille de son côté à une grammaire limousine. » — Ce n'était pas seulement à une grammaire ; c'était aussi et surtout à un dictionnaire que travaillait dom Duclou (non pas Joseph, comme il est dit par méprise dans les lignes précédentes, mais Léonard.). Sur ce dictionnaire, qui est inédit, et dont le ms. appartient à M. Chapoulaud, imprimeur à Limoges, on peut voir ce que dit Émile Ruben, p. VI-VIII de son édition de Foucaud. Quant au travail de Nadaud, je ne sais si le ms. existe encore, ni même s'il a été terminé. On sait que les papiers de ce savant ecclésiastique sont conservés au séminaire de Limoges.

Le dernier des ouvrages mentionnés ci-dessus est aussi un vocabulaire : mais je ne crois pas qu'il ait été imprimé, et j'ignore s'il existe quelque part en manuscrit. Court de Gebelin, de qui j'apprends tout ce que j'en sais, en parle en ces termes (*Le Monde primitif*, t. V, p. lxxij) : « Nous en avons [du dialecte limousin] un vocabulaire assez considérable que nous a donné M. Grivel, auteur d'un ouvrage très estimé sur l'éducation en trois volumes. » Guillaume Grivel, mort en 1810, était né à Uzerche en 1735. Les notices biographiques que j'ai lues de lui ne font aucune mention d'un « vocabulaire limousin » dans la liste assez longue des ouvrages qu'on lui doit.

APPENDICE I

BIBLIOGRAPHIE

Documents rédigés en limousin, en dehors des textes littéraires[1].

A. — CHRONIQUES LOCALES

1. Relation de l'institution de la Lunade à Tulle en 1340, publiée par le P. Beril : *la Sainte Lunade de saint Jean-Baptiste* (1680), et reproduite par M. Deloche (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXXII, 2e partie).
2. Fragment d'une chronique de Tulle, 1346, dans Baluze, *Historia Tutelensis*, col. 717.
3. Relation de la prise de Tulle en 1348, dans Baluze, *ibid.*, col. 718, reproduite par M. Deloche, *ut supra*.
4. Chronique du Consulat de Limoges, 1370 et années suiv., publiée par A. Leroux, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1890, p. 215-220.
5. Relation du passage de Louis XI à Brive en 1463, dans Marvaud, *Histoire du Bas-Limousin*, II, appendice E, et dans le *Bulletin de la Soc. arch. du Limousin*, XIX, 21. Cf. le *Bulletin de Brive*, I, 679. et l'*Invent. des arch. comm. de Brive*, FF. 12.
6. Fragments d'une chronique de Tulle pour les années 1508, 1531 et 1532, publiés par Baluze à la suite de sa *Dissertatio de sanctis Claro, Laudo, Ulfardo, Baumaro.....*, 1656, réimprimée dans le *Bulletin de Tulle*, III, 326.
7. Petite chronique de Saint-Martial de Limoges, de l'an 1370, traduite au XVIe siècle en limousin, dans Duplès-

[1] Listes communiquées par M. Alfred Leroux. Plusieurs des documents ici relevés ont été mentionnés, à leur ordre, dans la notice précédente.

Agier, *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, pp. 148-154.

8. Chronique du registre consulaire de Limoges, en limousin de 1504 à 1522. *Registres consulaires de Limoges*, t. I, pp. 1-120. *passim*.

B. — CHARTES

Explication des abréviations employées dans la liste suivante :

AC. = Inventaire des Archives départementales de la Corrèze.

BB. = Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brive).

BL. = Bulletin de la Société archéologique du Limousin (Limoges).

BT. = Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze (Tulle).

CC. = Cartulaire ms. du Consulat de Limoges[1]. Sera prochainement publié.

CJ. = Ch. Justel, Histoire généalogique de la maison de Turenne. 1645. Preuves.

CS. = Clément Simon, Archives historiques de la Corrèze, dans le Bulletin de Brive, t. XI, XII, XIII.

H. = Huot, Archives municipales d'Ussel, [1856].

LC. = A. Leroux, Chartes, chroniques et mémoriaux pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin.

LN. = A. Leroux, Nouveaux documents historiques sur la Marche et le Limousin.

LT. = A. Leroux et A. Thomas, Documents historiques concernant la Marche et le Limousin.

LH. = Leymarie, Histoire du Limousin, I.

MA. = Manuscrits anonymes du XVIIe s., intitulés *Selecta eccl. Lemov.* et Extraits des actes de l'hôtel de ville de Limoges. Seront prochainement publiés, dans le tome IV des *Archives historiques du Limousin*.

RR. = Histoire de la maison de Rochechouart par le comte de Rochechouart, II, 1859.

RC. = Registres consulaires de Limoges, I.

SE. = Notice généalogique sur la famille de Saint-Exupéry. Paris, 1878.

[1] Appelé souvent, à tort, Premier registre consulaire. Voy. A. Thomas, *Invent. des arch. comm. de Limoges*, AA. 1.

Année 1178. CJ. 35.
— 1186. 1223. 1241. 1276. 1286. CS. n° III.
Année 1200[1] (vers). Cinq pièces. LT. 148 sq.
— 1202. MA.
Année 1207. LT. 157.
— 1207. Acte rédigé à Brive, cité, mais non reproduit, par Marvaud, *Hist. du Bas Limousin*, *II*, 112.
— 1208. Ci-après, p. 410
— 1212 (?). LH. 368.
— 1213. LH. 369.
— 1215. MA.
— 1216. LH. 113.
— 1218. LT. 158.
— 1222. MA.
— 1229. LT. 164.
— 1230. MA.
— 1233. BL. XIV, 128.
— 1240. CC.
— 1241. *Musée des archives départementales*, 137.
— 1243. CC.
— 1245. BL. XXVI, 67.
— 1246. CC.
— 1246. LT. 170.
— 1247. CC. et BL. I, 193.
Année 1249. SE. 67.
— 1250. LT. 173.
— 1251. LT. 197.
— 1252. LT. 174.
— 1252. CC.
— 1251-1252. Ci-après, p. 410,
— 1253. LC. 85.
— 1254. LT. 175.
— 1254. RR. 274.
— 1256. LT. 177.
— 1257. LT. 179.
— 1258. LT. 181.
— 1258. CC. et BL. I, 195.
— 1259. LT. 181.
— 1259. MA.
— 1262. CC.
— 1264. LT. 186.
— 1264. BB. XI, 143.
— 1267. LC. 91.
— 1274. LT. 188[2].
— 1315 (?). LN. 274.
— 1369. CC. et BL. I, 193.
— 1374. CC. et BL. I, 197.
— 1377. CC. et BL. I, 196.
— 1399. BB. VII, 360; Cf. CJ. 134.
— 1404. CJ. 136.

[1] Vers 1100, d'après M. de Senneville, éditeur du Cartulaire d'Aureil, sous presse.

[2] Charte déjà publiée par Allou (avec une erreur de date) dans sa *Description des monuments de la Haute-Vienne*, p. 368, et par M. A. Chassaing, p. 187 du t. XXVIII (1866-67) des *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*.

Année 1412. H. 55 [1].
— 1430. CS. n° XXIII.
— 1437. BT. XII, p. 95.
— 1443. CJ. 149.
— 1475. BL. I, 58.
Année 1497. RC. 85. Cf. LH. I. 411.
— 1516. RC. 84.
— XVIe S. AC. E 279.
— XVIe ou XVIIe s. AC. B 269 [2].

C. — INSCRIPTIONS [3]

1. XIIe S. L. 341.
2. Vers 1250. L. 332.
3. 1257. RL. 43; L. 338.
4. 1263. L. 336.
5. 1265. T. 185 ; L. 337.
6. 1266-68. T. 188; L. 334.
7. XIIIe s. (?) A. 260; T. 204 ; L. 341.
8. 1340 et 1525. Marvaud, *Hist. du Bas-Limousin*, II, 251 et 300.
9. 1365. T. 239.
10. 1380. T. 240.
11. 1420. T. 254.
12. 1421. T. 254.
13. XVe s. T. 273.
14. XVe s. L. 342.
15. 1522. T. 284.
16. XVIe s. L. 342.
17. XVIIIe s. BT. 1887, p. 223.

N. B. — Les émaux peints du XVIe siècle portent presque tous des légendes en limousin.

D. — COUTUMES

1. Coutumes de Limoges, dans le Cartulaire du Consulat, transcrites vers 1380, publiées par Leymarie, dans le *Limousin historique*, I, 573. Cf. L Guibert, *Notes sur les différents textes des coutumes de Limoges*, dans le *Bulletin de la Soc. arch. du Limousin*, XXXI, 356.

[1] Cl. l'*Invent. des arch. comm. d'Ussel*, par M. A. Hugues, CC. 4.

[2] Convention en langage vulgaire entre les seigneurs de la Celle et les curés du lieu.

[3] Abréviations : A. = Allou, *Description des monuments de la Haute-Vienne*; — B T. = *Bulletin de la société des lettres, sciences et arts de la Corrèze* (Tulle) ; — L. = Leclerc, *Inscriptions limousines en langue romane*, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, XXIX, 332 et suiv. ; — R L. = Robert de Lasteyrie dans le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze* (Brive), I, 43 ; — T. = Texier, *Recueil des inscriptions du Limousin*.

2. Coutumes de Chénerailles (Creuse), 1265, publiées par Duval, *Chartes communales de la Creuse*, p. 1, et dans le *Musée des archives départementales*, p. 171.
3. Coutumes de Clairavaux (Creuse), 1270, publiées par Duval, *ibid.*, p. 37.
4. Coutumes d'Egletons (Corrèze), 1270, publiées dans le *Bulletin de la Société arch. du Limousin*, VII, 54, et dans le *Bulletin* de Tulle, II (1880), p. 422.
5. Statuts communaux de Limoges, 1416 et ss., dans le Cartulaire du Consulat, publiés par Leymarie, *Limousin historique*, I, 404, et *Histoire du Limousin*, I, 381.
6. Libertés de la ville de Tulle, 1495, dans le *Bulletin* de Tulle, I, 213. Cf. l'*Inventaire des arch. comm. de Tulle*, par M. A. Hugues, BB. 1.

E. — STATUTS DE CONFRÉRIES DÉVOTES

1. Confrérie de N.-D. de Saint-Sauveur, à Limoges. 1212. Ci-après, p. 411.
2. Confrérie des Pauvres à vêtir, à Limoges. 1380. Extraits dans A. Leroux, *Inventaire des archives hospitalières de Limoges*, VIII, B. 9 et 10.
3. Confrérie de N.-D. du Puy, à Limoges. 1425. Publiés : 1° par M. Ad. Lascombes, dans les *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, t. XXVIII (1866-1867), p. 515 ; 2° par A. Leroux, dans *Chartes, chroniques et mémoriaux pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin*, p. 135 (extraits du *Bulletin* de Tulle, 1885).
4. Confrérie de la Conception N.-D. à Saint-Michel des Lions à Limoges. XVe siècle. Publiés par A. Leroux, dans *Choix de documents historiques sur le Limousin (Archives historiques du Limousin*, t. III), p. 66. Cf. L. Guibert, *Catalogue des mss. de la bibliothèque de Limoges*, au t. IX, p. 456, du *Catalogue général des mss. des bibliothèques publiques des départements*.
5. Confrérie de N.-D. la Joyeuse à Limoges. 1481 et 1490. Extraits dans A. Leroux, *Inventaire des archives hospi-*

talières de Limoges, VI, E. 1 et VI, B. 1. Ci-après, p. 416, *in extenso.*

6. Confrérie des Chandelles à Limoges. XIVe-XVe siècles Ci-après, p. 413.

E *bis.* — STATUTS DE CORPS DE MÉTIERS

1. Statuts des orfèvres et argentiers de Limoges. 1395 (et non 1389), publiés par A. Leymarie, *Limousin historique,* II, 42, et par M. L. Guibert, dans le *Bulletin de la Soc. arch. du Limousin,* XXXII, p. 104.
2. Statuts des pintiers de Limoges, 1394. Publiés par A. Leymarie, *Limousin historique,* II, 48.
3. Statuts des selliers de Limoges. 1403. *Ibid.* I, 23.

F. — RÈGLEMENTS

faits par les consuls de Limoges, pour les exécuteurs testamentaires, 1212;— pour l'office des peseurs de draps, 1248;— pour la vente du sel, 1258, etc., etc. Dans le Cartulaire du consulat, qui sera prochainement publié.

G. — REGISTRES DE FAMILLE

1. Livre de raison d'Étienne Benoist de Limoges, 1426, publié par M. L. Guibert dans le *Bulletin de la Soc. arch. du Limousin,* XXIX.
2. Registre de comptes des sieurs Massiot de Saint-Léonard, 1431-1490, publié par le même dans son recueil de *Livres de raison limousins et marchois,* n° I.
3. Cahier-memento de Psaumet Péconnet, notaire à Limoges, 1487-1502, publié par le même, *ibid.,* n° II.
4. Registre domestique de Guill. et Hugues de Quinhard, de Brive, 1455-1509, publié par le même dans son *Nouveau recueil de registres domestiques limousins et marchois,* n° II.
5. Mémorial des sieurs Roquet, de Beaulieu, 1478-1525, publié par le même, *ibid.,* n° III.

H. — DOCUMENTS DIVERS

1. État des revenus de la Confrérie Saint-Martial de la Courtine à Limoges, XIIIe siècle (Arch. comm. de Limoges, GG 203). Publié par M. L. Guibert dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XXIX, p. 104.
2. État des revenus de la Confrérie des Suaires (*las Rendas de las Cheiras*), dans le Cartulaire du Consulat. Extrait, publié par M. L. Guibert, dans le *Bulletin de la Soc. arch. du Limousin*, XXIX, 106.
3. Comptes des bailes de la Confrérie ou Charité Sainte-Croix de Limoges, vers 1275, publiés par M. L. Guibert dans *les Confréries de dévotion et de charité à Limoges avant le XVe siècle (Cabinet historique*, 1884).
4. État des rentes dues sur diverses maisons de Limoges vers 1412 (Arch. comm. de Limoges, CC 1). Extraits dans A. Thomas, *Inventaire des archives comm. de Limoges*, p. 5.
5. Obituaire de Solignac, XIIIe siècle, mi-parti en latin, mi-parti en langue vulgaire, d'après Molinier, *les Obituaires français*, p. 253.
6. Nécrologe de l'abbaye de Meymac, XIVe siècle; fragment en langue vulgaire dans le *Gallia christiana*, II, *Instrum.*. p. 721.
7. Pancarte des péages de Limoges, 1377, dans Leymarie, *Hist. du Limousin*, I, 381-401.
8. Forléaux de Limoges de 1416 à 1545, dans le Cartulaire du Consulat. Extraits dans Allou, *Monuments*, p. 368; Leymarie, *Limousin historique*, p. 467.
9. Jugement rendu par les consuls de Brive en 1207. (Archives communales de Brive, FF 1.)
10. Extrait des comptes de dépenses des consuls de Brive. 1344 et années suivantes. (*Ibid.* FF. 12).
11. Comptes des dépenses des consuls de Brive depuis 1364 jusqu'en 1468. (*Ibid.*, BB 2).
12. Registre de comptabilité des consuls de Brive, depuis 1344 jusqu'en 1374. (*Ibid.*, CC 5.)
13. Autre registre de comptabilité des consuls de Brive, depuis 1416 jusqu'à 1480. (*Ibid.*, CC 6.)

14. Transaction entre l'abbé et les consuls de Beaulieu. Commencement du XIVe s. Publié par A. Leroux, *Nouveaux documents hist. sur le Limousin*, p. 274. Cf. Deloche, *Cartulaire de Beaulieu*, p. XXXVII, notes 1 et 2.

Il existe aux archives de la Haute-Vienne de nombreux terriers et lièves des XVIe-XVIIIe siècles, où l'on peut relever des actes et des mentions en patois. Voir en particulier les articles D 555, 982, 993 et 1030 de mon *Inventaire du fonds du collège de Limoges* (1882).

APPENDICE II

DIVERS TEXTES LIMOUSINS [1]

I

Transaction entre David Ardallos et le prieur de Saint-Gérald au sujet de la terre de la Borderie. — 1208. *Orig. parch. Sc. perdu.*

Conoguda chausa sia a totz ceus qui son presen e a totz ceus qui son a venir que David Ardallos lo chavallirs s'acordet ab Marti lo prior sanc Girau de la demanda que fazia en la terra de la Bordaria en la ma deus cossols deu chasteu de Lemotges per aital covent que chasque an a la Sancta Maria d'aost li reda hom I sester de segle e XII deners portat a la maijo. E per que aiso sia ferm a tostemps, li cossol de Lemotges qui feiren aquest acort saelleren o ab lo saeu cuminal. Actum anno Verbi incarnati M° CC° VIII°.

(*Au dos*) Hec sunt littere de quistatione.....quam David Ardallos faciebat in bordaria de la Croz de Cheira.

(*Archives départementales de la Haute-Vienne, série E, n° prov.* 9225.)

II

Vente de vingt setiers de rente, faite entre deux particuliers de Limoges sous le sceau des consuls. — 1251-1252. *Orig. parch. Sc. perdu.*

Conoguda chauza sia a tostz aqueus que son e que son a venir que J. Pinheta compret d'en P. d'Aischa per lo pretz de XVIIII libras de la moneda de Lemotges XX sesters re-

[1] Communiqués par M. Alfred Leroux.

dens a penre chasque an en la maijo que es a Fontjaumar, josta la maijo J. d'Aureilh d'una part e josta la maijo Bocharia de l'autra part. E eu que dis que era senhers feudals vestit en J. Pinheta e promes c'aischi lhoil garentis. E per que aisso sia ferm e tenapble, li cossol deu chasteu de Lemotges feiren aquestas letras saelar deu saeu cuminal de la vila per volontat de las partidas. Datum mense februarii anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo primo.

(*Archives départementales de la Haute-Vienne, série E, n° prov.* 9225.)

III

Acte d'institution de la confrérie Notre-Dame, en l'église Saint Sauveur de Limoges — 1212. *Orig. parch*[1].

En honor de Dieu e de mi domps sancta Maria an establit una cofrairia li prodome de Lemotges e prejen los cofrars que a lor vida la tenhan segon lor poder. E chascus cofrair deu o jurar e covenir a la honor de la mair de Dieu. E an establit que una lampa arja de noch e de jorn denant la grant maestat de nostra dompna sobre saint Salvador, e a totas las festas annals V e aus dissabdes. E lo premiers setges d'aquesta cofrairia es lo premier diemenc d'atvens. E lo segons es lo diemenc apres la S. Marsal. E es establit que degus no i mene effan. E adonc deu chascus deus cofrars balhar IIII d. per oli. E au setge aprop la S. Marsal deu hom mudar los pa-

[1] Cette pièce figure dans les *Annales manuscrites de Limoges* (ms. de 1717, édit. de 1872, p. 183) d'après une copie faite sur l'original « trouvé l'an 1646. » Allou la cite dans sa *Description des monuments de la Haute-Vienne* (1821, p. 169) et promet de la reproduire à la fin de son ouvrage d'après le ms. des *Annales de Limoges* (qu'il appelle le *Recueil d'antiquités*) et d'après les copies de Nadaud et de Legros. Mais il n'a point tenu sa promesse. Allou prétend que cette pièce a été réimprimée « de nos jours » pour la confrérie Notre-Dame. Nous ignorons la date de cette réimpression. En tout cas elle a été insérée par M. Roy-Pierrefitte, dans ses *Notes histor. sur le culte de la Sainte-Vierge* (1858, p. 35), d'après une copie de Nadaud, prise sur une autre copie de 1545. Mais comme ces copies sont très défectueuses, nous reproduisons une troisième fois cet acte si utile pour l'histoire du dialecte limousin, bien qu'il n'en soit pas le plus ancien monument, comme l'affirme Allou.

guedors. E cant lo cofrair [1] sera malaptes deu mandar aus paguedors e li paguedor deven lhi presentar lo befach de la cofrairia. E si lh'a mestier, deven lhi secorre en sa malaptia doscha a V sol. E si Dieus fai son comandament de lui, deven lhi far disre II messas: una a la sobostura e autra au septisme. E a chascuna deven proferre VI d. E si de vespras en avan mor, deu estre guachatz. E tuch li cofrair deven estre a la guacha, e no deven far jornal doscha sia sebelhitz. E deven ardre II^as^ chandelas de la cofrairia, chascuna d'una liura, tant cum estara sobre terra. E seu qui no seria a la guacha deu paiar I clerc de III que n'i deu aver de la cofrairia. E a la sobostura deven tuch estre e a l'apsulicio [2], chascus ab una chandela d'un quartairo de cera. E deu chascus mealha per almosna. E per lo befach d'aquesta cofrairia mossenher l'abes e lo chapitres mossenhor S. Marsal acolhen parsoniers los cofrars d'aquesta cofrairia en totz los bes qui son fach eu mostier mosenhor [3] S. Marsal e en totz los nembres. E lor n'autreen aital partida cum il en volen a lor ops. E au cofrar mort deu hom balhar la crotz de l'arjent e lo pali. E deu i anar lo chapelas e lo clerx. E deu n'aver lo chapelas II d. e lo clerx I d. E lo messatges qui ira a la crotz deu proferre I septisme. E lo cofrars mortz deu aisso paiar, si pot. E li cofrair d'aquesta cofrairia an lo perdo deu mostier aichament com las autras cofrairias. E si l'us cofrars a tenssa ab l'autre, non o deu mostrar a senhoria doscha que o an[4] mostrat aus paguedors. E li paguedor, auvit lo clam e aprezas las vertatz, deven lor donar patz. E seu qui no volria tener l'acort deu estre gitatz de la cofrairia. E si lo cofrars moria fors d'esta vila, deu lh'om far son ordre cum si era prezens. E deu far laicha a la cofrairia segon son poder. E lo corrius deu dir au secresta cant lo cofrars er mortz. E lo secrestas deu o dir en chapitre e li senhor deven li far l'apsolucio. *Actum anno Domini M° CC° XII°.*

E a chascun menjar deu dir lo chapelas de la cofrairia una messa per los mortz e far l'apsolucio cuminal. E deu hom a

[1] Cf. l. 3. Partout ailleurs le nominatif singulier est « lo cofrars. »
[2] En interligne d'une main plus récente : *videlicet in die septimo.*
[3] Plus haut *mossenhor.* — [4] Ms. *am.*

la processio deus miracgles portar II tortitz ardens. *Actum ut supra. Scriptio hec, facta post datum, fuit facta ante apposicionem sigilli.*

(*Bibliothèque nationale, ms. lat. nouv. acq.* 2342.)

IV

Préambule d'une lièvre de la confrérie des Chandelles en l'église Saint-Pierre du Queyroixà Limoges. — XIV et XVe ss.

[Fol. 2 r°] Renembransa sia a totz aquels e aquelas qui son a presen e siran ou temps a venir que eu nom de Dieu e de la gloriosa vergena Maria e de nostre patro moss^r S. Marsal, & de mons^r S. P. apostols, loqual es patro de la eyglieyga de Dieu apelada S. P. ou Queyroy, de la qual eyglieyga li cofrayr e cofreyresas son parofias & parrofiannas, que en l'an de gracia mil tres cent quatre vint e vuech, eu mes de novembre, per los bayles e cofrayres qui se enseguen, de la cofreyria apelada de las Chandelas premieyras qui se porten davan Nostre Senhor per los dichs cofrayres, per las festas de Pasques, de Nadal e de Pandegosta, e per tot l'an en la Visitacion deu malaudes e eychamen per la cofreyria deu Pavalho, loqual se porta per los dichs cofrayres per tot l'an, a las festas e processions necessari a portar ; la qual cofreyria deu Pavalho fo unida, e ceys e rendas qui se enseguen, am l'autra cofreyria de las Chandelas premieyras per la bona gens qui son passat, e las quals cofreyrias comenseren Helias Estier, P. Belac, l'an de nostre senhor M. CC. XIIII, eu mes de may, ayssi cum apares en I terrier o libre fach sur la observansa de las dichas cofreyrias, eu qual libre se contenen los ceys e las rendas qui eren per lo temps, e confrontacions, e d'autres ceys e rendas despueys per los bayles qui son passat de las dicha (*sic*) cofreyrias aquesidas, fo facha ordenansa e reconoychensa sertana e lealmen facha e enventari per tot lo mes dessus dich de novembre, l'an dessus dich M.CCC.LXXXVIII, per los bayles qui eren aquest an e aquest mes, que avien nom P. Bonefant, meistre Aymiric Reymon, Guilhem Colum, P. de Lestanc, e no en menh per tot (*sic*) los cofrayres deuquals se enseguen lors noms, e liquals foren

esemps lo premier dieumenc apres Tot Sanh, l'an dessus, que tuch esems troberen, tant per los tarries anticx e fachs per lor predecessors qui eren passat, quant per letras, qui estaven a presen, que foren trobadas aquest mes, que las dichas cofreyrias ayssi unidas avien las proprietat (*sic*), ceys et rendas qui se enseguen, e asis, e declarat, e confrontat ayssi quant se enseguen escrichs en aquest libre, et declarat apres los noms deu cofrayres qui eren vieus aquest jorn, e cofreyresas ; liquals foren a far aquest libre e tarrier per mays de fermetat ou temps a venir. E volgren tuchs essemps e ordeneren que si degu deu cofrayrs o cofreyresas era malaude o malauda, hom lo li aportes[1] am procession per honor de Dieu ayssi coma a Pasques, am las IIII lanternas e am lo pavalho.

Las autras ordenansas son eu tarrier ancia.

Suivent des listes de confrères. Il y a 54 *noms de confrères et* 23 *de confrairesses ajoutés à la liste primitive* (*fol.* 3 v° *à* 6 v°).

[Fol 7 r°] Ayssi enseguen son escrichas e declaradas las proprietat (*sic*), ceys e rendas e declaracion de las letras, am lors confrontacions que son e apartenen a las dichas cofreyrias o cofreyria.

Primo, a la dicha cofreyria un ostal pousat davan lo sementeri dou Queyroy, apelat la Seumana, eu qual ostal sol estar la lampa que ardia la nuech, a alumar ou cofrayres qui ley jazien, per anar cuminiar, pousat entre la escura e taverna de P. Bolho d'una part, e la meygo de M. Bolho d'autra ; en laqual meygo no a ni ceys ni renda. E a, en ladicha meygo III estatgas, que se luegen.

Item apres, en la queyria davan lodich sementeri, etc. etc.

Terrier, liève et inventaire de pièces jusqu'au fol. 59 *recto. Plusieurs sont certainement du XIII*[e] *s. On y trouve mentionnés la Porte Montmailler, la Tour de la Cigogne, le Canton de Banleger, Vielhas-Clau, le Faubourg St-Martin, la rue Ouchona* (Huchette).

[1] Il s'agit évidemment ici non du registre mais de la communion. Quelques mots ont dû être omis par le copiste après *malauda*.

advisatz, de se garnir lo ceyr de Nadau et lo jour de la Breffania, losqualz confrayrs a qui sera commandat serant tengut se garnir en abit de pastoreu, com eys de costume. au sagrament que an a lad. confreyria, si no ant eyssonie razonable, laquale dirant ausd. bayiheys ; et si no eys razonable et falhent se garnir, pagarant X solz tourn. a lad. confr[eyr]ie, avant que sia plus receubut a lad. confr[eyr]ie, eyssi com fut ordenat et conclud per tous losd. confrayrs en l'ostal de n[ostr]e confrayr Johan Tartarrive, estant rey et tenent lad. feste. Mas deypueux a estat ordenat eyssi que sira[1] dich apres.

6. Item, et aurant losd. confrayrs qui se garnirant per ch[asc]un an vingt solz t. de lad. confrerie, per las mas deux bayleys, per disnar ensemble lo jour de la breffania, com eys de costume de far per l'entretenement de lad. confrerie.

7. Item, et dara lo rey qui tendra lad. feste a sopar lo dissabde, et lo dieument a disnar et sopar et lo dilus a disnar, et lous chapeux a tous lous confrayrs a sous despens, com eys de bonne constume, honestament eyssi com aquilhs qui an tengut lad. feste an fach.

8. Item, et sirant losd. confrayrs assetiatz ch[asc]un en son luec, eyssi que sont estat receubutz en lad. confrerie, seys prendre l'ung lo luec de l'autre, mas ch[asc]un en son ordre, a la pena d'ung quarteyro de cera applicadoyra a lad. confr[eyr]ie.

9. Item, et no exitarant l'ung l'autre a riotas ny a paraulas odiosas, a la pena d'estre privatz de lad. confreyria ou autrament pugnitz, a la discrecion deux confrayrs de lad. confr[eyr]ie.

10. Item, mas porrant railhar honestament, chantar Noe ou chansos de N[ost]re Dame a l'ounour de Dieu et d'elle en bona pat et fraternitat, affin que ampres pueycham tous ensemble louvar lo filh et la mayr au reaume de Paradis.

11. Item, et serant losd. confrayrs tengutz anar prendre losd. chapeux chas lo rey et lo acompanhar per anar et venir a l'eyglieyge a totas las horas, comme vespras, lo dissabde, matinas l'endema la messa et vespras et la messa deux mortz lo dilus, dos et dos per ordre, eyssi com sont receubutz en lad.

[1] Ms. *sire*. Cette dernière phrase est d'une écriture différente.

feste, et lors barbas fachas la propre veilhe de lad. feste, a la pene d'ung quarteyro de cera per ch[asc]une peche a lad. con[frey]rie aplicardoire (*sic*), si no ant eyssonie razonable.

12. Item, et serant losd. confrayrs abilhatz de lours melhours raubas lo plus honestament que far se pourra a toutas las horas, la velhe, lo jour et l'endema de lad. feste, a la pene dessusd.

13. Item, et si d'aventure s'en anavent a aucuns lors affars, serant losd. confrayrs a las dichas horas, says (*sic*) assabeyr a vespras et matinas dinc le premier psaume, et a la messa(s) dinc los *Kyrie*, a la pene susd., en tal maniere que si failhent a acompanhar lod. rey, payarant lad. pena; et si no sont a lasd. horas, autant, et l'une pene no empaschara l'autre, mas qui deura une payera. Et si falhent a companhar lod. rey et no sont a lasd. horas, en pagarant doas.

14. Item, yrant losd. confrayrs dos et dos come dessus a la processieu lo dilus, en lours chandelas alumadas, et lous bayleys en los ciris sur tous lous confrayrs qui sirient mortz dinc l'an, si aucuns y avie, en qualque sementery que siant sebosturatz dins las croix, com eys de bonne constume.

15. Item, fara far lod. rey la chabane ont estarant lousd. confrayrs et garnir de bancs et de bancaux lo plus honestament que pourra et deu charbo a matinas. Et lous bayleys li beylharant une charge de boyt et une de pailhe tant solament.

16. Item, pagara et fara lod. rey de lad. feste toute la despence deux menestriers qui servirant lad. feste et lous bayleys lo salary de l... [1] tant solament.

17. Item, beylhara lod. rey a ch[asc]un deusd. confrayrs lo dissabde au ceyr et lo dieumenc au ceyr apres soupar une chandele de cera...[2], com eys de bonne coustume.

18. Item, fara dire une messe basse lo jour de lad. feste a matinas, la qualle l'on appelle en lad. conf[rey]rie la messe deu rey de la feste, a tal presbtre que bon li semblara a sos despens, com eys de bonne constume.

19. Item, et aquel qui prendra lad. feste beylhara lo dilus

[1] Un mot effacé.

[2] Une tache dans le manuscrit.

a disnar ung seystier de bon vy aux confrayrs et rey qui tendra lad. feste ou treys s. IIII d. per la vallour.

20. Item, que en lad. conf[rey]rie aura a tousjours may treys bayleys, soy assabeyr dos laygueys et ung presbtre, losqualz servirant toute l'annade et serant chousitz, nommatz et eiegitz per lous bayleys vielhs lo dissabde au soupar, avant aucun servizi de taule.

21. Item, etlosqualz bayleys noveux serant tengutz a prendre la charge de lad. beylie et prometre et jurar aqui en presence deusd. confrayrs de be et lealment servir, gardar, levar et conservar l'argent, ceys, rendas, cere, chandelas, joyeulx, lectras, ornamens et autras chausas appertenens a lad. conf[rey]rie.

22. Item, et far bona diligensa de levar las chandelas degudas per lous confrayrs et confreyressas de lad. conf[rey]rie, no prestar ny se servir de l'argent ny aultreys beys de lad. conf[rey]rie, seys lo consentement deusd. confrayrs.

23. Item, et gardarant losd. dos bayleys laygueys las doas claux de l'arche, et lo presbtre la clau de la bostie ont se te l'argent de lad. conf[rey]rie. Et sera lad. bostie dinc lad. arche. Et losd. dos bayleys et lo rey de lad. feste gardarant ch[asc]un une clau deu joyeu de lad. conf[rey]rie.

24. Item, et no se gitara lod. joyeu si no lod. jour de lad. feste, toutas las festas de N[ost]re Dame et tous los dieumens ampres, quant se dira la messe de lad. conf[rey]rie, si no que sia necessitat, de la voluntat deusd. bayleys.

25. Item, et dira lod. presbtre bayle toutas las messas aultas et bassas de lad. conf[rey]rie, et aura per ch[asc]une messe II s. VI d. seys plus.

26. Item, et losd. bayleys ordenarant lo dyacre, subdyacre et lous acolitres (*sic*), et serant[1] de lad. conf[rey]rie. Et aurant ch[asc]un dyacre et subdyacre X d. ou serant quictes de lor chandela, et lous acolitres aurant ch[asc]cun V d. et non plus. Et si no volent obeyr, non aurant re et payarant ch[asc]un ung quarteyro de cera a lad. conf[rey]rie.

27. Item, may ordenarant losd. bayleys lous dos bordoniers qui tendrant lo cor a toutas las horas, la veilhe, vespras, ma-

[1] Le sujet de ce verbe est certainement *diacre* et *subdiacre*.

tinas, l'endema la messa [et] vespras, et l'endema la messe (*sic*) de mortz, com eys de constume.

28. Item, aurant losd. bordoniers lours lieurazos comme lous aultres et serant may quictes de lors chandelas. Et au cas que serant refusans, payarant ch[asc]un ung quarteyro de cera a lad. conf[rey]rie, si no ant eyssonie razonable.

29. Item, yrant tous los confrayrs uffrir a la messa deu jour et de l'endema et a las messas de lad. conf[rey]rie, a la pene dessus d.,[1] lo reys, lous bailleys et lous confrayrs apres.

30. Item, yra lod. bayle presbtre per la ville tousjours am lous aultres dos levar et amassar l'argent de las chandelas, com eys de constume, a la pene dessusd. per ch[asc]une faulte.

31. Item, et si y avia aucun confrayr malaude, lod. rey et lous treys bayleys lo yrant visitar, si no que y agues dangier. Et si a necessitat ou que fus en senteñ[2], tous lous sieurs confrayrs li adjudarant de II s. VI d. ch[asc]un per une vet en sa vita tant solament.

32. Item, et si tal malaude fayt assabeyr aux bayleys que l'on li fassa far la pregieyra davant N[ost]re Dame, lous bayleys ho farant assabeyr aux presbtres de lad. conf[rey]rie, losqualz sirant tengutz far lad. pregieyre am lod. presbtre bayle seys pagar re, a la pene d'ung quarteyro de cere a lad. conf[rey]rie applicadoyre.

33. Item, et si no y avie presbtres de lad. conf[rey]rie, losd. bayleys la farant dire a d'aultreys aux despens de lad. conf[rey]rie.

34. Item, et quant aucun confrayr de lad. conf[rey]rie sera anat de vi[t]a a traspas, losd. bayleys ho farant assabeyr de bona hora a tous lous confrayrs de lad. conf[rey]rie.

35. Item, et yrant tous losd. confrayrs acompanhar lo corps de lourd. confrayr de sa meygo jusques a l'eyglieyga, et chousirant lousd. bayleys deux confrayrs de lad. conf[rey]rie per portar lo corps deud. confrayr, et lous chousitz obeyrant et portarant lod. corps, si no que y agueys cause rasonnable, a la pene dessusd.

[1] Le membre de phrase qui suit est d'une écriture un peu postérieure. — [2] *Sic* (signe abréviatif sur la finale).

36. Item et estant lod. corps en lad. eyglieyge, sia presbtre ou laygue, sera portat davant N[ost]re Dame la Joyose ; et aqui li farant losd. bayleys dire une messe de la Breffanie en note a dyacre et subdyacre, a laqualle no serant mas lous presbtres de lad. conf[rey]rie, et dirant la prose notade comme lo propre jour de nostred. feste. Et aurant losd. presbtres ch[asc]un V d. et non plus [aux] despens de lad. conf[rey]rie.

37. Item, et sira lad. messe sonade en turaven per lous confrayrs a qui sera commandat per losd. bayleys, a la pene dessusd. d'ung quarteyro de cere, a lad. conf[rey]rie applicadoyre.

38. Item, et aurant et tendrant ch[asc]un deusd. confrayrs sa chandele roge, et dirant ch[asc]un dietz *Pater noster* et diet *Ave Maria* durant lad. messe per l'arme deud. confrayr, que Dieu marce luy face et a tous lous aultres confrayrs de lad. confreyrie.

39. Item, may sera gitat lo joyeu de lad. conf[rey]rie et lo lampier alumat, estant lod. corps sobre terre. Et yrant tuch losd. confrayrs uffrir a la messa comme lo jour de lad. feste, a la pena dessusd.

40. Item, et serant tous losd. confrayrs a la absolucion et aurant lorsd. chandelas en la ma, et ampres yrant acompanhar lous parens deud. deffunct jusques a l'ostal, si no ant eyssonie rasonable, a la pene que dessus.

41. Item, e no serant plus tengutz lous heritiers deud. confrair deffunct segre lad. confreyrie, si bo no lour semble [1].

42. Item, et si lo filh ou heretier deud. confrair volt intrar en lad. conf[rey]rie, sera receubut dinc dos ans ampres la mort deud. deffunct, en payant V s. t. aux pastoureux qui serant garnitz a la Breffanie apres enseguent, seys re plus.

43. Item, et si d'aventure tal heritier era menor d'ans ou en tutella, lo temps no li courra point durant lo temps de lad. tutelle, mas pourra intrar dos ans apres lad. tutele finide, come agra pogut far si fus en age au temps deud. trespas, en payant losd. V s. t.

44. Item, farant losd. bayleys sonar toutas las messas de

[1] Après ce mot, on a ajouté d'une autre écriture : *et feste,* qui ne paraît rien signifier.

lad. conf[rey]rie per losd. confrayrs a qui sera commandat, losqualz confrays sonarant et obeyrant a la pena dessusd., exeptat las vespras de la veilhe de lad. feste, las matinas, la messe, vespras et la messa de l'endema que sonara lo meyriglier. Et aura per tout VII s. VI d. seys plus, losqualz li pagarant losd. bayleys. Et farant assabeyr ausd. confrayrs et covidar de venir a lasd. messas, losqualz y serant tous, a la pene dessusd.

45. Item, et si aucun volt intrar en lad. conf[rey]rie no sera receubut se non per vot et cause razonable, actendut lo grant nombre deusd. confrayrs, que Dieu mantenhe per sa grace, et la veilhe de lad. feste et tous losd. confrayrs appelatz, et la majour et plus sane partide sera creude, comme eys de constume.

46. Item, et avant que sia receubut, li serant monstratz et legitz los presens statuz et ordonnansas, affy que no pueycha pretendre causa de ignorance. Promectra et jurara, aux sainctz euvangeliz Dieu nostre seigneur, tochat lo libre ou entre las mas deu presbtre bayle, en presence deusd. confrayrs, ben et lealment lous teneyr et gardar de poinct en poinct, et se garnir toutas vetz et quantas que li sera commandat per losd. bayleys ou pagar losd. X s. per lad. peche a lad. confreyrie, de qualque estat ou condicion que sia.

47. Item, et de (*sic*) aveyr sa raube de pastoreu dinc ung an ampres, et gardar lo be et honour deusdictz confrayrs en general et particulier et de lad. conf[rey]rie.

48. Item, et payera reaument et de fach a lad. conf[rey]rie et ausd. bayleys la somme de LX s. t., quatre lieuras de cere, et V s. t. lo jour de la Breffanie ampres, aux pastoureux qui serant garnitz.

49. Item, et fach lod. sagrament, sera escript per losd. bayleys aux (*sic*) rolle deusd. confrayrs et ly monstrat son luec, beygara tous lous confrayrs en signe de bonne amour et fraternitat, et serant tous tengutz lo beygar, com eys de bonne constume, a la pene d'ung quarteyro de cera applicadoyra a lad. conf[rey]rie.

50. Item, et per so que aucuns deusd. confrayrs avient prestat lors raubas de pastoureu a aucus aultreys qui no erent pas de lad. conf[rey]rie per far esbatz et dansas per ville, que no

eys licite de far, a estat ordenat per lousd. confrayrs tous appellatz tras l'aultar de Sainct Peyr, l'an mil CCCC IIII^{xx} et VIII, que doresenavant lasd. raubas no serant beylhadas ny prestadas, per cause que sia, a far esbatamens ny dansas, si no que fus a nopsas deusd. confrayrs ou de lour meynacge. Et aquilz qui las vistirant serant confrayrs de lad. conf[rey]rie et per lo congiet deusd. bayleys.

51. Item, et qui las prestara ny fara lo contrari ou vendra directament contre losd. statuz et ordonnansas sera pugnit et privat de lad. conf[rey]rie, a la discretion deusd. confrayrs, rey et bayleys de lad. confrerie (*sic*).

52. Item, et si aucun debat ou noyse salie entre aucuns deusd. confrayrs, aquel qui sera injuriat ou[1] dira et remonstrara ausd. rey et bayleys, avant que eu agisse en justice ny court aucune, losqualz li en farant razo. Et si no fant dinc la secunde requeste, lod. confrayr pourra procedir com bo luy semblera.

53. Item, et si losd. rey et bayleys en prenent charge, en farant au mielh far et plus honestament et justament que porrant reparacieu fache aud. injuriat. Loqual dich et ordonnance lasd. partidas tendrant, a la pena de X s. t. applicadors a lad. conf[rey]rie, losqualz payara aquel que no tendra lad. ordenance dinc huet jours ampres, a pena d'estre privat de lad. conf[rey]rie.

54. Item, et en cas que aucun deusd. confrayrs faria brut ou esclandre en lad. confreyria, ou ampres que li seria remonstrat no volria teneyr losd. statuz et ordenansas et vendria directament au contrari, losd. rey, bayleys et confrayrs lo porrant mulctar et reteneyr en peche ou eymende de cere, ou lo privar de lad. conf[rey]rie, a temps ou a tousjours, jouxte la qualitat deu delict, a la discretion deusd. rey, bayleys et confrayrs de lad. conf[rey]rie ou de la plus sane partide, eyssi que fut fach et ordenat chas Moss. Marsal Bru, rey de lad. feste.

55. Item, et per so que per entreteneyr lad. conf[rey]rie eys plusours veys necessary ausd. bayleys assemblar losd. confrayrs, so que no podent far au moyen de ce que no vo-

[1] Dans le sens de *o*, *lo*.

lent obeyr, que porria estre lo dommaige de lad. conf[rey]rie, eys estat ordenat que doresenavant tous losd. confrayrs obeyrant et se redrant lay ont lour sera ordenat, ampres que losd. bayleys lor aurant commandat, au sagrament que an a lad. conf[rey]rie, et a pene per losd. bayleys advisade et indicte, laqualle pourrant apreciar despuey ung quarteyro de cere jusques a la soma de X s., per assemblar losd. confrayrs, laquale payarant sen aucunament estre auvit au contrary, si no ant eyssonia razonable, laquale sera declarade et diche ausd. bayleys. Et aussi losd. bayleys no lous assemblarant si no que fus per neccessitat de lad. conf[rey]rie et a jour de dieument ou de feste, apres la messe premieyra ou a vespras deud. Sainct Peyr deu Queyroy, affin que losd. confrayrs siant plus aysatz a assemblar et que las chausas de lad. conf[rey]rie se fassant en plus grande deliberacieu.

56. Item, et per mielh entreteneyr et gardar lous statuz et ordenansas, serant doresenavant lasd. pechas assessadas au plus uffrent deusd. confrayrs au proffiech de lad. conf[rey]rie, laquale assesse losd. bayleys levarant deusd. assessadors, a la pene de la recobrar sur eulx.

57. Item, et parelhament pagarant losd. confrayrs las dichas pechas per eulx degudas, marquadas que siant per losd. bayleys ausd. assessadours, summatz que en siant, et d'eyssi adeyga se obligent. Et volent que per vertut deu roolle marquat deus dictz bayleys, losd. assessadors en pueyssant trametre nisi et lous notaris lo far comme per condempnacion passade en jucgament et de consentiment de pertidas, seys ce que pueyssant impugnar lod. nisi a faulte de condempnacion, a pena d'estre reputatz perjurs et privatz de lad. confreyrie.

58, Item, et parelhament losd. assessadours payarant lad. assesse de lasd. pechas per ch[asc]un an dinc lo dieument avant N[ost]re Dame de mars, affin que lous bayleys en pueyssant rendre lonrd. compte, comme deux aultreys beys de lad. conf[rey]rie [1], a la peine dessusd.

59. Item, et redrant losd. bayleys vielhs compte et reliqua de tous lous beys de lad. confreyrie tant de argent,

[1] Le membre de phrase qui suit est d'une autre écriture.

terra. ovem. seys. cetras. rendas. papiers. terriers, ensenhamens. libreys ne ornamens comme coalhas. prose notade et autres seys qualconques seys re exceptar le lad. confreyrie aux bayles noveux dine Nost[re Dame le mars. et eyssi successivament cous ung aux autres a la pene dessus diche.

60. Item. et si no se trobave qui voigueys assessar las dichas pechas. los diz bayleys as levarant seys favorisar aucun lausd. confrayrs. et en redrant compte comme deu surpins le lad. confreyrie dine lo jour de Nost[re Dame de mars, comme dessus.

61. Item, et losd. statuz. articles et ordenansas furent legitz a aute voix per l'organe de meystre Lieunard Lamic, n'ost[re confrayr de lad. confrey[rie. en l'ostal de Johan Bonet, confrayr et rey de lad. feste, lo dissabde VIII[e] jour de jenier an sopar. estans losd. sieurs confrayrs a table ch[ascun en son luec. avant aucun service de viande. Et aquilhs auvitz et ben entenduz. furent promeys et juratz de nouvean teneyr et gardar seys jamays venir au contrary per losd. coffrayrs, estans ch[ascun en son ordre tant per ilhs que lours successours confrayrs de lad. confrerie, com s'ensec.

62. Item, et premieyrament per meystre Joh[an] Demont, bonchier. Marsau Disnamandi. Marsau Fogassier, Mathieu de Julie, Moss. Marsau Guischard, Lieunard Grenier, Peyr Boyou, Colau Marotaud. Mathieu Milenuau, meystre Marsau Danvernhe, Franceys Audier, Marsau Boti, Moss. Jacme Noaille, Moss. Johau *(sic)* Lavau, meystre Esteve Parrot, Moss. Mathieu Disnamandi, Loys Beyneyc. Marsau Audier de Laporta, Marsau Audier de Laclaustra. Moss. Peyr Guay, Mathieu deu Peyrat, Marsau David dit Vergas, Moss. Guacien Faure, Johan deu Peyrat, Bartholme Gascourt, Johan deu Vergier, Penot Rougier, Peyr Boschaud, Lieunard Rivaud, Jacme Darfuelhe, Peyr Savi, Esteve Loumosnarie, meystre Laurens deu Py, Moss. Marsau Rougier, meystre Guill[elm]e Chambo, Franceys Rougier, Moss. Johan Soudoyraud, meystre Franceys Rou, Esteve Romanet, Johan Bolho, Michou Rosset, lod. meystre Lieunard Lamic et Guillot Soffus ; et moss. Johan Volude, Peyr Grenier et Peyr de Ceux, bayleys per lad. annade.

63. Item, et losqualz bayleys en demanderent instrument,

lectras ou memorial per lo temps advenir, per l'entretenement de lad. confreyrie et ordenansas, ausd. maistres Laurens deu Py, Esteve Parrot et Lieunard Lamic, que lor fo concedit.

64. Item, et lo dilus ampres enseguent, que fut lo Xme jour deud. meys et an, fut advisat per losd. sieurs confrayrs de lad. confreyrie que acommandar ch[asc]un an a aucuns confrayrs de lad. conf[rey]rie se garnir redondave en confusion, per so que aucuns disient que avient eyssonie, lous autreys dizient que se erent garnitz doas ou treys vetz avant que fus commandat a d'aultreys, lous autreys dizient que lous bayleys ho fazient per hayne. Et per evitar toute suspicion et rancunias, eys eystat dich, declarat, advisat et ordonat que doresenavant et a tousjours may se garnirant aquilhs a qui pleyra se garnir et aurant devocieu. Et au surplus, en l'an proucha venent, se garnirant oultra aquilhs los XIIe [1] premiers nompnatz et escriptz au roolle deusd. confrayrs, eyssi que sont assetiatz et venent per ordre, commensant aud. maistre Johan Demont, bouchier, jusques au XIIe ampres inclusive. Et en l'an ampres aquel qui vet apres aud. ordre et roolle jusques aud. XIIe ampres aussi inclusive. Et ainsi per ch[asc]un an doge per ordre et ordinaris, oultre losd. qui se garnissent per devocieu et se volrant garnir doresenavant. Et per ainsi a tousjours may lous doge ampres lous aultres XIIe per ch[asc]un an, en retornant tousjours lous ungs ampres lous aultreys per lo temps advenir et a toujours may, seys en exceptar qualconques de lad. conf[rey]rie, si no que no fus malaude ou absent.

65. Item, et de eyssi far a tousjours may tant quant vieurant an promeys et jurat losd. confrayrs, lous ungs ampres lous aultres, eyssi com dessus sont nompnatz, et requerit que lod. article fus fach et adjoustat aux aultres dessus escriptz.

66. Item, et furent losd. statuz et ordenansas promeys et juratz comme dessus eys dich a l'ostal deud. Johan Volude, presbtre, Peyr de Ceux et Peyr Granier *alias* Greu, bayleys de lad. coffreyria, losqualz en demanderent memorial, instrument ou lectras soubz lo seel auctentic establit au bayliage de Limoges, si besoing lor fazient, aux dessusd. meystres Lau-

[1] Il faut lire *doge* (douze) et non *douzième*.

rens deu Py, Lieunard Lamyc et Estienne Parrot, notaris et confrayrs de lad. confreyria, en presence de Peyr Bonet, Franceys Archambault, Marsal Bonnet, filz de feu Barnard Bonet, et Eymar Caboty, sirvent de la court ordinaria de Limoges, lo VIII[e] jour de jenier, l'an mil IIII[e] IIII[xx] et diet.

67. Item, et deypueux a estat ordenat que, per entreteneyr lad. confr[eyri]e, lous X s. degutz per las pechas deuxd. confrayrs, qui falhirant a se guarnir lo seyr de Nadau et de la Brephanie, serant oux pastoreux guarnis oud. an et non pas oux assessadours de las pechas, qualque assesse que fassant. Et lous levarant lous baylleys et en respondrant ousd. pastoreux, comme deux XX s. que la confr[eyri]e lour donne, a la peine que dessus de lous recobrar sur eulx.

Laurent Deupy an lod. meistre Lieunard Lamyc.

LAURENT DEUPY.

Lieunard Lamyc an lod. Deupy.

L. LAMYC.

Estienne Parrot avec lesd. Dupy et Lamyc.

PARROT.

(*Archives hospitalières deLimoges, fonds VI, série B, n°* 1).

VI

Censier de Guy de Chanac (1344 et 1343).

Lo divenres davan la festa de senh Michel, l'an de Nostre Senhor m ccc xliij bailiey e affermiey iou, Guy de Chanac, chavalier, senhor dal Borc, lo loc nostre appelat la Minheira am sas apparthenensas, ecseptat l'ort appelat l'ort de Cathi, perpetualment, a Johan de la Machieira, parrofia del Borc, e aus seus, am las rendas e devers espresadas, so es assaber que lo ditz Johanz e li ceo, per razo de la dicha tenguda, deven esser esson nostre home levan e coijan, talhable e esplechable, e deven jornals e manobras, aychi comma li nostre autre home dal Borc, ecseptat que nos no los devem talhar otra xv[e], quan talharem nostres autres homes, e quant a nos plaira ; e deo may lo dich Johans e li ceo de renda per las chauzas desus dichas totz ij st. de segle de renda, a la mejura del Borc, appaiar dins la mia aust, e ij jalinas appaiar a Nadal, item c[e]

de renda appaiar l[s] en la festa de Nadal e l[s] dins la festa de Nostra Donna de la mi'aust. E d'aiso lo ditz Johanz deu aver letra del Rey e de nostre ceel e nos aquo mih del Rey ; e ai y may iiij ll. per la maynada. E amb aquestas chauzas nos vistem l'en. Presens Guylhem Trenchaleo, donzel, e lo chappela del dih loc e d'autres.

Item es nostre lo alberjamens appelat la Rocha-Jarro, am sas apparthenensas, item li forn de Monmorlho que foren al Rey, e deu hom penre la buscha per lo chalfar en la forest del Rey, en sertana manieira ; item li peatje, so es assaber de Plazensa e de Lascuh e d'Armentic ; item xxviij ll. de renda que avem en la viela de La Perruza ; e las chauzas desus dichas foren aqueridas esson apparthenens al loc dal Borc, e ce tenen del Rey, ecseptat lo loc desus dih que Uguet Bramaus di que mou de luy am serta achapte ; e tot aysso fo bailat per c ll. de renda.

En l'an de Nostre Senhor m ccc xlij foren assesadas las demas e li peatje, li forn e li moli tan dal Borc can de la terra autra nostra per lo pretz que s'ensec.

Lo peatjes de Plazensa fo assesatz a Joyos Duran de Plazensa per lo pretz de xxx iij ll., xx[s] per logres a la maynada.

Item lo ppeatjes de Lascuh fo assesatz a P. Duran d'aquel mih loc per lo pretz de c[s], am v[s] de logres per la maynada.

Item lo peatjes d'Armentic en la parroffia de Silars fo assesatz per loppretz de xx[s].

Item la dema dal Borc asseseren Johans et P. Manhau per lo pretz de xx iiij st. de segle e iij charretadas de palha, e lo charnalatjes e las premissias remanen nostre.

Item la dema de Peirassac fo assesada a P. Cormanier d'aquel mih loc per lo pret de xxv st. de blat, xvj de segle, v de froment, ij de favas, ij de balharja, a la mejura del dih loc, x[s] de logres.

Item la dema de Mansac asseset P. de Mansac per lo pretz de vij st. mejura de Monmorlho, so es assaber v de segle, j de froment, j de balharja.

Item la dema de la Chanharia asseset G. Ribiers, parrofias de Lascuh, per lo pretz [de] ij st. de segle, una emina de froment, a la mejura dal Borc.

Item la dema da la Rua asseset Clamens Bernartz da Ferrieiras per lo pretz de ij st. de segle, j emina de froment, a mejura de Monmorlho.

Item la dema de Senh Remey asseset W. Duran de Plazensa, per lo pretz de iij st. de segle, j em. de froment, a mejura de Monmorlho.

Item la dema de Monmorlho que fo de Maurelo de la Marcha asseset Simo Bastit e lo dih Peiraus per lo bretz (*sic*) de iij st. em. ij de segle, j em. de froment, j pervendier de balharje, e autre de favas, a la dicha mejura.

Lo molis dal Cheiral fo assesatz a Johan de Pradeilhs 1 st. a mejura d'Alessac.

Item li moli dal Borc foren assesat a Johan de la Machieira, xiiij st., a la dicha mejura.

Item lo forn de la Rua-Senh-P. asseset Nicolau Payan, per lo pretz de viij ll., am x^{s} de logres.

Item lo forn(s) de la Rua de la Perra asseset Esteves Perier per lo pretz de xviij ll., am x^{s} de logres.

(*Archives départementales de la Haute-Vienne. Fonds Bosvieux*, I, 34. — *Copie de feu Bosvieux prise sur l'original en papier, appartenant à feu M. Joseph Brunet.*)

Les observations grammaticales et lexicologiques auxquelles les textes ci-dessus peuvent donner lieu sont réservées pour un travail d'ensemble sur les anciens monuments linguistiques du Haut-Limousin, qui aura sa place dans l'introduction d'une édition intégrale du Cartulaire du Consulat de Limoges, laquelle sera très prochainement publiée.

UNE POÉSIE MONTPELLIÉRAINE

DE THÉODORE HIPERT

M. le docteur Louis Planchon voulut bien me communiquer, en 1883, un conte en vers languedociens (sous dialecte de Montpellier et de ses environs) qui avait pour titre : « Lou vi dau Purgatouera » et qui, à la fin de l'année suivante, parut dans « la Revue des langues romanes » (tome XII de la troisième série et XXVI de la collection, p. 177-196).

Des recherches faites alors, il résulta que cette pièce était l'œuvre de Théodore Hipert, commis-drapier, premier conseiller municipal de Montpellier, ayant en cette qualité rempli les fonctions de maire (4-29 août 1848, puis, l'espace d'une semaine environ, celles d'adjoint, à la suite d'un décret du général Cavaignac, alors président provisoire de la République [1]. Toutefois, certains détails de ce conte et les circonstances qui accompagnèrent sa communication à M. Revel, me portèrent à douter, non pas du goût d'Hipert pour la poésie méridionale et du fait d'avoir rimé parfois en languedocien, mais de l'attribution qu'on lui faisait de la poésie copiée par M. Planchon. J'inclinais à voir dans celle-ci l'œuvre d'un contemporain de l'abbé Favre, qui aurait connu ses œuvres et qui s'en serait inspiré, parfois avec trop d'abondance, souvent avec malice, mais toujours avec une certaine facilité.

Je n'ai rien trouvé depuis qui modifiât sensiblement ces conclusions, mais la lecture du « Trilby [2], » qui paraissait à

[1] Hipert, qui n'avait jamais été marié, est mort aux environs de l'année 1860.

[2] « Trilby, lutin des théâtres, paraissant le dimanche. » Montpellier, Tournel, imprimeur, in-folio, 2e année, n° 3, 17 janvier 1856.

Dans la longue série des petits journaux qui ont vu le jour à Mont-

Montpellier sous la direction de M. Ch. Rochenat (Ch. de Tourtoulon) en 1856, m'a fait découvrir une pièce de poésie montpelliéraine qui est signée : « Th. Hipert » et qui, si elle ne légitime pas absolument l'attribution traditionnelle du « Vi dau Purgatouera », montre cependant que notre commis-drapier aurait pu se faire une certaine place parmi les poètes languedociens de la période qui prit fin en 1860-1870.

On sait qu'à l'exception de Fabre d'Olivet[2] et de Guiraldenc, toutes les productions littéraires du montpelliérain avant Bringuier témoignent plus ou moins d'une intrusion marquée de termes français, de formes douteuses ou gallicisées. Hipert ne fait pas exception à la règle ; on pourrait même soutenir qu'il l'aggrave souvent et que ses vers sont, beaucoup plus que ceux de Théodore Paulinier, Léon Rouvière et César Brun, ses contemporains et ses émules, pénétrés par le vocabulaire, la syntaxe et l'orthographe de la langue nationale.

Quoiqu'il en soit, voici la poésie que contient le « Trilby. » Elle a pour titre : « Las Doléenças de dona Margarida » et elle roule en entier sur les soucis que causent à une bonne femme a vanité de ses filles et le goût qu'elles affichent pour la parure et le luxe :

» Dé qu'avès, dona Margarida?
Anen, per véïré, calmas-vous,
N'és pas dé la facoun qu'on crida,
Quan on n'és pas parmi dé loups. »
— « Ah! moussu, s'erés à ma plaça,
Cridarias encara pus fort ;
Escoutes-m'un paoûquet, de graça,
Et coumprendrés qué n'aï pas tort.

» Sès estounat dé ma coulèra ;
Sé mé blamas, fasès pas ben.
Déourias pus léou plani la mèra,

pellier, le « Trilby « se distingua par une finesse et un esprit de bon aloi que l'on ne retrouve pas toujours dans les feuilles théâtrales qui l'ont précédé ou qui l'ont suivi.

[2] Fabre d'Olivet, né à Ganges en 1767, mort à Paris en 1825, n'est montpelliérain qu'à demi, par suite de l'adoption de quelques-unes des formes dialectales de notre ville.

Qu'a pas qué dé fias sans sen.
Las miounas soun dé vanitousas
Qué podé pas pus gouverna.
Dé las veïré tant orguïousas,
Ya dé qué mé faïre damna.

» Per iéou faou tout cé qu'imaginé,
Qué siégué ben fourçan ou doux,
Et touta l'annada m'esquiné
Per poudré aoûmen lia lous bouts.
Sé l'una d'élas m'ajudava
Per lous affaïrés de l'oustaou;
Quand iéou pétassé, s'escoubava,
La bésougna anarié mens maou.

» Mais, pas du tout, mas pérounelas,
Qué parvendraï pas à changea,
S'occupou ràoubas et dentélas,
Mais pensou pas qué fâou mangea.
Penden una houra, à sa levada,
Sé plantou davant lou miral;
Chacuna, sans s'éstre asticada,
S'araparié pas âou traval.

» Lous jours, las festas, lous dimenchés,
Fâou sé couiffa, lissa soun péou,
Et faïré tèné per de penchés
De chaqua coustat un bendéou.
D'âou temps que me troubave fia,
On s'habiava simplamen;
Per pâou qu'ajessen d'industria,
A l'oustâou tout anava ben.

» Ramplissian pas nostras coumodas
Dé chals, de râoubas de tartan;
Laïssaven de coustat las modas
Qué poudien nous priva de pan
Pourtaven sarrafronts, cagnotas,
loï portou pas qué dé bounets,
Nous servissian dé matélottas,
Ara fâou pas qué dé coursets.

» L'hiver avian per habituda
Dé ponrta d'esclops, dé patins,

Aquéla moda s'es perduda,
Tout l'an ié fâou dé brodéquins.
Nous estimaven ben hurousas
Quand avian una simpla croux ;
Mais ioï per nostras vanitousas
Fâou mostras, chainas et bijoux.

» You disé souven : de grisétas
Que, tout coumptat, n'âouran pas rés,
Quand portou guimpas et manchetas,
Fan pensa mâou maï d'una fés.
L'âoutré jour, à la grand carriéïra,
Embé élas vâou mé perména,
Mé prenguèrou per sa chambriéïra,
Aoussi, volé pas ie tourna.

» Mé fâou pas fâouta dé ié diré
Qué séran dupas d'aquel joc,
Et qué vouadas âou martyré,
Restaran penchadas âou croc ;
Qu'és pas lous bounets en dantela
Qué fan approucha lous partis,
Qué, quand lous touns soun sans ficela,
Soun pas qué dé cocha-marits.

» Vous mé disés qué souï cridaïra,
Counvéné qué n'avés pas tort ;
Elas mé tratou dé révaïra,
Amaï béleou souhaitou ma mort.
N'es pas poussiblé qué yé tengué,
Chaqua jour s'aggrava moun mâou,
Foudra per força qué dévengué
Pensiounaira dé l'hespitâou [1]. »

Si le lecteur veut bien relire les notes qui accompagnent « le Vin du Purgatoire », il relèvera aisément une partie des défectuosités de l'idiome d'Hipert. Nous signalerons néanmoins, parmi les substantifs, les formes :« doléencas », « mera » (vers 11) et« besougna » (24), auxquelles les formes correctes

[1] Nous n'avons modifié en rien la très défectueuse orthographe de l'auteur.

de « doulençàs », « maire » et « obra » auraient pu être substituées, sans que l'auteur fût dans l'obligation de recourir à aucune juridiction de linguistique ou de philologie méridionale. L'audition du langage de la vieille génération lui eut sur le champ montré le vice de ces vocables si manifestement gallicisés.

Les verbes d'Hipert sont plus contaminés peut-être que ses substantifs : au lieu de « imagina » (17), « parvendrai », (26), « changea » (26), « ocupou » (27), « troubave » (37), « ramplissian » (41), « laissaven » (43), « pourta » (50), « permena » (62), « restaran » (68), « aproucha » (70), « devengue » (79) les Montpelliérains soucieux de rester d'accord avec les formes populaires de leur idiome auraient dit : « amaginà, — arribarai, — sanjà, — acupou, — atroubave, — roumplissian, — daissaven, — cargà, — passejà, — demouraran, — sarrà » et « vengue. »

Le verbe « asticà » a été emprunté au français des régiments d'Afrique et, s'il est compris par tout le monde, il est, par contre, à peu près inusité.

« Lissà », qui signifie « hérisser », a subi, par le moyen d'une étymologie à demi rustique, créée par Hipert lui-même, une sorte de dénaturation linguistique dans le vers 34 : « Faòu sé couiffa, lissa soun péou. » Lisez « alisà » ou « aliscà. » La première de ces formes signifie « rendre lisse et unie une mèche de cheveux » ; la seconde, donner à cette mèche une sorte de brillant, ou de disposition particulière qui ajoute à la beauté de la tête et de la chevelure elle-même.

Au lieu de dire « laissaven (et mieux « daissaven ») de coustat las modas » (43), le peuple eut dit tout simplement : « fourviaven las modas. »

Le vers 4 « Quand on n'és pas parmi de loups » est entaché d'une préposition si évidemment gallicisée que très peu de personnes oseraient se la permettre ; on aurait dit et on dit encore communément : « Quand ses pas en mitan de loups. »

« Aussi » (64) est encore un gallicisme. Les deux générations qui ont précédé la génération présente disaient « tabé » et « atabé » qui, tout en se maintenant aux environs de notre ville, ont presque entièrement perdu aujourd'hui les préfé-

rences des citadins. Ceux-ci conservent cependant avec une fidélité relative la forme « tant ben » (tout aussi bien).

Hipert emploie régulièrement « *fau* » (il faut) qu'il orthographie « fâou », à la mode française ; cette forme existe très nettement à Montpellier, mais « cau », qui a la même signification, nous semble à la fois plus languedocien et plus répandu.

On remarquera que notre auteur emploie une forme *n'* (ne) (3, 8, 74, 77) qui était assez courante à la fin du siècle dernier, mais qui est aujourd'hui bien délaissée. La génération actuelle et ses poètes diraient couramment: « Es pas de la façoun.... — Qu'ai pas tort... — Qu'aviei pas tort... » — et « Es pas poussible. »

Les vers que Faure adressa au comte de Provence (plus tard Louis XVIII), lors de son passage à Montpellier en 1777, sont très régulièrement et très amplement pourvus de formes semblables :

Pode pas garda lou silença
Per lou beu comte de Provença.
Me soui hazardat en patois
De *ne* fa brillia sous exploits.
Se *n'*aviey l'esprit de Voltaira,
Trassariey mille qualitas.
Lou papié de touta la terra
Sas vertus *ne* countendrié pas
De Louis Seize (sic) *n'*es lou frera,
*N'*es renoumat per touta terra,
Se yoi Alexandre vivié
Lou pas segu li cedarié,
Rempli d'espri e de courage,
Se ara la guerra *n'*avian,
Ah ! veirias un cruel carnage
Das ennemis trioumpharian.
. . . . . .
Nous fasés couma fai la roza,
Qu'attenden que [*ne*] siegue eçloza,
Per *ne* joui de sas coulous,
De sas beutas, de sas sentous.
Ne disparey ... Et vous de mema,
Sans una nioch dourmi aisi.

Nous mettés d'un chagrin extrema ;
Ne partissés, anan mouri (1).

Guiraldenc a dit dans une de ses poésies :

Anna, moun sang, moun cor, per celebrà ta festa,
*N'*auriei vougut cercà quauques vers dins ma testa,
*N'*ai pas agut lou tems de bouscà, de causi,
A loga d'ajudà, la Musa fougna aussi (2).

Octavien Bringuier lui-même n'a pas dédaigné de s'en servir quelquefois, notamment dans une des strophes de son « A perpau de Petrarca » :

Ne sem dins lou tems fousque ounte la granda esclapa
Das segnous e gents de renoum,
Ducs, comtes e barouns, lou Counclave e lou Papa,
Quitoun Rouma per Avignoun...

Je ne comprends pas bien la signification du mot « touns » (71). Peut-être n'y a-t-il là qu'une coquille accidentelle. Dans tous les cas, le sens général n'est pas douteux. « Dona Margarida » dit sans ambages : « Lorsque les jeunes filles n'ont pas de dot, (littéralement « sont sans ficelle ») elles ne sont que des chasse-maris. »

Le composé « cocha-marit », s'il n'est pas très populaire à Montpellier, est du moins, ingénieusement trouvé ; il rappelle le « cocha-vestit » (couche-vêtu) communément appliqué à cette partie de la population de Cette qui, en été, cherche ses gîtes nocturnes sur les quais et dans le voisinage de la gare ou des grands entrepôts vinicoles.

« Cocha-vestit » n'est pas, d'ailleurs, la dénomination usuelle des éléments plus ou moins parasitaires de la ville de Cette. On l'y applique souvent aux portefaix, aux bucherons et aux hommes de peine loués à la journée.

A. Roque-Ferrier.

(1) Ces vers ont été publiés par M. Germain dans son étude sur « Le Comte de Provence à Montpellier. » (Bulletin de la Soc. Lang. de Géographie, V, 513-514) et par M. de La Pijardière dans sa réédition de l'« Histoire de Montpellier » du chanoine de Grefeuille.

(2) « Occitania », I, 132.

ETYMOLOGIES LIÉGEOISES

(*Suite*[1])

13. — *Rahèné'*, tr. et intr., herser.

C'est le v. fr. « *rahaner, rahenner* » qui se trouve dans Godefroy, mais manque dans Körting, *Lateinisch-Romanisches Woerterbuch*, et qui est le composé itératif de *ahaner*, a. fr. labourer, fr. mod. peiner, faire des efforts.

Voici un exemple de Godefroy :

... Et si doit les tieres, qu'il trouva *ahennees* et semees a blet, rendre et laissier *rahennees* bien et loialment, en quarte roie, et semenchies del melleur blet de le court, par le consel del sierjant del Eglise (1276, *C'est l'abbet de Saint Nicolai et Jehan le Roi, le coriier*, Chirog. Cité, Arch. Tournai.)

Le hersage suivant immédiatement le labourage, le sens de « re-labourer, » a pu donner aisément en wallon celui de herser.

14. — *Rawètt'*, f., supplément gratuit de marchandises, « réjouissance »

Le dictionnaire de Grandgagnage, *s. v.*, cite de la province de Namur une forme *awètt'*, et de Beaumont (Hainaut) une forme *lawètt'*, avec agglutination de l'article.

Le mot n'existe pas en v. fr. Je suppose qu'il représente *adepta (re-adepta)*, quoique ce participe n'ait pas survécu dans les langues romanes, cf. Körting. La *rawette* serait la partie *obtenue* (*adipisci*), la partie *gagnée*. La lettre ne souffre pas de difficulté.

15. — *Sbaré*, tr., interdire, effrayer

Godefroy connaît ce mot au participe, qu'il traduit par « ébahi, effrayé. »

[1] Voy. la *Revue des langues romanes*, 4e série, t. IV, 426-30.

D'une part se tient orgueilleuse
Por se grant biauté merveilleuse,
D'autre tranle toute effreee,
Tant se sent seule et *esbaree*.

(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 47 b).

Quant li mors ot ce dit si s'emparti d'iluec, et cil vella tous *esbares (Conq. d'Esp. par Charlem*, Ars. 3324 f° 6 v°).

Le mot manque dans KÖRTING.

A mon avis, il n'est autre que le v. fr. *esbair*, *esbarir*, *esberir*, « étonner, effrayer », avec un changement de conjugaison, cf. *finir*, *finer*.

Voici des exemples de Godefroy :

Adonc la lasse, *l'esbarie*
A madame sainte Marie
Moult longuement s'est dementee.

(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 195 c)

En pou de tens tant en guerist
Tout li pueples s'en *esbarist*

(G. DE COINCI, *de l'Emper.*, Richel. 23111, f°269 c).

16. — *Halé* et *houlé*, adj., boîteux

A Namur, *chalé* et *choulé*, m. sens. Ces mots représentent adéquatement, là-dessus il ne peut y avoir de doute, *ex-chalatus* et *exculatus* (fr. *éculé*). L'image qui a donné lieu au sens de ces deux mots est à peu près le même : le *halé* est celui qui est rentassé, renfoncé (*chalare*, abaisser), le *houlé* est celui dont la partie postérieure est rejetée en arrière, fait saillie. L'aspect de tous les boîteux n'est pas tel, sans doute, mais c'est celui d'un bon nombre.

Le thème *ex-chalatus* n'est pas reproduit dans les langues romanes, cf. KÖRTING.

17. — *Froumoux'*, f., fourmilière et aussi taupinière

J'ai montré dans mes *Étym. wall.*, *R. des pat. g.-rom.*, III, 273-4, que ce mot n'était autre que *froumix'*, fourmi, après une assimilation: le nom de l'animal est donné à son lieu d'habitation. Le sens de taupinière est dérivé. *Froumix'* est étudié au n° 10.

18. — *Lèp'*, f., lèvre

Ne vient pas comme le dit Scheler, dans son *Dict.* s. v. *lèvre*, du germ. (all. mod. *Lippe*), mais bien du lat. *labia*. En wallon, les groupes *py, by, vy,* donnent *p, b, v* (voy. HORNING, *Zeitschrift f. roman. Philologie*, XV, 562) et les sonores finales deviennent sourdes.

Espagnol et portugais *labio*, du sing. *labium*. Le fr. *lippe* au contraire vient du german , cf. KÖRTING, art. 4844.

19. — *Kwèhî*, tr., couper, faire une blessure

A St-Hubert, *kwachè*, meurtrir. Dans GODEFROY, « *coissier, coisier, coicier, coichier, cuechier*, blesser » :

« Car nos chevaux estoient flebes et'mal livres, et *coissiez* et cassez sur le dos. (JEH. LE BEL, *Chron.*, I, 57, Polain.) »

Le mot manque dans KÖRTING. Du moyen haut-allemand *quetzen, quetschen*, froisser, écacher, meurtrir ; all. mod. *quetschen* , néerl. *kwetsen*.

20. — *Ham'lé*, tr., châtrer.

L'all. moderne a *hammeln*, châtrer (les agneaux), qui vient de l'anc. haut-allemand *hamalôn*, mutiler, tronquer, cf. KLUGE, *Etym. Wörterb. der deutschen Sprache*, s. v. *hammel*. Ce substratum convient également bien pour le mot wallon. Le v. fr. n'a pas de mot correspondant. Dérivé avec le suffixe *—aticum : ham'lètch'*, m., action de châtrer.

21. — *Rujî*, tr., aiguiser.

Mot de la province de Namur. Il dérive de * *racutiare* devenant, par la chute du *c, reuiser, ruiser*. Le v.-fr. n'a pas de forme correspondante.

22. — *Urèy'*, f., rebord d'une route, d'un fossé, talus.

Représente un primitif disparu, le correspondant du v. fr. *ur*, bord (KÖRTING, art. 5783) et du normand *ur (Bibl. de l'Ec. des H. études*, 5e fasc., 128) + le suffixe *-atam*. *Uro* est dans les Glosses de Vienne, qui paraissent remonter au XIe siècle : *Uro vel limbus, soum* (= all. *Saum*); cf. le 5e fasc. de la *Bibl.*

de l'Ec. des H. études, pag. cit. « *Uro* représente *ora*, dit l'éditeur[1],.....c'est l'anc. *or* (aussi *ur*, voy. plus haut), normand *ur*, le sarde *oru*.....». De *or*, le v. fr. a également un dérivé *orée*, bord, lisière, voy. GODEFROY.

23. — *Trêteu*, m., entonnoir.

C'est le lat. *trajectorium* qui donne aussi le rhéto-rom. *tratchwoir*, substratum qui est oublié dans KÖRTING, et dont M. Meyer-Lübke a signalé l'absence dans un compte rendu, *Zeitschrift f. d. österr. Gymn.*, 1891, p. 777.

24. — *Malètt'*, f., besace, bissac où l'ouvrier met ses provisions, ses outils.

Le mot est aussi lorrain : à La Baroche, *malatt'*, « petite poche, gousset », cf. *Romanische Studien*, II, 90. Le v. franç. le connaît : « *malete*, *-ette*, petite malle, valise, poche » (GODEFROY). C'est un diminutif en *-itta* de *malle*, qui vient du germ. *malha*, « tasche, sack » (KÖRTING). Körting néglige de mentionner le diminutif qui a conservé le sens primitif.

25. — *Bans'*, f., manne ; *banstê*, m., corbeille ; *banstèli*, m., vannier.

Le français (non académique) a *banse* que Hatzfeld et Darmesteter, dans leur dictionnaire, font venir de l'all. *Banse* corbeille (!). Le mot est bien plus ancien : les *Glosses de Reichenau* (VIIIe siècle) portent déjà *cofinos*, *banstas* (5e fasc. de la *Bibl. de l'Ec. des H. études*, p. 27). Les deux mots, aussi bien le français que l'allemand, viennent du gothique *banst(s)* (*s* est la flexion casuelle), voy. DIEFENBACH, *Vergleichendes Wörterbuch der gotischen Sprache*, p. 274, et pour le mot français en particulier DIEZ, *Etym. Wört.*, I, *benna*. *Banse* est ignoré de KÖRTING : c'est cependant un mot important.

Les dérivés wallons reproduisent le *t* du radical. Ils sont formés par les suffixes *-ellus* et *-ellus* + *-arius*.

Le fr. *banse* doit être emprunté au wallon ou à un dialecte qui, comme le wallon, transforme le groupe final *st* régulièrement en *s'*.

Paul MARCHOT.

[1] DIEZ.

L'ÉTAT DE LA POPULATION

D'ORIGINE FRANÇAISE DU CANADA[1]

Pendant six cents ans, l'Université de Montpellier a tenu pour l'Europe le flambeau des lettres et des sciences et, pendant la célébration de son sixième centenaire, on se sera souvenu de bien des synchronismes. Mais quand l'Institut canadien, de Toronto (Canada), a reçu de vous l'invitation bienveillante de nommer un délégué à votre Congrès, il m'est venu à l'idée que ses Facultés s'étaient occupées de l'instruction d'au moins six générations, avant qu'elles pussent faire dans leurs discours la moindre allusion au monde occidental! Dans les seules Sagas de l'*ultima Thule* a-t-on su conserver quelques traditions d'Eric le Rouge ou de ses compagnons ou successeurs, et l'on peut bien douter que le moindre écho de leurs combats avec les Skrœlling ait retenti dans vos salons académiques.

Deux générations de plus se sont passées avant la découverte, par Cartier, du Saint-Laurent, et encore deux autres avant que Champlain ne soit venu pour construire son « abitation de Québec », choisir le site de Montréal et se faire en réalité le vrai fondateur du Canada.

Il est bien vrai que, depuis ce siècle, nous avons eu un mouvement des peuples européens vers l'Amérique plus important et plus nombreux que le mouvement des peuples appelés barbares pendant la décadence de l'Empire romain : les Anglais, les Espagnols, les Allemands et autres peuples se jetant à travers l'Océan et s'emparant de territoires énormes. Mais je vous invite à reconnaître qu'il nous a fallu

[1] Notice faisant suite à la communication de M. Arthur Harvey, délégué du *Canadian Institute* de Toronto, à la séance du Congrès de philologie romane du 27 mai 1890. Voy. ***Revue des langues romanes*** t. XXXIV, 1890, p. 179.

abattre des forêts avant de pouvoir labourer des terres ; construire nos maisons, faire nos chemins, créer des institutions politiques convenables à nos besoins, et que si, pour ainsi dire, nos mains sont encore calleuses du travail et que nous manquons de l'habileté artistique et littéraire qui vous distingue, — c'est peut-être que nous n'avons pas l'avantage inestimable d'un passé aussi illustre que le vôtre. Lorris, Froissart et bien d'autres trouvères ont chanté avant la nouvelle découverte de l'Amérique par Christophe Colomb ; les grands noms de Montaigne, Descartes et autres ont illustré la vieille France avant qu'on ait songé à la nouvelle, et pendant que Champlain s'occupait de faire des alliances avec les tribus des sauvages, ou bien peu d'années après, Corneille et Racine écrivaient déjà la grande tragédie, Molière la comédie, Rabelais riait et se moquait de tout, Bossuet, Boileau, La Bruyère naquirent.....

Néanmoins, en accordant à ce glorieux passé toute sa grande valeur — une valeur qui m'attire jusqu'à ce lieu, à laquelle je désire rendre honneur et pour laquelle je me réjouis avec vous, confrères, — nous pouvons y penser sans vous envier, car nous croyons avoir une cause égale de satisfaction et d'honnête fierté. Ce que nous sommes vient directement de nous-mêmes. C'est notre propre travail, ou tout au moins celui de nos aïeux de bien près, qui a vaincu les forêts primitives, qui a forcé les prairies à nous donner nos récoltes. Nous, ou au moins nos pères, avons défriché les bois pour fonder nos villes. C'est nous qui avons construit des vaisseaux pour la navigation de nos lacs immenses et même de nos fleuves grandioses, à l'aide de canaux que nous avons creusé. Nous nous occupons à présent de remplacer les boîtes de planches dans lesquelles nous avons jusqu'à présent vécu par de jolies maisons, de construction permanente. Nous érigeons de belles églises à flèches élégantes ; nous dédions des parcs spacieux, et ce n'est qu'aujourd'hui que nous espérons nous faire entendre dans la littérature et la poésie, écouter dans la musique, voir dans la peinture, et nous réunir, par le moyen des sociétés des arts et des sciences, avec la civilisation des pays plus vieux. En nous rangeant à la ligne, nous espérons nous montrer

ser, M. Ross s'y trouve encore, mais il a changé sa langue gaëlique ou anglaise, il parle français et se rend tous les dimanches à la messe. Si une colonie anglaise ou écossaise est contigüe à une paroisse française, les Français achètent peu à peu les terres qui les avoisinent et cultivent avec de grands soins même les endroits marécageux, négligés par leurs prédécesseurs ; une église s'élève, surmontée d'une croix ; messieurs les prêtres prennent le règlement des affaires, la surintendance de l'éducation publique. L'instruction se donne en français et un autre terrain se trouve ajouté au territoire franco-canadien.

La formation géologique se compose des rochers archaïques que nous appelons Laurentiens. On y trouve des montagnes ou plutôt de grandes collines moutonnées, arrondies par les pluies et les glaces de siècles innombrables. On y trouve des rivières, des ruisseaux nombreux, des lacs sans nombre. Les vallées sont fertiles. Le Franco-Canadien s'accroche à ces monts et vallons comme s'il eût été créé pour en faire partie. Il est laborieux, frugal, a une disposition contente, et il reste là, à demeure fixe, aimant sa patrie plus qu'un Suisse. Il bâtit des maisons conformes au climat ; il suit les coutumes de ses pères. Ennemi du changement, il est peut-être trop arriéré pour le dix-neuvième siècle ; il est satisfait de fort peu de chose. Mais sa vie tempérée et morale est heureuse. Il se marie bien jeune, il élève une famille de dix à vingt enfants et quand il meurt, sa conscience ne lui donne pas grand soin. La plupart des Franco-Canadiens doivent leur origine à la Normandie. On me dit qu'ils ont, pour ainsi dire, reproduit une Normandie dans l'Amérique du Nord. Considérez un peu la position actuelle. La colonie française à sa gauche appuyée sur la mer, son arrière-garde sur les montagnes Laurentides. Elle tient ferme et avance continuellement ses avant-postes. Sur le grand fleuve des Outaouais, près des bords des grandes mers d'eau douce, le long des cours d'eau qui conduisent aux prairies de l'ouest, sur le grand fleuve Saskatchevan, même sur les pentes des montagnes rocheuses et au-delà, on trouvera le Franco-Canadien, sa langue et sa religion. Je donne ici un petit sommaire du dernier recensement dont vous trouverez les chiffres bien merveilleux.

Recensement de 1881

PROVINCES	KILOMÈTRES carrés	POPULATION	D'ORIGINE française	PAR cent
L'Isle St-Jean.....	5.524	108.891	10.721	10
Nouvelle-Écosse	54.146	440.572	41.219	9
Nouveau Brunswick.....	70.375	321.233	56.635	18
Québec	455.676	1 359.027	1.073.820	79
Ontario.....	363.473	1.923.223	102 743	5
Manitoba.....	319.075	65.954	9.949	15
Colombie-Britannique.....	883.944	49.459	916	2
Territoires.	6 902.721	56.446	2.896	5
	8.987.937	4.324.810	1.298.929	30

Nés en Canada 3.715.402 ou 85 pour 100.
On ne croit pas que le nouveau recensement changera beaucoup les chiffres de la dernière colonne.

Me parlez-vous de l'avenir? A quoi bon songer à une réponse? Nous vous offrons le spectacle de deux peuples, ennemis historiques, qui ont bien encore des luttes politiques, mais qui ont trouvé le moyen de vivre ensemble en paix, et de travailler avec une grande harmonie pour le bien de notre pays commun. Nous respectons mutuellement nos qualités et attributs divers, et nous avons accepté comme le signe de la vraie politique (true statesmanship), qu'on ne doit rien dire parmi les électeurs d'un comité Canadien-Français qu'on n'oserait pas répéter dans un district Anglo-Canadien, et *vice versâ*. Si les Franco-Canadiens gardent pour leur langue maternelle de plus vifs sentiments d'amour; s'ils se font un plaisir de lire les œuvres de vos meilleurs auteurs et d'étudier avec intérêt l'histoire si glorieuse et si instructive de la belle France, ce n'est pas à nous, de la race anglaise, de leur en vouloir. Nous ne saurions les respecter s'ils oubliaient leur origine, leurs traditions.

Aujourd'hui, notre premier ministre est d'origine écossaise, mais son ministère contient plus d'un membre distingué et

d'origine française ; le directeur de l'opposition est Canadien-Français. J'ai entendu, moi-même, un Canadien-Français s'écrier dans notre Chambre législative, que si jamais la couronne britannique était en danger, le dernier coup de canon tiré pour sa défense serait tiré par un Canadien-Français.

Les frontières (pour ainsi dire) des deux races se touchent, mais les Anglais n'ont pas encore une forteresse pour s'y appuyer, comme ont les autres ; ils s'étendent à l'ouest à mesure qu'ils reculent à l'est. Vous savez déjà que, quoique nous ayons perdu le bassin du Mississipi, nous avons acquis de vastes territoires au nord-ouest : l'île de Vancouver et un littoral sur l'Océan Pacifique. Lorsque ce littoral sera peuplé avec densité, lorsque les prairies, vastes comme la mer, seront cultivées, lorsque les défilés des Montagnes Rocheuses seront occupés, une lutte pour la suprématie pourra se faire, mais préalablement à cela, il nous faut une centaine de millions d'âmes ; notre patrimoine est trop grand pour que nous disputions à son sujet; l'époque est trop éloignée pour faire des calculs de cette espèce. Ce qui peut arriver dans une centaine d'années ne nous intéresse pas, heureusement, à ce moment. Il y aura peut-être alors autant de personnes en Amérique, même au Canada, parlant la langue française, qu'il y a de Français en France ; peut-être aussi aurons-nous une nouvelle langue — une langue universelle — Volapuk ou n'importe quelle autre — et une Faculté pour l'étude des langues romanes s'occupera paisiblement de l'investigation de ce qui reste de l'ancienne langue, littérature et coutumes des Franco-Canadiens.

Il faut à présent penser quelques moments à ce qu'on fait et à ce qu'on est en état de faire de cette langue, conservée avec tant de jalousie. Jusqu'à présent, il me semble qu'il y a peu de différence entre les deux peuples. Ni l'un ni l'autre n'a eu le temps de faire grand progrès ; on n'a pas une école américaine ou canadienne de littérature ou des beaux-arts ; on ne fait qu'imiter de loin les méthodes et les idées anglaises ou françaises. Cependant, au Canada, la poésie vante son Fréchette, son Cremazie ; l'histoire, son Garneau ; la topographie, son Lemoine, son Casgrain ; l'Oratoire, ses Morin,

ses Chapleau, ses Laurier; les hommes d'État, leur Taché, leur Cartier, leur Langevin ; le chant, son Albani. Les journaux sont nombreux et bien écrits ; le prône est rempli d'éloquence.

Avec une population croissante, avec le système d'éducation universelle dont nous jouissons, ayant des communications avec l'Europe rapides et d'un prix modique, à l'aide de gens de lettres de France, que nous espérons recevoir de bon cœur et avec plus d'enthousiasme que jusqu'à présent, — nous pourrions peut-être purifier nos idiomes et notre patois, et répandre dans le monde occidental la langue la plus charmante et gracieuse de l'Europe.

Mais, Messieurs, est-ce que la France a bien rempli son devoir envers nous autres? Est-ce qu'elle a récompensé ou même reconnu d'une façon suffisante l'amour de ses descendants et de sa lignée au Canada? J'ose estimer que la réponse sera négative. Songer à une nouvelle conquête, ou à la réunion politique, est inutile et même nuisible. Les États-Unis se contentent de la liaison du Canada avec l'Angleterre, elle existe; les États-Unis sont assez généreux pour nous laisser développer en paix nos ressources, peut-être même notre indépendance, au moins ils attendent le résultat de nos efforts. Mais nulle autre nation de l'Europe n'oserait prendre pied-à-terre en Amérique : il ne sera pas permis à l'Angleterre même d'étendre le sien. On s'est fâché de l'intérêt qu'a pris la France dans les affaires du Mexique, et ce sont les États-Unis qui ont fait échouer l'attentat de Maximilien.

Nous, Canadiens, nous ne sommes pas disposés à permettre à qui que ce soit de se mêler de notre avenir politique ; nous avons pleine liberté, nous sommes résolus à la garder. Nous faisons partie du continent de l'Amérique, non pas de celui de l'Europe. Mais qu'est-ce que fait la France pour élargir ses relations commerciales avec nous? N'est-ce pas toujours nous qui avons frappé aux portes de vos bureaux et toujours en vain? Qu'est-ce qu'elle fait pour répandre l'influence de sa langue, de ses idées? L'Institut canadien de Toronto, qui m'a fait l'honneur de me députer auprès de vous, reçoit plus de communications des sociétés littéraires et scientifiques de l'Italie que de la France !

Pourquoi est-ce que vos chambres de commerce, que même votre ministère ne font pas de bonnes études sur nos produits naturels et nos manufactures, n'envoient pas des délégués chaque année à nos chambres de commerce et même à nos ministres? Pourquoi n'achetez-vous pas nos vaisseaux, que nous construisons à si bon marché et si bien, pour nous vendre des vins, des prunes, des conserves, des articles de Paris? Quels hommes célèbres dans la littérature ou la science avez-vous envoyé pour nous faire visite? Des Anglais, on en voit tous les jours, mais à l'exception de M. Coquelin et M. Max O' Rell, je ne me souviens pas d'une seule célébrité française qui se soit rendue chez nous? Nous avons à Toronto une société pour l'étude des langues romanes, ce qui veut dire principalement l'étude de la langue moderne des Français, des Espagnols et des Italiens, mais nous n'avons pas à notre Université un seul professeur né en France. Combien de voyageurs français sont venus voir les merveilles du Niagara et des centaines d'autres chutes et cascades d'une beauté ravissante? Combien viennent passer la belle saison sur le fleuve Saint-Laurent entre ses milliers d'îlots et ses rapides étonnants? Quelle inspiration cela ne serait-il pas pour vos poètes, vos peintres? Mais est-ce qu'ils viennent? On fait des expéditions au Tonquin : on cherche une gloire bien douteuse en faisant la guerre aux femmes du Dahomey ; — mais on néglige nos territoires de l'Ouest qui invitent sans guerre n'importe lequel de vos colons, de vos ouvriers, de vos gens de commerce. Nos mines, nos bois, nos champs, — ils sont à vous, comme à tout le monde.

Est-ce que les triomphes littéraires, la connaissance du passé vous contentent? Permettez que je vous dise que le pays qui ne se fait pas connaître au dehors ne saura retenir son influence chez soi et qu'une récompense plus riche vous attend, en vous rapprochant de 5 millions de Canadiens dont plus d'un million 1/2 parlent la même langue que vous, que tout ce que vous pourrez jamais tirer des îlots de l'Océan Pacifique. Pourquoi mettez-vous à présent tous les gens de Terre-Neuve en colère contre vous? Envoyez une délégation ou un délégué à Ottawa, la capitale du Canada ; on vous ac-

cordera des privilèges commerciaux réciproques d'une valeur si haute, que vous pourrez bien céder quelques-unes des concessions disputées et tirer beaucoup plus de profit qu'à présent, en vous attirant le respect et la bonne volonté de tous. Mais comme je ne suis pas un député du commerce ou de la politique, je ne dirai plus rien à ce sujet, que de répéter ce qu'a écrit mon ami M. J. C. Taché[1] — il y a trente cinq ans — et de faire de ces paroles les miennes, excepté toujours que je suis canadien d'une autre origine, dont l'histoire n'est pas moins remarquable : « Descendant d'une de ces quelques six mille familles qui ont défendu pied à pied le sol de leur patrie contre des forces dix fois supérieures, dont le chevalier de Lévis dans un dernier, suprême, mais inutile appel au gouvernement français d'alors, disait : « Ils ont tout sacrifié pour la conservation du Canada » ; rejeton de cette petite population si religieusement attachée à ses souvenirs ; faisant partie de ce petit peuple qui a su résister aux éléments qui l'entourent et le pressent et conserver les croyances, la langue et les traditions de la France, l'auteur de cette esquisse eût trouvé à parler de cœur des phases si émouvantes, si pleines de poésie de l'intéressante histoire de sa race. Ces quelques mots sont une excuse d'oser offrir en ce moment une œuvre aussi élémentaire, quand l'âme pourrait se livrer à tant d'épanchements, car, il faut bien le dire, la France ignore à peu près que la vallée du grand fleuve fut autrefois la nouvelle France, et que près d'un million de Français y ont grandi dans l'oubli. »

Quelques paroles, avant de finir, sur les chansons canadiennes : M. Gagnon a publié un beau travail à cet égard, et si la Société ne possède pas son livre, je la prierai d'en accepter de moi un exemplaire. Les chansons qu'il a publié sont au nombre de plus de cent. Je ne crois pas cependant qu'on les chante beaucoup dans les campagnes, et il y en a fort peu dont l'origine ne peut pas être attribuée à la France. Nos sauvages, quoique ils ne nous aient pas laissé de superstitions, de légendes populaires, nous ont donné le canot d'écorce, et c'est en canot qu'on chante les chansons les plus caracté-

[1] *Esquisse sur le Canada.*

ristiques. L'aviron a fait pour le Canada ce que la rame de la gondole a fait à Venise, prêtant à la musique l'aide de son rythme régulier. C'est un temps ou rythme *carré*, de deux ou de quatre. Je me souviens de bien d'heureux moments, dans des endroits bien divers, vers la fin d'une longue journée, quand on s'est encouragé à faire le reste d'un voyage avec énergie en chantant ces beaux airs. On a des moments délicieux, flottant en canot sur nos rivières étincelantes au soleil, sous des arbres se courbant vers l'eau et colorés de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, à l'exception du bleu, que l'on voit cependant en haut. Mais, confrères, le peu de français que je connais me manque et ne suffit pas pour exprimer mes pensées. Si beaux que soient ces souvenirs, ils ne sont pas, grâce à Dieu, les seuls qui me rattachent au Canada. Quelque belle que soit la France, quelque bienveillante que soit la réception que vous m'avez accordée, je pense au beau ciel, au peuple énergique, ami, intelligent de ma patrie, et je répète les vers de Sir Geo. E. Cartier, les seuls qu'il ait jamais faits, mais qui sont bien connus en Canada :

L'étranger voit avec un œil d'envie
Du Saint Laurent le majestueux cours,
A son aspect le Canadien s'écrie :
« O Canada, mon pays, mes amours ! »

Arthur HARVEY.

BIBLIOGRAPHIE

La Reine Jeanne, tragédie provençale, en cinq actes et en vers, avec la traduction française, par Frédéric MISTRAL. Paris, Alphonse Lemerre éditeur. M D CCCXC.

La *Rèino Jano* a d'abord été accueillie avec une certaine réserve. Après *Mireio et Calendau*, après *lis Isclo d'or*, *Nerto*, *lou Tresor dóu Felibrige*, et tant de poésies détachées, de contes, de nouvelles, de traductions, d'articles d'érudition, que tous nous avons lus, après les remarquables discours en prose, déjà nombreux, prononcés par Mistral en ces dernières années, dans les félibrées ou réunions littéraires, on craignait d'avoir à lui appliquer ces beaux vers de Corneille :

> L'honneur des premiers faits se perd par les seconds,
> Et, quand la renommée a passé l'ordinaire,
> Si l'on n'en veut déchoir, il ne faut plus rien faire.

On se demandait, non sans quelque anxiété, si, devenu auteur dramatique, le succès lui resterait fidèle et si, monté sur le faite dans cette longue série d'œuvres qui ont fixé l'admiration, il ne s'exposait pas à descendre en écrivant dans un genre qui n'avait pas, jusqu'ici, paru le sien.

Eh bien ! l'incertitude s'est vite dissipée et les alarmes étaient vaines. Dès les premiers vers de la tragédie, le lecteur saisi par la netteté brillante de l'exposition, n'a pas de trève qu'il ne soit arrivé à la fin, parcourant avec un intérêt constamment tenu en haleine toutes les scènes d'un drame bien charpenté, plein de mouvement et de passion, où chaque personnage conserve son caractère, ou l'unité d'action demeure intacte au milieu des épisodes, et des incidents qui semblent la faire méconnaître, bien qu'ils s'y rattachent d'une manière directe.

Un classique trouverait peut-être que la mort d'André de Hongrie fait à lui seul un sujet de tragédie et que la fuite de Jeanne en Provence pourrait en fournir un autre. Mistral n'a pas voulu se renfermer dans ces étroites limites ni se borner à reproduire une de ces sanglantes scènes de famille qui remplissent en quelques heures une Andromaque, un Horace ou une Athalie. L'amour de la Provence et le désir de parer des charmes de la poésie tout ce qu-

touche à son passé lui ont suggéré des idées plus larges. Son but a été avant tout la réhabilitation de la reine Jeanne, cette princesse un peu maltraitée par l'histoire et qui bien qu'ayant séjourné à peine sur les bords du Rhône et de la Durance, a laissé chez les descendants de ses anciens sujets un renom de justice, de bonté et d'intelligence administrative qui tiennent de la légende. Pour arriver à ce but, il a dû exposer une période assez étendue de la vie de son héroïne. Au lieu d'un travail d'érudition, que seuls les lettrés et les lecteurs de revues auraient connu, il a préféré mettre sur le théâtre l'histoire dramatisée de la reine Jeanne, pensant que le peuple retiendrait mieux ce qui passerait sous ses yeux, au milieu des splendeurs de la mise en scène, que ce qui lui serait simplement raconté. Voilà l'unité finale de son drame.

Il l'aime tant, cette Jeanne de Naples, non moins célèbre par sa beauté que par ses quatre maris, qu'il se fait son cavalier servant, comme Georges Douglas, de Marie Stuart, à laquelle il la compare non sans quelque apparence de raison, et qu'il n'admet pas qu'une princesse aussi belle n'ait pas été vertueuse. C'est la théorie du rapport adéquat du bien et du beau qu'il est permis de contester.

On le voit, la *Rèino Jano* appelle l'attention sur plusieurs points.

Examinons d'abord la pièce en elle-même.

I

Le premier décor représente le jardin du palais royal ayant vue sur le golfe de Naples dont tant de voyageurs et de poètes ont admiré le magique panorama et que Mistral lui-même, dans son récent voyage en Italie, a pu contempler.

Assise sur le gazon, entourée d'une élégante cour italo-provençale, Jeanne écoute avec ivresse le troubadour Aufan de Sisteron lui disant les gloires de la Provence, qu'elle n'a pas encore vue et où elle espère bien que le roi André, son mari, ne différera pas plus longtemps de la conduire. Tout le monde est sous son charme. Les princes de Tarente et de Duras, ses cousins, boivent ses paroles en extase. Le grand chambellan Artus reste silencieux et immobile. Les courtisans et les dames se gardent bien, tant qu'elle parle, de faire usage des instruments de musique ou des livres que plusieurs d'entre eux ont en mains. Seul le page Dragonet, par ses espièglerie et ses galanteries d'adolescent, trouble de temps en temps la muette adoration. Ces génies divins dont l'ombre plane sur leurs têtes, fussent-ils Dante ou Virgile, Jeanne les voudrait auprès d'elle :

... A moun entour venguèsson tóuti éli,
Aufan! que roulountié, pèr enlusi ma court
E de moun jouine règne engrandi li jour court,
N'en fariéu moun counsèu. La glòri la proumiero
Que dèu ambicióuna lou mounde, es la lumiero,
Car la joio e l'amour soun li fiéu dóu soulèu,
E lis art e li letro, acò 's li grand calèu !
Tambèn i'a 'n noble mot que tène à moun usage,
Es de moun segne-grand, lou rèi Roubert lou sage !
« Amariéu mai, disié, perdre la reiauta
Que lou Gai Sabé. « Dau! iéu t'aviéu arresta,
Aufan ; parlo-me 'n pau, aro, de ma Prouvènço,
Aquéu pais de Diéu, de cant e de jouvènço,
Qu'es lou pus fin jouiéu de ma courouno d'or

Et plus loin, non à sa cour, il est vrai, mais à son mari fâché qui lui reproche son train de vie :

Voulès que moun palais devengue un mounastié?
Quand m'aduson, li prince e li rèi, soun óumage,
Fau dounc que rèste aqui frejo coume un image !
De que me servirié d'avé vint an, d'avé
Lou bonur d'agrada que se tourno en devé
Pèr uno rèino, se, la Maio dóu reiaume,
Noun leissave li flour envahi moun bescaune!

Ce sont là propos de jeune princesse qui n'a encore connu que la lune de miel du pouvoir. Dans la suite, instruite par le malheur, Jeanne ne se laissera plus charmer par le Gai Savoir au point d'oublier tout pour lui et ne gâtera pas cette noble chose en la cultivant avec excès. Elle sera la reine prudente et sage, énergique même, dont le nom est resté dans la tradition provençale l'idéal du gouvernement royal. Il faut lire dans la savante introduction placée par Mistral en tête de sa tragédie la page de Jean de Nostre-Dame où, laissant de côté le style un peu enthousiaste du vieux chroniqueur, nous voyons une énumération de faits et gestes de gouvernement qui n'indiquent pas une reine vulgaire. Pendant sa première union, Jeanne nous est représentée comme une princesse souriante et rêveuse, vivant dans le pays bleu et ne daignant jeter pas même un coup-d'œil sur les affaires du royaume. Elle respecte tout juste par devoir le jeune mari aux goûts si différents des siens qu'un ancêtre commun lui a imposé dans son enfance ; mais elle s'est faite dans le palais une cour à elle, que cet époux a en aversion, et elle est pour lui une source constante de chagrins, de troubles et de contrariétés.

Mistral, du reste, analyste exact du caractère de ses personnages, ne dissimule pas que cette vie de plaisirs et de divertissements à outrance peut faire éclater une crise fatale. A un acte suivant, il met ces vers dans la bouche du moraliste de sa pièce, Bertrand des Baux, grand justicier du royaume :

> ..... A la rouino oustau predestina !
> Lou céu, pamens, à Jano avié bèn tout douna ;
> Bello coumo lou jour, ascienciado, elouquènto,
> De tóuti si seguènt e touti si seguènto
> Adourado, avenènto au poplo, proudigant
> Li favour, jitant l'or, leissant meme soun gant
> A l'urous cavalié qu'em' elo fai la vòuto,
> Espantant li dóutou per si paraulo dòuto,
> Briho, davans lis iue de l'univers candi
> Coumo un astre d'amour sus la terro espandi.
> Mai dins li revoulum di jousto magnifico
> Ounto, bragardamen, de countuni s'afico,
> Mai dins aquèu trigos, fougous, despoudera,
> Ai! las! oublido trop que dau carri daura
> Li chivau, sus l'aven, de fes que i'a s'esbroufon
> E que lis grandis auro i grandi porto boufon. (Act. III, s. 1)

Quoi d'étonnant qu'André de Hongrie, à demi-barbare, amoureux et jaloux, entre en coup de vent dans l'assemblée rieuse et gourmande la reine qui la préside avec des accents de colère pas assez contenus peut-être, mais bien légitimés par le spectacle qu'il a sous les yeux : — « Tiens ! d'une cour d'amour, voilà tout l'appareil : ballerines, jongleurs, chanteuses, troubadours... Et quel grave sujet était en question, compère Aufan de Sisteron, était-ce de savoir si l'amour ne se noie pas au bénitier nuptial ou de rechercher si la dame présente exalte l'amoureux aussi bien que l'absente ?.... Pour qui règne, il est des soins plus hauts et des soucis plus dignes que ceux des rimes creuses et des propos d'amour.... Puis pendant que poétiquement vous tenez ces gais et fins raisonnements, les provinces partout s'agitent indociles : L'Aragon insolent fait le seigneur en Sicile....L'un nous gruge là-bas, l'autre nous vole là-haut. La martre de Savoie attaque le Piémont, la loutre de Gênes saisit Vintimille...Nous ne l'avons que trop souffert ce rôle de niais. Rappelez-vous ceci, dédaigneuse reine, et le fer, s'il le faut, sortira de sa gaîne. Pour qui nous est lion, nous deviendrons léopard ! »

Comment Jeanne reçoit-elle ces observations ? Le voici :

« Prince, vous oubliez que je suis Madame Jeanne, par la grâce de Dieu (et mon chef) souveraine de Naples, de Sicile et de Jérusalem, comtesse de Provence. Et pour vous, tout vaillant que vous

soyez, vous êtes venu de dehors pour être mon cavalier servant, André, et non mon maître. »

L'irritation d'André ne fait que croître par ces hautaines paroles. Sous aucun régime conjugal, une épouse ne pourrait prétendre à de pareils droits ni jeter ainsi dans la famille naissante des levains de discorde et d'antipathie susceptibles de durer longtemps, sans s'exposer à de justes représailles. Ces représailles, André, lassé à la fin, veut les exercer comme un mari, vrai chef légal de la communauté. Il en a assez d'une situation subalterne que les traités autorisent peut-être, mais que sa dignité ne lui permet plus de supporter, alors surtout que les inconséquences de la reine en aggravent de jour en jour l'humiliante infériorité. Il veut la royauté avec tous ses privilèges et toute sa puissance. Le rôle de simple prince consort est désormais répudié par lui.

Quand Jeanne l'a quitté avec un sourire, il exhale devant frère Robert, son précepteur, venu avec lui de Hongrie et chef du parti hongrois à la Cour, ses transports d'amour et de rage. Le moine déclare que le remède au mal est le remplacement immédiat des Italo-provençaux par des officiers hongrois dans tous les emplois du royaume, avec recours au Pape. Qu'André ne recule pas devant cet acte d'autorité. Le lierre aime le chêne et dédaigne l'hysope. Débarrassée du troupeau de flatteurs et de parasites qui l'empoisonnent de leurs louanges, Jeanne, étonnée d'abord par ce coup de force, sera heureuse de se sentir pressée par un bras vigoureux et accordera peu à peu à un époux qui sait ainsi se faire craindre les témoignages de son affection et son respect.

Si le parti hongrois a le moine Robert à sa tête, le parti opposé est dirigé par une ambitieuse, la gouvernante de la reine, Philippine, la Catanaise, insatiable mégère que ses longs services domestiques, ont fixée à la Cour, où elle a reçu Jeanne à sa naissance et vu mourir une succession de rois et de reines qu'elle a ensevelis de ses mains. Abusant de son influence sur ses maîtres, elle a donné des comtes pour époux à ses filles et s'anoblissant elle-même, obtenu pour son mari, Raimond de Cabanes, les clefs de majordome qui ont passé à son fils Robert, un des personnages de la pièce. — Mistral appelle la majordome *dapifer*, (celui qui fournit les aliments, *qui fert dapes*). Le mot est certes bien versé du latin dans le provençal ; nous doutons qu'il soit d'un usage courant dans la langue parlée par les compatriotes des félibres, et que, à Maillane même, il soit aisément compris.

La Catanaise ourdit les fils de l'intrigue dont elle sera le ressort dirigeant. Non satisfaite de ce qu'elle a obtenu déjà, elle ne rêve rien moins qu'à se hisser jusque sur les marches du trône, voulant par là, entre la bassesse de son origine et la hauteur où elle aspire, mettre

une distance si grande que la première en soit oubliée. Pour arriver à ses fins, le crime ne l'arrêtera pas, et si dans le sanglant traquenard qu'elle dresse, André, ce prince maussade et trouble-fête, vient à disparaître, elle fera épouser et, s'il le faut, enlever par son fils la veuve affolée, conquérant ainsi pour elle-même le rang de reine douairière. Elle et frère Robert se sont devinés. Ils se déclarent une guerre à mort, en s'adressant les plus violentes invectives. Toutefois dans cet assaut de rabiques injures et de menaces implacables, c'est elle qui remporte le prix.

Tel est le premier acte de la *Reine Jane* dont nous n'avons voulu omettre aucun point essentiel parce qu'il déroule sous nos yeux, d'une manière parfaite, l'exposition du sujet et le plan de la tragédie. Antipathie réciproque de caractère entre André et Jeanne, lutte de civilisation et de races méridionales contre un peuple du Nord à demi barbare, hostilité acharnée entre le moine et la Sicilienne qui sont les *diaboli ex machina* de la pièce, tout y est. Les préliminaires du combat qui doit se livrer entre ces éléments opposés nous sont présentés dès le début avec autant d'art que de vérité. On prévoit que les événements qui vont suivre ne seront que le développement naturel des prémices.

Au deuxième acte, nous sommes dans la salle d'honneur du Château-Neuf de Naples. Devant une fenêtre pend un drapeau, où l'on voit peints le billot et la hache. A ce sinistre étendard, emblème parlant du nouveau système de gouvernement que le roi va inaugurer, nous préférons la bannière que Magnus révolté fait flotter, au deuxième acte des Burgraves, sur la tête de Frédéric Barberousse, et qui dit la même chose avec plus de précision héraldique et moins de sanglant réalisme ; *mi partie rouge et noire avec une hache d'argent brodée dans le champ de gueules et cette légende sous la hache :* MONTI COMAM, VIRO CAPUT.

La colère d'André, qui semblait ne pas pouvoir devenir plus ardente, atteint le paroxysme de la fureur. Tout à l'heure, avec la reine se pavanant dans sa cour abhorrée, il traversait les rues de Naples pour rentrer au Château-Neuf. Une foule en délire a enveloppé le cortège royal en criant : « Vive la reine Jeanne et dehors l'étranger ! » L'insolence ennemie a assez chanté dans les bois d'orangers. Il perdra plutôt son nom que ne pas briser cette chaîne d'amour qui le déshonore. Vainement Jeanne le rappelle au sang-froid, accusant son égarement, espérant encore que le premier seigneur de l'empire n'osera pas rompre sa foi de chevalier. Les Mathias, les Ladislas, les Zapoly, les Conrad, les Sigismond, les Gabor, les Ladimir, les Ricaut, tous des hongrois, sont investis des charges et des honneurs dont les

Italo-provençaux sont immédiatement bannis. Frère Robert sera cardinal-légat, et quand Jeanne se jette au milieu des courtisans qui se ruent l'épée à la main les uns sur les autres, quand elle dit que la cause est entre les mains du Pape, désireux de remettre l'accord au palais et qu'on doit avant tout attendre sa décision, André l'acable des plus brutales injures :

E quau es, maugrabiéu ! la princesso dóu sang
Que laisso regiscla la fango di carriero
Sus lou front d'un espous ? Coume uno aventuriero,
Aquelo que se dis la rèino, niuech e jour,
De festin en festin, bragardo, sèns roujour,
Abandouno soun rire i fringadisso basso
Dóu darrié di manèfle e dóu proumié que passo !
Niuech e jour, lou palais, tout à brand resclantis
De cansoun embriago emé d'estrepadis...
Li plasé, lou dansun, la vòuto, la mouresco,
Pire que noun se vèi dins li court barbarèsco,
Li tournés, la coumédi e tout lou rebalun,
Eissorbon lou païs de soun cascarelun...
E de brut segrenous deja van pèr lou mounde ;
E li pople, esmougu d'aquéu sagan immounde,
S'entre-dison : Avau vers li Napoulitan,
Semiramis refai sis ourgio d'antan.

Le prince de Tarente indigné, veut venger l'honneur de sa cousine et jette son gant au roi que, en sa qualité de gentilhomme, il croit avoir le droit de provoquer. Le roi, pour toute réponse, le cite au tribunal du bourreau et lui montre sur l'étendard de la fenêtre, les sinistres emblèmes qu'il prend désormais pour armoiries, et que tous ses peuples verront flotter au vent, des eaux de Brindes à celles de Palerme.

En politique comme en physique, la réaction étant égale à la compression, une conspiration dirigée par la Catanaise, se forme dans le parti vaincu. Les avis sont partagés sur les moyens d'exécution. Certains disent qu'il faut sonner le tocsin et soulever le peuple qui, plein de haine pour l'étranger et d'amour pour sa souveraine, fondra sur le loup comme une meute déchaînée, et dansera bientôt la tarentelle autour de Jeanne délivrée et portée en triomphe. Jean de Gantelme, troubadour provençal, propose d'enlever Jeanne et de la transporter en Provence, chez ce peuple qui l'adore, et est disposé à tout faire, à tout supporter pour sa déesse. La Catanaise trouve qu'on perd trop de temps en paroles. Elle rappelle avec une féroce fierté le souvenir des Vêpres Siciliennes, et au lieu de s'en remettre aux hasards incertains d'une émeute,

Qui peut-être après tout ne la vengerait pas,

comme dit Hermione, elle conclut à l'emploi plus expéditif du poignard ou du poison. Le prince de Tarente, trop loyal chevalier pour s'associer à ce projet, fait observer que sa réussite ferait peser sur l'honneur de Jeanne un terrible soupçon. Rien ne fléchit l'affreuse vieille, et lorsque dans une scène suivante, elle ne peut engager la reine qui n'est au courant de rien, à seconder le mouvement populaire, elle sera libre d'agir sans son concours et à la sauver malgré elle.

Jeanne, d'ailleurs, l'a à peine entendue. La prouesse du prince de Tarente qui vient d'exposer sa vie en provoquant le roi, l'a remuée jusqu'au fond de l'âme. Elle le remercie de cet élan de courage avec un accent de joie et de douceur qui ne laisse pas de doute sur le sentiment nouveau qui l'agite et qu'elle n'a jamais éprouvé auprès de son farouche époux, à qui pourtant elle doit garder la foi convenue. Le beau cousin la paie de retour. Qu'il puisse espérer que Jeanne le regrettera un peu, s'il succombe pour elle, et il sera heureux. Il baise à genoux la main de sa souveraine, terminant à regret un entretien où les feux d'un amour réciproque ont jeté les plus vives flammes. Jeanne, restée seule, exprime dans ces vers brûlants la passion qui trouble tout son être:

Malurouso ! ai bada... Pamens, d'abord que m'amo !
A regrèt d'acò dous ma bouco se desmamo...
Tarantin !... Ai bèn fa de ié dire : Vai-t'en...
M'estoufe..; lou ressaut dóu soulèu avousten
L'sclo li galarié : plus ges de marinado...
Di roso dóu jardin li càudis alenado
M'entèston... O tracas dóu gouvèr empachous !
Entravadis reiau que fai tant d'envejous,
Oh ! vous poudé bandi !... Piéi em' éu, de counservo,
Poudé fugi sus mar, libro, à la bello cisservo,
Dins ma galèro en flour, en jusqu'is Isclo d'or,
Ausènt di marinié lou soulòmi qu'endor
E lou brut tournbarèu, lou brut di lòngui remo
Que trencon lou mirau de l'oundo bluio e semo :
E'nterin qu'à la costo, eilalin, van fugènt
Li pinedo negrasso e li roco d'argènt,
E'nterin qu'eilamount li blànqui gabianolo
En quilant e risènt frustarien l'antenolo,
Souto lou tendoulet de pourpro entrefouli,
Regarda dins lou cèu moun bonur se coumpli !

Cette passion, mal éteinte sous le devoir qui éloigne l'un de l'autre les deux amoureux, se rallumera après le premier veuvage de Jeanne. Dans un an ils seront mariés.

Au troisième acte la paix est faite. Les princes consorts, couronnés tous les deux, jouiront par égales parts de tous les droits et privilèges de la royauté et, précaution excellente, les deux boute-feu, frère Robert et la Catanaise, quitteront la cour. Celui-là retournera dans son couvent et l'autre près de son mont Etna, au pays de Proserpine. Telle est la sentence du pape qui, malheureusement, pour la dernière partie du moins, n'est pas suivie d'exécution immédiate.

Pour célébrer l'heureuse réconciliation, André donne une fête de nuit dans la salle haute du château d'Aversa. Il est avec la reine au milieu des courtisans qui les acclament de leurs vivats. Avant de partir pour la chasse aux sangliers, où toute la cour est invitée le lendemain matin, on se livre à la joie d'un somptueux repas. Les pages sont debout derrière les dames. La table est couverte de roses. Les gais devis circulent avec les vieux vins que le comte de Terlitz, échanson, gendre de la Catanaise, fait verser à grandes gourdes à André et à ses Hongrois accessibles à cet appas, afin d'endormir leur vigilance. Après les cruelles injures dont elle a été accablée, Jeanne, maintenant choyée par le roi, doute encore de la fin de l'orage, et ne peut chasser les idées noires qui l'assiègent dans cet obscur et mystérieux manoir. La chanson de la fée Mélusine, dite par Aufan et Dragonet, dissipe sa mélancolie et fait éclater de nouveau ses instincts et ses transports généreux :

Oh! leissas-me pensa que vuei tout s'apasimo,
E que vuei lou malur pèr toujour s'abasimo!
Oh! leissas-me pensa que, foro dóu neblun,
Lou Tabor à la fin mostro soun camelun!
Veire lou mounde en pas, li terro labourado,
La fedo e l'agnelun tranquille dins la prado;
L'oulivié palinèu acatant lis enclin
De sa broundo; la mar que bluiejo eilalin,
Cuberto de tartano e de velo e de grumo;
Li vilo gaubejant libramen si coustumo;
Li pople, enfestouli pèr un acord leiau,
Dansant la roumanesco au pèd dóu trounc reiau:
Que pantai de bonur à te rendre jalouso,
Rèino Berto, qu'aviès pèr scètro uno fielouso!

Quelle que soit l'attitude de Jeanne, qu'elle parle ou qu'elle se taise, que la tristesse assombrisse son visage ou que la gaieté le dilate, la grâce irrésistible incarnée en sa personne ne peut manquer à lui attirer, de la part des courtisans, des propos galants, d'enthousiastes témoignages d'admiration, des serments de fidélité à la vie, à la mort. La jalousie d'André souffre un peu de tous ces compliments ; mais ce nuage est bientôt chassé par l'amour. Jeanne le fait

boire à sa coupe et il se retire avec elle à la fin de la soirée. Les courtisans quittent aussi la salle sans doute pour prendre un peu de repos avant la chasse du lendemain, et la scène reste vide.

C'est l'heure où le complot va être mis à exécution. Minuit vient de sonner. On entend chanter la chouette. La pâle lumière de la lune supplée à l'insuffisance des lampes aux trois-quarts éteintes. Les conjurés arrivent un par un à la suite de la Catanaise qui commande à ses filles d'éteindre complètement les lampes. On verrouille avec un poignard la porte de la chambre de la reine parce qu'on sait bien qu'elle appellerait et qu'elle défendrait son époux de toutes ses forces. Suivant le plan arrêté entre les assassins, le chambellan Artus, cette rare figure de traître, va frapper à la porte de service de la chambre qui donne sur un couloir extérieur à la salle. Il appelle confidentiellement le roi en lui disant qu'une insurrection vient d'éclater à Naples, que le tocsin sonne et qu'il faut prendre d'urgence d'énergiques mesures. Le roi se lève à la hâte. Il est saisi au saut du lit, étranglé avec un lacet de soie tressé par les filles de la Catanaise et pendu à la fenêtre. Sa nourrice Iseult, toute émue, se précipite dans la salle, appelle au secours et frappe à la porte de la chambre qu'elle débarre. La reine sort effarée, décolletée, les cheveux épars et apprend toute l'affreuse vérité qu'elle ne faisait que soupçonner encore. « Qu'est-cela ? s'écrie-t-elle, André ! oh ! pauvre André ! Abominable coup ! Misérable ! Maudite ! Affreuse Catanaise qui vient d'empoisonner mon règne, qu'un sort plus heureux semblait récréer ! O malheur ! Tout me le disait...Mon sang se glace..... Je le sentais dans mon cœur. Ne va pas ouvrir, ne sors pas ! lui disais-je. Lui, à la voix des siens, à moitié vêtu, s'élance. Moi, je me lève, effrayée et je trouve devant moi la porte verrouillée avec un poignard..... » Et elle tombe, stupéfiée dans un fauteuil.

Les gardes arrivent à la fin. Les officiers et les soldats crient vengeance. Frère Robert l'appelle avec eux, annonçant qu'elle va venir, féroce et implacable, apportée dans le pays de Naples par le frère même du roi à la tête de dix mille lances. Le fer et la flamme puniront un tel sacrilège. Quel que soit l'horrible assassin, qu'il ait nom Philippine ou Clytemnestre, Dieu vengera le mort qui pend à la fenêtre.

En poursuivant jusqu'à la fin l'examen de la *Rèino Jano*, nous ne pouvons nous empêcher d'appliquer à son quatrième acte la phrase suivante de la préface de Mistral : « Pour juger cette pièce, il faudra donc se mettre au point de vue des Provençaux, chez lesquels telle allocution, expression ou tirade, qui laisse froid le spectateur ou lecteur ordinaire, réveillera peut-être, et c'est un peu notre es-

poir, une émotion particulière. » Le quatrième acte, peu lié à l'action principale, nous fait assister à la traversée, de Marseille à Naples, de la galère royale qui porte Jeanne et ses principaux amis. Jeanne se rend en Avignon pour plaider son innocence au tribunal du pape Clément VI. On voit l'embarquement à Naples, au milieu des acclamations populaires, puis la navigation en pleine mer, où elle reçoit les hommages de Jacques d'Aragon qui doit être son troisième mari, puis toute les rives provençales devant lesquelles passe la galère et que l'amiral lui désigne : Nice, chef de Provence, d'où les habitants viennent à la nage lui apporter des touffes de verdure ; les Iles d'Or dont elle donne en passant la principauté à son page Dragonet, les roches arides de la Gardiole, Port-Mieu, Planier, la mer des Martigues où le soleil se couche, et enfin le vieux Marseille où la galère amarre. Jeanne, est reçue sous le dais avec l'appareil usité dans les villes libres du moyen âge. Les consuls, les prud'hommes pêcheurs, les bourgeois, les nobles, le cavalier de Saint-Victor, portant le gonfanon rouge-cramoisi, viennent à sa rencontre, et, avant de se déclarer ses sujets, lui font jurer sur les saints évangiles qu'elle maintiendra leur indépendance, leurs privilèges et leur langue.

Toutes les ressources de la machinerie moderne doivent être utilisées dans ce quatrième acte, pour figurer la marche apparente du vaisseau et, par le déroulement de la toile du fond qui exhibe aux yeux du spectateur une suite de tableaux différents, donner l'illusion plus ou moins bien réussie des changements d'horizon.

Jeanne a, à bord, avec l'astrologue une conversation où son triste horoscope lui est dévoilé. Mistral met en scène l'entretien, développant et expliquant, avec un talent de versification qui serait un tour de force pour tout autre que pour lui, le fatidique jeu de mots ALIO dont chaque lettre désigne successivement l'initiale des quatre maris de Jeanne.

JANO

. . . . . .

Anséume, digo-me lou verai ; largo tout
Ço qu'as vist de moun sort dins l'endevenidou?

MÈSTE ANSÉUME

Terrible de menaço, o rèino, es l'ourouscòpi.
J.— Parlo, deguèsse-ti moun cor toumba 'n sincòpi.
M. A.— Vous remaridarés.

J.— Emé quau?

M. A.— ALIO.
Mai aquéu es mai mort, coumbouri dins soun fiò.

J. Te fague Dieu ment.. proufeto de mal astre !
M. A. Dou ceu tant qu'ellamount viraran lis encàstre.
Reine, ce qu'es escri defautara jamai.
J. Apres — M. A. Apres aqueu, vous maridarés mai.
J. Eme quau ? — M. A. — ALIO... Mai la mort, achinido.
Leu e leu, em'aquest vous a mai desunido :
E, veuse, toute soulo, em'un vòu de cafèr,
Qu'an leva contre vous uno guerro d'infer.
Per sauva vosti dre, fases novo espousaio.
J. Eme quau ? — M. A. — ALIO. — J. La foulié te gasaio...
Car de sort coume aqueu s'es jamai vist en-lio..
Viéi masc, que vos nous dire eme toun ALIO ?
M. A. Es lou noum, ALIO, de l'astrado crudèlo
Que subre vostre front trespiro dis estello,
Car le soun clavela vòsti quatre marit.
Chascun per uno letro : ANDRIEU ! — J. Paure marrit !
M. A. Louis ! — J. Moun Dieu ! — M. A. JAUME. — J. Aquéu qu'es lou [rei de Maiorco !
M. A. Em'OUTOUN. — J. Serpatas, anen, bavo ta morco !
M. A. — De sang, plus que de sang un orre nivoulas....
Uno rèino estoufado entre dous matalas...

Au cinquième acte nous rentrons dans le sujet. Jeanne est arrivée en Avignon. Une foule houleuse encombre la salle consistoriale où le jugement va avoir lieu. La masse fait ouvertement des vœux pour le succès de la reine. Seuls quelques hongrois manifestent un avis contraire, surtout un pèlerin qui ne craint pas de s'exposer à un mauvais parti en proclamant Jeanne coupable et en flétrissant ses pompeuses chevauchées dans Avignon, au milieu d'une cour élégante et d'une populace ensorcelée, ayant à ses côtés son cousin Louis de Tarente, avec qui elle s'est fiancée moins d'un an après la mort de son premier époux, de l'assassinat duquel elle ne s'est pas encore lavée. Galéas de Mantoue dédaigne de frapper ce vil adversaire ; mais il provoque et défie à l'épée ou à la lance tout gentilhomme qui oserait maintenir son horrible propos. Deux chevaliers hongrois qui se présentent sont successivement désarmés. Jeanne paraît entourée de sa cour brillante où figure Pétrarque qui la console et l'encourage et lui dit qu'il espère bien tout à l'heure la voir absoute par le Pape et enlevée en triomphe par ses sujets enivrés. Galéas de Mantoue lui présente les deux chevaliers hongrois enchaînés. Elle les délivre, et leur donne à la place de leurs fers ses propres chaînettes d'or, s'attachant ainsi par le lien de la reconnaissance deux de ses ennemis les plus acharnés. Enfin Clément VI fait son entrée et prend séance au milieu de tout l'appareil usité dans les solennités de la cour romaine et qui n'a jamais été motivée par une occasion plus mémorable : une reine

venant se justifier de l'accusation d'assassinat sur la personne de son mari. Le Pape bénit Jeanne qui s'est jetée à ses pieds et donne la parole à Bertrand des Baux, grand justicier, pour son réquisitoire. Bertrand des Baux expose que, après avoir sur l'ordre même de la reine, instruit l'affaire avec le plus grand soin, après avoir mis à la question la Catanaise et ses complices, livrés ensuite au bourreau, il lui a été impossible de découvrir la preuve d'une action dirigeante quelconque imputable à la reine. Celle-ci se lève alors et prononce sa défense, véritable plaidoyer en deux parties, coupées par les chœurs qui expriment à la manière des tragédies grecques la part que les diverses parties de l'assistance prennent à l'action.

Les motifs de la plaidoirie de Jeanne ressortent des éléments même de la pièce. L'hostilité de race entre les Hongrois et les Italo-provençaux avait déjà semé la discorde. L'oppression des premiers sur les seconds a fait déborder le vase. L'antipathie des deux époux n'était pas moins grande que celle de leurs sujets. Différents d'humeur et de caractère, ne vivant presque jamais de la vie de famille, entièrement séparés l'un de l'autre dans la vie politique et ayant chacun leurs idées à part, ils ne s'entendraient en rien. Jeanne s'était nourrie de la généreuse illusion qu'on enchaînait plutôt les peuples par la douceur et les bonnes grâces que par l'austérité et la terreur ; mais de ce que dans ce beau rêve, elle s'est laissée aller aux divertissements et aux fêtes avec moins de retenue, peut-être, que son rang ne l'exigeait, est-ce une raison pour la charger d'un crime horrible; et maintenant, pauvre femme isolée, abandonnée de tout le monde, poursuivie sans cesse par le mauvais destin, quand son royaume de Naples est mis à feu et à sang par le frère du feu roi, a-t-on le droit de la flétrir et de la déshonorer par ce qu'elle cherche dans une union nouvelle l'appui et la consolation qu'elle n'a pu trouver nulle part?

Après une courte délibération avec le Sacré-Collège et les souverains qui l'entourent, Clément VI prononce, au milieu des acclamations et des vivats de la foule, l'acquittement de Jeanne. Une voix dissonante trouble ce concert d'acclamations enthousiastes. Bravant les cris et les menaces, prêt à tout, même au sacrifice de sa vie pour soutenir la culpabilité de Jeanne, le pèlerin, monté au comble de l'audace, apostrophe Clément VI lui-même, et, devant la foule stupéfaite de se contenir, il lui crie que son faux jugement n'aura pas plus de poids dans l'histoire que ceux de Caïphe et de Pilate. Tout à coup, le haineux personnage se démasque, et montre à Jeanne terrifiée le visage implacable de frère Robert, ce démon acharné à sa poursuite. Avant de disparaître, le moine lance à Jeanne des imprécations qui, même après celles du roi Lear et de Camille, ne manquent pas de passion tragique :

Que la maladicioun fugue toun estajano!
Tis enemi mourtau posques vèire flouri!
Aquéli qu'amaras vegues tóuti peri!
Que per li quatre vènt ta nau siegue batudo!
Que cueion ti benfa, sempre l'ingratitudo!
E mores, à toun tour estranglado em' un las,
O bén estoufegado entre dous matalas!

Galéas de Mantoue, exécuteur sommaire de la justice du peuple indigné, le perce de son épée, et la toile tombe.

Ce grand drame historique réussirait-il à la scène? Les trois premiers actes sont pleins de mouvement et de vie. Le principal rôle masculin est terminé au milieu de la pièce et dans les deux derniers actes il ne reste, pour ainsi dire, qu'un seul rôle, celui de Jeanne, autour duquel gravite une série de rôles secondaires par leur étendue, mais, en réalité, associés directement à la marche de l'intrigue. N'est-ce pas une preuve d'art que chaque contact du personnage accessoire avec le personnage principal, soit soudé au développement de l'action et fasse ressortir la grandeur du héros et la constance de son caractère? La crise finale du cinquième acte termine très heureusement la pièce par les émotions inattendues et violentes dont elle est la source.

La *Rèino Jano* contient plusieurs morceaux de chant sur des airs provençaux, dont la musique se trouve à la fin du volume : la chanson du page au 2e acte, la ballade de Mélusine au 3e, et la barcarolle des matelots au 4e. Déjà l'épopée de *Mirèio* a fourni à Gounod le sujet d'un opéra-comique qui est resté au répertoire. De la tragédie de la *Rèino Jano*, ne pourrait-on pas extraire un libretto de grand opéra?

Il est question de restaurer complètement le théâtre d'Orange, cette merveille de l'architecture romaine, où l'acoustique est si bien ménagé à toutes les places, même au paradis et sans velarium, et où l'on a pu, depuis quelque temps, et malgré son délabrement partiel, jouer non sans succès, plusieurs œuvres lyriques et dramatiques. Quand la réparation sera effectuée, quelle belle pièce d'inauguration que la *Rèino Jano!*

II

Nous avons dit en commençant que l'esthétique morale de cette pièce nous paraissait contestable. Cette esthétique la voici, exposée par Pétrarque, à la troisième scène du quatrième acte.

.....Jamai
L'oundo puro que ris au ventoulet de mai

Noun couvè dins soun sen lou grouun dóu coulobre,
Jamai soulèu levant dins lou rouge cenobre
Si rai ensaunousis, e dintre d'un bèu cors
Jamai sceleratesso amagado, se tors.

Ainsi le *bon* est *toujours camarade du beau*, et Lafontaine se trompe en disant que le *divorce entre eux n'est pas nouveau*. Assurément la beauté physique est souvent réunie dans la même personne à la perfection morale, et bien mal loties seraient les femmes — et les hommes donc! — si les laiderons seuls avaient le privilège d'être vertueux. Mais toute l'histoire littéraire, artistique et politique démontre la fausseté de la théorie générale si poétiquement mise par Mistral dans la bouche de Pétrarque. Hélène, Phryné, qui se défendit devant l'Aréopage par le plaidoyer que l'on sait; Cléopatre, toutes les Glycères qu'Horace a chantées, l'impératrice Théodora, la Fornarine, Madame Dubarry, et tant d'autres femmes célèbres dans les annales de la galanterie n'étaient pas des repoussoirs. En admettant qu'elles ne possédassent pas toutes la pureté plastique de la Vénus de Milo, elles avaient au moins le désir ou la faculté de plaire. Peut-on classer ces belles irrégulières parmi les femmes honnêtes? Plusieurs d'entr'elles n'étaient-elles pas, en sus de leurs mœurs légères, des collectionneuses d'imperfections? On a dit que les vices formaient système comme les vertus. Ériger cela en principe, serait peut-être aller un peu loin; mais l'examen un peu réfléchi de l'état moral de la plupart de ces femmes démontre bien qu'il y avait chez elles association de taches. Hélène, nous dit Plutarque, « estoit avaricieuse » (des Préceptes du mariage), et Cléopâtre, plus artificieuse encore, et gracieuse que belle. On connaît les cruautés et l'avarice de Messaline, d'Agrippine et celles des courtisanes romaines, qui enfonçaient des épingles dans les chairs de leurs esclaves.

Nous croyons à ces types de courtisanes amoureuses et de bonnes filles décrits par Boccace, Victor Hugo, Alexandre Dumas fils et Béranger et à ces élans de générosité, de dévouement et de sacrifice qu'on y rencontre quelquefois et à ces changements de vie définitifs dont la Madeleine et Mlle de la Vallière nous offrent les plus fameux exemplaires. Ce ne sont là que des exceptions. Quant à identifier la beauté et la bonté, il est bien permis de penser que, en émettant cette théorie, Mistral a fait de la poésie et non de la réalité.

Les poètes, du reste, ont toujours été indulgents pour la beauté, même criminelle. Au troisième chant de l'Iliade, Homère nous représente les vieillards de Troie babillant comme des cigales sur les tours

des portes des Scées. Frappés d'admiration à la vue d'Hélène qui passe, ils se disent les uns aux autres : « Faut-il s'étonner que les Grecs et les Troyens se soient fait tant de maux et depuis si longtemps pour une beauté si parfaite ? Elle ressemble véritablement aux déesses immortelles. Cependant, si belle qu'elle soit, qu'elle s'en retourne sur ses vaisseaux, et qu'elle ne cause point notre ruine et celle de nos enfants après nous. » (Traduction Dacier). Et Priam, animé par Homère de l'esprit de prophétie, n'a pour cette brû du côté gauche, que des paroles dorées sans aucun mot de reproche. « Approchez, ma chère fille, asseyez-vous près de moi, afin que vous puissiez voir votre premier mari, vos parents et vos amis ; vous n'êtes pas la cause des maux que je souffre : les Dieux seuls en sont les auteurs ; ce sont eux qui ont suscité cette cruelle guerre et qui ont conspiré la perte de Troie... »

Et le grand Corneille lui-même, dans son Pompée, où il met en parallèle sous les traits de Cornélie et de Cléopâtre, les personnages opposés de la matrone romaine et de la courtisane orientale, est plein d'indulgence pour la dernière. Il proteste contre la qualification de *meretrix regina,* donnée par Lucain à cette reine, et disant qu'on ne peut sérieusement lui reprocher que de s'être abandonnée aux deux plus grands personnages de l'antiquité, c'est-àdire à Antoine et César, il trouve presque la chose naturelle (*Examen de Pompée*).

Concluons avec Plutarque, contre Mistral et ses prédécesseurs : « Autant doncque peut-on en dire de la gloire, de la beauté corporelle, d'un manteau de capitaine-général, et d'une mitre de presbtre, que nous voyons les plus méchants hommes du monde aucunes fois obtenir. » (*Comment il fault lire les poètes*, I. »)[1]

L'école romantique contemporaine, plus vraie et plus humaine, nous allions dire plus chrétienne, que la grande tradition classique, a séparé le beau physique de la beauté morale, et montré qu'un individu repoussant, peut quelquefois avoir de bons sentiments et ne pas raisonner faux. Nous avons toujours lu avec répulsion, au deuxième chant de l'Iliade, l'épisode de Thersite. Le plus laid des Grecs venus au siège de Troie, louche et boiteux, Thersite avait les épaules courbées et ramassées sur la poitrine, la tête pointue et parsemée de quelques cheveux, ce Riquet à la houppe de l'antiquité, tourné en dérision à cause de sa difformité même, était devenu aussi mauvaise langue qu'il était mal bâti. Jaloux des heureux de ce monde, il s'attaquait aux rois avec insolence, disant tout ce qui lui venait dans la bouche, et lui paraissait le plus propre à faire rire les soldats. Achille, Ulysse et Agamemnon étaient en butte à ses saillies mordantes. Il protestait

[1] Traduction d'Amyot.

à voix haute contre les privilèges du Roi des rois, dont la part en or et en belles captives était, après chaque expédition, toujours plus forte que celle des autres guerriers. Si Achille avait fait le devoir d'un homme, au lieu de se laisser tranquillement ravir Briséis, peut-être Agamemnon aurait bravé les Grecs pour la dernière fois.

Ces invectives n'avaient que le tort d'être vraies et lancées par un homme sans éclat. Ulysse ne rougit pas de se faire l'exécuteur des hautes œuvres de la justice des rois et, courant vers ce bouffon mal appris, lui asséne sur l'épaule de violents coups du sceptre d'or d'Agamemnon. Cela s'appelle rosser son homme. Le pauvre Thersite plie sous les coups et pleure. Une ecchymose bleue s'élève sur son dos. Il s'assied tout tremblant, et de la douleur qu'il éprouve, lance un regard hideux et tâche d'essuyer ses larmes. L'armée, mise en gaieté par ce spectacle, félicite Ulysse d'avoir rappelé à l'ordre le harangueur pernicieux qui n'aura plus, une autre fois, l'audace de s'en prendre aux rois.

Tel est le tableau qu'Homère fait passer sous nos yeux avec tant de vérité. Le divin rapsode est-il bien sincère quand il a l'air de s'associer aux approbations données à Ulysse par les soldats témoins de la punition de l'insolent ? N'a-t-il pas devancé Molière qui, au deuxième acte de Don Juan, lorsque le séducteur donne des soufflets à Pierrot, l'amoureux de Charlotte, fait passer dans l'âme du spectateur, des frissons de vengeance qui sont, un siècle à l'avance, comme le tocsin de 89 ? Ceux qui ont vu cette scéne, admirablementée jouée aux Français par Bressant et Coquelin, ne l'auront pas oubliée.

Thersite sera vengé par Quasimodo et Triboulet. V. Hugo a été plus humain et plus vrai en nous montrant ces difformes capables de sentiments délicats. S'il a été trop loin dans sa théorie, on ne doit pas oublier que l'excès de la provocation amène une réaction parallèle. Ce n'est pas peut-être conforme à la stricte équité, à la froide logique, mais c'est comme ça. Le temps est fini de ces beaux princes grecs égaux aux Dieux, qui n'étaient que des corrompus exceptionnels et des égoistes raffinés.

Plus près de nous, Jules Sandeau, dans la *Roche aux Mouettes*, ce conte si touchant, que l'on peut mettre entre les mains de toutes les jeunes filles, a réagi avec une force nouvelle contre cette fausse association traditionnelle des deux laideurs. Il rend intéressant l'idiot Bibia, que tous les enfants du village traquent comme une bête fauve, excepté le petit Marc, qui entoure le pauvre innocent des soins les plus affectueux, « s'accoutumant ainsi de bonne heure, dit J. Sandeau, en des termes dignes de l'Évangile, à la pratique du plus saint des devoirs, apprenant à respecter l'homme jusque dans ses difformités, à reconnaître le Créateur, à l'aimer et à le servir jusque dans ses créatures

les plus abjectes et les plus repoussantes. » Le petit Marc ne perd rien à agir ainsi. Bibia le sauve d'une mort certaine au péril de sa propre vie, et quand l'enfant a quitté la Bretagne avec sa famille pour rentrer à Paris, l'idiot est trouvé mort un matin sur le seuil de la porte de la maison où il les avait connus.

La nouvelle poétique s'introduit dans la littérature provençale contemporaine. Une des pièces les meilleures de l'*Armana prouvençau* de 1892, la plus humoristique assurément, a pour titre *lou Grapau*. Elle rappelle dans une autre note la pièce de V. Hugo parue sous le même titre dans la première série de la LÉGENDE DES SIÈCLES :

> .. ..
> Le crapaud se traînait au fond du chemin creux,
> C'était l'heure où des champs les profondeurs s'azurent ;
> Pauvre, il cherchait la nuit : les enfants l'aperçurent
> Et crièrent : — « Tuons ce vilain animal,
> Et puisqu'il est si laid, faisons lui bien du mal ! »
> ....
> Et le sang, sang affreux de toutes parts coulait
> Sur ce pauvre être ayant pour crime d'être laid.

III

Arrivons à la finalité de la tragédie. Nous sommes à l'époque des réhabilitations. Les grands condamnés, surtout les grandes condamnées de l'histoire, sont depuis quelque temps l'objet de savantes études ne tendant à rien moins qu'à la révision de leur procès.

En 1877, Grégorovius a essayé, non pas d'innocenter absolument Lucrèce Borgia et son père, Alexandre VI, du moins de soutenir qu'ils ne peuvent pas être présentés à la postérité comme le hideux modèle de la cruauté unie à la débauche. Déjà Voltaire, qu'on ne peut point soupçonner de bienveillance pour ces personnages diffamés, avait fait remarquer combien l'exagération de la censure pouvait nuire à sa véracité. Le *Rappel* du 23 octobre 1877 s'élève avec insistance contre l'œuvre grégorovienne qui démolit un peu la légende sur laquelle est bâtie l'intrigue d'un des drames les plus populaires de V. Hugo. A cette époque, fin de quinzième siècle, les moyens de vengeance extra-légaux, l'assassinat politique, étaient ancrés dans les mœurs courantes et semblaient chose naturelle. Aujourd'hui, malgré le reproche de déchéance morale que mille louangeurs du passé font à notre temps, nous n'accepterions pas ces théories. Les mœurs privées peuvent ne pas mieux valoir. Les mœurs publiques sont de beaucoup supérieures. Les Italiens regardent Machiavel

comme l'un des pères de leur liberté et de leur indépendance nationale. Nous nous étonnons de l'impassibilité avec laquelle il raconte, sans un mot de reproche, les *moyens employés par le duc de Valentinois pour faire donner dans le piège et faire périr les Vitelloso-Vitelli, Oliveretto da Fermo*..... Que dans son livre du Prince, dédié à Laurent de Médicis, il propose pour modèle ce même duc de Valentinois, nous ne marcherons pas dans cette voie où notre reine Catherine, la fille de Laurent, semble l'avoir suivi avec si peu de succès pour sa réputation et pour sa gloire. Quant à réhabiliter les trois Borgia, après tout ce qu'on nous a écrit et enseigné sur eux, cela paraît œuvre difficile.

Nous serions plus indulgent pour Marie Stuart, malgrè les nuages qui obscurcissent ses mariages écossais. Les livres de Dargault et de Mignet l'avaient condamnée, mais les œuvres plus récentes de MM. Chantelauze et Kerven de Littenhove, analysées par M. Wallon dans le *Journal des Savants* (numéros de juillet et septembre 1890) tendent à l'innocenter. Ces travaux nous montrent, dans l'infortunée reine d'Écosse, la victime d'une tragi-comédie judiciaire méchamment jouée et fournissent une nouvelle preuve de la traditionnelle vérité du *Væ victis*.

Quoi d'étonnant que la première Jeanne de Naples, cette Marie Stuart du sud, ait tenté l'imagination de Mistral et que sa tragédie où il suit assez fidèlement l'histoire, laisse au lecteur le soin de conclure? Dans sa préface, il reproduit, à part l'article biographique assez impartial du dictionnaire de Moreri, une série de documents, les uns favorables, les autres hostiles à son héroïne. De la comparaison de ces témoignages, on ne peut tirer aucune preuve de la participation de Jeanne au meurtre de son premier mari. Mistral s'étonne avec juste raison que, du vivant même de Jeanne, on ait osé placer dans la cathédrale de Naples, sur le tombeau d'André, une pierre gravée, qui existe toujours, et où on peut lire :

Johannæ uxoris dolo et laqueo necato [1] ;

et il se demande si cette inscription ne serait pas une de ces supercheries littéraires auxquelles l'histoire ou la légende de cette princesse semblent avoir le privilège de fournir matière. Parmi ces supercheries, l'une des plus fameuses est la rédaction des statuts relatifs à l'établissement d'un lieu de débauche, à Avignon, en 1347.

[1] Dans la dernière édition de la géographie de Malte-Brun qui, aujourd'hui encore, même après l'ouvrage monumental d'Élisée Reclus, peut être consultée avec fruit, l'auteur qui a vu la pierre, dit qu'André fut étranglé plutôt du consentement que sur l'ordre réel de son épouse.

« Ce document, publié par Astruc dans son *Traité de la maladie vénérienne*, en 1773, et après lui par divers auteurs, et en 1843 par M. Cazenave, — auteur d'un beau traité des syphilides — est loin de mériter l'importance qu'on lui attribue, puisque M. le docteur Yvaren, d'Avignon, s'est assuré qu'il ne s'agit dans tout cela que d'une adroite mystification. Il a énuméré les preuves flagrantes de la fausseté de ces statuts dans le numéro d'octobre 1835 du *Journal des connaiss. médico-chirurgic.*, et cet article fut reproduit par la *Revue médicale* du même mois. M. Yvaren a résumé lui-même cette discussion dans son élégante traduction en vers du poème de Frascastor sur la syphilis, p. 137, 1847. » Ces mots guillemettés sont extraits du *Traité de la contagion* de Ch. Anglada. Paris et Montpellier, 1853, t. 1, p. 69 [1].

Mistral est donc en retard de dix-sept ans, lorsqu'il conclut à la fausseté de ces statuts d'après le livre de M. J. Quérard, ayant pour titre : *Les Supercheries littéraires dévoilées* (Paris, 1870).

Les auteurs de la supercherie ne l'ont pas créée sans quelque apparence de précision. Sa date de 1347 le prouve. Cette année là, Jeanne pouvait bien se trouver en Avignon, où elle était venue se justifier du meurtre de son mari, arrivé en 1345.

Ses ennemis prétendront peut-être qu'elle avait voulu se concilier la bienveillance du Saint-Siège en négociant déjà la vente de cette ville au pape, moyennant une somme assez modique dont elle ne toucha jamais rien, s'il faut en croire Voltaire (*Essai sur les mœurs*, t. II, chap. LXVIII et LXIX, *in* Œuvres complètes, édition Lefèvre, t. XI. Paris, 1817). Cette vente se fit en 1348.

Les quatre mariages qu'on lui a tant reprochés ont pu être motivés par l'isolement absolu où elle se trouvait, et le désir bien naturel d'avoir auprès d'elle un défenseur et de pouvoir transmettre à une descendance légitime une couronne et des droits que sa famille indifférente ne l'aidait guère à soutenir. D'ailleurs, ils ne furent contractés qu'en conformité avec les dispositions de l'art. 228 du code civil de nos jours, un laps de temps de dix mois révolus ayant contamment existé entre la dissolution du précédent et la célébration du subséquent. Moréri est très précis sur ce point. André de Hongrie supprimé le 18 septembre 1345, Louis de Tarente le remplace le 20 août 1346. A celui-ci, mort en Provence le 25 mai 1362, succède Jacques d'Aragon, celui que nous avons vu avec la galère, lequel étant mort en janvier 1375 fut remplacé en 1376, c'est-à-dire au moins

[1] Nous aimons à citer cet ouvrage dont la forme littéraire, bien qu'il ne réponde plus aux théories bactériologiques du moment, rend la lecture attrayante.

onze mois ou 330 jours plus tard par Othon de Brunswick. La même distance ne fût pas observée entre le deuxième et le troisième mariage de Marie Stuart. Jeanne avait vingt ans lors de son premier veuvage, trente-six ans lors du second, près de cinquante lorsqu'elle épousa Othon de Brunswick. Tout cela est d'une régularité légale. Avec nos idées courantes, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que cette chasse acharnée à la maternité a quelque chose de choquant. Invoquons, pour la pauvre Jeanne les circonstances les plus atténuantes. Elle était née pour le malheur.

.....Dins lou boui
Dóu peirôu infernau me vaqui per la vido,
Fisançouso de longo e de longo trahido!
N'i'a que naisson, moun Dieu! pèr estre victima...
Mai de plagne pamens, pauro iéu! qu'à bleima,
Basto que, contre iéu, moun pople noun s'endigne!

En 1382, son fils adoptif, Charles de Duras, à qui elle avait tout donné, même sa confiance, la trahit encore plus que les autres, et la fit enfermer et mourir soit par asphyxie entre deux matelas, soit par décollation. On n'est pas bien fixé sur ce point.

Encore une réhabilitation ! S'il y a une princesse dont le nom paraît justement cloué au pilori de l'histoire, c'est sans nul doute notre Ysabeau de Bavière, mauvaise reine, mauvaise épouse, mauvaise mère. Eh bien! notre collègue, M. Pélissier, dont on a pu lire, plusieurs fois, dans ces colonnes, les savantes élucubrations, a essayé de prouver, dans une leçon faite le 17 janvier 1891 à la Faculté des lettres, qu'en déshéritant le Dauphin et prenant pour gendre l'héritier du roi d'Angleterre, elle ne faisait que proclamer l'insuffisance du premier et assurait une longue paix en donnant pour reine à l'alliance anglo-française la fille même des rois de France.

Quand on voit la différence d'exposition des évènements même contemporains, suivant le point de vue et les dispositions mentales de celui qui les raconte, est-il surprenant que l'opinion soit si difficile à former sur ceux que des siècles séparent de nous? Le mieux est de garder une réserve prudente et de ne pas accabler sous des horreurs nouvelles la mémoire de personnages voués pour toujours à l'indignation de la postérité, serait-ce un Tibère, un Caligula, un Néron.

C'est la méthode suivie par Voltaire (*le Pyrrhonisme de l'histoire*) quand il recherche la valeur réelle des singulières turpitudes prêtées par Suétone, Tacite et Pétrone à ces empereurs et dont certaines paraissent impossibles. A plus forte raison doit-on rester dans un rationnel scepticisme, quand il s'agit de quelqu'un sur lequel les renseignements positifs manquent.

Notices et extraits des mss. de la Bibl. nationale et des autres bibliothèques. T. XXXIII, 2e partie. Paris, imprimerie Nationale, 1889.

Volume de 350 pp. rempli tout entier par un important travail de M. Ernest Langlois intitulé : *Notices des manuscrits français et provençaux de Rome antérieurs au XVIe siècle.* Ce précieux répertoire, malgré son étendue, n'est pas toutefois aussi complet qu'il pourrait l'être. M. Thomas (*Romania* n° 76), y a signalé des omissions. Nous en soupçonnons nous-même quelques autres. Ainsi on n'y voit pas figurer, parmi les mss. du Vatican, les nos 4797, 4799, 4801, cités par Bastero (*Crusca provenzale*) [1] et qui renferment le premier un traité de médecine d'Arnaut de Villeneuve, le second des commentaires sur le *Pater noster*, les psaumes pénitentiaux, etc., le troisième un traité du jeu des échecs. On ne peut objecter que ces ouvrages sont en catalan, puisque d'autres mss. en cet idiome sont admis sans difficulté par M. Langlois parmi les mss. provençaux dont il donne la description. Tels sont le n° 4804 du Vatican (*Chirurgie de Gui de Chauliac*) que Bastero a également mentionné et dont il donne une description plus complète [2] et de plus longs extraits que M. Langlois, le n° E IV 118 de la bibl. Chigi, et le n° X 129 de la bibl. Barberini. Des cinq ouvrages en langue vulgaire que renferme ce dernier manuscrit, M. Langlois dit du premier seul qu'il est « en catalan » ; le second et le troisième sont d'après lui « en provençal » [3]. C'est certainement une erreur, comme suffit à le prouver, pour quiconque a quelque pratique de ce dialecte, le peu de lignes ou de vers cités. Toutes les pièces non latines sont catalanes [4].

Ce ms. X 129 renferme, outre quatre écrits en prose, une copie catalane comme tout le reste, je viens de le dire, du traité d'hygiène en vers que M. Suchier a publié dans ses *Denkmaeler*, d'après un ms. du British Museum [5]. M. Langlois signale 4 pages plus loin un frag-

[1] Ajoutons le n° 3824, qui contient une danse de Jacme II d'Aragon, publiée ici même (XXXI, p. 289).

[2] C'est, dit Bastero, un in-f°, « con vaghe miniature e bellissimo carattere. » M. Langlois ne parle pas de ces miniatures. Auraient-elles disparu depuis Bastero ?

[3] Il n'est rien dit à cet égard, des deux autres.

[4] P. 303, III, l. 1 de la citation, lire *savis* au lieu de *sains*. Même faute p. 307, dans la description du ms. XLIII 120 de la même bibliothèque, v. 8 de la citation. — P. 304, VI, l. 1 « tot excellent. » Corr. *tot' excedent* (excessive) ? L. 1 et 3, lire *destroveix*, au lieu de *destroueix* (au contraire, p. 307, v. 9, *auras* au lieu de *avras*) ; l. 2 « por », lis. *per*.

[5] P. 201 et 529.

ment du même poème (les 132 premiers vers) dans le ms. Barberini XLIII, 120. Celui-ci est en pur provençal. En raison de l'intérêt et du réel mérite littéraire de ce petit poème, il serait à désirer qu'on publiât les variantes des deux mss. de Rome. C'est un service qu'on peut attendre de M. Suchier lui-même. La publication du tome II des *Denkmaeler* lui sera une occasion toute naturelle de réaliser le vœu qu'on exprime ici.

Ce ms. XLIII 120 est, dit M. Langlois, un « recueil de poésies écrites sur des feuilles primitivement isolées, des XVIe et XVIIe siècles. Beaucoup sont adressées aux Barberini. » On aimerait savoir ce que sont ces poésies, si elles sont toutes en provençal, quels en sont les auteurs, etc. Sur tout cela M. Langlois est muet ; il mentionne seulement l'extrait du *Traité d'hygiène* et immédiatement après rapporte un sonnet en provençal moderne, précédé de ces simples mots : « je noterai encore le sonnet suivant. » Nous le reproduisons ici :

Pol Moreau es nat huganau,
Lon temps apres s'es fa papiste,
E despici a repres la piste
De son camin originau ;

Prou de gens v'esplicon en mau :
Lous uns dison qu'es atheiste,
D'autres que v'a fach a la quiste
D'un pau de bla per son hostau ;

D'autres dison qu'es un galiofe [1]
Qu'a son cerveau tout treivira [2]
Et voou faire dou filosofe.

Per iou, crese que sufira
Qu'iou digue qu'es de bonne estofe,
Puisque s'es tant souvent vira.

C. C.

B. Melzi. **Nouveau dictionnaire français-italien et italien-français.** Fort volume petit in-8°. Paris, Le Soudier, 1889. Prix : 5 francs.

Excellent manuel et des plus complets, qui ne sera pas moins utile aux étudiants en lettres ou en philologie qu'à ceux qui veulent seule-

[1] *Goulu, goinfre.* Cf. Honnorat, *Galioufard,* et Mistral, sous *galafre. Galioffe* est relevé par M. Godefroy, qui donne à ce mot la signification de « débauché insatiable », d'après ce seul exemple tiré des *Cent nouvelles nouvelles,* où il est sans doute employé métaphoriquement : « Regardez quel galioffe ! Il a couché plus de vingt nuytz avec ma femme. »

[2] M. Langlois imprime *trejuira,* qui ne donne aucun sens. Voy. Mistral *trevira.*

ment apprendre la langue usuelle. L'accent tonique des mots italiens dans la partie italienne-française, est soigneusement marqué. Il est regrettable qu'il ne le soit pas dans la partie française-italienne.

C. C.

S. Fl. Marianu, membre de l'Académie roumaine. **Nunta la Români**, *Studiu istorico-etnograficu comparativu*. Bucuresci, 1890. In-8°, 856 pages.

Ce beau volume, publié par l'Académie roumaine, comme l'ouvrage d'Elena Sevastos sur le même sujet, et portant le même titre que nous annoncions l'année dernière, est une contribution des plus considérables sur un des sujets les plus intéressants du Folklore. L'auteur y fait connaître en 71 chapitres les usages nuptiaux de la Roumanie. Dans un appendice de 60 pages sont recueillis des chants qui se rapportent à plusieurs de ces usages.

C. C.

PÉRIODIQUES

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn. Mars-avril 1891. P. 229-237. Ch. Portal. *Notes d'un bourgeois d'Albi au XVIe siècle*. — Analyse avec extraits de notes inscrites par un albigeois qui signe *Frances Vaurelha* sur les feuillets de garde et à la fin d'un ms. « sur la vanité des choses mondaines fait l'an mille IIII^c LX » pour Jehanne Girard, sœur de N.-D. de Longchamp, par le frère mineur Jehan Barthelemy [1]. A leur intérêt historique ces notes joignent celui d'être rédigées en langue vulgaire, c'est-à-dire en provençal. Frances Vaurelha naquit en 1608 et appartint longtemps à la confrérie des arbalétriers. C'est tout ce qu'il nous apprend de lui-même. Quant aux événements dont il fait le récit, ils sont compris entre les dates extrêmes de 1489 et 1552.

« C'est au plus tôt, remarque M. Portal, à cette dernière époque que, d'après le caractère même de l'écriture, tous ces faits ont été relatés par écrit dans un patois où l'on remarque la transformation ordinaire dans la région albigeoise de l'*a* final en *e* [2]. Chaque paragraphe est signé par l'auteur; mais ils se succèdent en dépit de l'ordre chrono-

[1] Ce ms. appartient à M. le commandant de Latour et provient de la famille de M. Vidal, beau-père de ce dernier.

[2] Il faut dire « en *o* », comme le prouvent d'ailleurs les passages cités.

logique. De plus, on trouve souvent en blanc le quantième du mois et certains noms propres; quelques dates paraissent même douteuses, sinon inexactes... Ces observations et d'autres du même genre permettent, je crois, de conclure que les notes signées F. Vaurelha ont été écrites d'un seul jet, ce qui résulterait déjà de l'examen de l'écriture, qui est partout la même, et qu'elles ont servi à fixer des souvenirs un peu affaiblis: les faits sont racontés comme ils se présentaient à la mémoire de l'auteur, c'est-à-dire sans ordre[1]. »

Suivent divers extraits.

C. C.

Journal des Savants, octobre 1891. — P. 628. Berthelot, *Sur quelques écrits alchimiques en langue provençale, se rattachant à l'école de Raymond Lulle.* — Article des plus intéressants pour l'histoire de la littérature provençale et dont on nous saura gré de donner ici quelques extraits. Le savant auteur établit d'abord qu'il a existé un texte provençal[2] du *Testamentum* de Lul, et il en cite des passages, lesquels sont intercalés, avec leur traduction latine, dans le *Compendium animæ*, ouvrage qu'on a attribué, mais à tort, à Raimon Lul. Puis il continue ainsi :

P. 630. « Toutes ces phrases sont tirées d'une version provençale du *Testamentum*, probablement fort voisine de l'époque de R. Lulle.

» Il a existé d'ailleurs dès le commencement du XIVe siècle toute une littérature alchimique en langue vulgaire. On connaît les vers français attribués à Jean de Meung (mort en 1315) : *Remontrances ou la Complainte à l'alchymiste errant*, critique des procédés et des illusions alchimiques. La Bibliothèque Nationale possède même (nouvelles acquisitions, fr. 4141) un ms. qui renferme une alchimie provençale appartenant à l'école d'Arnaud de Villeneuve et du Pseudo-Raymond Lulle, alchimie dont je vais dire quelques mots.

[1] P. 232 a, l. 9 du bas: « et puegs », lis. *pueys* Au contraire, p. 234 a, l. 12 « descavalya », lis *descavalga*. — 232 b, l. 17, *apie* (= à pied) a été corrigé à tort en *drapie*. Cf. l. 27 (*los a cyvals* = à cheval). — 233 a, l. 7: « a sort de una tona », corr. *asorto* (cf. 233 b, l. 20), ou lis. *a fort* (pour *for*)? — 233 b, l. 5 « auost », lire *avost*. — 234 a, l. 17 « l'an l'y foro », lis. *lan ly* (= où lui). *Lan* (plus haut 233 b, 9 *lant*) est une contraction de *la on* = *là où* (*laon* — *laun* — *lan*, comme *aora* — *aura* — *ara*, etc.). — 235 b, l. 2 du bas, *itet*, marqué d'un ?, est pour *jitet*. — 236 a, l. 2: « à loga », lis. *aloga* (loger). — 236 b, l. 22: « pyches », corr. *tyches* (tisserands)? Cf. la note de l'éditeur sur ce mot.

[2] C'est plutôt catalane qu'il faudrait dire, à en juger du moins d'après les passages cités.

» La première partie de ce ms. aurait été écrite vers le premier tiers du XIVe siècle, d'après des juges compétents, tels que M. Omont. Cette partie a pour titre les mots latins surajoutés : *Incipit rosarius alkimicus Montispessulani*. L'ouvrage même est écrit en provençal. Il se termine au folio 25 recto par ces mots latins : *Explicit liber Rosarii*, etc...

P. 631. « Le Rosaire provençal est inédit, quoique le titre de Rosaire se retrouve dans beaucoup de manuscrits alchimiques latins, notamment dans les *Rosarium* attribués à Arnaud de Villeneuve et à Raymond Lulle, qui représentent une doctrine fort voisine de celle du texte provençal.

» Ce dernier débute par les mots (fol. 4 v°): « Lo primier regimen de la nostra peyra es dissolvre la en argen vieu per so que se reduga a la siena[1] primieyra materia. » Plus loin (fol. 28 v°) on lit : « Lo rosari dels philosophes lo qual porta rosas mot ben flayrants tant blancas quant vermellias, » etc. Il a, conformément à la tradition générale, pour objet de changer les corps (métaux) imparfaits en vrai or et vrai argent, et de préparer l'élixir qui guérit toutes les maladies. Suivant la théorie du temps, que l'on trouve dans l'alchimie attribuée à Albert le Grand et dans d'autres ouvrages, ce rosaire expose que la matière même des corps ne peut être détruite, mais qu'il convient de les ramener à leur matière première. « Quar sapias que la materia per alcuna manieyra non se pot(e) destruyr » (folio 6). Ce qui est plus caractéristique de la tradition des alchimistes lulliens, c'est la désignation des substances destinées aux opérations, sous les dénominations génériques des éléments: l'air, l'eau, la terre, le feu. « Et sapias que tu distillas lo ayre et la ayga, empero lo ayre es melhor que la ayga », pour blanchir la laine et la terre, « et fassa lo matremoni de las tenchuras », etc.

» Cette nomenclature vague, où les noms des substances individuelles sont remplacés par ceux des éléments dont elles sont censées être les expressions particularisées, existe déjà chez les alchimistes grecs du VIIe siècle .. ...Mais elle est particulièrement en vigueur dans les écrits alchimiques de l'école qui se rattachait elle-même à Arnaud de Villeneuve et à Raymond Lulle, et elle rend souvent ces écrits à peu près incompréhensibles. Plus tard le symbolisme, sans être toujours plus clair, offre une physionomie toute différente. En raison de son vocabulaire, l'alchimie provençale que je signale me semble se rattacher à cette école ; cependant je n'y ai retrouvé d'une façon positive aucune des phrases provençales du *Testamentum*. Le Testament et le Rosaire actuel sont rédigés tout différemment et ils

[1] Lis. *sieua*.

ne sauraient être comme traduits l'un de l'autre ; mais ils appartiennent à un même système général de doctrines, et il m'a paru intéressant d'y signaler l'emploi de la langue provençale, qui rattache plus directement encore ces ouvrages à la tradition des grands docteurs espagnols. »

CHRONIQUE

Nos confrères et nos abonnés ont trouvé encarté dans le dernier numéro paru de la *Revue* (octobre-décembre 1890) un prospectus que nous recommandons à leur plus sérieuse attention, celui du *Dictionnaire français-occitanien* de M. L. Piat. Il leur aura suffi de le parcourir pour se rendre compte de l'importance de l'ouvrage auquel ils sont invités à souscrire, de sa valeur scientifique, et des services qu'il est appelé à rendre non seulement aux poètes dans l'embarras (ce serait à nos yeux le moindre de ses mérites), mais encore et surtout aux études dialectologiques. C'est à ce dernier titre que notre Société, jugeant l'entreprise de M. Piat digne d'être encouragée, lui décerna, en 1883, une médaille de vermeil. L'ouvrage n'était alors que commencé ; il est aujourd'hui complètement achevé, et ce que nous en avons vu n'a pas trompé notre attente. Ajoutons que le ms. est tout en entier entre les mains de l'imprimeur, que l'impression va marcher rapidement (dix feuilles sont déjà tirées), et que dès qu'elle sera terminée, le prix actuellement fixé pour les souscripteurs sera sensiblement augmenté.

ERRATA DU N° D'OCTOBRE-DÉCEMBRE 1890

P. 606, ligne 22, au lieu de *agôôch'*, lisez *agôch'*.
P. 607, ligne 15, au lieu de « dérivé comme *sbiadato* de *blanc* », lisez « ..... de *blaio*. »
Ibid, l. 5 du bas, au lieu de IIII**, lisez IIII$_{XX}$ (c'est-à-dire quatre-vingts).
Ibid, même ligne : « .. courut en si grande... ». Supprimez *en*.
Ibid, dernière ligne : « *calidas* ». Lis. *calidus*.

Le Gérant responsable : E. HAMELIN.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR LE « ROMAN DE FLORIMONT »

D'APRÈS UN MS. ITALIEN

I

C'est au comte Georges Giulini, le savant auteur de l'histoire de Milan au moyen âge, qu'on doit la plus ancienne notice sur le ms. de Monza. « Voici — écrivait-il dans le trente-huitième livre de son ouvrage, à l'année 1148 — un renseignement littéraire, qui n'est pas à négliger. Parmi les mss. de la bibliothèque de Saint-Jean de Monza, on en remarque un qui renferme un poème, ou roman, écrit au cours de cette année par un nommé Aymer, et traduit un siècle après en langue provençale par un autre écrivain appelé Julien[1]. » Plus tard, en rectifiant les erreurs qui lui avaient échappé lors de la publication de la première partie de son grand travail, Giulini exprimait son regret d'avoir donné des renseignements inexacts sur le ms. de Monza, trompé par des relations peu dignes de foi. Ayant vu de ses yeux le ms., il s'empressait d'avertir ses lecteurs que le poète se nommait Aymés, et non Aymer, et que son ouvrage avait été terminé, non pas en 1148, mais quarante ans plus tard, en 1188. Mais, faute d'avoir compris que le *p* barré qu'il trouvait dans le ms. au v. 12 devait être lu *por* et non *par*, il persista dans l'étrange erreur qui l'avait induit à donner à Aymon un collaborateur dans la personne de sa « mie[2] » !

Plusieurs années après, le ms. de Monza devenait l'objet

[1] *Memorie spettanti alla storia, al governo ed alla descrizione della città e campagna di Milano ne'secoli bassi.* Milano, Colombo, 1855, v. III, p. 369. Je renvoie à cette édition, parce qu'elle est la plus récente des *Memorie*, dont le premier volume a paru en 1760.

[2] O. c., p. 410. Giulini y donne communication des vv. 12-18 et des quatre derniers du poème.

d'une nouvelle notice. Le chanoine Frisi, auteur des *Memorie storiche di Monza e sua corte*, qu'il publia à Milan en 1794, ayant introduit dans le troisième volume de son ouvrage un catalogue raisonné des mss. de la cathédrale de Monza, y donna une place au ms. sur lequel Giulini avait déjà appelé l'attention des savants[1]. Après avoir décrit, fort mal du reste, le ms. « du poème ou roman dit de Florimont », Frisi se borna à reproduire les appréciations de Giulini sur l'âge du poème et ses auteurs prétendus, non sans y mêler toutefois quelques amusantes additions de son crû. Il reproche en effet fort gravement à Du Cange d'avoir, dans son grand dictionnaire, cité sous le nom d'Aymon de Varennes un poème, qui a été « sans doute » versifié par Julien. Et ici, pour la plus grande confusion de Du Cange et des autres savants français, l'excellent homme cite, toujours d'après Giulini[2], ces vers du début où il est question de la malheureuse dame qu'on voulait bien décidément forcer à changer de sexe.

Après Frisi, dont la notice, toute imparfaite qu'elle était, a été utilisée par M. Risop dans son intéressant travail sur l'auteur de *Florimont*[3], personne ne s'est plus occupé du ms. de Monza. Aussi nous a-t-il paru convenable d'en donner une description exacte, accompagnée de quelques échantillons du texte qu'il renferme. A cet effet, nous avons copié le début du poème tout entier, plus les trente-huit vers qui forment la conclusion ; c'est-à-dire les deux passages qui, à cause des renseignements que le trouvère y donne sur son compte, sont, sans aucun doute, les plus importants à connaître[4].

Le ms. de Monza, qui dans la table des mss. de la cathédrale dressée par Frisi porte le n° 195, a sur les rayons de la biblio-

[1] O. c., p. 414.

[2] Giulini avait commis, en transcrivant ces vers, plusieurs fautes de lecture, que Frisi reproduit avec une exactitude fort peu louable.

[3] *Aimon de Varennes* dans le v. 73 (année 39me) de l'*Archiv für das stud. der neuer. Sprach. u. Litterat.*, 1885, p. 47-72.

[4] J'ai étudié les mss. de Monza en 1885. Voilà pourquoi je ne peux donner ici la collation des passages grecs sur lesquels le savant travail de M. J. Psichari, paru il y a un an dans les *Études romanes dédiées à Gaston Paris* (*Le Roman de Florimont, contribution à l'histoire littéraire ; étude des mots grecs dans le roman*), a ramené l'attention des romanistes.

thèque du chapitre la cote 6, 21, 137. Il se compose de 79 feuillets en vélin, qui mesurent 270 millimètres de hauteur sur 190 de largeur. L'écriture, qui est de main italienne, peut être attribuée, quoi qu'en ait dit Frisi, à la première moitié du XIVe siècle. Le poème y est transcrit sur deux colonnes, dont chacune comprend quarante vers ; les lettres initiales sont peintes en rouge[1]. Le premier feuillet est à présent très fatigué ; sans doute il est resté longtemps exposé à l'action délétère de l'air et de la poussière. La reliure, très simple, en carton, est moderne, car sur le feuillet de garde on lit ces mots : « *Restaurato da Carlo Francesco Pasquali di Monza. 1796 20 settembre.* » Sur le dos on a tracé à la plume ces deux titres : « CXCV. *Romanzo provenzale di Florimond, sec. XIII ; De Vita Philippi Macedonis X*... 6. 21. 137 » ; dont le premier est peut-être postérieur à l'autre.

Le poème finit avec la seconde colonne du feuillet 78 recto. Au-dessous du dernier vers il y avait un *explicit*, une signature peut-être, qu'on a fait disparaître en la grattant. Les feuillets 78 verso-79 recto sont remplis par un fragment en prose, dû, si je ne me trompe, à la même main, qui commence ainsi :

« *Li quart aage comensa lors quant Saul li rois de egipte fut ocis et David roi et sire* (sic). *Apres sa mort en fu roi Salomon son fiz qui fu si pleins de sens et de sapience que il funda et fist le tenple de Jehrusalem.* »

Ce fragment, où, après avoir parlé des rois des Hébreux, on passe aux premiers rois de France, se termine ainsi :

« *Comenl l'enpire de Rome uint as Italiens* (sic).

« *En ceste mainere que li contes diuisa ci dauant uint la dignite de l'inpire de Rome as François et les Romains la perdirent en tel mainere.* »

Voici le début du *Florimont*, que nous reproduisons diplomatiquement, mettant en italiques les abréviations résolues :

Cil qui a cuer de uassalage
Et uuelt amer de fin corage

[1] Les petites majuscules qui indiquent le retour des vers sont distinguées par un trait rouge qui les surcharge.

Ne dut oir et escouter
Ce que Aymes uuelt raconter
Assez i puet de bien aprendre
Qui de buen cuer i uuelt entendre.
Or oez seignor que je di
Aymé por Aliane ici
Fist le romanz tant sagement
Que tels l'orra qui no l'antent
Por qoi i fu et faiz et diz
Por Juliane fu escriz
Tos tens mais en ert remembrance.
Il ne fu mie faiz en France
Mes en la langue de François
Le fist Aymes en Lyonois.
Aymes i mist s'entencion
Le romanz fist a Chastillon
De Felipon de Macedoine
Qui fu norriz en Babiloine
Et del fil au duc Mataquaz
Qui estoit sire de Durnz
Florimont ot nom en francois,
Elenicos dist en grezois
Rois fu et se conquist assez
Dirai mon et se m' escoutez.
Sor Aselge a Chastillon
Estoit Aymes une sayson
Et porpansa soi de l'esto[i]re
Que il auoit en sa memoire
Il l' auoit en Greco ueue
Mais n' estoit pas par tot seue.
A Felipople la troua
A Chastillon l' en aporta.
Ensi con il l'auoit aprise
L' a de latin en romanz mise.
Aymes de Varennes retrait
De anciens ce qu'il ont fait
Les faiz conte des anciens
Que tuit cil qui ont le cuers ueins
Ayent de lor proice enuie
Por amender lor fausse uie
Por les anciens remanbrer
Vos uoill dire et raconter
Ensi con ay escrit troue

D on estoyre la uerite
A ceuz qui firent les biauz faiz
Por quoi li *con*tes est retraiz
Deuosmes nos toz jorz entandre
Car ades y peut om emprandre
Que cil mantenoient onor
Proece et foy et amor.
A cel temps estoit amors uiue
Qui or est morte et chaitiue
De ioe fu dame et roine
Or est auere et frarine
Lors estoit d' onor coronee
Or est *por* couoitise tuee
Non auoit pas emant ne uice
Or se muert car por auarice
Or ne quiert pas amors noblece
Des celui uuel qui a richece
Ou soit gentis o soit ualains
Amors tent *par* trestot les mains
S'il est uilain *cul*uert prouez
Sol qu'il ait d'auoirs assez
Bien ert seruis et receus
Mais il n' est molt tost deceus
Car il ne set ne il ne uoit
Coment li auoirs le decoit.
Quant le *con*quiert n'a ioie vaine
Et quant le *per*t dolor certaine
Ne puet pas garder longemant
Qui nol perde qui nol despant
Auoirs est perdus mante part
Auars hom n' iert ia s'en gart.
Qui pert en terre et pert en mer
Por robeors et *por* enbler
Por mal seignor pert et por guerre
Quant muert pert l' auoir et la terre
Lors laisse il tost et guerpist.
Telz le despant *qui* no *con*quist.
Ne di pas *por* ce que doner

. Après *o* le copiste avait ajouté un *n* (*devonsmes*), qu'il effaça.
. Ainsi dans le ms. — 62. *Des* est une faute d'écriture pour *mes*. —
6. Ces deux vers ont été grattés dans le ms.; il n'en reste que quel-
s mots. Nous les avons rétablis à l'aide de K. — 68. Lisez *ert*.

Ne puet om molt sans *conquister*
Qui molt despant et poi amasse
Tot *per*t son pris la ou il lasse
Et *qui con*quiert et ne despant
Il est aïz de tote jant
Li un senz lautre n'a mestier
Car li uns doit a l' autre aidier
Pou uaut *conquire* senz doner
Et *qui* despant senz *conquister*
Om l' a ueu de mante gente
Qui d' auq*ues* uienent a neient.
Bons princes doit toz jorz despandre
Et *conquister* doner et prandre
Car largece *mere* est d' amor
Et de proece et d' onor
Ensi puet del siegle ioir
Amor et onor mantenir
Dont il ert dou siegle loez
Et ap*res* sa mort remembrez.
De ce me uueil a tant laissier
A mon *conte* uueil repairier.
Seignor, ie sai assez de fi
D'Alixandre auez oi
Mes ne sauez encore pas
Don fu sa mere Olimpias
De li roi Felipon ne sauez
Qui fu ses pere, don fu nez.
Je dirai *qui* l' ai en memoire
Or est contez molt riche estoire
Des rois, des princes qui i sont
Li [illegible] est del roi F[illegible].
Ce dist AYMES [illegible]
Vos qui les bons [illegible] entendez
Car [illegible]
Des contes [illegible]
D' amor et de chevaleries
D'aventures et de [illegible]
Et de largece et d' [illegible].
Or [illegible]

97. Le mot *mere* est presque effacé dans le ms.

Voici maintenant la conclusion du poème:

D'Eleneos oi auez
Qui Florimont fu apelez
Puis fu tant *por* amor uancus
El fu nomez poures perdus
Et *por* amor et *por* largece
Ot molt d' anui et de pourece
Por largece et *por* amor
Ne fu il puis a grant onor.
Ensi auient a mainte gent
Qui en leial amor s'atent
Se tot a anui *por* largece
Ne puet remanoir en pourece
Mes cil qui se repant d' onor
Torne sa ioie en error
Car om ne uient a grant autece
Ne a grant onor senz proece
Et cil *qui* se repant dou bien
Sanble le cer *qui uers* le chien
Torne *quant* a coru assez.
Por ce .... morz et affolez
Ja nel prendroit senz *granz* anui
Li chiens s'il ne tornoit uers lui.
Por le retor pert il son los.
Ce ne fist pas Eleneos
Il ne retorna tant ne *quant*
Mes a toz iorz corut auant.
Anc ior ne fu *por* auarice
Ne en prison ne en iustice
Cil cui ele tient en prison
Ne set faire *con*dui ne don.
Florimont ne prist ele mie
Toz iorz menoit molt bele uie
Por largece *con*quist assez
Rois fu de plusor rois nomez.
Quant Aymes en fist le romanz
.M. .C. .IIII^{xx}. et .VIII. anz
Auoit de l'encarnacion.
Adonc fu retraiz *par* Aymon.

20. Le copiste a oublié le verbe : lis. *est*.

II

Le Roman de Florimont soulève, comme on le sait, beaucoup de problèmes que la critique n'est pas encore arrivée à résoudre ; il n'est pas sûr qu'en Grèce ait existé l'histoire d'Eleneos, que le trouvère dit y avoir *veue;* il n'est pas non plus prouvé qu'Aymon ait fait usage d'une traduction latine ; on ne sait pas exactement quelle part lui revient dans l'élaboration du sujet qu'il a traité ; sa patrie n'est pas encore fixée; enfin, si nous en croyons M. Psichari, son nom même ne devrait être prononcé qu' « avec prudence » dans l'histoire littéraire de la France [1]. Sans avoir la prétention, qui serait bien étrange de ma part, de débrouiller toutes ces questions, je veux toutefois profiter de cette occasion pour exposer quelques idées, qui ne répondent pas entièrement aux conclusions auxquelles MM. Risop et Psichari sont arrivés dans les remarquables travaux qu'ils ont récemment consacrés à Aymon et à son charmant ouvrage.

Reportons avant tout notre attention sur ces vers du début, où il est question de la dame dont le trouvère était épris et pour laquelle il entreprit son ouvrage. Dans le ms. de Monza, au v. 8, le nom de cette personne est donné d'une manière qui est sans doute fautive [illegible] se présente, au contraire, [illegible] sous une forme très intelligible: [illegible] le [illegible], se rencontre [illegible] dans les [illegible] XV[illegible] siècle [illegible]. La dame [illegible] pas. [illegible] la dame [illegible]

[illegible]

Aualui o fi; B *Aualis*; C *por Aliane ui* E *de ailli* G *Anali;* J *Porcilanui* H *de noilli* K *Analui* [1]. Le nom le plus long devait être quadrisyllabe ; on le rencontre dans le dernier feuillet de F, écrit par la seconde main, sous la forme évidemment corrompue : *uilonine (tout ensi com per uilonine Trait del greu l'istoire latine)* [2]; heureusement il reparaît de nouveau dans la partie ancienne de F, f. 80 a : *Que por samie uialine Traist de greu listore latine.* Le ms. B présente lui aussi dans deux passages (f.35 a et 50 b) le nom *uialine;* toutefois f. 3 a, où le ms. F porte : *por cortoisie fut escrit,* il donne, *por malina li dis fu dis.* La rime *uialine* : *latine* suffit en tout cas à démontrer que la forme *iuliane,* CE f. 1 a, ou *iuliaine* D f. 64 b, qui se rencontre aussi dans les rédactions en prose du XVe siècle et chez les critiques modernes, est sans fondement [3]. »

Nous allons peut-être étonner M. Risop, en lui apprenant que les deux formes *anailui* [4], *uialine,* dont il a fort bien démontré l'authenticité, nous offrent au contraire le plus convaincant témoignage qu'on puisse désirer, que la belle dame, aimée par l'auteur de notre poème, s'appelait, de son véritable nom, Julienne. C'est que ni M. Risop, ni personne, que je sache, n'a jusqu'ici prêté assez d'attention au passage où Aymon commence à parler de sa dame :

> Aymes por ANAILUI
> Fist le roman TANT SAIGEMENT
> QUE TELS L'ORRA QUI NE L'ENTENT
> Pour quoi il fu et fait et dit.

Pour justifier ce langage, il faut qu'Aymon ait caché quelque chose dans son livre ; un petit secret, sans doute, que le lecteur pressé ou étourdi ne devait pas découvrir. Ce secret, c'est précisément le véritable nom de son amie, qu'il a voulu dérober à la curiosité du vulgaire en l'anagrammatisant de

[1] Nous avons revu la liste de M. Risop sur le dépouillement de M. Psichari (p. 540) et corrigé en *aualui* l'*analui*, que M. R. donne comme leçon d'A. Ajoutons que H donne *amilli.*

[2] Cf. PSICHARI, p. 543.

[3] O. c., p. 71.

[4] C'est ainsi qu'il faut corriger la leçon de K, le seul ms. qui conserve au mot une forme très proche de celle que le poète lui avait donnée.

deux différentes manières. Lisez à rebours *a n a i l u i*, vous aurez tout de suite *i u l i a n a;* mettez la seconde lettre de *u i a l i n e* à la place de la première, la quatrième à celle de la troisième; placez celle-ci à la fin du mot, et à l'*e* ainsi expulsé, donnez la cinquième place et vous aurez encore *i u l i e n a.* Parmi les anciens copistes, quelqu'un, plus avisé que ses confrères ne l'étaient habituellement, a éventé le petit mystère et a joué au poète le méchant tour de mettre à la place des deux anagrammes le nom véritable de la dame; méchant tour, dis-je, car à la suite de cette indiscrétion le vers, ne rimant plus avec celui qui suivait, est resté imparfait ou est devenu l'objet de corrections arbitraires[1]. Les autres scribes, qui ne comprenaient rien au « sage parler » d'Aymon, ont transcrit les noms bizarres, dont il avait affublé la dame, avec force variantes, qui les défigurent complètement[2], ou ont jugé plus simple de les supprimer, en mettant à leur place des mots qui donnent au vers un tout autre sens [3].

[1] Cinq parmi les mss. du *Florimont* offrent les traces de ces substitutions, en général peu heureuses, ACDEM. Dans le v. 8 du début, le changement d'*anailui* en *iuliane* était, à cause de la rime, assez difficile; de là les variantes absolument mauvaises de C: *aliane ui* et de M: *aliane ici*. Au v. 12, au contraire, on pouvait fort bien effectuer leur substitution sans endommager le vers. En effet, l'anagramme qu'Aymon y avait introduit (*anailui*, si nous en croyons KG; *uialine*, si on préfère la leçon d'AB) a cédé la place à *Juliane* en CEM. Dans le Milieu v. 23-24, où l'auteur avait écrit *uialine : latine*, E détruit la rime en substituant *iuliane : latine* (A le suit, en empirant les choses, par une faute de lecture: *sa mie por uilaine : latine*); D tourne la difficulté, en mettant à la place de *latine* un autre mot, et en changeant l'ordre des mots dans le v. précédent : *iuliainne sa mie : florie*. Dans le v. 38 de la Clausule revenaient les mêmes mots à la rime : *uialine : latine*. Ici D et E ont pris un autre biais; ils ont mis à la place de *latine*, l'un *romaine*, l'autre *sainne*, et rétabli de cette façon la rime; l'exemplaire, dont A a été tiré, suivait probablement E; mais le passage est dans A tout à fait corrompu.

[2] C'est le cas pour BGIK. Remarquons ici que K dans le Milieu conserve la forme *ancilline*, qu'on pourrait expliquer par une faute de lecture.

[3] FH, qui au v. 8 offrent la forme *anailui* presque méconnaissable (*anulli amilli*), au v. 12 lisent à sa place *por cortoisie*. D s'éloigne aussi de la véritable leçon, en donnant lieu dans le texte à une pitoyable correction : *Ne fu por uilenie escriz* (le fondement de cette leçon est la

La découverte du nom de la dame, toute petite qu'elle est, n'est pas dénuée d'importance, car elle va nous permettre d'aborder, avec l'espérance d'y voir plus clair, une question d'une portée plus haute; celle de la patrie de l'auteur du *Florimont*. A vrai dire, le poète n'en avait pas fait un mystère; il avait même multiplié là-dessus les renseignements; la faute en est aux copistes, si ces renseignements tout nombreux qu'ils étaient, en prêtant aujourd'hui matière à discussion, semblent obscurcir le problème au lieu de l'éclaircir. Lorsqu'il entreprit d'écrire son ouvrage, Aymon nous dit-il, se trouvait « en Lyonois », « à Châtillon. » Mais des Châtillons, il y en a beaucoup en France; quel est celui qu'Aymon veut désigner? Il n'avait pas oublié non plus de nous renseigner sur ce point; mais le v. 27 du début, où il précisait le lieu de son séjour, a été malheureusement en butte aux plus extravagants caprices des scribes; F donne *[L]ors à sejour à Chastillon;* E *lors a sejor;* AM *Sor aselgue* G *Por assiege;* B *De sor saine;* C *Sor aseyle;* H *Lors a siege* K *Por asage*[1]. Parmi ce fouillis de leçons erronées, M. Paulin Paris démêla la véritable. Dans le mot *aselgue,* donné par A (et aussi par notre ms.), il reconnut le nom d'une rivière du Lyonnais, l'Azergues, qui coule tout près de Châtillon. Il conclut donc que le *Florimont* avait été écrit par Aymon en 1188 à Châtillon-sur-Azergues[2].

Les conjectures de M. P. Paris, toutes séduisantes qu'elles puissent paraître, ont trouvé dans M. Risop un adversaire fort décidé. L'étude de tous les mss. qu'il a pu consulter a en effet poussé ce savant à déclarer que la plus ancienne et la meilleure des copies du *Florimont* est celle du ms. F, écrit au XIIIe siècle par un scribe nommé Thiebauz. Mais, dans ce ms., la langue du poème présente des particularités, qui sont propres aux textes lorrains; et M. Risop se croit autorisé

ressemblance graphique qui existe entre *iuliane* : *uilaine*). Dans la Clausule F porte *uilonine* : *latine,* H *li deuine* : *latine,* leçons dénuées de sens toutes les deux; dans le Milieu F maintient la leçon véritable, le texte d'H pour ce passage n'est pas connu.

[1] Psichari, p. 541.

[2] *Les mss. françois de la Biblioth. du Roi,* etc. Paris, 1840, v. II, p. 14.

conclure que non seulement le scribe de F parlait le dialecte de la Lorraine, mais que ce dialecte était le « langage » d'Aymon lui-même, ce « langage » dont il craignait que la rudesse parût désagréable aux « Françeis [1]. »

Qu'Aymon soit né en Lorraine ou autre part, cela n'empêcherait nullement qu'il eût vécu dans le Lyonnais et qu'il y eût écrit son poème. M. Risop, toutefois, en juge diversement. Il repousse la leçon « Lyonois » donnée au v. 14 par presque tous les mss. [2], pour accueillir la variante « Loenois », qu'il trouve dans F [3], et il en conclut qu'Aymon n'écrivait pas dans le Lyonnais, mais dans le Laonnais. La petite ville dont il est question aux vv. 27, 34, ne serait donc pas Châtillon-sur-Azergues, mais Châtillon-du-Temple, dans l'Aisne. La variante « *sor aselgue* » n'a, aux yeux de M. Risop, aucune importance; il la croit due, comme toutes les autres, au caprice des copistes [4].

Nous ne voulons pas entamer ici la discussion de ces problèmes fort délicats, dont la solution ne pourra être donnée que par une classification rigoureuse de tous les mss. et par l'étude approfondie de la langue du poème, mais il nous est toutefois impossible de ne pas trouver excessivement faibles les arguments sur lesquels M. Risop appuie sa thèse. Il repousse en effet la leçon « *Lyonois* », qui se lit dans la plupart des textes, pour accueillir une variante qui se présente dans trois

[1] « *Die Mundart der echten Hs. trägt... einen hervorstechend lothringischen Typus, doch ist die Mischung mit weiter westlichen Sprachformen eine derartige, dass eine strengere Lokalisierung der Hs. die Feststellung ihres Ursprunges in der Umgegend des an der Grenze der heutigen Champagne gelegenen Städchens Varennes zum wahrscheinlichen Ergebnis haben dürfte, und dies Erfahrung würde zugleich erweisen, dass dieses Varennes der Geburtsort unseres Dichters ist* (o. c. p. 50). » Aymon serait donc un Champenois? Plus loin M. Risop, après avoir déclaré avec une prudence qu'on ne saurait assez louer, que F ne peut passer pour l'« *Archetypon oder die Hs. des Dichters selber* », n'en conclut pas moins: « *Doch kann als sicher gelten dass der Schreiber... dieselbe Mundart sprach wie der Dichter, und dass sich beide auch der Zeit nach ziemlich nahe gestanden haben müssen* », p. 51.

[2] CGHKM offrent *lionois*; BM *lionnois*, E *leonnois*.

[3] M. Psichari (o. c. p. 541) nous apprend que *Loenois* est donné aussi par DH.

[4] O. c. p. 69 sv.

mss, dont un, selon la déclaration de M. Risop lui-même, n'a pour la partie du poème, dont il est ici question, aucune autorité [1]. Après cela, pour se débarrasser de la leçon « *sor aselgue* », il n'hésite pas à la mettre sur le même rang que les variantes tout à fait arbitraires, voire même absurdes, telles que « *lors a sejor, lors au siege, sor saine* », évidemment introduites dans le texte par des scribes ignorants à la place d'un mot qu'ils ne comprenaient pas ; il semble ainsi oublier que le plus fort argument en faveur de cette leçon, choisie par M. Paris, est son frappant accord avec la mention du Lyonnais ; qu'elle n'est donc pas une de ces variantes qui se fabriquent à caprice, et qu'elle a pour soi, non seulement le témoignage de trois mss., dont un, le nôtre, remarquablement correct, mais aussi celui des rédactions en prose du *Florimont*, dans lesquelles on déclare que l'auteur composa son ouvrage à « *Chastillon soubz asselque* [2]. » Et à la place de ce nom, qui a pour lui tant de garanties, qu'est-ce que M. Risop propose de substituer? Rien, que je sache !

Ce n'est pas de cette façon, avouons-le, qu'on peut détruire l'ingénieuse et solide hypothèse de M. P. Paris. Je persiste donc, jusqu'à preuve du contraire, à croire qu'Aymon a composé son poème sur les bords de l'Azergues, tout près de cette riante Ile-Barbe, où se dressaient encore imposantes, il y a un siècle, les ruines du château de Varennes. Mais on pourrait peut-être aller plus loin et revendiquer pour le Lyonnais l'honneur d'avoir donné le jour à notre poète. Aymon en effet ne s'est pas borné à anagrammatiser le nom de sa dame ; il en a fait autant de quelques autres parmi les personnages de son roman. M. Paris avait déjà remarqué qu'en lisant à rebours le nom assez singulier donné par le poète à la princesse, dont l'éclatante beauté fait oublier à Florimont ses anciennes amours, *Romandaple*, il en sort l'appellatif fort gracieux :

[1] C'est F, dont les huit premiers feuillets sont dus à un scribe plus récent, qui a complété le ms. mutilé. Il est du reste évident, à mon avis, que la substitution du mot *Loenois* ici et dans DH à la leçon originaire est due à la grande célébrité dont jouissait à ce moment parmi les lecteurs de romans et, par conséquent, parmi les copistes, le *Léonois* (*Loenois*), la patrie de Tristan.

[2] Cfr. Paris, o. c. p. 15 ; Psichari, o. c., p. 542.

Plena d'amor[1]. On pourrait à présent ajouter que lorsqu'on connaîtra la leçon de tous les mss. du poème, la mère de Romandaple, qui répond au nom quelque peu désagréable de *Mordaille*, pourra elle aussi s'en débarrasser pour en prendre un plus galant : *Lei d'amor* ou quelque chose d'analogue[2]. Nous voilà donc en présence de deux noms : *Juliana* ou *Juliena* *Plena d'amor*, qui conservent sans doute la forme que l'auteur leur avait donnée ; les copistes n'ont ici rien gâté. Eh bien ! est-il possible qu'un poète lorrain ou champenois prononçât au XIIe siècle *Juliena, plena?* Ce traitement de l'*e* libre post-tonique ne va-t-il pas nous forcer à reconnaître que l'auteur du *Florimont* parlait le franco-provençal, c'est-à-dire le langage de cette région de la France, à laquelle nous ramènent les renseignements géographiques épars dans son ouvrage[3] ? Ajoutons encore un fait qui nous semble confirmer cette opinion. M. Risop a constaté que dans la partie ancienne de l'*Ogier* on rencontre plus d'une fois la troisième personne du futur pluriel en *ant* et cela à la rime ; on y trouve donc des rimes de cette nature : *aporterant : devant, servirant : enfant*[4]. Cette forme est, comme on sait, provençale ; et M. Meyer a fait remarquer dans sa savante étude sur les troisièmes personnes du pluriel en provençal que les textes les plus septentrionaux où il l'ait rencontrée sont les coutumes de Charroux et de Saint Bonnet et les méditations de Marguerite d'Oingt (Oingt, Rhône, lat. 45° 55')[5]. Dans les œuvres de cette sainte,

[1] O. c. p. 42. Pour obtenir le nom correct, il faut modifier, comme nous l'avons fait, en *Romandaple*, le *Romanadaple* des mss.

[2] Lorsque le texte du poème sera établi, on découvrira peut-être d'autres anagrammes, qu'il serait imprudent de vouloir actuellement déchiffrer, car les mss. donnent les noms des personnages avec force variantes, qui rendent impossible la réalisation des combinaisons voulues.

[3] Nous nous trouvons même en présence d'un fait singulier. Ce qui distingue, comme tout le monde sait, des dialectes provençaux, le franco-provençal, c'est qu'*a* libre y devient *ie* après les palatales. Si Aymon a donc parlé le langage que M. Suchier appelle « moyen-rhodanien », il aurait dû écrire toujours *Juliena*, et non pas *Juliana*. Il y a là une influence latine ou provençale dont les causes m'échappent. La forme *Juliane*, qu'on trouve dans certains mss., est sans doute du fait des copistes.

[4] O. c. p. 51.

[5] *Romania*, IX, p. 199.

la notation en *ant* se présente côte à côte avec celle en *ent ;* mais les textes écrits à Lyon même au XIVe siècle et publiés par M. E. Philipon ne connaissent que la forme en *ant* [1]. N'est-ce pas là une nouvelle preuve que l'auteur de *Florimont* était né dans le Lyonnais ?

III

Giulini et Frisi, à la suite d'une assez plaisante méprise, avaient donné à Aymon un collaborateur imaginaire; «Julien», à les entendre, aurait éte le traducteur « en provençal » du roman écrit par Aymon en latin. Aujourd'hui M. Psichari, après avoir essayé de prouver que le trouvère travaillait sur un texte latin, probablement une version de cette « histoire » grecque, à laquelle il fait tant d'allusions, s'efforce de retrouver dans le poème même les traces du traducteur latin, et il arrive jusqu'à supposer que le nom de celui-ci ait été *Amo ;* nom qu' « un poète lorrain nommé Aymes » se serait plus tard « approprié [2]. » Je ne réussis guère, il faut bien que je l'avoue, à retrouver dans les passages où l'auteur parle de lui-même, à la première ou à la troisième personne, qu'il employe le pronom « je » ou qu'il se nomme, selon l'usage presque général des poètes de son âge, ces différences de ton, ces changements d'attitude, qui ont au contraire frappés M. Psichari au point de lui faire paraître probable le dédoublement bizarre qu'il propose. Il serait surtout étrange (et M. Psichari n'a garde de le nier) qu'Aymes jouât si complaisamment sur la ressemblance qui se trouve, non pas, comme semble croire M. Psichari, entre le nom latin *Amo* et le nom français d'Aymes, mais entre celui-ci et la première personne du verbe latin *amo* [3], si ce nom, au lieu d'être le sien, eût été celui du per-

[1] *Phonétique lyonnaise au XIVe siècle; Romania,* XIII, p. 555.

[2] O. c. p. 549.

[3] Le passage très intéressant où le poète joue sur son nom a été communiqué par M. Psichari (p. 545) d'après E; j'en ai aussi sous les yeux le texte selon K, qui offre quelques bonnes leçons. « Au moment de ma naissance, dit le trouvère, on m'imposa un nom qui dérivait de celui d'amour ; mais en y ajoutant un *i,* on a obscurci les rapports qui existaient entre ces deux noms. C'est l'*i* qui est la cause de cela; ôtez l'*i* et vous aurez

sonnage problématique qui avait traduit en latin le roman grec ! Le seul argument du reste qui, aux yeux de M. Psichari lui-même, puisse donner quelque poids à son hypothèse, est tiré de ces vers du milieu du poème où l'auteur, qui dans le début a déclaré avoir mis « de latin en romans » l'histoire de Florimont, semble avancer qu'il est à la fois l'auteur d'une version latine du grec et d'une version romane du latin. Je dis « semble avancer » ; car, si nous examinons les mss., nous remarquerons que là où F, suivi par M. Psichari, lit :

Traist de greu l'istoire latine
Et del latin fist le romans,

G et K portent non pas *greu*, mais *grece*. Si la leçon de G K est la bonne (et on pourrait, il me semble, soutenir qu'elle l'est, en rapprochant de ce passage celui du début, où Aymon déclare qu'*il l'avoit* (l'histoire) *en Grece veue*), l'accusation de mensonge portée par M. Psichari contre le poète tombe d'elle même. Mais en admettant même qu'Aymon ait fait usage de l'expression « traire de greu », je ne vois pas qu'il en résulte la nécessité de l'accuser de mensonge. A la vérité, le trouvère avait surtout à cœur de convaincre son auditoire que l'histoire, contée par lui, existait réellement « en Grèce » ; c'est pour y réussir qu'il multiplie les témoignages de sa bonne foi [1]. Mais la façon, dont il était arrivé à connaître

« *amo* » à la première personne, et ainsi de même à la deuxième et à la troisième *ames*, *amet*. » Cela n'est pas clair du tout ; car en ôtant l'*i* du nom d'Aymes, on a *ames*, non pas *amo*. Quoi qu'il en soit, il résulte évidemment de ce passage, que le poète s'appelait « Aimes » (cas oblique « Aimon »), et que, s'il cherche à mettre en évidence la ressemblance, très réelle au reste, de son nom avec le verbe *amare* et le substantif *amor*, il n'est poussé à cela que par le désir d'étaler son savoir, de faire valoir sa « clergie » aux yeux des personnes intelligentes, qui apprécient l' « ethimologie. » Le traducteur latin n'a rien à démêler dans tout cela, et Aymon a obéi simplement à ces tendances qui ont poussé plus tard l'auteur du *Dit de la Panthère* à cacher son nom sous l'anagramme *Digne amour li cela* ; et celui de la *Clef d'amors* à tirer de son nom, de son surnom et du nom de sa dame les éléments d'une énigme si compliquée, qu'elle a défié jusqu'ici la patience et la sagacité des critiques.

[1] On cite toujours ce passage du *Florimont* où il est question de Philippopolis : « *Sor ung fluue syet la citeis Qui est podomeu apeleis Ensi*

cette histoire ne pouvant pas intéresser le public pour lequel Aymon écrivait, on comprend fort bien qu'il ne se soit pas soucié de donner une explication plus détaillée de la manière dont les choses s'étaient passées; et, puisque c'était lui qui faisait connaître pour la première fois en France un récit qu'on y avait jusque-là absolument ignoré, je ne vois rien de fort étonnant à ce que le trouvère ait revendiqué pour lui l'honneur de l'avoir « trait de greu »; eût-il dû pour cela avoir recours, comme le croit M. Psichari, à un intermédiaire. Je ne veux donc pas dans ce moment nier l'existence d'une prétendue version latine du conte grec ; mais je tiens à constater que l'auteur de cette version, si version il y a, n'est en aucune manière mentionné dans le *Florimont*. Il n'y a dans ce poème qu'une seule personne qui nous parle de lui-même, de ses goûts, de ses amours, de ses voyages ; et cette personne est Aymes de Varennes, le véritable auteur de l'ouvrage.

IV

En effet, en admettant même qu'Aymon ait utilisé pour écrire son poème, un vieux roman grec et non pas une légende orale, recueillie en Grèce [1], il faut bien avouer qu'il a introduit dans ce roman des changements tellement considérables qu'il est presque impossible aujourd'hui à la critique de distinguer ce qu'il a tiré de la source où il a puisé de ce qu'il y a ajouté. *Florimont* est un mélange, fort agréable sans doute, mais en même temps très singulier d'éléments hétérogènes, soudés les uns aux autres par un homme d'un talent remarquable. Ce n'est pas sûrement dans un roman grec qu'Aymon a été chercher les ancêtres de Florimont, qu'il y a

ait il nom en greiois Ne sai com ai nom en fransois » (F, chez PSICHARI, p. 519), comme la preuve la plus claire qu'Aymon ne savait pas ce que ποτμός veut dire en grec, fort bien; mais il témoigne aussi de scrupules fort rares chez les collègues d'Aymon et d'un amour vraiment remarquable pour la vérité. Ne pouvait-il en effet, avec une explication imaginaire, cacher son ignorance aux yeux de son public, qui assurément n'y aurait rien compris ?

[1] C'est l'opinion de M. G. Paris: cfr. *La littér. franc. au moyen âge*, Paris, 1890, § 51.

rencontré les noms de Brutus et de Corinaeus; ce sont, au contraire, des poèmes celtiques, les traductions de l'*Historia regum Britanniae*, et qui sait? l'*Historia* elle-même peut-être, qui ont fait connaître au trouvère l'existence des héros fabuleux qui furent les premiers rois de la Bretaigne et de la Cornouaille [1]. Ce n'est pas non plus dans un roman byzantin qu'Aymon a fait la rencontre de cette charmante fée, qui enivre de son amour le jeune Florimont, et qui, violemment éloignée de son bien-aimé, va cacher sa douleur dans l'étrange pays dont elle est la souveraine; cette île mystérieuse, qui partage avec des châteaux celtiques, le singulier privilège de se soustraire à la vue des hommes [2]. La reine de l'*Ile Celée* appartient donc sans doute à l'aimable et nombreuse famille de ces gracieuses enchanteresses, bonnes et fidèles amies des chevaliers jeunes, beaux et hardis, dont les lais et les poèmes biographiques du cycle breton avaient rendu populaires, dans la haute société française, les noms et les aventures. Les traditions concernant l'Italie méridionale dérivent fort probablement, elles aussi, de sources qui n'ont jamais été grecques; que pouvaient, en effet, avoir de commun les anêtres d'Alexandre le Grand avec ce Garganeus, dont le duc d'Albanie était le vassal, et qui, tué par Florimont, lègue son nom au mont Gargano; ou ce Risus (voilà un nom bien celtique pour un souverain italien!), qui abandonne son royaume de Calabre pour venir en aide au roi Philippe [3]? J'ai cité le nom de Risus; disons donc que les noms eux-mêmes des personnages du poème, glanés, comme ils sont, un peu partout, lorsqu'ils n'ont pas été forgés de toutes pièces par le poète, comme ceux de Florimont lui-même [4], de sa femme, de la reine de Grèce,

[1] Il est démontré que Corineus est une création de Geoffroy de Monmouth, et c'est à celui-ci que Brutus lui-même a dû sa notoriété: cfr. *Studj di filol. romanza*, v. II, p. 432 et sv.

[2] La *Folie Tristan* assure que Tintagel, autrement dit le « Chastel Faez », devenait invisible deux fois par an; cf. *Studj*, l. c., p. 419.

[3] Cfr. P. Paris, o. c., p. 27 et 33

[4] Qu'est-ce que c'est qu'*Eleneos*? M. Psichari n'a, à ce qu'il paraît, pas de doutes là-dessus. « M. D. Hesseling — écrit-il, page 535 — pro» pose ἐλεεινός .. et vous y consentirez d'autant plus volontiers que cet » *Eleneos* se montre toujours à côté du *pauvre perdu*. ». Il me semble au contraire que c'est à côté de *Florimont* que le nom d'*Eleneos* se montre

apportent un appui assez solide à notre opinion. L'amiral d'Égypte, beau-frère de Brutus et père de Seloc et de Philippe Macémus, s'appelle Madian. Philippe épouse Mordaille, fille d'un roi africain Meneus; de cet heureux mariage naît Romandaple, qui est élevée par une excellente dame, appelée Cypriane du nom de sa patrie. Le roi de Bulgarie, qui, bon gré mal gré, veut épouser la belle Romandaple, répond au nom de Candiobras; un des plus vaillants parmi ses capitaines, à celui d'Indianus; sous ses bannières s'est rangé un autre preux, qui s'appelle Gelfus; et, craignant que ce nom ne dévoilât pas assez sa provenance, voilà Aymon qui s'empresse de nous dire qu'il était duc d'Allemagne[1]! Ces exemples suffiront, je pense, à prouver que, dans le choix des noms imposés à la plupart des personnages de son poème, Aymon n'a consulté que son caprice. Trois ou quatre noms tout au plus semblent dériver d'une tradition antérieure. Même sous ce rapport, quelle différence entre les véritables romans byzantins, tels que l'*Ippomédon*, l'*Éracle*, pour ne citer que ceux-là, et le poème d'Aymon de Varennes !

toujours dans le poème; et, si je ne me trompe pas, c'est bien ainsi que M. P. Paris lui-même l'entendait (O. c., p. 26). *Florimont ot nom en françois Eleneos dis en greyois* (F, chez Psichari, p. 516); *Huimais orreis d'Eleneos, Florimont ot nom en françois Eleonois dit en grezois* (je cite ce passage d'après K; car F, Psichari, *ibid.*, est corrompu) : *D'Eleneos oi aueis Qui Florimont fu apeleis,* Puis *fu tant por amor uaincus El fu nommeis poures perdus* (F, chez Psichari, p. 516); ces passages ne témoignent-ils pas fort clairement que pour Aymon *Florimont* et *Eleneos* sont le même nom sous une forme diverse? Cela, toutefois, étant absurde, car il est impossible de tirer du mot *Eleneos* quelque chose qui ressemble aux éléments dont celui de *Florimont* est formé, que faut-il donc croire? Qu'Aymon, trompé par son ignorance du grec, ait cru qu'on pouvait traduire par *Florimont* le nom *Eleneos,* qui signifiait au contraire « pauvre perdu »? Mais alors, le nom de Florimont, d'où sort-il donc? A-t-il été forgé de toutes pièces par le trouvère?

Pour ce qui est du sobriquet de *Pauvre perdu,* il faut avouer qu'il ressemble d'une étrange manière à ces noms d'emprunt qu'on trouve portés par des héros malheureux dans maint conte d'aventures. — Le « Pauvre perdu » rappelle le « Pauvre Veü » du *Foulque de Candie;* le « Pauvre Noirit » du *Galien* et du *Roman d'Arles* (cfr. dans cette *Revue,* 1838, IV série, t. IIe, p. 525), tout comme sa dame « Pleine d'amour » fait penser à la « Soredamors » du *Cligés* et à « l'Orgueilleuse d'amour » du *Blancandin.*

[1] Cf. Paris, o. c., p. 21 suv.

Si l'on remarque enfin que le *Florimont* débute par le récit des exploits de Philippe Macémus, depuis son départ de l'Égypte pour la Grèce, jusqu'au combat formidable engagé par lui contre le lion qui ravageait son royaume, et l'élévation d'une ville nouvelle, Philippopolis, sur l'emplacement même du repaire du monstre dont le roi avait délivré le pays ; si après cela on remarque encore que les passages qui présentent les traces irrécusables de l'influence exercée par un conte grec sur l'ouvrage du trouvère français se trouvent tous dans cette première partie du poème ; car c'est ici qu'à côté de renseignements géographiques, d'une exactitude frappante [1], se rencontrent ces phrases, ces exclamations, ces formules de politesse, qui, pour être devenues aujourd'hui presque méconnaissables dans tous les mss., grâce à l'ignorance des copistes, n'en sont pas moins du grec ; on trouvera fort naturel, je l'espère, que nous essayons de tirer de tout cela la conclusion, que parmi les récits introduits par Aymon dans son roman, il n'en est fort probablement qu'un seul, celui des exploits de Philippe, qu'on puisse avec assurance faire dériver d'une tradition qui existait en Grèce, soit que le trouvère en ait pris connaissance, d'une manière plus ou moins directe, dans un vieux roman byzantin, soit qu'elle circulât encore oralement au milieu des habitants de Philippopolis, lorsqu'Aymon visita cette ville. Mais s'il en est ainsi, si le *Florimont*, comme nous le croyons, est sorti presqu'entièrement de l'invention de son auteur, qui à une légende grecque d'intérêt tout à fait local (car elle avait pour but principal d'expliquer la fondation de la ville de Philippopolis par Philippe, le grand-père, ou peut-être, à l'origine le père même d'Alexandre [2]) a

[1] Qu'on compare la description du Bras St-Georges, de Gallipoli, « *une citeit Ou Ayme ot iai maint ior esteit* »; d'Adrianople, *veue* par Aymes, qui avait aussi « *toute la terre sèue* »; de Philippople avec celle de cet effrayant château de Clavegris, dont la prise couronne les exploits de Florimont ! Celui-ci n'a jamais existé que dans l'imagination du poète, qui n'a garde, cette fois, de dire qu'il l'a vu de ses propres yeux.

[2] On peut en effet soupçonner qu'Aymon, pour donner plus d'ampleur à son récit et offrir en même temps des renseignements tout à fait nouveaux sur les ancêtres d'Alexandre le Grand, ait tiré du Philippe his-

mêlé plusieurs épisodes qui lui étaient suggérés par une connaissance étendue des romans bretons et des contes d'aventures les plus goûtés de son temps ; la première de ces hypothèses, celle qui a trouvé un défenseur aussi ingénieux que savant dans la personne de M. Psichari, a bien peu de chance de répondre à la réalité. Si Aymon en effet avait eu à sa disposition la version latine d'un véritable roman byzantin, il en aurait tiré bien autre chose ; et les éléments grecs de son ouvrage ne se borneraient bien certainement pas à quelques phrases, à quelques mots, à quelques indications de lieux[1]. Je reviens donc à la seconde hypothèse, qui a pour elle le suffrage d'un maître à nous tous, de M. Gaston Paris ; et je crois que si Aymon, tout en affirmant qu'il avait l'histoire de Florimont et des autres « rois et princes » dans sa « mémoire », parle quelquefois d'un texte latin, dont il aurait tiré la matière de son ouvrage, il obéit tout simplement à cet usage traditionnel des trouvères et des jongleurs de vanter l'authenticité des contes qu'ils débitaient ; mais qu'en réalité « *li plus* » du poème (pour me servir du langage de l'auteur même) c'est-à-dire la longue narration des amours, des aventures, des prouesses de Florimont, doit être considéré comme une pure invention du poète, qui dans ce considérable travail

torique deux personnages, avec ce même sans gêne dont il a donné la preuve en mariant Nectanébus à la fée de l'Ile Celée !

[1] Je ne peux donc pas me ranger à l'avis de M. Psichari que le grec de notre auteur n'ait été « ni recueilli sur place ni même compris ou « su », mais simplement « vu » par lui dans cette version latine d'un roman grec, où le premier rédacteur, « ayant à faire parler des per- » sonnages grecs, leur aurait mis à la bouche quelques mots en leur » propre langue » (o. c., p. 538). Puisqu'il est certain que le poète français a été en Grèce, qu'il a même demeuré longtemps à Gallipoli, pourquoi aurait-on tant de répugnance à admettre qu'il ait pu, sans apprendre le grec, connaître les mots les plus ordinaires de la conversation et qu'il ait plus tard cherché à utiliser ces petites ressources, en introduisant dans son poème des mots, dont deux sont des exclamations (*ma to teo, o teos*) ; deux des formules de politesse (*calismera, calosirthes*), qu'on pouvait apprendre fort bien sans aller en Grèce ? Que la syntaxe, la grammaire, l'orthographe soient donc violées dans ces passages, cela n'est que très naturel ; Fazio degli Uberti en a fait tout autant, et des phrases grecques qu'il a introduites dans le *Dittamondo* on ne tirera jamais (que mon ami Renier me pardonne !) du grec présentable.

n'a demandé de conseils qu'à son imagination et à sa mémoire ; à sa mémoire surtout [1]. Le *Florimont* n'est donc pas un roman byzantin ; il n'est qu'un conte d'aventures, mélangé d'éléments byzantins et celtiques.

F. Novati.

[1] Je ne veux pas nier que la guerre de Philippe avec un roi de Bulgarie n'ait pas fait partie du conte grec recueilli par Aymon; je vais même jusqu'à supposer que dans ce conte il pouvait aussi être question d'un guerrier inconnu, dont l'apparition décidait du sort de la guerre, qui cachait son véritable état sous le nom d'*Eleneos*, tout comme son cuyer ou valet sous celui de *Cacopedie;* mais ce qui, dans la légende grecque, n'était qu'un épisode, a été développé par le poète de façon à devenir le sujet principal du conte et à le dénaturer complètement.

LES AMIS D'HOLSTENIUS

IV

Les petits correspondants

LETTRES ET DOCUMENTS DIVERS

(Suite)

APPENDICE

I

Lettres de Pierre Dupuy au cardinal Barberini

[Paris. Bibl. Nat., Fd. Franç., 2812.]

Ces lettres inédites de Pierre Dupuy au cardinal Barberini m'ont paru mériter d'être imprimées. Elles forment en effet pour les mois de mars à juillet 1629 un utile supplément d'informations politiques et littéraires aux lettres que les savants historiens adressaient à Peiresc, et qui de Belgentier arrivaient ensuite au palais Barberini par Holstenius : on y trouvera notamment de nouveaux détails sur le siège de la Rochelle, l'inscription de l'arc de Suse, la succession du duc de Modène et les discussions du Parlement, et l'indication d'un certain nombre de travaux exécutés sous la direction de Dupuy pour le cardinal Francesco Barberini.

1

[Sans suscription]

(Ibid., FFr., 2812, f. 141)

Ceste lettre de Monsieur de Peiresc me donne sujet de vous faire ce mot pour vous asseurer de mon très humble service, je m'estimerois heureux de vous le pouvoir tesmoigner en quelque bonne occasion. J'ai receu une lettre de Mons. Clifter pour response à celle que vous m'avez faict l'honneur de

faire mettre soubs vostre ply. Je le voy du tout sur son histoire de la Toison en laquelle il ne doit attendre de ces quartiers beaucoup d'ayde. J'eusse désiré lui faire service en vostre seule considération. Vous trouverez cy joint une lettre d'Alger qui est assez notable. Sur ce, je vous prie, Monseigneur me tenir pour vostre très humble et affectionné serviteur,

DUPUY.

De Paris, ce 18 juin 1628.

2

[Id. — Ibid., fol. 142]

J'ai toujours différé de vous escrire n'ayant rien qui méritast vous importuner de mes lettres, mais ayant eu l'honneur d'avoir de vos nouvelles par Monsieur Priandi [1], qui m'a baillé un mémoire d'une histoire touchant un ancien siège de la Rochelle, j'ai cru vous en devoir escrire ce que j'en sçai. Ce roi Louis est Louis VIII, roi de France, qui assiégea la Rochelle au mois de juillet 1224 et au mois d'aoust en suivant. Il n'en dit pas l'estonnement que les habitans eurent d'une bataille perdue par la prise de quelques villes voisines, et par le moyen d'une division survenue en la ville, remarquée par l'historien qui est cité dans vostre mémoire. Il y a une histoire en vers escrite de ce temps qui remarque que le dix-jour du siège, la reine de France, femme dudit roi Louis VIII, huitième et autres grands seigneurs qui estoient à Paris firent une célèbre procession générale, ayans les dames les pieds nuds et couvertes seulement de draps, sans chemises, depuis l'Église Nostre Dame jusques à Saint-Antoine et que de ce jour la division commencea dans la ville de La Rochelle entre les Anglais et les Rochelois, à cause de la tromperie faicte à ce peuple par le roi d'Angleterre. L'histoire citée en nostre mémoire remarque ceste procession.

Il s'est faict depuis peu un livre fort notable intitulé =

[1] Priandi, agent diplomatique du duc de Mantoue, (cf. Avenel, Papiers de Richelieu, II, 280), très lié avec les frères Dupuy, avec Fortin de la Hoguette (cf. Tamizey, Lettres de F. de la H., p. 127); il assistait au siège de la Rochelle, où il fut malade (*Ibid.*). Cf Bibl. Inguimbertine - Minutes de Peiresc, V, fol. 393-94.

« *Discours au Roi sur la naissance, ancien estat, progrès et accroissement de la ville de la Rochelle* », où sont tout au long leurs privilèges dont ils font si grand cas, où il est prouvé que ces privilèges sont concessions gratuites et bienfaicts de nos rois et non pas traitez et conventions réciproques. Le livre est fort rare, et l'autheur n'en a faict tirer que bien peu d'exemplaires. Si j'en puis retrouver pour vous, Monseigneur, je le vous garderai pour vostre retour. Le livre de feu M. de Brèves, dont je vous avois parlé par mes dernières, contient son voyage de Constantinople jusques en la Terre sainte, puis à Alger et à Tunis et son retour, et quelques autres petits traictés [1]. Je vous envoie cy-joinct un extraict du catalogue de la foire de Francfort dont nous attendons les livres dans un mois. Je crois qu'avant ce temps le Roy sera dans La Rochelle [2] et toute la cour sera de retour; j'auray lors l'honneur, Monseigneur, de vous asseurer que je suis,

Monseigneur, vostre très humble et affectionné serviteur,

DUPUY.

De Paris, ce 5 octobre 1628.

3

[Suscr.: *A Monseigneur le Nonce.* — Id. — Ibid., f. 144]

J'ai receu celle qu'il vous a pleu m'escrire, jointe à quelques escrits dont je vous remercie très humblement. Il semble que la politique abandonne les Espagnols: ce n'est pas d'aujourd'huy qu'ils ont faict de grandes fautes [3]. J'ai baillé ceste relation de Toscane de Daniel Eremita, qui est une fort gentille pièce et élégamment escrite en latin. J'ai baillé

[1] « La Relation des voyages de M. de Brèves, tant en Grèce, Terre-Sainte et Égypte qu'aux royaumes de Tunis et Alger, ensemble un traité fait l'an 1604 entre le roy Henry le Grand et l'empereur des Turcs, » fut publiée à Paris, 1628, in-4°, par Jacques du Castel, et dédiée à Camille Savary d'Auvour, abbé de Montmajour-les-Arles.

[2] On sait que la prévision de Dupuy se réalisa en effet.

[3] Il s'agit probablement de la petite campagne des Espagnols en Provence (sur laquelle les Dupuy avaient des renseignements de première main par Peiresc et dans laquelle les Espagnols furent en effet battus) et de la levée du siège de Casal (18 mars 1629).

à un de vos gens le testament de ce duc de Bourgongne de l'an 1360. Je fournirai les traictez contenus au registre dont vous désirez copie, à mesure que le copiste travaillera. Je vous serai beaucoup obligé, suivant ce qu'il vous plaist me promettre, de voir les articles tant publics que secrets faicts avec le duc de Savoie, car sans doute ils méritent d'être considez et confirmez [1]. Au reste, Monseigneur, je vous dirai comme M. Seton [2] est du tout hors de la condition à laquelle on l'avoit destiné avec M. Defflat, surintendant des finances [3]. Il a jugé ceste sorte de vie où il allait entrer si différente de celle qu'il a menée tant d'années à Rome, qu'il ne s'est peu résoudre. Son grand mérite et sa vertu très éminente me font croire qu'il ne sera pas longtemps sans emploi digne de lui et proportionné à sa condition. Je vous supplie, Monseigneur, de le vouloir favoriser aux occasions que vous jugerez propres, et je vous puis asseurer que l'on n'en sçauroit avoir que de la satisfaction. Sur ce, Monseigneur, je prie Dieu qu'il vous conserve en sa grâce.

Vostre très humble et affectionné serviteur,

DUPUY.

Paris, ce 29 mars 1629.

4

[Sans suscr. — Ibid., fol. 146]

Monseigneur,

Je fai responce à celle qu'il vous a pleu m'escrire du 19 du passé, jointe à une lettre de l'Empereur que j'ai trouvée considérable en ceste conjoncture. J'espère que celle-cy vous trouvera en France et prie Dieu que ce soit en bonne santé. J'ai considéré l'inscription de l'arc triomphal de Suse : elle est notable, et d'autant plus qu'une partie des peuples désignés

[1] Le traité de paix avec le duc de Savoie dont Dupuy demande à voir les articles publics et secrets est probablement celui qui venait d'être conclu le 11 mars 1629 après la défaite des Piémontais au Pas de Suze le 6 mars 1629.

[2] Guillaume Seton, noble écossais, savant en grec, en latin, en philosophie, en droit civil et canonique.

[3] Le père de Cinq-Mars.

par icelle nous sont incogneus. Je m'estonne de la stupidité de cet historien savoiard Chiesa [1], qui a esté si peu curieux de n'avoir esté sur les lieux pour considérer l'inscription, s'estant contenté de ce qu'il a trouvé dans Pline. J'envoie encore une fois ce testament du duc Philippe de Bourgogne, qui n'est pas si entier qu'il seroit à désirer, mais est ce que je puis. (*sic*) J'ai baillé aussi à un des vostres l'acte de l'empereur d'aujourd'huy que vous avez désiré. Je feraï en sorte que les traictez dont il vous plaist m'escrire seront faicts en la sorte que désirez. A tant, Monseigneur, je prie Dieu qu'il vous conserve, et que vous me teniez, s'il vous plaist, Monseigneur, pour vostre très humble et affectionné serviteur, P. Dupuy.

De Paris ce 5 mai 1629.

5

[Id., Ibid., fol. 148]

A Paris, ce 27 mai 1629.

Monseigneur,

J'ai receu vostre lettre du 29 du passé jointe aux articles qu'il vous a pleu m'envoier. Je crois que vous aurez receu l'acte du serment de l'empereur que j'ai baillé il y a longtemps à vostre maistre d'hostel. L'escrivain avance fort les traictez d'Espagne que vous désirez, et fai en sorte que l'escriture sera facile à lire. Nous ne trouvons pas des escrivains en italien si souvent que nous désirerions. Je désirerois qu'il s'offrist quelque occasion pour vous rendre service, et je tiendrai à très grande faveur les commandemens qu'il vous plairra me faire. Les embellissements de l'arc de Suze méritent d'estre veus, et m'estonne de la stupidité de ceux du païs d'avoir esté si peu curieux que de nous les avoir cachés si longtemps. Monsieur de Peiresc en fera bien son profit. Nous n'avons peu voir le catalogue de la foire de Francfort ; j'espère de l'avoir

[1] Ludovico della Chiesa, fils d'Agostino Francesco, né à Saluces (1568), mort 1620, auteur du « Compendio delle storie di Piemonte. » (Turin 1601, in-4° ; 1608, in-4° ; du « De vita et gestis marchionum Salucensium, Viennensium Delphinorum et comitum Provinciæ catalogus. Turin (1604, in-4°.)

dans peu de jours, et avoir l'honneur de vous donner advis de ce quil y aura de considérable. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous tienne en santé et vous conserve, estant, Monseigneur, Vostre très humble et affectionné serviteur, DUPUY.

Je vous supplie, Monseigneur, de commander à un des vostres que les lettres cy-joinctes soint baillées à leur adresse.

6

[Id. — Ibid., fol. 150]

J'ai receu vostre lettre du 2 de ce mois, joincte à une lettre et à un mémoire sur lesquels lon desire quelques esclaircissemens. Je vous dirai en peu de mots que les mots qui sont au commencement de l'information, *ex pacto et providentia*, ostent l'affaire de la thèse ordinaire parce qu'il semble qu'il y ait quelque contract ou testament dans ceste famille qui décide le différend ; en nostre coustume de Paris, qui est composée des arrests de ce parlement et par les plus grands personnages des siècles passés, il y a un article qui porte ces mots : « en ligne collatérale représentation a lieu quand les neveux ou niepces viennent à la succession de leur oncle ou tante avec les frères et sœurs du décédé, et audit cas de représentation, les représentants succèdent *per stirpes* (par souches) et non *per capita* (par testes) » ; tellement, que si la question qui se traicte à présent à Modène estoit à vuider dans ce Parlement, « *nepos concurrere cum patruo nec excludere nepotes*, l'on n'en doute pas en ce Parlement. Il y a des livres entiers que j'ai « *De controversia successionis regie inter fratrem et fratris premortui filium* », qui fut agitée en ce royaume par ceux de la Ligue contre le feu roy Henry le Grand, soubs le nom du cardinal de Bourbon, qui prit le nom de roy contre instinct et raison. Ceste matière est traictée à plain fonds *(sic)* de part et d'autre dans les livres faicts du temps ; mais Dieu jugea et décida ces affaires par l'assistance visible qu'il donna au feu roy contre ceste faction. Pour revenir au faict particulier, il faudrait, pour en parler seurement, voir le contract ou testament de la famille, car par nostre coutume, le neveu doit succéder avec l'oncle. Je vous renvoie la lettre et le mémoire, et n'ai pas

creu vous devoir envoier aucun arrest, parce que la coustume est si claire qu'il ne se peut rien adjouster. Je vous remercie de ceste ratification d'Espagne, mais non pas si claire qu'il n'y ait quelque chose à gloser. L'escrivain est sur la fin des traictez d'Espagne, et vous m'obligerez de me mander ce que vous désirez faire ensuite, car je metterai peine de vous obéir et contenter. Vous trouverez cy-joinct un extraict du catalogue de la foire de Francfort. Il y a un livre imprimé à Reims que j'ai marqué d'une croix en marge qui je croi sera beau et curieux. Feu Mr Alexandre m'avoit promis de me l'envoier ; mais sa mort me prive de ce contentement[1]. Le mien sera toujours de recevoir vos commandemens pour vous faire paroistre que je suis, Monseigneur, Vostre très humble et affectionné serviteur, DUPUY.

De Paris, ce 7 juin 1629.

7

(Suscr.: *A Monseigneur le Nonce.* — Ibid., fol. 152]

Monseigneur,

J'ai receu celle qu'il vous pleu m'escrire de Nismes, dont je vous remercie. J'ai donné advis à monsieur le Procureur général de l'affaire des religieuses de l'Ave Maria, je crois qu'il suivra vostre conseil, et le secret sera observé ainsi que vous le désirez. Nos libraires n'ont rien apporté de la foire, mais je metterai ordre qu'à la prochaine de l'automne, vous ayez les livres que vous désignez et facilement les trouvera-t on puisqu'ils sont tout nouveaux ; je ferai en sorte qu'à vostre retour vous trouverez les papiers que vous désirez transcrits comme les autres, et me semble qu'il n'a pas esté besoin de vous envoyer ceux qui sont desjà faicts, à cause qu'ils se peu-

[1] C'est le nom d'Aleandro francisé. Aleandro venait de mourir le 9 mars 1629 (et non le 11, d'après Crescimbeni et Victorelli, suivis par Tamizey de Larroque, *Lettres de Peiresc aux Dupuy*, II, p. 72, qui, d'après Peiresc, (31 mars 1629), corrige leur erreur *ibid.*, II. p. 105), mais non de la trop grande chère qu'il fit en France avec ses amis, comme le disent Baillet (*Jugements des savants*, V, 137) et Vittorio Rossi (Niceus Erythreus) cité par La Monnoye, (*ibid.*, V. 137, note). — Comme oraison funèbre, la phrase de Dupuy est d'ailleurs assez courte.

vent gaster par les chemins. Vous avez appris ce qui s'est passé au faict du livre de l'archevesque de Rouen : il a fait imprimer une épistre au Pape de rétractation de ce qu'il avoit dict à son livre. Ceste action est interprétée fort sinistrement contre lui. C'est pitié où l'a précipité sa présomption et où son peu de courage l'a conduit à nous faire d'autres pasteurs, car quel conseil peuvent se donner aussi fluctuans qu'ils sont? J'attends, Monseigneur, à vous en dire les particularitez quand j'aurai l'honneur de vous voir, et vous asseurerai que je suis de tout mon cœur, Monseigneur, Vostre très humble et affectionné serviteur, DUPUY.

De Paris, ce dernier juillet 1629.

II

Lettre de M. de Valavés au cardinal Barberini

[Bibl. Barberini, XLIII, 158]

1

[Pas de suscription]

Monseigneur,

L'indisposition que M. de Peiresc, mon frère, a depuis quinze jours qu'il a esté contraint de tenir le lit avec la fiebvre (bien que, Dieu mercy, elle aye grandement diminué, et que nous ayons subject d'espérer de l'en voir bientost entièrement quitte), ne lui ayant peu permettre d'escripre à V. E., il a creu que vous ne trouveriez pas mauvais que je supplée à son deffault, et vous remercie, comme nous faisons très humblement, des faveurs extraordinaires qu'il a pleu à V. E. de faire à M. d'Arène pour faire cesser les difficultés qui se pouvaient rencontrer en l'affaire qu'il alloit entreprendre, et lui faire avoir raison de la volerie insigne qui luy a esté faicte, et d'y avoir voulu adjouster pour comble l'argent qu'il vous a pleu de lui faire fournir ; dont nous vous sommes si redevables

que nous ne pouvons jamais espérer de vous en pouvoir seulement dignement remercier, non plus que du soing qu'il a pleu à V. E. de prendre de faire envoyer à mon frère les discours et le dessain de l'embrasement du Mont Vésuve[1], et celui du Trépied qui est en la mosaïque de l'église S.-Antoine de Rome, qu'il a trouvé bien curieux. Ces grâces sont si grandes qu'il ne les sçauroit jamais recognoistre. Mais s'estant voué entièrement à V. E. et tout ce qui peut dépendre de lui, il ne lui reste plus rien à vous offrir; en attendant que nostre bonne fortune lui puisse fournir le moyen de tesmoigner le ressentiment que nous avons de vos faveurs, il vous supplie d'agréer le petit livret cy-joint qu'il vous envoie, cependant qu'il taschera de recouvrer, avecque sa santé, quelque chose de plus curieux et de plus digne de V. E, pour vous faire cognoistre par effect que de tous ceux qui font profession de vos très-humbles serviteurs, il n'y en a point qui le soit plus véritablement que nous, ny qui désire avoir plus de passion de pouvoir mériter la qualité dont je vous supplie très-humblement me vouloir honorer,

Monseigneur, de V. E., le très-humble, très-obéissant et très-obligeant serviteur.

VALAVÈS.

De Boisgency, ce 10 apuril 1637.

2

AU CARDINAL BARBERIN

(Ibid., id.)

Monseigneur,

J'ay faict sçavoir à Monseigneur le Nonce qui est à Turin l'ordre qu'il avoit pleu à V. E. de me donner de lui faire tenir le Pentateuque Samaritain[2], que feu M. de Peiresc, mon frère,

[1] Cf. à ce sujet une lettre de Naudé à Peiresc (du 1er février 1632) dans *Les Correspondants de Peiresc*, XIII, p. 10.

[2] Sur le Pentateuque Samaritain, qui a tenu une si grande place dans les préoccupations de Peiresc, d'Holstenius et de leurs amis, voir *passim*, les lettres de Peiresc aux Dupuy. Nous aurons à en parler à propos de l'oratorien Morin.

[illegible] Par [illegible]

[illegible] jusqu'à présent [illegible]

[illegible] qui jadis [illegible]

[illegible] Eminentissime cardi[illegible] [illegible] cet ordre [illegible] à ceux qui en [illegible] [illegible] mieux que je [illegible] m'escri[illegible] [illegible] envoye un mémoire [illegible] au Caire qui sont [illegible] en cette même langue :

[illegible] *Liber Belorum* [illegible] Nombres 17.

[illegible] p. 101, la lettre [illegible] P. Gilles [illegible] que ce livre que j'ai [illegible] perdre. » On voit [illegible] dans sa lettre les paroles [illegible]

Le second est de certaines constitutions qu'ils disent avoir esté faictes par les apostres, et qu'ils tiennent commes livres de la Sainte Escripture.

Le livre de Job (quoy que ce soit le mesme que nous avons, mais il le désire pour y voir quelques notes qui lui manquent pour l'accomplissement du Lexicon qu'il fait).

Les quatre Evangélistes.

Les épistres de S. Pierre et de S. Paul, apostres.

Les actes des Apostres.

L'Apocalipse ou Révélation de S. Jean.

Les Pseaumes de David.

Le livre des morts, c'est-à-dire le cérémonial pour ensevelir les morts.

La vie des Saints.

Le livre de la messe, c.à.d. un missal.

Et parce que ces livres ne se peuvent avoir sans beaucoup de despence, ce bon Père me marque de ne les envoyer pas quérir si je ne suis assuré qu'on lui permette de venir en ce païs, car là où il est il a tant d'autres occupations qu'il ny pourroit vacquer. C'est pourquoy feu mon frère, qui en avoit eu cognoissance, pour lui donner moien d'y pouvoir travailler sans divertissement, aurait désiré de le faire appeler en ce païs, pour ce qu'il seroit malaisé d'y trouver une aultre personne qui y peut ou voulut travailler, pour ne pas dire impossible. Néanmoins je n'y ai pas laissé d'envoier ce mémoire au Grand Caire dans l'espérance que j'ay que V. E. ne voudra pas que le public demeure frustré de ce livre pour une chosé de si peu d'importance qu'une obédience, et qu'elle ne me refusera pas cette grâce pour satisfère (*sic*) au désir de feu mon frère et le continuer.

Et comme c'est la plus forte passion que j'aye jamais eue qui augmente en moy au lieu de diminuer par sa mort, je supplie très humblement V. E. de m'accorder encore une aultre pareille grâce que je lui demande, pour avoir un indultum pour voir Jérusalem, avec le consentement du P. Général des Minimes, en faveur du P. Théophile Minuti, religieux de cet ordre que feu mon frère avait instruit peu avant son deceds des lieux où il pourroit recouvrer les meilleurs manuscrits en toute sorte de langues et des moiens qu'il faloit

tenir pour les avoir et les bien cognoistre, et feu mon frère l'auroit demandée à V. E., si Dieu ne l'eusse appelé (*sic*), car cognoissant ce bon Père fort agissant et de bon esprit, il l'auroit instruit et préparé à ce voyage, duquel on peut se promettre quelque chose de bon, s'il plaist à V. E. de l'agréer. Et ce Père La pourrait servir, s'il lui faisoit donner un mémoire des choses qu'Elle pourroit désirer.

Et bien que ne voulant pas de response aux très humbles supplications que j'ay faict à S. E. depuis la mort de feu mon frère, tant sur le subject de ladite obédience du P. Gilles de Loches et son compagnon, qu'il désire, que sur l'affaire de M. Dupuy S. Sauveur touchant le prieuré de S. Léon, j'aye sujet de croire que cela ne procède que pour me faire avoir ces grâces en effet et non pas en paroles. Néanmoins, pour faire voir à V. E. que j'ay esté forcé à lui faire des importunités, je lui envoie une lettre qui me fut remise à mon arrivée à ma maison de feu mon frère, et qui me servira d'excuse, si v. p., comme elle me sert de loi, si j'abuse de l'honneur qu'Elle nous faict de nous recognoistre pour ses très humbles serviteurs; et je me promets cette grâce de sa bonté, d'autant plus que de celles que je lui demande, l'une va à obliger un des plus rares et plus méritans hommes du siècle et ceux qui lui appartiennent, qui sont estimés et recogneus pour tels, et les autres vont à obliger le public et la postérité, qui bénira les généreux mouvements de V. E. de ce qu'elle y aura contribué de son autorité. Ce qu'attendant, je supplie très humblement V. E. de me croire, Monseigneur, son très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur, VALAVÈS.

D'Aix, ce 4 février 1638.

2

Monseigneur,

Je suis tellement obligé à V. E. de l'honneur qu'elle a faict et faict rendre à la mémoire de feu M. de Peiresc en cette célébre compagnie[1] qu'elle a voulu honorer de sa présance,

[1] Il s'agit de la commémoration de Peiresc dans l'Académie des *Humoristes*, où J.-J. Bouchard prononça son éloge funèbre, le 21 décem-

que, sur le premier avis qu'un de mes amis m'en a donné en passant, je n'ay pu différer davantage de lui tesmoigner par celle-cy le sentiment que j'ay de cette si signalée faveur ; et laquelle estant sur le subject de la personne qui m'a toujours esté la plus chère et dont la mémoire m'est en plus grande vénération, et j'en demeure si extraordinairement redevable à V. E. que je ne sçaurois concevoir de termes capables de vous le pouvoir exprimer, ni vous en remercier dignement. Mais comme c'est une grâce qui ne procède que de la bonté de S. E. et de l'affection dont il lui avoit plu d'honorer feu mon frère, elle porte sa récompense quant à soy dans la satisfaction qu'il lui demeure d'avoir voulu relever les actions d'une personne qui n'en a jamais faict qui lui aient été plus agréables que lorsque il a peu rencontrer occasion de servir en quelque façon Son Eminence et faire cognoistre la véritable profession qu'il en faisoit. C'est ce que j'estimerai toujours le plus précieux héritage qu'il m'ait laissé, et rechercherai avec passion de pouvoir mériter par mon obéissance que S. E. me fasse l'honneur de prendre cette créance, et que m'ayant faict la faveur de me subroger à son défaut, il n'y a rien que je ne fasse pour lui en tesmoigner ma reconnoissance ; lui ayant voué depuis si longtemps et avec tant de raison tout ce qui pouvoit dépendre de moi, et qu'il ne me reste plus rien à lui offrir que la continuation de cette même volonté et l'assurer que je serai toute la vie, avec vérité et passion, Monseigneur, De V. E. le très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

VALAVÈS.

Aix, ce 4 février.

bre 1637. *Laudatio funebris Claudii Fabri Peirescii, senatoris aquensis, a J.-J. Buccardo, Parisino ;* souvent imprimé, Venise, 1638, in-4° ; Rome, 1638, typis Vaticanis (dans le *Monumentum Romanum*) ; et Aix, 1639.

III

Documents littéraires sur Christine de Suède

LETTRE DE R. TRICHET DU FRESNE

1

A Monsieur | Monsieur Holstein, | chanoine de S.-Pierre | à Rome.

[Rome, Bibl. Barberini, XLIII, 176]

Monsieur,

Le voyage que je vais entreprendre m'a donné occasion de vous escrire et de vous rafraischir la mémoire d'une personne qui vous honore beaucoup et qui a toujours faict une très particulière estime de cette grande et profonde doctrine qui vous fait admirer de tout le monde. La royne de Suède m'a fait l'honneur de m'appeler à son service. J'eusse cru estre coupable du crime de lèse-amitié si je fusse parti de Paris sans vous asseurer que je porte dans mon cœur un zèle si ardent pour vostre service qu'il ne craint ni la froideur ni la glace de tout le septentrion. Ne laissez donc pas mon affection inutile, et, en me commandant, faictes-moi paroistre que vous m'aymez. Et lorsque je serai aux extrémités du monde, ne me tenez pas pour cela au rang de vos derniers amis, et croyez qu'il n'y aura jamais personne qui soit plus véritablement que moi, Monsieur, vostre très humble et obéissant serviteur,

Du Fresne [1].

A Paris, ce 31 mai 1652.

Monsieur de Valois, qui a esté appellé il y a désia longtemps, a presque résolu de faire le voyage avec moi [2]. Je

[1] Raphaël Trichet du Fresne fut garde du cabinet des médailles et des peintures de la reine. Archenholtz assure qu'il en déroba et emporta avec lui en France plusieurs pièces curieuses.

[2] Les frères de Valois ont tous les deux eu des relations littéraires avec la reine de Suède, mais il ne paraît pas que le projet de voyage ici annoncé ait jamais été réalisé; Archenholtz n'en dit rien.

verrai M. de Saumaise à Leyde et tâcherai de le ramener en Suède [1]. Je croy que M. Bouchart, qui partit de Caen la semaine de Pâques, y sera maintenant arrivé avec Mr Vossius [2].

[1] Saumaise, « le plus savant des nobles et le plus noble des savants, » a séjourné à Stockhom de l'été de 1650 au mois de décembre 1651. Outre que le climat du nord ne convenait guère à sa santé délicate, il avait promis aux curateurs de l'Université de Leyde d'aller y reprendre sa chaire : double raison de quitter la Suède. Quelque temps après, il songeait à y retourner en compagnie de Huet. Dans une lettre écrite de Leyde, le 28 juillet 1654, il expose ses projets à son jeune ami : Bibl. Nat., F. Fr., 15.189, fol. 94 et 95 r°.)

« J'ai eu quelque espérance que je m'approcherais de vous en prenant la route que vous avez prise. Je n'en désespère pas encore, et les instances que la reine m'en fait tous les jours, jointes à la promesse que je lui fis lorsque je pris congé d'elle, m'obligent quasi d'abandonner mon premier dessein, qui était d'aller en France, pour quelque affaire que j'y ai, avant que de me résoudre à faire ce voyage de Suède pour la seconde fois. J'avais toujours cru que les troubles qui sont à présent en France cesseroient, et que je ferais en peu de temps ce que j'avais projeté de faire avec plaisir et seureté..... D'ailleurs, la guerre allant s'allumer entre cette nation et les Anglais, je crois que je me verrai condamné d'accomplir la parole que j'ai donnée à la Reine de l'aller voir, plus tôt que je ne pensois. Après ces deux considérations, ajoutez-y encore ces deux autres qui sont assez puissantes pour m'attirer où vous estes : c'est que M. Bochart et vous y serez, et, la seconde, la bibliothèque que je n'ai pu voir tout le temps que j'ai été à Stockholm, à cause d'une maladie aussi longue que le séjour que j'y ai fait et qui m'a toujours tenu attaché ou au lit ou à la chambre. Je serais maintenant en meilleure disposition de manier les excellents livres qui se trouvent dans cette bibliothèque, que je n'étois alors ; et je le ferais avec un plaisir et un profit infiniment plus grand, si j'avois le bonheur de les pouvoir feuilleter avec vous. Pour le manuscrit d'Origène, dont vous me parlez dans votre lettre, il a été autrefois au père du sieur Vossius que vous connoissez ; et la reine ayant acheté sa bibliothèque après sa mort, c'est ainsi que ce manuscrit est passé en Suède. Je l'ai lu, mais je ne l'ai point copié. Je n'en ai tiré que quelques extraits qui servoient au dessein que j'avois pour lors. Je suis au reste de votre avis, que le traité qui se trouve à la fin de cet exemplaire n'est pas d'Origène. Au surplus, nous en discourrons plus amplement quand je serai sur les lieux avec vous. Cependant je vous prie d'être assuré que je suis et serai toute ma vie, etc. »

[2] Bochart, cédant aux instances réitérées que Vossius lui avait faites de la part de Christine, se mit en route pour la Suède avec Huet et Vossius lui-même en avril 1652. Il arriva à Halmstadt (Suède) dans les premiers jours de mai 1652.

2

A Monsieur du Puy | abbé de S. Sauveur, rue de la | Harpe devant le collège | de Narbone | A Paris

[Paris, Bibl. Nat., Fds. Dupuy, 788, f° 383].

Monsieur, je rendis en passant à Leide la lettre qu'il vous avait pleu d'escrire à M. de Saumaise. Les civilités dont il usa envers moi furent au-delà de tout ce que je pouvais espérer et j'avoue que j'ai trop tardé à vous remercier d'une si favorable recommandation. Il y a environ quinze jours que j'eus l'honneur de saluer ici la reine, qui me reçut avec des bontés extraordinaires. C'est une princesse que jamais vous n'avez ouï assez louer, et la renommée qui a cent bouches n'a encore parlé qu'à demi de l'excellence de son esprit. Jamais couronne n'a couvert une si docte teste [1]. Elle a le goût excellent pour toutes les belles choses [2], et a de la science jusques aux yeux et aux oreilles. Quelque autre vous parlera de sa philosophie, de son grec et de son latin, et de sept autres langues qu'elle parle parfaitement. Elle aime les livres avec passion [3], et en a jusques dans la ruelle de son lit. Mais M. Naudé vous jurera que la *Cassandre* et le *Cyrus* qu'il y a trouvé ne sont ni celle de la *Galerie du Palais* ni celui de M. d'Escudéry, quoique la parfaite cognoissance qu'elle a de notre langue lui découvre assez tout ce qu'il y a de beau dans

[1] C'est l'avis de Gabriel Naudé : « Son esprit est tout à fait extraordinaire. Elle a tout vu, elle a tout lu; elle sait tout. » Huet exprime la même opinion dans une lettre à Pierre Mambrun (1er mai 1653). [Cf. Tilladet, *Recueil de Dissertations*, II, 272.]

[2] « Elle n'était pas seulement savante en ce qui dépend des livres, mais elle l'était pareillement en peinture, architecture sculpture, médailles, antiquités et en toute autre chose belle et curieuse. » (G. Naudé à Gassendi, 19 octobre 1652.)

[3] La bibliothèque d'imprimés et de manuscrits qu'elle avait réunie à grands frais et où étaient entrées les collections de Pétau, de Gaulmin, de Mazarin, de Goldast, était une des plus riches du monde. Mais elle fut pillée par ses bibliothécaires. A l'arrivée de Christine à Rome, elle ne comptait plus, d'après l'inventaire de Lucas Holstenius, que 2,145 manuscrits, dont 2,111 sont entrés au Vatican (aujourd'hui fonds *Reginensis*).

de semblables ouvrages. Avec tout cela elle est reine, et, fille qu'elle est, sans abandonner le timon à un autre, on voit qu'elle gouverne avec une conduite admirable et une autorité absolue la plus fière et belliqueuse nation de l'Europe. Le cabinet dont elle m'a donné la direction sera pour la richesse, pour les médailles antiques et pour la rareté des beaux ouvrages de peinture et de sculpture, le plus considérable qui soit au monde [1] et, si j'en ai le loisir, je prétends d'en donner au public une fidelle description [2]. Nous attendons ici M. Bourdon, le peintre. Il faut espérer qu'il nous donnera un portrait de S. M. plus ressemblant que celui que nous avons veu jusqu'à présent. Vous en aurez un et original, car elle me l'a promis et m'a commandé de vous le dire. Une autre fois, je vous entretiendrai des livres qui se trouvent ici. Cependant je vous prie, *etc.*

Du Fresne.

A Stockholm, ce 21 septembre 1652.

LETTRE DE M. DE FEUQUIÈRES A Mme DE CLINCHAMP

[Fragment]

(Paris, Bibl. Nat., Fds Français, 15.189, fol. 10)

[.....] Depuis ma lettre écrite, j'ai été prendre congé de la reine de Suède. J'ai été seul une heure auprès d'elle, et comme dans la conversation nous sommes tombés sur le chapitre de M. Bochart et de M. Huet, elle s'est récriée sur notre ami M. Huet, en disant qu'il y a trois ans qu'elle le cherche et demande de ses nouvelles. Elle m'ordonna, tout en me priant de tout son cœur, de l'obliger de la venir trouver ici, qu'elle le logera et lui donnera de bons appointements, et que ce

[1] Le résident français Picques rapporte qu'elle envoya cent ballots à Gothembourg pour être transportés hors de la Suède ; la plupart contenaient des meubles précieux et ses cabinets de médailles, de statues de bronze et de marbre, des peintures et autres choses d'un grand prix et d'un gros volume. Cf. la lettre de Naudé à Gassendi, déjà citée ; Chanut, Mémoires, t. III, p. 240, et une note du Palmskoldiana, recueil manuscrit auquel renvoie Archenholtz.

[2] Le travail que méditait R. T. du Fresne ne vit point le jour. Le catalogue du cabinet métallique de Christine fut imprimé seulement en 1690, in-4°, par Francesco Camelli.

serait le plus grand service que je puisse jamais lui rendre, que de lui faire cette conqueste. Pour moi, en sa place, je n'y fonderois pas un grand établissement, quoique à présent elle paye bien. Mais il feroit un voyage agréable, et commodément, et qui serait fort utile pour ses études. Je vous prie de lui dire ce que je vous écris, n'ayant pas le loisir de lui en écrire. A mon retour, nous en parlerons. La reine m'a dit mille biens de lui en riant... S'il vient ici, qu'il prenne la soutane et qu'il s'appelle l'abbé Huet. On ne veut point qu'il se marie : le mariage et les lettres ne s'accommodent pas bien ensemble [1]. Lorsque je la quittai, elle a couru après moi dans l'antichambre pour me redoubler son commandement, et m'ordonner de lui écrire quand je serai en France. [.....] [2].

LETTRES DE BOURDELOT [3]

I

A Monsieur Du Puy, conseiller du roy, rue de la Harpe

[Bibl. Nat., Fds Dupuy, 808]

(De Gotorp, ce 13 décembre 1651).

J'ai différé à vous écrire jusqu'à ce que j'eusse vu M. de Saumaize [4], qui a été ravi d'apprendre que vous vous portiez

[1] Cette raison est plus sérieuse que la plaisanterie tirée de Pausanias que Christine fit un jour à Huet : « qu'un Grec du même nom que le sien avait eu le malheur de surprendre sa femme avec son galant, et que pour cela il ne devait pas se marier. »

[2] Lettre non signée et non datée. (Note de Léchaudé d'Anisy.)

[3] Les relations de Bourdelot avec les frères Dupuy sont antérieures à son voyage en Suède. Dans une lettre du 16 décembre 1650, il prend Dupuy l'aîné pour confident de « ses dernières souffrances qui, à la mort de Son Altesse, ont été si mal reconnues, contre la promesse qu'on lui avait faite », et il dit en terminant : « La candeur s'est réfugiée dans votre bibliothèque. On ne la voit plus à votre cour. » La même lettre contient un bel éloge du président Ferrand, qui était alors chargé de débrouiller ses affaires : « Il est (dit Bourdelot à Dupuy) de l'ancienne roche et de votre école. » — Dans une autre lettre, « datée de la Haye, ce 24 décembre 1651 », au début de son voyage, Bourdelot demande à Pierre Dupuy la permission d'entretenir une correspondance avec lui. Après la mort de Pierre, il adressa ses lettres à Jacques Dupuy.

[4] Bourdelot avait attendu vainement Saumaise en Hollande : « J'attends

mieux. Il y a deux mois qu'il est ici, travaillé de douleurs de goutes *(sic)*[1]. Il s'en porte mieux à présent, et prétend partir dans peu de jours pour la Hollande [2]. Il reçoit mille faveurs et courtoisies du duc d'Holstein qui est ici, ce qui lui a rendu ce séjour supportable. Jamais homme n'a tant esté honoré dans tout le septentrion que celui-là. Le roi de Danemark l'a traité comme si c'eust esté un souverain. A l'entrée de ses États, un carosse et deux chariots l'attendaient ; il lui donna un souper dans son palais, beut à sa santé et le mit au-dessus de six sénateurs dans tout le Danemark. Il a esté logé dans les châteaux des seigneurs, conduit par un maréchal-des-logis du Roy, et traité splendidement partout [3]. Il n'est pas croyable avec combien de regret la reine de Suède l'a laissé partir d'auprès d'elle. Elle a différé son voiage le plus qu'elle a peu, et est cause effectivement que le mauvais temps l'a attrapé. Je crois pourtant qu'il aura assez de santé pour gagner la Hollande. Je partirai demain pour le Danemark et Suède. Je vois des nues obscures de ce côté là, qui me font bien peur. Dès ce lieu icy, la nuit commence à trois heures et demie, et j'ai encore plus de deux cents lieues à faire. La mesme estoille qui m'a conduit me mènera à bon port, s'il plaist à Dieu. J'ay appris que M. Vossius va en Espagne pour y faire copier des manuscrits [4]. Je serai ravy d'apprendre à mon arrivée de vos nouvelles. J'ay prié mon beau-frère, qui vous portera ma lettre, de m'en mander et vous assure que

à Leyde M. de Saumaize de jour à autre, sans savoir où il est certainement, ce qui m'embarrasse, car je lui veux parler de nécessité. (Lettre à P. Dupuy, 24 novembre 1651.)

[1] Il en avait déjà souffert plusieurs mois à Stockholm. C'est pendant cette maladie que la reine allait le visiter dans sa chambre, et c'est pendant l'une de ces visites que se place le piquant incident de la lecture du *Moyen de Parvenir* par la belle Mlle de Sparre, si joliment conté dans le *Menagiana* (IV, 423).

[2] Ceci permet de corriger une erreur (peut-être typographique) d'Archenholtz, qui place au mois de *septembre* 1651, le retour de Saumaise en Hollande.

[3] Ces divers détails précisent ce que l'on savait sur le voyage de Saumaise, de Suède en Hollande.

[4] Cette mission de Vossius en Espagne est restée inconnue à Archenholtz.

je serai éternellement, Monsieur, Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BOURDELOT.

2

Même suscription

[Ibid., ms. Dupuy, 803, f° 377]

Monsieur,

C'est avec beaucoup de desplaisir que j'ai appris, dans votre lettre, la mort de M. Dupuy [1]. Je vous l'ai escrit et je vous le confirme ; l'un des grands regrets que j'ai eus de quitter Paris a esté de le laisser en un estat que je lui pouvois estre utile. La mort est plus forte que nos remèdes, et son décès peu de temps après mon partement pourroit faire croire que son heure estoit venue. Avec tout cela, l'expérience que j'ay des vieillards qui sont valétudinaires me tient encore dans l'opinion que j'avais que ses jours pouvoient estre prolongés, mais tous les soins d'un homme qui a cette habitude-là y sont nécessaires. Il n'est plus temps de discourir là-dessus, et plus j'y pense, plus j'ai d'amertume de cœur qu'il en soit venu faute, sans que j'aie peu estre à son secours. [...] La Reyne a apris cette perte avec beaucoup de desplaisir; elle avait une très grande estime pour le deffunt. Elle m'a commandé de vous escrire son ressentiment et la part qu'elle prend à votre douleur. Elle juge que les lettres en souffriront et seroit inconsolable, si elle ne savoit que vous prendrez tout seul les soins qui estoient partagés entre vous. Elle seroit fort aise qu'il se présentât des occasions de vous donner des marques de son estime. C'est la plus grande princesse qui soit au monde; elle a toutes les sciences que vous avez ouï dire; mais la beauté de son esprit, sa douceur et son grand courage sont au-dessus de ses sciences. Je n'ai rien veu qui lui fust comparable, et je bénis Dieu de ce que je suis venu la trouver. Elle me fait de l'honneur plus que je ne mérite. Quand on la sert, on ne songe point aux grands froids ni aux autres incommodités

[1] Ces soins étaient, comme on sait, la garde de la Bibliothèque du roi, la direction du *Cabinet*, la surveillance de l'édition de la Byzantine, etc.

du pays. M. Vossius partit hier d'auprès d'elle en pleurant, comme font tous ceux qui la quittent[1]. On est ici dans une pleine paix. C'est une grande reine bien absolue. On n'y voit point de guerres civiles comme en France, dont j'ai la plus grande pitié du monde. Je souhaite que les troubles s'y apaisent. [Etc.]

A Stockolm, ce 30 janvier 1652.

3

MÊME SUSCRIPTION

[Ibid., ms. Dupuy, 803, f° 381]

Stockholm, ce 18 avril 1652.

Monsieur, je vous suis parfaitement obligé de la part que vous prenez à la satisfaction que j'ai des témoignages d'estime que je reçois de la Reyne. Vous vous estes toujours intéressé dans les plus petites choses qui m'ont regardé, par un excès de bonté ; un establissement honorable et lucratif[2] comme celui-ci, avec une grande confiance de la plus grande reine du monde, me mettent dans un estat qui doit plaire à mes amis. Pleût à Dieu que je leur peusse estre utile, principalement à vous, et que je peusse recognoistre par quelque agréable service les faveurs dont vous m'avez honoré. Je tasche, en attendant quelque meilleure occasion, de satisfaire à mon devoir, et déduis à la Reyne les belles qualités qui vous rendent recommandable ; bien qu'elle en soit instruite depuis longtemps, les exagérations que je fais sur votre sujet vous sont toujours glorieuses. Elle a veu le compliment que vous

[1] A en croire Huet, la jalousie de Bourdelot n'aurait pas été étrangère au départ de Vossius.

[2] Vossius expose la situation de Bourdelot à Heinsius, dans une lettre de mars 1652 :

Bourdelotius gaudet titulo primarii archiatrii et honoribus amplissimis. Nullus unquam princeps majori exceptus est pompâ ; quatuor scutatorum millia illi singulis annis persolvenda, id que sex mensibus antequam tempus solutionis expiret. Exegit à Bidalio pro impensis itineris quatuordecim florenorum millia. Obtinet præterea domicilium amplissimum in arce regia ferculaque accipit in numera ex culina regia. Vides quid non impudentia gallica possit.

me faites sur ce que vous avez sceu la part qu'elle prenoit à votre desplaisir, et sur l'exhortation qu'elle vous faisoit de continuer vos assemblées [1] qui sont l'honneur de la France et le véritable advancement des lettres et de l'honneste conversation ? Elle est bien marrie que vous ayez esté en doute qu'elle ait eu tous les bons sentiments qu'elle a pour vous.. . Elle est bien aise de la curiosité que vous avez pour son portrait ; elle est pour vous l'envoyer elle-mesme, mais jusqu ici il n'y en a pas eu un seul de bien fait. Si tost que quelqu peintre aura réussi, je tiendrai la main qu'il vous soit en voyé, et en huile comme vous le désirez. J'ai beaucoup de joi que M. Bouillaud [2] soit avec vous. C'est une personne da l'estime générale et qui vous est très-familière. Je suis e impatience de voir ce que M. Rigault fait sur la vie de fe M. du Puy. Une si belle vie est digne d'un si grand écrivai

J'estois en peine de savoir si la pourpre changeroit le mœurs de M. le coadjuteur [3]. Dans un royaume plein de pa tis, on peint les personnes de couleurs bien différentes. Ce qu vous m'escrivez « que sa nouvelle dignité ne change aucunement ses mœurs, ni sa courtoisie qui lui est comme naturelle, et qu'il vous a visité deux fois », est une décision. On voit à présent naïfvement quel est son naturel, qui aime les lettres et les hommes de vertu et de doctrine. Ce n'est pas avec dessein puisqu'il est au-dessus de ses desseins [4]. Je prie Dieu que cette qualité lui donne assez d'autorité pour pouvoir procurer une bonne paix [5] et pour pouvoir rétablir les lettres qui ont

[1] Le *Cabinet* qui tenait alors la place d'une Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

[2] Sur Ismael Boulliau (*Bullialdus*) (1605-1694) qui fut l'un des principaux membres du *Cabinet*, cf. *Les amis d'Holstenius*, p. 81, note 1.

[3] Le cardinal de Retz.

[4] Dans cette phrase, le mot *dessein* a deux sens différents. Bourdelot veut dire que le cardinal de Retz n'aime pas les lettres et les lettrés par politique et dans un but intéressé (*avec dessein*), puisque cet amour survit à la réalisation des projets qui auraient justifié cette politique, puisqu'il est au-dessus de ses desseins).

[5] Est-ce bien à l'autorité du cardinal de Retz qu'il faut faire honneur de la *bonne paix* qui termina la Fronde, si tant est que ç'ait été là une *bonne paix* ?

L'auteur des *Réflexions* imprimées avec la lettre de Christine au duc

besoin d'une restaurateur comme lui, illustre en dignité et en savoir. Je félicite M. Ménage[1] de cette promotion. Je ne me sens assez de force que pour faire aller mon compliment jusqu'à ses serviteurs[2]. Je vous prie de ne permettre pas que toute votre famille m'oublie. Etc.

4

Même suscription

[Ibid., Ms. Dupuy, 803, f° 385]

Ce 27 août, Stockolm [3].

Monsieur, j'attendois toujours les nouvelles d'un accommodement en France pour vous pouvoir entretenir de choses agréables et renouveler le commerce des lettres qui depuis six mois est tout à fait interrompu ; mais tous les ordinaires nous représentent la face des affaires toujours plus horrible ; le chagrin en passe jusqu'ici, et il n'y a point de Français qui n'en soit dans la consternation. Les Suédois ont compassion de nos misères, et bien qu'à la Cour on n'ait pas accepté la médiation de nostre grande reyne[4], au premier consentement que l'on y donnera, elle est toute preste d'envoyer M. Rosenhane [5], nommé déjà ambassadeur pour cela [6]. Peut-être qu'à la Cour on changera d'avis, et vous puis dire que S. M. désire autant la paix de France que celle de son royaume.

d'Orléans (chez J. Chevalier, proche S. Jean de Latran) n'est pas de l'avis de Bourdelot, 1651 : « *Cette nouvelle pourpre ne sera pas plus favorable à la France qu'une plus vieille qu'on veut chasser.* »

[1] Ménage était l'un des préférés de Christine, mais il se refusa toujours à l'aller voir, soit en Suède, soit même à Bruxelles : « il s'excusa toujours, aimant trop ses aises. »

[2] Cela est peu clair. Il veut dire qu'il n'écrira pas au coadjuteur lui-même pour le féliciter.

[3] La date de l'année n'est pas donnée.

[4] La médiation proposée par la reine de Suède avait été repoussée très nettement par Mazarin ; la Cour de France ne pouvant permettre, comme il le dit, que Christine prit connaissance « des différends qui sont entre le souverain et ses sujets. »

[5] Bourdelot écrit ce nom *Rezenans*.

[6] Le résident Rosenhane avait été chargé dès 1649 de faire ces propositions de médiation à la Cour de France.

Il faut qu'il y ait une horrible constellation [1] pour la guerre : le Turc fait la paix avec les Vénitiens pour attaquer l'empereur et les Polonais, joints avec les Tartares et les Cosaques. Kuvelinsky a coupé la tête au général Polonais et à son fils de sa propre main, et a envoyé les testes au Grand Seigneur comme un gage de sa fidélité et de son irréconciliation avec les Polonais. Je ne crois pas que l'Europe ait jamais été dans une si grande confusion. Je m'imagine que ce royaume-ci ne voudra pas demeurer oisif pendant ces désordres. Je vois faire tant de préparatifs et tenir tant de conseils que je crois que l'on a du dessein. Cependant il est desjà travaillé au dedans de tant de maladies que c'est une chose inouïe. Dans le logis de M. le comte Magnus [2] il y en a 65. Des villages entiers, des familles et dans de petites provinces, tout est malade. J'attribue cela à la sécheresse extraordinaire qui ne nous a fait aucun bien que de nous donner force melons. Mais je n'en ai autant mangé que si j'eusse esté à Rome où à Barcelone. Le conestable est à l'extrémité [3], et je partirai demain au matin pour aller voir la reine-mère qu'on dit qui se meurt [4]. J'attens ici M. Bourdon. Si tost qu'il sera arrivé, je vous envoierai le portrait de la reine [5]. S. M. vous est très-obligée des marques de l'affection et de l'estime que vous témoignez pour elle en toutes vos lettres.

[1] L'astrologie était peut être à la Cour de Suède autre chose qu'une source de métaphores. Une pareille expression se trouve dans les pensées de Christine.

[2] Le comte Magnus de la Gardie, grand trésorier, et longtemps ministre favori de la reine, un des personnages dont le crédit avait le plus excité l'envie et les attaques de Bourdelot.

[3] Le comte de la Gardie, père des comtes Magnus et Jacques, qui était aveugle depuis plusieurs années.

[4] C'était une fausse alerte. La veuve de Gustave-Adolphe ne mourut que quelques années plus tard, le 18 mars 1655, pendant le séjour de sa fille Christine à Bruxelles.

[5] Ce portrait tant de fois annoncé fut enfin expédié, comme nous l'apprend un billet de Bourdelot à Dupuy. [Ms. Dupuy, 803] : « Monsieur, je vous envoie un portrait de la reine de Suède fort ressemblant. Ce n'est pas l'original de Bourdon. A celui-là je fais faire une bordure. Quand elle sera faite, on vous le portera ; vous choisirez ; mais le premier portrait qui a esté en estat je vous l'ai fait porter.. » Etc.

5

A M. [illegible]

[illegible]

Monsieur,

Votre lettre du [illegible] ne me parle que d'afflictions et de misères. [illegible] Il est vrai que [illegible] y sont [illegible] pleins de [illegible] intérêts particuliers que du repos de l'État. [illegible] frontière avec une bonne armée, et le Parlement, affligé par des bannissements, ne me permettent pas [illegible] lité soit bien [illegible] sur qui [illegible] Pour les deux qui vous appartiennent, j'en suis affligé extrêmement, et rien ne me peut empêcher que je ne vous en témoigne ma douleur. Obligez-moi de leur en faire part et de les assurer de mes très-humbles services. Ils sont plaints en cette Cour, et, si l'on pouvoit apporter remède à leur mal, on le feroit très-volontiers. On voit ici bien assez souvent la France dont la ruine visible menace [illegible] mais la fureur qui pousse les esprits ferme toutes les oreilles et fait refuser des offres que l'on devoit avoir sollicitées avec beaucoup de soin. Nous, qui sommes dans un port assuré, voyons de loin des malheurs qui menacent la France, que ceux qui gouvernent ne voient pas : « [illegible] dabit his quoque finem. » C'est une résolution désespérée qu'il faut prendre dans le misérable état où sont les choses. Je vous suis bien obligé dans ces tumultes de m'envoyer encore des nouvelles de la littérature. Elle se réveille ici et les assemblées de gens de lettres se font très-belles[1]. Les mercredis, les princes et sénateurs s'y trou-

[1] L'opinion de Bourdelot semble ici plus juste que celle de Naudé : qu'il y avoit de son temps si peu d'hommes doctes en Suède, qu'il n'y

vent [1]. M. Bochart y raconta mercredi dernier son Phaleg et y dit mille belles choses [2]. Vous aurez le tableau. C'est moi qui m'en charge. A nos amis MM. Hulon, Pétault, Ménage, Board, Bouillaud, Auzout mes baisemains très humbles [3].

LETTRE DE BONNESOBRES [4]

[A la reine Christine de Suède]

[Ibid., Ms. Dupuy, 776, f° 44]

Madame,

M. Bourdelot ne se contente pas de maltraiter presque tous les officiers de V. M., par la violente domination qu'il exerce sur eux, sous l'ombre que V. M., le regarde favorablement. Il est venu jusques-là avec moi que de m'offenser par des parolles injurieuses en ma personne et en mon honneur, et s'il plaist à V. M. d'apprendre la source de notre différent, c'est, Madame, que M. Bourdelot a une haine enragée contre moi, depuis que je lui refusai d'estre son espion auprès de

en connoissoit point encore d'autre en cette qualité que la reine Christine seule (*loc. cit.*). Mais peut-être les mêmes hommes paraissaient savants à Bourdelot et ne l'étaient point pour Naudé.

[1] Cette réunion académique eut ensuite lieu le jeudi. Christine annonça ce changement à Ménage, chez qui les savants se réunissaient le mercredi, en ces termes : « Ma Joviale est la très humble servante de votre Mercuriale. — Cette plaisanterie médiocre parut si française à Ménage qu'il refusa toujours de croire que Christine en fût l'auteur.

[2] Bourdelot, qui louait le *Phaleg* dans sa lettre à Dupuy, avait fait tous ses efforts pour en empêcher la lecture ; il réussit à priver Bochart de la présence de la reine. Bochart le traita à ce propos « d'homme ignorant et malin qui a fait son possible pour le décrier et qui n'a fait que se décrier lui-même. »

[3] Il y a dans le même volume trois autres lettres de Bourdelot à Dupuy S. Sauveur qui ne sont pas assez intéressantes pour être publiées. En voici les dates et les incipit, avec l'indication des folios où elles se trouvent : fol. 387, La Haye, 24 novembre 1651 : « *J'ay receu...* » — fol. 389, A Mouron, 16 Décembre 1651 : « *Dans noz courses...* » — fol. 391, Noisy, 18 octobre 1648. Cette dernière est suscrite : A M. Du Puy, bibliothécaire du Roy.

[4] Archenholtz ne prononce même pas le nom de ce personnage à défaut d'autres mérites, avait au moins celui de la franchise et courage.

V. M., ainsi que peuvent être quelques autres qui l'approchent.

Peu de temps après que je fus venu, il me dit qu'il me falloit trouver continuellement au lever de V. M. pour la voir déjeusner, estre présent à son diner et au souper pour lui en faire rapport, et me donnoit à entendre que c'étoit du commandement de V. M. Je satisfis à ses ordres ponctuellement comme il m'avoit prescrit, innocemment toutesfois, et pensant bien faire, sans songer à sa politique, jusques à ce qu'ayant remarqué qu'il me mettait à la question en m'interrogeant, et me demandant « qui estoit à la chambre, qui avoit parlé à V. M., et qui j'avais laissé auprès d'elle », et qu'il ne se servoit de moi que pour satisfaire sa politique, et non pas la médecine, je lui dis nettement que je ne pouvois faire cela plus longtemps, et qu'absolument je ne le ferais plus. Là-dessus, Madame, il me répondit en ces propres termes : « *Je ne vous ai pas fait venir que pour faire ce que je voudrais. Je suis votre Dieu, et c'est de moi que vous devez tout espérer ; vous devez continuer, et la reine s'accoustumera à vous voir en sa chambre comme un pilier de fenêtre.* »

Je lui ai répliqué une seconde fois que je le croyais encore plus puissant qu'il ne se disait, mais que je n'en ferois rien, si V. M. ne me le commandait elle-mesme, que je n'estois venu ici que pour faire des médecines, et que ce n'estoit pas là mon mestier.

Du depuis, Madame, il a esté dans une colère irréconciliable contre moi, et m'a fait cent indignités avec des injures insupportables à un homme d'honneur, en présence de personnes de qualité, et qui seroient honteuses à dire. Je ne suis pas de condition à être traité indignement et impérieusement par cet homme-là.

Je supplie donc très-humblement V. M., de me faire justice; et plutôt que de faire du bruit davantage contre une personne qui a tant de crédit dans la cour de V. M., où il veut que l'on croye qu'il est le tout-puissant, je la supplie, avec tout respect et humilité, de me permettre que je me retire, ne pouvant plus servir sous les ordres d'un homme si malin et si plein d'artifices. Il n'a besoin que de petites gens pour en disposer à sa volonté comme de valets; ce qu'il ne peut jamais

prétendre d'un homme d'honneur, de quoi j'ai fait toute ma vie profession.

Je ne suis à la vérité que le fils d'un apothicaire, mais lui-même ne l'est que d'un chirurgien [1] qui s'appeloit Michon, et non pas Bourdelot, comme il se tiltre. Je sais bien mon mestier, grâce à Dieu, Madame ; il en a quelque coignoissance, et, sans vanité, je l'ai fait partout avec réputation et estime de ceux qui l'entendent. Peut-être s'en faut-il beaucoup qu'il ne sache aussi bien le sien, et, s'il plaist à V. Majesté s'en donner le divertissement, je suis prest de le convaincre d'ignorance en beaucoup de choses qui regardent sa profession, en présence de ceux qui en peuvent juger. Il a eu, à la vérité, la gloire d'avoir fait quelques belles cures à Bourdeaux, mais elles m'estoient plustot deues qu'à lui, car je puis lui maintenir devant V. M. que je lui ai enseigné et fait les remèdes.

Il sait bien lui mesme qu'il m'a fait la cour plus de deux ans en divers temps pour s'informer et instruire de moi de mille choses de médecine qu'il ne savait pas et qu'il ne sait encore que par ouï-dire, ne sachant de tout cet art que l'escorce, qui lui sert pour s'introduire et faire le rat de cour [2]. Je suis assuré, Madame, que Votre Majesté trouvera que je suis véritable [3].

Le 4 avril 1653, présenté le mercredi 16 à Jarostalle.

[1] C'est-à-dire d'un barbier (Guy-Patin, I, Lettre 71, à Spon).

[2] La faveur dont Bourdelot avait joui à la Cour disparut au lendemain de son départ ; la reine ne parla plus de lui qu'avec horreur et mépris, dit Archenholtz. Elle répondit un jour au comte de la Gardie, rentré en faveur, « qu'elle le considéroit, comme elle l'avait toujours fait, comme un homme rempli de vanité. » Soit, mais Christine était-elle bien sûre en disant cela de n'avoir jamais été dupe du prétendu savoir de Bourdelot ?

[3] Le départ de Bourdelot (juin 1653) est de peu de temps postérieur à la remise de cette lettre, mais la faveur dont le médecin jouit jusqu'à la fin à la cour et qu'attestent les magnifiques présents que lui firent la reine et les ducs, ne permet pas de croire que cette dénonciation ait eu quelque influence sur son départ.

LETTRE DE BOCHART A HUET [1]

[Stockholm, ce dimanche septembre... [2]]
Suscription: A Monsieur | Monsieur Huet | à Caen

[Florence, Bibl. Laurentienne, Fonds Ashburnham]

Monsieur, le lendemain de vostre partement je vis la reine en particulier, lui dis que vous estiés parti, et parlé de vostre *adieu* dont j'avois retenu copie sans vous le dire [3]. Je lui en fis la lecture. Elle y prit plaisir et me chargea fort de ne le montrer à qui que ce soit. La dessus entra M. B. [4] et nous parlasmes ensemble de celui qui se plaignoit que vous laviez choqué au berquant (*sic*). Sur quoi la reine parla comme n'en ayant nulle cognoissance, et M. B. vous excusa sur ce que vostre vue est trop courte pour cognoistre et remarquer le monde. La Reine dit que vous n'auriès pas grand sujet de vous louer de la Suède, mais n'y adjousta rien de plus. Je vous conseillerois quand vostre ouvraga s'advancera de lui escrire l'estat où il sera [5], et luy demander permission de le lui dédier. C'est le moyen de la faire parler si elle a encore quelque pensée pour ce qu'elle m'avait proposé. Je lui ai présenté un épigramme qu'elle veut faire buriner sous son portrait en taille douce [6]. Le voici :

Reginæ celebres longo memorantur in aevo
Vix duæ, et in mundi partibus oppositis :

[1] Pour tous les faits contenus dans cette lettre, voir *Passim* les Mémoires de Huet. Une copie par extrait de cette lettre, due à Léchaudé d'Anisy est conservée à Paris. Biblioth. Nationale, F. Fr., 15-189, fol. 201. Mais elle a été faite avec la négligence ordinaire de cet érudit. L'extrait s'arrête à la fin de l'anecdote du *Sas* aux mots : *Je m'en rapporte à Dieu qui le sait.*

[2] La date se trouvait sous le cachet, et le papier a été déchiré par Huet, quand il ouvrit la lettre en brisant ce cachet.

[3] C'est le fameux rondeau : « Adieu vous dis, chevaliers suédois. » (Cf. G. Lavalley, *les Poésies françaises de Huet.*)

[4] M. Bourdelot.

[5] Il s'agit probablement ici de l'édition d'*Origène* dont Huet avait copié un manuscrit à Stockholm.

[6] Archenholtz la reproduit, I, p. 250, d'après le *Menagiana*, comme étant peut-être la seule que Bochart ait jamais faite.

Una Noti Regina sacris irridere indita libris,
Altera in Arctoi cardine nata poli.
Quas si contuleris, qua sit præstantior orbe
Quæ regit Arctoum carmine disce brevi :
Illa docenda suis Salomonem invisit ab oris,
Undique ad hanc docti qui doceantur eunt.

Monsieur Naudé[1] arriva icy vendredi, et le jour de devant M. Beuningen[2], envoyé en Hollande, qui a eu deja deux audiences. La Reine est partie ce matin pour aller à l'enterrement du prince et m'y a voulu mener, et puis a changé d'advis voyant le temps très mauvais, comme si j'etais plus délicat qu'elle. La vraye raison est que M. B. est allé voir la reine-mère dans le carrosse qui m'auroit esté destiné et aux autres de nostre bande qui sont aussi demeurés. J'eus hier une grosse conférence devant la Reine et toute la cour avec le chancelier de Pologne qui est verbosus Ulysses. Vous savez que, quand vous partistes, on murmuroit fort de la perte de la chaine de médaille de M. Grimani qu'on avoit prise dans le cabinet de M. Baldroni, qui, ne sachant plus où la chercher, suivant la règle de *Flectere si nequeo,* eut recours à faire tourner le sas, lequel estant demeuré immobile sur les noms de tous les autres de la maison, tourna sur celuy qui est venu en Hollande avec moi, et cela cinq ou six fois de suite, devant dix ou douze témoins, ce qui lui a causé grand scandale. Cela se passa du même instant que vous partistes, comme il estoit chez vous pour vous dire adieu, tandis que tous les autres demeurèrent pour assister à ce beau mystère, et cela mesme qu'il s'absenta fut mal interprété et aida à fortifier le soupeçon ; sur quoi, tout estant en rumeur, M. l'abbé de chez M. le-

[1] Naudé fut appelé en Suède par Vossius. Ses lettres sont des plus précieuses pour la connaissance de la cour de Christine. Cf. Burman, *Sylloge,* III. Ce séjour en Suède permet à Naudé d'approfondir son érudition en beaucoup de matières (Conring, *Opera,* III, préface, I).

[2] Van Beuningen, diplomate érudit, fort ennemi de la Suède ; c'est à lui qu'arriva la burlesque aventure racontée par Baudelot de Dairval, *De l'utilité des Voyages,* t. I, p. 2, 4. Il croyait qu'il suffisait d'avoir lu tous les traités *De re equestri* pour être un homme de cheval accompli ; mais un cheval un peu vif et fringant mit la théorie équestre fort en désarroi. Fâcheuse suffisance qu'une suffisance purement livresque !

Résident vint le lendemain chez Baldroni rapporter la medaille en son entier, et, au lieu de la chaine, deux lingots d'or à peu près du mesme poids en quoi la chaîne avoit esté reduite. De juger qui est l'auteur du mal, je m'en rapporte à Dieu qui le sçait, et suis marri qu'on se licencie à juger avec tant de sévérité. Voila bien des choses passées depuis deux jours qu'il y a que vous êtes parti d'icy. Encore une autre est que la Reine a donné charge de m'aposter logis au chateau. M. Holm me l'a dit, mais je crains qu'accablé comme il est d'affaires, il n'agisse bien lentement. Je vous mande ces petites nouvelles d'icy pour vous obliger à m'en dire de plus importantes de notre pauvre royaume et de tous ceux que nous cognoissons et pour qui vous savez que je porte intérêt. J'en oubliois encore une. Le lendemain de vostre partement je receus lettres de ma femme, mon gendre et ma fille qui me [*supplient*] de revenir jusqu'à dire qu'ils mourroient d'ennui si je ne revenois avant l'hyver. Leurs lettres m'ayant touché, je fis mon possible pour obtenir mon congé de la Reine résolu, si je l'eusse obtenu, de partir dès le lendemain, pour tascher de vous attraper à Coppenhave ou à Gottorp ou au plustard à Hambourg. Mais la reine, m'ayant représenté mes promesses, se prit à crier au Normand et après quelque contestation tira de moy de nouvelles promesses que je n'en parlerois plus qu'après l'hiver passé, et me représenta les douceurs de la conversation que j'aurais avec Mrs B., N. et du Fr. M. Naudé s'est fort enquis de vous et est fasché que vous soyez parti la veille de son arrivée, et sans qu'il vous ait rencontré. Je m'en prends à votre basteau. Dieu veuille que ces lettres vous trouvent arrivé en bonne santé, ou que vous les suiviez de près. Entretenez-moi, s'il vous plaist avec Mrs de Touronde et Fromont et le bon M. Hallé. M. de Vautreront vous baise les mains et moy les pieds, et suis en sincérité, Monsieur, Votre très humble et obéissant serviteur,

BOCHART[1].

[1] Voici les principales erreurs et étourderies de transcription dues à Léchaudé: lig. 1, au lieu de *partement*, il écrit *départ*; au lieu de *parlé, parlai*; au lieu de *le monde, les personnes*; au lieu de *n'auriez, n'aviez*; au lieu de *pensée pour ce que, pensée de ce que*; au lieu de *un épi-*

LETTRE D'ISMAEL BOULLIAU A HUET

[1er octobre 1656 (fragment)]

[Paris, Bibl. Nat., Fds Franç., 15189, f. 87]

La reine de Suède a visité cette maison et celle de M. de Thou. Elle s'en retourne en Italie sans que l'on sache pourquoi elle est venue et pourquoi elle s'en va[1]. Elle a assez bien joué son personnage pendant son séjour[2] ; mais comme l'on ne se compose toujours, elle commençoit à reprendre ses habitudes, et il en parut un échantillon au Louvre, la veille de son départ de cette ville, en pleine assemblée, où une réplique qu'elle fit à M. de Guise fut jugée *un poco libera*[3]. En passant à Lagni elle y a entretenu une célèbre Ninon, recluse par ordre du Roi dans un monastère pour quelque gentillesse de sa profession. La reine Christine a pris si grand plaisir à son entretien qu'elle a écrit au roi pour prier S. M. de la tirer de ce monastère, de l'approcher de sa personne et de la tenir à la Cour[4]....

gramme, une épigramme; au lieu de *le jour de devant, un jour avant :* au lieu de *mener, conduire ;* au lieu de *la vraye raison, la véritable raison ;* au lieu de *qui m'auroit esté, qui m'estoit ;* au lieu de *une grosse conférence, une longue ;* au lieu de *que vous partistes, que vous partiez ;* au lieu de *de juger, de savoir.*

[1] Cette phrase de Boulliau caractérise à merveille, non seulement le voyage de Christine en France, mais toute l'aventureuse carrière de cette illustre névrosée.

[2] Assez bien pour charmer toute la cour, y compris le jeune Louis XIV qui était « nullement savant, dit Madame de Motteville, et timide » avec les femmes, madame de Beauvais n'ayant pas encore passé par là.

[3] Il faut dire à la décharge de Christine que cette liberté de paroles était plus naturelle avec M. de Guise qu'avec tout autre, le duc l'ayant escortée depuis son entrée en France, et une certaine intimité s'étant par suite forcément établie entre eux.

[4] Cette lettre de Boulliau confirme un passage des *Mémoires* de Madame de Motteville : « Passant à certain bourg proche de ce lieu (de Fréne), elle voulut voir une demoiselle qu'on apelait Ninon, célèbre par son vice, son libertinage, et par la beauté de son esprit. Ce fut à elle seule de toutes les femmes qu'elle donna quelques marques d'estime. Le maréchal d'Albert et quelques autres en furent cause par les louanges qu'ils donnèrent à cette courtisane de notre siècle. »

IV

Journal de voyage d'Holstenius à Inspruck

EPHEMERIS ITINERIS ŒNIPONTANI ANNO CHRISTI 1655 [1]

Die 6 octobris vocatus fui in aulam Quirinalem ab ill^mo D^no. Julio Ruspiglioso, secretario status, et paulo ante prandium a Summo Pontifice mandatum mihi fuit ut itineri me pararem summa celeritate.

Die 10 octobris literas et alia ad iter necessaria accepi sub noctem diei solis. Die lunæ 11 octobris paulo ante meridiem Roma discessi et perveni Avignanum, qui fuit olim 28 ab urbe lapis. 12 octob. Ocriculis pransus, Interamine cœnavi. Scripsi Romam.

13. Spoleti pransus, pernoctavi Fulgineæ.

14. pransus Nucinæ, Nihillum sive Sigillum perveni.

15. pransus ad Callem perveni Forum Sempronii ; scripsi Romam.

16. sabb. pransus Pisauri noctu ad Cattolicam substiti.

17. antelucano itinere perveni Ariminum ubi duos cardinales legatos Homodeum Urbini et Aquavivam Romaniole, card. Ottobonum comitantes, salutavi, iisque brevia summi pontificis tradidi. Cum Ottobono egi de negotio supprimendi Venetiis librum grœcum hereticum ; mox cum iisdem cardinalibus curru Cesenam ad prandium apud Lucatellos profectus, sub tertiam horam noctis Forumpopuli perveni.

18. pransus Faventiæ, noctu ad Castellum Sancti Petri substiti ; septem passum millibus ultra Imolam, sive Forum Cornelii medio itinere obvium habui legatum venetum magno comitatu stipatum, qui novem quadrigis vehebatur, cum magno adequitantium nnmero.

19. die martis, ad horam 17. Bononiam perveni ubi cum legato Lomellino de negotio commisso egi statim ; præmisi P.

[1] Ce journal de voyage est conservé dans le ms. Barberini XXXII, 17, petit carnet in-18, papier, couverture en parchemin; autographe; au verso de la couverture supérieure est le titre abrégé: *Itr Œnipontum, anno* 1655.

Malines per postam ut Reginam Œnoponti firmaret usque ad meum adventum, quam 6 hujus Francfurti fuisse cognovi ipse omnia ad iter accelerandum paravi ; legatus Venetorum post prandium discessit, alter noctu venit.

20. conductis equis Mantuam versus profectus sum, et ob metum militum mutiniensium a S. Joanne per diverticula profectus, Panarum flumen transii ; Mirandolæ pransus, Concordiæ noctu substiti.

21. die Jovis. Tribus comitibus armatis per diverticula deductus, Bondinellum trajeci, inde ad S. Benedictum pransus, Podum transmisi, et vespera Mantuam satis tempestive ingressus, Ser^mam Ducissam viduam in monasterio S. Ursuli salutavi, eique literas summi pontificis tradidi. Inde relationem accuratam nactus de itinere et comitatu reginæ Romam scripsi ad ill. Ruspigliosum, addito exemplari relationis, uti etiam ad Em^mos card. Legatos Ferrariæ et Bononiæ. Monachorum S. Benedicti fastuosam inhumanitatem expertus sum cum bibliothecam inspicere vellem.

22. pransus ad S. Zenonis, noctu perveni Duliegam ob viam saxo ingenti obstructam quod eo die de imminenti montis jugo deciderat.

23. mane perveni ad vicum Peri, ultimum Venetæ ditionis limitem ubi propter occlusum transitum sublatumque commercium relicta rheda reliquum iter Tridentum usque equis mulo et asino solvere coactus fui. Vespere Roveretum usque perveni.

24. paulo post meridiem, perveni Tridentum. Visitavi principem episcopum et rectorem collegii societatis Jesu et scripsi Œnipontem ad P. Malines et Romam ad Ill. Dn. Ruspigliosum de transitu occluso. Conduxi lecticam Œnipontem usque.

25. Lectica discessi paulo tardius ob negotium cum collybista Antonio de Monti ; pransus Solurni, noctu perveni Brunzolum.

26. mane pransivi Belfanum ; inde pransus in vico Artzwan per Colmariam et Clausam perveni noctu ad vicum Claum. Apud Artzwan obvium habui cursorem archiducis tendentem Venetias ad impetrandum transitum.

27. mane transivi Brixinonte, vidique cathedralem ; inde

pransus in vico Mittenwalt per Sterzingam perveni ad diversorium Prenneri montis in vertice Alpium.

28 die jovis. Summo mane per Stffanach descendi Maltrech ad prandium, inde hora tertia pomeridiana perveni Inspruck.

29. egi cum domino Piccolomini et cum Dno Patre confessore ser^mi archiducis de audientia quæ mihi data fuit inter sextam et septimam vespertinam ; inde ex aula ad hospitium mihi paratum jussu ser^mi principis deductus fui; ad obsequium mihi adjunctus fuit D. Baro de Weitmannsdorf, capellanus aulæ et commissarius generalis mineralium, uti etiam duo parafrenarii famuli ser^mi archiducis.

30. Varia expedivi et comparavi. Curavi typis excudi paulo majoribus professionis formulam post prandium ; vidi palatium archiducale dictum Ambre, ubi sunt arma, libri, numismata, sed male custodita. Sub noctem visitavi Ill^mum D. baronem Girardi, primarium ministrum status, ubi eum alloquium meum expetere persensi. Hora secunda pomeridiana discessit ser^mus archidux visitaturus Reginam in Seefeld unde sub noctem rediit [1] P. Malines etiam eo profectus, Reginæ et Pimentellii voluntatem exploraturus, qui circa mediam noctem rediit.

31. Mane cursor Roma ad me venit cum literis et mandatis de retardando Reginæ itinere [2]; paulo ante meridiem deductus fui ad audientiam ser^mæ archiducissæ [3], inde ad ser^mum Sigismundum ; sub vespero ingressa est urbem serenissima regina Sueviæ.

1 novembris festum omnium sanctorum. Interfui sacro in

[1] La reine Christine avait fait demander à Inspruck, à l'archiduc, l'autorisation de traverser ses états pour aller à Rome. Les archiducs et l'archiduchesse Anne allèrent à sa rencontre jusqu'à deux lieues d'Inspruck. Archenholtz nomme Zirla la ville de cette entrevue.

[2] Pour avoir le temps de préparer une réception convenable à sa haute qualité et d'expédier les nonces à sa rencontre. Christine avait quitté Bruxelles le 22 septembre 1655, avec Pimentel, ambassadeur extraordinaire d'Espagne ; le comte et la comtesse de Cueva, le comte de Bugnoy, le P. Mannerscheidt, S. J., les Suédois Silvercrona, Lilliecrona, Appelgren et Appelman. Elle passa par Cologne, Francfort, Augsbourg, où le duc de Montecuculli fut envoyé par l'empereur pour l'accompagner jusqu'à Rome.

[3] Anne, sœur du grand-duc de Toscane.

capella archiducali, ubi vidi reginam ex superiore conclavi prospectantem. Post prandium habui audientiam apud legatum Pimentellum et sub vesperam apud Reginam, et deinde apud baronem Girardi, propter negotium professionis.

2. mane instruxi notarios, presbyteros et clericos de functione sequentis diei et omnia ad eum finem paravi. Post prandium cum regina vidi in palatio Ambre numismata et mss. codices, ubi S. Pauli epistolam ad Rufinum, Anastasium bibliothecarium.

3 mercurii die. Functio excipiendæ professionis Reginæ mane peracta [1]. Nuntius de transitu a Venetis concesso. Sub nocte data fuit fabula Adonisii et Veneris [2].

4 jovis. Ante meridiem regina subscripsit quattuor exemplaria professionis, quæ me ex hospitio vocavit eam ob causam [3]. Nocte deinde habitum fuit dramma musicale, a nona vespertina usque ad tertiam matutinam.

5. tota die scripsi Romam de peracto negotio, adque per cursorem ex Polonia reducem quem per horas 27 detentum expedivi ad secundam noctis ; huic nomine Pietro Juliano Urbivetano, vulgo Petruccio d'Orvieto misi exemplar professionis, absolutionis et interlocutionum Romam, et epistolam italicam Reginæ ad Papam [4].

6. Toto matutino tempore providi de rebus ad reditum necessariis ; post meridiem Hallam profectus mercatum ins-

[1] La cérémonie se fit à dix heures du matin; la reine fut conduite par l'archiduc et son frère l'archevêque à l'église de Saint-François, suivie de l'archiduchesse et des deux cours. Holstenius lut les pleins pouvoirs du Pape ; après quoi la reine, sans nulle émotion apparente, fit sa profession publique de la religion romaine. Le jésuite Standacher fit un sermon en allemand.

[2] Le baron Girardi s'excusa auprès d'Holstenius, disant que si l'on avait su plus tôt la date de la *profession* de la reine, on aurait choisi un sujet d'opéra plus convenable et moins profane. Cette anecdote, rapportée par Gualdi, est peu vraisemblable, et l'ignorance de Girardi l'est encore moins, après les entretiens qu'il avait eus avec Holstenius les jours précédents. La reine ne s'en formalisa pas, si le mot qu'on lui prête est vrai : « Messieurs, il est bien juste que vous me donniez la comédie après vous avoir donné la farce. »

[3] Le même jour, elle écrivit à Charles-Gustave pour lui annoncer son abjuration. Le lendemain, elle écrivit à Alexandre VII.

[4] Archenholtz donne le texte de cette lettre, I, p. 491.

pexi et salinas. Vespere item exhibitum dramma musicale majus.

7. scripsi exemplar actorum ob ineptitudinem notarii [1]. Visitavi comitem Montecuculli; sub noctem iterum exhibitum fuit drama minus [2].

8. Indictus fuit discessus Reginæ. Ser^mi archiduces scripserunt professionem reginæ, uti etiam legatus Hispanicus. Valedixi ser^ma archiducissæ; reliquum diei impendi procurandæ legalitati professionis. Sub noctem valedixi baroni Girardi. Regina discessit circa secundam pomeridianam horam. Noctem impendi actorum instrumento conficiendo; sub quintam pomeridianam expedivi. et remisi cursores Ferrariam ad eminentissimum legatum de discessu Reginæ.

9. Dictavi scribendum instrumentum actorum cujus legalitatem non nisi ad secundam pomeridianam expedire potui; inde discessi, et secunda noctis Stanachum perveni. Regina ea nocte commorabatur Stertzingi.

10. Prennerum montem mane transivi et Stertzingi pransus sum, ubi Reginam tum discessuram offendi quæ Brixinonem tendebat; quo et ipse sub noctem perveni; paulo citra urbem incitavit me ad hospitium R^mus D. suffraganeus Berckhoven, ad quem diversi et me valde honorifice habuit.

[1] La reine écrivit ce jour-là à diverses personnes la nouvelle de son abjuration. Archenholtz publie ses lettres à la duchesse d'Havré et à la comtesse de Brienne. J'ai retrouvé dans les papiers de Huet (Bibl. Laurentienne, Fds Ashburnham) une autre lettre du même genre, dont voici le texte :

« Ma cousine, si vous avez souhaité, il y a longtemps de me voir catholique, vos souhaits sont présentement accomplis et Dieu m'a fait la grâce d'avoir fait ici publiquement profession de la religion romaine. Je vous en donne advis, sachant que vous n'en aurez pas une médiocre joie, et que vostre piété et l'affection que vous avez pour moi vous feront doublement participer à mon bonheur. Pour ne demeurer pas ingrate des vœux que vous aviez faits pour mon salut, je désire qu'il vous arrive toutes sortes de prospérités, et de rencontrer les occasions de vous tesmoigner l'estime très particulière que je fais de votre vertu, et que je suis, ma cousine, votre très affectionnée cousine et amie,

« Christine.

« A Inspruck, ce 7 novembre 1655. »

[2] Ces fêtes, spectacles, illuminations, cérémonies et festins coûtèrent quinze tonnes d'or, d'après le *Mercure de Hollande*.

11 jovis. Regina Ser^ma matutina discessit [1]; ego cathedralem et reliquias SS. Ingenuini et Aviti inspexi; urbem egressus, offendi redeuntem episcopum qui Reginam comitatus fuerat. is de curru descendens me salutavit, et ut negotia ejus summo Pontifici commendarem rogavit. Offendi reginam prandentem ad pagum Colmericum qua deinde vesperi perveni Bolsanum; hospitium habui in diversorio publico Clavis Rus *(illisible)* et Bolsanum per cursorem litteras camerales accepi ab em^mo legato Ferrariæ Illmo Bentivoglio nuncio, et a computista cameræ, de itinere Reginæ recte instituendo. Accepi litteras ab ill^mo episcopo Tridentino ut Regina Trideuti apud eum hospitaretur.

12. Regina interquievit Bolsani, ad eam visi mane, et constituimus de itinere per statum ecclesiasticum ; inde exhibuit mihi M. Aurelium Gatakeri *(sic)* et meum exemplar vidit, ut et Hieroclem. Visitavi legatum hispanicum et comitem Montecuculi ; pransus sum apud ill^mum D. de la Cueva; post prandium visitavit me D. legatus et D. baro Firmian, nomine episcopi et principis Tridentini, a quo ad reginam invitandam missus fuerat Sub noctem visitavit me comes Montecuculi.

13 sabbato. mane visitavi Baronem Firmian ; discessi circa undecimam antemeridianam, paulo ante Reginam, et vesperis satis tempestive pervenimus Egnam, quæ a Germanis incolis Naumark dicitur ; eo advenit cursor a duce Mantuæ invitante Reginam ut civitatem illam ingredi et apud se hospitari vellet; miserat dux præfectum equitum prætorianorum. Regina humaniter recusavit, neque eam sibi recto itinere Romam tendenti de via publica deflectere liceri dixit, necdum constare quam viam Veneti essent præscripturi ; egi cum cursore de itineris intervallis constituendis inter Ferrariam usque.

14. Mane, sacro peracto, pransi sumus. Egna hora postprandium quarta pervenimus Lavisum, ubi cum regina item ab episcopo Tridentino invitata esset, deliberatum fuit quid agendum [2]. Ego dixi Summio Pontifici mentem esse ut Regina

[1] Archenholtz, d'après une relation suédoise manuscrite, fixe son départ à quatre heures de l'après-midi.

[2] Le prince-évêque de Trente lui adressa des invitations réitérées, qu'elle finit par accepter. Le 17, à Alla, elle lui écrivit une lettre de remerciements (Archenholtz, 1, 494).

ab episcopis locorum solemniter excipiatur, et sic scripsi episcopo de Regina excipienda per nuncium expressum.

15. Mane discessimus Laviso Tridentum. Episcopus medio itinere ocurrit reginæ egregio nobilium virorum comitatu. Quæ Tridentum ingressa recte perrexit ad templum cathedrale, ubi solemni cleri processione excepta, sacrum audivit ad altare S^mi crucifixi, ad genustatorium tribus gradibus elevatum; perrexit inde ad ecclesiam S. Mariæ Majoris, ubi synodus habita fuit, et postea ad S. Petrum, ubi asservatur corpus S. Simonis Pulvi. Inde in villa suburbana episcopi pransa fuit. Ego cum legato et episcopo sum pransus nobilissimo apparatu. Sub nocte Culianum pervenimus, episcopo reginam ad tria circiter passum millia comitante. Cum regina Calianum ingrederetur, barones Tropi, loci illius domini, ex castello superiori magno tormentorum strepitu lætitiam testati sunt. Hoc die Laviso ad episcopum Brixinensem, et Tridento ad Rev^dum Berkhoverum suffraganeum ejus, scripsi de simulacro dei Mithræ quod in pago Maulz extat delineando in gratiam Reginæ.

Regina Tridenti plane eodem modo excepta quo regis Hispaniarum soror, imperatrix, et imperatoris filia reginæ Hispaniæ; sub noctem episcopi Tridentini munus egregium rerum comestibilium mihi oblatum fuit; quod hospiti relinqui.

16. Regina Caliani substitit usque ad undecimam antemeridianam, ubi pransi sumus ante profectionem; paulo post meridiem transivimus Roveretum et sub nocte pervenimus Allam; ubi vespere diu locutus sum de reliquo itinere usque ad fines ditionis ecclesiæ, tum vero præcipue de studiis philosophicis græcis, admirabili ejus humanitate.

17. Circa priman pom. profecti Alla, paulo ultra Borghettum venimus ad collimites Austriacæ et Venetæ ditionis, ubi comitatus ab ser^mo archiduce reginae adjunctus substitit et Veneti ad portam lignis elatius occlusam nos exceperunt, nullo examine vel sane parum scrupuloso transeuntium. Inde per viam Peri satis tempestive pervenimus Dulceum ubi deputati Veronensium Regina adventum gratulati sunt [1], præterea nihil humani-

[1] Ce passage rectifie une erreur d'Archenholtz qui la fait complimenter à Dolie par des députés du doge et du Sénat de Venise.

tatis exhibentes, diversorium Reginæ, parietibus nudis, squallidis: et totius itineris sine dubio pessimum. Regina suo sumptu totum comitatum tractavit; me autem pessimo loco hospitantem lautissima cæna excepit. Vespere a Mantuanis et Venetis de intervallis itineris et stationibus constitutum fuit [1]. Qua de re ad eminentissimos legatos nuntios et Romam scripsi.

18. Dulcea profecti non per angustias Clusæ, sed viam montanam latissimam sed aliquanto longiorem, Bussolengum pervenimus vespere; cursorem cum litteris Dulcei scriptis Ferrariam hora noctis expedivi.

19. Bussolengo post sumptum prandium profecti sumus ad locum Veronensis ditionis *Isola della Scala* dictum, ubi olim fuere delitiæ Scaligerorum. In itinere per cursorem Em^mi card. legati et nuntiorum literas accepi, quem sub noctem cum litteris meis ad eosdem remisi.

20. Sabbato. Pransi ad insulam della Scala paulo ante meridiem discessimus cœlo pluvio et sub noctem per Pontem Molinum Hostiliam pervenimus; ibi tres fere horas in trajectu Padi hæsimus, ad arcem ducalem Revere in opposita ripa sitam transituri. Cursorem, qui me inter Insulam et Nogaram supervenit cum litteris card. legati et nuntii Bentivolii sub mediam noctem expedivi cum responso. Regina splendidissima cœna excepta fuit a duce Mantuæ et archiducissa ejus conjuge; omnis quoque comitatus laute exceptus [1].

21. Mane pransi in arce Revere; iterum Padum trajeci et currum conduxi qui me Hostilia Ferrariam perduceret; ita cœlo pluvio viaque lutosissima Figarolum sub noctem pervenimus; in itinere statim ubi Hostilia discessimus, literas per cursorem accepi ut reginam eo die si fieri posset Hostiliæ subsistere procurarem, ne imparatos nuntios Figaroli opprimeret Illi sub vespera reginæ occurrentes ad locum [*manque*] dictum cum curru, lectica et gestatoria sella [2]. Figaroli omnia in consulta neque satis parata offendimus ob ministrorum imperitiam. Eo venit Dnus Innocentius Contigenusalis.

[1] Le duc et l'archiduchesse allèrent à sa rencontre et la traitèrent magnifiquement.

[2] Ils lui présentèrent un bref du Pape du 24 octobre 1655, où il lui témoignait son envie de la voir bientôt à Rome.

22. Figaroli mature pransi et Ferrariam versus profect ad septimum citra Padum miliare vice-legatum cum magno militum comitatu Regina occurrit [1], et postea ipse cardinalis legatus, uno miliario citra eumdem Padum, quem deinde ponte navali stentum, sane nobili spectaculo, transivimus. Ferrariæ in E^mi legati palatio hospitium habui; cum ipso etiam cœnavi. Egi de libris hebraïcis cum Magio d'Italia hebræo; sub nocte Bononiam et Romam scripsi per Dn. comitem Montecucullum.

23. Totum fere diem scribendis litteris impendi. Regina cum cardd. Spada et Pio pransa est; postea arcem perlustravit. Comes Montecuculi post prandium discessit cum confessione et actis. Sub noctem literas et zifra Roma accepi. Egi cum hebræo de libris editis et manuscriptis.

24. Mane ante diem scripsi; postea lustravi urbem; vidi libros hebraïcos; regina cum Cardd. iterum pransa est; post prandium prodiit ad lustrandam urbem et visitavit duo monasteria Regulariorum, ubi miraculum sanguinis Christi, et Carthusianorum. Sub noctis tertia exhibitum fuit drama musicale Bentivogliorum. Egi cum Magio d'Italia et Mose Allatino hebræis de manuscriptis hebraicis comparandis quæ inspexi.

25. Jovis. Mane pransi paulo ante meridiem discissimus; sub nocte pervenimus ad villam march. Tanaræ, 2 mil. ultra S. Petrum in Casali. Ego cum Dnn. nunciis diversi ad villam Danii, ditissimi mercatoris. Omnia bene disposita et parata offendimus per ministros Card. Lomellini legati Bononiæ.

26. Sumpto prandio discessi cum familia dni nuncii Turreggiani, et circa secundam pomeridianam Bononiam perveni hospitio exceptus in palatio em^mi card. legati; in via obivam haud primo vicelegatum, inde ab tertia ab urbe lapide legatum ipsum Reginæ magno comitatu occurentem. Sub hora 23 Regina urbem intravit. Ego interim bibliopolea excussi; vesperi ignes festivi more Romano exhibiti et post cœnam saltatio, spectante regina.

27. Sabbato mane regina sacro adfuit in ecclesia Dominicanorum. Vidit reliquias et picturas, accurate consideravit volu-

[1] Tout ce qui est dit ici des 22 et 23 novembre rectifie l'assertion peu précise d'Archenholtz, I, 495.

men legis, præclarum et antiquum DCC circiter annorum, quod falso autographum creditur, simillimum Vaticano volumini vetustate. Sub nocte Regina Stellanam spectavit.

28. Regina substitit Bononiæ ; mane vidit monasterium et claustrum S. Michaelis in Bosco; Vesperi spectavit hastitudia, vidi bibliothecam S. Salvatoris.

29. Emi libros editos et manuscriptos. Post prandium profecti sumus Imolam ubi reginam cœna splendidissima excepit cardinalis Dungus.

30. Pransi sumus Faventia apud cardinalem Rossettum; sub noctem venimus Forum Livii, ubi Regina excepta fuit a Card. Aquaviva, Romaniolæ legato ; ante cœnam habita fuit recitatio academica. Accepi epistolam card. Barberini ad Reginam.

1. Decembr. Post prandium pervenimus vesperi Cœsenam. Scripsi ad em. Card Barberinum ; hospitium habui apud PP Franciscanos. Reginæ ridiculum hastitudium exhibitum.

2. Summo mane lustravi bibliothecam monasterii a Malatestis fundatam, ubi notavi aliquot codices insignes, antiquissimos operum S. Basilii Nazianzeni et Chrysostomi ; scholia antiqua in Nazianzenum quæ archiepiscopi Bulgariæ præferebant; opera Platonis in charta bombycina cum scholiis marginalibus egregiis. Pransi discessimus Ariminum, ubi monumenta visu digna spectavi : arcum Augusti, ecclesiam S. Francisci a Sigismundo Malatesta ædificatam, ubi monumentum Themistii philosophi ex Peloponeso allatum. Nocte fui apud Franciscanos ad S. Bernardinum. La nuova lista fatta *(sic)*.

3. Cœlo pluvio profecti ad Catholicam raptim pransi sumus, Regina Card. legatum et Nuntios atque D^rem^ Hispanium mensæ adhibuit. Inde, valida jam et profusa pluvia, Pisaurum circa 22 ^dam^ pervenimus. Reginæ in interiori cubiculo elegantissima saltatio exhibita ; choreas duxerunt comites Santinelli fratres[1] ; inde gigantea acrobatia introducta cum summa reginæ admiratione simul et oblectatione. Cœnavi cum card. Homodei et nuntiis.

4. Toti ferme die scripsi ; ad secundam noctis egi cum Febo Fuligni, librario hebræo de catalogo librorum hebraï-

[1] Le comte Francesco Maria Santinelli lui présenta un livre qui contenait des poésies italiennes, la plupart à sa louange.

corum. Vespere exhibitum fuit drama musicale cum machinis et saltationibus, ubi item producti fuere acrobatæ Cantianenses; horis pomeridianis Regina monachas et monasteria visitavit. Scripsi Romam de bibliotheca Urbinate, tum de successu itineris Pisaurum usque; literas misi sequenti mane.

5. Pransus cum card. legato et nuntiis, paulo ante reginam Fanum profectus, inde sub vesperam Senogalliam perveni, cœlo adhuc sudo; sed reginam intrantem turbo grandinis repente coortus oppressit. Hospitium optimum habui in ædibus Bernardini Fassini, card. Cherubini propinqui. Sub noctem ad me venit Card Rondanini cubicularius cum literis quibus statim respondi.

6. Die lunæ. Senogallia post summum tentaculum Anconam satis mature pervenimus. Ego diverti ad P. Inquisitorem; prope palatium sub noctem vidi D. Van der Gas. Egi etiam cum Leone del Bene, rabbino, de libris hebraïcis. Regina inspexit arcem Traiani in portu. Res valde confusa fuit [1].

7. Mane regina venerata est sanctas reliquias ex cathedrali ecclesia ad sacellum palatii delatas: cuspidem lanceæ et pedem S. Annæ. Sub vesperam Loretum pervenimus. Regina, ad radicem collis de curru descendens, pedibus ad sacram ædem ascendit quam etiam ad primum conspectum antea in itinere venerata fuerat [2]. Vesperi attulimus coronam.

8. Festum conceptionis B. Virg. Loreti substitimus. Regina, sacro audito, secreto in interiori parte ædis sacram communionem devote accepit, sic et tota familia ejusdem jussu; postea vidit cimelia et donaria sacra. Fœda admodum tempestas eo die fuit. Sub noctem accepi litteras Roma de adventu comitis Montecuculi, et negotio ex mente pontificis bene peracto [3].

[1] Holstenius ne dit rien des prétendues entrées de villes par Christine à cheval et habillée en amazone.

[2] Le témoignage d'Holstenius renforce celui de Gualdo et de Parival, qu'Archenholtz (I, 495) paraît n'accepter qu'avec hésitation.

[3] A Lorette, ayant lu ce distique :

Hanc tibi sacravit spretam regina coronam
In cœlo tribuas ut meliore frui,

qui, d'après Ludolf, est d'Holstenius, la reine Christine se moqua de l'auteur. Elle voulait qu'on remplaçât *spretam* par *lictam* coronam. Holstenius, on le voit, ne souffle pas mot de l'incident.

9. Regina responsas mihi dedit ad literas card. Barberini. Inde vasa manu Raphaelis Urbinatis depicta in Pharmacopæa inspexit. Inde audito sacro sumptoque prandio discessimus imbre profuso viaque pessima et lutosa. Maceratam sub noctem ingressi sumus ; hospitium habui in ædibus thesaurarii Piccæi.

10. Macerata pransi profecti sumus Tollentinum, fœda cæli tempestate. Regina oppidum ingressa recte sese rexit ad venerandas reliquias S. Nicolai ; ego quoque sepulcrum vidi B. Catervii apud canonicos regulares. Sub nocte scripsi Romam ad card. Barberinum et ad ill^mum D. Rospigliosum secretarium S. Sanctitatis.

11. Cælo pluvioso inde ninguido, Regina Camerinum profecta, maxima familiæ pars cum sarcinis et impedimentis Muccium præmissa ubi et ego noctu substiti ; sub mediam noctem victualia Camerino submissa.

12 Dominica. Summo mane sacris adfuimus ; inde Apennini jugum superavimus spissa nive et intenso frigore. Regina cum familia ad Casas novas tentaculum sumpsit ; inde fœda tempestate Fulgineum sub nocte pervenimus. Ego curru parato Assisium ad card. Rondaninum perrexi.

13. Assisium perlustravi mane ante Reginæ adventum ; inde lautissimo prandio Regina cum toto comitatu excepta a card. Rondanino visitatis locis sacris sub multam noctem Fulgineum rediit.

14. Fulgineo Spoletum pervenimus satis tempestive. Regina splendide excepta a card. Facchinetto episcopo ; ego cum nuntiis apostolicis apud Rosarios hospitium habui. Litteris accepi ab Ill. Rospiglioso cum licentia redeundi Romam.

15. Regina Spoleti substitit, drama musicale post prandium spectatura ; quum ab ea proficiscendi commeatum petiissem discessi, et tempestive Interammum perveni ; hospitium habui in episcopeo, bene exceptus ab ill^mo gubernatore Bonfiolo ; quem in Reginæ hospitio apparando adjuvi. Paulum citra Stristuram obvium habui D. Sertorium Ursinum, equitem patavinum, Romam cum legatus Venetiis revertentem.

16. die Jovis. Ante lucem Interamnia discedens, prima luce Narniam transivi. Inde Ocriculis pransus tempestive Civitatem Castellanam perveni, ubi diversorium militibus refertum

offendi. In itinera inter Burgettum et Civitatem observavi accurate ductum veteris Flaminiæ per vallem Tiniæ fl., cujus admirandas substructiones, murum peccati vulgo appellante, divertebat autem ex hodierno ductu ad diversorum Stabiæ ubi de illa Flaminiæ parte non frequentanda sacræ consultæ edictum legitur. Pons Tiniæ vetus uno paulo plus miliari sub Civitate Castellana fuit quo loco nunc turris conspicitur.

17. Die veneris. Cum ob strepitum militum quiescere non liceret, circa decimam horam noctis discessi et prima luce Castellum Novum perveni. Sumptoque tentaculo inde sub 22da pomeridiana salvus et incolumis itinere, et negotio ex animi voto bene confecto, Romam reversus sum et sub nocte ad summi pontificis audientiam admissus [1]. Summa humanitate ab eodem exceptus, itineris et negotii totius rationem exposui, quam Sanctissimus Dominus Noster benignissime approbavit. Δόξα θεῷ [2].

[1] La reine Christine n'arriva à Rome que deux jours après Holstenius, le 19 décembre : le soir même, à sept heures, elle fut reçue en audience par le Pape, et le lendemain, elle alla visiter la bibliothèque du Vatican, dont Holstenius lui fit les honneurs.

[2] Au verso du dernier feuillet, Holstenius a inscrit les indications suivantes :

In Pesaro Pietro Giacomo Loghi in luogo del sig. Gasparo Lamere.
In Ferrara 2 hebrei ; Magio d'Italia. Mose Allatini.
In Pesaro Phebo Fuligni, libraio hebreo. Carlo Mandolese, libraio de Bologna.

LA LÉGENDE DE BOILEAU

(*Suite*)

III. — Despréaux avec ses trois amis. 1664-1665

En 1668, au moment où Despréaux vient de publier la satire à son esprit[1], sa situation littéraire n'est plus à faire. Amis et ennemis s'accordent indistinctement à le considérer comme le censeur attitré du Parnasse. Pourtant il n'a point encore, au moins dans une œuvre avouée[2], justifié ses droits à ce titre : il n'a fait aucune exposition de doctrine. Il juge souverainement, sans avoir montré la loi au nom de laquelle il prononce ses sentences. Ses condamnations sont néanmoins acceptées docilement ; elles ont l'autorité de la chose jugée, quoi qu'il n'ait guère pris la peine de les motiver.

A partir de 1668, il commence à s'aviser qu'après avoir été cru long temps sur parole, il est tenu de prouver sa compétence en donnant au public une profession de foi littéraire. Il se met en devoir de composer un art poétique[3]. Comment fut-il amené à passer ainsi de la simple satire au genre didactique? On ne saurait le dire sûrement. Quoi de plus obscur, de plus mystérieux que la génération des idées dans un esprit? Toutefois, en lisant sa dissertation anonyme sur la

[1] Cette satire parut pour la première fois dans un cahier qui ne contient que trois pièces sous ce titre : *Satires du sieur D...*, in-4° de 2, 16 et 6 pages. Paris, Billaine, Thierry Léonard et Barbin (*Original*), 1668. Cf. Berriat Saint-Prix, *Notices bibliographiques*, n° 16.

[2] La *Dissertation sur la Joconde* ne fut publiée qu'en 1669, p. 191 à 218 des *Contes et Nouvelles en vers* de la Fontaine, pet. in-12, Leyde, Sambix. Cf. Berriat, *Not. bibl.*, n° 23. Elle parut sans nom d'auteur et a dû être composée en 1665. Voir la longue note de Berriat St-Prix, *Œuvres complètes* de Boileau, t. III, p. 3, note 2.

[3] Berriat, t. I, p. 36, *Table chronologique*, place la composition de l'*Art poétique* de 1669 à 1674.

Joconde de La Fontaine, on voit qu'il avait, dès l'année 1665, une tendance marquée à se faire le docteur de son siècle. Sans doute, ce qui frappe le plus dans cette œuvre de critique, c'est moins la discussion en forme et le raisonnement que ces passages où le jeune écrivain se prononce avec un instinct si sûr et tant de bonheur d'expression sur le mérite comparé des deux imitateurs de l'Arioste. C'est le sentiment du beau qui lui dicte ce parallèle ingénieux : « M. de La Fontaine s'est rendu maître de sa matière : ce n'est point une copie qu'il ait tirée un trait après l'autre sur l'original : c'est un original qu'il a formé sur l'idée qu'Arioste lui a fournie. Au contraire, on peut dire de M. Bouillon que c'est un valet timide, qui n'oserait faire un pas sans le congé de son maître, et qui ne le quitte jamais que quand il ne peut plus le suivre [1]. » C'est encore à son instinct qu'il doit les lignes si connues sur la naïveté inimitable et la grâce indéfinissable de La Fontaine [2], à l'instinct aussi qu'il est redevable de ce malicieux portrait du *pauvre* Bouillon [3]. « C'est un auteur sec et aride ; toutes ses expressions sont rudes et forcées, il ne dit jamais rien qui ne puisse être mieux dit, et bien qu'il broncbe à chaque ligne, son ouvrage est moins à blâmer pour les fautes qui y sont que pour l'esprit et le génie qui n'y est pas [4]. » Ces passages, véritablement remarquables, paraissent plutôt inspirés par le sentiment du beau et l'antipathie naturelle pour la médiocrité que par une théorie littéraire quelconque. On voit néanmoins dans l'ensemble de la dissertation quel plaisir éprouve l'auteur à raisonner, à dogmatiser ; il n'aime pas moins la discussion que la médisance ; il a déjà des règles de goût. S'il est enclin à blâmer, il l'est encore plus peut-être à argumenter. Il cite fréquemment Horace [5], il s'appuie sur Quintilien [6], il invoque l'autorité de Longin [7]

[1] *Dissertation sur la Joconde*, éd. Berriat, t. III, p. 6 et 7.

[2] *Ibid.*, p. 16. — C'est ce je ne sais quoi qui nous charme, et sans lequel la beauté même n'aurait ni grâce ni beauté, p. 18.

[3] *Ibid.*, p. 27.

[4] *Ibid.*, p. 23.

[5] *Ibidem*, p. 8, 10, 11, 16, 23, 28.

[6] *Ibid.*, p. 15. — Les éditeurs de 1669 lui font citer Quintilien, p. 28, mais c'est à Quintilius qu'il pensait.

[7] *Ibid.*, p. 11. — St-Marc, *Œuvres de Boileau*, t. I, p. LXXV, restreint

qu'il a, déjà peut-être, entrepris de traduire. En un mot, on sent dans cette œuvre d'un jeune homme de vingt-neuf ans environ, qu'il a des dispositions à devenir le législateur du Parnasse, après en avoir été l'intraitable et farouche gardien.

Comment avait-il été préparé à cette nouvelle face de son rôle ? A l'entendre, il avait exercé d'abord sur ses amis son ministère d'instituteur littéraire. Ses premiers disciples auraient été les écrivains qui sont avec lui l'honneur du règne, et s'il n'avait pas formé leur génie, il leur aurait plus ou moins appris leur métier. On ne saurait nier qu'il n'ait, en effet, essayé quelque chose de semblable. Est-il aussi sûr qu'il ait rencontré la docilité et le succès dont il se glorifie ?

Avant d'examiner ce qu'il en fut en réalité, il est nécessaire d'éclaircir certaines circonstances demeurées dans le demi-jour de l'anecdote. Assurément entre les quatre grands écrivains dont la renommée naissante illustra les débuts du gouvernement personnel de Louis XIV, il régna quelque temps une union intime et féconde. Cette union, quand commença-t-elle, quelle en fut la durée et, lorsque le faisceau eut été rompu par le fait de Racine, que devint la société littéraire formée autour de Molière ? Continua-t-elle, avec l'auteur d'*Alexandre* en moins? Une union nouvelle, au contraire, se constitua-t-elle ayant Boileau pour centre ? Autant de questions encore mal résolues.

A la fin de 1662, Despréaux est l'ami de Molière, la chose est certaine ; il entre en relations avec Racine pendant l'hiver de 1663 à 1664, cela paraît probable : à cette époque, il était lié avec La Fontaine, on n'en saurait douter[1] : depuis quand,

la composition de la traduction de Longin à la seule année 1674. Berriat St-Prix, *Table chronologique*, p. 36, fait commencer cette traduction à peu près vers 1669. Faute d'indication contemporaine, il est bien difficile de savoir quand Boileau s'est mis à ce travail.

[1] On n'en pourrait douter qu'en refusant de croire à cette assertion de Brossette : « Il [Racine] eut une forte envie de faire connaissance avec M. Despréaux, et La Fontaine, que Racine connaissait, le mena chez M. Despréaux. » *Mémoires de Brossette sur Boileau*, dans la *Correspondance entre Boileau Despréaux et Brossette*, publiée par A. Laverdet, p. 519. — C'est après une conversation avec Boileau, le 8 octobre 1702.

à quelle occasion, avait-il fait sa connaissance? on l'ignore. Les quatre amis étaient donc réunis au commencement de 1664, et comme leur quatuor fut brisé avant le premier janvier 1666, il a duré seulement deux ans. Ils devaient se rencontrer au théâtre ou chez Molière qui demeurait alors rue St-Thomas du Louvre. Mais le plus souvent ils se retrouvaient au cabaret, en compagnie de joyeux vivants comme Chapelle ou Furetière, de quelques avocats, grands parleurs, de seigneurs qui aimaient également le bel esprit et le plaisir. Quant à se rassembler dans le logis de l'un d'entre eux, c'était difficile, car aucun, à l'exception de Molière, n'avait de chez lui. Boileau demeurait encore chez son frère le greffier, tout heureux d'être récemment descendu de la mansarde au grenier: Racine logeait chez l'abbé de Bernay, peut-être un des parents de sa mère [1], et, pour La Fontaine, eut il jamais des pénates à Paris? Titon du Tillet, l'auteur du *Parnasse françois*, dit, il est vrai, en termes exprès: « Despréaux loua pendant quelques années un appartement particulier à Paris, rue du Colombier, au faubourg St-Germain, où s'assemblaient deux ou trois fois par semaine ces quatre excellents hommes, ce qui cessa par un froid qu'il y eut entre Molière et Racine [2]. » Sur ce, Sainte-Beuve ne craint pas d'avancer: « Les dîners de la rue du Vieux Colombier s'arrangent pour chaque semaine

que Brossette consigna le fait dans ses Mémoires. Nous essaierons de démontrer plus loin que son assertion peut se concilier très bien avec la correspondance entre Racine et l'abbé Le Vasseur. — Un autre fait mentionné par le même Brossette, I, 488, semble prouver que la connaissance des deux écrivains avait commencé de très bonne heure. La Fontaine, dit Brossette à propos de l'épigramme latine *in Marullum*, la montra à M. Racine, qui ne connaissait pas encore M. Despréaux. — Or cette épigramme, dirigée contre le jeune Brienne, est antérieure à la disgrâce de ce ministre arrivée au commencement de 1663. (V. *Corresp. de Boileau et de Brossette*, éd. Laverdet. p. 106. L'auteur a dû la communiquer à La Fontaine, à l'époque où il l'a composée.

[1] L'abbé de Bernay, *chez qui il demeurait*, dit Brossette, *Comment.* sur le vers 185 de la *Satire* III. — Cet abbé se nommait François (d'autres disent Henry) Feydeau de Brou. Il était conseiller clerc au Parlement et mourut en 1666. Il appartenait par sa mère à la famille Hennequin. *Gallia christiana*, t. XI, col. 834.

[2] *Description du Parnasse françois*, par Titon du Tillet, MDCCXXVII; 1 vol. in-12, p. 141.

et Boileau y tient le dé de la critique[1]. » Est-il sûr que cette location remonte aux années 1664 et 1665, comme l'affirme implicitement du Tillet ? Il y a quelque raison d'en douter. Nicolas, personne ne l'ignore, habitait, à ses débuts dans la poésie, chez son frère aîné Jérôme, l'héritier du greffe paternel. Tout prouve qu'à l'époque dont nous parlons il n'avait point encore quitté ce logement incommode. Tantôt, à propos d'un vers de la Xe Satire, Brossette, après s'être égayé sur le talent tout particulier de Mme Jérôme pour inventer des noms ridicules et des injures populaires, ajoute : « Notre poète qui entendait tous ces termes-là *vingt fois par jour* les redisait à ses amis. Il en faisait même rire quelquefois M. le premier Président de Lamoignon[2]. » Tantôt ce même Brossette, rappelant un autre souvenir de Despréaux, le représente assistant, dans la maison de sa belle-sœur, à la dispute plaisante de ces deux personnages grotesques, Mme de Crissé et Balthazar de Lyonne[3], que Racine a mis aux prises dans les *Plaideurs*, sous les noms immortels de comtesse de Pimbesche et de Chicaneau. Cela ne prouve-t-il pas qu'en ces temps-là Boileau vivait encore sous le toit de son frère aîné ? C'était, du reste, si bien sa demeure pour le public, que ses envieux l'appelaient ironiquement, encore en 1667, « le censeur du Palais, le petit Phaéton de la cour du Palais[4]. » Plus tard, sans doute, il loua

[1] *Portraits littéraires* par C. A. Ste-Beuve. Paris, Garnier frères, 1876 ; in-18, p. 11. — Saint Marc, dans les *Mémoires pour la vie de Chapelle* (*Voyage de Chapelle et de Bachaumont, suivi de leurs poésies diverses, précédé de mémoires pour la vie de Chapelle, d'un éloge de Bachaumont et d'une Préface* par St-Marc, Paris, 1826, in-8°), p. XLIX, donne le même renseignement. Mais son témoignage ne double pas celui de du Tillet, car il déclare en note qu'il rapporte le fait sur la foi du *Parnasse français*. Il semble, du reste, presque en douter, puisqu'il ajoute : « mais Racine dans les mémoires sur la vie de son père, fait mention de la Croix de Lorraine et ne dit rien de la rue du Vieux-Colombier. » Faisons observer que St Marc, en nommant la rue du Vieux-Colombier, n'a pas reproduit exactement du Tillet, car celui-ci avait dit seulement rue du Colombier. *Cf. Notice biogr. sur Jean Racine* dans l'édition de Racine des *Grands Ecrivains*, t. I, p. 56.]

[2] Brossette, *Comment.* sur le vers 350 de la Satire X.

[3] *Commentaire* sur le vers 115 de la Satire III, éd. de Genève, t. I, p. 34.

[4] *La critique des intéressés sur les Satyres du Temps*, p. 3 et 55. — Ce libelle, attribué à Cotin, est de 1667.

l'appartement de la rue du Colombier[1], mais les « quatre excellents hommes » ne s'y rencontrèrent jamais tous à la fois. Encore une légende à réduire aux termes de l'exacte vérité. Une tradition plus certaine et moins vague, c'est celle que rapporte Brossette[2]: « Dans la place du cimetière Saint-Jean, à Paris, il y avait alors un traiteur fameux, chez qui s'assemblaient tous les jours ce qu'il y avait de jeunes seigneurs des plus spirituels de la Cour, avec MM. Despréaux, Racine, La Fontaine, Chapelle, Furetière et quelques autres personnes d'élite, et cette troupe choisie avait une chambre particulière du logis qui leur était affectée.... dans ce célèbre réduit ils inventaient mille ingénieuses folies. » Rien de suspect en ce récit; le commentateur le tient de la bouche de Boileau, les dates concordent[3], les faits rapportés sont vraisemblables. Seulement Molière ne figure pas dans ces assemblées quotidiennes. Selon toute apparence, il était trop occupé pour prendre habituellement part à ces conférences où Bacchus et Momus présidaient plus souvent qu'Apollon. Mais s'il assistait moins régulièrement que les autres à ces folles réunions, les occasions de se rencontrer avec des amis dont le commerce lui était si cher ne lui manquaient pas. Dans sa maison, à la comédie, dans quelque cabaret en vogue, à la table d'un traitant ou d'un grand seigneur, tantôt deux à deux, tantôt trois à trois, souvent tous les quatre ensemble, nos beaux esprits se retrouvaient et naturellement arrivaient toujours à parler de littérature et de leurs ouvrages. C'était une Académie ambulante, sans prétentions, sans règlement, sans convocations en forme, mais dont les membres se désiraient, s'appelaient et savaient se rejoindre partout[4]. Racine, on le sait, rompit cet

[1] Saint-Marc, dans les *Mémoires pour la vie de Chapelle*, dit rue du Vieux-Colombier.

[2] Brossette, t. I, p. 438, *note* sur le vers 12 de l'*Épigramme II contre Saint-Sorlin*.

[3] Il résulte des faits indiqués par Brossette que ces réunions avaient déjà lieu en 1663, année probable du *Chapelain décoiffé*, et qu'elles duraient encore en 1668, époque des *Plaideurs*.

[4] Souvent aussi ils se réunissaient dans quelques-uns des cabarets qui avaient alors la célébrité, au *Mouton-Blanc*, sur la place du cimetière Saint-Jean, ou chez le fameux Crenet, à la *Pomme-de-Pin*, dans la rue de

assuré à la fin de 1665 et depuis lors on ne revit plus les quatre poètes ensemble. Il est vrai que Boileau demeura comme La Fontaine l'ami de Molière, mais il le vit moins souvent, tandis que ses liens avec Racine se resserraient de plus en plus. Il semble même qu'à partir de ce moment il devint l'âme de ces assemblées [illegible] paraissait si rarement [illegible] ne manquait guère et [illegible] l'auteur de l'*École des Femmes* et du *Misanthrope* dans le quatuor des beaux esprits de son âge. La Fontaine disparaît insensiblement de la compagnie : il était trop indépendant [illegible] pour s'astreindre à venir assidûment, même au cabaret, et par suite de son éloignement ou de ses absences la petite société se trouva réduite à trois membres[1].

Revenons aux beaux jours de cette amitié célèbre, quand, avant le *Misanthrope*, avant les *Fables*, avant *Andromaque*, avant la *IIe Satire*, Molière, La Fontaine, Racine et Boileau, [illegible] discutaient ensemble sur leur art. On aime à se figurer [illegible] familières [illegible][2]. Quelque chose [illegible] de la rue [illegible] sous le second Empire. MM. Taine et Renan, pour ne citer que les plus illustres, venaient s'asseoir à côté de Sainte-Beuve. Malheureusement les [illegible] de la rue du Colombier ou de la place du cimetière

[illegible]

[illegible]

[1] [illegible]

[2] [illegible]

Saint-Jean n'ont pas eu, comme les dîners Magny, les frères Goncourt pour chroniqueurs. La Fontaine seulement nous en fait connaître l'allure générale : « Quand ils se trouvaient ensemble et qu'ils avaient bien parlé de leurs divertissements, si le hasard les faisait tomber sur quelque point de science ou de belles-lettres, ils profitoient de l'occasion; c'étoit toutefois sans s'arrêter trop long temps à une même matière, voltigeant de propos en autre, comme des abeilles qui rencontreroient en leur chemin diverses sortes de fleurs [1]. » Quant au détail, il nous échappe, mais les récits à bâtons rompus de Despréaux nous en ont conservé quelques circonstances particulières. Quelle était alors son influence? Il se mettait souvent en avant, tenait-il le dé? Peut-on dire avec Sainte-Beuve : « Le bon sens du poète critique, autorisé et doublé de celui d'un grand roi, a contenu les autres, les a contraints par sa présence respectée à leurs meilleures et à leurs plus grandes œuvres [2] ? » Écartons préalablement le bon sens du grand roi ; pour le moment il n'a rien à faire ici, par l'excellente raison que Louis XIV ne connaît pas encore Despréaux et ne peut, par conséquent, ni l'autoriser ni le doubler. Boileau reste donc tout seul et sans aide en présence de ses amis. Quel est en réalité son rôle? Quelle a été son action sur eux tous ensemble, sur chacun d'eux en particulier? Préciser exactement l'effet de sa présence et de ses conseils, est, il faut l'avouer, bien difficile. Les renseignements du dehors font presque entièrement défaut. Quant à ceux qui viennent de Boileau, ils nous sont arrivés par des intermédiaires plus préoccupés de sa bonne réputation que lui-même, venus trop tard d'ailleurs pour avoir bien compris le sens et la portée de ses souvenirs [3]. Toutefois, en examinant attentivement ces mêmes souvenirs, en s'aidant du témoignage si précieux de La Fontaine dans son roman de *Psyché*, de quelques mots re-

[1] *Les Amours de Psyché*, livre I, au début.

[2] Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, 3e édition, tome VI, p. 512.

[3] J.-B. Rousseau, dans une lettre à Brossette du 30 septembre 1716 (*Œuvres*, éd. Lefevre, 1820, t. V, p. 161, dit de Montchesnay : « Il étoit un des dévots de M. Despréaux, qui en étoit quelquefois fatigué et qui me disoit en parlant de lui : « Il semble que cet homme-là soit embarrassé de son mérite et du mien. »

cueillis par les contemporains, il n'est pas impossible de se faire une idée de ce qui se passait entre ces illustres amis, de deviner à peu près leurs véritables rapports. Despréaux, sans doute, était naturellement porté à régenter les autres, mais il était loin d'avoir au milieu d'eux la situation privilégiée, l'autorité incontestée que la postérité se plaît à lui reconnaître. Il tient sa place, il joue sa partie, mais rien ne prouve que sa voix soit plus écoutée que celle des trois autres, et que ses avis, en les supposant aussi infaillibles qu'on aime à le dire, soient suivis avec une déférence, un respect particuliers. Écoutez plutôt La Fontaine : il nous montre, devisant et disputant ensemble, les quatre amis « dont la connaissance avait commencé par le Parnasse. » Il désigne Despréaux par le pseudonyme d'*Ariste*, et ce nom même, avec lequel le théâtre nous a familiarisés, représente un homme qui se croit en droit de donner des conseils à toute occasion. Telle était, en effet, l'humeur du satirique, mais le roman nous prouve que celle des autres n'était pas de lui céder docilement et de le croire un oracle [1] : « On le voit essayer d'imposer sa méthode de discussion, ramener durement son adversaire à la question, qualifier ses arguments avec une franchise méprisante »; « Vous apportez, lui disait-il, des raisons si triviales que j'en ai honte pour vous »; ou bien encore :« Vous êtes le plus frivole défenseur de la comédie que j'aie vu depuis longtemps .» L'adversaire, qui est Gélaste, ne se laisse pas déconcerter par ce ton doctoral et ne craint pas de remettre Ariste à sa place. Celui-ci veut-il lui faire une concession de pure bienveillance. « Non, non, s'écrie-t-il, je ne veux point qu'on m'accorde de privilège, vous n'êtes pas assez fort pour donner de l'avantage à votre ennemi. » Et, quand il entend traiter ses raisons de triviales : « Voyez un peu l'homme difficile [2], reprend-il. » Et il ajoute avec malice : « Et vraiment puisque vous voulez que je discoure de la comédie et

[1] Les *Amours de Psyché*, livre I, éd. Walckenaër. Paris, Lefèvre, 1838, t. I, p. 397 à 404.

[2] Cette exclamation ne rappelle-t-elle pas le titre de la fable 1 du livre II, de La Fontaine : « Contre ceux qui ont le goût difficile ? » On dirait que les six derniers vers de cette fable sont une réponse à quelque censure de Despréaux sur la rime.

du rire en philosophe platonicien, j'y consens : faites-moi seulement la grâce de m'écouter. » Gélaste n'est pas le seul à se révolter contre les allures d'Ariste : Acanthe, lui-même, qui semble assister à la dispute en homme ayant mieux à faire et voudrait la voir finir, ne craint pas d'arrêter son ami quand il va trop loin [1]. Polyphile, c'est-à-dire Lafontaine, a, dans cette conversation, dont il s'est fait le rapporteur, l'attitude indifférente qu'il gardait le plus souvent dans la société, il écoute avec beaucoup de silence et d'attention [2], sans toutefois en avoir l'air, et ne prend du reste aucune part à la controverse. Mais il a eu soin de nous prévenir dès le commencement qu'il se réservait une pleine indépendance. Ne nous dit-il pas, en parlant de la composition de *Psyché* : « Il y travailla longtemps sans en parler à personne, enfin il communiqua son dessein à ses trois amis, non pour leur demander s'il continuerait, mais comment ils trouvaient à propos qu'il continuât. L'un lui donna un avis, l'autre un autre; de tout cela, il ne prit que ce qui lui plut [3]. » S'il consulte ses amis, il veut s'éclairer sans doute des lumières de leur esprit, mais il en fera ensuite à sa tête. Les autres agissaient de même. Ainsi ces grands hommes, en prenant des avis, ne demandaient pas des leçons et conservaient toute liberté de choisir et de décider eux-mêmes. Boileau, que le fabuliste appelle, peut-être avec une arrière-pensée, « sérieux sans être incommode [4], » essayait, à la vérité, de faire prévaloir son sentiment à toute force, et parce qu'il raisonnait avec suite, se croyait facilement victorieux dans la discussion. On peut voir, dans *Psyché*, à quoi se réduisaient le plus souvent ces victoires imaginaires. Ariste et Gélaste contestaient depuis une heure sur le rire et les larmes. « Il y a si longtemps que nous disputons, finit par dire le dernier, que je ne veux plus vous rien nier. — Et moi, je veux vous prouver quelque chose, répartit l'autre [5]. » La querelle re-

[1] *Ibid.*, p. 396-397, 404 et 399.
[2] *Ibid.*, p. 404.
[3] *Ibid.*, p. 349, 350.
[4] *Ibid.*, p. 350.
[5] *Ibid.*, p. 403.

commença de plus belle, et sur de nouveaux frais, puis le défenseur de la comédie la termina par ces mots piquants : « Je veux bien ne pas répliquer, mais ce sera à condition que vous ne prétendrez pas m'avoir convaincu, sinon continuons la dispute [1]. » Le contradicteur de Despréaux n'avait pas, on le voit bien, la présomption d'avoir mis à bout un adversaire opiniâtre, mais lassé d'une contestation inutile, il se retirait sans rien concéder. Ainsi devaient se passer bien des discussions [2]. Polyphile, on le sait, est, dans l'ouvrage de La Fontaine, l'auteur lui-même ; Acanthe est Racine. Mais Gélaste, le partisan du rire et l'antagoniste d'Ariste-Boileau, quel est-il ? Comme sa thèse est celle qui est soutenue dans la *Critique de l'École des Femmes*, on l'a pris longtemps pour Molière ; on paraît ne plus l'admettre aujourd'hui, et Gélaste est devenu Chapelle, de spirituelle et plaisante mémoire. Cette dernière attribution pourrait bien être la vraie [3], mais qu'importe ? Molière aussi bien que Chapelle tenait assez souvent tête à Despréaux. Il était même aussi dans ses habitudes

[1] *Ibid.*, p. 404.

[2] Le roman de *Psyché* ne parut qu'à la fin de 1669, plusieurs années par conséquent, après le temps qui nous occupe ici (1664-1665). Mais, aux deux époques, les choses devaient se ressembler à peu près.

[3] M. Louis Moland, qui paraît l'avoir faite le premier (*Œuvres complètes* de La Fontaine, édition Garnier, t. VI, p. x à xiii), l'appuie d'arguments donnant beaucoup à réfléchir, mais non péremptoires. Il y a très certainement, dans les propos et dans les raisonnements de Gélaste, comme dans les ripostes de ses adversaires, beaucoup de choses qui conviennent mal à Molière. Mais l'auteur de *Psyché* a pu, volontairement ou non, ne pas faire un portrait fidèle. Il a pu, tout en songeant à Molière, lui prendre quelques traits, en emprunter même à d'autres originaux et arranger le tout suivant sa fantaisie. Ne perdons pas de vue que le voyage des quatre amis et leur dialogue sur la compassion et le rire sont des « enrichissements de son ouvrage » et non la relation véridique de choses arrivées. L'imagination de La Fontaine n'était donc gênée par aucun besoin d'exactitude, soit dans la peinture des caractères, soit dans l'ordre des temps. Le XVIIe siècle est coutumier de ces altérations souvent voulues. Ainsi S. Evremond, dans le fameux dialogue du maréchal d'Hocquincourt et du P. Canaye, avance de plusieurs années la mort de Mme de Montbazon, « erreur grossière, disent après Sylvestre et Des Maizeaux, les *Mémoires de Trévoux* (janvier 1706, p. 29) et qui suffirait pour faire juger à un sçavant, dans quelques siècles, que ce dialogue n'est pas de son véritable auteur. »

de trancher brusquement les controverses fatigantes, témoin l'anecdote bien connue qui nous le montre aux prises avec l'avocat Fourcroy, « redoutable, dit-on, par la capacité et la grande étendue de ses poumons. » « Qu'est-ce que la raison, finit-il par dire, avec un filet de voix, contre une gueule comme celle-là [1]? » Si Boileau ne criait pas, s'il n'étourdissait point d'ordinaire par le volume de sa voix [2], sa confiance en son propre sens, son opiniâtreté, mêlée de dédain et de malice, devaient parfois incommoder et irriter. Une autre anecdote, racontée par lui-même et dans laquelle il paraît avoir eu le beau rôle, n'est-elle pas la preuve de l'effet produit sur ses contradicteurs par cette imperturbable ténacité? Il disputait avec Racine, et celui-ci, perdant toute mesure et l'accablant de railleries, il finit par lui dire de grand sang-froid: « Avez-vous eu envie de me fâcher? — Dieu m'en garde, répond son ami. — Eh bien, reprit Despréaux, vous avez donc tort, car vous m'avez fâché. » Sans doute, le tendre Racine était parfois fort irritable et très amer, mais si dans la circonstance il fut méchant, ne fut-il pas impatienté par l'obstination que mettait son adversaire à se donner raison [3]? N'est-ce pas encore cette fermeté de bonne opinion de soi qui, dans un souper chez Segrais, lui attira, de la part de Chapelle, une brutale et foudroyante riposte? Il venait de lire quelques morceaux de son *Lutrin*, le malicieux et pétulant causeur se permit des critiques. « Tais-toi, Chapelle, lui dit-il impatienté, tu es ivre. — Je ne suis pas, répliqua l'autre, si ivre de vin que tu es ivre de tes vers [4]. »

Ces anecdotes et d'autres encore qu'il serait facile de citer, prouvent incontestablement que Boileau n'exerçait pas

[1] *Encyclopediana*, t. II, p. 690-v° *Molière*.

[2] Il paraît cependant qu'en récitant ses vers, il haussait le ton. Desmarests, du moins, l'affirme. (*La deffense du poëme heroïque*, dialog. VI, p. 115: « Il (Boileau) a toutefois quelques amis qui ont du goust pour les vers, s'il les donnoit à lire. Mais sa voix qui tonne les empesche de juger. » Mais faut-il en croire un adversaire aussi passionné?

[3] *Mém. sur la vie de Jean Racine*, première partie, p. 297.

[4] *Encyclopediana*, t. I, p. 252, v° *Chapelle*. — L'anecdote est empruntée aux *Mémoires et anecdotes de M. de Segrais*. *Œuvres diverses*, Amsterdam. François Changuion, 1723, t. I, p. 2 et 3.

dans son entourage l'autorité à laquelle il aurait prétendu volontiers. On sait comment le même Chapelle écoutait ses remontrances sur l'ivresse : il le faisait entrer dans un cabaret pour l'entendre prêcher à son aise, et finalement, dit L. Racine, le prédicateur et le nouveau converti s'enivraient[1]. Les autres montraient plus de déférence, consultaient sérieusement le satirique et profitaient souvent de ses avis, mais c'était à charge de retour. Ils l'estimaient sans contredit, appréciaient comme elles le méritaient les solides qualités de son style et de son esprit, sans le considérer comme un maître, sans se laisser conduire par lui avec la docilité d'un dévot qui obéit aveuglément au directeur de sa conscience. Ils vivaient, au contraire, avec lui sur le pied de l'égalité complète, de la réciprocité la plus entière. Cette mutuelle indépendance se manifeste dans les rares anecdotes qui nous restent sur les rapports de nos quatre amis. Chacun fait connaître librement son sentiment, chacun accepte, sauf à les discuter, les critiques et les observations, Despréaux comme les autres. Celui-ci, je le sais bien, quand il rapporte ces consultations et ces discussions, s'attribue le beau rôle et se donne habituellement raison. A l'entendre, on croirait, en effet, que seul il adressait des conseils salutaires, et n'en recevait guère que d'inutiles et d'oiseux. Cela tient à la bonne opinion qu'il avait de son propre sens, à ce désir de se faire valoir qui perce dans toutes les confidences de sa vieillesse. Cela tient encore à ce qu'il n'évoque guère les souvenirs d'autrefois qu'à propos de ses œuvres: il s'agit alors de sa personne, est-il étonnant qu'il se mette en scène, qu'il se recherche et se contemple dans l'ombre du passé? Mais si, dans cette revue rétrospective, il se fait la part trop belle et chante trop souvent victoire, il n'est pas impossible de découvrir même sous les louanges qu'il se décerne et les triomphes qu'il s'attribue, la preuve que ses amis n'avaient pas toujours vu les choses du même œil que lui. Souvent le combat cessait parce qu'on était las de la dispute. Il était, Gélaste nous l'a dit, sujet à prendre cette fatigue pour un acquiescement ; il se retirait avec l'intime conviction qu'il avait fermé la bouche à ses

[1] Louis Racine, *Mémoires sur la vie de Jean Racine*, p. 227.

contradicteurs et enregistrait dans sa mémoire ces prétendus avantages. Mais ses adversaires et ses auditeurs ne lui avaient pas donné raison toutes les fois qu'il avait cru l'avoir. Montrons-le par deux exemples significatifs. Nous sommes obligés de les emprunter, comme il a fallu le faire pour le passage de *Psyché*, au temps qui suivit la rupture de Racine avec Molière, mais plusieurs faits de même nature ont dû nécessairement se produire avant cette époque. Voici le premier. Dans la satire *à mon esprit*, le nom de Cotin revient neuf fois. On craignait autour de Boileau que ce fréquent retour du même nom ne parût affecté et ne déplût aux lecteurs. Il eut l'air de se rendre. « On s'assembla, dit Brossette, on lut la satire entière, mais on trouva partout le nom de Cotin si bien placé qu'on ne crut pas qu'il y eût aucun de ces endroits qui dût être retranché [1]. » Ainsi le raconte le confident du poète satisfait de son œuvre, mais les amis se tinrent-ils pour aussi battus qu'il semble le croire? J'en doute fort pour mon compte, quand je songe aux *Femmes savantes* et à la querelle des deux pédants. Vadius, en renvoyant Trissotin à l'auteur des *Satires*, se vante de n'en avoir reçu qu'une atteinte légère, puis il ajoute :

> Mais jamais dans ses vers il ne te laisse en paix
> Et l'on t'y voit partout être en butte à ses traits.

A quoi l'autre répond orgueilleusement :

> Il te met dans la foule ainsi qu'un misérable ;
> Il croit que c'est assez d'un coup pour t'accabler
> Et ne t'a jamais fait l'honneur de redoubler.
> Mais il m'attaque à part, comme un noble adversaire
> Sur qui tout son effort lui semble nécessaire :
> Et ses coups, contre moi redoublés en tous lieux,
> Montrent qu'il ne se croit jamais victorieux [2].

L'ironie contenue dans cette vive tirade est-elle seulement à l'adresse de Cotin? Est-il téméraire de croire que Molière visait en même temps Despréaux, et, se souvenant des con-

[1] *Commentaire* de Brossette sur le vers 307 de la *IXe satire*.
[2] *Femmes savantes*, act. III, sc. 6.

seils d'autrefois, voulait lui donner indirectement une leçon de goût et de mesure? La même année, — c'était celle qui précéda sa mort, — il se permit encore de critiquer le censeur du Parnasse, à l'occasion de l'épitre sur le *passage du Rhin*. Il blâmait l'équivoque contenue dans les deux vers suivants :

> Il apprend qu'un héros conduit par la victoire
> A de ses bords fameux flétri l'antique gloire.

Ces vers signifiaient à ses yeux que la présence du roi avait déshonoré le fleuve. Boileau se défendit, crut avoir donné des raisons triomphantes; mais, ajoute Brossette, « Molière ne se rendit pas [1].» Les discussions de ce genre devaient souvent se terminer de la même façon. L'âme et l'attrait de ces réunions et de ces conversations, c'était l'absence de toute dépendance. Nos quatre amis se consultaient : chacun parlait suivant ses lumières, son génie et ses allures, sans gêne et sans détour, mais aucun n'avait ni l'autorité régulatrice d'un maître, ni l'ascendant révéré d'un directeur. Quand Despréaux, entouré dans sa vieillesse de disciples et d'admirateurs, se figurait qu'il avait rencontré parmi les compagnons de sa jeunesse les mêmes déférences et la même adulation, il ne s'apercevait pas qu'il confondait les temps : le présent lui faisait illusion sur le passé. Sans doute, en 1664, il avait voix au chapitre, et cette voix avait son poids, mais voulait-il la rendre prépondérante, elle n'était plus écoutée, quand elle ne l'exposait pas à de brusques rebuffades. On peut même dire que, s'il eut parfois la prétention de diriger les autres, il n'était pas fait pour élever bien haut la portée de la conversation. Laissons de côté ces thèses générales, comme on en trouve une dans *les Amours de Psyché*, véritables assauts d'escrime littéraire, où les champions semblaient avoir retenu, quoiqu'en dise La Fontaine, [2] les habitudes du Bureau d'a-

[1] Brossette. *Commentaire sur le vers* 51 *de la IVe épitre.* « M. Amar. dit Berriat, t. II, p. 44, note 1, paraît approuver la critique de Molière. qu'au contraire M. Daunou trouve étrange, et qui, du reste, pourrait bien avoir été imaginée par Brossette. » — Il l'a si peu imaginée que nous savons le jour précis où Boileau lui en fit part.

[2] La première chose qu'ils firent, ce fut de bannir d'entre eux les conversations réglées, et tout ce qui sent sa conférence académique. La Fontaine, *les Amours de Psyché*, au début du livre I.

dresse ou de l'Académie de Richesource. D'ordinaire Boileau mettait surtout l'entretien sur des remarques de style, discutant la propriété d'un terme, contestant la pureté d'un mot, s'échauffant sur la richesse ou la précision d'une rime. « Plus enclin à blâmer » qu'à louer [1], il produisait librement ses censures, que les autres rejetaient avec la même liberté. Mais s'il aimait à conseiller, au fond il n'aimait guère qu'on le conseillât, et trouvait toujours quelque bonne raison pour éconduire les censeurs. Bien qu'il n'en convienne point, il ne détestait pas la louange ; il ne la sollicitait pas, mais il la recevait avec joie et ne l'oubliait plus. Avec quelle naïveté complaisante ne raconte-t-il pas certaines anecdotes, où l'on voit ses amis s'extasier sur ses « petites prospérités » [2] verbales. Ce trait par exemple : Il avait sur le métier la satire adressée à Molière. Arrivé dans cette œuvre à l'endroit où il préconise, avec raison du reste, le travail difficile, il trouva sans peine

Je pourrais aisément, sans génie et sans art...

Après commença son embarras. Suivant sa coutume, il chercha premièrement le second vers de son distique, et d'abord, avec la joie d'une heureuse découverte, écrivit :

Dans mes vers recousus mettre en pièces Malherbe.

Comment donner une rime à ce nom propre? la chose était malaisée ; il y réussit pourtant, mais avant de produire le mot qu'il avait peut-être rencontré plutôt dans un dictionnaire de rimes qu'au coin d'un bois, il soumit le cas à ses amis. Tous se déclarèrent impuissants à trouver la rime qui semblait l'avoir fui. « Eh bien ! leur dit-il d'un air triomphant, voici ce vers introuvable » :

Et transposant cent fois et le nom et le verbe...

Les uns et les autres, ravis d'admiration, se récrièrent, et La Fontaine, renchérissant sur tout le monde, se mit à dire :

[1] Dernier vers du IVe chant de l'*Art poétique*.
[2] Mot de Mme de Sévigné, Lettre à sa fille, 21 février 1689.

« Je donnerais le plus beau de mes contes pour avoir trouvé cela[1]. »

L'anecdote n'est-elle pas curieuse? La Fontaine, qui fut toute sa vie ce qu'il est resté dans ses dernières années, « fort ingénu et fort simple[2], » avait ainsi des accès de naïf enthousiasme. La question qu'il adressait à tout venant, après être tombé par hasard sur un des Petits Prophètes :—« Avez-vous lu Baruch? c'était un beau génie, » est restée célèbre[3]. La demande faite à un docteur de Sorbonne, s'il croyait que saint Augustin eût plus d'esprit que Rabelais, traîne dans tous les recueils d'anecdotes[4]. N'a-t-il pas dit plus d'une fois à Boileau lui-même que les deux vers de ses ouvrages qu'il aimait davantage, c'étaient ceux de l'*Épître au Roi* sur l'établissement des points de France à la place des points de Venise:

Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
Que payait à leur art le luxe de nos villes[5].

Il faut convenir que dans ces deux circonstances, dont Despréaux se montrait si fier, le bonhomme ne marchandait guère ses éloges. La périphrase sur la manufacture des points est élégante et bien tournée, mais vague; la rime en *erbe* n'est à vrai dire qu'un tour de force assez médiocre. L'admirateur si libéral de ces petits bonheurs de versification n'avait pas encore donné sa mesure, quand il faisait si bon marché de ses contes. A peine en avait-il composé quelques-uns, et ses fables n'étaient pas encore vraisemblablement sur

[1] *Commentaire* de Brossette sur le vers 46 *de la Satire* II. — Dans le *manuscrit* de Brossette de la Biblioth. nat., fonds fr. 15275, p. 114 l'exclamation de La Fontaine n'est pas rapportée.

[2] Expressions de son confesseur. *Lettre du P. Pouget à l'abbé d'Olivet* (t. I, partie II, p. 285 à 308 de la *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire* de Sallengre, par le P. Desmolets. Paris, 1726).

[3] L. Racine, *Mémoires sur la vie de Jean Racine*, p. 326.

[4] D'Olivet. *Hist. de l'Académie*, p. 305. — Brossette, *Œuvres de Boileau*, éd. de Genève, p. 317.

[5] *Lettre de Boileau à Maucroix*, du 29 avril 1695. Éd. Berriat, t. IV, p. 67. *Réponse de Maucroix*, 23 mai 1695. *Œuvres de Boileau*, éd. Amsterdam, 1735, tome IV, p. 187.

le métier. Et déjà, cependant, l'œil perçant de Molière avait deviné combien il était supérieur à ses jeunes amis. Un jour qu'à table, Racine et Despréaux s'évertuaient à railler l'auteur de *Joconde*, il se pencha vers le musicien Descoteaux, assis à côté de lui, et dit gravement : « Nos beaux esprits ont beau se trémousser, ils n'effaceront pas le bonhomme [1]. » Si quelqu'un, dans cette société de grands écrivains, a le droit de se vanter d'avoir inspiré et dirigé les autres, n'est-ce pas celui-là, qui savait si bien marquer les rangs en devançant l'avenir ?

Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier l'action mutuelle de ces grands esprits les uns sur les autres et ne pas proclamer hautement combien, à cette époque, leur intimité fut féconde, combien elle fut opportune et utile aux lettres françaises. Amour du vrai, préoccupation de l'art, désir de plaire, culte du naturel, dédain de la médiocrité, encouragement mutuel, conseils éclairés et loyaux, entente sur les règles de la poésie, voilà ce que ces quatre esprits excellents apportaient et trouvaient dans leur commerce [2]. Seulement, quand on veut entrer dans les détails, préciser ce que chacun offrit aux autres et en reçut, il faut bien avouer que l'on est réduit aux conjectures. Nous avons vu combien était vague et incertaine l'action de Boileau, ce qu'il dut à ses amis n'est pas moins difficile à préciser. Il se montre très discret à ce sujet ; soit oubli, soit amour-propre, il se tait presque complètement, avec Brossette et avec les autres dépositaires de ses souvenirs, sur les fruits qu'il a pu recueillir de ses liaisons avec des intelligences d'élite, aussi suggestives qu'originales [3].

[1] Telle est la version de d'Olivet, dans l'*Histoire de l'Académie françoise*, p. 327 et 328. — Louis Racine, *Réflexions sur la poésie*, ch. XII, parle d'un souper chez Molière et rapporte ainsi le mot du grand comédien : « Ne nous moquons pas du Bonhomme, il vivra peut-être plus que nous tous. »

[2] Ils se donnaient des avis sincères, lorsque quelqu'un d'eux tombait dans la maladie du siècle et faisoit un livre. *Les Amours de Psyché*, p. 349. — Il est difficile, a dit M. Brunetière, en parlant du siècle en général, de s'imaginer la quantité de choses qui s'apprenait alors par la conversation. (*Revue politique et littéraire*, du 26 mai 1883.)

[3] Racine le fils, parlant des rapports de son père avec Boileau, dit

Quand, par exemple, il raconte l'effet produit sur Molière par sa deuxième satire, il rapporte le noble aveu du grand comédien à propos du vers célèbre :

Il plait à tout le monde et ne saurait se plaire [1].

« Je ne suis pas du nombre de ces esprits sublimes dont vous parlez, mais tel que je suis, je n'ai rien fait en ma vie dont je sois véritablement content. » L'anecdote fait le plus grand honneur aux deux amis, à Boileau pour avoir peint d'une manière si heureuse et si précise la sévérité du génie envers lui-même, à Molière pour avoir parlé de ses œuvres avec tant de modestie. N'était-ce pas une excellente occasion pour Despréaux de nous faire connaître les conseils du poète auquel il avait dédié sa satire sur la rime ? Il l'avait écrite pour demander les leçons de ce rare esprit. Ces leçons ne les avait-il sollicitées que pour la forme ? Croyait-il n'avoir rien à apprendre de ce savant maître d'escrime ? N'en a-t-il rien appris en effet? Et, pour faire une question plus générale, ne doit-il rien à ses trois illustres amis ? Il ne se croyait guère leur débiteur, c'est certain. Autrement aurait-il, dans la suite, dit si fièrement, en 1698, à ses Vers :

J'allai d'un pas hardi, *par moi-même guidé*
Et de mon seul génie, en marchant secondé,

dans ses ***Mémoires***, etc., p. 242 : Ils avaient un égal empressement à se communiquer leurs ouvrages avant de les montrer au public, égale sévérité de critique l'un pour l'autre et égale docilité. — La docilité de Boileau me paraît fort sujette à caution. Racine lui avait fait retrancher, dans la première édition, vingt vers de la ***Satire des Femmes*** « parce qu'ils contiennent, dit Brossette, un détail qui ne lui plaisoit pas tout à fait. » — il les rétablit dans les éditions suivantes. ***Comment.*** sur le vers 309. — Berriat, ***Notice bibliographique***, § 1, n° 84, 4, prouve qu'il n'attendit point pour cela la mort de son ami, mais nous ignorons si celui-ci avait consenti à ce rétablissement dans l'édition de 1698. — S'il en avait cru Racine, il n'aurait pas, comme il l'a fait, « vidé son portefeuille. » ***Mém.*** de L. Racine, p. 296.

[1] Quand ce vers fut écrit, Boileau songeait certainement à Molière. Il ne le dit pas, non plus que son commentateur, mais il est difficile d'en douter. Voy. Brossette, ***Remarque*** sur le vers 94 de la ***Satire*** II.

Studieux amateur et de Perse et d'Horace,
Assez près de Regnier m'asseoir sur le Parnasse[1].

La déclaration est nette et franche ; est-elle exactement vraie ? Boileau n'a-t-il été ni guidé, ni secondé par personne ? Sans parler ici des enseignements et des conseils qu'il a certainement reçus de Patru, faut-il oublier ce qu'il apprit de Molière à ses débuts? Nous croyons l'avoir établi plus haut et nous n'avons pas besoin d'y revenir. Mais dans la suite, est-il possible d'admettre que, de son commerce intime avec trois des plus grands esprits du siècle, il n'ait rien tiré, rien recueilli et qu'il ait dû tout à lui même, à son seul génie ? Comment ne pas croire, au contraire. même en l'absence de renseignements précis, qu'il a subi, ne fut-ce qu'un moment, l'heureuse influence de ses amis , que son talent gagna de la hardiesse, que ses idées s'élargirent en leur compagnie? Ce sentiment de l'indéfinissable dans l'art, cette liberté de critique que l'on remarque dans la *dissertation sur Joconde*, et que l'on ne retrouve plus au même degré dans *l'Art poétique*, ne les doit-il pas en partie à la fréquentation de Molière et de La Fontaine, ces esprits originaux pour lesquels la première de toutes les règles était celle de plaire ? Il n'a jamais, en termes exprès, reconnu cette heureuse influence, mais elle ressort manifestement de certains aveux qui lui sont échappés. Citons entre autres cet exemple curieux : Un jour, on rajustait, dans le petit cercle, une épigramme de Puymorin, un des frères de Boileau, contre Chapelain. L'on hésitait à conserver une phrase qui rendait exactement la pensée, mais blessait quelque peu la prosodie. Molière voulut qu'on la laissât, préférant, selon Brossette, la justesse de l'expression à la régularité scrupuleuse du vers. « Il dit alors judicieusement, poursuit le commentateur, qu'il fallait quelquefois s'affranchir de la contrainte des règles, quand elles nous resserraient trop. La raison et l'art même, ajoutait-il, demandent

[1] *Épitre X, A mes vers*, v. 99 à 102. « C'est bien modeste », dit Brossette à propos du vers 102. Il faut remarquer cependant que Boileau, dans la même pièce, v. 35, avait dit : « Et leur auteur, jadis à Regnier préféré. » Lequel des deux vers exprimait le mieux sa pensée ?

et autorisent ces sortes de libertés. C'est un précepte que M. Despréaux a inséré dans son *Art poétique* [1]. »

Ainsi l'on doit à Molière ce passage célèbre, assez singulièrement placé du reste, où le législateur de notre poésie n'a fait que formuler en vers le conseil à la fois si libéral et si raisonnable de son ami :

> Quelquefois dans sa course un esprit vigoureux,
> Trop resserré dans l'art, sort des règles prescrites
> Et de l'art même, apprend à franchir leurs limites [2].

Racine, lui-même, plus régulier, plus porté par l'élégance harmonieuse de son génie à se conformer aux lois de l'Art, n'a-t-il pas dû souvent aussi lui communiquer des idées plus larges, lui montrer l'exemple de se captiver moins dans des formes étroites et des principes absolus? Je comprends qu'il se taise sur ces influences, ou pour mieux dire, s'il s'en est aperçu, qu'il les ait oubliées. D'autres influences dont nous aurons à constater l'effet, agirent sur ce génie borné, plus judicieux qu'inventif : les circonstances d'ailleurs achevèrent de déterminer le caractère de sa vocation. Bien qu'essentiellement satirique, il devint à ses propres yeux, comme à ceux de la postérité, prin cipalement un poète didactique. Législateur du Parnasse, voilà pour tout le monde son premier titre de gloire. Aussi, dans sa vieillesse, dit-il, à ses vers :

> Le temps n'est plus, mes vers, où ma muse en sa force,

[1] Brossette, *Remarque* sur le vers 91 de la satire IV. L. Racine, dans ses *Mémoires*, p. 227, raconte la même anecdote. Il rend ainsi le conseil de Molière : « C'est l'art même qui doit nous apprendre à nous affranchir des règles de l'art. »

[2] *Art poétique*. ch. IV, v. 77 à 80. — M. Aubertin, dans son édition classique des *Œuvres poétiques* de Boileau, Paris, 1886, in-12, p. 266, note 1, dit à propos de ce passage : « Remarque digne d'attention, qui ne se trouve pas dans les conseils que contient le premier chant, et qui prouve que la critique, dans Boileau, est moins timide et moins étroite qu'on ne le prétend. » — C'est vrai, mais cette largeur et cette hardiesse à qui les doit-il? Du reste, comme le fait observer M. Aubertin, ce précepte avait sa place naturelle au premier chant. Il n'est pas présenté, comme une règle générale et ne semble émis que pour montrer la nécessité de faire choix d'un censeur solide :

> C'est lui qui vous dira, par quel transport heureux, etc.

Du Parnasse françois formant les nourrissons,
De si riches couleurs habilloit ses leçons[1].

En regrettant ce passé glorieux, le vieillard, trompé par le recul et les adulations de son entourage, se figurait aisément qu'il n'y avait pas eu dans sa vie littéraire un temps où ce passé n'existait pas encore, et comptait, sans hésiter, les amis de sa jeunesse parmi les nourrissons qu'il avait formés. Nous avons vu combien cette prétention était excessive, en étudiant dans leur ensemble ses rapports avec ses grands contemporains; il nous reste à examiner, si, comme il a l'air de s'en vanter, il eut une action efficace et décisive sur le talent et les œuvres de chacun d'eux en particulier.

Commençons par Molière, celui même que, selon Sainte-Beuve, il aurait non seulement contenu, mais aidé à s'élever jusqu'aux hauteurs du *Misanthrope*. Notons d'abord ces deux faits importants : premièrement à l'époque où Despréaux connut Molière, celui-ci avait déjà publié l'*École des Maris* et l'*École des Femmes ;* secondement la plupart des farces semblables aux *Fourberies de Scapin* ont été mises au théâtre après sa liaison avec Despréaux. Il est vrai que, depuis cette liaison, il a fait représenter *Tartuffe*, le *Misanthrope*, l'*Avare* et les *Femmes savantes*. Cela prouve-t-il qu'il doive quelque chose de ces quatre chefs-d'œuvre à Boileau, que surtout le satirique, encore à ses débuts et à peine connu, ait eu quelque part au mérite des deux premiers? L'*Imposteur*, par exemple, serait-il autre, si le jeune Nicolas n'eût pas été là pour en surveiller la composition. Qui donc oserait le dire? Quel témoignage contemporain permet de le supposer? Despréaux, sans doute, a naïvement et vivement admiré l'œuvre capitale du maître, il l'a prônée et soutenue énergiquement, pas jusqu'au bout cependant, contre les dévots! Mais en dehors de cette admiration, quelle part eut il à la pièce? En ce qui concerne le *Misanthrope*, faut-il admettre avec Sainte-Beuve que, sans Boileau, le grand comique n'aurait peut-être pas atteint aux beautés sévères de ce chef-d'œuvre?

Sainte-Beuve, en l'affirmant, a-t-il songé aux dates, s'est-il

[1] Épitre X, v. 14 à 16.

demandé dans quelle situation d'esprit était Molière et quel prodigieux travail s'opérait dans son cerveau lorsqu'il connut Despréaux? A cette époque, c'est-à-dire au commencement de 1663, il était peut-être au moment de sa plus grande activité intellectuelle; en même temps il était passionnément occupé à soutenir le bon combat engagé depuis les *Précieuses* en faveur du naturel et du bon sens. A l'*École des Femmes* succédaient presque sans interruption la *Critique de l'École*, l'*Impromptu*, la première représentation de *Tartuffe*, le *Festin de Pierre*. Le *Mariage forcé* n'était, pour ainsi dire, qu'un intermède à ces œuvres sérieuses. Le *Misanthrope* [1], au moins commencé dès 1664, allait les couronner en 1666. Et l'on veut que Molière, échauffé d'une ardeur qui croissait avec le nombre de ses adversaires, ait eu besoin de guide et de soutien pour s'élever à ces hauteurs où le portait naturellement le mouvement même de son génie! Mais depuis qu'il est à Paris, il n'a d'autre ambition que de réussir dans « l'étrange entreprise de faire rire les honnêtes gens », non par des turlupinades et des bouffonneries, mais en peignant les hommes d'après nature [2]? Et si, dans cette ascension continue, il a quelqu'un qui le pousse et qui l'inspire, c'est ce grand Corneille, dont il a l'honneur d'exciter la jalousie et qui lui a montré la voie de la haute comédie. « Je dois beaucoup au *Menteur*, disait-il un jour à Boileau lui-même ; lorsqu'il parut, j'avais bien l'envie d'écrire, mais j'étais incertain de ce que j'écrirois, mes idées étaient confuses, cet ouvrage vint les fixer. » Puis, après avoir énuméré tous les enseignements qu'il a trouvés dans cette œuvre, il conclut par ces paroles remarquables : « Enfin, sans le *Menteur*, j'aurais sans doute fait quelques pièces d'intrigue, l'*Etourdi*, le *Dépit amoureux*, mais peut-être n'aurais-je pas fait le *Misanthrope*. » Et Despréaux, fut si frappé de cette déclaration sincère, qu'il dit emphatiquement à Molière, si l'on en croit Montchesnay : « Embrassez-moi, voilà un aveu qui vaut la meilleure comédie [3]. » C'est estimer bien cher un acte de franchise; mais ce récit nous

[1] Molière en lut alors le premier acte chez M. du Broussin. Cf. Brossette, *Avis sur la 2e satire*.

[2] *La Critique de l'École des femmes*, sc. 7.

[3] *Bolæana*.

apprend comment Molière est arrivé aux sévères beautés du *Misanthrope*. Corneille, voilà le maître qui lui fit entrevoir les secrets du grand art, la science du dialogue naturel, la bonne plaisanterie, le but moral que devait atteindre la comédie de caractère. L'on comprend maintenant la marche ascendante de ce grand génie vers la perfection. Ses ennemis l'appelaient par dérision le *Peintre*, il était en train de prouver par une série non interrompue de peintures incomparables qu'il était vraiment digne de ce nom d'honneur. C'est au milieu de cet essor vers l'idéal qu'il entre en relation avec Despréaux; il fait sa connaissance au commencement de 1663 : le *Misanthrope* germe déjà dans sa tête, et dès le 4 novembre de la même année il l'annonce dans l'*Impromptu de Versailles*. Philinte n'est-il pas déjà dessiné dans cette phrase : (Molière) « n'a-t-il pas ceux qui caressent également tout le monde, qui promènent leurs civilités à droite et à gauche et courent à tous ceux qu'ils voient avec les mêmes embrassades et les mêmes protestations d'amitié [1] ? » Restent l'exécution et les détails. Le comédien n'est-il pas de ce côté redevable au satirique? Oui, sans doute, si le peintre doit quelque chose à son original. Nicolas, cela est certain, a posé pour le portrait d'Alceste : c'est à son acharnement opiniâtre et bourru contre Chapelain que nous devons ces vers du *Misanthrope:*

> Hors qu'un commandement exprès du Roi ne vienne
> De trouver bons les vers dont on se met en peine,
> Je soutiendrai toujours, morbleu, qu'ils sont mauvais,
> Et qu'un homme est pendable après les avoir faits [2].

C'est, mise en beaux vers, la réponse même de Despréaux à Molière un jour que celui-ci s'avisait de lui conseiller plus de modération dans ses attaques, contre un homme fort considéré dans le monde, et particulièrement aimé de Colbert. « Ces railleries outrées pourraient, lui disait-il, vous faire des affaires auprès de ce ministre et du roi lui-même. ». Ces réflexions trop sérieuses ayant mis, selon Brossette, notre

[1] *L'Impromptu de Versailles*, sc. 3.
[2] Acte II, 7.

poète en mauvaise humeur : Ho ! le roi et M. Colbert feront ce qu'il leur plaira, dit-il brusquement, mais à moins que le roi ne m'ordonne expressément de trouver bons les vers de Chapelain, je soutiendrai toujours qu'un homme après avoir fait la *Pucelle*, mérite d'être pendu. » [1]. Cet emportement était un trait de nature que l'alerte observateur a saisi sur le vif et transporté dans son drame. Il a fait de même avec beaucoup d'autres : ont-ils eu la prétention de réclamer une part dans la paternité du chef-d'œuvre? Mais voici ce que peut justement revendiquer Boileau. Le *Misanthrope*, à son apparition, ne fut pas très favorablement accueilli ; le satirique encore une fois eut le mérite de prendre ouvertement le parti de l'auteur, et cette fois non pas seulement contre une cabale, mais contre le public et peut-être contre Racine. Du moins Cizeron Rival le laisse entendre : « Despréaux, dit-il, après avoir vu la troisième représentation du *Misanthrope*, soutint à Racine, qui n'était pas fâché du danger où la réputation de Molière semblait exposée, que cette comédie aurait bientôt un succès des plus éclatants [2]. » L'anecdote n'est pas tout à fait d'accord avec une autre qui représente, au contraire, Racine rendant pleine justice au peintre d'Alceste. « Un flatteur crut lui faire plaisir, après la première représentation, en lui disant : La pièce est tombée, rien n'est si froid. Vous pouvez m'en croire, j'y étais.— Vous y étiez, reprit Racine, et moi je n'y étais pas, cependant je n'en crois rien, parce qu'il est impossible que Molière ait fait une mauvaise pièce, retournez-y et examinez mieux [3]. »

J'aime à croire à la vérité de l'anecdote précédente, elle peut même, à la rigueur, se concilier avec l'autre, mais elle n'empêche pas Boileau d'avoir applaudi des premiers à l'un des chefs-d'œuvre de Molière. Cette ferme assurance, cet

[1] Cizeron-Rival, *Récréations littéraires*, Lyon. 1766, p. 24 et 25. XXXV. *Note manuscrite de M. Brossette*). — V. Boileau, lettre au marquis de Mimeure du 1 août 1706, éd. Berriat, t. IV, p. 125. « Le chagrin de ce misanthrope ayant été, comme Molière me l'a confessé plusieurs fois lui-même, copié sur mon modèle. »

[2] *Récréations littéraires*, p. 2.

[3] Mémoires sur la vie de Jean Racine. (*Œuvres de L. Racine*, 1820, t. V, p. 35.

espoir imperturbable dans le succès définitif, voilà l'honneur de Despréaux ; toutefois cela n'autorise pas à réclamer pour lui une collaboration quelconque dans l'invention ou la composition de la grande comédie [1].

Ainsi, pendant ces trois années d'intimité presque journalière, aucun texte ne prouve cette action décisive sur le talent de Molière que l'on attribue à Despréaux Rien ne démontre surtout que l'un, par sa présence respectée, ait contenu l'autre dans la haute comédie et l'ait contraint aux chefs-d'œuvre. A-t-il eu dans le même intervalle plus d'autorité sur La Fontaine, l'a-t-il obligé, comme on le prétend, à faire plus de fables et moins de contes? La réponse est encore dans les dates. La première publication de La Fontaine, depuis sa liaison avec Despréaux, celle qui a commencé à le mettre hors de pair, c'est justement le recueil de ses contes. Précisément aussi la première œuvre de prose écrite par le satirique, c'est une apologie en règle de l'un de ces contes, la dissertation sur *Joconde*. Je sais bien que, devenu plus grave, il avait honte de cette œuvre et la considérait comme un péché de jeunesse [2]! Qu'importe qu'il en ait ou non rougi plus tard, l'ouvrage existe, et Boileau n'en a pas moins commencé sa carrière de critique en encourageant un récit charmant, mais des plus légers. La faute est bien excusable sans doute : il était jeune et de plus vieux que lui, Chapelain [3], par exemple, l'ont commise sans scrupule.

[1] La façon dont Cizeron-Rival raconte l'anecdote exclurait toute idée de collaboration, même par voie de critique. Elle semble indiquer que Boileau ne connaissait pas la pièce avant la 3e représentation, et qu'il ne la connut qu'alors. Molière n'avait donc pas communiqué son œuvre à ses amis. C'est difficile à croire. On sait par Brossette qu'en 1664, Molière lut devant Boileau le premier acte de son chef-d'œuvre, chez M. du Broussin. (*Avis sur la IIe Satire*).

[2] Dans la suite il témoignoit à ses amis un grand regret d'avoir employé sa plume à défendre un ouvrage du caractère de Joconde. Brossette, *Comment.* sur le v. 52 de la Satire X.

[3] Voy. *Lettres de Jean Chapelain*, lettre CCLVIII, à M. de La Fontaine, 12 février 1666, t. II, p. 439. Dans cette lettre, Chapelain apprécie avec une grande justesse le mérite des *Contes* : « Non-seulement, écrivait-il, vous n'avez point parmi nous de supérieur, mais.... je ne sache pas que vous y ayez d'égal parmi nous. Vous y avez, Monsieur,

Il est même curieux de voir à quel point l'auteur de la *Pucelle* et celui de la *Satire à mon esprit* s'accordent pour louer le mérite de La Fontaine. « Je n'ai, disait le premier, dans une lettre de remerciement au poète qui lui avait fait remettre un exemplaire de ses contes, trouvé en aucun écrivain de nouvelles, tant de naïveté, tant de pureté, tant de gaîté, ni tant de jugement à ménager les expressions ou antiques ou populaires qui sont les seules couleurs vives ou naturelles de cette sorte de composition. » Et non content de ces compliments, pleins de justesse et de sens, le vieux poète, alors âgé de soixante et onze ans, engage fortement l'agréable conteur à continuer ses historiettes enjouées. « Je ne crois pas, lui dit-il avec une indulgente complaisance, qu'on doive jamais renoncer à un travail où on réussit comme vous faites en celui-ci... Ce n'est pas, ajoute-t-il finement, que je vous condamnasse à ne jamais faire que cela, mais si j'étais en votre place je mêlerais le doux à l'utile et je me délasserais quelquefois de mes études graves entre les bras de ces muses gaillardes qui vous traitent si favorablement. » On ne pourrait accuser Boileau d'avoir donné de pareils avis. Il ne semble pas, en effet, avoir encouragé La Fontaine à recommencer. Cependant, comme l'a dit avant moi M. Paul Mesnard, il « ne paraît voir dans la Nouvelle de Joconde qu'une narration fleurie et enjouée... sans qu'il ait un mot de blâme pour le caractère licencieux de l'ouvrage[1] » Rien ne prouve donc qu'il ait alors songé à détourner son ami de composer de nouveaux contes. L'a-t-il au moins poussé à faire des fables de préférence ? Je voudrais pouvoir l'affirmer, mais je ne le sais pas; ou pour mieux dire, je ne veux pas en répondre. On lui reproche dans tous les livres de n'avoir parlé dans son *Art poétique* ni du genre de l'apologue, ni de La Fontaine, et pour expliquer cet inconcevable silence, on a cherché mille raisons sans trouver la bonne. La meilleure ne serait-elle pas, que, sans bien s'en rendre compte et même sans méconnaître tout à fait le génie du grand fabu-

damné le pion à Boccace, à qui vous donneriez jalousie, s'il vivoit, et qui se tiendroit honoré de vous y avoir pour compagnon en ce style. »

[1] *Notice biogr. sur La Fontaine*, p. LXXXIII (en tête des *Œuvres* de J. de La Fontaine, dans la collection des *Grands Écrivains*.)

liste, il ne l'a jamais compris ni goûté complètement[1] ? Nous avons pu tout à l'heure, voir avec quelle justesse Chapelain savait apprécier le style de La Fontaine, et cet heureux mélange de naïveté et d'élégance, d'archaïsmes, et de mots populaires, de sens pratique et même d'érudition qui en fait le charme. Ce charme, Despréaux le sentait[2], mais ne le goûtait qu'à moitié. L'aisance et l'abandon lui semblaient de la négligence[3] : il prenait le vieux langage pour de l'affectation, et ce tour inimitable, qui forme l'originalité même de l'aimable conteur, il le considérait comme une imitation servile de Rabelais et de Marot[4]. Il avait l'incroyable aberration de rêver pour la fable quelque chose de mieux que celle de La Fontaine, et la preuve qu'il faisait ce rêve, c'est qu'il l'a dit à Louis Racine[5] et surtout qu'il s'est à deux reprises essayé dans l'apologue ; la première fois lorsqu'il refit la fable de la *Mort* et du *Bûcheron* qu'il trouvait languissante, la seconde lorsqu'il rima pour une de ses *Épitres* le conte de l'*Huitre et des Plaideurs*[6]. Quelle apparence qu'ayant sur le genre des idées et des visées si diffé-

[1] « Il rend, dit Ste-Beuve, à son confrère un éclatant hommage. » V. tout le passage, *Portraits littér.* Paris, Garnier, 1876. *Appendice*, p. 493 à 502. — Boileau avait certainement trop de goût pour ne pas comprendre du tout le génie de La Fontaine. Il disait à Montchesnay : La belle nature (le naturel ?) et tous ses agréments ne se sont fait sentir que depuis que Molière et La Fontaine ont écrit. *Bolœana*, n° 91, p. 113. Cf. Lettre à Perrault, 1701. Éd. Berriat, IV, p. 88.

[2] Avec quels battemens de mains n'y a-t-on point reçu les ouvrages de Voiture, de Sarrasin et de La Fontaine, dit-il à Perrault (*lettre* de 1701). Remarquons toutefois qu'il constate le succès plutôt qu'il ne parle pour lui-même. Ste-Beuve (*loc. laud.*), à propos de ce passage, dit : » On le voit, pour lui La Fontaine était de cette famille un peu antérieure au pur et grand goût de Louis XIV ». La remarque est ingénieuse, mais elle n'est pas juste. Dans la lettre à Perrault, La Fontaine vient après Voiture et Sarrasin, comme un peu plus bas, Racine est placé à côté de Corneille, comme Molière est tout seul. Les poètes du XVIIe siècle sont groupés par genre et non par âge, dans cette lettre de Boileau.

[3] *Bolœana*, p. 31.

[4] *Ibid.* p. 55.

[5] *Œuvres* de L. Racine, t. II, p. 466. *Réflexions sur la poésie*, ch. XI. — P. 263 et 264 des *Mémoires sur la vie de Jean Racine.*

[6] Voy. Brossette, t. 1, p. 195, *Remarques sur l'épître* II. Boileau a refait le *Bûcheron et la Mort* après La Fontaine, mais qui a composé le premier la fable de l'*Huitre*? Il semble que c'est Despréaux.

rentes, il ait encouragé La Fontaine à faire des fables? Ce qu'il a pu faire, ce qu'il a fait quelquefois, c'est de lui donner des conseils, quand le bonhomme, son œuvre faite, la venait réciter à ses amis[1]. Mais qu'il y loin de ces avis, même excellents, à une direction suivie, et comme Despréaux aurait autrement loué le fabuliste, si cet esprit indépendant avait voulu subir sa férule. Avouons-le, c'eût été dommage et deux ou trois vers louangeurs dans l'*Art poétique* auraient été payés bien cher, si l'Aristarque avait réussi à réduire à sa mesure le plus libre et le plus original peut-être de nos poètes classiques.

Reste Racine. Nier que celui-là soit redevable à Boileau serait par trop paradoxal ; mais sans contester la dette, il est nécessaire de la définir et d'en limiter l'étendue. De ces deux inséparables, l'un, pour tout le monde, est Mentor, l'autre Télémaque. Tout le monde a raison, si l'on s'en tient aux dires de Despréaux et surtout aux assertions et aux expressions qu'on lui attribue. Mais cette comparaison rend-elle exactement la nature de leurs relations? La vérité, c'est que tous deux se consultaient volontiers sur leurs écrits et leur conduite et se répondaient avec une égale et mutuelle franchise ; chacun d'eux rencontrait dans l'autre ce conseiller loyal et sévère que recommandera l'auteur de l'*Art poétique* :

> Faites choix d'un Censeur solide et salutaire
> Que la raison conduise et le savoir éclaire
> Et dont le crayon sûr, d'abord aille chercher
> L'endroit, que l'on sent faible, et qu'on se veut cacher[2].

Qu'on ne parle point ici de maître et de disciple, ce serait altérer l'égalité complète qui a régné entre ces deux illustres amis. Il est vrai cependant que cette égalité, Boileau, dans sa vieillesse, semble l'avoir tout à fait oubliée. Ne di-

[1] Ce qui est arrivé pour le *Chêne et le Roseau*. Racine et Despréaux lui conseillèrent d'imiter une image de Virgile. (Cizeron Rival, *Récréations littéraires*, p. 109. CLXVI). Il les écouta, mais, par contre, il n'accepta pas, dans le *Corbeau et le Renard*, *Mon beau chanteur* que Boileau proposait au lieu de *Mon bon Monsieur*. *Ibid.*

[2] *Art poétique*, IV, v. 71 à 74.

sons point qu'il ne sache pas rendre justice à Racine, ou qu'il en méconnaisse le génie. Il a pour cette chère mémoire une affection vive et profonde ; il ne manque jamais de la défendre chaleureusement dans l'occasion. Mais enfin il parle un peu de son ami comme d'un jeune homme dont il aurait eu la garde et la tutelle et se représente volontiers dans ses rapports avec lui sous les traits d'un curateur intellectuel et d'un directeur de conscience. On dirait qu'il prend à tâche de révéler à ses confidents tous les côtés faibles du grand poète dont il a été l'inséparable pendant plus de trente-cinq ans. Et quand on l'entend faire ces aveux, l'on est tenté de se demander s'il songe seulement à rendre hommage à la libre vérité dont il a fait son étude, ou plutôt ne cherche pas à montrer sa sagesse et son bon sens, en relevant les avantages de ses conseils et le salutaire effet de sa direction. A l'en croire, Racine rimait trop facilement, faisait des vers négligés [1], ne savait pas reconnaître les sujets propres à la tragédie [2], avait la faiblesse de se plaire aux inepties de Scarron et se cachait de lui pour les lire [3], voilà pour l'esprit et pour le goût. A la cour, il se montrait complaisant et flatteur, se dérobait quand il fallait soutenir le bon combat, et laissait Boileau défendre seul la cause de la vérité [4] ; en campagne, il craignait beaucoup la mort et ne se hasardait pas [5]. Dans la discussion, il était subtil [6], amer, blessant, il triomphait orgueilleusement de ses adversaires [7] ; enfin son tempérament le portait à être railleur, inquiet, jaloux et voluptueux, voilà pour le cœur [8]. Si l'on rassemble dans un même tableau tous ces traits épars, l'on ne peut s'empêcher de se demander où Boileau voulait en venir avec cette franchise imprégnée de médisance. Avait-il, sans bien s'en douter, l'intention de faire

[1] Brossette, t. I, p. 53. Louis Racine, *Mémoires*, p. 241.

[2] *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, par l'abbé Dubos, 1re partie, sect. XVI. — *Mém.* de L. Racine, p. 247.

[3] *Mém.* de Louis Racine, p. 330.

[4] *Mém.* de Louis Racine, p. 339. — *Manuscrit* de Brossette, p. 92.

[5] *Bolœana*, p. 20.

[6] *Corresp. avec Brossette*, lettre du 2 août 1703.

[7] *Mém. de Louis Racine*, p. 297.

[8] *Bolœana*, 85, p. 107.

une antithèse en opposant les défauts de Racine à ses propres qualités? Voulait-il seulement, en insistant comme il le faisait sur les torts de son ami, prouver à quel point il lui avait été utile? Saint Simon, dans une de ses pages les plus remarquables, peint avec un relief puissant, la jeunesse terrible du duc de Bourgogne. Il laisse ensuite pénétrer dans cette sombre peinture comme un rayon de soleil, en terminant par ces mots : « De cet abîme sortit un prince affable, doux, humain, modéré, patient, modeste, pénitent[1]. » Pouvait-on mieux montrer la puissance et l'efficacité de l'habile éducation donnée à l'héritier nécessaire de la couronne, par le duc de Beauvilliers? Boileau n'a pas cette vigueur de touche, il n'a d'ailleurs jamais essayé de faire en une seule fois le portrait de son ami. Mais quand il revient avec complaisance sur les défauts de Racine, qu'il le montre livré, comme l'aîné des petits-fils de Louis XIV, à toutes les passions et transporté de tous les plaisirs, ne semble-t-il pas dire à ceux qui l'écoutent : « Voyez et comparez. A côté de l'emportement, la prudence et le calme qui redressent et remettent dans la bonne voie, l'imperturbable patience qui finit par triompher des saillies et ramener des écarts. » Pardonnons ces illusions et ces bouffées d'amour-propre sénile à l'homme excellent et dévoué à qui Racine écrivait dans une circonstance délicate : « Je vous connais si noble et si plein d'amitié que je suis assuré que vous souhaiteriez de bon cœur que je fusse encore mieux traité[2]! » N'oublions pas que l'auteur d'*Athalie*, dans les derniers jours de sa vie, disait à son fils : « Faites connaître à Boileau que j'ai été son ami jusqu'à la mort », et qu'il adresse à ce fidèle compagnon des bons et des mauvais jours, ce touchant adieu : « Je regarde comme un bonheur pour moi de mourir avant vous[3]. » Quand on sait assez se faire aimer pour inspirer de tels sentiments et dicter

[1] Saint-Simon, éd. Hachette, in-18, 1857, tome VI, p. 239 et suiv.

[2] Il s'agissait de leur pension d'historiographes qui venait d'être réglée à 4,000 francs pour Racine et à 2,000 francs pour Boileau. Lettre de Racine du 8 avril 1692. *Correspondance de Boileau et de Racine*, éd. Berriat, tome IV, p. 220.

[3] L. Racine, 291.

à un mourant de semblables paroles, on est absous d'avance de tous les péchés de vanité. Si le tort est très pardonnable, il ne doit pas cependant fausser l'histoire. Elle a le droit de se montrer défiante contre cette tendance continuelle de Despréaux à se présenter devant elle comme le régent et le directeur de son ami[1]. Sans récuser son témoignage, elle ne doit en tenir compte qu'en réduisant son influence à sa juste mesure, par la comparaison de ses dires avec les faits avérés.

Quand les deux amis se rencontrèrent, à une date difficile à préciser, mais qui n'est pas antérieure à l'automne de 1663, Despréaux, plus âgé que Racine de trois ans, en avait alors vingt-sept. Lequel était le mieux préparé pour la carrière poétique ? Je n'hésite pas à le dire, c'était le plus jeune. Despréaux, sans doute, avait déjà, avec une grande justesse d'instinct, la haine d'un sot livre, mais quelles avaient été en dehors de ses classes, ses études spéciales ?

Studieux amateur et de Perse et d'Horace,

ainsi qu'il le dit dans son épître à ses vers, il avait été surtout le fervent admirateur et l'imitateur novice de Juvénal. Joignons-y Mathurin Regnier. Mettons encore qu'en lisant l'*Iliade* et l'*Odyssée* il a surpris Homère dérobant la ceinture de Vénus ; qu'en feuilletant Virgile il en a constaté la supériorité sur le Tasse et sur Quinault. Ajoutons Longin qu'il a traduit plus tard, Pindare qu'il louait plus qu'il ne le comprenait ; disons même qu'il était familier avec Aristote et les principaux classiques grecs et latins. Avec tout cela son bagage littéraire sera léger, si on le compare avec celui de Ra-

[1] A-t-il été cependant jusqu'à tenir le propos que rapporte d'Alembert (*Œuvres philosophiques, historiques et littéraires*. Paris, Bastien, 1805 ; tom. VII, p. 179) dans la note 4 sur l'*Éloge de Segrais* ? Boindin et La Motte lui demandaient « quels avaient été les véritables hommes de génie du siècle de Louis XIV ? Je n'en connais que trois, répondit brusquement et naïvement Despréaux, Corneille, Molière... et moi... Vous ne comptez pas Racine, lui objectèrent les jeunes littérateurs ? Racine, répondit Despréaux, n'était qu'un très bel esprit, à qui j'avais appris à faire des vers difficilement. » — Disons bien vite que d'Alembert ne tenait directement l'anecdote, ni de Boindin, ni de La Motte, mais de gens de lettres, qui prétendaient les avoir entendus.

cine, au retour d'Uzès. Les notes, les analyses, les traductions, les lectures de toute espèce du jeune prieur d'Epinay, tout ce patient travail dont il reste tant de traces montre bien avec quel soin l'apprenti théologien s'était préparé à son rôle de poète [1]. Laissons dans l'ombre l'imagination qui crée et celle qui colore, la sensibilité qui remue, évitons de mettre en regard la profondeur d'observation de Racine, avec la banalité des idées communes que Boileau sait d'ailleurs si bien mettre en œuvre, réduisons la question au bon sens, au bon goût, à la raison, c'est-à-dire aux qualités même dans lesquelles Despréaux excelle, et nous verrons si le satirique était à ce point de vue, si supérieur au tragique. Boileau se vantait à Louis Racine d'avoir enseigné à son père l'art de faire difficilement des vers faciles [2]. Bien qu'il n'ait pas eu soin de dire comment il s'y était pris pour cela, je le crois, puisqu'il l'affirme. Je suis même persuadé qu'il a rendu les plus grands services à son ami dans le détail de la versification, qu'il lui a fait souvent effacer des termes impropres, des tours qui manquaient de justesse. Néanmoins il ne faudrait pas s'imaginer que le plus élégant de tous nos poètes, l'aimable écrivain auquel nous devons tant de pages excellentes en prose, ait eu besoin qu'on le mît en garde contre sa trop grande facilité. Ses lettres à l'abbé Le Vasseur, les conseils qu'il en attend, les critiques qu'il provoque, les corrections qu'il fait subir à ses ouvrages, les avis qu'il accepte docilement de Chapelain [3]; tout cela ne prouve-t-il pas surabondamment que l'auteur de

[1] Voyez le tome VI de ses *Œuvres*, dans la collection *des grands écrivains*. Ses *remarques sur l'Odyssée*, même en admettant qu'il se soit aidé de commentaires et d'index, montrent quelle était l'étendue de ses lectures. Ses lettres écrites d'Uzès sont également pleines de citations. Il écrivait à M. Vitart le 16 mai 1662. « Je ne sors point. Mon oncle m'en sait fort bon gré, et je m'en console avec mes livres. Comme on sait que je m'y plais, il y a bien des gens dans la ville qui m'en apportent tous les jours. Les uns m'en donnent de grecs, les autres d'espagnols et de toutes les langues.

[2] *Mém.* de L. Racine, p. 263.

[3] « Elle (l'ode intitulée la *Nymphe de la Seine*) a été montrée à M. Chapelain ; il a marqué quelques changements à faire, je les ai faits et j'étais fort embarrassé pour savoir si ces changements n'étaient point eux-mêmes à changer. » Lettre à l'abbé Le Vasseur du 13 septembre 1660.

l'*Ode à la Renommée*, et de la *Thébaïde*, même avant de connaître Boileau, était aussi partisan du travail difficile que celui-ci pouvait l'être lui-même. La première lettre, qui nous ait été conservée, qu'il écrivit à l'abbé Le Vasseur, n'ayant encore que vingt ans, en est la preuve. Il envoyait à cet ami de collège, un sonnet corrigé. C'était ce triste sonnet qui lui valut de Port Royal, lettres sur lettres, ou pour mieux dire, excommunications sur excommunications [1]. « Je vous envoie, disait-il, mon sonnet, c'est-à-dire, un nouveau sonnet car je l'ai tellement changé hier au soir, que vous le méconnaîtrez. Mais je crois que vous ne l'approuverez pas moins. En effet, ce qui le rend méconnaissable est ce qui doit vous le rendre plus agréable, puisque je ne l'ai défiguré que pour le rendre plus beau et plus conforme aux règles que vous me prescrivites hier, qui sont les règles mêmes du sonnet. Vous trouviez étrange que la fin fût une suite si différente du commencement. Cela me choquoit de même que vous ; car les poètes ont cela des hypocrites, qu'ils défendent toujours ce qu'ils font, mais que leur conscience ne les laisse jamais en repos ; j'en étois de même. J'avois fort bien connu ce défaut, quoique je fisse tout mon possible pour montrer que ce n'en étoit pas un ; mais la force de vos raisons, ajoutée à celle de ma conscience, a achevé de me convaincre. Je me suis rangé à la raison et j'y ai aussi rangé mon sonnet [2]. » Est-il beaucoup de jeunes écrivains capables de ces aveux ingénus, et le poète de vingt ans qui parlait avec cette charmante candeur, a-t-il été jamais facile à se contenter ? Une autre lettre nous le montre, au moment de publier son *Ode à la Reine*, cherchant vainement autour de lui un censeur à qui la soumettre, et se désolant de n'en pas trouver. « Ainsi, dit-il piteusement, j'ai été obligé de m'en « rapporter à moi seul de la bonté de mes vers [3]. » Il n'eut plus cet embarras lorsqu'il connut Boileau. Mais peut-on dire qu'il en apprit le secret du métier ? Je sais bien que son ami se glorifie de lui avoir donné une recette infaillible, en lui

[1] *Lettres de Racine écrites dans sa jeunesse. IVe Lettre* à l'abbé Le Vasseur, du 13 septembre 1660.

[2] *Lettres de Racine écrites dans sa jeunesse,* à l'abbé Le Vasseur, Ce jeudi au matin (1660).

[3] Je ne savais à qui m'adresser. *Lettre* IV, le 13 septembre 1660.

conseillant de faire le second vers le premier. Admettons l'efficacité du procédé, admettons même que Racine en ait usé souvent, lui doit-il les charmantes douceurs de ses vers, l'élégante perfection de sa poésie ? N'aurait-il pas été sans cela l'harmonieux poète que nous connaissons ? Disons le vrai : au soir de sa vie, Boileau s'était mis à transformer en direction, ce qui dans la réalité n'avait été qu'un commerce sur le pied de l'égalité, qu'un échange intime et continuel de conseils et de remontrances. L'action des deux amis l'un sur l'autre est incontestable, elle a été constante, mais elle était réciproque. Sa force venait surtout de l'unanimité de sentiments sur certains principes littéraires : tous deux à un degré semblable étaient convaincus de la nécessité de l'art, de l'obligation indispensable du travail : tous deux avaient pour maxime :

> Hâtez-vous lentement et sans perdre courage,
> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

Il y a mieux, quelques-uns de leurs entretiens semblent prouver que le plus sévère, le plus exigeant, comme aussi le plus pénétrant, c'était Racine. C'est à lui que Despréaux, jouant sur les mots [1], adressait ce reproche célèbre *ne sis Patru mihi :* n'ayez point pour moi la sévérité de Patru : lui qui, dans la dispute, s'acharnait le plus ardemment à la victoire et triomphait le plus orgueilleusement d'avoir raison, mais en somme avait raison [2]. C'était aussi lui qui profitait davantage des avis, était le plus prompt à se rendre, et craignait le moins d'avouer qu'il avait reçu des conseils : il ne se doutait guère que plus tard on pourrait en conclure qu'il avait été toujours en tutelle et sous la férule d'un maître, irréprochable lui-même. Il en a l'air, en effet, si l'on examine, suivant l'ordre des temps, tout ce qu'aux dires des commentateurs de Boileau il aurait dû à son ami, soit dans sa conduite privée, soit dans la composition de ses ouvrages. Restreignons-nous, pour le moment, à ces deux années où le jeune poète recevait du roi 600 livres de pension, à titre d'encourage-

[1] *Lettres de Boileau à Brossette,* Auteuil, 2 août 1703.
[2] Boileau, dit L. Racine, était pressé par de bonnes raisons, p. 297.

ment, et n'avait pas encore produit *Andromaque*. C'est à la fin de décembre 1663 au plus tôt que se fit la connaissance[1]. Racine venait de publier la *Renommée aux Muses* et achevait la première composition de la *Thébaïde* : il vit sur l'une de ces deux pièces des critiques faites par Boileau ; ces critiques lui parurent judicieuses, il voulut en connaître l'auteur, et dès lors commença leur indestructible amitié. Quel fut le premier service que lui rendit ce jeune homme dont il avait si heureusement désiré la connaissance ? Despréaux lui révéla-t-il d'abord la justesse de son esprit par des remarques sur l'ode de la *Renommée* ? Louis Racine le prétend et peut-être était-il bien informé sur ce point[2]. La chose importe peu d'ailleurs, puisqu'à cette époque la pièce étant imprimée et lancée dans le monde, les critiques venaient trop tard [3]. Mais la *Thébaïde*, alors sur le métier, a été également communiquée [4], et c'est surtout à propos de cette œuvre que le jeune

[1] Ce fut l'abbé le Vasseur qui communiqua les notes à Racine. Comment se fit la présentation? Brossette et Racine le fils semblent se contredire sur ce point. Au dire du premier, La Fontaine mena Racine chez Despréaux. Si l'on en croit l'autre, l'abbé Le Vasseur ménagea la connaissance. La contradiction n'est-elle pas plutôt dans les termes que dans le fond? L'abbé Le Vasseur mit en relation les deux poètes en montrant à l'un l'œuvre de l'autre : c'est donc lui qui procura la connaissance. La présentation des personnes a pu se faire ensuite par La Fontaine. — En tout cas, il est peu exact de dire, comme le fait Brossette, que Boileau n'avait fait encore aucun ouvrage : sa première satire commençait à être connue. Voyez Brossette, t. I, p. 488. et *Manuscrit*, p. 43 Louis Racine, *Mémoires sur la vie de Jean Racine*, p. 221.

[2] V. dans le t. VI des *Œuvres* de Racine de la collection des *Grands écrivains*, la 41e lettre de Racine, p. 507, note 7. L. Racine s'y exprime ainsi : « Cet endroit est remarquable », il parle des critiques sur son ode de la *Renommée*, faites par Boileau à qui M. Le Vasseur avait montré cette ode. »

[3] La *Renommée*, dit Racine dans une lettre du mois de novembre [illegible] à M. l'abbé Levasseur) a été assez heureuse. M. le comte de Saint-Aignan l'a trouvée fort belle.—L'ode de la *Renommée* parut sans date et sans nom d'imprimeur, in-4°, 4 feuillets. V. *Œuvres de Racine*, éd. des *Grands écrivains*, t. VI, p. 71.

[4] Brossette, *Correspondance*, édit. Laverdet, p. 519, et *Manuscrit* p. 42, dit que Racine fit présenter sa pièce à Boileau par l'abbé Le Vasseur. Il est sur ce point en contradiction avec Racine le fils. Un fait certain, c'est que la *Thébaïde* fut soumise à Boileau, soit avant, soit

Aristarque a pu rendre service à l'émule de Corneille. Est-ce en lui fournissant le sujet de sa tragédie? Une légende, assez bien établie, en attribue l'idée première à Molière. Brossette, qui peut être considéré, chaque fois que l'on n'a pas la preuve du contraire, comme le porte-voix de Boileau, l'affirme expressément, et dit l'avoir appris dans une conversation qu'il eut avec celui-ci le dimanche 8 octobre 1702[1]. Grimarest dans sa vie de Molière et La Grange-Chancel[2] le disent de leur coté et, si les détails romanesques et tant soit peu ridicules dont le premier agrémente son assertion sont à bon droit suspects, ils ne prouvent pas que le fond n'en soit pas vrai[3]. Au surplus, cela n'a pas d'importance, pour la question qui nous occupe.

Que Racine tînt ou non la *Thébaïde* de Molière, elle était faite à peu près en entier, quand on le mit en relation avec Boileau[4]. Celui-ci n'a donc pu lui en fournir le sujet. Il reste uniquement à connaître les conseils qu'il en a reçus pour la révision de son ouvrage. Ici, Brossette et Grimarest ne sont pas entièrement d'accord, mais si leur témoignage diffère sur le nom des personnes, il est identique pour la nature des remaniements que les amis de Racine lui firent apporter à sa conception primitive. Soit qu'il fût pressé par le temps, soit qu'il se défiât trop de ses forces, il avait fait d'abord des emprunts trop nombreux et trop serviles à

après que l'auteur lui eût été amené. Brossette, dans un autre passage, déjà cité plus haut, semble dire que ce fut après : « M. Racine le pria de lui donner son avis sur la tragédie des *Frères ennemis*, à laquelle il travaillait alors. I, p. 488. »

[1] *Corresp. de Brossette et de Boileau*, éd. Aug. Laverdet, *Appendice*, p. 518, et *Manuscrit*, p. 42.

[2] Grimarest, *la Vie de M. de Molière*. Paris, 1705, p. 57 et 61. — *Préface* de la nouvelle édition des *Œuvres* de la Grange-Chancel, p. 38.

[3] Sur cette question, voir M. P. Mesnard, *Notice sur la Thébaïde*, p. 369 et suiv. M. Mesnard incline à croire que la *Thébaïde* fut commencée en Languedoc. Les preuves qu'il en donne, tirées de Louis Racine et de l'abbé Dubos, ne me semblent pas péremptoires.

[4] Dans une lettre du mois de novembre 1663, Racine dit que son quatrième acte était fait (lettre XXXII). Il venait de finir le cinquième, quand il fait, dans la lettre XXXIV, écrite en décembre, une première allusion à Boileau.

l'*Antigone* de Rotrou. Molière et Despréaux, peut-être tous les deux ensemble, peut-être chacun de son côté, l'en firent apercevoir ; il se rendit à leurs observations et refit sa pièce. Plus tard, lorsqu'il racontait la chose, Boileau, oubliant qu'il n'avait pas été seul à remettre Racine dans le bon chemin, s'est fait la part du lion : c'est un peu son habitude quand il revient sur le passé. Mais, de quelque côté qu'il parût, le conseil était excellent et l'apprenti poète n'eut point à se repentir de l'avoir suivi. Le récit qu'il fit lui-même devint, dit Brossette, le plus bel endroit de la *Thébaïde*[1].

Cette tragédie fut jouée le 20 juin 1664, sur le théâtre de Molière. Le succès en fut tel que l'auteur se mit aussitôt à l'œuvre pour en composer une seconde. Ici se place une étrange assertion de Brossette. Despréaux aurait détourné Racine de prendre des héros romains, comme avait fait Corneille, et l'aurait adressé aux Grecs. Rien ne paraît plus singulier[2]. Longtemps avant de connaître Boileau, le dramaturge débutant était familier avec la littérature hellénique. Il étudiait, à Uzès, Homère et Platon, Euripide et Sophocle ; il avait essayé de tirer une tragédie du roman grec de *Théagène* et de *Chariclée*. D'où lui soit venue l'idée de la *Thébaïde*, cette œuvre n'appartenait point à l'imitation latine, elle avait été prise en partie dans les *Phéniciennes* d'Euripide[3]. Racine était donc, au lendemain de cette pièce, en

[1] M. Despréaux n'approuva pas cela et engagea M. Racine à faire lui-même le récit. *Manuscrit de la Bibl. nat.*, p. 43. *Corresp. de Boileau et de Brossette*, — *Appendice* de l'éd. A. Laverdet, p. 519. — On lui fit entendre que l'on n'avait point d'honneur à remplir un ouvrage de celui d'autrui... Molière lui aida à changer ce qu'il avait pillé. Grimarest, *ibid.*

[2] M. Despréaux invita M. Racine à suivre une autre route que Corneille, qui n'avait mis sur le théâtre que des héros romains : « Prenez, lui dit M. Despréaux, les héros de la Grèce. » Il lui indiqua Alexandre le Grand, qui fut le sujet de sa seconde tragédie. *Corresp. de Boileau avec Brossette*, éd. Laverdet, *Append.*, p. 520, et *Manuscrit* de Brossette, p. 43.

[3] Racine, quoi qu'il n'ait, ni beaucoup imité Euripide, ni tout à fait laissé de côté Sénèque, dit dans la *préface* de la *Thébaïde* : « Je dressai à peu près mon plan sur les *Phéniciennes* d'Euripide, car pour la *Thébaïde* qui est dans Sénèque, je tiens... que non seulement ce n'est point une tragédie de Sénèque, mais que c'est plutôt l'ouvrage d'un déclamateur qui ne savait ce que c'était que tragédie. »

pleine Grèce; Despréaux n'avait par conséquent point à l'y mener. Peut-être cependant eut-il à l'y retenir. Imitateur maladroit, plein d'inexpérience, hésitant à chaque pas, l'auteur des *Frères ennemis* devait avoir les regards sans cesse tournés vers Corneille, le guide et le modèle de tous les tragiques du temps. Le maître devait la plupart de ses succès à l'histoire de Rome, n'était-ce pas là que ses émules devaient aller chercher leurs sujets? Il est donc possible que Racine ait songé à le faire. Alors, et l'hypothèse est vraisemblable, Boileau serait intervenu, non pour lui conseiller de venir à la Grèce, mais pour l'empêcher de la quitter. Et, pour lui prouver que l'on pouvait trouver des âmes peu communes en dehors de Rome, il lui aurait indiqué le personnage d'Alexandre. Le choix ne demandait pas un grand effort d'imagination, mais il était heureux. Et voilà comment, celui qui devait, comme Boileau le prétendra plus tard,

Surpasser Euripide et balancer Corneille [1],

se trouva marcher de nouveau sur les brisées de Claude Boyer, cet ecclésiastique venu d'Albi pour prêcher à Paris, qui, pendant plus d'un demi-siècle, commit, avec une persévérance digne d'un meilleur succès, tant de méchantes tragédies. Il avait, suivant une tradition contestable mais reçue, lutté contre le fécond abbé dans sa première œuvre, il allait, dans la seconde, recommencer ce combat inégal [2]. La coïncidence est au moins singulière. Un contraste qui ne l'est pas moins, c'est le conseil donné par Boileau. Il indique Alexandre à son ami comme un héros

[1] *Vers pour mettre au bas du portrait de M. Racine.* Œuvres de Boileau, éd. Berriat, t. II, p. 443.

[2] Claude Boyer avait mis au théâtre, en 1647, une tragédie intitulée: *Porus ou la générosité d'Alexandre.* (*Hist. du Théâtre françois* des frères Parfait, t. VII, p. 162). Il est moins sûr qu'il ait composé une *Thébaïde.* Cependant Brossette dit formellement dans son *Manuscrit* de la Bibl. nat. p. 42 : « Boyer avait fait la *Thébaïde* qui était très mauvaise. » M. P. Mesnard (notice sur la *Thébaïde*, Racine des gr. Ecr., t. I, p. 382. note) fait observer que dans le théâtre de Boyer il ne se trouve aucune pièce portant ce titre. Mais le *théâtre* de Boyer ne contient pas toute son œuvre. Brossette n'est pas d'ailleurs seul à parler de sa *Thébaïde.*

Digne de *son* encens et digne de *ses* vers[1],

Bientôt après il enverra aux petites maisons :

> Ce fougueux l'Angeli, qui de sang altéré
> S'en alla follement, et pensant être Dieu
> Courir comme un bandit qui n'a ni feu ni lieu[2].

Voilà bien des humeurs et des fantaisies de poète.

Il importait, en vérité, fort peu que Racine cherchât ses personnages plutôt en Grèce qu'en Italie, l'essentiel aurait été que, connaissant mieux son propre génie, il cessât de suivre en écolier les exemples de Corneille, et ne forçât pas son talent à se régler sur un maître auquel il ressemblait si peu. Il était trop jeune alors pour le comprendre et Boileau ne me semble point avoir été plus en état que lui de s'en apercevoir. Personne en ce temps, excepté Molière peut être, ne s'imaginait qu'on pût concevoir et faire parler les héros tragiques autrement que l'auteur des *Horaces*. Sans doute, on les efféminait, par une docte et sublime complaisance pour le goût des délicats[3], mais l'on ne s'avisait point de les faire descendre de leur hauteur guindée, pour en faire de simples mortels. C'étaient, ainsi que Dorante le dit si bien dans la *Critique de l'Ecole des Femmes*, des portraits où l'on ne cherchait point la vraisemblance, et l'imagination qui se donnait l'essor, laissait souvent le vrai pour attraper le merveilleux[4]. L'*Alexandre* fut conçu d'après cette méthode : au lieu de le peindre d'après la nature, le dramaturge novice le peignît sur le patron du César de la *Mort de Pompée*. Toutefois il réussit assez dans cette copie pour faire illusion, si bien que Saint-Evremond écrivit à cette occasion, cette phrase si souvent répétée depuis : « La vieillesse de Corneille me donne bien

[1] Avant lui Furetière, un contemporain de Boyer, avait dit dans son *second factum* (Amsterdam, 1685, in 12, p. 11) : On lui a reproché un jour de prêcher dans les déserts de la Thébaïde, à cause de la solitude qui se trouva à la représentation d'une de ses pièces qui portait ce nom.

[1] *Satire* VII, v. 24.

[2] *Satire* VIII, v. 101, 105 et 106.

[3] Corneille, *Sophonisbe*, 1663. *Au lecteur*.

[4] *Critique de l'Ecole des Femmes*, sc. VII.

moins d'alarmes, je n'appréhende plus tant de voir finir avec lui la tragédie. Je voudrais qu'avant sa mort il adoptât l'auteur de cette pièce, pour former avec la tendresse d'un père son vrai successeur [1]. » On sait que Corneille ne partageait point cette espérance ; le vieux poète ne croyait pas que sa succession dût s'ouvrir de sitôt : il n'admettait pas surtout que Racine pût jamais devenir son héritier. Lorsque ce dernier lui avait présenté sa pièce avant de la faire jouer, il lui dit après la lecture, qu'il avait un grand talent pour la poésie, mais qu'il n'en avait point pour la tragédie et il lui conseilla de s'appliquer à autre chose [2]. « Aux yeux de Saint-Evremond même, l'illusion n'était pas complète. Sous cette imitation spécieuse de son vieux maître, il découvrait confusément il est vrai, ce qui formera le caractère principal de la tragédie racinienne. « Il ne comprend pas, dit-il, l'antiquité, son Alexandre est mesquin, et tous les héros grecs ou indiens parlent et sentent en gentilshommes français [3]. » La critique est en partie fondée, c'est, en effet, le défaut du nouveau tragique, mais c'est aussi son mérite. Il s'essaie dans *Alexandre* à ce qu'il fera plus tard. D'une façon inconsciente, à l'exemple de Molière, il ne peint pas toujours ses personnages d'après une idée préconçue de noblesse et de grandeur, il étudie la nature, il regarde autour de lui et ne perd point de vue le milieu qui l'entoure. Ses héros ne sont pas des êtres abstraits, ce sont des hommes vivants, et pour me servir d'une expression trop en vogue aujourd'hui, il leur donne des sentiments vécus. Le danger de cette méthode c'est de confondre les traits immuables de l'humanité avec les singularités de la mode et les travers passagers d'une époque ; mais elle a l'immense avantage de laisser voir le monde tel qu'il est, et non point tel qu'on voudrait le faire. Boileau vit-il que son ami tendait instinctivement dès lors à transformer la tragédie par cette manière personnelle de la concevoir ? Cela me paraît

[1] *Dissertation sur l'Alexandre de Racine. Œuvres mêlées de Saint-Evremont*, édit. de 1706, in-12, t. II, p. 322.

[2] Lettre de Valincourt à d'Olivet. *Histoire de l'Académie*, t. II, p. 336. — *Mémoires sur la vie de Jean Racine*, p. 227.

[3] *Dissertation sur l'Alexandre*, p. 322.

bien douteux. A défaut de cette clairvoyance, découvrit-il au moins les côtés faibles d'*Alexandre ?* Se rendit-il compte, comme le fit plus tard Louis Racine, que l'amour dans cette pièce en paraît faire le nœud, tandis qu'un des plus glorieux exploits du héros n'en paraît que l'épisode[1] ? J'ai peine à le croire, je l'avoue. Malgré son *Dialogue sur les héros de roman*, qui semble être de ce temps, il n'avait pas encore d'idées arrêtées et de goût formé sur l'emploi de l'amour au théâtre. Les délicats en voulaient partout, mais personne ne savait le distinguer de la galanterie. Aussi des deux reproches contradictoires adressés à Racine par ses envieux, l'un qu'Alexandre n'était pas assez amoureux, l'autre qu'il ne venait sur la scène que pour parler d'amour [2], le premier toucha plus vivement Despréaux que le second. Cela s'explique très bien par les circonstances : la vogue était aux doucereux et Quinault était un rival autrement redoutable que Corneille. Le vieux maître, malgré sa gloire incontestée, se débattait en vain dans ses avertissements au lecteur contre le goût dominant ; l'autre, au contraire, était l'homme du jour ; élégant, bien fait, de belle prestance, parleur doux et insinuant, versificateur facile, cultivant avec un égal succès la tragédie et la comédie, il avait les amours du public. C'était lui qu'il fallait combattre et renverser, si l'on voulait déblayer le terrain. Boileau ne s'y épargna guère. Il commence le feu par ces vers si connus :

> Si je pense exprimer un auteur sans défaut,
> La raison dit Virgile et la rime Quinault ;

il continue la guerre dans le *Repas ridicule:* mais en malin stratégiste, il a l'air de n'en vouloir qu'à son ami. Il fait dire à un de ces nobles campagnards, grands lecteurs de romans, qui l'ont fait enrager par leurs longs compliments, tirés du *Cyrus:*

> Je ne sais pas pourquoi l'on vante l'Alexandre :
> Ce n'est qu'un glorieux, qui ne dit rien de tendre [3].

[1] L. Racine, *Remarques sur les tragédies de J. Racine, Œuvres*, t. v, p. 320.
[2] Voyez la *première préface* de Racine.
[3] *Satire* II, v. 19 et 20 — *Satire* III, v. 43 à 45 — 185 à 188.

Ces deux vers, sous forme de reproche, contiennent une louange et justifient Racine. « L'amitié sans doute, a dit La Harpe, aveuglait Despréaux[1]. » L'amitié ne l'aveuglait pas, mais ses yeux n'étaient pas bien ouverts. Il ne s'apercevait pas encore clairement que les galanteries débitées par le héros macédonien étaient déplacées dans sa bouche et ridiculement langoureuses. Il le sentait d'autant moins qu'il les comparait aux fadeurs du tragique doucereux en butte à ses sarcasmes. Les vers sur l'*Alexandre* appellent les autres non moins célèbres :

> Les héros, chez Quinault, parlent bien autrement
> Et jusqu'à « je vous hais » tout s'y dit tendrement.

Si Boileau se jetait à corps perdu dans la mêlée, Racine de son côté n'y allait pas de main morte, et tandis que son allié drapait l'auteur d'*Astrate*, lui ne craignait pas d'attaquer par des allusions transparentes un plus noble adversaire. « J'ai eu, disait-il avec une amertume ironique, le plaisir de voir plus de six fois de suite le visage de mes censeurs. Ils n'ont pas craint de s'exposer si souvent à entendre une chose qui leur déplaisait ; ils ont prodigué généreusement leur temps et leurs peines pour la venir critiquer, sans compter les chagrins que leur ont peut-être coûté les applaudissements que leur présence n'a pas empêché le public de me donner[2]. » A [illegible] ans d'intervalle, avec autant de malice, mais avec beaucoup plus d'amertume, Racine reprenait la pensée que Despréaux avait dit en vers à propos de l'*École des Femmes* :

> Si tu savais un peu moins plaire,
> Tu ne leur déplairais pas tant.

Cependant [illegible] dans cette préface même de superbe et [illegible] le jeune dramaturge [illegible] une poétique nouvelle de la tragédie [illegible] dans ces lignes remarquables : « [illegible] se plaignent-ils, si tou-

1. [illegible] A[illegible]. Paris [illegible]
2. [illegible]
[illegible]

tes mes scènes sont bien remplies, si elles sont bien liées nécessairement les unes aux autres, si tous mes acteurs ne viennent point sur le théâtre que l'on ne sache la raison qui les y fait venir, et si, avec peu d'incidents et de matière, j'ai été assez heureux pour faire une pièce qui les a peut-être attachés malgré eux depuis le commencement jusqu'à la fin?» Ceux qui ne peuvent se figurer Racine faisant un pas sans l'aide et l'appui de Boileau[1] voient peut-être une inspiration de ce dernier, dans cette conception si logique et si neuve de la tragédie. Le fils même de Racine, émerveillé du saut prodigieux que fit le génie de son père en passant tout à coup d'*Alexandre* à *Andromaque* n'a-t-il pas écrit: «Cette vigueur lui fut inspirée par Boileau devenu son ami[2]?» A dire mon sentiment, et sans vouloir réduire à néant l'heureuse influence de Despréaux, je crois qu'elle n'alla jamais jusqu'à révéler à Racine un système nouveau d'action tragique. Son attention était attirée particulièrement, tous les témoignages le disent et lui-même l'avoue « en cent endroits divers », sur les questions de forme et de style. Penser sainement, écrire avec clarté, dire sans s'avilir les plus petites choses, entretenir un perpétuel accord entre la rime et la raison, entre l'expression et la poésie, révérer la langue, voilà sa principale ambition, pour lui-même et pour les autres. Racine n'attachait pas moins de prix à ces qualités essentielles de forme, mais il ne connaissait pas ces âpres et rudes combats que Boileau soutenait du matin jusqu'au soir avec la rime, cette esclave quinteuse et désobéissante. Le satirique travaille et s'évertue, il sue vainement, recommence vingt fois son ouvrage et finit par dire :

[1] Louis Racine après avoir dit que son père s'écartait de la nature, ajoute: Boileau sut l'y ramener. *Mém.* p. 218. Voir l'*Éloge de Despréaux* par d'Alembert (*Œvres philosophiques et littéraires*), Paris, J.-Fr. Bastien, 1805, t. VII, p. 73 à 77, et la note 11, p. 144 à 148, et surtout p. 146.

[2] Il compare ce saut à celui des coursiers des dieux franchissant l'espace. *Remarques*, etc. t. v, p. 345. — Combien La Harpe est plus vrai lorsqu'il dit, *ibid.* p. 225. « Racine dans *Andromaque*, ne devait rien qu'à lui-même. » — La Harpe, dont on fait si peu de cas aujourd'hui et que l'on pille effrontément, a une très bonne page sur la révolution dramatique opérée par Racine. *Ibid.*, 224 et 225.

Si j'écris quatre mots j'en effacerai trois.

Racine, au contraire, ressemble sur ce point à Molière.

Jamais, au bout du vers, on ne le voit broncher [1].

Cette facilité était pleine de périls, et nous avons vu qu'il s'en défia toujours. Boileau n'éveilla pas cette défiance, mais il la tint continuellement en haleine, et l'éclaira de ses remarques et de ses conseils. Censeur vigilant autant que solide, il ne se départit jamais de ce rôle, et de la *Thébaïde* jusqu'à *Phèdre* rendit au plus parfait de nos écrivains tragiques l'inestimable service de l'obliger à se surveiller sans cesse, à se montrer de plus en plus exigeant pour lui-même. De cette manière, et non par je ne sais quelles recettes empiriques, il lui apprit à faire difficilement des vers faciles. Mais, répétons-le vite, il fut payé d'un juste retour : le censuré se fit censeur, censeur minutieux, rigide, sévère au point de paraître incommode à un homme moins endurant pour les critiques d'autrui qu'il ne demandait aux autres de l'être pour les siennes [2].

Les deux amis s'entr'aidaient donc constamment, mais ne se dirigeaient pas. Ils se consultaient principalement sur le style, quoique la forme ne fût pas leur unique souci. Quand il s'agissait du fond même des choses, ils se donnaient aussi réciproquement des avis sincères. La solide raison de Boileau, son sens droit et lucide lui permettaient de venir en aide à Racine, pour la composition de la *Thébaïde* et d'*Alexandre*, par d'utiles conseils. Mais nous l'avons dit plus haut, s'il se mettait aisément au courant des progrès du bon goût, il ne les devançait pas. Très agile à se tourner du côté de la lumière, il la voyait vite, mais ne la faisait pas ; il attendait qu'elle fût faite pour l'apercevoir.

On en a de nombreux exemples dans le cours de sa carrière. Quelque temps admirateur de Mlle de Scudéry, il fut très longtemps encore séduit par l'esprit de Voiture. Par

[1] Voyez *Satire* II, v. 13 à 15, ; 51 et 52, et 8.
[2] Lettre de Boileau à Brossette, 2 août 1703.

contre, il ne sut pas apprécier Saint-Évremond[1], et, s'il a loué Benserade[2], il n'entra jamais entièrement dans la facilité de La Fontaine.

Le juge, intègre toujours mais non pas infaillible, n'a donc pas été plus vite que les autres.

Ne nous étonnons donc point s'il a laissé passer, s'il a même autorisé des fautes de Racine, et s'il ne les a blâmées qu'après coup, quand le mal était irréparable. Il n'a pas vu sur le moment, c'est-à-dire quand il importait de les voir, les défauts d'*Alexandre*. Nous verrons plus tard qu'il n'a aperçu qu'après coup, lorsque le public s'était déjà prononcé, ceux qu'il a relevés dans *Andromaque*, *Britannicus* et *Bérénice*. Au reste, il porta la peine de son manque de clairvoyance, au sujet de la seconde tragédie de Racine. On sait qu'il composa, je ne saurais dire précisément en quelle année, le charmant *Dialogue des héros de roman*[3]. Il ne voulait pas l'imprimer, mais il le savait par cœur et le récitait partout. Ses amis le retenaient et en faisaient des copies de mémoire. Un jour, quelque plaisant intercala dans une de ces copies une scène qui ne déparait pas les autres. L'*Alexandre*, de Racine, y paraissait avec l'*Astrate*, de Quinault, et l'*Ostorius*, de l'abbé de Pure, et passait comme eux sous les sarcasmes de Diogène et les verges de Pluton. Et ce qui relevait encore le sel de cette plaisanterie, c'était cette réflexion du dieu des enfers : « On avait bien raison, là-haut, de plaindre la Macédoine de n'avoir pas eu de petites maisons pour le renfermer. » Faire allu-

[1] Il appelle dans la préface de sa première édition une œuvre de Saint-Évremond « une prose fade et insipide que tout le sel de ses vers ne pourront pas relever ». A ses yeux Saint-Évremond était un charlatan de ruelles, un faux Aristarque qui veut toujours juger comme Perrin Dandin. *Bolæana* CXIX, p. 147.

[2] *Art poét.*, ch. IV, v. 199, 200.

[3] Sur la date de ce dialogue satirique, les souvenirs de Boileau manquent de précision. Brossette a dit qu'il avait été composé à la fin de 1664 et en 1665; sur quoi Berriat, tome III, p. 41, note 3, le reprend et le dément; mais Despréaux lui-même n'a-t-il pas dit : le lieutenant Tardieu et sa femme avaient été assassinés à Paris la même année que je fis ce dialogue, c'est à savoir en 1664. (Corresp. de Brossette, éd. Laverdet, p. 333.) Or Tardieu fut assassiné le 24 août 1665. — Je crois que le dialogue n'a été composé que pendant les années suivantes.

sion, à propos du héros transformé par Racine en amoureu
transi, à l'un des passages les plus critiqués de la satire su
l'*Homme*, n'était-ce pas battre deux fois Boileau de ses pr
pres armes [1] ?

La tragédie d'*Alexandre* fait époque dans la vie de Raci
et dans notre histoire littéraire, elle eut assez de succès po
mettre son auteur hors de pair, elle fut l'occasion de
rupture avec Molière. On sait que, jouée tout d'abord sur
théâtre du Palais-Royal, elle fut, quelques jours après, por
à la sourdine aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne. Molière,
justement froissé du procédé, cessa de voir Racine. Ses amis,
non sans raison, parlèrent d'ingratitude ; elle était flagrante,
en effet, si l'on s'attache seulement aux services matériels
que le jeune poète avait pu recevoir du comédien ; elle est
plus grave encore, si l'on réfléchit à ce que l'auteur tragi-
que doit aux exemples, sinon aux leçons directes du grand
comique. On l'admire avec raison comme le peintre des
passions, il avait reçu de la nature le talent nécessaire pour
le devenir, mais de qui donc a-t-il appris à le mettre en œu-
vre, sinon de celui qu'on a nommé le contemplateur? Il en
procédait déjà, lors de leur rupture, il en procédera davan-
tage encore dans la suite. Il apprend à cette école à s'atta-
cher au vrai, à chercher les traits de ses héros moins dans
l'imagination et l'abstraction que dans l'observation de la na-
ture, à concentrer son action sur un petit nombre de per-
sonnages et d'incidents. Il serait inexcusable d'avoir si mal
récompensé ces services précieux, si lui-même avait pu se
rendre compte de l'étendue de ses obligations. On doit ren-
dre cette justice à Despréaux, il l'empêcha d'abord de
commettre cette ingratitude. Les amis de Racine l'enga-
geaient à donner *Alexandre* à l'hôtel de Bourgogne, il résis-
tait et voulait le faire représenter par la troupe de Molière,
Boileau le décida par une saillie. Il dit « qu'il n'y avait plus de
bons acteurs à l'hôtel, qu'il y avait encore le plus habile mou-
cheur de chandelles qui fût au monde et que cela pouvait
contribuer au succès d'une pièce [2]. » La première affirmation

[1] *Satire VIII*, v. 110. — La scène d'*Alexandre* chez Pluton parut, pour
la première fois, dans l'édition des Œuvres de Racine, de 1713.

[2] Brossette, *Sat. III*, v. 185.

était fausse et la plaisanterie sans grand sel, mais une indélicatesse était évitée à Racine. Malheureusement, quelques semaines plus tard, lorsqu'il donna, sans rien dire, sa tragédie aux comédiens rivaux de Molière, Boileau ne fut pas prévenu ou ne fut pas écouté.

Ici finit la première période des relations du satirique avec ses amis. Nous avons essayé d'en définir le véritable caractère : Une sorte d'enseignement mutuel, où, tour à tour, nos grands écrivains s'encouragèrent, se soutinrent, s'éclairèrent de leurs conseils et de leurs exemples, où chacun fut moniteur à son jour, mais où personne, à proprement parler, ne joua le rôle de maître et de directeur.

La rupture de Racine avec Molière ne fit pas cesser les relations, mais le faisceau était brisé et la petite société ne fut plus jamais au complet. Rien ne prouve, en effet, que les deux auteurs dramatiques se soient trouvés depuis réunis. Despréaux continua de voir Molière, qui prisait beaucoup ses conseils[1]. La Fontaine qui, d'ailleurs, fit toujours un peu bande à part, resta l'ami des trois autres. Quant à Racine et à Boileau, leur intimité devint chaque jour plus étroite, c'est dire qu'ils continuèrent l'un avec l'autre cette sorte d'enseignement mutuel que nous avons essayé de caractériser. Le rôle de Despréaux, comme moniteur littéraire, n'est donc pas terminé. Son action sur ses amis devint même plus envahissante, sinon plus forte, à mesure qu'il grandit dans l'estime publique. Il est donc de plus en plus important d'en préciser exactement l'étendue et l'efficacité. Mais avant de continuer cet examen, il est nécessaire de s'arrêter un moment et de revenir en arrière. Despréaux ne s'est pas seulement formé parmi ses amis du Parnasse. Il est né, il a grandi dans une famille bourgeoise et dans la poudre du greffe ; il a fréquenté le palais, hanté les avocats et les magistrats, été reçu dans l'intimité du président de Lamoignon. Enfin il a vécu dans la société des grands seigneurs et la Cour n'a pas été pour lui un pays étranger. Ces différents milieux n'ont pas moins con-

[1] Boileau resta uni à Molière, qui venait le voir souvent, et faisait grand cas de ses avis. (*Mémoires* de L. Racine, p. 262) Nous savons que Boileau allait également voir Molière ?

tribué que le milieu purement littéraire de nos grands écr vains au développement de son talent et de son caractère. faut donc le suivre sur ces autres théâtres, essayer de d couvrir ce qu'il y fut réellement, ce qu'il dut à cet entoura plus divers et plus mêlé. L'on pourra revenir ensuite à s amis du Parnasse et puis à l'*Art poétique*.

Ch. Revillout.

QUATRE FABLES

IMITÉES OU TRADUITES DE LA FONTAINE

EN PATOIS SAINTONGEAIS

Le Louc et l'Ignâ

Qu'o sége dit tout crut ou que n'on zou chanfrouêse,
La force ést peurtout la borgeouêse.

In Ignâ, qu'avait fouit dau tet,
Bevait au long de la Selouère.
En tieûl endret venit otout, coume peur bouére,
In Louc monstreux que la faim chacotait.
« Drôle, dissit le Louc, tielle êve ést bein brouillée ;
'L'ést toué qui tu l' l'as sagouillée ?

Le Loup et l'Agneau (Livre I, fable 10)

Que ce soit dit tout cru ou qu'on l'exprime en belles phr force est partout la maîtresse.

Un Agneau, qui avait fui de l'étable, buvait le long de noire [1]. En cet endroit vint aussi, comme pour boire, un Lo trueux que la faim aiguillonnait. — « Petit, dit le Loup, est bien brouillée ; c'est toi qui l'as agitée ? Qu'y viens-tu

[1] Un des affluents de la Charente.

Que z-y veins-tu de faire? A ne sent guière à bon.
— Ho, qu'hazardit l'Ignâ, mon sieu, vous fais pardon!
Tenez, qu'i dit, argadez vère
Si j'aî gavagné la rivière :
J'aî bounement, mon biâ mon sieu,
Fait coume tieu,
D'étant lâ, sans grouiller de piace.
L'êve, oussi bein, de vous sus moué, devale en bas;
Vous l' l'enchouti, j'ou peuris pas.
— Tu l' l'enchoutis! brâillit le câlin en petrasse.
Antan, tu m'as gniargué; te queneus, j'aî bons œil.
— Antan? J'aî pas deux mouê ; seus encouère au remeuil ;
(Que le belard marmusit, tout en tremble.)
— Olést donc ton frère ; i te semble.
— Seus seul de drôle. — In cousin, oussi beun.
Fasez-vous pas bande ensemble,
Le chrétien, l'oueille, et le cheun?
Tu payeras peur zeux tous la ribote... »
Et le malbétiâ, se lançant,
Au bouê l' l'empourte à sa charmote
Et chique tieû paure inocent.

Elle ne sent guère bon. — Ho ! hasarda l'Agneau, Monsieur, je vous demande pardon ! Tenez, dit-il, regardez si j'ai gâté la rivière : j'ai tout bonnement, mon beau monsieur, fait comme ceci, d'où je suis, sans bouger de place. L'eau, aussi bien, de vous sur moi, va en descendant. Vous la souiller, je ne le pourrais pas.— Tu la souilles ! s'écria le gredin en colère. L'an passé, tu m'as nargué. Je te reconnais, j'ai de bons yeux.— L'an passé ? Je n'ai pas deux mois, je suis encore au pis de ma mère (murmura en tremblant la bêlante créature). — C'est donc ton frère ; il te ressemble. — Je suis seul enfant. — Un cousin alors. Ne faites-vous pas bande ensemble, le chrétien, la brebis et le chien? Tu paieras pour eux tous la ribote.... » Et le méchant animal, s'élançant, au bois l'emporte sur son échine (comme au jeu de la chèvre-morte) et dévore ce pauvre innocent.

Le Louc et le Renard

A cause ést-ou qu'Isope a teurjou son Renard
Coume exemple à bailler peur la finasserie ?
M'ést avis que le Louc n'en teint sa boune part.
I n-en at, à dés foué, bein mais, vous zou parie.
Pôrsuit o be jappant la faim,
Cré pas qu'o s'en vouége in pus fin.
Lés queneus prou tous deux, et, qu'Isope m'eskiuse !
Je baille au maitre Louc le promier prix de ruse.
L'autre a peurtant soyut in cot le fiancer.
Vas vous dire coument. Le Renard vut in ser
Se mirer dans n-in poué la lune, raide-pieine.
« In feurmage ! sti ; boune aubaine ! »
In sillâ pendait ; le second
Piongeait peur ine corde au fond.
Le Renard, abramit, (o rend fou, la fringale ;)
Dedans la seille vide incontinent s'estalle,
Et, brrr...! dans l'êve le velâ.
De feurmage, i n'en trouit jâ,

Le Loup et le Renard (XI, 6)

Pourquoi est-ce qu'Ésope a toujours son Renard comme exemple à citer pour l'astuce ? Il me semble que le Loup en tient sa bonne part. Il en a parfois bien davantage, je vous le parie. Poursuivi ou poussé par la faim, je ne crois pas qu'il s'en voie un plus retors. Je les connais assez tous les deux, et, qu'Ésope m'excuse, je donne au maître Loup le premier prix de ruse. L'autre a pourtant su, une fois, l'enjôler. Je vais vous dire comment. Le Renard vit un soir se mirer dans un puits la lune à son plein. — « Un fromage, dit-il. Bonne aubaine ! » Un seau pendait ; le second plongeait, le long d'une corde, au fond. Le Renard, bramant (cela rend fou, la fringale), dans le seau vide incontinent s'installe, et, brrr...! dans l'eau le voilà. De fromage, il n'en trouva mie ; mais, oui bien de l'ennui, de la honte, de la bile, en abondance. — « Je suis, dit-il, perdu, à moins qu'il ne vienne au puits un autre alouvi comme moi, et qu'une

Mais voué be de l'enneû, de l'honte,
De la bile, tant qu'à bon compte.
« Seus, sti qu'i dit, peurdut, au mein qu'o vinge au poué
In autre aloubit coume moué
Et qu'ine minprise pareille
L'incite à s'embarquer lassus dans l'autre seille. »
En deux jôr et deux neut, pas in chat ne venit.
La lune, qui peurnait de l'âge, s'entoumit,
Coume in grant tôrtiâ de ménage
Que son çarne a peurdut ine urée au rougnage.
Noute Renard se comptait pus vivant.
Mal à peurpoû. Dans la neut en suivant,
Il aparçouet in Louc : « Hé, sti, compère,
Veins çâ touétout manger de tieû feurmage mou
Qu'il avant appourté de Lamothe en Pouétou,
Qui vaut in ékiu queme in sou.
Ol at lô-temps que je t'espère.
Si je me seus parmit sans toué, queme in gormand,
De z-y faire tielle entoumure,
Le chantiâ qui n-en reste a prou bele tôrnure.
Mons donc dans le sillâ ; veins zou q'ri vîtement ! »
Le Louc, (tant que la faim, faut crère, le travaille !)
Gobe tieû conte de quenaille,

méprise pareille l'incite à s'embarquer là-haut dans l'autre seau. » En deux jours et deux nuits, pas un chat ne vint. La lune, qui prenait de l'âge, s'entama, comme un grand gâteau de ménage dont le rond a perdu une bordure au rognage. Notre Renard ne se regardait plus comme vivant. C'était à tort. Dans la nuit d'après, il aperçoit un Loup. — « Hé, dit-il, compère, viens ici manger, toi aussi, de ce fromage mou qu'on a apporté de Lamothe-en-Poitou [1], qui vaut un écu comme un sol. Il y a longtemps que je t'attends. Si je me suis permis, sans toi, comme un gourmand, d'y faire cette entamure, le chanteau qui en reste a assez belle tournure. Monte donc dans le seau ; viens vite le chercher ! » Le Loup (tant la faim, il faut croire, le travaille !) gobe ce conte d'enfant, descend et va changer de place, le nigaud ! avec le finot d'en bas.

[1] Lamothe-Saint-Héraye, centre producteur de bons fromages.

Devale et va changer de piace, le colas!
Avec tieû fin-finaud d'en bas.

Et, coume si lés louc tout seûl manquiant de téte,
Je n-en rions. Dame, peurtant,
Qu'ést-i, l'houme (en vous respectant !)
Qui, de sés jôr, n'agit en bète ?

Lés Raine piaillant in Roué

Lés Raine in jôr dissiyant :
« Velons pus de Republique ! »
Et le tabut qu'a fiyant
Fut l'auteur que Jupin leux baillit, en repllique,
In grant lâgnou de Roué, bein prou bon peur zeux clli[illegible]é.
Tieû Roué, venut d'en sus, parmi zelle, en chéyant,
Causit dau tribouil sans doute,
Pusqu'i disant que teurtoute,
Pourichouse coume a sont,
Se saquiyant au piein fond
De la vase de zeux cllône.

Et, comme si les seuls loups manquaient de tête, nous en rio[illegible]s. Dame, pourtant, qui est-il l'homme qui, de sa vie (sauf votre respect !), n'agit en bête ?

Les Grenouilles demandant un Roi (III, 4)

Les Grenouilles dirent un jour : « Nous ne voulons plus de Répu[illegible] blique ! » Et le tapage qu'elles firent fut cause que Jupin leur donna, en réponse, un grand lambin de Roi, bien assez bon pour leur clique. Ce Roi, venu d'en haut, parmi elles, en tombant, causa de l'agitation sans doute, puisqu'on dit que toutes, peureuses comme elles sont, se cachèrent jusqu'au fond de la vase de leur étang. Ce Roi, gros comme

Tieû Roué, grou queme in sat, long de tiinze à vingt z-aune,
Etait in biâ chebron, en sap o beun en pin,
De la touéture à Jupin.
In cot chet, i ballit, pardienne! sus la mare.
O fouiyit in grant, grant moument,
Avant qu'ouqu'ine Raine, agare,
Montrisse son nez tant sement.
Ine s'hazarde enfin, trouê, quatre, in régiment.
Peurtout o mouve dare-dare.
Châqu'ine, ol ést bein meux, mont, se jouque et s'épare
Dessus l'échine à tieû Roué, bounicot
Qui, coume étant de bouê, rèpre et ne soune mot.
Béintoû : « Coac! A bas tieû faignant! Qu'i déloge!
Jupin, troque-nous-leu ! Chanterons toun éloge ! »
A pardiyant au change : in Ripoton, vrioge,
Chet, sus zelle, lés fremoge.
Et n-en vrelute combeun.
La bande brâille, a s'adeuille.
« Je vous acoute pus, dissit Jupin, pus reun;
Ne seus jâ vâlet de gueurneuille.
Sous la Republlique, en peurmier,
Ariez-vous pas dut vous régner?
O vous follait in Roué : vous l' l'ai douné magniable.

un sac, long de quinze à vingt aunes, était un beau chevron, en peuplier ou en pin, de la toiture de Jupin. Une fois tombé, il flotta, parbleu! sur la mare. Il s'écoula un grand, grand moment, avant qu'aucune Raine, voyez cela ! montrât seulement son nez. Une se hasarde enfin, trois, quatre, un régiment. Partout cela remue (comme poissons) dare-dare. Chacune, c'est bien mieux, monte, se juche et s'étend sur l'échine de ce Roi bonasse, qui, comme étant de bois, se tient coi et ne dit mot. Bientôt : « Coac! A bas ce fainéant! Qu'il déloge! Jupin, troque-le-nous ! Nous chanterons ton éloge! » Elles perdirent au change : un Plongeon, pétulant, tombe sur elles, les secoue (comme un fumier) et en assomme un grand nombre. La bande crie, elle s'affligе. « Je ne vous écoute plus, dit Jupin, plus du tout. Je ne suis pas valet de grenouilles. Sous la République, en premier lieu, n'auriez-vous pas dû vous établir commodément ? Il vous fallait un Roi ! Je vous l'ai donné débonnaire. Vous en avez voulu un qui toujours se

Vous n-en avez velut in qui grouille teurjou :
Vous l' l'avez ; eh be, gardez-lou,
Crainte qu'in autre set le diable. »

La Mariaude

Qu'ést qu'o sart qu'ine mariaude
Tâline tant peur dire Voué ?
O pourte pas bounheur de faire sa fiéraude.
Coume peurve, il avant cité souventefoué
Tielle qui, velant tout peur soué,
Soitait in jéne, in jolit houme,
Noblle, espirituel, aimable, moyenneux.
O venit dés galant, tieu qu'ol avait de meux,
De tous lés racoin dau royoume.
A n-en trouit ouqu'in qui li riyisse au kiœur.
« Révant-î, tiellés gas ? Ol ést, stelle, tout coume.
Avec moué s'hazarder de patter ! Quiel malheur !
Leux en baraî, stelle, dés noce ! »
L'in badait trot le bet, l'autre avait trot de loce ;
In autre était rallut, in autre de gingoué ;

remue : vous l'avez ; eh bien, gardez-le, de crainte qu'un autre ne soit le diable. »

La Fille (VII, 5)

Que sert-il qu'une fille à marier diffère tant pour dire Oui ? Cela ne porte pas bonheur de faire la fière. Comme preuve on a souvent cité celle qui, voulant tout pour soi, désirait un homme jeune, joli, noble, spirituel, aimable, à grands moyens. Il vint des prétendants, ce qu'il y avait de mieux, de tous les recoins du royaume. Elle n'en trouva aucun qui lui sourît. « Rêvent-ils, ces gaillards-là ? C'est, dit-elle, tout comme. Avec moi se hasarder de lutter ! Quelle pitié ! Je leur en donnerai, dit-elle, des noces ! » L'un avait sans cesse la bouche bée, l'autre avait trop de langue ; un autre était tout en jam-

Tieûllâ rougeard, et tieû bianchouê.
A n-en passit ine seguelle.
A l'lés achintrit tous en mèle.
Emprès le tour dès bons, tieû dès meins valureux.
Qui ne fuyant jâ pus hureux.
« Ho bein, stelle, s'o deut n'en veni que de mème,
Je mettrons le tarouil. Peurfeurris meux cent cot
Faire de ma vie in carème
Que de prenre in de tiellés sot.
Réprons ; seus pas si veille encouère ! »
A force de réprer, dame, a s'aveillounit,
Et, peur dés biâ galant, bon ser ! O fut finit.
Paure fille ! D'avouer si haut pourté la glouère,
Coume a zou regrouettit ! A s'en rougeait lés det.
Alle allait d'in mirour à l'autre, alle argadait
Si son teint peurdait tieûque chouse.
A s'agetit in pot de nègre, in pot de rouse,
Peur sés usse, sés piau, sés jote, eccœtera ;
Peus dés poudre de riz, de ra.
A sembiait en tieu rolle au maçon qui travaille
A regréyer ine muraille.
A n'était poin encouère à boutre à la feraille.
A se dissit qu'en lieur d'espérer tieû moument,
O follait qu'a teurchisse in marit vîtement,

bes, un autre tout de guingois ; celui-là rougeaud et celui-ci très pâle. Elle en passa une troupe. Elle les repoussa tous sans distinction. Après le tour des bons, celui des gens de moindre valeur, qui ne furent pas plus heureux. « Oh bien, dit-elle, s'il doit n'en venir que de semblables, nous mettrons le verrou. Je préférerais cent fois faire de ma vie un carême plutôt que de prendre un de ces sots. Donnons-nous du répit ; je ne suis pas encore si vieille ! » A force de différer, dame, elle vieillit ; et, pour de beaux amoureux, bon soir ! ce fut fini. Pauvre fille ! D'avoir été si ambitieuse, comme elle le regretta ! Elle s'en rongeait les doigts. Elle allait d'un miroir à l'autre, elle regardait si son teint perdait quelque chose. Elle s'acheta un pot de noir, un pot de rose, pour ses sourcils, ses cheveux, ses joues *et cetera* ; puis des poudres de riz, de ra. Elle ressemblait, en ce rôle, au maçon qui travaille à ragréer une muraille. Elle n'était point encore à mettre à la

Qu'a ferait bein, lé tout, d'avouer de la seguance.
A trouit ; mais châqu'in poussit dés z-oh, dés z-ah,
De la vère, emprès tant et tant de menigance,
Bailler sa main à n-in pétrâ.

Pierre LAGARENNE.

ferraille. Elle se dit qu'au lieu d'attendre ce moment, il fallait qu'elle cherchât vite un mari, qu'elle aussi ferait bien d'avoir de la famille. Elle trouva ; mais chacun poussa des oh ! et des ah ! de la voir, après tant et tant de minauderies, donner sa main à un lourdaud.

LE GROUPE CT DE SANCTUS

DANS LES NOMS DE SAINTS EN PROVENÇAL

Certains noms de saints semblent avoir pris en France un *ch* prosthétique : Saint Chamant (Sanctus Amantius), Saint Chignan (Sanctus Anianus), etc. M. Michel Bréal a montré [1] que ce *ch* représente le groupe *ct* de *Sanctus* qui est venu se placer en tête du nom suivant. On a cru tout d'abord que ces noms pouvaient grossir la liste des mots français qui présentent le changement de *ct* latin en *ch*. En réalité on ne les retrouve comme noms de lieux avec ce *ch* d'apparence prosthétique que dans certaines parties du domaine provençal ; dans le domaine de la langue d'oïl, ils ont aussi donné des noms de lieu mais sans *ch* initial : Saint Amant, Saint Aignan, etc [2]. Or tandis que l'on ne peut citer qu'un bien petit nombre

[1] Romania, II, p. 329.

[2] Je ne connais d'exception que pour Saint-Chamant que l'on trouve dans le département de la Marne à côté de Saint-Amand. Seulement il faut remarquer que tandis que la forme Saint-Amant est fréquente dans le Nord de la France et sert à désigner des groupes plus ou moins importants de population, la forme Saint-Chamant ne se rencontre que deux fois, au moins n'en ai-je pas trouvé d'autres exemples, et sert à

de mots français dans lesquels ce changement ait eu lieu, on sait qu'il est de règle dans plusieurs dialectes provençaux. Son importance y est même telle que l'on peut établir une classification de ces dialectes fondée en grande partie sur le traitement qu'il font subir à *ct*, *factum* par exemple donnant dans certains dialectes *fait*, dans d'autres *fach*[1]. Du reste les *Leys*, II, 208[2] citent *sanch* comme une forme dialectale : « per los sanch e las sanchas de paradis. » C'est donc bien à un fait de phonétique provençale que l'on a affaire ici.

On peut se rendre compte par ce qui vient d'être dit qu'il y aurait quelque intérêt à dresser la liste des noms de lieu dans lesquels *ct* est devenu *ch*. On en trouvera ci-dessous une liste établie d'après les dictionnaires topographiques de la Dordogne, de la Drôme, du Gard, de l'Hérault, des Basses-Pyrénées, le dictionnaire géographique de Vivien de Saint-Martin, le Trésor de chronologie de M. Mas-Latrie, les pouillés du diocèses de Cahors, de Clermont et de Saint-Flour, le cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, le vocabulaire hagiographique mis par l'abbé Chastelain en tête du dictionnaire de Ménage[3].

désigner des « lieux-dits »; de plus ces lieux-dits sont fort voisins l'un de l'autre : l'un est situé dans la commune de Chouilly, canton d'Épernay, l'autre dans la commune de Cuis (canton d'Arre) limitrophe de la commune de Chouilly. (Voir le dictionnaire topographique de la Marne). Il ne serait pas impossible que ces deux noms fussent d'importation provençale. C'est un point d'histoire locale à éclaircir.

[1] H. Suchier. *Le français et le provençal*, trad. par P. Monet, p. 73.

[2] Cf. Diez, *Gramm.*, trad. I, p. 239.

[3] On sait que les dictionnaires topographiques qui donnent de si précieux renseignements sur les formes anciennes des noms sont encore peu nombreux. J'ai suppléé du mieux qu'il m'a été possible à leur défaut, sans pouvoir combler toutes les lacunes. Je recevrai avec reconnaissance tous les renseignements qui pourront rendre cette liste moins incomplète et par suite plus utile.

Outre les ouvrages cités plus haut, j'ai consulté le pouillé du diocèse de Toul, les dictionnaires topographiques des départements suivants : Aisne, Aube, Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Marne, Meurthe, Meuse, Morbihan, Vienne, Yonne. J'y ai rencontré de nombreux Saint-Amant, Saint-Avit, Saint-Albin ou Aubin, Saint-Éloi, Saint-Ybard, etc. Mais, sauf l'exception signalée plus haut pour la Marne, je n'ai trouvé aucune forme présentant le *ch*, le *c* ou l'*s* d'apparence prosthétique. Je

Gironde.....	S. Euparchius.....	*S. Cibard*, canton de Lussac [1].
Charente. ...	S. Euparchius.....	*S. Cybard*, canton de Montmoreau [2].
—	—	*S. Cybard*, canton de Lavalette.
Dordogne....	S. Albinus.....	*S. Chalbi*, auj. S. Aubin-de-Lenquais, canton d'Issigeac.
—	S. Amandus.....	*S. Chaman*, (pouillé du XIIIe siècle), auj. S. Amand, canton de Vern.
—	—	*S. Chamans* (1664), auj. S. Amand, commune de Boisse.
—	S. Asterius.....	*Sanctus Chasterius* (1399), *S. Chastier*, *S. Chastey* (XVIe siècle), auj. S. Astier, ch.-l. de canton [3].

n'ai rien trouvé non plus dans le dictionnaire topographique des Hautes-Alpes. Il en a été de même pour les tables des cartulaires énumérés ci-dessous, à l'exception du cart. de Saint-Victor de Marseille qui m'a fourni Saint-Chamas : Cart. de l'abbaye de S. Père de Chartres, C. de l'abb. de S. Bertin, C. de l'égl. de Notre-Dame de Paris, C. de l'abb. de Savigny et de l'abb. d'Ainay, C. de l'abb. de Beaulieu, C. de l'abb. de Redon, C. de l'église cathédr. de Grenoble, C. de l'église d'Autun, C. de S.-Étienne-de-Baigne, C. de Brioude, C. de l'abb. de Lérins.

[1] D'après H. Suchier, (*Le français et le provençal*, trad. p. 71), Lussac est une localité française, mais la partie ouest du canton appartient au domaine provençal ; c'est bien dans la partie ouest que se trouve Saint-Cibard.

[2] M. Chabaneau me fait remarquer que Saint-Cybard de Montmoreau est compris dans la partie du canton de Montmoreau qui est de langue française et qu'à Angoulême, en pleine langue française, on ne connaît d'autre forme que Saint Cybard. Un des faubourgs de la ville porte ce nom. C'est, du reste, à Angoulême qu'aurait vécu Euparchius.

Il résulte de ce fait que la prosthèse de *c* assibilé, dans le cas qui nous occupe, n'est pas inconnue aux dialectes de la langue d'oïl, du moins à ceux qui sont parlés dans le voisinage des pays de langue d'oc, la prosthèse de *ch* restant purement provençale. Il est bien vrai que, selon l'abbé Chastelain, Eparchius est nommé en un canton de la Champagne S. Chipar. Mais pour déterminer la véritable valeur de cette indication, il faudrait savoir où et comment elle a été recueillie ; l'abbé Chastelain ne nous donne à ce sujet aucun renseignement.

[3] Dans le même canton, commune de Grignol, se trouve une an-

rdogne....	S. Avitus.....	*S. Chabit*, commune de S. Sernin-de-Reillac, canton du Bugue.
—	—	*S. Chauvit* (1483), auj. S. Avit-de-Vialard, canton du Bugue.
—	—	*S. Chavit*, cadastre du vill. de S. Avit, commune de S. Pierre-de-Cole, canton de Thiviers.
—	—	*S. Chavis*, *S. Chevie*[1] (1466),
—	—	*S. Savy* (cadastre).
—	S. Eumachius.....	*S. Chamassy*, canton de S. Cyprien ; *Sen Chamaci*
—	—	(XVIe siècle).
—	S. Euparchius.....	*S. Cybard*, commune de Mouleydier, canton de Bergerac ; *Sen Chibard* (pouillé du XIIIe siècle).
t.....	S. Amarandus.....	*S. Chamarand*, canton de S. Germain.
—	S. Anianus.....	*S. Chignes*, h. commune de Gramat.
—	—	*S. Chigne*, commune de Saignes, canton de S. Céré ; alias *S. Ginii* (pouillé du XVIIe siècle).
rrèze.... .	S. Amantius.....	*S. Chamant*, canton d'Argentat.
uy-de-Dome.	S. Amantius.....	*S. Chamand*, h. commune de S. Julien-de-Copel, canton de Billom[2].
—	—	*S. Chamand*, domaine, commune de Busséol, canton de Vic-le-Comte [3].

enne chapelle consacrée à Saint Astier, appelé dans les textes relatifs cette chapelle *Sen Chatier* (Dict. topog. de la Dordogne, s. v. Saint-stier.

[1] Il serait intéressant de savoir si le document qui donne cette forme it en français, ou du moins s'il a subi une influence française.

[2-3] Bien au nord d'Aurillac ; donné par H. Suchier (*op. cit.* p. 72) ime situé vers la frontière nord du domaine provençal où *ch* = *ct* tin.

Cantal.......	S. Amantius..........	*S. Chamant*, canton de Salers
Aveyron.....	S. Eligius [1], S. Electus [2]	*S. Chély d'Aubrac*, ch.-l. de canton.
Lozère......	S. Hilarius...........	*S. Chély d'Apchier*, ch.-l. de canton [3].
—	—	*S. Chély-Forain*, canton de S. Chély d'Apchier.
—	—	*S. Chély-du-Tarn*, canton de Sainte-Enimie.
Aude........	S. Amandus..........	*S. Chamans*, commune de Bizanet, canton de Narbonne, auj. Saint-Amand [4].
Hérault......	S. Anianus............	*S. Chinian*, ch.-l. de canton.
—	S. Aredius............	*S. Seriès* [5], canton de Lunel.

[1] D'après le vocabulaire hagiographique de l'abbé Chastelain.

[2] D'après le Trésor de chronologie de M. de Mas-Latrie.

[3] Au nord de Mende ; même remarque que pour Aurillac (v. p. 607, n. 3). — L'abbé Chastelain donne pour ces noms les formes *S. Chelirs* (et non *Chelris* comme on a imprimé à tort dans l'article de M. Michel Bréal déjà cité) et *S. Gely* ; cf. plus loin p. 609, n. 1.

[4] Mouynès : *Inventaire des archives de Narbonne* AA. Annexes, p. 374. Copie du milieu du XIVe siècle. Au moment où cette copie fut exécutée à Narbonne pour prendre place dans un Thalamus on devait prononcer *Saint-Aman*. En effet, ce nom, sous la forme S. Chamans, se trouve dans la liste des lieux composant la viguerie royale de Narbonne créée en 1349.

Cette liste est reproduite à la page suivante du manuscrit d'après un texte différent et pour un autre objet : les noms sont rangés dans un autre ordre. Dans cette seconde liste que j'ai sous les yeux, le travail du scribe a subi de nombreuses corrections dont des grattages nous ont laissé la trace. Le nom qui nous occupe a été l'objet d'une correction. Le scribe avait d'abord écrit *S. Cham*[illegible]*ns* comme portait le texte qu'il transcrivait ; *ch* a ensuite été gratté. On pourrait conclure de ce fait qu'à une époque difficile à déterminer, les textes faisant défaut, mais antérieure au milieu du XIVe siècle, la limite sud du domaine de *ch* prov. = *c* latin a passé dans les environs de Narbonne. Aujourd'hui, dans la commune de Bizanet, comme dans tout le reste du canton de Narbonne, *c* latin est représenté par [illegible].

Il est fort probable, du reste, qu'à Narbonne, le groupe *nct* n'a pas été traité comme le groupe [illegible] dans les comptes du clavaire de [illegible] *fayt del bestiar am l'apon*[illegible] *nents sus lo fayt de M*[e] *lo* [illegible].

[5] Cette forme n'aurait-elle pas subi une influence française ? On ne la connaît que par des textes récents.

Gard.....	S. Agatha.....	*S. Chapte*[1], ch.-l. de canton; lieu dit, canton de Sumène.
Bch.-d. Rhône	S. Amandus.....	*S. Chamas*, canton d'Istres.
Drôme.....	—	*S. Chamand*, canton de Grignan.
Loire...	S. Enemundus, Anemundus.....	*S. Chamond*, et la forme latine *Chanemundus*, ch.-l. de canton.

Comme on doit s'y attendre, on trouve *ch* provenant de *ct* à l'intérieur des mots dans l'Hérault: *Saint-Frichoux*[2] *Sanctus Fructuosus*, et dans le Gard: *Uchaud*[3] *Octavum*, *Cheyran*[4] *Octodanum*, *Uchesanum*.

[1] M. Michel Bréal dit que l'orthographe *Sainche Apthe* (l'imprimeur a mis à tort Saincte Apthe) donnée par l'abbé Chastelain, « montre le changement en voie de s'accomplir ». L'abbé Chastelain ne nous dit pas où il a trouvé cette forme. Le Dictionnaire topographique du Gard ne nous fournit que les formes suivantes : Saint-Chaptes, Saint-Chapte, Saint-Chates, Saint-Chatte, Saint-Chattes, (ces dernières conformes à la prononciation locale actuelle) et Sainte-Catte (canton de Sumène). Cette dernière forme est-elle due à l'influence de l'étymologie populaire ? Je ne sais. Pour les autres formes, j'hésite à voir dans le *ch* initial le représentant de *ct*. Je serais plutôt disposé à croire qu'il y a eu d'abord aphérèse de l'*a* initial d'Agatha (on sait que les aphérèses sont très-fréquentes dans les noms de lieu), et qu'ensuite le *g* a donné *ch*, comme dans *Girac*, hameau du canton d'Anduze, à quelques lieues de Saint-Chaptes, que l'on trouve aussi sous la forme *Chirac*. — Par contre, *ch* paraît s'être affaibli en *g* dans *S. Gely*, nom donné à Mende à l'évêque Hilarius appelé *S. Chelirs* à Javols, ancienne capitale du Gévaudan. On pourrait se demander si le *g* n'a pas été amené par une confusion entre S. Chelirs (Hilarius et S. Gely (Ægidius) dont le nom a été donné à un si grand nombre de localités, sous les diverses formes S. Gilles, Gély, Géry. Mais c'est peu probable. M. P. Meyer a signalé *gantaire* = *chantaire* (*Dern. Troub. de la Provence* p. 21 ; cf. *Romania*, 1, 408). On pourrait objecter que cette forme se trouve dans un texte appartenant au provençal de l'est, mais on a pu voir plus haut un fait analogue dans le Lot ; le pouillé du diocèse de Cahors donne à l'art. 360 : *Saint-Chigne*, C. S. Aniani alias *S. Ginii*.

[2] Canton de Lodève.

[3] Canton de Vauvert. Le *d* dans *Uchaud* est une addition récente due sans doute à une influence française. Au Moyen-Age on trouve les formes : *Octobianum* (945), *Octavum* (1060), *Ochau* (1170), *Ochavum* (1214), *Uchavum* (1380). *Dict. topogr. du Gard.*

[4] Canton de Lédignan ; Cheyran, Saint-Bénézet-de-Cheyran est ap-

Dans la même région, le *c* intérieur devant *t* est parfois devenu *u* : *Octon*, canton de Lunas (Hérault), dans les textes du Moyen-Age *Octavianis* (893), *terminium de Octabiano* (1148), *rector de Octobiano* (1323), est désigné aujourd'hui dans le pays sous les noms de *Aloutou, Aroutou*[1]. On sait que le même changement a eu lieu pour *g* devant une consonne : Sancta Agnes est devenue Saint-Aunès (Hérault)[2].

On a remarqué dans la liste précédente que certains noms, dans les régions les plus diverses, commencent par *c* assibilé ou *s* au lieu de *ch* : *S. Cybard*, Gironde, Charente, Dordogne (ici en même temps que *S. Chibard*), et, au témoignage de l'abbé Chastelain, en un canton de la Champagne ; *S. Savy*, Dordogne, à côte de S. Chavit ; *S. Seriès*[3], Hérault.

La forme par *ch* est la plus ancienne, au moins en Dordogne, le seul département dans lequel nous trouvions les deux formes, ainsi S. Chibard se rencontre dans un pouillé du XIIIe siècle, S. Cybard est le nom actuel ; S. Chavit, Chabit, etc., sont attestes par des documents des XIIIe, XVe, XVIe siècles. la forme S. Savy ne nous est connue que par le cadastre. Pour

pelé en 1081 Villa Sancti Benedicti de Octodano ; en 1463. *Locus sancti Benedicti de* [illegible] est devenu régulièrement *Ochesanum*, [illegible] a donné Cheyran par [illegible] et le changement de [illegible] au XIVe siècle. [illegible] M. P. Meyer [illegible], IV, p. 189, n. 6, il n'y a pas [illegible] que l'on a ici la diphthongue [illegible] la forme Cheyran étant [illegible].

[1] [illegible] enfin [illegible] par la [illegible] à propos de Chey[illegible] de la commune d'Oc[illegible] appelé dans le pays [illegible] p. 186. Dans [illegible] nouvelle trans[illegible] provenir de la [illegible]

[2] S. [illegible] Agnes sont [illegible]

[3] [illegible] porte le nom [illegible] t. III, p. [illegible] Arezias. Aregnas [illegible] Saint-Series.

S. Seriès la forme la plus ancienne, Sanctus Soregius, remonte à 1440, les autres exemples cités dans le *Dictionnaire topographique de l'Hérault* sont de la fin du XVIIe siècle et du milieu du XVIIIe. Il n'est pas impossible que l'on ait d'abord prononcé *S. Cheriès*.

Comme on doit s'y attendre, c'est une forme différente que l'on trouve dans le Béarn.

Sanctus Lidorus est devenu Saint-Gladie ; le *t* est tombé et le *c* s'est affaibli en *g*. Bien que cette forme ne soit attestée qu'à partir de 1655, cette prononciation était certainement plus ancienne[1].

Ailleurs, c'est le *t* qui a subsisté, mais affaibli en *d*. L'abbé Chastelain mentionne *Sanctus Amarinus* devenu *Saint Damarin* dans les environs de Volvic.

En résumé : *ch* représentant le groupe *ct* de *sanctus* placé en tête du nom suivant est provençal. Ce *ch* s'est affaibli en *c* assibilé on en *s* dans quelques noms ;

Le *c* seul subsiste affaibli en *g* devant *l* en Béarn ;

Le *t* seul subsiste affaibli en *d* près de Volvic.

Alphonse Blanc.

19 février 1892.

[1] Le Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées donne les formes suivantes : Sanctus Lidorus (XIIe siècle) Sent Ledie (1384), Sent Ledier (1385), Sent Ladie (1385), Sent Ladier (1391), Sanladie (1538), Sent Ladia (1540), Saint-Gladie (1655) qui est aussi la forme actuelle.

VARIÉTÉS

A PROPOS D'UN COMPTE RENDU

DE

L'ÉDITION CRITIQUE DU « ROMAN DE THÈBES »

J'avais l'intention d'attendre, avant de reprendre l'examen des questions difficiles et compliquées que soulève le *Roman de Thèbes*, que la plupart des critiques compétents eussent donné leur avis sur l'édition que je viens d'en publier pour la Société des anciens textes français ; mais le compte rendu récemment inséré dans la *Romania* (XXI, 109), par M. P. Meyer, secrétaire général de cette Société, m'oblige de répondre sans retard à la plupart des reproches qu'il me fait, afin que personne ne soit tenté de croire que la publication dont je suis l'auteur a été trop légèrement acceptée et insuffisamment surveillée pendant les quatre années qu'en a duré l'impression.

M. P. Meyer ne croit pas que le manuscrit de Spalding (*S*) doive être considéré comme le représentant le plus voisin de l'original ; mais il se garde bien de donner des raisons : il faudrait pour cela avoir consacré plus de temps qu'il ne l'a fait à étudier une question fort épineuse et sur laquelle j'ai réfléchi pendant de longues années, sans pouvoir me flatter d'avoir résolu de façon irréfutable toutes les difficultés. Que l'on prenne comme base, au lieu de *S*, la famille *y* (*AP*), incontestablement picarde dans certaines parties que j'ai essayé d'isoler, ou la famille *x* (*BC*), qui est purement française, les difficultés ne disparaissent pas pour cela, comme semble le croire M. P. Meyer, bien au contraire. Je ne puis ici que renvoyer à la section III de mon *Introduction* (p. XLVIII sqq.), où j'ai communiqué sans aucune réticence tous les éléments de la question : il serait, en effet, oiseux de recommencer une démonstration contre laquelle il n'a été, en réalité, produit aucune objection, quoiqu'elle ait été rejetée en bloc.

M. P. Meyer ne peut se résoudre à admettre des formes comme *duére, sué. hué, pué* (docere, sum, hodie, podium), ou *ést, gést, sére. évre* (exit jacet, senior, ebrium), qui ne se trouvent, dit-il, dans aucun manuscrit et qui ne s'appuient que sur des inductions d'une

valeur incertaine. Je reconnais que toute induction laisse quelque incertitude ; mais si l'on veut mettre quelque logique dans la constitution d'un texte critique d'ancien français et dans la restitution de ses formes, il faut bien, ce me semble, écrire *duére, sué, hué, pué,* etc., quand les rimes vous ont forcé d'écrire *nuét* (noctem) et *fué* (fr. *fief*) (voy. *Introd.* LXXVI sqq.), et *sére,* etc., quand on a dû écrire *lét* (lectum), *delét* (delectum), *respét* (respectum), *prez* (pretium), *sés* (sex), etc., (voy. le *Tableau des rimes* et l'*Introd.*, LXXVIII, n° 1) [1]. On pourrait, à la rigueur, se contenter d'admettre ces formes à la rime et les considérer comme des licences. Mais à quoi bon ? Il n'en restera pas moins acquis que l'auteur inconnu de *Thèbes* a employé certaines formes dialectales de l'Ouest ou du Sud-Ouest, et, si l'on conteste les doubles formes *ivre* et *évre, sire* et *sére,* on ne saurait du moins contester sérieusement *lit* et *lét,* et ici l'on voudra bien reconnaître notre modération, puisque pour ces trois mots, où la forme purement française était attestée à côté de la forme dialectale, nous n'avons admis celle-ci qu'à titre d'exception et à la rime.

« Çà et là, » poursuit M. P. M., « des assertions présentées à la légère, qui ne sont pas faites pour inspirer confiance au lecteur » ; et il en donne les deux preuves qui suivent : 1° J'aurais classé dans la famille *y,* présentée comme un remaniement picard composé vers la fin du premier tiers du XIIIe siècle, les fragments d'Angers (*D*), que je crois de la fin du XIIe. M. P. M. fait ici une confusion regrettable. J'ai dit, en effet (*Introd.*, LXV, l. 3) : « D'autre part, vers la même époque (le premier tiers du XIIIe siècle), un manuscrit apparenté à *D, y'* (et non pas *y*), introduisait un certain nombre d'interpolations françaises, qu'il est difficile de distinguer parmi celles de *y* ou de *A* qui n'ont pas de formes picardes assurées. » Il n'est donc pas possible de se méprendre sur le véritable sens de ce que j'ai dit à la p. LX, savoir que *D* devait être rattaché, non à *S* ou à *BC,* mais à la famille *y*. Cela ne peut signifier qu'une chose, c'est que *D* (et j'en ai donné les preuves) forme groupe avec le manuscrit sur lequel ont été faites les deux interpolations successives, l'une française, l'autre picarde, représentées aujourd'hui toutes deux par les manuscrits *A* et *P*. — 2° J'ai eu, paraît-il, grand tort de préférer, au v. 7868, la leçon *Usarche* de *S* à *Lusarche* de *BC, Lusarce* de *A,* (*P* supprime, évidemment à dessein, le passage), et de voir dans *Usarche* la petite ville d'*Uzerche* (Corrèze), et non le village de *Luzarches* (Seine-et-Oise). C'est possible.

[1] D'ailleurs presque toutes ces formes se rencontrent, soit dans les textes d'archives, soit dans les textes littéraires de l'Ouest et du Sud-Ouest. Voy. Gœrlich, *Die sudwestlichen Dialekte der langue d'oïl* et *Die Nordwestlichen Dialekte der langue d'oil,* passim.

et s'il n'y avait que cette raison de localiser le poème au sud de la Loire, nous pourrions être accusé de parti pris ; mais à défaut d'une raison pleinement décisive, qui manque le plus souvent en ces matières, il convient, ce nous semble, d'attacher quelque importance à des raisons d'ordre secondaire qui, peu concluantes, si on les considère isolément, sont cependant capables par leur réunion, de faire quelque impression sur des esprits non prévenus.

En terminant, je ne puis m'empêcher de regretter que M. P. Meyer ait cru devoir revendiquer la propriété de *certaines* notes, qu'il ne prend d'ailleurs pas la peine d'indiquer, et que j'aurais empruntées à sa traduction de *Girart de Roussillon*. Je viens de relire l'Introduction et les notes de cette traduction, et j'avoue naïvement que je ne vois pas du tout ce qui a pu donner lieu à l'erreur du savant critique. J'ai mis dans ces notes assez de renvois, en particulier à des travaux de M. P. Meyer, pour que personne ne puisse se plaindre que je me sois approprié le bien d'autrui. Mes notes ont d'ailleurs été recueillies au jour le jour pendant dix ans qu'a duré la préparation de l'édition, et, s'il faut préciser, je déclare formellement que, dans la note aux vers 394-5, laquelle vise un passage analogue à un passage de *Girart de Roussillon*, j'ai remplacée par un *etc.* plusieurs exemples que j'avais recueillis à des dates différentes, uniquement parce que je me suis aperçu qu'ils avaient déjà été cités par M. P. Meyer. Quand on est aussi riche que lui, on devrait bien permettre aux humbles de jouir en paix du bien modeste qu'ils ont péniblement amassé.

Léopold CONSTANS.

Manuscrits Provençaux de Marseille

Le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France (Départements)* vient de s'enrichir d'un volume dû aux soins de M. l'abbé Albanès et consacré tout entier à la Bibliothèque Municipale de Marseille. Parmi les 1656 manuscrits qui y sont conservés, un très petit nombre intéressent de près ou de loin, un plus petit nombre encore intéressent nos études. Les lecteurs de la *Revue des Langues Romanes* nous sauront sans doute gré de les leur signaler. Nous nous bornons à reproduire ici sommairement et dans l'ordre du catalogue les notices que M. Albanès leur a consacrées, nous réservant de revenir ultérieurement sur ceux qui mériteraient une étude approfondie.

Cod. 338. [B b 42. R 277] de la p. 193 à la p. 298. Un catéchisme et des prières en provençal (1710).

397. (E b 178. R 881), fol. 142-147. Deux sermons en provençal pour le jour des Rameaux et le jour de Pâques.

I *Inc :* On deven saber que la Sinagoga veent en lo seu conseller sos es lo diable. *Exp :* devem portar lor que senefica perseveranssa e fermetat.

II *Inc :* Lo present thema sera devisit en dues pars. *Exp :* en aquest mon la sua gracia he en lo seu regne la sua gloria transendent.

428. (E b 387. R 1091). Sermons de Mathieu Olive, dernier curé de Saint-Ferréol de Marseille avant la Révolution.

Beaucoup sont en provençal. Ils ont été prêchés de 1727 à 1747.

431. [E b 372. R 1074]. Sermon de los santos martyres Gervasio y Protasio. (XVIIIe siècle).

449. [E b 102. R 807]. A la fin d'un recueil des œuvres de Raimond Jordani, abbé de Celles (cf. *Gallia Christiana,* t. II, 185) des notes en provençal (fol. 329) relatives à un pèlerinage fait le 7 avril 1445 par divers personnages à la Sainte Baume près Marseille. Ces notes donnent le nom du possesseur de ce livre à cette date.

1011. Vocabulaire français, latin, italien, espagnol, provençal moderne (XIXe siècle).

1078. [F b 44. R 1175]. Parmi les fragments littéraires de l'abbé Féraud ici conservés, il faut citer un dictionnaire moundin ou de Toulouse (22 pp) et un essai de glossaire provençal (72 pp.)

1090 [Φb 19. R 1237]. Silvy. Notes philologiques sur la langue provençale.

1091 [Φ b 20. R 1238]. Silvy. Les verbes provençaux de la première conjugaison. (Ce volume comprend tous les verbes en *ar*).

Ces deux volumes modernes proviennent de la bibliothèque Bory. (n°s 8 et 9).

1092 [Φ 27]. Bouillon-Landais. Notes sur la grammaire provençale.

1093 [Φ 30]. Honnorat. Dictionnaire des synonymes provençaux. (Bibliothèque Bory, n° 11).

1094 [Φ b 30. R 1248]. Recueil de diverses pièces concernant la littérature romane. Ecriture de M. Bory.

1095 [Φ b. R 1252]. Sermons et autres pièces en catalan.

Fol. 1-5. Aci comença lo libre de doctrina pueril.

Fol. 5-23, 27-44, 49-257. Sermons divers.

Fol. 24, 274. Quatrains et vers.

Fol. 257-274. La vita de sant Amador. « Era un hom en Roma que havia nom Petonifrius (?) e sa muller havia nom Atrahes.

Fol. 275. Proverbes en vers provençaux, quatorze quatrains.

(Remarquons en passant que le nom Petonifrius dont la forme bizarre a arrêté, semble-t-il, M. Albanès, n'est que le composé Pietro Onofrio, traduit et corrompu.)

Ce manuscrit, composé de divers fragments du XIVe et du XVe siècle, provient de la bibliothèque Bory, n° 2.

1096 [Φ b 27. R. 1245]. Sermons provençaux compousat d'un style familier et proportionnat a toutos sortos de persounos, par messire H B P C D B (1731).

Bibliothèque Bory, ms. n° 12.

1097 et 1098 [Φ b 29 et 29 bis, R 1247]. Copie par M. Bory des Proverbes provençaux de Jean de Cabanes et recueil d'un supplément à ces proverbes.

1099 [Φ b 22. R 1240]. Cantiqués spirituels en vers provençaux du P. Jean-Jacques Gautier.

De la main de Bougerel (XVIIIe siècle). Bibliothèque Bory, n° 24.

1100 [Φ B, 23. R 1241]. Viandasso, farci comedio, pesso galanto e crotesquo, compousado per un bouen garçon (Chery, 13 août 1717).

Ce manuscrit de 60 pages, incomplet des ff. 41-42 et 55-58, provient de la bibliothèque Bory, ms n° 32.

1101 [Φ 19]. Pélabon de Toulon. Traduction libre en vers provençaux sous le titre de « Moussu Bounias », d'un article de Colnet, paru dans la *Gazette de France* (1832).

1102 [Φ 20]. Aubert. Leis Aventuro d'un baldaquin. Pouèmo histourico (1835).

Dans le manuscrit 1224 [Ab 27, R 110], à la 39e et dernière page, des vers français et provençaux : La bergère à madame Louise de France, carmélite (XVIIIe siècle),

1430 [Φb 24. R 1242]. Statuts de la confrérie du Saint Sacrement, fondée en 1305 dans l'église de Saint-Giniès de Fontarèches (Gard).

Copie exécutée en 1517. *Inc :* Jhs. Maria. Ayso son los estatuz de la confrayria que es en lo loc he castel de Sant-Ginieys de Fontherecha; ha la honor del cor sagrat de Jhesu Cristz, en la forma he manieyra que se ensec.

Dans les manuscrits de Haitze (1495-1503), au tome VI, fol. 398 à 802, un *Cartularium provençale* divisé en deux registres contenant chacun cent pièces, l'un du VIe au XVIIIe siècle, l'autre du IXe au XVIIIe.

On voit par les extraits précédents que la bibliothèque de Marseille ne possède qu'un très petit nombre de manuscrits provençaux ou relatifs à l'histoire littéraire de la Provence, et que ces manuscrits manquent presque absolument d'intérêt.

Une épitaphe anacyclique de Richelieu

On appelle vers anacycliques ou rétrogrades les vers qui présentent une signification quelque soit le sens dans lequel on les lise, qu'il faille les lire mot par mot ou lettre par lettre. L'exemple le plus célèbre est l'hexamètre suivant :

« Signa te, signa : temere me tangis et angis. »

M. Éd. André en a publié récemment dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. III, p. 144-147 (1892, janvier-avril), datant du XVe siècle et qu'il a tirés d'un manuscrit des archives de l'Ardèche (I 4, fol. 120 vo). Ce sont des distiques sur les vertus cardinales et les péchés capitaux qui présentent une signification contraire, selon le sens dans lequel on les lit. — Ce n'est pas seulement en vers et au moyen-âge que ce genre de chinoiserie a été cultivé. On a fait aussi de la prose épigraphique anacyclique, et ce jeu était encore en faveur au XVIIe siècle. J'ai trouvé dans un manuscrit de la bibliothèque Corsini un exemple assez intéressant de ce genre de littérature : c'est une épitaphe du cardinal de Richelieu, conservée dans le cod. 702 (35 A 4) *Raccolta di varie scritture*, au fol. 162, avec des épitaphes satiriques de Jansenius et du cardinal Mazarin. A qui lit cette épitaphe en commençant par le commencement, elle présente un éloge du grand ministre ; en la commençant par le dernier mot, elle devient une satire aussi cruelle qu'injuste. La clef est du reste indiquée dans le manuscrit. En raison de son intérêt historique, cette petite pièce me paraît mériter d'être reproduite ici :

Epitaphium cardinalis Ermandi Rochillei.

N. B. — Tenor verborum rectum panegyricum sonat ; si vero a *Negabuntur* incipias, satyricum sensum invenias.

Justos et pios sequens per
Multa damna christiano orbi das
Pacem ; odisti
Cædes, amas
Jus, etiam servas, neque
Juramenta et pacem violas.
Clemens in bello,
Fidus in pace,
Constans in fœdere,
Civilis in conventu,

Pius in religione
Et Deo et hominibus
Gratus
In omnibus colis virtutem.
Non
Vitam.
Veri
Non
fraudum amator ;
Mores honestos consequens.
Providum nihilque impium est quod agis:
Gallos bello te perditurum fertur.
Age,
Subvertens potens regnum
Et opum magnam vim, sed
Imperium tuum formabis neque
Turbæ tibi manebunt,
Feliciter tibi omnia succedent, neque
Optata carebis victoria,
Stabit æterna factorum gloria, neque
Gaudia cœli tibi negabuntur.

L.-G. P.

BIBLIOGRAPHIE

ARSÈNE DARMESTETER. — **Cours de Grammaire historique de la Langue française**. Première Partie : PHONÉTIQUE. Un vol. in-12. XII — 169 pp. Paris. Delagrave.

Il serait superflu d'insister sur la valeur considérable d'une publication d'Arsène Darmesteter. Malheureusement il s'agit dans la présente occasion, non seulement d'une publication posthume, c'est-à-dire qui a manqué des derniers soins et pour ainsi dire des corrections et des améliorations suprêmes de l'auteur, mais encore d'une publication posthume pour laquelle *le manuscrit ne se trouvait pas au point*. C'est ce que nous apprend l'éditeur, M. E. Muret, un ancien élève de Darmesteter. Aussi craignons-nous bien que ce livre ne soit pas à la hauteur de ses aînés, du *XVIe Siècle en France*, par

exemple. Des chapitres entiers, comme le chapitre VI, ont dû être refaits entièrement, de sorte que, de son aveu, l'éditeur est devenu « le collaborateur et le continuateur d'A. Darmesteter, » tâche ingrate et bien dangereuse, s'il en fut! L'éditeur nous parle encore des travaux parus depuis 1888, de leurs conclusions et de l'harmonie qu'il y avait à établir entre elles et les parties afférentes de l'ouvrage. En somme donc, il résulte de ses déclarations qu'il s'est cru autorisé à changer ce qui lui paraissait mauvais dans l'ouvrage et que ce qui est resté est de son avis exact et conforme à la science. Alors on ne trouvera pas exorbitante la conclusion qu'à lui doit remonter en partie la responsabilité de la publication, avec les erreurs et les défauts qu'elle contient.

Je veux seulement m'occuper de ce point de vue, sans signaler certains bons côtés du livre et, passant l'*Introduction* qui renferme l'histoire externe et l'histoire interne du français, aborder directement l'examen de la phonétique proprement dite.

Je procède par paragraphe et relève seulement les erreurs trop manifestes et vraiment criantes.

Au § 46, la chute de l'atome pénultième des proparoxytons est regardée bien à tort comme « générale et absolue. » De cette façon est esquivée l'explication de toute une série de mots français méritant la plus grande attention : *mire, suie* et *surge, fie et firie, grammaire, daumaire* et *daumaie*, etc., *pâle, rance, are* et *ayre* (aridus), *tieve* (tepidus), *inde* (indicus), *espave* (expavidus ?), *domeste, ruste* et *ruiste* (rusticus), *diemeine* (didomenica), *demeine* (dominicus), *juevene, Estieve*, les mots en-*agus* (vertragus, etc.), des noms propres comme *Arles, Avranches*, etc., dont une partie a été remise récemment encore en question par M. Horning[1] et dans lesquels la loi de la syncope a subi sans contredit des modifications exceptionnelles et des plus intéressantes. Le ton formel et « absolu » de la règle exprimée est donc bien peu en situation. Au reste, elle est en pleine contradiction avec le § 49 où des diphtongues romanes sont expliquées par la persistance de la pénultième (à l'époque romane par conséquent). L'auteur explique ainsi *tiède*, auquel l'on pourra ajouter des mots comme *siege, piège, hièble, Étienne, antienne, fiente, friente, pieuvre* (**puelve*), *jeune*, peut-être *poêle* d'un ancien **peisle* (pesile) etc., etc. Plus loin, la persistance de l'atone explique le changement des sourdes en sonores : fabrica, *forge*. Un peu d'attention, ce semble, eût évité de telles assertions contradictoires à quelques pages de distance.

Au § 90, *u* (long) latin entravé est cité parmi les voyelles qui se main-

[1] *Zeitschrift f. roman. Philol.*, XV, 493-503.

tiennent telles qu'elles existaient en latin jusqu'au Xe siècle. Voilà donc tranchée d'un trait de plume la grave question de savoir si l'*u* français est celtique ou non. Il n'est pas celtique, et c'est juste au Xe siècle, on ne sait pourquoi, comme à la suite d'un coup de baguette magique, qu'il apparaît subitement. Au § suivant, pourtant, l'auteur ou l'éditeur? se retrouve, et revenant à des idées et à une conception plus raisonnables, parle de l'« *ü* du gallo-roman ».

Au § 51, la cantilène de sainte Eulalie est assignée deux fois au Xe siècle. Il suffit de lire le *Manuel d'ancien français* de M. Paris (I, au tableau chronologique) pour savoir qu'elle est du IXe.

Au § 52 note, de l'éditeur?, on rencontre ce qui n'était qu'hypothèse dans le *Romania*[1], transformé en dogme. *Ore* égalerait *ad horam*, grâce à un intermédiaire *aore*. Or, dans ce même §, à quelques lignes de distance, il est dit que *au* (*ao*) devient *o* ouvert vers le VIIe ou le VIIIe siècle, et l'on sait que le *d* médial a persisté jusqu'après le *Roland*. Au surplus, il est notoire que *ao* persiste dans le français moyen : *aorer*, *corner*, *aost*. Du reste, l'opinion a déjà été réfutée par Gröber dans ses *Substrate* (s. v. *hora*). L'information et la mise au point laissent donc ici considérablement à désirer.

Au § 54, on trouve l'explication du suffixe — *ier*, — *ière* : il aurait été soi-disant emprunté aux mots présentant *y* + *arem*, comme *cochleare*, *familiarem*. De toutes les explications données du suffixe — *ier*, aucune n'est certainement plus inattendue et plus mauvaise, je dirai même plus invraisemblable et plus absurde. M. Horning avait bien dit autrefois quelque chose d'approchant, *Zeitschrift*, XII, 580, mais il s'est empressé d'abandonner son opinion, *Zeitschr.*, XIV, 387. Les mots présentant *y* + *arem* ne forment pas une classe dans la langue contenant un nombre suffisant de termes pour influencer cette dernière. Pour ma part, je ne connais y appartenant que les deux vocables cités, et encore parmi ceux-ci l'un est-il d'origine savante. Cette façon expéditive de résoudre dans un manuel, en un trait de plume — et de résoudre mal — une des plus difficiles questions de la phonétique, est on ne peut plus blâmable. Elle induit les commençants en erreur sur l'état actuel de la science, leur cache sciemment des doctrines remarquables et des controverses savantes, auxquelles il serait de toute utilité, et même de toute probité, de les renvoyer. Les opinions les plus récentes sur la matière sont celles du *Grundriss* et de Meyer-Luebke, qui admettent une substitution de suffixe à — *arium*, celle d'un suffixe — *erium* ou d'un autre — *erum* provenant de — *airum*. Quoique peu satisfaisantes en elles-mêmes et très probablement erronées par le fait des conditions

[1] VI, 381 et 629.

phonétiques, ces explications sont mille fois préférables à celle qui est exposée. Si je devais exprimer une opinion personnelle dans la question, je dirais que je regarde le suffixe — *ier* comme résultant de — *iarium* qui a dû exister dans les mots en palatale + *arium* (berbigarium, filigariam), quand leur palatale s'est mouillée (VIIIe ou IXe siècle), suffixe réduit bientôt en — *iarum* en vertu d'une dissimilation. Ainsi, le suffixe — *ise* qui s'est substitué à — *eise* est sorti des mots en palatale + *itia* (*Rom.* XIX, 592). Le dialecte lorrain postule comme substratum — *iarium* de par l'équation qu'il oblige de poser : — *ier* lorrain = *iacum* = *è* latin + *y* [1].

Au § 62, en confirmation de la règle : *z* initial devient *j*, est cité *jaloux*, qui ne prouve absolument rien, puisqu'il est méridional [2].

Au § 63, une note (de l'éditeur ?) dit : « Pour l'*f* (l'*f* médiale) il n'y a d'autre exemple en français que le mot *scrofellas : escroeles*..... » L'éditeur ignorerait donc *ruser* de *refusare* et *biais* de *bifacem* ?

Au § 564, il dit que *m* et *n* « peut-être dès avant le Xe siècle, commencèrent à nasaliser les voyelles précédentes. » Donc, toutes les voyelles précédentes ? Or, il est notoire que *ain, ein, in, oin, un* ne sont nasalisés qu'au XVIe siècle. Je veux, pour terminer, aborder d'une manière plus particulière cette question des nasales, dont tout l'exposé dans l'ouvrage est rempli d'erreurs.

Je ferai encore pourtant une observation sur une note (de l'éditeur?) ajoutée au § 93, où l'on dit que *avoine, foin, moins* n'ont pas encore été expliqués sûrement. L'explication de Schuchardt[3] et de Suchier [4] qui montre ces formes venant de l'Est et s'introduisant dans le français au XVe siècle, ne compte donc pour rien ?

En ce qui concerne la nasalisation, les explications de *en* et de *ain* sont vraiment phénoménales. Pour le premier groupe devenant *an* en français, on a, dit le § 91, la série suivante : *én'* (avec *é* fermé), *in-n* puis *an-n*. Il est impossible d'embrouiller avec plus d'habileté ce qui par soi-même est fort clair : *in* ne peut jamais être la nasalisation de *é* fermé, c'est celle de l'*è* ouvert. Si le français donne *an*, c'est que cet *è* ouvert ne s'est pas nasalisé, *mais a passé à une époque très ancienne à a*, changement très normal que l'on retrouve dans *wè* = *wa* et devant *r* dans les dialectes et le français du XVIe siècle. Quant à la conception du passage direct d'une nasale *in* à une nasale *an*, elle est si absurde qu'on reste bouche bée de la voir exposée dans un traité de linguistique.

[1] Horning, *Zeitschrift*, XII, 379. Je compte, du reste, exposer en détail et défendre prochainement cette opinion.

[2] Suchier, *Le français et le provençal*, § 106.

[3] *Zeitschrift f. vergl. Sprach.*, XX, 268.

[4] *Le français et le provençal*, § 107.

Pour l'explication de *an* (§ [illegible]), on peut dire qu'elle est le comble du genre : *an* devenu *an-jn* se serait réduit à *in-n*, quand *ai* passa à *e*. Cette transformation est très spécieuse, mais elle n'est que cela. Pour qu'elle se réalisât, il aurait fallu de la part des sujets parlants ai plus ni moins que ce curieux raisonnement : « Nous avons réduit *ai* en *e* la nasale *an-jn* contient, d'après notre orthographe, la diphtongue *ai*. La logique bien entendue nous commande d'abandonner notre vieille prononciation *an-jn*, pour en adopter une nouvelle *in-n*, qui est la vraie nasalisation de *ai* prononcé *e* ! » Voilà le postulat que réclame rigoureusement cette explication fantastique ! En réalité le groupe *ai* s'est nasalisé au XVIe siècle et seulement après avoir passé devant une nasale à l'étape *ei* ; on peut se rendre compte de cette évolution par la lecture du chapitre afférent de l'ouvrage de THUROT. Les nasalisations antérieures des textes ne peuvent qu'être dialectales.

L'éditeur serait excusable d'avoir publié ces invraisemblances, si les ayant trouvées dans le ms., il les avait respectées par excès de scrupule. Mais il semble bien qu'il n'en est rien et cette théorie paraît au contraire être la sienne. C'est ainsi que dans un paragraphe qui, de son aveu, est de sa main, le § 118 (il faut corriger le renvoi 128 de la page X en 118, le § 128 n'existant pas), il dit que *in* et *un* français sont sortis au XVIIe siècle des nasalisations propres et régulières de *i* et de *u* (les signes diacritiques pour exprimer ces sons nous manquent). On ne passe pas plus de ces sons à *in* et *un* français que de *in* à *an* et de *an-jn* à *in-n*. *In* et *un* sont les nasalisations régulières de prononciations très ouvertes *èn'* et *eun'* résultées de *in'* et *un'* par l'ouverture progressive de la voyelle. Au XVIe siècle, cette ouverture nous est attestée comme prononciation *parisienne* par des témoignages contemporains. Il semble que l'éditeur eût bien pu les connaître.

Paul MARCHOT.

Saint-Hubert (Belgique).

A. ROQUE-FERRIER. — **Le Midi de la France, ses poètes et ses lettrés de 1874 à 1890.** Mélanges de critique littéraire et de philologie. Un vol. in-8°, XXIV-534 p. Montpellier, Calas ; Paris, Maisonneuve.

Notre Revue, — *cujus pars magna fuit* — doit se borner aujourd'hui, faute de place, à signaler le recueil important que vient de publier M. Roque-Ferrier, autrefois secrétaire de la *Société des Langues romanes*, aujourd'hui président du *Félibrige latin*. Ce livre est composé de cent vingt-cinq articles, semés et éparpillés par la féconde activité de l'auteur dans diverses revues littéraires de Montpellier ;

nos lecteurs en reconnaîtront plusieurs; ceci n'est pas une critique : *amant meminisse periti.* Il est impossible de dire ici en quelques lignes tout ce que contient ce volume.

Un sommaire très complet permet de suivre le critique qui examine au courant de sa fantaisie *l'Armana Prouvençau, lou Tresor dóu Felibrige, la Cigalo d'or* ou *lou Cacho-fio,* qui étudie indifféremment des travaux de Gaston Paris et de Roumanille, de Tavan et de Pitré, de Bonaparte-Wyse et de Roumieux, de Mir et de Meyer.

Tantôt l'auteur prend texte de l'œuvre qu'il recense pour développer des vues personnelles, souvent justes et toujours ingénieuses, sur des questions de philologie et d'histoire littéraire, tantôt il cite des textes inédits, complète ou améliore les textes cités. Il n'est guère de publication, poétique, littéraire ou philologique, intéressant le Félibrige, parue dans les dialectes de Languedoc et de Provence depuis bientôt vingt ans, qui ne soit analysée, critiquée ou signalée dans ce volume. Ce sera un répertoire indispensable à consulter pour tous ceux qui s'occuperont désormais de l'histoire littéraire du Midi contemporain.

L.-G. P.

Errata du précédent numéro

A la bibliographie de la REINE JEANNE :

P. 457, ligne 4, *au lieu de* prétendre à, *lisez :* prétendre.
P. 460, *première ligne, lisez :* Qui.
P. 465, ligne 18, *au lieu de* leurs, *lisez :* leur.
ligne 19, *au lieu de* idée, *lisez :* cour.
au lieu de s'entendraient, *lisez :* s'entendaient.
P. 466, ligne 30, *au lieu de* ménagé, *lisez :* ménagée.
37, *au lieu de* quatrième, *lisez :* cinquième.
P. 467, ligne 36, *au lieu de* exemplaires, *lisez :* exemples.
P. 469, ligne 24, *au lieu de* admirablementée, *lisez :* admirablement.
P. 474, ligne 21, *après* s'en occupa, *mettez un point.*
22, *au lieu de* Dans, *mettez* dans.
après 1890, *mettez une virgule.*
au lieu de Sous, *mettez* sous.

Les corrections des pages 457 et 474 visent des modifications introduites à l'insu de l'auteur.

Le Gérant responsable : E. HAMELIN.

TABLE DES MATIÈRES

[illegible]

[illegible]

Pages

[illegible] (Espagne). — [illegible] ... [illegible]

[illegible] ... [illegible]

— [illegible] ... [illegible]

[illegible] ... [illegible]

[illegible] — [illegible] ... [illegible]

[illegible] — [illegible] ... [illegible]

[illegible] — [illegible] ... [illegible]

[illegible] ... [illegible]

[illegible] — [illegible] ... [illegible]

[illegible] — [illegible] ... [illegible]

[illegible] en Languedoc ... [illegible]

[illegible] ... [illegible]

Harvey. — L'état de la population française du Canada ... [illegible]

[illegible]. — [illegible] ... [illegible]

[illegible]. — Quatre fables traduites de Lafontaine ... [illegible]

[illegible]. — Étymologies liégeoises ... [illegible]

[illegible]. — Nouvelles recherches sur le roman de [illegible] ... [illegible]

Pélissier. — Lettres de Ménage à Magliabecchi et C. Dati ... [illegible]

Notes pour les lettres de Dom de Vic ... 164

— Les Amis d'Holstenius IV. — Les Petits correspondants ... 321, 503

Revillout. — La Légende de Boileau (*Suite*) ... 548

Roque Ferrier. — Une poésie montpelliéraine de Théodore Hipert ... 431

Wohnhausen (Werner). *La Dama sanza mercede* ... 95

Variétés. — Albanès (d'après). — Manuscrits provençaux de Marseille ... 614

— Constans. — A propos d'un compte rendu de l'édition du *Roman de Thèbes* ... 612

— Pélissier. — Épitaphe anacyclique de Richelieu. 617

Bibliographie. — Constans. — Les grands Historiens du moyen âge (Rigal) ... 166

Darmesteter. — Cours de grammaire historique (Marchot) ... 618

— Langlois. — Notices et Extraits des mss. de la B. N. (Chabaneau) ... 475

Mariano. — *Nunta la Romani* (Chabaneau) ... 475

Melzi. — Nouveau Dictionnaire italien (Chabaneau) ... 475

Mistral. — *La Rèino Jano* (Espagne) ... 453

Roque Ferrier. — Le Midi littéraire (Pélissier). 622

Chronique ... 316, 480

Errata ... 318, 480, 623

Nécrologie. — Dr Espagne (Martin de Nîmes) ... 167

Périodiques (Revue de l'... , Journal des Savants ... [illegible]

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

REVUE

DES

ANGUES ROMANES

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ

POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

Quatrième Série

TOME SIXIÈME

TOME XXXVI DE LA COLLECTION

MONTPELLIER

AU BUREAU DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

Rue de l'Ancien-Courrier, n° 3

—

M DCCCLXXXIII

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

MAUGIS D'AIGREMONT

CHANSON DE GESTE

Dist Renaus a ses freres : « Ensamble vos tenes ;
Sagement, franc barons, ma gent me contenes. »
« Certes, ce dist Richars, qui en pris veut monter
Ja mar se gardera de sagement aler,
Mais voist en aventure por honor conquester. »

(Renaud de Montauban, p. 292-293.)

Le texte de la Chanson de geste, *Maugis d'Aigremont*, a été conservé dans trois manuscrits qui paraissent dater du XIVe siècle.

La version contenue dans le manuscrit H 247 de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier y est suivie du *Vivien de Monbranc* et d'un texte incomplet de la Chanson des Fils Aymon. Elle comprend environ 4868 vers. Le scribe qui avait à copier le cycle énorme de Doon de Mayence, a fort maltraité l'histoire de Maugis : il abrège à tort et à travers, omettant des vers très nécessaires, parfois même des couplets entiers. Le dialecte est picard comme pour le reste du volume. Comme Michelant, je désignerai ce manuscrit par la lettre M.

Le manuscrit 2. 0 5 de la bibliothèque du Collège de Peterhouse, à Cambridge, est écrit à deux colonnes sur parchemin, et compte 168 feuillets. Le *Maugis d'Aigremont* comprend les feuillets 1-56. Au feuillet suivant commence la Chanson des Fils Aymon, qui serait complète, n'était l'absence de huit feuillets répondant à l'édition de

Michelant, page 347, vers 18 — page 382, vers 33. Dans le texte du *Maugis* il manque un feuillet entre les feuillets 36 et 37 ; il n'en reste qu'un débris où se lisent quelques lettres et qui est cote 36 comme le feuillet précédent. Le texte du commencement des *Fils Aymon* a été reproduit d'après ce manuscrit dans la planche 130 des fac-similés à l'usage de l'École des Chartes. Je désignerai le manuscrit de Peterhouse par la lettre P.

Le manuscrit 766 de la Bibliothèque nationale (ancien 7183) est un grand in-folio de 180 feuillets, écrit sur parchemin à deux colonnes de 40 vers. Le *Maugis* remplit les feuillets 1-54 et les 13 premières lignes du feuillet 55. Après les mots « Explicit le romanz de Maugis », l'on a un texte des *Fils Aymon* qui diffère en bien des points des versions que j'ai lues jusqu'ici. Entre les feuillets 3 et 4 l'on constate une lacune assez considérable : elle répond au texte de Peterhouse, f°. 4, verso B, v. 33 — f°. 7, recto A, v. 8, et au texte de Montpellier, vers 279-444. Au feuillet 8 une déchirure a supprimé l'angle droit supérieur et la valeur de deux vers et demi. Au feuillet 14, une déchirure verticale a supprimé la moitié des colonnes B recto, A verso. Par contre, ce manuscrit donne aux feuillets 10, verso A — 14, recto A, un épisode que les autres versions ne connaissent pas : les aventures que Maugis et Baudri rencontrent à la cour de l'émir de Palerme dans leur voyage de Rochefleur à Tolède. A l'exemple de Michelant, je désignerai le manuscrit 766 par la lettre C. Ces manuscrits se complètent suffisamment pour permettre de reconstituer la suite du récit.

Après avoir copié la version de Peterhouse (v. *Revue des Langues romanes*, tome XXXI, comment j'en ai su l'existence), qui est la moins incomplète, et après l'avoir confrontée avec les deux autres, j'ai d'abord hésité à la publier. Que l'auteur ne connût de la Chanson qu'un texte déjà altéré, ou qu'il eût le désir de la ramener au goût de son temps, cette version a, pour le fond et malgré l'archaïsme de l'orthographe, un caractère plus moderne que les deux autres ; mais celles-ci sont elles-mêmes fort altérées, et j'ai fini par me décider à imprimer le texte de Peterhouse, non seulement parce que le meilleur état de conservation du manuscrit m'y engageait, parce qu'il est toujours utile de mettre un texte unique à l'abri des chances de destruction et que cette édition n'empêchera point d'en établir une seconde d'après le texte de Paris, mais parce qu'au point de vue de l'évolution du genre, un texte de cette nature peut être un utile sujet d'étude.

Le désir de faire connaître cette version ne m'interdisait pas de la corriger et de la compléter là où je le voyais nécessaire, c'est-à-dire très souvent ; insensiblement, j'ai fini par la ramener assez près du récit primitif que l'on entrevoit sous ces trois copies infidèles. Les variantes et les extraits, tirés des manuscrits de Paris et de Mont-

ier, donneront une idée suffisante des deux versions qu'ils connent et aussi du travail auquel je me suis livré. Partout où j'ai ivi le manuscrit de Peterhouse, j'ai respecté son orthographe, mais i laissé le plus souvent leur orthographe aux leçons et aux passaes empruntés aux deux autres versions et qui seront toujours encarés par le signe [ ].

L'épisode propre au manuscrit de Paris peut paraître une interpoation. Néanmoins, je l'ai introduit dans le texte parce que la version où nous le trouvons est la plus ancienne des trois, qu'à un moment il a fait partie de la légende de Maugis et que la version des *Fils Aymon*, contenue dans le même volume, a pour caractère général d'amplifier le rôle de Maugis : elle se termine même par une branche distincte consacrée à l'histoire des dernières années du fils de Beuves et à laquelle on pourrait donner pour titre : *La mort de Maugis*. L'on y a un essai de rattacher la légende des Fils Aymon au *Guy de Bourgogne* et à la *Chanson de Roland*. C'est la contre-partie de la fin de l'histoire de Renaud, elle a été dictée par un sentiment analogue, et, pour cette raison, je l'ai donnée à la suite du *Maugis*, sans en méconnaître la médiocrité.

L'auteur du *Maugis d'Aigremont* s'est proposé de raconter les Enfances de son héros, de nous dire « quelle est son origine, sa *droite nation*, d'où il a tiré sa science d'enchanteur ; et, une fois engagé sur ce terrain, il a voulu nous donner la clef de tout l'élément merveilleux de la légende des fils d'Aymes. Cette légende présente en effet un personnage qui est tout aussi digne d'intérêt que les personnages humains, c'est Bayard, le cheval *faé*, dont l'intelligence est si utile à ses maîtres, et contre lequel Charlemagne nourrit une rancune aussi vive que celle qu'il ressent à l'égard de Maugis lui-même. D'où vient ce Bayard ? d'où vient également Froberge, l'épée avec laquelle Renaud tient tête à Roland, armé de Durandal, à Ogier, armé de Courtaine ? »

J'écrivais ces lignes il y a quelques années, dans un des articles où, à propos de la version du *Maugis*, du *Vivien* et des *Fils Aymon*, conservée dans le manuscrit de Montpellier, j'examinais divers points de nos légendes épiques (v. *Revue des Langues romanes*, tom. XXVII, XXIX, XXX, 1885-1886, et les mêmes articles réunis en un volume, avec quelques additions sous le titre de *Recherches sur les rapports des Chansons de geste et de l'Épopée chevaleresque italienne*, 1887). A cette époque, j'attribuais à l'élément historique de la question moins d'importance que je ne serais disposé à le faire aujourd'hui.

Sous l'influence des idées présentées par M. Rajna dans son beau livre sur les Épopées françaises, j'acceptais que le nom et le per-

Michelant, page 347, vers 18 — page 382, vers 33. Dans le texte du *Maugis* il manque un feuillet entre les feuillets 36 et 37 ; il n'en reste qu'un débris où se lisent quelques lettres et qui est cote 36 comme le feuillet précédent. Le texte du commencement des *Fils Aymon* a été reproduit d'après ce manuscrit dans la planche 130 des fac-similés à l'usage de l'École des Chartes. Je désignerai le manuscrit de Peterhouse par la lettre P.

Le manuscrit 766 de la Bibliothèque nationale (ancien 7183) est un grand in-folio de 180 feuillets, écrit sur parchemin à deux colonnes de 40 vers. Le *Maugis* remplit les feuillets 1-54 et les 13 premières lignes du feuillet 55. Après les mots « Explicit le romanz de Maugis », l'on a un texte des *Fils Aymon* qui diffère en bien des points des versions que j'ai lues jusqu'ici. Entre les feuillets 3 et 4 l'on constate une lacune assez considérable : elle répond au texte de Peterhouse, f°. 4, verso B, v. 33 — f°. 7, recto A, v. 8, et au texte de Montpellier, vers 279-444. Au feuillet 8 une déchirure a supprimé l'angle droit supérieur et la valeur de deux vers et demi. Au feuillet 14, une déchirure verticale a supprimé la moitié des colonnes B recto, A verso. Par contre, ce manuscrit donne aux feuillets 10, verso A — 14, recto A, un épisode que les autres versions ne connaissent pas : les aventures que Maugis et Baudri rencontrent à la cour de l'émir de Palerme dans leur voyage de Rochefleur à Tolède. A l'exemple de Michelant, je désignerai le manuscrit 766 par la lettre C. Ces manuscrits se complètent suffisamment pour permettre de reconstituer la suite du récit.

Après avoir copié la version de Peterhouse (v. *Revue des Langues romanes*, tome XXXI, comment j'en ai su l'existence), qui est la moins incomplète, et après l'avoir conférée avec les deux autres, j'ai d'abord hésité à la publier. Que l'auteur ne connût de la Chanson qu'un texte déjà altéré, ou qu'il eût le désir de la ramener au goût de son temps, cette version a, pour le fond et malgré l'archaïsme de l'orthographe, un caractère plus moderne que les deux autres ; mais celles-ci sont elles-mêmes fort altérées, et j'ai fini par me décider à imprimer le texte de Peterhouse, non seulement parce que le meilleur état de conservation du manuscrit m'y engageait, parce qu'il est toujours utile de mettre un texte unique à l'abri des chances de destruction et que cette édition n'empêchera point d'en établir une seconde d'après le texte de Paris, mais parce qu'au point de vue de l'évolution du genre un texte de cette nature peut être un utile sujet d'étude.

Le désir de faire connaître cette version ne m'interdisait pas de la corriger et de la compléter là où je le voyais nécessaire, c'est-à-dire très souvent ; insensiblement, j'ai fini par la ramener assez près du récit primitif que l'on entrevoit sous ces trois copies infidèles. Les variantes et les extraits, tirés des manuscrits de Paris et

sonnage de Maugis dérivaient de sources germaniques ; mais j'ajoutais que je voyais déjà que cette explication n'est pas suffisante : après avoir montré que, dans la légende des Fils Aymon, Maugis apparaît plus comme un allié fidèle que comme un parent, je continuais ainsi : « Je concevrais volontiers l'histoire de la légende des Fils Aymon de la façon suivante. Il y aurait eu d'abord deux Chansons de geste bien distinctes, l'une différant peu de la *Mort de Beuves d'Aigremont*, telle qu'elle est conservée dans les plus anciens manuscrits ; l'autre ayant pour sujet la lutte des fils d'Aymes de Dordonne contre Charlemagne. Celle-ci n'allait pas plus loin que la prise de Montessor et la fuite des Fils Aymon qui trouvaient peut-être déjà un asile à la cour des ducs de Gascogne. Un trouvère voulut compléter cette Chanson en imaginant une seconde guerre des Fils Aymon contre l'empereur. Le lieu de l'action est en Gascogne, le siège de Montauban succède à celui de Montessor. Je crois qu'il faut attribuer à l'auteur de cette continuation l'introduction de Maugis dans la légende des Fils Aymon. Il craignait que la seconde partie du récit ne ressemblât trop à la première et il y a donné un des principaux rôles à un personnage très capable d'intéresser par ses talents surnaturels et son activité ingénieuse ; mais, sûrement, il s'est inspiré d'une tradition déjà existante. *La haine implacable de Charlemagne pour Maugis, l'acharnement avec lequel il le réclame au point d'oublier ses griefs les plus légitimes, les causes vraies de la guerre, c'est-à-dire les meurtres de son fils Lohier et de Bertolais, me semblent absolument inexplicables, si l'on ne suppose qu'entre Charles et Maugis, il y avait guerre ouverte depuis longtemps. Maugis et Bayard obsèdent la pensée de l'empereur et il refusera jusqu'au bout de se réconcilier avec eux* [1].

Je me permets de souligner cette dernière phrase, parce qu'il en ressort que déjà, tout en acceptant encore l'ensemble des opinions communes sur la constitution du Cycle des Fils Aymon, je soupçonnais qu'il fallait rechercher sous le nom de Maugis un personnage historique ou mythique dont la lutte avec Charles serait motivée autrement que dans l'histoire des Fils Aymon. En suivant cette idée, j'arrive à un ensemble de vues ou d'hypothèses, je n'ose dire de conclusions, dont je présenterai ici un bref résumé : si je puis un jour leur reconnaître la solidité et leur donner la précision qui sont si difficiles à obtenir en ce genre de recherches, je les reprendrai avec les développements nécessaires dans un travail sur le Cycle des Fils Aymon dont je réunis les matériaux.

On sait, grâce aux recherches de M. Longnon, que le roi Ys ou

[1] *Recherches*, p. 86, cf. 43-50.

Yon des *Fils Aymon* n'est autre que le roi mérovingien Eudes d'Aquitaine, qui lutta alternativement contre Charles-Martel et les Sarrasins. Le souvenir de la victoire de Toulouse, où les Mulsumans subirent un désastre sans exemple, s'est conservé daus l'histoire des Fils Aymon ; mais je ne crois pas que l'on ait remarqué que les faits attribués à Maugis, c'est-à-dire l'enlèvement des trésors et de la personne du roi de France, sont également empruntés à l'histoire du roi Eudes. C'est en étudiant les textes à ce point de vue que j'ai été amené à penser que Maugis et Renaud sont des pseudonymes dont l'un cache un dédoublement du personnage du roi Eudes, tandis que Renaud n'est autre que Ragenfred, le maire du palais, dont Eudes était l'allié et qui s'efforça vainement de protéger le roi mérovingien Chilpéric contre les entreprises de Charles. Malgré la diversité des noms, le fond historique de la légende est parfaitement reconnaissable. Il n'est pas jusqu'au cheval Bayard dont on ne retrouve ainsi l'origine, mais beaucoup moins merveilleuse que dans le *Maugis*.

Charles, vaincu, en mars 716, par les Frisons, s'était réfugié dans les Ardennes, où il avait remporté un premier succès à Amblève, près de Malmédy, sur les Neustriens de Chilpéric et de Ragenfred. L'année suivante (21 mars 717) l'armée neustrienne subit à Vincy une défaite sanglante : on en conserva longtemps le souvenir, et au IXe siècle l'évêque de Reims, Hincmar, parlant de la célèbre bataille de Fontenay (841), disait que jamais combat aussi acharné n'avait eu lieu entre chrétiens depuis le temps où Charles et Ragenfred s'étaient rencontrés à Vincy.

Charles, qui avait sans doute fait des pertes cruelles et qui avait aussi à surveiller les Frisons et les Saxons, ne poursuivit pas ses ennemis. Chilpéric et son maire du palais profitèrent de ce répit pour s'allier avec Eudes d'Aquitaine. Les deux branches mérovingiennes s'unissaient ainsi contre l'Austrasien. Eudes rassembla une armée et vint au secours du roi de France. Charles, qui avait pacifié les frontières du Nord et de l'Est, marcha à la rencontre de ses adversaires. Le roi d'Aquitaine, se reconnaissant trop faible, se retira sur Paris, tandis que Charles remportait une victoire complète sur Chilpéric et Ragenfred près de Soissons. Ragenfred s'enfuit vers le Nord, poursuivi par les soldats de Charles, et en passant sur les terres d'un de ses partisans, l'abbé de Saint-Wandrille, à Noyon ou à Novion, il se saisit d'un cheval et s'en alla d'une traite jusqu'à Devinna (Pont-de-l'Arche), non loin de Rouen. Plus tard, il se retira à Angers. Cependant Eudes d'Aquitaine avait contraint le roi Chilpéric à le suivre au delà de la Loire avec ses trésors. Charles passa la Seine, s'avança jusqu'à Orléans et obtint d'Eudes la remise de la personne du roi.

Tous ces faits n'étaient-ils pas de nature à éveiller l'imagination populaire? L'enlèvement du roi et de ses trésors, le souvenir de l'immense forêt des Ardennes où Charles avant Ragenfred et Renaud dut chercher un refuge, autour de laquelle s'étaient livrés tant de combats; le nom de la ville d'Orléans près de laquelle Renaud rencontre Maugis venant de voler les trésors du roi; jusqu'à ce cheval qui se trouve si à propos sur la route de Ragenfred pour lui permettre d'échapper à ceux qui le poursuivent, que de traces du passé ont subsisté dans une légende dont la plus ancienne version est au moins de cinq siècles postérieure aux événements!

Mais tout cela ne s'y retrouve que très altéré, très mutilé, dans un état extrême de confusion. Ainsi la retraite de Charles dans les Ardennes, où il se fortifie contre le roi Chilpéric et d'où il le surprend à Amblève, était un motif fécond de chants poétiques et de légendes; mais un jour vint où l'on ne put comprendre que Charles eût commencé par être un rebelle, et ce sont ses adversaires que la Chanson de geste nous montre cherchant un asile dans la forêt, y élevant une forteresse, surprenant dans sa marche l'armée du roi et ravageant tous les pays d'alentour. La transposition est assurément curieuse.

Il ne reste rien qui se rapporte clairement au désastre de Vincy: les chants qui en auraient gardé le souvenir ont disparu très probablement après le triomphe définitif des Carolingiens.

Ici, comme pour l'époque précédente où Thierry a puisé avec tant de bonheur, les chroniques donnent parfois un reflet de chants épiques. M. Breysig (*Die Zeit Karl Martells*, Leipzig 1869) a noté avec raison la scène curieuse où l'évêque de Reims Rigobert refuse l'entrée de sa ville à Charles qui allait combattre Ragenfred à Vincy (*Vita Rigoberti*, Boll., 4 janv.) et le récit que fait l'Annaliste de Metz du succès remporté par Charles à Amblève.

Ragenfred finit par être assiégé dans Angers en 724. Charles, après avoir dévasté le pays suivant son habitude, fit la paix avec son ennemi et lui laissa l'usufruit de l'Anjou sa vie durant, mais en exigeant qu'il lui remît son fils comme otage.

Les partisans de Ragenfred durent se plaindre violemment de la retraite imprévue du roi Eudes sur Paris: elle avait pu être une des causes de leur défaite à Soissons, et il était naturel d'y voir d'abord une défection. Un écho de cette manière d'apprécier la conduite du roi d'Aquitaine se retrouve dans le célèbre épisode de Vaucouleurs où le roi Yon s'entend avec Charles pour lui livrer Renaud et ses frères de la façon la plus déloyale. Ainsi il a pu se former dans la tradition deux courants, d'où seraient sorties deux séries de compositions, les unes défavorables, les autres favorables au roi d'Aquitaine et aboutissant au dédoublement du roi Yon en deux personnages distincts, le jour

où il parut inadmissible que le vaillant allié de Ragenfred et de Chilpéric les eût jamais abandonnés et trahis.

Le siège d'Angers me paraît l'origine des trois sièges que Renaud soutient dans la légende, de même que le vol par Maugis des trésors du roi, l'enlèvement de la couronne royale par Renaud lors des courses données à Paris, l'enlèvement par Maugis de la couronne royale et des épées des douze pairs, puis de la personne même du roi, ne sont que des variantes d'un même fait.

Il est possible que le Lohier tué par Beuves d'Aigremont soit le prince mérovingien Chlotaire dont Charles prétendit faire un roi du vivant de Chilpéric (avril 717) et qui mourut au plus tard en 719, sans que l'on sache comment.

La dernière lutte des Neustriens et des Austrasiens où Charles rencontra dans Ragenfred et Eudes des adversaires qui le valaient, le désastre de Vincy où succomba la France mérovingienne, durent, comme tous les grands malheurs publics, laisser des souvenirs durables. L'influence du succès des Austrasiens, la confusion qui se produisit de bonne heure entre les noms du cruel Charles Martel et de Charlemagne, firent considérer Ragenfred et Chilpéric comme deux rebelles, au point que l'imagination populaire les transforma en deux traîtres, Rainfroy et Leudri (v. G. Paris, *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 439) ; mais, à côté de cette légende injuste, il en subsista une autre où fut honorée la résistance opposée par Eudes et Ragenfred aux usurpations du maire du palais austrasien. Ainsi se sont conservés, avec des caractères bien français, deux types, les plus populaires de notre épopée nationale : Renaud, le modèle de la vaillance loyale et modeste ; Maugis, le plus ingénieux et le plus hardi des chevaliers. Le tour qu'Eudes avait joué à Charles, en emmenant avec lui Chilpéric et son trésor, et sans doute d'autres aventures de la lutte qu'il soutint à la fois contre les Musulmans et les Austrasiens, courant incessamment de la Loire aux Pyrénées, amenèrent à lui supposer des dons surnaturels, et il est ainsi devenu l'enchanteur que l'on sait, tout en demeurant un fidèle compagnon d'armes, un courageux et redoutable champion.

L'époque de Charles Martel, malgré les travaux de la critique moderne, reste obscure en bien des points, mais ce que l'on en sait porte à rendre justice à ceux qui furent les premiers défenseurs du territoire où devait se constituer la nationalité française et dont déjà les limites correspondaient à peu près aux limites actuelles de notre langue. La légende des fils Aymon est un témoin inconscient de la popularité qu'eurent ces héros dont les actes ont survécu à leurs noms.

A l'époque où fut rédigé le *Maugis d'Aigremont*, l'on avait oublié la relation première de Maugis avec le roi Eudes, et c'est en

suivant machinalement une vague tradition que le trouvère lui donne un frère Vivien, et suppose qu'ils sont nés et ont été élevés dans les régions méridionales.

La généalogie du roi Eudes est la suivante. Le roi d'Aquitaine, Charibert, avait laissé trois fils : Childéric, Boggiso, Bertrand. A la mort de Childéric, le roi Dagobert transforma le royaume d'Aquitaine en un duché qui devait être la propriété héréditaire de Boggiso et de Bertrand. Boggiso eut deux fils : Imitarius, dont on ne sait rien, et Eodo ou Eudes. Bertrand ne laissa qu'un fils, saint Hubert, évêque de Liège. Eodo était destiné à devenir le roi Ys ou Yon de la légende; quant à Imitarius, l'identification d'Eudes et de Maugis fait penser à Vivien, dont la légende des Fils Aymon ne connaît non plus que le nom. Il est possible qu'*imitarius* ait été lu *uiuianus*, d'où le nom de Vivian ou Vivien, très employé dans les récits épiques.

Beuves d'Aigremont occupe la place de Boggiso, et l'altération n'est pas de nature à surprendre, vu les libertés que les trouvères se permettent avec les noms propres. Quant à Aigremont, c'est un fief imaginaire, au même titre que Montessor, Monbendel, Montauban, Moncler, Monbranc, etc....

D'après M. Rajna (*Origini dell'epopea francese*, p. 434-439), *Maugis* est une forme dérivée de l'allemand *Madalger*, nom d'un nain, fille d'une reine des nains. Son office de protecteur bienveillant serait emprunté de celui que remplit le nain *Alberich*, prototype d'Auberon, de même que sa qualité de *larron*. Il est possible que Maugis, qui en allemand est devenu *Malegys* et en italien *Malagigi*, soit un nom d'origine germanique, et il faudrait y voir un surnom attribué au roi Ys, en raison de l'habileté merveilleuse qu'on lui supposait. On pourrait aussi examiner l'étymologie *Mal-Ys* = *Maugis*, Ys le *malin*, malice et habileté étant synonymes pour le peuple ; mais, quelle que soit la solution adoptée, tous les faits intéressants de Maugis dans la légende des Fils Aymon n'en dériveront pas moins de l'histoire d'Eudes d'Aquitaine.

Le dédoublement de Ragenfred en deux personnages très différents s'explique tout naturellement ; il fut le traître Rainfroy pour les partisans de la famille des maires du palais austrasiens, et, ce nom étant ainsi déshonoré, la légende où étaient célébrées sa valeur et sa loyauté réclama, imposa un nom nouveau. Il est à noter que l'abréviation latine de Reginfredus et celle de Reginaldus ont pu être confondues, et cette remarque se joindrait à d'autres analogues pour faire penser que les auteurs de la version des *Fils Aymon*, dont celles que nous possédons sont des variantes plus ou moins fidèles, ont consulté les chroniques latines.

MAUGIS D'AIGREMONT [1]

rhouse,
2, r° a. Seingnour, or escotez, n'i ait noise ne to[n],
Que Damedex de gloire vos doinst be[neï]chon,
Et je vos chanterai d'une bone chançon :
[Fai]te est de [vraie] estoire, pou i a se voir non.
[Cil ju]gleor vos chantent de Maugis le larron
[Com]ment [il gu]err[o]ia l'empereor Charllon
[Por] aidier [s]es cosin[s] les .IIII. filz Aimon,
[Dont il ne sevent mie la monte d'un bouton].
[Mes] ce n'est pas d'ilec que nos vos [chanteron],
[Mes] je vos en dirai la droite nacion
Et [d']ou il prist le sen dont il sot a fuison.
Il est voir que Maugis fu forment gentiz hon,
Ses pere fu dus Buez li sire d'Aigremont,
[La duchoise] sa mere o la clere façon,
[F]ille Hernaut de Moncler o le flori grenon,
[Cil] fu aiol Maugis qui ot cuer de [lion] ;
[D']Espolisse ert ses oncles li riches rois Othon,
[Et Doon] de Nantuel, Girars dou Rosillon,
[Et Aymes] de Dordone qui tant par fu preudom ;
[Si f]urent si cosin li .IIII. fil Aimon.
[N']es[t ce mi]e merveille se Maugis ot renon,

[1] J'adresse mes vifs remerciements à MM. les administrateurs du Collège de Peterhouse et à M. le bibliothécaire Barnes, pour l'obligeance avec laquelle ils ont consenti à me communiquer un manuscrit qu'il m'eût été très difficile de copier sur place. Grâce à leur bon vouloir, Maugis sortira de l'oubli où il avait été abandonné et reprendra la place qui lui était due dans l'histoire de la littérature du moyen âge.

Tot droit a Aigremont sor la roche qui pent
La comande mener soef et bellement,
Mes il n'ont pas ale plus de demi arpent
Quant il o[n]t encontre l'amiral Sorgalant,
Qui tient en chasement la cite de Monbrant ;
Moult grevoit au duc Buef et haoit durement,
De Melanz revenoit [d'assaillir] l'amustant
Qui il reguerrioit moult angoiss[eus]ement.
Li duz oï la noise et le taborrement.
De ce que pooit estre se merveilla forment,
L'ensegne l'aumacor vit baloier au vent,
[Bien l'a reconneüe, si a dit a sa gent :]
« Segnors barons, fet il, por Deu omnipotent,
Fol. 2, v° b. Veez ci de Monbrant l'aumacor Sorgalant ;
A la bataille somes, sachiez a escient.
Coment le ferons nos? por Deu, conseilliez m'ent.
[De la ducheise sui en grant esgarement],
Car elle est moult malade, eü a grant torment. »
« Sire, dit Savaris, .I. quens de Bonivent,
Metons la en cel boiz en .I. esconssement,
A .xxx. chevaliers plains de grant hardement,
Jusqu'a tant que l'estor ait pris definement,
Car au devant nos sont li Sarrasin pullent.
Loing somes d'Aigremont nostre herbergement. »
« Voire, ce dit li dux, le cuer en ai dolent
Por la gentil duchoise qui est en grant torment. »
Atant tornent le char el boiz delivrement,
.xxx. baron le gardent arme moult richement.
Or les garisse Dex li pere omnipotent.
Li duz Bues d'Aigremont qui ne fu pas vilains
A .xxx. chevaliers toz ses amis [certains]
Armez [d'aubers et d'elmez, es destriers] chastelains.
Atant es vos la rote des Turs toz premerains,
[Qui le hernois menoient et chevaus en lor mains],
Et li duz Bues lor saut et sa gent d'un costains ;
Alez les ont ferir iriez come ferrains,
Ne les puet garantir ne hauberz ne clavains,
Des morz et des navrez covrirent tot li plain.
Ainz que la novelle oient de pres li citeain

Ont occiz les premiers, n'en i remest .i. sainz.
Des armes s'adoberent, car il ne porrent ainz.
La novelle est alee de ci as derreains,
Grant duel en demenerent li chien [fiz a putains].
[Sorgalan l'aumacor a bien oï les plains],
Il fist ses cors soner plus de .v^c^. au mains
Et paien chevauchierent plus tost que cerf ne dains,
Et duz Bues d'Aigremont a qui cuers ne fu vains
Et sa gent les encontre de bataille certains.
La ot tant bon escu esquartele et frainz.
Dex aït au duc Buef, li veraiz soverainz.
Moult par i ot estor merveilloz et pesant,
Bien i feri duz Bues et sa gent combatant,
De morz et de navrez va la terre jonchant.
La duchoise est el char enz el pre verdoiant
[Et Ysane sa suer o le cors avenant.
Ensemble o li l'esclave o le petit enfant.
La duchoise ot la noise et la criee grant],
Durement se merveille, moult se va es[maiant]
r° a. « Hai Dex! biaus sire pere, dit la dame vallant,
Qu'est ce or que je oi la si durement huchant? »
« Dame, dit li esclave, c'est estor moult pesant,
Le duc ont assailli Sarrasin et Persant,
[Sorgalanz] l'aumacor qui sire est de Monbrant. »
Quant l'oï la duchoise, pasmee chiet errant,
Et quant se redreça si se va dementant :
« Ha Dex! dit la duchoise, biaus pere omnipotent,
Si dolente jesine me va orre aprochant.
Se je pert le duc Buef que je suel amer tant,
Je ne quier jamais vivre nul jor ne tant ne cant ».
A iceste parole vint la esperonant
Sorbarrez l'aumacor et li rois Aquilanz
Qui sire est de Maiogres une cite vaillant.
Quant cil les ont veüz qui sont le char gardant,
Bien les ont receüz a lor acerins branz.
Tot environ le char va l'estor començant.
La ot fret et quasse tant vert elme luisant,
Tant cop i ot done de bon acerin brant,
Tant mort i veïssiez a la terre gisant.

Et la duchoise pleu[re], moult a le cuer dolent,
Ysane sa seror le va reconfortant :
« Dame, dit la pucelle, ne vos esmaiez tant,
Car Dex vos aidera, li pere tot poissanz ;
Qui en lui a fiance, moult li est bons garanz. »
Atant ez vos duc Buef et sa gent combatant
As branz forbiz d'acier vont la presse rompant,
Mes tant est granz la [force] de la gent mescreant,
Se Damedex n'en pense li peres toz poissanz,
Ja i perdra duz Bues sa fame la vaillant,
Ysane sa seror et les petiz enfanz.
Moult fu granz la bataille et l'estor merveilloz
Tot environ le char, dedenz le boiz foilloz ;
De sanc et de cervelle cuevre toz li herboz.
Bien i feri li duz fiers et mautalentoz
Qui ert por sa moiller durement angoissoz.
Qui ert atainz a cop fenduz ert a escroz.
Il i ot .I. paien fier et mautalentoz,
Tapiniaus .I. espie qui [fu lez] et hisdoz :
Au char vint a la dame qui [moult estoit tristous],
Fol. 3, r° b. Ou la presse fu granz et l'estor [perillous] :
L'aisne enfant a pris, ainc ne li fu [escous].
Atant s'en va fuiant li paien orgueilloz
Droitement a Montbraut tot le chemin podroz ;
Grant avoir en aura dont il ert covoitoz
Car il ert del lignage forment chevaleroz ;
Et la duchoise plore, moult a le cuer iroz,
Sovent reclaime Deu le pere glorioz
Et se pasme sovent et fet duel merveilloz.
Or emporte l'enfant Tapiniaus li espie.
Moult s'en va durement la forest enhermie
Droitement a Monbrant la fort cite garnie ;
Il le vendra, ce dit, a la gent paienie,
Grant avoir en aura et riche manantie,
Car il est d'une geste qui est moult seignorie ;
Et la dame le plore et plaint et bret et crie.
Et, quant l'esclave voit la pesant estormie,
Tost et isnellement est del char departie,
Car onques mes ne pot en trestote sa vie

Avoir aese ne leu qu'ele s'en fust foïe ;
L'autre enfant [a] sesi, ne s'i atarge mie
A la gentil duchoise qui si fu esmarie,
Qui l'avoit achetee et docement norrie ;
Atant s'en va fuiant [que ne detrie] mie
Droitement a Palerne dont elle fu ravie.
La duchoise plora pale et descolorie ;
Tant par fu granz la force de cele gent haïe,
Dou char traient la dame sor l'herbe qui verdie ;
Dou mal qu'ele ot eü fu forment afoiblie
Et dou duel des enfanz dont elle se so[u]sie ;
S'est la gentilz duchoise a la terre pasm[ie];
Ce sera granz domages s'ele [est ainsi] fenie.
La fu Ysane prise la belle, l'eschevie,
Qui fille fu Hernaut de Moncler la garnie
Et suer a la duchoise qu[i] Jhesus face vie.
Sorbarrez la ravi .i. paien d'Aumarie.
Moult par fu la bataille merveillose et fornie.
Hei Dex! com la duchoise fu malement [baillie]!
Par le pre la traïnent la gent que Dex maudie,
Elle crie si haut que duz Bues l'a oïe ;
Tel duel a et tele ire, toz li sanz li formie;
Au brant forbi d'acier a la presse partie,
Cui il consielt a cop moult est corte sa vie ;
Mes moult est granz la presse de cele gent haïe.
Tant i fiert li duz Bues et sa chevalerie,
La duchoise ont rescosse de la gent paienie
Et cochiee en son char forment amaladie ;
Moult l'ont la gent paiene durement empirie,
Damedex les maudie, li filz sainte Marie.
Moult par i ot estor merveilloz et plenier
Environ la duchoise, el bois soz le ramier ;
Li bons duz d'Aigremont qui moult fist a prisier,
I fiert irieement de l'espee d'acier,
Car il est moult dolenz de sa gentil moillier ;
Cui il ataint a cop n'a de mire mestier.
[En Aigremont le sorent, n'i ot que corocier],
Par le pales en lieve la noise et le tempier,
As armes sont corru sanz point de l'atargier ;

Vi[e]l et joene et barbe, bachelier, escuier
A l'estor sont venu por lue Buef aidier
Et furent bien as armes plus de .xv. m..
Or crist forment la forse au lue Buef le guerrier.
La veissiez estor merveillos comencier
Et troer tant escu et tant elme brisier
Et tant pie et tant poing, tante teste trenchier;
Des morz et des navrez cuevre le sablonier.
Ja tornast sor paien ledement l'encombrier.
Mes li jorz trepassa, si prist a anuitier;
Li duz Buez sone .i. grelle por sa gent ralier,
Entor le char s'asemblent ou estoit sa moillier.
Sorbarrez Maumacor fist ses cors grelloier,
Ses paiens rasembla par delez .i. rochier.
Atant ez vos venu le cuvert pautonier
Qui Ysane [en aporte] la belle au cors legier
[Au fort roi Aquilant de Maiogre le fier];
Le roi paien le rent, Dex li doinst encombrier.
Li forz rois Aquillans l'emprist a aresnier;
« [Amie, dist li rois, gardez nel me noier];
Es-tu fille a vilain, a duc ou a princier?
Se vos estes pucelle, moult poez gaeignier,
Car vos estes moult belle. Si ne vos puis besier,
Por ce que creez Deu et [j]e sui .i. paiens;
Vo estre et vo covine me dites sanz targier. »
Fol. 3, v° b. « Sire, dit la pucelle; a celer ne vos quier.
Je sui suer la duchoise, fille Hernaut le guerrier
Qui l'onor de Moncler a trestote a baillier:
Se vos me volez rendre sanz mon cors empirier,
Vos en aurez d'avoir chargie .iiii. sommier. »
« Par Mahom, dit li rois, cui je doi deproier,
Je n'en penroie mie tot l'or de Monpellier. »
[L]iez fu rois Aquillanz quant oï la novelle
Qu'ele estoit gentiz fame et avenanz et belle;
Sachiez de verite moult li plest la novelle.
« Par Mahom[et], dit il, qui on prie et apelle,
Je n'en penroie mie tot l'avoir de Tudelle.
O moi vos enmenrai, si en ferai m'ancelle. »
Elle en a si grant duel, a pou que ne chancelle.

La [nuit] fu [moult] serie et la lune luist belle,
Et mainte estoille el ciel [flamboie] et estencelle;
Paien sont arive delez une vaucelle,
La plorent por lor perte et mainent grant favelle;
Ainc ne se desarmerent ne n'i osterent selle;
[L]i cheval pessent l'erbe par desus la praelle.
Et duz Bues d'Aigremont a la proece isnelle
A .i. grelle sa gent tot bellement apelle,
Tot environ le char l'aüne et atropelle
La ou est la duchoise qui estoit sa femelle,
Plus dolente et plus morte que n'est la torterelle
Qui son malle a perdu dont li cuers li sautelle.
Li duz Bues d'Aigremont a la fiere vigor
Ot assemble sa gent que il n'i ot demor,
Tot environ le char ou est sa franche oissor
Qui por ses .ii. enfanz fet grant duel et grant plor;
Li duz Buez la conforte qui fu de grant valor,
Et li dit : « Doce amie, lessiez ceste dolor,
Ne fetes pas tel duel que ce seroit folor.
Les enfanz vos dona li veraiz creator,
Que en tel leu les mete par sa sainte doçor
Que il tiegnent sa loi et viegnent a s'amor :
Bien nos em-puet doner encor nostre segnor. »
A iceste parole se sont mis ou retor
Tot droit a Aigremont enz el pales aucor.
La duchoise ont cochiee plaine de grant tristor
En sa chambre pavee qui estoit pointe a flor,
Ou elle gist malade desoz son covretor.
Et paien s'en tornerent quant il virent le jor,
Et cornent et buisinent et mainent grant tabor.
Damedex les confonde et lor doinst deshonor.
Au matinet au jor, quant l'aube est aparue,
S'en tornerent paien cele gent malostrue,
Et montent es chevaux sanz point d'aresteüe.
Aquillanz de Maiogre a la pensee agüe
Apella Sorgallant a la teste chenue,
A lui a pris congie, de Mahom le salue,
A Maiogre s'en va qu'il avoit maintenue;
O li emporte Ysane, d'un paille fu vestue;

Quant il vint a Maiogres sanz point d'aresteüe
L'esposa a moillier, si en a fet sa drue ;
Moult en fu la pucelle dolente et irascue,
Mes toz jorz crut en Deu qui fist soleil et nue.
Puis l'a rois Aquillanz si longuement tenue
Qu'il en ot roi Brandoine qui puis tint Valfondue.
Quant Maugis ot la teste roi Aquillant tolue
Es prez desoz Tolete a l'espee molue.
L'esclave qui l'embla en la selve ramue
A la gentil duchoise qui l'avoit escreüe,
S'en va droit a Palerne dont elle fu issue ;
Mielz lui venist assez qu'elle fust remasue.
L'esclave a tot l'enfant a sa voie hastee
Droitement a Palerne dont elle fu tornee,
A tot le fil duc Buef a la chiere membree ;
Et Tapiniaus a l'autre a sa voie hastee
Droitement a Monbrant la fort cite loee ;
Tant erra qu'il i vint a une matinee
Ainz qu'i soit Sorgalanz ne sa gent meserree.
Esclarmonde trova en la sale pavee,
La fame Sorgalant plus belle que n'est fee ;
N'a pas plus de .xv. anz, s'est belle et acesmee,
A Sorgalant le viel fu l'autrier mariee.
De Mahom l'a l'espie hautement saluee,
La dame l'a oï, s'a la chiere levee :
« Que est ce que tu portes ? » dit la dame honeree.
« Dame, dit li paien, se m'ame soit sauvee,
Fol. 4, r° b. Ce est li filz duz Buef a la barbe mellee
Qui maint en Aigremont qui siet sor mer salee.
De .ii. filz fu la dame hier matin delivree,
Je li emblai cestui en la selve ramee
Ou Sorgalanz mesire comença la mellee.
Or l'en vodrai porter outre la mer salee ;
La en aurai d'avoir une grant charretee,
Qu'il est nes et estrez de la geste loee.
Se il puet vivre tant que il çaigne l'espee
Par lui ert nostre loiz essauciee et levee. »
« Non feras, dit la dame, je m'en sui porpensee ;
Tu le me leras ci par bone destinee,

Je te donrai d'avoir une mine comblee. »
« Dame, dit li paien, moult me plest et agree. »
Elle reçut l'enfant dedenz sa gironee.
La dame l'esgarda qui fu preuz et senee,
Onques si belle [rien] ne fu el mont formee :
« Par mon chief, dit la dame qui fu preuz et senee,
Il vivra longuement, n'i a mestier celee ;
Or ait nom Vivïens par bone destinee. »
Ainsi li mist a nom, c'est verite provee,
Vivïens ot a nom tant que il ot duree ;
Tant vesqui longuement que puis l'ot esposee.
Quant Maugis ot la teste a Sorgalant copee
O le brant acerin soz Monbrant en la pree,
Fu l'onors et la dame a Vivïen donee.
Et l'esclave qui fu de la dame sevree,
La fame le duc Buef a la chiere membree,
S'en va droit a Palerne dont elle fu [robee],
L'enfant fait aleter sovent par la contree ;
La le vendra, ce dit, a la gent desfaee,
Car il est d'une geste cremue et redotee.
Elle a passe Melanz et Rome a adossee,
Et s'est par Aspremont tot droit acheminee,
Et a passe le Far a une matinee.
En une [large] lande, soz l'espine [a la fee],
Ileques s'aresta et fist sa reposee.
Mielz li venist assez que outre fust passee,
Car a dolor i fu mengiee et devoree,
Mes nule rien ne puet changier sa destinee.
La s'en aresta cele, si com avez oï,
Soz l'espine a la fee enmi le gaut foilli,
Car passe ot le Far ainz que fust li midi.
N'ot pas sa reposee longuement fet ici
Que dou boiz .I. lions et .I. lieparz issi :
Faimz les chace [et arguë], moult en sont engrami,
Car il n'orrent mengie .III. jorz a acompli.
Quant il voient l'[esclave], cele part sont [guenchi].
Li lions de sa queue errant se debati,
Car ja ne mengera, s'aura le cuer marri,
Et li lieparz rechigne et de faim s'estendi.

Droitement a l'esclave sont erraument verti,
Et quant les voit venir moult s'en espoeri,
Tost et isnellement en son estant sailli,
L'enfant met derier soi, si a .I. pel choisi ;
Elle s'est abessiee, meintenant le sesi ;
Damedeu reclama qui onques ne menti,
Qu'il ait de la soe ame et pitie et merci :
« Ahi ! enfes, dit-elle, or vos ai ge traï ;
A la duchoise el boiz a grant tort vos toli
Qui m'avoit rechetee et moult soef norri.
Li pechiez que j'ai fet m'en sera ja meri.
De vos me poise plus que de [moi], bien le di. »
Atant ez le lion qui plus n'i atendi,
A l'enfant velt jeter, mes l'esclave salli,
[L'esclave tint le pel, par vertu le feri],
Mes ce ne li volt mie la monte d'un espi.
Ne porquant elle l'a d'un cop moult estordi.
Li lions bret et crie que li gauz en tenti,
Puis a jete la poe, ainc ne s'i alenti ;
Amont le fiert el chief, a terre l'abati.
A dolor le depiecent, elle a jete maint cri ;
Tost l'orent devoree et le cors departi.
Elle estoit auques granz, s'en furent raempli,
Le chief n'ont adese. Tant en ont deguerpi,
Puis vienent a l'enfant qui neant ne dormi.
Ainz plore el maillolet de paile a or basti ;
Damedex le garisse qui onques ne menti.
Li lieparz saut avant, primes est avanchiz.
Quant des bestes fu si trestoz li cors mengiez
De l'esclave, et a duel et a tort depechiez,
Fol. 4, v° b. Fors del chief seulement que d'aux n'est atochiez.
A l'enfant sont moult tost et errant adrecie ;
Por ce qu'il ert petiz fu forment covoitiez,
Or le garisse Dex par la soe pitiez.
Li lieparz saut avant, [primes] s'est aprochiez.
Quant li lions le vit, forment en fu iriez,
Ne velt que il en soit de neant parçoniers,
De lui fu li lieparz fierement rechigniez ;
Mes li lieparz fu fel et moult mal [engigniez],

A l'enfant est venus, ne s'i est atargiez.
Quant li lions le voit, vers lui s'est avanciez,
Ne velt que il en soit de neant parçoniers.
D'aux .II. est li estors maintenant comenciez,
Li .I.encontre l'autre est fierement dreciez,
Et des poes devant [se] sont entrelacie.
Endui s'entremenguënt, moult se sont domagie,
A la gole lor est li sanz vermaux raiez.
Tot ice voloit Dex, de verte le sachiez,
Por le petit enfant qu['a] mort ne fust [jugiez].
Les bestes se combatent, si com [poez oïr],
Por le petit enfant que voelent englotir,
Mes l'une ne velt l'autre de neant acoillir ;
Por ce s'entrecombatent par merveilloz aïr,
[As gorges s'entretienent et trestot a leisir] ;
Tot ice voloit Dex qui tot a a baillir
Por le petit enfant tenser et garantir ;
Mes, cui il velt aidier, il ne puet rien cremir.
Les bestes veïssiez sovent entrevenir
Et l'une contre l'autre durement assaillir :
Ne pueent a l'enfant ne aler ne venir;
Quant l'une i velt aler et le cuide sesir,
L'autre le recort sus, ne le velt consentir.
Onques nus hom ne pot plus fier estor veïr.
Tant dura la bataille, pres fu de l'enserir.
Ne porrent plus l'estor endurer ne sozfrir,
Car de lor sanc ont fet le pre envermeillir.
Lor boiaux veïssiez a la terre jesir.
Tant ont fet lor cervelles et lor cuers dementir,
Ame .II. les covint a la terre chaïr.
En tel sen les covint definer et morir,
Que l'un ne pooit l'autre veoir ne departir.
Or aït Dex l'enfant, [s'il li vient a plaisir],
Qui est desoz l'espine et jete maint sozpir;
S'il en puet eschaper et a age venir
Et que il l'oie aucun et conter et jehir,
Deu en doit mercier [qui tot a a baillir].
Einsi com vos oez l'estor remes estoit
Que l'une delez l'autre morte a terre gisoit,

Et l'enfes soz l'[espine] si crioit et braioit;
Or le garisse Dex qui hault siet et lonc voit.
Ne demora plus gueres que par ilec passoit
Oriande la fee qui Rocheflor tenoit;
A .IIII. de ses fees par ileques venoit.
Quant elle i selt passer, reposer i soloit,
Et elle si fist lor, car einsi le voloit.
Le jor ot chevauchie, durement se doloit,
Soz l'espine ramee docement descendoit:
Sor .I. paile s'asist que l'en li aportoit.
Par devant li les bestes ame .II. mortes voit,
Moult par se merveilla que ce estre pooit.
La teste de l'esclave delez veüe avoit:
« De fame fu », ce dit; bien le voit et perçoit;
« Mengiee l'ont les bestes sanz dotance orendroit,
» Por ce s'ont entrocises. » De verte le savoit.
Atant de l'autre part l'enfant plorer si voit,
Elle va cele part: erraument le prenoit;
En son giron le met, li enfes li rioit.
Oriande la fee a ses fees disoit
Que cel enfant petit o li emporteroit
De ci a Rocheflor et la le noriroit,
Car de haute gent est, encor vivre porroit;
Damedex reclama que se il li plesoit
Que li face savoir de quel gent il estoit.
Desque sozhedie l'ot, estre le covenoit.
Oriande la fee a la clere façon
Fol 5, r° b. Tint le petit enfant qui li rit a fuison;
Onques plus bel enfant ne pot veoir nus hom.
Elle le desvolepe, voit que c'est valleton,
L'anel voit a l'oreille qui valoit maint mangon,
Tant com il l'ait sor lui nient dotera puison
Ne envenimement ne liepart ne lion,
Anemi ne deable ne vile traïson.
Bien le conut la fee, si a dit sa reson:
« Dame, foi que doi Deu qui sozfri pascion,
Onques icest enfant que nos ici tenon
Ne l'engenra vilainz, pautoniers ne garçon.
Qui l'anel a l'oreille pendi au valleton

Et le mist en cest paile dore tot environ,
Ne l'ama pas petit, por voir le vos dison.
Il est de haute [geste], foi que doi .S. Simon,
Et je pri Damedeu par son seintisme non
Qu'il nos face asavoir de lui la nacion. »
A iceste parole ez vos par le sablon
Espiet une espie acorrant le troton ;
Nies estoit a la fee dont nos ci vos dison,
N'ot que .III. piez de haut, si cort plus [de randon]
Que [cheval] espanois ne mulez arragon ;
Les chevox ot plus sors c'or froiez ne leton.
.I. enfant de .VII. anz resemble a la façon,
Si en ot plus de .c. et ert moult bon larron ;
Plus set que Simons mages ne Basins ne Mahon ;
Nus ne se puet garder de sa subjection
Por ce qu'il est petiz et set d'enchantison.
Il vint droit a la fee sanz point d'arestison,
[De Dieu la salua qui fist .S. Lazarun].
« Bien vegniez, fet la fee a la clere façon.
Dont venez vos, biaus nies, n'en dites se voir non. »
« Dame, je vie[n]g de France, del reaume Charlon. »
« Et dont venez vos ci, por Deu qui fist le mont ? »
« Tot ai cercie la terre entor et environ,
Ma revenue fu tot droit par Aigremont,
.II. jorz trestoz entiers i fiz demorison.
Qui est donques cis enfes qu'est en vostre giron ? »
« Biaus nies, ce dit la fee, certes nos ne savon.
Nos le trovames ci tot seul sanz compagnon. »
« Ceste teste qui fu qui gist sor le sablon? »
« Elle fu d'une fame que nos bien conoisson.
Ces bestes l'ont mengie, einsi com nos cuidon,
Por ce s'ont entrocises par grant confusion ».
Espiez prist la teste, si regarde environ,
Bien l'a reconeüe au viz et au menton,
Puis a dit a la [fee] : « Le voir vos en diron,
Ce fu ci une esclave que nos bien conoisson.
Assez de bien me fist, Dex li face pardon,
Ou ere moult malade de fievre et de fraçon.
La duchoise gentilz, fame Buef d'Aigremont,

L'acheta et norri des petit enfançon ;
Et cis enfes est filz au duc Buef d'Aigremont :
.II. en ot l'autre jor la dame el boiz d'Arbron,
Mes paien i leverent une male tençon,
Sorgalanz de Monbrant, o lui si Esclavon.
La embla ceste esclave l'enfant que ci veon,
Car je fui en l'estor et en la chaplison. »
Quant l'entendi la fee, qui [l]iee se li non ?
Damedeu en jura et son seintiesme non,
Se l'enfant done vie, que il sera preudom ;
Elle le norrira soef en sa meson.
Moult est liee Oriande a la fresche color,
Quant elle a de l'enfant oïe la veror,
Qu'il est nes et estrez de la geste Francor.
Damedeu depria le verai creator
Qu'il doint vie a l'enfant par la soe doçor,
Car en son lignage a meint noble pogneor.
Atant est sus montee el mulet ambleor
Et ses fees ausinc sanz fere lonc sejor ;
Espiet velt mener en son pales aucor,
Mes il n'i volt aler, ains lors pris a son tor.
Oriande et ses fees sont mises ou retor.
Tant forment s'esploitierent que n'i firent sejor
Qu'en Mongibel entrerent qui est de grant valor,
La grant forest obscure del tens ancienor ;
Quant elle l'ot passee, sor mer, en .I. destor,
Entre .IIII. montaignes dont granz est la menor,
Ilec ot .I. chastel qui ot non Rocheflor.
Clos fu de mur de marbre environ et [entor]
Et de roches naïes qui jetent grant bruior.
Fol. 5, v° b. .III. braz de mer le serrent qui jetent grant rador,
Et d'autre part la mer qui li bat tot entor.
Li chastiaus est si forz et de si grant valor
Que il ne crient [assaut] de roi ne d'aumacor.
La descendi la fee enz el pales aucor,
L'enfant fist baptisier a joie et a baudor ;
Por ce que l'ont trove el bois a la verdor
O les bestes sauvages gisant a grant paor,
Li mist a non Maugis, puis ne li failli jor ;

Malement gisoit il, ce sovent li pluisor,
En la forest obscure o vermine pluisor ;
Se ne fust cele fee, mengiez fust a dolor.
Ce fu icil Maugis, [si] le sachiez, segnor,
Qui tant correça Charle le maine empereor
Por Renaut son cosin a la fiere vigor
Le fil au duc Aimon le [noble poigneor],
Moult fu vaillanz Maugis, bien le sovent pluisor.
Tant le norri la fee a la fiere vigor
Qu'elle li ceint l'espee o le brant de color;
Puis en fist son ami, si l'ama par amor
Et si le fist jesir desoz son covertor.
Et ses peres duz Bues a la fiere vigor
Et la franche duchoise qui gisoit en langor,
Qui por lui nuit et jor est en noise et em-plor,
Mes por neant en maine ne duel ne tenebror,
Car il est jor et nuit contenus a honor ;
Puis aida a son pere au branc sarrazinor,
Quant l'ot assiz ses freres Vivïens l'aumacor,
Si com vos orrez dire se puis avoir lessor,
Dont vos auroiz au cuer et pitie et tenror
Einçoiz que li solauz ait auques pris son tor.
Oriande la fee qui tant a cler le vis
Et ses fees entendent nuit et jor a Maugis,
Docement est le jor et la nuit costeïs.
Oriande ot .I. frere qui ot a non Baudris,
Este ot a Tolete .VII. anz et .XV. diz,
Moult fu bien des .VII. arz entroduiz et apris.
Il ot plus de .C. anz, si fu vi[e]lz et floriz.
Quant Maugis ot aage qu'il ot auques d'avis,
A lui apenre fu nuit et jor ententiz,
Et Maugis n'est d'apenre pereceuz n'alentis,
Car nes ert et estrez d'une geste gentiz.
Moult correça puis Charle le roi de .S. Deniz
Por son cosin Renaut fil Aimon le marchiz.
Or vos dirai de lui, puis que je l'ai empris,
Coment il ot Baiart le bon destrier de pris,
Coment conquist Froberge le branc d'acier forbi
Sor le roi Antenor .I. roi des Arrabiz.

Mout par fu [illegible]
Mes ne i failli [illegible]
Puisqu'il fu [illegible]
Comment la fee [illegible]
[illegible] mout forment [illegible]
A [illegible]
Puis que vint en eage et que i [illegible]
Et que il out [illegible]
Les escuez et [illegible]
Et [illegible]
Et par [illegible] de grant [illegible]
Et quant il fu d'aage que pot armes porter
La fee l'adoba et [illegible]
Si en fist son ami que moult le pot amer
Son cors li abandone besier et acoler.
Devant son [illegible] ensemble o li jouer.
Rien ne li contredit que voille demander :
Mes dont il ert venus li fist moult bien celer
Que ne se puist de lui partir ne desevrer.
Assez fu plus aese que ne vos sai conter.
Ce fu apres Avril, si com Mai dut entrer.
Que Maugis et la fee qui tant a le vis cler
Par desoz Mongibel sont ale deporter,
Par selonc le rivage le païs esgarder,
Ce fu une forrest qui moul fet a loer.
Maugis a regarde tot contreval la mer.
Voit l'isle de Boccan moult durement fumer.
A s'amie la belle comence a demander :
« Dont vient cele fumee que je voi la fumer? »
« [Amis, ce dist la fee, ne le vos quier celer].
C'est [l'Isle de] Bocan qui moult fet a doter,
Qui art et nuit et jor, ja ne vodra cesser.
Fol 6, r° b. D'iloc si vient li sosfros qui put et est amer;
Einsi com il est arz, si va aval la mer.
La droite cheminee d'enfer est sans fausser.
Bocan si art ades, ja ne vodra [finer],
Mes de l'une partie n'i puet feuz abiter,
Car .i. cheval i a qui moult fet a loer ;
Apellez est Baiarz, einsi l'oï nomer

A une moie suer qui sot par deviner. »
« Amis, ce dit la fee, sachiez a escient,
Li chevaux est fae, ce dient li auquant.
[.I. dragon l'engendra ileuc en .I. serpent,
Et encore le gardent u grant derubement,
Et .I. moult fier deable, je vous di vraiement,
Si a nom Raanas, hideus est durement.
Le cheval est fae et tant a le cors gent
Que] le jor porteroit trestot legierement.
.III. chevaliers armez en .I. tornoiement,
Que ja flanc ne coste n'en averoit sullent.
Il est sus en la roche en .I. esconsement,
Entre quatre pillers ovrez a orpieument.
A .IIII. granz chaenes qui totes sont d'argent,
Est a pillers fermez li destriers fermement. »
Quant l'a oï Maugis de joie s'en estent
Et pense en son corrage et dit celeement
Que ne prise .I. denier son cors ne son jovent,
Se il n'a le destrier dont a tel loement ;
Mielz velt il son cors metre en grant perillement
Que il Baiart ne voie, se ja Dex li consent.
Maugis pensa .I. po, si s'estoit redreciez,
Puis a dit a la fee : « Ma doce dame, oiez ;
Je vos pri, doce dame, que me donez congiez
D'aler veoir Baiart qui tant par est prisiez. »
« Amis, dit Oriande, bien puet estre lessie,
[Car], se vos estiez .c. arme et haubergie,
Sachiez de verite, n'en revenroit ja piez. »
« Dame, ce dit Maugis, james ne serai liez,
Se je Baiart ne voi, de verte le sachiez. »
La dame s'en sozrit, durement fu besiez,
Car onques tiex pensez ne vint de mauvestie.
« Amis, ce dit la fee, il vos est otroiez.
Alez hardiement, ne soiez esmaiez ;
L'aniauz de vostre orreille est si bons, ce sachiez,
Ja, tant com vos l'aurez, ne serez perilliez,
Par nule male beste maumis ne empiriez,
Ne par art d'anemi sorpris ne engigniez. »
v° a. Quant Maugis l'a oï, merveilles en fu liez.

Tost fu demaintenant .I. batiaus porchaciez
Et fu droit au rivage menez et atachiez,
Puis sont a Rocheflor erraument reperiez.
Maugis prist meintenant, ne s'i est atargiez,
Une pel d'ors locue que il ot escorcie ;
.I. vestemenz l'en fu isnellement tailliez
Qui contreval li ferme jusques au col des piez.
Tote jor sejorna de ci a l'anuitier.
Au matinet au jor, quant il fu esclerie,
De son vestement fu Maugis apareilliez
Et ot une visiere ; bien fu aharneschiez
D'un cuir de buef tane, durement fu froiez ;
Keues ot de gorpil environ atachiez
Et de chascune part ot .II. cornes drechiez.
Quant en son vestement fu encloz et laciez,
Bien resemble deable que d'enfer soit chaciez.
Baudris li a ses mestres le croc de fer baillie.
O lui porta s'espee, si fist que ensegniez.
Se par lui pooit estre Roenarz engigniez
Et il avoit Baiart qui tant est bons destriers,
De .M. marz de fin or ne seroit esligiez.
Jusc' au batel l'avoit la fee convoie,
A Deu le comanda qui le mont a jugie,
Que le ramaint ariere sain et sauf et hetie.
Maugis de Rocheflor se parti son menoir,
A la mer est venus, ne velt plus remenoir ;
Vestuz et atornez de son garnement noir
O lui porta s'espee, de ce fist il savoir,
Et son grant croc de fer ; ne velt plus remenoir ;
En son batel entra, si naga a pooir
Droitement a Bocan qui ne fine d'ardoir.
Mielz li venist encorre a Rocheflor seoir,
Car einçoiz que il voie demain l'aube aparoir,
N'i vodroit il pas estre, einsi com je espoir,
Por trestot l'or del mont ne por trestot l'avoir.
Se Damedex n'en pense qui tone et fet plovoir,
Anqui perdra li duz Bues d'Aigremont so[n] oir.
Maugis nage forment vers Bocan ou batel,
Tant esploite et tant nage que il i vint isnel.

Il en est forz eissuz, sel ferme a .I. quarrel,
Puis est montez la roche qui fu del tens Abel ;
Lors a jete .I. bret plus fier d'un lioncel
[Et henist et recane et muit comme .I. torel :
Tout en fait retentir environ le monchel].
Roenel l'a oï, si saut de son fornel,
Et a veü Maugis, moult par li sembla bel.
A lui vodra joer et parler de novel.
Lors a jete .I. bret ausinc com d'un torrel ;
C'est que bien venist il en icestui hamel,
Dont saut et trape et bale et fent son gennouel,
C'on le puet bien oïr [moult] pres de Mongebel;
Il ulle et si recane ausinc com .I. anel.
Moult en a Maugis riz forment desoz la pel,
N'en a nule dotance, fiance a en l'anel
Qui li pent a l'oreille de fin or a noiel.
Roenarz li demande: « Dont viens tu de novel? »
Et Maugis li respont li gentiz damoisel:
« De France ou je ai fet auques de mon avel.
A Charle fis ocirre sa fame d'un cotel ;
La dame de Monmartre l'abeesse Yzabel
Fis ge l'autrier cochier o l'abe Daniel,
Et .I. rencluz fis ge issir de son toitel,
La rencluse enmener qu'iert entre de novel. »
Et respont Roenel: « Ci a riche cembel.
Quant en enfer venras, tu auras grant apel,
Tu seras hosteles del plus mestre chastel.
Noz mestres sera liez de si riche joiel.»
Quant acointiez se fu Maugis a Roenarz,
Il a monte la roche qui fu fete a compaz.
Maugis se porpensa qui [n'estoit mie] laz
Que, se il ne l'enchante, ce n'est mie de gaz,
Que canqu'il porroit fere ne vodroit ambesaz.
Il sot de la clergie assez plus qu'Ypocraz,
Le deable conjure tot bellement em-baz
De Damedex de gloire et de .S. Nicolas ;
Si fort l'a conjure que tot isnel le pas
Sor une roche bise est cheüz a .I. quaz,
Ne s'en releveroit por tot l'or de Damas.

Quant Maugis ot einsi le deable destraint
De Damedeu de gloire, de son precioz saint,
Lessiez se fu cheoir desus .I. perron fraint;
Fol 7, r° a. Einsi l'a bien Maugis par sa mestrie estraint,
[.III. des] noms Damedeu a sor le perron paint
Qu'il ne se puet movoir, ainz se dolose et plaint;
La grant force de Deu einsi le tient et vaint.
Lors s'en torna Maugis que il plus n'i remaint,
De la roche monter de neant ne se faint,
Venus est au serpent tot droit ou il l'ataint.
En roorte gisoit, moult tenoit grant açaint,
De plus de .M. colors ert colorez et paint.
Li serpenz fu hisdels et de grant estature,
Onques [si lede rien] ne [pot veoir] nature
Et gisoit en roorte en une creveüre;
Quant vit Maugis si lait, si a leve la hure
Qui fu lede et hisdeuse forment outre mesure;
Cuida ce fust deables quant il vit sa figure,
Por ce mist juz la teste qu'il ert de sa nature.
Quant Maugis l'esgarda, de rien ne s'aseüre;
Les haux noms reclama que sot par escriture,
Que Dex le gart de mort et de mesaventure;
De Deu le glorioz le grant serpent conjure.
Cil se lesse cheoir desor la roche dure
Et Maugis s'en passe outre tantost grant aleüre,
Si a trete l'espee, d'or fu l'enheudeüre,
Droitement sor la teste ou ot mainte pointure
A feru le serpent, mes la piauz est si dure
Que n'i forfist vaillant une pome meüre.
Li serpenz se dreça et s[i] lieve la hure,
S[e] hirice et estent et escume d'ardure,
Et Maugis reclama la vraie virge pure
Forz le jete a honor de ceste combe obscure.
Li serpenz fu moult granz, si ot le regart fier;
Quant il se sent feru, n'i ot que correcier.
Qui donques le veïst [estraindre] et hirecier,
Le poil lever [amont], la queue [deslacier],
Les oreilles lever et les eulz roeillier
Et la gole baer et les denz rechignier,

Qui la n'eüst peor, trop eüst le cuer fier.
A Maugis lesse aler par la gole .i. brasier
Que la pel d'ors velue a fete greeillier;
A cele foiz li ot li vestemenz mestier,
b. 845 Del croc de fer li va .i. ruiste cop paier,
Mes ne li valut mie la monte d'un denier.
La keue qui fu granz atorne l'avresier,
Maugis a si feru le nobile guerrier
Eu travers le coste par desus le braier
850 Que li serpenz le fist .iiii. tors tornoier,
Ou voeille ou non le fist a terre trebuchier,
Sor les paumes devant l'a il fet apoier.
Se Maugis ne fust vistes qui prist a redrecier
James jor de sa vie ne montast sor destrier,
855 Ne ne veïst la fee qui tant [par] l'avoit chier
Ne duc Buef d'Aigremont son pere le guerrier.
Il a trete l'espee au brant forbi d'acier,
Le serpent a feru, ne le volt espargnier,
Jusqu'a l'os de la gole n'i lessa que trenchier;
860 La destre oreille trenche com .i. raim d'ollivier.
Qui adonques veïst le serpent enragier
Et jeter feu et flambe par entor le rochier,
Le feu vermeil en fist voler et esclerier.
Se Maugis ne fust vistes qui se tret tost arier,
865 James en Rocheflor ne peüst reperier
Ne s'amie Oriande acoler ne besier.
Maugis fu en Bocan la grant montagne agüe
[O le serpent felon] qui durement l'argüe,
Tote arse li avoit la grande pel locue
870 Et as ongles devant errachiee et rompue.
Se Maugis ne fust vistes qui proece salue,
[Del cors li eüst l'ame]et la vie tolue,
Mes il torne plus tost que faux que chace mue;
Damedeu reclama, si tint l'espee nue,
875 Le serpent va ferir sor la [teste] crestue
Que la hure devant li a juz abatue.
La beste s'aïra, si fu moult irascue;
Se Damedex n'en pense qui fist et ciel et nue,
James ne reverra Oriande sa drue,

Car la beste li est maintenant sus corrue ;
Et Maugis fist que sages, ne l'a mie atendue.
Deriere lui choisi une pierre fendue ;
Li cruez fu granz et larges, mes pou i a veüe,
L'entree fu estroite et petite et mossue.
col. 7, r° a. Maugis s'est enz feruz sanz point d'aresteüe,
Et la beste apres lui s'est tantost embatue,
Mes trop fu granz et forz et espesse et corsue,
Par les espaules fu el pertruiz retenue ;
Ne pot aler avant, ne arier n'est issue.
Or a Maugis l'entree de cele part perdue ;
Se Damedex n'en pense, or est sa fins venue.
Maugis est en la roche dolenz et irascuz
Dont l'entree est estroite, li cruez [granz et mossus].
E li felons serpenz est apres embatuz,
Mes groz fu et espez, car il est parcreüz.
Groz fu par les espaules, ilec fu retenus.
Ne pot aler avant ne arier estre issuz,
Et jete leanz feu et sovent et menu.
Maugis quant l'a veü s'est ariere tenu,
Et quant fu essoigniez, si l'assaut par vertu
Au brant forbi d'acier qui estoit esmolu ;
Mes or ne li volt mie la monte d'un festu.
Li maufez est si granz, si forz, si parcreüz,
Pris est entre .II. pieres, grant duel en a eü
D'eissir de la crevace ou il est embatuz.
Or aït Dex Maugis par la soe vertu,
Car, se il or n'en pense, morz est et confonduz.
Car li maufez estoit a l'entree embatus ;
[Par icele] partie est li alers perduz,
Car il n'en puet issir li deables crestuz.
Li deables est sovent a son brant requeruz,
Le musel par devant abat a terre juz,
La hure et les oreilles [li a sevre del bu],
Et Maugis reclama Jhesu et ses vertuz
Que il d'ilec le gete et le maint a saluz.
Maugis est en la roche mossue et enhermie.
Dolenz et correciez durement se gramie
Que li serpenz felons a l'entree sesie ;

Se Damedex n'en pense qui tot a en baillie,
Finir li convenra a grant dolor sa vie.
Il prist le croc de fer, par fierte le paumie,
Au grant serpent felon velt fere .I. envaïe.
La gole avoit baee la beste maleïe,
Et Ma[u]gis li lance enz a la chiere hardie ;
Le croc de fer [i boute] par moult grant aramie,
De ci en la corree [l'avoit tote acoillie],
Le cuer et la corraille li [deront et esmie],
Par la gole l'en sache une moult grant partie.
La beste est aïree, tant forment bret et crie
Que l'ille de Bocan est tote retentie ;
A Maugis jete feu par moult grant [felonie]
Que la pel d'ors locue li a tote bruie.
Li serpenz est alez, neant est de sa vie,
La teste li encline, une foiz s'est pasmie.
Quant Maugis l'a veü, Damedeu en mercie;
Meintenant recort sus a la beste haïe,
Mes il ala trop pres, si fist moult grant folie,
Car la beste s'estent a qui la morz aigrie,
As ongles le sesi par si grant aatie,
Entre ses piez l'abat sor l'erbe qui verdie,
Por .I. petit n'en a l'ame dou cors partie ;
Se la morz ne fust pres qui le beste mestrie,
Ne veïst mes Ma[u]gis Oriande sa mie
Qui l'a norri soef en sa chambre polie:
Mes la char as durs ongles li a frete et partie,
Si que li sanz l'en raie desoz la hiraudie.
Maugis reclaime Deu le fil seinte Marie
Que il vers le serpent li face garantie.
Li serpenz tint Maugis entre ses piez devant,
As ongles qui sont dur le va moult destragnant,
Del fianc et del coste li va li sanz raiant,
Entre ses piez se pasme, tant se va angoissant;
James jor de sa vie ne ferist cop de brant
Ne ne veïst son pere le riche duc vaillant,
Mes li felons serpenz se va ilec morrant.
A grant paine se va Maugis de lui sevrant,
[Quant il s'en fu parti, Dex en vet merciant].

Sor la teste le fiert de l'espee trenchant
Et sache au croc de fer por mener en avant,
Mes ce ne li volt mie la monte d'un besant;
Car entre les .II. pierres estoit si forz tenant
Et en mi leu enfla, ahuege fu et granz,
N'est hom qui la tresist por nule rien vivant.
Quant l'a veü Maugis, moult se va [esmaiant],
Forment reclaime Deu le pere tot poissant
Fol. 8, r° a. Qui de la sainte Virge nasqui em-Beliant,
Que d'ileques le gete par son digne comant.
Li vespres aprocha et jorz va declinant
Et les bestes [s'esmurent] dont il i avoit tant
Que ne le porroit dire [nul clerc tant soit lisant],
Escorpionz et tigres, [autres] menus serpent,
Culuevres et lesardes et boterel puant
Et pluisor autre ver felon et malfesant
Qui ont les escharbocles enmi les eulz devant.
Quant il voient Maugis, cele part vont corrant.
Plus de .LX.M. en i vont formoiant
Et siffient environ, les testes vont levant.
Se Maugis ot peor, ja nus ne le demant,
Bien vosist estre a Acre ou en Ynde la grant.
Sor une haute pierre est montez en estant
Por la grande vermine que il va redotant,
Et tint le croc de fer et trestot nu le brant.
Onques tote la nuit ne sist ne tant ne quant,
Onques n'i clot son oueil, je vos di vraiement,
Ne onques n'i menga li vassaux tant ne quant,
S'a grant soif et grant faim qui le va destragnant.
D'ileques n'isteroit por tot l'or d'Oriant,
Rencluz le covient estre, je n'i voi autrement.
Or le secorre Dex par son digne comant.
Maugis est en la roche dont il ne puet issir,
Dolenz et correciez n'a en lui que martir,
Et la nuiz aprocha, si prist a obscurcir;
Tant voit vers et culuevres environ lui venir,
Escorpions et tigres qui moult font a haïr,
Et pluisors autres bestes qui moult font a cremir,
Onques nus hom vivanz n'en pot mes tant veïr.

Maugis les ot siffler et voit les eulz luisir;
Or sachiez tot de voir, n'i ot qu'espoerir.
Sor une pierre monte, n'i ot que esmarir.
Trestote nuit veilla c' onques ne pot dormir,
Onques ne pot la nuit ne seoir ne jesir,
Por les bestes sauvages qui moult font a haïr,
Qu'il voit environ lui et aler et venir.
Le feu de Bocan [ot] tot entor lui [bruir]
Et Baiart le destrier si clerement henir
r° b. Que l'ille de Bocan en fet tote tentir.
Moult est dolenz Maugis que n'i puet avenir,
Mes ne quide en sa vie d'ileques departir,
Forment blasme s'amie quant l'i lessa venir,
Et prie Damedeu qui se lessa morir,
Que fust a Rocheflor dont mut au departir.
James jor de sa vie n'i querroit revenir.
Maugis fu moult dolenz en la roche sotaine
Qui est noire et obscure et de vermine plaine;
Montez est li vassaux sor une piere autaine;
Correciez et dolenz, c'est veritez certaine,
Ne prise pas sa vie vaillant une chasta[i]ne.
Baiart le [bon] destrier ot [braire a longue] alaine,
Tote en tentist Bocan enfreci qu'a l'araine.
Et Maugis li vassaux a la proece humaine
Deprie docement la vertu soveraine
Qu'a sauvete le mete et jete de cel paine;
Ne vosist ilec estre por tot l'avoir dou raine;
Forment blasme Oriande la riche chastelainne
Qui le lessa venir en cele ille forraine.
Tant forment se demente et sa dolor demainne
Et gaimente la nuit que Dex le jor amaine.
Au matin parson l'aube quant li jorz esclera,
Que parmi les pertruiz la clarte enz entra,
Grant joie en ot Maugis, Jhesucrist en loa;
Mes qu'il ne pot issir la ou il se fiça,
Iriez en est forment, et si se dementa.
Baiart oï henir que tote en retinta
La roche de Bocan, trestote en resona;
Volentiers, se peüst, ou il est, en ala.

Et Maugis li hardiz forment le covoita,
Car il estoit hardiz et faez grant piece a,
Mes li chevaus nobiles a Maugis s'acointa ;
Car li serpenz maudiz si l'entree garda,
Si fort s'i est feruz, james n'en istera,
Se Damedex n'en pense qui le monde forma ;
Mes la nuit demoni et si fort desenfla
Que ne fu pas demiz, si fort apetisa.
Quant la clarte del jor en la roche entra,
Maugis vint au serpent, et, quant mort le trova,
Fol. 8, v° a. Damedeu et sa mere docement en loa.
Il prist son croc de fer qu'avec lui aporta,
Venus est au serpent, moult grand cop li dona,
Les oz dedens la pel li defraint et quassa
Et sache au croc de fer que dedenz le tira;
Puis est sailliz dehors que plus ne demora,
Et ot Baiart henir qui en la roche [esta].
La ou il l'ot henir, durement en ala,
N'ala mie granment Maugis quant [assena]
Desus le fier dragon qui le cheval garda :
James plus fiere beste hom mortiex ne vera,
Et est chose faee, ne mescreez vos ja.
Sor une pierre jut que ne se remua.
Malgis, quant l'a veü, moult s'en espoenta,
Le haut non Jhesucrist docement reclama
Que il li doint Baiart que tant il desira,
Et maint a Rocheflor dont il hiermain torna.
Il sot moult d'ingromance, le dragon conjura
Que il de lui mal fere nesun pooir n'[en] a,
Tost et isnellement sus en l'air s'envola.
Quant Maugis l'a veü, Damedeu en loa,
Puis va Baiart veoir que forment desira.
Tost et isnellement cele part s'en ala.
Maugis li combatanz n'ot pas le cuer coart,
Clerement ot henir le bon cheval Baiart,
Gregnor fierte demainne que lion en essart.
Tost et isnellement vint Maugis cele part.
En une roche bise qui fu fete par art,
Entre .iiii. pilers ou .i. escharbocle art,

Fu loiez li destriers qui ot le cuer gaillart,
A [.IIII. granz chaienes] que fist Estuelarz
.I. deables d'enfer qui ot le cuer gaignart.
Quant [vit venir Maugis] le bon destrier Baiart,
Si grant fierte demaine que lion en essart.
Quant Baiarz prist Maugis ilec a aviser
Si let et si hisdels, prist s'en a aïrer ;
Qui donques le veïst estendre et sozlever,
Si forment se demaine et prent a regiber,
.III. des chaenes fist depechier et fauser,
Et, quant Maugis le voit, prist soi a porpenser
Que ce qu'il est si laiz le fet espoenter.
La grant pel d'ors locue comença a oster
Et remaint el bliaut qui fu fez outremer :
N'avoit en tot le mont .I. plus bel bacheler,
Les chevox avoit [b]lonz, menus, recercelez.
Quant li chevaux le vit, prist soi aseürer,
Envers lui s'umelie et [le prist a amer],
Devant lui s'ajenoille, [et fet semblant d'ourer]:
Ce est seneflance a lui se velt doner.
Quant Maugis l'a veü, Deu prist a mercier,
Isnellement le va de la chaene oster ;
Parmi le frain a or le va Maugis cobrer,
De la roche le trait hors au jor qui fu cler.
Quant Maugis a fors tret le destrier misodor
Qui estoit granz et forz et hardiz sanz peor
(N'avoit .I. tel destrier jusqu'en Ynde major
Ne jusqu'a l'Arbre Sec en l'ille Tenebror) ;
Com estoit en la roche ou n'ot point de luor
Ne mes grant obscurte et moult grant tenebror,
Quant Baiarz a veü la grant clarte del jor,
Moult en a demene grant joie et grant baudor,
Et Maugis l'aplanoie et vet trestot entor :
Onques si bon n'ot mes quens, rois ne amacor.
Et Maugis l'aresone bellement par amor :
« Ahi ! dist il, Baiart, beste de grant valor,
S'o moi vos en volez venir a Rocheflor
A la fee Oriande [a la] fresche color,
Toz jorz vos tenrai chier et baudrai servitor

A qui je vos ferai tenir a grant honor,
Et vos vodrai mener en maint pesant estor. »
Li destrier fu [faes], bien le sevent pluisor,
Autresi l'entendi com dame son segnor ;
Vers Maugis s'umelie et cline par amor.
Sor le dos li sailli li noble poigneor,
Puis s'en torna li ber que n'i fist lonc sejor.
Or le conduie Dex li veraiz creator.
Or fu montez Maugis sor Baiart l'arragon,
Maintenant s'en torna sanz noise et sanz tençon,
La roche adevala erraument li franz hom
Par devant Roenel qui gist sor le perron ;
Fol. 9. r° a. Ne s'en levera mes jusqu'a la fin del mont,
Car Maugis en la pierre par grant devocion
Avait paint et escrit par sa devision
.III. des noms Damedeu qui sozfri pacion,
Qui tienent le deable en tele serrison
Que de lui movoir n'a ne pooir ne reson.
Ilec sera ades en grant chetivison.
Car pleüst Damedeu et son saintisme non
Des deables d'enfer trestot cil qui i sont
Fuissent si afetie tant com il viveront,
James de nos mal fere nul pooir [n'averont].
Maugis vint a [la mer, si descent au perron],
En son batel entra, n'i fist arestison;
Puis a tret enz Baiart et prist .I. aviron,
En la mer est empainz, si nage de randon
Tot droit a Rocheflor, [vers le mestre donjon]
Ou estoit Oriande a la clere façon.
Qui por li ert en ire et en moult grant friçon.
Atant ez Espiet devant li el sablon ;
Quant la dame le voit, si l'a mis a reson :
« Biaus nies dont venez vos et de quel region ? »
« Dame, dist Espiez, ja ne vos celeron,
Je vie[n]g d'Esclavonie del regne as Esclavon;
Tote ai cercie la terre jusques a Valbeton.
Grant guerre vos esmuet et fiere contençon,
Sor vos vient Antenor .I. amiral felon,
Vostre terre velt metre a grant destruction.

Je li oï jurer Tervagan et Mahon
Que se vos puet tenir, ja n'aurez rae[nçon]
Que vos ne soiez arse en feu et en charbon.
Il n'a home remes en sa grant region
Qui armes puist porter ne monter [en] arçon.
Quant je mui de la terre, prest erent li dromon. »
Quant Oriande l'ot ne dit ne o ne non,
A une fenestrelle [taillie d'or enson]
Ert la dame acotee desor .I. ciglaton.
En la mer regarda contreval le sablon,
Et choisist [tel] navie, si grant ne vit nus hom,
Seul les voilles valoient le tresor Salemon ;
Damedeu reclama qui sozfri pacion
b. Que li soit en aïe par sa redemption,
Quant la navie fu d'Oriande veü,
Les nes et les galies et li vessel menu,
Bien set c'est Antenor li [amiral chanuz]
Qui li gaste sa terre et sor li est venu ;
Por Maugis est ses cors dolenz et irascu,
Car bien cuide que soit et morz et confonduz ;
Forment a maudit l'eure qu'il i fu esmeüz.
Atant ez les dromons enz el havre feru,
Des nes et des chalanz sont li paien issu
Et [se tendent et logent] parmi le pre herbu.
Plus de .M. paveillons i ot le jor tendu
Dont li pomel estoient d'or esmere fondu.
Moult menoient grant joie li paien mescreü,
Et Oriande plore, [s'a ses crins derompuz],
Baudris et Espiez en sont a li venu :
« Dame, font il, cis diaux est trop par vos tenu :
Se li rois Antenor est or sor vos venu,
Il s'en repentira, se ne ment mes Arguz ;
Vos avez chevaliers plus de mil a escuz,
Qui sont vaillant a armes et preu et esleü ;
Des paiens sera bien li havres deffendu.
Ja deüssent bien estre tuit a armes corru
Tant que les eüssienz esmaiez et rompu. »
« Frere, dit Oriande, bien vos ai entendu ;
Or tost si soient dont arme et fervestu,

A iceste envaïe soient bien maintenu. »
Atant sont del pales erraument descendu.
Baudris et Espiez n'i ont aresteü,
Il sonerent .II. grelles, bien furent entendu
Par tote Rocheflor des granz et des menu.
Quant sont arme, si montent es auferranz crenu.
Covertures ont blanches por estre coneü.
Ja sera as paiens li havres deffendu,
Se Damedex n'en pense par la soe vertu.
Quant par Rocheflor furent fervestu et arm
Bien furent .XV.M., atant furent nombre ;
Par la porte s'en issent et rengie et serre,
Si les conduist Baudriz li vielz chanus barbez,
Les lui fu Espiez sor le vair pomele,
Fol. 9, v° a. N'en pert fors que la teste et li elmes jesme
Par desus les arçons qui estoient dore ;
De targe ne d'escu ne se volt encombrer,
Il tint la lance droite le confanon leve.
Quant Sarrazin les ont veü et esgarde,
Ils corrurent as armes, si se sont adobe,
[A] la gent Oriande acorrent abriefve.
Devant trestoz les autres vint .I. rois coronez,
Contre Espiet s'en va, ses espiez fu branlez,
Quant ne voit que la teste forment fu trespensez :
« Que estre dont, deable? ou est il dont alez
Icil sor cest cheval qu'a tant esperone ?
Je n'en i voi neant fors les arçons dorrez,
Une teste et .I. elme qu'est deseure planier;
Ne sai lequel je puisse a ma lance encontrer
Ou lui ou le cheval ; moult en sui trespensez,
Quant je a tel enfant ai orre esperone ;
A toz jorz mes vivant me sera reprove. »
Por quant sa lance brise [desor l']arçon dore,
[Et] Espiez le flert en son escu liste
Que il li tresperça, l'auberc li est fause,
Tres par mi leu dou cors li a le fer passe,
Tant com hante li dure l'a mort acravente,
Puis crie : « Rocheflor ! baron, or i ferez. »
Paien et Sarrazin sont moult espoente

Que par cele bouture lor est .I. rois tue,
[A cens de Rocheflor se sont manois mesle].
La poissiez venir tant escu estroe,
Tante haute froissiee, tant pesant cop done,
Et tant pie et tant poi [n]g [et tant membre] cope.
La terre cuevre tote des morz et des navrez.
Moult fu grant la bataille et pesanz [l'aatie]
Tres devant Rocheflor [contreval la marine],
Mes trop fu [grant] la force de la gent [Apolline].
De cels de Rocheflor font moult grant decepli[n]e.
Oriande la bele a la color rosine
Fu a une fenestre de la sale perrine,
La plore tenrement et sa face esgratine
Et regrete Maugis a la chiere enterrine,
Bien cuide qu'en Bocan la roche desertine
L'ont occiz Roernaz et la [gent sauvagine];
Mes por neant se claime chetive, miserine,
Car il vient par la mer en la barge chesnine.
Il est venuz a terre, tant nage par ravine.
Quant voit de tres coverte [tres]tote la marrine,
Meint paveillon i voit, meinte tente porprisne,
Durement s'en merveille li ber de bone orine.
Bien set qu'il i a siege de la gent sarrazine,
Moult li poise qu'il n'a la broigne doblentine:
Il en jetast ja morz maint la pance sovine
Por l'amor Oriande la [franche palazine].
Lors voit .I. Sarrazin arme desoz l'espine.
[S'armeüre fu bone et avenanz et fine]:
Quant v[o]it venir Maugis, si monte sanz termine.
Mes Maugis point Baiart a l'alaine enterrine:
Ainz que li paiens [pr]ent de sa lance sesine,
L'a si feru Maugis sor la [broigne sanguine
Que li cope et derront, ne li volt poitevine:
Jusqu'el menton le fent, a terre le sovine.
Maugis est descenduz errant desoz l'espine,
Des armes s'adoba, ce est veritez fine,
Et a mis sor Baiart la grant selle [verrine],
Puis monta li vassaux, prist la lance fresnine.
Soz la targe au paien s'en va la teste encline;

Or le garisse Dex et la Virge roïne.
Quant Maugis fu armez qui ot cuer palazin
Des armes au paien qu'il jeta mort sovin,
[Vistement] esperone vers le pesant hustin ;
.I. paien encontra premier en son chemin,
Amustanz ert puissanz des puiz de Montacinz.
Fol. 10, r° a. Maugis l'a si feru [le damoisel meschin]
Que li perche l'escu, ne li volt .I. roisin.
Et li a desmaillie le haubert doblentin ;
Parmi le cors [li passe le gonfanon porprin],
Mort l'a juz trebuchie desoz .I. aubespin ;
La lance depieça, tret le brant acerin ;
Cui il ataint a cop, venus est a sa fin,
De Turs et de Persanz i fait grant deceplin.
Oriande [le voit de son pales marbrin],
Bien cuide que ce soit paien ou Sarrazin,
A ses pucelles dit .III. moz en son latin :
« Damoiselles, fet elle, veez la .I. Barbarin.
Onques tiex chevaliers certes ne but de vin.
Se tel sont tuit li autre, foi que doi .S. Martin,
Il prendront Rocheflor ainz que soit le matin ;
A son cop ne dure arme ne que toille de lin.
Perdu avons Maugis par moult pesant destin. »
Lors plore tenrement soz le mantel hermin
[Que ele cuide bien qu'il soit tret a sa fin].
Soz Rocheflor fu granz l'estor en la praelle,
Bien i feri Maugis a la proece isnelle ;
Cui il ataint a cop, mort l'abat de la selle ;
Ne li volt armeüre vaillant une cenelle
Que tot ne le porfende deci en la cervelle.
Oriande l'esgarde amont de la tornelle
Ou elle ert acotee a une fenestrelle,
Et plore tenrement sa main a sa messelle
Et por l'amor de li mainte noble pucelle,
Et maudient de Deu, cui on prie et apelle,
Ce Sarrazin felon qui ensi se revelle ;
Mes, s'or le coneüst la gentiz damoiselle,
Ne fust mie si lie por tot l'or de Tudelle.
Moult par fu granz la noise de cele gent meselle

Baudri ont abatu delez une tombelle,
Car ses destriers est morz et li saut la boielle.
Baudris sailli em-piez desor l'erbe novelle,
Baudris sesi l'escu, devant li l'enchantelle.
Mes de la gent paiene entor lui s'atropelle
Qui durement l'assaut et forment se revelle ;
James li vielz Baudris ne montast jor en selle,
Se ne par fust Maugis qui vint une sentelle
b. Sor Baiart le fae qui cort come arondelle,
Et tint l'espee el poi[n]g qui luist et estincelle ;
En la presse se met ou fu granz la favelle
Des Sarrazins que guie Antenor et chadelle.
Cui il ataint a cop, mal torne la roelle ;
Tote cuevre la place de sanc et de cervelle.
Baudris fu juz cheüz enmi le pre flori,
Entor fu granz la presse des paiens Arrabiz.
Il crie Rocheflor, de Maugis fu oïz,
Il a rompu la presse au brant d'acier forbi,
A son cop ne dure arme ne blanz hauberz treilliz ;
Tant i fiert de son brant que les a departiz.
Baudri fist remonter qui tant estoit gentiz.
Atant est li estors enforciez et li criz.
Ja ne fust sanz grant perte, ce m'est vist, departiz,
Quant li jorz trespassa, li vespres [vint seriz],
Et Esclavon se sont ariere reverti,
Et cil de Rocheflor ne sont mie alenti :
En lor chastel entrerent par le pont torneïz.
Oriande la belle, qui tant a cler le viz,
Vit Maugis enz entrer, li sanz li est foïz,
Car bien cuide por voir que il soient traï ;
De la sale devale dont li arc fu votiz,
Leanz voit assemble les granz et les petiz.
Tot environ Maugis qui fu preuz et gentiz.
Avoit bien assemble de gent. LX. M.
Que borjoiz que vilainz que chevaliers esliz,
Qui reconnu l'avoient [enz] el fier chapleïz.
Enz el pales fu granz et la noise et li criz
Que Maugis li vaillanz en est tot estordiz.
Baudris vient a Maugis li chevaliers de pris,

Ses braz li met au col, moult par fu esjoïz.
Atant ez Oriande [ses cuers espooriz] :
« Baudri, fet elle, frere, entendez [a mes diz]
De cel Sarrazin la qui tant par est forniz,
Qui tant a hui feru en cel grant chapleïz :
A il dont ce chastel, dites le moi, conquis ?
Se li avez rendu, nos somes mort d'avis ;
Mielz vodroie mes cors fust en .I. feu bruiz. »
Quant Baudris li viauz mestres [a la barbe florie]
Fol. 10, v° a. Entendi Oriande [qui tant est segnorie],
Maintenant li a dit : « Belle suer, doce amie,
Ce n'est mie paien, se Dex me beneïe,
Ainz est Maugis li preuz a la chiere hardie.
Dex le nos envoia, li filz sainte Marie,
Quant l'estors comença sor la gent paienie.
Sor nos fust ledement tornee la folie,
Se ne fust sa grant force et sa chevalerie. »
Quant l'entent Oriande moult en fu esmarie,
Ne fust mie si liee por tote Honguerie,
Car nel cuidoit james veoir jor de sa vie ;
Meintenant le desarme la dame segnorie,
Et si l'acole et bese par moult grant [druerie].
Moult esgardent Baiart le destrier de Surie.
En Rocheflor fu granz la noise et la [baudie],
Et cornent et buisinent, granz est la taborie.
Et paien reperierent a lor herbergerie
Dolent et correcie, n'i a celui qui rie,
Car tant i ont perdu, n'est hom qui le vos die.
Grant duel a Antenor li rois d'E sclavonie
Que sa gent de bien fere a este relenquie ;
Moult em-blasme Mahon et sa loi paenie,
Et menace Oriande [la belle, l'eschevie] :
Se il le prent, ce dit, n'en portera la vie
Que elle ne soit arse et sa terre gast[i]e
[Quant] a .I. garçon a baillie sa druerie.
Antenor l'Esclavons a la barbe florie
En tel sen se demaine jusqu'a l'aube esclerie,
Et, quant il fu levez, de neant ne s'oblié,
.I. conseil assembla enmi la praerie

Il a premiers parle, bien fu sa voiz oïe :
« Segnor baron, fet il, se Dex me beneïe,
Oriande a o lui moult bone baronie,
Et la vile est si forz que ne crient assault mie
Que l'en li sache fere, ce sera granz folie
Se plus i estions, droiz est que je vos die.
Oiez que je voeil fere, ne vos celerai mie,
Ne voeil que ma gent soit morte ne mauballie.
A l'ami Oriande, qui tant est colorie,
Voeil bataille mander cors a cors [d'aatie]
10, v° b. A Froberge m'espee qui est clere et forbie ;
Ne le leroie pas por l'or de Femenie
Que l'ami Oriande en todrai hui la vie,
Se il vient contre moi a bataille fornie. »
Quant li rois Antenor a sa reson contee,
.I. Sarrazin apelle de mesniee privee ;
A Rocheflor l'envoie sanz point de demoree,
Et si mande a Maugis a la chiere membree
Bataille cors a cors a lui enmi la pree ;
Se Maugis l'a veincu au trenchant de l'espee,
Ariere s'en ira par mer en sa contree,
Et, s'il conquiert Maugis, la teste aura copee.
Li mesages s'en va, si se met en l'estree ;
A Rocheflor en est venuz sanz demoree
Et a trove Maugis en la sale pavee,
De chief en chief li a la reson demostree.
Quant Maugis l'a oï, durement li agree,
Et jure Damedeu qui fist ciel et rosee
Qu'il aura la bataille puisque l'a demandee ;
Il ne remeindroit pas por d'or une chartee.
Quant l'oï Oriande, moult en fu esfraee ;
Elle dit a Maugis : « Par la vertu nomee,
N'i alez pas, amis, [ja seroie desvee],
C'onques a Antenor n'ot chevaliers duree. »
« Dame, ce dit Maugis, folie avez pensee,
[Miex voudroie estre mort et ma vie finee]. »
Dont s'en va li mesages, n'i a fet demoree,
Et vient a Antenor en la tente fresee
Dit li que s'arme tost, car ja aura mellee

Orrendroit de Maugis a la chiere membree.
Quant li rois a oï le mesage parler,
Il demande ses armes, si se va adober,
[Il a ceinte Froberge, son bon brant d'acier cler].
Et monta el destrier qui moult tost puet aler ;
Ses barons demanda moult le champ a garder,
Et si que l'en n'i puisse traïson demener,
Car il ne vodroit mie por tot l'or d'otremer.
Lor est venus el champ ou l'estor fist nomer,
O lui plus de .VII^c^. que Persanz que Escler ;
Et ses freres Maudr[a]s n'i volt plus demorer,
.VIIe. Sarrazins fet fervestir et armer;
En .I. brueil ilec pres les a fet esconser
F. 11, r° a. Que bien porr[oi]ent l'estor veoir et esgarder;
Se roi Antenor voient [a] desoz [mes] aler,
Manoiz le secorront qui qu'en doie peser.
S'Antenor le seüst qui est gentiz et ber,
Iceste traïson li feïst comparer.
Venus en est el champ ou Maugis fist mander.
Quant Maugis l'a oï, ne [s'i velt oblier],
Il demande ses armes, on li va aporter.
Sor .I. paile d'Aufrique qu'a terre fist jeter,
La l'arma la pucelle o le viaire cler.
Ses armes furent bones, moult firent a loer:
Autrement [nel vous quier dire ne] deviser.
Puis monta sor Baiart qu'il ot fet enseller,
Covers fu d'un chier paile qui fu fez outremer.
Isnellement et tost va la lance cobrer,
[Oriande baisa, plus n'i velt demorer].
[El] le comande a Deu, si comence a plorer.
En la tor est alee la bataille esgarder.
Maugis ist del chastel, le pont fet avaler,
Et de la soe gent li demaine et li per.
Or le garisse Dex qui tot [puet governer].
De Rocheflor issi Mangis il et sa gent.
Et vet a Antenor [qui] el pre [les] atent :
Mes Maugis ne set mie le grant traïssement
Que li a fet Maudras que li cors Deu cravent.
A .VII^c^. chevaliers tot amis et parenz

Antenor secorront, se li meschie[t noient];
Mes Espiez li ber s[o]t cel [embuschement]
S[i] font il et Baudris armer [isnelement]
Mil chevalier des lor et monter [esraument]
Qui Maugis secorront bien et hardiement,
Se vers lui s'i esmuevent li Sarrazin pullent,
Et reste[nt] enqu'ilec pres del rochier qui pent.
Maugis vint en la place a barons plus de .c.;
La place fu moult granz, moult a environ gent,
Et cil furent enmi qui moult ont hardement.
Antenor l'Esclavons parla premierement
Et a dit a Maugis: « Vassal, a moi entent:
A toi me combatrai, et sez par quel covent?
Se tu me puez conquerre au brant forbi d'argent,
En mon païs irai ariere droitement
Que ja n'emporterai cheval ne garnement.
Et, se je te conquier, saches veraiement,
Je te todrai la teste au branc forbi d'argent,
Et aurai Rocheflor et l'onor qui apent,
Et ferai d'Oriande trestot a mon talent. »
« Trop tenez, dist Maugis, longues cest parlement.
Si ert com Deu plera le pere omnipotent. »
A iceste parole s'esloignent .i. arpent,
Puis s'entrelessent corre moult aïreement,
[Sor les] escuz se fierent [andui serreement]
Que les fendent et troent sor les bocles d'argent.
Li hauberc furent fort que maille n'en desment,
Les lances peçoierent com .i. raim de sarment
Que lor oeill estencellent et se firent sanglent;
[Ambedui s'entrabatent a la terre en present,
Mes il saillent en piez tost et isnelement].
Quant Baiarz li faez a deschargie se sent,
Grate et fronce [et henist] tant esfraeement
Que n'a entor aux home qui ne s'en espoent:
Au cheval Antenor cort sus irieement,
Si fiert et [mort et giete si esragieement]
Que li autres destriers nel puet sozfrir neant,
Ainz se met a la fuie tost et isnellement.
Baiarz [s'aroute apres] come fodre qui fent,

Canqu'il ataint de tres met en trebuchement.
Paien tornent en fuie que ne targent neant,
Et chieent devant lui et menu et sovent.
Baiarz s'en va plus tost que quarriaus ne descent,
Fol. 11, v° a. L'autre cheval ataint tost et isnellement
Tot droit devant le tref Escorfaut l'amustant,
Si le mort et estraint [en tel destraignement],
Ne se puet remuer, si le tient durement;
Tantost l'ot estrangle a terre [ledement].
Paien le cuident penre et lier erraument;
Mes il mort et [regiete moult] angoissosement,
Le premier feri si qu'a terre mort l'estent,
[Et le secont ausi et le tierz voirement].
Dit l'uns paiens a l'autre : « [Mahomet] le cravent,
A deables soit il ; nos n'en penrons neant. »
« Il m'a navre, dit l'uns, si dolerosement,
Ja ne mengerai mes a nul jor sainement.
Veez ci mon compagnon qu'il a fet tot sanglent.
A deables voist-il, de[l] penre n'ai talent. »
Baiarz retorne ariere, [au champ vint] vistement,
Les paveillons qu'il true[ve] met en trebuchement,
As barons est venus qui sont el chaplement;
Sor les elmes se fierent et menu et sovent,
Le feu en font voler ausi espessement
Com la pluie ou gresilz qui dou ciel jus descent.
Jusqu'a l'esperon a chascuns le cors sanglent,
Dex aït a Maugis par son comandement.
Li baron sont a pie parmi le pre herbu,
Fierement se combattent, bien se sont maintenu.
Antenor li aufages fu de moult grant vertu,
.I. pie estoit plus granz que Maugis [le membru] ;
Il tint nue Froberge dont li ponz dorez fu,
Et va ferir Maugis, desus son elme agu ;
Les pierres et les flors en a juz abatu,
Les cercles et les barres a Froberge rompu,
Ne la coife desoz ne li a rien valu,
Tant trenche de la char com il a conseü,
Se ne tornast l'espee, tot l'eüst porfendu :
Li sanz clers par la face li est aval corru.

Toz chancela Maugis, por pou que n'est cheü.
Li branz cola en terre dou paien mescreü,
.IIII. piez et demi l'i avoit embatu.
Maugis dota le brant quant il l'ot coneü,
Docement reclama le glorioz Jhesu
Le bran[t] li doinst conquerre par la soe vertu,
Il ne le donroit mie por plain val d'or molu.
Maugis fu moult navrez a la hardie chiere,
Li sanz vermaux li cort et devant et deriere,
Damedeu reclama et le baron .S. Pierre
Que li doinst cele espee qui est et bone et chiere ;
Il tint le brant [d'acier qui jeta grant lumiere],
Et a fet a l'aufage une envaïe fiere :
[Tel cop le fiert sor l'elme] que tot li esquart[iere],
Et s[i] li a rompu la fort broigne dobliere.
[Une plaie li fist, s'en convendra bon miere],
Li sanz vermaux l'en raie contreval l'estriviere,
L'espee est descendue contreval la costiere,
[De la broigne devant li rompi une tiere],
Ne la chars par desoz ne remaint mie entiere.
Toz chancelle l'aufage, a pou ne chiet ariere.
La bataille fu granz des .II. barons ou pre,
Entor eux ont de sanc trestot ensanglente,
Fierement se combatent, moult sont endui navre,
Moult granz cops s'entredonent sor les elmes jesmez,
N'i a bende ne cercle que il n'aient cope,
Les hauberz jaseranz rompus et depenez,
Et li escu trenchie qui sont a or ovre,
Si que parmi les braz lor sont aval cole ;
Des escuz et des cors se sont entrecontre
Et lancent en lor eulz les bons branz acerez ;
Onques mes tel bataille ne vit nus hom mener.
Mes n'est pas li estors leaument demenez,
Car trop est li aufages forz et desmesurez ;
Se il fust ausinc sages et en son joene ae
A ce que ses branz trenche com rasoirs aflez,
Ne li eüst Maugis ne tant ne quant dure ;
Mes il a tant vescu qu'il a .C. anz passez,
Encor n'a si fort home en la crestiente.

Moult a le cuer dolent quant Maugis n'a tue.
Mahon et Appolin en a forment jure,
Et si despit son cors, sa force et sa bonte.
Lors va ferir Maugis sor son elme jesme,
Le senestre quartier en abati ou pre,
Fol. 12, r° a. Dou cuir et des chevox en a assez oste,
Se ne tornast l'espee, ja l'eüst afole.
Sor l'espaule senestre est li branz avale,
Le clavain li trencha, s'a le cuir entame,
Desus l'os de l'epaule [s'est le branc areste].
Dex aida a Maugis li rois de maïste.
Del cop qui fu pesanz a Maugis chancele,
Et l'aufages l'empoint par si grant cruaute,
Voeille ou non s'agenoille Maugis enmi le pre.
Adont ont Sarrazin grant joie demene,
Et cil de Rocheflor furent moult adole.
Oriande la belle a tenrement plore
Qui de la tor amont l'avoit bien regarde.
Quant Maugis fu a terre, forment fu vergonde
Por l'amor Oriande de qui il ert amez,
Que il vit as fenestres del grant pales liste ;
Por l'amor de li a hardement recovre,
[Tost et isnelement en est en piez leve],
L'escu leva amont, tint le brant acere,
Li cops qu'il a eü sera ja compare,
Vet ferir Antenor le paien desfae
Amont parmi son elme que [tout l'a descercle],
Les lax li a trenchiez de quoi il fu fremez,
Del cop qui fu pesanz li est el champ volez.
Antenor li paiens en a son cuer ire
Quant il senti son chief tot nu et desarme,
Froberge regard[a] au pon d'or noele.
Or aït Dex Maugis li rois de maïste,
Se li aufages puet, il sera ja greve.
L'aufages Antenor o le courage fier
Tel duel a et tel ire, viz cuida enragier,
Quant vit jesir a terre son bon elme d'acier ;
Enfin enragera se ne le puet vengier ;
[Il tint nue Froberge par le pont a ormier]

Et vet ferir Maugis le nobile guerrier
Amont parmi son elme qu'il en trenche .i. quartier,
Ne la coife desoz n'i valut .i. denier.
Tant a pris de la teste sanz les oz empirier
Que plus de mil en oste des chevox au princier ;
Li sanz vermaux l'en raie enfreci au braier.
Tot aval le coste en fist le sanc raier,
Dou pan li abati del blanc hauberc doblier.
Une grant piece fist de sa char depecier.
A cele foiz ot Dex a Maugis grant mestier.
L'aufage fist [en terre .ii. piez le brant glacier],
Par grant vertu l'en sache li cuivers pautonier ;
Mes dolenz fu Maugis quant se sent si segnier,
Damedeu reclama qui tot puet josticier,
Que le gart et desfende de mortel encombrier ;
Car moult dote Froberge que il vist flamboier,
Que plus trenche soef que rasoirs de barbier.
Il tint nue s'espee, l'escu prist a drecier,
Le paien va ferir que il n'a gueres chier,
Assener le cuida desus le hanepier ;
Mes li paiens fu sages, si se guenchi arier ;
Et l'espee cola rez a rez del templier
Que l'oreille senestre li abat [ou gravier],
Sor le senestre bras descent a l'avresier,
Autresi li trencha com .i. raim d'ollivier,
Le braz a tot Froberge abati en l'erbier.
Et Maugis saut avant qui preuz fu et legier,
Froberge en a levee [sanz point de detrier],
Il ne le rendist mie por l'or de Monpellier ;
S'espee bote ou fuerre que ne le volt lessier.
Quant l'aufages le voit, [le sens quide changier],
Mahon et Tervagan em-prist a aresnier :
« Ahi, fet il, Mahon, com vos avoie chier !
[Et or a .i. garçon me lessiez empirier].
Se james en ma [terre] pooie reperier,
Je vos feroie tot a martiauz depechier. »
Forment se comença li rois a gramoier :
« Ahi, [dit il, Froberge, tant feitez a prisier],
Onques si bone espee ne porta chevalier ;

Par vos ai ge conquis maint grant estor plenier,
Tote la terre ausinc que je ai a baillier,
Et or vos ai perdue sanz point de recovrier. »
Lor apela Maugis, sel prist a aresnier :
« Vassal, rent moi m'espee, ce te voeil ge prier :
Je te ferai d'avoir .xv. somiers chargier,
De tote Esclavonie te donrai .i. quartier
Et te lerai t'amie. Mar le ving chalengier.
Par fame sont venu maint mortel encombrier. »
Et respondi Maugis : « En vain vos oi pledier,
Fol. 12, v° a. Je n'en penroie mie tot le tresor Gaifier. »
Quant li rois l'entendi [prist soi a corocier],
Durement [est marri, ne se set conseillier] ;
Corrant vint a Baiart que il vit estraier,
Tost et isnellement cuida desus puier,
De Maugis se [voloit] sevrer et eslongier,
Et droit a sa navie [s'en] cuida reperier.
[Mes] Baiarz li fa[e]z torna les piez derier,
Et assena l'aufage el flanc senestrier
Que il li fet .iii. costes dedenz le cors brisier ;
Tost et isnellement le sesi au gosier,
Plus tost l'ot estrangle que n'eüst .i. levrier
.i. lievre ou .i. conin quant il ist del [rochier].
Quant Sarrazin le voient li cuivert losengier,
Que Maudras avoit fet enz el bois embuschier,
A Maugis corrent sus por son cors domagier.
Quant il les a veüz venir et aprochier,
Il sailli maintenant sor Baiart le corsier
Et tint Froberge nue, si fiert si le premier,
La teste en fist voler tres enmi le praier ;
Mes plus de .c. l'en fierent que n'ont soi[n]g d'espargnier
Que sor l'arçon devant le font tot embronchier ;
Mes Maugis se dreça qui le corrage ot fier.
Vassaument se desfent de l'espee d'acier,
Des morz et et des navrez joncha le sablonier.
Sor Maugis fu li chaples doleroz et pesanz
De la gent paienor dont la presse fu granz ;
[Mes il se deffent bien, mestier en a moult grant]
De Froberge l'espee dont bien trenche li branz.

Mes tote sa proece n'i vosist pas .I. gant,
Se ne fust Espiez qui vint esperonant
Et Baudris li bons mestres qui ne va atargant ;
Irieement [se fierent] sor la gent mescreant
Et crient Rocheflor lor ensegne vaillant.
Quant Maugis l'a oï, moult a le cuer joiant,
A Froberge s'espee va la presse rompant,
Cui il ataint a cop n'a de mire talant.
Atant ez par l'estor venu .I. amirant
Qui tint tote la terre devers [Jerusalem] ;
Nies estoit a l'aufage et ses appartenanz,
As armes que il porte semble riche et poissant,
Et sist sor .I. destrier isnel et remuant, f. 12, v° b.
La gent de Rocheflor va forment empirant.
Baudris et Espiez le vienent ataignant,
Li .I. le fiert derier et li autres devant.
Baudris l'avoit feru sor son escu devant,
Mes il ne l'enpira .I. denier vaillissant ;
Et Espiez le fiert a loi d'ome sachant,
Sor l'espaule senestre rompi son jaserant,
Une plaie li fist et merveillose et grant,
Li sanz vermaux li va a l'esperon chaant,
Le braz eüst perdu se ne tornast li branz.
Li paiens sent la plaie, si se va estordant ;
Vers Espiet torna le chief de l'auferrant,
Mes n'en voit que la teste par desus aparrant,
Car n'avoit que .II. piez quant ert en son estant.
Li paiens en jura Mahon et Tervagant
C'onques mes tel boture ne vit en son vivant,
Enfin enragera s'ensi s'en va gabant.
Assener le cuida sor le chief par devant,
Mes Espiez li ber atorne l'auferrant,
En la bataille entra, si s'en parti atant.
Et li paiens abat Baudri [en .I. pendant],
Ja em-preïst la teste a son acerin brant,
Quant Maugis sor Baiart i est venus [poignant],
S[i] li a escrie : « Nel tochiez, soduiant ;
Certes, se tu l'adoises, il t'est mal covenant. »
Quant li paiens l'oï, vers lui vet guenchissant

Et va ferir Maugis sor l'iaume verdoiant ;
Canques il en consielt va il jus craventant,
De la coife rompi .c. mailles voirement ;
Une plaie li fist li Sarrazins puant.
Dex aida a Maugis le pere tot poissant :
Il feri le paien sor son elme luisant,
A Froberge ne dure arme ne tant ne quant,
Tot trenche le paien jusqu'es denz par devant,
[A terre] le trebuche del bon destrier corant ;
Et remonte Baudris qui fu preuz et vaillant,
Et vont par la bataille Sarrazins ociant,
De sanc et de cervelle vont la terre covrant.
Moult fu granz la criee de la gent Sathenaz.
Fol. 13, r° a. Ez vos parmi la presse [venir pognant Maudras]
Et fu moult bien armez desor [.I.] destrier graz,
Frere fu a l'aufage et fu rois de Duraz ;
Por l'amor de son frere se claime souvent laz,
Sor cels de Rocheflor fiert et chaploie a taz,
Devant Maugis a mort Gautier et Elias,
Parent erent Baudri et neveu Boriaz,
Le mestre de Tolete qui sot plus qu'Ipocraz.
Quant Maugis l'a veü, ne le tint mie a gaz :
Baiart esperona qui va plus que le pas,
Le Sarrazin feri sor son elme a compas
Que li trenche et desserre, ne li volt ambesaz,
Jusqu'es denz l'a feru, mort l'abat a .I. quaz,
Puis crie Rocheflor hautement a .I. flaz ;
Dont crolla la bataille sor la gent Goliaz ;
Damedex les confonde et li cors .S. Thomas.
Quant Maudras fu occiz, paien s'en esfraerent,
Mahon et Tervagan hautement reclamerent,
Car mort sont li haut home qui les i amenerent ;
N'ont pas qui les mai[n]tiegne, moult s'en espoenterent
Et cil de Rocheflor hardement recovrerent,
Irieement i fierent, lor ensegnes crierent ;
Paien et Sarrazin a la fuie tornerent
Droitement au rivage ou les dromon troverent.
Maugis et sa mesnie fierement les hasterent,
[Quanque il en ataindrent ocistrent] et tuerent :

Cil orrent garison qui ou dromont entrerent,
Quant en mer sont venu, lor voilles sus leverent;
Cil qui furent a terre, moult chier le comparerent,
Car cil de Rocheflor les testes lor coperent.
Li estors est failliz, as tentes s'en alerent
Que paien i tendirent quant il i ariverent;
Moult fu granz li avoirs que li nostre i troverent,
A toz jorz furent riche cil qui bien le garderent,
Les tentes et l'avoir a Rocheflor porterent,
Li saint par le chastel de joie en sonerent;
Maugis et sa proece [moult] durement loerent;
Oriande et Maugis lor homes sodoierent;
En lor païs en vont, le congie demanderent;
Li auquant a Maugis volentiers sejornerent,
13, r° b. Car tant fu preuz et sages que durement l'amerent.
A Rocheflor fu granz la joie que menerent.
Maugis [en] Rocheflor fu [en son bel] manage,
[A sejor o s'amie] qui l'aime de corrage;
Gariz est de ses plaies, si ne sent nul [malage],
Assez est plus aese que nuz de son lignage.
Ce fu el mois de mai que li tens asoage,
Que il et Oriande qui a cler le visage,
[Se jurent braz a braz en .1. vergier ombrage]
Sor .1. paile roe qui fu fez a Cartage;
Elle l'acole et bese [es ieuz et el visa]ge,
« Amis, fet Oriande, moult avez vasselage,
Bien avez garandi moi et mon heritage.
Onques nus hom vivanz qui fust de vostre aage
Ne fist mes tel proece ne si fier vasselage,
Car vos avez occiz roi Antenor l'aufage
Qui ert li plus forz hom qui fust en nul manage:
Bien pert qu'estes estrez et nes de haut parage
Dont onques ne fu dit laschete ne hontage. »
Quant Maugis l'entendi, si [mua son courage],
James ne sera liez en trestot son eage,
Si saura dont il est et de quel parentage.
Il a dit a s'amie: « Ma doce dame sage,
Dont sui ge donques nes et de quel parentage? »
Quant l'oï Oriande, si mua son [langage],

Nel vousist avoir dit por tot son [illegible].
Bien set que perdu l'a et sanz point de [illegible].
Elle a dit a Maugis : « Vos parlez de folage.
Par Mahom, seignor qui fist home [a] s'image,
Ja mes jor nel saurez que li aurez domage.
Ja plus ne vos faudra paine ne [illegible]
Mes que peussiez vivre .I. anz de vostre aage. »
« Amis, dit Oriande a la clere facon,
Ja mes jor ne sauras qui tu es ne qui non.
Com [illegible] auras domage, foi que doi .S. Simon.
Vos estes plus sage c'onques ne fu nus hom.
Nule rien que voeilliez ne vos contredit on. »
« Dame, ce dit Maugis, por Deu et por son non,
Me dites qui je sui et de quel nacion. »
« Amis, dit Oriande, vos querez foison.
Volez vos toz jors estre en grant chetivoison?
Fol. 13, v° a. Ja puis n'estrez sanz paine et sanz tribulacion. »
« Sui ge donques vos filz? dit Maugis li franz hom.
Se ce est voirs, einsi mal esploitie avons.
Granz est la penitance que nos en atendons. »
« Nenil, dit Oriande, n'en aiez sorpeçon.
Mes je vos ai norri des petits enfançon.
Vos peres est duz Bues li sire d'Aigremont.
Vos estes del lignage ou il a maint baron.
Voz oncles est Girars li duz de Roseillon.
Et Aimes de Dordone et de Nantuel Doon,
Et Othes d'Espolisse .I. rois de grant renon;
[Quens Hernaut de Moncler o le flori grenon],
Icil est voz aieulz que de fi le set on.
Mes la ou fustes nes ot une contençon
Que paien i [esmurent] li encrieme felon.
A la gentil duchoise qui ert de grant renon,
Vos embla .I. esclave qui ert en sa meson,
A vos passa le Far [sanz nef et sanz dromon,
A une avespree la] menga .I. lion
Et .I. felon lieparz, n'i pot avoir fuison ;
Apres s'entretuerent amedui de randon,
Einsi com Dex le volt por vostre garison.
Moi et mes damoiselles [par] ileo passions,

Si vos oï plorer tot seul sanz compagnon
El maillolet petit qui ert de ciglaton.
Je vos en aportai sor mon mul arragon.
Soef vos ai norri ceanz en ma meson,
Tant qu'estes chevaliers et as armes prodom ;
Mon cors et mon avoir vos ai mis a bandon,
Et or vos ai perdu, n'i a recovrison. »
Lor plore durement et fet grant marison.
Maugis la reconforte qui se tint environ :
« Doce dame, fet il, ce ne volt .i. boton,
Car je sui voz amis, ja ne departiron ;
Car vos m'avez norri des petit enfançon.
De Damedeu de gloire en aiez gueredon. »
Mes quoique il ce die, ades est en friçon
De son pere veoir le riche duc Buevon
Et la gentilz duchoise a la clere façon.
Ne sera mes aese, si verra Aigremont.
Huimes porrez oïr merveillose chançon,
f. 13, v° b. Ce est la droite estoire de Maugis le larron.
Oriande fu moult dolente et aïree
Quant voit penser Maugis, forment li desagree.
Moult plore tenrement Oriande la fee,
Bien set que perdu l'a, moult est desconfortee,
« Ahi, dit elle, [amis], morte m'avez jetee.
Soef vos ai norri et puis m'i sui donee.
Je vos aim plus que rien qui soit el monde nee,
Ne fust por vostre amor, bien fuisse mariee,
Car maint prince et maint roi m'ont sovent demandee ;
Je nes prisoie toz une pome paree,
Ne james a autre home certes n'ere privee :
Bien avoie m'amor [et] assise et [livree].
Par folor l'ai perdu[e], lasse, maleüree,
Mes par langue de fame n'en ert ja rien celee. »
De la dolor qu'ele a, est cheüe pasmee.
Maugis qui moult l'amoit l'en a sus relevee,
Entre ses braz l'en a en sa chambre portee
Sor son lit l'a cochiee, besiee et acolee.
Elle n'a sa dolor de neant oubliee.
Grant duel fet Oriande et maine por Maugis

[Qui si se dementoit et si estoit pensis].
Atant ez .I. mesage qui vient toz a demis
De Tolete le grant tot le chemin anti,
Venus est en la sale, si salua Baudri,
Puis li a dit : « Biaus sire, entendez a mes diz.
Li sages Goliaz, [Aufares et Lan]dris
Vos mandent qu'a Tolete soiez ainz .xv. diz,
Car trove ont soz terre en .I. celier [voltiz]
.I. livre merveilloz qui moult est de haut pris
Que li [sage Ypocras i ot repost et mis]. »
« Je irai maintenant », [ce li a dit Baudris],
Et cil s'en est tornez, si a le congie pris.
Baudris vint en la chambre qui fu de marbre biz,
A sa suer Oriande a le congie requis.
« Alez, dit Oriande, a Deu de Paradiz. »
« Belle suer, [dist Baudris], car me prestez Maugis.
Plus seürs m'en irai par estrange païs. »
Quant Oriande l'ot, s'[i] li mua le viz,
Bien sot de verite, [e]rdu l'ot a todiz.
Fol. 14, r° a. « Frere, dit Oriande, ne vos ert escondiz,
Mes james nel verrai, [par foi le vous pleviz]. »
« Si ferez, doce [dame], li respondi Maugis,
Je [nel] lerroie [mie] por tot l'or de Paris. »
Lors l'acole et li bese et la boche et le vis,
Et elle plore ades desoz son mantel griz.
Maugis ist de la chambre li vassaux adurez
Et demanda ses armes, maintenant est armez :
Il a vestu l'obert, li elmes fu fermez,
Et a ceinte l'espee au senestre coste,
[Et monta sus Baiart qui li fu amenes],
Et pendi a son col .I. fort escu bocle :
.I. penoncel li ont plus blanc que flor dore.
Et Baudris li siens mestres est erraument montez,
Puis ont a Oriande le congie demande.
A Deu les comanda qui en croiz fu pene,
Au partir de Maugis ot grant duel demene.
Elle apelle Espiet, si l'a aresone :
« Biaus niés, dit Oriande, vos estes moult sene.
Alez avec Maugis, si soit le vos amez.

Et ne li falez ja en trestot vostre ae. »
« Dame, dit Espiez, si com vos comandez. »
De la dame se part, si s'est acheminez ;
Sachiez, mielz li venist que il fust demorez,
Car Baiarz l'estrangla, ce fu la veritez.
[Lors le dona Maugis a Renaut l'adure
Por ce qu'ot Espiet si faitement tue,
Com vous porrez oïr se je sui escoute.
Maugis part de la fee qui le cuer a ire,
Qu'el ne deïst .i. mot por .i. mui d'or comble.
De Rocheflor se partent, tuit .iii. s'en sont torne
Que plus de compaignie n'ont ovec els mene;
Espiet est de loing apres eus aroute,
Ne volt avoir cheval, ainz est a pie ale,
Que onc en son aage ne fu d'aler lasse.
Or chevauche Maugis, en grand paine est entre,
Onques ne li failli, si ot reclus este,
Si com dit la chançon de Renaut le membre.
Tant ont par lor jornees esploitie et ale
Qu'il vindrent a Palerne l'amirable cite.
L'amiral ont dehors a l'issue encontre,
De paiens ot o lui et foison et plente ;
Esbanoier s'aloit defors el bois rame,
Quant le bruit des chevax ot Baiart le fae,
Tant durement henist et maine tel fierte
Que il n'i a paien ne soit espoente.
Li amiral avoit le destrier esgarde,
Moult l'a a ses paiens merveilleusement loe,
Onques autre si bel ne pot estre trove,
Moult par le convoita durement l'amire,
Venu est a Maugis, si l'a aresonne :
« Venez vous herbergier, ja sera avespre ;
Je vous herbergerai volentiers et de gre,
Que [cil] viex hons est moult de chevauchier lasse. »
Quant il l'ont entendu, si l'en ont mercie.
Por eus est l'amiral arriere retorne.
Or est Maugis li lerres traï et engane ;
Se Damedeu n'en pense li rois de majeste,
Encui perdra Froberge et Baiart le fae,

Et il meïsmes ert a martire livre.
L'amiral a Palerne arriere retorna,
Maugis en la cite et Baudri amena,
Devant la tor descent, plus demore n'i a.
Maugis s'est desarme, moult fu qui li aida,
Et Baiart par la resne a .I. arbre atacha
Tant que viegne Espiet qui le commandera.
A l'arçon pent Froberge que il forment ama,
L'amiral de Palerne Maugis aresonna :
« Amis, dont estes vous? nel me celez vous ja. »
Maugis respont folie, mes mie nel quida :
« Sire, d'Esclavonnie cele terre dela,
C.F.10, v°b. Parent sui Antenor qui l'autr' ier s'en ala
Del chastel a la fee qu'il prist et conquesta. »
L'amiral l'a oï, bien set que il fausa
Que frere ert Antenor que il desbarata ;
Bien sot que mort estoit, bien fu qui li conta :
Ilec ot .I. paien qui Maugis avisa,
De l'ost roi Antenor fouï et eschapa
Quant Maugis o le brant le conquist et mata.
L'amiral de Palerne fierement apela :
« Sire, par Mahomet, qui le mont estora,
Cest vassal a menti de quanque dit vous a ;
C'est Maugis le larron, jel connois de pieça,
Qui l'aufage ocist et tot mort le lessa :
Il estoit vostre frere, cest vassal l'afola.
J'eschapai de l'estor ou il Maudras tua. »
Quant l'entent l'amiral, a poi ne forsena,
Maugis par les chevex isnelement combra,
Grant cop le fiert del poing, envers lui le sacha :
« Par Mahomet, dist il, ne m'eschaperez ja
Tant que la mort mes freres bien vengiee sera. »
Quant Maugis l'entendi, forment s'en esmaia :
Comperer li feïst, mes movoir ne s'osa,
Tant ot environ lui de gent que Dex n'ama.
Moult est Maugis marri et forment esmaïez
Quant il se voit si pris et issi ledengiez ;
L'amiral en apele, si l'en a aresniez :
« Sire, dist Amaugis, tort fetes et pechiez

Que vous si malement me menez et traitiez.
Ja nel deüssiez fere quant m'avez herbergiez.
Prest sui que me combate armez et haubergiez
Au plus fort de vos homes, de verte le sachiez,
Qu'en traïson vos freres ne fu de moi touchiez. »
Et respont l'amiral : « De folie plaidiez.
Ja ne m'eschaperez sainz ne sauf ne haitiez.
En ma chartre parfonde serez ja trebuchiez,
Tant i a de vermine que ja serez mengiez.
Paiens, prenez le moi, maintenant soit liez. »
Plus de .xxx. en i saillent des paiens renoiez,
Del bliaut le despoillent qui desoz iert dougiez,
Es braies est remez batuz et angoissiez,
De plusors pars del cors li est le sanc raiez.
L'amiral de Palerne qui moult fut aïriez,
Commande qu'il soit tost en sa chartre lanciez.
Au chartrier le baillierent, ne se sont atargiez,
Et il l'a sanz eschiele jus aval trebuchiez,
Mes ainçois li ferma unes buies es piez
Et li avoit el col .i. grant charcant chargiez,
Par .i. sol petitet qu'il n'a le col brisiez.
Au chaïr que il fist durement est bleciez,
Lors regrete la fee, forment s'est esmaïez :
» Las ! por quoi la guerpi ? trop i fui naisiez.
Qui bien est, mal se muet, sovent est reprochiez.
Ha ! Espiet amis, mestier ai que m'aidiez,
Et vous, Baudri, biau mestre, qui tant es prisiez. »
Mes il nes veoit mie, moult en est aïriez.
Baudri sist au perron de bis marbre entailliez,
Ne se velt descouvrir que moult ert veziez,
Ne l'ont encor de rien Sarrazin arresniez
Que environ Baiart estoient aliez,
Quar stabler le vouloient ; de lui sont aprochiez,
Mes des piez par derriere a le premier païez
Que la teste li a fendue en .ii. moitiez,
As piez a l'amiral l'avoit mort trebuchiez ;
L'autre brise les coste, le tierz est mehaigniez.
Païen et Sarrazin sont de lui esloigniez
Et dient que ce est le deable esragiez.

L'amiral de Palerne a dit : « Or le lessiez,
Que il sera dante ainz qu'il soit anuitiez,
Ou il ert a ses poes ocis et detrenchiez. »
Ainsi a fet Baiart lessier li amirant
Que moult forment aloit le cheval covoitant ;
Venu est a Baudri qui ot le poil ferrant,
Qui dessus le perron seoit mu et taisant ;
Delez lui est assis l'amiral maintenant,
Puis l'a mis a raison, si li dist en oiant :
« Et vous, sire viellart, nel celez tant ne quant :
Estes vous au gloton de rien apartenant
Qui m'a ocis mon frere Antenor le puissant ? »
« Sire, ce dit Baudri, entendez mon semblant ;
Je ne sai qui il est, ce vous di en oiant :
C. F. 11, r° b. O moi s'asenbla ore en ce chemin errant.
Je sui ne de Salerne, mire sui moult sachant,
De toutes maladies gairai bien, ce me vant.
Or m'en vois a Toulete la fort cite vaillant. »
Et respont l'amiral : « Je sui lie et joiant.
Je ai .i. damoisel qui moult est avenant
Que fievre agüe vet a dolor ociant ;
Se le poez garir, bien vous ert convenant. »
« Sire, ce dist Baudri, n'en soiez ja doutant,
Je li dorrai mecine au couchier moult vaillant. »
Lors le veit d'autres choses ades aresonant
Et remenace moult Maugis le combatant
Qui est dedenz la chartre qui est orde et puant.
Boz i a et couleuvres et laisardes poignant,
Et tortues i courent qui sont de let senblant :
Quant il sentent Maugis, ensemble vont siflant ;
Tot environ s'asemblent et sont venu courant ;
Ne li puent meffere, si vont encor bruiant,
Que l'anel est moult bon qu'a s'oreille est pendant ;
Mes ne se puet movoir por le charchant pesant,
Et si a moult grant fain qu'i[l] se va destraignant.
.i. morselet de pain amast miex c'un besant.
Se Damedeu n'en pense, le pere roi amant,
A dolor i morra ainz demain l'ajornant.
Maugis en est la chartre qui est orde et puante,

Il ne set porpenser rien qui li atalente
Ne comment il s'en isse veoir chemin ne sente;
Moult prie Damedieu que issir le consente,
Trop li grieve et estraint forment la feremente,
Et de la grant vermine que il ot, s'espoente,
Qui environ lui courent et mainent grant tormente.
Il plore et se gramoie et forment se demente :
« Las! mar laissai la fee Oriande la gente
Qui m'avoit aleve, en moi mis grant entente ;
Del bien qu'ele me fist, li ai fet male rente ;
Comme fol la guerpi, moult l'ai fete dolente.
Que fusse je oveç lui el vergier desoz l'ente
Ou j'esmui la parole! n'ert mes ne m'en repente.
De savoir dont j'estoie, trop oi fole esciente.
Or finerai ici a dolor ma jouvente.
James ne me verra cousine ne parente. »
Chetif, dolent se claime fiees plus de .xxx.
Maugis est en Palerne en la chartre parfonde,
Tel duel a et tel ire, tot en remet et font
Et le charchant de fer durement le confont,
Damedeu le consent qui forma tot le mont.
Et l'amiral se sist sor le perron roont,
Et plus de .c. paien, qui oveques lui sont,
Devisent de Baiart comment le donteront ;
Se il nel pueent fere, dient qu'il l'ocirront.
Atant es Espiet le degre contremont
As paiens est venu, si est passe le pont.
.i. enfant sembla estre tant avoit le chef blont,
Ne s'en donnent regart la gent que Dex mal dont
Por ce qu'il est petit et trestot en .i. mont.
Il escoute et oreille et tapist et repont,
Tres bien ot et entent que il Maugis pris ont,
Il vit Baudri seoir sor le perron roont ;
Belement li fet signe que il mot ne li sont,
Que ja fera tel jeu que paien le verront,
Que a tot le plus fort eschaufera le front.
Espiet fu moult bel et de moult grant valor
Et fu durement viel du tens ancianor ;
Il avoit bien .c. anz, ce raconte l'autor,

Et si semble .I. enfant qui bien voit sa color.
Onques mes hon ne vit ausi fort souditor
Ne de l'art d'ingromance nul tel anchanteor.
De Maugis qni est pris a merveillose iror,
Mes, s'il ne l'en puet traire, ne se prise une flor.
Il a rompu la presse de la gent paienor,
Droit devant l'amiral est venu sanz demor,
Emmi le vis l'esgarde par moult grande freor.
Li amiral le voit, si se mist par amor
Et puis li avoit dit simplement par douçor :
« Enfes, dist, dont es tu? que me di la veror. »
« Sire, dist Espiet, devers Inde major,
Et si vien droit d'Aufrique, si sui tregeteor,
Onques en vostre vie ne veïstes meillor ;
Et si sai bien danter .I. destrier misoudor,
Et duire ou afaitier ou faucon ou estor.
C.F.11, v°b. L'autre an fu mort mon pere qui ert enchanteor,
Ore sui orfelin, si vois querre seignor. »
L'amiral l'a oï, onc n'ot joie greignor :
« Amis, bien es venu, par Mahom que j'aor ;
Ovec moi remaindras, toi tendrai a honor,
Et si me garderas cel cheval nuit et jor.
Il ne puet consentir que nus hon voist entor. »
« Voire, dist Espiet, n'en soiez en freor,
Plus souef le ferai c'un aignel sanz demor. »
« Amis, fai nos .I. jeu, fet le roi, par amor. »
« Biau sire, volentiers, mes n'en aiez poor,
Que des bons et des mals en aurez ja plusor. »
Espiet en estant fut devant l'amiraut
Et tenoit une verge, vestu fu d'un bliaut,
Maintenant l'a fichiee devant paiens el gaut ;
.I. enchantement fist qui a merveilles vaut,
Que .I. pin verdoiant en a fet gent et haut.
Quant l'amiral le voit, moult en fu lie et baut,
Il en a apele Sormarin et Gribaut :
« Ci a, fet il, biau jeu, comment li autres aut ;
Cest pin a ombroier est moult bon pour le chaut »
Moult ont le pin loe cele paiene gent
Que onques mes ne virent en lor vies si grent.

L'amiral vosist bien donner .M. mars d'argent
Qu'il peüst en la place demorer longuement,
Mes il ne puet pas estre que li enchantement
Est maintenant failli, tot revint a noient.
Del pin qui tant ert bel, avoit fet .I. serpent
Et des branches d'entor .M. dragons ensement
Qui s'entrecombatoient moult angoisseusement,
Et gietent feu et flambe moult aïreement.
En fuie sont tornez, ce m'est vis, plus de .C.,
Et .XV. en esragierent, se l'estoire ne ment.
Li amiral se voe a Mahomet sovent.
Baudri a ce veü, si s'en rist coiement,
Mes de Maugis li poise et a le cuer dolent
Qu'il gist dedenz la chartre qui est orde et puant
Ovec la grant vermine a duel et a torment.
Maugis savoit .I. charme qui bon est voirement;
Ja hom, qui le saroit et diroit bonement,
2, r°a. Ne le tendroit prison anel ne ferrement
Ne tor ne fermete ne nul enserrement.
Maugis se pourpensa, si l'a dit maintenant.
Le charchant et les buies depiece erramment,
Le guichet de la chartre brise et depiece et fent.
Le chartrier l'a oï, moult grant poor l'en prent :
Cele part est venu que il plus n'i atent ;
Le guichet voit overt, moult l'en poise forment.
Le chartrier si fu moult corrocie et marri ;
Quant voit la chartre overte, moult est espoori.
« Comment, dist-il, Mahon, suï je donques traï ?
Se le prison m'eschape, je sui mort et honni. »
Une eschiele devale, s'a .I. espie saisi,
Si prist a devaler, si fist moult qu'ensoti,
Que Maugis le larron l'aperçut et choisi.
Tost et isnelement estoit en piez sailli,
L'eschiele trait a soi et le paien chaï;
Ançois qu'il fust aval li fu le cuer parti.
Maugis a pris l'espie qui a le cuer hardi,
Puis a monte l'eschiele, hors de la chartre issi
Trestot nu en ses braies, que li paien haï
Li tolirent sa robe de paile a or sarti.

Se Damedeu n'en pense, ja sera mal bailli,
Que dejoste le mur qui est viel et anti.
Sor .iiii. Sarrasins maintenant s'enbati.
Bien l'ont reconneü, en estant sont sailli.
« Quel deable, fraieil, vous ont amene ci?
Le charretier avez mort et vilment escharni. »
Lors li sont cort sore. Maugis l'espie brandi
Et fiert si le premier, el cors li enbati.
Mort l'a jus trebuchie, ne jeta bret ne cri;
Puis est avant sailli, .i. autre en puis feri
Devant enmi le pis que le cuer li fendi.
Et puis apres celui le tierz mort estendi.
Que li estoient d'armes tuit .iiii. desgarni.
Le quart abat apres navre et estordi.
Celui qu'il le avoit mort, mes il i a failli.
Se Damedeu ne pense, qui onques ne menti,
Par celui ert destruit ainz qu'il soit asseri.
C Fol. 12 r° b. Quant Maugis se fu si des paiens deffendu.
Tos .iiii. les traine, n'i a plus atendu.
Par dejoste le mur en .i. fosse moussu:
Puis les covre de raime, onques ne fu seü.
Le quart estoit navre, pasme jut estendu:
Cil le fera dolent, tapi s'est et teü.
Maugis s'en est tornez, n'i est arestez.
Par une posterne est fors de Palerne issu.
Dormir voit une espie enmi le pre herbu.
Le paien estoit home au paien Corsabu.
Au trefort Antenor l'avoit Maugis veü.
Maugis l'a ravisie, bien l'a reconneü.
Bien estoit com espie atorne et vestu
Que trestote sa robe ne valoit .i. festu.
Maugis l'a esveillie, mes ne l'a pas salu.
A un le fiert de l'espee, quant esveillie se fu,
Que tres parmi la gorge li a outre rompu.
Mort avoit le paien a la terre abatu.
Maugis l'a despoillie, n'i a plus atendu.
De la robe se vest, que li estoit venu,
Qui d'un gros sac estoit en .ii. leus derompu;
En tel le plus enuier, si est noir et fendu.

N'i peüssiez lier .i. denier [en]batu.
Sa coife ert grosse et noire, maint clut i ot cousu.
Maugis a pris une herbe qui moult ot grant vertu,
Si s'en est fet plus noir que .i. charbon molu;
Onques ne fust tel home, qui tant l'eüst veü,
De qui en icel point fust ja reconneü.
Il avoit les piez blans, s'esboue en la palu,
Puis avoit pris .i. raim d'un arbroisel foillu,
Bien resemble robeur de Viezpaile issu;
Et en vient el chastel, n'i est aresteü,
Ou grant noise demainent li paien mes[creü],
Que de l'enchantement estoient esperdu
Qu'avoit fet Espiet qui ot le sens agu;
Moult par avoit dure, or estoit remanu.
Espiet a Maugis de devant lui veü,
Quide ce soit espie, moult en est irascu,
Maintenant li demande: « Biaus amis, dont viens tu?
Trouve as riche foire, richement as vendu,
Et encore icel tant qui en est remanu,
As par poor de feu en cel sac enbatu;
Mes je quit qu'autrement vous en est avenu:
Hasart et dez quarrez vous i ont bien valu. »
Lors sozr[i]ent paien li grant et li menu
Qui environ Maugis estoient acoru.
Maugis voit Espiet et entent sa reson
Et voit Baudri seoir desus le bis perron,
Bien set que il tenoit l'amiral a bricon;
Espiet en apele clerement a haut ton,
En latin li a dit Amaugis le larron:
« Espiet ne metrai a tribulation;
Sachiez, je sui Maugis, issu sui de prison. »
Espiet ot grant joie, qui entent sa reson,
Et Baudri ensement o le flori guernon;
Mes p[o]r bien decevoir le lignage Mahon
Li resmut maintenant Espiet la tençon:
« Amis, en mal païs fustes ceste seson,
Ne fe[re]z de moi ganz, ce saches, se mal non;
Je ai veü monter et apoier maint hon,
Mes je n'oi onques bie[n] la monte d'un bouton. »

fol. 12, v° a.

« Amiral de Palerne, or oez que diron :
Sachiez, je suis espie, n'en ferai celoison,
L'aumacor Cornebu, le frere au roi Corbon,
Et vien d'espier France, le roiaume Charlon,
Qui guerroie forment Sorbares l'Aragon,
Il li a ja tolu Or[l]iens et Monloon.
Or vois a mon seignor conter ceste reson.
Mon argent m'est failli, l'ostel vous demandon. »
Et respont l'amiral : « Vous l'arez, por Mahon,
Et a plente du mien par l'amor au baron.
Moult su[i] joious de Charle qui perdra son roion. »
A icente parole que conte vous avon,
A Baiart de Maugis [en]tendu la reson,
De l'arbroisel eschape, la en vint a bandon,
Henissant clerement est venu au baron,
De joie saute et grate et henist enyiron,
Des piez devant le veut acoler a bandon.
« Amiral, dist Maugis, ostez cest arragon :
Ja m'aura afole, se tost ne l'oste l'on. »
C. Fol. 12, v° b. A Espiet commande li amiral felon :
« Amis, pren le cheval, si le maine a meson ;
Se le fais debonaire, dorrai toi maint mangon. »
« Sire, dit Espiet, n'en aiez soupeçon,
Plus souef le ferai que aignel ne mouton. »
Espiet fu petit mes durement fu bel,
Il en vint a Baiart le bon destrier isnel,
Entor fleüte et chante et maine tel revel
Que rotes ne viele ne ogres de chancel
Envers ce ne vausissent la monte d'un noel,
Durement senbla bon a la gent jouvencel.
Espiet prent Baiart par le frain a anel
Que onques ne se mut ainz plus que .I. aignel,
Que Baiart le connut, si n'est pas de nouvel,
Mes puis l'estrangla il et fist dolent messel.
Par le frain l'atacha arriere a l'arbroissel,
Les flans li aplanie, s'acesme le panel.
Durement se merveillent la gent Luciabel :
« Par foi, ci a bon mestre », font viel et jouvencel.
« Voire, dist l'amiral, merveille m'en est bel ;

Je lui dourrai demain Montescler le chastel. »
Espiet tient Baiart et fet sa melodie
Que forment enbelist a la gent paienie.
Or pent Dex de Maugis le fiz sainte Marie
Que, se il or n'en pense, moult est corte sa vie.
Atant es le paien qui se plaint et gramie,
A qui il ot les os et la char moult blecie,
Quant il fu issu hors de la chartre enhermie,
Mort le quida avoir, nel mescreez vous mie,
Quant ses .III. compaignons ot tolue la vie ;
Le paien ot l'espaule tote del cors partie,
Devant l'amiral chiet sor l'erbe qui verdie,
Et, quant il l'a veü, n'a talent que il rie,
Il l'en a apele basset a voiz serie :
« Diva ! qui t'a ce fait? soit la reson oïe. »
« Sire, le traïtor que Mahommet maldie,
Que vous feïstes metre en la chartre enhermie ;
Il en est issu hors par grant enchanterie,
Et nos estïon .IIII. lez la grant tor antie,
Les .III. en a ocis li glouz par s'estoutie,
Moi a si atorne, ja ne verrai Complie. » 13, r° a.
Quant l'amiral l'entent, s'a la color vertie,
Il ne deïst .I. mot por tot l'or de Pavie.
Le paien voit Maugis a la chiere hardie,
Qui s'estut jouste lui, s'estoit moult grant folie ;
La chiere li voit noire plus que n'est poiz boillie,
Puis l'esgarde desouz, ce fu moult grant boisdie,
Voit la char blanchoier desoz la heraudie,
Bien l'a reconneü, a haute voiz s'escrie :
« Amiral, riche sire, par Mahommet aïe !
Veez vous cest glouton que ci se fet espie ?
Ce est il par Mahon qui tote chose crie.
Ostez li cele robe et del vis la poutie,
Si le porrez connoistre et veier sa boisdie.
Se vous ne le pendez, Mahommet vous maudie. »
Quant Maugis l'a oï, tot le sanc li formie ;
Adonques vousist estre en terre de Surie,
Que se paien le tienent, de ce ne doutez mie,
Il feront maintenant de lui grant decepline,

Mes il n'atendra pas, ce dit, lor envaïe,
Mes ne set ou il truist recet ne garantie.
Quant l'amiral oï que cil li fet entendre
Que il face Maugis enquerre sanz atendre,
As Sarrasins commande que il le voisent prendre :
Se c'est voir que il dit, ars ert et mis en cendre.
Lors saillent a Maugis li greignor et li mendre,
Mes Maugis n'a talent que a eus se lest prendre,
Plus tost s'en est torne que arc ne puet destendre,
Et avisa Froberge qu'il vit a l'arçon pendre ;
Il l'a traite del fuerre, bien se prist a deffendre,
Pour .I. mui de besans ne la vousist il rendre.
La grant tor vit ouverte, la commence a descendre,
Et, s'il s'i puet enbatre, il leur voudra contendre.
Ançois que il soit pris, se quide moult cher vendre.
Maugis voit la grant tor qui de plon est couverte,
Isnelement i vint, si la trouva ouverte ;
Dedenz s'est enbatu et est verite certe,
Huimes ne doute il ne damage ne perte,
Mes a l'entree ot tant de cele gent averse,
N'a loisir qu'il la cloe, ainz la lera ouverte.
C. Fol. 13, r° b. Il tint Froberge nue, s'en a deffense offerte,
Moult i ocit paien et destruit et deserte.
La presse fu moult grant de la gent paienor
La dedenz en l'alerne devant la mestre tor ;
Maugis fu a l'entree de la porte major
Et tint traite Froberge le brant Sarrazinor.
Paiens et Sarrazins [il ocit] a dolor.
Arriere sont sorti cil qui sont li meillor,
Que ausi les detrenche com herbe faucheor,
Il voit une arbalete, si la tent sanz demor,
Carriax i ot assez dont il trait a vigor.
N'i osent arester li paien boiseor.
Lors a close la porte, si est mis en la tor,
Puis monte les degrez, si vint en l'aleor,
La trueve tant haubert, tant hiaume paint a flor,
Tant arme riche et bele [et] de [tres] grant valor :
Maugis s'en adouba que il n'i fist demor.
As fenestres [lors vient], si entent la clamor

Que li paien fesoient, l'amiral lor seignor,
Sachiez de verite, moult en a grant iror,
Il apele Espiet, s[i li d]ist par amor :
« Amis, que establez ces[t] destrier misoudor.
A vous ne puis entendre jusc'au d[e]main au jor,
Que je veil assaillir ce cuvert traïtor. »
« Sire, dist Espiet, vous ferez grant honor. »
Espiet establa Baiart le coreor,
Et Baudri avec lui qui moult a grant iror
De Maugis le vassal dont estoit en freor.
L'amiral fet sonner .II. cors et .I. tabor.
Il a fait la Commune assembler au major,
Plus sont de .XXX.^{m}, moult fu grant la crior,
Arenger les a fet tot environ la tor.
Se Damedeu n'en pense le pere criator,
Tost i morra Maugis a duel et a tristor.
Moult fu grant en Palerne la noise et le tempier
Tot environ la tor qui moult fist a prisier,
Que Sarrazin assaillent et devant et derrier.
Maugis ne se puet mie de toutes pars gaitier,
Mes de cele partie, ou estoit le guerrier,
Fait tant morir a duel de la gent l'aversier
.13, v° a. Que il en fait les autres durement esmaïer.
Mes li cuvert paien, qui aient encombrier,
Ont mine par desouz la tor a pis d'acier ;
Fondre et chaïr a terre en ont fet .I. quartier
Que de la gent paiene graventa .I. millier.
Maugis voit la tor fondre, n'i ot que esmaïer,
Il ne garde mes l'ore que dou trebuchier.
Forment reclaime Deu le pere droiturier :
« A! duc Buef d'Aigremont, franc nobile princier,
Ne te verrai, biau pere, bien le puis afichier,
Ne ma mere la gente, vostre franche moillier. »
A ice[ste] parole font paiens desroch[ier]
Soz ses piez .C. quarriax del mur [i]cest plenier.
Ja fust chaü aval, s'il ne guenchist arrier.
Moult fu dur li assaut et merveillos et fier.
Atant failli le jor, si prist a anuitier,
Et paien se traverent li cuvert losengier.

Li amiral les fist tot environ logier:
Que Maugis ne s'en fuie a fait la tor gaitier.
Et a fet alumer grant feu et esclairier
Et a fait escremer quaroles et dancier].
Ce fist l'amiral fere pour la nuit miex veiller.
Quant Maugis l'a veü, ne se sot conseillier:
Il a la tor cerchie, moult i treuve a mengier,
Il le prist erramment qu'il en ot grant mestier.
Li amiral soupa et puis ala couchier.
Baudri et Espiet n'ont soing de sommeillier
Pour Maugis le larron a qui veulent aidier.
Durement se porpensent por paiens engignier.
Espiet dist Baudri: « Nous estuet esploitier.
Or i veil de mon sens .i. petit emploier. »
Et respont Espiet: « Ce ne fet a targier. »
Baudri, le viel chanu, fu de grant escient,
Il dist a Espiet: « Amis, a moi entent,
Atorne moi Baiart tost et isnelement. »
Et il si fist tantost, n'i ot arestement,
Puis ont cerchie les chambres qu'il n'i laissent nient.
Issi com il en vont, endort Baudri la gent
Tant que le tresor treuvent qui ert moult grant d'argent
Et or fin esmere qui reluist et esprent.
C. Fol. 13, v° b. Il o[re]nt tant chargie com lor vint a talent
Desuz .ii. forz sommiers, puis vindrent droitement
A Baiart le fae qui en l'estable atent.
Baudri i est monte tost et delivrement,
Espiet sus .i. autre que en l'estable prent,
Puis issent de Palerne trestot celeement
Et vienent a la tor [ou] la paiene gent
Demainent moult grant noise et grant taborement.
Baudri le sage mestre fist .i. enchantement
Que li .i. paiens l'autre n'ot ne voit ne ne sent.
Tant lor semble et est vis que soit oscur forment.
Lors vienent a la tor sanz nul destorbement.
Si apelent Maugis; il vient quant les entent,
Com li est li demandent, et il dist: « Maiement,
Que tot m'ont confondu cil Sarrazin pullent. »
Dist Baudri: « Alon en, tost et delivrement. »

Baudri est descendu de Baiart maintenant,
Maugis i est monte a l'adure talent,
Espiet met Baudri son destrier en present,
Le mestre i est monte qui granz merciz l'en rent,
Parmi une posterne s'en issent belement,
Issuz sont de Palerne droit a l'ajornement.
Quant jor fu esclairie, parmi une posterne
Qui vers Occident ouvre, non pas devers Galerne,
Sont issuz coiement trestoz .III. de Palerne,
Or les conduie et maine la veraie paterne.
Se Jhesu-Crist n'en pense qui tot le mont gouverne,
Mal lor ert couvenant que Ronflant de Luiserne,
Qui frere ert l'amiral, ist del bourc de Nauterne
A .IIIe. Sarrazins toz del miex de Palerne:
Gaitouent par dehors [delez] une cisterne.
Maugis chevauche a force arme desus Baiart,
Baudri si fu le mestre sus .I. destrier liart,
Espiet les somiers chace apres tot l'essart,
Ne quident de paiens hui mes avoir regart;
Mes il n'ont pas ale d'une lieue le quart
Que il treuvent paiens qui sont de moult mal art:
Il ont bien conneü le bon destrier Baiart
Et le destrier, qui fu a l'amiral Gargart,
Que Baudri chevaucha le bon mestre viellart.
14, r° a. Maugis les voit venir, d'ire fremist et art,
Baiart espero[n]a qui ne cort mie tart,
Et a traite Froberge et fiert .I. Achopart:
Mort l'a jus abatu el mileu d'un essart.
Maugis voit la grant presse des cuvers de pu[t] lin
Qui totes pars l'asaillent, moult est grant le hutin;
Et le ber se deffent o le brant acerin;
Que il consuit a cop, venu est a sa fin:
Plus de .XXX. en a mors enmi le pre souvin.
Baudri ont abatu paien et Sarrazin,
Et a Espiet tolent et l'argent et l'or fin:
Il et Baudri voloient lier d'un fort seïn
Quant Maugis en vint la le vaillant palazin,
O le brant ront la presse de la geste Chaïn;
Il en fet a Froberge si dolereus traïn

Que trestot est des morz encombre le chemin :
Arriere fet sortir paien et Sarrazin.
Il apela Baudri le bon mestre devin :
« Mestre, montez tres moi sor Baiart l'aufarin,
Et devant Espiet sor l'arçon ivorin. »
Il le font volontiers, n'ont pas le chief enclin.
Deriere saut Baudri et devant le tapin,
Et Maugis en la sele qui n'est mie fazin.
Quant Baiart sent le fes, nel prise .I. romezin,
Plus tost s'en est torne que faucon montorin.
Paien poignent apres qui Dex doint mal destin,
Mes il ne l'atainsissent jusqu'au jor de la fin.
A Palerne retornent, s'i vindrent au matin,
L'amiral ont trove devant le mur Caïn,
Tot l'afaire li content, del duel chaï souvin,
Quant Ronflant de Valterne le lieve son cousin.
Et Maugis erra tant que onques ne prist fin
Que il vint a Toulete tot le ferre chemin.]
P. Fol. 14, r° a. Tant ont par lor jornees chevauchie et erre
Que a Tolete vienent qui est bone citez.
A joie les reçurent li haut mestre honere.
Moult i ot despendu avoir et richete.
A Tolete la grant ont longuement este,
Por apenre Maugis se sont tuit moult pene
Tant qu'il fu des .VII. arz apris et doctrinez.
Mestres Maugis estoit a Tolete apellez,
Des autres mestres fu tenuz li plus senez.
Rien ne veïst ja fere, ce est la veritez,
Einçoiz ne fust l'afere mestre Maugis conte,
Et, s'il alast encontre, ja puis n'en fust parle.
D'Espagne et de Tolete ert Galafres amirez.
.II. filz avoit Galafres li chenus, li barbez,
Li [ainznez] fu Marsiles, Baliganz li [mainsnez].
Marsiles avoit fame qui fu de grant biaute,
Fol 14, r° b. Mestre Maugis avoit durement aame,
Ses amors li envoie coiement a cele.
Ce fu el mois de mai, droit enz el tens d'este,
Que Galafres tint cort, [moult i ot grant barnes],
De son regne i estoient li prince et li chase.

Li amiral se drece qui a le poil melle,
Il a parle en haut, en estant s'est levez,
Desus .i. arc d'auborc [s']est li rois acotez :
« Segnor baron, dit il, or oiez mon pense.
Je sui [et] viauz et frelles, si ai .c. anz passe.
Anuit sonjai .i. songe dont moult sui effraez,
Car il m'estoit avis que devant l'ajorne
Que nos estions tuit esbanoier ale
La deforz en cele ille [tout] contreval cel pre.
Toz ert mes cors d'argent et mes chies sororrez
Et mi dui pie de plom, einsi ere formez ;
Puis nos venoit de bestes et d'oisiaus grant plente
Que onques n'en vit tant nuz hom de mere nes.
.i. lion i avoit qui ert deschaenez,
Le chief m'ostoit del bu par [vive poeste].
Apres cele avison fui en .i. autre entrez,
Car il m'estoit avis que Maugis li senez
Les oisiaus et les bestes chaçoit de cest regne,
Par lui estoit Marsiles mes filz rois corronez
Et Baligans en Perse desus .i. pin montez :
Tuit li erent li abre dou païs acline.
A iceste parole es li songes finez.
Ci sont li plus sage home de la crestiente :
Cil qui me sauroit dire ou li songe ert torne,
A toz jorz le feroie manant et asase.
Or en die chascuns la soe volente. »
Atant se test li rois, si est seoir alez.
La reson est contee et li rois s'est teüz,
[Tuit li autre se turent], n'i ot ne cri ne hu,
Maugis parla premiers, au roi a respondu :
« Rois, vels oïr le songe ? car il sera veü.
[Li cors qui est d'argent et li chies d'or fondu,
Ce n'est pas] se bien non, de fi le saches tu.
Li pie qui sont de plom, c'est qu'il te faut vertu ;
Car tu as grant aage, si as le poil chenu ;
Les oisiauz et les bestes, dont il ot tant eü,
C'est l'empire de Perse, par tens sera seü.
Et vient sor toi a ost, durement irascu.
Saches qu'i[l] t'ocira au brant d'acier molu.

fol. 14, v° a.

De moi seront ti fil aidie et secorru,
De Marsilion iert li regnes maintenuz,
Li amiral de Perse ert morz et confonduz,
Baligans li tiens fiz ert a roi esleüz,
Amiral ert de Perse [re]dotez et cremuz.
C'est qu'a lui enclinerent [trestuit li boiz ramus].
Oï avez le songe, si l'avez entendu.
Gardez vos et voz regnes [si] soit bien deffenduz,
Onques en vostre vie si granz mestiers ne fu. »
Atant se te[s]t Maugis qui le sen ot agu.
Et tuit cil de la sale, li grant et li menu,
Au plus sage des mestres l'ont, ce sachiez, tenu ;
Et li amiral ot tot le cuer esperdu,
Il ne deïst .i. mot por le tresor [Cahu].
Quant l'amiral Galafre ot la [parole oïe]
Que Maugis li ot dite a la chiere hardie,
Moult en est peoroz et fet chiere marie.
Tuit se tesent tot coi, n'i a [celui qui rie].
Atant ez vos leanz [ou pales] .i. espie,
Ou que il voit Galafre hautement li escrie :
« Amiral, riches rois, Mahon te beneïe,
Je te dirai novelles dont mes cors se gramie.
Orrendoit ariva l'amiral de Persie,
Et est eissuz des nes et sa granz compagnie :
Ja les verrez logies en ceste praerie. »
Quant l'amiral l'entent, toz li sanz li formie.
Parmi la grant cite en leva l'estormie
Que la granz ost de Perse par sa grant estotie
A ja pres de Tolete la contree sesie.
L'amiral est dolenz, n'a talent que il rie ;
Quant ot .i. pou pense, si dit : « Mahon, aïe! »
[Puis] dit : « Or tost as armes, ma riche baronie.
Et si lor irons fere une [fiere] envaïe. »
Lor corrurent as armes par la cite garnie,
Maintenant sont arme, ne demorerent mie,
Et montent es chevaux d'Espagne et de Hongrie.
Meïsmes l'amiral [a la broigne vestie],
Fol. 14, v° b. Il monta ou cheval, s'a la [targe saisie]
Et a prise la lance ou l'ensegne balie ;

[Mes] trestoz li bernages por Mahomet li prie
Que n'aille en la bataille, que ce seroit folie,
Car del songe a peor [la riche] baronie.
Mes tote lor proiere ne lor valt .I. alie,
Issuz est de Tolete et sa chevalerie,
James n'i enterra saïnz ne saux [en sa] vie.
De la grant ost de Perse oent la taborie.
En une grant champagne mossue et enhermie
Sont les ost assemblees de cele gent haïe.
La ot tant escu fret, tante [targe croissie],
Del sanc qui des cors ist est l'erbe vermeillie.
Moult fu granz la bataille dont vos [m'oez conter],
Car [durement i fierent Sarrazin et Escler].
La peüssiez veoir tant ruiste cop doner,
Et tant pie et tant poi[n]g, tante teste coper.
Li amiral Galafres tint le branc d'acier cler
Et fet sanc et cervelle et poinz et piez voler :
Moult domage Persanz, rien ne li puet durer,
Il escrie Tolete, ne fine de chapler,
Et fet l'un mort sor l'autre trebuchier et verser.
Li amiral de Perse li vint a l'encontrer.
Bien l'a reconeü, si vint a lui joster,
Merveilloz cop li done sor son escu bocle[r],
Desoz la bocle a or li [fait fraindre et crever]
Et l'aubert de son dos [derompre et desmailer];
Tres par mi leu del dors li fist le fer passer,
Mort l'a fet del cheval a la terre voler,
Puis escrie : Persie ! por sa gent rasembler.
Lors i fierent Persant, [ne s'i veulent celer].
Cil de Tolete voient lor segnor mort jeter,
Tel duel [ont] et tel ire, bien [cuident] forsener.
Sor le cors veïssiez moult grant duel demener,
[Mes il ne pevent mie ileques longue ester,
A Toleite le portent sanz plus de demorer].
En la cite entrerent, si font le [pont] lever.
Forment plaignent Galafre [li demaine et li per],
Et cez joenes pucelles, viellart et bacheler,
Mais il ne voelent mie longues le cors garder,
Car dou siege orgueilloz lor esteura pen[s]er.

Devant l'autel Mahon font le cors enterrer.
Fol. 15, r° a. Li amiral de Perse fist sa gent atorner.
Tot environ Tolete peüst on bien conter
Plus de .v^c^. [aucubes] qui moult font a loer.
Li amiral de Perse, qui fu gentiz et ber,
En jura Mahomet [que il doit moult amer],
Que james en sa vie ne s'en vodra torner,
S'avera pris Tolete et [tote fait grater]
Et les .II. filz Galafre et lor gent tormenter
Por l'amor de Braibant qu'il firent afoler.
Moult fu granz a Tolete et forz la plorison
Por l'amor l'amiral qui tant estoit prodon,
Et Persant font le siege entor et environ.
Atant ez .I. jaiant issu de son dromont,
.XV. piez ot de haut, Escorfaux avoit non,
Et si fu nes de Cipre .I. estrange roion ;
Tote tenoit la terre jusqu'en Cafarnaon.
Plus fu noirs c' arremenz ne more ne charbon,
Une grant charretee portast il bien de plonc,
Les eulz avoit plus roges que embrasez charbon.
A l'amiral de Perse est venus a bandon,
Fierement le salue de son segnor Mahon,
Puis li dit : « Amiral, entendez ma reson,
Servir vos sui venus, je sui voz liges hom,
Orrendroit vos faz ci de Tolete le don,
Je le vos renderai qui qu'en poist ne qui non.
Ja ne durront vers moi la monte d'un boton,
Je briserai la porte et le mestre dongon,
Puis meterai la gent a grant destrucion,
Car mes cosins estoit Braibanz li Esclavons
Que ci devant occit .I. sodoier Charlon ;
Nomer se fist Mainet por ce qu'il ert guiton,
Chaciez estoit de France que de fi le set on,
Remes ert a Galafre por ce qu'ert riches hom ;
Mon segnor nos occit, li encrieme felon.
Je lor en rendrai hui doloroz guerredon. »
Lor fist enmi la place tendre son paveillon ;
Plus fu noirs c'arremenz ne more de buisson,
Mes li pomiaus fu d'or sanz coivre et sanz leton.

Dedenz se fist armer [desor .i. siglaton].
Il vesti .i. porpoint [desore .i] auqueton,
5, r° b. Puis vesti par desore .i. haubert fremillon
Dont la maille ert d'acier et dore li giron ;
Il n'a si tres grant home desi a Besançon
Cui il ne traïnast .iiii. piez environ.
.i. jaseran jeta par desus de randon,
.i. cuir de Capadoque mist desus a bandon,
Qui ne dote cop d'arme la monte d'un boton ;
Desus jeta la pel d'un grant serpent felon ;
Puis laça .i. vert elme qui valoit maint mangon,
.i. riche escharbocle avoit desus enson.
Puis a ceinte une espee, ainc tele ne vit hom ;
Il n'i ot c'un trenchant et fu large a fuison ;
Et .i. espie molu dont l'ante ert de plançon
Et .v. acerinz darz por lancier de randon.
Tant porta d'autres armes, n'est se merveille non :
.i. croc porta de fer por [tirer] de randon,
.iii. cotiauz acerez porta en son giron,
Et une bezaguë aporte par enson,
Et une mace porte tele com nos diron,
Ne le porron[t] porter dui chevalier baron.
Einsi fu adobez li encriemes felon.
Damedex le confonde et doinst maleïçon.
Escorfaux li jaianz fu de moult grant renon.
Escorfaux li jaianz fu de moult grant[fieror],
De son tref est issuz le cu[vert] traïtor,
Damedex le confonde et li doins[t] deshonor.
A la cite s'en vint a la porte major ;
Au pont torneï sache del croc par tel vigor,
Les chaenes deront dont gr[osse] est la menor ;
Le pont a abatu, que [Dex li doinst mau jor],
Puis en vint a la porte que [il n'i fist demor],
Et fiert de la grant [mace] et maine tel tabor,
Li païs en tentist environ et entor.
La porte [a] depechie li felon traïtor,
Ja [eüst la cite tornee] a deshenor,
Quant cil des murs abatent, qui en sont [gueteor],
Une porte colant d'uevre Sarrazinor.

Par tens n'i pot entrer, si en ot grant dolor:
Il s'est ariere trez par desoz .I. aubor,
A haute voiz [s']escrie: « Par Mahon que j'aor.
Fol. 15, v° a. Ne vos volt vo deffense la monte d'une flor,
Je vos destruirai toz a duel et a tristor. »
Lors ont cil de Tolete merveillose peor.
Marsile et Baligant, qui en erent seignor.
Furent moult bien arme desus les misodor.
Parmi une posterne, qui ert delez la tor.
S'en issent au jaiant a .XL. des lor.
Quant il les vit venir, ainc n'ot joie gregnor.
[A tout] .I. de ses darz vers aux a [pris] son tor.
[A .I. per] de Tolete, moult riche vaassor.
[L'a maintenant] lancie par si fiere vigor
Que escuz ne hauberz n'i fist onques tenor;
Parmi le cors li passe, mort l'abat a dolor.
Des darz en [ocist .IIII. qui erent de valor],
Et Marsiles [le fiert], qui vers lui n'ot amor,
Tres enmi la poitrine, mes ce fu granz folor,
Que rien ne li forfist ne plus que une tor.
Li jaianz prist le croc, [sel] jeta par iror
Droit a Marsilion, si l'ataint [sanz demor]
[El] coler de l'obere, ne pot estre meillor:
[Jus del cheval l'abat a terre a la verdor],
[Ne] de lui relever [n'a] pooir ne [leisor],
Car li jaianz le [prent] qui vers lui n'ot amor,
D'un saïn le lia [contre terre] a dolor.
Puis le lessa gisant sor l'erbe a la froidor.
[Vers les autres retorne qui sont en grant freor,
Mes il ne l'atendissent por d'or plaine une tor.
Par la posterne entrerent en la cite forcor.
A Tolete oïssiez demener tristre plor
[Por ce que pris estoit Mars..e lor seignor].
Sa fame ot la novelle a la fresche color
Qui estoit o Maugis le riche poigneor
Seul a seul en sa chambre qui estoit pointe a flor.
Assez i [ont] besie et joe par [deçor].
Elle chaï pasmee quant oï la [veror]
Que pris estoit Marsiles a qui elle ert oissor.

Maugis la reconforte a la fiere vigor
Et li dit : « Doce amie, ne soiez en error.
Por vostre amor irai au jaiant traïtor,
Marsile ramenrai einçoiz que past li jor,
Foi que je doi porter au cors [saint Sauveor]. »
Lors issi de la chambre que plus n'i fist sejor.
Maugis ist de la chambre, de la dame se part
Et vint a son hostel ; d'armer [soi] li fu tart
Por l'amor de la dame qui a le cors gaillart,
De cui ill-a sovent maint amoroz regart.
Ses armes li aporte Espiez d'une part,
Et Maugis s'est armez qui [n'ot le cuer coart];
Il a vestu l'oberc qui fu le roi Flambart ;
Antenor le toli, qui ot le poil liart,
Quant au branc le conquist devant son estandart.
Puis a lacie le hiaume ou li escharbocle art,
Tost et isnellement est montez sor Baiart,
A son col a pendu l'escu qui fu Flambart,
En l'oriere desus avoit paint .i. liepart.
[Et commande son mestre au cors saint Lienart.
Ses mestres li respont, qui n'estoit pas musart :
« Alez a Jhesu-Crist qui de prison vos gart]. »
Atant s'en vet Maugis qui n'ert mie musart,
Or le conduie Dex par qui tone et espart.
La porte li ovrirent dui paien [Escopart],
Issuz est de Tolete tres parmi .i. essart.
Quant li paiens le voit, qui ot le cuer gaillart,
Tost et isnellement li a lancie .i. dart,
Mes il ne li forfist [vaillissant une hart],
Car il fu preuz et vistes, si guenchi [tost] Baiart.
[N'avoit si bon destrier en France n'en Baudart].
[Quant a son cop failli li paien Escorfaut,
De l'ire que il ot, devint vermeil et chaut ;
Il a sa mace prise, si la lance] en haut ;
Maugis cuida ferir, mes a celui cop faut,
Sor .i. perron brisa sa mace enmi le gaut.
Maugis ne fust si liez por l'onor de Hainaut,
Il a brochie Baiart qui de corre [fu baut],
Tres enmi le piz vet ferir roi Escorfaut,

Le cuir de Capadoque trenche com .i. bliaut.
Jaseranz ne [haubers] nule rien ne li vault,
Une plaie li fist dont li vermaux sanz saut,
Or ne puet il mes estre que il [gaber s'en aut].
Li jaianz Escorfaus a la plaie sentue
Et voit son sanc raier desor l'erbe menue,
De l'ire que il ot toz li cors li tressue,
Il prist errant son croc et a Maugis le rue,
Sor [l'espaule senestre la broine a conseüe,
Dusqu'en la char li a la grant broche enbatue.
Desor l'os de l'espaule s'estoit aresteüe];
Fol. 16, r° a. Tant fort sacha Maugis, c'est veritez seüe,
[Jus l'abat de Baiart el pre a l'erbe drue],
[Le] croc de fer depiece come fist la maçue.
Maugis sailli em-piez, grant peor a eüe,
Et met l'escu avant et tret Froberge nue,
Ferir va le jaiant sanz point d'aresteüe,
Que [la] pel de serpent a fausee et rompue,
Le cuir de Capadoque [n'i valt une] letue,
Le jaseran trencha, la broigne a desrompue,
Jusqu'a l'os de l'espaule est l'espee corue,
De la char li avoit plaine paume tolue.
« Froberge, dit Maugis, tu soies absolue,
Ainc mes ne fu espee de la vostre value. »
Li jaianz fu iriez, si prist sa bezaguë
Qui primes li estoit a sa main avenue;
A Maugis l'envoia sanz point d'aresteüe.
Maugis estoit guenchiz [qui l'a aperceüe],
[Neporquant desus l'iaume amont li est] ferue,
Le cercle derompi que n'i ot retenue,
Outre li a trenchie, la coife a derompue,
Une plaie li fist moult grant et estandue,
Li sans qui an devale li torble la veüe;
Se Damediex n'an pense qui fist soleil et nue,
Ne sera mes par lui bataille maintenue.
Maugis fu moult navrez li vassaus combatanz,
Li sanz [del chief] li est en contreval corranz,
La veüe li torble, or li soit Dex aidanz.
Li poples de Tolete est as murs en estant

Et prient por Maugis Mahon et Tervagant;
Durement se merveillent quant il a dure tant
Encontre le jaiant qui est corsuz et granz.
Et la roïne estoit au gent cors avenant
A une fenestrelle par devers Oriant,
[Et] plore por Maugis que elle voit sanglent.
Espiez est o li qui le va confortant,
Qui li dit: « Doce dame, ne vos dementez tant,
Que tant est preuz Maugis, hardiz et combatanz,
N'i du[r]era li gloz certes ne tant ne quant. »
Maugis a regarde amont demaintenant,
Li cuers li est creüz, l'escu a mis avant,
Et tint nue Froberge qui fu a l'amírant,
l. 16, r° b. Et Escorfaus a trete l'espee a .I. trenchant,
Ja aura la bataille qui qu'en plort ne qui chant.
Li jaianz fiert Maugis sor l'iaume verdoiant,
Devers la destre part le va aconsievant,
Les pieres et les flors en va juz craventant,
Canques il en consieult en va il juz rasant.
La coife li trencha a tot le jaserant.
Durement le navra li cuivers mescreanz.
Sor la targe senestre va li branz descendant,
Tote li esquartelle [del cop qui fu pesant].
Maugis chancela tot, por pou ne chiet avant,
Damedeu reclama le pere [roi amant],
Que il par sa merci li puist estre garant.
Maugis fu moult dolenz, n'i ot que correcier,
Quant il senti son cors de sanc vermeil moillier;
Damedeu reclama qui tot a a baillier,
Et se il ot peor ne fet a merveillier,
Car trop est granz et forz et corsuz l'avresier;
Et Maugis fu moult sages et moult bons chevaliers,
Et fu parez des arz li nobiles guerriers,
Mes eincoiz se leroit durement ledengier
Que il en feïst rien qui li peüst aidier;
[Il] tint nue Froberge dont li ponz fu d'or mier,
Et va ferir le Turc que il n'a gaires chier;
Grant cop li a done sor son elme d'acier
Que li trenche et desbarre desi ou hanepier,

Ne la coife desoz n'i valut .i. denier,
Que plus trenche Froberge que rasoir a barbier;
Sentir le fet en char au cuivert losengier,
Aval le viz li fet le sanc vermeil raier;
Sor l'espaule senestre covint le branc glacier
Et la pel de serpent derompre et depechier;
Li cuirs de Capadoque n'i valut .i. denier;
Le gasigan trencha, l'oberc fist desmaillier,
Jusqu'a l'os de l'espaule [feri le brant d'acier];
Le braz endormi si dou felon pautonier,
D'une piece moult grant il ne s'en pot aidier.
Tel duel a et tel ire, viz cuida enragier;
.i. pou se tret ariere por li asoagier,
Maugis en appela, sel prist a aresnier:
« [Vassal, comment as nom? garde nel me noier. »
« Maugis, fet il, paien, a mentir ne te quier.
Fiz sui Buef d'Aigremont le nobile guerrier]. »
Fol. 16, v° a. « Par foi, [dist] li paiens, [tu fes moult a proisier].
Se tu voloies Deu guerpir et renoier,
Trop te donroie avoir et grant terre a baillier;
[Escorfroie ma fille te dorrai a moillier
Qui est assez plus noire que more de morier;
Si est graindre de moi, bien le puis afichier;
De toute Esclavonie te dorrai .i. quartier]. »
Et respondi Maugis: « Por neant em-plediez,
Je me leroie einçoiz toz les membres trenchier. »
« Sez or, dit li paiens, que [te pri et requier]?
Por ce que li jorz faut et [prent a] anuitier,
Que fesons la bataille a [hui] mes respitier
Desi a le matin que revenrons arier,
Et si tenrons l'estor et grant et moult plenier;
Et si t'en vien hui mes avec moi herbergier.
Volentiers [me voudroie] anvers toi acointier.
Tu n'i auras [ja] garde, bien le puis afichier;
Par [icelui] Mahon qui on doit deproier,
Il n'i a Sarrazin tant orgueilloz ne fier,
S'il se [voloit vers toi ne crouler ne drecier],
Que je ne li feïsse toz les membres trenchier;
Meïsmes l'amiral qui nos doit josticier,

En averoit, je croi, toz premiers son loier. »
[Son doi fiert a sa dent por Maugis miex fier].
Maugis s'est porpensez li gentiz chevalier,
Coment qu'il en avieigne apres de reperier,
Il en ira o lui a son ost herbergier
Por veoir la covine a la gent l'aversier,
« Paien, ce dit Maugis, bien le voeil otroier
Se tu es si loiaux com je t'oi anoncier. »
« Oïl, dit li paiens, bien t'i porras fier.
Or en alons ensemble sanz point de l'atargier. »
Lors s'en vint a [Marsile] qui jesoit sor l'erbier,
Si le lieve de terre com .I. rain d'ollivier.
Escorfaus li jaianz, qui tant estoit legiers,
Come .I. moton le pent a son col par derier.
Puis s'en va droit a l'ost par .I. anti sentier.
Li amiral de Perse [sist soz .I. olivier],
De ses [plus hauz barons i ot] plus d'un millier.
Quant [il] voit Escorfau[t], n'i ot que correcier,
Por le sanc que il voit juz de son cors glacier,
Et en apres ice se prist esleecier
Por ce que il cuida que il fust prisonier.
Il dit a Escorfaut: « Biaus sire, bien vegniez.
Que est que vos portez? Est cil dont prisonier? »
v° b. « Nenil, dit Escorfaus, il n'est pas si lanier;
Bien pert a mes costez que il a fet segnier,
Onques mieudres de lui ne monta sor destrier.
Si l'en amai[n]g o moi por [o moi] herbergier,
Or gardez sor voz membres que n'i ait encombrier,
Car vos me verriez ja durement correcier. »
Dit l'amiral de Perse: « De ce n'estuet pledier. »
Dont ala li jaianz Marsile desloier,
A l'amiral le rent par son poi[n]g senestrier
Et li a dit: « Biau sire, tenez cest prisonier.
C'est .I. des filz [Galafre] le cuivert losengier
Qui [fist Braimant ocirre au felon soudoier]. »
« Par Mahon, dit li rois, jel ferai escorchier. »
« Sire, ce dit [Maugis], ce poez bien lessier,
[Ce n'est pas .I. garçon a issi ledengier.
Demain] nos combatrons [laienz] en ce gravier,

Et moi et Escorfaus qui moult fet a prisier.
Se il me puet conquerre el grant estor plenier,
Escorfine sa fille me donra a moillier.
Et de Marsilion vos porrez [miel:z] vengier :
Et vos vos en irez, se le jaiant conquier.
Ariere en vostre terre que devez josticier. »
Quant l'amiral l'entent, le sen cuide changier :
« Par Mahomet, dit-il, le pere droiturier,
S'ensi le puez conquerre au fer et a l'acier,
Cuite te claim Persie et [ma] teste a trenchier. »
« Qui vos vodra de ce, dit Maugis, replegier ? »
« Par Mahomet, dit il, que je doi deproier,
Se tu en vels .i. plege, [auras en] .ii. millier. »
Adont en apella de Perse les princier
Que de ce le plegaissent li prince droiturier
Envers Maugis le ber qui de ce le requiert,
Et il li dient : « Sire, vos volez foloier.
.i. foibles occit bien .i. [moult] fort chevalier,
Sorcuidance fet tost .i. fort home plessier. »
« Par Mahon, dit li rois, il l'estuet otroier,
Car a lui ne durroient .iiii^c. chevalier. »
Adonques le plevirent si mestre conseillier
Fol. 17, r° a. A tenir le covent [leaument sanz boisier,
Mes n'i a .i. tot sol partir veille au marchier].
Lors le vont a Maugis plevir et fiancier.
Li rois livre Marsile a .i. sien charterier,
Maugis et Escorfaux se vont deshaubergier.
Moult paine li jaianz de Maugis aesier,
Mes onques n'acointa si felon pautonier.
Maugis fu desarmez li nobles poigneor
O le jaiant el pre qui estoit poinz a flor ;
Moult li fet Escorfaux grant joie et grant honor,
Car conquerre le cuide demain au fort estor ;
Escorfine sa fille li donra a [usor]
Por ce que l'a veü de si fiere valor ;
Mes li vilainz le dit, oï l'avez pluisor,
Que de ce que fox pense remaint assez segnor.
Moult demaine grant joie Escorfaux l'aumacor,
Et en Tolete avoient merveillose peor

Que de Maugis cuidoient, le hardi poigneor,
Que il se fust rendus a la gent paienor
Et les eüst guerpiz, si en ont grant peor.
Espiez s'en issi quant failliz fu le jor :
Tant avoit l'ost cerciee environ et entor
Que il o le jaiant a trove son segnor ;
De la gent de Tolete li conta la dolor,
Que il mainent por lui et la tres grant tenror,
Et il a respondu : « Il font moult grant folor,
Car demain seront [tuit jete de cest error]. »
Puis a dit au jaiant : « Sire, par grant amor,
Se il vos vient a gre jusqu'a demain au jor
Me replegiez Marsile, si ira a s'oissor. »
Il respont : « Volentiers, por Mahon que j'aor.
S'il i a qui m'en soit de rien contreditor,
Je metroie ja l'ost [en] moult grant tenebror. »
Adonques l'a mande que il n'i fet [demor],
A Maugis le livra le noble poigneor
Et s[i] li a baillie .I. mulet ambleor ;
Forz de l'ost le convoient de la gent paienor
Enfreci a Tolete la fort cite major.
Escorfaux li jaianz ariere retorna,
[Venus est a Maugis que forment honora].
Marsiles en Tolete par la posterne entra
Enfrec[i] au pales ou Baligans esta ;
Li bernages entor lui erraument s'aresta,
De Maugis tot le voir lor [dist et raconta]
Coment o le jaiant herbergier en ala
Et coment de matin a lui se combatra :
« Ou il sera veincuz ou [nos delivrera]. »
« Segnor, dit Espiez, ne vos dementez ja,
Car a lui li jaianz [rien ne conquestera]. »
Atant se departirent, la parole fina,
Il sont ale cochier, [tant que il ajorna],
Marsiles et Baligans [par matin se leva],
Sont vestu et chaucie, chascuns apres s'arma,
.IIIc. des plus haux homes [ensemble] o lui mena,
Par la porte s'en issent que l'en lor desferma,
Et sont venu au champ que l'en lor devisa.

Maugis o le jaiant qui hersoit l'enmena
Par matin s'est levez, si com l'aube crevra.
Viatement s'est armez, desor Baiart monta ;
Et li jaianz s'adoube, que plus ne demora.
Qui vodroit deviser les armes qu'il porta.
Anuiz seroit a dire tant em-prist et charja :
El champ vint [a] Maugis ou l'erbe verdoia.
Li pueples de Tolete d'une part s'arota
Et icil de Persie entor s'avirona ;
Li amiral i est qui le champ gardera.
Maugis sist sor Baiart, le paien desfia.
Puis a brandie l'ante, l'escu [vers lui torna].
Mes li felons paiens de rien ne le dota ;
.I. dart avoit sesi, a Maugis l'envoia
Que l'escu de son col li fendi et [perça],
Mes li hauberz fu forz, mie ne desmailla :
Et Maugis le feri qui pas ne l'espargna.
Le cuir de Capadoque [derompi et coupa],
Gasiganz ne hauberz onques ne li aida,
Del sanc qui est issuz [l'erbe en vermeilla] :
Li jaianz fu navrez, [de courout tressua].
Se Damedex n'en pense qui le mont estora,
Cest premerain assault chierement li vendra.
Or le garisse Dex qui le monde forma
Li jaianz fu navrez, del sen cuida issir,
47, v° a. De son sanc vit la terre environ lui covrir,
Et si granz est la plaie que ne porra garrir ;
Il cort [a Maugis sus par merveillos aïr
Et tint] une grant hache, [grant cop l'en va ferir
Amont] desus son elme que li a fet croissir ;
Plaine paume l'en fet a la terre chaïr ;
La hache esroona, aval prist a jalir,
.I. pou navra Baiart, [moult le fist effreïr] ;
Onques Maugis nel pot [governer] ne tenir,
[Ainçois henist] et fronche et comence a [saillir] :
Les piez deriere jete par merveilloz aïr,
A Escorfaut les fet sor les costez sentir,
Et li a fet del cop [si forment estordir]
Que sor ses piez ne pot estre ne sostenir ;

Einçoiz l'estut a terre sor ses paumes chaïr
Et Maugis d'autre part a la te re flatir.
[Il est] sailliz [en piez] por son cors garantir
Et a trete Froberge [dont le brant fist forbir],
Et cort sus au jaiant qu'a terre voit jesir ;
Mes il se releva, n'ot en lui qu'esmarir,
Et Maugis le [fiert si, c'onques nel volt guerpir];
Sor la cuisse senestre [qu'il li fist endormir],
Le cuir de Capadoque par desus desmentir,
Gasigan et haubert tot a fet desartir,
Desoz les dou jenoil fist Froberge venir ;
Pres ne l'a afole, tot l'a fet [esbahir],
Mes il li vodra ja, se il puet, chier [merir].
Escorfauz li jaianz fu forment aïrez,
Quant il voit que Maugis l'a einsi assene,
.i. pou se tret ariere, si l'a aresone :
« Par Mahomet, dit il, moult es de grant bonte.
Diva, car me croi orre, si feras que sene,
Si renoie ton Deu qui en croiz fu pene
Et la loi que tu tiens et la crestiente ;
S'aore Mahomet qui tant est honerez ;
Je te menrai o moi qui moult t'ai [aame],
En la grant Ethiope .i. estrange regne
Ou ja ne luira lune ne soleil ne clarte.
Ileques te ferai riche roi corrone
Et te donroi ma fille au gent cors honere,
Escorfine ma fille, qui tant a de biaute ;
Qui est assez plus noire que nuz charbons trieblez,
Et s'a les eulz bellonz demi pie mesurez,
.iiii. aunes et demie a de lonc en este,
Si a corbe l'eschine et les piez bestornez,
Le nes a tot pelu et le viz remuse,
Les doiz et granz et lonz, s'a de jales plentez,
Une tor abatroit a ses ongles grater.
Se tu l'as, tu seraz moult bien emparentez,
De jaianz tu [porras] bien .c. en ost mener,
Ja doter ne poras ne roi ne amire, »
Et Maugis respondi : « Trop [avez flavele],
Isi fez mariages ne me vient pas a gre.

Ja ne l'otroierai, si m'auras conquerre. »
Quant li jaianz l'oï, por pou n'est forsene,
Il a trete l'espee qui li pent au coste,
Une toise ot de lonc et demi pie de le,
Et n'ot que .I. trenchant qui bien ert afilez.
[Va requerre] Maugis au corage adure.
Quant Maugis l'a veü, forment l'a redote,
Damedeu reclama le roi de maïste
Que il le gart de mort, se il li vient a gre,
Car trop est li jaianz et crueulz et membre.
Il tint nue Froberge, si a l'escu leve.
Li jaianz li a ja .I. ruiste cop done
Par desus en l'escu qui fu d'or painture,
Par desore la bocle l'a fendu et cope,
Par devant Maugis chiet en .II. moitiez el pre,
Que devant la poitrine l'a li branz encontre:
Plaine paume li trenche del blanc hauberc saffre,
Par desus la memelle l'a durement navre,
Se fust .I. tot seul doi li branz avant colez,
Maugis li bons poignieres eüst son tens fine;
Mes Damedex de gloire l'a gari et tense.
Il tint nue Froberge dont li branz fu letre,
Et feri le jaiant par si grant [poeste]
Desus la hanche destre par desus le coste.
Fol 18, r° a. Gasiganz ne hauberz ne li a point dure,
Ausinc trenche la cuise com .I. [osier] pele.
Adont est li jaianz a la terre verse.
Quant l'a veü Maugis, Deu en a aore,
Il est passez avant, le chief li a cope.
Le bernage de Perse a Maugis apelle:
« Segnor baron, dit il, envers moi entendez:
Ai ge en assez fet? dites [en] verite.
Or voeil le covenant que vos m'avetz [donne]. »
Et cil ont respondu: « Ja ne vos ert vae.
Moult par fist l'amiral estrange folete
Qui jurer le nos fist par sa ruiste fierte;
Mes por ce que il est nostre droiz avoez,
Ja [por ce]ne leron qu'il ne soit] afole. »
A Maugis l'ont errant et baillie et livre,

[Et Maugis a Marsile l'a manois presente ;
« Or en fetes, dist il, la vostre volente. »
Marsile tret l'espee, le chief li a cope],
Or a vengie son pere Galafre l'amire.
Aquillanz de Maiogre, li forz rois corronez,
S'en est partiz par ire et ses riches barnez.
Marsile et Baligant a li rois desfiez,
Car l'amiral de Perse [ert] de sa parente ;
A Valdormant [s'] en va, une bone cite.
Et li baron de Perse sont el champ [retorne],
Por [segnor] que il n'ont ont ensemble parle ;
Tant [en ont] conseillie que il sont acorde
A .i. des filz Galafre, Baligant [le puisne],
Avec aux l'ont em-Perse a grant honor mene ;
Si l'ont fet amiral et segnor dou regne,
[Puis secorrut Marsile] vers Charle l'adure
Quant en Roncevaux ot le dextre poi[n]g cope.
Maugis est a Tolete et li baron entre ;
Marsilion [ont] fet roi et [ont] segnor [clame],
Son seneschal a fet de Maugis le sene ;
Durement est [dotez], serviz et honerez,
Moult l'aime la roïne au gent cors [acesme],
Quant il ont leu et aese, si font lor volente.
Einçoiz que li bernages fust partiz et sevrez,
[Est] Marsiles li rois [ensemble a eus clame]
D'Aquillant de Maiogres [qui l'avoit deffie],
[A la mort fu] son pere com traïtres [prove]
Et si tenoit de lui trestote s'irete :
« Or vueil aler sor lui, car il m'a desfie. »
Et il ont repondu : « Or n'i ait demore,
Mes movons orendroit, [tuit somes] apreste.
Ja ne finerons mes en trestot nostre ae,
Si [l'auron mort ou pris, ou son païs gaste]. »
Quant [Marsiles l'] entent ses en a mercie,
Maugis son seneschal a son ost comande :
« Je remeindrai ici jusqu'a .VIII. jorz passe ;
Se il vos croist besoinz, tost ere a vos ale. »
« Sire, ce dit Maugis, a vostre volente. »
Adont sont li hernoiz et li somier torse

f. 18, r° b.

Et murent de Tolete fervestu et arme.
Durement vers Maiogres se sont achemine.
Or chevauche Maugis li nobles combatanz
Droitement vers Maiogres sor le roi Aquilant.
Tant erra li vassaux a son empire grant
Que a une avespree vindrent a Valdormant.
La cite estormirent et deriere et devant;
As armes sont corru li petit et li grant.
Serjant et chevalier, li joene et li enfant.
Et li rois Aquillanz fu as murs en estant.
Et la roïne Isane o le cors avenant
Qui antestoit Maugis au corrage vailiant.
Fille Hernaut de Moncler le hardi combatant.
S'or i seüst Maugis de son lignage tant,
Sachiez de verite le cuer eüst joiant.
Ysane la roïne o le cors avenant
Roi Aquillant apelle, si li dit son semblant:
« Biaus sire, dites moi, por Deu omnipotent,
Qui est de ceste ost sire qui le va chadelant? »
« Dame, dit il, Maugis, por voir le vos creant.
Moult est bons chevaliers et [en Deu bien creant].
On ne set en Tolete nul mestre plus sachant.
Ce est cil qui occit Escorfaut le jaiant,
Et si fu morz par lui de Perse l'amiranz
Qui mes amis estoit et mes apartenanz;
Et or me va cist hom mon païs degastant.
Bien voi que sanz domage ne serons departant,
Car n'a tel chevalier desi en Oriant. »
Quant l'entent la roïne que si estoit vaillant,
Moult le va durement en son cuer enamant
Et, por ice qu'il dit qu'il est en Deu creant,
Ne sera mes aese en trestot son vivant,
S'aura de lui eü son bon et son talant.
A iceste parole ez vos venu errant
Brandoine de Maiogre qui fu filz Aquillant
Et [la roïne] Ysane, [chevalier fu] vaillant
Et fu cosinz Maugis le hardi combatant.
Il a dit a son pere: « Sire, por Tervagant,
Issons nos en la fors, n'alons pas delaiant,

Fol. 18, v° a.

Desfendomes no terre a l'acier et au brant,
Que il au departir ne s'en voisent gabant. »
« Bien dites, dit li rois, biaus filz, je le creant. »
Del pales descendirent [Sarrazin a itant],
Chascuns monte ou destrier isnel et remuant.
Li rois Aquillanz sone son grelle d'olifant,
Entor lui sont venu si home [assemblant],
Devant le grant pales soz .I. pin verdoiant.
Aquillanz de Maiogre fu moult preuz et vassal
Et Brandoines ses fielz [fort et fier et] leal,
Et fu cosins Maugis le baron natural;
De Valdormant issirent a moult fier batestal
Et sont as Tolosanz assemble en .I. val.
La peüssiez veoir .I. fort estor champal,
Tant chevalier morir et fuïr tant cheval.
Lor regnes traïnant [entre] lor piez aval :
De sanc et de cervelle cuevre le sablonal.
Ez vos le roi Brandoine le pendant d'un costal
Sor .I. cheval corrant qui fu roi Edoal,
Soz [Cordes] la conquist la fort cite real ;
La lance abessa qui fu forz et poignal,
.I. baron de Tolete fiert sor l'escu boclal
Que il li a [percie] soz le bocle a esmal,
Et le hoberc trencha ausine come .I. cendal.
18, v° b. El cors li met le fer, juz l'abat del cheval,
Puis a sachie le brant o le pon de cristal,
A .I. autre baron en done cop mortal.
La teste fet voler devant lui el praal,
Puis escrie : Maiogres ! li rois emperial.
En la presse se fiert et fet grant batestal,
A lui ne dure rien que il ne tort a mal,
Moult i ot fier estor de cele gent grifaigne
Par devant Valdormant en [la large] champagne.
Ez vos roi Aquillant sor .I. destrier d'Espaigne,
Cui il ataint a cop il l'ocit et mehaigne,
Il n'en ataint nes .I. qui de lui ne se plagne;
Mes il en aura ja dolerose gaaigne
Car Maugis vint poignant, desploie[e] l'ensagne,
Et fiert roi Aquillant le mestre chevetagne.

[Si li avoit vestu] .I. haubert **fremillon**
Et lacie le vert elme a [cercle] **d'or enson,**
Moult bien l'a adobe, ainc n'i **ot mesprison.**
[Il] a çainte Froberge au senestre **giron.**
Elle li amena .I. bon destrier **gascon,**
Et Maugis i monta, onques n'i **quist arçon.**
Puis a prise la lance et l'escu [**au lion**].
La roïne adoba Espiet le baron,
Forz les mist de la vile, que nes **aperçut on.**
Maugis vint a l'estor, brochant a **esperon.**
Espiez va devant plus fiers que .I. **lion,**
Tint l'escu a senestre, a l'autre le **penon,**
Vet ferir .I. paien en l'escu a lion
Que l'escu de son col li peçoie et **confont,**
Et l'oberc de son dos li desmaille **et desront:**
Parmi le cors li met fer et fust et **panon,**
Mort l'abat del cheval qui qu'en poist **ne qui non.**
Quant le voient paien, moult esfrae en sont.
Li .I. le dit a l'autre coiement a bas ton:
« So il fut si paranz come .I. autres hom,
N'eüssiens pas tel duel ne tele marison;
Mes ce est .I. raboz, a paines le voit on.
Toz soit icil honiz qui fist l'engendrison.
Nen s'en pert sor la selle forz le hiaume **reont,**
Et si nos a si mort .I. nobile baron. »
« Voire, ce dit li autres, honiz soit ses chaon,
Mes je l'irai ferir, foi que je doi Mahon. »
Atant brochent ensemble li troi paien felon,
Vers Espiet en vont poignant tot le sablon;
Li [premiers] i failli por ce que fu trop cors,
Desus passa la lance bien .I. aune de lon;
Li paiens fu iriez quant failli ot adont,
Et li dui le ferirent en son dore arçon:
Lor lances peçoierent, si volent li tronçon,
Quar la selle estoit d'os d'un ollifant moult bon.
Ainc Espiet ne porrent removoir de l'arçon.
Et il a tret l'espee qui li pent au giron, **Fol. 20, r° a.**
L'un en a si feru parmi son elme amont,
Qu'en .II. moitiez le fent, s'en volent li tronçon;

Jusques el piz le fent des le chief en amont.
Cil vole juz a terre ou il vosist ou non;
Puis escrie s'ensegne hautement a cler ton.
Atant ez vos Maugis brochant a esperon,
Et fiert si le premier destorz le confanon
Que li perce l'escu, ne li volt .I. boton,
Ne li hauberz desoz vaillant .I. esperon.
Parmi le cors li met le hante et le penon,
Tant com hante li dure, l'abat mort de l'arçon:
Puis a trete l'espee qui li pent au giron,
[D'un autre prist la teste par desouz le menton,
Puis escrie: « Toleite! or i ferez, baron]. »
Si home le conurent quant oïrent le ton,
Tot entor lui saillirent chevalier et geldon,
La peüssiez veoir [moult] fiere chaplison.
Mes rois Brandoines n'ot de gent se petit non,
Onques as Tolosanz n'orrent nule fuison,
Tuit sont et mort et pris a grant destrucion,
Brandoines voit la perte et la [confusion],
Le cheval point et broche par grant aïreson,
Va ferir .I. des homes au roi Marsilion,
Que escuz ne hauberz ne li fist garison;
L'espie li mist ou cors plus d'une aune de lon,
Au retrere la lance en osta le reignon,
Cil chaï a la terre ou il vosist ou non,
Puis crie Valdormant clerement a haut ton.
Atant ez Espiet apoignant de randon,
Il a brandi la lance, destort le confanon,
Par devant roi Brandoine a occiz .I. gloton;
Et quant le voit le roi, si fronci le grenon:
« Qu'est-ce, fet il, deable et dont vient si fez hon
Qui mon home m'a mort que tant ames devons?
Cuidai ce fust .I. enfes, [et] por ce l'espargnon,
Mes n'i garra huimes par mon Deu Baratron. »
Lors broche le cheval par merveilloz randon,
La lance besse droite, destort le confanon,
Et fiert si Espiet par deseure l'arçon
Que lui et le cheval abati en .I. mont,
Et petit s'en failli que li cox ne li ront;

Fol. 20, r° b. Mes Espiet saut sus plus tost qu'esmerillon,
Et tint trete l'espee au pon dore enson,
Plus fu longue de lui demi pie de grandor.
Atant ez vos paiens qui avirone l'ont;
Ja perdist Espiez ou il vosist ou non,
Quant Maugis vint poignant sor le destrier gascon,
.i. destrier li rendi c'ot conquis en l'estor.
Espiez i monta, n'i fist demorison.
Quant il fu a cheval plus fu fiers de lion.
Dont renforce l'estor et la grant chaplison,
Et cil de Valdormant n'i orrent plus fuison:
Brandoines voit la perte et la destrucion.
Moult par en est dolenz et maine grant friçon.
Vers la cite torna por avoir garison,
Mes il n'i pot entrer, dont il ot marison,
Car Maugis fu devant et maint autre baron.
Li rois d'autre part torne a coite d'esperon.
Maugis s'eslesse apres bruiant come faucon,
Une grant lieue plaine [l'enchauce] de randon,
Ata[i]gnant l'est venuz lez le pui d'Orion,
Maugis li escria: « Retornez, Esclavon!
Vo fuite ne vos volt .i. [faus] denier de plon. »
Rois Brandoines [l'oï], si torna l'arragon,
Moult fu liez et joianz quant [ne vit se lui non],
Bien l'a reconeü quant oï sa reson,
Fierement li escrie: « Foi que je doi Mahon,
Ne fuisse pas si liez del tresor Salemon,
Com je sui quant je t'ai [ci] o moi a bandon.
Tu oceïz mon pere Aquillant le baron,
Hui est venus li termes qu'en auras guerredon.
Orrendroit te desfi, n'ai cure de sermon. »
Il se sont eslongie le tret a .i. bojon,
Puis si lessierent corre sanz point d'arestison,
Granz cops s'entredonerent es escuz a lion
Que il les ont perciez [et fausse li blazon.
Li haubere furent fort, n'en rompi chevillon.
Ambedui s'entrabatent envers sus le sablon,
Il saillirent em-piez plus tost qu'esmerillon].
Ja i aura bataille, graindre ne vit nus hom.

Li dui cosin germain se sont entrabatuz,
Tost et isnellement sont em-piez [revenuz]
Et traient forz des fuerres les branz d'acier moluz
Qui plus reluisent cler que n'est li orz batuz
Et trenche[nt] plus soef que rasoirs esmoluz.
Meintenant s'entreviennent embrachiez les escus,
Moult granz cops se don[er]ent sor les elmes agus
Que les flors et les pieres en [ont] juz abatus :
Par desoz les bons branz sont quasse et rompus.
Sor les hauberz descendent li bon brant esmolu,
Em-plus de .xxx. leus se sont es cors feruz,
Des plaies est li sanz a grant randon issus,
Ensanglentez en est [entor] li prez herbuz.
[B]randoines fu moulz preuz, forment [fu] irascus
Que Maugis n'est pieça recreanz et vencuz,
Moult durement em-blasme Mahom et ses vertus ;
Il tint trete l'espee, s'est a Maugis corrus,
Merveilloz cop li done sor [l'elme a or batus]
Que li trenche et desbarre, ne li volt .II. festus.
De la coife li a les clavainz [descousus],
Par desoz les chevox est li charnaus fendus ;
Se ne tornast [l'espee], tot l'eüst porfendu ;
[Sus la targe doree est li brans descendus],
Tot droit parmi la guige en trenche cuir et fu ;
Sor la coife a senestre en est li branz venus
Si que bien le trencha del brant qui fu moluz ;
Tant trencha del clavain qu'il en a conseü,
Et puis les garnemenz [qu'il ot dessous vestus].
En char senti Maugis le branc d'acier tot nu,
Et sailli en travers, ne fu mie esperduz,
Par tenz fu il de mort gardez et desfenduz.
Maugis fu moult dolenz del cop qu'il a [reçus],
Ne set [comment le] face, tient soi a deceü,
Car Brandoines li rois est de moult grant vertu,
Et nes [est de son lin et de sa tante] issuz,
Si deüssent endui estre ami et dru ;
Et, se il le deporte, bien s'est aperceü,
Tost li ert de son cors chierement mescheü.
Lors prie Damedeu qui ou ciel fet vertu,

Que il e gart de mort et d'estre confondu,
Et les amaint ensemble a joie et a [saluz].
Or fu Maugis en dote et en moult grant esfroi
Que son cosin n'ocie ou tant a de [boufoi],
F. 20, v° b. Moult l'em-pria sa mere Ysane em-bone foi ;
Mes, se il le deporte, i. n'a cure de soi,
Cil l'aura tost occiz a tort et a belloi.
Docement en deprie Jhesu le sovrain roi
Que d'aux .II. apesier preigne a chascun conroi.
Brandoines s'esvertue, qui fu de grant pooir,
Et vint vers lui le pas bellement par l'erboi
Et tint l'espee nue [au pon] d'or arraboi.
Maugis lieve l'escu qui fu [t]esanz et quoi,
Et li paiens i fiert qui fu de pute foi.
Bien l'en trenche [le cuir] et abat en l'erboi,
Jusqu'a la char li a tot derompu l'agroi
Et jusqu'a l'os li a rompu la char plain doi.
Li sanz vermaux l'en raie [jusc'au neu del baudroi].
« Sire Dex, dit Maugis, or sai ge bien et voi,
Se je plus le deport, que durement foloi,
Car, se plus [le manoie], n'espargnera pas moi. »
[Atant li est venu parmi le genestoi].
Ja i aura bataille, si com je pens et croi,
Si fort ne fu veüe en ost ne en tornoi.
Maugis voit le paien [moult] orguilloz et fier
[Qui] forment le ledenge a l'espee d'acier,
[Bien set que deporter ne li aura mestier ;
Comment il soit [u]imes d'ocire et de plaier],
Desfendre le covient por sa vie alongier.
Il tint nue Froberge, qui tant fet a prisier,
Et fiert le roi Brandoine sanz point de l'atargier.
L'iaume li a fendu a tot l'oberc doblier,
Tot li a rez le poil delez le henepier ;
Se ne tornast l'espee [el poing] au chevalier
Son cosin eüst mort sanz point de [recovrier],
Et a pou que ne l'a ou mort ou mehegnie.
Froberge descendi sor l'escu de quartier,
Jusqu'en la bocle d'or n'i lessa que trenchier ;
Sor le coste li a rompu l'oberc doblier,

Une plaie li fist par delez le braier ;
S'avant l'eüst ataint, morz fust sanz recovrier,
Toz chancela li rois, pres ne chaï arier,
Mes il est resailliz comme preuz et legier.
Et Maugis l'apella, sel prist a aresnier :
« Sarrazin, or m'enten, dit Maugis li [guerrier].
Tu es riches, poissanz et moult bons chevaliers,
Atempre t'ire, ami, si te lai conseillier
a. Moult par me pesera s'a mort te voi tretier,
Mes guerpiz Mahomet qui ne volt .I. denier,
Et toz ces mauves Dex qui ne pueent aidier,
Et croi en Deu de gloire qui tot a a baillier.
Qui ciel et terre fist et tot puet josticier,
Et se lessa por nos pener et traveillier.
En son seint paradiz te fera Dex cochier,
Avec les innocenz servir et aesier.
Toz jorz t'en ameroie et tenroie plus chier. »
« [Par mon chief, dist li rois, tu sez bien preeschier].
Tu porroies user une lengue d'acier,
Je me leroie avant toz les membres trenchier,
Del cors me leroie ainz les membres errachier,
Que je Mahon vosisse guerpir ne [renoier],
Tervagan et Jupin qui tant fet a prisier,
Por vo Deu malostru qui ne volt .I. denier.
Sachiez que se Mahon se velt [vers lui drecier,
De sa mace doree le voudra si paier],
Ne se porroit movoir ne qu'uns roncins somiers.
De tant que en as dit me [doit] moult anoier.
Je te doi de l'offrande certes moult bien paier,
Or te garde de moi, je ne voeil plus pledier. »
Adont vet a Maugis le pas grant et plenier
Et tint l'espee nue a[s] bruns cotiaus d'acier ;
Et Maugis contre lui se prist a adrecier
Et tint l'espee nue par le pon a or mier.
Li .I. d'els feri l'autre sanz point de l'espargnier,
Des elmes font le feu voler et esclerier,
Les cercles et les bendes derompre et depecier,
Les coifes des hauberz derompre et desmaillier.
Moult durement se plaient li baron chevalier,

Le sanc vermeil en font aval lor cors raier,
As eulz lor veïssiez les espees lancier,
Des cors entreboter et hurter et sachier;
Plus de .xx. foiz covint chascun ajenoillier.
De lor sanc font la terre environ els moillier,
Moult les a afoibliz durement li saignier,
Car dou soleil estoient [si chaut comme brasier],
Et li tens estoit biaus, ne fist gaires podrier.
Se l'estor tienent gaires li nobile princier,
Li quiex que soit morra, dont sera encombrier.
Or i mete Dex pes, li pere droiturier.
F 21, r° b. [D]es .II. cosinz fu granz la bataille ou prael,
Durement se combatent li gentil damoisel
Et se donent granz cops de viez et de novel.
Li solaux raia cler [et li tens estoit bel].
Li sanz cort a chascun aval jusc'au trumel,
Brandoine ot une plaie qui va jusc'au forcel
Qui durement l'angoisse, et li faut li revel;
Et encor est assez plus fier d'un lioncel,
Ne prise pas Maugis vaillant .I. [pastorel],
Moult durement ledenge Mahon et Jupitel
Qui [si fort] l'ont lessie agrever ou cembel.
Lors a [leve] l'espee, tint l'escu en chantel,
Maugis le combatant ala ferir isnel
Que de l'iaume luisant li trenche le cerclel
Et la coife desous [comme .I. pan de burel];
Une plaie li fist desus le haterel.
Dex aïde a Maugis et li ber .S. Marcel.
Li espee torna dont trenchent li cotel,
Sor l'escu descendi bruiant come quarrel,
Les enarmes en cope et trenche le coispel,
Del cop [l'a abatu] tres enmi le prael,
Et sor le coste fause de l'oberc [le] clavel;
Une plaie li fist par desoz le braiel,
Dex aida a Maugis et li cors .S. Danel.
S'un pou alast avant, cheü fust son baudel,
Car entame li fuissent del ventre li boel.
Maugis fu moult navrez, n'ot cure de revel,
Damedeu reclama qui forma Ysrael

Et qui o le lion garandi Daniel.
Que departe d'aus .II. ce doleroz messel.
Maugis fu moult dolenz, n'i ot depart ne joie.
Quant voit son sanc saillir sor l'erbe qui verdoie :
[Le sainier et l'ahan moult durement l'asproie]
Et l'[ardors] del soleil qui l'argüe et egroie.
Son escu a perdu que forment li anoie.
[Il] tint une Froberge dont li aciers burnoie,
Et feri le paien sor l'iaume qui [verdoie];
Canques il en ataint, contreval en envoie,
Et la coife li trenche come .I. bliaut de soie ;
Enfreci qu'es chevox l'espee li convoie,
De la char de la teste li entame plain doie.
21, v° a. Dou sanc qui en devale li blanz hauberz rogoie,
Froberge escoloria, d'autre part tint sa voie,
Derier li ront l'oberc plus le d'une coroie,
Les dras et la chemise qui tot einsi blançoie ;
Une plaie li fist dont forment afebloie,
De peor et d'angoisse toz tressue et [trembloie],
Il regrete Mahon et Tervagan deproie,
Que li facent aïde si que par tens le voie.
Brandoines est [navrez] et d'angoisse tressue,
Moult forment afebloie que la dolor l'argüe ;
Et Maugis est si laz, a la proece agüe,
Ne set de lui conseil. Dex lor soit en aïüe.
Moult par ont la bataille longuement maintenue.
Se Damedex n'en pense qui fist et ciel et nue,
Ja [l'un ne verra l'autre einz que] nuiz soit venue.
[Brandoine est moult navre, durement s'esvertue],
Il a leve l'escu et tint l'espee nue,
Et vet ferir Maugis [sanz nule aresteüe]
Sor la coife gesmee qui fu a or batue,
Canques il en ataint encontre terre rue ;
Enfreci es chevox est l'espee corrue,
Une plaie li fist que Maugis a sentue ;
Se li branz ne tornast, la vie eüst perdue.
Desus la hanche destre l'espee est descendue,
La grant broigne saffree li a [voit] descosue,
.II. doie largement li a la char fendue,

Plain pie avoit l'espee en la terre ferue.
Maugis senti la plaie, s'a grant peor eüe,
Mes ja ert a Brandoine moult chierement vendue.
Huimes n'iert amor gardee ne tenue.
Moult fu granz la bataille des .II. cosinz germains.
Fierement se combatent les espees es mains ;
Les vers elmes [d'acier] ont et quassez et frainz,
Et les hauberz deroz et fausez les clavains ;
Del sanc qu'il ont perdu, sont moult plaie et vain.
Maugis li combatanz fu moult iriez et grainz,
Il tint nue l'espee dont d'or est l'entresainz,
Et va ferir Brandoine iriez come ferrainz
Que l'iaumes ne la coife ne li volt [.II. castains],
Enfreci es chevox li est li bra[n]z atainz,
Damedex le gari que li [tes] remest sainz.
Fol. 21, v° b. Li rois fu estordiz, si chaï sor ses [mains],
Et Maugis li cort sus plus tost que cers ne dainz ;
Envers [le met a terre, si] fu de lui empainz,
[Puis li deslace l'iaume] qui a fin or fu painz,
[Lors] li a dit Maugis qui ne fu pas vilainz :
« Sarrazin, croi en Deu qui est vraiz soverainz ;
Car tu es mes cosins, [assez sommes] proçainz.
Ta mere est suer la moie, dont est elle m'antain.
[Filles furent Hernaut] qui est franz chastelainz,
Le segnor de Moncler qui est de dolor plainz.
Saches, se tu nel fez, mes cuers en est trop vainz.
Por icelui segnor qui d'Adan fist Evain,
Aies merci de toi, ou, par toz bons cors sainz,
Orendroit es venus a [tes jorz] derreainz. »
Brandoines ot Maugis qui fu forment iriez
Qui li dit [tex noveles] de coi il fu moult liez,
Car il est ses cosinz, ce n'est mie faintiez,
Et lor meres sont suers, qui ont les [cors] delgiez ;
Filles furent Hernaut [o le grenon forchiez ;
Sires est de Moncler et riches quens proisiez].
Cez moz li ot sa mere [sovente foiz nonciez].
Il a dit a Maugis : « Cosin, or vos tesiez,
Je[l] ferai orendroit por la vostre amistie ;
Mahomet ert de moi guerpiz et renoiez

[Por l'amor del lignage qui tant est enforciez],
Et si croirai en Deu qui fu crucefiez
Et en la seinte croiz penez et traveilliez.
Sovent en ai este de ma mere proiez. »
Maugis l'en mercia, estroit fu embrachiez,
Par [bone] amor se sont ilec entrebesiez,
Apres sont remonte sor les corranz destriers,
Si sont a Valdormant erraument reperiez.
Li rois vint a la porte, s'a le portier huchie ;
Il reconut le roi, s'a le pont abessie ;
Il et Maugis i entrent, ne [se] sont atargie,
Devant la tor descendent au perron entaillie.
Environ els se sont li baron aloie
Et la roïne Ysane qui ot le cors dougie,
[Grant duel a demene quant les vist si plaiez].
2, r° a. Brandoines li a dit : « Dame, car vos tesiez.
Grant joie et grant liesce demener deüssiez,
Car Dex a en cest jor .II. amis apesiez.
En Damedeu croirai dont li monz est jugiez,
Et trestoz mes reaumes, de verte le sachiez. »
Isnellement [i sont li fons apareilliez].
Maugis l'a crestiene, qui bien fu ensegniez,
Ainc ne li fu ses noms ne muez ne changiez ;
Avec Brandoine furent si home baptisie
Et cil qui nel volt fere, si [fu toz detrenchiez].
Les portes sont overtes et li ponz abessie.
Si fu en l'ost d'Espagne manoiz li banz huchiez
Qu'a Marsile est li regnes cuitement gaegniez,
Or v[oi]sent forz et enz, si facent lor [mestiers].
Moult merveillose joie demener veïssiez.
En la cite s'en vont, si se sont deslogie,
Cele nuit se reposent et se sont aesie,
De boivre et de mangier i avoit grant daintie.
Quant il fu tens et heure, si alerent cochier
Jusqu'a demain a l'aube que jorz fu escleriez,
Que Maugis a Brandoine a requis le congie
Et si a comande li hernoiz soit chargie ;
Aler velt a Tolete, car moult a detrie.
De demorer encorre fu Maugis moult proiez,

Mes il ne le volt fere, li plez en fu lessiez.
Le hernoiz ont torse, ne sont pas atargie.
Si tost com [li hernois fu chargiez et torsez
Et li gentil baron se furent aprestez],
Maugis monte en Baiart, le bon destrier fae,
Ysane et roi Brandoine en a aresone :
« Savez que vos demant ? fet Maugis li senez,
[Se il me croist]besoi[n]g et Espiet veez,
Je vos proi et requier que vos me secorrez. »
Et respondi Brandoine : « A vostre volente.
Je vos menrai o moi .xx. M. [d']adobez. »
Quant Maugis l'a oï, si l'en a mercie.
A iceste parole issent de la cite,
Et l'ost s'est esmeüe, si se sont arote ;
Droitement a Tolete en sont achemine,
Li rois et la roïne les convoia assez.
Fol. 22, r° b. Maintenant fu lor regnes trestoz crestienez;
Qui ne volt croire en Dau, si ot le chief cope.
Huimes orrez chançon de grant nobilite,
Coment li rois Brandoines et Maugis l'adurez
Lor aiol secorrurent Hernaut au [poil melle]
Vers Charle l'empereur, le fort roi corrone,
Qui l'avoit a Moncler enclos et enserre.
Or oiez de Maugis le preu et le sene.
Il a son ost itant et conduit et mene
Que a Tolete vint l'amirable cite;
Marsile a l'en [l']afere tot dit et devise
Que il a son païs et le regne acuite.
Quant Marsiles l'oï, estroit l'a acole,
Son regne et son [tresor] li a abandone.
Or est Maugis forment en richece monte,
Moult par est durement et prisiez et amez,
Plus est par le païs que Marsile dotez
Et de la roïne est a desmesure amez.
Quant il ont leu et ese, si font lor volentez,
Et li vilainz le dit, et si est veritez,
Tant va li poz a l'eve que il [i] est quassez.
Or escotez, segnor, por Deu de maïste,
Ce fu el mois de mai que on dit en esto

[Que Marsile tint cort et o lui ses barnez,
Apres mengier se sont esbanoier alez],
Es prez desoz la vile les faucons ont portez.
Maugis se fist malade, por [i]tant est remes.
Il va o la roïne, qui le cors a molle ;
Quant elle l'a veü, estroit l'a acolle,
La chambre a delivree, [puis] a les huiz fermez,
En .I. lit sont cochie, si ont joe assez :
Braz a braz se dormirent, si se sont oublie.
Espiez se dormoit lez l'uiz a .I. degre.
Delez la chambre avoit .I. vergier [rame
De pins et de loriers novelement plante ;
De bas murs estoit clos environ et en lez].
.I. Sarrazins se fu par de forz ares[tez],
Il ot nom, ce m'est viz, Sorbr[in]s de Balesguez,
[Si] haoit plus Maugis c'ome de mere ne ;
Il tenoit sor son poi[n]g, .I. espevrier mue,
Il le jete .I. oisel que il ot avise,
Mais il [s'est] el vergier isnellement bote.
a. Li espevriers apres ne s'i est [demorez ;
A .I. arbre s'areste par les giez d'or fresez].
Assez l'a li paiens pluisors foiz apelle,
Mes ce ne li volt mie .I. denier monee.
Quant il ne vint a lui, el vergier est entre,
L'espevrier a errant de l'arbre desnoe,
Lez le mur de la chambre [s']est manoiz acotez.
A un fenestrelle, que il vit par delez,
Son chief a mis avant li paiens desfaez,
Maugis et la roïne vit dormir lez a lez,
Braz a braz, boche a boche, [se sont entracolez].
Longuement les avoit li [gloutons] regardez,
Puis jure Mahomet que n'ert mie cele,
Ainz sera a Marsile cis aferes contez,
Si ert Maugis pendus et au vent encruez.
Li paiens s'en torna que mot n'i a sone.
Marsile le va dire qu'il avoit encontre
A l'entrer en Tolete, a l'issir d'un fosse,
Et, quant il l'a veü, si l'a aresone :
« Sire, ce dit Sorbrins, par foi vos ne savez :

Maugis et la roïne ai ensemble trovez
Autresi charnelment, sachiez par veritez,
Com mon pere et ma mere, [quant] je fui engendrez.
Et sont dedenz vo lit qui est a or parrez.
Se vos or le gloton [as] forches ne pendez
Qui vos a de vo fame honi et vergonde,
Ja Mahomet ne place mes corone portez. »
Marsilion l'oï, s'est vers terre clinez.
Marsilions li rois ot honte et grant iror
Por le riche bernage qui li estoit entor,
Et cil si vilain mot li a dit de s'oissor ;
Puis a dit a Sorbrin : « Sez en tu la voiror?
Se ce n'est veritez, tu as dit grant folor;
Car il n'a si cortoiz jusqu'en Ynde major. »
« Sire, dit li paiens, par Mahon que j'aor,
C'est fine veritez, je n'en sui menteor.
Alez i orrendroit, n'i fetes lonc sejor.
Se vos ne trovez la gisant le traïtor,
J'otroi estre pendus et a perdre m'onor. »
« Par foi, dient li autre, il dit assez valor. »
Fol. 22, v° b. Marsilions respont : « Or soit einsi, segnor.
Se je les prei[n]g ensemble, s'auront assez dolor.
Je ferai Maugis pendre desus le pin aucor,
Ne l'en garantiroit toz l'or l'empereor,
Et elle sera arse, s'ert mise a [desenor]. »
Lors a brochie Marsiles le destrier misodor,
Et apres lui en vont li prince et li contor,
Qui a Maugis avoient tot le plus grant amor.
Devant la mestre sale, par desoz .I. aubor,
Descent li rois Marsiles a la fiere vigor ;
En la chambre est venus et li baron entor.
Or penst Dex de Maugis, par sa bone doçor,
Qui gist o la roïne a la fresche color.
Marsiles fiert a l'uis par moult ruiste vigor.
« Ovrez, pute, dit il, venus est vostre jor.
Anqui serez destruite avec vo lecheor
Qui gist en vostre chambre soz vostre covretor. »
La roïne tressaut quant oï le tabor,
Ne fu mie merveille se elle en ot peor.

Elle a dit a Maugis le hardi poigneor :
« Amis, nos somes mort, il n'i a autre tor.
Oiez la a cel huiz apeller mon segnor.
Nos somes acuse d'aucun losengeor. »
« Dame, ce dit Maugis, mar en aurez [freor].
Escondissiez vos bien encontre l'aumacor ;
Je sai enchantemenz, qui sont de grant valor,
Dont je ferai assez a la gent paienor.
Vos n'i aurez ja mal, ne soiez en error,
Que je lor ferai ja a toz si grant peor
Que il n'en auront ja de moi veoir lessor. »
Adont sailli dou lit li riches fereor.
A l'uiz fu granz la noise de la gent paienor,
Voler le font em-pieces la gent Sarrazinor :
Damedex les confonde qui fet croistre la flor.
Devant l'uiz de la chambre fu moult granz la criee
De la gent paienor que Marsile ot mandee ;
L'uis ont brisie a force la pute gent desvee,
Puis entrent en la chambre tot a une huee.
La roïne sailli trestote eschevelee.
Or oiez de Maugis a la chiere membree :
[En la chambre s'esta delez la cheminee] :
.I. enchantement fist que forment li agree,
Cestui li ot apris Oriande la fee.
Car aviz fu Marsile et a la gent desvee
Maugis ere une bisse de .xv. rainz ramee,
Onques si bele rien ne fu de mere nee.
D'or estoient les cornes, [la teste] en haut levee,
Desus chas[cune] branche .I. pierre ot formee
Qui plus reluisoit cler que chandeille alumee.
Cele gent paienor l'ont forment regardee.
Li rois Marsilions tenoit nue l'espee,
Si a par les chevox la roïne cobree.
« Par Mahomet, dit il, qui fet noif et jelee,
Ja vos sera la teste forz del bu desevree,
Por ice que Maugis vos a asoignantee.
Se je le puis tenir, pou aura de duree :
A queue de cheval ert sa char traïnee.
Vos serez ausinc arse et la podre ventee. »

fol. 23, r° a.

« Sire, dit la roïne, or oiez ma pensee.
Sozfrez que par joïse [me soie aleautee].
Fetes .I. feu d'espines la [aval] cele pree.
Et j'enterrai dedenz de mes dras desnuee
Par covent que Maugis, dont vos m'avez retee,
N'ot plus part en mon cors n'a lui ne fui privee
[Que cele beste la, que ne soie dampnee :
Et, se m'en puis issir, que n'i soie bruslee,
De cele vilanie soie quite clamee]. »
« Sire, elle a dit assez », dist Maudras d'Aquillee
Atant s'en ist Maugis de la chambre pavee.
Maugis ist de la chambre, qui fu de marbre bise.
Come bisse sauvage et tot en itel guise.
Cele gent paienor grant entente i ont mise
A penre s'il peüssent, mes ne volt .I. alie.
[Que il s'en va plus tost que ne fet cerf ne bi[ss]e].
Fol. 23, r° b. A l'ostel vint Maugis li bons fielz de marchise.
Baudri i a trove qui a la barbe grise,
Trestot son errement li [conte et li] devise
Et au bon Burias et a [Ferrant de Rise].
« Par foi, dient li mestre, ci n'a mestier faintise.
Li rois est fel et fiers et plains de granz justice ;
Tost aura, se vos tient, de vos vengance prise ;
N'i poez remenoir, par le cors .S. Denise ;
Nos vos donrons assez avoir et mananti[se],
Alez en en Gascoigne, en Flandres ou em-Frise.
Li dels qu'avons de vos durement nos atise. »
« Segnor, ce dit Maugis, franc nobile baron,
Je ne pris pas .I. ouef l'orgueil Marsilion.
Se il l'avoit jure .C.M. foiz sor Mahon
Et sor ses mauves dex que ne pris .I. boton,
Ne me porroit mal fere ne tenir em-prison ;
Mes durement me poise de ce que departon. »
Espiet apella, si l'a mis en reson ;
« Amis, met [tost] la selle sor Baiart l'arragon,
Esploite vistement et si nos en alon.
Je voeil aler veoir mon pere duc Buevon,
Ma mere la duchoise a la clere façon. »
Et respont Espiez : « A Deu beneïçon ! »

Tantost fu [prest] Baiars sanz nesune achoison,
Et Maugis s'adoba qui a cuer de baron.
Il a vestu l'oberc, lacie l'iaume reont
Et a ceinte [Froberge] au senestre giron,
Et monta sor Baiart que n'i bailla arçon.
Et Baudris li bailla .I. escu a lion
Et la lance de fresne a .I. blanc confanon.
Del meillor or d'Arrabe, sanz coivre et sanz leton
Li donerent chargiez .II. mulez arragon.
A Deu l'ont comande qui sozfri pacion.
Maugis et Espiez s'en tornent [le troton],
Et Marsiles li rois, qui ait maleïçon,
Quiert la chambre la dame entor et environ.
Moult i font grant criee li Sarrazin felon.
Segnor, ce que vos di, ce fu el mois de mai
Que por Maugis fu si la roïne en esmai.
En la chambre perrine, qui [jonciee ert] de glai,
Demainent Sarrazin moult merveilloz abai;
La chambre ont tote esquise li paien sanz delai,
Les ganz Maugis trova Corfarins de Monglai
Enz el lit la roïne qui moult a le cuer gai.
A Marsilion dit : « De verite le sai,
Vez ci les ganz Maugis, hier matin li donai. »
« Voire, ce dit Marsiles, par Mahomet le vrai,
Por ce que je l'amoie, si le vos comandai.
Il a este ici, james [nel mescrerai],
Se je le puis tenir, [as] forches le pendrai,
Raençon ne amende ja nul jor n'en prendrai,
Et ja a son hostel hastivement irai.
Baron, adobez vos, avec moi vos menrai.
Qui le me porra prendre, a toz jorz l'amerai,
Avoir et manantie a plente li donrai,
Car ne serai mes liez se vengance n'en ai. »
Marsiles fet armer lui et tote sa gent,
A l'ostel Maugis vint, mes il n'i ert neant,
Ainz ot pris le congie as mestres bonement;
.II. somiers li donerent chargiez d'or et d'argent,
Mes il perdi trestot, si vos dirai coment.
Si com d'une posterne adevale et descent,

Il encontre Marsile a son esforcement
Qui escrie a ses homes : « Vez le gloton pullent
Qui m'a de ma moillier honi vilainement,
Enfin enragerai se n'en ai vengement. »
Adont i sont corru trestuit comunaument.
Et Maugis point Baiart qui ne cort mie lent
Et a brandie l'ante ou li confanons pent ;
Sorbrin de Ballesguez feri premierement.
C'est cil par qui il fu menez si malement,
Et Maugis le fiert si, l'escu li perche et fent,
[Et] le hauberc dou dos li desmaille et desment
f. 23, v°b. Que par mi leu dou cors [le fer trenchant li rent],
Tant com hante li dure del cheval le descent,
Au cheval le defole, le cuer en .II. li fent ;
[Puis a sachie Froberge qui au coste li pent],
Et en fiert si .I. autre que mort l'abat sanglent.
Mes .I. boton n'i volt tot son desfendement,
Car trop furent paien, li cors Deu les cravent,
Qui ensemble [l'asaillent] et menu et sovent.
Maugis voit de paiens le grant [espessement],
Il apelle Espiet bel et cortoisement :
« Sail triers moi sor Baiart, fai tost isnellement,
Car trop i a paiens, [Dex lor doinst marrement].
Alons nos en errant tost a garissement. »
« Sire, dit Espiez, tot a vostre talent. »
Lors est sailliz triers lui tost et isnellement,
[Baiarz s'en torne atant com foudre qui descent],
Canqu'ataint en sa voie met en trebuchement.
En .I. boiz se ferirent droit a l'avesprement.
Marsiles torne ariere, moult a le cuer dolent
Que il n'a de Maugis eü le vengement,
Deci que a Tolete n'i ot arestement.
Et Maugis est el boiz rame menuement,
Et o lui Espiet ou se fie forment.
Il li a dit : « Amis, moult nos va malement.
Moult ai servi Marsile et bel et boncment.
Au derrein le m'a rendu vilainement.
Certes, qui mauves sert mauves loier atant.
Nos n'avons forz noz armes denier, or, ne argent,

Et, qui n'a que despendre, povre hostel a sovent.
Coment [le feron nos? Por Dieu conseilliez m'ent]. »
« Sire, dit Espiez, vos parlez malement,
[Desesperer est pires que venins de serpent].
Trop aurons a despendre se nos estiens .c..
Meillor larron de vos n'a jusqu'en Orient,
Je meïsmes en sai [quant c'au mestier apent] ;
Si emblerons assez et donrons largement,
Tolons a[s] riches homes, donons a povre gent.
Ja n'en pesera Deu le pere omnipotent. »
Dit Maugis : « Tu paroles bel et cortoisement. »
A iceste parole la nuiz si les sorprent.
La nuit jurent el boiz jusqu'a l'ajornement,
Par matin sont monte a l'esclarissement.
L. 24, r° a. Ne sai que de lor voies face devisement,
Mes Maugis erra tant sanz nul delaiement
Que il vint a Melant, si trova l'amustant,
Son servise li offre [et li met en present],
Et qu'il [iert a] sodees, [si li] vient a talent,
Tant qu'il ai gaeignie, se [Dex le] li consent,
Dont il voist en sa terre plus [anoreement] ;
Car li vilainz le dit em proverbe dovent
Que riches hom tient vil et moult baz povre gent,
Et, qui avoirs defaut, n'a ami ne parent,
Et icestui afere sevent bien moult de gent.
Se il d'aucune chose a requis son parent,
Moult tost l'a esconduit et ramproneement :
« Ribaux puanz, fet il, vos ne valez neant,
Quant n'avez espargnie avoir ne garnement ;
Or sachiez que dou mien n'en porterez neant. »
Et tot itiex paroles ont assez povre gent.
A Maugis revenrai qu'est devant l'amustant.
L'amustanz de Melanz a Maugis escote
Qui li a son [service offert et presente],
Dit que le retenra volentiers et de gre :
« Car autresi sui ge .I. hom desherite.
L'aumacors Sorgalanz de Monbrant la cite
A .I. sien chevalier, Vivïens est nomez,
Qu'Esclarmonde sa fame a norri et garde,

Et l'acheta petit [el] maillolet trove,
Si m'ont endui de guerre durement enuie.
Chascun moiz nos assaillent par vive poeste,
Il ne m'ont rien lessie ne mes ceste cite. »
« Sire, ce dit Maugis, soiez asseüre :
Se il vienent joiant, il s'en iront ire. »
Atant ez .I. espie corrant, pie empodre,
La ou voit l'amustant si l'a aresone :
« Sire, vez ci venir Sorgalant [le barbe].
La grant ost qu'il amaine, ne puet estre nombre.
Le cembel vos aporte Vivïens l'adure,
O lui .M. chevalier fervestuz et armez,
Et la grant ost qui est de Sorgalant guie. »
A itant cil des murs se sont haut escrie :
« Baron, or tost as armes, n'i ait plus demore,
Fol. 24, r° b. Veez ci la grant ost Sorgalant l'amire. »
« Baron, or tost as armes », ce dit l'amustande,
Et il i saillent tuit quant il l'ot comande.
Meïsmes l'amustanz son cors a adobe,
Et monta el cheval, si a .I. cor sone.
Par la porte s'en issent et rengie et serre,
Devant fu l'amustanz o le grenon melle,
Et joste lui Maugis sor Baiart le fae.
Atant ez Vivïen le confanon ferme
[Avant les compaignons .I. arpent mesure],
As armes et [au] cors semble bien amire.
L'amustanz l'a veü, s'a Maugis apelle :
« Amis, vez la celui qui tant m'aura greve. »
Quant Maugis l'a veü se n'i a areste
Ainz a brochie Baiart, si est encontre alez.
Vivïens l'a veü, si est vers lui tornez.
L'un d'aux a feru l'autre par [si] ruiste fierte
Que li esclaz des lances sont contremont vole,
Des chevaux et des cors se sont entrencontre
Que il oeil de lor chief lor sont estencele,
[Des nes] lor est li sanz a grant raidor volez.
Andui chieent ariere li bon destrier el pre,
Et li baron ausinc ledement enverse.
Tost et isnellement sont em-piez releve.

Vivïens tret le branc au pon d'or noele
Et Amaugis Froberge qui li pent au coste.
Ja sera des .II. freres l'estors desmesurez.
Amedui s'entrevienent come lion creste.
Vivïens fiert Maugis sor son elme gesme,
Canqu'il a conseü a fendu et cope,
Enfreci qu'a chevox a le [hiaume fause].
Se li branz ne tornast, ja l'eüst afole.
Sor le [jou] de l'espaule a li branz devale,
Tot en a le conroi, canqu'en ataint, cope
Et de la char ausinc plus de plain [doi] oste.
Tot contreval le braz en est li branz colez,
Li branz est descenduz contreval le coste,
Plaine paume li trenche del blanc auberc saffre.
Se Maugis ne fust vistes qui tost a trestorne,
Tot li eüst le branc dedenz le cors bote.
v° a. Au guenchir lez la jambe cola li branz el pre,
Damedex le gari qu'en char ne l'a navre.
Il li a l'esperon pres del talon cope.
Del cop qui fu pesanz a Maugis chancele,
Et Vivïens escrie : « De ça vos ai trove.
D'ordre de chevalier vos ai desordene,
Bien vos ai l'esperon pres dou talon cope.
Alez a la cuisine, trop [avez ci este],
Si hastez le mengier a vostre [amustande]. »
« Sainte Marie dame, dit Maugis li senez,
Tant a cis Sarrazins vasselage et bonte,
Se ne m'en puis vengier, moult par serai irez. »
Moult fu dolenz Maugis li nobiles guerriers
[Quant si l']ot assene li paiens avresier,
Car onques .I. tel cop ne prist por chevalier.
Il tint trete l'espee a[s] bruns cotiaus d'acier,
Vivïen a feru sor son elme a or mier,
Les pieres et les flors en fet juz trebuchier,
L'iaume trenche et la coife del blanc oberc doblier,
Enfreci que au test ne remaint que trenchier,
Mes onques tant ne quant ne le pot empirier.
Le sanc aval la face en a il fet raier.
Li branz est descenduz sor l'escu de quartier

Que bien la tierce part en abat en l'erbier.
Sor la hanche deriere prist Froberge a glacier,
Desoz fist le hauberc derompre et desmaillier;
Tant a pris de la char, mentir ne vos en quier,
De quoi on peüst bien repestre .I. esprevier;
Froberge fist ou pre pie et demi fichier.
Vivïens chancela, a pou ne chiet arier.
« De ça vos ai trove, dit Maugis li guerrier;
Foi que doi Damedeu qui tot a a baillier,
Ainz qn'a cuisine voise por haster le mengier,
A Froberge m'espee vos cuit si acointier
[Que il ne vos tendra de moi contralier]. »
Et respont Vivïens : « Pensez dou manecier.
Par icelui Mahon que je doi deproier,
Ainz le vespre ferai vo teste rooignier. »
F. 24. v° b. Atant lieve l'escu et tret le brant d'acier
Et vet contre Maugis le pas grant et plenier;
[Et Maugis tint] Froberge, l'escu prist a drecier,
Contre Viviën vet [qui ne vot esloignier].
Moult sont endui li frere [mautalentiz] et fier,
Ne se conoissent mie, si est granz encombrier.
L'un d'aux aferu l'autre sor le hiaume a ormier,
Le feu vermeil en font voler et claroier.
Ja tornast sor l'un d'aux [unj mortiex encombrier,
Quant Sarrazin i corrent por Vivïen aidier,
Et cil de Melanz vienent por Maugis redrecier.
Chascuns est remontez sor [l'auferrant] destrier.
[Lors veïssiez estor merveillos commencier].
L'aumacors Sorgalanz ot le cri enforcier.
Il fet cors et buisines soner et grelloier,
Isnellement et tost fet paiens chevauchier,
A l'estor sont venu [ou le chaple fu fier] :
La veïssiez tant poi[n]g, tante teste trenchier,
Paiens et Sarrazins [verser] et trebuchier.
Qui la veïst Maugis ferir et chaploier,
Por neant demandast nul meillor chevalier.
Il voit a l'aumacor ses homes reloier
Et, se il li pooit la teste rooignier,
Ne doteroit les autres la monte d'un denier.

Il a brochie Baiart [contreval .i. sentier],
Entre sa gent li va .i. ruiste cop paier,
Que le hiaume li trenche com .i. rain d'ollivier.
Desi en la cervelle li [fist] le branc [baignier].
Il a estors son cop, mort l'abat ou [gravier].
Quant sa gent l'ont veü, n'i ot que correcier,
Moult veïssiez [entor] plorer et lermoier,
Cil de Melanz se prenent forment a rehetier.
Quant Vivïens le voit, le sen cuide changier.
[Il a sone .i. gresle por sa gent ralier.
N'en pot .c. assembler, n'ot en lui qu'aïrer.
Sus l'aumacor fesoit .i. duel pesant et fier;
Moult a grant mautalent quant il l'estuet lessier,
Que n'i puet demorer sanz mortel encombrier].
Lors s'en torne fuiant contreval .i. rochier,
Grant duel a demene, ne se set conseillier;
Mes il n'ot pas ale le tret a .i. arcier,
Quant il s'est arestez, prist soi a gramoier.
« Ha laz! fet il, dolenz, [tant me] doi po prisier,
Quant le cors mon segnor [que tant avoie chier]
Laiz mort en la bataille, moult en faz que lanier.
Mielz i voeil ge morir que le sien cors lessier. »
15, r° a. Lors [s'en torna] arier parmi .i. val plenier,
Au cors a l'aumacor vint soz .i. ollivier,
A pie est descenduz sanz point de l'atargier,
Par desus est pasmez, quant se dut redrecier.
Quant il est revenus, ne se volt atargier,
Devant lui l'a leve sor le corrant destrier,
Fuiant s'en est tornez tot .i. [autre] sentier.
L'amustanz a Melanz fist sa gent reperier,
Moult [par i oïssiez grant joie commencier],
Le bon larron Maugis et loer et prisier.
L'amustanz li a fet moult bons mires baillier.
Et Vivïens s'en torne, n'i a que correcier,
S'emporte l'aumacor sor le corrant destrier.
Tant [erra Vivïens et prist a esploitier
Que il vint a Monbrant le chemin droiturier].
Vivïens a Monbrant vint a tot l'aumacor,
Le cors a descendu desoz la mestre tor.

La citez s'estormist environ et entor,
[Entor le cors s'asemblent li grant et li menor,
La oïssiez grant noise et grant duel et grant plor.
Esclarmonde la belle a la fresche color
A oï de la chambre la criee et le plor;
La est tantost venue que n'i a fet demor,
La presse a derompue de la gent paienor,
[Pasmee chiet a terre quant vit mort] son segnor,
Li baron la confortent qui vers li ont amor.
Et je que vos diroie? c'est la fine voiror
Que morz ne puet avoir sor terre lonc sejor.
Devant l'autel Mahon l'enterrent a honor,
Et vos savez moult bien auquant et li pluisor,
Vielz hom est obliez moult tost de jone oissor.
Tote remest la noise, li criz et la dolor,
La terre est a la dame de par son ancissor.
Apres ce ne fist pas la dame grant sejor,
Ainz mande son bernage de par tote s'onor.
Quant il sont assemble, si a fet sa clamor:
« Segnor baron, dit elle, morz est le mien segnor,
Et je suis une fame, petit ai de vigor,
Si ne sai guerroier ne maintenir estor;
Or auroie mestier d'un bon mainteneor,
Car duz Bues d'Aigremont me het de grant haor.
Por Mahomet vos pri que je serf et aor,
Tel conseil me donez qui vos tort a honor. »
Fol. 25, r° b. Et cil ont pris conseil erraument sanz demor,
A Vivïen s'acordent, car ne sevent meillor,
Qu'il est chevaliers forz et bon combateor
Et hardiz et vaillanz et larges doneor,
Et elle l'a norri et l'aime par amor.
Qui autre li donroit, ce seroit granz folor.
Del conseil reperierent li [prince et li baron]
Et vienent a la dame, content li la reson
Et quant elle l'entent, qui liee se [li] non?
Merciez les en a et fist maint riche don.
Ne sai que vos feïsse autre devision,
Mes la dame esposa a la clere façon
Vivïen son norri a la loi de Mahon.

Moult furent granz les noces sus el mestre donjon,
Et quant li termes vint que pristrent finison,
Vivïens l'aumacor, qui ot cuer de lion,
N'en lessa departir chevalier ne baron,
Ainz assemble sa gent de par tot son roion.
Quant assemble les ot, n'i fist demorison,
Ainz se met a la voie et il et si baron,
Entrez est en la terre son pere duc Buevon
Tot a mis [le païs] a grant destrucion,
[Le duc Buef et sa mere] assiet en Aigremont;
Tant a paien entor, n'est se merveille non ;
Chascun jor les [assaillent de bot et de randon];
Ne puet leanz venir ne pain ne garison',
Ne venir ne aler par nul [destroit] nus hom.
L'aumacor Vivïens a jure sor Mahom,
Se le duc puet tenir, ja n'aura raençon
Que il ne soit pendus a .i. fort chaegnon,
Et la duchoise [arde] en fu et en charbon,
Mez einçoiz en fera a sa gent livrison.
Dex, com elle ot grant joie de cele enchaintison
Qui or [la] tient leanz en grant chetivison !
Duz Bues plore et [la dame et sont en grant friçon],
Car n'ot leanz de gent o els se petit non,
Et tant sont li paien, n'est se merveille non.
Des or demeure trop Amaugis le larron
Qui [sejorne] a Melanz ou moult l'onore l'on,
Garriz est de ses plaies, plus est [sain d'un poisson],
25, v° a. Moult l'aime l'aumacor et tuit si compagnon.
Il apelle Espiet et l'a mis a reson,
Et a dit: « Biaus amis, de l'aler est seson.
Met la selle em-Baiart, [ci este trop avon].
Veoir irai mon pere le duc Buef d'Aigremont
Et ma mere la gente a la clere façon,
A qui je fui emblez en mailluel enfançon
Et .i. miens autres freres qui devint ne set on.
Dex le me doinst trover, qui sozfri pacion,
[S'il est en-ssaine vie, que nos nos] conoisson,
Et si me doinst trover mon pere [le baron]
Et ma mere la gente. Fei tost, si en alon. »

[illegible] de Espiet a lor [illegible]
Lors a[illegible] baisé [illegible]
Et Maugis [illegible]
Puis a [illegible]
Et monte sor baiart [illegible]
Et a [illegible]
Et [illegible]
Et [illegible]
[illegible] que [illegible]
[illegible] a mon pere [illegible]
Quant l'amustant [illegible]
« Ce poise moi [illegible] que je [illegible] Maugis. »
Donet li fet d'avoir chargie .I. [illegible]
Et a Espiet done .I. bon destrier gascon,
Et, au somier mener, li baille .I. garçon
Qui ot non Foxsifie, et fu de sa meson.
Le congie prent Maugis, vet s'en a esperon.
Ne sai que de lor voie face devision.
Mes Maugis erra tant qu'a une avesprison
Encontra .I. paumier, escherpe ot et bordon.
Maugis l'a areste, s'i li done .I. mangon.
Puis li a demande : « Dont venez vos, franc hom ? »
« Sire, je de Moncler ou il n'a se pou non.
Leanz est quens Hernaut o le flori grenon.
Li plus preudom qui soit jusqu'en Cafarnaon ;
Li duz Bues qui est sire del chastel d'Aigremont
Genres est conte Hernaut, que de fi le set l'on.
[Moult est grevé li quens, de voir le vos dison].
Fol. 25, v° b. A Moncler est Hernaus et d'Espollice Othon.
Ilec les a assiz a son grant ost Charlon;
Tot entor a drecle maint riche paveillon,
Si qu'essir de leanz [ne entrer] ne puet on,
Forz que desor les murs li petit oiseillon.
Dedenz est ja faillie tote la garison,
Car Charles l'a siz demi an environ.
L[i] emperere en jure .S. Pol et .S. Simon
Que ne s'en partira, je l'oï, ce fiz mon,
Si aura pris la vile, [les murs] et le donjon,
Conte Hernaut et roi Othe metra en sa prison

Ou il les pendera a guise de larron. »
Quant Maugis l'a oï, si taint come charbon,
Del conte Hernaut li membre son aiol le baron,
Del roi Othon son oncle qui tant est gentiz hom,
Que Charlemaignes tient en tele serrison ;
Il a dit au paumier : « Alez a Deu, [prodon],
Tenez vostre chemin, assez oï avon. »
Atant sont departi, n'i ot plus fet sermon.
Moult par fu correciez li bons lerres Maugis
Por [son aioel Hernaut et Othon] d'Espoliz,
Que Charlemaignes a dedenz Moncler assiz
Il apelle Espiet, si l'a a reson mis :
« A Maiogres irez sanz demoree, amis,
Saluez moi Brandoine et Ysane au cler viz,
Et si lor poez dire que [la] vos ai tramis
[Quar] Charles l'emperere, li rois de Saint Denis,
A Hernaut de Moncler et Othon d'Espoliz
En Moncler le chastel a sa grant ost assiz ;
Se il les prent a force, ja n'eschapera vis ;
Or asemble sa gent de par tot le païs,
Secorre les barons ainz que il soient pris. »
« Sire, dit Espiez, tot a vostre [devis]. »
De lui prist le congie, a la voie s'est mis.
Maugis et Foxsifie vont vers l'ost de Paris ;
Moult par ert li bons lerres esmaiez et pensiz
[Comme il] entre en Moncler [dont li mur sont voutis],
Que François ne l'arestent qui entor l'ont assiz.
Oiez de quel boizdiee Maugis s'est entremis.
De Baiart descendi par desoz .II. olliz,
Vistement se desarme, n'i a essoigne quis,
Sor Baiart torse tot le bon destrier de pris,
Les armes et l'escu et le hauberz tresliz.
Maugis [vest] maintenant [.I. moult] blanc [sorpeliz],
Et desus chape close d'un sanguin [de Mantlis],
[Et] chapel roge [arriere] avoit sor son chief mis,
.I. ganz ot en ses mains plus blanz que flor de liz.
L'ator ot a Melanz fet fere a son aviz
Por embler les tresors as duz et as marchiz.
Sor le somier monta qui fu forz et [braidiz] ;

26, r° a.

Quant il fu de l'argroi atornez et vestiz,
Bien semble chardonaux, par foi le vos pleviz,
Puis dit a Folsifie : « Alez avant, amis,
Menez en cest somier come preuz et gentiz,
Enfreci a Moncler n'i soit regnes guenchiz.
Se François t'aresonent, ne soies esbahiz :
A qui est cis hernois ? — di lor, biaus dolz amis :
A .i. chardonal est de Rome beneïz
Que li sainz Apostolles nos a ici tramiz. »
« Sire, dit Folsifie, tot a vostre deviz. »
Atant s'est departiz, a la voie s'est mis.
Quant departiz se fu Maugis de Folsifie,
A l'ost Charle s'en va tote une voie antie ;
As herberges entra par une praerie,
Outre s'en va par l'ost, n'i a cel qui desdie,
Par devant le tref Charle qui France a em-baillie ;
Li rois seoit devant sor .i. drap de Rossie.
Le somier voit passer, [a haute voiz s'escrie] :
« A qui est cil hernoiz, ne me celer tu mie. »
Foxsifie respont [ou moult a de boisdie] :
« [Sire], a .i. chardonal de Rome la garnie
Que li sainz [Apostolles], qui la crestiente guie,
Envoie ça en France, voire outre en Normandie ;
Mes larron orgueilloz, que li cors Deu maudie,
Nos assaillirent orre en la selve enhermie ;
.xv. clers nos ont morz par lor grant estotie,
A paine ai cest somier mene a garantie.
Me-sires vient toz sels, a pou de compaignie,
Car sa gent a perdu et tote sa [mesnie]. »
Fol. 26, r° b. « Ce poise moi, dit Charles, [se Dex me beneïe]. »
Adont monta li rois [il et sa baronnie],
Contre le legat va a grant chevalerie,
Devant le tref l'encontrent Desier de Pavie.
Maugis lieve la main qu'il ot belle et fornie,
Si les saigne et [assout] de Deu le fil Marie,
Et chascuns [li encline] et forment s'umelie.
« Sire legat, dit Charles, mes cuers moult se gramie
Des larrons orguilloz que li cors Deu maudie,
Qui vos ont assailli et vostre gent ledie. »

Et Maugis li respont qui entent la boizdie
Que Foxsifie a dit qui set de renardie:
« Sire emperere Charle, ne lerai ne vos die,
Par vos sont li larron qui font la roberie.
Me-sire l'Apostolles en a bien l'uevre oïe.
Sor paiens deüssiez mener ceste ost banie,
[Or avez ceste terre gastee et essilie].
Je croi que vos fera comparer vo folie
Et vos et vostre gent sera escumenie. »
« Sire legaz, dit Charles, ne vos esmaiez mie.
[Par la foi que je] doi au cors seinte Marie,
[Il commença premier ceste grant estoutie],
Qui doit de moi tenir tote sa manantie;
Or n'en daigne conoistre vaillissant .ı. alie.
Et j'ai lui et sa terre par fierte envaïe,
Ja n'en tornerai mes, [ma foi en ai plevie,
Si l'aurai pris a force et sa terre gastie]. »
« Sire rois, dit Maugis, lessiez vostre folie.
Je parlerai au conte et a sa baronie,
Oïr porrai tel chose, se Dex me beneïe,
Savoir le vos ferai ainz heure de Complie,
Car j'i vodrai anuit penre herbergerie. »
Dist l'emperere Charles : « Biaux sire chardonel,
Vos remeindrez o moi, moult par me sera bel. »
« Non ferai, dit Maugis, ainz irai ou chastel,
Car parler voeil au conte et as suens de novel.
Volentiers abatroie lor joie et lor revel. »
« Alez, dit l'emperere, au cors .S. Daniel. »
Et Maugis esperone, si s'en torna isnel,
Devant lui regarda, contreval le prael,
Folsifie a veü ester sor le poncel
3, v° a. Del portal de Moncler dont fort sont li quarrel.
On li ovri la porte, [si torne le flael].
Il entre enz, si descent desoz .ı. arbrissel
Por atendre Maugis le gentil damoisel
Qui s'en vient a Moncler plus tost d'un [lioncel].
A l'eissir des herberges, [au pendant] d'un vaucel,
Encontre de vitaille chargie .xv. potrel,
[De pain, de vin, de char, si ot maint maquerel].

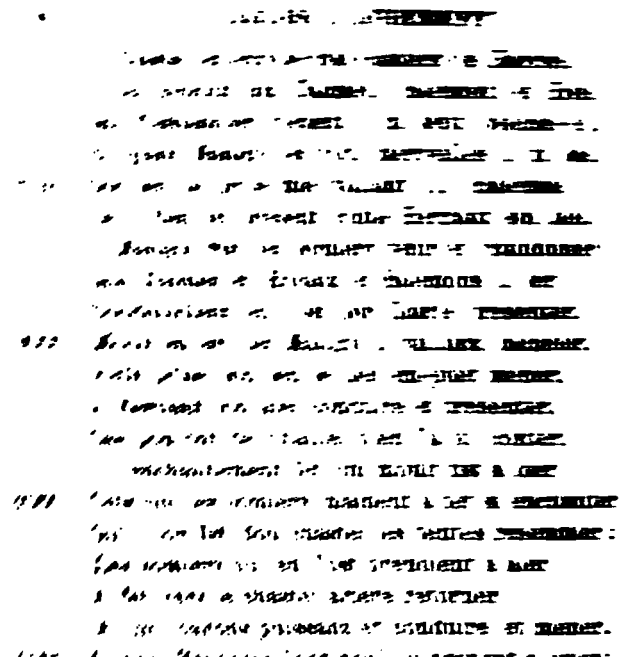

Mangis lor [illegible] grauz cops lor va doner.
A plus de vii. en fist les haterians [frotter]
Il dit li [illegible] a l'autre: «Or les lessons [ester].
Il a mal chardonal, Dex le puist craventer.
Ainc mais ne vi a prestre si ruiste cox doner.»
Et Mangis lor comence hautement a crier:
«Alez, fil a putain, l'emporcor conter
Que Mangis li bons lerres l'ost venus enchanter.
Fate me sul chardonal por lui abriconer,
Anens tout li ferai le siege comparer.»
Adont a comencie les somiers a haster,
Entrent au chastel ne se volt arester.
L'on lor corrut la porte ovrir et desfermer
Et le pont tornoia fere jus avaler,
Et Mangis i a fet les somiers aroter.
Li quens Hernaus les fet maintenant destorser.
Mes ne set dont ce vient veoir ne porpenser.

Li ber Maugis a fet l'enchantement finer.
Quant Naimes et Hoiaux et Salemons li ber
Se truevent au chastel, bien cuident forsener ;
Moult par les oïssiez durement doloser.
Li quens Hernaus l'oï, prist les a conforter
Et lor a dit : « Baron, ne vos estuet doter,
Car ja n'averez mal dont vos puisse garder.
Vos estes mi ami, si me devez amer.
Bien me poez a Charle paier et acorder. »
En la plus haute tor les a toz fet entrer,
Ilec les fet servir et forment honerer.
Et quens Hernaus a pris Maugis a apeller :
« Et vos, sire, qui estes ? ne me devez celer.
Estes vos chardonaus ? venez vos sermoner ?
Moult semblez bien preudom por pueple doctriner. »
Et Maugis respondi li vaillanz bacheler :
« Voirement sui ge clers, bien sai lire et chanter,
Et si sui chevaliers, bien sai armes porter,
En grant estor pesant et ferir et chapler.
Maugis m'apelle l'on, je vos di sanz fauser.
Filz sui Buef d'Aigremont que Dex puist honerer,
Mes emblez fui petiz a ma mere au viz cler ;
Ce me dit une fee qui moult fet a loer,
Qui soef me norri tant c'or sui bacheler.
A vostre fille Ysane l'oï l'autrier conter,
Roïne est de Maiogre, si le sai sanz doter,
.i. fil a roi Brandoine qui moult fet a loer.
L'autre jor fis son regne et lui crestiener,
Lui et sa mere Ysane vos cuit par tens mostrer.
A lui ai envoie por son ost amener,
Car de vostre besoi[n]g avoie oï parler.
Venus vos sui [vers Charle garantir et tenser],
Ne savoie coment en cest chastel entrer,
Si me fiz a Charlon chardonal [resembler],
Les somiers et les contes ai [si fet enchanter] ;
Quant ceanz les [avez], mielz [en devez] soper. »
Quant quens Hernaus oï Maugis einsi parler
Et que il est ses nies, Deu prent a mercier,
Isnellement le va besier et acoler,

Et la gentilz duchoise ne [s'en pot saouler].
El chastel veïssiez grant joie demener.
Huimes porrez oïr si grant jeste assembler
[C']onques nus hom vivanz ne pot oïr [sa] per.
Moult par fu granz la joie sus el mestre donjon
Quant il ont entendu de Maugis le larron
Estoit nies conte Hernaut et filz Buef d'Aigremont,
Et en l'ost Charlemaigne a moult grant marison
Por Naime qui est pris, Hoel et Salemon.
« Coment fu ce, dit Charles, par le cors .S. Simon? »
« Sire, dient François, ce a fet li gloton
Qui vint come legat, bien resembloit prodon.
Si n'a plus mal larron jusqu'en Cafarnaon. »
« Et qui est-il? dit Charles, dites m'en la reson. »
« Filz est Buef d'Aigremont, et si est [mal larron].
Ce nos dit il en haut que bien l'entendi on. »
« Par mon chief, ce dit Charles, tenu m'a por bricon.
Mes, par l[a] foi que doi au cors .S. Simeon,
Se je le puis tenir, ja n'aura raençon,
Que il ne soit penduz a .I. fort chaegnon. »
Mes Charles del jurer fet trop grant [foloison],
Car par tens le verra dedenz son pavillon,
Et mengier devant soi et boivre sa puison.
Ja gre ne l'en saura vaillant .I. esperon.
L'emperere en apelle Ogier et duc [Sanson]
Et l'Escot Gilemer et de Troies Huon :
« Fetes armer François, .V^c^. soient par non,
Et vos les guierez, car einsi le volon,
Et assailliez Moncler de bot et de randon.
Se il vos croist besoi[n]g, nos vos i secorron. »
« Sire, ce dit Ogiers, vostre comant feron. »
Lors fet .V^c^. François armer par devison,
Et montent es destriers hardiz come lion,
Fol. 27, r° b. Et s'en vont a Moncler esmovoir la tençon.
Dus Sanses et Ogiers en sont mestre guion
Et l'Escot Gilemer et de Troies Huon.
Moult [i fu grant] la noise et li criz et li ton.
Cil des murs de Moncler s'escrient a bandon :
« As armes vistement, escuier et baron!

Car assaillir nos vient l'emperere Charlon. »
Li chastiaus estormi entor et environ,
Maugis mist conte Hernaut son aioel a reson :
« Fetes armer vo gent et si nos en isson,
La [hors deles] les lices .i. pou nos [combaton],
Car, se nos ci as murs lor assaut atendons,
[Ne porra remanoir que assez n'i perdon]. »
Ce dit li quens Hernaus : « A Deu beneïçon. »
Lors fet sa gent armer sanz point d'arestison,
Et montent es chevaus auferr[ans] et gascons.
Parmi la mestre porte s'en vont tuit a bandon,
Ne furent que .v^c^. chevalier et jeldon.
Quens Hernaus fu devant et Maugis li larron
Et Othes d'Espolice bessie le confanon,
Et sont devant lor lices hardi come lion.
Atant ez vos François brochant a esperon,
Et Ogiers vint devant le tret a .i. bojon,
La lance [va bessant, destort] le confanon,
Et Maugis point Baiart qui li cort de randon,
Et Ogiers Broiefort le destrier arragon,
Granz cops se sont doner [es escuz a] lion.
Ogiers brise sa lance, s'en volent li tronçon,
Et la Maugis fu forz de fresne de plançon,
Et fiert si le Danois qu'il perche le blazon,
Mes ne pot empirer le hauberc fremillon.
Li cops fu si pesanz que feri li larron,
De Broiefort rompirent [les ceingles environ],
[Chaïr convint Ogier] ou il vosist ou non,
La selle entre ses cuisses est [cheüz] el sablon.
Ce dist li quens Hernaus; « Moult est mes nies preudon,
Nul meillor chevalier en nostre lin n'avons.
Damedex l'en garisse qui sozfri pascion.
Or avant, chevalier, et si le secorrons. »
Et cil ont respondu : « Vostre plesir feron. »
Adont poignent ensemble li chevalier baron.
21, v° a. Ainz que Ogiers eüst de relever randon
Ne que François fuissent a la rescossion,
La fu li quens Hernaus et sa gent environ.
Ilec fu pris Ogiers ou il vosist ou non.

Li quens Hernaus l'envoie a Moncler em-prisun.
Or i sont .iiii. ensemble de la meson Charlon
Qui sont li plus poissant et de gregnor renon.
Quant François ont veü cheoir le duc Ogier.
Isnellement brochierent li auferranz corsier.
Que secorre le cuident as espees d'acier;
Mes quens Hernaus l'ot fet a Moncler envoier,
Et, quant François le sorrent, vif cuident esragier:
Il escrient: « Monjoie! or avant, chevalier! »
Adont i oïssiez grant noise et grant tempier,
Moult i fu granz li criz as lances abessier.
A l'asembler [i ot maint mort sor le] gravier
Dont li cheval en vont par le champ estraier;
Maint elme veïssiez et maint escu trenchier,
Maint hauberc jazerant derompre et desmaillier
Et maint pie et maint poi[n]g, [mainte teste] trenchier
Et l'un mort desus l'autre verser et trebuchier.
Qui la veïst Maugis prover et assaier,
A destre et a-ssenestre au brant les renz cercier;
Cui il ataint a cop n'a de mire mestier.
Quens Hernaus de Moncler n'a soi[n]g de l'atargier
Ne Othes d'Espolice o le viaire fier;
La gent l'empereor font moult amenuisier.
De .vc. qu'il estoient, quant vint au comencier,
[En sont li .iiii. morz o navrez] sor l'erbier
Et li autre s'en fuient por lor vie alongier.
Et Gilemer l'Escot a .xv. chevalier
[Se mist] en .i. marez [qui est grant] et plenier
Qui bien dure de lonc le tret a .i. arcier.
Jusques au ventre i sont li auferrant destrier;
James n'en istra .i. se il ne velt noier.
Li duz Sanses le voit, n'i ot que correcier;
A l'ost Charlon s'en va qui France a a baillier,
[Devant le tref roial] comença a hucier:
« Par ma foi, emperere, [trop] vos poez [targier],
Car vostre home sont mort, [n'i a nul recovrier]. »
Fol. 27. v° b. Quant l'entent l'emperere, le sen cuide changier,
Il ne deïst .i. mot por l'or de Monpelier;
Qui donques le veïst estendre et roeillier,

Et escroistre les denz, rogir et sorcillier,
Qui n'en eüst peor trop eüst le cuer fier.
Charlles li emperere est durement plainz d'ire,
Sachiez de verite que n'a talent de rire,
Et jure Damedeu, qui as bons fet remire,
Se Hernaut puet tenir qui de Moncler est sire,
Que le fera bolir em-poiz chaude et en cire,
Ou pendre a unes forches et livrer a martire.
[Charles escrie: « As armes, franc chevalier nobile],
[Tot] comant que soit [prest] orrendroit noz empire,
[Gardez que] n'i remaigne li mieudres ne li pire.
Assaillir voeil Hernaut qui de Moncler est sire. »
Lor manderent lor gent isnellement a tire,
François se sont arme trestot sanz contredire.
Charlles nostre emperere est moult en grant sozpoiz
De la perte qu'a fete el grant estor espoiz;
Desconfit sont si home, pris Ogiers li Danoiz,
Il s'est tost adobez et sa gent de menoiz,
Et montent es destriers [gascons] et espanoiz;
Mes ne set tant haster Charles ne si Françoiz
Que il n'ait en l'estor eü grant perte einçoiz;
Car Hernaus de Moncler et Maugis li cortoiz
Et Othes d'Espolisse li vaillanz [riches] rois
[Furent en la bataille] o les branz vienoiz;
Bien ont de la gent Charle abatu le bofoiz,
Gilemer l'Escot ont anbatu ou maroiz
Entr' aux et le chastel et de ses barons troiz;
Jusques au ventre i sont [li bon destrier norroiz];
Se il n'i ont aïde, je vos dis sanz gaboiz,
Demorer i porront moult bien a cele foiz
Que il par lor bonte n'en isteront des moiz,
Mes ja [mar] doteront vaillissant .I. Ligoiz
Que de cels de Moncler lor viegne autre sordoiz,
Car n'i a si hardi fere lor ose anoiz,
Ne el maroiz entrast por .I. mui de Mansoiz.
Einsi estoit l'Escoz o .III. de ses barons
Embatus el maroiz sor les destriers gascons
Qui i sont jusc'au ventre toz colez el boillon;
Ne il ne descendroient por .I. mui de mangons,

Car il i coleroient [desiques as mentons],
Li quens Hernaus le voit o le flori grenon,
A Gilemer l'Escot a dit .II. gaz felonz,
Qui estoit el maroiz enfreci au menton :
« Gilemer li Escoz, peschiez vos a poisson ?
Il i a moult plus raines que perches ne saumon.
Trestuit vostre Escotoiz pleüst Deu et son non
I fuissent orre o vos et Norman et Breton
Et Charles et François et [tuit] si compaignon ;
Einçoiz qu'en issist mes orroit il tel sermon
Que james ne croiroit le conseil de gloton
De moi deshieriter et ses autres barons.
Si haux sire de terre est moult fox et bricon,
Quant il croit pautonier, losengier ne garçon ;
En la fin s'en repent, ja n'ert si riches hom. »
Entre tant que ramprosne Hernaus li vielz ferranz
[A l'Escot] Gilemer qui a le cuer dolent,
Qui fu enz el marroiz qui mox fu et crollanz,
Si qu'il ne pot aler ariere ne avant,
Ne si troi compagnon remuer tant ne quant,
Ont veü Charlemaigne avaler d'un pendant.
Tant i a corz et timbres et buisines sonanz
Que l'en n'i oïst mie nes Damedeu tonant.
Maugis apelle [Hernaut] son aioel le vaillant
Et Othon d'Espolice le hardi combatant :
« Segnor, alons nos en, por le cors .S. Vincent ;
Veez ci Charle venir a son empire grant.
Se plus i atendons, je vos di et creant,
Ne demo[r]era gueres, si en serons dolent.
Alons en a Moncler sanz essoigne querant. »
Et cil ont respondu : « Vos parlez avenant. »
Lors ont sone un grelle, si s'en tornent atant,
En Moncler sont entre [a esperon brochant].
Lors ont closes les portes, [et vont les pons levant],
As murs et as batailles monterent erraument.
Charles dit a ses homes : « Baron, je vos comant
Que de ci au chastel n'alez mie arestant.
.I. assaut i [rendon] merveilloz et pesant. »
« Volentiers, font il, sire. » Vo[nt] s'en esperonant.

b. [Grifes de Hautefueille et Guenelons devant]
Lez le marez s'en [passent] les lances alongant,
Et l'Escoz Gilemer ot moult le cuer dolant.
Quant Grifes l'a veü, si li dit en riant:
« [Comment, dam] Gilemer, alez vos la peschant?
Assez poez foler, je vos di et creant,
Et si poez bien querre maint bon poisson noant;
[Se vos i demorez jusqu'a soleil couchant,
Vos i porroiz oïr des raines moult grant chant]. »
Quant Gilemer l'oï, [si li dist son talant]:
« Griffes, or a l'assaut, si ferez que vaillant,
Mes vos serez deriere qui que se mete avant.
Ci fuissiez or por moi pleüst a Deu le grant,
Et tuit li traïtor qui vos sont porsievant. »
A iceste parole vint Charles li poissanz
Et tote sa compagne apres lui chevauchant;
El marroiz voit l'Escot sor [son destrier seant],
Quant Charles l'a veü, [si] li dit en [riant]:
« Dans Gilemer l'Escot, estes vos la manant?
Viz m'est que cis chevaus n'est mie trop corranz
Qui si est estanchiez com ronciz recreanz.
Car lessiez le peschier, [et si venez avant]. »
Quant l'Escot l'a oï, moult se vet aïrant
Et dit a l'empereur: « Bien est aparissant
Que cil qui [miex] vos sert est fox et [non sachant].
Por vos ai [receü] maint ruiste cop de brant,
Or en ai tel loier que ci m'alez gabant.
Li sires doit aider de cuer [au son serjant],
[Et] quant d'aucune chose [il] li va mescheant,
[Il en doit dolens estre et si li soit aidant]. »
.XIIII. en i saillirent qui i sont [remanant],
Puis n'i ot si hardi qui de l'aler se vant,
Et Charles s'en torna, n'i va plus demorant,
Et vint droit a Moncler, si se va escriant:
« Orre tost a l'assaut, chevalier, or avant,
Car pris ert li chastiauz ainz le soleil couchant. »
L'emperere de France qui moult ot cler viaire,
Escria a ses homes: « Or avant de bien fere
[Por cel viel orgueillos oster de son repere]! »

Et cil ont respondu : « Il ne nos doit desplere. »
A l'assault sont venu erraument sanz retrere,
F. 28, v° a. 4860 El fosse veïssiez tant grant merien atrere,
Fondoier et jeter, moult lor font grant contrere.
Et cil dedenz se painent de lancier et de trere,
Ne prisent lor assaut vaillissant une here,
Des morz font el fosse trebuchie .v°. paire,
4865 Des navrez oïssiez plus de .um°. brere.
Li quens Hernaus le voit, toz li cors li esclere.
Il a dit a Charlon : « Por le cors .S. Helaire,
Assez miauz venist il icez estre a Biaucaire.
Ja sor moi ne prendrez vaillissant .i. suaire
4870 Ne me rendez a doble, petit pris vostre afere. »
« Tez toi, ce dit [li rois], fel viellarz de put ere,
Par icel saint Segnor qui fist rose qui flaire,
Se je te puis tenir, je te ferai [detraire].
Ne te garroit toz l'or qui est jusc'a Baudaire.
4875 Baron, or d'assaillir plus tost que dromadaire
Por ce [viel orgueillos] oster de son repere. »
Li assaux fu moult granz, la noise et la tençon,
As murs et aus fossez de Moncler le dongon ;
Mes [quens Hernaus li ber] et d'Espolice Othon
4880 Sont aus murs de Moncler que veïr les puet on,
Et [la gentil mesnie] avec aux environ.
Fierement se combatent irie come lion,
De la gent Charlemaigne font grant occision.
Tant dura li assaux, ainc si fier ne vit on.
4885 [Li jorz va declinant], la nuiz vint a bandon.
Le retret fet soner l'emperere Charllon,
A[s] herberges s'en va plainz de grant marison,
Car tant i a perdu, n'est se merveille non.
[La nuiz estoit] obscure quant vint as paveillons,
4890 Par l'ost se desarmerent chevalier et baron.
Encor n'ont de l'Escot tenu nule reson
D'oster forz del marroiz lui et ses compagnons ;
Trop pueent demorer a la delivrison,
Que Maugis et rois Othes et Hernaus li baron
4895 Issent por les morz querre et vienent el sablon ;
L'Escot Gilemer truevent qui ne dit o ne non

Et li autre avec lui enz el maroiz felon
Qui pantoise de lonc le tret a .I. bojon.
.VII. s'en vodrent issir, si firent folison,
Car tuit furent noie enz [en] .I. grant boillon.
Li quens Hernaus parole o le flori grenon:
« Sire Escot Gilemer, n'avez vos preu poisson?
S'or jelast durement, je l'amaisse .I. saumon.
Avec nos en venrez a Moncler [en prison]. »
Adont avoit fet cloies aporter a fuison
Et [jeter] el marroiz [por aler] par enson.
L'Escot et toz les autres [en ostent de randon];
A grant paine en ont tret les auferranz gascon,
A Moncler [les amainent] sus el mestre donjon.
Et Charles l'emperere a la fiere façon
I envoia apres .IIIIe. compagnons,
Mes n'en troverent nul, vont s'en a esperon,
A l'empereor dient que pris sont li baron.
« Par .S. Deniz dit Charles, voirement sui bricon.
Or ai perdu Ogier et le bon duc Naimon
Et l'Escot Gilemer et Hoel le baron
Et maint bon chevalier et le roi Salemon
Qui mi conseillier erent [del] mielz de ma meson.
Ja ne serai mes liez tant que nos les [raron]. »
Moult manace rois Charles et Hernaut et Othon
Et sor trestoz les autres Amaugis le larron,
[Mes il nel doutent mie la monte d'un boton].
Il furent a [M]oncler, le soper corna on,
Moult orent pain et vin et oisiaus a fuison
Que Maugis ot conquiz par grant enchantison.
La nuit firent grant joie, [sonne] i ot main ton,
Puis sont ale cochier, n'i font arestison.
Par matin sont leve quant chante l'oiseillon.
Atant ez vos .I. mes qui [vient a esperon],
Passe ot par consent dant Raimbaut le Frison
Qui ert parenz Hernaut de par le duc Buevon.
Li mes monte el pales sanz point d'arestison,
Le conte Hernaut trova, [sur son poing] .I. faucon
[Qu'il] aloit repessant de l'ele d'un plonjon,
Et Maugis li siens nies tint .I. esmerillon,

Et Othes d'Espolice chapuisoit .I. baston.
Li nies le salua moult bel en sa reson
De par le duc Buevon le sire d'Aigremont :
« Il vos mande par moi et nos le vos dison,
Que vos le secorrez por Deu et por son non,
Fol. 29, r° a. Que paien l'ont assis [qui ja n'aient pardon].
L'aumacor Vivïens, qui ait maleïçon,
La cit tient de Monbrant et la grant region.
Tant i a de paiens n'est se merveille non.
L'aumacor Vivïens a jure sor Mahon,
Se le duc puet tenir, ja n'aura raençon
Que il ne soit pendus en haut come larron,
Et la duchoise ardra en feu et en charbon.
Tote lor est failliee leanz la gar[n]ison.
Les chevaux i menguënt, ce lor semble [poisson].
La duchoise est malade de fievre et de friçon.
Esgardez que ferez, que dit le vos avon. »
« Amis, ce dit Hernaus, foi que doi .S. Simon,
Ce est com de la chievre qui va en la seson
Ensemble o le berbiz joer et au moton.
Dont ne voiz tu la forz l'empereor Charlon,
Qui ceanz nos a cloz que issir n'en puet l'on ?
Damedex le secorre qui sozfri pascion,
Car a nos a failli a la secorrison. »
« Amis, ce dit Maugis qui a cuer de [lion],
Enfreci a demain dire le vos saurons.
Je irai ja veoir [Charle de Monloon]
Et [savoir] sa covine et oïr sa reson.
Oïr porrai tel chose que nos le secorrons. »
« Biaus nies, ce dit Hernaus, por Deu [et por son non],
N'i portez ja les piez, [que nos vos en proion],
Que [François ne vos prengent] qui moult par sont felon. »
« Sire, ce dit Maugis, n'en aiez sozpeçon,
Que je ne les dot mie vaillant .I. esperon. »
Maugis se drece em-piez, [d'ilec] s'en est tornez,
En une chambre entra coiement a cele,
Tote sa vesteüre a maintenant oste,
La robe .I. paumier vest qu'il avoit achete,
Cotelle de burel moult mauves et use,

Tainz sembloit estre en jausne, si estoit [enfume],
Et hosiaux ot de vache par devant [esmuse]
Qui n'orrent este nuef il ot .II. anz passe,
Une esclavine afuble qui fu d'antequite,
.I. chapel ot el chief [en .xxx. lieus cite],
Le bordon au poi[n]g destre et l'escherpe au coste.
r° b. Son viz a taint d'une herbe qui fu de grant bonte,
Tot en a son viaire et froie et frote.
Onques Dex ne fist home, [qui fust de mere ne],
Qui le reconeüst [tant l'eüst esgarde].
Puis s'en vient el pales [par devant le barne].
Quant li quens Hernaus l'a veü et [ravise],
Ne le pot entercier por Maugis le membre,
Assez en ont [entre eus laiens] riz et gabe;
Il s'en est d'aux partiz, a Deu l'ont comande.
Einçoiz que il reviegne, je vos di par verte,
[Aura si] grant peor [d'estre au vent] encroez,
[Qu'il n'ot mes si tres grant puis l'eure qu'il fu ne];
Car la ot .I. espie qui tot ot escote,
Il ot non Grafumez, et fu de Paris ne,
De lui ne s'est Maugis nule garde done.
Parmi une posterne est Maugis avalez,
Tant avironne l'ost que il l'ot trespasse,
Par de l'autre part l'ost est en l'ost Charle entre,
Tant quist le tref roial qu'il i a assene.
Charles se sist dedenz sor .I. paille roe,
De ses barons i ot grant fuison et plente.
Quant Charles l'a veü, si l'a moult regarde,
Puis dit au conte Ouedon et au conte Othoe :
« Veez [ilec] .I. paumier, [moult a le cors] lasse,
[Durement a le col et tot le vis hasle];
Il pert bien a sa [char qu'il a moult loing este]. »
Dit Sanses de Bourgoigne : « [Vos dites verite].
Por Damedeu [l'a fet qui li soit avoe].
Itel menues gent auront sa maïste;
Nos, [hauz] home, poons moult estre espoente
Qui vivons des chetiz, qui gaaignent les blez,
Que nos metons a honte par no grant poeste. »
Dit l'empereres Charles : « Vos dites verite. »

[Issi comme ambedui ont ainsi] devise,
S'est Maugis devant l'uiz del brehan arestez
Et a parle en haut, moult fu bien escotez :
« Cil Damedex de gloire, qui maint en Trenite,
Saut et gart Charlemaigne le fort roi corrone
Et tote cele gent de qui il est amez ;
Je ne le conoiz mie, se il ne m'est mostrez.
Moult ai este lonc tems traveilliez et penez,
Car je vie[n]g de .S. Jaque, [le bon saint] honere,
Fol. 29, v° a. Et de Rochemador le leu bon eüre ;
[En Jerusalem fui au] temple *Domine*,
Si besai le sepucre ou Jhesus fu posez,
Cez paumes trenchai ge en l'or[t] par verite
Ou Dex la quarentaine ot por nos jeüne,
El flum Jordain baignai cestui bordon ferre. »
L'empereres le prent par grant humelite,
De bon cuer a besie le bordon pointure
Et [tochie] a ses eulz, puis l'a Maugis livre.
« Ahi, franz emperere, dit Maugis li membrez,
.XIIII. anz m'ont tenu paien emprisone,
[Trait ai] a la charrue come buef acople,
Assez i fui sovent de l'aguillon haste,
[Tot avoie] sanglent contreval le coste.
La merci Damedeu or en sui eschapez,
Or m'en voiz a Paris ou fui norriz et nez ;
Avant a .S. Michiel irai ou sui voez.
A mengier vos demant por sainte charite,
Car bien a .IIII. mois que ne fui saolez. »
Dit l'empereres Charles : « Volentiers et de gre. »
Metre li fet devant .I. eschequier dore
Et une blanche nape et plain pot de clare
Et .I. henap d'argent et .I. pain bulete,
Puis li fet aporter .I. poon bien [pevre].
Devant lui trenche Charles [por l'amor Damede],
Mes ne set tant tailler [del cotel acere]
Come Maugis menguë, durement l'a haste.
« Preudom, ce dit li rois, bon fustes onques ne,
Que tant avez vo cors por Jhesu ahane.
Li vostres liz est ja em-paradiz pare,

Por ce que por Deu as itant maint pas passe.
De vos servir ai ge moult grande volente.
Orres mengiez, biaus sire, por sainte charite,
Car grant mestier aviez d'estre desjeüne. »
Maugis toz jorz menguë que n'a .I. mot sone ;
Moult par a l'emperere de trenchier ahane,
Mes il le fet por Deu [qu'il li soit avoe],
Et por ce que il velt Maugis servir a gre :
Si fera il par tenz o le branc acere.
Quant Maugis ot beü et mengie a plente,
A l'empereor Charle a congie demande,
b. Le bon henap d'argent li a Charles done
Ou il avoit .II. marz em-balance pese.
Atant [s'en ist del tref, n'i a plus demore,
A l'issir des herberges] lez le tref Othoe
Encontre Grafumet .I. espie sene
Qui de Moncler repere, [.II. jors i ot[este,
Espie ot tot l'estre conte Hernaut le membre,
[Si connoissoit] Maugis com denier monee.
Li .I. s'areste a l'autre et parole enz el pre,
Grafumez a Maugis premiers aresone
« Paumier, dont venez vos? » l'espie a demande.
« Biaus sire, del tref Charle qui Dex croisse bonte,
Qui moult m'a richement peü et abevre. »
Grafumez le regarde soz le chapel fautre,
Bien l'a reconeü quant il l'a avise :
[S'or nel puet engignier], tient soi a engane.
L'espie Grafumet sot assez de chevance
Et plus de mal assez [que hon] qui fust en France.
Car il avoit apris a Paris des s'enfance ;
Se Maugis ne se garde, cheüz est em-balance.
Li gloz garde entor li, qui Dex doinst mesestance,
Savoir s'il veïst gent ou il eüst fiance,
S'il se melle a Maugis que tost ait secorrance ;
Lors voit issir dou tref sanz point de demorance
A .XXX. chevaliers Gondebuef de Maience
Qui conissoit l'espie et amoit s'acointance.
Quant Grafumez le[s] voit, envers Maugis s'avance,
Pris l'a par l'[es]clavine et li dit en oiance :

« Par les saints que l'on prie et aore a Maience,
Vos en venrez ariere sanz point de demorance
Au tref Charle le roi a la fiere poissance.
[Tu es Maugis le lerre, fere l'en veil mostrance];
Je te conoiz moult bien, ce saches sanz dotance,
Plus sez d'enchantement et d'art de nigromance,
De barat et de gille et de mauvese dance,
C'onques ne sot nus hom ; par ta grant sorquidance
Feïz hier a Charlon [grant ire et grant pesance];
De ses meillors barons li as fet desevrance ;
Hui est venus li jorz que en aura vengance.
Segnor, prenez le moi et sanz point d'arestance
[Qui a Charlon avez amor et aliance].
James li rois ne puist porter escu ne lance
Fol. 30, r° a. Se n'en fet tel jostice dont il soit reprovance. »
Quant Maugis l'entendi, moult a grant aïrance.
[Si] li a dit : « Vassaux, n'ai soi[n]g de ta bobance.
Je sui .I. pelerins, ne me fai destorbance ;
Ne sai qui est Maugis ne quiex est s'acointance.
Et, quant ne sui icil ne de sa conissance,
Se il par toi me vient paine ne mescheance,
Jhesus li glorioz si m'en achat vengance. »
L'espie tint Maugis que ne l'en lest partir
[Et escrie moult haut por fere soi oïr] :
« Par Deu, Maugis li lerres, ne la porrez garir.
Mar i estes venus l'empereur escharnir,
Je vos conoiz moult bien, rien n'i volt li [mentir],
A Charle vos rendrai qui France a a [tenir],
Qui vos fera del cors toz les membres tolir. »
Lors escrie : « Baron qui devez obeir
A Charle l'empereur qui France a a baillir,
Veez ci Maugis le lerre, ne l'en lessiez partir. »
Quant François l'entendirent, [courent] Maugis sesir.
Quant Maugis l'a veü, del sen cuida issir.
Mielz en velt il, ce dit, granz paines a sozfrir
Que ne face au gloton .I. de ses cops sentir.
Il dit a Grafumet : « Ne me fere ledir.
Ne sai qui est Maugis, ne le poi ainc veïr. »
« Leres, dit li glotons, n'i a mestier covrir ;

Jamez jor a Moncler ne porrez revenir. »
Quant Maugis l'a oï, color prist a noircir ;
Il lieve le bordon, grant cop li va ferir
Amont parmi le chief que il li fet croissir,
Que le sanc tot vermeil en fist aval venir,
Et le destre oueil li fet sor la face cheïr :
Tot contreval la joe li veïssiez jesir.
Li gloz chaï a terre, ne se pot soztenir,
Et François sont venu a Maugis par aïr,
Et, quant Maugis les voit, n'ot en lui qu'[esmaïr].
Le premier feri si, tot le fet [estordir],
Et au secont apres la cervelle bolir,
Et le tierz et le quart fist a terre flatir.
Bien i fiert li bons lerres, ne se volt alentir,
Mes ne volt .I. boton, je vos di sanz mentir,
Car trop furent François qui le corrent sesir.
Tant le batent a terre, les oz li font croissir,
Si estroit l'ont loie que tot l'ont fet [noircir].
De pasmer vint l'espie, si jeta .I. sozpir ;
Il ot environ lui François corre et bruir,
Meintenant saut em-piez, si comence a fuir,
Jusc'au tref l'empereur ne se se volt retenir.
L'espie Grafumet vint au tref Charlemaigne,
L'ueil li pent sor la face et la teste li saine.
Quant Charles l'a veü, de mautalent engraine.
« Qui t'a ce fet ? dit Charles, por les saints de Bretaigne,
Trop est cruelz ovriers, il t'a fet lede ovragne ;
Perdre doit son loier qui einsi te mehaigne,
Tes eulz fust moult plus biaus enz en ton leu demaine. »
« Voire, dit Grafumez, n'ert mes jorz ne m'en plagne.
Tot ce m'a fet Maugis qui tote honor sozfraigne,
Qui volt orre espier vos et vostre compagne,
Com paumiers qui repere de .S. Jaque d'Espagne.
Je l'encontrai au tref Gondebuef d'Alemagne.
Einsi m'a atorne, n'ert mes jorz ne m'en plagne. »
« Par .S. Deniz, dit Charles, ci a [male barraigne],
Mes se jel puis tenir ainz que l'uevre remaigne,
Pendus ert come [lerres] lassuz en [la montaigne] »
Atant ez vos François et Maugis [c'on amaine].

François rendent Maugis a Charle l'emperere
Que par l'espie fet asser [pesante] here.
« Ahi, glouz, ce dit Charles, fiz de [mauvese] mere,
Mieuz vousisse qu'eüsses les euz trez d'un tarere
Que t'eüsse fet chiere si lie ne si clere :
Mes par la foi que doi a l'apostre .S. Pere,
De toi corroceraí tes amis et ton pere.
Mar te fiz chardonal, quant tu estoies lere :
Je te ferai morir de male mort amere.
Tu n'es pas chardonaux, ainz es .I. enchantere. »
Quant Maugis l'a oï, si fet dolente here.
Maugis fet deslier Charles de .S. Deniz,
Si li a fet laver et la boche et le viz :
Vermaux fu come rose et blanz com flor de liz.
Quant Charles l'a veü, a pou n'enrage viz.
Damedeu en jura le roi de Paradiz
Fol 20. v° a. Demain le fera pendre come larron faitiz.
Lors le fist Charles penre, li rois de .S. Deniz,
Buies li ont es piez et .I. forz aniaux mis,
Mofles de [fer] es braz, moult par fu maubailliz,
Et .I. charcan de fer li ont [el col assis
Que il ne se meüst por tot l'or de Paris].
El tref meïsmes Charles qui est de paile biz
Est Maugis si destroiz et plus que ne deviz.
Charles le fist garder .IIII. de ses marchiz :
C'est Sanses de Borgoigne et le duc Anseis
Et li quens Elinanz et li quens Amauriz.
Et Grafumet l'espie qui s'estoit avec mis,
Apelle l'emperere, [si] li a dit : « Amis,
Alez en a Moncler, n'i ait essoigne quis,
Por oïr com Hernaus ert por Maugis pensiz
Et se il se rendra por [l'amor] del marchiz. »
« Sire, dit li gloton, tot a vostre deviz,
Mes je sui si bleciez, par foi le vos pleviz,
Ne sai s'aler porrai, [tant] ai le chief mal mis. »
Grafumez [s'aparcille] que ne se targe mie,
Et fet loier sa teste qui moult ert estordie,
Que Maugis del bordon li ot forment [blecie].
Li gloz s'en ist del tref, s'a sa voie acoillie,

Et est eissuz de l'ost par une praerie ;
A .i. [gue] de Moncler, a la roche naïe,
Avoit [demaintenant] encontre Folsifie
Qui hom estoit Maugis, moult savoit de boisdie ;
Li quens Hernaus l'envoie a la barbe florie
Espier Charlemaigne et sa grant baronie
Et savoir de Maugis [a la chiere hardie]
Com il porra la fere par art et par mestrie.
Li .i. s'areste a l'autre sor l'erbe qui verdie,
Mes ainz que il departent, vos di sanz tricherie,
N'aura li quiex que soit talent que il en rie.
Grafumez parla primes qui la teste ot [blecie] :
« Dont venez vos, amis, se Dex vos beneïe ? »
Foxsifie respont qui moult sot de boisdie,
[Plus que homme qui fust ne qui entrast en vie,
Fousifie respont] : « Ne lerai ne te die
Et, se de leanz es, n'en donroie .i. alie,
Car eschapez en sui et eissuz par mestrie.
Je sui hom a Richart le duc de Normendie,
De Moncler sai tot l'estre et [d'eus tote] la vie.
30, v° b. Or m'en voiz a nostre ost ou ere a garantie.
Conois tu mon segnor et sa chevalerie ?
.i. oueil t'a on oste, est ce par felonie ?
Cil, qui si t'atorna, certes ne t'amoit mie.
Emblaz li tu avoir ne autre manantie ?
Tu n'es pas coneüz de la grant compagnie. »
« Si sui, [ce dist li glouz], se Dex me beneïe.
Puis que tu es des noz, ne [lerrai ne te die],
Espie sui a Charle qui France a em-baillie ;
Maugis a em-prison que [li cors Deu maldie],
Demain sera penduz parson l'aube esclerie. »
Lors li a tote l'uevre et contee et jehie,
Com Maugis li tret l'ueil et estona l'oïe,
Et com il le fist penre come beste esbahie.
Foxsifie l'entent, li cuers li atenrie,
Mes n'en fet nul semblant, ainz pense autre boizdie ;
[Puis li a dit] : « Amis, fet as grant baronie.
Va, a Deu te comant, [mes] ne demore mie.
Sez tu par ou iras ? vels tu que je te die ? »

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Grafumez li espie ot moult tres grant peor,
Car cil l'avoit feru par merveillose iror.
Et si est loing de l'ost Charle l'empereor,
Et moult pres del chastel desoz la mestre tor.
Il a tret .I. cotel trenchant come rasor,
Foxsifie a feru par isi grant fieror,
[Mes il guenchi] ariere, de la mort a peor,
Por quant parmi le braz li passe sanz demor.
Foxsifie en [sache] .I. qui fu de grant longor,
Et fiert l'espie Charle par si ruiste vigor,
[Par] le vi bu li passe, cil chiet [por] la dolor.
Atant ez vos la gent qui li vienent entor,
En Moncler l'ont porte a Hernaut le contor,
Et il li a conte de Maugis la voiror,
Coment il le livra Charle l'empereor.
Quens Hernaus le fist pendre desoz .I. pin aucor
Si que de l'ost le virent li prince et li contor :
Moult en est marriz Charles li [maine] empereor.
Adont [ont] en Moncler [mene moult] ruiste plor
Por le cortoiz Maugis le gentil poigneor ;
Duremont le regretent li grant et li menor ;
Li quens Hernaus fet duel, ne puet fere gregnor.
Li mesages duc Buef d'Aigremont [de la tor]

Apella conte Hernaut, [si] li dit par amor :
« Biaus sire, [je m'en vois, fait ai ci] grand demor. »
« Alez, ce dit li quens, a Deu le creator.
Le duc Buef et ma fiile a la fresche color
Me saluez, amis, moult par ai grant iror
Que je nes puis secorre, [Dex lor] soit aïdor. »
Puis fet .I. brief escrire li franz quens de valor
De la vie Maugis le noble fereor,
Tot einsi com la feé le norri a honor
Tant qu'il est chevaliers, el monde n'a meillor.
Au mesage le baille ; [il] se met el retor
Par une porte [basse], quant fu alez li jor ;
Par l'ost li fu Raimbaus li Frison conduitor.
Et li mes s'achemine, onques n'[i] fist demor,
Tant qu'il vint Aigremont ou [moult] avoit tristor,
Car n'i [ont] blef ne vin ne pain ne char ne flor,
Ainz i [ont] ja mengie maint destrier misodor.
N'i remest a mengier espreviers ne ostor
Leanz ne soit mengie sanz sel et sanz savor ;
Auquant en sont malade et ont pris grant langor ;
Ils ont tant entor aux de la gent paienor
Que n'est hom en cest mont qui en [fust nombreor].
31, r° b. Forment jure Mahon Vivïens l'aumacor
Que il fera duc Buef morir a deshonor
Et ardra la duchoise a la fresche color.
Or lor soit en aïde li veraiz Sauveor.
Vivïens l'aumacor ot assis Aigremont,
Tant ot paien entor et [aval] et amont
Que nes [peüst] nombrer nus hom en tot le mont,
Chascun jor [les] assaillent, moult afebliz les ont.
Et li mes [chemina qui plus] ne se repont,
Parmi l'ost des paiens droitement vers le pont.
La nuiz fu moult obscure, paien, qui Dex mal dont,
Escherguetoient l'ost a tot .v^c^. d'un front ;
Il ont veü le mes, demaintenant pris l'o[n]t ;
Vivïen l'aumacor l'a rendu Danemont,
Devant lui l'a esquiz, moult le bat et confont,
Les letres ont trovees, tantost [lire les font]
A .I. clerc renoie dont assez en l'ost ont.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Maugis o le fier vasselage
Com [illegible] l'esclave a l'estor el boschage.
Com se norri la fee qui ot cler le visage
41 vº Et coment il fu mestres a Toiete la large,
Tot l'errement li conte que il point ne se targe.
Quant li duz Bues l'oï, li cuers li assoage,
Ainc mes n'ot la duchoise tel joie en son eage,
Car perdu le cuidoit avoir [sanz recovrage],
Mes quant Charles l'a pris, grant duel a et grant rage.
Li duz Bues a parle a l'adure corrage :
« Baron, quel la ferons por Deu et por s'image?
Moult nos grievent a tort la pute gent savage.
Vivien l'aumacor [doi ge, Dex, grant hontage,
Qui nos fet vivre a tort et tot nostre heritage].
N'en ai hors de ceanz le vaillant d'un formage.
Or voel avoir secors a cels de mon lignage,
Et, se je faul a els, je vos di sanz [folage],
Morir nos covenra a duel et a hontage,

S'en auront reprovier cil de mon parentage. »
Moult par fu esmaiez li riches duz Buevon,
Il fet ses briez escrire a .I. clerc, Salemon ;
Ses corsiers les bailla sanz point d'arestison.
L'un envoie a son frere Girart de Rosillon,
Et li autres ira a Na[n]tuel a Doon,
Et li tierz a Dordone, ce dit au viel Aimon,
Li quarz au Valtamise a Renier le baron ;
N'i lest de son lignage a semondre nul hon ;
Mande que le secorre[nt] vers la geste Mahon.
« Sire, dient li mes, coment nos en iron
[Por] la gent Sarrazine dont tant [a environ] ? »
« [Moult bien, ce dist li dus, n'en aiez soupeçon].
Tot droit a l'ajornant paiens estormiron
Et vos vos en [irez de mer] tot le sablon. »
Et cil ont respondu : « A Deu beneïçon. »
A la pointe del jor, quant chante l'oiseillon,
Est duz Bues adobez et o lui si baron,
Ne furent qne .v^c^. chevalier et [jeldon] ;
Coiement s'en issirent de la vile a bandon.
Par devers la marine, le tret a .I. bojon,
Les gaites ont trovees que gardoit Danemon,
Et fu ensemble o els Corsabrins l'Arragon ;
Il oent des chevaus duc Buef la braidison,
Bien cuident que de l'ost soient lor compagnon,
Car dou duc ne se gardent que esmeüst tençon.
31, v° b. Corsabrins s'escria : « Qui estes vos, gloton,
Quant vos issiez de l'ost et si eschergueton ?
Vos avez empense aucune traïson. »
Et respont li duz Bues : « Vos i mentez, gloton,
Ainc hom de mon lignage n'en ot retracion. »
Le cheval esperone par grant aïrison
Et a brandie l'ante, destort le confanon,
Et a feru celui en l'escu au lion,
Que il li a percie le hauberc fremillon ;
Le cuer li a trenchie, le foie et le pomon,
Tote plaine sa lance l'abat mort el sablon.
« Aigremont ! escria, or i ferez, baron ! »
Quant li paien l'entendent, si sont en grant friçon,

Adont se sont torne a la deffencion.
La peüssiez veoir moult dure chaplison,
Tant elme esquartele et fendu tant blazon
Et trenchie tante teste par dessous le menton.
Si com fu comenciee la noise et la tençon,
S'en issirent li mes au riche duc Buevon
Par devers la marrine, n'i ot arestison.
Li mes s'en sont torne, n'i ot arestement,
Qui vont au duc Buevon querre secorrement
Encontre Sarrazins qui li cors Deu cravent.
Li duz Bues les conduit outre seürement,
Et puis est revenus ariere au chaplement
Que font as branz d'acier sor Sarrazine gent.
Les escherguetes ont mene si malement,
De .v.m qu'il estoient ne lessent vif que cent.
Duz Bues point le cheval qui ne cort mie lent,
Tint le branc d'acier nu par le pon a argent,
En sa voie encontra Danemon d'Abilent,
Merveilloz cop li done sor son elme [luisant]
Que li trenche et desbarre et le cercle desment ;
Sanz le tes empirier tant de la char emprent
Que plus de .m. chevox [en rest demaintenant].
Cil s'en torne fuiant, quant il la plaie sent,
Au tref a l'aumacor, s'escria hautement :
« Vivïens, gentilz hom, por Mahon qui ne ment,
Mort sont noz escherguetes a duel et a torment ;
Duz Bues [nos assailli] a l'esclarissement. »
L'aumacor [l'a oï], a pou d'ire ne fent,
Il escrie : « Paien, armez vos vistement. »
Il meïsmes ses cors cort a l'adobement.
Quant fu armez, si monte, la lance et l'escu prent,
Puis s'en torna [brochant], compagnon n'i atent,
Et vint la ou duz Bues fesoit tot son talent.
.i. chevalier [duc Buef] feri premierement
Si que parmi le cors le fer trenchant li rent,
Tant com hante li dure del destrier mort l'estent,
Puis escria : « Monbrant! ferez hardiement. »
Duz Bues de son vassal a moult le cuer dolent,
Vers l'aumacor torna [por prendre vengement].

Fol. 32, r° a.

Se Damedex n'en pense le pere omnipotent,
Ou li pere ou li filz [prendra ja finement].
Vivïens l'aumacor voit duc Buef aproismier,
Tant par est orgueilloz ne [le] prise .I. denier,
[Ains] a brochie encontre et [tret] le brant d'acier.
Li duz [Bues] d'Aigremont [l'a feru] tot premier
Sor le hiaume luisant qui fu poinz a ormier,
Ausinc li a trenchie com .I. rain d'ollivier,
La coiffe de desoz n'i valut .I. denier.
Les chevox li a rez en droit le henepier.
S'un petit le peüst li duz contremoier,
Tot eüst porfendu duz Bues son heritier.
[Sor le col dou cheval prist l'espee a glacier],
Le chief li a cope rez a rez dou templier.
Vivïen l'aumacor covint juz trebuchier,
Il est sailliz em-piez, [n'ot en lui qu'aïrier] :
« [Buef, dit il, par Mahon que je doi deproier,
Vostre cheval atent tot autre tel loier. »
Il est passe avant, l'escu prist embracier
Et empoigne le brant qui moult fet a proisier].
Tot droit en la poitrine fiert l'auferrant destrier,
Le cuer li a [fendu, li dus chiet en l'erbier].
Il est sailliz em-piez que se cuide vengier ;
Et l'aumacor li vet .I. moult grant cop paier
De l'espee trenchant, sor le hiaume d'acier
Que li fent et escroe et li fet debrisier
Et la coiffe deront sanz le test empirier.
Tant a pris de la char, mentir ne vos en quier,
Que plus de .C. [osta] des chevox au princier.
Se ne tornast l'espee ou pon au chevalier,
Occiz eüst son pere sanz point de recovrier.
Toz chancela duz Bues, pres ne chaï arier,
Li sanz vermaux li raie [aval jusc'au] braier,
Il escrie Aigremont et comence a huchier.
La veïssiez sa gent entor lui raloier,
A cheval l'ont monte, qui qu'en doie anoier ;
Vivïens est remes a pie desus l'erbier,
Durement veïssiez desus lui chaploier,
Par desus lui feroient .XIIII. chevalier

Que tot [le font a terre, voille o non, trebuchier],
Mes il [se dreça] tost, que moult [fu fort] et fier,
A l'espee qu'il tint [les] va si acointier
Que n'i a si hardi que ne face eslongier.
[De loing li lancent dars et sajetes d'acier],
En plus de .xxx. leus li font le cors [saignier];
Ja tornast desor lui .i. mortiex encombrier,
Quant Sarrazin i vienent li [glouton] losengier
Qui issent des herberges plus de .xxx. millier.
Quant li duz Bues [les voit], n'i ot que correcier,
De l'aumacor [que vit li estoveit lessier]
Que il li feïst ja la teste rooignier,
Mes Damedeu ne plot le pere droiturier.
Duz Bues fist .iiii. cors soner et grelloier,
Il et sa gent se metent ariere ou reperier,
En Aigremont s'en entre, n'i ot que correcier,
Puis fet les portes clore et les ponz redrecier.
[Et paien a cheval font l'aumacor puier,
Puis vont a la cite assaillir et lancier].
La peüssiez veoir fier estor comencier.
Cil dedenz se deffendent qui ne sont pas lanier,
Lancent perches et piex et traient li arcier,
Et jetent plonc bolant et poiz a grant brasier,
Que la gent paienor font [ardre et] graeillier:
[El fosse contreval en ot mort .i. millier].
L'aumacor Vivïens cuide viz enragier
Quant sa gent paienor voit einsi domagier,
Le retret fet soner, si fist l'assaut lessier;
As herberges s'en vont sanz point de l'atargier,
Iiec se desarmerent li felon pautonier.
L'aumacor Vivïens se fist deshaubergier;
Forment li oïssiez le duc Buef manecier,
Que il le fera pendre come larron fossier.
Mes il fet moult que fox de tel chose aflchier,
Par tens li covenra tot autrement pledier;
Car Espiez li ber, qui est mestre noncier,
Que Maugis envoia a Maiogres l'autrier
Au riche roi Brandoine por conte Hernaut aidier,
Erra tant durement et pensa d'esploitier

Fol. 32, v° a.

Que vint a Valdormant sus el pales plenier.
Espiez li cortoiz, quant vint a Valdormant,
Par les degrez monta el pales maintenant,
La trova roi Brandoine entre sa gent seant
Et Ysane sa mere o le cors avenant;
Il les a saluez de Deu omnipotent,
Et, quant il l'ont veü, bien le vont conissant,
Demandent com le fet Maugis le combatant.
« Ne sai, fet il, par foi, mes je vos di itant
Que je deça Moncler [m'alai de lui partant],
Que Charles l'emperere [de France la vaillant]
A assiz conte Hernaut [o le grenon ferrant]
Et Othon d'Espolice le hardi combatant.
La dedenz en Moncler [est Hernaus moult dolant],
Il n'en puet [riens issir forz oisel en volant].
Se Charles le puet penre, mal li est covenant.
Par moi mande Maugis que lor soiez aidant. »
Li rois Brandoines l'ot, si se lieve en estant
Et dit: « Foi que doi Deu le pere [roiamant],
Mon aiol secorrai, [n'irai plus demorant]. »
Lors fet sa gent semondre [chevalier et serjant].
En [assez petit] d'eure en ot assemble tant
Qu'[il] furent .xv.m. hardi et combatant,
A la voie [les] met Brandoines li vaillanz;
Ysane i vet la dame o le cors avenant;
Et Espiez les guie, [qui moult estoit sachant],
Par la ou mains de gent estoient [reperant].
Tant vont que ne demorent ne ne sont arestant
Ne mes que une nuit la ou sont ostelant,
[Tant qu']il voient Moncler sor la roche pendant.
Quant Ysane la dame le vet reconissant,
Au roi Brandoine dit: « Biaus filz, je vos creant
Que la fui ge norrie en cel pales plus grant,
C'est Moncler li chastiaus qui moult est avenant,
Dont sire est vostre aioel Hernaus au poil ferrant.
N'i a mes que .v. lieues, alons nos herbergant.
Espiet envoiez a Moncler tot avant
Qui dira que ci somes, moult en seront joiant.
v°b. Tiex i est esmaiez, toz sera rehetant. »

Ce dit li rois Brandoines : « Tot a vostre comant. »
Li rois Brandoines fet ses homes hosteler,
Tentes et paveillons et aucubes lever ;
D'un front en [peüssiez .IIIm. encontrer],
N'i a cel qui ne soit a demaine ou a per ;
Les pomiaus veïssiez luire et estenceler.
Cil nos iront le pas a l'ost Charle garder
Que n'i porra vitaille ne venir ne aler.
Rois Brandoine envoia Espiet a Moncler,
Conte Hernaut son aioel li rueve saluer,
Die li que le vient contre Charle tenser,
Si amaine tel gent ou moult se puet fier,
Car ja .I. n'en fuira por les membres coper.
« Sire, dit Espiez, bien li saurai conter. »
Il a pris le congie, si prist a cheminer,
A pie parmi l'ost Charle [s'en] vodra trespasser ;
N'ot que .III. piez de lonc, si pot plus [randonner]
Que mulez espanoiz ne chevaus d'otremer.
.I. enfanz de .VII. anz semble li bacheler,
Si en a plus de .C. qui [n'en veut mesconter],
Et set trestoz langages [cortoisement] parler,
Moult set [de traïson] d'engin [et de] rober,
De sa subjection ne se puet nus garder
Por ce qu'il est petiz et si set d'enchanter.
[Des que] vint a l'ost Charle, ne se volt arester.
[Lors dist ainz] qu'il s'en parte vodra [Charle mostrer]
.I. pou de son savoir, [et com] il set joer ;
Lors vint au tref roial sanz point de demorer.
[Enmi sist sor .I. paile Charlemaignes li ber],
Assez i ot barons que je ne sai nomer,
[Encore i] iert Maugis li gentilz bacheler.
N'ot puis li emperere loisir de l'afoler,
Tant li [truevent] entente li baron de Moncler
Au matin et au soir et main a l'ajorner,
Ne il por ses barons ne l'osoit maumener
Que li quens Hernaus tient que feroit [desmembrer].
Por ce le fet li rois dedenz son tref garder
Que il ne li peüst par engine eschaper;
L'ot fet de ferrement si chargier et torser

Que il ne [se] pooit movoir ne eschaper,
Mes mielz venist a Charle que l'en lessast aler,
Car einçoiz que il voie le matin ajorner
Le fera moult Maugis traveillier et irer,
Espiez entre el tref por Charlon [enchanter],
Por ce qu'il fu petiz ne li volt on vaer.
Quant il conut Maugis et prist a aviser
Chargie de ferrement que tot le fet quasser,
Adont a si grant duel, le sen cuide desver,
Petit prise son sen, se ne l'en puet oster.
Espiez fu dolenz forment a grant iror,
Que Maugis estoit la einsi a grant dolor,
Por ce velt a Charlon fere .I. pou de peor.
Maugis l'a coneü, n'ot mes joie gregnor,
Volentiers i parlast s'il en eüst lessor.
Espiez s'aresta devant l'empereor,
Charles le regarda, si a dit par amor
[Que mes] si bel enfant [n'avoit veü] nul jor;
Il li a dit : « Mes enfes, dites moi par amor,
Ou alez vos ? dont estes ? [ou sont voz conditor] ?
Et qui vos conduit ci ? n'en soiez menteor. »
« Sire, dit Espiez, Jhesus le creator,
Mes de mon errement vos dirai la verror.
Je sui nes de Tolete, filz d'un tresgeteor,
[Il ne fu si bon mestre] jusqu'en Ynde major,
De son mestier m'aprist et de ses geuz pluisor,
Tant en sai que vos onques ne veïstes meillor
Com je sui, et si sai de bons mestiers pluisors :
Je sai bien afetier ou faucon ou ostor
Et do[n]ter par [mestrie] .I. destrier correor ;
Bien sai conter et lire et sui bon chanteor ;
N'onques mes ne veïstes nul tel enchanteor ;
N'onqnes ne fui a home duc ou prince ou contor,
Se je voil, que sa fame ne m'amast par amor.
Or est mes pere morz, si voiz querrant segnor. »
« Par .S. Deniz, dit Charles, moult es de grant valor.
Ne fust une destrece o moi fust li sejor ;
Por les dames qui t'aiment ne voeil pas le sejor ;
A mes barons puissanz feroies deshonor,

Se les fames t'avoient pris d'amer par amor.
De la moie meïsmes auroie ge peor,
Por ce qu'es enchanteres et sez de tel labor.
Fol. 33, r° b. Mostre nos de tes geuz la mestrie et la flor.
Je te donrai assez, se es tel j[u]gleor. »
« Sire, dit Espiez, volentiers sanz demor ;
Vos en [aurez] assez, ja n'en aiez freor,
Car de bons et de maux en verrez ja pluisor. »
Li tres fu biaus et genz d'un paille de Tudelle,
Et la place fu large, tot sistrent en roelle,
Charles el faudestuel li rois d'Aiz la Chapelle ;
Tuit furent mu et quoi, n'i ot nule favelle.
Espiez .I. chapel prist de flor de cenelle,
[Sel met sor la jonchie] qui ert fresche et novelle,
Puis a feru desus d'un rain d'une ollivelle.
.I. enchantement fist ou ot mestrie belle,
Que aviz fu a Charle que desus la praelle,
Del chapel de bonet, qui fu fez a Nivelle,
Sailli demaintenant .XXXI. pucelle :
Vestues sont d'orfroi, a petite memelle,
Les chies tiex com [or fin] qui luist et estincelle,
Les boches ont vermeilles come rose novelle
[Et plus souef oulant que encens ne quenele].
Qui la plus lede esgarde, de fine amor novelle
A plus espris le cuer et volete et sautelle
Que qui l'averoit point parfont d'une estencelle.
L'une chante sonez et l'autre [lai de] vielle,
La tierce baule et tresche et la quarte [frestele] ;
Chascune chante lai ou [rote] ou chalemelle,
Onques mes melodie ne fu el mont tant belle.
L'enchantemenz fu [fier], por voir le voz pleviz,
Car a toz fu ensemble et a Charlon avis
Que si grant joie font les dames as cler viz
Que cuident trestuit estre en gloire em-paradiz.
A pou que ne s'endort Charles de .S. Deniz ;
Moult en rit bonement li bons lerres Maugis.
Li [enchantemenz faut] et a finement priz.
Charles li emperere en a durement riz,
Il en a apelle ses duz et ses marchiz :

« Segnor, [foi que doi] Deu qui en la croiz fu mis,
Onques mes menestrel ne vi si bien apris.
Je ai este en gloire, ce m'a este aviz. »
Et respont Espiez : « Emperere gentiz,
Ja en verrez .I. autre qui encor volt [tex] .X. »
Il fiert sur le chapel, tantost en sont sailli
1. 33, v° a. .II granz serpenz crestez et .IIII. coquatriz,
Escorpions et tygres plus de .LXVI.
Qui s'entrecombatoient come deable vis.
N'i vosist l'emperere pas estre por Paris,
Que li serpent felon l'ont par les james pris
Et l'abatent a terre, por pou ne l'ont malmis.
L'emperere reclaime Jhesu de Paradiz
Que de mort le deffende des serpentiaus petiz,
N'i vosist l'emperere pas estre por l'aris,
Il reclaime .S. Jaque et le ber .S. [Denis]
Que de mort le deffende et que ne soit honiz.
Moult par fu orgueilloz icil enchantemenz,
Car aviz fu a Charle et a tote sa gent
Que leanz ot de bestes si grant toeillement
Que il ne garde[nt] l'eure qu'il muire[nt] a torment,
[Et que] se combatoient [ensemble li serpent]
Et jetent feu et flambe issi espessement
Que toz li paveillons en alume et esprent
Et que Charles meïsmes a sa barbe le sent :
A ses .II. mains la tire que pels en oste cent ;
Et fiert l'un poi[n]g en l'autre et menu et sovent
Et se voe a .S. Jaque et au ber .S. Vincent.
Espiez et Maugis en rient [bonement],
Mes le jor firent Charle correçoz et dolent.
Cis enchantemenz [fu orrible durement],
Et, quant [ce fu venu] que il prist finement,
Charles ne fust si liez por l'or de Bonivent,
[Et] dit a Espiet : « Amis, a moi entent.
Onques mes ne vi home de si bon escient,
Le matin te ferai paier a ton talent ;
Il est tenz de soper, li vespres nos [sozprent]. »
« Sire, dit Espiez, grant merciz vos en rent ;
Encor vos ferai autre, se vos vient a talent. »

« Naie, dit l'emperere, trop me va malement.
Por .I. pou que ne m'as jete hors de mon sen,
James ne cuidai vivre de cest jor en avant. »
[Lors] fu prez li sopers, sel pristrent lieement,
Apres vont li baron a lor herbergement.
Charles se va cochier que plus il n'i atent,
Eschergueter se fet li rois moult noblement,
Fol. 33, v° b. Mes je ne cuit que ce li vaille ja neent
Que ne perde ainz le jor vaillant .M. marz d'argent,
Se Dex sauve Espiet et Maugis ensement
[Que] Charles tient prison en si grant ferrement,
[.II. roncins nel portassent ne une fort jument].
Si le garde duz Sanses, o lui Miles d'Aiglent,
Elinanz de [Nivelle] et Girarz ses parenz,
Male garde en feront, je le sai vraiement,
Ainz que viegne li jorz ne l'esclarissement.
[L]i quatre baron gardent Amaugis le membre
Que Charles l'emperere lor avoit comande,
Mes par tens en seront correcie et ire.
Espiez fu [lez l'uis] venus et [acotez],
Maugis set que por lui est ilec arestez,
Or covient que ses sens soit ileques mostre,
A Espiet fet signe que ja ert eschapez.
Quant li folez [le voit], si est em-piez leve,
Tot entor les barons en est trois tors ale,
Lors sont tot meintenant [autresi acoise]
Com s'il fuissent del siecle feni et trespasse;
Ne s'esveilleront mes, si sera ajorne,
Si les a Espiez li folez enchante.
Lors s'en vint a Maugis, si l'a aresone :
« Sire, venez avant, trop avez demore. »
Oster li volt les ferz dont il ert [encombre],
Mes il [sont si pesant et batu] et rive
Que n'en ostast .I. seul por l'or d'une cite.
Quant Maugis l'a veü, si a .I. riz jete.
Adont a fet .I. charme dont il estoit pare
Ou trestot li deable sont destraint et nome,
Si que n'i a charcan, tant soit de fer cloe,
Qu'[il ne soit d'entor lui] tot em-pieces vole.

Il est sailliz em-piez, .IIII. foiz s'est mollez,
Puis dit : « Bien ait Baudriz qui si m'a doctrine. »
« Alons nos en, biau sire », dit li folez senez.
« Amis, ce dit Maugis, [il] vos soit creante,
Mes ainz aurai mengie tot a ma volente. »
Adont en sont endui parmi le tref ale.
Tuit cil qui sont leanz sont si fort enchante
l. 34, r° a. Et Charles l'emperere li forz rois corronez,
Que il n'ont d'els movoir force ne poeste ;
Et ja eüst Maugis Charlemaigne afole,
Se ne fust Espiez qui [li] a devae,
[Qui] li dit que li regnes [en] seroit [deserte].
Et seroit de tel prince moult granz desleautez.
Et respondi Maugis : « Tu as dit verite,
Car de sa mort seroit li quens [Hernaus rete]. »
Il s'en vient a Charlon, par les braz l'a cobre,
Et li a mis el pon le bon branc acere,
.I. chapel fist de foilles a Sanson [l'adure],
Dant Milon de charbon a moult bien maschere ;
Lors fu il ausi noirs, je vos di par verte,
Com s'il eüst charbon tote jor manovre ;
Et le conte Elinant a le grenon cope,
Et apres a Girart tondu et bertaude,
.I. grant baston pesant li a el [col pose].
Puis ont pris pain et vin et .I. paon larde,
Si ont ilec meïsmes a lor [talent] sope.
Il fu a l'ajornant que il ont si ovre,
Puis ont brisie les coffres qu'il ont leanz trove,
N'i lessent escuelle ne henap sororre
Ne or fin ne argent que [il] n'aient robe ;
.I. fort somier en ont et chargie et torse.
Maugis vest .I. hauberc et .I. elme jesme,
.I. espee trenchant a ceinte a son coste,
Sor le cheval meïsmes l'empereur est montez
Qui est assez plus blanz que ne soit flors de pre.
[.II.^{m}] marz l'avoit l'autre jor achete.
Maugis prist une lance, s'a .I. escu cobre.
« Espiez, dist Maugis, [nos avon] oublie,
Car il ont de vitaille en Moncler povrete,

[Et çaiens en a plus qu'en demi cest rene]. »
Ce a dit Espiez : « [S'en prenon a plente]. »
.xv. somiers en chargent que n'i ont demore,
N'i lessierent qui vaille .i. denier monee ;
Maugis a a Charlon le congie demande,
Il meïsmes le prist, a Deu l'a comande.
Andui issent del tref, si sont achemine,
Les somiers que il mainent ont durement haste;
Par cels qui escherguetent [sont moult araisonne].
Fol. 34, r° b. Il se font marcheant, par tant sont eschape.
Jusqu'au pont de Moncler ne se sont areste,
Ilec lor [est] aviz qu'il sont a sauvete.
Maugis et Espiez ont mene les somiers
Tant qu'il [sont] a Moncler au pont sor le rochier.
Maugis prist Espiet adont a aresnier.
« Amis, vient li secors ou tu alas l'autrier? »
« Oïl, sire, fet il, mirabilloz et fier.
Brandoines vos amaine de gent .xxx.m.,
Ysane vient sa mere qui a le cors deugie,
A .ii. lieues de ci les fiz hersoir logier,
A Moncler m'envoierent la parole noncier. »
« Bien ait qui t'engendra, dit Maugis li guerrier,
Car onques mes ne vi si vaillant chevalier.
[Tu t'en ira leens conte] Hernaut rehetier,
Et g'irai a Brandoine por ses oz conseillier. »
« Sire, dit Espiez, bien fet a otroier. »
Lors s'en torna Maugis et broche le destrier,
Et Espiez apelle maintenant le portier
Et il vint a la porte a .xxx. chevaliers.
N'i voit forz Espiet et les .xv. somiers.
[Adonc oevre] la porte, [fet] le pont abessier,
A conte Hernaut le mainent qui se fesoit chaucier.
Ilec fu Foxsifie et [li autre escuier] ;
Quant il voit Espiet, si le cort embrachier,
Puis a dit a Hernaut : « Gentiz [quens droiturier],
Veez ci l'ome el monde que Maugis a plus chier.
C'est cil que li oïstes l'autre jor tant prisier. »
Li quens Hernaut l'entent, si l'est alez besier,
Puis li enquiert [noveles] dont a grant desirier.

« Sire, dit Espiez, mentir ne vos en quier.
Cez somiers vos a ci fet Maugis envoier
Qu'il embla orre a Charle l'emperere au viz fier.
Issuz est de prison que n'i ot encombrier,
Mes il s'en vet a l'ost [garder et avancier]
Vostre neveu Brandoine qui ci vos vient aidier,
Et vostre fille Ysane qui a le cors legier,
Et amainent de gent plus de .xxx. millier.
Par tens vodront le roi de France correcier. »
Quant Hernaus l'entendi, Deu prist a gracier.
. 34, v° a. Qui veïst la contesse plorer et lermoier
Et por cele novelle Espiet embrachier,
Par le chastel se prenent trestuit a leecier.
Or dirons de Maugis qui prist a chevauchier
Par dejoste l'ost [Charle, le tret a .I. arcier].
Quant il vint outre l'ost [le pendant d'un rochier],
Trova escherguetant Lambert le Berrivier
Et ot ensemble o lui .XL. chevaliers.
Il ont veü Maugis errer et chevauchier
Sor le blanc cheval Charle qui [France a a baillier].
Lambers devant toz point le tret [d'arbalestier],
Encontre vet Maugis, sel prent a aresnier:
« Vassal qui estes vos, por le cors .S. Richier,
Emble avez, je croi, cel auferrant destrier. »
« Voire, ce dit Maugis, ja ne le quier noier,
A Charle l'empereur; j'en avoie mestier.
Maugis sui li larron que tenoit prisonnier,
Mes je n'en aurai ja nul vilain reprovier,
Car a lui pris congie quant je dui reperier.
[Il ne me sona mot], si fist moult que lanier,
[Mes] riches hom ne prise le povre .I. sol denier. »
« Maugis, ce dit Lambers, vos revenrez arier. »
Et Maugis respondi: « En vain vos oi pledier,
Mielz aim ça a fuir que arier reperier. »
Et, quant Lambers l'oï, si a point le destrier,
Et Maugis contre lui ne se volt atargier.
Merveilloz cops se donent es escuz de quartier,
Desoz les bocles d'or les font fendre et percier
Et les hauberz dou doz derompre et desmaillier.

Lambers brise sa lance com .i. rain d'ollivier,
Et Maugis le fiert si qu'il l'abat dou destrier.
An cheoir li a fet le braz destre brisier,
Lors i vienent si home sanz point de l'atargier:
Quant le voient blecie, n'i ot que esmaier,
Entor lui s'[aünerent] por le braz reloier;
Et Maugis s'en torna parmi .i. val plenier,
Mes n'i ot si hardi qui l'osast enchaucier.
[Tot environ] Lambert, qui ot le braz brisie,
Fol. 24, v° b. [I sont venu si homme ensemble et alie];
Maugis lessent aller que ne l'ont enchaucie;
Et li lerres a tant erre et chevauchie
Que il voit l'ost Brandoine enz [en .i. val logie].
A .ii. trez d'arbaleste delez .i. gaut foillie
Encontra Nemelon et Galeran de Bie
Et .xx. de l'ost Brandoine qui moult erent prisie;
Maugis les reconut, [s'a l'hiaume] deslacie.
[Li baron le] conurent, [trestuit] l'ont embracie,
A l'ost l'en ont mene, de lui sont forment lie;
Au mestre tref real sont descendu a pie,
Brandoine ont encontre, car il li fu noncie,
Et Ysane la dame qui ot le cors deugie.
Einçoiz que peüst estre auques deshaubergie,
L'ont plus de .xxx. foiz acole et besie.
Quant il fu desarmez, de draz apareilliez,
Lors fu del conte Hernaut durement aresniez.
Maugis a dit tout l'estre que n'en a point noie.
Adont a rois Brandoines jure et fiancie
Que de lui [iert ja] Charles une lieue aprochiez;
Lors comande moult tost li hernoiz [soit] chargie.
Il fu fet maintenant que n'i ot delaie,
A la voie se metent tuit serre et rengie:
Il fu encor matin, petit fut esclerie,
Encorre feront Charle dolent et correcie,
Qui estoit a son tref [au giron entaillie]
O les .iiii. barons ou Maugis l'ot lessie.
Tant que furent par l'ost leve et atirie,
Et paveillon en [vindrent] li haut [home prisie]:
Quant il voient le roi, moult en sont merveillie,

[Et les .III.] barons einsi apareilliez
Lors sont desenchante et trestuit esveillie.
Quant Charles la se trueve, moult en est [aïre],
Por quant de ce qu'il voit [s'estoit] riz par faintie,
Puis a dit au duc Sanse : « Amis, par amistie,
Et qui vos a chapel de blanc fuerre baillie ?
Il vosist miauz de roses et just plus envoisiez.
Come fol natural vos voi apareillie. »
« Sire, ce a dit Sanses, tort dites et pechie.
Si m'aït Dex de gloire, moult ai le cuer irie
35, r° a. Que gabez sui de vos et si contraloiez.
Avez vos Elinant si le grenon trenchie ?
Je croi que li avez a cel branc rooignie.
Le poi[n]g avez enfle de trop fort empoignier. »
« Naie, ce dit li rois, n'ai pas tant foloie.
Dolenz sui de Girart qui a le sen changie,
Qui s'est si atornez come fox enragiez,
Bertaudez come fox et einsi rooigniez ;
Or nos gardons de lui puisqu' a le sen changie.
Sachiez de verite que moult sui esmaie
Et si haz moult celui, de verte le sachiez,
Qui nos a en tel guise honi et avillie,
Et le duc Milon a einsi chalemaschie
Que il resemble fevre qui anuit ai[t] forgie,
Ou que il ait charbon ovre et manoie. »
Quant Miles l'a oï, moult s'en est [corocie],
Et tuit sont amorti nis li plus envoisie.
A iceste parole que je vos conte ci,
Vindrent les escherguetes correçoz et marri
Qui lor segnor aportent [quens Lambert de Berri]
A qui Maugis avoit le braz brisie par mi,
Si dit a l'empereur : « Rois, vos estes honi.
[Maugis s'en est estorz, anuit s'en est fui],
Il s'enfuit de Moncler que trop [est desgarni].
Quant de vos fu [tornez], onques n'i reverti.
Il prist a vos congie, quant il s'en departi ;
Ce nos dit il si haut que on bien l'entendi ;
Ensemble o lui enmaine vo bon cheval flori.
Encontre lui jostai, mes il me meschaï ;

Il m'a le braz brisie qu'a paines ert garri.
Ne serai mes aese. si sera astelli. »
Quant l'entent Charlemaignes a pou dou sen n'issi.
« Par .S. Deniz. dit Charles, il nos a escherni.
Par lui sont mi baron vergonde et honi
Et par le petit lerre qui hersoir vint ici.
Qui sembloit petiz nains quant l'eüsmes choisi ;
Moult set de male honte, je le sai bien de fi.
Cuidai ce fust .1. enfes quant je premier le vi ;
De lui ne me pris garde que me menast einsi. »
« Sire, dit Elinanz, vos fustes assoti
Fol. 35. r° b. Quant vos ne l'afolastes de ce bon branz forbi,
Et cel petit larron ne trenchastes par mi.
Ce sembloit .1. fuirez tant par le vi petit,
James je ne cuidaisse de honte seüst si. »
« Elinanz, dit li rois, par le cors. S. Remi,
Encor l'en sai bon gre quant il ne me bati,
Ou a trestot le mains le chief ne me parti.
De vos n'eüsse aïde tant estiez endormi ;
Enchantez nos avoit li cuivers maleïz,
Mes je fiz que musarz [que pieça nel] pendi.»
Ez vos le seneschal qui s'escrie a haut cri :
«Emperere de France, vos estes maubailliz ;
Anuit vos est emblee, par foi le vos pleviz,
Tote vostre vesselle d'or et d'argent burni.
Si n'avez de vitaille vaillesant .1. espi :
Ennuit n'en ment deiree en cest grant ost bani,
Toute est emble[e] ovec, moult sommes desgarni.]»
Lors [est] Charles dolenz, onques mes ne fu si.
« Ahi, dit il, [Maugis], traïtres, foi menti,
Damedex te confonde, tant m'auras hui marri.
Baron, conseilliez moi, par la vostre merci. »
« Sire droiz emperere », dit li conte Landri,
.1.traïtres felons, [frere fu Amauri],
[Cil dui orent] au conte Hernaut tel plait basti,
Par quoi li rois de France l'ot de guerre envaï;
Il dit a l'empereur : « Or oiez que je di,
A .vc. chevaliers corrajoz et hardiz
Envoiez tost en fuerre, par teus aurez coilli

Jusqu'a .I. mois vitaille passe et acompli ;
Tant assailliez Moncler et par nuit et par di,
Tant que soit pris Hernaus et li regnes gasti. »
« Vos avez bien parle, li rois li respondi,
Au [conte] Hernaut sera li domages meri
Qu'anuit m'a fet Maugis li cuivers maleï,
Et li petiz foiznez qui lerres ert ausi.
Damedex les confonde qui onques ne menti. »
Charlles li emperere ne se volt demorer,
.V^e^. chevaliers fet isnellement armer,
En fuerre les envoie por la terre [praer],
Le païs conte Hernaut escillier et [gaster],
. 35, v° a. Et au conte Amaurri les comande a guier
Qui het le conte Hernaut [a la teste] coper.
De l'ost [s']en sont issu, prenent a cheminer,
Eincoiz que il reviegnent, [jel] vos di sanz fauser,
Covendra au plus fort le fuerre comparer.
Li rois Brandoines vient, qui [est gentil et ber].
Et amaine tel gent [ou moult se puet fier].
Maugis fet l'avangarde a .V^e^. bacheler
Armez sor les destriers, hardiz come sengler ;
A l'entree d'un val, a .I. tertre monter,
A veü cels que Charles ot envoie forrer :
.I. bore riche et [manant] orrent fet [embrasier],
Moult oïssiez [as] gens conte Hernaut reclamer.
Maugis entent [le cri et la gent] doloser,
Il a dit [a sa gent] que il dut governer :
« [Baron], franc chevalier, [or tost] d'esperoner
[Sor François qui l'onor assaillent de Moncler].
Or i parra es quiex je me porrai fier. »
« Sire, font li baron, or pensez de haster,
Dehait qui vos faudra tant com puissons durer. »
Maugis destort s'ensegne, si la let venteler,
Enfreci as François ne se volt arester.
Maugis fiert le premier sor son escu bocler,
Desoz la bocle d'or li [fet fraindre et troer]
Et l'oberc de son dos derompre et desaffrer ;
Tres par mi leu del cors li fet le fer passer ;
Tant com hante li dure, l'a fait mort craventer,

Puis escrie : « Maiogres, ferez i, bacheler ! »
Sa gent l'ont entendu, as Franz se vont meller.
La peüssiez veoir tant pesant cop doner
Et [fraindre] tant escu et tant elme quasser.
Li duz Amaurriz broche, va ferir Guinemer
.i.baron de Maiogres qui moult fist a doter,
Moult le pooit Maugis et rois Brandoine amer ;
Mes li duz Amaurriz en fist l'ame sevrer,
Que tel cop li dona qui qu'en doie peser,
Devant Maugis le fist juz a terre verser ;
Et quant Maugis le voit, le sen cuide desver.
Moult fu dolenz Maugis quant Guinemer fu mort,
Qu'il n'avoit en la rot .i. mielz a son acort ;
Le cheval esperone tot contreval .i. ort ;
Le duc Amaurri fiert en l'escu nuef et fort
Fol. 35, v° b. Que li fe[n]t et desploie et l'oberc li desclot ;
Sor le coste li trenche la char sanz nul resort,
Ja l'eüst mort jete quant sor destre [s'estort].
Dit li duz Amaurris : « Venus sui a mal port. »
Lors s'en torne fuiant a moult grant desconfort.
Il n'i arestast mie por le tresor Godort,
Ses forriers a guerpiz fust a droit ou a tort.
Quant li duz Amaurriz a Maugis coneü
Que por .i. seul petit ne l'a mort abatu,
Fuiant s'en est tornez a plain col estendu ;
Ses homes lest combatre, mal conduit ont eü ;
Il s'en fuit a l'ost Charle dont il estoit meü.
Tant a point que il est au tref real venu,
As piez l'empereor est a terre cheü.
Quant le voit l'emperere, forment fu esperdu ;
Li bernages le lieve qui entor le roi fu,
Li rois li demanda : « Amaurriz, dont viens tu? »
Et il respondi : « Sire, del pui de Montagu.
Ilec nos vint Maugis li lerres malostru,
O lui plus de mil homes armez et fervestu.
Lambers [le devoit hui fuiant avoir] veü :
[Si] li brisa [le] braz, [il me ra confondu].
Rois, car secor tes homes a force et a vertu,
Ou il seront tuit mort, recreant et veincu. »

Quant li rois l'entendi, s'a grant dolor eü,
.xv.m. en a fet monter toz esleü,
[Guier les commanda dan Landri] le chenu.
Moult par fu correciez Charlemaignes li rois,
Il a fet adober .xv.m. François ;
[Conte] Landri les baille [qui tenoit Vermandois],
Frere au duc Amaurri [.i. traïtor renoiz],
Par qui li quens Hernaus a eü moult sordoiz ;
Mes il le comperra ainz que viegne li soirs.
Il chevauchent serre par moult ruiste bofoiz,
Mes [il ne sorent tant haster les palefrois]
Por les forriers rescorre, ne soient mort einçoiz ;
Onques sanz mortel plaie n'en eschapa que troiz :
Li .i. en ot nom Hues et fu nes d'Estampoiz,
Et li autre baron Baugentin qui tint Bloiz.
Cels enchauce Maugis [o] le branc viënoiz
Sor le destrier [corant] qui fu blanz come noiz,
Qu'il ot emble a Charle o son autre hernoiz.
Maugis a regardo par devers .i. marroiz,
S'a veü de l'ost Charle les penons a orfroiz,
Ot le bruit et la noise des auferranz Norroiz,
Ce n'est [mie] merveille s'il en fu en effroiz.
Il a lessie [les contes], si retorne manoiz.
Li dui baron qu'il chace voient venir François,
Ne fuissent pas si lie por tot l'or d'Arraboi,
Lors retornent ariere [a Maugis] par desroi
Et escrient a lui : « Gloton, n'i garriroiz ;
Ne vos i volt la fuite la monte d'un Bascloiz. »
Lors retorne Maugis qui fu preuz et cortoiz,
Tint le brant entese au pon d'or arraboiz
Et fiert de Biauvesin le baron Ermenfroi
Que l'iaume li trencha, n'i valut .i. Puioiz,
Et le hoberc desus qui fu Costentinoiz ;
Deci qu'en la cervelle li conduit l'acier froiz,
Mort l'a juz abatu, puis dit : « Or est sordoiz.
La terre au conte Hernaut te met hui en defoiz. »
Quant Maugis a veü Hermenfroi mort a terre,
Il broche le destrier, si va l'autre requerre,
Mes cil ne l'atendist por tot l'or d'Engleterre,

36, r° a.

Vers le secors qui vient en va fuiant grant erre.
Maugis nel volt chacier, mes ariere repere,
Car il set bien de voir n'i porroit rien conquerre
Por la gent Charlemaigne qui vers aux se desserre.
Bien set que pou vodroit encontre tant sa guerre.
Entre tant com Maugis ot si fet son messel,
Sont [aprochié] François, Angevin et Mansel
De Maugis le larron le tret a .i. quarrel,
Et, quant il l'a veü, si s'en torna isnel.
Il li ont escrie: « [Par le cors] .S. Marcel,
Encorre hui vos ferons comparer le cembel. »
Quant Maugis l'[entendi] ne li fu mie bel,
Il apelle sa gent d'un [petitet moncel]
Et il sont meintenant venu a son apel,
Serreement chevauchent tot le fonz d'un vaucel.
Et François se desrangent d'un petit tertrisel,
Plus tost [s'i] vont ferir que [faus n'asaut] oisel.
Fol. 36, r° b. La peüssiez veoir grant noise et grant [revel].
Mes trop a pou de gent Maugis li damoisel,
Il broche li destrier, tint l'escu en chantel,
Et a pris une lance d'Engorran de Bordel ;
Fiert Gui de Monloon .i. chevalier novel
Que l'escu li percha ausine com [.i. burel],
Et le haubere li trenche et fause le clavel,
Parmi le cors li fet passer le penoncel,
Mort l'a juz abatu desoz .i. [arbroisel],
[Au chaïr li brisa la lance enz el forcel],
Puis escrie : Maiogres ! plus fiers d'un lioncel.
Lors comence la noise, li criz et li messel,
Et Maugis tret le branc dont trenche li cotel,
Sor son elme luisant ala ferir Ansel,
.i. sodoier moult riche qui tint Ham le chastel ;
L'iaume li a trenchie, ne li volt .i. gastel ;
Trestot l'a porfendu, s'en abat le cervel,
Mort l'a juz abatu tres enmi le prael,
Puis escrie les siens ; « Ferez i, damoisel. »
Lors comence li criz, la noise et le cembel.
Mes Maugis n'a deport ne joie ne revel,
Car moult [ot entor lui de gent felon] tropel,

[Et si ot] desconfi .I. autre fier cembel,
Et cil sont si preudome de cui il est chael
Que li .I. ne fuiroit por l'or de Mongibel,
Ainz [lor saudront tot hors del ventre li] boel.
Li jorz fu biaus et clers, si fu None passee,
Quant fu recomencie cele pesanz mellee,
Mes la gent Maugis est travaillee et penee,
Car .I. otre bataille orrent desbarretee,
Et la Charle qui vient est fresche et reposee
Que li quens Landris a et conduite et guiee;
L'ensegne Charlon porte, car il li a livree,
Moult ot au conte Hernaut sa terre degastee.
Maugis le conut bien a la targe doree,
Car Hernaus li ot bien descrite et devisee;
Maugis point le cheval de moult grant randonee,
Tint le brant antese, la targe enchantelee,
A .V.^c^ chevaliers chascuns lance levee;
La ou il voit l'ensegne de France la loe[e]
Que li forz quens Landris i avoit aportee.
fol. 36, v° a. Ilec ot environ mainte teste copee.
Maugis point le cheval, s'a la targe acolee,
[Conte Landri trouva qui sa gent a menee],
Merveilloz cop li done sor la targe doree
Que il li a perchiee et fendue et quassee,
Trestot l'a porfendu desi en la corree,
Mort l'a juz abatu et l'enseigne est versee.
De cestui est la guerre au conte Hernaut finee.
Quant François l'ont veü, moult fu granz la criee,
Au cors torne la gent qui [ert] de sa contree,
Et la mesniee Charle i fiert de randonee,
Maugis et sa gent sont ariere [reculee],
L'ensegne Charlon ont contremont relevee,
Lors ont la gent Maugis ilec avironee;
Moult i fu granz la noise et moult forz la criee,
Et fu granz li meschies a icele assemblee,
.V^c^. a .XV.M., c'est veritez provee;
Mes il se deffendirent come gent aïree,
La veïssiez doner mainte pesant colee.
Maugis fu abatus a terre enmi la pree

[illegible]
[illegible] a Charlon [illegible]
[illegible] Maugis [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Maugis fu [illegible]
Et voit morir sa gent [illegible]
Car trop fu granz la [illegible] gent [illegible]
Maugis a regarde par [illegible]
Voit Espiet venir [illegible] Baiart [illegible]
[illegible] est de Moncler par la porte [illegible]
Por parler a Ysane la roine [illegible]
Baiarz parmi [la gent] [illegible]
Plus que ne fet seraine ne [illegible] :
Maugis le conut bien li bons filz de [illegible].
Mes n'a tant de pooir qu'a li aler li [illegible].
Tant par le tienent cort icele gent françoise.
Maugis sona .I. cor de beste olifanoise.
f° 88, v° b Espiez li dona qui l'embia a Montoise.
Il reconut le cor qui [bondist et] brandoise
Et voit la grant bataille qui de rien ne s'achoise :
S'or ne secort Maugis, ne se prise Pugoise.
Enmi la plus grant presse qui plus estoit espoise,
La trestorne Baiart que il moult forment proise :
Ne suezfre que nuz hom environ lui [s']adoise,
Les chaillouz et les pierres fet saillir .I. toise.
Espiez li folez durement le mestroie,
Par desus les arçons n'a rien de lui c'on voie
Forz que le hiaume cler qui luist et reflamboie.
François s'en merveillierent, ne sevent qu'estre doie
De tel petit folet qui tel cheval mestroie.
Espiez point Baiart forment et esperone
Parmi la grant bataille qui moult estoit felone ;
[Del bruit que il demaine, le païs en resone]
Tant que vint a Maugis a la fiere persone.
Tant i ot de la gent Charle qui tint Perone,

Que Maugis sa deffense moult petit li fuisone.
Espiez voit la gent qu'entor lui avirone,
[D'ire et de mautalent son cors i abandonne.
Il a brandi la hante et Baiart esperonne
Et fiert .I. soudoier qui fu ne de [Hantonne],
Moult amoit durement de France la coronne ;
Espiez le fiert si, qui a cuer de personne,
Que escu ne hauberc ne li vaut une gonne.
Parmi le gros del [cuer] la lance li tronçonne,
Puis crie a haute voiz : Moncler ! et abandonne].
François ont regarde sa petite personne,
[Merveillent soi que] nains isi ruistes cops done.
François oent crier l'ensegne au conte Hernaut,
Bien cuident que il viegne a son esforz plus haut,
Deguerpi ont Maugis, si s'alient el gaut ;
Et Espiez descent [qui a Maugis] ne faut,
S[i] li livre Baiart et il es arçons saut.
Il ne fust pas si liez de l'avoir l'amiraut,
Com il fu de Baiart qui de corre fu baut.
Maugis a tret l'espee, va ferir [Clairembaut]
.I. baron Charlemaigne qui tint Chasteleraut :
Li hiaumes ne la coife ne li volt .I. bliaut,
Jusqu'es denz le porfent cui soit bel ne cui chaut ;
Mort le trebuche a terre coment que li plaiz aut.
Apres lor a occiz Jocelin et Beraut,
Li .I. tenoit Brebant et li autres Hainaut.
Dont monta Espiez sor le destrier Beraut.
a. 6250 Quant Maugis fu monte sor Baiart en la sele
[Et ot çainte Froberge dont trenche l'alemele],
Ne fust mie si lie por tot l'or de Tudele ;
A .I. gresle sa gent demaintenant apele,
N'en puet .C. assenbler dont le cuer li flaele,
Plus de .V^c. en gisent delez une conbele.
j, v° b. Maugis a regarde contreval la praele,
Voit venir roi Brandoine a compaignie bele,
Bien sont .XV^m. hommes qu'il conduit et chaele.
Maugis en a tel joie, tot le cuer li sautele,
A suens dist : « Or avant, com bone gent isnele.
Vez l'ensaigne Brandoine qui contre vent ventele.

Ja i perdra Charlon le roi de la Chapele. »
Adonques recommence l'estor et renovele.
Atant ez l'ost Brandoine le fonz d'une vaucele,
Et li rois vient devant el destrier de Castele
Qui le porte plus tost que ne vole arondele ;
Joste lui sist arme Joceran dOrbendele
Et li dus Amelons et li quens de Morele
Et ses oncles Anseis qui sire ert de Castele.
La mestre ensaigne porte Joceran d'Orbendele.
La oïssiez tel cri, tel noise et tel favele,
Li païs en tentist et de mer la gravele.
Venuz sont a l'estor contreval la praele.
La veïssiez vos fere de lance mainte astele,
Trenchier testes et poinz, voler sanc et cervele,
Maint destrier auferrant traïner la bouele ;
Mes devers Charlemaigne torne mal la rouele,
Sa gent est desconfite, moult durement chancele.
Rois Brandoine let corre aval une sentele,
Garin fiert sor l'escu qui tint Roie et Nivele,
L'escu li a percie, l'auberc li desclavele,
Le fer trenchant li mist tres parmi la forcele,
Mort l'a jus abatu delez une conbele,
Puis escrie : « Maiogre ! or i ferez isnele. »
Quant vint li rois Brandoine et sa gent combatant,
Moult fu grant la bataille, le chapleïz pesant ;
De morz et de navrez va la terre covrant.
François voient le pueple mirabilos et grant,
Ne le porent souffrir, vont s'en desconfortant,
Vers l'ost le roi de France s'en sont alez fuiant.
Rois Brandoine les suit forment esperonnant.
Charles sist en son tref de paile esclarimant,
A ses homes dist lors : « Por Dieu le roi amant,
Et ou a pris Maugis, le lerre souduiant,
Cele gent que il maine qui des noz a mors tant ? »
« Sire, dist une espie qui est venu avant,
Je vos en dirai voir orendroit en oiant.
Rois Brandoine est voue de Maiogre la grant
Qui est nevou Hernaut o le grenon ferrant,
Et est cousin Maugis, jel vos di et creant ;

ol. 36, r° a.

Il est venu secorre conte Hernaut le vaillant
A bien .xxx^{m}. hommes orgueillos et puissant. »
Quant Charles l'entendi, si s'enbroncha avant ;
Il ne deïst .i. mot por tot l'or de Melant.
A icete parole vint li quens Elimant
Navre par mi le cors d'un roit espie tranchant,
A .xxx. chevaliers, chascun estoit sanglant;
Devant le tref Charlon se va haut escriant:
« Emperere de France, mal vos est convenant,
Tot le pueple au deable nos a este devant;
Mort est li quens Landri que vos amiez tant,
Et voz homes ocis, que l'iroie celant?
Et cil qui sont mes vis vienent ci a garant.
Ja verrez en cest ost le retor moult pesant. »
Quant Charles l'a oï, si mua son senblant.
« Saint Denis, dist il, sire ! et a vos me commant ;
La coronne de France soiez hui aïdant ! »
Lors escrie : « Montez, chevalier et serjant ! »
Adonc corent as armes Angevin et Normant
Et Flamenc et Frison, François et Alemant.
Charles li emperere [s']est arme maintenant,
Isnelement et tost est monte sor Bruiant,
Ensemble fist sonner .xv. cor d'olifant.
Adont vet le barnage entor lui assemblant,
De l'ost s'en est issu l'emperere vaillant,
Ne let as paveillons fors les garçons corant.
Sachiez qu'il i perdra ainz le soleil couchant,
[Car] quens Hernaut le viel o le grenon ferrant
Et Otes de Polise, son frere le vaillant,
O grant part de lor gent, sont as murs arestant
Et voient errer Charle o son effors plus grant.
Besoing a merveillos, ce lor est a senblant ;
Puis ont veü as loges desoz .i. derubant
Les genz au roi Brandoine et François afuiant
Que Charles ot baillie conte Landri devant.
36. r° b. « Barons, dit quens Hernaut, je vo di et creant
Que c'est mes nies Brandoine qui me vient secorant,
Je ne sai d'autre part qui nos soit aïdant.
Or tost adoubez vos, alon nos en errant

Ne [lairon] ja a Charle paveillon en estant
[Que n']i meton le feu, tot soit ars maintenant. »
Et il ont respondu : « Vos parlez avenant. »
Quens Hernant s'adouba et Otes [d'Espolice],
Sor .II. chevax monterent qui lor vindrent de Frise,
Et lor barons ausi qui ne sont fous ne nice,
N'i a cil n'ait escu et fort broigne treslice.
De Moncler sont issu [si ont] passe les lice,
A l'ost Charlon en vont par le val saint Souplice,
Ne lessent tref de soie ne grant tente festice
Ne foillie de rains ne loge de li...
Que de feu grejois n'ardent qui a paine aretice ;
Ardent coffres et liz, dras et mainte pelice ;
N'i laissent a ardoir pain, [char n'autre device].
Quant li quens Hernaut ot ars tentes et brehans
Et loges et acubes et tres et bouguerans,
Et fait si granz damages, n'ert estore ouans,
Lez la mer s'en torna delez .I. derubans ;
Veoir volt roi Brandoine dont ert moult desirrans.
Bien quide anuit a Charle abatre son boubans
Qui ot contre Brandoine mene ses riches bans.
Charles fu sor .I. pui plus haut que n'est Boscans,
Il voit sa gent fouir qui traient granz ahans,
De l'ost le roi Brandoine ot breïr l'olifans
Et henir ces destriers isnel et remuans
Et bruire ces ensaignes de paile esclarimant,
Voit ces healmes reluire qui sont d'or flamboianz.
N'ot mes si grant paor puisqu'il conquist [Braimans] ;
Damedieu reclama qui est roi tot puissans.
Challes nostre emperere fu sor .I. pui montez,
Et ses tres granz empiere fu lez lui aroutez,
Et voit l'ost roi Brandoine en .I. val arestez,
Que François qui fuioient estoient retornez
Por l'oriflambe Charle qu'il ourent ravisez ;
Par grant aïrement se restoient meslez.
« Sainte Marie dame, dist Charles li membrez,
C. Fol. 86, v° a. Moult est cis rois puissanz qui tant a assenblez.
Barons frans chevaliers, por Deu de majestez,
Or pensez del ferir et ruiste cox donnez,

Que il as premiers cox n'i truissent laschetez :
Au grant effors qu'il ont, nos serion matez. »
« Sire, dient François, si com vos commandez
Ainz ne fu en estor roi de France tornez.
Sire droiz emperere, ne soiez effreez. »
A icete parole furent li cor sones.
Belement chevauchierent et rengie et serrez,
Mes se del grant damage seüssent la ver[tez]
Que lor a fet Hernaut le viel chanu barbez,
A chascun pas qu'il font fussent .VII. reculez.
Maugis fu en l'estor li [vassals] adurez,
Voit l'orifla[m]be Charle et le dragon levez,
[Le roi] Brandoine apele, si li avoit monstrez,
Et respondi li rois : « Sachiez de veritez,
Or est si avenu et tant avon alez,
Ja n'en partiron mes, si seron assenblez ;
Si ert li uns de nos desconfit et matez. »
Lors a loje sa gent tres en mi leu des prez
De Charle recevoir garnis et aprestez.
Il estoit pres de Nonne, s'iert li soleil tornez,
Quant li .I. ost se fu ovec l'autre meslez.
A l'[assembler] i fu si grant li criz levez,
De .III. lieues plenieres fu li criz escoutez.
Moult fu grant la criee a l'assenbler des oz,
Li couart i perdront, moult se tiendrent por soz.
Charles nostre emperere [s']estoit mis es galoz,
Sus son escu devant va ferir Ameloz,
Si [fu quens] de Maiogre, sire estoit de Galoz.
1 37, r° a. Charles li fent l'escu, ne li volt .II. civoz,
Et le hauberc li trenche com ce fust .I. marroz ;
El cors li met la lance, a terre [chaï mors] ;
Puis a traite Joiose. s[i] li a dit .II. moz :
« Outre, fet il, danz gloz, or sachent bien les voz
Que nos lor ferons rendre a doble lor escoz. »
Puis broche le cheval, s[i] le met [es] galoz,
Et escrie : « Monjoie ! ferez avant, les noz ! »
Quant [François ont veü Charle] si contenir
[Qu'il ot .I. baron] fet ensi son tens fenir,
[Ceus de Maiogre vont] fierement envaïr.

La peüssiez veoir tant ruiste cop ferir.
Sanc et cervelle espandre et [illegible]
Et l'un mort desor l'autre trebuchier et chaïr:
Qui ja est abatuz, de lever n'a loisir.
Qui la veïst Brandoine [illegible] departir.
Contre les [illegible] ne puet [illegible].
Et Maugis a Froberge [illegible] les renz fremir.
La mesnie Charlon a fet esbahir
Rois Brandoines regarde, si a pris a choisir
L'enseigne conte Hernaut d'un paile de M[illegible].
Le [roi] Oton [son frere] d'Espolice venir
Et trestoz lor esforz [illegible] amenir:
Cuida que l'emperere les eüst a baillir.
Car il nes connut mie, le cheval fet saillir
Contre ceus qui venoient [qu'il] les volt esbahir.
Quens Hernaus fu devant [illegible] M[illegible].
Sa blanche barbe [illegible] par la ventaille issir.
Devant sus sa poitrine [la] veïssiez jesir:
.VII.XX. ans ot passez, [illegible]
Si sembloit [illegible]
Devant toute sa gent por Franceis s'envair
Vient li quens plus c'un ars ne puet traire a loisir
Rois Brandoines vers lui torne le bai de Tyr.
[Or] [illegible] vers l'autre [illegible].
La terre font [illegible] sor les chevaux tentir.
Sor les escuz se fierent que toz les font croissir:
Li hauberc furent fort, nes porent desmentir.
Li vieillarz [illegible] par air:
Ne pot li rois Brandoines le ruiste cop soffrir.
Amedui les arçons li covint deguerpir.
Quens Hernaus [illegible] le fet el champ flatir:
Fol. 37, r° b. Mes li rois saut en piez, ne se volt alentir.
L'escu prist as enarmes por son cors garantir.
Et a sachie le branc, ne se volt alentir:
Son cors et sa bonte [prist forment a laidir]
Quant [illegible] vieillarz [illegible] arçons guerpir:
Enfin esragera se ne li puet merir.

Grant duel ot rois Brandoines, forment fu irascuz
Quant il por .I. viellart est a terre cheüz

Qui a sa barbe semble .vii. xx. [ans] ait et plus.
Si a il sanz dotance, bien porte encorre escu.
Li rois en despit moult sa force et sa vertu,
Sor l'iaume l'a del brant moult ruiste cop feru,
N'i a pierre ne flor que n'en ait abatu,
Sur la targe [doree] descent li branz [molu],
En .ii. moitiez li [tranche desor le pre herbu]
De desor l'arçon est li cops lors descendu,
La teste a [dessevree] au bon destrier crenu,
A terre trebucha quens Hernaus [li chanus],
Mes [en-piez se leva tantost] li viauz barbuz
Et a trete l'espee, si est avant venuz,
Et Brandoines vers lui qui nel prise .i. festu.
Merveilloz cops se donent sor les elmes aguz,
Le feu en font voler et sovent et menu.
Ne peüst demorer l'un ne fust confondu,
Quant Maugis i a point qui les a coneüz,
Et li esforz Hernaut n'i a plus atendu,
Et Maugis descendi si ami et si dru,
Et vint au roi Brandoine, le branc li a [tolu]:
« Cosin, dit il, nel fere ; as tu le sen perdu ?
Ja est ce quens Hernaus, de fi le saches tu,
Tes aieulz li vaillanz por qui es ci venuz. »
Quant rois Brandoines l'ot, onques si liez ne fu,
Devant lui s'agenoille, au pie li est cheü,
Il li dist : « Biaus aieulz, bien soiez vos venu,
Moult sui liez et joianz quant j'ai vo cop sentu.
Onques mes par nul home ne fui si conseüz.
Puis que de vostre geste sui estres et issuz,
Se mes faz laschete, confonde moi Jhesus. »
Isi granz hardemenz l'en est ou corps creüz
Dont puis [chaça] d'Aufrique l'amiral Danebus.
37, v° a. Quant li quens Hernaus [ot son neveu conneü],
[Le hiaume a deslacie], grant joie en a eü,
Bonement le besa, ainc mes ne l'ot veü ;
Ilec ot si grant joie com Dex fust descenduz,
Entr' els ne fuissent si de grant joie esmeü ;
Mes ne l'ont pas granment ileques maintenu
Por l'estor qui est granz et la noise et li huz.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
La [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] a escrie Hernaus li viels [illegible]
Et [illegible], li rois de grant valor,
Rois Brandoines Maiogres de quoi il est segnor,
Et Maugis Aigremont, li hardiz poigneor.
Toz font les renz fremir environ et entor.
Lors branla la bataille devers l'empereor.
François s'ont reüse le tret d'un arc d'aubor.
Atant ez vos poignant Gautier de Moncontor.
L'empereur en apelle, [si] li dit par doçor :
« Sire, ne savez mie le duel ne la dolor
Que vos a fet Hernaus a la [fiere vigor] :
Et tentes et brehanz vos a arz [hui cest jor],
Si n'avez de vitaille vaillissant .I. flor,
Tot a mis a charbon, c'est la fine veror,
Et toz cels que lessastes occiz a grant dolor.
Autre avoir covient querre, car ci n'a nul retor. »
Quant Charles l'a oï, si mua la color,
Il ne deïst .I. mot [por d'or plaine une tor],
A pou que ne chaï pasmez del misodor,
Entor lui assemblerent et prince et vaassor,
Li diauz que li rois maine desconforte pluisor,
[Duc Sansos de Borgoigne li a dit par amor :
« Emperere de France, je voi ci grant folor],
Que si vos dolosez a guise de pastor
Et metez vostre gent en merveillose error ;
Moult les avez ja mis en ire et en [freor]
F 87, v° b. Et donez cels de la hardement et [baudor].
[S'autrement ne] le fetes, duel aurez sans demor,
[Vos perdrez de vos hommes la bonte et la flor] ;
Mes confortes vo gent, et, por la vostre amor,
[S'en prendront] hardement li grant et li menor.

Contre vos a tel gent, onques ne vi gregnor.
S'a honor em-poez departir de l'estor,
Deu en devez loer le pere creator »
« Voire, dit l'emperere, Dex nos soit hui aidor. »
Quant Sanses de Borgoigne ot sa reson fenie,
Charles li emperere [l'a bien de cuer] oïe,
Por sa gent conforter [de bien fere les] prie,
Puis broche le cheval, en haut Monjoie [escrie],
.xxx. cors fist soner [ensemble a la] bondie.
Adont ont no François si grant ire acoillie
Que il ne dotent mort vaillissant .i. alie,
Bien maintienent l'estor com bone gent hardie,
Tote rest la bataille [de chief en chief fornie],
Et li solaux abesse, si tret vers la Complie.
Et Charles l'emperere a la barbe florie
Est durement iriez, n'a talent que il rie.
A grant paine chevauche, li cors li afeblie,
Sor son arçon s'apuie, durement s'asozplie,
Vers le ciel regarda, des eulz forment lermie,
A sozpirs et a plors a dit a voiz serie :
« Glorioz sire pere, qui tot as em-baillie,
Qui feïstes le ciel a vostre comandie
Et le trosne reont einsi que il tornie,
Et la [mer] environ [qui la terre aondie],
Bestes, poissons, [oisiaus] et herbe qui verdie,
La lune et le soleil [et la nuit oscurie],
Luciabel feïz en la celestel vie
Ausi bel come toi ; [si fist moult grant folie]
Quant a toi se volt penre per a per par envie ;
Mes tu seüz bien, sire, la soue felonie.
Sel feïz trebuchier lui et sa compagnie
Qui au conseil en furent a la soe partie,
Donas lor en enfer, sire, herbergerie.
Por restorer la gent qui de vos ert partie,
Feïz Adan et Eve, donaz lor em-baillie
Le paradiz terrestre tot a lor comandie,
Ne mes que d'un pomier dont ne gostaissent mie ;
Deables [les soudit] par [sa] grant tricherie,
Tes comanz trespasserent, si firent grant folie ;

Chacier les feïz forz de la place joïe,
Laborer les covint a duel et a haschie
Et en apres lor mort, ce conte Jheremie,
Alerent en enfer trestote lor lignie.
Lors avoient deable des ames segnorie;
Quant l'ame issoit del cors, [en] enfer ert ravie.
Dex tu regardas ce, qui tote chose prie,
Et, por ce que par fame estoit la genz perie,
Vosiz par fame fust et mondee et garrie.
Adonques t'aombraz en la virge Marie
Qui de ta doce grace fu tote raemplie,
Et .ix. mois te porta la dame segnorie;
Em-Belliem nasquis sanz dolor de t'amie
Que ne desvirginas la grant dame saintisme.
Et l'estoille leva qui luist et reflambie,
Li pastor firent joie quant il l'orent choisie.
Li troi roi vos requistrent, pris[tr]ent lor compagnie,
Droitement par Erode fu lor voie acuellie.
Quant il sot lor afere, si en ot grant envie,
Revenir les rova a lui par felonie
Si tost com il auroient la lor voie fornie.
Sire Dex, il vos quistrent bonement sanz envie,
.iii. offrandes vos firent li roi de bone vie,
Or et encenz et mirre, tu nel refusaz mie.
D'Erode fu lor voie, sire, par toi lessie;
Biaus sire, il te fist guerre, ce fu par felonie.
Tant fist occire enfanz, n'est nus qui nombre en die.
Es cielz sont innocent si com la terre crie.
.xxx. [ans] si conversastes, sire, en ceste vie,
Ensemble o tes apostres, ce dit la prophecie.
Aus Juïz sermonas, mes ne te crurent mie
Por la novelle loi que eüz comencie.
.S. Ladre suscitaz, biaus sire, em-Betanie
Que bien de .iiii. jorz avoit la char porrie;
Junas la quarantaine, ce set on sanz boizdie.
Fol. 38, r° b. Au juesdi a la Chine seïz o ta mesnie,
La vint la Madelaine dolente et esplorie
Qui de ses pechiez ert durement enlacie;
Des lermes de ses eulz la pecheriz Marie

Lava elle tes piez, si li fu bien merie,
Et tert a ses chevox. T'amor ot deservie,
De toz ses pechiez fu et mondee et garie ;
La te vendi Judas, sire, a la Juërie,
.xxx. deniers en ot par sa grant [licherie],
Ta char fu a l'estache batue et escopie,
La te feri Longis de la lance burnie,
Qui ainc n'avoit veü a nul jor de sa vie.
Li sanz li vint aus poinz par la hante polie,
Il le tert a ses eulz, ne fist mie folie,
Maintenant resclarcie, tu li faïz aïe ;
Il te cria merci que ne demora mie,
Tu lui pardonas, sire, qui tot as em-baillie ;
Mort sozfrites por nos et en la croiz haschie,
El sepucre fus mis le soir apres Complie,
La vindrent les Maries, mes n'i estiez mie,
Suscitez estiez, sire, de mort a vie ;
A enfer en alas conforter ta mesnie,
El ciel les envoias, sire, o ta manandie ;
Le jor d'Acencion, la feste segnorie,
T'aparuz a ta gent qui por toi ert marie,
Dont furent por vos, sire, durement esbaudie ;
Tramesiz les a terre chascun a sa partie
Por la novelle loi qu'ele fust anoncie ;
Si [com ce fu voir], Dex, et je nel mescroi mie.
Gardez [hui], sire, France qu'ele ne soit honie,
Et de ceste bataille, qui est granz et fornie,
Me partez a honor et ma chevalerie. »
Charlles, nostre emperere, s'orison defina,
Damedeu de bon cuer docement reclama ;
Dex fist la granz miracles, m[i]e ne demora
Que le soleill luisant qui encor haut esta
Fist errant abessier, erraument esconsa.
Une niele si granz tantost entr' aux leva,
Li .i. d'els ne vit l'autre, li tenz si espoissa.
Rois Brandoines le voit, durement l'em-pesa.
18. v° a. A .i. graille sa gent maintenant apella,
Lez Moncler en .i. val ilec se herberga.
Queus Hernaus en Moncler [et Otes l'emmena],

Ysane la roïne [ensemble o els] ala.
De la joie qu'il font, li chastiaux resona.
Maugis remest a l'ost, cele nuit le gueta.
Et Charles l'emperere de l'autre part s'en va
Dolenz et correciez de ce que perdu a ;
[Il] est venus au siege ou ses tentes lessa,
Mes de tot son avoir nule rien n'i trova,
Le feu voit grant par tot qui encorre dura ;
D'ire et de mautalent si li cuers li serra
Que il ne pot mot dire, de dolor chancela ;
Li bernages de France bien le reconforta ;
Au mielz que onques pot [cele nuit] s'ostela,
Onques de mautalent cele nuit ne menja.
Par [faute de vitaille tote l'ost jeüna]
Car de totes [viandes] vaillant .v. f. n'i a.
Charles est moult dolenz, forment se dementa.
« He Dex ! ce dit li rois, si malement me va.
Tant m'est mesavenu puis des hier en ença
Que duz Naimes fu pris et de moi desevra,
Plus sages hom el mont ne fu ne ne sera. »
« Sire, ce a dit Sanses, moult [leal] prince i a.
Car onques devant tort por avoir ne ploia
Neïz por ses enfanz, onques tant nes ama. »
« Sire, dist li dus Sanses, [en]vers moi entendez.
Bien vos conseillerai se croire me volez.
.iiii. de vos barons tot maintenant prenez
Et leanz a Hernaut errant les trametez,
Que vos aiez duc Naime itant li demandez
Tant que aiez parle au riche duc sene ;
Ce que vos loera, s'il vos plest, si ferez. »
Et respont l'emperere : « [Bien conseillie m'avez].
Entre vos et Richart de Normandie irez
Et Joifroi l'Angevin et le duc Otoez ;
Vostre merci por Naime huimes i demorez. »
Et il ont respondu : « Si com vos comandez. »
Li .iiii. baron sont sor les chevaus montez,
Fol. 38, v° b. Congie ont pris a Charle, si sont de l'ost torne ;
Tant qu'il sont a Moncler, n'i ot regne tire ;
Le portier apellerent : « Amis, la porte ovrez. »

[.IIII.] serjant i saillent fervest[u] et arme,
Les portes ont overtes et le pont avale,
Et li mesage i sont tot maintenant entre ;
Devant [la] mestre tor descendent au degre,
Aus palefroiz corurent cil qui les ont mene.
Le conte Hernaut troverent el pales principel
En .I. moult bel vergier menuement rame,
Plus de .IIII^c^. cierges i avoit alumez
Ilec devoit soper li quens o ses chasez,
[Lez lui fu roi Brandoine li preuz et li senez]
Et Othes d'Espolice li forz rois corronez ;
D'autres barons i ot a fuison et plentez.
Atant ez .I. dromont soz la tor arive,
.I. mesage ont tremiz cil qui l'ont amene.
A Monclerc le chastel sus el pales pave
Le conte Hernaut trova, si l'a [haut saluez]:
« Dex saut le conte Hernaut et trestoz ses privez
Et Maugis le cortoiz, le bon larron prove,
Qui velt toz ses amis aidier et alever,
[Mes je ne le] voi mie toz en sui trespensez. »
Espiez saut avant, ne s'i est arestez,
Erraument le conut que il l'ot avise.
« Galïens, bïen vegniez, dist li folez senez,
Maugis est sainz et saux, dites que li volez.
Por gueter a .I. ost la deforz [est] remez,
Se vos demorez tant, le matin le verrez.
Que font en Rocheflor ? [Amis, nel me celez],
La nostre ante Oriande qui tant a de biaute ?
Au conte Hernaut poez dire vo volente. »
Et respont Galïens : « [Hastivement] l'orrez.
Oriande la fee a la fiere biaute
A [seü] le besoi[n]g conte Hernaut le barbe ;
Por l'amor de Maugis le vassal alose
Li envoie em-present plain .I. dromont ferre
De vin et de vitaille et d'argent esmere,
De pailles et d'or fin et des armes assez
Et .V^c^. chevaliers fervestuz et armez.
Sire quens, erraument le present recevez. »
« Amis, ce dit Hernaus, il n'est ja refusez. »

Isnellement [et tost fu] el chastel [porte].
Li .vi. chevalier i furent aüne :
Li mesages s'en va, n'i a plus demore.
Quens Hernaus a la foie a moult salus mande.
Or enforce la joie conte Hernaut le barbe.
A icele grant joie que vos oi avez,
Et les .iiii. barons les mantiaus afublez
Que tramis i ot Charles li forz rois corronez :
Li duz Naimes estoit de la tor avalez,
Salemons et [Ogiers] et Hoiaus li senez,
Et Gilemer l'Escoz n'i fu mie obliez.
Quant cez .iiii. barons ont [iceus] avisez,
Moult les ont durement joïz et acolez.
Hernaus et li rois Othes et li autres barnez
Adont se sont assis sor l'erbe lez a lez,
Et dit li quens Hernaus : « Baron, quel la direz ?
Et que me mande Charles li forz rois corronez,
Qui a mon regne a tort escillie et gaste ? »
« Sire, dist li duz Sanses, aparmains le saurez.
Il ne vos mande mie saluz ne amistez,
Mes nos .iiii. barons que vos ici veez
Vos envoie em-prison et Naime li rendez
Tant que il li ait dit [ses bons et ses prives.] »
Li quens Hernaus l'entent, s'en a .i. riz jete.
« Baron, ce dit li quens, bien vos ai escote,
Et tant vo di ge bien et savoir le poez,
Por Charle ne feroie vaillant .ii. aux pelez,
Mes por vos je ferai [tot quanque vos voudrez].
A l'empereor Charle arier tuit .iiii. irez,
Naimes vos plegera, avec vos le menrez.
Salemons de Bretaigne et Hoiaux li senez,
Duz Naimes et Ogiers sont de mon parente.
Baron, parlez a Charle et [si] m'i acordez.
Je ne di pas por ce, car moult bien le savez,
Que se je voeil, par tenz, [ne soit] desbaretez. »
« Sire quens, ce dit Naimes, de folie parlez,
Que Charles l'emperere est de tel poestez
Que se il vos avoit l'ariere ban mande
Fol. 30, r° b. Et trestuit vo parent i fuissent assemble,

Si s'en verroient il [en la fin vergondez].
Se ne fust li secors qui vos est amenez,
Il vos eüst pieça en sa prison jetez.
Or est venus li termes, ja mar en [parlerez],
Que feromes bien tant que serez acordez
Et vos ferez [ausi totes nos volentez]. »
« Voire, ce dit Hernaus, ja mar en doterez. »
Lors sont li palefroi erraument amene
Et li baron i sont tot maintenant monte ;
Li quens Hernaus les a [toz a Deu] comandez ;
De Moncler sont issu les frainz abandone,
A l'ost l'empereor se sont achemine.
De Moncler sont issu ensemble li baron
Et vont grant aleüre a l'ost le roi Charlon.
Premerainz a parle li riches duz Naimon,
Ses compagnons apelle, ses a mis a reson.
« Segnor baron, dit Naimes, moult est Hernaus [prodon]
Et Brandoines ses nies et d'Espolice Othon,
Et moult par est vaillanz Amaugis le larron ;
Bien tint l'empereor l'autre soir a bricon,
Son tresor li embla [quant] issi de prison. »
« Voire, ce a dit Sanses, par le cors .S. Simon,
Se lui eüst pleü, nos qui le gardion,
Eüst trenchie les chies par desoz le menton,
Et a Charle meïsmes, quant mut del pavoillon.
Or en disons le voir, et qu'en menterion ?
Charles est desconfiz se nos ne li aidons,
Granz esforz est creüz et Hernaut et Othon,
Et, se n'i avoit orre forz Maugis le larron,
[Bien] nos porteroit il .I. a .I. em-prison.
[Et Brandoine si a de gent si grant foison
Que ensemble en .I. ost n'en vit mes tant nus hon]. »
Tant ont einsi ale parlant tot le sablon
Que sont venu a l'ost l'empereor Charlon ;
Devant le tref descendent, n'i font arestison.
L'emperere les voit, et qui liez se lui non ?
Naime cort embrachier, Ogier et Salemon.
19, v° a. « Moult vos ai desire, fet il, segnor baron ;
Coment estes parti [devant] le viel felon ?

[Qui vos lessa issir de Moncler le donjon] ? »
Et il ont respondu : « Assez le vos dirons. »
Atant se sont assiz sor .I. vert ciglaton.
« Sire droiz emperere, ce dit li duz [Sanson],
Trove fel ne gagnart conte Hernaut pas n'avon,
Mes franc et debone[re], et si est moult preudon ;
Ton mesage contasmes, [onc] n'i ot mesprison ;
Mes ne [le] prisa mie la monte d'un boton,
Ne por vos ne feroit vaillant .I. esperon,
Mes a nos le bailla par tel devision
Que demain [dedenz Prime a Moncler] le rendrons.
Sire, moult a Hernaus de gent a grant fuison,
Et ses nies rois Brandoines a [tel assembloison],
N'en seroit tant trove en vostre region.
En Maugis son neveu ra .I. si mal larron
Que fet [quanque li plest], n'i a deffencion,
[De vostre cors meïsme, ce dit, li fera don]. »
Quant Charles l'a oï, si bessa le menton,
D'une moult grant loee ne dist ne ol ne non,
Et puis a dit apres l'empereor Charlon :
« Non fera, se Deu plest qui sozfri pascion,
Car eüsse ge orre done Chastel Landon
Qu'en [ma] sale a Paris tenisse le gloton. »
Et respondi Ogiers : « Adont qu'en ferion ?
Le nostre emporteroit, ja gre n'en aurion. »
« [Certes voire, dist Naymes], mes atant le lesson. »
Puis dist a l'empereur : « De soper est seson. »
« Naimes, ce [dist] li rois, vitaille pou avon.
Il n'a en tote l'ost chevalier ne baron
Qui encor hui mengast, [ainsi] com nos cuidon.
Quens Hernaus a tot mis en feu et en charbon.
[Orendroit achatai .I. pain et .I. poon,
.:. marcheant] en ot .I. bon destrier gascon
Et .c. lb. de rente len assist a Soisson. »
Lors fu donee l'eve, n'i ot plus lonc sermon, **Fol, 39, v° b.**
La nuit n'o[t dit] en l'ost ne fable ne chançon.
Au soper est assiz Charles de Monloon.
A[u soper est assis Charles l'empereor]
Et li gentilz bernages, si fu pris par [s'anor].

Estes vos Espiet desus .I. misodor
.XXX. vallez amaine toz filz de vaassor,
De pain, de char, de vin sont chargie li pluisor,
Li autre oisiaus aportent, pojsson, fruit de valor.
[Espiet descendi du mulet ambleor],
Enmi le tref s'areste qui estoit poinz a flor,
Puis dit que tuit l'oïrent li grant et li menor :
« Damedex gart et saut dant Hernaut le contor,
Roi Othon et Brandoine et Maugis mon segnor.
Quens Hernaus li floriz a la fiere vigor
Salue ses prisons de Deu le creator,
[Ces present leur envoie au souper par amor
Que en cest ost a poi de bien et de baudor.
.I. dromont vint chargie orains soz nostre tor
De vitaille et d'argent tot droit de Rocheflor],
La fee le tramist [a Maugis par amor. »]
L'empereres [l'oï], si mua la color,
Il roeille les eulz par moult ruiste fieror.
Espiez l'aperçut, si en fu en error
Et dit entre ses denz : « Fet m'avez grant peor.
Bien doit terre tenir hom de si grant fieror. »
Adont parla Ogiers quant vit l'empereor,
Ja le vodra blandir et parler par doçor ;
Dist Ogiers li Danoiz : « C'est la fine verror,
Plus le fet por le roi dont il avoit tenror
Que il ne fit por nos, je vos di sanz [folor].
Onques plus leaux princes ne menga de savor ;
Mes li duz Ama[u]rriz qui esmut ceste error,
Viz m'est qu'en a eũ la premiere peor.
A pou n'ont honi Charle li faux losengeor. »
Le present font reçoivre erraument sanz demor.
Espiez prent congie, si [se met el retor],
A Moncler est venus, [onques n'i ot sejor],
Le[s] merci[z] del present [rent Hernaut le contor].
A Moncler ot grant joie el [chastel] segnori
Et Charles l'emperere est forment esbaudi
Por le riche present qu'il a et si ami,
L'emperere meïsmes [auques] s'en esjoï.
Quant il orrent [mengie], si l'ont lessie einsi,

[Entresi qu'au] demain que li jorz esclarci.
Li rois et li baron sont chaucie et vesti,
El paveillon s'[assemblent] qui fu a or sarti.
Charles parla premiers qui [ot] le cuer [marri] :
« Baron, conseilliez moi por Deu qui ne menti.
Li quens Hernaus si m'a durement affebli,
Et d'avoir et de gent onques mes ne fui si. »
« Emperere, dit Naimes, quant vos venistes ci,
Je le vos diz moult bien, ce sachiez vos de fi,
Mes onques ma parole n'i valut .I. espi ;
Ainz creïstes le[s] conte[s] qui [ont lor] tens feni.
Et les autres traïtres dont Hernaus est haï.
Por .I. [petit d'avoir pres ne vos ont trahi].
Se vos n'avez conseil, vos estes escharni. »
Et respondi li rois : « Gentilz duz, metez l'i.
Ja [desdit n'en serez de riens, jel] vos afi,
Mes tant sui correciez de ce que [j'ai] plevi
Que le chastel [auroie, or crain avoir menti]. »
« Sire, ce a dit Naimes, ja n'i aura failli.
Se cist baron le loent, oiez com je vos di.
Mandez le conte Hernaut qui a le poil flori,
A lui vos acordez et [a tuit si] ami,
Et li croissiez son fief que li avez gasti.
Por vostre serrement que il soit acompli,
Le ferons tot a pie de ses dras desgarni
O les cles de Moncler en ses mains venir ci. »
« Naimes, dist l'emperere, tu soies beneï.
Ensi sera il fet, moult bonement l'otri.
Les meillors de mes princes prenez, menez le si. »
« Volentiers, emperere, » duz Naimes respondi :
Il monte el palefroi qui li amble seri
Et o lui monta Sanses, Salemons autresi,
Fol. 40, r° b. Et Ogiers li Danoiz et l'Ardenoiz Terriz,
Il ont pris le congie et del roi sont parti.
Li baron chevauchierent qui del roi sont [meü],
Enfresi a Moncler [ne sont aresteü],
La porte fu overte et le pont abatu,
Si furent li baron a joie receü,
Devant la mestre porte sont a pie descendu,

Le conte Hernaut troverent desoz .I. [pin ramu],
Roi Othon et Brandoine a la fiere vertu
Et Maugis le larron qui or i est venu
De l'ost le roi Brandoine ou hersoir remes fu,
Et lor gentil bernage entor tesant et mu.
Encontre aux se leverent li baron coneü.
Li duz Naimes parole, si lor rendi saluz,
Puis dit au conte Hernaut : « Nos somes revenu.
Oiez que vos dirons, ne vos ert pas teü.
Acordez au roi [estes] se nos somes creü.
Vos l'avez durement greve et confondu,
Mes [tot le] vos pardone, ne l'en est .I. festu,
Por tant que vos fiez soit de lui reconeu,
Et il le vos rendra, si vos sera creü ;
D'or en avant serez ses amis et ses druz ;
Mes li rois a jure, si velt que soit tenuz,
N'en ira si li ert cis forz chastiaus renduz,
A lui irez a pie en voz braies tot nu,
[N'i aurez chaucemente, issi ert porveü],
Les cles en vostre main de cest chastel membru.
En tel meniere irez a Charle le chenu,
A leaute vos ert et a honor tenu.
Il est vostre droiz sire, pieça qu'il est seü. »
« Segnor gentil baron, dist Hernaus li membru,
Il m'a moult durement greve et irascu ;
Mes orre au derreain li fust moult chier vendu,
Ne fust por vostre amor, car vos estes mi dru.
Je ferai [vos talenz], ja n'ert aresteü. »
Dont parole Maugis quant Hernaus s'est teüz.
Dist Maugis [li bons lerres], li hardiz combatanz :
« Segnor baron, vos estes moult haut home poissant,
Si doit on grant partie fere de vo comant,
Et il sera tot fet par itel covenant
Que Charles l'emperere dont li renons est granz
Venra a son esfort avec nos chevauchant
Tot droit a Aigremont [la fort cite vaillant]
Aidier le duc mon pere qui de lui est tenant
Qu'environ ont assiz li cuivert mescreant
Vivïen l'aumacor qui sire est de Monbrant. »

40, v° a.

Et respont quens Hernaus: « Ce n'est pas [sens] d'en-
Ja n'ert fet autrement par mon grenon ferrant. » [fant·
« Baron, ce dit duz Naimes, or oiez mon semblant.
[Ce] ne sai [je] se Charles i venroit tant ne quant.
Et Terriz l'Ardenoiz et Hues de Melant;
Si com l'avez oï, fetes li entendant
Que la pes avons fete, se li plest, a itant
Que il a Aigremont venra demaintenant
Secorre le duc Buef de la gent mescreant,
Et, se il nel velt fere, ariere le nos mant:
Em-prison [remaindron] com estiemes devant. »
Dit Ogiers li Danoiz: « Vos parlez avenant. »
Li .IIII. baron montent, si s'en tornent atant;
Desqu'il sont a Charlon, n'i font arestement.
Quant il les a veüz, si se drece en estant.
« Baron, coment vos est? » dit Charles en oiant.
« Sire, ce dist Ogiers, par le cors .S. Amant,
Moult est li quens Hernaus vers vos humeliant.
La pes avons porquis par itel covenant
Qu'a Aigremont venrez sanz essoigne querant
Que paien ont assiz li cuivert soduiant. »
Quant Charles l'a oï, si [se va aclinant],
Ne dist ne ol ne non d'une [piece moult] grant.
Dist Terriz l'Ardenoiz: « Empereres puissant,
Qui or ne vos priast, [que l'iroie celant]?
Si [i deüssiez vos] aler sanz contremant,
Car duz Bues est vostre home, [ce sevent li auquant·
Del tort que vos avez vers Hernaut le vaillant
Vos avons fet biau plet, [n'en alez ja doutant];
Se vos nel volez fere, einsi come devant
Serons tuit em-prison a Moncler la vaillant,
Et vos meïsmes pris [ainz demain l'avesprant],
Car au conte Hernaut va adez esforz croissant
Fol 40, v° b. Et, s'il n'i avoit [ore fors] Maugis le vaillant,
Si nos iroit il toz .I. et .I. afolant,
Ou nos [emporteroit .I. et .I. en dormant],
Ne ja ne nos leroit .I. denier vaillissant.
Or dites que vos plest, si ert fet [maintenant]. »
« Moult [s'en] faudra, dist Charles, [tant sui je plus do-
[lant]. »

« Baron, [dist Charlemaignes l'emperere au vis fier].
A Aigremont irai le duc Buef delivrer
De la gent paienor qui Dex puist mal doner.
Alez moi por mes princes [orendroit] amener,
Puis viegne quens Hernaus, si me rende Moncler,
Puis irons tuit ensemble a Aigremont sor mer. »
« Sire, ce dist Ogiers, bien fet a creanter. »
De Charle sont parti, si pensent de l'errer,
Enfreci a Moncler ne vodrent [frain tirer],
A Maugis et as autres vont l'afere conter,
Tuit en comencent Deu [hautement] a loer.
« Quens Hernaus, [ce] dist Naymes, nos en [estuet] aler
A Charle l'empereur qui nos doit chadeler,
Et vos venez apres sanz point de demorer. »
Et respont quens Hernaus : « Ne poons plus doter. »
Li baron s'en tornerent, n'i vodrent demorer.
[Des] qu'ils vindrent a Charle qui France [doit] garder,
Il ont fet maintenant l'empereor monter.
Droit a Moncler en vont li demaine et li per.
Et li quens Hernaus prist toz ses dras a oster
Por l'amor as barons que il volt tant amer ;
Trestoz nuz en ses braies, sanz chauce et sanz soller,
Les cles prist en sa main del chastel de Moncler,
[Et] tote sa mesniee fist vestir et parer,
Li plus povre est vestus de bliaut d'otremer,
Puis les fist apres lui .II. et .II. aroter.
Moult [par ot biau convoi], je vos di sanz fauser.
Et Charlemaignes prist devant lui a garder,
Et voit Hernaut venir le segnor de Moncler
Et tote sa mesniee apres lui cheminer ;
Naymon en apella et l'Escot Gillemer :
« Baron, vez ci Hernaut venir au mien penser
Et avec lui i vienent tant noble bacheler.
Je ne cuidoie pas qu'il peüst ajoster
[Si grant chevalerie], foi que doi .S. Omer. »
« Sire, ce dist duz Naimes, je ne vos quier celer.
Encorre a rois Brandoines de Maiogres li ber
Plus de .XXX.M. homes que il doit governer.
Mar vos fist Amaurriz au conte Hernaut meller.

De li vos fist entendre c'onques n'ot em-penser.
Vos et Landris penastes del conte Hernaut grever:
De ce c'on li mist sus se [volt aleauter],
Encontre .i. chevalier cors a cors per a per;
Mes vos ne le vosistes de neant escoter,
A grant tort le feïstes erraument desfier
Et preïstes avoir por lui desheriter;
Chascun denier vos fist .v^c^. marz acheter.
Onques ne me vosistes a conseil apeller.
Or vos di, [et] c'est voirs et sanz point de gaber,
Que nos veons le [tort desus le droit] monter
Quant de vo tort vos vient ci ilec amender;
Bien vos peüst par force penre et emprisoner,
Mes ne velt la corrone de France vergonder. »
« Naymes, dist l'emperere, tot ce lessiez ester,
Ainz que de moi departe li cuit guerredoner. »
A iceste parole que m'oez ci conter,
Est venus quens Hernaus li sire de Moncler
Trestoz nus en ses braies, n'ot chauce ne soller.
Les cles porte en sa main, [ne se volt oublier],
[Desi qu']a Charlemaigne ne se volt [arester].
Quant li quens Hernaus fu venus il et sa gent
Devant le roi Charlon [qui] doce France apent,
[Devant lui s'agenoille, si crie hautement]:
« Emperere de France, por Deu omnipotent,
Car recevez les cles, que je tie[n]g, em-present,
De moi et de ma terre fetes vostre talent
Et selonc le mesfet prenez le vengement. »
Quant Charlemaignes l'ot, [jus du] cheval descent
Et vient au conte Hernaut, [si l'en lieve erraument],
Les cles prist [de ses mains, si] li dist docement:
Fol. 41, r° b. « Gentilz duz deboneres, [vostre terre] vos rent,
J'en ai eü le tort, bien est droiz que l'ament.
[Por l'amende voz doinz] tot le val. S. Vincent
Que bien volt chascun an c. M. marz d'argent;
Et si vos pardoins ci trestot mon mautalent,
Et [si vos dorrai ci .i. riche garnement].
El [bois] de Mongibel, ilec l'ovra Morgant
Qui l'envoia Braimant par amor voirement,

Jel conquiz soz Tolete ou l'ociz a torment ;
Nus hom qui l'a vestu nule dolor ne sent,
Ja ne sera el cors navrez si durement. »
D'un escrin le fist trere ovre a orpiement,
Au conte Hernaut le baille ; il le vest erraument,
Bonement l'en mercie, [fet est l'acordement].
Adont fu la pes fete trestot entierement,
Moult par orrent grant joie trestuit comunalment.
A Moncler en vont tuit [el plus haut mandement],
La fu li rois de France receüz gentement.
La sale est portendue de paile eschariment,
Li jonz et li mentastres est sor le pavement.
La li fist rois Brandoines .I. moult riche present
De [.VII. chameus chargiez de fin] or et d'argent,
Et de [pailes roez ou le fin or resplent]
Por l'amor son aiol qu'il aime durement.
Les tables furent mises, s'asieent erraument.
Li mengiers fu moult riches, ce sachiez vraiement,
Mil damoisel i servent qui tuit sont de jovent.
Lors veïssiez cez mes venir espessement,
Cisnes, grues et gantes i vont menuement
Com se .I. ne costast c'un denier seulement.
Maugis sert devant Charle a l'adure talent
Que il correça moult, n'a pas encore granment ;
Si fera il encorre por Renaut son parent.
1, v° a. Maugis fu biauz et larges et parcreüz et genz,
N'ot tant bel chevalier desi en Orrient.
Charles li emperere le regarda sovent,
Moult prise sa façon, et son [contenement]
Et por ce que il est de si bon escient.
Li mengiers fu moult biaus, si dura longuement,
Et, quant [il avint si] que il prist finement,
Les tables ont ostees tost et isnellement.
Amaugis li larrons parla premierement :
« Par ma foi, sire rois, n'i a demorement ;
[Ne] savez vos mon pere demene malement
[Cele] gent paienor que Damedex cravent?
[Par aventure l'ont pris li paien pullent],
Et qui set son ami en grant perillement

Ne doit ja respit querre, s'il l'aime de neant,
Mes estre a son besoi[n]ng tost et isnellement. »
« Il dit voir, ce dist Naimes, que de rien n'i mesprent.
Rien ne volt demorer, mes [montez] erraument. »
Dist l'emperere Charles : « Entendez moi, baron.
Je ai moult este ci, foi que doi .S. Simon,
[Et] de veoir lor [fames] sont [plusor] en friçon
Qu'il ne virent pieça, [d'aler en fust seson].
Puisque l'en doit aler secorre dant Buevon,
N'a mestier demorer, mes erraument movons. »
Et dist li quens Hernaus : « A Deu beneïçon. »
Lor erre apareillierent, n'i ot plus fet sermon,
Lor hernoiz ont torse escuier et garçon ;
A son ost est venus l'emperere Charlon,
Li rois Brandoine apres, qui gent avoit fuison ;
Li .I. ost apres l'autre en vet vers Aigremon,
Apres vint quens Hernaus et Maugis li larron
Et apres d'Espolice li riches rois Othon
Qui la gent ot mandee de sa grant region.
Plus belle compagnie ne pot veoir nus hon.
Or [metront] Sarrazins a grant destrucion,
Vivïen l'aumacor feront guerpir Mahon.
Il ot .I. Sarrazin en Moncler le donjon,
Espie ert Vivïen a l'aumacor felon ;
Quant il vit l'ost movoir, si se mist el troton,
Onques ne [trestorna], si vint a Aigremon;
Fol. 41, v° b. Et vint au mestre [tref], si s'escrie a bandon :
« Aumacor Vivïen, or [esmuet] la tençon.
Charles de France vient secorre duc Buevon.
Et si vient d'Espolice li riches rois Othon
Et li forz roiz Brandoines qui est de grant renon,
Qui sire est de Maiogres une grant region,
Quens Hernaus de Moncler [o le flori grenon].
Cil [amainent] tel gent que nombrer nes puet on. »
Et respont Vivïens : « N'[i] donroie .I. boton,
Car n'a em-paienie Persant ne Esclabon
N'apartiegne Esclarmonde a la clere façon. »
Lors fet ses briez escrire sanz point d'arestison
Et mande ses amis a la desfencion.

Sorbarre d'Aumarie et le viël Glorion
Et le grant amuafle de l'ille [de Moisson],
L'amiral de Palerne et de Naples Corbon,
De Messine Fabur et de Risse Amandon,
Avant en Sarragoce mande Matefelon
Et [Ronflart et Flambart,] et le roi Rubion.
Tant des autres i ot que nomer nes savons.
A Risse s'assembla la mesniee Noiron,
La furent apreste les nes et li dromon,
Enz mistrent dras et armes et autres garison,
Puis sont entre dedenz, les voilles leva on.
A la voie se metent, si les conduit Mahon,
En .III. jorz sont venu par desoz Aigremon,
.I. pou devant le jor arivent el sablon,
Hor[s] traient dras et armes et [maint destrier gascon],
Puis se tendent et logent [maintenant] li gloton.
Moult est liez Vivïens li aumacors felon
Et jure Mahomet et son Dieu Baratron,
[S'il puet prendre] duc Buef, ja n'aura raençon,
[Il ardra la duchoise] en feu et en charbon,
Desconfiz sera Charles, rois Brandoine et Othon,
Crestiente metra a grant destrucion,
Corroner se fera en France a Monloon.
Einsi le cuide fere, si [pense foloison]
Et li sages le dit, avenir le voit on,
Que de ce que fox pense, remaint [a grant foison].
Au matinet a l'aube, quant chante l'oiseillon,
2, r° a. S'est levez li duz Bues [qui est en grant friçon],
Au mur est apoiez vestuz d'un ciglaton
Et o lui la duchoise a la clere façon
Et avec els li mielz de tote la meson.
Li duz Bues regarda entor et environ.
[Ne voit fors] tres et tentes et pomiaus d'or enson,
De Deu saine son viz et [fist beneïçon].
« He Dex, dist il, biaus pere, qui sozfriz pascion,
Dont vienent tant deable que nos [la hors] veon?
Cist aumacor est moult fort et fier et felon,
Se Damedex n'en pense, ja [vif n'en estordron].
Deables l'engendra, qui il est ne set on. »

Son chief a retorne li riches duz Buevon,
.i. ensegne choisi sor le pui d'Orion,
Et voit apres venir maint riche confanon ;
Bien reconut l'ensegne, et qui liez se lui non,
La duchoise besa et prist par le menton,
Et a dit : « Doce amie, or n'aiez sozpeçon.
Vez la venir mon frere, Girart dou Rosillon.
Morte est et desconfite la mesniee Noiron.
L'aumacor Vivïen pendrai come larron. »
Moult est liez li duz Buez et tuit si compagnon ;
Et li bons duz Girars, qui ot cuer de [lion].
Se loge soz le pin et [sa gent environ] ;
Par tens vodront movoir as paiens la tençon.
Li bons duz d'Aigremont regarda tot le bruel
Et voit venir l'ensegne au segnor de Nantuel,
O lui amaine gent qui est de grant orguel,
Et dit Bues d'Aigremont : « Or ai ce que je voeil.
Vez la Doo de Nantuel que je tant amer suel.
Nantuel tient cuitement et la tor de Maruel.
L'aumacor Vivïen metrai en mal tribuel,
Vers moi a li gloton fet moult mauves escuel,
El cors li meterai de ma lance le trueil. »
Et Doo se loja [en .i. pre lez .i. bru[e]il]
Tant que l'en puet veoir Aigremont loi[n]g de l'uel,
Les cordes de son tref valent mielz que Corbuel.
Icil feront paiens .i. doleroz acueil.

Fol. 42, r° b. Moult est liez durement li duz Bues d'Aigremont.
Il regarda a destre bien avant sor le pont
Et a veü venir l'ensegne au viel Aimon,
Et o lui amenoit [.x.m.] homes [d'un] front,
.ii. de ses aisnez filz ensemble avec lui sont :
[Li un est Renaudin et Aalart le blont,
Dedenz une valee ilec[ques] logie sont,
Bien dient qu'as paiens par tens assembleront],
Tuit erent mort et pris, ja n'en eschaperont.
« Ha Dex, ce dit duz Bues, qui feïz tot le mont !
Com vos vertuz sont belles ça juz et la amont !
Moult [m'a]voient greve paien et Esclavon.
Vez, dame, le secors que mi frere me font,

C'est Aimes de Dordone la en cest val parfont ;
O lui maine tel gent qui riche baron sont :
Sachiez, as Sarrazins par tens assembleront.
Paien sont desconfi, ja vif n'estorderont,
Et, se je l'aumacor Vivïen ne confont
Et li face a tarere sachier les eulz del front,
Ja Damedeu ne place que je sor cheval mont. »
Grant joie fet duz Bues, je vos di sanz dotance,
Que si frere li font aïde et secorrance
Vers la gent paienor qui en Deu n'a creance.
Il a torne son chief vers le pui de Maience,
Voit l'orriflambe Charle l'empereor de France,
Bien l'a reconeü, si a dit sanz dotance :
« Dame, sachiez de voir que fete est l'acordance
D'Ernaut et de Charlon a la fiere poissance.
Veez l'ensegne Charle qui contre vent balance,
Por l'amor dou baron nos vient il fere aidance,
Mort sont li Sarrazin qui aient mesestance. »
Et Charles fet sa gent loger sanz demorance.
Li tref l'empereor de l'uevre de Plesance
Valoit plus de mil marz d'or pese em-balance ;
Li pomiaus et li aigles valoit mielz que Costance ;
Vers paiens le torna. Ce est senefiance
[Que il jouistra a els sanz nule demorance].
Li duz a regarde parmi une champagne
Et voit le roi Brandoine venir et sa compagne,
Bien furent .xxx.m., tote cuevre la plagne.
Merveille soi duz Bues [qui ne connoist l'ensaigne],
Il a dit a ses genz : « Por les .S. de Bretagne,
[Qui puet estre cele ost li] mestres chevetagne
42, v° a. Qui lez Charle se tent a la barbe grifagne ?
Je [cuit que c'est mes nies, rois Brandoines d'Espagne
Qui tient Maiogre quite jusc'as pors d'Alemaigne].
Cil joindra as paiens ainz que l'uevre remagne,
N'ert mes que Vivïens l'aumacor ne s'en plagne. »
Li duz Bues d'Aigremont fu en sa tor en haut,
Il regarda bien loi[n]g aval parmi .i. gaut,
Voit l'ensegne au roi Othe et au bon conte Hernaut,
[Il a dit a sa gent : « Par le cors saint Tiebaut,

Vez Hernaut et roi Otes qui avalent de haut],
Morz est li aumacor et tuit si amiraut;
S'or eüsse Maugis, si fuisse liez et baut,
C'on dit qu'il est mes filz et tant set et tant vaut.
Par tens cui[t] ge doner paiens un fier assaut.
Vivïen l'aumacor, qui soit bel ne qui chaut,
Par icelui segnor qui fist le ciel en haut
Je le ferai vif pendre come larron ribaut. »
Et li baron se logent et tendent en .I. gaut,
Li riche tref de soie, de paile et de bliaut
Valent tot l'or de Flandres et celui de Henaut.
Cil feront l'amiral dolent ainz que sen aut.
Segnor, granz fu l'empire soz Aigremont es prez.
Quant cil furent venu dont vos oï avez,
Mes de l'autre partie ot plus paien assez;
.XIIII. sont ensemble que roi que amire,
Vivïens l'aumacor a ensamble jostez.
A chacun crestien sont .III. paien arme.
Qui chaut que Charles est de moult grant poeste
Et est li mieudres rois de la crestiente?
Entre les autres ost est li siens atravez,
Dou tref au viel Aimon vit les pomiaus dorez
Et [le] Doo de Nantuel son frere l'adure
Et [le] Girart le duc [qui est moult alosez].
Li troi frere se logent [de coste] lez a lez,
Si cuida que ce fuissent Sarrazin et Escler.
Roi Othe d'Espolice a Charles demande,
Roi Brandoine [ensement] et tuit l'autre barne,
Et ils sont [en] son tref venu et assemble.
« Baron, dist l'emperere, envers moi entendez.
Qui est cist aumacors qui tant a [poestes],
Fol. 42, v° b. Qui a tant de paiens avec lui amenez? »
Dist li quens Savariz : « Vivïens est nome
Et est de Monbrane, sire, une bone cite;
Mes nus ne set a dire qui est ses parentez.
Car la [gente] Esclarmonde a la fiere biaute,
Qui [fame iert Sorgalant] o le grenon melle,
L'acheta petitet a deniers moneez;
Tant le norri la dame que il vint en ae,

Puis le fist chevalier et ceint l'espee au lez.
Quant Sorgalans fu morz desoz [Melant] es prez,
Vivïens prist la dame que de li ert amez,
Qui nee ert et estrete de rois et d'amirez.
De li li vient la force, ce sachiez de verte ;
Or par est si crueulz et si desmesurez
Que plus het que rien nee sainte crestiente ;
Ne trueve crestien qui ne soit desmembrez,
Moult [a tenu] leanz le duc Buef enserrez. »
Dist l'emperere Charles : « Mar fust il onques nes.
Par tens ert abatue, se Deu plest, sa fiertez.
.I. povre chevalier qui bien fu[st] emparlez,
J'envoiaisse a lui : ou seroit il trovez ?
Grant avoir li donroie quant [il ert] retornez. »
Mes n'i a qui s'en vant, tant soit fiers ne osez,
Ainz sont autresi quoi que n'i a mot sone,
Com se par le tref fust li banz le roi criez.
Ogiers de Danemarche s'en est em-piez levez :
« Emperere, dit il, je sui toz aprestez
D'aler a l'aumacor qui tant est redotez. »
« Ogier, dit l'emperere, tot em-pez vos seez,
Par ceste moie barbe les piez n'i porterez,
Je n'ai cure de perdre mon conseillier prive. »
Lors se lievent .XIIII. qui se sont presente
Que Charles l'emperere a trestot refusez.
Maugis [se drece en piez li bons lerres provez]:
« Emperere, dist il, se vos le comandez,
A l'aumacor irai qui tant est desfaez,
Et moult li dirai bien [quan]que li manderez ;
Ja n'en ert por peor .I. sels mot [trestornez].
Soz Melanz li fiz ja toz senglanz les costez
Quant occiz Sorgalant son segnor le desve. »
43, r° a. « Maugis, dit l'emperere, amis [quar] i alez,
De vos n'ai [ge] peor, bien estes doctrinez.
N'a deable en enfer, se t'avoit enserre,
Que il ne fust de toi [soudiz] et enchantez.
A l'aumacor irez, de par moi li direz
Que guerpisse Mahon et ses granz foletez
Et croie en Damedeu, si soit crestienez,

Et s'acort au duc Buef que il a moult greve ;
Ses fiez li ert de moi creüz et amendez ;
Et, se il ce refuse, [si le me desfiez,
Ja ne finerai mes, si l'aurai afolez];
Ne le garra Mahon, ses Dex maleürez,
Que porcel estranglerent quant il fu enivrez. »
« Sire, ce dit Maugis, ne li ert moz [celez]. »
Dou tref Charle se part, si s'estoit adobez,
L'auberc avoit vestu et le hiaume freme
Et [si a ceint Froberge au pont d'or neelez],
Puis monta sor Baiart le bon destrier fae,
L'escu prist as enarmes, si s'est d'ilec tornez,
Au roi va congie penre, si s'est acheminez.
L'emperere de France l'a a Deu comande.
« Biaus nies, dist quens Hernaus, a Damedeu alez
Qui vos gart et conduie par ses seintes bontez. »
Or chevauche Maugis qui n'a pas cuer coart,
Isnellement et tost vers l'ost a l'Acopart,
Pres de l'ost as .III. freres duc [Doon] et Girart
Et [Aymon de Dordonne qui ot le poil liart];
Et trestot li troi frere erent en .I. essart,
De ses plus haux barons estoit chascuns soi quart,
Armez por sorveïr les os [de male part],
[Et ont veü Maugis qui ne cort mie tart
Mes plus tost que faucon quant il chace mallart.
Premerain a parle de Roussillon Girart :
« Or veez ci venir .I. paien moult gaignart,
Veez comme il sormaine cel bon destrier baiart] ;
N[el] menra mie avant, foi que doi .S. Maart.
Avant que il m'eschape se tendra por musart.
Je donrai le destrier Renaut ou Aalart,
Mes neveuz les vaillanz que Jhesus saut et gart. »
Lors broche le destrier et des autres se part.
Fol. 43, r° b. De ses freres se part Girars de Roseillon
Et broche apres Maugis a coite d'esperon
Qui loi[n]g d'aux chevauchoit le tret a .I. bojon,
Et cuidoit que il fust de la geste Mahon.
Quant Girars l'approcha, [si] li crie a haut ton :
« Vos n'en poez aler, filz a putain, gloton,

Par ci ne passe nuz que nos ne retenon.
Li passages est nostre, nos le vos chalengons. »
Maugis chevauche ades, ne dit ne ol ne non,
Car il pense en son cuer li chevaliers baron
A fornir le mesage l'empereor Charllon,
Car, s'il esmovoit orre envers li la tençon,
Paien le secorroient, ce pense li baron ;
Que ne soit destorbez, ne li rendi reson.
Et Girars [s'aïra, vers lui trait le blazon]
Et abessa la lance, destort le confanon,
Et crie : « Ja morrez, n'i aurez raençon. »
Maugis voit que desfendre l'estuet ou voeille ou non,
Par ire li torna son destrier arragon
Et alonge la lance, destort le confanon,
Merveillox cops se donent es escuz a lion,
Girars brise sa lance, s'en volent li tronçon,
Mes la Maugis fu forz de fresne de plançon,
Son oncle a si feru que l'abat [de l'arçon],
Puis a trete [Froberge] qui li pent au giron ;
Ja li trenchast la teste par desoz le menton,
Quant point a la rescosse tantost li vielz Aimon
Et Doo de Nantuel qui moult estoit preudon.
Quant Maugis [l'a veü, si] s'en vet de randon,
Cil l'enchaucent apres a force et a bandon,
Et Baiarz l'en ravist plus tost qu'esmerillon.
Il tornent a Girart, sel montent en l'arçon ;
De son tref le vit Charles li rois de Monloon,
Il s'escrie ; « Or as armes sanz point d'arestison ;
Maugis ont assailli li Sarrazin felon. »
Mil et .vc. i saillent qui sont de grant renon
Et montent es destriers bausanz et arragon,
De l'ost Charlon se partent, n'i ot demorison.
Quens Hernaus fu devant et Ogiers et Naimon
Et Terriz l'Ardenoiz, Hoel et Salemon,
43. v° a. Rois Brandoines li preuz et d'Espolice Othon ;
Cil mainent cele gent et sont mestre guion
Vers l'ost au duc Girart et duc Doo et Aimon,
Et quant il sont si pres qu'aviser les puet on
Et d'une part et d'autre, por voir le vos dison,

Conurent les ensegnes de vermeil ciglaton,
Ce dist Doo de Nantuel : « Por le cors .S. Simon
Dont n'est ce la l'ensegne conte Hernaut et Othon
La verde ? et cele blanche, duc Ogier et Naimon ? »
« Oïl voir, dist Girars icil de Rosillon,
Vez en la tiex .XIIII. que nos bien conisson. »
Lor ont brochie ensemble lor auferranz gascon,
Vont encontre les princes qui vienent [de randon]
De l'ost l'empereor [plus tost que le troton].
Quant li troi frere aprochent [la gent] au fil Pepin,
Les ensegnes conurent d'ynde paile porprin
As .III. freres germains qui furent de haut lin.
« [Seignors, gentis barons], dist Joifroiz l'Angevin,
Dont n'est ce la l'ensegne Doon le palazin,
Celui qui tient Nantuel et la tor de Belin? »
« Oïl, ce dist Ogiers, foi que doi .S. Martin,
Et ja sont [li] .III. frere qui sont de riche lin,
Et si cuidiemes orre ce fuissent Barbarin. »
Atant ez vos les freres qui vienent le chemin,
De .II. parz ont oste les elmes poitevins,
Et, quant il s'entrevirent, n'ont pas les chies enclin.
Lors veïssiez [grant joie et] merveilloz hustin
Que li pluisor estoient et [parent] et cosin.
Ce dist li quens Hernaus : « Por le cors .S. Martin,
Bien cuidiemes de vos ce fuissent Sarrazin,
Por ce que enchauciez Amaugis le meschin,
Mon neveu le vaillant qui Dex doint bone fin,
[Quer] en va el mesage a la gent Apollin.
C'est li filz au duc Buef au corage enterin,
Ainc mieudres chevaliers ne but gote de vin. »
Girars de Rosillon li respont en riant :
« Ne sai qui est Maugis, [jel] vos di et creant,
Mes cil qui ci passa orendroit chevauchant
Nos sembla moult bien estre de la gent Tervagan ;
Encontre lui jostai, mes je fu[i] mescheant. »
Fol. 43, v° b. « Girars, ce dist Hernaus o le grenon ferrant,
Il est filz le duc Buef le chevalier vaillant,
N'a meillor chevalier desi en Oriant. »
« Bien le sai, dit Girars, tant sui ge plus joiant ;

Liez sui qu'il est mes nies, a Jhesu le comant. ».
Moult s'entrefont grant joie li chevalier vaillant.
Et je porquoi iroie la chançon alongant,
Les diz et les paroles ne les fez acontant ?
Mes por ce que il furent ami et bien voeillant,
[Au bon roi Charlemaigne s'en revont tost errant].
Des .II. parz furent il moult lie et moult joient,
Bien dient que mort sont Sarraziu et Persant.
Or dirons de Maugis qui chevauchie atant.
Jusqu'a l'ost l'amiral en est venus [errant];
Tant i voit de richoise, toz se va merveillant,
Car la pior des tentes estoit de boquerant
Au plus povre de l'ost et au plus non sachant;
Le mestre tref conut qui estoit li plus grant
D'une porpre bendez a fin or reluisant;
Li pomiaus de [desus] et l'aigle flamboiant
Ne fust mie esligiez de tot l'or de Melant.
Li tres a l'aumacor Vivïen l'adure
Fu riches a merveilles [et] granz et [lons] et lez,
L'aumacor sist [devant], entor lui son berne,
Et sist el faudestuel par grant mestrie ovre,
.I. eschamel as piez de fin or tresjete.
L'aumacor Vivïens tint .I.baston dorre,
D'un vert amadien fu vestuz et parez;
Li mantiaus de son col fu a mestrie ovrez,
Dona li Esclarmonde quant il l'ot espose,
.XXX. fees le firent en l'ille de Cande;
Ja hom qui l'ait au col [n'iert ja emprisonne
Ne par armes ocis, trahi ne enchante,
Ne faim ne li prendra ne nule enfermete.
Encore ot le mantel .I. autre dignete] :
De nule creature, ce sachiez par verte,
Ne soit, tant comme il l'ait, de nule rien blasme.
L'aumacor Vivïens fu moult de grant [fierte],
El chief avoit .I. cercle de fin or [esmere],
.C. et .L. pierres i ot de grant bonte,
La pior volt .C. marz [en balance pese];
Il fu et granz et lonz, si fu bien figurez,
Bien semble empereor ou rois ou amire;

[Et ferent entor lui .xxx. paien arme].
f. 44, r° a. Chascuns tint en son poi[n]g le bon branc acere
Que se aucuns fesoit qui ne li fust a gre,
Tot maintenant seroit occiz et decopez.
.iiii. paien [li] tindrent felon, desmesures,
[Sus lui por le soleil .i. grant paile roe].
Or penst Dex de Maugis par la soe bonte,
Qui de la seinte Virge [en Belleem fu ne],
Car, [s'il dit nule chose dont il soit aïre.
Il sera maintenant [a dolor desmembre].
Jusques devant le tref ne s'est mie arestez,
Bien conut l'aumacor quant il l'ot avise,
Por ce qu'entre les autres le voit si honore.
Maugis est descenduz, si a en haut parle :
« Cil Damedex de gloire qui en croiz fut pene,
Saut et gart le duc Buef d'Aigremont [la cite],
Conte Hernaut [de Moncler] le viel chenu barbe,
Et le roi Charlemaigne, qui est lor avoez ;
Et cestui Aumacor et trestot si prive
Soient hui maleoit del cors meïsme De. »
« Amis, dit Vivïens, tu n'es mie senez;
Del salu, que m'as fet, ne te sai ge nul gre,
[Cil l'aient qui tu l'as souhaidie et ore]. »
Quant Maugis l'a oï, si a en haut crie :
« Aumacor, de Mahon soies tu salue.
Belzebuz et Pilate soient ti avoe,
Et Lucifer lor sire et trestot li maufe
Vos soient enqu'anuit au cochier au coste »
« Amis, dit l'aumacor, or as tu bien parle
Des or mes puez tu dire [ton bon et ton pense]. »
« Sire, ce dist Maugis, n'en ert ja mot cele,
Mesagers ne doit estre de neant encombrez.
Je sui mesages Charle le fort roi corrone
Qui est venus secorre Aigremont la cite
Et duc Buef que [tu] as a tort einsi greve.
[L'emperere [vos] mande qui a grant poeste.
Acordez vos au duc, si [aurez] s'amiste.
Et lessiez Mahomet, si ferez que senez.
Que porcel estranglerent quant il fu enivre :

Et creez Damedeu le roi de maïste
Qui de la sainte Virge em-Beliem fu nez ;
Et, quant seras en fonz baptisiez et levez,
Ton fief te croistra Charles, si seras ses prive ;
44, r° b. Et, se ce ne vels fere, bien a li rois jure,
Ja ne finera mes ne il ne ses barnez,
Si t'aura pris a force et seras afolez.
La gent qui est venue au duc Buef l'adure,
Ne puet estre nombree, et s'est de tel fierte
Que ja [nul] ne fuira por estre desmembre.
Or me di que feras et qu'en as em-pense. »
L'aumacor Vivïens, quant il l'a escote,
A tel duel et tel ire, a pou n'est forsene ;
Il ne desist .I. mot por .I. mui d'or comble ;
Se Damedex n'en pense li rois de maïste,
Ja ert Maugis occiz a duel et a vilte.
[L'aumacor Vivïens a escote Maugis,
Tel duel a et tel ire, a pou n'enrage vis,
Il ne deïst .I. mot por le tresor Davis ;
Il roeilla les eulz, s'a leve les sorciz,
N'a [Sarrazin] entor n'en soit espoeriz,
Maugis en apella [fier et] mautalentiz :
« Filz a putain, [glouton, com mal musars] feïz
Que de guerpir Mahon onques me requeïz
Qui est sor autres Dex sire poesteïz.
Por ce que es mesages ne seras maubailliz,
Car mesages doit dire son bon et son aviz ;
Mes Sorgalant le viel a Melanz occeïz
Et moi jus del cheval a terre me meïz,
L'aumacor et sa gent et moi desconfeïz ;
Hui le te [vendrai chier], par foi le te pleviz.
Je te conoiz moult bien a l'escu d'azur biz
Et au lioncel d'or qui [est enmi] assiz :
Moi et [l'amachour fusmez] par ton cors desconfiz ;
James ne [te verra] Charles de .S. Deniz
Ne li autre baron, por quoi ça reveniz. »
Quant paien ont oï de l'aumacor les diz,
A Maugis corrent sus, n'i ot ne geu ne riz.
[Il a sachie Froberge dont li pons fu massiz],

Le premier [qui lui vint] fiert si enmi le vis.
Et giron l'aumacor en est [...] issies sailliz
Que tot en ot sengient le menton et le piz.
Apres a jete mort le fil a l'Aupatriz.
A icele envaie lor en a .v. ocis.
Fol. 44, v° a. Lion resemble en gant qui de fain soit espris,
Il n'i a si poissant ne tant soit de grant pris
Qui l'osast aprochier por tot l'or de Paris,
Einçoiz sont tret ariere, refuse et guenchi.
Maugis saut sor Baiart qu'il tint au frain [toz dis].
Onques por Sarrazin ne [fu de lui] guerpi,
Et jure Damedeu qui en la croiz fu mis
Que il n'i a paien, tant soit riches [marchis],
Se envers lui se crolle, [bien en soient il] fiz,
Que tot ne le porfende [entresi que el pis]:
« Que ja n'auront de moi reprovier mi ami
Ne Charles l'emperere qui m'a ici tramis,
S'ainchoiz chier ne me [vent que je i soie ocis]. »
 Maugis fu moult iriez a la chiere membree
Quant il se voit encloz de la gent desfaee;
Il tint nue Froberge trestote ensanglentee,
Par moult tres grant vertu a la targe acolee.
« Aumacor, dist Maugis, [c'est verite provee],
Onques de bone gent ne de geste honeree
Ne fuz nes ne estrez ; ta [geste soit dampnee],
Quant m'as fet assaillir a ta gent mal senee.
Mes par la foi que doi a la [Virge] nomee
Je ne prise .i. boton ne toi ne ta posnee:
Ta mort [si] est escripte en ceste moie espee. »
Viviens l'aumacor a la color muee,
Sa gent a escrie a moult grant alenee,
Adont est genz paiene [tot entor aünee]
De Maugis assaillir garnie et aprestee.
Il tint nue Froberge qui est d'or enheudee,
Et fiert si le premier que la teste a copee
Et au secont apres l'espaule desevree;
Bien i fiert li bons lerres, mainte teste a copee,
Mes tant par i avoit de la gent desfaee,
Lancie i ot maint dart, mainte lance aceree,

Et tret mainte sajete a fin or empenee,
Que sa granz targe en fu perciee et estroee.
En maint leu l'ont navre par la brogne safree.
Entretant com Maugis maintenoit la mellee
Est li duz Bues issuz de la cite loee
A .xxx. chevaliers de [mesnie privee],
14, v° b. Par la fause posterne [desoz la] tor quarree;
Il va veoir ses freres dont a grant desiree,
Et la riche compagne que il ont amenee.
Et l'amiral d'Orbrie et li rois d'Aquillee,
Aquillanz de Luiserne et Aiquins de l'Estree,
A .v^c^. [Sarrazins] chascuns la teste armee,
Ont duc Buef d'Aigremont et sa gent [encontree],
Sorre lor sont corru sanz nule demoree.
La fu la gent duc Buef morte et desbaretee,
Car trop furent paien, [si] n'i orent duree.
Duz Bues torna ariere vers la cite loee,
Mes paien sont devant qui [la voie ont] gardee.
Quant dus Bues l'a veü, mie ne li agree,
L'espee tint au poing, [la targe enchantelee],
Une grant roche bise avoit lors adossee,
N'a garde par deriere tant soit haut encroee;
Et [la gent paienor] s'est entor [atravee],
Au destrier desoz lui ont la teste copee,
Et li duz est versez entre aux enmi la pree;
Il est sailliz em-piez come beste desvee
Et tint l'espee ou poing, s'a la targe [acolee],
Cui il consielt a cop, sa vie [est tost alee];
Mes n'i volt sa deffense une pome paree,
Car [trop est grant la presse de la gent desfaee].
Ja fust duz Bues occiz, que n'i eüst duree,
Quant il voit devant lui une [roche cavee],
Li cruez fu granz et larges et petite l'entree,
En l'ancien tens i fu une guivre ostelee,
La Chaiere a la Guivre fu la cave apellee;
Li duz Bues s'est la traiz quant [il l'a regardee],
Puis s'est dedenz botez la targe [entraversee];
Et la gent paienor s'est [entor aünee];
Mes il lor a au brant fierement devaee,

.xv. lor en a morz qui sont de grant posnee ;
Adont a Nostre Dame hautement reclamee
Qu'a honor le delivre de cele gent [dampnee].
Tant a feru dou brant, la main a tote enflee ;
De l'angoisse qu'il a sozferte et enduree
Est a por pou estainz soz la coife gesmee ;
Se Damedex n'en pense qui fist ciel et rosee
Fol. 45, r° a. Morir li covendra par pesant destinee.
En l'ost a l'aumacor en leva la criee
[Que dus Bues estoit mort et a sa fin alee].
Duz Bues est en la roche em-paine et en torment.
Devant fu granz la presse de la paiene gent
Et la novelle en l'ost a Vivïen s'estent
Que duz Bues estoit morz et grant part de sa gent.
Quant Maugis l'a oï, s'en a le cuer dolent,
Qui devant l'aumacor a force se desfent ;
Sor son arçon se pasme quant la novelle entent,
Einçoiz que revenist ot de cops plus de cent,
Lors jure Damedeu que moult par sera lent
Se lui et le duc Buef son pere chier ne vent.
Lors a brochie Baiart des esperons d'argent,
Tres devant l'aumacor fiert Borel d'Orient,
Enmi la gregnor presse a terre mort l'estent,
Plus tost maine Froberge [que orage ne vent],
A sa fin est venuz [por] qui elle descent,
Mes tant i a paien que li cors [Dieu] cravent,
La monte d'un denier n'i vodroient tel .c. ;
Por quant de cops que done, sachiez a escient,
N'i a nul si hardi que ne s'en espoent.
[Forment] l'ont redote cil Sarrazin pullent,
Il a brochie Baiart qui les granz saux porprent.
Et s'en torna pognant tost et isnellement
[Que treves ne congie a l'aversier ne prent].
Baiarz parmi la presse s'en va si roidement,
[Quanqu' ateint en sa voie] met [en] trebuchement ;
Droit par devant la roche en passa radement
Ou duz Bues d'Aigremont est iriez et dolent,
De sanc et de suor est moilliez durement.
Il n'i a mes c'un tor, ilec sa mort atent,

Les haux noms Damedeu reclaime moult soven!.
Maugis en trespassant la voiz de lui entent,
« Crestiens est », ce dit, il set certenement
A ce que il reclaime Jhesu omnipotent,
[Et mielz se velt il metre] en grant perillement
Que il ne le secorre, se Jhesus li consent ;
De son pere s'aura par lui avoiement,
Se il est morz ou pris de la paiene gent.
La trestorne Baiart, ne demora neant,
l. 45, r° b. Et l'amiral d'Orbrie feri premierement,
De Froberge li trenche le hiaume qui resplent,
Et la coife desoz ne li valut neant,
Deci en la cervelle li fet del branc present,
Puis a estorz son cop, mort l'abati sanglent.
Apres a jete mort [Estorgant] d'Abilent,
Puis escrie Monjoie a sa voiz clerement :
« Ahi, mauves gloton, tuit morrez a torment. »
Quant paien l'entendirent, si ont grant marrement,
Et l'amiral d'Orbrie voient mort ledement,
Dou duc Buef d'Aigremont lessent l'assaillement
[Et se sont trait arriere plus de demi arpent,
Quident que François viegnent a cel secorement.
Le destrier l'amiral Maugis par le frain prent,
Le [duc] Buef apela bel et cortoisement] :
« Chevaliers, [que montez tost et] isnellement,
Montez sor cest cheval, issiez hors de leanz,
Si alomes de ci tot a garissement,
Se nos le poons fere et Dex le nos consent,
Car de paiens i a trop grant esforcement. »
Quant li duz Bues l'entent, or sachiez vraiement
Que il ne fust si liez por plain .I. val d'argent ;
De la roche naïe est issuz vistement,
Venuz est ou cheval et Maugis la li tent,
Et duz Bues est montez a l'adure talent,
Puis a dit a Maugis : « Vassal, a moi entent.
Grant servise m'as fet, Dex te gart ton jovent,
Dex gart qui t'engendra. Qui es et de quel gent ?
Car onques de mauvez n'eüz contenement. »
« [Chevalier, dist Maugis, foi que doi .S. Climent],

Mesagiers sui Charlon qui doce France apent,
Si vie[n]g de l'aumacor Vivïen voirement
Qui par son grant orgueil, par son sorquidement
Si me velt fere ocirre [moult felenessement] ;
Mes, merci Deu de gloire, n'i oi encombrement.
Maugis m'apelle on, [que pas ne vos en ment],
Filz duc Buef d'Aigremont qui tant a hardement,
Mes emblez fui petiz a ma mere au cors gent :
Ce me dist une fee [qui Dex doint sauvement],
Qui m'a tant com fui granz norri moult docement;
Conte Hernaut [mon aiel] ai fet secorrement. »
Quant duz Bues d'Aigremont Maugis son fil entent,
Ne fust mie si liez por l'or de Bonivent ;
Si grant pitiez au cuer et tel joie li prent
Fol. 45, v° a. Que il ne pot mot dire, [tant par estoit dolent] ;
Sor son arçon s'apuie, [et sozpire forment],
De joie et de pitie [si plore tenrement]
De son fil [que il a trove si faitement].
Quant Maugis li bons lerres voit duc Buef le guer-
Qui si fu acotez sor son arçon [plenier], [rier
Cuide que il ait plaie dont il ait encombrier,
De quoi il soit pasmez sor l'auferrant corsier.
Maugis li demanda : « Et qu'as tu, chevalier ?
As tu plaie mortel ? porras tu chevauchier ?
Je t'en porterai bien qui qu'en doie anoier,
Car, tant com je aie cest aufferrant destrier,
Ne dot ge Sarrazin [la] monte d'un denier. »
« Naie, dit li duz Bues, je [sui sain et entier],
Mes la joie me fet le cuer atendroier,
Biaus filz, que j'ai de toi qui m'as eü mestier.
Duz Bues sui d'Aigremont, a celer ne te quier,
[Je aloie] a mes freres a .xxx. chevaliers,
Paien les ont occiz li cuivert losengier. »
Quant Maugis ot son pere si fetement pledier,
Ne fust mie si liez por l'or de Monpellier,
Isnellement et tost l'est alez embrachier,
Et li duz Bueves lui qui moult l'aime et tient chier,
De lui veoir avoit moult tres grant desirier.
Veïssiez les de joie plorer et lermoier,

Mes onques les vers elmes ne porrent deslacier,
Car trop ot entor aux de la gent l'avresier,
Que li rois d'Aquillee avoit fet [ralier,
Persans et Sarrazins, plus de .xxx. millier],
Car por Cadot d'Orbrie n'ot en lui c'aïrier
Que Maugis avoit mort a l'espee d'acier.
Lors veïssiez paiens [glatir] et abaier
Et as .II. barons trere et [ruer] et lancier,
Car n'i ot si hardi qui osast aprochier.
Duz Bues d'Aigremont prist Maugis a aresnier :
« Biaus filz, ce dit li dus, por Deu le droiturier,
S'a Aigremont leanz poremes reperier,
Ta mere qui 'st malade feriens rehetier ;
L'en ne [la] porroit tant de rien esleecier. »
« Sire, ce dit Maugis, alons i sanz targier,
Metez vos a la voie et je irai derier,
45, v° b. Bien vos cuit de paiens sevrer et eslongier
A Froberge m'espee le branc forbi d'acier.
N'i aura si hardi qui nos ost aprochier. »
Lors brochent amedui les auferranz corsier,
Mes [tant] fu granz la presse de la gent l'avresier
[Que il ne se pooient sevrer] ne eslongier ;
Totes parz les assaillent et prenent a lancier
Darz trenchanz empenez et sajetes d'acier.
« Biaus filz, ce dit duz Bues, [ne poon] esploitier. »
« Sire, ce dist Maugis, ne nos chaut d'esmaier,
Ja verrez desor aux torner le destorbier. »
.I. enchantement fist qui moult fet a prisier,
Qu'aviz fu aus paiens qui Dex doinst encombrier,
Que serpenz et lions ot entr' aux .I. millier
Qui trestot les voloient devorer et mengier.
Fuir les veïssiez et avant et arier,
L'un veïssiez a l'autre merveilloz cops paier,
Li filz ne volt le pere de neant espargnier.
Quant duz Bues l'a veü, Deu prist a gracier,
De la presse se partent sanz point de l'atargier,
Jusques a Aigremont ne finent de coitier ;
Maintenant lor ovri la porte li portiers,
Car il conut duc Buef a l'escu de quartier.

Li baron i entrerent par la porte Fochier.
Endui sont descendu desoz .I. ollivier,
La duchoise i estoit venue ombroier,
Sor .II. pailles se jut, au chief .I. oreillier ;
Elle vit le duc Buef de totes parz segnier,
Adont devint plus verde que figue de figuier,
[Si] li a dit : « Biaus sire, por Deu le droiturier,
Vos ont dont assailli [li paien aversier]. »
« Oïl, dame, dit il, ce ne voeil ge noier.
.XXX. chevaliers m'ont occiz [li losengier]
Et li miens cors [meïsmes] n'est mie [tot] entier.
Je estoie la mort quant vint cis chevalier
De l'aumacor felon [le mesage] noncier,
Qui m'osta de lor mains qui qu'en deüst grocier.
C'est Maugis, vostre filz, qui moult fet a prisier. »
Quant l'entent la duchoise et l'ot einsi plediер,
Fol. 46, r° a. De la joie se pasme, ne se pot redrecier,
Ne ne deïst .I. mot por l'or de Monpellier.
Quant la duchoise oï parler [le] duc Buevon
Qui dit que c'est ses fils Amaugis, li larron,
Au cuer l'en prent tel joie de son fil le baron,
[Qu'el ne deïst .I. mot por tot l'or Salemon].
La duchoise se drece a la clere façon,
[Si] li deslace l'iaume sanz point d'arestison
Et li oste la coife de l'auberc fremillon,
Les chevox li leva dont il avoit fuison,
L'anel a coneü en l'oreille au baron,
Lors set que c'est ses filz, n'en est en sozpeçon,
Plus de .C. foiz li bese la boche et le menton,
Et duz Bues le regarde, et qui liez se li non?
Moult fu [grant la leesce la] dedenz Aigremont,
Et Maugis lor aconte de lui la nacion,
Com l'ot norri la fee [des petit enfançon].
Entretant com ieanz a tel noise et tel ton,
Fu remes la mellee de la geste Mahon,
Car li enchantemenz avoit pris finison ;
Lors veïssiez entr' aux moult fiere [plorison],
Quant li filz voit le [pere] jesir enz el sablon,
Li oncles son neveu, li tierz son compagnon ;

Moult blasme[nt] Mahomet et son Deu Baratron,
Dient qu'il a entr' els eü enchantison,
A l'aumacor en est venue clamison.
[Quant l'entent Vivïens, si taint comme charbon].
« Par Mahomet, fet il, ce m'a fet li gloton
Qui or m'aporta ci le mesage Charlon.
Ce fu Maugis li lerres, li filz au duc Buevon.
Et quel part torna il? [savez en] la reson? »
« Biaus sire, en la cite avec le duc Buevon. »
Et respont l'aumacor : « N'en donroie .I. boton,
Car par tens venra ci l'enchanteres Noiron
Qui me le rendra pris qui qu'en poist ne qui non. »
A iceste parole issi de son dromon
[Noiron cil] enchanteres dont nos ci vos dison;
.XII. piez ot de grant, einsi com nos cuidons,
N'ot de blanc forz les denz qui semblent de gagnon,
Plus blant sont que yvoires ne nus os de poisson;
S'avoit les eulz plus roges que embrasez charbon,
Plus set d'enchantement, [d'engin de] traïson
Que ne sot Simons magues ne Hunaut ne Mabon;
Il est venus au tref au mestre paveillon,
L'aumacor Vivïen salua de Mahom
Et li a dit : « Biaus sire, venus sui a bandon,
Ja mar redoterez la guerre de nul hom,
Que ja n'ert si poissanz que ne le vos rendon.
Ci vos faz [orendroit] de cele cite don,
Enz en la tor metrai le vostre confanon,
Puis porrez chevauchier droit en France a bandon,
Crestientez ira a grant destrucion,
Ja duz ne rois n'aura a nos deffencion
Que je pris nel vos rende, ja n'ert de tel renon. »
L'aumacor Vivïens l'en fist enclinison.
Adonques s'est armez l'enchanteres Noiron
D'armes bones et belles, plus riches ne vit hon,
Qu'il embla a Baudas el tresor Faraon.
Arc porta et sajetes a plente et fuison.
Ne voeil des autres armes fere devision,
Tant i en ot pluisors, n'est se merveille non.
Se Damedex n'en pense qui sozfri pacion,

16, r° b.

Crestiente metra a grant destruction ;
[Mes ainçois qu'il aviengne, orront autre chançon,
Se Dex garist Maugis le fiz au duc Buevon].
Quant Noirons l'enchanteres se fu fez adober,
A Aigremont s'en va, n'i volt plus demorer,
Enfreci qu'a la porte ne se volt arester.
Sor le fosse se mist, l'arc prent a enteser,
Si prist une sajete, dedenz la lest aler,
A .I. mestre deable d'enfer la fist guier,
Qui la fist par conjure conduire et enchanter ;
Devant le duc Buevon l'a il fet assener.
Onques nuz ne le pot conoistre n'aviser.
.I. chevalier occit qui moult ert preuz et ber,
Cosins fu la duchoise, nies Hernaut de Moncler,
Dont il est si dolenz, vizs cuida forsener.
Moult est Maugis iriez li vaillanz bacheler
Qui encor ne s'estoit mie fez desarmer.
En [cel dolosement que] vos m'oez conter
Avoit fet li deables la sajete mener,
Car .I. muilon de fain lor a fet resembler
F. 46, v° a. Et est avis duc Buef que il ardoit si cler
Que la [vile en alume] jusc'au borc .S. Omer.
Lors veïssiez duc Buef [et sa gent] escrier :
« Or au feu, chevalier ! » et ferir et chapler.
Plus de .IIIe. mesons i ont fet craventer.
Bien les a li deables fet toz enfantomer
Que l'enchanteres [fist] la sajete guier.
Or covient moult Maugis savoir de l'enchanter
S'encontre les deables volt Aigremont tenser
Qui font [quant que] Noirons lor daigne comander,
L'enchanteres felons qui tant fet a [douter].
Il ot en Aigremont la grant noise lever:
Bien set que li deables les a fet toz trembler.
Il a .I. charne fet que n'i volt demorer,
Que n'i lessa deable d'enfer a conjurer ;
De la porte ou il fu a fet les gonz voler,
Et les [verrous] brisier et par mi tronçoner ;
Par force de deable fist la porte verser,
[Les .II.] portiers tua qui la durent garder.

Lors veïssiez paiens a granz rotes entrer.
L'enchanteres Noirons que Dex puist craventer
[Fu el chief] tot devant por crestiens mater,
A plus de .VII. en fist les chies del bu sevrer,
Ses enchantemenz fist l'un apres l'autre aler
Et a toz cels dedenz fet bien de voir [cuider]
Qu'il voient la tor [fondre] et la cite [crouler].
Viz est a toz ensemble que il doient finer,
Et el duc Buef meïsmes n'i ot qu'espoenter
Quant voit entrer la gent que Dex ne puet amer;
[Il vient droit a la porte plus fier que .I. senglier
Entre lui et Maugis qui moult fet a doter]:
Maugis sache le branc, n'ot en lui c'aïrer,
Ja lor vodra son sen et sa force mostrer.
Adonques veïssiez les larrons esprover,
Des navrez et des morz fist la porte encombrer,
Que les viz covenoit desor les morz monter,
Mes tant i ot des Turs que nes pot endurer,
A l'art de l'ingromance le covient retorner.
La porte d'Aigremont, cele qui fu major,
Avoit em-pieces mise Noirons l'enchanteor
Par enchant de deable vers qui il ot amor,
Puis fet entrer dedenz la gent Sarrazinor;
Et Maugis tint [Froberge], si en fiert par vigor,
Mes ce ne li volt mie la monte d'une flor,
Car trop i ot de gent Vivïen l'aumacor.
A l'art de nigromance ilec fu son retor.
.I. enchantement fist qui fu de grant valor,
Car il fu bien avis a la gent paienor
Que la porte ou il erent [iert] une haute tor
[De] forz murs [et d']espez, onques ne vi meillor.
La s'arestent dehors li cuivert boisseor.
Et Maugis le larron li hardiz poigneor
Et duz Bues d'Aigremont et sa gent tot entor
Ratornerent la porte a force et a vigor
Qu'ele est assez plus forz c'onques ne fu nul jor;
Et puis apres tantost [commencent autre tor]
Qu'a fet li enchanteres par sa ruiste fieror;
La gent au duc Buevon a mis en grant error,

L'n'i a si hardi qui n'ait de mort peor
Por les enchantemenz dont il est fet plusor.
Quant Maugis a veü qu'il est tiex seduitor,
Tost et isnelement a pris vers lui son tor.
Ja li vodra mostrer le son mestier la flor.
Noirons le voit venir il felon seduitor,
Ne le prise .I. denier ne plus que .I. pastor:
Mes des paiens qu'il voit morir a tel dolor.
Est durement iriez, si mue la color:
Il jure Mahomet que il tient a segnor.
Que la cite rendra ainz nuit a l'aumacor;
Mes li glotons se ment. Dex li doinst deshonor,
Car Maugis le larron n'est pas de lui pior
De l'art de l'ingromance, et est bon ferreor;
Si n'est pas au deable home ne servitor,
Ainz les destraint par Deu le pere creator,
Quant il en a mestier et il en a loissor.
Noirons li enchanteres voit Sarrazins morir
Qu'il mist en la cite, le sen cuida marir,
Et voit la porte close, n'en i puet nus venir;
De ses enchantemenz [les fet toz] esbahir.
Fol. 47, r° a. Viz lor est que la vile doie fondre et [croissir]
Et qu'il oient les murs [a la terre flatir],
Il n'i a si hardi ne face espoerir;
Voit Maugis le larron qui li vient par aïr,
Ne le prise .I. denier, si le vet envaïr,
Merveillox cop li va sor le hiaume ferir
Que li fent et desbarre, la coife fet croissir,
Enfreci es chevox li fet le branc sentir.
Se il ne fust tornez, je vos di sanz mentir,
A Maugis eüst fet tot son tens defenir;
Por quant le sanc vermeil li fet del chief saillir,
Le hauberc rogoier et tot le sain emplir.
Quant Maugis l'a veü, del sen cuida issir,
[Il a trete] Froberge dont [le brant fist forbir],
Fiert Noiron l'enchanteur sor le hiaume [de Tir]
Que li fent et escroe, l'auberc fet desartir,
Devers la destre temple [li fet le branc] sentir:
L'oreille et le charnal, canqu'en pot consevir,

Et demie la joe fist a terre cheïr ;
Del cop qui fu pesanz, le fet si estordir
Que il est juz cheüz, ne se pot soztenir.
Quant duz Bues l'a veü, [n'ot en lui qu']esjoïr ;
Il lui crie : « Biaus filz, Dex te puist sostenir!
Que cis glotons nos dut [or avoir fet] honir. »
« Pere, ce dist Maugis, ne vos estuet cremir,
Puis que Dex me garisse qui tot a a baillir. »
Lors a leve Froberge, le chief li volt tolir,
Mes li glotons saut sus, ne s'i volt alentir ;
Del sanc de son chief voit trestot son cors covrir,
[Enfin, esragera s'il ne li puet merir].
Noirons li enchanteres fu forment aïriez
Quant il voit que il fu si durement plaiez
Por son cor garantir que moult fu esmaiez,
Fist .I. enchantement, ne s'i est delaiez.
Avis fu a Maugis, [de verte] le sachiez,
Et a trestoz les autres qui la sont aloiez,
Qu'il erent en .I. eve dont parfont sont li biez,
Que il ne gardent l'eure que il fussent noie.
Adont les veïssiez aler a .IIII. piez
47, r° b. Et sozpirer forment [tant sont il esmaiez].
L'enchanteres s'escrie : « [Paien, car i feres],
Cist sont enfantosme, pas ne vos atargiez. »
Lors i fierent paien, nes ont mie espargniez ;
Ainz que l'enchantemenz fust remes ne lessiez,
De cels d'Aigremont [ont] .LX. detrenchiez ;
Se plus durast .I. pou a mort fuissent jugie ;
Et quant il fu failliz et il furent drecie,
Maugis fu moult dolanz et forment correciez,
Bien set de quel afere il a este paiez,
.I. plus fiers, se il puet, l'en ert ja envoiez.
.I. enchantement fist li bons lerres prisiez,
Ce fu li premerains dont il fu ensegniez ;
Car il fu bien avis au paien renoie
Que il fust en .I. feu ou il ert angoissiez
Que ja par .I. petit l'avoit tot graeilliez.
Au paien grant dolor demener oïssiez,
A la terre s'estent come s'il fust loiez,

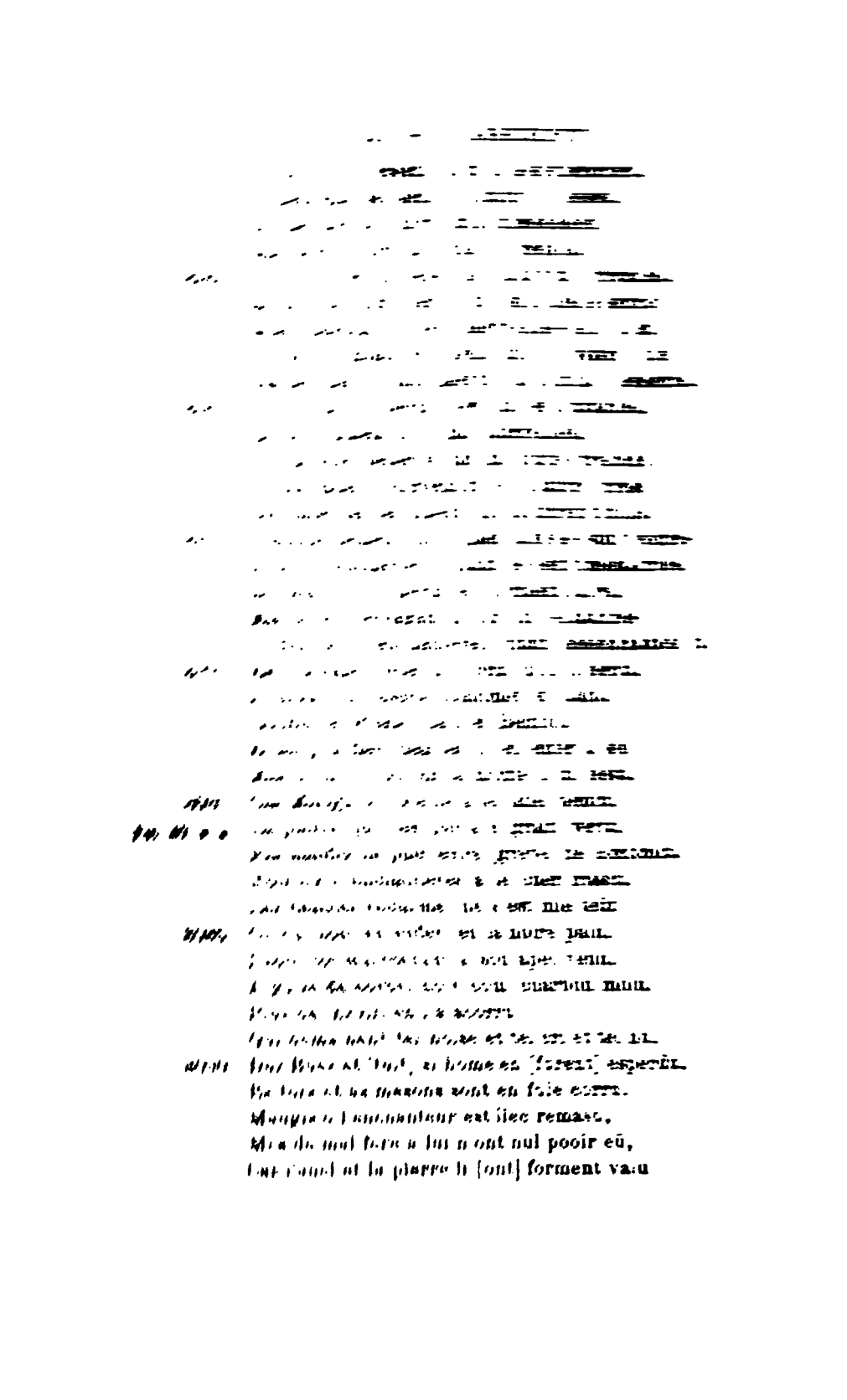

Qui Dex en ot done la force et la crestu.
[Entour font grant moleste] li deable [crestu]
Et remuent les pierres et les chailliaus cornuz,
[Le feu en font voler et sovent et menu].
Mes Maugis n'a [poor] li vassaus coneüz,
Car il est sages clers et si croit en Jhesu ;
Et duz Bues et la dame qui cest plet ont veü
Ont Maugis lor enfant des noms Deu absolu
Que de mort le desfende et li preste vertu.
La proiere [qu'il font] a Maugis moult valu,
Li deable sont moult dolent et irascu.
Quant il Maugis ne pueent avoir point deceü
Ne Noiron l'enchanteur [de noient secorru] ;
Sachiez que il en sont dolent et irascu.
Or oiez que il firent li deable cornu :
Entor Noiron s'assemblent, n'i ont point arestu,
Car porter l'en voloient a l'ost des mescreü,
Mes Maugis par conjure lor a bien desfendu
Des hauz noms de Jhesu et de sa grant vertu ;
Par tant l'a au deable icele foiz tolu
[Que nel porent porter, dont moult sont irascu.
Par toute la cite sont si fort esmeü
Que il n'i a celui qui poor n'ait eü].
Quant voient li deable Noiron ne secorront
Des mains Maugis le lerre ne mal ne li feront,
Ne vertu ne pooir de lui atochier n'ont,
Tel noise et tel tempeste environ Maugis font,
l. 47, v° b. Par tote la cite moult esfree en sont.
Duz Bues por Maugis plore et s'ocit et confont
Et la gentilz duchoise ses chevox en deront,
Mes ce est grant folie [quant il poor] en ont
[Que ja de li mal fere nisun pooir n'aront].
Quant voient li deable que rien n'i conquerront,
D'ilec s'en sont torne, isnellement s'en vont,
En la cite alument .xxx. mesons d'un front ;
Et une riche tor par desoz l'Aigremont
Que prise [orent l'autrier] Butors et Justamon,
S'ont assiz li deable si qu'ele fent et font,
.iiie. paiens i tuent et Butor d'Aspremont.

Quant la tor fu [fondue] et li paien tue,
Or oiez que il firent li deable creste:
Par desor l'ost Charlon en sont ensemble ale,
Li tormenz i leva et la grant tempeste,
La terre font tombir et la terre trembler.
Parmi les trez s'embatent li deable creste,
Entor Charle s'en vienent le fort roi corrone,
Le bliaut qu'ot vestu orrent tot depane
Et l'ermin peliçon li ont tot deschire,
A pou que il ne l'ont forz de son sen jete;
Et Naimon et Ogier en ont en haut porte
Lassuz amont en l'air plaine lance d'este;
Tant forment les quatissent, je vos di par verte,
A pou que il ne sont endui escervele,
Tot a .I. faiz chaïrent par devant le barne.
Quant no baron le voient, s'ont Jhesu reclame
Et en apres si ont a haute voiz crie:
« He Naime de Baviere, ou avez vos este?
Volez vos donques Charle guerpir et adosser
Que tot sanz congie penre vos en voliez aler
Avec ces viauz corbiaus c'ont abatus noz [trez]?
Et vos, biaus sire Ogier, aprenez a voler?
Ce n'est mie biaus geuz quant si dur rechaez. »
« Segnor, dient li conte, car nos lessiez ester,
Ce n'est pas cortoisie quant si nos rampronez;
N'ert heure mes des mois n'en soions esfrae
Et que ne nos en dueillent li flanc et li coste.
Dou chaïr qu'avons fet somes moult adole.
Fol. 48, r° a. Moult somes esperdu de cele aversite,
Or nos segnons trestuit del cors meïsmes De
Qu'a honor nos delivre de ceste cruaute. »
Tel peor ont en l'ost que trestuit sont pasme,
Bien cuident tuit mort estre et a lor fin ale,
Et il si fuissent tuit, sachiez par verite,
Se ne fust li baptesmes et la crestiente,
Iceles a de mort et garriz et tensez.
Adonques s'en tornerent li deable empene,
Au movoir que il font on[t] tel noise mene,
Les pomiaus et les aigles ont fet en haut voler

Et les tres depecier et toz desgironer;
Tuit cuident estre mort de tempeste et d'ore
Et qu'il soient tuit arz, brui et empeste.
En Aigremont en sont [.I. poi] espoente.
Et Noirons l'enchanteres fu forment [abosmez],
Del braz qu'il ot perdu [a moult le cuer ire],
A destre main sacha le branc d'acier letre;
Il fu granz a merveilles et creüz et [molle];
A Maugis est venus, tel cop li a done
Amont parmi son elme qui fu a or gesmez
Que il ne li volt mie .I. denier monae:
Le bacin de fer cope et la coife a fause,
De la char [et del poil] li a plain doit oste;
Se li branz ne tornast, ja l'eüst afole;
Sor l'escu descendi, par mi li a cope
Et Maugis en l'espaule a durement navre;
D'autre part chancela, a pou que n'est verse.
Dit Noirons l'enchanteres: « De ça vos ai trove. »
Et Maugis li respont: « Bien ert guerredone.
N'i serez par deable garantiz ne tensez,
Car Jhesus li vraiz Dex a sor aux poeste. »
Lor a leve Froberge au pon d'or noele,
Sor l'iaume l'a feru que tot li a cope,
Le nes et le baulevre li a au branc oste,
Desor la hanche destre est li branz avalez,
[Trestoz] parmi la cuisse li est outre passez
Tote li a trenchie, lors chaï li maufez.
Il crie et bret forment, [s'a] Mahon reclame.
.I. enchantement fist dont il estoit sene
48, r° b. Qu'aviz fu a Maugis le vassal adure
C'uns serpenz l'[assailloit] merveilloz et [creste]
Qui tant li getoit feu que tot l'avoit brulle.
Qui dont veïst Maugis au bon branc acere
Escremir tot par lui comme s'il fust desvez
Et reclamer en haut Jhesu de maïste,
Qui adont le veïst, bien semble forsene;
Plus tost maine Froberge que venz ne chace orre.
Li duz Bues qui le voit en [fu tot trespense
Et la franche duchoise o le cors honore],

Et [reclaiment] en haut Jhesu de maïste,
Cuident que li deable l'aient del sen jete.
[Dus] Bues ist de la tor et o lui [son barne]
Ou il estoient tuit por le deable [entre],
Venu sont a Maugis qui estoit viole
Del grant enchantement que fist li desfaez.
Duz Bues le cuida penre et o lui si prive,
Mes le premerain a Maugis si [adese]
Que mort l'a devant lui a la terre [adente].
Adonques fu duz Bues moult forment adolez,
Maugis son chier fil a a .S. Jaque voe
Que le mete en son sen, se il li vient a gre.
De l'enchanteor n'ont tant ne quant avise,
Car de l'enchantement fu por aux aombre
Que nel porrent veoir ne n'en ont poeste.
Maugis va [par] le champ qui moult fu esfraez,
Le serpent va chaçant, hisdels fu com maufez ;
Quant ne le puet ataindre, fu forment [aïrez].
« Que est ce, fet Maugis, sui ge dont enchantez ?
Ahi, dit il, Noiron, or m'as tu engane.
Li tiens cors soit honiz que si m'auras pene. »
Li enchantemenz fine, Maugis est aqueez.
Quant de l'enchantement fu Maugis [descombrez],
Il saigna son viaire dou cors meïsmes De,
[Et ses pere dus Bues li a dit et conte
Com il ot son baron orendroit mort tuc.
« Pere, ce dist Maugis, [car] j'estoie enchante.
Vez vos ci le glouton qui est o moi mesle].
Onques mes ne vi home d'enchanter si sene.
Se ceanz ne m'eüst Damedex amene,
Par force vos eüst a l'aumacor livre,
Fol. 48. v° a. Par lui fust abatue sainte crestiente. »
« Biaus filz, ce dit duz Bues, vos dites verite ;
Beneoite soit l'eure que tu fuz engenrez. »
« Pere, ce dist Maugis o le fier vasselage,
Ciz enchanteres est [a grant merveille] sage,
[Par] deables [ovroit] a qui ot fet homage,
[Se ge n'eüsse este, fet vos eüst damage] ;
Or [nel doutez ja] mes la monte d'un fromage.

Savez coment ira et me vient en corrage ?
A cel grant mangonel [de cel plus mestre] estage
L'envoierons en l'ost de cele gent sauvage.
Correciez en sera Vivïens li aufage
Et tote cele gent dont il est guionage. »
Cest conseil a [grae] duz Bues et son bernage,
L'enchanteor ont pris qui moroit a hontage
Et vivoit a dolor et a grant ahanage,
El mangonel l'ont mis, n'i firent arestage,
En l'ost l'ont balancie, sanz [plus de demorage],
Droit au tref Vivïen l'aumacor de parage
Qui seoit par devant sor .I. paile d'arcage ;
As piez [li est chaü] Noiron de Valombrage,
Au cheoir a tue Rubion [de Cartage] ;
Vivïen l'aumacor qui est lor segnorage
Covri tot de la bouelle le cors et le visage,
Et, quant il l'a veü, a pou que il n'enrage.
Vivïens l'aumacors fu durement pensiz
Por Noiron l'enchanteur qui est morz et ociz
Et a tue .I. roi qui moult [ert de haut] pris ;
Del sanc et de la bouelle a tot covert le viz,
Tel duel a et tel ire, [a poi n'esrage vis].
« Sire, ce dit Corbel, tot ce a fet Maugis
.I. lerres merveillox filz [duc] Buef le marchiz
Qu'ici nos envoia Charles de .S. Deniz,
Ainc mieudres [enchanteres] ne fu en nul païs.
« Mahon, dit l'aumacor, vrai Dex poesteïz,
Donez le moi tenir par la vostre merciz ;
Tel jostise en ferai, par foi le vos pleviz,
Dont il sera parle jusc'au jor dou joïz. »
[Lors] roeille les eulz et lieve les sorcilz,
48, v° b. Mes Maugis ne le dote vaillant .II. paresiz.
Il est en Aigremont as murs d'araine biz,
Moult est de la duchoise et del duc conjoïz.
Que de la mort les a tensez et garantiz.
Maugis a le duc Buef son pere a reson mis
Et li a dit : « Biaus sire, entendez mon avis.
Je sui mesagiers Charle le roi de .S. Deniz,
Je ai a l'aumacor .I. mesage forni,

Je vieng avec v .iii. [que jes l'ai empris],
Por [rendre le] mesage et fere [le] devis. »
« Biaus filz, fait li duz Bues, foi que doi S. Deniz,
D'aler avec [vos] sui forment [entalentiz]
Por veoir mes .iii. freres les riches duz gentiz.
Mes trop redot paiens que [nos ne soion] pris. »
« Ne dotez ja de rien, peres, ce dist Maugis,
Car vos n'i aurez garde tant com je soie vis. »
Lors se sont [adoube], n'i ont essoigne quis.
Maugis monte em-Baiart, [pas ne fu alentiz],
Et .xiiii. barons sor les destriers de pris;
La duchoise comandent a Deu de paradiz,
Duz Bues la baille en garde Gautier de Moncenis,
Et la cite avec, et Simon de Paris
Et .v^{c}. chevaliers trestoz barons de pris.
  Maugis et li duz Bues qui fu preuz et cortoiz
Sont issu d'Aigremont par la porte [Noroiz];
Solaux fu esconsez, si fist auques espoiz.
Entre l'ost des paiens et le val de sapoiz
[Avoient] encontre Murgalant le Persoiz
Qui vient d'esbanoier o [barons] .xxiii.
N'ont [d']armes [forz d']espees et amblanz palefroiz.
Quant no baron les virent, ne furent mie cois,
Ale los sont ferir par merveilloz [desrois],
Les .xv. en ont occiz et morz el sablonoi,
Li .vii. tornent en fuie parmi .i. brueroiz.
A Murgalaut recrut ses bons chevaux norroiz,
Et Maugis li lest corre par delez .i. marroiz.
Murgalanz voit et set que siens est li sordoiz,
Fol. 40, r° a. A Maugis escria en langage françoiz:
« Chevaliers, ne [m'ocire], escote moi einçoiz:
De l'ost a l'aumacor sui li plus [puissanz] rois,
[Se j'en ere sevre, de verite sachois,
De la moitie seroit abatu lor boufois];
Je voeil crestiens estre et croire [les vos lois].
Mes peres fu Galans qui tint tot Colenoiz
Et [mes] aiels si fu Justamons li Basclois
Qui tint tote la terre jusc'au val d'Airebloiz.
S'ot a fame la fille Floovent le cortoiz.

De cele crestiene fu mes pere et ses hoirs.
Et j'aim crestiente maint jor a et maint mois,
Et, [se le me donnez], grant aumosne feroiz,
Vivïen l'aumacor par moi desconfiroiz
Et je sai ses aferes et trestoz ses secroiz. »
Quant duz Bues et Maugis a la chiere hardie
Le roi Murgalant oent qui einsi s'umelie
Et lor a sa ligniee acontee et jehie,
Chascuns d'aux bonement Jhesu Crist en mercie,
Dient crestiens ert ainz la nuit enserie ;
.I. cheval'estraier li ont mis em-baillie,
Et il i est montez, s'ont lor voie acueillie
Tant qu'il voient le tref ou l'aigle reflambie
Duc Aymon de Dordone a la barbe florie.
Tantost i sont venu, mes il n'i estoit mie,
Car il et si dui frere et de lor gent partie
Furent ale a Charle de France la garnie.
Son concille tenoit de sa grant baronie
Tot [hors del paveillon] en la lande enhermie,
Ilec estoit [la flor] de la chevalerie.
Charles sist l'emperere sor .I. drap de Rossie
Qui estoit plus vermaux que la rose espanie,
Je croi fees le firent en l'ille de Candie.
Charles si fu droiz rois, si ot la segnorie.
Environ furent tuit aval la praerie.
« Segnor, dist l'emperere, se Dex me beneïe,
Grant dote ai de Maugis, [nel lerai ne vos die],
L'aumacor ne l'ait mort et tolue sa vie. »
A icele parole que vos avez oïe,
Puie duz Bues .I. tertre qui vers le ciel ombrie,
Et cil qui sont o lui es destriers de Surie,
Maugis sist sor Baiart ou durement se fie.
9, r° b. Premiers les aperçoit Desiers de Pavie,
A Charlon a mostre [icele] compaignie ;
Girars de Rosillon a l'ensegne choisie
Au duc Buef d'Aigremont, ne puet muer ne rie :
« Segnor baron, dit il, por Deu le fil Marie,
C'est l'ensegne duc Buef qui contre vent balie,
Mon frere le vaillant [qui Dex soit en aïe],

Moult l'ont greve palen. [li cors Deu les maudie]. »
Entretant com Girars aloit einsi parlant,
Vint duz Bues [d'Aigremont et Maugis li vaillant],
En la place descent chascuns de l'auferrant.
Par la main destre prist li duz Bues Murgalant,
Maugis par la senestre li hardiz combatanz ;
L'en lor a fete rote, il sont ale avant.
Girars de Rosillon et Doon le vaillant
Et Aimes de Dordone le va moult joïssant,
Car il estoient frere, ce trovons nos lisant,
Et li ont dit : « Biaus sire, com vos est covenant ?
Moult vos ont traveillie li felon sodoiant. »
« [Voire, fist li dus Bues, foi que doi .S. Amant].
Hui eüsse este pris [de la gent Tervagant],
Mes Maugis mes chiers fielz m'en a este garant ;
N'a meillor chevalier de si en Oriant. »
Les fez l'enchanteor lor va tot devisant
Dont Charles et si prince se vont forment irant.
Dist Maugis : « Emperere, entendez mon semblant.
Vostre mesage fis hautement en oiant,
L'aumacor Vivïens nel prisa .I. besant,
Ainz me rova ocirre a la gent [Tervagant],
Et je me desfendi [a l'espee trenchant] :
Puis ai en [Aigremont] eü mestier moult grant :
Cest roi preïsmes orre qui est riche et [manant] ;
En Damedeu velt croire le pere raemant,
Que la loi [Mahomet] ne prise pas .I. gant. »
« Crestiens soit, dist Charles, [a Damedeu] comant. »
Adont firent les fonz aprester maintenant.
Duz Bues li mist son non, li hardiz combatanz ;
Charles li emperere o le [grenou ferrant]
Li [done] en Alemagne une duchee grant :
[Si] li fu abatuz li nons de Murgalant.
Fol. 49, v° a. Apellez fu toz [diz] li [dus] Bues l'Alemant.
Il apelle les princes et le roi tot avant :
« Segnor baron, dist il, oiez [de quoi me vant].
Plus m'amoit l'aumacor que nul home vivant,
Mes l'amor de nos .II. est alee sevrant :
Il a gent avec li qui sont de maint semblant.

Quant il m'ont voir perdu, moult en seront dolant.
Savez que vos ferez demain a l'ajornant ?
Devisez vos eschielles et alez ordenant ;
Car, por ce que trop sont sovent outre cuidant,
Demain vos assaudront avant Prime sonant.
Einsi des avant hier alasmes devisant. »
Dist Charles l'emperere : « Vos parlez avenant. »
Quant duz Bues l'Alemant li nobles convertiz
Ot sa reson finee, il l'otroient einsi.
As tres et as brehanz sont errant reverti,
Grant joie demena chascuns de son ami
Jusqu'a la mie nuit [que li cot] esbaudi.
.I. Sarrazins espie s'est d'ilec departi,
Au tref a l'aumacor [son chemin acoilli],
Devant le mestre tref s'escria a haut cri :
« Vivïen l'aumacor, vos estes escharni. »
« Coment ? di le moi tost, » l'aumacor respondi.
« Sire, par Mahomet ja n'i aura menti.
Murgalanz li cortoiz, [qui moult iert vostre ami],
Si s'est crestienez, Mahon a deguerpi,
Par lui seroiz [demain] de bataille envaï. »
L'aumacor Vivïens quant il a ce oï,
Il ne deïst .I. mot por tot l'or de Paris ;
Li viz de mautalent li est tainz et noirci,
Tot le premerain mot que de sa boche issi
Si dist : « Mahomet sire, veraiz Dex segnori !
Ja l'avoie ge tant et ame et servi,
Or vos a renoie et moi a [il traï] ;
Mes, se jel puis tenir, bien li sera meri :
Il ert arz en .I. feu et detraiz a ronci. »
En son tref se cocha de paile a or sarti
Que onques ne menga la nuit ne ne dormi.
Au matinet au main, quant li jorz esclarci,
Vivïens l'aumacor se chauça et vesti,
Ses rois et ses barons a mande devant li.
« Segnor, dist l'aumacor, or oiez que je di :
Tuit soient par ceste ost arme et fervesti,
Car cil de la sont ja conrae et garni. »
Atant ez une espie qui tot lor a jehi,

Que crestien ont ja lor conroi establi.
Quant li paien l'entendent, n'i firent lonc detri :
Lor gent font tost armer, ne furent alenti :
Tant ont a une voiz cors et grelles bondi
Que trestoz li païs environ ententi.
En Aigremont en sont durement esbahi.
Au matinet au jor, quant [l'aube] est [aparue],
[S'est la gent paienor armee et fervestue].
Viviens l'aumacors a la pensee aguë
Sist sor le Megremor a la teste chenue :
Trestote s'armeüre fu a fin or batue.
Des herberges issi cele gent mescreüe
Et chevauchent serre parmi la pree herbue :
Toz en est li païs et la terre vestue,
Ne peüssiez geter .I. baston de cheüe
Qui ne chaïst sor elme ou sor targe voussue,
Einçoiz fust l'en ale une lieue estendue
Qu'ele fust a la terre por la presse cheüe.
Vivïens l'aumacor, quant sa gent a veüe,
Sachiez de verite, grant joie en a eüe,
Tant en i ot ensemble li deables a pleüe.
Crestientez, ce dit, ert anqui abatue
Et la tors d'Aigremont et la gent confondue.
Or les gart nostre sire qui fist soleil et nue.
Nostre gent ont la noise oïe et entendue,
Par l'ost est merveillose levee et esmeüe,
As armes sont corru sanz point d'aresteüe ;
Charles meismes s'arme a la barbe chenue,
Sor Bruiant en monta qui la crupe a tondue,
Des herberges issi la targe au col pendue.
Et la lance el poi[n]g destre ou l'ensegne ot cosue.
En .I. pre s'aresta lez la [selve foillue],
La est la baronie assemblee et venue ;
Ilec fist .VII. batailles de [sa] gent esleüe
F 50. r° a. 8480 Et rois Brandoines troiz qui tenoit Val[fondue].
Or i a .X. batailles. Dex lor soit en aiue.
Charles ot .VII. batailles fetes et ordenees
Et rois Brandoines .III. de bone gent armee,
Et Othes d'Espolice en a .III. [devisees],

Et Hernaus de Moncler en a les .II. guiees,
Deforz les paveillons sont totes ordenees.
Girars de Rosillon [a ses gens aprestees],
.M. chevaliers mena les ensegnes levees,
O lui a li duz Bues icele gent menee.
Doo de Nantueil maine .M. homes a espees,
Et .M. homes Aimons et .Vc. en sodees.
Les oz as .IIII. freres sont ensemble jostees,
Ja por Sarrazins n'erent [parties ne sevrees].
Li .IIII. frere ront bien lor gent ordenee,
Contre paiens les mainent rengiees et serrees.
Tant i ot cors et grelles et buisines sonees
Que il font retentir les puiz et les valees.
Quant les os sont jostees, si com dit vos avon,
[Serreement] chevauchent [le pas] par le sablon ;
Charles en apella Amaugis le larron,
L'oriflambe li baille et le dore dragon,
Et Maugis le reçoit sor Baiart l'Arragon.
O lui mil chevaliers hardiz come lion,
Serreement chevauchent, n'i ot noise ne ton.
Lors voient l'oriflambe Vivïen le felon,
Tant sont grant les compaignes que esmer nes puet on,
N'i ot d'eschielles fere nule devision,
Ainz vont en une flote li maleoit gloton.
Devant fu Vivïens desus son arragon
Qui de cele grant ost estoit sire et guion,
Lez lui fu Corsabrez et li rois Fauseron
Et li granz amuafles de l'ille Rubion,
L'amiral de Palerne et de Naples Corbon,
De Mescines Fabur et de Risse Amandon ;
Si fu de [Lissabez] li filz Mathefelon,
Et [Ronflanz] l'orguilloz des puis de Lucion,
Et tant i ot des autres, n'est se merveille non.
Quant les oz s'entraprochent le tret a .I. bojon,
Moult par fu granz la noise et [fel] la huïson
b. [Et] forz li comenciers a cele [glatisson],
Mes Maugis qui porta le roial confanon
Desrenga premerainz il et si compaignon.
Maugis broche Baiart qui li cort de randon,

L'amiral de Palerne a feru a bandon
Que l'escu li perça et l'auberc fremillon,
Del fer li a [trenchie] le foie et le pomon,
Tant com hante li dure l'abat mort [de l'arçon].
Puis escrie : « Aigremont, ferez avant, baron.
Cis premiers cox est nostre, de ferir vos semon. »
Lors comença l'estor, ainc si grant ne vit on,
Tant elme i ot fause et percie tant blazon ;
Mes trop fu granz la presse de la geste Mahon.
Maugis et li sien fuissent mis a destrucion,
Quant vindrent les batailles a la rescosion.
[Monjoie a escrie l'emperere Charlon
Et Ogier Danemarche et Baiviere Naimon
Et Richard Normandie, saint Mallon Salemon,
Brandoine Valfondue clerement a haut ton,
Doon crie Nantuil et Girart Roussillon,
Li viex Aymon Dordonne et dus Bues Aigremon].
La peüssiez veoir moult fiere [occision].
Paien crient et ullent ausinc come gaignon ;
Tant en tuent no gent, n'est se merveille non.
Moult fu granz la bataille merveillose et estragne.
Par l'estor vint poignant li duz Bues d'Allemagne,
Li gentiz convertiz a la chiere grifaigne
Que Maugis li larrons prist hier en la champagne ;
Armez fu a devise sor .I. destrier d'Espaigne ;
Il a brandi la lance, si desploie l'ensaigne ;
Sor l'escu a feru Corsabrin de Sartagne
Que [li fent et escroue, ne li vaut pan d'iragne],
Le fer et le penon par mi le cors li baigne,
Mort l'a juz abatu delez une montagne.
La lance n'est si forz que ne depiece et fraigne,
Cil a sachie le branc cui mautalenz engragne,
La teste en a tolue a [Aufar d'Alibaigne].
Il n'encontre en sa voie que il n'ocie et fraigne,
Et par force rescost Salemon de Bretaigne
Dou roi Fabur de Risse et de sa grant compagne.
La mesniee Mahon i a fet tel gaaigne
Dont la ligniee apres n'ert mes jorz ne s'en plaigne.
La bataille est si forz tel ne veïstes mes ;

Des navrez [oïssiez issi doleroz braiz],
Qui n'en eüst pitie moult fust fel et engrez.
L'aumacor Vivïens fu durement iraiz
. 50, v° a. Quant voit sa gent morir par [plains] et par garaiz,
Le Megremor brocha qui ne fu pas mauvais,
Le duc Buevon son pere va ferir a eslaiz
Que il li a perĉie de son escu les aiz
Et l'oberc li desront qui fu fez a Biauvais ;
Damedex le gari et li cors .S. Gervaiz,
N'entama [fors] le cuir par desoz le gambaiz ;
[De l'auferrant] destrier l'abati a .I. faiz.
L'aumacor tret le branc qui ne fu pas mauvais,
La teste en a tolue au conte Belinaiz ;
Sor le duc Buef s'areste, ja fust li plaiz mauves,
Quant Maugis i acort a moult tres grant eslaiz.
Li fez de la bataille fu moult pesanz et laiz,
Ilec ot occiz Charle .III. contes palais,
Navrez li duz Ogiers et Forques de Cambrai,
Et des gens l'aumacor i ot occiz [ades].
L'aumacor Vivïens qui [fu fort et] isnal
Ot abatu son pere le duc Buef del cheval.
Sor lui fu li estors et fiers et comunal ;
Einçoiz que li duz Bues fust levez en estal,
I ot il jete mort maint nobile vassal.
Girars de Rosillon et Aimes li leal
Et Doo de Nantueil li franz duz natural
Por lor frere rescorre i font grant baptestal.
Charles li emperere de France le real,
Rois Brandoines li ber et la gent comunal
Occient tant et tuent de la gent desleal
Que tuit en sont covert li pui et li costal.
Au duc Buef remonter qui fu el fonz del val,
Fu morz Hues del Manz et Robert de Laval
Et Joseranz de Bloiz, Outranz de Portigal,
De quoi li rois Brandoines demaine duel coral ;
Par le cors fu navrez Gautiers de Durestal
[Et Richart le Normant d'un grant espie poignal].
Et devers l'aumacor [avint] encor plus mal.
De Palerne i perdi [Corfarain l']amiral

[Et le grant amuafle Corbon et Governal]
Et le viel [Sorbare], Norgant et Rodoal
Et plus de mil paiens, [le piere ert principal].
Par force est remontez li duz Bues el cheval,
Il tint nue l'espee [par le pont de cristal]
Et tret pres de son piz le fort escu boclal,
Fol. 50, v° b. Vivïen encontra el pendant d'un costal ;
L'aumacor ot o lui de [la gent criminal] ;
Enmi la gregnor presse de la gent [desleal],
Il vet ferir son fil Vivïen l'amirail
Desus son elme amont qui fu fez a esmal,
Les pierres et les flors en abat contreval,
De l'iaume li trencha par devant le nasal.
Se ne fust Damedex li pere esperital,
Duz Bues eüst occiz son fil, si fust trop mal,
Que puis crut Damedeu le pere esperital
Et si tint Aigremont la terre et le chasal,
Car il fust einçoiz nes, por ce ot le chasal.
Vivïens l'aumacor fu forment estonez
Del cop que li ot Bues li siens peres dones ;
Mes l'amiral fu forz et [de moult grant bonte],
Il escrie : « Monbranc l'amirable cite ! »
Paien l'ont entendu, entr'aux sont aüne,
Meint cop i ot ilec departi et done ;
Mes trop fu granz la force de la gent au maufe,
Le duc Buef d'Aigremont i ont avirone,
Plus de .xxx. l'en fierent sor son elme geme,
Le destrier auferrant li ont soz lui tue,
Et li riches duz est a la terre versez ;
Paien li corrent sus qui aient mal dehe,
Tant le batent et fierent que moult l'ont mal mene ;
Si estroit l'ont loie li gloton desfae,
Li sanz vermaux li ert par la [boche raie].
Vivïens li cort sus, tret [a] le branc [letre],
Ja li eüst le [chief desus le bu sevre]
Quant par devant se mist li forz rois Ysorez
Qui li dist : « Aumacors, as tu le sen desve ?
Par icelui Mahon par qui serons sauve.
Se tu l'avoies orres occiz [ne] afole,

As crestiens seroit tiex mautalenz [montez]
Et isi grant iror, ce sachiez [de verte],
Ne doteroient mort .I. denier monee;
[Por] lui vengier seroient si [dolent et enfle],
Ja n'auroient merci de roi ne d'amire.
Mes a .c. chevaliers fervestuz et armez
L'envoiez a Monbrant, [si soit ilec garde]
Tant que cis granz estors soit vencuz et matez,
Et se vos estiez [el] champ desbaretez
[Ou vos i fussiez pris par vive poeste
Por] lui seriez [tantost rendu] et delivre;
Et, se li crestien en sont de champ torne,
Sire, porriez fere a vostre volente. »
Et respont l'aumacors : « A droit avez parle. »
Maintenant [le baillierent Ronflant et Maltorbe],
A tot .c. chevaliers fervestuz et armez.
A tot le duc Buevon sont forz de l'ost torne,
Droitement a Monbranc en sont achemine.
Moult en est granz li criz contreval l'ost leve
Que pris est li duz Bues d'Aigremont la cite.
Quant Maugis l'entendi a pou que n'est desve,
Plus de .c. foiz se claime chetif maleüre,
L'empereor de France en avoit apelle.
« Par foi, sire, fet il, bien m'avez maumene
Qui de vostre oriflambe m'avez ci encombre,
Ne fust or pas mes pere pris ne emprisonez. »
Quant Charles l'[a oï], forment l'en a pese,
L'ensegne a lor baillie Fagon le fil Otre,
Puis en ot la bailliee a trestot son ae.
Maugis est en l'estor [par mautalent] entrez,
Et tint [nue Froberge] au pon d'or noele
Et fiert le viel Flobart de l'ille [Tenebre]
Que nule arme qu'il ait li a moult pou dure,
Enfreci qu'el menton l'a fendu et cope,
Del cheval l'abat mort a terre enmi le pre;
Puis encontre en sa voie l'amiral Josoe,
La teste li trencha a tot l'iaume jesme;
Et le riche Aupatris a mort [acravente].
Autresi se [demaine] come hom forsene,

1, r° a.

Cui il ataint a cop, tot a son tens fine ;
Por le duc Buef son pere a moult le cuer ire,
[Il escrie Aigremont, si a en haut parle.
Et Charles l'emperere le fort roi coronne
Por le duc Buef vengier i est moult ahene];
Mes sor toz li troi frere s'i sont moult ahane,
Girars de Rosillon et Doo l'adurez
Et Aimes de Dordone li [viels] chenus barbez,
Cil troi ont por lor frere tant feru et chaple
Que il n'i a celui ne soit forment lasse;
Et Naimes dè Baiviere qui fu dou parente
Et Ogiers li Danoiz et li autres barne
Fol. 51, r° b. Sont forment aïre sor la gent au maufe
Que occiant les vont a duel et a vieutez.
Des morz est toz li chanz [et plain et encombre] ;
Mar ont pris le duc Buef, il ont fet foletez,
Desconfi en seront ainz que soit avespre.
Li estors est moult granz, la noise et li hustins,
Bien i fiert et chaploie Charles li filz Pepin
Et li autres bernages et Maugis li meschins,
Et fu dejoste lui Brandoine son cosin
Qui por l'amor au duc se claime moult frarin,
Et broche le destrier tres parmi le chemin ;
Amont parmi son elme va ferir Salentin,
Autresi li trencha c'un pou de parchemin
Et la coiffe desoz come toille de lin,
Jusqu'el menton li met le bon branc acerin,
Il a estorz son cop, mort l'abati sovin.
Puis rest alez ferir le roi Alipantin
Qui portoit l'oriflambe de la gent Apollin
Enmi la gregnor presse del lignage Caïn,
Li fent l'iaume et la coife de l'auberc doblentin,
La cervelle li fet voler hors dou bacin
Que mort l'a abatu delez .1. aubespin,
Et l'oriflambe chiet qui fu d'un osterin.
Qui dont oïst paiens les cuivers de put lin
Glatir et abaier ausine come mastin.
Por lever l'oriflambe i firent Sarrazin,
Mes ce ne lor volt mie la monte d'un roisin,

Car prise l'ot Ogiers et Joifroiz l'Angevin.
De grant angoisse fierent François et Limosin
Et Normant et Gascon, Breton et Poitevin ;
Des Turs et des paiens i font moult grant traïn.
Des orres mes feront li Turc moult male fin.
Vivïens l'aumacor sist sor .i. aufarin
Armez moult richement a loi de palazin.
Il voit morir ses genz a moult pesant destin,
Grant duel a et grant ire, si tint le chief enclin,
Le Megremor brocha des esperons d'or fin,
Mont a Huon del Mans, Pierre de .S. Martin
Et le bon conte Alain qui tint Monmorentin,
Le visquen de Toart et cel de Caorsin,
51, v° a. Puis escrie : « Monbrant, ferez i, Sarrazin ! »
Mes de cels que mena en l'estor hui matin
En sont les .ii. parz morz et [alez] a lor fin,
Sa gent est desconfite et menee a declin.
Vivïens l'aumacor voit ses paiens morir,
Tel duel a et tel ire, del sen [cuida issir],
.iiii. [cors] d'arain fet [gresloier] et tentir,
Mes de son grant empire qu'[hu]imain ot a baillir
N'en puet demi millier aloer ne [cuellir],
Par tot les voit a cenz et a milliers jesir,
Et cels qui [sont en vie, voit] totes parz [fuir].
Del duel que il en a, comença a noircir,
Mahomet reclama a plor et a sozpir :
« Sire, qui tot le mont puez sauver et garir,
Je cuidai vostre loi par trestot esbatir,
Le reaume de France tot a force sesir,
Crestiente abatre, vergonder et honir.
He ! duz Bues d'Aigremont, moult par te puez haïr,
Mahon et Tervaganz te puissent maleïr.
Par toi et par ta geste m'estuet le champ guerpir,
Mes se Mahon me done a Monbrant revenir
Je vos ferai [detraire] et en charbon rostir. »
Lors point le Megremor par moult tres grant aïr
.xiiii. piez de terre le fet avant saillir,
Galeran de Tors vet sor son escu ferir
Que li fent et li perche que tot li fet croissir,

Le bacin [et] la coife fauser et desmentir,
Jusqu'es denz le porfent, si le fet juz chaïr,
A Renaut de Moret revet le chief tolir,
A [cele pointe a fet .VII. crestiens morir].
L'aumacor Vivïens fu [forment] preuz et [ber],
Et si fu de cel jeste qui moult fet a loer,
Mes il n'en set neant, si l'en puet moult peser,
Einçoiz cuidoit [de voir qu'il fust fiz a Escler],
Que toz jorz li ot fet Esclarmonde celer
Qu'il ne vosist Mahon lessier ne adosser.
L'aumacors Vivïens cuide le sen desver,
Quant voit que de l'estor le covient atorner,
Car sa gent voit fuir et a dolor mener,
Mahon en comença durement a blasmer,
Fol. 51, v° b. Le Megremor brocha, moult le fist tost aler ;
En sa voie encontra conte Hernaut de Moncler,
Ce estoit ses aïeulz, ce sachiez sanz fauser,
Sa barbe li vit blanche sor son piz venteler.
L'aumacor Vivïens li vet .I. cop doner
Que le hiaume luisant li fet tot descercler
Et la coife desoz derompre et dessafrer,
.I. petit le navra qu'en raie li sanz cler ;
Se Dex n'eüst le branc d'autre part fet torner,
Fet eüst conte Hernaut son aiol definer.
Li viellarz sent la plaie, en lui n'ot c'aïrer,
Il a sachie le branc ou moult se pot fier,
L'aumacor Vivïen en est alez fraper,
Que le hiaume li fet croissir et desbarer,
Mes la coife fu forz, [si ne la] pot fauser ;
Non porquant si a fet l'aumacor estoner
Qu'il ne set ou il est ne dire ne penser,
Lors veïssiez sor lui et ferir et chapler
Tiex .XXX. dont li pires est vaillanz bacheler,
N'i a [celui] nel hee [a' la teste coper.
Girars dou Rosillon ne s'i volt pas celer
Ne Aimes de Dordone ne Hernaus de Moncler ;
Brandoines de Maiogres i fiert sanz demorer ;
Tot font a l'aumacor son hauberc depaner,
Em-plus de .XXX. leus li font le cors navrer.

De ci a l'esperon li raie li sanz cler ;
Adonques cuida bien n'en peüst eschaper,
Mahon et Tervagant comence a reclamer,
Et point le Megremor, si le fet randoner ;
Par force et par poeste fist la presse sevrer,
Enmi sa voie en fet plus de .VII. enverser ;
De la presse est issuz, n'i volt plus [arester],
Car ne pot mes l'estor sozfrir ne endurer,
Vers Monbrant s'[arouta] sanz point de demorer.
Tant loi[n]g de la bataille com .I. arz puet jeter,
Fu Maugis sor Baiart [qui moult fet a loer],
Qui adont avoit mort l'amiral [Tolomer];
L'aumacor Vivïen comence a aviser
Qui s'en vet a Monbrant por son cors [garanter].
Le Megremor fet plus desoz lui randoner
52, r° a. Que li arciers sajete quant il le doit berser.
Maugis [commence] apres [tost a esperonner],
Ne puet li Megremor avant Baiart durer,
Ataignant l'est venus a .I. tertre [monter].
Maugis li comença hautement a crier :
« Aumacor de Monbrant, ça vos covient torner.
Mar veniz Aigremont asseïr ne gaster,
N'en verraz mes la perte, [que t'ai fet], restorer.
Einçoiz que tu m'eschapes, te puis dire et jurer,
Se le duc Buef mon pere ne me faiz delivrer,
Je te ferai le chief desus le bu sevrer,
Apres ce te ferai a cheval traïner. »
L'aumacor Vivïens quant il l'oï parler,
Le Megremor torna, ne le volt [eschiver] ;
Ja covendra l'un frere envers l'autre joster,
Or doinst Dex que l'un l'autre ne puisse vergonder,
Par [la soe] pitie les face [entracorder].
L'aumacor Vivïens qui moult [fist] a doter,
[Aresonna Maugis et prist a apeler] :
« Maugis, par manecier se puet on aviler.
Moult par le sez bien fere, si en fez a blasmer,
Enqui le te ferai chierement comparer :
Normanz sui por ferir et François por joster.
Ja, par celui Mahon cui je doi aorer,

Ne departirons mes, ce sachiez sanz doter,
Si en morra li .i., qui qu'en doie peser. »
Et respondi Maugis : « Trop poez sermoner. »
A icele parole se vont granz cops doner,
Des elmes font les pierres en contreval aler,
Li cheval furent fort que tost font randoner,
Des escuz et des cors se vont entrecontrer
Que les eulz de lor chief se font estenceler,
Parmi le nes se font le sanc vermeil voler,
[Ambe .ii.] les covint a la terre verser.
Il resaillent em-piez, n'i vodrent demorer.
Li dui frere se sont a terre entrabatu,
Tost et isnellement sont em-piez resaillu.
Maintenant s'entrevienent a lor [cols] lor escuz,
Merveillox cops se donent sor les elmes aguz,
De lor bons branz d'acier les ont frez et fenduz,
Les hauberz jaseranz desmailliez et rompuz ;
Fol. 52, r° b. Li sanz vermaux en est a la terre cheüz.
Ne fu de .ii. vassaux plus fiers estorneüz :
Se Damedex n'en pense par la soe vertuz,
Ne porra remenoir l'un ne soit confonduz,
Car il sont durement marri et irascuz.
Et Maugis tint Froberge as bruns cotiaus moluz,
L'aumacor fiert sor l'iaume que tot li a croissu,
Le clavain et la broigne a il tot [descousu],
Tant a pris des chevox come il a conseü.
Se ne fust li bons branz d'autre part descenduz,
Tot eüst l'aumacor a cest cop porfendu.
L'aumacor Vivïens fu navrez durement,
[Li drap] dou sanc [li] moillent qui dou [chief] li descent;
Bien la moitie l'en est creüz son hardement.
Il a Maugis feru sor l'iaume qui resplent,
Des pierres et des flors en abat plus de .c.
Autresi li desront com .i. rain de sarment
Et le hauberc del dos li desmaille et desment ;
Sanz le test empirier, tant de la char emprent
Que plus de mil chevox avec [la piece] prent.
Desus l'escu bocle li branz d'acier descent,
Par de desoz la bocle li peçoie et porfent,

Navre l'a en l'espaule moult dolerosement,
Del sanc qui de lui ist moillent si garnement.
Moult est [marri] Maugis quant il se voit sanglent,
Se ne se puet vengier, le cuer aura dolent,
A l'aumacor cort sus moult aïreement
Et il [contre Maugis] que il plus n'i atent.
Li uns a feru l'autre sor l'iaume qui resplent,
N'i a pierre ne flor contreval n'en cravent
Ne li hauberc desoz ne lor valent nient.
l. 52, v° a. Li .i. d'aux navra l'autre el chief parfondement,
[Li] uns ne prise l'autre une flor de sarment,
Plus tost vont lor espees c'orrez ne chace vent,
A jenolz est venus chascuns d'els moult sovent,
A espees d'acier font tel taborrement
De moult loi[n]g em-puet on oïr le chaplement;
Et jetent d'escremie les cox menuement,
Les espees as eulz moult felenessement
S'entrelancent endui, moult ont fier mautalent,
Des cox font resoner les elmes clerement
Et saillir en le feu vermeil espessement,
Dou sanc sont tuit covert qui des plaies descent.
Andui sont si lasse, se l'estoire ne ment,
.vii. de lor cops ne valent .i. del comencement.
Se Damedex n'en pense li pere omnipotent,
Ja ne penra d'aux .ii. li estors finement,
Si en morra [li uns] a duel et a torment;
Or i mete Dex pes par son comandement
Et doint [a] l'aumacor [connoistre son parent],
Dex li face savoir qui est et de quel gent.
Des .ii. freres germainz fu merveilloz l'estor,
Fierement s'entrasaillent as branz Sarrazinor,
Trestoz ont detrenchiez li escu point a flor
Et des auberz saffrez n'i ot entier plain d'or.
Celi qui est moult forz a moult pou de vigor
Si fort les a grevez [l'ahans] et la chalor,
De saignier ont perdu la force et la [coulor].
Se Damedex n'en pense li [verais] creator,
Ne vivront gaires longues, si ert moult granz dolor.
Vivïens l'aumacor fu plains de grant fieror

Et Maugis li [illegible] moult [illegible] [illegible].
[illegible] en [illegible] terre [illegible] estre [illegible].
Mes s'en [illegible] fere, si [illegible] moult grant [illegible].
[illegible] vet au [illegible] esprover sa valor;
Mes li [sages] le [illegible] [illegible] en [illegible].
[illegible] doit monstrer son sen au besoi[n]g sanz [illegible].
L'aumacor Viviens fu forment plainz d'iror:
[Moult a Damedex fet a sa gent grant honor]
Fol 92, v° b. Que il n'a Maugis mort le hardi poigneor.
Mahomet en apelle [feion] et traïtor
Et que cele bataille a dure tote jor:
Lors a feru Maugis sanz nul point de sejor.
[Lez la face au baron va] li branz de color,
Se ne fust Damedeu perdu eüst honor;
Li cox fu si pesanz, c'est la fine verror,
Si [fort] fu estonez Maugis li poigneor
Qu'il ne set ou il [est], si chaï sanz demor.
L'aumacor Viviens n'ot mes joie gregnor,
Sorre li est corruz par merveillose [iror],
Ja em-preïst la teste au branc Sarrazinor,
Mes Damedeu ne [plot le verai] creator:
.I. angles descendi dou ciel superior,
Par devant en la place jeta tel resplendor
Que si fu esbahiz Viviens l'aumacor,
N'ot de Maugis ferir [por la clarte loisor];
Ne vit mes tel merveille, si en a grant [freor],
Mahomet reclama que il tint a segnor.
« Ahi, dit il, Mahon, li miens vraiz sauveor,
Dont vient ceste clartez par la vostre doçor?
Sui ge dont enchantez? vos em-pri ge et aor
Qu'en ceste grant bataille me soiez aïdor.
Ja vos ai ge servi toz jorz par grant amor
Et or le me rendez moult mal au chief del tor
Quant en [cest grant besoing m'estes or] nuiseor.
Car ja eüsse occiz Maugis le [traïtor]
Par qui est desconfite nostre gent paienor.
Or sui si esbahis que je ai grant freor.
James ne cuit veoir Esclarmonde nul jor
Ne aler a Monbrant la fort cite major.

Se vos or ne m'aidiez en cest pesant estor. »
[L']aumacor Vivïens fu en moult grant esfroi
Tant fu granz la clartez que il vit devant soi,
Que l'angles aporta de par Jhesu le roi
Por Maugis garantir qui fu de bone foi
Qui [la jut estordiz une piece] en l'erboi.
[Ne volt Dex que ses freres l'oceïst a belloi].
N'en puet li aumacor veoir ne ce ne quoi,
S'em-blasme durement Mahomet et sa loi.
Maugis fu moult dolenz, mentir ne vos en doi ;
Quant il fu redreciez, si restraint son aigroi.
[Lors s'en est l'angre ale, je vos di sanz gaboi.
« Aumacor, dist Maugis, moult ies de grant boufoi.
Onques mes en bataille, en pris ne en tornoi
[N'oi mes si] ruiste cop com je l'ai eu de toi.
Par icelui segnor que je aore et croi,
Bien t'iert guerredonne ainz que parte de toi]. »
r° a. Lors a leve l'escu [dont il n'ot sain] plain doi,
Fiert l'aumacor sor l'iaume [ou l'or luist] Araboi,
Les pieres et les flors en abat el chaumoi
Et par desus le hiaume a trenchie le conroi ;
Jusc' au test li envoie Froberge par desroi,
Mes il ne l'empira, merci Jhesu le roi,
Pres que li aumacor ne chaï en l'erboi.
L'aumacor Vivïens a la plaie sentue,
Del sanc moille la broigne que il avoit vestue,
Tot li cuevre le viz et li tolt la veüe.
Lors a tel mautalent, toz li cuers li tressue,
Va requerre Maugis, durement s'esvertue,
Et Maugis le rassaut qui mautalenz arguë.
L'estor recomencierent sanz point d'aresteüe,
[Del sanc de lor cors est vermeille l'erbe drue.
Maugis fiert l'aumacor qui proesce salue,
N' i a pierre ne flor que contreval ne rue].
Sor la targe doree [Froberge] est descendue,
Jusqu'en la bocle d'or l'a trenchie et fendue,
Ilecques est l'espee maintenant retenue,
Ne l'en puet Maugis traire, grant ire en a eüe,
[Et] l'aumacor s'estort, del poi[n]g li a tolue.

Li aumacor s'estort quant a veü le brant
Qui en la bocle d'or estoit remes tenant,
Del poi[n]g le fist voler a Maugis le [vaillant].
L'aumacor Vivïens se tret ariere errant,
Sa targe avoit jetee [sus le pre verdoiant],
Froberge en a [fors traite] au pon d'or flamboiant,
[S'espee mist] el fuerre de paille [esclarimant].
Quant Maugis l'a veü, s'en a le cuer dolant,
Et l'aumacor li cort [sore] demaintenant.
Maugis le voit venir, moult se va esmaiant,
Car il n'a arme nule forz .I. cotel trenchant,
En celui a fiance, mes ce est por neant,
Car, quant il chaï orre, s'ala soz lui [bruisant].
Il l'a pris par le manche, [si le sacha errant],
N'ot point de l'alemelle, [s'en ot ire moult grant],
D'ire et de mautalent va trestoz tressuant.
[A l'art de l'ingromance est iluec retornant.
.I. enchantement fet dont il estoit sachant,
C'avis fu l'aumacor que il fu a Monbrant
Devant le mestre autel Mahon et Tervagant.
Onques mes n'ot tel joie en trestot son vivant,
Froberge a jus jetee enz el pre verdoiant,
Et par devant Maugis se va agenoillant,
Quide que soit Mahon, vis li est et semblant.
Einsi est l'aumacor viole maintenant,
Mains jointes li aloit aorer [deproiant],
Et Maugis, quant le voit, si s'en va sozriant
Et dist : « Bien ait Baudri, mon bon mestre sachant,
Qui cest art me mostra a Toleite la grant. »
Lors a prise Froberge, si est passe avant
Et vint a l'aumacor, si li desçaint le brant,
Et li enchantement est failli maintenant ;
Mes moult est l'aumacor Vivïen airant
Quant il voit qu'il n'a armes dont se voist aïdant,
D'ire et de maltalent vet trestot rougissant] :
Fol. 83, r° b. Et Maugis li escrie : « Ne vos volt .I. besant.
Foi que doi Damedeu le pere omnipotent,
Vos [perdrez ja] la teste [o tot l'eaume luisant]
Se je ne rai mon pere duc Buef le combatant ;

Or le fai come sages, si lesse Tervagant
Et la mauvese loi que tienent li Persant.
Mes peres te fera duz Bues riche et poissant,
Come frere serons [moi et toi reperant]. »
L'aumacor Vivïens li respont maintenant :
« Mielz vodroie estre morz dedenz .I. feu ardant
Que je ja deguerpisse Mahomet le poissant,
Tervagant, Apollin et Jupitel le grant
Por vo Deu malostru qui ne volt pas .I. gant,
C'onques jor mes lignages ne fu en lui creant,
Ne je n'i croirai ja en trestot mon vivant.
Tu [raras] le duc Buef [trestot vif] et joiant.
Se je eusse m'espee, sachiez a escient,
Ne te fausist bataille [de ci a l'anuitant].
Par ta bonte ne m'as pas ale conquerant. »
Et respondi Maugis : « Que me vas tu disant?
[Dont ne l'as tu oï el proverbe sovent
C'on]doit son anemi toz jorz grever avant? »
Dist Vivïens : « Voir est, [mes or te di itant] :
Une foiz perdre en guerre, autre aler conquerant.
Or m'en irai em-Perse einçoiz .I. mois passant
Et requerrai [secors mon pere le vaillant]
A qui je fui emblez des petitet enfant,
Si com me fet ma fame Esclarmonde entendant.
La guerre resmovrai [droit a la feste entrant]. »
Ce dit Maugis li lerres : « Ne [m'i] va delaiant,
Mes monte, vien o moi en Aigremont [la grant]. »
Lors monte sor Baiart a l'alaine bruiant,
L'aumacor Vivïens el destrier remuant,
Puis entrent el chemin, si s'en vont [chevauchant].
Vivïens l'aumacor et Maugis chevaucha.
A tot le plus vaillant trestoz li cors saigna
Si com il vont la voie, trestote ensanglenta.
Par le champ [s'en passerent] ou la bataille esta.
Vivïens l'aumacors durement sozpira
Quant voit ses paiens morz et de ça et de la
Et la tres grant richesce que il i aporta ;
Pleint forment et regrete, .IIII. foiz se pasma,
Tot ont François [ravi], rien el mont n'en i a,

Fol. 54, r° a. « Aumacor, dit la dame, fet nos as grant damage,
Et d'avoir et de gent et de nostre barnage.
Se je ne rai duc Buef tot sain [en cest manage],
Par icelui segnor qui fet parler s'ymage,
Vos me lerez le chief, n'i lerez autre gage. »
« Dame, dist l'aumacor, vos parlez de folage,
Car je ne vos [dout] mie [la monte] d'un fromage,
Puis que por .i. seul home aurai mon garandage.
Tu rauras volentiers duc Buef ton mariage. »
« Aumacor, dist la dame, moult es de fier corrage.
Par icelui segnor a qui tu [fez] homage,
Or me di qui tu es sanz point de dem[or]age
Et ton pere et ta mere, que n'i [ait] arestage. »
« Dame, par Mahomet qui fist oisel volage,
Ne sai, car onques jor ne vi mon parentage,
Mon pere ne ma mere ne hom de mon lignage ;
Mes ma fame Esclarmonde qui a cler le visage,
Qui m'acheta petit desus mer au rivage,
Et [si] m'a tant norri que je sui en aage,
Me dist que sui estrez [et nez de haut parage]
Et filz .i. amiral de moult grant segnorage.
Or i vodrai aler parmi la mer a nage.
Par tans assemblerai si merveilloz barnage
C'onques ne vit si grant nus hom de mon eage ;
La guerre resmovrai a plain et a boschage ;
Se a ceste foiz m'est mescheü par outrage,
Bien le cuit recovrer encor par vasselage,
Car itiex est de guerre la costume et l'usage. »
Dist Maugis li larrons li hardiz poigneor :
« N'i a mestier pledier ne [nul] point de sejor.
Car orrendoit me dites, sire fiers amacor,
Coment aurons duc Buef a la fier vigor. »
Il respont : « Je nel sai par Mahon que j'aor,
Car ma fame Esclarmonde a la fresche color
Nel bailleroit forz moi [qu'ele aime] par amor,
Et sachiez bien de voir que, [se] faz lonc sejor,
[El] le fera destruire et ocirre a dolor ;
Mes sor Mahon jurrai que je tie[n]g a segnor,
Se me lessiez aler a ma cite forcor,

Fol. 54, r° b. Duc Buef vos trametrai tot sain a [grant] honor,
[Et n'en aiez doutance qu'en soie boiseor]. »
« Baron, dist l'emperere, por Deu le creator,
Prenez le serremeut, je n'i sai autre tor,
Et, se il em-boissoit la monte d'une flor,
Einçoiz le requeriens jusqu'en Ynde major
Que li droiz n'en fust [pris] qui qu'en eüst error. »
Adont l'ont creante li prince et li contor,
Et l'aumacor jura, quel virent li pluisor,
Que il [aront] le duc [ainçoiz] demain au jor.
La duchoise l'apelle qui fu en grant error
Que ce ne soit ses filz que perdi en l'estor
Qui ja fu comenciez sor la gent paienor
Quant [delivree l'ot li verais] Sauveor,
[Les .II. enfanz perdi ilec et] sa seror ;
Bien reconut l'anel, c'est la fine verror,
Qui pendoit a l'oreille Vivïen l'aumacor,
Duz Bues li ot done, moult fu de grant valor,
Le jor que l'esposa droit a .S. Sauveor.
Que ce ne soit ses filz est la dame en error,
Et si est il sanz dote, [mal en ara poor].
« Aumacor, dist la dame, moult es de grant fieror ;
Si ja t'ame ait salu, car enquier a t'oissor,
Quant tu venras a li, qui sont ti ancissor,
Se il sont crestien ou de gent paienor,
Et se tes peres est ou duc ou vaassor,
Je sai bien que tes peres est de moult grant valor,
Il a en ton lignage maint bon conquereor. »
L'aumacor l'entendi, n'ot mes joie gregnor,
Il jure Mahomet, [si li soit aïdor].
Que s'il vient a Monbranc saura en la verror,
[Ou] sa fame en morra a duel et a tristor.
A icele parole monta ou misodor,
Mes ne s'i desarma ne changa son ator,
D'aux a pris le congie, si [est mis el retor
Que] onques n'i mena serjant ne conduitor
Ne home nes .I. seul qui li fust guior,
Il sot bien la contree et le païs entor.
A grant force chevauche desor le misodor,

Moult blasme Mahomet et sa loi paienor.
Fol. 54, v° a. L'aumacor Vivïens ne s'aseüra mie,
A grant force chevauche toz selz sanz compaignie,
Moult blasme Mahomet et sa loi paienie
Que onques en l'estor n'i ot de lui aïe
Encontre crestiens la pute gent haïe,
Mal dehez ait tiex Dex ne qui en lui s'afie.
Einsi se va plagnant tote la voie antie,
La dame d'Aigremont de neant ne s'oblie
Qui dit qu'ele conoist tote s'ancisserie ;
Moult jure Mahomet et sa loi et sa vie
Que s'il vient a Monbrant la fort cite garnie,
[Il saura qui il est, bien le jure et afie],
Ou sa fame Esclarmonde, [qui qu'en poist ne qui rie,
En perdra ja la teste a l'espee forbie.
Il n'i aura garde amor ne druerie.
Einsi va chevauchant, pres est de la Complie].
Li jorz est trespassez et la nuit vint serie,
Mes onques n'aresta em-bois n'en praerie
[Ne il ne descendi dou destrier de Roussie],
Tant qu'il vint a Monbrant la fort cite garnie.
Le portier apella, Pincernart d'Esclaudie,
Cil conut la parole des que il l'ot oïe,
La porte [li ouvrit, le pont besse a] polie ;
L'aumacor entra enz qui fist chiere marie,
Desoz la tor descent [en .I. pre qui verdie].
En assez petit d'eure est la vile estormie,
La gent de la cite est entor lui saillie,
La peüssiez veoir estrange plorerie.
Esclarmonde [ot la noise, moult en est esbahie,]
En son dos [giete .I. paile de soie d'Anmarie]
Et une riche porpre [ouvree par mestrie],
Mes n'i chauce soller ne toaille n'i lie ;
Sa crigne semble d'or qui contreval balie,
Blanche fu come noiz, com rose colorie,
L'en ne trovast si belle desi en Femenie.
Elle [vint la grant erre, la presse a departie],
Quant el voit l'aumacor, toz li sanz li formie,
Pasmee chiet a terre, n'a [talent] que mot die.

L'aumacor [la redrece qui la tient] por amie ;
54, v° b. De totes parz [la tient] et elle brait et crie.
« Dame, dit l'aumacor, vos fetes grant folie. »
[Et elle li demande com la fet sa mesnie.
« Par Mahon, dist il, dame, ne lairoi ne vous die].
Se [vostre] gent est morte et [destruite et perie],
Encor sera vengiee par la loi qu'ai servie.
Tel costume est de guerre que l'en prent et afie,
Sozfrir paine et ahan, avoir la char blesmie,
[Avoir poor de mort, perdre mainte envaïe],
Et puis reconquister par grant chevalerie.
Voirs est, tot ai perdu, ma gent est maubaillie,
Mes tant ot crestiens sor la gent paienie,
N'est hom qui les milliers ne les .c. nombrast mie,
Car il n'a remes home desi en Normandie.
Charles i fu, li rois de France la garnie,
De par tote sa terre tote la baronie,
Rois Othes d'Espolice a la chiere hardie
Et Hernaus de Moncler a la [barbe florie],
Et li frere duc Buef ou moult a [d'estoutie].
A cels ne durast mie toz l'esforz de Persie.
Et si fu rois Brandoines que [Mahon] maleïe,
Qui fu filz Aquillant dont l'ame soit [garie],
Car toz jorz essauça nostre loi paienie,
Mes ses filz rois Brandoines l'a lessiee et guerpie.
Icil que je vos di ont nostre loi [honie].
Je mainti[n]g tant l'estor, si fiz grant desverie ;
Tote ma genz fu morte, n'en remest .I. en vie.
Je fui a force pris en la grant aatie,
En Aigremont menez la fort cite garnie,
Cuites sui por duc Buef, ma foi en ai plevie
Que tot sain le rauront ainz [la nuit asserie]. »
« Sire, dist Esclarmonde, or m'avez vos garie ;
Quant vos ai sain et sauf, n'en donroie .I. alie. »
Et l'aumacor apelle Corfarin de Rosie :
« Alez moi por duc Buef d'Aigremont la garnie. »
Il respont : « Volentiers », s'a sa voie acoillie,
De la chartre le tret mossue et enhermie,
En la [place l'amaine, s'a la presse] partie

Fol. 55, r° a. De la gent paienor que li cors Dex maudie.
L'aumacor Vivïens qui ot le cuer verai,
Apelle le duc Buef qui fu en grant esmai,
En oiant li a dit : « Sire, bien pris vos ai.
Fet m'avez grant domage, pas nel resto[r]erai,
Mes, se Mahomet plest, encor m'en vengerai.
A iceste foiee [ne vos laidengerai],
Car Maugis m'a conquis, pas ne le noierai,
Vostre filz li vaillanz, et je li fiançai
Que tot sain et tot sauf [la vos renvoierai],
Et je tot erraument si m'en acuiterai.
Alez en [orrendroit], conduit vos baillerai. »
Amener li a fet son bon auferrant bai,
Et duz Bues i monta que il n'i [mist] delai.
L'aumacor en apelle Escorfaut de Monglai :
« C'est duc me conduisiez, car ensi le jurai,
Desi en Aigremont, ja voir n'i fauserai. »
Escorfaux de Monglai au corrage hardi
Fist .xv. Turs monter aprestez et garni,
[Puis] enmainent duc Buef [belement et seri].
L'aumacor Vivïens [corocie et marri]
[Enmena] Esclarmonde o le cors segnori
En la chambre perrine del grant pales voti.
La [vout el deslacier son heaume a or bruni],
Mes il a tret del fuerre le branc d'acier forbi,
La dame d'Aigremont ne mist pas en oubli,
Esclarmonde apella au gent cors eschevi :
« Dame, dit l'aumacor, [ja m'avez vos norri
Et moi pris] a segnor, forment vos en merci ;
Or vos proi por Mahon que pas n'i ait menti,
Dites moi qui je sui et de quel leu issi,
Et, se vos ne le fetes, n'ere pas vostre ami. »
Quant Esclarmonde l'ot, toz li sanz li fui,
Peor a que Mahon ne soi de lui guerpi ;
Isnellement et tost sagement respondi :
« Par Mahomet, fet elle, d'un amiral Persi
Estes filz, ce me dit [celi qui vos] vendi. »
Il respont : « Par Mahon, tot i avez menti.
Quant fui en Aigremont tot le voir en [oï],

Et, se voir ne me dites, ma foi vos em-plevi,
fol. 55, r° b. Meintenant vos sera li chies dou bu parti,
Et N'i ert amor gardee, [ce sachiez vos de fi]. »
Quant la dame l'oï, moult s'en espoeri,
Cuide qu'en Aigremont li ait este jehi.
« Sire, ce dist la dame, por Mahomet merci,
Verite vos dirai, ja n'i aura menti. »
« Or tost, fet il, errant que il n'i ait detri. »
« Sire, dit Esclarmonde, par verite vos di,
Filz es Buef d'Aigremont, qui or torna de ci.
Mes la ou tu fuz nes ot estor et grant cri.
La t'embla .i. paien qui a moi te vendi ;
Encor en ai le paille qui est a or sarti,
Ou fuz en maillolez, par verte le te di,
Quant nasquis de la dame a qui on te toli. »
Quant l'aumacors oï la dame einsi parler
Et que il estoit filz Buef d'Aigremont le ber,
D'ire et de mautalent comença a sozfler.
« He las, fet il, dolenz, com devroie desver
Quant tant ai fet mon pere traveillier et pener !
Pres ne m'a fet deables droit en enfer aler ;
Et quant je sui filz Buef qui tant fet a loer,
Et sui de tel barnage qui tant fet a doter,
Tant me doi plus prisier et durement amer.
Se james croi Mahon, Dex me puist mal doner.
A mon pere en irai por la merci crier :
Des maux que li ait fet sozfrir et endurer,
M'estevra penitance et grant poine porter.
Por quoi le m'avez fet si longuement celer?
Ja le vos covenra chierement comparer. »
Adont li corrut sus et tret le branc nu cler.
Ja li feïst le chief desor le bu sevrer,
Mes au pie li chaï, merci prist a crier :
Il l'ama durement, ne la volt adeser,
Einçoiz se tret ariere quant l'ot fet relever.
Par ire prist l'espee a terre a escruer,
Et deslaça le hiaume, l'auberc lest juz coler,
Et de ses draz se prist apres a desnuer,
N'i lessa forz ses braies ne chauce ne soller.

Plus ot blanche la char que ne vos os conter,
Mes il l'ot camoissie de son hauberc porter,
Fol. 56, v° a. Et plaie[e] et navre[e] qu'en raie li sanz cler.
Le paille qu'Esclarmonde avoit fet aporter,
Li aumacors le prent, si comence a plorer,
Plus de .c. foiz le bese, ne s'en puet sooler.
De la pitie de lui, li prist a ramembrer :
« Ahi, dit il, biaus pailles, tant fetes a loer.
Qui en vos me cocha, tant me pooit amer,
L'amor et la hautesce li ai fet comparer.
He las, que porrai fere ne dire ne penser?
Biaus pere et belle mere, ne me porrez amer.
Mon cors qui vos a fet tante paine endurer,
Enfant qui tant t'a fet traveillier et pener,
Coment le porras mes de bone amor amer? »
Adonques se comence moult fort a dementer,
Et ses paumes a tordre, ses chevox a tirer,
N'a garnement sor lui ne face depaner,
Ne nul home entor lui qui l'osast habiter,
De la pitie de lui prenent tuit a plorer,
Et l'aumacors s'en torne, n'i volt plus demorer,
De la chambre s'en ist sanz point de l'arester.
Esclarmonde le voit, si comence a plorer,
Rien nule ne le puet aidier ne conforter,
Par la cite [comencent tel duel a demener]
Que il n'est hom vivanz qui le peüst conter.
Esclarmonde n'i volt targier ne demorer.
Des plus haux barons fist o lui .xxx. monter,
Apres l'aumacor vet qu'ele pot tant amer,
Mielz velt elle morir qne de lui desevrer.
L'aumacor Viviens pense dou cheminer
Tot droit vers Aigremont sanz point de l'arester;
S'en entre li duz Bues, c'on ot fet delivrer,
Que li paien conduient, c'on ot fet comander;
S'or seüst l'aventure [et] coment doit aler,
Ne fust mie si liez por tot l'or d'otremer.
Or s'en vet li duz Bues [a la chiere membree],
Li paien le conduient tote la voie antee,
Tant qu'en Aigremont vindrent la fort cite loee;

Et, quant il i entra, grant joie demenee.
Il trespassa les rues, n'i a fet arestee,
Ou chastel est venus [ou fu grant l'assemblee]
Fol. 55, v° b. Des barons et des princes de la terre sauvee
Qui avoient de lui fet si grant desiree.
Il descendi entr' els, n'i a fet arestee.
Adonc remaint li diauz et tote la criee,
Et fu la joie granz de cels de la contree.
L'emperere de France a la barbe mellee
Et Brandoines li rois d'otre la mer salee
Et ses chiers filz Maugis a la chiere membre[e]
Ont de lui moult grant joie et li autre mesnee.
Et la duchoise i cort qui moult fu esfraee,
Qui l'acole et estraint, moult est reconfortee.
« Baron, ce dit Maugis, por la vertu nomee,
Puisque la gent paiene avez desbaretee,
Alons en a Monbranc la fort cite loee,
La cite delivrons de la gent desfaee.
Se l'aumacor est pris, s'ait la teste copee. »
« Biaus filz, dit la duchoise, se vos plest et agree,
Car sozfrons anuit mes de ci a l'[ajornee],
Car li fiers aumacor, n'i a mestier celee,
Est mes filz et tes freres par veraie pensee.
Andui emble me fustes en la selve ramee,
En l'estor perilleuz, quant je fui delivree.
A chascun de vos .ii., c'est veritez provee,
Pendi a une oreille sanz point de demoree
.i. anel de fin or a pierre bien ovree.
Li duz les me dona quant il m'ot esposee.
Li vostre volt le miauz, d'or volt une chartee,
Et l'aumacor a l'autre, j'en sui asseüree.
Se la piece de paile m'avoit ci aportee,
Qui de la vostre fu partie et desevree,
Bien la reconistroie, car elle fu ovree,
Sachiez de verite, en ma chambre pavee. »
Quant li duz Bues l'entent, s'a la color muee
Et li vassaux Maugis a la chiere enclinee.
« Ha ! laz, fet il, chetiz, por quoi m'a Dex celee
Ceste grant aventure ? pieça fust achevee

La guerre et la dolor que tant avons menee. »
A iceste parole ez vos venir l'estree
L'aumacor Vivïen a la chiere [membree]
Trestot nu en ses braies, la chauceüre ostee.
Fol. 56, r° a. La char avoit sanglente et plaiee et navree
Qui est assez plus blanche que n'est noif sor jelee;
La [perrelle] li ot la char des piez ostee,
Sa crigne semble d'or qui fu recercelee,
En sa main tint la piece de paille a or bendee,
Enfreci qu'a[s] barons n'i ot [fet arestee].
L'aumacor Vivïens, quant entra ou chastel,
La presse a desrompue qui ert soz l'arbrissel,
Au pie duc Buef son pere se jeta ou prael,
La jambe li embrache par desoz le trumel,
Dou pie li a besie le soller a noiel :
« Sire, por Deu merci, pardone moi isnel
Les maux que par pecie t'ai fet et par revel;
Fere cuida de moi deables son joiel,
Car je sui vostre filz dont durement m'est bel.
Ce me dist Esclarmonde o le cortoiz apel
Qui m'acheta petit au paien [Tapinel]
Qui m'embla a ma mere enz el foillu boschel
Qui me mist en cest paille pointure a noiel. »
La duchoise conut et le paille et l'anel
Qui li pent a l'oreille qui moult ert riche et bel,
Si le bese et acole. Moult ot de son avel.
Li duz Bues d'Aigremont demaine grant baudel,
Maugis bese son frere le gentil damoisel,
Et [toz li granz lignages fet joie] de novel.
« Frere, ce dist Maugis, por le cors .S. Marcel,
Vodrez vos deguerpir Mahon et Jupitel
Et la mauvese loi que fist Luciabel? »
« Oïl, dist Vivïens, nel pris .I. chalemel. »
[Les fons fist aprester l'evesque Daniel].
Moult par fu grant la joie en la cite garnie
Quant la novelle fu de l'aumacor oïe
Qui estoit filz duc Buef a la chiere hardie,
Grant joie demena la riche baronie.
Li duz Bues fet tel joie, n'est hom qui le vos die,

Et la franc[h]e duchoise de joie est raemplie
Que Dex li avoit mis ses .II. filz em-baillie.
Atant ez Esclarmonde la gente, l'eschevie,
La fame l'aumacor qui tant est colorie ;
D'un paille escarrimant fu noblement vestie,
Il n'ot si belle dame de ci en Femenie ;
En la place descent dou mulet de Surie.
L'emperere de France l'a par la main sesie,
L'aumacor Vivïens li a dit : « Doce amie,
De moi et de vos est fete la departie,
Car je croi en Jhesu le fil seinte Marie.
A pou [que] ne m'avez l'ame [en enfant] ravie,
Trop m'avez or cele [ma geste] segnorie. »
« Sire, dist Esclarmonde, ce ne refuz ge mie,
[Issi] m'aït cil sire qui tot a em-baillie,
Que bien vos ai ame de bon cuer sanz boizdie,
Et por la vostre amor, que tant ai covoitie,
Croirai ge en Jhesu qui tote chose crie,
Car ne voeil que de vos soie descompagnie,
Mes, se je vos perdoie, ne remaindroie en vie.
Soef vos ai norri en ma chambre [voltie],
Si vos fiz chevalier, çainz l'espee forbie,
Et puiz m'i sui donee et ma granz manantie,
Bien est droiz que m'en soit la deserte merie. »
« Belle, ce a dit Charles, vos dites cortesie ;
Qui vos departiroit, ce seroit vilonie. »
Atant les ont menez en la mestre abaïe,
La les a baptisiez l'evesques de Pavie,
Mes au riche aumacor son non ne changent mie,
Vivïen ot a non tant com il fu en vie.
La fame le duc Buef, qui tant est segnorie,
Met a sa bru son non, [je vos di sanz boisdie],
Avise est apellee la belle, l'eschevie.
En Aigremont fu grant la noise et la tombie,
Tant qu'il sont desaubez fu la joie enforcie.
En Aigremont fu granz la joie et li barnez
Et la feste tenue tant qu'il sont desaube.
A la loi crestiene sont andui espose.
A .I. lundi matin sont trestot apreste,

Chascuns volt reperier la dont il sont torne.
Maugis a Espiet a Baiart demande,
Nule plus fiere beste james vos ne verrez;
[Il le] cort amener par le chanfrain dorre,
Baiarz l'a el talon par deriere hurte
Que le soller fendi, li sanz en est volez.
Espiez fu bleciez et durement navrez,
F. 56, v° a. Il tenoit .I. baston, grant cop l'en a done.
Mauves fil de deable l'a Espiez clame.
Baiarz l'a entendu, car il estoit faez;
Sachiez certenement que moult l'en a pese,
Il a grate la terre, si a des piez have,
Et cort sus Espiet com se il fu desve;
En assez petit d'eure l'a mort et estrengle.
Lors en lieve li criz, tuit i sont assemble,
Tuit li baron i vienent que n'i sont areste.
Qui dont veïst Maugis dolent et abosme
Quant il voit Espiet qui la ert estrangle,
Ne fu mez si dolenz puis l'eure que fu nez,
Car por l'amor la fee l'avoit forment ame.
Li baron et li prince ont Maugis conforte,
Dou duel que il demaine l'ont durement [blasme].
Renaudin son cosin a Maugis apelle.
« Cosins, ce dit Maugis au corrage adure,
Je vos doinz cest destrier de bone volente,
Certes il n'a si bon en la crestiente.
James n'i monterai, car trop m'a adole,
Et avec une espee qui volt une cite. »
Il a desceint Froberge au pon d'or noele,
A Renaut son cosin avoit Baiart done,
Et Renaus l'en a moult durement mercie,
Puis fist par le cheval meinte ruiste fierte,
Einsi com vos orrez, se je sui escotez.
Atant s'est li barnages et partiz et sevrez,
Au duc Buef d'Aigremont ont congie demande
Et li duz les a toz a Jhesu comandez.
Charles vers doce France s'en est acheminez,
Rois Brandoine a Maiogres enmaine son barne,
Quens Hernaus a Moncler en est errant alez,

Et Othes d'Espolice qui n'i a demore,
Girars dou Rosillon qui tant est honorez
Et Doo a Nantuel a son chemin torne ;
A Dordone s'en vet Aimes li viauz barbez,
Vivïens s'en reva a Monbranc la cite,
S'enmaine sa moiller o le cors honere,
[.II. evesques] en ont ensemble o els mene
Qui le pueple dou regne [ont] tot crestiene,
Et qui ne le volt fere si ot le chief cope.
Duz Bues a Aigremont est remes sa cite
O Maugis son chier fil le bon larron prove,
Puis furent moult grant piece que n'ont guerre mene
Et si servirent Charle de bone volente ;
Mes oï l'avez dire, c'est fine verite,
Que en moult grant amor norrist haïne assez
Et meschiet a maint home qui cuide avant aler,
Si com il fist duc Buef, sachiez de verite,
Car puist fu il occiz par traïson mortel
Et li parages toz envers Charle mellez.
Mes ici me terai, n'en ert or plus parle,
Au boivre et au mengier me covendra penser,
Ma teste et mon cervel vodrai reconforter,
Et lors, quant moi plera, en ma matiere entrer ;
Se tant fetes por moi que me voeilliez doner,
Se vos n'avez deniers, je vos croirai assez,
Mes c'au pain et au vin creance me ferez,
Car ce est une chose que ne puis consirer.
Se plus vos requeroie, ce seroit foletez.
A Deu vos comant toz, il m'en covient aler,
Car de longues seoir ai le cors tot lasse.
Autre foiz, se vos plest, assez me reverrez,
De cesti ou d'une autre vos dirai ge assez.

EXPLICIT DES ENFANCES MAUGIS

EXTRAITS DES MANUSCRITS DE PARIS ET DE MONTPELLIER.

FIN DU MAUGIS D'AIGREMONT

D'APRÈS LE MS. C.[1]

Fol. 53, v° a. L'aumacor Vivien, qui ot le cuer verai,
Apele li dus Buef qui fu en grant esmai ;
En oiant li a dit : « Sire Buef, pris vos ai,
Fet m'avez grant damage, mes ne l'estorerai ;
Mes, se Mahomet plest, encor m'en vengerai.
A icete fiee ne vos laidengerai
Que Maugis m'a conquis, ja ne le celerai,
Vostre fiz le vaillant, et je li fiançai
Que tout sain et tout sauf vos la envoierai,
Et je tout maintenant ja m'en aquiterai.
Alez en maintenant, conduit vos baillerai. »
Amener li a fet .i. grant auferrant bai,
Et dus Bues i monta que il n'i mist delai.
L'aumacor apela Escorfaut de Monglai :
« Cest duc me conduiez, que issi le jurai,
Desi a Aigremont, ja voir n'en mentirai ;
O vos .xv. paiens et Danemont de Glai,
Conduisiez le a foi, bien le deservirai. »
Et cil a respondu : « Volentiers le ferai,
Desi a Aigremont volentiers le menrai. »
Escorfaut de Monglai au corage hardi
Fist .xv. Turs monter aprestez et garni,
Puis enmainent dus Buef belement et seri.
L'aumacor Vivien corocie et marri
Enmena Esclarmonde o le cors seignori

[1] *Maugis d'Aigremont*, v. 9305 et suiv.

En sa chambre pavee, n'i ot noise ne cri ;
La vout el deslacier son heaume a or bruni,
Mes il a tret del fuerre son bon brant aceri,
La dame d'Aigremont ne mist pas en obli,
Esclarmonde apela o le cors eschevi :
« Dame, dist l'aumacor, ja m'avez vos norri
Et moi pris a seignor, forment vos en merci ;
Or vos pri par Mahon qui onques ne menti,
Fol. 53, v° b. Dites moi qui je sui et qui me genoï,
Et, se vos ne le fetes, vos morrez ja ici. »
Quant Esclarmonde l'ot, tot le sanc li foï,
Poor a que Mahon ne soit por lui guerpi.
» Par Mahomet, dist ele, d'un amiral Persi
Estez fiz, ce me dist celi qui vos vendi. »
Il respont : « Par Mahon, vos i avez menti.
Quant fu en Aigremont tot le voir en oï,
Et, se vos nel me dites, foi que je vos plevi,
Le chief vos couperai a cest brant que vez ci.
N'i ert amor gardee, ce sachiez vos de fi. »
Et quant cele l'entent, moult s'en espoori,
Quide qu'en Aigremont li ait este gehi.
Ele dist : ; « Aumacor, por Mahomet merci,
Verite vos dirai, lealment le vos di. »
« Or tot delivrement, bonement vos en pri. »
« Sire, dist Esclarmonde, aumacor seignori,
Fiz ies Buef d'Aigremont qui or torna de ci,
Mes la, ou fustes ne, ot grant noise et grant cri.
La t'embla .1. paien qui a moi te vendi,
Encor en ai le paile qui a or est sarti,
Ou fus enmaillole, loialement le te di,
Quant nasquis de la dame a qui le[n] te toli. »
Quant li aumacor ot la dame issi parler
Qu'il estoit fiz duc Buef qui est vaillant et ber,
D'ire et de mautalent commença a bufer.
« He las, dist il, dolent, tant devroie desver,
Tant ai fet mon chier pere traveillier et pener ;
Pres ne m'a fet deable dedenz enfer bouter.
Quant je sui fiz duc Buef qui tant fet a loer,
Et sui del grant lignage qui tant fet a douter,

Tant me doi plus prisier et durement amer.
Se james croi Mahon, Dieu me puist mal donner.
A mon pere [en] irai por Dieu merci crier :
Des maus que li ai fet souffrir et endurer,
M'estovra penitance moult longuement porter.
Por quoi le m'avez fet si longuement celer ?
Moul le vos couvendra chierement comperer. »
Ja li feïst le chief fors del bu desevrer,
Mes au pie li chaï, merci prist a crier,
Fol. 54, r° a. Il [l']ama durement, nel la vout adeser,
Ainçois se trait arriere, prist soi a doloser,
Par ire prist l'espee a la terre a ruer
Et deslaça le heaume, l'auberc fet jus coler,
Et de ses draps apres se prist a desnuer,
Ne lessa fors ses braies ne chauce ne soller,
Plus blanche ot la char que ne vos sai conter
Mes il [l']out camoifle de son auberc porter.
Le paile ot Esclarmonde fet devaut li porter,
Li aumacor le prist, si commence a plorer,
Puis s'en ist de la chambre, ne s'i volt arester,
Esclarmonde le voit, bien quide forsener,
Rien ne la puet tenir, haitier ne conforter.
Par la cite commencent tel duel a demener.
Esclarmonde n'i velt targier ne demorer,
Des plus haus barons fist a lui .xxx. monter,
Miex velt ele morir que de lui desevrer.
L'aumacor Vivien pense del cheminer
Tot droit a Aigremont sans nul point d'arester
Soventre [le duc] Buef qu'il ot fet delivrer,
Que li paien conduient que il ot fet guier.
Va s'en Bues d'Aigremont a la chiere membree,
Li paien le conduient la voie plus hantee,
Tant qu'a Aigremont vint la fort cite loee ;
Il trespassent les rues que n'i font demoree,
El chastel est venu ou fu grant l'asemblee
Des barons et des princes de la geste honoree
Qui avoient de lui voier grant desiree,
Et il descent entr'eus sor l'olive ramee.
Adont remest li dues et toute la criee

Et la joie fu grant, del tot renouvelee.
L'emperere de France a la barbe meslee
Et Brandoine li reis devers la mer salee,
Ses freres et Maugis a [la] chiere membree
Ont de lui moult grant joie et l'[autre] mesniee.
La duchoise i acort, qui moult fu coloree,
Qui l'acole et embrace, moult est reconfortee.
Maugis ce dist : « [Barons], por la vertu nommee,
Puis que la gent paienne avon desbaretee,
r° b. Alon en a Montbrant la fort cite loee.
Se l'aumacor est pris, s'ait la teste coupee. »
« Biau fiz, dist la duchoise, s'il vos plest et agree,
Si souffrez [en] uimes desi a l'ajornee,
Que li fier aumacor, ni a mestier celee,
Est mes fiz e ton frere par la moie pensee ;
Andui emblez me fustes en la forest ramee
En l'estor perillous quant m'en fui delivree ;
A chascun de vos .II., c'est verite provee,
Pendi a .I. oreille, ainz n'i fiz demoree,
.I. anel de fin or d'euvre bien aornee,
Li dus les me donna, quant il m'ot espousee.
Vos avez le meillor, d'or vaut une charee,
Li aumacor a l'autre, ce sui aseüree.
Se la piece de poile m'avoit ci aportee
Qui de la vostre fu partie et dessevree,
Bien le reconnostroie, c'est verite provee. »
Quant li dus Bues l'entent, s'a la color nuee,
Et Maugis le vassal a la chiere membree :
« Helas ! dist il, chaitif, por quoi m'a Dex celee
Ceste grant aventure ? fust pieça achevee
La guerre et la dolor que tant avon menee. »
A icete [parole] ez vos de randonnee
L'aumacor Vivien a la chiere membree,
Trestot nu en ses braies, la chaucemente ostee,
La char avoit sanglante et plaiee et navree
Qui assez est plus blanche que la nef sor gelee,
La perrele li a la char des piez ostee,
Sa crine sembla d'or qui fu recercelee,
En sa main tint la piece del paile a or bendee,

Entresi as barons n'i a fet arestee.
L'aumacor Vivien, quant il vint au chastel,
La presse a derompue qui fu soz l'arbroissel,
As piez duc Buef son pere se jeta moult isnel,
La jambe li embrace par delez le trumel,
Del pie li a besie le soller a noel :
« Pere, pardonnez moi, je vos en pri isnel,
Fere quida de moi deable son revel
Que je sui vostre fiz dont durement m'est bel ;
Ce me dist Esclarmonde o le cortois apel
Fol. 54, v° a. Qui m'achata petit d'un paien raviuel
Qui m'embla a ma mere el petit boscheel,
En cest paile fui mis painture a noel. »
La duchoise connut et le paile et l'anel
Qui li pent a l'oreille painture moult tres bel,
Si l'acole et l'embrace, moult ot de son avel ;
Maugis bese son frere le cortois damoisel,
Et tout le grant lignage fet joie de novel.
« Frere, ce dist Maugis, par le cors saint Marcel,
Volez vos deguerpir Mahon et Jupitol? »
« Oïl, dist Vivien, nel pris .I. chalemel. »
Les fons fet aprester l'evesque Daniel.
Moult par fu grant la joie par la cite garnie
Quant la novele fu de l'aumacor oïe ;
Grant joie demena la riche baronnie.
Li dus Bues fet tel joie, n'est hon qui le vos die,
Et la gentil duchoise de joie est replanie
Que Diex li avoit mis ses .II. fiz en baillie.
Atant vient Esclarmonde la bele, l'eschevie,
La fame l'aumacor qui tant fu colorie.
D'un paile esclarimant fu noblement vestie,
Il n'out si belle fame desi en Femelie ;
En la place descent del mulet de Sulie,
L'emperere de France l'a par la main saisie,
L'aumacor Vivien li a dit : « Douce amie,
De moi et de vos est faite la departie,
Que je croi en Jhesu le fix sainte Marie.
A poi que n'avez m'ame enz en enfant ravie,
Trop m'i avez cele ma geste seignorie. »

« Sire, ce dist la dame, ice ne refus mie
La loi que vos tenez que Dex a establie.
Por vos crerai en Dieu qui tote chose crie,
Que, se je vos perdoie, ne remaindroie en vie.
Souef vos ai norri en ma chambre voutie,
Je vos fiz chevalier, çainz l'espee forbie,
Et puis [vos] ai donne, sachiez, grant manantie.
Il est droiz que m'en soit la deserte merie. »
« Bele, ce a dit Charles, vos dites cortoisie,
Qui vos departiroit ce seroit deablie. »
Atant les ont menez en la grant abaïe,
54, v° b. La les a baptiziez l'evesque de Pavie ;
Mes au riche aumacor son nom ne change mie,
Vivien out a nom tant com il fu en vie.
La dame au duc Buevon qui tant fu colorie,
Mis a [sa bru] son nom, je vos di sanz boisdie,
Ainsi est apelee la bele, l'eschevie.
En Aigremont fu grant la joie et la boisdie,
Et issi fu la feste jusqu'a la nuit serie.
Tant qu'il sont desaubez fu la joie festie.
En Aigremont fu grant la joie et li barnez
Et la feste tenue tant qu'il sont desaubez,
A la loi crestienne sont andui espouse.
A .I. lundi matin sont trestot apreste,
Chascuns fu repairiez la ou dont fu trovez.
Maugis a Espiet a Baiart demande,
Il li queurt amener par le haut frain dore,
Baiars l'a ou talon par derriere hurte
Que le souler fendi, le sanc en est volez,
En son pie fu bleciez et si fu aïrez ;
Il tenoit .I. baston, grant cop li a done :
« Maloit filz au deable », l'a Espiet clame.
Baiars l'a entendu, que il estoit faez,
Ce sachiez vraiement que moult l'en a pese :
Il a escous la teste, s'a Espiet hurte,
En assez petit d'eure l'a mort et estrangle,
Lors en lieve li cris, si sont espoente.
Qui donc veïst Maugis dolent et abosme
Qui por l'amor la fee l'avoit issi ame.

Li baron et li prince ont Maugis conforte,
Renaudin son cousin a Maugis apele :
« Cousin, ce dist Maugis au corage adure,
Je vos doins cest destrier de bone volente,
Par foi il n'a meillor en la crestiente ;
James n'i monterai, sachiez de verite,
Et ovec une espee qui vaut une cite. »
Il a desçaint Froberge au pont d'or neele,
A Renaut son cousin avoit le brant donne,
Et Renaus l'en a moult doucement mercie,
Puis fist par le cheval mainte ruiste fierte,
Issi com vos orrez, se je suis escoute.
Au duc Buef d'Aigremont ont congie demande.
Charles vers douce France est lors achemine,
Rois Brandoines enmaine o lui son grant barne,
Li quens Hernaus en est droit a Moncler ale,
Et Otes a Polise le fort roi corone,
Girars a Roussillon qu'il n'i a demore,
Et Doon a Nantuil a son chemin torne,
A Dordone s'en va Aimes li viel barbe,
Et Vivien s'en va a Monbrant la cite,
S'enmaine sa moillier au gent cors anore :
.II. evesques en ont ensemble o eus mene
Qui le pueple du regne ont tout crestiane,
Et, qui ce ne vout fere, si out le chief coupe.
Dus Bues en Aigremont est ilec demore.

EXPLICIT LE ROMANZ DE MAUGIS

(EXTRAITS DU MS. M.)

I

Espiet et Maugis enchantent le roi et ses barons [1]

Fol. 165, r° a. Li .IIII. barons gardent Maugis li adure
Que l'emperere Kalles lor avoit quemande.

[1] *Maugis d'Aigremont*, v. 5731 et suiv.

Espiez fu vers l'uis venu et acoute.
Maugis set que por lui s'est ileuc areste,
Or couvient que ses sens soient ileuc moustre,
A Espiet fet signe que ja n'iert escape.
Quant le folet le voit, s'en est en pies leve,
Tout entour les barons en est .I. tour ale,
Lors sont tout maintenant autresi acoisie
Com s'il fussent du siecle feni et trespasse ;
Lors en vient a Maugis, si l'a aresone :
« Sire, venes vous ent, trop aves chi este. »
Oster li vout ses fers dont il iert encombre,
Mes il sunt si pesant et batu et rive
Que il n'en ostat .I. por l'or d'une chite.
Quant Maugis l'a veü, s'en a .I. ris jete.
Adont a fait .I. carne dont il estoit pare,
Ou trestouz lez deables sunt destraint et nomme,
Si qu'il ni a carchant, tant soit de fer cloe,
Qu'il ne soit d'entour lui tout en piechez vole.
Il est sailli en piez, .IIII. fois s'est moulle,
Puis dist : « Bien ait Baudris qui si m'a doctrine. »
« Alon nous ent, biau sire », dit le folet sene.
« Amis, chen dist Maugis, tout vous soit greante,
Mes ains arai mengie tout a ma volente. »
Adont en sunt andui parmi le tref ale,
Tuit chil qui sunt laiens ont si fort encante
Et Kalle l'emperere, le fort roi couronne ;
Et la eüst Maugis Kallemaine affole,
Se ne fust Espiez qui li a devee,
Et dist que li regnez en seroit degaste,
Et respondi Maugis : « Tu as dit verite,
Que de sa mort seroit li quens Hernaus rete. »
Il s'en vint a Kallon, par le bras l'a combre
Et li a mis ou poing .I. bon baston quarre,
Dant Millon de carbon a taint et carbonne,
Com s'il eüst carbon toute jour mesure :
Et le conte Elimant a le grenon coupe
Et [apres] a Garin tondu et bertoude,
.I. grant baston pesant li a au col pose.

[illegible]

II

Maugis défie l'amachour Vivien : Beuves d'Aigremont se réfugie dans le « Creus a la Guivre », il est sauvé par son fils[1].

Fol 168 v°b. Le tref a l'amachour Vivien l'adure
Pu riche a grant mesure et grant et large et le,
L'amachour sist devant, entour li son barne.
Maugis est deschendu, si a en haut parle :
« Chil Dieu de gloire qui en crois fu pene,
Saut et gart le duc Buef d'Aigremont la chite
Et Hernaut de Moncler le viel canu barbe
Et Kalle l'emperere qui est lor avoue,
Et chestui amachour et trestuit si prive. »
« Amis, dist l'amachour, tu n'es mie sene :
Du salut que m'as fet ne te soi je nul gre,
Si l'aiez com tu l'as souhaidie et ore. »
Quant Maugis l'a oï, si a en haut parle :
« Amachour, de Mahon soiez vous salue,
Burgibuz et Pilate et Noiron le desve
Vous soient hui ensemble tuit a vostre coste
Et Lucifer lor sire et trestuit li maufe. »
« Amis, dist Vivien, or as tu bien parle,
Des or mes peus tu dire ton bon et ton pense. »
« Sire, chen dist Maugis, n'en iert mot trestorne,
Mesagier ne doit estre de noient encombre.
Je sui mesagier Kalle le fort roi couronne.
L'emperere vous mande, qui moult a pooste,
Que lessiez Mahommet, si ferez que sene,
Que pourchiaus estranglerent quant il fu enivre. »
L'amachour Vivien a escoute Maugis,

[1] *Maugis d'Aigremont*, v. 7488 et suiv.

Tel duel a et tele ire, a poi n'esrage vis,
Il ro[o]ille les iex et lieve lez sourchis,
N'a Sarrasin entour n'en soit espeüris,
Maugis en apela fier et mautalentis :
« Fix a putain, dist il, que mal glouton feïs
Qui de guerpir Mahon onques me requeris,
Qui est sus tous les autrez sire Dieu segnoris.
Je te connois moult bien a l'escu d'asur bis,
Sorgalant l'amachour a Meullant ocheïs,
Moi et l'amachour fusmez par ton cors desconfis,
Jamez ne te verra Kalles de Saint Denis. »
Quant paien ont oï de l'amachour les dis,
A Maugis queurent sus, n'i ot ne gieu ne ris.
Il a sachie Froberge dont le pont est massis,
Le premier qui li vint, fiert si enmi le pis,
Au giron l'amachour en est le chief saillis
Que tout en ot senglant le menton et le vis ;
Apres a gete mort le fix a l'Ampatris.
A icheste envaie lor en a .v. ochis.
Maugis saut sus Baiart qu'il tint o frain tous dis,
Onques por Sarrasin ne fu de lui guerpis.
Maugis fu moult irez a la chiere membree,
Quant il se voit enclos sus la gent deffaee ;
Il tint nue Froberge trestoute ensenglantee.
l. 169, r° a. « Amachour, dist Maugis, ch'est verite prouvee,
Onques de bonne geste ne fustez engendree
Quant m'as fet assaillir a ta gent mal senee ;
Par la foi que je doi a la Vierge henouree,
Ta mort si est escripte ou trenchant de m'espee. »
Vivien l'amachour a la couleur muee,
Sa gent escria hors a moult grant alenee.
Adont est gent paienne entour avironnee,
Lanchie li ont maint dart, mainte lanche acheree.
Entretant que Maugis maintenoit la mellee,
Est le dus Buef issu a mesnie privee
A .xxx. chevaliers chascun la teste armee,
Mes l'amiral d'Orbrie et le roi d'Aquilee,
Aramons de Luserne et Sorbrin d'Orbendee,
A .v^c^. Sarrasins chascun la teste armee,

Ont duc Buef d'Aigremont et sa gent encontree,
Seure lor sunt couru sans nule demoree.
La fu la gent duc Buef morte et desbaretee.
Duc Buef torna ariere vers la chite loee,
Mez paien sunt devant qui ont garde l'entree.
Quant duc Buef l'a veü, mie ne li agree,
Une grant roche bise avoit il encontree,
Et la gent paiennour est entour assemblee,
Au destrier dessous lui ont la teste coupee.
Li dus Buef est versez entr'eus enmi la pree
Et il sailli en pies comme chose effree[e],
Cui il ataint a coup sa vie est tost alee.
Ja fust duc Buef ochis, n'i eüst demouree,
Quant il vit devant lui une roche cavee,
Le creus fu grant et large et pleniere l'entree,
En moult lonc temps i fit une guivre ostelee,
Ch'iert le creus a la guivre, issi fu apelee ;
Le dus Bues s'est la trait, quant il l'a regardee,
Et s'est boute dedens la targe entraversee,
Adonc a Nostre Dame hautement reclamee.
Quant Buef est en la roche en paine et en torment,
Devant fu grant la presse de la paienne gent
Et la nouvele en l'ost a l'amachour s'estent
Que duc Buef estoit mort et grant part de sa gent ;
Quant Maugis l'a oï, le cuer en a dolent,
Lors jura Damedieu que moult sera dolent,
Se li et le duc Buef son chier pere ne vent ;
Lors a brochie Baiart des esperons d'argent,
Devant l'amachour voit Corbrin de Mortuant,
Mes tant i a paien, le cors Dieu lez gravent,
La monte d'un denier n'i vaudroient tex .c.
Il a brochie Baiart, si s'en torne fuiant,
Que trie[ve]x ne congie a l'amachour ne prent,
Droit par devant la presse s'en va moult roidement
Ou le duc d'Aygremont est ire durement,
Les haus noms Damedieu reclamoit moult souvent.
Maugis en trespassant la vois de lui entent,
La trestorne Baiart, n'i demeure noient,
Li amiral d'Orbrie feri premierement,

Desie' en la chervele du brant li fet present,
Aprez a gete mort Estorgan d'Abilant,
Puis escrie : Monjoie ! a sa vois qu'il ot grant.
Quant paien l'entendirent qui Dex doinst mal torment,
Du duc Buef d'Aigremont lessent l'assaillement,
Et se sunt tres ariere plus de demi arpent,
Cuident que Francheis viengnent a chel secourement.
Le destrier au paien Maugis par le frain prent,
169, r° b. Le duc Buef apela bel et courtoisement :
« Chevalier, l'apela bel et courtoisement,
Montez sus chest cheval tost et venez vous ent. »
Quant duc Buef l'a oï, chen sachiez vraiement
Que il ne fust si lie por plain .I. val d'argent;
De la roche naïe est issus erraument,
Venus est au cheval et Maugis si li rent,
Et duc Buef est monte a l'adure talent,
Puis a dit a Maugis : « Vassal a moi entent :
Grant servise m'as fet, Dex te gart de torment,
Dex gart qui t'engenra. Qui es et de quel gent? »
« Sire, chen dist Maugis, foi que doi saint Amant,
Mesagier sui Kallon qui douche Franche apent,
Maugis m'apele on, que pas ne vous en ment,
Fix sui Buef d'Aigremont a l'adure talent,
Mes emble fu petit a ma mere au cors gent. »
Tout l'afere li conte et trestout l'errement.
Quant duc Buef d'Aygremont son fix Maugis entent,
Ne fust mie si lie pour l'or de Bonivent ;
Si grant pitie ou cuer et tel joie li prent
Que il ne pot mot dire, tant par estoit dolent,
Sus son archon s'apoie et encline forment.
Quant Maugis le bon lerre voit duc Buef le guerrier
Qu'il se fu acline sus [son] archon plenier,
Cuide que il ait plaie dont il ait encombrier.
Maugis li demanda : « Et qu'as tu, chevalier?
As tu plaie mortel ? porras tu chevauchier ?
Je t'emporteroi bien qui qu'en doie ennuier. »
« Nennil, dist le dus Buef, tout sui sain et entier,
Mez la joie que j'ai me fet si souspirer.
Duc Buef sui d'Aigremont, a cheler ne te quier ;

J'en aloie a mes freres a .xxx. soudoier,
Paien les ont ochis qui Dex doinst encombrier. »
Quant Maugis ot son pere si feitement pleidier,
Ne fust mie si lie por l'or de Montpellier.
Lors veïssiez paiens glatir et abaier,
Et as .II. barons traire et ruer et lanchier.
Duc Buef d'Aigremont prist Maugis a aresnier :
« S'a Aigremont laiens povion reperier,
Ta mere qu'est malade ferion renheitier. »
« Pere, chen dist Maugis, alon i sans targier. »
Lors poignent ambedui les auferrans destrier.
Mes tant fu grant la presse de la gent l'aversier,
Qu'il nient ne se peu[ven]t sevrer ni esloignier.
« Biau fix, chen dist duc Buef, n'i povon esploitier. »
« Sire, chen dist Maugis, n'i vaut rien esmaier.
Ja verrez desus eus torner .I. destorbier. »
.I. encantement fet, qui moult fet a proisier,
Qu'avis fu as paiens, qui Dieu doinst encombrier,
Que serpens et lions ot entr'eus .I. millier,
Qui trestous lez vouloient devourer et mengier ;
Fuir les veïssiez et avant et arrier,
L'un veïssies a l'autre merveilleus cop paier,
Le fix ne vout le pere de noient espargnier.
Quant duc Buef l'a veü, Dex prist a gracier,
De la presse se part sans plus de delaier.
Desi a Aigremont ne finent d'esploitier,
Andui sont deschendu dessous .I. olivier ;
La duchoise i estoit venue ombraier,
Ele voit le duc Buef de toute[s] pars sainier,
Si li a dit : « Biau sire, par le cors saint Ligier,
Vous ont donc assailli li paien aversier. »
F.169,v°a. « Oïl, dame, dist il, chen ne puis je noier ;
.XL. chevaliers m'ont mort li losengier.
Je estoie a la mort quant vint [un] chevalier
De l'amachour felon le mesage nonchier,
Ch'est Maugis vostre fix qui moult fet a proisier. »
Quant la duchoise oï parler le duc Beuvon
Qu'il dit que ch'est son fix Maugis le bon larron,
Au cuer li prist tel joie de son fix le baron

Qu'el ne deïst .i. mot pour tout l'or Salemon ;
La duchoise se dreche a la clere fachon,
Les chevex li leva dont il avoit foison,
L'anel a conneü en l'oreille a bandon,
Lors sot que ch'est son fix, n'en est en soupechon,
Plus de .c. fois li beise la bouche et le menton.
Entretant comme il font tel noise et tel sarmon,
Fu remese la noise de la geste Mahon,
Quer li encantement avoit pris fineison ;
Lors veïssiez entr'aus moult flere ploureson,
A l'amachour en est venu la clamoison,
Et, quant il l'a oï, si taint comme carbon :
« Et quel part torna il ? savez ent la reison ? »
« Biau sire, en la chite, il et le duc Beuvon. »
Et respont l'amachour : « N'i donroie .i. bouton,
Quer par tans me vendra l'encanteor Noiron
Qui les me rendra pris qui qu'en poist ne qui non. »
A icheste parole issi de son dromon
Ichil encanteor dont nous ichi parlon,
.xii. piez ot de grant, voire plus, chen dit on,
N'ot de blanc fors lez dens qui semblent de gaignon,
Lez [iex] avoit plus rougez que flambe ne carbon,
Plus set d'encantemens, d'engin de traïson,
Que ne sot Simon Mague ne Haumez ne Mabon;
Il est venu au tref au mestre paveillon,
L'amachour Vivien salua de Mahon,
Il li a dit : « Biau sire, venu sui a bandon,
Je vous fes orendroit de Touleite le don,
Ens en la tour metrai le vostre gonfanon,
Puis iron chevauchant en Franche le roion
Pour crestiente meitre toute a destrution. »
Quant Noiron l'encantierre se fu fet adouber,
A Aigremont s'en va, etc....

III

Vivien fait prisonnier Beuves d'Aigremont [1]

Fol 171, r° b. La bataille fu grant, tele ne verres mes,
Des navrez oïssies issi doulereus bres.
L'amachour Vivien fu durement irais
Quant voit mourir sa gent par plains et par [g]ares,
Le Maigremor brocha qui ne fu pas mauves,
Le duc Buevon son pere va ferir a entais,
De l'auferrant destrier l'abati a .I. fes.
L'amachour tint le branc qui d'or fu enheudes,
La teste en a tolue au conte de Nevers.
Sus duc Buef s'aresta : ja fust le plet mauves,
Quant Maugis s'aresta qui ne fu pas mauves.
L'amachour Vivien qui fu preus et isnal
Ot le duc Buef son pere abatu du cheval,
Sus li fu li estour merveilleus et mortal.
Ainchiez que li dus Bues fust drechie en estal
I ot il mort gete maint nobile vassal
Que tout en est couvert et le pui et le val,
Par forche est li dus Bues remonte au cheval ;
Vivien encontra au pendant d'un costal,
L'amachour ot o lui de la gent criminal,
Enmi la greignor presse de la gent desloial
Fiert le dus Bues son fix l'amachour qu'est crual ;
Se ne fust Damedieu le pere esperital,
Duc Buef eüst ochis son fix, si fust trop mal,
Que puis crut Damedieu le roi celestial
Et fu d'Aigremont sire et haut prinche chasal.
Vivien l'amachour fu forment estonnes
Tel coup li ot son pere le duc Bueves donnes ;
Mes l'amachour fu fort et de moult grant boutes,
Il escrie : « Monbranc l'amirable chites ! »
Paien l'ont entendu, entour sunt assembles,

[1] *Maugis d'Aigremont* v. 8563 et suiv.

Au duc Buef d'Aigremont ont son cheval tues
Et le riche dus Bues est a terre verses.
Paien li queurent sus qui aient mal dehes,
Tant le batent a terre que il l'ont tout quasses:
Si estroit l'ont lie li glouton deffaes,
Le sanc vermeil li est par la bouche voles.
Vivien li queurt sus, tret li le branc letres,
Ja li eüst le chief hors du bu dessevrez,
Quant par devant se mist le fort roi Ysores
Qui li dist: « Amachour, as tu le sens desves?
Par icheli Mahon par quoi seron sauves,
Se tu l'avoiez ore ochis ne afoles,
As crestiens seroit tel mautalent montes
Que mort ne douteroient .r. denier monnaez ;
Pour li vengier seroient si dolent et enfles,
Ja n'aroient merchi de roi ne d'amires ;
Mez, a .c. chevaliers fervestus et armez,
L'envoiez a Monbranc, si soit ileuc gardez
Tant que chil grant estour soit partis et sevres ;
Et se vous esties en champ desbaretes,
Ou vous i fussiez pris par vive poostes,
Pour lui seres tantost rendus et delivrez. »
Et respont l'amachour: « A droit parle aves. »
Maintenant le baillierent Ronflart et Mautribles,
Avec .c. chevaliers fervestus et armes
Droitement a Monbranc se sunt achemines.
Moult en est grant le cri tout contreval leves
Que li dus Bues est pris d'Aigremont la chites.
Quant Maugis l'a oï, a poi qu'il n'est desvez,
L'emperere de Franche en avoit apelez.
« Par ma foi, dist il, sire, bien m'avez malmenes
Que de vostre oriflambe m'avez chi encombres :
Ne fust or pas mon pere pris ne encaennes. »
Quant Kalles l'a oï, forment l'en a peses,
L'ensengne a lors baillie Fagon de Balesguez.
Maugis est en l'estour par mautalent entres
Et tint nue Froberge au pont d'or neeles,
Et fiert le viel Flambart de l'Isle Tenebres,
Entresi c'ou menton l'a fendu et coupes ;

v° a.

Puis rencontre en sa voie l'amiral Ysorez,
La teste li coupa a tout l'elme gemes,
Autresi se demaine comme homme forsenes,
Il escrie : « Aygremont ! » s'a durement ploures.

IV

Fin du texte de Montpellier[1]

Fol. 172, v° b L'amachour Vivien qui moult ot le cuer vrai,
Apela le duc Buef qui fu en grant effroi,
En oiant li a dit : « Sire Bues, pris vous ai,
Et Maugis m'a conquis, ja ne le chelerai,
Vostre fix le vaillant, et je li affiai
Que tout sain et tout sauf la vous renvoierai,
Et trestout maintenant je m'en aquiterai.
Alez ent orendroit, conduit vous baillerai. »
Adonc fist amener son auferrant bai
Et dus Bues i monta que ne mist en delai.
L'amachour apela Escorfaut de Monglai :
« Chest duc me conduisiez, quer ainsi le voudrai,
Desi a Aigremont, ja voir ne len faudrai,
O vous .xv. paiens et Danemont le glai. »
Et chil a respondu : « Volentiers le ferai »
Escorfaut de Monglai le preus et le hardi
Fist .xv. Turs monter aprestez et garni,
Fol. 173, r° a. Puis enmainent duc Buef belement et seri.
L'amachour Vivien courrouchie et marri
Enmena Esclarmonde au gent cors segnouri
En la chambre pavee, n'i ot noise ne cri,
Le branc avoit sachie, nel mist pas en oubli.
« Dame, dist Vivien, ja m'avez vous nourri
Et moi pris a segnor, forment vous en merchi ;
Or vous pri pour Mahon, gardez n'i ait menti,
Ditez moi qui je sui et de quel lieu je sui,

[1] *Maugis d'Aigremont*, v. 9305 et suiv.

Et, si vous ne le feitez, n'ere pas vostre ami. »
Quant Esclarmonde l'ot, tout le sanc li fremi,
Paour a que Mahon ne soit par li guerpi :
« Par Mahomet, dist elle, d'un amiral Perci
Estez ne et estrait, dist chil qui vous vendi. »
Il respont : « Par Mahom, vous i aves menti :
Quant fu a Aigremont tout le voir en oï,
Et, se vous nel me ditez, par foi le vous plevi,
Orendroit vous feroi de chest siecle partir. »
Et quant ele l'entent, moult s'en espeüri,
Cuide que d'Aigremont il ait este gehi,
Ele a dit : « Vivien, pour Mahommet merchi,
Verite vous diroi, loialement vous affi.
Sire, dist Esclarmonde, amachour segnouri,
Fix es Buef d'Aigremont qui or torna de chi,
Mez la ou tu fus ne ot grant noise et grant cri ;
La t'embla .i. paien qui a moi te vendi,
Encor en ai le paile, qui est a or sarti,
Ou fus envolepe au maillolet peti
Quant nasquis de la dame a qui on te toli. »
Quant l'amachour oï la dame ainsi parler,
Qu'il estoit fix duc Buef d'Aigremont dessus mer.
D'ire et de mautalent commenche a alumer :
« Helas! chetif, dolent, or devroie desver
Quant j'ai fet mon chier pere traveillier et pener ;
Pres ne m'as fet, deable, dedens enfer aler !
Pour quoi le m'avez fet si longuement celer?
Moult le vous convendra chierement comperer. »
Ja li feïst la teste hors du bu dessevrer,
Mes au pie li chai pour la merchi crier;
Il l'ama durement, ne la vout adeser,
Anchois se prist en sus forment a doulouser.
Par ire va l'espee a la terre ruer
Et de ses dras trestous s'est ale desnuer,
N'i lesse fors les braiez ne cauche ne souler;
Devant lui Esclarmonde a le paile aporte,
L'amachour si le prist, sel commenche a ploier,
De la chambre est issu, si commenche a errer.
Esclarmonde ne vout targier ne demorer

Miex vout ele mourir que de lui desserrer.
De li et d'Esclarmonde ne vous voeil plus conter.
Va s'ent Bues d'Aygremont a la chiere hardie
Tant qu'a Aigremont vint la fort chite antie.
Au castel sunt venu ou fu grant l'assemblee,
Il deschendent ensemble sous l'olive ramee ;
Adonc remest la noise et toute la criee
Et la joie fu grant du tout renouvelee.
La duchoise i acourt qui fu descouloure
Et l'acole et embrache, moult est reconfortee.
« Barons, chen dist Maugis, pour la vertu nommee,
Puis que la gent paienne avon desbaretee,
Alon ent a Monbran la fort chite loee ;
Se l'amachour est pris, s'ait la teste coupee. »
F. 173, r° b. « Biau fix, chen dist la dame, s'il vous plest et agree,
Soufrez vous ent hui mez jusqu'a la matinee,
Que le fier amachour, n'i a mestier chelee,
Est mon fix et ton frere, n'i a mestier chelee,
Est mon fix et ton frere, par la moie pensee. »
A icheste parole es vous venu l'entree
L'amachour Vivien a la chiere membree,
Trestout nu en sez braies, le cauchement ostee,
En sa main tient la picche d'un paile a or bendee,
Entresi c'as barons n'i a fet arestee.
L'amachour Vivien, quant il vint au castel,
La presse a derompue qui fu sous l'orboisel,
As pies duc Bucf, son pere se geta de travers,
La jambe li baisa par dessous le trumel :
« Sïre, pardonnez moi, je vous en pri isnel,
Lez maus que par pechie vous ai fet le messel,
Que je sui vostre fix dont durement m'est bel ;
Chen me dist Esclarmonde o le courtois apel
Qui m'acheta petit o paien Tapinel
Qui m'embla a ma mere au petit bosqueel ;
En chest paile me mist painture a nouel. »
La duchoise connut et le paile et l'anel
Qui li pent a l'oreille qui est d'or moult tres bel,
Si l'acole et embrache, moult ot de son avel.
Maugis baise son frere le courtois damoisel.

« Frere, chen dist Maugis, pour le cors .S. Marcel,
Voudrez vous deguerpir Mahon et Jupitel ? »
« Oïl, dist Vivien, nes prise .I. calemel. »
Les fons va aprester l'evesque Daniel.
Moult fu grande la joie par la chite garnie,
Grant joie en demena la riche baronnie,
Quant la nouvelle fu de l'amachour oïe.
Adonc vint Esclarmonde, la bele, l'eschevie,
La fame Vivien qui tant iert coulourie ;
Isnelement descent du destrier de Sulie,
L'emperere de Franche l'a par la main seisie ;
L'amachour Vivien li a dit : « Douche amie,
De moi et de vous iert feite la departie,
Quer je croi Damedieu le fix sainte Marie. »
« Sire, chen dist la dame, ichen ne refus mie,
Pour vous cresroi en Dieu qui toute chose crie,
Quer, se je vous perdoie, ne remaindroie en vie. »
« Bele, chen dist Kallon, vous ditez courtoisie.
Qui vous departiroit chen seroit vilennie. »
Atant les a menez en la grant abaïe,
La les a baptiziez l'evesque de Pavie,
Mez au riche amachour son nom ne canja mie,
Vivien ot a nom tous les jours de sa vie.
La fame au duc Beuvon, qui tant a segnourie,
Mis a sa bru son nom, je vous di sans boidie,
Avice est apelee la bele, l'eschevie.
En Aigremont fu grant la joie et la bondie.
En Aigremont fu grant la joie et li barnes,
Et la festes tenue tant qu'il fu desaubez.
A la loi crestienne sunt andui espouses.
A .I. lundi matin sunt trestuit aprestes,
Chascun va reperier de lan il fu tornes.
Maugis a Espiet a Baiart demandes,
Il li queurt amener par le chanfrain dores.
Baiart l'a au talon par deriere hurtes
Que le souler fendi, le sanc en est voles,
En son pie fu blechie, si en est aïres,
73, v° a. Il tenoit .I. baston, grant coup l'en a donnes.
« Maleoit fix de deable, » l'a Espiet clames.

Baiart l'a entendu, quer il estoit faes.
Sa hiez de verite, il [l]en a moult peses,
Il a escous la teste, si l'a du pie frapes
Que il l'avoit illeuc tout mort agreventes.
Qui donc veïst Maugis dolent et abosmez,
Pour l'amour a la fee [l'avoit] si aamez.
Li baron et li prinche ont Maugis confortes.
Renaudin son cousin a Maugis apeles.
« Cousin, chen dist Maugis au courage adures,
Je vous doins chest destrier de bonne volentes. »
Il a deschaint Froberge au pont d'or neeles,
A Renaut son cousin avoit le branc donnes.
Et Renaut l'en avoit bonnement merchiez,
Puis fist par le cheval mainte ruiste fiertez,
Ainsi com vous orrez, se je sui escoutez.
Au duc Buef d'Aigremont ont congie demandes,
Et le dus Bues les a a Jhesu quemandes.
Kalles vers douce France est lors acheminez,
Roi Brandoine en ramene [o li] son grant barnes,
Li quens Hernaus en rest droit a Moncler ales,
Et Othon d'Espolice, le fort roi couronnes.
Girars a Roussillon a son cheval tournes,
Et Doon a Nantueil, ne s'i est demourez ;
A Dordonne s'en va Aymez le viel barbes.
Viviens s'en reva a Monbranc sa chitez,
.II. evesques en a ensemble o lui menez
Qui le peuple du resne [ont] tost crestiennes,
Et, qui ne vout chen fere, si ot le chief coupez.
Duc Buef a Aigremont est en pes demourez,
Et Maugis, le sien fix, qu'il avoit aamez.

EXPLICIT LE ROMMANS DE MAUGIS LE VAILLANT
ET DE VIVIEN SON FRERE L'AMACHOUR DE MONBRANC.

LA MORT DE MAUGIS[1]

fol. 172, v° b. Seignors, or escoutez, por Deu et por son non,
Oï avez arier com Maugis le larron
Fu partis de Renaut, si com dit vos avon,
Quant il vint en sa terre de la terre Simon.

[1] Dans l'histoire des Fils Aymon, Maugis, après avoir partagé le pélerinage de Renaud au saint sépulcre, revient mourir dans son ermitage. Un trouvère a estimé cette fin trop simple et a imaginé en l'honneur du fils de Beuves d'Aigremont la récit que l'on a plus haut et qui a été conservé dans le ms. C (766 de la Bibl. nationale) où il termine une version des *Fils Aymon*, à laquelle il est relié ainsi :

Sont li frere Renaut a Charle demore,
Moult les aime li rois et tient en grant cherte,
Et les .II. fiz Renaut rama il moult autel,
La merci Damedeu bien ont lor volente.
Or vos lairons ci d'eus, bien a point revenre,
Si diron de Maugis le bon larron prove
Comme il ot puis sa pes a Charle le dote.

Comme cette version diffère notablement des autres et contient des développements dont il est tenu compte dans cette suite, il est probable que le tout est d'une même main. Maugis, on l'a vu, s'était déguisé en cardinal pour traverser le camp de Charlemagne : ici il est élu *sénateur* de Rome et il ne tient qu'à lui d'être pape. L'auteur fait mourir toute la famille de Renaud à la fin de sa narration et ferme ainsi le cycle des Fils Aymon. Il y était autorisé, puisqu'aucun d'eux n'apparaît dans les grandes épopées autres que le *Renaud*, mais c'est aussi pour empêcher que quelque trouvère ne les prenne pour héros d'une composition nouvelle. Le personnel des rois païens est emprunté au *Maugis* et au *Guy de Bourgogne*, et la mort des frères et des fils de Renaud est donnée comme la raison de l'expédition de Charlemagne contre les rois sarrasins d'Espagne. Ainsi la légende des Fils Aymon se trouve aboutir à Roncevaux. Il est curieux que l'auteur ait pris le soin de réconcilier Maugis et Ganelon pour que la trahison de ce dernier ne puisse point paraître une conséquence de ses démêlés avec la famille d'Aymes; il avait remarqué que cette trahison est motivée d'une manière très précise dans le *Roland*.

F. 173, r° a. En l'ermitage vint Amaugis le larron,
Iluec trova Baiart le destrier aragon,
Maugis fu avec lui puis mainte grant saison
Et vivoit de racines et de fruit de buison.
Apres la mort Renaut son cosin le baron,
Baiars estoit o lui que n'amoit se lui non,
Et aloit par le bois querrant sa garison
Et revenoit au giste le soir a sa meson.
A l'entree de mai de la douce saison
Fu en son hermitage Amaugis le larron,
Couchiez se fu Maugis lez Baiart l'aragon,
Mez nient ne dormi ainz dist mainte oraison,
Et prie por Renaut et por le roi Charlon,
Por les freres Renaut, por ses .II. enfançon,
Por touz les .XII. pers de France le roion.
En droit la mie nuit qu'est de dormir saison,
Atant ez vos .I. angre qui giete grant brandon
Et si venoit des ciex chantant une leçon

Le ms. de Venise, auquel manque malheureusement toute la fin du *Renaud* à partir du départ des deux cousins de la Terre-Sainte, est une reproduction de la version du ms. 766; je l'ai dit ailleurs, et, dans les notes, je reviendrai sur la question. Il est à présumer que la partie perdue contenait également le morceau que je publie. L'auteur de l'*Entrée de Spagne*, en faisant de Roland le *Sénateur* de Rome, a transposé un des derniers ornements de la légende de Maugis. Une fois Roland revêtu de cette dignité, il était tout indiqué de lui attribuer le commandement des vingt mille hommes qui, dans le Pseudo-Turpin, ont pour chef Constantin, préfet de Rome (c. XI, *De fuga Aigolandi et de militibus exercituum Karoli*). Dans la *Spagna* (c. 14), Roland dit tout net à son oncle qu'il n'a pas à lui rendre compte des pertes qu'il a faites à la prise de Nobles, puisque son contingent est à la solde de l'Église:

Tu non gli paghi con oro nè argento,
Anzi gli paga la Romana Chiesa.

On sait que Renaud meurt martyr et que sa sainteté est attestée par de nombreux miracles: Maugis finissait obscurément. Cela a semblé peu équitable à l'auteur de la version du ms. 766, contraire à l'importance du rôle de Maugis, et, c'est seulement après avoir été justifié par l'intervention divine, que, comblé d'honneur et réconcilié avec tous, le *bon larron* retourne mourir dans la forêt d'Ardenne.

Te Deum laudamus, si com lisant trovon ;
En l'ermitage entra a guise de colon
Et salue Maugis a moult doce raison.
« Maugis, cil te gart l'ame qui vint a passion.
Je sui de la partie au glorieus *Jhesum*,
Il vos mande par moi, et nos le vos dison,
Que vos ailliez a Rome parler pape Simon
Et li conte ton estre tot en confession ;
Puis dites qu'il vos face vostre pes a Charlon,
Et [si] vos mande Dex du conte Ganelon
Que n'aiez plus vers li coros ne marison :
Pardonez li la mort vo pere duc Buevon.
Dex pardona la soe, par don si est pardon,
Hons qui est en haïne a moult fole raison,
C'est .I. pechie mortel, por voir le vos dison.
Qui muert en ce pechie, par verite savon,
Que il est desevrez de *renon celorum*.
Li dus Renaus est mort a ceste Rovoison,
En sa cit de Tremoigne en fiertre mis l'a on,
Si frere servent Charle le roi en sa meson
Et li .II. filz Renaut, Imonet et Yon ;
Durement les tient chiers l'empereor Charlon.
r° b. Ne sai que plus vos die, mes, a la finoison,
Movez demain a Rome que nos le vos dison,
Et si menez Baiart le destrier aragon.
Ne puis plus demorer, a Deu vos commandon. »
Lor s'en torna li angre tot chantant *Te Deum*,
Et Maugis demora pensis en la meson
Enfresi qu'a demain que chante l'oiseillon.
» Baiars, ce dist Maugis, demorer ne poon ;
O moi venrez a Rome sanz nule arestoison,
Jhesu le m'a mande et fet anoncion. »
Lors ist de l'ermitage Amaugis le larron
Et si enmaine o li Baiart le bon gascon,
Mes n'i ot frain ne sele ne cengle ne arçon,
Maugis monta desus par le gre l'aragon,
Parmi la grant forest aquelli son troton,
Puis ala tant Maugis qu'il vint a Balenson
Et passe la riviere, que n'i ot dotoison ;

De Montauban choisist la tor et le donjon,
Adont plora Maugis por Renaut le baron.
A Montauban monta par la porte Foucon,
Au pales est venus, si descent au perron,
Puis monta ou pales, si a trove Foucon
.I. gentis chastelain qui moult ot de renon,
Celi estoit parent Girart de Rossillon
Et fu cousin Maugis [de par le duc Buevon],
Et Maugis le salue de Dieu et de son non.
« Damedeu saut, dist il, le cors de ce baron. »
« Et Diex vos beneïe, amis, ce dist Foucon,
Donc estes ? de quel terre ? comment avez vos non?
Et me contez vostre estre que bien senblez preudon,
Ou hermite de bois a vostre chaperon. »
« Sire, ce dist Maugis, verite vos diron.
L'an m'apele Maugis moult a longue saison. »
Quant Fouques l'a oï, qui joie se li non ?
Contre li se leva, s'oste son chaperon,
.XXX. foiz a baisie Maugis en .I. randon.
Quant li gentis Foucon ot Maugis et entent,
Onques mes n'ot tel joie en trestout son vivant;
Maintenant sailli sus sanz plus de parlement,
.XXX. foiz a baisie Maugis en .I. tenant.
F. 173, v° a. Puis li a demande adont son convenant.
Et Maugis li ala tot mot a mot contant,
Et li conta com fu dedenz Jherusalem
Avec le duc Renaut a l'adure talent,
Et com o li revint outre la mer bruiant,
Com aidierent Simon de Puille le vaillant
Et comment de la terre furent puis departant.
« J'alai a l'ermitage [ou] puis j'ai este tant
Que Jhesu m'a mande par son angre volant
Que je m'en voise a Rome sanz plus de parlement,
Et que j'aure ma pes vers Charlon le puissant
Que j'ai fait tantes foiz corocie et dolant. »
A li [si] est alez tot mot a mot contant
Et qu'il a amene Baiart le remuant :
« Il est a ce perron la desoz ou m'atent. »
Quant Foucon l'a oï, a Deu graces en rent,

Establer le commande belement a sa gent,
Du foin et de l'avoine li donent largement;
Amaugis fet grant joie la sus o mandement.
Par trestot Montauban la novele s'estent
Que venus est Maugis et Baiars le movant,
Touz en demainent joie li petit et li grant,
La nuit font a Maugis maint nobile present
Et menja el pales qui volt tot por noient.
Apres souper osterent les tables li serjant.
Cele nuit jut Maugis ainsi a Montauban
Enfreci a demain que jor va esclairant
Qu'il a la messe oïe de cuer parfetement,
Puis revint au pales que il plus n'i atent.
Foucon le chastelain li est venus devant,
Maugis l'en apela bel et cortoisement :
« Sire, ce dist Maugis, entendez mon senblant.
Il m'en convient aler droit a Rome la grant. »
« Ce soit, ce dit Foucon, au Dieu commandement.
.C. chevaliers menroiz hardiz et combatant. »
« Sire, ce dit Maugis, granz merciz vos en rent.
Par celi Damedieu qui ne faut ne ne ment,
Bien vos sera meri, se je vif longuement. »
Et Foucon son parant sanz plus de parlement
Li a fait amener .c. persones devant,
b. .L. chevalier et .L. serjant,
Qui o li s'en iront a Rome la vaillant.
Baiars fu enselez le destrier richement
De frain qui fu a or et de sele d'argent.
Maugis est montez sus que il plus n'i atent,
A Foucon prist congie, si ist de Montauban,
Vers Rome s'achemine, moult maine bele gent.
Or chevauche Maugis a la fiere persone
Sor Baiart l'arabi qui vaut miex que Perone ;
De Montauban isi si com la Prime sone,
Il ot a son convois por voir mainte persone ;
Foucon le convoia jusqu'au gue de Baione,
La commande Maugis a Dieu li et si home,
.III. sommiers de deniers au departir li done.
Et Maugis chevaucha et o li maint preudome,

Tant vont li et sa gent qu'il costoient le Rone
Et passent Lombardie, une terre felone,
Que il n'i ont perdu la monte d'une pome.
Tant ont ale ensenble, que n'i ont quis essone,
Que il ont perceü les granz mostiers de Rome.
Quant Maugis l'a veü, tel joie n'en ot onques.
Lors entra en la vile et o lui maint preudome.
Au grant pales s'adrecent dont l'uevre est moult bone.
Par desouz .I. olive voient mainte persone,
C'est li pappe Simon qui moult estoit preudome.
Et furent avec lui li sinator de Rome,
Li cardonax ausi et du clergie la some.
Maugis voit l'Apostoille desouz .I. pin rame
Et touz li cardonax i estoient autel,
Li sinator de Rome i furent asemble.
Si vos dirai por quoi se il est vostre gre :
La jornee devant avoient enterre
Le mestre sinator de Rome la cite,
Or sont por ceste chose toz ensemble aüne,
Por eslire novel s'estoient asenble.
Atant ez vos Maugis desor Baiart monte
Et la bele mainie que il a amene,
De Baiart descendi quant les a aprime ;
Son grant chaperon gris avoit Maugis tire.
En latin a la pappe belement salue
F. 174, r° a. Et tous les sinators de Rome la cite.
Li pappe son salu li rent par amite.
« Sire, ce dist Maugis, entendez moi por De.
Si oroiz por quoi fui venus en ce regne. »
Et la pappe respont : « A vostre volente. »
A ce mot a Maugis d'une part enmene.
Maugis tint .I. rollet que il avoit porte.
.II. toises ot de grant le parchemin role,
Maugis en l'ermitage l'ot fait ou bois rame,
Toz ses pechiez estoient la dedenz enbrieve,
Et toz les larrecins que il avoit brase
Des le jor que il fu chevalier adobe,
Et toz les cresiens que il avoit tue.
Aiont a en plorant l'Apostoile conte

Ses pechiez .I. et .I., n'i a plus demore,
Et ploroit si tres fort et si a sopire
Que de lermes qu'il plore estoit tot arose.
Quant la pape Simon a Maugis escoute
Et il [l']a conneü, grant joie en a mene
Qu'il estoit son cosin, ce dist l'autorite.
Dont embrace Maugis, estroit l'a acole.
« Cousin, dist l'Apostoile, bien soiez vos trove,
Il a plus de .IIII. anz que l'on m'avoit conte
Que en Jherusalem aviez vos este
Avec le duc Renaut dont Jhesu ait pite,
Et que Jherusalem fu par vos conqueste;
Puis me dist .I. mesage, bien a .I. an passe,
Que vos estiez mors dedenz .I. bois rame. »
« Sire, ce dist Maugis, ves me ci en non De. »
Et respont l'Apostoile : « Bien soiez vos trove,
Par saint Pere l'apostre, et je vos aidere
Tant c'aurois pes a Charle, se Dex l'a destine.
Moult estes a bon point ci endroit arive
Ausin com se fusiez a esciant mande.
.I. sinator failloit a Rome la cite,
N'a meillor clerc de vos en la crestiente,
Sinator en serois de Rome la cite,
Puis mandere Charlon par vos ma volente.
Moult avez de mesaise soufert et endure
Et au pelerinage et enz el bois rame.
r° b. Or soit contre le mal que vos avez brasse,
Et de tout le pooir que Jhesu m'a done
Et saint Pere l'apostre que j'ai servi de gre,
Vos asous si endroit et ci et devant De. »
A ce mot a Maugis beneïçon done,
Puis le leva amont, par le poing l'a combre,
Au consile l'en a avec lui enmene
Et dist as cardonax : « Entendez mon pense,
Vez ci le plus preudome de la crestiente
Et tot le meillor clerc de la crestiente;
Sinator soit de Rome, bien avons asene. »
Li plusor ont Maugis durement esgarde
Que onques mes n'avoit en ce païs entre,

Et si veut l'Apostoile c'on l'ait si haut monte.
Li plus grans mestres d'eus a premerain parle,
Evesque fu du Mans, moult avoit cruaute,
Quer il estoit cosin Ganelon et Hardre ;
Moult estoit sages clers de letres doctrine,
A l'Apostoile a dit : « N'est pas de touz a gre
Que hons desconneüs soit si haut amonte,
Qui ne set de clergie .I. denier monnee. »
Quant Maugis l'a oï, forment l'en a pese,
Adont a en latin [a] l'evesque parle,
Mes avant qu'il eüst .XXX. moz arguë
Fu l'evesque si mas et si anoiente
Que ne deïst .I. mot por l'or d'une cite,
Dont dit touz li clergiez de Rome la cite :
« Onques mes si bon clerc n'en entra el regne. »
Si ont communaument toz ensenble acorde
Que il soit sinator que moult estoit sene.
Sinator font Maugis devant tot le barne,
En moult grant audience fu Amaugis monte,
Mes il ne prise tout .I. denier monnae ;
Moult desire qu'il soit a Charlon acorde
Et que de ses cosins sache la verite
Et des .II. fiz Renaut qui moult ont de bonte.
Seignors, en tel maniere, com vos oï avez,
Fu Maugis sinator de Rome la citez.
Adont fu grant la joie el pales principez,
Le mengier fu moult riche cele nuit conreez,
F. 174, v° a. Primes lava la pape et Maugis li senez
Et touz les cardonax et trestouz les abez.
Maugis et l'Apostoile sont asis lez a lez,
Moult furent cele nuit noblement conreez.
Serjant ostent les tables quant il eurent sopez.
Li destrier es estables furent bien establez
Du foin et de l'avoine largement et asez,
Baiars fu cele nuit a grant honor gardez.
Et li gentil baron sont tot couchier alez
Enfresi a demain que il fu ajornez,
Que Maugis et la pape sont par matin levez,
Et grant part du clergie qui sont acostumez

Que l'Apostoile chante chascun main ajorne.
En sa chapele en sont communalment alez,
Des armes Damedieu s'est la pape armez,
Puis a dite sa messe dont fu acostumez.
Ainsi com le cors Deu devoit estre levez,
Atant ez vos .I. angre qui giete grant clarte
Que li autez en fu trestoz enluminez,
Quant le cors Jhesucrist fu sus l'autel posez
Qui ot de l'Apostoile moult bel este levez,
Et li anges .I. brief a sor l'autel posez
Que Dex i envoia le roi de majestez
Por Maugis qui s'estoit si a Deu adonez.
L'Apostoile le vit, de joie en ot asez ;
Quant la messe ot finee, n'i est plus demore,
Ainz a leü le brief que Dex li a mandez.
Le brief a desploie l'Apostoile Simon,
De chief en chief a lut trestot le carillon
Et a trove dedenz que Maugis le baron
Alast a Charlemaigne le roi de Monloon
Et se feïst connoistre et li die son non
Et sofrist son juïse bonement sanz tençon,
Que il n'i aura ja nule rien se bien non.
Grant joie ot l'Apostoile, por voir le vos dison,
Maugis en apela, si li dist sanz tençon :
« Maugis, dit l'Apostoile, oez que vos diron.
Aler vos en convient en France le roion,
Vos aurez vostre pes envers le roi Charlon.
Recevez son juïse bonement sanz tençon
Que vos n'i morroiz ja, por [voir] le vos dison,
Mes movez orendroit, nos le vos commandon.
Vos menroiz avec vos de gent si grant foison
Que je vos presterai .x^m^. compaignon,
Et .IIII. cardonax qui le[s] commenderon. »
« Granz merciz, dist Maugis, de Dieu et de son non. »
La gent fet aprester l'apostoile Simon
Et .IIII. cardonax qui sont de grant renon,
Or et argent ont pris asez et a foison.
L'Apostoile meïsmes a fet .I. carrillon,
Puis l'a de son seel seele environ

Et si mande salus Charle de Monloon,
Si com li bries devise, a Maugis le baron
S'acorde Charlemaignes sanz nule aresteison
Par si faite maniere que il i a .I. don
Que face de Maugis son talent et son bon.
Li pape a Maugis a baillie le carrillon
Et li a fet prester .x^{m}. compaignon.
Maugis fet enseler Baiart son aragon,
Puis est monte desus sanz nule arestoison
Et commande la pape a Dieu et a son non.
De Rome sont isu a coite d'esperon,
Damedieu les conduie par son saintisme non :
Ainz que Maugis revieigne aura au cuer friçon
Que n'ot mes tel peor, por voir le vos dison.
Des jornees qu'il font ja ne vos conteron,
Il ont passe les mons et Lombardie enson,
Puis passent la Borgoigne et Champaigne selon
Et ont tant esploitie li nobile baron
Et tant fet de jornees a coite d'esperon
Qu'il ont veü Paris ou a mainte meson.
.I. vallet encontrerent de Troies le roion,
Maugis le sinator l'en a mis a raison.
« Amis, ce dist Maugis, conte moi de Charlon
Se il est a Paris et li et si baron. »
« Oïl, dist li vallez, et li rois Salemon
Et Ogiers le Danois, lui et li dus Naymon,
Ysacar de Monmor et le ber Ydelon
Et Yvon et Yvoire, Berengier et Haston,
Rollans et Olliviers, Estouz son compaignon,
F. 175, r° a. Aalars et Guichars et Richars le baron
Et .II. neveus qu'il ont, Ymonet et Yon,
Berangier et Macaire et li quens Ganelon
Et Torpin l'arcevesque a la fiere façon,
Richars de Normandie et Hoel le Breton,
Et tant i a de gent que nomer ne savon.
.I. parlement i tient l'emperere Charlon. »
« He Diex, ce dist Maugis, nos vos en mercion. »
Adont s'en passa outre sanz plus fere sermon.
Maugis ot la novele, ne li anoia mie,

Que a Paris estoit Charles de Saint Denie
Et avec lui la flor de la chevalerie,
Onques mes n'ot tel joie en trestote sa vie ;
Il esgarde le ciel et Damedieu mercie,
Et de bon cuer entier a Damedieu deprie
Que par son saint commant li puist estre en aïe.
Maugis s'est arestez, passer fet sa mesnie,
Touz seus est demorez arier plus d'une archie,
Maugis est descendus, s'a .I. herbe coillie
Qui moult par estoit bone et ot grant segnorie,
Tost et isnelement au col Baiart la lie,
En la crine du col l'a reposte et mucie
Dont fu Baiars plus noir que n'est la pois bolie,
Puis remonte Maugis, si vint a sa ma[is]nie ;
Il n'i a cardonal qui ne s'en esmarvie,
Mes tant dotent Maugis que il ne parlent mie,
Maugis s'en aperçut, ne laira ne lor die.
« Barons, ce dist Maugis, par Deu le fiz Marie,
J'ai mue cest destrier qui vaut tote Pavie,
Por ce que nel connoise Charles de Saint Denie,
Tant que je li aurai la parole noncie
Que li mande la pape qui tant set de clergie. »
Et si ont respondu : « Chascun de nos l'otrie. »
Lors entre en Paris la cite enforcie,
Par la cite chevauche a si grant compaignie
Que la cite en est moult durement emplie ;
Moult par en ont parle chevalier et mainie,
Et dist li uns a l'autre : « Dame sainte Marie,
Dont vienent ceste gent qui si est seignorie !
.IIII. liegas i a de Rome la garnie.
Vez vos la le seignor, par Dieu le fiz Marie,
A ce grant destrier noir, ne vi tel en ma vie.
Ge croi c'est l'Apostoile de Rome la garnie. »
Et li valet a pie dient et la mainie :
« C'est le grant sinateur de Rome la garnie
Qui vient a Charlemaigne parler par cortoisie. »
Desi au grant pales ne s'aresterent mie,
Les chevax ont baillie por garder la mainie,
Puis montent el pales dont l'uevre est polie,

Charlemaigne ont trove qui la messe ot oïe.
.IIII. rois ot Charlon avec sa compaignie
Et touz les .XII. pers de France la garnie,
Ou fausdestuel se sist Charles de Saint Denie.
Quant il voit les liegaz de Rome la garnie
Et voit Maugis entr' eus honorer par mestrie
Et voit apres venir l'ensans de la clergie,
Adonc quide por voir, ne le mescreez mie,
Que ce fust l'Apostoile de Rome la garnie;
Contre Maugis se lieve lui et sa baronie,
Et Maugis le salue, ce fu par cortoisie:
« Cil Damedieu de gloire qui vint de mort a vie,
Saut et gart Charlemaigne lui et sa baronie. »
Et Charles son salu li rent par cortoisie,
Puis l'asist delez lui devant sa baronie
Et li a demande a parole serie:
« Sire, dont estes vos ? Ne le me celez mie. »
« Sire, ce dist Maugis, se Diex me beneïe,
Mestre sinateur sui de Rome la garnie,
Pape Simon m'envoie a vos par cortoisie,
Si orois mon mesage ainz l'eure de Complie. »
Charlemaignes l'oï, durement le festie
Et touz les cardonax de Rome la garnie.
Maugis en apela .I. chevalier Elie:
« Aportez .I. sommier de fin or de Rosie,
De par moi le donez Charle de Saint Denie. »
Et cil a respondu: « Chier sire, je l'otrie. »
Quant li chevaliers ot Amaugis et entent,
Tost et isnellement fist son commandement,
.I. sommier de fin or fet porter erranment
A Charle l'emperere qui douce France apent:
F. 175, v° a. .XV. coupes i ot, se l'estoire ne ment,
Dont chascune valoit plus de .C. mars d'argent.
A Charle le presente Elie le poisant
De par le sinator de Rome le vaillant.
« Par ma foi, dist li rois, ci a riche present. »
Il a dit a Maugis: « .C. mercis vos en rent.
Or puis ge moult [le] dire por voir a esciant
Que puis des icele eure que je conquis Braimant

Et que fui roi de France ausi premierement,
De nul baron qui fust n'oi si riche present. »
Li .xii. pers de France en vont entr' eus parlant,
Aalars et Guichars et Richars le poisant,
Ymonet et Yon les fiz Renaut le franc,
Aalars li ainznez va Maugis regardant,
A par .i. seul petit ne le va ravisant ;
Il a dit a Guichart et a Richart le franc :
« Seignors, dit Aalars, si me soit Dex aidant,
Ce sinator qui parl[e] a Charle le poisant
Ai veü autrefois, ce m'est il en senblant. »
« Et moi, ce dist Guichars, par Deu omnipotent,
A poi qu'il ne resenble a Maugis le poisant. »
« Ne sai, ce dist Richars, mes en mon cuer l'ainz tant
Que je ne le herroie por tot l'or d'Orient ;
Mes Maugis n'est ce mie, c'est parole d'enfant,
Il a .iiii. anz passez qu'il est morz vraiement. »
Charles l'empereor qui douce France apent
Fet metre la grant table sor les trestiaus d'argent
Que le mengier estoit aprestez noblement,
Dont ont l'iaue donee escuier et serjant.
Premiers lava Charlon qui douce France apent,
Maugis lava apres qu'il onora forment.
Cahoer d'Angleterre et Salemon le franc,
Danis de Cornoaille et Naymes le ferrant,
Li cardonax de Rome et li conte poisant
Et touz li .xii pers de France la vaillant
A la table le roi s'asient maintenant.
Maugis sist delez Charle a l'adure talent,
Moult l'esforce li rois et le va sermonant,
Maugis but et menja avec Charle le franc.
Les .ii. enfanz Renaut qui sont preuz et vaillant
v° b. Servent devant le roi de la cope d'argent,
Li un servit de vin et l'autre de piment ;
Et li cortois Maugis les regarde sovent,
Ne les ot mes veüz des qu'il furent enfant
Que Charlet a Trimoigne porta Renaut le frant :
Grant joie en a Maugis, por voir le vos creant.
Charlemaignes meïmes moine joie moult grant.

[illegible]

[illegible] ne puet [illegible] aidier.
[illegible] »
« [illegible] Maugis, [illegible] »
[illegible]
[illegible] Renaut, [illegible]
[illegible] Maugis [illegible] et baisier.
« [illegible], ce dist Richars, ne vos chaut d'esmaier
[illegible] por les menbres tranchier. »
« [illegible], ce dist Maugis, ja n'en estuet plaidier,

Que je ne voil james rois Charle corocier.
L'Apostole de Rome m'a ci fet envoier.
Se ne veil le commant Charlemaigne otroier,
Ne me puis autrement a Charlon amesnier
Ne james envers Deu ne me puis apaisier. »
A ce mot sont sailli .lx. chevalier
Qui ont saisi Maugis et devant et derier
Et si l'en ont mene devant Charle le fier,
Et Maugis s'abaisa por sa jambe enbracier
Et si li est alez le cordoan baisier.
Dont commença Maugis si fort a larmoier
Que trestot le soler en fet Charle mollier,
Et Diex vit sa bonte qui nel vost oblier.
L'emperere parole a la fiere fason.
« Seignors, ce dist li rois, entendez ma reson.
Moult m'est bien avenu, Deu merci et son non,
Que nos avons trove Amaugis le larron,
Bon gre en doi savoir l'Apostole Millon
Qui m'a mon anemi Amaugis le guiton
Envoie en ma sale o lui maint compaignon. »
« Sire, ce dist Maugis, entendez ma reson :
Saluz vos a mande par le cors saint Simon,
Si vos a envoie por voir ce carillon. »
Charlemaignes l'a pris, si le baille Sanson
.i. gentiz chapelain, nez estoit de Mascon,
Au plus sage de France de letres le tint on,
Et il garda dedenz, si le lut jusqu'enson,
Adont a dit [Sanson] : « Entendez ma reson.
Saluz vos a mande la pape sanz tançon,
Et vos mande por voir et nos le vos dison
Que de son sinator Amaugis le baron,
Comme rois que vos estes, poez faire vo bon,
Par si fete maniere com nos deviseron,
Que se vos le pendez ou noiez a bandon
Ou escorchiez tot vif ou ardez en charbon,
Et Damedieu ce done par son saintime non
Que il puist eschaper del juïse felon,
Que ne li feroiz mes nule rien se bien non,
Et que des or sera voz amis et voz hon.

Or vos ai ge tot dit, faites en vostre bon. »
« Par ma foi, dist li rois, et nos vos en diron
Tote la penitance que sofrir li feron.
Trestot premierement que nos ne mesprenon,
D'uile toute boillant .I. cuvier empliron
Et plain cuvier de poiz que nos bolir feron,
Et li tierz si sera trestot de fondu plon,
Et, quant ce sera fet, Maugis despoilleron,
Dedenz l'uile bolant premier le geteron,
Se Maugis s'en estort grant merveille verron :
Par tant n'estordra pas par Deu et par son non,
Dedenz la poiz bolant le balencera on,
Et puis en la chaudiere plaine de fondu plon ;
Et, se Diex aime tant Amaugis le larron,
Qu'il eschape de la, loiaument li juron
Que ne li ferai mes nule rien se bien non
Et qu'il sera toz dis mes amis et mes hon,
Et tout mon mautalent dont li pardoneron. »
« Sire, ce dist Maugis, plus ne vos demandon. »
Quant Maugis a oï Charlemaigne parler
Et li ot le martire conter et deviser,
Vers le ciel regarda et prist a encliner.
« Maugis, dist Charlemaignes, volez vos creanter
Toute ceste partie vos convient endurer? »
« Sire, ce dist Maugis, je ne vos quier celer,
Puis que Dex le manda, ne le doi refuser,
Ja de vostre parole ne me verrez torner,
Por l'amor Dieu vorai ce martire endurer,
A l'ame le me puet bien Dex guerredoner. »
Qui adonques veïst toz les barons plorer,
Rollant et Ollivier et touz li .XII. per,
Aalart et Guichart de la dolor pasmer
Et lor frere Richart ses chevex detirer,
Ymonet et Yon ne puet nus conforter.
Mes Maugis li cortois les prist a conforter
F. 178, v° a. Et lor a dit : « Barons, ne vos estuet douter,
A celi me commant qui tot doit gouverner,
Qui de tot ce peril me porra bien oster. »
Charles li emperere ne se vot arester,

Enmi la sale fet .III. cuves aporter :
La premiere avoit fet d'uile bolant rasier,
De pois toute bolant fet l'autre mesurer,
En la cuve de fer a fet le plon jeter,
Et puis a fet le feu par desouz alumer.
Les .XII. pers de France a fet li rois armer,
Nus n'i a qui osast son commant refuser,
.II^m^. chevalier fist avec aprester,
Por ce le fet li rois qu'il doute le meller.
Bien quide que Maugis deüst le jor finer,
Mes vos avez sovent oï dire et conter
Qui a Dieu a ami noient ne doit douter.
Quant Charles ot bien fet la besoigne atorner
Et il voit le plon fondre et desor escumer,
Dont a fait Amaugis maintenant amener
Et de trestoz ses dras l'avoit fet desnuer,
Et Maugis commença de poor a trenbler,
Ne porquant bonement velt la mort endurer.
Dont commence le ciel Maugis a regarder,
Les haus nons Damedieu commence a reclamer,
Il ot l'uile bolant et la pois friteler
Et Charles l'emperere a fet .I. ban crier
Que a qui l'en ora .I. tot seul mot soner,
Ne li seroit garant li ors d'outre la mer
Que li rois Charlemaignes ne le face encroer.
Desor .I. eschaufaut ala li rois monter
Et a fet aseïr trestoz les .XII. per
Et trestoz les barons por l'afere esgarder,
Puis a fet a Maugis et piez et poinz noer;
Maugis endure tot ce qu'il veut commander,
Mes de la grant poor prist color a muer,
Et Charles l'emperere a fet Maugis combrer.
L'emperere de France mie ne s'aresta,
Maugis fet cordeler, bien fu qui le loia,
Et les piez et les poinz, por ce qu'il le dota,
Bien dit que son barat mestier ne li aura
Qu'il ne muire orendroit, si que il le verra.
Et Maugis suefre tout, vers le ciel regarda.
Richars le filz Aymon qui cele oevre esgarda

Tel duel a et tel dire, a poi ne forsena;
Vers l'eschaufaut se trait la ou Charles monta,
Desouz toute sa robe .i. grant coutel sacha
Et jure Damedieu, que il ne l'escota,
Que se Maugis i muert, que Charlon ocira,
Comment qu'il voist apres son cousin vengera.
Et li rois as serjanz hautement escria
Que il prissent Maugis qui maint barat pensa :
« Enbule soit trestouz, si verrons qu'il fera,
Ne se sa traïson nul mestier li aura. »
« Sire, ce dist Maugis, Diex m'en eschapera
Le glorieus du ciel, en convenant le m'a. »
Et li serjant ont fet ce que Charles rova,
Dedenz l'uile boulant c'on por li apresta
A l'on gite Maugis qui Jhesu reclama,
Et Diex par son plaisir ilueques le garda,
Comme sires et Dex sa poisance i mostra.
Or oez le miracle que il i envoia:
Li pales desoz eus se fendi et ovra,
Une main s'aparu que Diex i envoia,
Maugis en .i. devant par .iiii. foiz signa
Et li huile boulant devant touz se mua,
En jaunetes floretes, par desoz soronda
Carese et primevere qui docement flaira,
Que li pales entor toz en empimenta,
Par desor sont sailies et deça et de la.
Charlemaignes le voit, a poi ne forsena,
Ainz mes de chose nule si ne se merveilla.
Richars le fiz Aymon de joie sautela,
Si frere et si neveu chascun joie mena
Et touz li .xii. per, mes li rois s'aïra
Et jura Damedieu qui le mont estora
Que Maugis le larron ne li eschapera.
Moult a Charles grant duel, ne le mescreez mie,
C'on n'ot gaste Maugis dedenz l'uile bolie
Toz nuz les mains liees devant la baronie,
Et si n'i a perdu menbres ne cors ne vie;
F. 177, r° a. Mes il a jure Deu le fiz sainte Marie
Que Maugis par cela ne li estordra mie :

« Prenez Maugis le fol, par son enchanterie
M'est estors mainte foiz, Damedex le maldie ;
Mes poi li vaudra si, par le Dieu que je prie.
De pute mort mora ainz l'eure de Complie.
Fetes, si le getez en cele poiz bolie,
S'il en estort sanz mort, moult saura de boidie.
Moult a bien enchante moi et ma baronie
Qu'il fet devenir flors d'uile tote bolie.
Prenez le vistement que il n'i ait detrie. »
Et cil le vont saisir, laisier ne l'osent mie.
Maugis le ciel esgarde et a Dieu s'umelie,
A Damedieu commande et son cors et sa vie.
Et cil l'ont trait des flors dont la cuve est emplie,
Devant toz l'ont getè dedenz la poiz bolie.
Mes Dex fu ses amis, si ne l'oblia mie
Qu'ele rien li mefist la monte d'une alie,
Damedex l'a muee qui a de tot ballie
Que fine violete devint la poiz bolie ;
Plaine est de violete la cuve sanz fallie,
Par desor soronda en la sale polie
Que bien le pot v[e]oir tote la baronie.
Charlemaignes le voit le roi de Saint Denie :
Quant la miracle vit, tenir ne se pot mie
Que li rois ne plorast por l'or de Tabarie,
Bien voit que Damedex qui tot a en baillie
Ne veut pas que Maugis perdist ainsi la vie,
Puis dit a l'autre mot : « Par le Dieu que je prie,
Encor croi que Maugis oevre d'enchanterie,
Mes, par celi seignor qui a tot en baillie,
Se il puet eschaper par sort ne par mestrie
De la cuve de plon qui de chalor fremie,
Se Dex le veut salver qui tot a en ballie,
Bonement li pardon, sans nule tricherie,
Quanqu'il [me] mefist onques a nul jor de sa vie.
L'emperere de France c'on apele Charlon,
Quant il voit la miracle de Maugis le larron
Et voit la violete et les flors o donjon,
Forment s'en merveilla, si firent li baron,
r° b. Mes li rois jura Dieu qui vint a pasion

Qu'il le fera saillir en la cite de [illegible].
[illegible] a fet avant l'empereor Charlon.
Bele fu la miracle que Dex i mostra lors
[illegible] a Maugis ne nuist [illegible]
[illegible] le jor [illegible] le jorn
Qui ne fust une rose rouge com vermillon
Et la [illegible] blanches comme [illegible].
Par la sale [illegible] entor et environ.
Quant la merveille vit l'empereor Charlon
A sa teste [illegible] son vis et son menton.
Atant en apela le Baviere Naymon
Et Ogier le Danois et le roi Salemon
Et Turpin l'arcevesque, Estous et Yvelon
Et toz les .xii. pers de France le roion,
Rollant et Olivier son gent compaignon.
« Barons, ce dist li rois, grant merveilles veon.
Diex aime Amaugis, bien veoir le poon.
Ne me delire pas de ce que dit avon.
Ires et mautalent desor li pardonon.
D'or en avant sera du mex de ma meson. »
« Diex vos en sache gre, » dist Maugis le baron.
Dont est issuz des fors et venuz a Charlon.
Maintenant li baisa le pie et le talon.
[Puis] a pardone s'ire au conte Ganelon.
Charles li fait besier que le vit maint baron.
Lors demainent toz joie entor et environ.
Mes desor toz ont joie li .xii. compaignon
Et li .ii. fiz Renaut Ymonet et Yvon
Por lor cosin Maugis qui a pes a Charlon
Et por la grant vertu du digne non *Jheson*.
Charles l'empereor prist Maugis par le pon.
S'ire li pardona que le vit maint baron,
La table fet drecier l'empereor Charlon
Lez lui fet aseïr Amaugis le larron
Et fet o lui mengier le conte Ganelon.
Moult par fu grant la cort, il i ot maint baron.
A icele parole que conte vos avon,
Atant ez .i. mesage qui descent au perron,
Ou pales est montez, moult avoit grant beson,

Onques ne s'aresta, si vint devant Charlon,
Hautement a parle que bien l'entendi on :
« Damediex nostre pere qui par Anoncion
Nasqui en Beliant a guise d'enfançon,
Il saut premierement l'empereor Charlon
Et le barnage apres qui est en sa meson
Et mon seignor ausi c'on apele Foucon,
.I. gentis chastelain qui est de grant renon,
Qui cosin est germain Girart de Rossillon
Et tient de Montauban la tor et le donjon.
Il vos mande par moi, et nos le vos dison,
Que vos le secorez por Dieu et por son non,
Que .x. rois Sarrazin de la geste Mahon
Sont entrez en Gascongne, si les vos nomeron.
Li primerains a non li amiral Corbon,
Corbon li Arabis moult est de grant renon,
Et Begues l'Arabis a a non le secon,
Et li tierz si a non le roi Marsilion,
Et Baligant son frere le quart apele l'on,
Si est li rois Fabur et li rois Ludion,
Et le grant Amuafle et le roi Esperhon
Et l'amiral Fabur et li fiers Curion,
Le segnor de Rolandes ; mes por voir vos dison
Que tant ont de paiens que esmer nes puet on.
Begues li Arabis, qui est maleïçon,
Est sires de[s] paiens, si destruit no roion,
Entor Montauban n'a ne borde ne meson
Es vilages d'entor, que nos bien le savon,
Qui ne soit trestout mis en feu et en charbon. »
Aalars saut avant quant oï la reson
Et Richars et Guichars, Ymonet et Yvon.
« Emperere, font il, por Dieu et por son non,
Prestez nos de vo gent que orendroit movron
Por Montauban deffendre que bien en est raison. »
« Par mon chief, dist li rois, nos vos en presteron,
Tant que seroiz ensenble .x^m^. compaignon,
Vos en irois devant que il est bien reson.
Je mandere ma gent, apres vos en iron.
Se vos poez tenir desor la gent Mahon

Tant que je soie o vos moi et mi compaignon,
F. 177, v°b. 765 Mal sera convenant a la geste Mahon. »
« Sire, ce dist Maugis, avec eus en iron. »
« Par ma foi, ge l'otroi, » ce li a dit Charlon.
« Sire, vostre merci, dist Maugis le larron,
Mes en plus demorer n'avon se perte non.
770 Se il est vo plesir, maintenant moveron. »
« Je l'otroi, dist li rois, par mon flori grenon. »
Dont lor a fet prester .x^m^. compaignon.
Richars de Normandie a la fiere fason
Et l'Escot Gilemer et le roi Salemon
775 Et le preuz Aalars et Maugis le larron
Et Richars et Guichars, Ymonet et Yon,
Cil sont de la grant ost conduisor et guion.
Et ge por coi feroie aloignier la chançon ?
Por ce que il estoient en tele sopeson,
780 Sont meüs lendemain a .x^m^. compaignon.
Maugis ala devant sor Baiart l'aragon
Et Richars le Normant a la fiere fason,
Ainz desi a Orliens n'i ot arestison,
La ont passee Loire a chalant li baron,
785 Vers Montauban chevauchent a coite d'esperon,
Ainz ne sont arestez desi a Balençon,
Le bois a la Serpent[e] ont passe li baron
Et ont de Montauban perceü le donjon
Qui estoit toz asis de la geste Mahon.
790 Si vos dirai comment que li rois Danemon
Et Ydelon son pere qui moult ot de renon,
Celi de Montorgueil a la fiere fason,
Et sont .x^m^. o lui de la geste Mahon
Qui estoient partis du grant ost l'E[s]clavon
795 De Begue l'Arabi et de Marsilion,
De Montauban avoient asis le grant donjon.
Maugis les a veüz, qui joie se li non ?
Damedieu a jure Richart et Salemon
Que mal est avenu a la geste Mahon.
800 Maugis voit Montauban, n'ot tel joie en sa vie,
Et voit qu'il est asis de la gent paienie ;
Gilemer apela, Richart de Normandie,

Et Aalart et Guichart et la grant baronie :
« Barons, ce dist Maugis, ne lairai ne vos die,
r° a. 805 Montauban est asis de la gent paienie.
Savez comment sera cele gent desconfie ?
Armez vos vistement que il n'i ait detrie,
Es loges nos fierons de la gent paienie. »
Et il ont repondu : « Chascun de nos l'otrie. »
810 A ce mot est armee tote la baronie,
La baniere porta Richars de Normandie.
He Diex ! com il i ot bele connestablie !
Maugis broche Baiart qui cort comme galie
Et Aalars le suit sor Bruiant de Pavie.
815 Et Richars et Guichars, Richars de Normandie,
Ymonet et Yon et la grant baronie
Par aïr sont venus vers la gent paienie.
Or escotez, Segnor, por Deu le fiz Marie,
Com Dex a nostre gent a bon port adrecie.
820 Ydelon l'orgueillous qui tant ot seignorie
Et Danemont son fiz et la gent maleïe
Sont asis au disner enmi la praierie
Tot entor Montauban cele tor enforcie ;
Atant ez vos Maugis poignant lance baisie,
825 Es loges sont ferus de la gent paienie.
Adont i veïssiez fiere charpenterie,
Tant Sarrazin morir et ocire a hachie.
Qui adont i veïst Richart de Normandie
Et Gilemer l'Escot et la grant baronie
830 Com fierent a main-tas desor la gent haïe,
Et Richars et Guichars ne les espargne mie.
D'armer n'orent loisir la pute gent haïe,
Si en ont nostre gent .M. ocis a hachie.
Moult fu grant la criee c'ont fet li aversier,
835 Il ne porent avoir des armes recovrier,
Que il furent trestoz sorpris a lor mengier.
Ydelon l'orgueillos de Montorgueil le fier
Et Dragolant son fiz, Danemont le guerrier
Furent en une tente asis a lor mengier.
840 Quant il ont entendu le grant cri enforcier,
Tost et isnelement ont laisie le mengier ;

Atant ez vos .i. mes qui lor prist a huchier :
« Ydelon l'orgueillos, entendez mon quidier,
Ja Begue l'Arabi ne vos aura mestier,
F. 178, r°b. Mar i estes venus Montauban asegier.
Vez vos ci Charlemaigne qui France a a baillier
Et touz les .xii. pers, Rollant et Ollivier.
Montauban vient secorre a son empire fier,
Et sont par mon avis bien plus de .c. millier. »
Ydelon l'a oï, n'i ot que corocier,
A sa voiz qu'il ot grant commença a huchier.
« Fetes et si montez bien tost, mi chevalier.
Qui aura bon cheval, par Mahon que j'ai chier,
Ge croi que au jor d'ui li avera mestier.
Gardez que n'i trossez ne cofre ne sommier,
Mes de tres bien [ferir], pensez de l'esploitier
Que contre Charlemaigne poriens poi gaengnier. »
Et cil ont respondu : « Bien fet [a] otroier. »
Ydelon l'orgueillous monta en .i. destrier
Que en tot le païs n'en avoit plus corsier
Fors Baiart le corant, bien le puis afichier ;
Ses .ii. fiz fet mouter qui sont bon chevalier
Qui n'ont arme trossee ne escu de quartier,
Et furent avec eus de paiens .ii. millier,
Fuiant s'en sont tornez parmi .i. sablonier.
Or s'en va Ydelon et ses .ii fiz fuiant
A tot .m. Sarrazins tres parmi .i. pendant,
Moult dote Charlemaigne et son empire grant ;
Mes encor estoit Charles en France la vaillant
Ou faisoit assembler mirabileuse gent
Por aler en Espaigne sor paiens chevauchant.
Si s'en va Ydelon com oïstes avant,
Et li estors estoit par devant Montauban
Mes de paiens i ot povre defendement
Que touz furent ocis et livrez a torment.
Aalars regarda parmi .i. puis avant
Et choisist Ydelon qui s'en torne fuiant,
Gilemer apela et Richart le Normant
Et Guichart et Richart son frere le poisant,
Ymonet et Yon que il par ama tant :

« Segnors, dist Aalars, mal nos est convenant.
Veez vos cele gent a ce tertre montant,
Il nos sont eschape dont j'ai le cuer dolent,
Baron, alons apres que je le vos commant.
a. 885 Maugis demor[r]a ci mon cosin le poissant
Qui fera çest eschet porter a Montauban. »
Et il ont respondu : « A vo commandement. »
Apres paiens s'en vont abandoneement,
Aalars i ala et Guichars ensement
890 Et lor frere Richars et Richars le Normant
Et Guilemer l'Escot a l'adure talent,
Ymonet et Yon les .II. Renaut enfant
A .x^m. barons hardiz et combatant.
De Maugis sont parti par itel convenant
895 Que il ne les vit puis a jor de son vivant.
Maugis est demorez le hardi combatant,
Et Fouques li hardis qui gardoit Montauban
A veü de la tor le grant chaploiement,
Par Montauban a fet trestote armer sa gent
900 Et issent de la porte, bien sont .M. et .v^c.
Maugis les aperçut, n'i fist detriement,
A l'encontre lor vint sor Baiart le movant
Et escrie a Foucon : « Bien soiez vos viegnant ;
Hastez vos, douz amis, que je le vos commant,
905 Et portez cest eschet la sus a Montauban
Que nos avons conquis desor paiene gent. »
Et cil ont respondu : « A vo commandement. »
Adont en font porter et tentes et brahans
Et armes et chevax et or fin et argent.
910 Or lairons de Maugis et de Foucon le franc
Qui si font delivrer de grant avoir le champ,
Si dirons de paiens qui ont esploitie tant
Que il ont perseü le grant ost Aquilant
Le seignor de Luiserne, une cite vaillant,
915 Et Begue l'Arabis et le roi Rodoant
Et le fier Amuafle, Marsile et Baligant,
.xv. rois sont par nombre que rois que amirant.
Ydelon l'orgueillos va lor ost avisant
Et choisi apres lui l'enchaucier des Frans,

Il ne fust pas si liez por tot l'or d'Orient.
Marsiles les perçust venir esperonant
Et voit François apres d'un tertre descendant.
Bien les connut Marsiles, si a crie lor gent :
« Armez vos, Sarrazin, que je le vos commant. »
F° 178, v° b. Et il ont respondu : « A vo commandement. »
Aus armes sont coru li petit et li grant,
Plus de .LX^m. felon et souduiant.
Begues li Arabis a sa gent adobec
Et le roi Aquilant de Luiserne la lee,
Marsile et Baligan ront la lor atornee ;
.XV. roi sont paien en icele asemblee
Et bien .LX^m. de Turs de lor contree.
Atant ez Ydelon et sa gent effreee,
Begues li Arabis lor vint a l'encontree,
A sa voiz qu'il ot grant lor a fet escriee :
« Dont venez, Ydelon ? mar m'en ferez celee.
Ou est donques la gent que aviez menee
Por gaster le païs et toute la contree ? »
« Sire, dist Ydelon, tote est desbaretee.
Charlemaignes de France a sa gent amenee,
Onques rois crestiens n'ot mes tele asemblee,
Si m'a par traïson ma gent desbaretee
Par devant Montauban que j'avoie enserree.
Esgardez vers ce tertre dejoste cele pree,
Vers la cave au jaiant qui si est grant et lee,
Ce est l'enseigne Charle, veritez est provee ;
Chacie m'ont jusques ci par lor ruiste ponee. »
Begues li Arabis a la teste levee
Et choisist la baniere que Richars a portee,
A sa voiz qu'il ot grant a sa gent escriee :
« Sarrazin, or encontre, bone gent honoree,
Par celi Mahomet qui j'ai m'ame voee,
Mar i a Charlemaignes vostre gent afolee.
L'avengarde des Frans iert ja si encontree
Que ja pie n'en rira en France la locc ;
Moult par en voi petit en icele assenblee,
Il ne sont mie gent en la moie pensee
De quoi la nostre gent peüst estre di[s]mee. »

A ce mot ont lor gent rangie et ordenee
Vers la bove au jaiant qui estoit grant et lee.
Par tans auront no gent doloreuse jornee,
Mar laisierent Maugis, c'est verite provee,
Onques n'en revint pie de toute l'asenblee
Ainsi com vos oroiz a poi de terminee,
79, r° a. Fors Richart le Normant a la chiere menbree.
Or fu paiene gent armee et fervestue.
Li .xv. roi paien ont lor gent esmeüe
Quant ont la nostre gent orendroit perceüe.
Begues li Arabis a la fiere veüe
Conduit la gent devant, la targe au col pendue,
Tout le pas en commun parmi l'erbe menue.
Toute la terre estoit de lor gent si vestue,
Se preïsiez .i. gant devant a vo main nue,
Et vos le gitisiez sor la gent mescreüe,
Ainz alisiez de terre une liue estendue
Que il chaïst a terre por lor gent fervestue.
Aalars et Guichars ont lor gent perseüe,
Li païs et la terre estoit des lor vestue.
Adont parla Aalars a la pensee aguë.
« Barons, dist Aalars, entendez ma reson.
Nos avons tant ale, por voir le vos dison,
Que vez ci la grant ost le roi Marsilion.
S'eüsiens avec nos Amaugis le larron
Et il fussent .iii. tans, ja nes redotison ;
Je lo endroit de moi que nos en retornon. »
Et Richars li respont a la fiere fason
Et touz si .ii. neveu Ymonet et Yvon :
« Oncles, par saint Denis, font il, nos ne feron.
Mal senblez du lignage Girart de Rossillon,
Onques ne redouta paien ne Esclavon. »
Dist Richars le Normant: « Par le cors saint Simon,
Bien di endroit de moi que nos en retornon,
Enfreci a cele eure que nos feru aion ;
Mes descendon a terre, nos destriers restreignon. »
Et il ont respondu : « Volentiers le feron. »
A ce mot descendirent a terre li baron
Et se sont adobez et restrainz lor gascon,

Puis montent es chevax, chacun prist le blazon.
Atant ez vos venu la mainie Mahon.
Begues li Arabis vint devant le sablon,
Quant fu pres de François le trait a .i. bojon :
« Avoiz, s'est escriez, fil a putain, gloton,
Poi vos sera garant l'empereor Charlon. »
Or ont paiene gent nostre gent aprochie.
F. 179, r°b. Begues li Arabis a la chiere hardie
Venoit devant sa gent plus d'une grant archie,
A la voiz qu'il ot grant par mautalent s'escrie :
« Ahi, felons François, Mahomet vos maudie,
Ne vos sera garant Charles de Saint Denie,
Vostre mort est escrite en ma lance brunie. »
Quant l'entendi Richars li dus de Normandie,
Envers lui est venus, l'oriflambe baisie,
Et Begues l'a feru qui ne l'espargna mie
Que l'escu li perça comme toile linie,
Mes la broigne fu fort, n'est mie dementie,
Et la hante de sap est en pieces jallie.
Et Richars le refiert li dus de Normandie
Que escu ne hauberc ne li vaut une alie,
Fer et fust et panon parmi le cors li guie,
Si soef l'abat mort qu'il ne bret ne ne crie.
Marsiles l'a veü, touz li sans li fremie,
Et Richars le Normant a haute voiz s'escrie :
« Por Dieu, ferez avant, bone chevalerie.
Li premiers cox est nostre, Dex nos soit en aïe. »
Atant ez Aalart a la chiere hardie
Sus l'escu va ferir Colsot de Tabarie
Et Guichars fiert Margot .i. Tur d'Esclavonie
Et Richars fiert Flambart le seignor de Lutie ;
Onques cil .iii. paien n'orent de mort aïe.
Mors les ont abatus enmi la praarie.
Et Baligans li rois quant a l'uevre choisie
A pris .xx^{m}. paiens de ceus d'Esclavonie,
Vers la bove au jaiant serre les maine et guie.
Ilec ont nostre gent par force resortie,
Et Marsiles li rois, qui le cors Dieu maudie,
Fiert l'Escot Gilemer sor la targe florie,

Fer et fust et panon parmi le cors li guie,
Mort abat Gilemer enmi la praarie.
Adont est nostre gent arieres resortie.
Moult fu grant la bataille et li estor plenier.
Quant Gilemer morut, bien vos puis afichier
Que il n'ot en no gent adont que corocier.
Adont i veïssiez Richart forment mallier
Le nobile Normant et ruistes cox paier.
Guichars et Aalars ne se font pas proier,
Et Richars lor chier frere qui le corage a fier,
Ymonet et Yon li fiz Renaut le fier;
Cil font tant de paiens a terre trebuchier
Que nus hon n'en sauroit le nombre renoncier.
Mes ce ne lor valut la monte d'un denier
Que tant i ot paien qu'il les convint plaisier,
Vers la bove au jaiant les convint repairier;
Des .x^{m}. qu'il estoient huimain au commencier
N'en est demorez vis que .iii^{c}. chevalier
Que por .i. crestien, bien le puis afichier,
I ot .ii^{c}. paien au fer et a l'acier.
Toz encloent François et avant et arier.
Aalars voit la bove et le parfont celier,
Cele part est venus el poing le brant d'acier,
Et Richars et Guichars son frere le guerrier,
Ymonet et Yon le[s] fiz Renaut le fier,
Et paien les asallent li traïtor mortier.
Navre fu Aalars et Richars le guerrier,
Richars de Normandie ne lor pooit aidier,
En l'estor se combat a .iii^{c}. chevalier,
Mes paien les encloent et devant et derrier,
Onques n'en pot que .c. arriere repairier;
Et Richars le Normant qui le corage ot fier
Les conduit en plorant sor le col du destrier,
Bien voit que ne porroit ja ses cosins vengier
Que contre .i. seul qu'il a sont paien .i. millier,
Et si quide Richars por voir sanz mençongier
Qu'il soient toz ocis li nobile guerrier;
Mes il sont en la bove touz .v. li chevalier
Et deffendent l'entree chascun au brant d'acier.

2040 1045 1050 1055 1060 1065 1070 1075

, v° a.

Paien lor ont lanciez cariax molus d'acier.
Escorfaut l'arabi fait a paiens noncier
C'on face herbes et yebles aporter sanz targier,
A l'entrer de la bove les fet aparellier
Et le soufre puant i a fet atouchier,
Puis le fet alumer et le feu renforcier.
Si grant fumee ont fet li paien aversier,
Se li livres ne ment et l'estoire darrier,
Que li .III. frere estaindrent, n'en porent repairier,
F.179, v° b. Et li dui fiz Renaut li hardi et li fier.
Et Richars le Normant qui le corage a fier
Se combat durement a .I. tertre puier
Ou au devant li sont venu li aversier
Et sont encontre li de paiens .X. millier;
A venir li ont mort plus de .C. chevalier,
Ja n'en poïst ariers .I. seul pie repairier ;
Quant Richars le Normant se regarda arier
Et a veü venir Maugis le bon guerrier,
Sor Baiart l'arabi venir et aprochier
Et Foucon son cosin le nobile guerrier,
Et ont en lor compaigne de gent si grant tempier
Que il furent par nombre deci a .VII. millier.
Richars voit lor banieres, n'i ot qu'eleescier.
Quant li rois Danemont les choisist aprochier,
Sa gent en a menee toute fuiant arier
Que il quide que soit Charlemaigne au vis fier,
Desi a lor grant gent ne se volt atargier.
Marsile et Baligant et Escorfaut le fier
Apela Danemont, si lor prist a huchier :
« Seignors, laisiez la bove, por Mahon que j'ai chier,
Ou toz estes ocis a petit de targier
Que vez ci Charlemaigne l'emperere au vis fier,
Du haut tertre averez le veü derochier,
Les ensaignes de soie sus au vent baloier.
Puis le tens Mahomet ne Apolin le chier
Ne fu veü tel ost par cors de chevalier ;
Moi senble vraiement plus sont de .C. millier. »
Sarrazin l'ont oï, n'i ot que corocier,
Chascun saut erranment sor le corant destrier,

En fuie sont tornez, Diex lor doint enconbrier,
Mes il n'i a celui, bien le puis afichier,
Qui n'ait poor de li de la teste tranchier.
A lor nes sont venus li paien losengier,
Puis sont entrez en haste, nagent li maronier.
Parmi la mer s'en fuit Marsiles l'aversier
Et le roi Ydelon et Danemont le fier,
Escorfaut, Baligant, Dragolant le mortier;
Tant doutent Charlemaigne n'osent ester arrier,
Mes Charle estoit en France ; Rollans et Ollivier,
r° a. Avant qu'il soit .VII. anz, les feront dejugier.
Paien nagent par mer qui le cors Deu cravent.
Richars fu lez le tertre entre eu[s il] et sa gent
Qui ne sont que .LX. o li de remenant.
Atant ez vos Maugis sor Baiart le movant,
Richars li va encontre, des ex va lermoiant,
Ne pot parler de piece, si ot le cuer dolant.
Maugis li demanda novele de sa gent
Et Richars li aconte le duel et le torment
Que mort sont si neveu et li Renaut enfant.
Quant Maugis l'a oï, le cuer en a dolant,
Plus de .LX. foiz se pasme en .I. tenant,
Vers le champ sont ale, les mors vont reversant.
Quant Maugis nes trova, le cuer en a dolent.
Tres par devant la bove voit de fumee tant
Que nus n'i abitast por tot l'or d'Oriant,
Neporquant tant a fet entre li et sa gent
Que la fumee estaint et torna a noient.
Aalart a trove a l'entree devant
Et Richart et Guichart a l'adure talant
Et l'un des fiz Renaut Ymonet le poisant,
Cil estoient estains, ja avoit longuement ;
Mes Ionet ne porent trover ne tant ne quant,
En la bove perdi, se l'estoire ne ment
Dont se pasme Maugis .XX. foiz en .I. tenant,
Enoindre les a fet, embaumer en piment,
Et encor les voit on, por voir le vos creant,
Cil qui vont au baron saint Jaque vraiement.
Quant Maugis ot ce fait que je vos dis avant,

Richart commande a Deu et tote l'autre gent
Que onques n'enmena escuier ne serjant
Ne nul home du monde que Baiart le corant.
Grant duel font li baron de son departement.
Et Maugis s'en torna corociez et dolent.
Des jornees qu'il fist n'en fere noncement,
Onques ne tresfina jusqu'a Rome la grant,
La retrova grant duel que le tierz jor devant
Estoit mort l'Apostole dont estoient dolant :
De novel Apostole s'aloient porchasant.
Quant Maugis fu venus, si fu la joie grant
F.180, r°b. Que touz sont acordez li petit et li grant
Qu'il sera Apostole ainz le tierz jor pasant.
Maugis sot la novele, le cuer en ot dolant,
Anuit s'en est enblez que il plus n'i atent
Et jura Damedieu a qui li mons apent,
Que il ne finera james en son vivant
Desi a l'ermitage dont il fu departant.
Dont retorne Maugis, si a esploitie tant
Qu'il vint a l'ermitage dont fu partis devant
En la forest d'Ardene, dont li renons est grant.
La demora Maugis et vesqui saintement
Et vesqui de racines moult debonairement
Por conquerre la gloire le Seignor qui ne ment,
Et n'avoit compaignie que Baiart solement
Qui par le bois s'aloit tote jor porchaçant
Et revenoit au giste le soir a l'anuitant,
Maugis tint compaignie et bone et loiaument.
Maugis por Charlemaigne prioit moult doucement,
Por toz les .xii. pers, Ollivier et Rollant,
Por ses .iiii. cosinz dont il estoit dolant
Qui si furent estrains de la fumee grant.
Or fu Maugis ou bois en la lande enhermie
Et n'avoit que Baiart o lui de compaignie,
Por Charle l'emperere Maugis Damedieu prie
Et por les .xii. pers de France la garnie.
.i. petit vos diron, se il ne vos anuie,
De Richart le gentil, celi de Normandie.
Qui retorna en France li et sa compaignie,

Touz furent enplorez et font chiere marrie.
Charles fu a Paris la cite enforcie
Une nuit en sa chanbre, mes il ne dormi mie,
Atant ez vos .I. angre de la Jhesu partie,
De la clarte de li la chanbre reflambie ;
Charlon apele l'angre a basse voiz serie :
« Dormez vos, gentis rois, ne me le celez mie ? »
« Nanil, dist Charlemaignes, par ma barbe florie.
« Qui est qui parle a moi, dame sainte Marie ? »
Et li angres respont : « Ge sui de la partie
Damedieu nostre pere qui a tout en ballie.
Par moi te mande Dex, ne te celerai mie,
Que faces asenbler ta grant chevalerie,
Puis t'en va en Espaingne desor la gent haïe,
La terre conquerras desi en Tabarie. »
Charlemaignes respont : « Par ma foi je l'otrie,
Puis que Dieu le me mande qui a tot en baillie. »
Atant s'en va li angres qui plus ne parle mie.
L'angres s'en est tornez, Charles remest pensant,
Lendemain se leva, si fet mander sa gent
Et il i sont venus abandoneement.
Charles le fet de l'angre lor ala acontant,
Tel i a qu'en fu liez et tel i a dolent.
Atant ez vos venu dan Richart le Normant
A tout .IIII^m^. homes hardiz et combatant,
Puis ala Charlemaigne tot le meschief contant
Com si baron sont mort a duel et a torment,
Et tot ce li a fet Marsile et Baligant
Et le roi Ydelon et le roi Aquilant.
Charlemaignes l'oï, le cuer en a dolant,
Plus de .XIIII. foiz se pasme en .I. tenant,
Puis jura le Segnor, a qui li mons apent,
Qu'il les corocera asez prochainement.
Puis demande a Richart de Maugis le poisant
Que il est devenus, se il en set noiant.
« Nanil, ce dist Richars, par Dieu omnipotant.
Quant il parti de nos, il en ala plorant,
Que onques n'enmena escuier ne serjant ;
[Mes]espoir vienra ci asez prochainement. »

r° a.

Mes Richars le Normant a parle por noiant
Que dedenz l'ermitage morut Maugis le franc
Et Dex en reçut l'ame en Paradis le grant.
En la forest d'Ardane morut certainement.
Encor i est Baiars, se l'estoire ne ment,
Et encor li oit on a feste saint Jehan
Par toutes les anees hanir moult clerement.
Ci defenist l'estoire de Renaut le poisant
Et de ses bons amis et de Maugis le franc.
Dex garisse touz ceus par son commandement
Qui bien l'ont escotee de cuer parfetement,
Et moi, qui l'ai chantee, ne m'i obli noient.
Or alons trestoz boire, que il en est bien tans.

REMARQUES ET VARIANTES

L'orthographe du manuscrit de Peterhouse est régulière et la distinction du cas sujet et du cas régime est généralement observée. Cependant les terminaisons qui comportent *s* ou *z* sont écrites indifféremment avec ou sans la consonne, surtout à la fin des vers [1].

L'on trouvera *le* pour *la* (art. et pron. féminin), à peu près partout *volt* pour *valt* (vaut).

Le copiste double volontiers l'*r* : *encorre*, il écrit *coment*, *home*, etc.; très souvent *jalir*, *salir*, *vallant*, *vallissant*. Il écrit *doter*, *cosins*, *doce*, *tote* ; *ille*, et non *isle* ; parfois *besoig*, *poig*, *soig*, *tieg*, au lieu de *besoing*, *poing*, *soing*, *tieng*, *a* pour *as* (aux) : c'est par négligence qu'il écrit d'ordinaire *dit*, pour *dist*, ce qui pour le sens n'a pas d'inconvénient. L'on rencontre *cors* pour *cuers*, *se* pour *si* et *ce* [2].

Ces caractères, qu'ils proviennent du copiste ou plutôt du jongleur qui lui dictait, ce qui est à présumer pour la majeure partie, ne se retrouvent pas dans les deux autres manuscrits. Le plus mauvais est celui de Montpellier à tous les points de vue. Il a du dialecte picard plusieurs formes et *k* ou *qu* pour *ch*, *ch* pour *ç* : *quievre*, *canchon*, *ichest*.

La version de Peterhouse (P) est plus ancienne ou plus fidèle à son texte que celles de Paris (C) et de Montpellier (M), mais il est évident qu'elle reproduit un texte plus récent, quoique mieux conservé, que ceux dont dérivent les deux autres manuscrits. On peut encore admettre que beaucoup des différences que l'on constate presque à chaque vers, résultent simplement du fait de la transmission orale plutôt que de la volonté d'un jongleur ou d'un scribe ; mais cela n'empêche pas de remarquer que C et M concordent souvent, que M et P concordent plus rarement, que M offre parfois une variante intermédiaire et qu'en lisant C on se sent beaucoup plus près du poème original. Aucun de ces manuscrits n'est une copie exacte

[1] V. Burguy. *Grammaire de la langue d'oïl*, I[3] p. 31, 91, 213.

[2] V. Burguy, ouv. cité, *passim*. J'ai à peine besoin de dire que souvent, en suppléant une lettre ou en rétablissant une forme plus usitée, je n'ai eu d'autre but que de faciliter la plus rapide lecture du texte.

du texte primitif et ils en sont séparés par plusieurs formes de transition.

Ces altérations prouvent en faveur de l'antiquité du *Maugis*, sans que l'on en puisse rien induire de précis au sujet de la date de sa composition. Ce roman est postérieur au *Beuves d'Aigremont* et au *Renaus de Montauban*, mais l'est-il de beaucoup ? Les indications nombreuses et exactes qui se rapportent à la Sicile, engageraient à supposer qu'il est l'œuvre, sinon d'un des trouvères qui fréquentaient la cour des rois normands de ce pays, du moins de l'un de ceux qui suivirent Philippe-Auguste ou Richard Cœur-de-Lion en Palestine. Il connaît l'île de Vulcano, le Phare de Messine, Rise (Reggio), le Mont-Gebel ; il sait que Palerme a appartenu aux Sarrasins comme Messine et Reggio.

L'idée de confier l'éducation de Maugis à une fée est empruntée à l'histoire de Lancelot du Lac ; le personnage du nain Espiet, les amours successifs de Maugis avec Oriande, Ysane et la femme de Marsile, dérivent également du Cycle de la Table-Ronde. Mais, d'autre part, les aventures de Maugis à la cour du roi de Tolède, Galafre, sont imitées de celles de Charlemagne à cette même cour ; le trouvère y fait une allusion expresse, sans s'inquiéter de déceler son emprunt ; et le nom d'Oriande ressemble fort à celui de la belle Sarrasine dont Charles conquiert l'amour, Orionde Galie, qui sera l'impératrice Galienne, la Galerana des Italiens[1].

Malgré les nombreux tournois et les batailles, le ton est celui du roman, parfois même du fabliau, plutôt que de l'épopée, avec un caractère très particulier de bonhomie : les digressions morales n'y sont pas rares et l'on en peut extraire une liste de proverbes que l'auteur place dans la bouche du « vilain » ou du « sage ». La plaisanterie marque un progrès sur ce que l'on a dans les *Fils Aymon*. J'estime que l'ensemble formé par le *Maugis*, le *Beuves d'Aigremont*, le *Renaus de Montauban* et les suites de ce dernier, a déterminé la manière dont les Italiens ont conçu leur épopée romanesque. M. Rajna était arrivé déjà à une conclusion pareille par la comparaison du seul *Beuves d'Aigremont* et du *Rinaldo da Montalbano*, mais la démonstration me paraît définitive du jour où nous constatons que le *Maugis d'Aigremont* donne un exemple de la fusion des cycles épique et romanesque et qu'il est prouvé qu'il a été connu et imité par les auteurs d'ouvrages aussi importants que la *Spagna* et le *Rinaldo*.

[1] La fille de Galafre connaît les arts, sait prédire l'avenir et consulte le sort dans un miroir magique. Plus tard le nom de Galienne sera attribué à une fée dans *Galien le Rhétoré*.

Pour éviter de multiplier à l'excès les renvois à mes *Recherches*, je suis parfois forcé de résumer ce que j'y ai déjà dit : je pense que le lecteur ne m'en saura pas mauvais gré.

Les leçons reproduites sont celles qui motivent les corrections ou additions faites au texte de Peterhouse, ou qui, d'une manière générale, pouvaient avoir quelque intérêt. Je n'ai pas songé à donner intégralement toutes les différences des trois versions. Les variantes se rapportent seulement aux parties du texte imprimées entre crochets.

Les modifications apportées au texte, et à première vue on les trouvera peut-être trop fréquentes, sont de deux sortes : j'ai voulu d'abord reconstituer, aussi exactement que cela m'était possible, la suite de la narration, car c'était déjà, vu les défectuosités des trois mss., une tâche laborieuse ; d'autre part ce roman me paraissait assez intéressant, surtout par les rapports qu'il a avec l'épopée italienne primitive, pour qu'il y eût lieu d'en faciliter la lecture. Mais, malgré mon désir de me borner ainsi, j'ai fini par rétablir çà et là ce qui me semblait la meilleure leçon. Cette édition est donc devenue une sorte de marqueterie, et je reconnais volontiers qu'en tel endroit le choix de l'éditeur a été dicté par son goût personnel. De deux ou trois expressions, quelle est la bonne ? quelle est celle qui est la plus conforme au ton général de l'épopée ? Chacun en juge d'après ses lectures, ses souvenirs, même d'après sa disposition présente Et à quels développements ne serait on pas entraîné, si l'on voulait à chaque pas alléguer ses raisons ? Cela ne serait admissible que pour des œuvres plus importantes que n'est le *Maugis*, simple complément de l'histoire des Fils Aymon.

En certains endroits, le jongleur a non seulement modifié, mais gâté le texte, soit qu'il se souvînt mal, soit qu'il voulût amplifier, ajouter aux exploits d'Espiet, insérer un court dialogue. Souvent ces passages se reconnaissent à ce que les vers, au lieu d'être rimés, y sont assonancés, parfois ils apportent quelque désordre dans la suite du récit. On trouvera probablement qu'en pareil cas je n'étais pas tenu de respecter scrupuleusement mon texte, mais enfin je ne pouvais le transformer complètement et ces défauts eux-mêmes sont un des caractères de la version de Peterhouse.

Le recto du premier feuillet de P a beaucoup souffert, ce qui explique le grand nombre de mots qu'il a fallu compléter ou suppléer.

1 P Seingnou.., tors C Seignors, ton M. Segneurs, ton. 2 P be.... chon C beneiçon M beneichon. 4 P...te, bone C Faite, bone M Feite vraie. 5 P... gleor C cil jugleor M chil jougleor. 6 P... ment,. err..ia C M Comment il guerroia. 7 P... aidier ..es cosin... C M Pour aidier ses cousins M fis. 8 sic C; manque à P M. 9 P.... ce, nos vos en diron C Mes ce n'est pas d'iluec dont nos vos chanteron M Mes chen n'est pas d'ileuc que nous vous canteron. 10 P ...es C M Mes 11 P Et ...ou C M Ou il aprist le sens. 12 C assez gentis M asses gentis. 14 C La duchoise M La ducheise, illisibles dans P —. 15 P ..ille. 16 P .... fu C Cil fu aieus M Si fu aieus P baron C M lion. 17 P .. Espolisse C De Police M Et d'Espolice. 18 P..... de C Et Doon de Nantuil M Et Doon de Nantueil. 19 P..... de C Et Naimes de M Et Aymez de. 20 P..... urent C M Si furent C filz M fix. 21 P...es... ...ie, merveille — ce vers manque à C M. 22 P.... fu C Moult fu ne M Quar ne fu. 23 P... vos dirai, le C Je, com escrit la trouvon M Or, com en escript trouvon. 24 P ...une C M A une pentecouste. 25 P Aigremon.., d... C M Aigremont, le riche duc. 26 C Tout i fu le barnage d'entour et environ. 27 P..... la, C Moult fu la cort pleniere que de fi le set hon.

28 P... duz, C Li dus M Le duc, P Moult..... C fu preuz e ber. 29 P..ist C M fist. 30 P.... ortast C Ains que portast. 31 P...e.....ez sans.... C ce sachiez sanz douter. 33 P couvit C convint M couvint P meint.. lerme pl...er C M mainte lerme plorer. 34 P grant pai .. ainz ... ger C M mainte paine endurer. 35 P si lessiez . ... C laissiez la noise ester. 36 sic C, P doit..... 37 sic C, illisibles dans P. 38 sic C, illisible dans P. 39 id. 40 id. 41 id. 42 P Quat,....s n..p..s C Quant, orent, les napes. 43 P ot,....er, C Cil damosiaus de pris se corent adouber M chil damoisel de pris se coururent armer 44 sic C, illisibles dans P, M chevax. 45 P. or C por. 46 C bonhorder M Contreval la riviere sunt ales behourder. 47 C dus M. Le duc Buef C M va P deporter C M esgarder. 48 P ...er, C mener. 50. P illis. C Moult pres estoit le terme que devoit enfanter. 51 P .III., illis. C O li ot .II. puceles ou moult se pot fier. 52 P ou moult se.... C qu'ele puet moult amer. 55 sic C, P : Ganor l'apellerent ne le pot... manque à M. 56 P lor plest le deduit, M lor plet le P bachel... C M bacheler. 57 P behort.... C bohort aler M behourt. 58 P illis. C li soleil prist sor le vespre a torner, M sus le vespre a tourner. 59 P del ventre..... C leçon reproduite, M ses mains, si commenche a crier. 60 sic C M, P illis. 61 P En l...rier..., es...s.. C M En l'oraille, esconser. 62 P T... que, l...am...l..., C M Tant que la dame delivrer. 63 P L.., C La. Ce vers et les deux suivants man-

quent à M. 64 P illis. C Et la sainte. 65 sic C, P illis. 66 P Des... ...is....rai la duchoise durement....a, M leçon reproduite, C n'a pas le vers 67 P... ria C M doucement reclama. 68 P dolor... C que durement cria M n'a pas le vers. 69 P que Jhesus..... C M li aida. 70 P Damedex C que .I. moult bel enfant la duchesse donna. 71 P le (pour *la*) C li engoisse M la rengoisse. 73 sic C M, P la dame. 74 P enfant M vallet C le vers manque. 75 manque à P comme le suivant manque à C qui a : Ele prist.I. cher paile qu'en ses chambres ovra, La dame en .II. moitiez maintenant le trencha. M a : Ele prist .I. chier paile qu'en sez chambrez trova, La dame etc.. On peut supposer que P a omis le premier vers, que C et M ont omis le second hémistiche du premier vers et le premier du second, mais il est très probable que la version de C est la bonne. L'on ne voit pas pourquoi M et P (où le sens exige le rétablissement du vers) n'ont pas remarqué que la duchesse d'Aigremont emploie cette étoffe brodée en guise de langes, parce qu'elle n'en a pas d'autre sous la main. L'altération du texte dont la répétition de « dans ses chambres » est à elle seule une marque, provient d'une confusion entre *ovra* et *trova*, confusion antérieure aux versions M P. Le *paile* et les deux anneaux permettront à la duchesse de reconnaître ses enfants (v. 7844, 9129, 9452, cf. 3389). 78, sic C manque à P, M envolepa. 81 sic C M, P illis. 82 id. 84 C. M la. P emploie souvent la forme *le* pour le pronom *la*. 86-87 manquent à C M, C a : Ne par art de deable engignie ne sera. P ici, comme ailleurs, allonge aux dépens de l'énergie de l'expression. — 88 C M reposa. 91 P mer.... C Damedeu en loa M Damedieu reclama. 92 P ilec ce C ileques M ileuques.

103 P ot C M ont. 106 sic C M, P guerroier l'amustant. *Amustant, aumaeour, aufage*, trois mots d'origine arabe qui ont été d'abord des noms de chefs célèbres. *Aumacour, aumacor, almacor, aumachour*, est la forme peu altérée du nom d'Almanzor, l'émir qui à la fin du Xe siècle prit Santiago et Léon (v. G. Paris, *De Pseudo-Turpino* p. 37, et mon édition de Turpin, p. 67, note). *Amustant, aufage* dérivent d'*Almuctaman* et d'*Alfagib* noms que je trouve dans la légende latine du Cid (V. Ed. du Méril, *Poésies popul. latines*, p. 313, note). 107 sic C M, P angoissement. 110 C a l'amiral, M a l'aumachour. 111 sic C M, manque à P. 116 sic C M, manque à P. 130 sic C M, P prochains. 131 sic C M, P et fervestus de hauberz chastelains. 133 sic C, P ilec destriers menoient sorz et bruns et bauçains. 142-143 sic C M, lacune dans P. 154-156 lacune dans P, suppléé d'après C. M abrège :

> La duchoise en son char est u bois verdoiant
> Et a oï la noise et la criee grant.

157 sic C, illis. dans P. 162 C Sorgalant P Murgalanz. 169 P Ahi ceste C A iceste. 178 P pleu.. C plore. 185 sic C, P presse. 196 C let M lez P fiers. 197 sic C M, P qui le cuer a irez. 198 sic C, P merveilloz. 199 sic C, M descous P reidoz.

201 C M a Tolete. Cette erreur indique l'origine commune des deux versions. 209 C M ici ont aussi Monbrant. 218 manque à P, sic C M. 219-220 manquent à C M. 221 sic C M, P répète : ne s'i atarge mie. 227 C dont ele fu marrie. La correction est inutile puisque P écrit constamment *o* pour *ou*. 228 P pasm... C pasmie. 229 lacune dans P. C a : Ce sera grant merveille se ele emporte vie. Complété d'après le sens. 232 P que C qui moult ert agramie. 233 C M de Nubie. 235 sic C, P benie. Cet épisode manque à M. 253 sic C M, manque à P. 271 C en amaine M en aporte P emporta. 272 sic C M, manque à P. 273 manque à C M ; *le* est pour *la*. 275 sic C M, manque à P. 276-280

Texte de C :

> Es tu fille a vilain, de duc ou de princier?
> Se vous estes pucele, vous devez mercier
> Que vous estes tant bele : ne vous quier anoier.
> Sire, dist la pucelle, aceler ne vous quier.

M, du discours d'Aquilant, n'a que le premier vers :

> Es fille de vilain, de duc ou de princhier?

La leçon de P ne vaut celle de C. Aquilant y insiste lourdement sur ce qu'il suffisait d'indiquer, puis il témoigne de scrupules très inattendus, se met en contradiction avec la suite (v. 3230 suiv.) où l'on voit qu'il a épousé Ysane et qu'il en a eu un fils, le roi Brandoine. On remarquera que, comme en d'autres passages analogues, la rime est défectueuse.

283 P Oiez C Liez M Lies 291 sic C, P Mahom. 293 et si serez m'ancele M si serez mon ancele. 294 C M Cele en a. 295 P La lune fu serie C M La nuit fu moult serie et la lune fu bele. 296 sic C, P reluist M passe le vers et le reste de la laisse. 297 C sont arestez delez une combelle.

300 P.. i C Li cheval pourent l'erbe contreval la praele. 305-306 C

> Plus dolente et plus morne que n'est la tourterelle
> Qui a perdu son masle dont le cuer li flaele.

377 sic C, P dame. 378 C Par Mahomet, dist ele, qui mainte ame a sauvee, M qui ma vie a sauvee. Ces mots sont à leur place dans la bouche d'Esclarmonde qui est sarrasine : P ne s'en est pas rendu compte. 380-382 A propos de ce passage où l'auteur imagine une éty-

mologie du nom de Vivien, comme il le fera plus loin pour celui de Maugis, (v. 605), il convient de présenter quelques indications sur la généalogie des deux chevaliers et sur les premiers incidents du roman.

Le *Maugis d'Aigremont* est antérieur au *Doon de Mayence*. Si, à l'endroit où Oriande révèle à Maugis le secret de sa naissance, le texte de Montpellier donne une longue liste des fils de Doon, c'est par suite d'une interpolation due au désir de faire concorder les romans contenus dans le ms. 247 de Montpellier de manière à ce qu'ils constituent une histoire complète et suivie de la Geste de Doon. Dans notre Chanson, Beuves d'Aigremont a trois frères: Doon de Nanteuil, Girart de Roussillon, Aymes de Dordonne. Cette parenté est empruntée de l'histoire des Fils Aymon et la présence de Girart de Roussillon dans la liste révèle assez que l'on a affaire à une invention relativement récente. Hernaut de Moncler, personnage dont il n'est question nulle part ailleurs et qui a été imaginé d'après Hernaut de Gironde de la Geste d'Aymeri de Narbonne, est père d'Avice, femme de Beuves, et d'Ysane qui, comme on l'a vu, a été épousée par Aquilant de Maiogre (Mayorque). Othon d'Espolice (de Westphalie) est présenté comme un des oncles de Maugis et de Vivien sans autre explication. Son nom figurait déjà dans les *Fils Aymon* et d'autres textes. L'auteur du *Maugis* a inventé les personnages de Hernaut et de ses filles.

L'attribution à Beuves de deux fils appelés Maugis et Vivien existe déjà dans les *Fils Aymon*, mais Vivien n'y est que nommé et n'y a aucun rôle. Dans le *Vivien de Monbranc*, suite du *Maugis* et peut-être de même main, il est tenu compte de cette donnée :

Et Vivien demeura a Monbranc sa chité (v. 1072).

Le nom d'Esclarmonde se trouve aussi dans *Huon de Bordeaux* où elle est la fille de Gaudisse, amiral de Babylone et où Monbranc est la cité d'Yvorin, frère de Gaudisse. Cette ville y est placée en Orient, non loin de Babylone et d'Aufalerne où Huon s'embarque pour Brindes quand il a reconquis Esclarmonde. Dans *Bovo d'Antona*, la ville d'où s'enfuient Bovo et Drusiana est Monbrand, mais ce nom a paru trop romanesque au grave auteur des *Reali* qui l'a remplacé par celui de *Polonia*. L'auteur du *Maugis* connaissait le *Huon de* Bordeaux[1].

Il a tiré surtout parti de l'histoire de Lancelot. On sait que le fils du roi Ban et ses cousins Lionel et Bohor sont recueillis et élevés par Viviane, la Dame du Lac. Celle-ci donne à Lancelot, quand ils se séparent, un anneau qui conjure tous les sortilèges et qui ne sera pas inutile au chevalier dans l'aventure du *Val sans retour*. De même

[1] V. la note relative aux enchantements d'Espiet, v. 5609.

la duchesse d'Aigremont met un anneau à l'oreille droite de chacun de ses fils. Un de ces anneaux a la vertu de protéger contre tous les maléfices et enchantements (M. P. Paris, *Les Romans de la Table Ronde*, III, p. 56, l. 1. 126). Le passage sur les douleurs de l'enfantement, l'étymologie du nom de Maugis et par suite celle du nom de Vivien, sont imités de la naissance de Tristan, ainsi nommé parce que sa mère fit en grande *tristour* (V. Löseth, *Le roman en prose de Tristan*, p. 16, *Tavola ritonda*, I, p. 42-43).

La conception du *Maugis* est assez complexe : l'auteur imagine que le fils de Beuves doit ses talents surnaturels à ce qu'il a été élevé par une *fée* : l'enlèvement des jumeaux explique leur séparation de leurs parents et permet de leur attribuer toute une série d'aventures romanesques ou épiques. Le poème est fini du moment où Maugis et Vivien retrouvent leurs parents. Incidemment l'on a l'origine du cheval Bayard et de l'épée Froberge qui tous deux, à la fin, passent aux mains de Renaud. Le plan a pour idée-mère une donnée empruntée au Cycle de la Table-Ronde : Maugis à la recherche, *en quête* de ses parents ; mais les obstacles qu'il rencontre résultent des guerres des Sarrasins de Monbranc et de Beuves d'Aigremont, ce qui est d'un intérêt épique et motive l'intervention de Charlemagne dans le récit.

Dans le *Rinaldo de Montalbano* (Rajna, p. 15 et suiv. du tirage à part, et *Propugnatore*, t. III) les *Enfances* de Maugis sont intercalées dans l'histoire des Fils Aymon avec des altérations dont le résumé suivant donnera une idée. La duchesse d'Aigremont, ne pouvant avoir d'enfants, avait fait un vœu ; devenue enceinte, elle partit avec son mari en pèlerinage pour Saint-Jacques de Galice. En revenant, elle donne le jour, dans un bois, à deux jumeaux qui, par suite de l'attaque soudaine d'une troupe de Sarrasins, restent abandonnés. L'un des enfants est recueilli par le roi Abilante qui lui donne le nom de Vivien, l'élève comme s'il était son fils et lui cache sa véritable origine. Le second, jeté dans un fossé, en est retiré par la dame de Belfiore, sœur d'Abilante, qui, en souvenir de l'endroit où elle l'avait trouvé, lui donna le nom de *Malgiaci*, mais on l'appela Maugis : *perchè ella l'aveva trovato nella fossa che giacea male, gli pose nome Malgiaci, ma egli fue chiamato Malagigi*. La dame élève l'enfant et l'instruit ; mais le malicieux Maugis apprend plus qu'elle ne voulait et parvient à lui dérober la connaissance de la magie, art qu'elle connaissait à fond. Il s'empresse d'user du pouvoir qu'il vient d'acquérir et contraint un démon à l'éclairer sur tout ce qui peut l'intéresser. Il sait ainsi de qui il est né, qu'il est le cousin des Fils Aymon et que leur mère, Clarice, voulant leur procurer des armes excellentes, a fait annoncer qu'une grande foire aura lieu à Monte-Armino. Il se décide à procurer à Renaud le meilleur cheval qui soit

au monde. Il fait un enchantement et trouve que la mère d'Achille, quand elle apprit la mort de son fils, enchanta son cheval dans une montagne au milieu de la mer Océane et qu'elle y enchanta aussi les armes et l'épée qui avaient appartenu à Achille. Après avoir obtenu la permission de la dame de Belfiore, Maugis va chercher Bayard et Froberge (Frusberta[1]); puis, avec d'autres armes et d'autres chevaux, il se rend à Monte-Armino déguisé en vieillard. Bayard plaît à Renaud qui veut l'acheter, et, après de longs discours, tous deux vont avec Clarice au château, où Maugis redevient tout à coup un jeune homme, à la grande frayeur de la dame. Il se fait alors connaître, fait présent à son cousin du cheval et de l'épée, puis s'en retourne en Espagne, à Belfiore.

Ici reprend la suite du *Beuves d'Aigremont*, d'ailleurs très modifié, qui va jusqu'à la mort de Lohier (Alorino). Charles et sa cour se préparaient à venger Lohier. A cet endroit nous retrouvons le Maugis toujours fort remanié. En Espagne, le cruel roi Abilante confie à Vivien une armée de soixante mille hommes pour qu'il aille attaquer Aigremont. Vivien assiège le château et fait prisonnier dans un combat le duc Beuves. Charlemagne et les Mayençais apprennent avec joie la captivité de Beuves, et l'empereur, malgré Naymes, défend sous peine de mort de secourir Aigremont. Néanmoins Roland, Astolphe, Ogier et Olivier partent secrètement. De son côté, Maugis, ayant eu connaissance de ce qui se passe, quitte l'Espagne et va à Aigremont. Il a revêtu des armes enchantées et se donne pour un chevalier en quête d'aventures. Sa mère l'accepte pour champion. Après un long duel il se fait connaître à Vivien et lui apprend qu'il est son frère. Le duc et la duchesse sont dans la joie. Une partie de l'armée de Vivien accepte le baptême, les autres s'en retournent en Espagne. Roland et ses compagnons surviennent pour apprendre l'heureuse issue de la guerre et s'en retournent à Paris. Plus tard, Charlemagne s'adoucit, et, après avoir mandé à sa cour Vivien et Maugis, songe à pardonner à leur père.

Ici l'on retrouve encore le *Beuves d'Aigremont*. En effet, le duc cédant à l'invitation de Charlemagne est parti pour Paris, mais il est assailli et tué à l'instigation de Ganelon. Vivien et Maugis, soupçonnant l'empereur de complicité, se réfugient auprès de Girard de Roussillon. Toute la geste prend les armes, les traîtres mayençais sont mis à mort, Aigremont est repris, Bayonne mise à sac. Charles

[1] *Frusberta*, comme *Malagigi*, est le résultat d'altérations successives: *Frosberga*, *Frosberda*, *Frusberta*. Ces noms se modifiaient par suite de la transmission orale. Les *Fils Aymon* étaient connus en Italie bien longtemps avant la rédaction du *Rinaldo*.

marche contre Roussillon. Les vassaux rebelles ont d'abord l'avantage, mais Maugis croit plus sûr de recourir à son art. Après avoir recommandé à ses cousins de bien garder la ville, « on ne sait comment il partit, mais il se fit transporter par son démon Malaterra sur les Alpes d'Apennin et il rassembla, par la puissance des démons, de très grands brefs scellés de sceau du pape avec toutes les cérémonies qui étaient nécessaires ; et en échange d'un autre cardinal de la cour, il se fit légat de France, et il se vêtit comme cardinal, et il se fit une suite nombreuse à l'imitation des gens de la cour, si bien qu'ils le paraissaient à s'y tromper ; et avec beaucoup d'abbés, de prêtres et d'évêques et une grande chevalerie, il passa en Savoie, traversa la Bourgogne et vint à Paris. » Là il dit à la reine que Charles est excommunié si, aussitôt reçu le bref qu'il apporte, où il lui est défendu de faire la guerre aux chrétiens, il ne s'y conforme pas. Il va ensuite présenter le bref à l'empereur et obtient ainsi qu'il se réconcilie avec les Clermontois. Charles revient à Paris, et les Fils Aymon se préparent à aller au Saint-Sépulcre, pénitence qui leur avait été autrefois imposée pour avoir mis à mort le Mayençais Ghinamo.

L'on a ainsi une adaptation au goût italien du XIVe siècle d'un épisode amusant du *Maugis* (v. 4452-4534) et de l'imitation dont il avait été déjà l'objet dans la branche des Fils Aymon que j'ai reproduite sous le titre de la *Mort de Maugis*. Mais, tandis que le jongleur français pousse à l'excès son désir de justifier, d'absoudre et d'honorer Maugis, le compilateur italien le transforme en un faussaire.

Ces détails sur les rapports du *Maugis* et du *Rinaldo* pourront paraître avoir quelque intérêt, si l'on remarque que le *Rinaldo* est une des sources où Boiardo a puisé le plus volontiers. Or l'auteur du *Rinaldo* ne doit pas seulement au *Maugis* des parties de sa narration : il y a trouvé un exemple de cette fusion des éléments épique et romanesque qui est le caractère principal de son œuvre.

385 C soz Melant. 386 C la dame et s'anor. 390 sic C M, P nee. 395 manque à C M, mais est confirmé par 1850. 396 sic C M, P longue.

406 sic C M, P del boiz. 408 P enfant, C M esclave, C M guenchi, P sailli. 423 sic C, P vos. 425 manque à C M. 426 sic C M, manque à P. 434 C Elle estoit forment crasse, auques sont repleni. P a trouvé l'expression triviale. 437 C qui fu a or sarti. 441 C detrait et esraciez. 446 P forment, C primes s'est avanciez, M puis s'estoit avanchies. 450 sic C, P engroigniez. M fier et engaigniez. 453 c'est le v. 449, C M ne le répètent pas. 456 C se sont, P sont si. 460 sic C, P que

mort ne fust tretiez. Après ce vers, P en ajoute un qui est imité du v. 468 : Il ne puet rien cremir cui il velt bien aidier. 461 sic C M, P a : avez oï. 463-470, texte de C :

Mes li un ne voloit l'autre pas acoillir ;
Por ce s'entrecombatent par merveillous aïr,
As gorges s'entretiennent et trestot a leisir ;
Ne s'espargnierent mie, je vous di sanz mentir.
En tel sens les convint a la terre cheïr.
Tot ice voloit Dex qui tot a a baillir
Por le petit enfant tenser et garantir.
A qui il velt aidier, il ne puet rien cremir.
Les bestes veïssiez ensemble tressaillir

Ici, dans C, il manque deux feuillets entiers et le texte reprend au v. 813. Pour cette partie, l'on n'a donc que le ms. P et celui de Montpellier que j'ai reproduit, très abrégé et altéré, dans mes *Recherches* (v. 279-444).

465 sic C, P a : A denz s'entretuerent et font les cuers partir. 467 Après ce vers, P répète 463 et 464. 481 M devier et morir. 482 Après ce vers, P répète : Tot ce fist Damedex, ce sachiez sanz mentir, Por le petit enfant que voloit garantir. 483 sic M, P a : qui tot a abaillir. 487 P le roi de paradiz. Je remplace par la fin des vers 466 et 483 de P. 490 sic M, P escrine.

506 M plourer oeit. 531 M geste, P gent. 534 P ahi : ceste M a icheste. 537 sic M, P le troton. 538 sic M, P mulez. 546 sic M, manque à P. 549 P vieg. 563 sic M, P fame. 575 P siee. Le vers manque à M.

601 P crient chaste asssaut, manque à M. 610 P le sachiez. 613 le vers manque à M, P nobile baron. Je rétablis la rime. 634 remplace sans doute le vers de M Plus sot d'encantemens que nus homs qui fust vis. 635 P vilz. 668 Après ce vers, P a le vers 670 qu'il répète d'ailleurs à sa place.

Voici ce que dit M. E. Reclus (Europe méridionale, p. 537) des forêts du Mongibello ou mont Etna : « Jadis le volcan était entouré d'une ceinture de forêts : au-dessous de la zone des neiges et des cendres, au-dessus de celle des cultures, s'étendait la région des grands bois, chênes, hêtres, pins et châtaigniers. De nos jours, il n'en est plus ainsi. Sur les pentes méridionales, que gravissent d'ordinaire les visiteurs, il n'y a plus de forêts ; çà et là seulement on aperçoit quelques gros troncs de chênes ébranchés. Sur les autres versants, les bouquets d'arbres sont plus nombreux ; même du côté du nord, quelques restes de hautes futaies donnent à divers paysages de l'Etna un caractère tout à fait alpin ; mais les bûcherons conti-

[illegible] avec acharnement leur œuvre d'extermination, et l'on peut craindre qu'avant longtemps il n'existe plus un seul débris des antiques forêts. »

L'île dont Maugis voit la fumée est une des îles Eoliennes ou Lipari, Vulcano ; la description de M. Reclus (p. 568) prouve que notre trouvère était bien renseigné : « Vulcano, au sud de Lipari, contraste étrangement avec l'île riante dont la sépare un détroit d'un kilomètre à peine dans sa partie la moins large. A l'exception du versant méridional, où les pentes rougeâtres sont zébrées de quelques nuances de vert dues aux plants de vignes et d'oliviers, Vulcano ne présente aux regards que des scories nues : c'est bien ainsi que doit être l'île anciennement consacrée à Vulcain. La plupart des roches sont noires ou d'un beau rouge comme le fer, mais il en est aussi d'écarlates, de jaunes, de blanchâtres ; presque toutes les couleurs sont représentées dans ce cirque de l'enfer, moins celle que donne la verdure. L'île est double ; au nord s'élève le Vulcanello, petite montagne d'éruption qui surgit de la mer à une époque inconnue et qu'un isthme de cendres rougeâtres réunit au volcan principal vers le milieu du seizième siècle. La montagne centrale est percée d'un cratère de deux kilomètres de circonférence, d'où les vapeurs s'échappent en tourbillons. L'air est saturé de gaz où domine une odeur sulfureuse difficile à respirer. Un bruit incessant de soupirs et de sifflements emplit l'enceinte, et de tous les côtés on voit entre les pierres de petits orifices d'où s'élancent les vapeurs. Quelques-unes des fumerolles ont une température supérieure à 360 degrés. D'autres jets moins chauds se font jour en diverses parties de l'île et même jusque dans la baie. Des bords du grand cratère, on aperçoit des nuages de vapeur qui montent du fond de la mer et se développent en larges volutes blanches semblables d'aspect à des boues argileuses. . . . Naguère la population de Vulcano se composait de quelques malheureux banuis chargés de recueillir le soufre et l'acide borique du cratère et de fabriquer en outre un peu d'alun. »

A la page précédente M. Reclus mentionne une légende des Lipariotes d'après laquelle San Calogero aurait chassé les diables de leur île pour les enfermer dans les fournaises de Vulcano. Pour les légendes qui font de l'Etna le séjour du roi Artus et qui ont été rapportées par Gervais de Tilbury (*Otia imperialia, sec. decisio*, Leibniz, *Scriptores rerum Brunsvicensium*, I, 921) et Césaire de Heisterbach (*Dialogus miraculorum*, éd. Strange, 1851, *Distinctio* XII, c. 12) v. Fauriel, *Dante et les Origines de la langue et de la littérature italiennes*, I, p. 289-290, G. Paris, *Romania*, V, p. 110, Pitrè, *Romania*, XII, p. 391, et dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, V, p. 80-130, l'article *Appunti per la storia del ciclo brettone*

in Italia de M. Graf. Notre trouvère a remplacé Morgain par Oriande, mais on désigne encore du nom de la fée Morgane une sorte particulière de mirage qui se produit souvent dans le détroit de Messine.

672 P écrit partout ailleurs Bocan, comme M. C a toujours Boscan qui dérive probablement d'une mauvaise lecture de Bolcan. 674 M chele fumiere que je voi la ester. 675, sic M, manque à P. 676 sic M, P c'est, fet elle. 681 P Bocan si est art ades ja ne vodra cesser M Bocan il art tous jors qu'il ne veut pas finer. 684 *Bayard* est le nom de tout cheval bai, comme un cheval couleur lie de vin est dit *liard*. 688-692 texte de M, lacune dans P. 691 M appelle ce diable *Raanas*, P. a les formes *Roenarz* et *Roenel*, C a *Rahanas*. 693 M que P qui.

760 P so 774 sic M, manque à P, M Mongibel. 792 sic M. P qui n'est pereçoz ne laz.

806 sic M, P .iiii. noms. Mais v. 1130 il est reparlé de trois noms.

813 ici on a de nouveau le texte de C: De plus de .c. colors i ot pile et taint. 815 sic C, P mes si hisdels ne regarda. 816 C rouote. 827 C M Puis a sachie l'espee desoz la couverture. 831 P se C Le serpent s'aïra, s'a drecie la hure. 832 P si C Et se creste. 833 C la sainte criature. 837 sic C, P lever. 838 sic C, P en haut, redrecier. 843 C locue. 852 C le convint apoier. 853 C qui se prist a aidier. 855 ce vers et le suivant manquent à C M. 857 C Il a sachie del feurre. 859 C l'os de l'oïe n'i remest. 862 C et grater le rochier. 865-866 C donne ici une variante développée :

> James jor de sa vie ne peüst repairier.
> Sovent reclaime Deu le pere droiturier
> Qu'il le gart et deffende de mort et d'encombrier,
> Donne vosist avoir .xl. mars d'ormier
> Qu'il fust a Rocheflor dont mut a l'esclair[ier],
> James ne revenroit por Baiart le destrier.

868 sic C M, P Aveques le serpent. 869 C M Toute li avoit arse la grant pel malostrue. 871 sic C P, M qui tant proesce arguë. 872 sic C M, P il li eüst le cors. 873 C M que faucon n'ist de mue. 875 sic C M, P hure. 878 C soleil et nue. 885 sic C M, P aresteüre. 893 P et li cruez est aguz C le crues grant et mossu M le creus grant et moussus.

909 sic C, P Car de cele. 913 sic C. P et le nes par dessus. 924 P Magis. 925 sic M, C li boute, P pesant pesant. 926 sic C; P li avoit envoie. 927 sic C M, P a tote trenchie. 931 sic C, P arramie. 936 C fornie, M fournie. 940 sic P M, C sor la roche naïe. 943 P Magis. 957 sic C, manque à P M. 963 C M por tot l'or d'Oriant. 964 sic C M, P mervellant. 969 sic M, C s'esmuevent P sauvages. 970 sic C, P

joglere qui chant. 971 sic C M, P menus serpenz volant. 974 C enmi le front. 979 C a Aire ou en Mende la grant. 983-985 C Trestote nuit s'estut que ne sist tant ne quant, Onques ne clot son oil ne ne fu en seant, Et convint jeüner le vassal combatant. 987 C Ne d'ileques n'istroit.

1003 C tost errer et saillir M tant crier et saillir . 1004 sic M, P voit, puir C voit, bruir. 1006 M en fesoit retentir C tote fremir. 1012 C a l'esclargir. 1018 sic C, P chastagne. 1019 sic C, P Baiart le destrier ot henir a clere alaine. 1044 C tant fort amenuisa. 1053 sic C M, P estra. 1054 C M droitement. 1055 C asena M assena P le trova. 1065 sic M, P n'a C nule poeste n'a. 1077 sic C, P a une grant chaene. cf. vers 1085, 1097. C Estevelart. 1079 sic C M, P quant Maugis a veü. 1091 P lonz C Les cheveux avoit blonz, le vis vermeil et cler. 1092 C prist soi a aseurer M soi asseürer. 1093 sic C, P prist a acliner. 1094 sic C, P fet li semblant d'amer.

1100 dans C cette laisse commence ainsi :

> Quant Maugis ot trait hors le destrier missoudor
> De la roche naïve ou n'a point de luor
> Ne mes grant oscurte et ordure et puor,
> Quant Baiart le fac avoit veü le jor
> Moult en a demene grant joie et grant baudor :
> Et Maugis l'aplennoie environ et entor,
> Onques mes n'ot si bon ne dus n'empereor,
> Et Maugis l'aresonne par moult tres bele amor.

Comme équivalent M a seulement :

> Quant Maugis ot hors tret le bon destrier Baiart
> De la roche naie ou l'escarbougle art,
> Et Maugis l'aplanoie d'environ et entour.

1102-1103. Ces vers sont entre parenthèses pour rendre la phrase plus intelligible. Ils expriment une réflexion de l'auteur de cette version qui a été heureux d'enrichir son texte. 1113 sic C M, P qui a fresche. 1117 sic C M, P si fiers. 1134-1137 ces vers, qui sont encore une réflexion, manquent à C M. 1137 incomplet. 1138 sic C M, P a l'araine, si descent ou sablon. 1142 sic C, M u plus mestre donjon P en la mestre meson. 1150 C M Carphanaon. 1155 P ra.... C raançon M raenchon. 1158 P illis. C sachiez sans contençon. 1161 sic C M, P taill... de leton. 1162 C M par desoz .r. perron. 1164 sic C M, P illis. 1170 sic C, M amiral cremus, P li amustant parjur. 1171 au lieu de ce vers C a : Damedeu reclama et les soes vertuz Que il li gait son regne que il ne soit perduz. 1172 C cuers. 1177 sic C M, P Et cele gent s'estendent. 1181 sic C M, P ses chevox a rompu. 1183 C

deus M duel. 1185 encore un trait d'érudition. C ainz qu'il s'en soit meüz M par Dieu qui maint la sus 1190. C Tant que les eüsson .I. poi assenteüz. 1193 P Ahi ceste C A iceste venue M A icheste envaïe.

1203 C esme. 1206 C le ver abrive M le ver pommeles 1206-1207 en un vers dans C M : C Ne pert sor les arçons que le hiaume dore. 1213 sic C M, P et la gent. 1217-1224 ce discours manque à C M. 1225 sic C, P sor son, 1226 sic C M, manque à P. 1232 C Quant par une routure. 1233 sic C, manque à P. 1236 P poig tante teste C tant... et tant membre cope. La vraie leçon semble : tant chief et tant membre cope. 1238 P pesanz et... C M pesant l'aatie. 1239 sic C. P enmi la praerie M Contreval Rocheflor, par devant la marine. 1240 sic C. P mes trop fu la force de la gent paienie M mes trop fu grant la forche de la gent paienie. 1241 sic C, P deceplie. 1245 C a la fiere querine M a la fiere courine. 1247 P et la grande vermine C Rohanas ou la gent sauvagine M Raanas et la gent sauvechine. 1251 sic C, P tote. 1256 C tot envers sus l'eschine M Ja en i lessast tant tout envers sur l'esquine. 1257 sic C M, P la belle Sarrazine. 1258 C sous la gaudine M sus la marine. 1259 P Ses armes furent bones et avenanz et fines C S'armeüre est moult bone et avenant et riche. 1260 P v..it C quant a veü Maugis. 1262 P..ent C M ait. 1263 sic C, P coiffe fresnine M en la broigne sartine. 1268 sic C M, P votie. 1270 C sor la teste. 1271 C meschine. 1274 sic C M, P Durement. 1276 C Amirant, Valserin M Amustant, delez le Rin. 1277 sic C M, P desus son elme agu. 1278 C n'i vaut .I. romoisin. 1280 sic C M, P Parmi le cors le bon fer acerin. 1282 C a deux vers: La lance depeça qui estoit de fresnin Et Maugis a sachie le bon branc acerin: 1284 C De paiens et de Turs fait moult grant le terrain. 1285 sic C. P l'esgarde de sa tor de sapin. 1295 sic C, manque à P. M a supprimé les 14 derniers vers de la laisse.

1303 C mamelle M maissele. 1310 C combele M tombele. 1314-1317 Texte de C M:

> Mes de gent paienor tout entor s'atropelo,
> Que james ne montast en arçon ne en selle
> Ne fust Maugis le ber qui vint une sentele.

1319 P poig C M poing. 1333 sic C M, P enseri. 1338 C fremiz, M fuis. Après ce vers le texte de M est : Quar reconnu l'avoit ens ou grant fereïs Au remonter Baudri lor mestre, chen m'est vis. La en vient Oriande etc... 1343-1349 manquent à C. 1350 P la belle o cler le viz, C La en vint Oriande, ses cuers fu pooriz, M La en vient Oriande, ses cors espeüris. 1351 sic C M, P envers mi. 1357 sic C M,

P a la novelle oïe. 1358 sic C, P la belle l'eschevie M qui tant est coulourie. 1370 sic C, P arramie. 1371 C M Moult esgarde Baiart qui cort par arramie. De ce vers vient *arramie* au précédent de P, qui oubliant l'origine de Bayard, le qualifie de destrier de Syrie. — 1372 sic C, P tombie. 1380 sic C, P la cortoise roïne. 1382 P gastee C bruie. 1383 sic C, P Et. 1397 sic M, C aatie P aramie. 1399 C Femelie.

1420 sic C, P por Deu et por sa mere. 1421 C n'ot nule arme doree. 1423 sic C, manque à P. M a : Quant voulez destourner a fere la meslee. 1430 sic C manque à P M. Ce vers est nécessaire puisque Antenor n'intéresse que parce qu'il possède *Froberge*. 1437 sic C M et ailleurs P qui ici a Maudris. 1440 C P porroit, M pourront. 1441 P sovent desoz aler C a desouz mes M voient au dessous aler. 1444 C lor. M termine la laisse au vers 1442. — 1446 sic C, P ne volt plus demorer. 1447 C len li vet. 1451 sic C, P ne vos voeil ses armes. 1455 sic C, P Et besa Oriande, puis comence a plorer. 1456 C El P Il. 1460 sic C, P a a sauver. 1462 sic C M, P ou li el pre atent. 1466 C s'il i meschiet noient P se li meschies li pent. 1467 sic C M, P set cel traïssement. 1468 M Si P Se C Et, M delivrement P moult richement, C isnelement. 1469 sic M, P richement. Le vers manque à C. 1472 P rester C reste pres d'ileuc M Et trestout pres d'ileuc desous un desrubant. 1473 C en la pree M ens ou pre. 1479 C M a ton acerin brant. 1482 C M tu vraiement. 1486 C longue deresnement. 1490 sic C, P Es escuz de lor cox se fierent durement M Sus les escus se fierent andui si fierement. 1495-1496 sic C. M a 1495, passe le suivant; P a : A la terre s'abatent endui moult durement. Moult se releverent, ne targierent ncent. 1498 sic C M, P fronce del nes.

1501 sic C M, P Et fronce et grate si esfraeement. 1504 sic C M. P s'en va apres. 1505 C M Les paveillons qu'il trueve. C M n'ont pas les trois v. suivants et en ont un pour 1509-1510 C Devant le tref l'ataint Escorfaut le puant M puissant. 1511 sic C, P si angoissosement. 1513 sic C M, P mort sanglent. 1515 sic C, P et rechigne si. 1516 C Et fiert si le premier qu'a terre le destent M Mes il fiert le premier si qu'a terre l'estent. 1517 sic C, M vraiement, le v. manque à P. 1518 sic C, P li cors Deu — Ce petit dialogue manque dans M. 1522-1523 ne sont que dans P. — 1524 P Baiarz retorne ariere vistement. C vint au champ maintenant M au champ vint vistement. 1525 vers qui manque à C M, où il répéterait 1505 — P true. 1532 C M sont ensemble enmi. 1535 C M .III. piez, P est scorsu C M le membru, 1549 P bran. 1553 sic C M. P tot nu qui jete grant podriere. 1557 sic C. P Si le fiert de s'espee que tot li esquartelle M réunit les deux vers : Et a feru l'aufage, l'elmo li escartele. D'ailleurs, dans M

cette laisse et la précédente ont en tout 12 vers. — 1558 P Et se C Et li trenche et deront la grant. 1559 sic C, M ou couvendra C M mire P n'a pas le vers. 1562 sic C, manque à P. 1568-1572 manquent à C M et semblent une interpolation, car si leurs écus ont coulé à terre, comment peuvent-ils s'en heurter? — 1573 C sont sovent encontre. 1575 Une déchirure n'a laissé dans C que les trois dernières lettres de ce vers et la première du suivant. 1576 M egalment devise. 1577 C Se il fust damoisel en son p..... (déchirure). 1587 manque à C. M résume le passage :

> Lors va ferir Maugis sus son elme safre.
> Se ne tornast Froberge ja fu a mal ale,
> Sus l'espaule senestre est le branc devale.
> Dex aida, etc...

1590 manque à C. 1592 sic C, P a le char entame.

1605 sic C, manque à P M. 1609 C que il a desercle M que tout l'a deschercle P que l'a esquartele. 1614 P regarde C regarda. 1617 Dans C une déchirure a supprimé les 3 premiers vers de la colonne, sauf les deux syllabes initiales. La laisse commence par *Li* ce qui concorde avec M Li anfage. — 1621 sic C, manque à P M. 1629 C .I. des pans li abat. 1632 sic C, P fist .II. piez en terre terre trebuchier. 1644 sic C M, P dou templier 1649 sic C M, P desi au henepier. 1652 sic C M, P n'i ot que esmaier. 1653 C prist moult a ledengier 1655 sic C, manque à P M. 1656 sic C, P en ma vie, 1659 sic M, C a prover P fet il, espee, tant vos avoie chier. 1666 C M rent moi Froberge. 1668 C la ving. 1671 C M l'or de Monpellier. 1672 sic C M, P n'i ot que aïrier. 1673 sic C, P fu dolenz, n'i ot que correcier. 1676 sic C M, P cuida. 1677 sic C M, manque à P. 1678 sic C M, P Et Baiarz li faz. 1683 sic C M, P ramier. 1688 C M le destrier. 1689 C M si feri. 1691 P soig M qui n'ont soig d'espargnier C qui n'ont soing de targier. 1692 C tot abessier. 1693 Et il se redreça que il ne velt targier. 1694 C Vaillamment. 1695 C couvre. 1698 sic C M, manque à P.

1703 sic C M, P ferirent. 1704 C Rocheflor hautement en oiant, M hautement Rocheflour en oiant. 1709 P devers garillant, C devers Jerusalemt, M devers Jerusalem. 1723 C gramiant, M gramoiant. 1728 C tel froiture ne fu si avenant, M tel froiture ne vit si avenant. Cf. v. 1232.— 1733 sic CM, P tot maintenant. 1735 sic C M, P corrant. 1736 P Se li, C Qui li. 1745 sic C M, P Autre 1752 sic C, P apognant Amadraz, M venu pognant Madras. 1753 sic C, P desor destrier. 1754 C M et sire de Damas. 1765 C n'ot pas le cuer en bas, M n'ot pas le cuer couars. 1766 manque à C M. 1770 N'ont mes qui les deffende,

si se desconforterent. 1777 P Canques il en ataignent ocient, C Et quanque il en ataindrent ocistrent, M Quanque il en ataindrent ochirent. 1779 manque à C M. 1781 est placé dans P avant 1779. — 1788 P proece durement, C moult forment en. 1795 P a Rocheflor fu le riche, M en Rocheflour fu en son bel, C en Rocheflor fu en son biau mesnage. 1796 sic C M, P S'amie fu o lui. 1797 sic C, P manage, M damage.

1800 sic C, manque à P M. 1802 sic C, P et fet grant avantage. 1804 C M garanti. 1810 C Donc onques rien n'oïstes encor en vostre aage, M Dont onques ne fu dit ne sera il ja chertez. 1811 sic C M, P si broncha le visage. 1816 sic C, P corrage, M visage. 1818. C sanz point de recouvrage. 1820 sic C, P sauvage. 1821 sic C, P j'en aurai. 1840 C M preudon. 1841 C Rossillon, M Roussillon. 1842 C Nantuil Guion. 1843 C de Polise, M d'Espolice. 1844 vers omis dans P, rétabli d'après C M, mais dans M, entre les vers 1843 et 1844, interpolation des suivants qui ont pour but de placer Maugis dans la Geste de Doon de Mayence:

Et de Danemarche Gaufroi le preudon
Et Grifes d'Autefueille qui pere fu Guenelon,
Et Morant de Riviers qui tant a de renon,
E[t] Sev[i]n de Bordele qui fu pere Hugon
A qui fist tant de bien le bon roi Oberon.
Et Ripeus qui fu pere Anseïs le baron,
Et .i. roi autresi qui a a nom Peron
Qui est pere Oriant qui est de grant renon.
Et aussi est Hernaut qui sire est de Giron.
Quens Hernaut de Moncler, etc.

Pour cette liste, cf. *Gaufrey*, v. 79-119, et *Doon de Maience*, v. 7992-8011. Dans mes *Recherches* (p. 78-84) j'en ai fait l'objet d'un examen minutieux, mais j'aurais dû mieux distinguer les personnages de Hernaut de Gironde et de Hernaut de Moncler: le second est une invention de l'auteur du *Maugis*, et n'est pas frère du premier.

1847 sic C M, P i firent. 1850 P s'en ot mal guerredon, M la mer sans nef et sans dromon, C le Far sanz nef et sanz dromon. —

« Dans sa partie la moins large, le canal de Messine n'a guère plus de 3 kilomètres, espace qu'il est facile de franchir en barque et que les chevaux de Timoléon le Corinthien, d'Appius Claudius et de Roger, le comte normand, traversèrent jadis en se débattant à la proue des navires ou au bordage des radeaux. » El. Reclus, *l'Europe méridionale*, p. 527. Il est probable que le trouvère ne connaissait que le passage des chevaliers normands.

1851 sic C M, P Qu'en un espes ramois le. 1855 sic C M, manque

P. 1879 sic C M, P Maugis. 1885 manque à C M. 1886 sic C, P assise et alevee. 1887 P perdu, C perdue si sui maleüree. 1891 manque à C. 1895 sic C M, P Durement se demente, moult est ses cuers marriz.

1900 P Galeranz et Gaudris, C M Goulias, Aufares et Landris. 1902 P votilz, C voltis, M voutis. 1904 sic C M, P Que li sages Ypocras i ot lessie jadis, M. repus. 1905 sic C M, P ce dit Baudris, amis. 1910 sic C M, P doce amie. 1912 sic C M, P se. 1913 P todiz, C toz dis, M tous dis. 1915 sic C M, P perdu l'ai a todiz. 1916 sic C M, P amie. 1917 sic C M, P ne leroie pas. 1920 P M chambre, C sale. 1924 sic C M, manque à P. 1929 manque à C. 1930 M Au departir Maugis ot C Et ele lor dona, moult a le cuer ire. 1932-1934 : Texte de C :

Biaus nies, va o Maugis, sel serf a volente,
Garde de li faillir en trestot ton ae

Texte de M :

Biau niez, dist Oriande, vous estez moult senez,
Alez ent o Maugis que de moi est ames,
Et ne li failliez ja a jour de vostre aes

C'est un des passages qui montrent le mieux la parenté de M P qui diffèrent en tant d'autres points. — 1935 manque à C M.

Du vers 1939 au vers 2536 l'on a un épisode donné par le seul ms. C. Il a été inspiré par le désir de rivaliser avec celle des versions des *Fils Aymon* où Renaud et Maugis en revenant de Palestine s'arrêtent en Sicile et secourent Simon de Pouille, roi de Palerme, dont le pays vient d'être envahi par l'amiral de Perse (ms. de *Peterhouse*, fol. 155, recto B — fol. 156 recto B ; *Arsenal*, 2990, fol. 87, verso B — fol. 88, verso B ; *Bibl. nat.*, ms. 39 La Vallière, aujourd'hui 24387, fol. 45, verso A — verso C).

1967 C si.

2107 On pourrait corriger *le parfont celier*. V. *Mort de Maugis*, v. 1063.

2125 et suiv. Les enchantements d'Espiet et de Maugis en cet endroit diffèrent peu de ce que l'on trouvera plus loin dans le texte commun aux trois mss. (V. 5609-5805)). Il semble difficile de ne pas y voir une interpolation.

2246 C abatu. Je corrige d'après 2265.2268 C sozrent. 2279 C par. 2282 C fez. 2283 C bie. 2290 C Oriens. 2295 C fu. 2297 C atendu.

2362 C decepline (sic). 2382 C averse (sic). 2390 C ocient. 2399 C de grant valor.

2401 C est venu 2404. Une déchirure a laissé : s..... ist par amor. 2405 C ces. 2406 C d.. nain. 2435 C A ice parole, paiens, desroch... 2436 mur cest. 2443 C esrier. 2444 C et d.... 2464 C

ont 2470 C a. — V. 2488, 2491. *Galerne* dans les vers du *Charlemagne* (p. 15) cités par Burguy (I, p. 337) est un vent d'ouest, ce qui est conforme à l'étymologie donnée au Lexique ; ici il désigne le Levant, mais les copistes ont pu confondre Orient et Occident. Quoi qu'il en soit, de ce qu'ici et ailleurs Galerne marque un point de la rose des vents, il ne résulte pas nécessairement qu'il n'ait pu signifier autre chose, être employé comme nom de ville. Nous lisons dans le ms. d'Oxford du *Roland* (v. 662, suiv.):

> Venuz en est a la citet de Galne,
> Li quens Roll, il i ad prise et fraite,
> Puis icel jur en fut cent anz deserte.

Ces vers, dont le premier devait être corrigé pour donner l'assonance nécessaire, ont exercé la sagacité des commentateurs. Il semble qu'il aurait été plus simple d'accepter que le scribe avait omis le signe d'abréviation et de lire *Galerne*, mais ce nom n'est pas ailleurs dans le texte, et l'on a préféré corriger *Valterne* d'après les vers 199 et 1291 : l'on a donc imprimé « dans la cit de Valterne. » Cela fait, l'on a également corrigé le vers 2489, où le ms. d'Oxford donne « Franceis descendent *en la terre deserte* » et l'on a imprimé « *entrel Sebre et Valterne*, ce qui a un caractère de précision très satisfaisant, mais qui fait disparaître toute trace d'un lien entre les vers 664 et 2489. Or l'auteur du *Maugis* connaissait fort bien le *Roland* auquel il doit les personnages de Marsile et de Baligant, il mentionne la blessure de Marsile et le secours que lui apporte Baligant lors de Roncevaux (v. 3197-3198), il emprunte au vieux poème des noms de personnages et de lieux, il réunit ici les noms de *Galerne*, *Luiserne*, *Valterne* (v. 2534): je vois là comme un conseil de maintenir le premier de ces mots au texte du *Roland*, et j'estime qu'il y aurait surtout, pour d'autres raisons que je vais indiquer, avantage à laisser le v. 2489 tel qu'il est.

Luiserne (v. 2491) est la *Lucerna* ou *Luicerna* du Pseudo-Turpin, une des villes que, d'après lui, Charlemagne eut le plus de peine à conquérir, qu'il avait maudites et qui étaient demeurées sans habitants : *Lucerna, Ventosa* ou *Karcesa, Capparra, Adama ;* elle a même l'honneur d'une mention spéciale et d'un miracle... praeter praefatam Lucernam urbem munitissimam quae est in valle viridi et quam capere donec ad ultimum nequivit. Novissime vero venit ad eam, et obsedit eam, et sedit circa eam quatuor mensium spatio, et facta prece Domino et sancto Iacobo muri eius ceciderunt, et *est deserta usque in hodiernum diem.* Quidam enim gurges atri amnis in medio eius surrexit in quo magni pisces nigri habentur. » Que l'au-

teur de la *Chronique* ait lu *Galerne*, ou qu'ayant sous les yeux *ualterne* il ait lu *lucerne*, peu nous importe ; mais la destruction totale d'une ville, l'indication qu'elle est demeurée déserte, (indication que nous retrouvons au v. 2489) lui paraissant, comme tout ce qui a trait à l'Espagne dans le *Roland*, choses éminemment intéressantes, dignes d'être notées et embellies, il y a employé toute son imagination et son érudition. Il n'a pas hésité à transporter dans son pays la guerre d'Aspremont, à supposer qu'à l'exemple de ce qui s'était passé pour Jéricho, il a suffi d'une prière de Charlemagne pour que les murs de Pampelune s'écroulent ; il fera plus pour cette ville que Roland a « *prise et fraite,* » elle deviendra « Luiserne qui siet en un val qui a nom Vauvert » (trad. des *Chroniques de Saint-Denis*), mais ce val est en Suisse [1].

M. Dozy (*Recherches sur l'Hist. et la Litt. de l'Espagne*, t. II[3], p. 385) croit qu'il faut chercher l'emplacement de Luiserne près de Palencia ; il y a réellement, dans le voisinage de cette ville, un grand lac connu sous le nom de Nava et aussi un endroit dépeuplé qui s'appelle Valverde, mais, de l'aveu de M. Dozy, il n'y est resté aucun souvenir du nom de Luiserne. J'estime que le Pseudo-Turpin l'a trouvé dans une des formes de la légende de Pilate. La voici telle que la donne Kornmann : « Quom in reditu ex Latio Alpes Lepontinas transirem, haecce mirabilia vidi et percepi. Est Mons Fractus nomine, ad lacum Lucernensem. Huc, quum Pilatus Romae sese ipsum interfecisset, Romani ejus cadaver in Tyberim projecere, ex quo subita suborta tempestas ac si Tybris omnia inundare et perdere vellet ; ejus cadaver a sacerdotibus in altissimos Helvetiorum montes, in stagnum prædicti montis, bannitum et exorcisatum est, ubi in lacu profundo semper aqua exuberante, dicitur esse, et summa prohibetur pœna, ne quis quidpiam injiciat ob metum et periculum tempestatis suborituraе. » (*De miraculis mortuorum*, p. IV, c. 72). D'autres plaçaient ce *puits de Pilate* à Lausanne ou dans les Pyrénées. Vieille version française : « ..... et l'emportèrent ensevelir à Losanne. Et cil autressi ne peurent soffrir les assaus des dyables, ki tos dis estoient entour le cors, et le pristrent et le jetierent en un puc parfont, tout avironné de grans montaignes, et encore, si com pluiseur racontent, voit on illueques aparoir tres grans ordures et pueurs que li dyable y font, et cil puis si est voisins a une montaigne c'on apiele *Mont-tranchié* et por chou que c'est un des plus haus mons. » Ces citations

[1] Le dernier chapitre du Turpin transforme *Nobles* ou *Noples* (Roland, v. 198, 1778) en *Grenoble* et réédite encore ce miracle des murs qui s'écroulent. Mais cette invention ci n'a eu aucun succès et les textes ont continué à placer Noples en Espagne.

sont tirées d'Ed. Méril, *Poésies popul. latines*, pp. 356, 367-368. Comment Turpin eût-il pu ne pas mettre à profit de si riches données?

M. G. Paris a remarqué que « cette ville changée en lac avec ses habitants métamorphosés en poissons, se retrouve dans les *Mille et une Nuits* (*Histoire du jeune sultan des IlesNoires*). *Hist. poét.*, p. 270, note. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un moine espagnol eût connaissance de cette merveilleuse aventure.

Tout cela n'était que peu de chose. Il fallait expliquer pourquoi Lucerne reste déserte. L'auteur connaissait par l'Ancien Testament (*Genèse*, XIV, XIX) l'histoire des villes célèbres, Sodome, Gomorrhe, Segor, Adama, Seboïm; il imagine donc que Lucerne est demeurée sous le coup de la malédiction de Charlemagne et, pour donner plus de crédit à son invention, il lui adjoint quatre autres villes dont l'une, Ventosa, est peut-être la même que Karcesa (v. mon édition de Turpin, p. 67, note (je ne connaissais alors qu'une partie des éléments du problème), et dont l'autre, Adama, est ainsi transférée bien loin des bords de la mer Morte. Il était encouragé à opérer cette belle combinaison d'éléments hétérogènes parce qu'il expliquait du même coup pourquoi Karcesa ou Ventosa est, elle aussi, restée déserte.[1]

Ce mensonge eut un plein succès, comme beaucoup d'autres du falsificateur de nos légendes épiques. Nous le retrouvons dans les *Enfances Vivien* (dernière laisse, citée dans la préface de la *Chanson des Saisnes*, éd. Fr. Michel), dans *Gui de Bourgogne* (v. *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 268-269) où, au lieu de quatre mois, le siège dure quatre ans, dans le *Viaggio in Espagna* (t. II, p. 89-109), et je regarde comme des variantes du récit de *Gui de Bourgogne* la prise de Toletèle par Hestous dans la *Prise de Pampelune* et l'assaut de Pampelune dans la *Spagna* (v. mes *Recherches*, p. 229-235).

La *Chronique* faisait autorité, et l'auteur du *Maugis* lui doit ce nom de Luiserne comme il lui doit la parenté de Marsile et de Baligant.

2494 C dedenz. Il est difficile de placer trois cents cavaliers dans une citerne. 2505 C esperoa. 2508 C pu lin. 2536. Nous reprenons ici le texte de Peterhouse. C, après l'épisode de Palerme, continue ainsi :

> Maugis vint a Toulete, li vassal adurez,
> A joie le receivent li bon mestre henorez;

[1] Dans la liste des noms de villes les mots *quæ dicitur* après Ventosa me paraissent une glose. La suppression de Karcesa à la fin du chapitre serait due à cette modification du texte. De même *quæ est in valle viridi* après Karcesa devrait être supprimé. Ces altérations du texte sont très anciennes.

Moult i ont despendu avoir et richetez
Et d'aprendre Maugis se sont forment penez
Tant qu'il fu des .vii. ars apris et doctrinez.
Mestre Maugis estoit a Tolete apelez,
Des autres mestres fu, sachiez, le plus senez.

Au fol. suivant de C la colonne B est déchirée de haut en bas, de sorte qu'il reste seulement le premier hémistiche de chaque vers. Texte de M, toujours abrégé :

Que Baiart l'estrangla, ch'est fine verites.
Tant ont par lor jorneez chevauchie et erre
Qu'il vindrent a Touleite qui est bonne chitez.
A joie les rechoivent li bon mestre henoures ;
Tant ont Maugis apris et doctrines,
Mestre Maugis fu a Touleite apeles,
Des autres mestrez fu, sachiez, le plus senes.
D'Espeingne et de Touleite iert Galafre apeles,
.II. fix avoit Galafre le viel canu barbes :
Li ainsne fu Marsire, Baligans li mainsnes.
Marsire ot une fame qui moult ot grant biautes.
Mestre Maugis avoit durement aames,
Ses amours li envoie coiement a cheles.
Chen fu ou mois de Moi, que fet chaut en estes,
Que Galafre tint court, moult i ot grant barnes,
Li amiral se dreiche qui ot le poil melles :
Segnors barons, etc...

Tout cet épisode de Maugis à Tolède est imité du *Mainet*. Le trouvère suppose même que l'amiral de Perse vient attaquer Galafre pour venger la mort de Braimant, ou Braibant, que Charles avait tué quand il était au service du roi de Tolède. (V. 2684, 2704 -2710.) Plus loin il sera parlé d'un haubert que l'empereur avait jadis conquis sur Braimant. Cette légende du séjour de Charlemagne en Espagne est mentionnée dans le Pseudo-Turpin : *quemadmodum Galafrus Admirandus Toletae illum in pueritia exulatum ornavit habitu militari in palacio Toletae et quomodo idem Karolus postea amore ejusdem Galafri occidit in bello Braimantum magnum ac superbum regem Sarracenorum Galafri inimicum* (ch. XX), et a été reproduite dans les *Reali*. De longs fragments du *Mainet* primitif, environ 800 vers, retrouvés en 1874, ont été publiés par M. G. Paris dans la *Romania*, juillet-octobre 1875. Cf. G. Paris, *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 227 s. et Gautier, *Épopées nation.* 2e édit. III, p. 36-40. — Dans notre poème Tolède est la ville savante d'Espagne et Maugis n'y apprend pas seulement l'art des enchantements : mais il y a fait ses études, elle en gardera un mauvais renom

et pour les italiens elle deviendra surtout une école de magie. Pulci n'en parle pas autrement (*Morgante*, XXV, 259).

Questa città di Tolleto solea
Tenere studio di Negromanzia :
Quivi di magica arte si leggea
Pubblicamente e di Piromanzia :
E molti geomanti sempre avea
E sperimenti assai d'Idromanzia
E d'altre false opinion di sciocchi
Come è fatture o spesso batter gli occhi.

A propos de cet endroit du *Maugis* et de la réputation de sorciers qu'avaient les savants de Tolède, M. Nyrop (*Histoire de l'épopée française au moyen âge*, trad. ital. p. 177) renvoie à Dunlop-Liebrecht, *Geschichte der Prosadichtungen*, p. 143, 479, et cite le proverbe français : *Jouer des arts de Tolède*, c'est-à-dire *attraper, tromper* (Le Roy de Lincy, *Le Livre des proverbes français*, I, 298).

La reine, épouse de Marsile, n'est pas nommée dans le *Maugis*, c'est la *Bramimunde* du *Roland*.

2551 P Li menres fu Marsiles, Baligranz li aisnez. Je corrige d'après M et le premier hémistiche de C.— 2556 P répète : li viauz et li barbes C m... M sic. 2559 C Il apele en haut s'est... 2562 P moult C M et. Pour ce songe de Galafre et l'explication de Maugis, v. le songe de Nabuchodonosor au *Livre de Daniel*, ch. II. — 2564 manque à C. 2566 sic C M, P manque une syllabe. 2572 P fine verite M fine poostez. De ces deux leçons on peut induire la correction en supposant que M ait lu *fine* pour *vive*. 2586 sic M, C Touz les autres se turent P Et la noise est remese. 2589 manque à P, C a le second hémistiche : et li chief d'or fondu M Le cors qui est d'argent et le chief d'or fondus. 2590 P ce nespiant M che n'est pas C hémistiche déchiré. 2594 M dont tant i as veüs C dont tant i as veü. 2596 P qui.

2601 P dotez. Le v. manque à M, C ..... te et cremu. 2602 sic M, P trestot li boiz menu C... toz les bois ramu. 2604 manque à M, C . . soit bien maintenu. 2606 P telt. 2610 P cheü C ... lain val d'or molu. Le v. manque à M. 2611 sic C M, P novelle oiee. 2612-2613 C répète aussi *chiere*, M n'a pas le vers. 2614 C ... semble, n'i a celui qui rie P .I. qui mot die. 2615 sic C M, P erraument. 2628 sic M, P Si. 2629 sic C, P fort M riche. 2633 sic C M, P ne s'i atarga mie. 2634 sic C, P s'a la broigne. 2635 C s'a l'enseigne bessie. 2636 sic C M, P Et. 2638 P tote la M la riche C la grant chevalerie. 2641 sic C, P M ne en. 2642 C d'Espaigne. 2645 sic C M, P broigne percies. 2647 sic C M, P dire m'oez. 2648 sic C M, P a plente i ot Sarrazin et Esclez. 2655 manque à C. 2656 placé dans P après 2658, à sa place

dans C. 2658 P bocle C boucler M bougler. 2659 sic C, P a fret et troe. 2660 sic C, P derout et desaffre. 2664 sic C, P n'i pueent plus durer. 2666 sic C M, P ot, cuide. 2668-2669 sic C M, manquent à P. 2670 sic C, P le cri. 2671 sic C, P de la cort li barnez. 2674 P pener, C lor couvint a penser. 2678 sic C, P ensegnes. 2680 sic C, P qui moult fet a loer. 2682 P et le païs gaste C Si aura pris Toleite et tote fait grater. 2684 C Braimant. 2690 C d'Ysope (Éthiopie), le vers manque à M. 2696 C segnor, P Deu M Dieu.

2704-2710 texte de C :

> Que mon cousin estoit Braimant li Esclavon
> Que ci devant ocist li Sarrazin Marcon,
> Tuer le fist Galaffre en mortel traïson
> Et je lor rendrai hui doleros guerredon.

M, du discours d'Escorfaut, a 2695 et 2697.

2714 sic C, P sanz nisune puison. 2715 sic C, P de soie et d'auqueton. 2731 sic C, P lancier. 2735 P porrons. 2738 manque à C M, semble inutile. 2739 sic C, P illis. 2740 sic C M, P le cuer ot. 2741 manque à C M. 2745-2746 l'ordre des seconds hémistiches d'après C M, P a l'inverse. 2748 sic C M, P perche. 2749 sic C M, P ont. 2750 sic C M, P Ja nos eüst la vile mise. 2751 P le mot manque, C gardeor M gueteor. 2753 C M iror. 2755 sic C, P A hautes voiz escrie. 2764 sic M, C .I. de ses dars saisi, vers eus a pris P .I. de ses darz a pris, vers aux a fet. 2765 sic C M, P .I. des pers. 2766 sic C M, P A il si fort lancie. 2769 sic C M, P en tua .IIII. par si fiere vigor. 2770 sic C M, P li bers. Par suite P ajoute un vers inutile : Va ferir le jaiant et par si grant ardor. 2773 C M sel P si. 2774 sic C, P par folor. 2775 C el M u P del. 2776 sic C M, P Del cheval l'abati en l'erbe sanz demor. 2777 sic C, P n'ot de lui relever rien pooir ne valor. 2778 sic C, P le fiert. 2779 sic C M, piez et mains. 2781-2785 sic C manquent à P. M passe 2784. 2789 sic C, P ot, amor. 2790 sic C, P voure. 2796 sic C, P .S. Simeon. 2799 sic C M, P d'armer li fu moult tart.

2803 sic C, P a fier le regart. 2810 manque à C M. 2811-2813 sic C qui intervertit *son mestre, ses mestres*. P La dame le comande a Jhesu qui le gart Et il li ensement que moult lor estoit tart. 2816 sic C, P d'une part. Escopart est une altération d'Achopart ou Acopart que P place à tort quelques vers plus bas. 2820 sic M, P la monte d'un canart C vaillessant .I. solart. 2821 sic C, P sor. 2822 sic C, manque à P M. 2823-2825 texte de C, P a : Quant del cop a failli li paien Acopart, De mautalent et d'ire a pou que il ne part ; Il a leve sa mace, si le mostra en haut. 2829 sic C, P ne faut. 2832 C haubere

P cuiriee. 2834 sic C M, P gabant s'en ault. 2839-2841 sic C, P : Sor la broigne a senestre l'espaule a conseü Que dou charnal en a une piece abatue. 2843 sic C, P De Baiart l'abati desus l'erbe menue. 2844 C Le P Li. 2848 C la P le. 2849 sic C, P trenche come, 2858 sic C, P car bien le vit venue. 2859 sic C, P Por quant amont en l'iaume desus li a. 2867 sic C, P del cors. 2875 P a, C Et proia por Maugis. 2876 *le* pour *la* comme *passim*. 2879 P duera C Il ne durra a lui le glouton soduiant. 2887-2889 manquent à C. 2892 sic C, P a l'espee trenchant 2894 sic C, P tot poissant. 2898 manque à C.

2905 P Et C il. 2914-2916 manquent à C. 2917 sic C, P covint le branc glacier. 2923-2925 sic C, manquent à P. 2926 sic C, P fet, franz nobiles guerrier. 2929-2932 sic C, manquent à P M et sont nécessaires. 2935 sic C M, P que je te voeil proier. C'est un excès de courtoisie. — 2936 sic C, P vient a l'anuitier. 2937 sic M, P anuit mes, C a imes. 2941 sic C, P m'en iroie. 2942 Tu n'i auras garde C Tu n'i auras ja mal. 2943 sic C, P icel .S. 2945 sic C, P S'il se velt contre vos de neant correcier. 2949 sic M, manque à C P. Cf. le combat d'Ogier et de Braihier. Les deux géants se portent le doigt aux dents comme garantie de leur fidélité à leur parole. Dans *Ogier :* Por le miex creire feri son doit au dent. — 2958 sic C, P a sa mace. 2962 sic P. M autre sentier. C n'a pas le vers. 2963 sic C M, P est assis au mengier. 2964 sic C, P barons o lui assez. 2965-2970 C M ont seulement : Quant il vit Escorfaut, sel prist a aresnier : Amis, bien vegniez vous. Est cil la prisonnier ? P a délayé, de là confusion dans le récit et la mauvaise rime *vegniez*. — 2974 P amaig. por amor C amain, por o moi. 2979 P poig C poing, 2981 P Bremant C Galaffre. 2982 sic C. P nos ocit Bremant que nos aviens tant chier. 2984 sic C, P Marsiles. 2985 sic C. P a au lieu de ce vers 3007-3008 qu'il a également à leur place. 2986 sic C, P Car nos nos combatrons demain. 2989 C Escorfroie M Escorfaude. 2990 P bien C M mix. 2996 sic C, P ta, M la. 2999 sic C, P t'en auras.

3004 sic C, P bien. 3009 sic C M, P de gre et volontiers. 3010 sic C, manque à P. 3020 C usor P segnor. 3026-3028 manquent à C, M a : Quer de Maugis quidoient le gentil pongneour Que il se fust rendu a la gent paiennour. 3029 M failli la luour. 3035 sic C, P tot delivre de dolor. 3041 P a C en. 3042 sic C, P retor. 3044 C Et li avoit P Et se li. 3048 sic C M, P Enfreci a Maugis que il forment ama. 3050 P Enfrec au. 3052 sic C, P lor a dit et conta. 3055 sic C, P ou il remaindra la. 3057 sic C, P pas ne combatera. 3059 sic C, P chascuns d'aus se depart. 3060 sic C, P tant que il esclera. 3062 sic C M, P chascuns. 3067 sic C M, P richement fu. 3068 sic C M, P s'arma, pas. 3071, sic C M, P ou. 3076 sic C M, P a lui sacha. 3079 sic C, P

copa. 3082 sic C, P rompi et desserra. 3084 sic C, P toz li cors li moilla. 3085 sic C, P toz li viz li mua. 3092-3094 sic C, P n'a que: Il cort une grant hache, si va Maugis ferir Par desus. 3096 manque à C M. 3097 C moult le fet esragir M moult le fist effraier P s'en fu moult effreïz. 3098 sic C M, P contorner. 3099 sic CM, P Ains grate fort, henir.

3102 sic C, P estre si endormir. 3106 sic C M, P Sailliz est d'autre part. 3107 sic C, M dont le brant fu fourbis, P por le paien ferir. 3110 sic C M, P le feri qui ainz nel volt ferir. 3111 sic C, P rompre li fet par mi. 3113-3114 manquent à C M. 3115 sic C M, P esmarir. 3116 sic C, P marir. 3125 sic C, P ename. 3137 P a ses ongles a. 3139 P tu bien. Texte de C:

> Je te dorrai ma fille et tote m'erite,
> Escorfroie la belle au gent cors honore
> Qui assez est plus noire qu'arrement destrempe,
> S'est plus grande de moi .i. grant pie mesure.
> Encore ai .xii. freres et je sui le mainsne.
> Se tu l'as, tu seras moult bien enparente,
> Ja conter ne porras ne roi ne amire.

M a seulement:

> Je te donrai ma fille Escorfaude au vis cler
> Qui est assez plus noire qu'arrement destrempe,
> S'est plus grande de moi demi pie mesure.

P transforme un simple trait en une caricature triviale. — 3141 sic C, P poez sermoner; M avez sarmonne. 3142 manque à C M. 3143 C conqueste. 3148 sic C, P Et vet ferir. 3165 sic C M, P cruaute. 3168 sic C, P M rosel. 3174 C en P la. 3175 sic C M, P livre. 3180 sic C, P par nos ne sera occiz ne. 3182-3184 Texte de C. P a ceci:

> Marsilion le roi corent emprisone.
> Or en fetes, fet il, a vostre volente.
> Et Maugis respondi : Dit en avez assez.
> Marsiles saut em-piez quant ce ot escote
> Et a trete l'espee au pon d'or noele,
> Escorfaut le jaiant a trestot decope.

3189 sic C, P fu. 3190 C s'en P en. 3191 sic C M, P demore. 3192 sic C M, P Por lor segnor qu'est morz. 3193 sic C M, P se sont. 3194 sic C, M le mainsne P a Baligant l'aisne. 3197 sic C M, P Por ce corrut Marsiles. 3198 C Reincevax M Rainchevax. Dans le *Roland* Baligant est le vieil amiral de Babylone à qui Marsile écrit pour avoir son aide et dont la guerre avec Charlemagne forme la troisième

partie de la Chanson. Le Pseudo-Turpin, trompé par sa mémoire, a fait de Marsile et de Baligant deux frères qui avaient été envoyés en Espagne par l'amiral de Babylone (c. XXI). L'auteur du *Maugis* qui connaissait la Chanson (pour la blessure de Marsile v. *Roland* v. 1903), mais qui ne voulait pas contredire la chronique, concilie ses autorités en acceptant que Marsile et Baligant étaient frères et en supposant que le second a été élu amiral de Perse.

3200 P a fet roi et segnor clamer C M ont fet roi et segnor clame. La répétition de *ont* est due à une faute d'impression, car *Marsilion* est de quatre syllabes. 3202 C dote P de toz M servi et de tout he noure. 3203 sic C M, P esmere. 3206 sic C M, P A Marsiles li rois et plevi et jure. 3207 C Aquilant de Maiogre qui l'avoit deffie P D'Aquilant de Maiogres se croit a aux clame M D'Aquilant de Maiogre qui les a deffie. — Tout ce passage paraît altéré. 3208 sic C, P qui avait mort, mortez. 3212 sic C M, P et si soit 3214 sic C, P Si l'averomes mort, ociz et desfie. 3215 sic C M, P Et quant Maugis. 3222 sic C M, P sont. 3224 sic C M, P se va acheminant. 3226 sic C M, P jornee. 3227 sic C M, P La citez s'estormist. 3237 P se C M si li dist en oiant. 3241 sic C, M et est en Dieu creant P et des armes sachant. 3255 sic C, P si fu filz Ysane qui tant par ert. 3264 sic C M, P et s'armerent a tant. 3266 sic C. P et sa gent. 3269 sic C M, P si refu moult. 3275 sic C M, P contre. 3278 C Jodoal 3279 sic C, manque à P. 3282 sic C, P trenchie. 3292 sic C M, P icele. 3297 si C, P si deploie. M et deploie.

3300 sic C, manque à P. 3302 sic C, P delez. 3308 P n'i sont M ne s'en sunt C si se sont. 3319 sic C M, P Et la roïne. 3320 sic C M, P reprovier. 3328 sic C M, manque à P. 3333 sic C M, manque à P. 3334 sic C M, P Et Espiez ses freres. 3335 sic C, P sanz nul delaiement. 3337 C M cent P bien. 3339 sic C, manque à P, M que la roïne est. 3340 sic C, P Je vos di le avant. 3344 sic C, P del tot a vo talent. 3347 C part P va. 3348-3350 sic C M, manquent à P. 3353 C sa P la. 3360 sic C, P F... 3361 Le vers manque à C M. les deux premiers mots sont effacés dans P. 3374 manque à C M. 3375 sic C, P entra, un paile fist jeter M s'en vont. 3375-3380 sic P M, manquent à C. 3389 C voit P fist M vit. 3391 sic C M, P qu'il avoit. 3392 manque à C M. 3393 sic C, P la a regarder. 3397 sic C, P mes itant, ne.

3400 manque à C M. 3402 C M foi que vous doi porter. 3403 C qui P quiex. 3405 P qui... C qui souef. 3406 C me dist que fiz dus Bue qui est vaillant et ber M Me dist que mon pere est Bues d'Aigremont sus mer. 3410 C pesant P plenier. 3414 sic C, P aorer. 3417 P a fet deables C fet aler. 3424 sic C, P grant chaplison. 3425 sic C, P et endui. 3428 sic C M, P a, chaplison. 3433 manque à C. 3434 sic C M, P confusion. 3435 sic P M, manque à C. 3437-3439 sic C. P a :

tant que nos reveons Nostre mere la gente a la clere façon. 3443 manque à C M. Texte de C pour ce passage :

Sire, trop faites ci longue demoroison.
Roi Brandoine est issu a .v^e^. compaignon,
Nostre ost a asalli entor et environ.
Or tost donc, dist Maugis...

3450 sic C, P parçoivent li encrieme felon. 3451 P tieg. 3452 sic C, P ce dit li rois. 3455 sic C, P. Se li a fet vestir. 3456 C cercle P coife. 3458 C il P Et. 3461 C au lion P a bandon. 3465 à partir de ce vers le texte de P se sépare des deux autres jusqu'au v. 3544. Texte de C dont M diffère à peine :

Maugis vint en l'estor brochant a esperon
Et fiert si le premier baissie le gonfanon
Qu'il li perce l'escu, ne li vaut .i. bouton,
Ne le hauberc desoz plus que .i. auqueton ;
Parmi le cors li met la lance et le panon,
Tant com hante li dure, l'abat mort de l'arçon.
De la lance fresnine volerent li tronçon.
Il a traite Froberge qui li pent au giron,
D'un autre prist la teste par desouz le menton,
Puis escrie : Toleite ! or i ferez, baron.
Si homme le connurent quant oïrent le ton,
Tot entor s'alierent chevalier et baron.
Et Espiet i fiert sanz noise et sans tençon,
Qui il ataint a cop, il l'abat de l'arçon,
Tant en a mort jete, n'est se merveille non.
La peüssiez veoir moult fiere chaploison.
Mes rois Brandoines n'ot de gent se petit non,
Onques as Tolosains n'orent nule foison,
Touz fnrent mors et pris a grant destruition.
Brandoines voit la perte et la confusion,
Moult par en est dolenz et en a grant friçon,
Vers la cite torna, etc.

Ce passage répond aux vers 3464, 3497-3512, 3542-3545 ; à partir de là les deux textes concordent. On voit que les vers relatifs à Maugis sont placés entre deux épisodes en l'honneur d'Espiet. La répétition dans P du passage 3510-3512 qui revient au commencement du texte commun est l'indice d'une interpolation. Les hauts faits d'Espiet paraissaient annoncés au v. 3462, commun aux trois mss., où Ysane prend le soin d'armer le petit chevalier. P a voulu développer cette donnée. Mais il n'a pas remarqué qu'au v. 3511 tous les gens de Valdormant sont morts ou pris et que les faits d'Espiet, qui suivent, supposent le contraire.

3484 P plemiers.

3504-3505 sic C M, manquent à P. 3508 C moult, P si. 3512 sic C, P dampnacion. 3526 vers faux. 3545 C M et est en grant friçon. 3548 C M iert devant et o lui. 3549 C autre, P M d'autre. 3551 C sic, P le chaça. 3552 sic C M, P atagnant. 3554 P M fuite, C fuie, C M faus, P seul. 3555 sic C M, P le voit. 3556 sic C, P il vit le baron, M moult fu liez quant Brandoine ne vit se Maugis non. 3560 sic C, P o moi a abandon. 3567-3570 sic C, P a : les hauberz, fremillon. A ln terre se portent ou vosissent ou non. Plus tost resaillent sus que uuz esmerillon. 3571 C M si grande ne vit hon. 3573 sic C M, P resaillu. 3574 C les espees moluz. 3575-3576 manquent à C M. 3578 C donnerent, P donent. 3579 manque à C M, P en a juz. 3580 C Par desus les aciers. 3581 manque à C M. 3583 C coruz, M. issus. 3584 sic C, P li prez qui fu. 3585. C M Brandoines, P Grandoines. Pour ce second nom qui devint célèbre dans l'épopée italienne, v. *Roland*, v. 1570 et suiv. — P et forment, C M forment fu. 3588 C nue l'espee, M l'espee nue. 3589 sic M, C l'iaume a or batuz, P son elme agu. 3591 sic C, P derompus. 3593 sic C M, P li branz. 3594 sic C, manque à P M. 3595 C la bocle. 3596-3599 manquent à C, M les a, moins 3597 qui est inutile. — 3596 M Seur le destre coste est le branc descendus. 3599 sic M, P qui sont a or batu.

3602 C Par itant fu de mort. 3603 sic C, P sentus. 3604 sic C M, P que il en face. 3606 sic C, P et estrez et de son lin issuz. 3612 sic C, P vertu. 3614 sic C M, P desroi. 3618 C Deu le soverain roi. 3622 sic C, P de fin or. 3623 P.. esanz C taisant. 3625 C le cuir P li Turs. 3628 sic C M, P enfreci en l'erboi. 3629 C M et croi. 3631 sic C, P l'espargne. 3632 sic C, manque à P. 3635 sic C M, P et 3636 P Et C Qui durement li court a l'espee d'acier. 3637-3638 sic C, manquent à P. C imes. 3944 C el poing P ou pon M ou poing. 3645 sic C. P l'atargier. 3646 C M n'ont pas ce vers qui ne rime pas. 3655 sic C, P proisiez (ne rime pas). 3667 sic M, manque à P. C a *ehef, preschier*. 3670 manque à C, mais il est inutile et faux, car P donne *ainz toz les*. 3671 sic C, P delaier, 3672 C Jupiter Tervagan. 3674 sic C, P a lui corcier. 3675 sic C, manque à P. 3677 sic C, P puet. 3678 C. Je te doi des sermons bien l'offrande paier. 3681 Pa C au brun coutel — mais l'autre leçon est possible, car l'épée a deux tranchants. Déjà l'on a vu que celle d'Escorfaux n'avait qu'un tranchant. Cf. v. 3717. — 3695 sic C, P forment afebloie. 3696 manque à C.

3700 P..es. 3702 C de fers et de novel. 3703 sic C, P si come au tens novel. 3704 manque à C. 3706 C et li tent le rouel. 3708 sic C M, P pinisel. 3710 P tant l'ont, C qui si for l'ont lessie grever en

cel prael. 3711 sic C, P trete. 3714 sic C, P n'i volt pas .I. rosel. 3719 manque à C. 3720 sic C, P Del colier abati. 3721 C Et sor la teste P a clavel. 3723 manque à C. 3724 P. cheüst fust, C chaü son cembel. 3727 C qui fist Luciabel. 3728 C garanti. 3732 sic C, manque à P. 3733 P l'odors, C l'ardor. 3735 C Il, P Et. 3736 sic C, P burnoie. 3737 C Quant que il. 3746 P illisible, C tot le cors li trembloie. 3747 C reclaime. 3749 C navre Parmez. 3755. sic C, P li un ne verra que la. 3756 sic C manque à P. 3758 sic C, P durement s'esvertue. 3765 manque à C, P li a descosue. 3773-3775 manquent à C, le premier est faux. 3779 sic C, P .I. derain. 3780 P braz. 3781 C tes, M test, P cuirs. 3782 sic C M, P rainz. 3784 sic C M, P lui le sacha, puis. 3785 sic C M, P Que l'iaume li trencha. — Après ce vers, P répète le v. 3780, et ajoute une variante du vers 3781 : Damedex le gari li pere soverainz. — 3786 sic C M, P Puis. 3788 sic C M, P et mes amis proçainz. 3790 sic C, P Fille Hernaut de Moncler. 3791 C qui ne fu pas vilsins, M qui n'est mie vilains. 3792 C se je t'oci, mes cuers en est gravains. 3795 sic C M, P ton jor. 3797 sic C M, P tel parole. 3799 C cors, P M cuers.

3800 sic C M, P de Moncler le prisie. 3801 sic C, manque à P qui l'avait fondu avec le précédent. 3802 sic C M, P meintes foiz acolntiez. 3803 C M dreciez. 3804 sic C, P je, C amistiez. — Après ce vers, P ajoute : « Et por l'amor as contes que je aim et tien chier » qui exprime moins bien la même idée que 3806 qu'ont C M et que P n'a pas. — 3810 sic M P, C : L'en a mercie, estroit l'a embracie. 3811 C M bone, P grant. 3816 sic C, P ne sont pas atargie. 3820 pris de C. 3826 sic C, P et tost les font apareillier. 3830 C si fu tot detrenchiez, M si fu tout desmembres, P si ot le chief trenchie. 3834 P usent, C aillent, M voisent, C M mestiers, P marchiez. 3838-3839 sic P, manquent à C. 3847-3848 sic C qui a « trossez. » P : li baron ont chargie et torse Et il se furent tuit garni et conrae. 3849 C faez, M faes. 3852 sic C M, P Que se je ai. Cf. v. 3218. — 3855 sic C, manque à P. 3865 sic C, P au cors molle. 3871 P l'en afere. 3874 sic C, P païs. 3881 P il est, C Tant vet le pot a l'iaue que il i est quassez 3884-3885 sic C, P a: Que Maugis ot .I. jor et mengie et disne, Apres ostent les tables, joer en sont ale. 3887 sic C M, P por tant. 3888 C M il vet o la roïne o le cors acesmez. 3890 sic C, P si M depuis. 3894 sic C, P plante. 3895-3896 sic C, manquent à P. 3897 effacé C arestez. 3898 Balaguet ou Balaguez est dans le *Roland*, v. 63, 200, 894, mais le pair de Marsile y est dit Clarin. 3899 C si P il.

3900 P poig. 3902 sic C, P il ot. 3003-3904 sic C, P arestez ; Par les gez s'acopa a .I. arbre ramez. 3909 sic C, P est. 3913 sic C, P

si se sont acolle. 3914 sic C, P paiens. 3925 sic C, P com. 3927 sic C, P a. 3944 P preig, C prent. 3947 sic C, P tenebror. 3966 C M freor, P. peor. 3983 sic C, manque à P. 3989 sic C M, Pamont. 3990 C M chascune, P chasque. 3992 C M esgardee. 3995 C M qui fist noif et rosee. 3997 C vos a si vergondee, M ensongnantee.

4002 sic C, P en soie delivree, M me soie aloiautee. 4003 P la forz en, C aval en, M la aval chele. 4007-4009 sic C, M a le v. 4007. Leçon de P :

Come cele bisse la, et, se j'en sui dampnee,
Si soit arse ma char et a dolor livree ;
Et, s'il avient ainsi qu'en soie delivree,
Sire, soie autresi de cest blame (sic) jetee.
Sire, soviegne vos que sui vostre espousee.
Prenez icest joïse, si rese vos agree.

4015 C mes ne vaut une frise. 4016 sic C qui écrit *biche*. Au lieu de ce vers, P intercale dans cette laisse une suite mal rimée où il place un dialogue de sa façon :

De cornes et de piez fet une tele occise,
De la gent paienor a occiz plus de .xv..
Apres s'en va plus tost que venz ne chace bise,
Canqu'ataint devant lui trestot defroisse et brise.
A maufez le comandent cele gent paienie,
Car onques tele bisse ne virent en lor vie.
« El m'a hurte, dit l'uns, tres enmi la potrine,
Por .I. petit ne m'a la pance depeciee.
A deables voi[s]t elle, je n'en puis penre mie. »
« Et moi, ce dit li autres, jeta barbe sovine.
Je ne le quier james encontrer en ma vie. »
Et la bisse s'en va que ne se targe mie.

La ressemblance fréquente des aventures de Lancelot et de Tristan fait que parfois l'on peut hésiter à indiquer la source exacte où notre trouvère a puisé ; ici il a fondu deux épisodes au moins.

Dans la *Mort d'Artus* (P. Paris, *Rom. de la T. R.*, V, p. 339-344), quand Morgain a averti son frère de l'infidélité de Genièvre, Agravain se charge de surprendre les coupables. Genièvre ayant mandé Lancelot, celui-ci traverse le jardin et rejoint la reine dans sa chambre. D'une fenêtre ouverte sur le verger, Agravain et ses chevaliers l'ont vu entrer. Ils accourent, essaient d'enfoncer la porte de la chambre, mais Lancelot s'élance l'épée à la main, les disperse et rejoint son cousin Bohor. Plus tard, il apprend que la reine doit être brûlée vive : il attaque l'escorte qui la conduisait au supplice, la délivre et l'emmène avec lui au château de la *Joyeuse Garde*. On voit que Sor-

brin de Balesguez joue le rôle d'Agravain, tout en rappelant celui d'Andret à la cour du roi Marc.

C'est seulement dans l'histoire de Tristan que nous retrouvons le subterfuge dont usent ici Maugis et son amante. Le roi Marc, pour vérifier si ses soupçons sont fondés, demande à Tristan de se faire saigner de compagnie avec lui et Iseut, et décide que tous trois coucheront dans une même chambre où un lit sera préparé pour chacun. La nuit venue, Marc répand de la farine entre les lits. Tristan s'en aperçoit et d'un bond franchit l'espace qui le séparait d'Iseut. Dans cet effort, la veine se rouvrit et ainsi le lit fut taché de sang. Le matin, Marc comprend ce qui s'est passé, consulte l'archevêque et lui déclare qu'il faut qu'Iseut soit brûlée vive. L'archevêque répond qu'il est plus sage de faire subir à la dame l'épreuve du Perron Vermeil sous lequel sont placées de saintes reliques. La reine, en y posant la main, sera contrainte à dire la vérité. Puis elle devra prendre le fer rouge qui ne lui fera aucun mal, si elle n'a pas menti. Iseut se soumet, bien qu'étant au fond très inquiète, et raconte tout à Tristan qui lui promet de la sauver. Il se rend dans l'île de Mantufer où était le Perron Vermeil, et se déguise en vieil ermite. Quand Iseut et le roi arrivent, l'ermite s'avance dans la mer et porte la reine à terre entre ses bras L'archevêque explique à Marc que le procédé, de la part d'un saint homme, est excusable. On avance dans la forêt. Près du Perron reparaît Tristan, mais cette fois déguisé en fou. Il fait baiser au roi, à l'archevêque et aux autres une croix qu'il tient à la main, et, quand c'est le tour de la reine, il la prend et l'embrasse, ce que le roi, malgré de nouvelles explications de l'archevêque, trouve encore fort déplacé. Iseut met alors la main sur le Perron et dit : « Je jure sur ces saintes reliques que jamais ne s'est approché de moi homme qui ait usé vilainement de ma personne, excepté vous, roi Marc, le pèlerin qui était au port et ce fou que vous voyez ici. » Le roi n'y croyait guère et il obligea la reine à essayer l'épreuve du fer ardent dont elle se tira aussi heureusemeut que de l'autre. (*Tavola Ritonda*, p. 235-240).

4019 sic C, M li conte et devise, P li conta et devise. 4020. C Et au viel Borias et au Ferrant de Bise, M Rise, P Burran de Pise. Au v. 1900, les maitres de Maugis sont Goliaz, Aufares et Landris. Rise est Reggio située au pied de l'Aspromonte, la *Risa* des romans italiens. — 4025 P manantie, C manantise. 4035 C tost, P tot. 4040 C prest, P pris. 4043 P l'espee, C Froberge. 4050 C sic P de randon. 4056 P est jonciee, C ert jonchee. 4059 C Corfarains, M Escorfans. Le *Roland* a un Corsablis vv. 885, 1235. Dans le cycle d'Artus l'on trouve un Corsabrin jouant un assez triste rôle au *Grand tournois*

de Sorelois. 4060 C M ot le cuer. Malgré l'accord des mss., il est plus qu'étrange que la reine montre de la gaieté en cette circonstance. — 4061 sic P M. Leçon de C :

> A Marsiles a dit : « Sire, de verte sai
> Que Maugis fu ici a ce que trouve ai.
> Vez ci ses ganz par foi qu'ier matin li donnai. »

4063 P M par Mahomet le vrai C par Mahon, jel verrai. 4064 sic P M, manque à C. 4065 sic C M, P ne le croirai. 4066 P a forches 4067 manque à C M. 4089 C Et P Que. 4090 sic C M, P son roit espiet li tent. 4093 sic C, manque à P 4097 sic C, P saillirent. 4098 sic C, P M empressement.

4100 sic P, C Monte derriere moi. Il faut corriger *tries* ici et au vers 4104. *Tres, tries, detres, detries* = *derrière* sont assez usités. *Triers* est une confusion des deux mots résultant peut-être du mauvais emploi ou de la mauvaise lecture d'une abréviation. 4101 sic C, P li cors Dex les cravent. 4104 C M Lors saut deriere lui. 4105 sic M, C Et Baiart s'en torna com foudre qui descent P Baiarz s'en va plus tost que li fodre qui fent. 4119 sic C, P Coment nos le façons ? ne sai conseil neant. 4121 sic C, manque à P. 4124 sic C. P tot canqu'il i apent. 4126 P a. 4135 sic C M, P et fet presentement. 4136 sic C M, P ert en, se lui. Jhesus li. 4138 sic C, P honorablement.

Les aventures de Maugis fuyant de la cour de Marsile, à la suite de la découverte de ses amours avec la reine, ayant perdu tout ce que ses maîtres lui avaient donné, délibérant sur la pauvreté à laquelle il est réduit, obligé de se mettre au service de l'amustant de Milan, me semblent avoir inspiré la partie de la *Spagna* où Roland, après s'être enfui du camp de Charlemagne, se trouve également réduit à une détresse extrême, part pour l'Orient et offre successivement ses services à Machidante et au soudan de la Mecque. L'italien pousse la familiarité jusqu'au grotesque. La faim de Roland, l'avidité avec laquelle il la satisfait, sa querelle avec son hôte à qui il ne peut payer son écot et qu'il assomme d'un coup de poing, tout cela est par trop trivial. Mais c'est précisément dans les diverses branches du Cycle des Fils Aymon que les auteurs italiens trouvaient l'indication de ces développements qu'ils ont traités avec une abondance excessive et sans s'inquiéter de tomber dans le burlesque. Aucun trouvère français n'eût rendu Roland ridicule comme il l'est à l'endroit où il traverse l'armée de Machidante pour lui demander de le prendre à sa solde.

Je dois dire d'ailleurs que l'*Aiol* (que les italiens connaissaient, témoin l'*Aiolfo*) a fourni les éléments les plus comiques du passage de la *Spagna*. On se rappelle comment ses vieilles armes rouillées et

son destrier décharné valent au jeune chevalier les insultes de la populace quand il se rend à la cour du roi. Je reproduis le récit de la *Spagna*, car ce texte est introuvable. M. Nyrop (*Histoire de l'épopée française*, trad. ital. p. 192) mentionne que des scènes semblables se rencontrent dans *Florent et Octavien* (*Hist. litt.*, XXVI, p. 310-11).

Discese in terra il valoroso Conte,
Montò a cavallo, che non si sostiene.
Dunque se ne va per piano e per monte,
Menare adagio il cavallo conviene,
E, se deve passar fiume o acqua o ponte,
E tanto debil che non passa bene,
E tra lui stesso e il cavallo si è punto
Che per morir appresso porto è giunto.

Per l'umido del mar il cavaliere
Aveva ruginose l'arme indosso;
Dimenando si andava sul destriere,
Come che fosse di cavalcar grosso;
E giungendo in quel campo il baciliere,
Ciascun dicea: Vedete, che uomo grosso!
E beffe e straccio ognun di lui faceasi,
E lui tacea, se ben di ciò avvedeasi.

Gli venia per lo campo addimandato
Quello ch' andava cercando, e lui dicea
Come era della Spagna discacciato,
E per tal bisogno soldo lui volea.
Per quanti uomini vuoi esser pagato?
Dicea la gente, ed egli rispondea:
Io vorrei soldo per trenta persone
A cui piacesse la mia condizione.

La gente si prendea di lui solazzo
E tutto il campo par che a lui traesse,
Era stracciato come fusse pazzo,
E lui mostra che non se ne avvedesse.
Nessun v'era sergente nè ragazzo
Che beffe e straccio di lui non facesse,
E, per far di lui maggior diversione,
Lo menorno a Machidante al padiglione.

Machidante n'ayant pas voulu donner à Roland la solde de trente hommes d'armes, le chevalier se dirige vers la ville où il offrira ses services aux adversaires du roi de Perse. Les assiégeants le poursuivent de leurs railleries :

Quei can Saracini miseri e lassi
Li vanno dietro facendo rumore,
A lui gittando chi mazze e chi sassi;
E lui cavalca con grande dolore
Inverso la città con lenti passi,
Tuttavia dicendo fra suo core:
Gia mi vendicarò di queste buffe,
Per quello Dio ch' ogni bene condusse (sic).

Giunse alla porta di quella cittade.
La guardia disse: Chi sei, cavaliere?
Rispose Orlando: Di strane contrade,
E vorrei soldo che mi fa mestiere.
La guardia lo fe intrare senza bade,
E lui cavalca con grande pensiere.
Gli albergator dicean in lor parlare:
Ben ci è da ber, messere, e da mangiare.

Qui averete buonissima provenda
E ciò che bisogna al cavallo ed a voi.
Venite qua che Macon vi difenda,
Che ben servito sarete da noi.
Il Conte non risponde ben ch'intenda
Perchè tal dire troppo non gli annoi,
E doloroso nel suo cuor si chiama
Che non ha dinari e da mangiar brama,

Fra se dicendo: Vuo' far penitenza,
Che, s'io mangio, mi converria pagare.
Non vorrebbono gli osti far credenza
Ed io non ho moneta d'accordare.
Di lasciare il caval non è mia intenza,
L'arme di dosso non voglio impegnare.
Che mal' aggia Carlo Re di Francia
Quando il guanto mi diede nella guancia!

Quand il arrive devant Sansonnet, il lui offre ses services en termes vraiment par trop vulgaires:

Senza danari mi posi in cammino
Ond'io ho patito di molto disagio
Di poco mangiar carne nè ber vino.
Per nome sono chiamato Lionagio,
Soldo vorrei perchè son sì tapino,
Lodar non mi bisogna che affamato
E di mia terra io sono discacciato.

Le Soudan refuse d'accepter le chevalier au nombre de ses soldats;

Sansonnet qui a deviné un vaillant baron dans le faux Lionagio [1] lui fait servir à dîner : Roland se montre ici aussi grand mangeur que Rainouart dans le *Moniage Rainouart*.

Mangiava il Conte per empir suo vaso
Come villano e senza alcun costume ;
Di bere e di mangiar fa tal fracasso
Che la sua bocca pareva un fiume,
A piu vivande avea dato lo scasso
E ancor per fame a pena vide lume.
Guardava suo mangiar quella famiglia
E di ciò ciascuno si maraviglia.

C'est pure parodie, bien que très innocente et sans arrière-pensée, car, aussitôt après, le récit reprend l'allure épique et continue ainsi sans trop de défaillances jusqu'à la fin.

A côté de Machidante, le Malquidant de l'*Entrée de Spagne* (dans le *Roland* l'on a déjà Malquidant ou Malquiant, fils de Malcud) la *Spagna* place un *amustant* aussi redoutable que son prince. Sansonnet parle ainsi de ces deux Sarrasins :

Il Machidante e l'Amostante rio
Superan tutti que' che montan sella.
Qui nella gente mia nissun conosco io
Che contra lui voglia pugnar per ella.

La jeune fille dont il s'agit est cette sœur de Sansonnet que le vieux Machidant veut épouser et dont Roland va se faire le défenseur. L'*amostante* ne peut-il paraître une dernière trace de l'amustant de Milan, puisque dans le récit de la *Spagna* il est absolument inutile ?

4139-4149 C a seulement :

Que le sage le dit en reprovier sovent
Que riches hom tient vil, sachiez, povre parent.

4151 sic C M, P afere et dit et raconte. 4152 sic P M, C recevra. 4156 C el P en. 4165 sic C M, P l'amire. 4172 sic P, le v. manque à C M. 4181 sic C, M Devant P Devant trestoz les autres sor le cheval arme. 4182 C au P a. 4188 C M si P sa. 4192 C Des nes P Del cors.

4202 sic C, P le cuir tronçonne. 4204 C M jou P tor. 4206 C doi P pie. 4212 après ce v. P a : Rez a rez de l'aidoue a contreval raze. 4219 P as ci demore C avez ci aste. 4220 sic C, P volente. 4225 sic C M, P Qu'ensi l'ot. 4227 P a C an bon coutel. 4245 C vos quier si chastier. 4246 sic C, P Quant vos m'eschaperez, james n'aurez mes-

[1] *Liones fil la fée* dans l'*Entrée de Spagne*.

tier. 4249 C sa teste. 4252 sic C. P Q[illegible]. 4253 sic C. P repete : le pas grant et plenier. 4254 sic M. C [illegible] P et [illegible]. 4258 C M [illegible] P [illegible]. 4261 sic C. P le [illegible]. 4262 sic C M. [illegible] a P. 4266 sic C M. P s'enfuirent li [illegible] fier. 4268 C verser P [illegible]. 427. M [illegible] C L'aumaçor a veu sa gent [illegible]. 4272-4273 C n'a que : Maugis li voudra ja la teste [illegible]. 4274 sic C M. P les esperons d'ormier. 4277 sic C M. P [illegible]. 4278 sic C M. P [illegible]. 4280 C entor P forment. 4283-4287 sic C. manquent a P. M a. 4285-4286. — 4285 M [illegible] pesmes et fier. 4288 P M [illegible] C contremont. 4289 C Moult se va dementant. 4290 P M [illegible] C le trait d'arbalestier. 4292 C tant me M tant [illegible] P [illegible]. 429[illegible] sic C M. P laz enz el [illegible]. 4296 sic C M. P [illegible]. 4297 P M Au [illegible] a C Au [illegible]. 4299 C [illegible] s'estoit [illegible].

4301 C M le [illegible] sor l'auferrant [illegible]. 4302 sic C M. P auuf. 4304 sic C. P merveilluse [illegible] veissiez. 4305 C proisier et essatier. 4307 C [illegible] que. 43[illegible]-43[illegible] sic C. P a seulement : Tant que vint a Monbrant ne se volt atarzier. M a : Et Vivien [illegible] sans point de detrier. 4314-4315 manquent a P. M a [illegible]. 4314 sic C. 4315 sic M. C et moult grande [illegible]. 43[illegible] sic C M. P Tant ist chai pasmee qu'ele vit. 4338 C qui me tort a amer M qui vous tourt a honnour. 4339-4344 Texte de C :

> Lors en vont a [illegible]
> Ne sevent qui [illegible]
> Tant qu'a la fin [illegible]
> A Vivien s'acordient [illegible]
> Qu'il est chevalier [illegible]
> Et ele l'a norri et [illegible] par [illegible].
> Qui autre li [illegible] grant [illegible].

Texte de M. toujours fort abrége :

> Lors en vont a consoil li duc et li contour.
> Tant qu'a la fin s'acordent li grant et li menour.
> A Vivien s'acordient que nil s'avont meillour.
> Qui autre li donroit, chen seroit grant dolour.

4345 sic C M, P li conte et li princor. 4347 C li M P lui. 4353 C M qu'il pristrent. 4358 M Et se met C Que se met a la voie et il et si glouton. 4360 sic C M, P Tot a mise la terre. 4361 P et le duc Buef assiet C Li dus B. et sa mere M Le duc Buef et sa mere. 4363 sic C. P assaut a force et a bandon. 4365 P destruit C estroit. 4369 C arde P ardra. 3371 C He Dex ! ele ot tel joie de sa nasquation. 4372 P le. 4373 sic C. M Le duc pleure et sa fame y est en grant friçon P et sozpire et fet grant marison. 4375 C que nus n'en set

reson. 4377 C M sejorne P estoit. 4378 sic C, P des ses plaies, plus est fiers d'un lion. 4379 C M l'amustant. 4382 sic C M, P le destrier aragon. 4385 manque à C M d'où peut-être leur orthographe du vers suivant. 4386 C M Et .I. mien autre frere que de fi le set on. 4388 sic C, P Se il est en sa vie que nos le 4389 P sain mon pere Buevon C Et me doinst trouver sain mon pere le baron. 4390 après ce vers P répète machinalement : A qui je fui emblez par mortel traïson. 4394 sic C M, P n'i fist arestison. 4395 P Prent C Et la lance de fresne a .I. blanc confanon. 4398 C M bon P le.

4400 C M si mua sa reson. 4401 C foi que doi saint Symon. 4403 P M bon destrier C auferrant. 4405 C M Fousifie. Dans *Simon de Pouille*, Folsifie est un messager que l'amiral Jonas envoie aux chrétiens avec le dessein de les faire tomber dans un piège. Fr. Michel, préface du *Charlemagne*, p. XCVI, Gautier, *Ep. nation.*, 2e édit. III, p. 349, note. Plus loin, on trouvera un autre espion, Grafumet, avec qui Fousifie aura maille à partir. Dans *Renaus de Montauban*, l'on rencontre aussi un espion, *Pinaz* (p. 220). Dans *Ogier*, plusieurs espions : v. v. 4877, 7339, 9863.

4410 P se C M si. 4411 P baron C prodon M franc hom. 4415-4416 C les a en un vers : Li dus Bues a sa fille qui sire est d'Aigremon. 4417 sic C, manque à P. 4421 C Que issir ne entrer ne aler n'i P Si qu'essir ne entrer de leanz ne. 4425 P L'emperere C L'emperere a jure. P lisait sans doute : L'empereres en jure. 4427 sic C, P la tor. 4428-4429 leçon de C :

> Conte Hernaut et rois Otes tient ilec en prison,
> Dist qu'il le fera pendre en haut comme larron.

4434 C M sic, P baron. 4435 manque à C M. 4438 sic M. P Por Othon son aioel qui estoit d'Espoliz C Por Hernaut de Moncler et Oton de Polis. 4443 C M la P ça. 4444 M quar C P que. 4446 C o sa grant gent. 4450 sic C M, P vostre plesir. 4452 C M Fousifie. 4454 sic C M, P coment entre en Moncler le fort chastel garnis. 4456 C voisdie M boidie. 4457 M .II. olis C .I. larris 4459 C Sus Baiart trosse. 4460 Après ce vers P ajoute : Desus le somier vair et pomele et griz. 4461 sic C M souplis, P Maugis tot maintenant vesti .I. blanc sozplis (sorplis ?). 4462 sic C, M de Paris P de draz tresliz. 4463 sic C, P chapel de roge a roe M Et capel rouge aussi. 4467 C brais M braidis P massiz. 4468 sic P, manque à C M ; *argroi* est pour *agroi*, distraction de copiste. 4469 C cardonal M cardinal. 4472 C ne soit ja frain guerpis. 4476 C apostoire envoie en cest païs. 4484 C d'Aumarie M de Roussie. 4485 sic C M, P parmi la voie antie. 4486 C nel me celes. 4487 sic C M, P ne vos celerai mie. 4488 sic

C M, P s'est. 4489 C apostoire P chardonnaux. Je corrige d'après le v. 4476. — 4492 C lande enbermie. 4495, 4496 manquent à C, M a : Mi sire vient ichi tout seul sans compaignie. 4496 P mesniee. 4497 sic C M, P par Deu le fil Marie. 4498 sic C M, P et tote sa mesnie. 4499 C vet, o lui grant compaignie M Encontre le legat vont moult grant compaignie.

4500 C Sorbare de Pavie M de soie d'Aumarie. Desier de Pavie ou le roi Didier est assez connu. Sorbare, qui n'a rien à faire ici, est un nom de musulman que nous avons rencontré déjà. 4502 P assaut C asout M assoult. 4503 sic C, P l'enclina. 4508 B Que Fouisfie dist qui moult set de boisdie. 4510 C M Par vos i sont li lierre M lerre. 4511 sic P M, M Mi sire C Mes sires l'apostoire en a novele oïe. 4513 sic C M, manque à P. 4514, 4515 manquent à C M. Cependant ils sont importants, car ils ont fourni à l'auteur du *Rinaldo* une donnée dont il a tiré parti, beaucoup trop longuement d'ailleurs. 4516, 4517 C M les ont en un vers : Sire liegaz, dist Charles, se Dex me beneïe. 4517 P Car le foi que doi. 4518 sic C M, P Quens Hernaus comença la premiere estotie. 4519 C Qu'il. 4520 C vaillement. 4522 sic C, P si l'aurai tote prise. 4523 sic C, P reproduit du v. 4513 qu'il avait passé : Et sa terre gastee et arse et escilliee. 4527 C ainz demain la Complie. 4529. C cardonel M cardinal. 4530 C Vos demorrez o moi, moult m'en sera voir bel M Vous en vendrez o moi, moult par me sera bel. 4533 C la noise et le revel M la noise et le cembel. 4536 C M esgarda, ruissel. 4538 C dont d'or sont. 4539 sic C, P abessa le poncel. 4542 C lioncel P arondel. 4543 sic C M, Pa l'entrer. 4545 sic C M, M si i ot maint oisel P Poisson frez et sale et vin froit et novel. 4546 manque à C M. 4547 C et Salmon et Houel P et Rottolz (abréviation de *Rotolanz*) et Hoel M Dunaymez, Salemon et Hoel. 4548 P boschel C Qui de Baviere vienent par .i. felon boschel. 4552 C randonner P cheminer M amener. 4562 sic P, M vers l'ost. Le v. manque à C. 4564 C M A .ii. barons. 4565 sic C M, P no baron le virent. 4569 P saignier C frotter. 4570 C ester P entrer M aler.

4614 manque à C M. 4616 sic C M. P Avenus vos sui a Charle paier et acorder. 4618 sic C M, P apeller. 4619 sic C M, P fet ceanz entrer. 4620 sic C, P avons, em-poons. 4624 sic C, P ne se pot sozlever. 4627 sic C, P Onques, son. 4629 C qu'Amaugis M que Maugis. 4636 C fort larron, Carfanaon. 4638 sic C, P moult preudon. 4641 P le foi. 4644 C foloison P marison, P ajoute : Et si fet grant folie, jurer le vos puet on. — 4648 C M Sanson, P Naimon (qui est prisonnier à Moncler). 4660 sic C M, P fu grande. 4667 C La horz delez ces listes .i. poi nos combatons P La de deforz, desfendons. 4669 sic C, manque à P M. 4672 P auferrons. 4676 C Otes de Polise .i. roi de grant renon. 4677 C bessiez les confanon. 4680 C vet bessant, des-

teurt M va bessier, destort le gonfanon P tint bessiee, destorz. 4683 C es escuz au P irie come. 4689 C. M les sengles environ P ceingles et ceinglison. 4690 sic C M, P De Broiefort chaï. 4691 C M cheü P volez. 4693 C en nostre loi.

4703 sic C M, P de la Charle meson. 4704 sic C M, P plus grant. 4706 C li auferranz destrier. 4707 manque à C M. 4709 C le virent. 4710 manque à C M. 4711 C commencier. 4712 manque à C M. 4713 sic C P, M maint mort veïssiez el. 4715, 4716 : C n'a que : Maint hauberc veïssiez et maint escu percier. 4717 sic C, P veïssiez. 4726 M Sunt li .IIIIe. mors ou navre C En sunt li. IIII. mort et navre P Ot il .IIII.XX. morz et occiz. 4728 Tout cet épisode de Gilemer dans le marais a été suggéré par les plaisanteries que Renaud de Montauban décoche à Ogier quand celui-ci a dû repasser la rivière (éd. Michelant, p. 207) :

> Ogier, ce dist Renaus, estes vos pescheor?
> Se tu as pris anguiles u troites u saumon,
> Fai m'ent tel compaignie, com doit faire frans hom.

4729 sic C M, P Sont mis, grant et fort plenier. 4735 sic C M, P A sa voiz qu'il ot clere. 4736 sic C M, P pou, prisier. 4737 P M vostre, C voz C M n'i a nul recovrier P n'en a ja .I. entier. 4738 P l'entent C l'oï M Quant Charlemaignes l'ot. 4739 C Monparlier. 4740 C estraindre et rooillier. 4741 C estraindre les denz. 4743 C Challes. 4745 C qui fist a lions mire. 4746, 4747, en un vers dans C : Que il fera Maugis par tens boillir en cire. 4749 sic C M, manque à P, C frans chevaliers nobire. 4750 P tost C M tout, prest (ce mot manque à P), C M mon. 4751 sic C M, P Si que il. 4752 manque à C M. 4753, 4754 C M ont un vers : Lors s'armerent Franceis communement a tire M communalment, 4759 sic C M, P ferranz. 4763 C M riche P roi des rois. 4764 sic C M, P ferirent en l'estor. 4767 sic P M. C : O .XV. chevaliers, toz sont de grant boufois. 4768 sic C M, P les destriers espanoiz. 4772 P ja mes C ja mar C .I. pouiois. 4774 C qui i ost fere adois, 4776 C o de ses compaignons (ce qni justifie la leçon de P M au v. 4767). 4780 sic C, P enfreci au menton. 4783 C .I. gas M .I. gap. 4785 M. saumons C vairons. 4788 C Et Kl. et François et toz ses P Et K. et si François et tot. 4791 C deseriter. 4792 C faus. 4795 C Entrement que ramponne M ramposne, 4796 sic C M, P Et l'Escoz. 4799 C ne si bon.

4800 C devaler .I. pendant. 4803 sic C M, P errant. 4805 C M .S. Amant. 4808 C Ne demorra il mie, mal nos iert convenant. 4809 sic P M, manque à C. 4811 P M ont C a sonne C si s'en vont a itant M si s'en vont maintenant. 4812 sic C M., P tost et isnellement. 4813 sic C M, P le pont vont sozlevant. 4817 C M rendon P donrons.

[illegible] 4871 C [illegible] l'An-[illegible] M [illegible] de [illegible] et [illegible] de-[illegible] par [illegible] comme [illegible] [illegible] et [illegible] de [illegible] et [illegible] diver-[illegible] de la geste [illegible] exemple [illegible] de [illegible] — 4921 C M [illegible] P [illegible] 4922 sic C M [illegible] 4930 sic C M. P [illegible] chevaus [illegible] sic C P [illegible] sic C M. P [illegible] 4939 C [illegible] sic C M P [illegible] 4942 M appa-[illegible] P [illegible] M [illegible] 4944 sic C P [illegible] 4946 sic C P [illegible] 4948 sic C, manque à P. [illegible] P [illegible] 4957 sic C, man-que à P. [illegible] sic P M. C [illegible] C M le cuer. [illegible] C M [illegible] M [illegible] C En le remûret a [illegible] C [illegible] P [illegible] de [illegible] C Par icelui [illegible] 4875 C Ce-[illegible] sic C. P [illegible] sic C. P [illegible] de Mon-[illegible] sic C. P [illegible] 4882 C Richement se def-[illegible] 4884 M [illegible] C one si [illegible] — P [illegible] *fer* [illegible] — 4885 P Que li jorz [illegible] C Que [illegible] M Le jorz va declinant. 4887 sic C. P A [illegible] 4888 C La nuit [illegible] P [illegible] venue obscure — *Répétition du verbe* [illegible] ne sauraient être le fait de l'auteur. — — 4892 C D'ester le bel marcis il et si compai-gnon M D'ester les [illegible] — ici M donne clairement la forme de transition entre C et P. On pourrait répéter cette remarque en une foule d'endroits.

4900 sic C, manque à P et M. 4903 C amasse. 4904 sic C M, P el donjon. 4906 sic C M. P jetent et mistrent. 4907 sic C M, P ont jete de prison. 4912 sic C. P en alerent. 4916 C M a la clere façon. 4918 C del M du P et. 4919 sic C M. P ravons. 4922 sic C, manque à P, M Mes ne le doutent mie vaillant .I. esperon. 4923 C Moncler P son cler C trouva on. — Ce vers et les 4 suivants manquent à M. — 4926 C sonne P chante. 4929 sic C M, P descent au perron M vint. 4930 C Passe l'out par cointance. 4931 C le duc Milon. 4933 sic C, P ou tenoit. 4934 C qu'il alout repaissant P Et l'aloit. 4940 manque à C M. 4941 sic C M, P entor et environ. 4942 C de Monbrant, Vivien il a non M Vivien de Monbranc l'apele on. 4949 sic C M, P garison. 4950 C poisson P puison. 4951 après ce vers P répète le v. 4949. —

4954 M quievre C chienne. 4959 manque à C M, d'ailleurs il exprime un blâme très injuste. — 4960 sic C M, P baron. 4962 C Charle de Monloon M de Monlaon P l'empereor Charlon. 4963 C savoir P veoir M veïr. 4964 manqne à C M. 4965 sic C, P le vos prions. 4966 sic C, P veoir le roi Charlon. 4967 sic C, P Que Franc ne vos perçoivent. 4970 sic C, M d'ileuc, manque à P. — Le déguisement de Maugis en *paumier* (pèlerin), le tour qu'il joue à l'empereur, sont une imitation, mais très abrégée, du passage si connu du *Renaud de Montauban*, p. 250-257; je ne puis que renvoyer à ce sujet à une note de mes *Recherches*, p. 116. — 4975 sic C, P atorne. 4976 C esmusee P enfume. 4977 C bien ot. 4979 sic C M, P menuement troe. 4983 sic C, P tant l'eüst esgarde. 4984 sic C, P ne eüst avise. 4985 sic C, P quant si fu atorne. 4986 sic C, P esgarde. 4987 C Nel pooit pas tenir. 4988 C entre eus laiens M entre eus ris, joue et gabe P li autre trestot. 4991 C Aura il, d'estre a vent M aura si, d'estre au vent P avera, que ne soit. 4992 sic M, manque à C P. 4996 C M s'est Maugis devalez. 4997-4999 C:

> Tant avironne l'ost et en lonc et en le
> Que au tref Charle en vint, ne s'i est demore.

M a seulement : Tant avironne l'ost qu'il est outre passe.

5003 C duc Oton, duc Ostone M Puis a dit a Oton et o duc Otoe. 5004 C Ves ilec .I. paumier, moult a le cors use M Ves ileuc .I. paumier, moult a son cors lasse P Veez la .I. paumier qui semble bien lasse. 5005 sic C, P Le cors a et le viz moult durement halle. 5006 sic C M, P chiere que il a moult pene. 5007 sic C M, P emperere honere. 5008 sic C, P li fetes le roi de maïste. 5010 P riche C hauz M haus. Texte de M

> Itiex menuez gens aront la majeste.
> Nous, haus hommez, povon moult estre espuante
> Qui tuon les vilains qui gaaignent le ble.

Cette leçon est plus énergique que celle de P C, mais ne pouvait guère être tolérée dans une chanson faite pour les châtelains et leurs hommes d'armes.

Dans tout ce passage on a déjà l'expression du sentiment qu'exprime La Bruyère quand il appelle l'attention sur ces paysans qui méritent « de ne pas manquer du pain qu'ils ont semé. » Déjà au v. 4126 Espiet a dit : « Tolons as riches homes, donons a povre gent. » M. Rajna, au sujet de la sympathie dont est entouré le larron Maugis, rappelle que l'auteur du *Renaud*, « un peu socialiste », a le soin de nous avertir que Maugis n'enleva jamais rien aux pauvres.

Mes onques a vilain n'embla un oef pelé...
Mes ainc n'embla vilain vaillant un esperon.

(*Orig. d. Epop. Franc.*, p. 435.)

D'ailleurs les Fils Aymon à cet égard ne diffèrent pas de leur cousin et, pour cette raison, sont restés populaires.

5011 C sus chaitis. 5014 sic M, C Issi comme andui ont issi, P Entre tant com il ont si entr' aux. 5015 C devant eus au bordon apoie M devant Charle au bourdon apuie. 5017 M Trinite C majeste. 5018 P M le fort roi C qui est roi. 5021 C M moult me sui longuement. 5022 sic M, P et de .S. honere C et de saint anore. 5023 C le bon lieu ordene M le bon lieu henoure. 5024 sic C, P Si fui en Jerusalem le. 5026 P or C ort. 5029 manque à C; M passe de 5023 à 5040. — 5031 C tochiez, Maugis leve P torchie. 5034 sic C, P Et trait C encouple. 5036 sic C, P Que tot en ai. 5041 C Que bien a .iiii. jors M Que il a bien .iiii. ans. 5042 P assez en a averez, C M volentiers et de gre. 5046 sic C M, P larde. 5047 sic C M, P del cotel acere. 5048 sic C M, P por Deu de maïste. 5049 sic P M, C s'est haste. M passe d'ici au v. 5062. — 5050 C Bons hons, ce dit li rois, bon fust il atorne. C passe 5 vers jusqu'à : Que mestier aviez d'estre desjeüne. — 5059 sic C, P le roi de maïste. 5060 manque à C. 5062 C M mengie et beü. 5066, 5067 sic C M, P Atant ist des herberges, s'est achemine, A l'issue de l'ost. C Ostone M Otoe. 5069 sic C M, P ou il avoit. 5070 C Hernaut au poil mesle M melle. 5071 sic C M, P Cil conoistra. 5077 C M feutre. 5079 sic C M, P Se nel remaine arrier P M engane C enchante. 5081 C Et plus de mal engin que hon P c'ome M Et plus de mal assez que hons qui soit. 5082 C en enfance. 5083 C or est il en balance M il est en la. 5084 C malestance M mesqueanche. 5088 C Godebuef M Goudebuef. 5090 C M les P le. 5091 P la clavine C M l'esclavine. 5093-5094 C M un vers : Vos revendrez a Charle a la fiere puissance — Ariere vendrez a Kall. a la fiere puissanche. 5095 sic C M, P Bien sai tu es Maugis, fere en voeil demostrance. 5097 C et de l'art d'ingromance. 5098 C guile. 5099 C ne sot nului.

5100 sic C, P répète : par ta grant sorcuidance. 5104 sic C, manque à P M. 5106 C dont il en soit parlance. 5108 P Se C M Si P soig C n'a soing de ta bobance M n'ai cure de bobance. 5110 C ne n'ai pas sa semblance M ne pas n'ai sa semblanche (mais alors comment dit-il qu'il ne le connaît pas ?) — 5113 C Jhesu m'en ferai droit ou je ai ma fiance. 5115 sic C M, manque à P, M en haut. 5116 Après ce vers P a :

Puis escrie : Monjoie ! por fere lui oir,
Maugis, bien vos conoiz, rien n'i volt li tapir.

5118 sic C, P tapir. 5119 sic C, P baillir. 5124 sic C, M queurent P cuident. 5128-5132 Ce petit dialogue manque à C. M a :

> Il li a dit : Vassal, ne me feitez ledir,
> Ne sai qui est Maugis, ains ne le poi veïr.
> Si es, fet le glouton, n'i a mestier couvrir.
> Quant Maugis l'a oï, d'ire prist a fremir,
> Il lieve le bourdon.....

5136 C M de la teste saillir. 5137 C contreval la face. 5140 P esmarir C esmaïr M que marrir. 5141 sic C M, P estormir. 5148 sic C, P fremir. 5155 C L'emperere le voit. 5157-5160 manquent à C M. 5161 C Sire, fait il, Maugis. 5166 sic C M, P moult male ovraigne. 5168 C lerre P (le mot manque) C hors en la montaigne P en cele plagne. 5169 C Maugis amaine M et Maugis c'on amaine P et Maugis le chatagne. 5171 sic C, P dolente. 5172 C M mauvese P dolente. 5173 C ta mere. 5178-5180 manquent à C (M de toute la laisse a 5170, 5172-5174). 5186 C faitis. 5189 C M fer P plonc. 5190 sic C M, P li ont el col mis. 5191 sic C M, manque à P. 5193 C plus destrainz et issi contredis. 5195-5199 Texte de C :

> Ce est Sanses de Borges et li quens d'Aufelis
> Et Grafuneit l'espie qui o lui s'estoit pris,
> Espie iert Charlon, si l'a reson mis :
> Alez en [a] Moncler.....

5196 manque à C. 5198 P se.

5201 sic C M, P le duel. 5203 C por voir, M pour l'amour saint Denis. 5204 C M tant, P si. 5205 si C M, P s'atapine. 5207 sic C, P bleciee. 5210 sic C M, P get. 5211 sic C M, P Avoit lors encontre le vassal. 5215 sic C, P et l'estre et le covine. 5220 sic C M, P blesmie. 5222-5224 sic P M, C a un vers : Folsifie respont : Nel lerai ne te die. 5223 sic M, manque à C P. 5224 sic M, P Or enten vers moi. 5228 C d'els tote, M d'eus toute, P del conte. 5229 C por avoir garantie, M ariere a garantie. 5231 C M roberie. 5232-5233 manquent à C M. 5234 C de moult grant baronnie, M de la grant baronnie. 5235 sic C M, P dit Grafumez. 5236 sic M, C nel lerai nel te die, P te celerai mie. 5238 P Jhesus maleïc, C le cors Dieu maldie, M le corps Dieu maudie. 5245 sic C M, P Amis, ce dit li mes. 5246 sic C M, P si. 5247-5248 manquent à C M. 5250 sic C M, P a sa voie acoillie. 5251 C Lez, P M Vers. 5252 sic C M, P Ainz s'est tapiz .I. pou. 5253 sic C M, P d'autre partie. 5267 sic C, P pres de. 5269 Après ce vers, P a celui-ci qui ne rime pas: Que les draz li perça par desoz l'auqueton. 5270 sic C M, P Cil est guenchiz. 5272 C M sache, P trait. 5274 sic C M, P Que, de. 5281 C le maine, P li

nostre, M Moult en estoit marris Charles l'empereor. 5282 sic C, P ot, demene, M ont, mene maint. 5286 sic C M, P la forcor. 5287 sic C M, P se. 5288 sic C, M chi ai fait, P trop ai fait ceanz or. 5290 C sa fille (*erreur*). 5292 sic C M, P Jhesus li soit aidor. 5297 sic C M, P et. 5298 sic C M, P passe.

5300 sic C M, P ne. 5301 sic C M, P il. 5302 C il n'ont, P n'i ot. 5303 C ont, P ot. 5308 sic C, P feist nombror. 5313 C aïe. 5314 sic C M, P Et tant i ot paien entor et environ. 5315 C poist, M peüst, P porroit. 5316 sic C, P Et chascun jor. 5317 sic C M, P chevaucha qui pas. 5321 P ot. 5324 sic C M, P baillie les ont. 5325 C en l'ost sont, M assez ont. 5326 C a prises, M a pris. 5328 C aumacor, M amachour, P amiral. 5332 sic C, P d'Aigremont. 5333 sic C M, P pas, C forment sont afoiblit, M durement sont afflit, P de dolor. 5334 sic C M, P Lessons. 5336 sic C M, P rendera. 5337 sic C, P ne. 5342 C la posterne ombrage, M par la porte a ombrage. 5343 sic C M, P a petit. 5354 sic C, P tot son eage. 5359 sic C, P Damedex mal li face. 5360 sic C, M vivre a honte. Le vers manque à P. 5363 sic C, P faillage. 5368 M vallez. 5370 P Natuel. 5372 Renier de Valtamise est donné ici par les trois manuscrits. Il est mis au nombre des fils de Doon de Mayence dans le *Gaufrey*, v. 4440, 4698, bien que pas plus dans ce roman que dans le *Maugis* son nom ne figure à la généalogie. Voir, à ce sujet, mes *Recherches*, p. 81-83. Partout dans les mss., il faut lire *Val* ou *Vau-tamise* et non *Vantamise*. 5374 sic C, P secorre. 5376 sic C M, P De, dont nos tant i avons. 5377 sic C M, manque à P. 5379 sic C M, P alez demain. 5383 C geudon, P baron. 5387 C Corfrarin, M Corfraïn. 5391 C Corfarin, M Corfaïn.

5421-5422 manquent à C, sont à P M. 5422 sic M, P. nargent. 5425 sic M, C en rest mon esciant, P abat menuement. 5430 C M Dus Bues nos assailli a, P Li duz Bues s'en issi. 5431 sic C M, P l'entendi. 5435 sic C, P fuiant. 5437 sic C M, P ilec. 5442 sic C M, P tost et isnellement. 5444 sic C, M prendront, P penra ja vengement. 5445 C M aprochier. 5446 sic C M, P ne prise hom. 5447 sic C M, P Puis, tint. 5448 sic C M, P Que li duz d'Aigremont le feri tot premier. 5455 C Sus le col del cheval prist l'espee a glacier, P Li cops est descenduz sor le col dou destrier. 5458 sic C, P sanz point de l'atargier. 5459-5460 Texte de C M, C sus dist il, M Buef, dit il. 5461-5462 Texte de C, manquent à M. Pour ces quatre vers, P a les suivants: Et empoigne le brant, n'ot en lui c'aïrier Et est alez ayant, le brant prist a haucier. 5464 sic C M, P trenchie duz Bues est trebuchiez. 5465 manque à C M, c'est une répétition de 5458. 5468 manque à C M. 5471 sic C, P emprist. 5474 manque à C M. 5475 sic C, P contreval le. 5482 sic C, P l'ont, voeille ou non, a la

terre plessie. 5483 sic C, P releva, est fel. 5484 C les, P le. 5486 ic C, P : De loing li traient fort et li lancent espiez. 5487 sic C, P plaier. 5489 sic C M, P cuivert. 5491 sic C M, P l'oï. 5492 sic C, P ot ire Vivien l'avresier. 5495 C a fet sonner .i. cor et gresloier, M a fet sonner .i. gresle menuier. 5499 sic C, manque à P M.

5500 sic C, manque à P M. 5505 sic C, P tote. 5506 sic C, manque à P M. 5516 M d'autre Martin pleidier. 5530 sic C M alai Maugis lessant. 5531 sic M, C le, P o le grenon ferrant. 5532 sic C, M qui a le poil ferrant P vostre aioel le vaillant. 5534 sic C, P a Charles ost moult grant. 5535 sic C, P issir forz nes li oisel volant. 5539 sic C M, P raemant. 5540 sic M, C atendant P sanz point d'arestement. 5541 sic C M, P tost et isnellement. 5542 sic C M, P moult petitet. 5543 C M qu'il P que. 5544 C M les P se. 5546 sic C M, P o le cors avenant. 5547 C reperant P abitant. 5548, 5549 manquent à M (interpolation). 5550 sic C M, P Quant. 5559 C qui sera resbaudant. 5563 sic C M, P en veïssiez plus de .xxx. lever. 5575 C M s'en P que. 5576 sic C M, P cheminer. 5579 sic C M, P bien vodroit conter. 5580 sic C M, P apertement. 5581 sic C, P d'enchantemenz et d'engin por rober. 5584 C M Des que P Jusques. 5585 sic C M, P Ainçoiz que, le roi irer. 5586 sic C M, P coment. 5588 sic C M (M le ber) P La ou se seoit Charles sor i. drap d'otremer. 5590 sic M, C Encor i ert P Encorres iert. 5591 M lesir C lieus de lui. 5592 C truevent P livrent. 5593 C et au vespre quant il doit avesprer. 5595 sic C, P répète *maumener*. 5599 C se P li.

5603 sic C, P escoter. 5609 et suiv. L'épisode de Maugis et d'Espiet enchantant les barons et le roi est une imitation de l'endroit du *Renaud de Montauban* où Maugis, prisonnier, après avoir endormi Charlemagne et ses pairs, se dégage de ses liens et part en emportant la couronne royale et les épées de Charles, de Roland, d'Ogier, d'Olivier et de Turpin (p. 295 et suiv.). Le passage de *Maugis* amplifie cette donnée et y ajoute surtout le rôle d'Espiet, dont l'intervention ici est d'ailleurs une imitation de l'endroit du *Renaud* où Maugis, déguisé en paumier, se risque dans le camp du roi pour s'informer du sort de Richard qui a été fait prisonnier (p. 250 et suiv.).

Dans tout notre roman, Espiet est à l'égard de Maugis ce que celui-ci est pour Renaud et ses frères dans les *Fils Aymon*, un ami et un auxiliaire fidèle ; mais, bien qu'il endosse à l'occasion la cuirasse de chevalier, qu'il sache rompre une lance aussi bien que tout autre, c'est avant tout un « follet, » un nain du pays de féerie. Neveu d'Oriande, il a tous les talents, sait parler tous les langages, et, après avoir servi Maugis, il reprendrait sans doute son existence vagabonde, mais l'auteur ne veut pas qu'il survive et paraisse dans

d'autres poèmes : Bayard, dans un accès de fureur, le tue à la fin du récit. D'ailleurs comment, s'il eût vécu, le compagnon de Maugis ne lui aurait-il pas continué son aide dans la suite des événements qui sont la matière du *Renaud* et de ses suites? Il s'évanouit, de même que dans Pulci le géant Morgante, allié fidèle de Roland, meurt d'une piqûre de crabe, parce que la tradition ne lui permettait pas de suivre son ami à Roncevaux.

Espiet est beau en souvenir d'Auberon, car celui-ci également

> Si n'a de grant que .II. pies mesures ;
> Mais tout a certes est moult grant sa biautes,
> Car plus est biaus que solaus en estes.
>
> (*Huon de Bordeaux*, v. 3155, s.)

Quand Auberon raconte à Huon comment une fée, après l'avoir condamné à ne pas grandir, lui accorda, par compensation, le don de beauté, il dit de lui-même (v. 3512) :

> Autant sui biaus com solaus en este.

Il en dit autant à Charlemagne (v. 10400). — Le nain chevalier du *Lancelot du Lac* est laid.

Au commencement du *Maugis* (v. 534, suiv.) Espiet est présenté d'une manière plutôt défavorable : espion, larron, sachant plus d'enchantements que » Simon Mage, Basin ou Mabon », il ne mérite pas grande sympathie. Mais, peu à peu, son attachement pour Maugis, sa bonne humeur, effacent le souvenir de ces premiers traits empruntés à la banalité d'autres types, et l'on ne remarque plus ce talent de coureur qui le fait l'émule de Galopin, de Picolet, de Maubrun (v. Rajna, *Or. d. Epop. franc.*, p. 432-433). Ce n'est qu'en relisant Boiardo et en y admirant les tours de l'incomparable Brunel que l'on comprend qu'il y avait un meilleur parti à tirer des dons d'Espiet.

L'auteur invente peu. La conversation d'Espiet avec Charlemagne rappelle en bien des points le passage de *Huon de Bordeaux* où le chevalier, tombé dans le dénuement, pour n'avoir pas respecté les ordres d'Auberon, rencontre Instrument le Jongleur et va offrir ses services à Yvorin. Parmi les talents dont Espiet se vante, plusieurs sont empruntés à Instrument et à Huon, à l'un ceux de ménestrel, à l'autre ceux d'élever l'épervier et de se faire aimer des belles dames (*Huon de Bordeaux*, v. 7214 s., 7401 s.). Merlin, de son côté, s'est vanté à Viviane de posséder de grands secrets. Le premier jeu d'Espiet est une reproduction de celui par lequel Merlin essaie d'abord de satisfaire la curiosité de la jeune fille : « Merlin se tire un peu à l'écart, fait un cercle, revient à Viviane et se rassied sur le bord de la fontaine. L'instant d'après, la demoiselle regarde et voit sortir de

la forêt de Briosque dames et chevaliers, écuyers et pucelles, se tenant main à main et faisant la plus belle fête du monde. Puis jongleurs et jongleuses se rangent autour de la ligne que Merlin a tracée, et commencent à jouer du tambour et d'autres instruments. Les danses s'ébranlent et les caroles, plus belles et plus gracieuses qu'on ne saurait dire. » (P. Paris, *Rom. d. l. T. R.* II, p. 177.)

Le second jeu d'Espiet est d'un tout autre caractère: des serpents lancent des flammes et épouvantent les assistants. Plus loin, Maugis y aura recours dans sa lutte avec l'enchanteur Noiron. Dans le *Gaufrey*, Malabron, autre follet, l'emploie pour mettre en déroute les dix géants qui ont enchaîné son fils Robastre. Maugis, pour accomplir ses plus surprenants prodiges, se bornait à prononcer un *charme*, une formule magique. Espiet a recours aux procédés classiques de l'art. Il trace un cercle comme Merlin, pose un chapeau sur le sol et frappe dessus avec une baguette comme tout enchanteur bien appris. De tout cela il ne reste aujourd'hui que le gobelet et la baguette des escamoteurs. Mais il faut savoir gré à notre auteur de n'avoir pas songé au *grimoire* que Maugis, Angélique et d'autres des romans italiens, consultent trop souvent. Il n'a pas fait de Maugis et d'Espiet deux sorciers, se rappelant sans doute que le grimoire est, d'après Turpin, un livre maudit, « exsecratus ». (c. XXXI, *De septem artibus quas Karolus depingi fecit in palatio suo.*)

J'ai réservé jusqu'ici d'examiner si l'épisode des aventures de Maugis, Baudri et Espiet à Palerme est une interpolation. On voit que les jeux d'Espiet devant l'amiral sont une imitation de ceux que Charlemagne admire si naïvement. L'auteur se trahit lui-même au vers 2128 « il avoit bien .c. anz, *ce raconte l'autor* », ce qui implique l'existence d'un roman plus ancien. Le déguisement de Maugis en espion répète son déguisement en *paumier*. Maugis dans la *chartre parfonde* est dans la situation où le ms. 766 et celui de Venise placent Aiart, Guichart et Richart au commencement du Renaud, ce qui est une imitation d'un passage d'*Ogier le Danois*, avec la différence que la proposition d'enfermer les barons émane d'Aymes et non de Turpin. Cet épisode où Maugis intervient dans les affaires de ses cousins dès le commencement du *Renaud de Montauban*, fait partie de la légende du fils de Beuves, et, comme il n'a pas été publié, je le donne ici en entier, bien que cette version soit médiocre à tous égards et mal conservée. Renaud vient de tuer Bertelet, une lutte terrible s'engage dans le palais entre les barons de l'empereur et les Fils Aymon :

Fol. 66, v° a. Endementres qu'il sont enz en l'estor plenier
Les .I. contre les autres et porpoindre et lancier,
S'en est issuz Renaus desor Baiart le fier,

Aalars et Guichars et Richars le guerrier.
Chascuns en va fuiant a effors d'un destrier.
Or le[s] consaut li sires qui tot a a baillier.
Que, se Charles les tient, bien le puis afichier,
De tot l'avoir del mont ne seroient ligie,
Que ne fussent pendu et au vent baloie.
Charles li emporere commença a huchier :
« Barons, or tost apres, par le cors saint Ligier.
Se il einsi m'escapent, bien le puis afier,
James jor de ma vie n'en porrai leecier. »
Dont saillirent as armes François et Berruier
Et chascuns est montez sor .i. corant destrier.
La se sont pris a poindre par vaus et par rochier,
Les fiuz Aimon aquillent et pristren[t] a huchier,
Par devant toz les autres ala poignant Ricier,
Nes fu de Danemarce, si fu bon chevalier
Il escrie : « Renaus, retornez, chevalier ;
Si ferons une joste que je le vos requier. »
« Dehait ait qui le vee, » dist Renaus le guerrier.
Anbedoi s'entrevienent chascun sor son destrier,
Granz cox se vont doner es escus de quartier ;
Renaus le feri si li fiz Aimon le fier
Que l'auberc li faussa com .i. rain d'olivier,
Parmi le cors li met le fer de son acier,
Mort l'a jus abatu tres enmi le sentier.
« Outre, dist il, cuvert, moult estes prisentier. »
Es fiuz Aimon se metent li vaillant chevalier ;
La veïssiez granz cos des espees d'acier.
E Dex ! com se deffendent li nobile guerrier !
Mes li roial sont bien, je quit, plus d'un millier.
La fu Aelars pris et Guichars le guerrier
Et Renaus s'en fuï sor Baiart son destrier,
Damledex le conduie, le verais justicier,
Que se il i est pris, bien le puis afichier,
Trestout l'avoir del mont ne li auroit mestier
Que il ne soit pendus, ja n'ara recovrier ;
Mes se trestout li home qui jusqu'a.....[1]
Enchaçoient Renaut le fil [Aymon le fier][2]
Ne l'aroient il pris en .i. an tot entier.
El val de Saint Martin perdirent le guerrier.
Dont retornent arriere Alemant et Baivier ;
Charles les encontra, si les prist a huchier :
« Rendez moi le glouton qui si m'a fet irier
Que ja seront pendu sanz plus de delaier. »

[1] Illisible.
[2] Ms. « au du Renier. »

A donc en a parle dus Naimes de Baivier:
« Par ma foi, emperere, a celer ne vos quier,
Les .III. des fiz Aymou vos amenons [arier],
Mes Renaus si s'en fuist sor Baiart son destrier,
Et vez ici les autres sanz plus de l'atargier. »
« E Dex! dist Charlemaignes, com or puis aïrier,
James joie n'aurai, ce os bien afichier. »
Dont retornent arriere Alemant et Baivier.
Huimes orroiz chançon qui moult fet a prisier,
Ainz n'oïstes meillor, ice puis afichier.
Ce fu a Pentecoste que li jor sont plenier,
Charles fu a Orliens l'emperere proisiez
Et ot sa cor tenue comme noble guerrier,
Moult grant duel ot li rois de Biertol le guerrier,
Que Renaus li ocist du pesant eschequier,
« Barons, dist Charlemaignes, com me puis merveillier
Des .IIII. fiz Aymon qui si m'ont fet corcier.
J'ai les .III. en prison qui ne sont pas lanier,
Demain seront pendu se je puis esploitier. »
« Sire, ce a dit Aymes, la merci vos requier.
Ja sont ce mi enfant, ce ne puis je noier,
Ne souferroie mie, si m'aït saint Richier,
Que il fussent pendu comme larron fosier;
Metez les en prison, sire, por Deu du ciel.
Poi i auront de viande, poi de pain a mengier,
Il moront a cort terme, ce os bien afichier. »
« Voire » ce a dit Naimes et li Danois Ogier.
Comme Charles l'oï si prent a enbronchier,
Il ne desist .I. mot por l'or de Monpellier,
Mais toutes voies li convint otroier,
Asez i ot culuevres, moult fet a resoignier.
Seignor, or entendez por Deu le vos requier.
Aelars et Guichars et Richars le maines
Sont laienz en la chartre li vassal adure;
Bous i a et culuevres a moult grande plente.
La sont li gentil home a martire livre,
Mes il n'i seront pas ne yver ne este
Se Maugis lor cousin pooit estre conte.
Oiez une merveille qui vos sera mostre.
Renaus le fiz Aymon qui tant avoit bonte,
Si retorna arriere quant l'os en fu alez,
Et vint apres ses freres qui sont enprisone.
La cort Charle demande, on li a asene
Qu'il la tient a Orliens l'amirable cite.
[Et Renaus][1] est venus com hon atapinez

[1] Ms. crestiens.

Par devers Sainte Croiz tres enmi leu del pre;
La s'est asis Renaus, muciez est et boutez.
Oiez une merveille, ice fu veritez
Que Maugis le trova tres enmi liu del pre,
Il li a demande: Amis, dont estes nez?
Il li a demande: « Amis, dont estes nez? »
Ne l'oseroie dire, sachiez de verite;
Mes .i. chevalier sui, si fui desheritez
Et sui nes de Dordon l'amirable cite. »
Comme Maugis l'oï, si s'est lues avisez.
« Vassal, dist Amaugis, or me dites verte.
Comment as tu a non? Garde nel me celez. »
Renaus le reconnut, ne li a point fausez.
Com Amaugis l'entent, si l'a lues acole,
.c. fois li a baisie et la bouche et le nes.
» Renaus, dist Amaugis, mar vos esmaierez,
Je te rendrai vos freres se Dex l'a destine.
S'on nes ocist anuit, il seront delivre,
Se Dex garist mon sens qui le m'a apreste.
Ne le durra Charlon qu'il ne soit vergondez,
Mar m'i ara mon pere pertraï ne outre. »
Comme Renaus l'oï, si s'est aseürez.
Il atendirent tant que il fu avespre.
Maugis entra laiens, et Renaus est remez,
Et en vint a la chartre, tant a quis et ale;
Et les gaites i furent qui erent tot arme,
Quant il virent Maugis, si l'ont araisone:
« Qui estes vos, vassal, qui a tele eure alez? »
« Je sui .i. povres hon, si ne sui ostelez,
Ainz vois parmi la cit comme maleürez. »
Et les gaites se taisent que plus n'i ont parle.
Et Maugis li larrons a son [carme][1] jete
Par icele maniere que tot sont enchante.
Il ne sevent ou sont; aval est enclinez,
Amaugis li larrons est en la chartre entrez,
Et trova ses cousins, ses a amont levez.
Quant il furent amont, ses a araisonez,
A aus se fist connoistre, ice est veritez.
Puis vinrent a Renaut soz l'olivier rame,
Grant joie demena li vassaus adurez.
D'Orliens se departirent.....

5516 sic C M, P c'onques, n'a veü a. 5618 sic C, M dont sont vo conditour P dites moi la verror. 5619 manque à C M, 5623 sic C, P

[1] Ms. ombre.

n'a si bon menestrel. 5628 C danter, mestrie M garder, mestrie P doter, mestriees. 5635 C destechez M destechez M deschez. 5636-5640 manquent à C M. 5645 P igleor C jouoor M joueour. 5644 sic C M, P verrez. 5650 C d'un glui de cenele M de gla. 5651 sic C, M sel mist sus le jonchel P Si le met desus l'erbe. 5653 C del rain d'une cenele M canele. 5655 Bordelle. M repète le vers en changeant le mot final : Tudele, Bordele, 5658 C or fin P orfroiz. 5660 sic C, manque à P M. 5662-5663 : Texte de C :

> Est plus espris el cuer et li vole et sautele
> Que li auroit bien point parfont d'une estencele.

5664 sic C, P les vielle M une vielle. 5665.sic C, P revelle, 5666 C rote P note. 5668 C M fier P tiex. 5674 C enchantement faut P enchanz est finez. 5677 sic C, P por l'amor. 5681 C M tex P les. 5687-5691 : Ces vers manquent à C M, soit qu'ils aient été omis par suite de la répétition du v. 5686, soit qu'ils aient été ajoutés par P, comme cette répétition le ferait présumer, alors même que l'exagération des faits ne l'indiquerait pas. Les serpents qui menacent Charlemagne n'ont aucun pouvoir de le blesser, — 5692 C M. Denis P Moriz. 5693 C maumis. M malmis. P remplace un mot qu'il avait employé au v. 5688. — 5696 C tooillement M cooullement. 5697 sic C, P M garde, muire. 5698 sic C, P Quoiqu'il, ileques si forment.

5703 ce vers manque à C M. 5705 C M bonement P durement. 5707 C faut orrible durement P fist oblier moult de gent. J'imprime *fu* parce que la fin de l'enchantement est exprimée au v. suivant. 5708 sic C M, P fu avenu. 5710 sic C M, P Si. 5713 C souprent M sousprent P atent. 5715-5718 manquent à C M, inutiles d'ailleurs : *sen* rime mal. 5719 P Toz C Lors. 5726 sic C, P Charles tient emprison. 5727 sic C, P Que le fer ne portaissent mie .IIII. jument. 5729 C Nivelle, P Tudelle. 5735 M vers l'uis venu et acoute C lez l'uis lie et acoste P leanz est venus et entrez. 5739 sic C M, P l'entent. 5740 C trois foiz M .I. tour. 5741 sic C, M acoisie P tot issi achose. 5747 sic C M, P enferre. 5748 C M sont si pesant et batu et rive P erent si grant et forni et rive. 5751 P M pare C sene. 5754 sic M, P Qu'environ lui ne soit. C Ne soient detor lui. 5758 sic C, P tot M tout. 5765 C M li P lor. 5766 sic C, P Se, seroit desheritez M Et en seroit degaste. 5769 sic C M, P Bues honere. 5772 sic C, P l'a done. 5773 Dans l'abrégé des *Fils Aymon* de la *Bibliothèque Bleue*, Maugis se permet envers Charlemagne une plaisanterie de cette espèce : « Quand Maugis vit qu'il était temps, il fit un charme qui les endormit : il en fit un autre qui fit tomber toutes ses chaînes. Il mit un coussin sous la tête du roi, prit Joyeuse son épée et la mit à son côté, puis celle de

Roland, appelée Durandal, et celle d'Olivier, nommée Haute-Claire ; *il fit une moustache à l'espagnole au roi*, lui emporta sa couronne et son trésor, et s'en alla sans qu'il lui pût rien dire, quoiqu'il l'eût éveillé et lui eût dit adieu. » — C M a taint et charbonne. 5774 manque à C M où il serait inutile. 5778 sic C M, P el poig bote. 5779 C et chapon et larde. 5780 sic C, P voloir. 5784 C M il P tot. 5789 C que n'est flor en este. 5790 sic C, P .cc. marz l'avoit .K. l'autre jor. 5791 C li escu acole. 5792 sic C M, P vos avez. 5793 C Que M Quer. 5793 sic C, manque à P M. 5795 sic C, P si emprenes assez. 5798 sic P M, C Maugis a Charlemaigne.

5803 C De cels qui escherguetent sont moult araisonne P se sont achemine. 5805 C est P fu. 5807 C sont P fu. 5817 sic C M, P Moult en feraz Hernaut la dedenz rehetier. 5824 sic C, M Adont a fet la porte et P Alors li vont la porte et. 5826 sic C M, P maint autre princier. 5828 sic C M, P filz a guerrier. 5832 C noveles M de chen P son nom. 5835 sic P M, manque à C. 5836 P M encombrier C destorbier. 5837 sic C, P veoir et conseillier M Or va en l'ost Brandoine sez bataillez rengier. 5841 C voudrent. 5846 C diron M dirai. 5847 sic C M, P par delez .I. rochier. 5848 sic C, M u pendant d'un rochier P le tret a .I. arcier. 5850 manque à C M. 5852 sic C, P tant fist a prisier. P ajoute après ce vers :

> De ce qu'il est sozpris fet forment esmaier
> Maugis li bons vassaux qui tant fet a prisier.

5853 sic C, P a .I. arcier. 5857 M ne le quier pas noier C n'ai talent de noier. 5860 M vilain reprochier C maves reprovier. 5862 sic C M, P Mes mot ne me sona. 5863 C M Mes P Car. 5870, 5871 manquent à C M et me paraissent inutiles, car Maugis et Lambert ne font qu'échanger un coup de lance sans tirer l'épée. 5875 M sanz autre delaier C sanz autre demorier. 5877 sic C, P s'asemblerent. 5880 sic C M, P Trestot entor. 5881 sic C M, P Sont si home assemble et venu et rengie. 5884 sic M, C en .I. val alogie P enz .I. val foillie. 5886 C Encontre a Melon et Galeran de Bie. 5888 M les reconnut C Et Maugis les connut C M s'a l'elme deslacie P as hiaumes deslacie. 5889 sic C M, P Il conureut Maugis, estroit.

5900 C M iert ja P sera. 5901 C le hernoiz soit chargie P le hernoiz a chargier. 5906 sic C M, P dolenz et correciez. 5909 sic C M, P vienent li haut prince enfrecie. 5911 sic C M, P Les autres .III. 5913 C durement est iriez M en est aire P merveilliez. 5914 sic C M, P en a. 5917 C que estre si torchie. 5918 manque à C et à M qui passe la fin de la laisse. 5919 C tort fetes. 5924 manque à C. 5925 C Nou ai. 5928, 5929 manquent à C. 5931 manque à C. 5935 manque à

C. 5936 sic C, P merveillie. 5940 sic C M, P correçoz et mati. 5943 C Maugis s'en est esteurs, anuit s'en est foui P Estorz s'en est anuit et a fuiz Maugis M Maugis s'en est torne, pieça s'en est fui. 5944 sic C M, P fu esbahiz. 5945 C torne P trovez. 5951 manque à C M. 5956-5959 manquent à C M. 5962-5964 manquent à C M. — P exagère constamment l'importance du rôle d'Espiet. — 5967 C toli. 5968 manque à C. 5979 sic C, P quant je ne le. 5975-5977 sic C, manquent à P. M a 5975 qui vaille .I. parisi. 5978 C M est P fu. — Après ce vers P ajoute :

Lors maudit Espiet le larroncel petit
Qui si l'a correcie et forment maubailli.

5979 C M Maugis. P a supprimé ce mot qui suivait mal les vers interpolés, mais ne l'a pas remplacé. C Dieu bani M Dieu menti. 5982 C Baudri M Landi. 5983 sic C M, P cuivers et foi menti. 5984 sic C M, P Icil avoit. 5988 C M en France. Cependant au troisième vers de la laisse suivante on reconnaît bien qu'il s'agit de fourrager dans dans le pays de Moncler et non en France. 5993 C conte P duc. 5995 manque à C M et se rapporte, comme toujours, à Espiet qualifié déjà de furet. — 5999 M praer C praier P gaster.

6000 C gaster P praer. 6002 sic C, P de la teste. 6003 sic C M, P en. 6004 C jel P je. 6005 C le siege comperer. 6006 sic C, P moult fet a loer. 6007 sic C, P moult fet a loer. 6012 C M manant P poissant C embrasier M alumer P derober. 6013 sic C M. P les. 6014 sic C M, P la gent et le cri. 6015 sic C, P as barons. 6016 sic C, P Franc chevalier, dit-il, pensez. 6017 sic C, manque à P M. 6024 sic C, P li a fet escroer. 6027 C L'ensaigne li a fet parmi le cors passer M L'ensengne li a faite parmi le cors baignier. 6028 C Puis commence Moncler hautement à crier. 6031 C fraindre P fendre. 6032 C M quens. 6041 C en sa terre miex fust a. 6043 P fet C fent, desclost. 6045 P li sort M s'estort C son destrier s'estort. 6048 C por l'or de Quinquez Port. Ce sont les Cinque-Ports, petite province administrative de l'Angleterre, datant de la conquête normande et formée de Sandwich, Douvres, Romney, Hythe, Hastings. Le titre de Lord Gardien des Cinque-Ports est encore aujourd'hui une des grandes charges honorifiques de l'Angleterre. Godort, pour *Godor=Gothorum*, donne ici une mauvaise rime. 6063 sic C, M len devoit P dit que l'avoit hui tot fuiant veü. 6064 sic C, P Se, son, moi a reconfondu. 6069 sic C, P Si les a comande conte Hernaut. 6072 sic C M, P Le quen .I. traïtor renoiz. 6073 sic C M, P qui fut moult de grant proiz. 6075 C que vienge a nevois. 6077 sic C, P ne set tant coiter les bons destriers norroiz. 6078 C secorre. 6080 C Li .I. fu vavassor Hue, ot

l'Estampois. 6081 C Et li autre avoit non dan Baudoin de Blois. 6082 C o P tint. 6083 C corant P blanchart. 6088 C mie P pas de. 5089 sic C, P l'assaut. 6093 sic C, P a lui ariere par desroi.

6103 M omet cette laisse en entier. 6112 sic C M, P assemble. 6115 sic C, P foi que doi. 6117 sic C, P l'a veü. 6118 sic C M, P petit moienel. 6122 C s'en vont ferir que faus n'asaut oisel M a'i vont ferir que faucon a oisel P les vont ferir que faucons a oisel. 6123 sic C M, P messel. 6128 sic C, P d'un torel. 6131 sic C, P ormissel. 6132 sic C, manque à P. 6144 sic C, P voit de sa gent lez lui petit. 6145 sic C, P que desconfi avoient. 6148 sic C, P se leroit dou cors hors trere le. 6149 C fu baut M fu bel. 6165 sic M, manque à C P. 6173 sic C, P fu. 6175 sic C, P sont ariere retornee 6176 et 6179 manquent à C. 6184 sic C, P Si que ses blanz destriers. 6188 sic C M, P de. 6191 C noif et rousee. 6193 sic C M, P Sa gent voit desconfire. 6195 C M devers P delez. 6199 sic C, P illisible.

6203 Tant le tienent François en male berquetoise. 6205 C Pontoise M Faloise. 6206 sic C M, P sona a brandoise. 6208 C M ne valt une poioise. 6209 manque à C M. 6210, 6211 C : Il retorne Baiart qui durement se poise, Ne suefre que rien nule neis a lui s'adoise. — C M n'ont pas les 6 vers suivants où P, trouvant l'occasion de faire ressortir le personnage d'Espiet, répète des choses déjà dites à satiété et termine une laisse en *oise* par des rimes en *oie*.

6220 sic C, manque à P M. 6223 C Et Maugis se deffent mes moult petit foisone. 6224 C qui contre lui gandone. 6225-6232 texte de C. M a les vers 6226, 6227, 6231, 6232. Texte de P :

> Parmi la grant bataille qui par estoit felone
> Mort abat .i. François dou destrier d'Arragone,
> Puis crie a haute voiz Moncler et Terrascone.

6227 C de Dessoine M de Hantonne. 6231 C cors M. cuer. 6232 M Moncler et Sarbonne. 6234 sic C M, P Merveille est que. 6235 C oient, duc. 6237 C qui sailli ot el gaut M qu'asailli ont el gaut. 6238 sic C M, P a qui bontez. 6239 sic C M, P Se. 6242 sic M, P Escorfaut C Clarembaut. 6246 C M le plet aut. 6247 C Hombaut. 6249 C sor le cheval Hombaut.

Le folio 36 bis manquant au manuscrit de Peterhouse, je prends à partir du v. 6250 le texte du manuscrit 766 de Paris, fol. 35, verso A, ligne 36.

6251 sic M, manque à C. 6265 M Bordele. 6290 M Vers lor tres erraument s'en tornerent fuiant. 6292 M escariant. 6298-6299 M Ch' est le fort roi Brandoine de Maiogre la grant, Qui est nies quens Hernaut o le grenon ferrant.

6305 C M Elimant (on a vu plus haut *Elinant*). 6321 C est M s'est. 6328 C que M Quer. 6334 M le roi. 6340 sic M, C lesson. 6341 sic M, C Or i. 6343 sic M, P de Polise. 6347 sic M, C et sont. 6350 ce vers dont la fin est illisible, manque à M ainsi que le suivant. 6353 sic M, C ne char ne device. 6355 M aucubez. 6356 M Et mort plus de .c. hommez de Franche et de Brebant. 6361 M Bocans. 6367 sic M, C Brebans. 6378 M de bien fere par vos ruistez fiertez. C seüst la veritez. 6389 M li vassal C li vaillanz. 6391 M Le roi C Li rois. 6396 M apreste sa gent.

6400 sic M, C ensenbler. 6401 M De .iiii. lieuez plainez. 6404 M s'estoit, C estoit. 6406 C Sire hons M Conte fu. — A partir du vers suivant 6407, je reprends le texte de Peterhouse.

6407 C li frest l'escu, ne li vaut .ii. escoz. 6408 manque à C, 6409 sic C, P l'abat mort. 6410 C l'espee si P Joiose se. 6411 C li voz. 6412 C Que touz lor feron rendre tot autre tex escoz. 6413 manque à C, P se le met des, 6414 C li noz. 6415 sic C M, P no baron ont Charle veü. 6416 sic C, P Que au baron a. 6417 sic C M, P Maiogres sont ale. 6424 C fesoit M faisoit P a fet. 6428 sic C, P Le conte et le roi Othe. 6433 sic C, P le pendant d'un larriz. 6434 Après ce vers P ajoute : Armez sor .i. cheval plus blanc que flor de liz. — La rime est mauvaise, et aussi le sens, car ce n'était pas le lieu de parler de la blancheur du cheval avant la noble peinture qui suit du vieux Hernaut : cf. *Roland*, v. 3520, 3521 :

> Li amiralz ad sa barbe fors mise,
> Altresi blanche cume flur en espine.

6435 C la P li. 6436-6439 Texte de C, M a le premier et le troisième, P a seulement le quatrième. 6439 P Et vint devant les autres plns que arz ne tresist. 6441 sic M, C le nevou, P La comença li nies. 6442 C bondir. 6445 sic C, P le pent, 6451 manque à C M, d'ailleurs répète à moitié 6449. 6452 sic M, C ledir, P fist forment a cremir. 6457 *ans* manque à C P, M .vii.x. ans. 6458 C Si aiel sanz doutance mez moult fu irascu. 6462 sic C, P descent li branz d'acier tot nu. 6463 sic C, P est a la terre cheü. 6465 C M dessevree, P il trenchie. 6466 C le chanu, M le canus, P est cheüz. 6467 sic C, M es piez leva tantost, P moult tost releva Hernaus. 6474-6475 C intervertit les seconds hémistiches. 6476 C M. tolu, P tendu. 6477 C M Cousin, ce dist Maugis. 6478 C de voir, M por voir. 6479 C Tes aieus le viellart (manque à M). 6481 C as pies, M as piez. 6483 sic P M, C quant vos ai conneü. 6487 P ou cors, C el cuer. 6488 C chaça, M cacha, P chaï. 6489 P Et quant li quens Hernaus a le roi entendu, C Et quant Hernaut out son neveu conneü, M Quant quens

Hernaus out son neveu conneü. 6490 sic C, P Adont leva son chief. 6491 P M bonement, C doucement. 6492 C se Dex.

6501 C sanz ame. 6508 C font, P fet. 6509 C La bataille empera. 6510 C M sont reculez. 6511 C M Huon. 6512 C si, P se. 6514 sic C M, P a la fresche color. 6515 sic C M, P li contor. 6519 manque à C. 6521 sic C, P qui li donast Monflor. 6523 C vavassor. 6525 sic C, P Emperere, font il, nos veons grant folor, M Et le duc Sanses si li dist par amour. 6526 manque à P M. 6529 sic C, P dolor 6530 sic C, P vigor. 6531 sic C, P Se longuement le. 6532 sic C, M Vous perdres de vos gens la bonte et la flour, P A vos et a vo gent guerpir vilment l'estor. 6534 sic C, P prenderont. 6540 sic C, M l'ot de bon cuer, P a sa reson. 6541 sic C, P moult docement lor. 6542 sic C, P crie. 6543 sic C, P tot a une. 6547 sic C, P de novel comencie. 6550 sic P M, manque à C. 6555 M ne reproduit que le premier et les trois derniers vers de cette longue pièce. En voici le texte d'après C :

« Damedieu, sire pere, qui tot as en baillie,
Et feïs ciel et terre a vostre commandie,
Et le trone roont issi com il tornie,
Et la mer environ qui la terre aondie,
Bestes, poissons, oisiaus, et herbe qui verdie,
La lune et le soleil et la nuit oscurie;
Feïs Luciabel en celestiel vie
Ausi bel comme vos, si fist moult grant folie,
Comparager se vout ovec vos par envie;
Mes tu seüs bien, sire, la soe felonnie:
Sel feïs trebuchier lui et sa compaignie
Qui au conseil en fu de la soe partie;
Donas lor en enfer, sire, herbergerie.
Por restorer la gent qui de vos ert partie,
Feïs Adan et Eve, donas lor compaignie
De paradis celestre tot o lor commandie
Ne mes d'un seul pommier qu'il ne goustassent mie;
Deable les soudit par sa grant tricherie,
Ton commant trespasserent, si firent grant folie,
Chair les feïs hors de la place joïe,
Sor terre laborer et els et lor lignie;
Apres lor mort alerent en la grant pullentie.
Lors avoient deable des ames seignorie;
Quant l'ame isseit des cors en enfer ert ravie.
Dex, tu esgardas ce, qui tote chose crie,
Et, por ce que par fame estoit la gent perie,
Adonques t'anombras en la Virge Marie
Et de toute ta grace fu elc replanie
Et .ix. mois te porta la dame seignorie;

Si com se fu voir, Dex, et je nel mescroi mie,
Gardez hui, sire, France, qu'ele ne soit honnie,
Et de cete bataille, qui est grant et fornie,
M'en partez a anor et ma chevalerie »

L'on voit que ces deux textes diffèrent seulement par l'interminable développement que P a donné à la seconde partie. Les prières, qui, dans les versions les plus anciennes, étaient courtes, furent ainsi amplifiées à chaque nouveau remaniement du texte : toute la légende chrétienne finit par y trouver place. A ce titre la prière de Richard, telle qu'elle est donnée dans le ms. de Peterhouse, me paraît une des plus curieuses. On sait que le jeune frère de Renaud étant tombé aux mains de Charlemagne, l'empereur décide, malgré l'avis de tous ses barons, qu'il sera pendu, et Ripes de Ribemont se charge d'exécuter la sentence. Arrivé au gibet, Richard, espérant toujours que ses frères et Maugis viendront à son aide, demande à se confesser, ce qu'il fait aussi longuement qu'il peut, puis obtient de faire sa prière :

P. H. Fol. 122, lig. 14.

Vers orient torna son viz et son menton,
De bon cuer et de vrai comence une orison,
Ainc n'oïstes meillor en dit ne en sermon.
« Glorieuz sire pere qui formastes le mont
Et alastes par terre si com .I. povres hom,
Et garresiz Jonaz ou ventre dou poisson
Et feïstes doce eve et salee selonc ;
Vraiz Dex em Betanie suscitaz Lazaron
Et Daniel sauvaz en la fosse au lion
Et .S. Pierre et .S. Pol endui li compagnon,
Quant en la mer estoient por peschier au poisson,
Ilec les convertiz par bone entencion ;
Et ses meffez, biau sire, pardonaz au larron
Quant Juïf vos penerent, li traïtor felon ;
Marie Madelaine feïstes le pardon
Qui avoit mis ses eulz sor voz piez a bandon ;
Ilec plora la dame par bone entencion,
De ses lermes lava voz piez tot environ,
De ses chevox les tert par bone entencion,
Vos l'en levastes, sire, amont par le menton ;
Et Judas vos vendi par male traïson,
Dist : *Ostez ceste fame plaine de malison,*
Ce n'est pas bone chose, de verte le savon.
Et vos li respondistes par moult bone reson :
Or vos tesiez, Judaz, que ce m'est bel et bon,
Et si sachiez de voir, sanz nule sozpeçon,
Que encor en aura moult gentil guerredon ;

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
S. que ... sanz et l'eve [illegible] jusqu'au pon.
Et [illegible]
I. [illegible] et [illegible]
Sire, Noez fist l'arche par vo comandison.
De totes bestes mues i ot .II., ce dit l'on,
Por restorer la perte c'on avoit fet el mont.
En Josaphaz, biau sire, menaz tes compagnons,
.S. Andreu et .S. Pol menastes avec vos
Et trestoz les apostres peüstes a cel jor
De .v. pains de fin orge et si ot .II. poissons
Bien .v.M. povres qu'eüstes avec vos *(sic)*.
Et .S. Andreus si dit entre lui et Simon:
Sire, dient li saint, *aurons nos garison,*
Dont nos puissons repestre si grant procession?
Assez lor envoiastes, sire Dex, garison.
Droit a enfer alaz sanz point d'arestison
Et a toz voz amis feïz delivrison;
Totes i descendoient les ames a cel jor;
Forz les tresistes, sire, par bone entencion
Forz que seul une dame qui dit une reson:
Ahi, enfer, dit elle, *com vos remeindrez solz,*
Noirs et laiz et obscurs, hisdels et tenebroz.
Quant ce venra au jor que jugerez le mont,
Adont envoierez les .VII. tormenz par tot.
F. 122, v° b. D'enfer en amenastes les ames as barons
Et des saints et des saintes qui vos amerent moult;
Et tuit cil qui sont mort, sire, reviveront,
Et tuit li esmanchie lor membres mueront;
Sire, li non veant adont alumeront,
Li mesel auront sain la boche et le menton
Et Damedeu verront en son haut siege amont.

Et es piez et es mains les clox fichiez verront
Et navre de la lance enz el coste amont,
La corrone d'espines desus son chief enson
D'aiglentier aspre et dur dont percent li boton;
A celui point voz plaies totes escreveront,
Et si lor mosterrez la vostre pascion,
Direz : *Mes genz, veez que j'ai sozfert por vos,*
Et ou sont or li bien que avez fet por nos?
Et devant vos li angle, sire, tuit trembleront.
Adonques sera liez qui aura vostre amor.
Sire, saint Esperiz, si com nos ce creons,
Que par ceste proiere puisse avoir garison,
Si gardez hui mon cors de mort et de prison,
Que ne me pende, sire, Ripeus de Ribemont.
Chastiauz de Montauban, a Deu vos comandon.
Ahi, Renaus biauz frere, james ne vos verrons
Ne Guichart le vaillant n'Aalart le gregnor.
He las, hui m'a traï Amaugis li larron
[Que vi a Monbandel dedenz le tref Charlon].
Rispeus, fai ce que vels, a Deu nos comandons. »

L'auteur devait être très fier de son œuvre en la comparant au texte du ms. L (Bibl. nat. 24387) où le discours de Richard n'a que 17 vers (*Renaud de Montauban*, éd. Michelant, p. 277); d'ailleurs, l'on y constate des altérations et des oublis, tels que celui de l'avant-dernier vers rétabli d'après le ms. de l'Arsenal dont la version est, par contre, notablement plus courte, comme on en jugera :

« Gloriex sire perez, dist Richars li franz honz,
Qui feïstes le ciel et la terre environ,
Si alastez par terre en guise d'un autre hon,
Eve douce feïstez et salee selonc;
Dou Diex, en Bethanie suscitas Lazaron,
Tu sanas Daniel en la fosse au lion,
[S]es meffais pardonnas en la croix au larron,
Quant vous penerent, sire, li malx Juïfs felon;
Marie Magdalene feïstez vrai pardon
Quant plora a vos piez en la maison Simon;
Les .IIII. vents meïstes en l'eir par divison,
Encor vente chascuns quant il a sa saison;
Diex, tu feïs Adam de terre de limon
Et d'une de [s]es costes Eve son compaignon,
Et le fruit de ces arbrez lor meïz a bandon,
Ne mais que d'un tot seul lor fiz deffencion,
Et il en menja, sire, ne li fit [s]e mal non;
Encor en avon, sire, et paine et grand dolor;
En la croix vous penerent li malx Juïfs felon

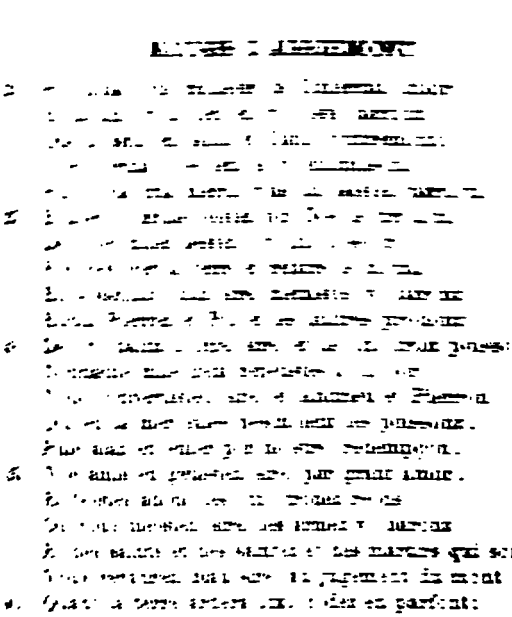

Les corrections ne visent guère que la confusion de *s* et de *c* qui est constante dans le ms. de l'Arsenal. Le texte laisse une impression meilleure que celui de P., mais l'absence des reproches que le

Christ fait à Judas est le résultat d'un oubli ou du désir d'abréger; ils sont conservés dans la version de Montpellier très écourtée pour le reste :

« Gloriex sire pere, par ton saintisme non,
Qui feïs chiel et terre et estoras le mont
Et alastes par terre en guise d'enfanchon,
Et garisis Jonas ou ventre du poisson
Et Daniel sauvas en la fosse o lion
Et feïstez prodomme et feïstez felon,
Evez douchez feïstez et saleez selon,
Et suscitas, [vrai Dex], le cors saint Lazarun,
Et lor meffez en crois pardonnas as larrons,
Quant vous penerent, sire, li maleoit gloutons.
Marie Magdaleine feïstez le pardon,
Et ploura a vos piez par bonne entencion,
Et si lez vous lava douchement par amour,
Et si les essuia a ses chevex les blons.
Vous l'en levastez, sire, amont par le menton.
Judas le fel li dist .IIII. mos de randon:
Ostez cheste, dist-il, *chest mal fet, d'entour nous.*
Et vous li respondistez par moult douche raison :
Or vous taisiez, feïstez, *quer il m'est bel et bon,*
Que je tieng or ichi pre moi mon compengnon.
Icheste ara encore moult meillor guerredon
La dessus en chez chiex en ma salvation.
Quant Judas l'entendi s'embruncha le menton,
De ses pechiez ot ele iluec redemption.
Sire saint Esperit, si com nous chen creon,
Cheste sainte proiere s'el puet garir nous hons,
Si garissiez mon cors de mort et de prison
Que ne me pende, sire, Ripe de Rippemont.
Ahi, Renaut biau frere, jamez ne vous verron.
Elas, hui m'a traï Amaugis le larron
Qui vint a Monbendel o tref le roi Kallon. »
Adonc ploura dez iex Richars le fix Aymon.
« Rippe, fai ton plaisir, a Dex beneïchon. »

Tout cela s'altérait, s'allongeait, s'abrégeait au gré de la transmission orale ou de la patience et de la fidélité des copistes. Celui de Montpellier reproduit en entier ce qui se rapporte à Marie-Madeleine et fait des coupures partout ailleurs. L'on en vient ainsi à la version du manuscrit 764 de la Bibliothèque Nationale, celui de tous où la partie ancienne de la Chanson des Fils Aymon est le plus abrégée ; la prière de Richard n'y a plus que 49 vers qui diffèrent de tout ce que l'on a vu, ainsi que l'on en pourra juger par le commencement :

Adont li ber Richars se va agenoullant
Et dist : « Glorieux Dieu, a vous je me commant,
Aussi vray que vous [fustes] en fourme d'un enfant
En la vierge roiaulx qui vous ala portant
.IX. mois virginalment par le-salut poissant,
Et apres les .IX. mois en alas delivrant,
Apres les .III. rois vinrent par l'estoille luissent
Et offrirent a vous en eulx humeliant..... »

Dans le remaniement des *Quatre Fils Aymon* que l'on imprime de nos jours dans la nouvelle *Bibliothèque bleue* en compagnie de *Jean de Calais* et de *Geneviève de Brabant*, il ne reste plus rien de la prière de Richard ; l'on a par contre un long et ennuyeux discours où Renaud explique à Ripe de Ribemont, devenu Des Rives, qu'il s'est conduit en mauvais gentilhomme, en courtisan indigne de la confiance du roi. Mieux vaudrait revenir à la vieille *Bibliothèque* où, même dans cette partie la moins épique de la Chanson des Fils Aymon, à côté des éléments modernes, subsistent encore des traits anciens et une certaine naïveté : *Grand Dieu, qui de rien créâtes le ciel et la terre, le soleil, la lune et les quatre éléments, qui formâtes l'homme à votre image, et lui donnâtes domination sur tous les animaux, Vous, grand Dieu, qui sauvâtes Noë et sa famille du déluge, Daniel de la fosse aux lions, Jonas dans le ventre de la Baleine, les trois enfants hébreux de la fournaise ardente de Babylone, Judith des mains d'Holopherne et Suzanne de l'accusation qu'on lui imputait. Vous, grand Dieu, qui envoyâtes votre Fils sur la terre pour racheter tous les hommes et nous montrer le chemin du ciel en imitant ses souffrances, plaise à votre divine Majesté me pardonner mes péchés et accepter ma mort en satisfaction d'iceux, car je vous proteste que, s'il me restait quelque peu de vie, je l'employerais pour votre service mieux que je n'ai fait jusqu'ici, et si Charlemagne voulait, j'irais planter l'étendard de la Croix au milieu de la Turquie. « Ah ! mes frères, s'écria-t-il après cette prière, où êtes-vous ? Et se voyant sans secours, il dit à Ripus de le faire mourir.*

6558 sic C, P Et la terre environ si com la terre ondie. 6559 sic C, P noanz. 6560 sic sic C, P qui luist et reflambie. 6562 sic C, P ce fu grant segnorie. 6572 sic C, P Deable le deçurent par lor. 6579 C en P a. 6590 *ms.* prisent.

6603 *Ms.* xxx si. 6609 la *Cène*, évidemment. 6617 *Ms.* legerie. 6637 sic C, P Si conte voirs Dex. 6638 sic C M, P biaus. Ce vers est un écho lointain du discours de Roland à sa bonne épée :

Damnes Deus pere, n'en laissier hunir France...
Deus, ne laissier que France en soit hunie...

6641 C M oroison. 6643 *ms.* me. Ce miracle est le contraire de celui que nous trouvons dans *Roland*, v. 2459 suiv.

> Pur Carlemagne fist Deus vertut mult grant,
> Kar li soleilz est remes en estant.

6650 C M en .ı. gaut. 6651 sic C M, P avec lui le mena. 6652 sic C, P avecques lui mena. 6657 C M il P Et, C l'estandard lessa. 6663 sic C. P Charles si s'ostela. 6665 sic C M, P Par defaut de viande tote sa gent juna. 6666 sic C, P vitaille. 6672 C leal M loial P sage. 6675 C devers P vers. 6682 sic C M, P bon conseil me donez. 6684 C Ostonez M Otoes. 6691 sic C M, P .xxx., fervestu. 6694 C la P le.

6700 sic C, manque à P, M de Maiogres l'aloses. 6706 sic C, M si l'a bien saluez P aresone. 6707 et 6709 manquent à C M. 6710 sic C M, P je nen voi mie ci. 6713 M Alienz. 6715 manque à P, C A garder .ı. grant ost la dehors est remes. 6717 sic C, P gardez n'i demorez. 6718 C Et m'ante Oriande a la fiere biautez. 6720 sic C, M prochainement P comunaument. 6721 a la fresche. 6722 sic C M, P oï le besoig. 6726 C Et d'armes et d'or fin et de pailes roez. 6728 manque à C, M le present richement rechevez. 6730 sic M, P fu tost M entrez P aporte. 6739 sic C, P et Hoiaus li preuz et li senez. 6741 C iceus P einsi. 6745 C M et que queres ? 6752 sic C, M son et ses penses P un pou de ses secrez. 6757 sic C M, P canques comanderez. 6762 C si P se. 6764 sic C, P ce ert par tenz. 6769 sic C, P enfin desherite. 6771 C Ne fusson qne ci somes de qui estes amez. 6772 sic C, P doterez. 6774 sic C, P trestote la nostre volente. 6778 C toz a Deu M tous a Dieu P a Deu toz. 6785 C M prodon P baron. 6787 sic M P, C Et Maugis lor nevou qui est si bon larron. 6789 C quant P et. 6798 C bien P se. 6799-6800 texte de C. P, toujours occupé d'Espiet, le remplace comme suit :

> Voire Espiez li ber qui set d'enchantison.
> L'autre jor au tref Charle ne nos fist se mal non,
> Si fort nos enchanta par sa subjection
> Que Maugis nos embla ou vosissiens ou non.

6807 sic C, M devant le mal P d'Ernaut le viel felon. 6808 sic C manque à P. 6811 sic C M, P Naimon. 6813 sic C, P debone. 6814 C onc M ains P que. 6815 M le C nel P nos, 6818 sic C, P a Moncler a Prime. 6820 sic C M, P a grant porcession. 6823 sic C M, P canques il velt. 6824 sic C M. Au lieu de ce vers P a encore un passage consacré à Espiet :

> Et sovenroit vos orre del petit valleton
> Qui tel peor vos fist en vostre pavillon.

Vantez s'est a Hernaut o le flori grenon
De vostre cors meïsmes feroit assemblison
Por fere au conte Hernaut son voloir et son bon.

6829 M Chastiau Landon C Chastel Loon. 6830 C M ma P la. Après ce vers P ajoute : *Ensemble o lui Maugis le traïtor felon,* parce que, dans cette version, c'est d'Espiet plutôt que de Maugis qu'il est parlé. 6833 sic C M, P C'est voir, dit l'emperere. 6835 sic C, P ce a dit. 6837 sic C, P Qui encorres hui mes mengast si com. 6839, 6840 sic C, P N'a ceanz que .v. pains et .ii petiz poisson. Li jogleres. 6841 C li assis a Sesson. 6843 sic C M, P nen ot. 6845 sic C M, manque à P. 6846 sic C M, P par seson. 6851 sic C M, P Errant sont descendu devant l'empereor. 6852-6862 texte de C, M a les deux premiers vers. P a :

Si vos envoie ice de bien et de valor.
.I. dromons nos vint orre toz chargiez sanz retor,
Toz chargiez de vitaille, si vint de Rocheflor.

6862 sic C, P Maugis le poigneor. 6863 sic C, P le vit. P ajoute : Espiet reconut car veü l'ot maint jor. 6872 sic C, P demor. 6878 sic C, P si s'em-part sanz demor. Après ce vers P ajoute : Charles ne li dit mot, car il le haoit moult.— 6879 sic C M, P que n'i a fet demor. 6880 sic C M, P, Le merci del present rendi a son segnor, 6881 sic C M, P pales. 6883 après ce vers P ajoute :

Por le mengier font joie tot li plus amorti.
Voirement ce dit voir li vilainz en ses diz,
Ja li hom familleux n'ert de joie.... .

6884 sic C, P toz M est auques esbaudi. 6885 sic C M, P sope. 6886 sic C M, P Jusques a lendemain C esclari P M esclarci. 6888 sic C, P asieent. 6889 sic C M, P a, hardi. 6894 P M moult bien C assez. 6896 sic C M, P le conte qui a son. 6898 sic C M, P seul petitet que ne vos ont honi.

6901 sic C, P n'en serez desdiz, par foi le. 6902 sic C, P le plevi. Au lieu de 6903 P a deux vers :

En serai parjure, si en aurai menti,
Que le chastel dui penre ains que fuisse parti.

6907 sic C M, P soiez bon. 6920 C M meü P esmeu. 6921 sic C M, P n'i a regne tenu. 6925 sic C M, P arc voltu. 6934 sic C, P es au roi. 6936 sic C M, P Mes vos pardone. 6943 sic C, P Ne n'i aurez chemise enz en vo dos vestu. 6953 sic C, P vo comant. 6954 sic C M, P le larron. 6960 sic C M, P dont li renons est granz. 6964 C dit M

sens P sen. 6967 C Cel ne sai ge M Cen ne soi je P Je ne sai pas. 6974 C M remaindrons P revenrons. 6979 C Barons, dist Charlemaignes, com vos est convenant? 6985 sic M, C si s'en va embronchant P s'aclina avant. 6986 sic C, P loee. 6988 sic C, M que l'irion P sachiez a escient. 6989 sic C, P deveriez aler M devez vous aler. 6990 sic C M, P on set a esciant. 6995 sic C, P Ja n'i auroiz garant. 6997 P plus que C ore for. Après ce vers P ajoute : Et Espiet au mains qui est outrecuidant. — 6999 sic C, P emporteroient a lor cox voirement. 7001 sic C, P erraument. Après ce vers P ajoute ces mots inutiles : Vostre plesir ferons et trestot vo talent . — 7002 sic C, P en, par Deu omnipotent. 7003 sic M, P ce a dit Charles l'emperere ber C dist l'emperere Charlemaigne au vis fier. 7006 sic C M, P erraument, 7011 sic C M, P arester. 7013 sic C M, P bonement. 7014 sic C, P covient. 7019 C M Des, doit P Jus, a a. 7026 C Et tote P Trestote. 7029 sic C, P ot bel convoier. 7031 sic M P, C le chastel de Moncler. 7037 sic C. Au lieu de ce vers P en a trois :

Itant de bone gent com voi o lui mener.
Segnor franc chevalier, foi que doi .s. Omer.
Moult est Hernaus preudon, bien voi au mien penser.

7044 sic C, P velt desleauter. 7051 C et P que. 7052 sic C, P droit desus le tort. 7055, 7056 manquent à C. 7061 sic C M, P répète « del chastel de Moncler » du v. 7025. — 7062 sic M, P Et dit, demorer. 7064 sic C M, P Par devant le roi Charle ou. 7065 sic C M, manque à P. 7067 P tieg C tiens. 7070 C M Jus du P de son. 7071 sic C M, P se li dist docement. Après ce vers P ajoute : Paf les .II. flanz l'embrache, sel bese erraument. — 7072 sic C M, P en sa main se. 7073 sic C M, P trestot vo fief. 7074. Après ce vers P ajoute :

Si ferai ge sanz faille trestot entierement ;
Mes par le cors celui qui en la croiz s'estent,
Se vos eüsse pris, ja n'eüssiez garant
Que je ne vos pendisse comme larron au vent,
Que reproche i eüssent trestot vostre parent.
Quant Hernaus l'entendi, si en rit bonement.
Charles li a donc tot le val .s. Vincent
Que bien volt chascun an .C.M. marz d'argent,
Et si vos pardoinz ci etc.....

On voit qu'il n'a pas su relier son addition au texte. — 7075 sic C M, P Charles li a done. 7078 sic C M, C vestement. P a deux vers :

Et .I. hoberc vos doinz qui volt mon escient
Plus de II.M. marz d'or et autretant d'argent.

7079 C bois, P val. Texte de C pour ce vers et les deux suivants :

> El bois de Mongibel, ilec ot ja moult gent
> Que envoia Brebans par le mien escient ;
> Il conquist soz Toleite quant l'ocist voirement.

Le texte de P est évidemment meilleur, et il est intéressant d'y voir Morgain, la méchante sœur d'Artus, ayant son séjour dans les forêts de l'Etna et éprise du célèbre Braimant, ce sarrasin qui, dans le *Mainet*, est l'ennemi de Galafre et meurt tué en combat singulier par Charles, alors exilé en Espagne. Nous avons parlé plus haut de la migration de la légende bretonne en Sicile à la suite des conquérants normands. Voilà un haubert, ouvrage d'une fée, qui passe des mains d'un sarrasin dans celles de Charlemagne, puis d'Hernaut de Moncler. Il y avait dans cet exemple de fusion ou de confusion des cycles un précédent qui devait tenter l'auteur du *Rinaldo da Montalbano*.

7086 sic C M, P d'un si riche present. 7087 manque à C M où il est inutile. 7089 sic C M, P sanz nul demorrement. 7090 M liecment, C richement. 7091 C de pailes d'Orient. 7092 manque à C M. 7094 sic C, P De .c. chevaus qui furent chargie d'or et d'argent. 7095 sic C, P et de moult riches pailes ovrez a orpieument.

7105 C se l'estoire ne ment. 7109 sic C, P atornement. 7112 sic C, P ce vint a ce, M il avint ce. 7116 sic C M, P ja, C demainent. 7117 sic C, P De la. 7118 sic C M, P Que paien si l'assaillent et li font grant torment. 7119 C Hon qui set. 7121 P besoig, C besoing, trestot premierement. 7123 sic C M, P movon. 7126 sic C, P de veoir lor alues sont chascuns. 7127 sic C, P s'en sont [en] sozpeçon. 7135 C par Aspremont, M vers Aspremon. 7140 sic C, P iront. 7145 sic C M, P tresfina. 7146 sic C M, le mot manque à P. 7147 sic C M, P lieve. 7152 sic C M, P qui moult par est preudon. 7153 sic C, P ramaine. 7154 sic C M, P n'en. 7159 C et le viel Fauseron, M Faussaron. 7160 sic C M, P des Moistons. 7164 sic M, C Ronflant, P Richart et Flohart. 7173 C maint destrier gascoing, P les destriers gascons. 7174 sic C M, P erraument. 7177 sic C M, P Que pendera. 7178 sic C, P Et sa fame ardera. 7180, 7181 dans C sont en style direct. 7182 sic C, P pensa com bricon. 7184 sic C, P remaint assez baron. 7186 sic C, M et est, P li sire d'Aigremont. 7191 sic C M, P Et voit et 7192 sic C, P beneïst son front. 7194 sic C M, P ici. 7195 M fiert et fort, C orgueillos et felon. 7196 sic C, ja n'en esterderons. 7199 M devers le pui Droon, C lez le pui d'Orion.

7208 C lion, P baron. 7209 sic C, P et tuit si compagnon. 7211 M résume cette laisse en cinq vers :

Le dus Bues esgarda tout aval le prael
Et voit venir l'ensengne au duc Do de Nantueil :
Vez la Doon mon frere que je tant amer suel,
Nantueil tient quitement et la tor de Martuel.
L'amachour Vivien metra en grand tribuel.

7219 après ce vers P ajoute :

Plus haut que ne treroit .I. arbaleste a truel
Ert pendus, foi que doi la lerme de Venduel.

7220 sic C, P les .I. pou d'arestuel. 7221 P loig, C omet le mot. 7222 C Les tentes de son ost valent miex que Carduiel. 7223 C escuiel. 7227 C M .X.M. P .XX.M. C d'un M P de. 7229-7331 sic C, M a le premier, P le troisième. 7231 P Et dient qu'a paiens ensemble josteront. 7235 P avoient. 7240 C Et ne li faz a terre voler les ex del front. 7260 sic C, manque à P M. 7264 sic C, P qui est cele compaigne. 7266 M Qui puet estre chel ost le mestre quevetaigne C Et qui puet cel estre et li mestre chastaigne P Quist cil qui de cele ost est mestres chevetagne. 7268 sic C M, P Je croi c'est Brandoines qui est issuz d'Espagne. 7269 sic C, P a deux vers qui coupent le discours d'Hernaut :

Et Brandoines se loge delez une montaigne,
Ses tres et ses aucubes valent l'or de Sartagne.

7273 P loig. 7275, 7276 sic C. M a ses hommez, par le cors .S. Foucaut roi Othez, P n'a qu'un vers : Lors conseille a sa gent et parole moult haut. 7281, 7285, 7286 manquent à C. 7287 C qu'il sen aut. 7296 C oz et le suen. 7298 C le P de. 7299 sic C, P de, de Rosillon l'ose.

7300 sic C, P ensemble. 7303 sic C, manque à P. 7304 C en P a. 7306 C a grant postes M poostes P assemble. 7311 sic C, P belle M fiere. 7312 sic C, P qui fu fame Aquillant. 7316 C P Monbrant. C'est une distraction du trouvère : il a oublié que Maugis a tué Sorgalant sous Milan. Le vers manque dans M. — 7323 sic C, P esce leanz li dus. 7326 P fu. 7328 P seroit C il ert M il iert. 7338 après ce vers C M répètent le v. 7334. - 7340 sic C, M Mes Maugis saut en piez le bon lerre provez P Maugis li bons lerres s'en est em-piez levez. C a : *le bon lerre*. 7343 sic C M, P ce. 7344 sic C, P refusez. 7346 C l'amiral adurez. 7347 M quar C que P or. 7348 sic C M, P pas. 7350 C soudit M soduit P honiz. 7356, 7357 sic C ; M a le premier, P a : morz ert et afolez Et vos tot erraument ilec le desfiez. 7360 C celez P sonez. 7363 sic C, P a çainte l'espee au senestre coste. 7369 C Que vos gart d'encombrier par la soe bontez. Ce vers vaut beaucoup mieux que celui de P qui dit deux fois la même chose et n'a plus rien du

ton épiqze. — 7371 C Escopart M Aschopart. 7372. 7383 sic M C, P dus Aimon et Girart et Doon de Nantuel qui n'a pas cuer coart. C c'est dus Do. 7376 sic C, P a l'Ascopart. 7377-7381 sic C. M a les trois derniers vers ; P a :

> Voient Maugis venir monte desus Balart.
> Quens Aimes de Dordone la moustre a Girart :
> « Veez com cil demaine ce bon destrier liart.
> As armes et au cors resemble bien gaignart.
> Nen menra mie avant..... ..... »

7382 M Nel P Nen C Nes M Benart C Girart. 7386 après ce vers P ajonte : Que il viegne a Maugis moult par li estoit tart. — 7389 P loig. 7391 C M si P se

7401 sic C M, saut vers lui le tret a .i. bojon. 7406 manque a C M. 7407 manque à C. 7410 sic C M, P ou sablon. 7411 sic C M, P l'espee. 7415 sic C M, P les perçoit, ce. 7422 C Mil et demi M .xx. en sont issus. 7423 C chascun estoit arme et montent en l'arçon. 7435 C M verte 7439 sic C M, P le troton. 7440 sic C M, P venoient de randon. 7441 sic C M, P l'ensegne. 7442 C d'inde paile sanguin M d'un paile de sanguin. 7444 sic C, P Entendez moi. 7448 C li P ce. 7451 C les hiaumes a or fin M lez elmes palasin. 7452 M les chiez C le chief. 7453 sic C M, P de joie moult. 7454 sic C M, P petit. 7459 sic C, P M qui. 7461 C Onc meillor chevalier ne but, ce quit, de vin. 7463 C M Jel P je. 7466 P fu C fui. 7471 C quant est. 7474 manque à C, M Lor dis ne lor parole ne lor sarmon contant. 7476 sic C, P Retornent tuit ensemble a l'empereur errant. 7480 sic C, P atant M courant. 7482, 7483 manquent à C. 7485 C porpre doree 7486 C Le pommiax de desus P de fin or. 7489 C M Fu riche a grant mesure C et grant et lonc et le M et grant et large et le P granz et larges et les. 7490 C M devant P dedenz. 7492 C au piez ot d'argent sorjete. 7494 C vert amediant. 7495 C de son dos que il ot afublez. 7497 Donc, comme le haubert de Braimant, ce manteau est l'ouvrage des fées : nous sommes loin de l'épopée primitive. L'île de Candie est là pour marquer l'origine orientale, byzantine, du précieux tissu. 7498 sic C, P nen ert empuisone. 7499-7501 texte de C, manquent à P.

7503 C comme il dure de tote rien ame. 7504 sic C, P bonte. 7505 sic C, P tresjete. 7507 sic C, P de fin or esmerez. 7509 C il semble empereriz ou estre .i. amire. 7510 sic C, manque à P M. 7511 P poig, C en sa main. 7512 C Que se nus hon. 7514 C li, P le. 7515 sic C. Ce vers, exprimant un détail pittoresque, manque à P M. 7517 sic C, P prist humanite. 7518 sic C, P se il li dit chose qui ne li soit a gre. 7519 sic C, P occiz et afolez. 7525 sic C M, P le sene. 7526

sic CM, P le conte Hernaut ausinc. 7528 C M trestuit. 7529 manque à CM. En le supprimant, le discours de Maugis n'a plus l'air d'un défi.— 7532 sic C, manque à P, M Si l'aiez com tu l'as souhaidie et ore. 7535 manque à C, M Burgibuz et Pilate et Noiron le desve. 7537 C Vos soient touz anuit, sire, a vostre coste, M Vous soient hui ensemble touz a vostre coste. 7539 sic C M, P tote ta volente. 7544 P que as, C que tu as a tort deserite. 7545 C M vos, P te. 7546 C aurez P aiez. 7558 C ja nul n'en, P ja jor.— Après ce vers, C place 7563, 7564 et les omet en leur lieu. 7560 C Vivient. 7567 C D'ire et de mautalent li mua tot le vis. 7569 sic C M, P paien entor lui. 7570 C M fier, P come. 7571 C glouton com mal musars, M dist il, que mal glouton, P garçon com mauves hom. 7573 C Qui est sor touz les autres dex sire posteis, M Qui est sus tous les autres sire Dieu segnoris. 7574 C Mes ja por le mesage. 7575 C mesagier. 7578 C desconfisis. 7579 sic C, P rendra Charles. 7581 sic C, P quist en mileu assiz. 7582 sic M, P mi paien furent. Le vers manque à C. 7583 sic C, P reverras. 7584 C tu ça venis. 7587 sic CM, P Et il sache Froberge dont li branz fu forbiz· 7588 sic C M, P qu'il consielt. 7591 M l'Ampatris. 7592 sic PM, C A icelui assaut lor en a ocis .x. 7596 C reüse et sorti. 7597 sic C M, P sesi. 7598 sic C M, P l'ot des mains.

7600 sic C, P d'amis. 7601 sic C, P de ce soit il toz fiz. 7602 sic C, P enfreci el cerviz. 7605 sic C, P venge que je ne sois feniz. 7610 sic C M, P a la chiere membree. 7612 sic C, P vie soit sauvee. 7614 sic C M, P vertu. 7616 sic C, P est ci, M ou trenchant de m'espee. 7619 sic C, P entor avironee. 7623, 7624 sont placés dans C après 7629.— 7631 C S'en issi li dus Bues a la chiere membree, M Est le dus Bues issu a mesnie privee. 7632 sic C, P sa gent honeree. 7633 sic C, P de la grant. 7637 manque à C M. 7638 sic C M, P chevaliers. 7639 sic C M, P comandee. 7640 C Sore, M Seure. 7642 C si, P se. 7644 sic C, P l'avoient, M qui ont garde l'entree. 7646 sic C, P trestote ensanglentee. 7647 manque à C, M avoit il encontree. 7648 manque à C M. 7649 C M la gent paienor, P l'ost paiene, C atravee, P lui arestee, M assemblee. 7653 sic C, P levee. 7654 sic C M, P s'a sa vie finee. 7656 sic C, P il i avoit tant de cele gent dampnee. 7658 sic C M, P volte quarree. 7660 C antif tens, M en moult lonc temps. 7661 C c'est la cave a la guivre, issi ert apelee, M Ch' iert le creus a la guivre, issi fu apelee. 7662 sic C M, P choisi la cavee. 7663 sic C M, P traversee. 7664 sic C, P devant arestee. 7668 sic C, P desvee. 7670 C soufferte. 7675 sic C, P Tote en est estormie et forment esfraee. 7687 C voit Corbel de Boucident, M Corbrin de Mortuant. 7689 P c'orrages qui descent. C a deux vers:

Et tint nue Froberge dont le pont fu d'argent.
Puis se torne plus tost que orage ne vent.

7690 C por P scr. 7691 C M Dieu P Dex. 7695 C Forment P Auquant 7698 sic C, manque a P.

7700 sic C, P Canques avant lui encontre met a. 7704 C fors [illegible] cop. 7709 sic C, P Moult se veit il ametre. 7714 sic P M, C Et fiert [illegible] amiral trestot. 7719 C Et puis lor i il mort P M Apres a jete mort C M Estorgant P Sorgalant. 7725-7728 sic C M, manque a P. 7728 C dus. 7729 sic C, P dist Maugis, or tost M Chevalier l'apela bel et cortoisement. 7730 manque à C, M Montez sus chest cheval tost et venez vous ent. 7731 C. Si en alon desi a no. 7737 C si li tent 7740 C te gart de torment. 7741 C Di moi qui. 7743 sic C, manque à P, M Amant. 7744 sic C M, C tote France. P intercale deux hémistiches et a ainsi un vers de plus :

Mesages sui Charlon, dist Maugist, voirement
Le roi de Monloon qui doce France apent.

7745 P vieg. 7747 sic C, P par son soduiement. 7749 sic C M. P je vos di vraiement. 7752 C que Dex dont sauvement P que Damedex ament. 7754 sic C, P de Moncler 7755 C son fiz. 7756 sic P M, C por tot l'or d'Orient. 7757 sic P M, manque à C. 7758 sic M, P si sozpire forment. C n'a pas le vers. 7759 C et soupire forment P si plore tenrement M et encline forment. 7760 C pleure moult tendrement P de cuer parfondement (j'ai repris ici l'hémistiche de P à 7759). — 7761 sic C qui écrit *trouve*. P qu'a trove einsi fetierement 7763 manque à C, M plenier P premier. 7770 C la P le. 7771 sic C M, P n'ai nul encombrier. 7774 P M ne C nel. 7775 C Je aloie M En aloie P A mes freres en aloie. 7777 sic P M, C ot son pere n'i ot que leescier. 7783 C n'oseront. 7785 C ralier P avoier. 7786 sic C, le vers manque à P M. 7787 C Ne del conte d'Orbie. 7789 C M glatir Puller. 7790 C M ruer P jeter. 7792 P M a aresnier C a rehaitier 7796 C la P le.

7803 sic C M, P trop. 7804 sic C M, P i il lors ne se porrent sozfrir. 7807 sic C M, P com avez. 7809 P M destorbier C encombrier. 7812 P M et lions C et coluevres. 7821 manque à C M. 7822 C entrerent sain et sauf et entier. Après ce vers P ajoute sans y penser : Et le pont torneiz en contremont drecier. 7824 sic P M, C por son cors ombroier. 7827 C Adont devint plus noire qu'arrement ne mourier 7828 P Se M Si M par le cors .S. Ligier. Le vers manque à C. 7829 sic C M, P paien li pantonier. 7831 sic C M, P et detrenchiez. 7832 sic C, P encorre, encor. 7834 sic C M, P la parole 7837 manque à C M. 7840 C li P del M le. 7843 sic C M, manque à P. 7845-

7847 manquent à C, M 7847. — 7845 P Se. 7849 sic P M, manque à C. 7852 sic C, P grande la joie par. 7854 sic C, P a la clere façon. 7857 sic P M, manque à C. 7858 C ploroison M ploureson P chaplison. 7859 sic C, P le fil. 7864 sic C, manque à P, M Et quant il l'a oï. 7868 sic C M, P dites nos. P ajoute : Dites nos erraument sanz point d'arestison. 7871 C Neron. 7872 M qui les me C qui le m'enchantera. 7874 P Icil bon M Ichil enchanteor C Neron cil. 7875 M voire plus, chen dit on C por voir le vos dison. 7876 M de gaignon C de verte le savons. 7877 manque à C M, 7879 sic C M, P et de grant. 7880 C ne Basin ne Mahon M ne Hunnez ne Mabon. — Basin est « Basin de Gennes qui joue dans *Jehan de Lanson* le rôle d'un voleur et qui use de sorcelleries et de stratagèmes parfaitement semblables à ceux d'Elégast » (G. Paris, *Hist poét.* p. 318). cf. *Renaud de Montauban* p. 266. Hunaut est Hunald ou Chunold, fils d'Eudes d'Aquitaine, à qui Charles-Martel laissa l'héritage de son père sans que la confiance pût jamais s'établir entre eux. Ainsi en 738 Hunald retint prisonnier, comme suspect d'espionnage, Lanfred, abbé de Saint-Germain des Prés que Charles avait député auprès du duc d'Aquitaine. Lanfred fut rendu à la liberté en 742, après la mort de Charles. La même année le premier exploit de Pepin et de Carloman fut de passer la Loire et de saccager le Berry. Les Carlovingiens firent à Hunald la réputation d'un traître, parce qu'il avait accueilli Gripon ou Grifon, le plus jeune fils de Charles Martel que celui-ci avait eu de Swanahilde, fille d'Odilon de Bavière. En mourant, Charles, oubliant un complot que Swanahilde avait tramé contre lui, laissa à Grifon comme héritage une partie de la Neustrie, de l'Austrasie et de la Bourgogne. Ce testament fut sans effet et Grifon, pour avoir cherché l'appui de Hunald, devint le type du traître et finit par être attribué pour père à Ganelon sous le nom de Grifes de Hautefeuille. Le cas du roi Eudes devenant le larron Maugis n'est donc pas isolé, son fils eut un sort pareil, de même que Chilpéric, Ragenfred et Grifon furent voués au mépris public pour avoir contrarié les desseins de ceux dont ils n'avaient pu empêcher le triomphe. Pour l'enfance de Grifon, V. Breysig, *die Zeit Karl Martells*, p. 101-102.

Mabon le Noir est un enchanteur du cycle d'Artus qui tenait sa science du *prophète* Merlin, mais il ne sut pas plus que son maître cacher cette science à sa maîtresse Grysinde et comme Merlin il fut enchanté ; toutes les fois qu'il voulait sortir de son palais il perdait la vue. Grysinde l'avait ainsi châtié lorsqu'elle avait appris qu'il la trompait avec une *gentil dame* du voisinage. V. Löseth, *Le roman en prose de Tristan, le roman de Palamède et la compilation de Rusticien de Pise*, p. 250-251.

7881 sic P M, manque à C. 7886 sic C M, P erraument. 7890-7900

manquent à C, M finit la laisse au v. 7889.— 7895 *Baudas* est Bagdad. La fille du roi de Baudas, aimée de Corsabrin (nous avons rencontré ce nom plus haut) qu'elle *haioit de mortel hayne*, s'éprend de Palamède et lui envoie un *penoncel de soye, tout ouvré de fil d'or ;* s'il le peut défendre une année durant, il épousera la princesse. Palamède, bien qu'il n'aime qu'Iseut, consent à défendre le penoncel, sans d'ailleurs accepter l'offre de la main de la demoiselle. Corsabrin vaincu s'enfonce l'épée dans le ventre et son âme est emportée par un diable. *Grand tournoi de Sorelois*, 6e *journée*, Löseth, 1 l. p. 198-199.

7901, 7902 sic C, manquent à P M. 7903 C fet adouber. 7905 C Entresi et 7908 C A un mestre d'enfer la fet le jor mener. M mener. 7911 manque à C M. 7914 P vizs C Dont i ot si grant duel, del sens quident..... M Dont i ot si grant duel bien cuident forsener. 7916 fet. 7917 sic C M, P icele manere com. 7918 C la seeite mirer (*muer?*) M leide euvre commenchier. 7919 C mullon M mulle. 7921 sic C M, P flambe en aloit. C M Osmer. 7922 sic C M, P durement. 7925 C M enfantosmer. 7926 P fet C fist la seeite mener M fist la sajete voler. 7927 C et enchanter. 7928 P M tenser C garder. 7929 C qui font quanque Noiron lor deigne. P canques. 7930 sic C M, P loer. 7931 C mener M la noise fresteler. 7933 M carne C il avoit dit .i. carme, ne s'i vout oblier. 7936 sic M, P portes C Et les verroiz trenchier. 7937 sic P M, C a la terre verser. 7938 sic C M, P .xx.vii. 7940 après ce vers P a : Il ot en Aigremont la grant noiser. 7941 sic C, P Il en vet M Fu u castel devant. 7944 sic C M, P sembler. 7945 sic C M, fendre, trembler. 7949, 7950 sic C, manquent à P M. 7951 sic P M, C dont le pont fu d'ormier. Après ce vers P ajoute : Et vint droit à la porte encontre les Esclers. — 7953, 7954 C a : De morz et de navrez la terre acouve[r]ter. 7957 C nigromance. 7962 sic C, P l'espee. 7968 C M iert P fu. 7969 sic C, M Fors murs sunt et espes P Forz murs i ot espez C ne vit P ne vi M ne fu P M meillor C greignor. 7970 C li fort losengeor. 7975 sic C, P furent en grant tristor M commencent tantost .i. autre estour. Après ce vers P ajoute : Tot por le grant domage que orrent fet des lor. 7976 C et la gent de dolor. 7977 C en grant dolor. 7979 M que il ot fet plusour C que il a fet greignor. 7986 sic C, M Et mue sa colour P Et maine grant dolor. 7989 C en ment qui Dex. 7993 C de Deu. 7998 sic C, P le fet tot. 7999 C M croissir P cheïr.

8000 sic C M, P et la cite fremir. 8012 Il a trete M Et Maugis tint P Et tint nue C M le branc fist forbir. P li branz fust forbiz. 8013 M de Tir C d'aïr P a or fin. 8015 sic C, M fist P fist s'espee. 8016 C M cousuir. 8020 sic M, P moult se pot. Ce vers et le suivant manquent à C. 8022 sic C, P nos dut fet avoir toz. 8028 sic C, P Se ne s'en puet vengier le sen cuide marir. 8033 C M de verte P tot de fi.

8035 P M biez C guez. 8037 M trestous nus pies. 8038 sic C, P car moult sont aire M moult se sont traveilliez. 8039 sic M, C or P Baron, car vos aidiez. 8043 sic C M, P fuissent. 8048 sic P M, manque à C. 8049 D'ici à la fin de la laisse le texte de P et celui de C diffèrent notablement. M, dont je donne le texte, flotte entre deux; il a de commun avec C que l'enchantement de Maugis n'agit pas seulement sur Noiron, mais sur tous les païens, et il en diffère en d'autres points où il est d'accord avec P. Je mentionne plus bas les variantes de C.

Texte de M :

Un encantement fist le bon lerre prisies,
Chen fu le premerain dont il fu enseignies,
Que il sunt en .I. feu dont il sunt engoissies
Que ja les ot trestous por .I. poi gre[e]illies.
As paiens grant douleur demener veïssies,
A la terre s'estendent comme s'il fussent lies,
Et rechignier des dens, marteler oïssies.
Quant Maugis l'a veü, durement en fu lies
Et dist : Blau sire Dex, par lez vostres pitiez,
Gardez Baudris mon mestre par qui fui enseigniez.
Il tint nue Froberge, vers lui s'est avanchies
La ou li paiens est si mal appareilliez;
Li a le bras senestre par le coste trenchies.
Et dus Bues d'Aigremont et li baron proisies
Ourent mors les paiens qui si furent fichies.
L'encantement failli mez ains se sunt vengies.

8051 C Qu'avis fu a Noiron le cuvert renoiez Et a touz les paiens qu'o lui ot aliez. 8052 C Que il sont en .I. feu dont il sont agregiez. 8053 manque à C. 8054 C As paiens grant dolor demener (a)veissiez. 8055 C s'estendent com fussent enragiez. 8056 manque à C ou plutôt se retrouve danr le précédent. 8057 C Et rechign[ier] les denz ledement veïssiez. 8058, 8059 C Onques ne fu nus hon si mal fust avisez Qu'il feïst si fort fin comme les renoiez. 8060, 8061 manquent à C. 8064 C qui tant par est proisiez Par qui je fui si bien apris et enseigniez. 8065 C Froberge dont fu brun li acier, Vers Noiron l'enchantierre..... s'est ale.

Suite du texte de C :

Et dus Bues d'Aigremont et ses barons proisiez.
Maugis le va ferir ne s'i est delaiez.
Par si ruiste vigor fu son cop emploiez,
Le braz a tot l'escu si abat a ses piez.
Ilec furent paien toz mors et detrenchiez.
Quant Noiron l'enchantierre se sent si mehaigniez,
Mahon et Tervagant fu forment ledengiez.

8070 sic M, P Maugis s'est bien venchiez. Ce vers dans P est le dernier de la laisse 8071-8073 manquent à P, leçon de M. 8074 sic C M, P Maugis. D'ici à 8080 P M concordent. Texte de C :

Noiron li enchantierres, quant il deschante fu,
Durement fu ire de ce qu'il ot perdu,
A haute voiz escrie Apolin et Cahu,
Lucifer et Pilate, Cahun et Burgibu,
Les plus tres fiers deables a il amenteü
A qui il estoit hon, trestot i sont venu ;
Mes onc ne li aiderent la monte d'un festu,
Que Maugis les conjure de Dieu le fils Jhesu
Que il n'on[t] de mal fere ne pooir ne vertu ;
Et si ot a l'oreille .i. tel anel pendu...

8081 C a si tres grant vertu. 8082 sic C, P atainz. 8086 tuit maintenant. 8087, 8088 ordre des vers de P M, C a l'ordre inverse. 8090 C M et tuit P et si home M furent, P C sont tuit. 8092 C M remanu. 8093 après ce vers, P ajoute :

Car Damedex li sires ne l'a pas consentu
Qu'il soient a Maugis de neant avenu.

8094 P a. 8096 C M Entour font grant moleste, P grant tempeste ont mene, C M cornu, P cretu. 8097 C les caillos ngu. 8098 sic C M, P Les pierres s'entrejetent li deable velu. 8099 *ms.* pooir, C Mes Maugis ne les doute la monte d'un festu.

8103 C qu'il ne soit confondu. 8104 sic C, P d'aux .u. 8107 sic C, M n'ont vers lui secorru, P répète : avoir point deceü. 8108-8110 manquent à C M. 8113 sic P M, manque à C. 8115-8117 sic C, manquent à P M. 8120 M que vertu ne pooir de lui aidier n'ont, C Par vertu ne pooir ne li aideront. 8121 P noise, M bret, C bruit. 8125 sic C, P que nul pooir n'en ont. 8126 sic C, manque à P. 8129 M de front, C Par la cite descendent, cent mesons i deffont. 8131 sic M, P l'autre jor, C ot l'autre jor le fort roi Justamont. 8132 sic M P, manque à C. 8133 sic P M, C .m. paiens dedenz furent et Butor d'Aspremont. Après ce vers, C ajoute :

Parmi l'ost Charemaigne trestout ale s'en vont.
Quant les François le voient, trestuit esmaie sont,
De Damedieu se saignent et li maufe s'en vont.

8134 C M fondue P fendue. 8137 C Tel tormente i leva et si M Tel tomente i a et si grant poeste. 8138 ce vers et les 38 suivant ne sont pas dans C et il n'en reste rien dans M. Il n'est pas certain que ce soit une interpolation. La colonne des mss. est en général d'une quaran-

taine de lignes, ce qui est exactement la valeur du passage que P est seul à donner, et le fait d'omettre une colonne entière n'est pas sans exemple dans les habitudes des copistes, surtout aux endroits où la lacune, comme ici, ne nuit pas à la suite du récit.— 8154 *ms.* prez. 8174 ici reprend le texte commun. M Dont cuident. 8176 sic C M, P forment. 8177 sic C M, P adolez. 8178 sic M, C fu forment aïre P fu forment espoentez. 8180 C molle P membres. 8185 sic C, P de la teste C plain dei. 8192 C Ja n'eres. M omet le combat de Maugis et de Noiron et ne reprend qu'à l'enchantement v. 8201. — 8198 C Trestot P Outre.

8200 sic C, P Mahon a. 8203 sic C, M li sailloit P l'acuelloit C M creste P crete. 8207-8209 manquent à C. 8208 M Qui le veut esgurder. 8209 manque à M. 8210 sic C M. P est moult esfree. 8211 sic C, manque à P M. 8212 C reclaiment P reclamoit. Après ce vers C a une variante du v. 8208 identique à celle de M : Qui le veut, etc.... 8214 C Dus Bues M Duc Buef P Bueves ist C M son barne P si prive. 8215 sic C M, P ale. 8219 sic C, P M assene. 8220 sic C, P jete M verse. 8224 P M avise C adese. — Les vers 8226-8232 manquent à C M. — 8229 *ms.* viole. 8234 sic C M, P delivrez. 8235 manque à C M. 8236-8239 texte de M C. P a:

> Atant ez vos duc Buef qui s'est a lui melle,
> Ou voit Maugis son fil, cele part est alez.
> Biaux fiz, ce dit duz Bueves, estes vos forsene?
> Vos avez ci mon home orrendroit mort jete.

Et il continue le texte commun, sans se douter que ce qu'il reproduit est nécessairement placé dans la bouche de Maugis. 8240 sic M P, C Onques mes jour ne vi nul homme. 8243 C Par euls. 8247 sic C M, P merveillosement. 8248 C Par force de deable M Par deable ouvroit P A qui deables ovra. 8249 sic C M, manque à P. 8250 sic C, P Or ne le dout ge mes. 8252 sic C, P M la sus en cel estage. 8256 C grae P done. 8257 C moroit P morroit M vivoit. 8260 sic C M, P point de arestage. — La dame de Honguefort fait placer dans une perrière le sénéchal de Galides et un autre chevalier qui ont été vaincus par Bohor ; ils sont lancés ainsi dans le camp des assiégeants. P. Paris, *Romans de la Table Ronde*, V, p. 130-131. Dans *Simon de Pouille* les chrétiens traitent de même Tristamant, qui les a trahis.

8262 C Cartage P M parage. 8263 C li est chaü M li est queü P est descenduz C M mal ouvrage P Valombrage. 8264 M de Cartage C de Quartage P .i. aufage. — Ce Rubion est sans doute l'original du *Rubione d'Anferna* des romans italiens.

8267 C M esrage. 8270 sic C, P est de grant. 8272 sic C M, P tot

a covert le viz. 8274 sic M, P fiz Buevon C fiz Buevon. 8276 P chevaliers C enchanteor. 8279-8280 C a un vers : Je le feroie pendre et detrere a roncins. 8281 sic C, P li, C drece. 8283 C de marbre bis. 8290 sic C, P et fere son avis. 8291 sic C, P dire son, son. 8292 C Moris M Denis. 8293 C D'aler sui avec vos forment entalentis M D'aler ovecques vous sui forment talentis P D'aler avec toi sui forment volenteïz. 8295 sic C, P ne fussiemes. 8298 sic C M, P atrave. 8299 sic C M, P duz Bues desor le griz.

8307 sic C M, P marbroiz. 8308 Après ce vers P a :

D'un val furent covert et d'un rochier marbroiz.
Por paiens ont bessie les panonciauz d'orfroiz.

8309 sic C, P car il ont M Ont encontre C l'espanoiz M le perchois. 8310 C barons P M paiens. 8311 sic C, P armes et espees. 8313 C M desrois P esfroiz. 8314 C mort et ocis les chamois M et mors sus le campois. 8315 M aval le bruierois C aval sor bruienois. 8319 sic P M, C a la langue françois. 8320 sic C, M ne m'ochi P ne me toche. 8321 C M puissant P prisiez. 8322-8323 sic C, manquent à à P M. 8324 sic C M, P vostre loi. 8325 et suiv. Singulière généalogie où, à côté du forgeron des épées illustres, figurent Flovent et Justamont. Pour Galant, le *Weland* des Germains, v. Michel et Depping, *Véland le forgeron* ; Ed. du Méril, *Histoire de la poésie scandinave*, p. 361, Rajna, *Origini dell' Epop. franc.* p. 444, 445. — 8326 P ses C Et aieus si fu. 8327 C d'Arabois. 8328 C Floevent le françois. 8331 sic C, P Je le voeil avoir. 8333 C aserie. 8343 sic P M, manque à C. 8344 C Et ovec ses .II. freres. 8345 C Estoient au tref. 8346 C .I. conseil i tenoient la riche baronnie. 8347 sic C, P par dehorz les prez. 8348 sic C, P l'esforz. 8350-8351 manquent à C M. C'est une interpolation. Le jongleur n'a pas compris que les draps de Russie ne sont pas l'ouvrage des fées et ne viennent pas de Candie ; son invention lui a été suggérée par le vers 7497. — 8352 C Que ce fu tot li mieudres, s'out d'els la seignorie. 8355 sic C, M ne lerroi ne vos die P a la chiere hardie. 8357 P ahi cele C a icete M a icheste. 8362 C M sic, P veez belle. 8367 sic C, P a la chiere hardie. 8368 sic C, P a la chiere maudie. 8370 sic C M, P et Maugis et lor compagne atant. 8371 sic P M, C descent Maugis le combatant. 8372 C M destre main. 8380 sic C, P Hui eüsse este pris par Deu le roi amant. 8381 sic C, P Ce a dit li dus Bues par le cors .S. Vinçant. Sur ces deux vers il n'y a qu'un hémistiche de commun aux deux versions. P intervertit l'ordre des vers, et remplace au hasard les seconds hémistiches. — 8389 sic C M, P mescreant. 8390 sic C M, P a loi d'ome sachant. 8391 sic C M, P Aspremont. 8392 sic C M, P poissant. 8393 C roi amant M om-

nipotent. 8394 sic C, P Damedeu. 8395 sic C M, P de par le Deu comant. 8398 sic C, P o le cors avenant. 8399 C donne P dona.

8400 C M Si P Se. 8401 C toz diz M toudis P toz jorz C M duz P bons. 8403 sic C M, P que je vos mant. 8415 C que il estoit issi M que il estoit ainsi. 8416 C M et as herberges sont manois. Après ce vers P ajoute : Devant le mestre tref se furent consenti. 8418 C que li cot P sont li chant M sunt auques. 8420 sic C, M a cuelli P est maintenant verti. 8425 C perchois M courtois C M qui moult iert vostre ami P que vos aviez norri. 8427 sic C M, le mot manque à P. C M de bataille arrami. 8428 C cen M chen. 8429 P M Paris, C Berri. 8434 sic C M, P deguerpi. 8447 C Quant l'entent l'aumacor ne s'i est alenti M Quant le roi l'entendi ne s'i sunt alenti. 8448 manque à C, M Lor gent ont fet armer, n'i firent lonc detri. 8451 C estormi. 8452 sic M, C parue P quant li aube est partie. 8453 sic C M, P La gent paiene s'est armee et fervestie. 8455 C grenue. 8458 C Trestout le petit pas que l'erbe i estoit drue. 8468 C et arse et confondue. 8474 C qui la crine ot tondue. 8476 P poig. 8477 sic C, P foille ramue. 8479 sic M, P de gent tote esleüe. 8480 C M Valfondue P Valtenue. 8482 C M P ordenees. 8485 C devisees P M ordenees. 8486 C arestees. 8487 sic C, P ra sa gent ordenee. 8491 C Et Aimes de Dordone a sa gent bien armees. 8493 sic C, P perciees ne fausees. 8494 C doctrinee. 8499 sic C M, P Seürement chevauchent serre.

8506 C que nomer nel set on. 8508 C malaait. 8511 C M Sorbares 8512 C Et le grant amiral de l'isle de Corbon. On a vu que Rubion a été tué. — 8515 sic C, M de Lisabel P de l'Ille Blanc. 8516 sic C, M Ronflart P Roffaux C de Baptison M de Basion. 8519 C M fel P forz C hustison M huoison. 8520 sic C, P Forz fu, empresisson. 8525 C La targe li perça o le roial dragon. 8526 sic C, P percie. 8527 sic C M, P el sablon. 8535-8540 sic C M, manquent à P.— 8537 M saint Malo. 8540 M Le viel Aymez. 8541 sic C M, P chaplison. 8544 M estrange C soutaine. 8548 manque à C M. 8550 C Corsarin de Sartaine. 8551 sic C, P hauberz ne escuz ne volt une chastagne. 8556 sic C, M Oufer d'Alemaigne P Sorbrin d'Aquitagne. 8563 C oïssiez si doleres les bres M oïssiez issi doulereus bres P et des morz issi doleroz raiz. 8566 C plain M plains P puis. 8572 C fors P que. 8573 sic C M, P del bon destrier courant. 8570 C de Biaumes M de Nevers. 8580 C Fouques de Cambes. 8581 C ades P grant faiz. 8582 sic C, M preus et isnal P qui ot le cors isnal. — Dans les trois mss. la rime de cette laisse est en *al* d'un bout à l'autre; M passe les vers 8594-8604. — 8595 C Hue del Maine et Guion de Laval. 8596 C Jociaume de Troie, Otrain de Portigal. 8599 sic C, manque à P.

8600 C avint, P estut. 8601 sic C, P Cofin .i. amiral. 8602 sic C, manque à P.— *Gouvernal* est le nom du précepteur de Tristan : le

besoin de la rime en fait ici celui d'un sarrasin. — 8603 C Et le roi Sorbare et le viel Ydonal, P Et le viel Corsabre. 8604 sic C, P traduit: chascuns est general. 8606 sic C, P dont d'or sont li segnal. 8609 sic C M, P de gent grant general. 8610 sic C M, P comunal. 8618-8619 C Et fu d'Aigremont sire et haut prince cassal. 8622 sic C M, P plainz de grant fierte. 8624 C M entor sont assemble. 8634 C par la boche roie, M volez, P par la gole cole. 8635 sic C M, P tret le branc acere. 8636 sic C, M le chief hors du bu dessevrez, P branc parmi le cors bote. 8640 C M ne, P et. 8641 sic C M, P levez. 8642 P de vrete, C par verte. 8644 sic C M, P De, forment aïre. 8647 sic C M, P vostre bone cite. 8648 M estour soit parti et sevres, C effors soit parti et sevre. 8649 C el, P del, M en. 8650 sic C M, manque à P. 8651 sic C M, P Par, vos tuit garri. 8655 sic C, P l'a baillie Rufaut et Triboe, M le baillierent Ronflart et Mautribles. 8667 sic C M, P entendi. 8668 C Outre M Fagon de Balesguez. 8670 sic C M, P demaintenant. 8671 sic C M, P trete l'espee. 8672 sic C M, P Giboe. 8676 M Ysores. 8678 sic C, M agravantes, P et cravante. 8679 sic C M, P contient. 8682-8684 sic C M, manquent à P. 8685 C M i aront bien pene. 8687 C M le viel chanu, P li chenus li. 8693 C a vite. 8694 C Des mors est tot le champ et plain et encombre. M Des morz et des navrez est toz li chanz pueplez.

8701 C flarin. 8703 C Samorin, M Sorbrin. 8710 manque à C M. 8714 P M osterin, C autorin. 8718 C vaillant .i. romoisin, M rimosin. 8719 C Gieffroi, M. Guiffroi le meschin. 8729 C Guion d'Aumarin. 8731 Le conte de Toart et cil de Limozin, 8734 sic C, P mene. 8737 sic C M, P cuide marir. 8738 M .iiii. cors d'arain fist et corner et tentir. C .iii. cors d'arain a fet gresloier et tentir, P grelles, soner. 8739 P imain. 8740 C alouer ne cuillir M alier n'acuellir, P aloer ne tenir. 8742 sic C M, P voit einsi font totes parz coillir. 8746 C esbaudir. 8749 C M puis. 8762 C revertir. 8753 C detraire, P desfere. 8758 C et, P de. 8760 C Robert de Morel. 8761 sic C, P A cest point en a fet a .vii. les chies tolir. 8762 sic C M, P moult preuz et senez. 8765 sic C, P bien estre filz d'un amire. 8786 sic C, P que ne le. 8791 sic C, P cel qui, de la teste. 8794 C sanz vuarder.

8803 arester P demorer. 8805 C sic C M, P s'aresta. 8806 P loig. 8807 sic M, C qui moult fet a douter P ou moult se pot fier. 8808 sic C M, P Tholomier. 8810 sic C, P asauver. 8811, 8812 manquent à C M. 8813 sic C, M Baiarz commence apres moult tost a randonner P Maugis a fet Baiart apres lui randonner. 8815 C M monter P avaler. 8818 P M asseïr C assaillir. 8819 sic C, P Je te di .8825 C M eschiver P refuser. 8828 sic C, P sa seinte, racorder. 8829 C M fist a loer P fet a doter. 8830 sic C M, P Le Megremor torna, Maugis prist a crier. 8836 C Ne partiron huimes. 8840 C tot contreval coler M con-

tremont voler. 8845 sic C, M Ambedui P Amedels. 8848 P M resaillu C sailli su. 8849 M cols C cous P cox. 8853, 8854 manquent à C M. 8858 C M au brun coutel molu. 8860 sic C, P derompu. 8865 C M Li drap C en M li C M chief P Ses armes, cors. 8872 C M teste prent. 8873 sic C M, P li pince et prent. 8877 sic C, P dolenz. 8880 sic C, M Et lui contre Maugis P Et il encontre lui. 8881 C moult felenessement (P répète le vers 8867). 8882, 8883 manquent à C M. 8885 sic C, P L'uns d'aux ne prise C une flor a argent. 8886 C c'ore ne maine. 8887 C a genoz. 8889 P loig C De bien loing les puet len oïr veraiement. 8892-8894 manquent à C M. 8895 C Del sanc sont tot couvert. 8899 C pendra d'els.

8900 C li un P l'uns d'els. 8903 sic C, P de, joie avoir ses parentz. P ajoute : Et conoistre sa vie et tot son errement. 8905 corriger [s]ont. 8907 Après ce vers, P ajoute :

> Les granz targes dorees n'ont plain pie de grandor,
> Si les ont mis en pieces sor l'erbe a la verdor.

Mais, deux lignes plus haut, les boucliers ont été déjà *detrenchiez*. Il est possible que cette addition résulte de ce qu'à l'époque de P la *targe* aurait remplacé l'*écu* dans l'armure défensive du chevalier. — 8909 C l'ahan P li chaux M le chaut. 8910 C coulor P M vigor. 8911 sic C, P pere. 8914 sic C, P combateor. 8915 sic C, P n'ot tel enchanteor. 8916, sic C, P en ot grant freor. 8918 C sage P vilainz. 8919 P besoig C besoing sanz retor. 8921 sic C, qui écrit *Damedieu*, manque à P M. 8923 C felon P mauves. 9925 Après ce vers P ajoute :

> Sor le hiaume d'acier, del bon brant de color.
> Canqu'en a conseü trenche com d'un razor,
> Ne la coiffe desoz ne li valut plain d'or.

8926 sic C M, P Sor la face Maugis vint. 8927 P Damedex (faute d'impression). 8929 sic C M, P Que si fu. 8930 C M est P fu. 8932 C M iror P error. 8934 sic C M, C pleut P Damedex ne volt li pere. 8935 C M angre. 8938 P ne loisor ne luor C por la clarte laisor. 8939 C M freor P peor. 8941 C le verai salveor 8944 C hui aidor. 8945 C servi ades. 8947 sic C, P ceste bataille me metez. 8948 C traïtor P poigneor. 8950 C moult en ai grant poor. 8951 C je ne quit mes veeir. 8954 P aumacor. 8958 sic C M, P jut une grant piece estenduz C estordi. 8859 sic C M, manque à P. 8963 lire *agroi*. M aroi C si i estraint son agrai. 8964-8969 sic C M, manque à P. 8967 sic M, C Autresi (le verbe manque). 8970 sic M C, C n'a, P ou n'ot entier. 8971 sic C, P a fin or M ou luist l'or arabloi. 8973 manque à C M.

8974 C Desc'au test li convoie. 8975, 8976 C M ont un vers: C Pres qu'il ne l'a tue et chiet el genestoi M Prez l'amachour ne verse et chiet el bruieroi. 8980 P cuers C M cors (ce qui). 8982 P M le rassaut C li recort. 8984-8986 sic C, manquent à P qui les remplace par une banalité: N'i a si fort broïgne qui ne soit derompue. M a 8985. — 8987 C Froberge P l'espee. M se sépare de C P pour ce vers et le suivant :

> Sus la coife gemee l'espee est deschendue,
> Dusc'au menton li a trenchie et fendue

Et il ne remarque pas que le vers « Ileuques est l'espee maintenant remanue » n'a aucun sens si Froberge n'est pas engagée dans une pièce de l'armure telle qu'un bouclier. — 8991 C M Et, poing, P De, poig. 8994 P poig, tirant C poing, vaillant. M n'a pas le vers. 8996 sic M. P devant lui maintenant C Sa targe avoit sor l'erbe verdoiant jetee. 8967 C fors traite M hors traite C sachiee. 8998 sic C, P Puis met la soe, eschariment. M. n'a pas le vers 8999 C si a.

9000 C sore ire par mal talent M seure P trestot. 9002 P M arme nule C armeüre. 9004 C M bruisant P brisant. 9005 sic M, C sel sache maintenant P si le tret maintenant. 9006 sic C M, P le cuer dolant. 9007 C rougissant. — Le v. manque à M. — 9008-9026 texte de C M lacune dans P. — 9008 sic M manque à C. 9012 M en chest siecle vivant. 9015 M au semblant. 9017 C et proiant M aourer deproiant. 9018 M Et quant Maugis le voit. 9019 manque à M 9024 M raïrant. 9025 M il se soit aidant. 9026 manque a M. La répétition de ce vers est l'origine de la lacune de P. — 9029 sic C, M i perdrez la teste o le heaume P perderez la teste a m'espee trenchant. 9032 M foi. 9033 C Mon pere te fera et riche et manant. — manque à M. 9034 sic C, manque à M, P ades riche et poissant. 9038 C Jupiter. 9039 C Por vos Dex malostru que je ne pris .i. gant. 9040 C Onques. 9041 C Ne je nel crerai ja. 9042 sic M C Tu auras le duc Buef trestot vis P Tu l'auras le duc Buef lie et tot. — P M veulent éviter l'hiatus. 9044 sic C M, P nul jor a ton vivant. 9046 C Et que M Que vas tu or. 9047 sic C, manque à P. M en proverbe. 9048 P l'en, C M C'on doit son anemi del tot aler grevant. 9049 sic C, P je vos di et creant, M et je le te greant. 9052 sic C M, P mon pere .i. riche roi poissant. 9054 P M fame C mere. 9055 sic C M, P a l'este començant. 9056 manque à C, M Et dist P Ne me va M Ne m'i va. 9057 C la grant P M errant. 9060 sic M, C cheminant P et si s'en vont errant. 9062 M saina, C le cors sua. 9064 C Par le champ s'en passerent P Parmi le champ trespassent. 9068 C ravi P reçut. 9074 sic C, P grant pueple entor aux a. 9077 C chaut P mal. 9078 sic C.

P granz pueples s'en va. 9080 sic C, en blanc à P. 9090 C nus d'eus mot ne sonna P ainc nus d'els ne parla. 9095 C dont P moult. 9096 sic C, P l'a pris, le mena. 9097 sic C, P malement nos va. 9098 P quel partie torna C certes que part M quel part ala.

9100 C gaaigna. 9103-9104 C la P le. 9105 sic C, P coment ala. 9106 sic C, P n'avera. 9108-9109 texte de C :

> La mere soit dolente qui .IX. mois te porta
> Que si me faiz dolente, el monde plus il n'a

9110 sic M, P En tant com C entretant que. 9120 C qui vos pigne tant a. 9123 C aoura M loa. 9124 C en la grant presse entra. 9125 P a oste C Il deslace le heaume, la ventaille oste a. 9130 C le sens. 9131 C le requenut. 9132 C li ot donne. 9133 C Ne set que ele en die, forment s'espoanta. 9134 C Et que ce fust son, 9136 C desi qu'ele saura M devant qu'ele sara. 9137 C lignage P afere. 9138 C M estoit en son estage. 9139 M et ot creitie[n] visage. — Le vers manque à C. 9141 sic C, P reluisanz plus que n'est ors d'arage. 9142 C el douz tenps qu'est estage. 9143 C que n'est nef enz el tenps ivernage. 9150 sic M, C en cest mesnage P sanz treüage. 9151 C qui fist parler l'image. 9152 C sans autre treüage. — Cette expression est ici à sa place, tandis que dans P elle n'est que pour la rime. Les mots par lesquels il la remplace font une fausse antithèse et ne complètent point la pensée. — 9154 sic C, P pris, le vaillant. 9155 C irai a garentage. 9156 C M raras. 9157 C tu ies. 9158 Por P M Par C M fez P doiz. 9159 C demorage P demage. 9160 M ait arestage P fai arestage C qu'il n'i ait recelage. 9165 C desor mer el. 9166 P sui. 9167 P de moult tres haut lignage M estrait de haut parage C estrait et ne de haut parage. 9170 C Par tens. 9175 C M nul P un. 9178 M me ditez C vos di. 9182 C Nel baudroit fors a moi qu'ele aime P que je aim. 9183 C se P ci. 9184 C El le, P Que le C morir P ocirre. 9185 P tieg C jurai que je tieng. 9186 C major. 9187 C M grant P vostre. 9188 sic C M, manque à P. 9193 C M pris P miens. 9196 sic C M, P Qu'il rendera avant.

9200 sic C, P delivre len ot l'amiral. 9201 sic C, P Quant perdi ses enfanz et avec. 9207 C mal en ara poor P de ce n'a il peor. 9209 C Se t'ame ait ja pardon, or enquier a t'usor. 9210 C vendras a lui. 9216 sic C M, P que il tient a segnor. 9217 sic P M, C savoir velt la veror M la vraiour. 9218 P Mes C Ou sa fame morra a duel M Ou sa fame Esclarmonde en mourra a dolour. 9221 sic C, P s'en va sanz tristor. 9222 C Que P Mes. 9223 manque à C. 9226 manque à C. Après ce vers P répète 9217, 9218, (avec la leçon *Ou sa fame*) et 9219. — 9238 sic C, P Qu'il saura qui il est et sa loi et sa vie. 9239 sic C, P

en perdera la vie. 9240-9242 sic C, manquent à P, M a 9242. 9245 sic C, P N'onques ne descendi dou mulet de Surie. 9247 P Pincernart C M tint un arc M de Claudie. — Ce nom étrange a l'air de dériver des *Pinceneis* du Roland (v. 3241). — 9249 sic C, P ouevre et le pont abesse a la M a ouverte, le pont baisse a poulie. 9251 sic C M. P soz le pin qui ombrie. 9255 sic C, P la gente en est moult esmaïe. 9256 sic C, P a jete une pelice hermine. 9257 sic C, P de paile alixandrine. 9259 C orie. 9260 C nef. 9262 sic C, P vient soz le pin ou li erbe verdie. 9264 C M talent P pooir. 9265 C M la redrece P l'en dreça. 9266 sic C, P l... tienent. — Jusqu'au v. 9276 P M se séparent de C. Cette dernière version met dans la bouche d'Esclarmonde le commencement du discours de Vivien. — 9268-9269 sic M, manquent à P C. 9270 sic C, P ma gent est destruite et morte et maubaillie. 9274 sic C, manque à P. Après le vers 9269 M achève la laisse comme suit :

Toute ma gent est morte n'en i a nul en vie.
Je fui a forche pris en la grant aatie,
En Aigremont mene la fort chite antie,
Cuite sui pour duc Buef, ma foi en ai plevie
Que tout sain le rendroi ains la nuit aseric.
Contre Francs ne durast trestoute paiennie
Kallemaines i fu e toute son empire
Et Hernaus de Moncler et Othon d'Espolice
Et les frerez duc Buef ou moult a d'estoutie
Et roi Brandoine avec que Damedieu maudie
Et roi Brandoine avec que Mahomet maudie.
L'aumachour Vivien, etc.....

L'on a ainsi un exemple du procédé de M. — Texte de C pour le commencement de ce passage :

De toutes [parts] la tient, ele brait et si crie
Et parole en haut qu'ele fu bien oïe.
« Se vostre gent est morte et destruite et perie,
Encor sera vengie par la loi qu'ai servie.
Tel coustume est de guerre qui la prent et l'envie,
Souffrir paine et dolor, avoir la char partie,
Avoir poor de mort, perdre mainte envaïe
Et puis reconquister par grant chevalerie. »
Et l'aumacor respont qui malement aigrie :
« Voirs est, tout ai perdu et ma gent malbaillie;
Mes tant out crestiens contre gent paienie,
N'est hon qui les milliers, » etc.....

La leçon de C est préférable à celle de P, parce qu'il est naturel qu'Esclarmonde s'efforce de consoler Vivien, et cependant les vers

éloquents « Tel costume est de guerre.....» sont mieux placés dans la bouche de Vivien. La leçon de P a son origine dans l'oubli du vers de C: « Et l'aumacor respont..... » Dès lors les deux discours se suivant, on n'en a fait qu'un seul. Mais des paroles d'Esclarmonde il restait une trace dans les vers 9268, 9269 que M est seul à donner : elle disparaît définitivement dans P.

9283 sic C, P a la chiere hardie. 9284 sic C, P estormie. 9286 sic C M, P Jhesus. 9287 sic C, P honie. 9290 P guerpie, C honnie. 9296 sic C M, P ains l'heure de Complie. 9290 C Roussie.

9302 P ajoute ces vers que je n'ai pas maintenus parce qu'ils paraissent inutiles, mais qui ne sont point sans intérêt:

> Encor avoit vestu sa broigne a or sartie,
> Por avoir plus mesese li fu elle lessiee;
> La barbe avoit moult blanche et si estoit trenchie,
> Nule rien n'est plus blanche neïz la noif negie.

9303 sic C, P En la presse le mainent, si l'ont moult tost partie. 9305 *On trouvera plus loin, aux extraits des mss.* C M, *le texte entier de* C *et de* M *à partir de ce vers.* — 9308 P restoerai C mes ne l'estorerai. 9310 sic C, P nul mal vos ferai (sic). 9313 sic M, C vos la envoierai. P je vos lui vos rendrai. 9315 sic M, P vos en errant C Alez en maintenant. 9317 sic C, P ot M ne mist en. 9320 Après ce vers C en a quatre autres que M réduit à deux : il eût mieux valu les rétablir au texte. — 9323 sic C M, P Qui, o le grenon flori. 9324 sic C M, P o corrage hardi. 9325 sic C M, P remaint o. 9327 sic C, P li a tret del dos le blanc hauberc tresli. 9331 sic C M, P pas ne vos ert menti. 9332 sic C M, P Moi avez. 9338 manque à C M. 9340 sic C M, P cele qui te. 9342 sic C M, manqne à P. 9345 sic C, P par foi le vos plevi. 9384 P plaie et navre. 9387-9403 ce développement manque à C M et, si je l'ai maintenu au texte, c'est uniquement parce qu'il est un de ceux qui marquent le mieux les défauts de la version de Peterhouse. Les molles lamentations de Vivien, tenant son maillot et le baisant, n'ont plus rien de chevaleresque et sont en contradiction, non seulement avec la scène passionnée qui précède, mais avec tout le caractère rude et violent de l'aumacour. Ce caractère est très bien tracé, se soutient jusqu'au bout et ressort mieux que celui de Maugis, auquel ses talents magiques devaient nuire tôt ou tard. Dans les *Fils Aymon* il est d'abord aussi fier et aussi hardi que Renaud ; dans les remaniements et dans les suites il perd peu à peu de la dignité de son personnage, et dans les imitations italiennes ce n'est plus qu'un enchanteur vulgaire que Boiardo relègue définitivement au troisième rang. Ainsi sont allés s'abaissant et s'affaiblissant plusieurs des types les plus nobles de

ses Chansons de Geste. Roland lui-même n'a pas été épargné, car c'est une loi universelle et, si l'on me permet ce rapprochement, il y a loin de l'Ajax d'Homère à celui de Sophocle, de l'Ulysse de l'Iliade et de l'Odyssée à celui du Philoctète.

9405 sic C. P comence tiex dolor a mener. 9414 D'après le ms. C il faut supprimer le signe de ponctuation à la fin du vers précédent et corriger : « Soventre le duc Buef. » — 9416 et manque au ms. 9418 sic C, P tote la voie antee (emprunté du vers suivant). 9423 sic C M, P n'i a fet arestee (répété du vers précédent). 9431 P membre. 9441 sic C, M la matinee P avespree (ce qui ne peut aller ici). 9462 sic C M, P enclinee. 9465 C perrele P parelle. 9469 sic C, P a, regne tiree. 9480 P rabiel C ravinel M Tapinel. Ce nom a fait fortune en Italie et est devenu le titre d'un roman *le Tapinello*. Pour ce personnage v. supr. vv. 196, 207, 349. 9488 P tuit li autre font joie tot C tout le grant lignage fet. 9491 sic P, manque à C M. 9493 sic C M, manque à P. 6496 manque à C M. 9499 P france.

9510 sic C, P A pou ne m'avez l'ame dou cors ravie. 9511 sic C, P iceste. 9513 P ficil. — C n'a pas ce vers et abrège ici le discours d'Esclarmonde. M résume C en trois vers. 9519 P serie, C voutie. 9530 sic C M, P selon sa loi furnie. 9540 manque à C M ; c'est une addition de P. 9541 P A la C M Il li. 9549 P blame (ce que j'aurai pu laisser au texte, puisqu'il y a d'autres exemples dans ce ms. de la suppression de l's. 9583 sic C M, P .L evesque. 9584 sic C, P M a. 9587 manque à C. 9588 Ce vers et les suivants manquent à C M, ils sont évidemment une addition du jongleur.

NOTES AUX EXTRAITS DES MANUSCRITS C M

Page 261, v. 55 *ms.* fu. v. 56 *ms.* le te. P. 262, v. 67 *ms.* A mon pere irai. v. 81 *ms.* il out. P. 263, v. 107 *ms.* a chiere. v. 108 *ms.* lanche. v. 111 le mot est resté en blanc. v. 116 *ms.* Si souffrez uimes. Corrigé d'après M; P anuit mes. — v. 135 *ms.* dolor. P. 265, v. 188 le mot manque au *ms.* v. 197 *ms.* Mis a son bon. P. 267, v. 39, le mot manque au *ms.* P. 269, v. 28, *ms.* roille. P. 270, v. 76, *ms.* effree. v. 98, *ms.* triex. P. 271, v. 128 *ms.* fu, corr. *fui.* v. 136 le mot manque au *ms.* P. 273, v. 204, le mot manque. P. 274, v. 4, *ms.* ares. P. 280, v. 145, *ms.* il en. v. 149, le mot manque. v. 162, ces mots manquent. v. 170, *ms.* a.

NOTES A LA MORT DE MAUGIS

Page 281 v. 4. En revenant de la Palestine ils s'étaient arrêtés en Sicile, où ils avaient secouru le roi Simon de Pouille, qui était attaqué par les Sarrasins. Cet épisode, dont on a un abrégé dans la *Bibliothèque bleue*, se trouve dans une version qui est conservée par plusieurs manuscrits (V. plus haut, page 333, note au v. 1939).

Page 282 v. 10. Bayard dans la forêt, tenant compagnie à Maugis, et plus loin, v. 454, l'allusion à l'enlèvement de Charlot, se rattachent à une version des *Fils Aymon* donnée par le ms. C et le ms. de Venise. On sait que, lorsque Maugis apporte à Tremoigne Charlemagne endormi, Renaud refuse d'abuser de ses avantages et rend la liberté à son suzerain. Quelque trouvère aura partagé l'avis de Richardet et jugé que cette loyauté n'était que duperie; se souvenant d'un épisode d'*Ogier*, il suppose que Renaud n'est pas obligé d'avoir pour Charlot, le fils du roi, les mêmes égards que pour Charlemagne et il imagine l'aventure suivante: Maugis, inquiet, après sept ans, du sort de ses cousins, quitte son ermitage et arrive au camp du roi, où il se fait passer pour fou. Charlemagne le traite avec bonté. L'enchanteur en profite pour pénétrer le soir dans Trémoigne. Une fois reconnu, il annonce à ses cousins qu'il est résolu à faire un pèlerinage au Saint-Sépulcre et qu'il ne prendra plus part aux batailles, mais qu'avant de se séparer d'eux, il leur rapportera un prisonnier illustre. Puis il repart et va se coucher auprès d'une tente dans le camp du roi. Cependant les Fils Aymon, comptant sur l'aide de Maugis, font une sortie, et, après un vif combat, Richard de Normandie tombe entre leurs mains. La nuit venue, Maugis enchante les barons et, profitant du sommeil du fils du roi, Charlot, l'emporte à Trémoigne dans un sac. Puis il prend congé de Renaud et revient dans son ermitage, où il restera encore un an avant d'aller accomplir son vœu. Grâce à la possession des deux prisonniers, Renaud finit par obtenir sa paix avec le roi. Quand Bayard est livré à Charlemagne et qu'il est précipité dans la Meuse, il sort du fleuve pour s'enfuir dans la forêt d'Ardenne, où il retrouve Maugis.

Je reproduis cet épisode en résumant la partie qui est commune à cette version et à celle qui a été éditée par Michelant:

C.F.156,v°a. Or vos leron de cels qui sont si mal mene,
De Charle l'emperere, de Rollant l'adure ;
Dirai vos de Maugis le fort larron prove
Qui fu en l'ermitage ; moult fu deffiguré,
Por Damedeu servir [estoit moult descharnez [1]] :
.vii. anz fu en boscage el parfont gaut rame.
.i. jor se porpensa, quant il se fu leve,
Des .iiii. filz Aymon s'iert Maugis apense,
Et, quant il l'en sovint, de dolor est pasmez.
Haï, cosin, dist il, com estes mal mene !
Par dedenz Montauban estes or afame,
Je cuit que Charlemaignes vos a moult mal mene ;
Mes, par icel seignor qui de virge fu ne,
Se il par mautalent en a .i. adese,
Ja n'aura a garant chastel ne fermete
Que il ne soit ocis, ja n'estra si garde ;
Ja ne sere mes lie nul jor de mon ae,
[2 Si] saure des barons comment il sont mene.
Dont lessa l'ermitage et si s'en est torne,
Une escherpe avoit prise et .i. bordon ferre,
Droitement vers Tremoine s'est Maugis aroute,
F. 156, v° b. .i. pelerin encontre qui moult par fu sene,
Amaugis le larron de Deu l'a salue :
Paumier, es de quel part? garde ne soit cele.
Sez tu nule novele du franc roi corone ?
A il pris Montauban et le regne gaste ?
Oïl, ce dist celui, si m'aïst Damede.
A Tremoine s'en sont li .iiii. frere ale,
Charles les a suï qui tant est redoute
Et a [en]tor Tremoine .c^m^. ferarme.
Quant Maugis l'entendi, a poi n'est forsene,
Et cil s'en passa oultre, a Deu l'ot commande,
A itant s'en partirent, que n'i ot plus parle.
A itant departirent, si s'en vet le paumier.
Vers Tremoine s'en vint Maugis li aversier
Et est venuz a l'ost Charlemaigne au vis fier.
Maugis estoit plus noir que charbon de brasier,
Je quit qu'il n'avoit home desi a Monpellier
Qui ja le conneüst, si estoit il changie.
Il fu gros et enfle, le visage avoit fier,
Et dist qu'a l'ost ira por dou pain porchacier.
Tost et isnelement en vint au tref Ogier.
Qant François l'ont veü, si l'ont pris a huchier
Et dont revient Maugis? Dex li doint encombrier.

[1] Sic, *ms.* de Venise, C deffigure.
[2] *Ms.* Se.

Or revient en cest ost por le roi engignier.
Seignor, ce dist Maugis, ice fet a lessier.
Ja vien ge del sepucre et sui .I. sot paumier
Que paien si m'ont fet de mon sens forvoier.
Se vos ne me lessiez, ja le comperroiz chier.
Atant lor corut sus sanz point de l'atargier,
François tornent en fuie tot aval le terrier.
Maugis estoit tot seus, bien senbla aversier,
Ogiers de Danemarche le prist a aresnier:
Paumier et dont viens tu? nel me devez noier.
Sire, droit del sepucre, par le cors saint Ligier.
Et Ogiers le sesi le baron chevalier
Et est venuz au tref Charlemaigne au vis fier.
Qant Charles l'a veü, n'i avoit q'aïrier.
Ogiers, dist Charlemaignes, dont revient ce paumier?
Je quit[1] que c'est Maugis qui me vient engignier.
Paumier, com as tu non, por le cors saint Richier?
F. 157, r° a. Quant Maugis l'a oï, si prent a rechignier.
Sire, j'ai non Niquart, aceler ne vos quier.
Paien m'ont assote et m'on[t] fet enragier.
Quant l'oi Charlemaignes, si a le sot moult chier.
Par devant Charlemaigne s'estut le jor Maugis,
Il parla folement, moult i ot jeuz et ris,
Ses folies fesoit, moult s'en est entramis,
Trestoz les enchanta par charmes et par diz,
Mes li rois Charlemaignes s'en est moult esjoïz;
Niqart iert apelez des hauz hons du païs,
Il aime moult Ogier et en fes et en diz,
Lez son tref se coucha qui ert de paile bis;
Plus l'amoit que les autres, par foi le vos plevis,
Mes en la fin en dut por lui estre traïz,
Huimes vos conterai com ce fu, a brios diz.
Maugis estoit en l'ost qui estoit fox naïs,
Et quant ce vint au vespre, que li jorz fu failliz,
Des barons s'apensa qui sont si entrepris,
Il les ira veoir la sus el chastel bis,
A son col portera .I. bon bacon de pris,
Et com dit si fu fet, si avera ses diz;
El tref Charle le prist le roi de saint Denis,
Et Maugis s'en torna, a son col l'avoit mis,
Et en vint a la porte, en la cite s'est mis.
Quant li portiers le vit, si chaï espaumis,
Mes la port[e][2] cola a .I. fer coleïz.
Maugis vint au chastel, ne s'est mie tapiz.

[1] *Ms.* quist.
[2] *Ms.* porta.

Renaus gueta la nuit a tot .m. fervestiz,
Il a Maugis veü qui estoit ses amis,
Quida ce fust espie ou malin esperiz.
Vassal, qui estes vos? dist Renaus au fier vis.
Maugis prent le bacon, si l'a a terre mis.
Quant Renaus l'a veü, si estoit trespensis ;
Il a sachie Froberge dont li ponz fu ma[s]sis[1],
Ja li eüst coupe le chief et le cerviz,
Quant Maugis s'escria : Ne ferez, dolz amis.
Renaus le filz Aimon si tint l'espee nue,
Il volt tuer Maugis que volente l'argue.
Vassal, ce dist Renaus, folie avez meüe,
Ciens t'ies enbatu, ta vie auras perdue.
F 157, r° b. Ja en perdras le chief a m'espee molue.
Dont estes? que portez ? Bien est chose seüe
Que vos estes espie qui de l'ost est issue.
Non sui, ce dist Maugis, par ma barbe chanue ;
.i. bacon vos aport par bone covenue
Que j'ai enble Charlon en sa tente tendue ;
Pitie me prist de vos, si soit m'ame assolue,
Maugis avez perdu qui vos fesoit aiue.
Renaus le filz Aymon si en a joie eüe,
Cuide que soit Maugis a la fiere veüe.
Sire, ce dist Renaus, par les sainz de Baviere,
Je entent bien a vos a la parole fiere
Que vos estes Maugis a la hardie chiere
Que aidier me devez vers la gent aversiere.
Si sui je, dist Maugis, si m'aïst hui saint Pere :
En l'ost Charle ving ier qui tant par est boisiere,
Mes je l'angignerai ainz que m'en voise arriere.
Et quant Renaus l'oï, si en ot joi[e] entiere ;
Damedeu en loa et le baron saint Pere
Atant vindrent [li frere], onques n'i ot proiere,
Grant feste font de lui enz en la tor pleniere.
Grant feste font la nuit de Maugis le baron ;
De l'ost estoit venu, a son col .i. bacon
Qu'il enbla Charlemaigne le roi de Monloon ;
Grant joie en demoinent li .iiii. filz Aymon,
Doucement le besierent le vis et le menton
Et la franche duchoise se mist a genoillons :
Sire, bien veigniez vos en la vostre meson.
Ou avez vos este ? Noir estes com charbon.
Venu vos sui vooir, ja lance n'i fraindron
Ne mes sor Sarrazins que durement haon;
Moult a passe lonc tens que nos voe l'avon

[1] *Ms.* marsis.

Que nuz piez et en langes au sepucre en iron.
He Dex ! ce dist Renaus, merci vos en crion.
Grant joie font de lui tote nuit li baron.
Seignor, dist Amaugis, verite vos diron :
Ainz que le jor repere, en l'ost revertiron ;
Por lor enchanteor la aval me tien on,
Mes comme sot ferai quant congie prenderon.
Ceenz aporterai, se je puis, tel prison
Dont serez apaie, franc chevalier baron.
Renaus li chiet au pie, n'i fist arestoison.
Maugis, ce dist Renaus, Diex vos face pardon
De ce que avez dit, nos vos en mercion.
Seignor, ce dist Maugis, entendez ma reson.
Issir m'en voil la fors, el non du Sauveor,
Savoir se Dex douroit par sa beneïçon
Que je pr[e]isse .I. conte de la gent roi Charlon.
Atant sont departi, lessie ont lor sermon ;
Vint a l'ost Charlemaigne qui fu de grant renon,
Lez .I. tref s'endormi Amaugis le baron.
Amaugis s'endormi qui ot la nuit villie
Desi que au matin que il fu esclairie
Que Charles se leva l'emperere proisie,
Puis demande le fol, l'en li a enseignie
Que il se dort soef delez .I. tref ploie.
Charles le demanda, l'en li a envoie,
En le mena a Charle le fort roi droiturier.
Maugis vint devant lui qui ert outrecuidie,
Par devant Charlemaigne a Maugis rechignie,
Charlemaignes s'en rist qui estoit envoisie,
En grant chierte le tint, mes il en ert irie ;
Se Damedieu n'en pense qui pardona pechie,
Mar vit onques li rois de Maugis l'amitie.
Li .IIII. filz Aymon ne s'i sont detrie,
Ce que Maugis lor dist il n'ont pas oblie ;
Chascun vesti l'auberc, si a l'iaume lacie,
Renaus saut en Baiart, si a sesi l'espie,
De Tremoine s'en ist baut et joiant et lie,
François ont assailli, moult en ont domagie.
Charles li emperere s'est tost apareillie,
Rolans et Oliviers si se sont haubergie.

Le combat s'engage.

Fol. 157, v° b. Dans le combat, Richard de Normandie est fait prisonnier. Les Fils Aymon l'emmènent à Trémoigne. Renaud le menace de le faire « ardoir et encroer au vent ». On l'enchaîne. « Uns aniaus li fermerent es piez tot maintenant ». Cependant Roland et

Olivier viennent raconter à Charlemagne ce qui s'est passé. L'empereur s'emporte contre Renaud. Mais Roland lui dit qu'il a tort dans cette querelle

(**Folio 158, r° a.**) et que, si l'on ne fait pas la paix, Richard sera mis à mort. Colère de Charles qui se pâme. Roland s'efforce de le calmer et lui assure que Renaud rendra Richard.

F. 158, r° a. Baron, oez merveilles que vos conterai ja
Que fist Maugis au roi qui France governa
Qui fu dedenz son tref et grant duel demena.
Haï! dist il, roi Charle, quel duel en ton cuer a!
Mes par icel seignor qui le monde cria,
Se puis vooir le vespre, mon cors l'aïrera.
La nuit est parvenue, nule clarté n'i a.
Ogiers de Dane[marche] la nuit eschargueta,
A .x ^m^. François la nuit l'ost garde a
Que Renaus ne s'en isse que durement ama.
Quant vint a mie nuit Maugis ne s'atarja,
Tost et isnelement les barons enchanta
Et tantost s'endormirent si com il se torna.
Maugis a pris [Charlot][1] que Charles engendra,
Les jambes et les piez d'une corde lia;
Quant il ot fet ice, en .i. sac le bouta,
As braz qu'il avoit fors a son col le leva.
Des tres estoit issuz, a Tremoine s'en va.
Quant vint vers la cite, dus Ogiers escria:
Raqueut, ou alez vos et que portez vos la?
Sire, ce est .i. home que Charlot tue a;
Se je vieng as fossez, mon cors l'aruera.
Quant Ogiers l'entendi, merveilles cis en a,
Et Maugis s'en torna que plus n'i aresta,
Et vint en la cite et tantost i entra.
Quant li portiers le vit, de poor foï a,
F. 158, r° b. [Issir][2] quida du sens por la poor qu'il a.
Maugis porte Charlot a Renaut son cousin
Et en vient au chastel, ne fut mie a tapi[n][3],
Trestot li a conte oiant maint palazin
Que Charlot a emble, je ne vos quier mentir.
Quant Renaus l'a veü, si jure saint Martin
Onques ne fu tele oevre puis le tens Costentin.
Quant Maugis ot ce fet, si aqueut son chemin,
Renaut commande a Deu qui de l'eve fist vin.
Quant Renaus l'a veü, si tint le chief enclin.
Or s'en torna Maugis et du chastel issi,

[1] *Ms.* Ro. — [2] *Ms.* istra. — [3] *Ms.* tapi.

Renaut commande a Deu, ses freres autresi;
En l'ermitage ira dont l'autre jor issi,
Et li conte ont plore de la pitie de li;
Et Maugis s'en ala souavet atapi,
Et en vint au boscage ou Damedeu servi;
Quant ot reste .I. an, au sepucre verti,
De bon cuer et de vrai tot son veu acompli.
Seignor, ici endroit vos lesseron de li
Et diron de Renaut au corage hardi:
Tost et isnelement a le sac desconfi,
Charlot en osta fors et as mains le sesi.
Quant Charlot se sent pris, forment fu esbahiz:
Haï, Damedeu pere, comme par sui traïz!
Vassal, ce dist Renaus, ne vos esmaiez si,
Ja n'i recevroiz mort, s'ait Deu de moi merci,
Se Charles l'emperere vos tenoit a ami.
Sire, Dex vos doint pes, Charlot li respondi.

Fol. 158, r° b, ligne 30. Charlot est enfermé dans la même chambre que Richard de Normandie. Renaud déclare à celui-ci qu'il n'espère pas s'accorder avec Charlemagne et que Richard sera *détruit* avant le coucher du soleil.

Fol. 158, v° a. Richard lui répond qu'il peut faire d'eux son *talent*. Cependant Charles apprend à ses pairs que Maugis a enlevé Charlot. Sur le conseil de Roland, l'empereur charge Galeran et Morant de Riviers d'offrir à Renaud une trêve d'un an en échange de Charlot.

Galeran de Buillon et Morant de Riviers s'acquittent du message. Renaud leur répond qu'il ne rendra pas son prisonnier à de telles conditions. Il les invite à dire à Charles

Que se il ne s'acorde, si m'aïst saint Michier,
Pendre fere son fil comme larron fossier.

Galeran insiste pour que Renaud rende Charlot et Richard. Renaud s'y refuse. **Fol. 158, v° b.** Il les fera pendre. Mais si Charles consent à lui accorder la paix,

Je devendrai son home, baron, par foi plevie.
Au sepucre en irai ou souffri Deu hachie,
James en douce France ne reperere mie;
Si li dourai Baiart a la crine dougie.

Galeran en pleure de pitié et exprime l'espoir que Dieu réconciliera les deux ennemis.

Les deux messagers rendent compte à Charlemagne de leur mission.

L'empereur s'emporte, Galeran lui dit que Dieu lui prouve bien qu'il est contre lui dans cette guerre.

Roland conseille à son oncle de céder. Naymes l'approuve, mais l'empereur continue à résister.

Naymes prend la parole à son tour.

Fol. 159, r° a. Charles ne veut rien entendre.

Renaud forme un conseil de l'évêque et de ses frères. Il émet l'avis de mettre à mort Richard et Charlot. Son frère Richard se charge de pendre Charlot.

Ils vont dans la chambre où sont les deux prisonniers. Renaud propose à Richard de *desdire* l'empereur, à cette condition il aura la vie sauve:

Baron, ce dit Richars, fetes vo volente.
Onques en mon lignage n'ot traïtor trove,
Ançois fu li miens pere d'u[n] riche parente;
Vo pere ne li miens ainc ne furent prove
Que traïson feïssent, par Deu de majeste.
Non feron ja li fil, se Deu l'a destine.

Renaud pleure, mais ne lui en déclare pas moins qu'il sera pendu folio 147, r° b. ainsi que Charlot. On bande les yeux de Richard et on le mène au haut de la tour.

Renaud se prépare à faire pendre ses deux prisonniers. On bande les yeux de Charlot.

Charlot se domenta, le filz l'empereor,
Dameden reclama le verai creator:
Haï pere, dist il, et que me fe secors!
Je n'ai deservi mort, s'aie la Deu amor,
Mes ce est por mon pere le droit empereor.

Richard de Normandie pleure. Renaud en est touché et lui dit que « par lui il n'aura mal. » Charlemagne aperçoit de sa tente Richard sur le point d'être pendu par Renaud, il s'effraie pour Charlot. Roland change de couleur.

Li .xii. per de France se pasment de dolor.

Les douze pairs de France déclarent à Charles que s'il laisse pendre son fils et Richard, ils ne le suivront pas en France mais qu'ils le défient. Charles fait fi de leurs menaces, fol. 159· v° a. cependant il charge Roland et Olivier d'aller dire à Renaud qu'il accepte ses conditions, en ajoutant qu'il ne doit pas garder Maugis auprès de lui. Roland et Olivier vont demander à Renaud de se rendre auprès

le l'empereur et de lui amener ses deux prisonniers. Renaud, dans a joie, se jette aux pieds de Roland et lui baise la jambe.

Les barons partent pour le camp de Charlemagne. Renaud demande . Roland d'être son garant envers l'empereur. Fière réponse de Roand:

Il n'a tant hardi home desi a Monpellier
Qui en ma compaignie vos osast corocier,
Neïs se c'estoit Charles qui France a a baillier,
La teste ne tousise au brant forbi d'acier.
Renaus le fils Aymon le prent a mercier,
Or chevauchent li conte baut et joiant et lie.
159, v° b Vindrent au tref le roi qui France a a baillier,
Tuit li ami Renaut le corurent besier.
Renaus, le fils Aymon qui tant fist a proisier
Par devant Charlemaigne s'ala agenoillier:
Merci, frans emperere, por Deu le droiturier;
Au sepucre en irai, sel volez otroier,
Et si aurez Tremoine et Baiart mon destrier
Et Charlot vostre filz et Richart le princier.
Frans rois, je ne vos voil a nul fuer corocier.
L'emperere de France ne se sot conseillier,
Bel et cortoisement va son filz embracier:
Biau filz, dist Charlemaignes, estes sain et hetie?
Oïl, ce dist li enfes, aceler ne vos quier.
Renaut le filz Aymon devriez avoir chier,
Pardonez a Renaut le mal et l'encombrier,
Et, se vos ce ne fetes, si me puist Dex aidier,
Je quit que m'ocirrai a .I. coutel d'acier.
Challes li emperere respont ircement:
Par Deu, dist il, seignor, vos parlez de noient,
Que Renaut fere pendre ançois l'avesprement
Por l'amor Bertelai qu'il ocist folement.
Li dus Richars l'oï qui tant ot hardement:
Sire, frans emperere, fet il, a moi entent.
Renaus le fils Aymon nos servi franchement
Entre moi et ton fil la sus el mandement;
Se il estoit destruit, moult ira malement.
Mes, por l'amor de Deu, lessiez le mautalent
Que ançois que il muire en seront .M. sanglant.
Voire, ce dist Rollans, .IIII^m^. et .VII^c^.
Emperere de France, por vil tenez vo gent.
Quidiez Renaut tuer? Nenil, par saint Vincent.
Il n'a tant hardi home desi en Orient,
S'il meffesoit Renaut en mon conduiement,
La teste ne preïsse, tant fust de vaillant gent.
Rollans crie on haut au fier contenement:

Baron, alon nos en, por Deu omnipotent,
Et lessomes le roi a qui France apent.
Rollans li nies Charlon n'i a fet demoree,
Sor Volatil [1] monta a la cropc tiullee,
En haut s'est escrie a moult grant alenee :
F. 160, r° a. Baron, alon nos an en France la loee,
Et si lesson Charlon a la barbe mellee.
Des .XII. pers de France chascun sesi l'espee ;
Plus de .XXX^m^. homes chascun la teste armee,
Qui por l'amor Renaut guerpissent la contree,
Charlon ont adosse en icele vespree.
Et Renaus s'en ala vers la cite loee:
Se ne fust Damedeu et la virge honoree,
James ne fust l'ost Charle trestote aünee.
Charlemaignes le vit et pas ne li agree,
Yvain a apele sanz nule demoree:
Va, di moi a Rollant mon ost soit retornee;
Sa volente ferai, ja ne sera veee.
Et cil va apres l'ost sanz nule demoree,
A Rollant le conta qui durement agree,
Le roi du ciel en loe et la virge honoree.
Rollans li nies Charlon a oï la novele
Que li avoit mande li rois d'Ais la Chapele,
Sachiez de verite que il la tint a bele,
Damedeu en loa et la virge pucele ;
Li olz est retornez qui de joie revele,
Ils sont plus de .XX.^m^, chascun estoit en sele,
Vindrent au tref le roi qui fu en la praele
Et Rollans descendî, onques n'i fist favele.
Devant le tref de poile est Rollans descendu :
Biax oncles, dist Rollans, avez moi entendu?
Aura Renaus la pes? Sera il vostre dru?
Oil, dist Charlemaignes a la fiere vertu,
Or le mandez, vias que n'i soit arestu.
Et il si font tantost. Estes le vos venu,
Et Richars et Guichars, Aalars le membru,
Et li rois de Gascogne si est avec venu.
Adonques fu li plez de novel menteü.
Renaus le filz Aymon, sachiez, a genolz fu.
Merci, frans emperere, por l'amor de Jhesu :
Au sepucre en irai en langes et tot nu
Et si aurez Baiart mon bon destrier quernu ;
Et veez ci m'espee au pont d'or esmolu,
Et me coupez la teste tot par desus le bu ;
Miex aim ge a morir que a guerroier plus.

[1] Altération du nom du célèbre destrier Roland, *Veillantif*.

F. 160, r° b. Sire frans emperere, ce dist li filz Aymon,
Pardonez moi vostre ire, emperere frans hon,
De bone volente trestuit vos serviron.
Voire, ce dist Rollans, et nos vos plegeron,
Ne li mefferez mes la monte d'un bouton.
Li dus Rollans meïsmes se mist a genoillon
Et tuit li .xii. per par grant devocion.
Charlss li emperere n' i fist arestoison :
Baron franc chevalier, entendez ma reson :
Je pardoing a Renaut l'ire que nos avon,
Au sepucre en ira, ja respit n'i douron,
Et je aurai Baiart le destrier aragon.
Voire, ce dist Renaus, emperere frans hon.
Oez com Dex ovra por Renaut le baron :
Li jorz si esclarci, si mua sa façon,
Aparoir une croiz la sus el ciel vit on
Que Dex i envoia par son saintisme non ;
A merveille le tint l'emperere Charlon.
Amont a leve Charles Renaut le filz Aymon,
Trestot li pardona quanque fet li ot on,
Et Renaus li besa la jambe et l'esperon.
Abessie est l'ire et la grande tençon ;
Li rois Ys devint moine, si come nos trovon,
Dedenz une abaïe defors saint Lazaron ;
Ilec morut li rois et ot confession,
Corpus domini prist par bone entencion.
Seignor, la pes es fete si com oez conter.

Dans ce qui suit immédiatement, la version de C n'a de particulier que sa brièveté. Reste à savoir ce que deviendra Bayard qui, suivant la promesse de Renaud, a été livré au roi.

Fol. 160, v° a, ligne 21.

Challes li emperere a Baiart demande,
.i. serjant li avoit devant lui amene.
Baron, dist Charlemaignes, or oiez mon pense :
Esgardez de quel mort cil sera devore.
Sire, ce a dit Naymes, enz el Rin ert gete
Une mole a son col, lues sera afonde.
La chaane de fer li ont au col ferme
Et tres parmi la mole en fu le chief boute,
Au col fu atachie, par Deu de majeste ;
A .xiiii. vassaus fu en Muese rue.
Et Baiars le destrier a tant des piez gete
Que la mole est quassee et li plonz fu cove,
De Muese s'en issi, poi i a demore.
Quant le vi Charlemaignes, si en fu adole.

Baron, dist Charlemaignes, ja ne sera fine.
A .lx. deables soit il hui commandé.
Renaus le filz Aymon estoit de duel pasmé.
Mes Charles l'emperere l'avoit cueilli en he.
Or oiez del [destrier] [1] quel part il est ale :
[En Vaufondue] [2] en va el parfont gaut ramé.
F. 160, v° b. La trova il Maugis [ou il est ostelé] [3].
Grant joie li a fet li chevax [abrievé] [4].
Ilec fu avec li, moult i a converse [5] :
Quant Maugis l'a veü, grant joie a demene.
Or vos lairon de lui, a Deu soit commande.
Et, quant leus en sera, [bien] [6] serai retorne :
Encor orrez merveille, se il vos [ert] [7] conte.

Note : Page 312 v. 1166.

M. Pfaff (*das deutsche Volksbuch von den Heymonskindern*, XIII) remarque que Maugis fait *cardinal* et même *pape* se trouve au cinquième volume d'un gros manuscrit en prose dont quatre volumes sont à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, et l'autre à la Bibliothèque royale de Munich. Je me rappelle avoir feuilleté ce manuscrit à Paris ; il est très connu pour les magnifiques enluminures dont il est orné. M. Pfaff estime qu'il dérive du long remaniement conservé à la Bibliothèque nationale (sans doute le ms. 764) et au British Museum. Je connais le ms. 764, j'en ai parlé plus haut, mais je n'oserais encore me prononcer sur les rapports qui peuvent exister entre cette dernière forme des Fils Aymon, où la partie traditionnelle est extrêmement réduite, et la version en prose de l'Arsenal. Celle-ci est écrite en très gros caractères, ce qui, joint au nombre et aux dimensions des enluminures, fait qu'elle est bien moins longue qu'elle ne paraît d'abord. Cotée autrefois 5072, elle porte actuellement le numéro 244. En tête du premier volume, sur un feuillet moderne, on lit : « Ce cinquième volume (il s'agit de celui de Munich) contient 51 chapitres qui contiennent l'histoire du Roi Mabrien, fils d'Yvon de Jérusalem, à peu de différence près la même que celle qui fut imprimée à Paris par Alain Lotrian. V. Brunet et suppl. Ebert Bibl. » Une autre note reproduit la date finale du ms. : « Ainsois fini ce

[1] *Ms.* baron.
[2] *Ms. de Venise* En Vaufondue. — C El Valfonde.
[3] Sic *ms. de Venise.* — C qui est defligure.
[4] Sic *ms. de Venise.* — C adure.
[5] *Ms. de Venise :* Iluec a ovec lui puis long tens converse.
[6] Sic *ms. de Venise.* C tost.
[7] Sic *ms. de Venise.* C est.

V^e^ et dernier volume de Regnaut de Montauban et de sa lignee achevé et parfait l'an mil IIII^r^ XIIe jour du mois de novembre. »

Par la courte analyse que M. Pfaff donne de ce volume, je vois que Maugis et les frères de Renaud y meurent dans une guerre entreprise par Charlemagne contre le roi de Naples : ils sont étouffés dans une caverne, ce qui semble dériver de la version C.

Dans la version du ms. 764, je ne crois pas que Maugis devienne cardinal ou pape, mais il meurt également avec les frères de Renaud, étouffé comme eux dans une caverne près de Naples. Le fait est attribué à une trahison de Ganelon. Le fils de Renaud, Yvon, qui, dans cette version, est roi de Jérusalem, passe la mer et vient venger sa famille. Je citerai les derniers vers du ms. 764 : c'est le suprême souffle du récit épique, et, après ces lignes insipides, incorrectement reproduites par le scribe, on passe sans regret à la lecture des versions en prose. Une déchirure oblige à suppléer quelques syllabes à la fin de plusieurs vers.

Quand *saint Renaud* eût été mis *en fiertre* à Tremoigne, chacun s'en alla en son pays :

La duchoise remest qui de joie ot foison :
Point ne vesquit granment aprez le sien baron,
A Tregmongne morut et la l'enterra on.
Moult en furent dolant li .III. enfiant Aymon,
La contree gardoient et tienrent en leur non,
Le serviche en rendirent a l'empereur Charlon,
Et li rois les amoit, mais traïstres fe[lon]
Les mirent a mort en leur grant tra[ison] ;
Dans le cite de Nasples par dela [pre Noiron]
Furent a une roche estaint li n.....
Et Maugis d'Aigremont qui estoit [bon larron].
Che fu par Ganelon le traïteur glo[uton] •
Qui oncques en se vie ne pensa s[e mal non],
Car par li furent il mis en des[truction].
Bien venga puis leur mort le noble roi Yvon
Ensi que vous orrez en le bonne chanchon,
Car Ogier li manda et le bon duc Naymon
Comment on les ot fait morir par traïson ;
Et quant Yvon le sot, s'en ot grant marison.
[Il] jura Jhesu Crist le disne roy Jhesum
Qu'oultre mer passera a nef et a dromon,
Si venra guerroier l'empere[or] Charlon.
Seigneur, il se dist voir, que vous celeroit on ?
Il ariva en Franche aveuc maint hault baron,
Ogier fu aveuc li et le bon duc Naymon
Et tout sen grant linage de Franche le royon,

Et asiga rois Charles tout droit a Montlaon.
Tant greverent le roy et firent cuisenchon
Qu'il se rendi a iaulx et fist acordizon
Et vient au tref Yvon faire amendassion
Et dist qu'il voloit avoir pais au noble roy Yvon.
Droit la firent le pais li duy roy a bandon
Et baizerent l'un l'autre d'umble condicion
Voire par tel convent et par tele occoison
Que rois Charles fist faire un moustier bel et bon
En tel plache ou li .III. frere Regnaut le bon baron.
Et si fu aveuc yaux Maugis, chieux d'Aigremon.
En celle esglise la furent mis li baron,
Si furent esleve en fiertre d'or sans laiton,
Car il furent sainti au voloir de Jhesum.
Et apres cela fait, signeur, que nous dizon?
Charles rendi se terre au noble roy Yvon,
Yvon le releva du riche roy Charlon.
Charles fist moult grant feste au noble roy Yvon
Et disnerent ensamble par dedens Monlaon
Et tout le grant barnage entour et environ.
... nt apres disner le noble roy Yvon
... rendere congie au roy de Monlaon
Et a tout sen linage entour et environ
Et au bon duc Rolant et Olivier le baron.
Charles et tout li aultres de bonne opinion
L'ont tous commande au disgne roy Jhesum.
Ivon s'en departi aveuc maint hault baron
Et est entres es nes, les voilles drecha on;
Tant ont single par mer a Dieu beneïchon
K'a Jherusalem sont arive li dromon.
Roys Yvon et li aultre dessendirent ou sablon,
Ivon si s'en ala en son palais de non,
Aveuc li maint princhier et chevalier baron;
Ou palais a trouve le royne au cuer bon.
Quant le dame le vit, joye li fist foisson,
Aussi firent li aultre de le cite de non,
Car il amoient moult le noble roy Yvon,
Et il avoient droit, car moult estoit preudon.
Enssi rois Yvon guerroia roy Charlon
Pour ses trois vaillans oncles et chevaliers de non
Et pour sen cousin Maugis chieux d'Aigremon
Qui furent mis a mort par grande traïson.
Moult tres bien les venga le noble roi Yvon
Enssi k'avez oï en le bonne canchon.
Chy fine le matere de Regnault le baron
Qui tant jour guerroya l'emperere Charlon.
Oncquez plus vaillant prinche ne viesti haubregon

Que fu li bers Regnault qui tant estoit preudon.
Car oncques en se vie il n'ama traïson.
Oy avez se [vie] et se engnassion,
Et comment il sainti au voloir de Jhesum.
Or prions tous a Dieu par grant devocion
Qu'il nous ottroit se gloire par son saintisme non,
Et cellui qui l'a escript vueille Dieux donner en don
Or et argent assez, car il en aroit bon beson
Pour donner aux fillettes et maint bon compaignon,
Car c'est tout che qu'il ayme : que vous celeroit on ?

ERRATA ET REMARQUES

Pages. Vers.

14 — 47. Lisez : Bues.
17 — 161-162. Supprimer la virgule après « Persant » et lire : Sorgalant.
» — 168. Lisez : James.
18 — 201. Lisez : Monbrant.
20 — 265. Lisez : trespassa.
» — 276. Es-tu. Supprimer le trait d'union ici et partout ailleurs, comme au v. 317 : « em-puet », etc.
27 — 542. Lisez : Mabon. Cf. note au v. 7880.
» — 558. Lisez : Fol. 5.
» — 560. s'ont. Lire plutôt : sont.
» — 566. Il y a bien *fraçon* au ms. = friçon.
30 — 646. Il y a bien *peviz* (?).
» — 666. Lisez : Mais.
» — 670 Lisez : moult.
40 — 1043. demoni. Sic P et C.
43 — 1161. Il vaut mieux ici et ailleurs imprimer « en son» (*in summum.*)

Pages. Vers.

44 — 1217. Le ms. a bien « dont estre », mais le sens exige « doit ».
45 — 1260. P a : sanz traïne, C sanz termine.
» 1262. Corr. : ait, d'après C M, puisqu'il faut le subjonctif.
50 — 1440. Lisez : porroit.
52 — 1533. Lisez : combatent.
63 — 1849. Lisez : grant.
65 — 2038. Corrigez : es[tes].
79 — 2578. Lisez : arbre.
» — 2579. Lisez : est.
81 — 2661. Lisez : del cors.
» — 2674. Lisez : estevra.
82 — 2696. Lisez : [Segnor].
83 — 2734. Lisez : vos diron.
97 — 3279. Lisez : le conquist.
100 — 3409. Lisez : Mes.
105 — 3525. Lisez : amer.
109 — 3735. Lisez : tint nue.
» — 3765. Lisez : avoit.
110 — 3770. Lisez : n'i ert.

Pages. Vers.
114 — 3929. Lisez : corrone.
118 Corrigez : 4085.
128 — 4468. Lisez : agroï.
132 Corrigez : 4645.
138 — 4864. Lisez : sont... Vo.
140 — 4937. Lisez : Li mes.
142 — 5042. Lisez : [Volentiers et de gre].
149 — 5314. Mettre entre crochets le v. tout entier.
150 — 5359. Corrigez : donge, et supprimez les deux virgules avant et après Dex.
152 Corrigez : 5420.
164 — 5880. Ici commence une laisse en *ie*.
» — 5882. Lisez : lessent aler.
165 — 5913. Lisez : [aïrie].
166 — 5975. Lisez : [Si.
» — 5976. Sans doute « derree » pour *denree*.
168 — 6039. Ici commence une laisse en *ort*.
» — 6040. Corrigez : rot[e].
169 — 6098. Corrigez : « puioiz » ici et dans les passages analogues. Il s'agit d'une monnaie.
170 — 6025. Lisez : le destrier.
177 — 6410. Lisez : Joiose, si.
184 — 6666. Corrigez : .v. .s. (cinq sous).
185 — 6710. Lisez : mie, toz.
» — 6729. Corrigez : n'ert ja.
188 — 6845. Lisez : [Au.
» — 6846. Lisez plutôt : savor.

Pages. Vers.
189 — 6850. Il faut une virgule après « dit. »
196 — 7121. Lisez : besoi[n]g.
198 — 7235. Lisez : [m']avoient.
200 — 7294. Lisez : Qui chaut, que (que = car).
206 — 7518. Lisez : aïre].
» — 7537. Lisez : coste.
207 — 7565. Supprimez le crochet [.
211 — 7729. Corrigez plutôt : or montez.
221 — 8095. Lisez : la vertu.
222 — 8169. Lisez : Ice les.
229 — 8418. Lisez : li coc.
230 — 8450. Lisez : en tenti.
233 — 8579. Lisez : .III.
234 — 8639. Mettez une virgule à la fin du vers.
241 — 8907. Lisez : plain dor.
243 — 8963. Lisez : agroi.
248 — 9179. Lisez : fiere vigor.
249 — 9216. Une virgule à la fin du vers.
» — 9223. Lisez : guieor.
253 — 9356. Lisez : « enmaillolez, » d'un seul mot.
254 — 9413-9414. Lisez : « l'aresler Seventre le duc Buef. » v. la note.
255 — 9421. Lisez : grant joie ot demenee.
261 — 55. Lisez : loialment.
264 — 180. Corrigez : en enfer.
278 — 87. Corrigez : cauchement[e].
298 — 608. Lisez : tel ire.
314 — 1237. Lisez : l'i oit on.

Le Gérant responsable : E. HAMELIN.

ITER HIEROSOLYMITANUM

OU

VOYAGE DE CHARLEMAGNE A JÉRUSALEM ET A CONSTANTINOPLE

TEXTE LATIN D'APRÈS LE MS. DE MONTPELLIER

La légende monastique, naïve et sincère quand elle reste sur son véritable terrain et se borne à raconter les merveilles de la Vie des Saints, prend un caractère tout autre quand elle aborde la matière des Chansons de Geste. Ce n'est point en effet pour célébrer les hauts faits de Charlemagne et de ses pairs que les auteurs de la Chronique latine de Turpin ont le soin de tracer l'itinéraire qui mène à Saint-Jacques de Compostelle, de nous apprendre les noms de toutes les églises où d'après eux auraient été ensevelis les glorieux morts de Roncevaux : c'est pour stimuler le zèle des pèlerins et les encourager à suivre le chemin par lequel ont passé, d'après eux, Charlemagne et son armée. De même, quand les moines de Saint-Denis rédigent l'histoire d'un voyage de Charlemagne en Orient, c'est uniquement en vue de justifier l'authenticité des reliques qu'ils étalaient à la foire du Lendit. Dans les deux cas, on obéit à un calcul intéressé, on prêche pour sa paroisse. Ces récits n'ont donc rien gardé de la simplicité et de la fière bonne humeur qui animent les compositions de nos trouvères. Roland argumente contre Ferragus et lui démontre la supériorité de la foi chrétienne en termes qu'aurait admirés un docteur en théologie du temps[1]. L'écrivain, qui ne songe qu'à s'imposer à la crédulité du lecteur, tient à parler noblement et à montrer sa science.

[1] V. *Turp.* ch. XVII qui est intitulé : *De bello Ferracuti gigantis et de optima disputatione Rotholandi.* Déjà, au ch. XII, Charlemagne s'est efforcé de convaincre Aigolant de la supériorité de la foi chrétienne.

L'entreprise n'en eut pas moins le succès le plus complet. Pendant des siècles Turpin passa pour le plus sûr des historiens, l'on crut que Charlemagne était allé à Jérusalem et à Constantinople, qu'il en avait rapporté les reliques conservées à Saint-Denis.

L'histoire de notre épopée nationale ne saurait d'ailleurs négliger deux documents qui remontent au XIe siècle, dont beaucoup de nos trouvères ont eu connaissance et qui ont eu certainement leur influence sur le développement de la poésie narrative.

Le texte de la chronique de Turpin a été imprimé plusieurs fois. Le texte latin du Voyage de Charlemagne n'a pas été donné isolément et en entier. Il est résumé dans le *Speculum Historiale*[1] de Vincent de Beauvais. L'on en connaît au moins trois manuscrits. Le plus ancien est le ms. 12710 de la Bibliothèque Nationale sur lequel j'aurai à revenir; les deux autres se trouvent l'un à Vienne[2], l'autre à Montpellier. Ce dernier

[1] *Specul. Histor.* l. XXIV, ch. 4 et 5. Ce résumé est très court. Le *Turpin,* qui suit immédiatement, est au contraire reproduit in-extenso. Vincent de Beauvais cite d'après Hélinant. Voici le commencement qui est relativement assez développé :

Helinandus. Legitur quod eo tempore quo Carolo datum est Romanum imperium, Patriarcha Hierosolymitanus de civitate expulsus a Paganis venit Constantinopolim ad Imperatorem Constantinum et filium eius Leonem, et cum eo Ioannes Neapolitanus sacerdos, et David Hierosolymitanus archipresbyter, quos ille ad Carolum misit cum epistola Ioannis patriarchae manu ipsius Constantini scripta, et cum duobus praefatis fuerunt alii duo legati Hebraei, Isaac et Samuel. In cuius epistolae ultima parte scriptum erat : « Quadam nocte in extasi factus vidi ante lectum meum quendam iuvenem stantem, qui me blande vocans paululum tetigit, et ait : Constantine, rogasti divinum auxilium ad hanc rem. Ecce accipe Carolum magnum, regem Galliae, ecce in Domino propugnatorem, et ostendit mihi quendam militem armatum et ocreatum et loricatum, scutum rubeum habentem, ense praecinctum cuius manubrium erat purpureum, hasta altissima, cuius cuspis saepe flammas emittebat, et in manu tenebat cassidem auream, et ipse senex prolixa barba, vultu decorus, statura procerus, cuius oculi fulgebant tanquam stellae, et canis caput albescebat. Age iam, Auguste, qui iussionibus Dei refugit obedire minime poterit culpam evadere. Emanuel gemma Iesu ». — Puis viennent les cinq vers que l'on verra au texte de Montpellier.

[2] M. Morf (*Romania,* XIII, p. 211, n° 1) mentionne ce manuscrit qui

est le seul que j'aie pu étudier à loisir. Le ms. H 280 de la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier est un petit volume écrit sur parchemin, mesurant 19 centimètres sur 12 et comprenant 82 feuillets et vingt-cinq lignes à la page ; il paraît composé de deux parties d'âge différent. La première contient le récit du Voyage et ses compléments, du feuillet 1 au feuillet 20 recto, l. 13 ; le livre étrange attribué à saint Methodius *De Consummatione seculi* du feuillet 20 au feuillet 34 recto, l. 7. Suivent, au feuillet 34, trois petites pièces en vers latins. L'écriture de cette première partie est très noire, parfaitement intacte, sauf en quelques endroits où elle commence à jaunir ; elle me paraît du XIIIe siècle.

La seconde partie, bien que le nombre des lignes à la page soit toujours de vingt-cinq, est plus ancienne. L'écriture, qui contient moins d'abréviations, a une forme plus carrée et elle a souffert d'une manière générale. L'encre est jaunie et les rubriques ont perdu toute leur vivacité. Mais ce qui prouve le mieux que l'on a deux manuscrits distincts réunis en un volume, c'est que, dans cette seconde partie, plusieurs lignes ont été entamées par le couteau du relieur. J'ai déjà constaté un exemple de cette pratique à propos d'un texte du *Roman de la Rose* et de sonnets italiens imités de ce poème : les deux ouvrages ont été reliés en un volume aux dépens des antennes de la première lettre des sonnets italiens. Dans les deux cas, il s'agit de manuscrits ayant appartenu au président Bouhier. Je ne dirai rien du *De Consummatione seculi* qui est assez connu, mais les autres textes me semblent dignes de plus d'attention. Je donnerai d'abord, à titre de curiosités, les petites pièces en vers latins. Deux notes marginales de Bouhier avertissent que la seconde et la troisième ont été publiées dans les *Analecta* de Pithou, p. 105 et 158.

a été utilisé par Lambecius (*Commentaria*, II, p. 363). Il est évident que l'édition critique de cette légende latine exigerait une collation des trois manuscrits et de ceux où des parties du texte ont pu être reproduites. D'après une note au crayon, reste d'une collation, encore lisible sur la marge du ms. de Montpellier, le texte de Vienne (ms. 3398) s'arrête au feuillet 15 verso du texte de Montpellier, après les mots : *auro et argento pluribus*.

[Fol. 34, r°] **Rome in imagine Constantini Imperatoris**

Credite victuras, anima remeante, favillas
Rursus ad amissum posse redire diem.
Nam vaga bis quinos iam luna resumpserat orbes,
Nutabat dubia cum michi morte salus.
Irrita letiferos auxit medicina dolores
Crevit et humana morbus ab arte meus.
O quantum Petro donavit Christus honorem!
Ille dedit vitam, reddidit iste michi.

Epitaphium Sorani militis

Ille ego Pannoniis quondam notissimus oris,
Inter mille viros primus fortisque Batavos
Adriano potui qui iudice vasta profundi
Equora Dauubii cunctis transnare sub armis,
Emissumque arcum dum pendet in aere telum
Ac redit, ex alia fixi fregique sagitta;
Quem neque romanus potuit nec barbarus unquam
Non iaculo miles, non arcu vincere Parthus,
[F.34,v°] Hic situs hoc memori saxo mea facta sacravi.
Viderit anne aliquis post me mea gesta sequatur
Exemplo nisi sum primus qui talia gessi.

De tribus pastoribus et tribus puellis

Almo, Theon, Tyrsis, orti sub colle Peloro,
Semine disparili : Laurente, Lacone, Sabino.
Vite Sabina, Lacon sulco, sue cognita Laurens.
Tyrsis oves, vitulos Theon egerat, Almo capellas.
Almo puer, pubesque Theon et Tyrsis ephebus,
Canna Almo, Tyrsis stipula, Theon ore melodes.
Nais amat Tyrsi[n], Glauce Almona, Nisa Theonem.
Nisa rosas, Glauce violas, dat lilia Nais.

J'en viens à la seconde partie du manuscrit. Les feuillets 35-58 contiennent une Chronologie allant de l'an 1 de l'ère chrétienne à l'an 1199. Le titre manque et Bouhier l'a remplacé par l'indication suivante : *Chronicon Remense diversum ab eo quod edidit Phil. Labbeus. Nov. Biblioth. Mss. Tom. I*, p. 358. Cette indication doit être complétée. Le *Chronicon*

Remense que l'on a dans Labbé, à la p. 358, ne contient que quatorze dates jusqu'à l'an 450, où est indiquée la naissance de saint Remy. La chronologie du ms. H. 280 comprend pour la même période dix-huit pages très remplies. A partir de l'an 550 les deux chronologies, malgré des points communs, restent distinctes. Peut-être ces différences sont-elles imputables à Labbé. Ainsi à l'an 1140 la phrase : .... *et in eodem anno destruitur Cummunia Remensis rege visente et Tebaldo comite adiuvante cum multis milibus militum et peditum,* est remplacée par un résumé oratoire : *facta est dissensio Remis et respublica coniurata a civibus.* C'est une manière assez inexacte de rappeler la fondation de cette commune qui dans le ms. H. 280 est rapportée à l'an 1138 : *facta est Remis cummunia a Lucdovico rege adolescente, pecunia data a civibus.*

A la page 362 de Labbé on trouve quelques dates (830-999) sous ce titre : *Remense alterum cum appendice Flodardi.* Elles semblent extraites du texte de Montpellier. Ce texte, à partir de l'an 961, a d'ailleurs été reproduit d'après Waist par Pertz dans les *Monuments,* XVI, p. 731-733, sous le titre d'*Annales Remenses et Colonienses.*

Les feuillets 59, 60 *recto*, renferment une suite de décisions du Concile de Clermont sous ce titre : *Decreta domini Urbani secundi Pape in concilio Clarmontensi anno domini dei Christi. M°. XC°. V°. VI. Kl. decembris data.*

La première a pour objet la trêve de Dieu : *Statutum est ut omni die et monachi et clerici et femine et qui cum eis fuerint in pace permaneant. Tribus autem diebus, scilicet secunda et tertia et quarta feria, iniuria ab aliquo alicui illata non reputabitur pacis infractio. Quatuor autem reliquis diebus si quis alicui iniuriam intulerit, infractionis sancte pacis habeatur et, prout indicatum fuerit, puniatur.* — La dernière est : *Si quis episcopum ceperit vel incarceraverit, perpetue infamie subiaceat, ulterius arma non exerceat. Et clamatum est ab omnibus : Fiat, Fiat.*

Suit au feuillet 60 recto : *Ex decretis Ygini pape, cap. IV°. Si motum fuerit altare, denuo consecretur ecclesia. Si parietes mutantur, et non altare, salibus, aqua benedicta tantum exorcizetur. — Item ex decretis Ygini pape, cap. VI°. Si* [**Fol. 60, v°**] *homicidio vel adulterio violata fuerit ecclesia, diligentissime expurgetur et denuo consecretur. — Ex concilio Parisiensi, cap.*

X°. Nulla ratione clerici aut sacerdotes habendi sunt, qui sub nullius episcopi disciplina et providentia gubernantur. Tales enim acephalos, id est sine capite, primitive ecclesie consuetudo nuncupavit.

Aux feuillets 60 verso et 61 recto, l'on a une pièce définissant les six devoirs du vassal. Sans rechercher si elle n'a pas été publiée déjà, j'en donne ici le texte :

Epistola Fulberti Carnotensis episcopi ad Guillelmum Aquitanorum ducem de fidelitate hominis.

Glorioso duci Aquitanorum. G. Fs. episcopus orationis suffragium. De forma fidelitatis aliquid scribere monitus hec vobis que secuntur breviter ex librorum auctoritate notavi. Qui suo domino fidelitatem iurat, ista sex in memoria semper habere debet : incolume, tutum, honestum, utile, facile, possibile. Incolume videlicet ne sit in dampno domino de corpore suo ; tutum, ne sit ei in dampnum de secreto suo, vel de munitionibus per quas tutus esse possit ; honestum, ne sit ei in dampnum de sua iusticia, vel de aliis causis que ad honestatem pertinere noscuntur ; utile, ne sit ei in dampnum de suis possessionibus ; facile vel possibile, ne id bonum, quod dominus suus leviter facere poterat, faciat ei difficile, neve id, quid possibile erat, reddat ei impossibile. Ut fidelis hec nocimenta caveat, iustum est, sed non ideo casamentum meretur. Non enim sufficit abstinere a malo, nisi faciat quod bonum est. Restat ergo ut in eisdem sex predictis consilium et auxilium domino suo fideliter prestet, si beneficio dignus videri vult et salvus esse de fidelitate quam iurat. Dominus quoque fideli suo in his omnibus vicem reddere debet. Quod si non fecerit, merito censebitur malefidus, sicut ille, si in eorum prevaricatione vel faciendo vel consentiendo deprehensus fuerit, perfidus et periurus reputabitur.

Les feuillets 61, recto, l. 5, — 68, verso, l. 6, contiennent dix-huit des lettres du pape Urbain II, et des autres documents relatifs au rétablissement de l'évêché d'Arras qui sont reproduits dans les *Rerum Francicarum Scriptores*, t. XIV, p. 738 suiv.

Du feuillet 68, verso, l. 7, au feuillet 73, verso, l. 19 : *Incipiunt nomina locorum, civitatum, provinciarum, regionum que in libro Actuum Apostolorum doctrinis eorum nomen christiane religionis suscepisse leguntur.* Bouhier a écrit en marge de ce titre : *hic libellus editus est inter Opera Bedae, T. V, c. 920, sed ordine alphabetico digestus. Casim. Oudin, de Script.*

Eccl. T. I, c. 1696, *ostendit hujus auctorem esse Remigium, Autissiodor. monachum.* La date de la composition peut être inférée du passage relatif à la ville de Damas où il est parlé de la mosquée qui y fut construite par Moaviah.

Du feuillet 73, verso, l. 20, au feuillet 76, verso, l. 19 : *Incipiunt nomina* .XL. *regionum continentium infra se provincias* .CXII. *Italia, Gallia, Affrica, Hispania, Illiricus, Trachia, Asia, Oriens, Pontus, Egyptus, Britannia.*

Après la Bretagne [**Fol. 75, r°**] : *Incipiunt nomina civitatum provinciarum Gallie.*

Je donne ces opuscules à la suite du texte de l'*Iter*.

Du feuillet 76 verso, l. 20, au feuillet 77, recto, l. 16, quelques décisions du Pape Urbain II au Concile de Clermont. Elles portent sur la date du Jeûne des Quatre-Temps, sur les droits respectifs des monastères et des évêchés, sur les personnes qui peuvent être élevées à l'épiscopat, sur l'immunité accordée à tous les animaux, les chevaux exceptés, et aux non-belligérants. Voici le texte de la première : *Urbanus secundus papa in Clarmontensi Concilio statuit ut primum ieiunium Quatuor Temporum semper fiat in prima ebdomada Quadragesime; secundum in ebdomada Pentecosten absque genuum flexione cum Alleluia et Gloria in excelsis Deo et vestibus sollempnibus fiet; tercium plena ebdomada ante equinoctium autumnale; quartum plena ebdomada ante Natale Domini vigilia eiusdem excepta.*

Au feuillet 80 verso, commence une liste des papes qui s'arrête à Eugène III, avec l'indication de la durée de leur pontificat, sauf pour les trois derniers : Célestin, Lucius, Eugène.

Les trois derniers feuillets contiennent neuf extraits de longueur très inégale qui, par leur réunion, achèvent de caractériser le recueil qui forme la seconde partie du manuscrit. Voici les quatre premiers :

Augustinus in Libro Confessionum.

Cum reminiscor lacrimas quas fudi ad cantus ecclesie in primordiis recuperate fidei mee, et nunc in id ipsum commoveor non cantu sed rebus que cantantur, cum liquida voce et convenientissima modulatione cantatur, magnam instituti huius utilitatem agnosco. Cum

mihi accidit ut me cantus amplius quam res que canitur, moveat, penaliter me peccare confiteor, et tunc mallem non audire cantantem.

Augustinus in quadam omelia super evangelium Iohannis.

Cum baptizat malus ex aliqua ignorantia ecclesie vel tolerantia, aut enim ignorantur mali aut tolerantur : tolerantur palee quousque in ultimo ventiletur area ; illud quod datum est. unum est nec impar propter impares ministros, sed par et equale, propter hic est qui baptizat.

Zacharias papa in epistola Francis directa sic ait :

Si quis liber ancillam in matrimonio acceperit, non habet licentiam dimittere eam, si prius consensu amborum coniuncti sunt, excepta fornicationis causa. Sed una lex deinceps erit per omnia et viro et femine.

Ex decreto Iulii pape capitulo .IIII.

Si quis ancillam suam libertate donaverit et matrimonio sibi sociaverit, dubitabatur aput quosdam utrum huiusmodi nuptie legitime esse videantur an non. Nos itaque, vetustam ambiguitatem recidentes, talia conubia legitima esse censemus, si enim ex affectu fiunt nuptie et nichil impium et legibus divinis contrarium in tali copulatione fieri potest, quare predictas nuptias inhibendas existimaverimus. Omnibus nobis unus pater in celis est et unusquisque, dives et pauper, liber et servus, qualiter pro se et animabus eorum, rationem daturi sunt. Quapropter omnes, cuiuscumque conditionis sunt, unam legem, quantum ad deum, habere non dubitamus.

Les cinq autres extraits consistent en deux lignes du pape Hormisdas, deux décisions du pape Grégoire VII relatives à l'excommunication et à la pénitence, une généalogie de la famille de la Vierge, quelques lignes de saint Augustin.

La généalogie :

Anna et Esmeria sorores fuerunt. Anna peperit sanctam Mariam. Esmeria peperit Elisabeth et Eliud. Elisabeth genuit Iohannem Babtistam. Eliud genuit Emmium, Emmius Servaticam. Sancta Maria mater Domini et Maria mater Iacobi Minoris, Simonis et Iude et Ioseph et Maria mater filiorum Zebedei, scilicet Iacobi Maioris et Iohannis Evangeliste, sorores fuerunt. Maria mater Domini fuit filia Ioachim et Anne. Cleofas autem frater Ioseph eandem Annam accepit uxorem, Ioachim defuncto, et genuit ex ea filiam quam vocavit

Mariam. Hanc dederunt Cleofas et Anna Alpheo uxorem de qua Minor Iacobus natus est cum fratribus suis, et dicitur Iacobus Alphei, scilicet filius. Cleofas autem desponsavit filiam alteram suam sanctam Mariam, matrem Domini, fratri suo Ioseph. Mortuo autem Cleofa, Salome duxit Annam et genuit ex ea Mariam uxorem Zebedei, matrem Iacobi et Iohannis. Ista dicitur Maria Iacobi, scilicet mater, et Salome, scilicet filia. Tres igitur viros habuit Anna, scilicet Ioachim, Cleopham, Salome.

Le tableau suivant permet d'embrasser cette généalogie d'un coup d'œil :

ANNA et IOACHIM
|
MARIA (I) mater DOMINI, uxor IOSEPH (I)

ANNA et CLEOFAS frater IOSEPH (I)
|
MARIA (II) uxor ALPHEI
IACOBUS MINOR, SIMON, IUDA, IOSEPH (II)

ANNA et SALOME
|
MARIA (III) uxor ZEBEDEI
IACOBUS MAIOR, IOHANNES EVANGELISTA

ESMERIA soror ANNAE

ELISABETH	ELIUD
IOHANNES BAPTISTA	EMMIUS
	SERVATICA

Le manuscrit H 280 de Montpellier est donc composé de deux recueils distincts; le premier des deux étant certainement le plus récent, l'on ne peut rien conclure à son égard de l'âge du second. Le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople* que nous y lisons est une reproduction, une copie d'un texte plus ancien. Il n'est précédé d'aucun titre, mais on lit à la fin :

Explicit scriptum qualiter clavus et corona domini spinea de Aquisgrani a Karolo Calvo in ecclesiam beati Dyonisii Ario-

pagite sint delata ac de Indicti institutione ac de eiusdem Karoli visione et qualiter corpus ipsius in eandem ecclesiam translatum sit a loco ubi sepultum erat in Burgundia monasterio Nantoani.

Cet *explicit* ne se rapporte qu'à une partie du texte, à celle où est raconté le transfert des reliques d'Aix-la-Chapelle à Saint-Denis. Aussi le président Bouhier a-t-il eu le soin d'écrire au bas du premier feuillet un titre exact et complet :

Relatio quomodo Karolus Magnus a Constantinopoli Aquisgranum attulerit clavum et coronam Domini, et qualiter hæc eadem Karolus Calvus intulerit in Ecclesiam Sancti Areopagitæ Dionysii ac de institutione Indicti et visione huius Karoli utque corpus eiusdem Karoli in præfatam Ecclesiam translatum sit.

Le manuscrit latin 12710 de la Bibliothèque Nationale comprend, d'après une table ancienne, 22 numéros dont le premier nous intéresse ; il y est indiqué sous ce titre : *Historica quædam de Carolo Magno, Ludovico Pio et Carolo Calvo imperatoribus.* Mais, quand on y regarde de plus près, on remarque que cette indication est insuffisante. En effet, elle répond à six pièces distinctes. L'on a ainsi :

I. Fol. 1 recto, col. a, un récit de la mort de Charlemagne et de la succession au trône de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve. 42 lignes. — Il faut remarquer que ce récit se retrouve aussi à la suite du voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople, texte de Montpellier.

II. F° 1 recto, col. a, col. b; fol. 1 verso, col. a : *Visio Karoli Calvi.* 163 lignes. — Cette vision se retrouve aussi, comme la pièce précédente, à la suite du *Voyage* dans le texte de Montpellier. C'est d'ailleurs par suite d'une confusion de noms qu'elle est attribuée à Charles le Chauve ; c'est une légende relative à Charles le Gros.

III. Fol. 1 verso, col. a et col. b. Une pièce relative à Charles Martel. 45 lignes.

IV. Fol. 1 verso, col. b ; fol. 5 recto, col. a, in fine : « *Incipit descriptio qualiter Karolus Magnus clavum et coronam*

Domini a Constantinopoli Aquisgrani attulerit qualiterque Karolus Calvus hec ad Sanctum Dionysium retulerit.

V. Pièce publiée au t. II de Duchesne et aux t. VI et VII des historiens de la France sous le titre : *Narratio clericorum Remensium super depositionem Ebbonis.*

VI. Chronique d'Ado, archevêque de Vienne, ordinairement publiée à la suite de Grégoire de Tours et qui se trouve aux t. II, V, VI, VII des historiens de la France [1].

Si l'on compare ces titres avec le texte de Montpellier, l'on est porté à penser que ce dernier est tout simplement la réunion d'éléments que le ms. 12710 présentait, mais isolés encore et sans lien. Nous trouvons, en effet, dans ce texte, d'abord la narration du voyage, c'est-à-dire la partie principale ou *Descriptio* (n° IV), puis une suite formée des deux premières pièces et de la partie de la *Descriptio* relative au don que Charles le Chauve aurait fait des reliques à l'abbaye de Saint-Denis. Cette supposition acquiert encore plus de vraisemblance, si l'on compare les parties communes de la *Descriptio* et du texte de Montpellier. Le ms. de Paris a tout l'air d'un brouillon.

Il est d'une lecture assez pénible, les marges et les interlignes sont couvertes de corrections et d'additions. On croirait voir l'auteur composant lentement et s'efforçant de rendre sa narration attrayante. La comparaison des textes eux-mêmes est plus instructive encore. Celui de Paris est long, diffus, d'un mauvais latin ; l'on y rencontre des étrangetés vraiment ridicules, par exemple une lettre en un langage qui prétend être de l'hébreu et qui rappelle plutôt l'idiome que Covielle souffle au fils du Grand-Turc. Le texte de Montpellier est souvent un véritable corrigé de celui de Paris. La latinité est passable, la période affecte un tour classique, les mots barba-

[1] Je n'ai pu que feuilleter le ms. de Paris. Il mériterait une reproduction intégrale. Je dois la description ci-dessus à l'obligeance de M. de Vayssière, ancien étudiant à la Faculté des lettres de Montpellier, depuis élève à l'École des Chartes.

res ont à peu près disparu, et surtout il est notablement abrégé. C'est ce texte que j'ai imprimé en donnant en note quelques variantes empruntées au ms. de Paris. On pourra ainsi en apprécier la différence. J'ai cru utile de l'accompagner en quelques endroits de la version française qui est donnée dans les Grandes Chroniques [1]. Notre vieux parler a un agrément naïf dont l'original latin est absolument dépourvu. J'ai laissé au texte lui-même le titre que Bouhier lui avait donné, titre très exact, et qui le distinguera de la *Descriptio* conservée dans le ms. de Paris.

L'on suppose d'ordinaire que la *Descriptio* est antérieure à la Chronique de Turpin [2]. L'occasion que j'ai eue de relire les deux textes m'a amené à penser autrement. Sur quoi se fonde-t-on en effet? Sur un passage de Turpin qui n'est guère concluant. Au ch. XX l'auteur énumère sous la forme de prétérition les principaux faits de l'histoire légendaire et religieuse de Charlemagne et termine ainsi : *quomodo multas abbatias multasque ecclesias per mundum instituit et quomodo multorum Sanctorum corpora et reliquias in auro et argento collocavit, et qualiter Romae imperator fuit et dominicum sepulcrum adiit, et qualiter lignum dominicum secum attulit unde multas ecclesias dotavit, scribere nequeo : magis deficit manus et calamus quam eius historia.*

Mais la visite de Charlemagne au Saint-Sépulcre figure déjà au Xe siècle dans la Chronique de Benoît de Saint-André qui nous dit que l'empereur avait reçu de nombreux présents à Constantinople, entre autres une partie du corps de saint André, et qu'à son retour il vint au mont Soracte et, sur la prière du pape, il laissa en ce lieu une partie des reliques du

[1] Cette version suit en général le texte de Paris plutôt que celui de Montpellier. Elle a souvent le caractère de la paraphrase. V. Dom Bouquet, t. V et VII.

[2] V. [illegible] G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. [illegible] dans la *Romania*, t. IX, et dans *La poésie du moyen âge*, p. [illegible]

saint (*Hist. poét.*, p. 337-338, cf. p. 55). Mais Benoît ne parle pas de la croix. — Pourquoi en aurait-il parlé, puisque son couvent n'en possédait aucune parcelle ? D'après Turpin, Charlemagne aurait distribué le bois de la vraie croix entre plusieurs églises. Pourquoi ne dirait-il rien de l'abbaye de Saint-Denis, s'il connaissait la *Descriptio*, et comment ne parlerait-il point de la couronne d'épines ? Pourquoi enfin le moine de Saint-Denis, qui a introduit dans le texte de Turpin un chapitre entier (ch. XXX) consacré à la gloire de son abbaye, ne fait-il aucune allusion aux reliques qu'elle devait posséder plus tard ? L'auteur, quel qu'il soit, est uniquement occupé de donner aux fidèles des motifs d'enrichir son couvent : *Post plurima dona praecepit ut eidem ecclesiae unusquisque possessor uniuscuiusque domus Galliae quatuor nummos annuatim ad aedificandam ecclesiam daret, et omnes servos qui hos nummos libenter darent, manumisit, etc....*

On objectera que les reliques auraient d'abord été déposées à Aix-la-Chapelle, d'où Charles le Chauve les fit transporter à Saint-Denis. En parler aurait été un anachronisme. Mais Turpin parle d'Aix dans le même chapitre, et voici comment : *Tunc Karolus rex Aquisgranum versus Leodium perrexit, et balneat aqua calida et frigida temperata in eadem villa paravit, et beatae Mariae Virginis basilicam quam ibi aedificaverat, auro et argento cunctisque ornatibus ecclesiasticis decenter adornavit, veterisque et novae legis historiis eam depingi iussit, et palatium similiter quod ipse iuxta eam aedificaverat.*

Au chapitre XXXII, il nous est encore dit que l'empereur fut enseveli à Aix : *in beatae Mariae Virginis basilica rotunda quam ipse aedificaverat.* Au nombre des mérites que saint Jacques fait valoir pour sauver l'âme de Charles ne figurent pas les honneurs rendus à des reliques.

De tout cela je conclus que l'auteur du Pseudo-Turpin ne connaissait pas la *Descriptio*, et je serais plutôt disposé à croire que c'est par esprit d'émulation que les moines de Saint-Denis ont voulu opposer à la Chronique rédigée en l'honneur du sanctuaire de Saint-Jacques un récit qui fût tout aussi utile à leur abbaye. Non contents des interpolations introduites dans le texte de Turpin, ils ont de toutes pièces forgé une légende nouvelle.

L'étude de ce vieux document mènerait fort loin. Je me bornerai à présenter les principales conclusions qui paraissent aujourd'hui démontrées, mais il est nécessaire de résumer d'abord le texte lui-même.

Il forme évidemment deux parties.

Dans la première, Charlemagne, appelé par un empereur d'Orient, va repousser les Turcs qui persécutaient les chrétiens de Jérusalem, puis revient à Constantinople et obtient de l'empereur un certain nombre de reliques : une partie de la couronne d'épines, un des clous et un morceau de la vraie croix, le suaire du Christ, une chemise de la Vierge, le linge dont l'Enfant-Jésus avait été enveloppé dans son berceau, un bras de saint Siméon [1]. Charlemagne se rend alors à Aix-la-Chapelle (Aquisgrani), fait construire une église pour y placer les reliques et convoque pour les Ides de juin tous les fidèles qui voudront les contempler : *Rex autem ibi ecclesiam mirifice construxit in qua sancta mire recondidit. Denique per universos imperii sui fines legatos suos misit quatinus in Idibus mensis Iunii omnes adessent Aquisgrani videre sancta que de Hierusalem et de Constantinopoli secum detulerat, partem scilicet spinee corone domini et octo spinas cum robore ubi infixe fuerunt et unum de clavis ac [frustum] de cruce ipsius et sudarium [et], beatissime Marie semper virginis (et) interulam quam in ipso partu habuit ac fasciam qua strinxit eum in presepio, et brachium sancti Simeonis et alia multa.*

Le clergé décide que désormais les reliques seront montrées

[1] Tels sont les objets qu'il emporte de Constantinople : *spineam coronam et clavum ac frustum crucis sudariumque domini cum aliis reliquiis, nam sanctissime virginis Marie camisiam et cinctorium unde dominum puerum in cunabulis cinxerat, et brachium sancti Symeonis simul insuerat* (fol. 10, recto). Dans le passage que je cite un peu plus loin, le suaire semble attribué à la Vierge, mais il suffit de déplacer et pour rétablir le vrai sens. — M. G. Paris (*Romania*, IX, p. 33, note 4) fait observer que, par *sudarium*, suaire, il faut entendre un linge de petite dimension, celui dont la tête de Jésus était enveloppée dans le tombeau (Jean, XX, 7).

Parmi les autres reliques il faut évidemment compter la manne qui était montrée à Aix-la-Chapelle. Elle devait son origine aux fleurs qui jadiront de la couronne d'épines et que Charlemagne recueillit dans son gant (fol. 8).

au peuple tous les ans au mois de juin, dans la seconde semaine, à la quatrième fête du Jeûne des Quatre-Temps. Cette cérémonie a été appelée *indictum : Quapropter* indictum *ab indicendo vocatur*. De là le terme français de Lendit, qui a été de nos jours rajeuni par une acception très différente [1].

Le Pape Léon et de nombreux évêques et abbés dont les noms forment une liste interminable, assistent à la cérémonie et ratifient l'institution du Lendit; *hi omnes supradicti aliique viri sanctissimi sanxerunt hoc indictum* [2].

La seconde partie commence par rappeler que le Lendit fut observé pendant toute la durée du règne de Charlemagne. Puis vient une sorte de résumé historique. Charlemagne meurt loin d'Aix-la-Chapelle (*ab Aquile Capella remotus*), il y est porté et enseveli, comme il l'avait demandé. Sommaire des règnes de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve. Éloge de Charles le Chauve, qui a comblé de ses bienfaits de nombreux monastères, entre autres celui de Saint-Denis. Fondation du monastère de Saint-Corneille à Compiègne. Charles le Chauve, en échange des trésors qu'il avait dû enlever à l'abbaye de Saint-Denis, lui donne les reliques et établit un Lendit pour le même jour que celui d'Aix-la-Chapelle. Le suaire est attribué à Compiègne.

[1] [**Fol. 12 v°**]. C'est le mercredi de la seconde semaine de juin. A ce propos, M. Morf (l. l. p. 218, note 1) fait la remarque suivante : « La date du jeûne du quatrième mois (juin) ayant été changée par Grégoire VII et fixée au mercredi de la semaine de la Pentecôte, le texte de la *Descriptio* n'était plus en harmonie avec la réalité dès le XIe siècle. C'est pour cela que la version française des *Gr. Chroniques* (l. c.) ne traduit pas exactement le texte latin, mais dit *en la quarte fere de la sepmaine de juing* au lieu de la *seconde semaine de juin*. Il est vrai que cette correction n'est pas suffisante. » L'on a vu plus haut (p. 423) une décision d'Urbain II fixant la date du jeûne des Quatre-Temps. Le second est indiqué pour la semaine de la Pentecôte.

[2] « Le mot *indictum*, qui apparaît dans le latin mérovingien (on ne trouve en latin classique que indictae feriae), signifie simplement, comme on sait, *annonce officielle* (spécialement de fête), *fête annoncée d'avance*. Peu à peu il s'est restreint à l'*endit* de Saint-Denis, mais antérieurement on le rencontre appliqué à d'autres foires analogues. » G. Paris, *Romania*, IX, p. 31, note 3. — Ce nom appliqué aux jeux des Lycéens de Paris a eu un très grand succès. Il était cependant difficile de détourner un mot plus loin de son sens historique.

L'auteur, pour inspirer sans doute une plus grande confiance, donne la date du Lendit avec force détails, et raconte un miracle qui suivit la première célébration du Lendit à Saint-Denis. Le texte se termine par le récit d'une vision de Charles le Chauve, vision qui lui aurait été accordée en récompense des services rendus au couvent et de son respect pour les reliques, mais qu'il convient de restituer à la légende de Charles le Gros.

Les deux parties sont très différentes. La première vise uniquement la translation des reliques et l'établissement du Lendit à Aix-la-Chapelle. La seconde a pour but d'expliquer comment les reliques se trouvent à Saint-Denis et de justifier la légitimité du Lendit qui a lieu en cette ville. Dans la première, Aix est dit *Aquisgranum*, qui est bien le nom latin usité au moyen âge ; dans la seconde, l'on a *Aquilae Capella* qui semble dériver d'une forme française (Aigues-la-Chapelle) [1].

La première partie a été probablement rédigée en ayant sous les yeux un document plus ancien composé en l'honneur d'Aix-la-Chapelle et qui n'était pas sans quelque fondement historique.

En 805, le pape Léon III consacra l'Église que Charlemagne avait construite à Aix. Il est à présumer que l'empereur y avait placé les reliques qu'il avait reçues d'Orient. La liste des reliques d'Aix, que l'on peut reconstituer, diffère peu de celle qui est donnée dans notre texte latin. On peut admettre que le Lendit d'Aix remonte jusqu'au pape Léon [2]. L'état

[1] L'abbé Lebeuf estimait que le premier auteur de cette légende était un moine de Saint-Denis. M. G. Paris, après avoir remarqué qu'il ne lui paraît pas prouvé que la partie du récit où il est parlé de la translation des reliques à Saint-Denis soit de même main que ce qui précède, allègue néanmoins en faveur de l'opinion de Lebeuf deux motifs puissants : 1° le nom d'*Aquile-Capella ;* 2° le fait que la plupart des évêques énumérés dans les listes d'attestation sont français (***Hist. poét.***, p. 55). L'on voit que le nom d'*Aquile-Capella* n'apparaît précisément que dans la partie suspecte et l'on se rappelle que le titre général de la *Descriptio* dans le ms. de Paris donne aussi la forme Aquisgranum. En ce qui concerne les listes, il y a lieu de distinguer. J'ai essayé de le faire plus loin.

[2] V. Morf, l. l. p. 214-221.

du ms. de Paris, simple brouillon, donne à croire que ce n'est pas une simple copie, mais le remaniement d'un texte plus ancien. D'autre part, il est certain que l'abbaye de Compiègne, qui considérait Charles le Chauve comme son fondateur, possédait le suaire dès le XIe siècle, et l'on n'a aucun témoignage antérieur de la présence des reliques de la Passion à Saint-Denis [1]. Il semble donc probable que l'abbaye de Saint-Denis, voulant justifier ses prétentions, sans nier les droits acquis d'Aix et de Compiègne, se borna à rééditer la légende composée à Aix, en y ajoutant une seconde partie destinée à expliquer comment les reliques avaient pu être transférées chez elle. L'exemple de Compiègne, qui prétendait devoir à la libéralité de Charles le Chauve les reliques de saint Corneille et qui possédait un suaire tout comme Aix-la-Chapelle, put encourager les moines de Saint-Denis à imaginer que Charles le Chauve s'était montré tout aussi généreux pour leur couvent.

Au folio 13, recto et verso, du texte latin et dans la partie correspondante de la traduction française, l'on a deux listes contenant les noms des évêques et des abbés qui ont donné leur signature à l'institution du Lendit d'Aix-la-Chapelle. Ces listes ne concordent pas exactement; les différences sont cependant moindres qu'on ne le supposerait. Je les reproduis ci-dessous en marquant l'ordre des noms dans les deux textes :

[1] « Nous ne trouvons pas avant le XIIe siècle une preuve authentique de la présence à l'abbaye de Saint-Denis des trois grandes reliques dont il s'agit surtout ici : un fragment de la couronne d'épines, un des clous de la croix et le bras de saint Siméon, sur lequel il porta Jésus enfant lors de sa présentation au temple. Ces reliques sont mentionnées dans un diplôme de Louis le Gros de 1124, où il confirme certains privilèges de l'abbaye de Saint-Denis sur la foire de l'Endit (suit le texte latin du diplôme). » G. Paris, *Romania*, IX, p. 29. M. G. P. ajoute en note : « Ce clou fut perdu et retrouvé en 1232. Détourné lors de la Révolution, il fut offert en 1828 à Notre-Dame, et il fait partie des grandes reliques qu'on vénère encore tous les ans dans la semaine sainte. Les autres reliques de Saint-Denis paraissent perdues (voy. Rohault de Fleury, *Mém. sur les instruments de la Passion*). »

PREMIÈRE LISTE (*Texte latin*

Ordre du texte		
Français.	Latin.	
1	1	Leo Papa.
2	2	Tilpinus Remensis archiepiscopus.
3	3	Iustinus Laudunensis episcopus.
4	4	Iohannes Lugdunensis archiepiscopus.
28	5	Fromundus Leodii episcopus.
29	6	Robertus Suessionensis episcopus.
9	7	Haribertus Senonensis archiepiscopus.
10	8	Iosbertus Bituricensis archiepiscopus.
14	9	Guibertus Sanctonensis episcopus.
15	10	Gerbertus Aurelianensis episcopus.
11	11	Grimoaldus Rothomagensis archiepiscopus.
»	12	Iohannes Abrincarum episcopus.
17	13	Goffredus Noviomensis episcopus.
18	14	Israel Mettensis episcopus.
19	15	Rodulfus Cameraci episcopus.
20	16	Iosbertus Trecarum episcopus.
21	17	Richardus Ambianensis episcopus.
22	18	Rothardus Flandrie presul.
23	19	Geronius Papie presul.
24	20	Harduinus Vercellis episcopus.
25	21	Eusebius Babylonie presul.
12	22	Achilleas Alexandrie presul.
13	23	Theophilus Antiochie presul.
26	24	Stephanus Auguste presul.
6	25	Petrus Mediolani episcopus.
7	26	Ursus Ravenne antistes.
8	27	Theodorus Pentapolis Libie presul.
30	28	Antoninus Placentie presul.
31	29	Torpes Pisane urbis episcopus.
32	30	Desiderius Linguonis episcopus.
33	31	Lichinius Andegavis episcopus.
34	32	Philippus Colonie episcopus.
35	33	Lupicinus Valentie episcopus.
36	34	Fortunatus eiusdem archidiaconus.

(*Texte français*)

Ordre du texte		
Latin.	Français.	
1	1	li Apostoles Leons.
2	2	Turpins archevesques de Rains.
3	3	Justins archevesques de Lyons.
4	4	Jehans archevesques de [Treves].
»	5	Hernoulz archevesques de Tours.
25	6	Pierres archevesques de Melan.
26	7	Hours archevesques de Ravane.
27	8	Theodores archevesques de Panthapole en Libe.
7	9	Naimberz archevesques de Sens.
8	10	Goberz archevesques de Bourges.
11	11	Ernouz archevesques de Rouan.
22	12	Achillaz archevesques d'Alexandrie.
23	13	Theophiles patriarche d'Antioche.
9	14	Wiberz evesques de Saintes.
10	15	Girberz evesques d'Orliens.
11	16	Jehans evesques d'Evreux.
13	16	Giefrois evesques de Noion.
14	18	Israel evesques de Més.
15	19	Rodulphes evesques de Cambrai.
16	20	Gobers evesques de Troies.
17	21	Richars evesques d'Amiens.
18	22	Rothars uns evesques de Flandres.
19	23	Gerrous evesques de Papie.
20	24	Nardoins evesques de Verziaus.
21	25	Eusebies evesques de Bouloigne.
24	26	Estiennes evesques d'Auguste.
11	27	Machaires evesques de Belge.
5	28	Fromons evesques de Liege.
6	29	Robers evesques de Soissons.
28	30	Anthoines evesques de Plaisence.
29	31	Torpes evesques de Pise.
30	32	Desiers evesques de Langres.
31	33	Lucins evesques d'Angiers.
32	34	Phelippes archevesques de Bouloigne.
33	35	Lupicins evesques de Valence.
34	37	Fortunaz archediacres de ce lieu.

SECONDE LISTE (*Texte latin*)

Ordre du texte		
Français.	Latin.	
2	1	Florianus abbas Montis Cassini.
14	2	Pontianus Arelatis episcopus.
16	3	Nicolaus Vienne presul.
17	4	Fuldanus archidiaconus eius.
18	5	Natius Tholose episcopus.
14	6	Antonius Virduni episcopus.
»	7	Felix presbiter
»	8	et Fortunatus diaconus Valentie.
19	9	Macharius Ultrecti episcopus
20	10	et Antoninus archidiaconus.
3	11	Lupicinus abbas Lugdunensis.
»	12	Pigmenius Lunis archidiaconus.
»	13	Severinus Pictavensis antistes.
4	14	Petrus abbas Lauduni.
»	15	Sergius Cabilonis episcopus.
5	16	Sergius Andegavensis abbas.
«	17	Severinus Pictavensis abbas.
»	18	Petrus Pictavensis abbas.
6	19	Sergius abbas Remensis territorii.
7	20	Iohannes abbas Cabilonensis.
8	21	Petrus abbas Nivielle.
9	22	Albertus abbas Sancti Quintini de Monte.
10	23	Iohannes abbas Sancti Quintini de Insula.
12	24	Rabodus prior Sancti Projecti.
13	25	Guido decanus eiusdem Sancti Quintini.
»	26	Rabodus Ligmedon episcopus.
11	27	Carbonellus eiusdem urbis abbas.
»	28	Specius archidiaconus.
21	29	Raimbaldus Marsilie antistes.
22	30	Rigomerus Meldis episcopus
1	31	Fulradus abbas ter beatissimi Dionisii Ariopagite.

(*Texte français*)

Ordre du texte		
Latin.	Français.	
31	1	[Fourrés abbé] de saint Denis en France.
1	2	Floriens abbés de saint Benoit de Monte-Cassin.
11	3	Luppicins abbés de Lyons.
14	4	Pierres abbés de Loon.
16	5	Serges abbés d'Angiers.
19	6	Serges abbés de Rains.
20	7	Jehans abbés de Chaalons.
21	8	Pierres abbés de Nivele.
22	9	Auberz abbés de saint Quentin [du Mont].
23	10	[Jehans abbés de S. Quentin] en l'ile.
27	11	Carbonnel abbés de Limedon.
24	12	Rabodes moines de saint Praiet
25	13	et Guis doiens de ce meismes lieu.
6	14	Antoines evesques de Verdun.
2	15	Ponces evesques d'Alle.
3	16	Nicolas archevesques de Viane
4	17	et Soldans ses archediacres.
5	18	Dastes evesques de Thoulouse.
9	19	Machaires evesques d'Utret
10	20	et Antoines un siens archediacres.
29	21	Rainbauz evesques de Marseille.
30	22	Rigomers evesques de Miaus.

La première liste française ne diffère que très peu de la première liste latine : elle n'en est guère qu'une copie où les noms sont rangés dans un ordre conforme à l'importance des sièges épiscopaux, les archevêques d'abord, puis les évêques. C'est par pure distraction que l'archevêque de Cologne n'a pas été placé plus haut. Il y manque l'évêque d'Avranches ; par contre, elle ajoute l'archevêque de Tours, l'évêque d'Évreux et *Machaires, evesque de Belge,* celui-ci omis sans doute par le copiste de la liste latine et qui reparaît dans la seconde avec une désignation plus précise : ***Macharius Ul-***

trechti episcopus. L'ensemble est composé sans préoccupation de nationalité. L'Espagne est négligée, peut-être volontairement, parce que vers 800 elle était aux mains des Musulmans. Il y a dans la traduction française quelques changements peu légitimes : Justin devient archevêque de Lyon, et Jean, archevêque de Lyon, devient archevêque de Trèves, siège dont il n'est pas question dans la liste latine ; *Grimoaldus* (11) n'est guère traduit par Ermouz ; *Eusebius Babilonie presul* devient *evesque de Boulogne*.

Dans la seconde liste latine, le nom de Fortunat (8) est répété de la première, *Severinus Pictavensis* paraît deux fois (13, 18). La traduction française en est un simple extrait contenant 22 noms au lieu de 31. Mais l'abbé de Saint-Denis, qui était placé au dernier rang, passe au premier, avant l'abbé de Mont-Cassin. La présence dans la liste latine du nom de l'abbé de Saint-Denis, *Fulradus abbas ter beatissimi Dionisii Ariopagite* autorise-t-elle à supposer que cette seconde liste, où presque tous les personnages sont Français, a été composée en entier à Saint-Denis ? Elle fait double emploi avec la première, et la place même donnée à l'abbé de Saint-Denis peut n'avoir d'autre but que de détourner le soupçon.

Il est à remarquer que le clergé d'Aix-la-Chapelle ne figure nulle part. Cela se comprend pour la première liste, où ne sont portés que des évêques, à l'exception de Fortunat, archidiacre de Valence. L'église d'Aix a relevé de l'évêque de Liège jusqu'au XIe siècle [1], et celui-ci étant nommé au commencement de la liste, l'indication suffisait. Mais, dans la seconde liste, pourquoi ne trouve-t-on ni abbé ni prêtre d'Aix-la-Chapelle ? Sans doute parce qu'elle est l'œuvre des moines de Saint-Denis, et cette omission a son origine dans le même sentiment qui amène plus tard le traducteur français à placer hardiment l'abbé de Saint-Denis en première ligne.

[1] V. Morf, l. l. p. 218, note 3.

Relatio quomodo Karolus Magnus a Constantinopoli Aquisgranum attulerit clavum et coronam Domini, et qualiter hæc eadem Karolus Calvus intulerit in Ecclesiam Sancti Areopagitae Dionysii, ac de institutione Indicti et visione huius Karoli utque corpus eiusdem Karoli in praefatam Ecclesiam translatum sit[1].

[**Fol. 1, r°**] Tempore quo rex imperator Karolus Magnus Gallias[2] regebat, multe et varie contrarietates sancte Domini ecclesie imminebant[3]; sed ipse vir illustris[4], doctrine ecclesiastice deditus, et sancte fidei devotione refertus toto animi nisu totiusque corporis viribus illos quibus preerat, summam[5] pacem erga sanctam catholicam ecclesiam tenere perdocuit, et quas circumquasque gentes attingere prevaluit, aut eas obnixe debellavit[6], aut eas pacificando legibus ecclesie Domini supposuit, quia nimirum[7] gratia Domini stimulo pietatis compunctus et misericordie caritatisque vinculo innexus matrisque virtutum patientie lacte nutritus ac in cordis armariolo dominicum verbum quo dixit discipulis suis « pacem meam do vobis » et se preferente gentibus cunctis ferri mandavit, religionis sancte studio memoriter conservans, per omnes fere circumiacentes regiones[8], sepius etiam in nequissimos paganos bellum iugiter[9] exagitando semperque opitulante Domino victor existens, ubique brevi tempore ecclesiasticas res celebrabiles reddidit. Proinde postquam tanti tamque famosi viri per totum[10] orbem terrarum fidei probi-

[1] J'ai dit plus haut que ce titre est du président Bouhier.

Dans les notes suivantes, les variantes latines sont empruntées au ms. de Paris.

[2] Gallicum regebat regnum.

[3] inerant.

[4] illustris videlicet ingenii omnino doctrine ecclesiastice deditus erat. Sic sancte fidei.

[5] firmam pacem erga catholicam ecclesiam servare perdocuit.

[6] aut eas debellando aut eas.

[7] nimirum Dei gratia pietatis exagitatus stimulo et misericorditer Domino cooperante qui compeditos solvit per sanctissime caritatis....

[8] regiones longe lateque.

[9] acriter exagitando.

[10] totum fere orbem terrarum.

tatisve fama transvolavit, Romani magno terrore pertriti potentissimum romanum imperium, immo etiam pape electionem ipsi prescripserunt. Ita igitur Providentia [1] divina precurrente romanus imperator effectus est.

[Fol. 1, v°] Interea [2] forte aput Hierusalem inter christicolas et [2] paganos ex solito discordia orta [3] est adeo maxima ut patriarcha, vir magne [4] religionis, de civitate violenter [5] expulsus ad imperatorem Constantinum filiumque eius Leonem qui tunc temporis in illis partibus imperabat, Constantinopolim fugiendo cum aliis christianis pervenerit ibique lacrimabiliter que et quanta turpia sibi sint illata et qualiter pessimi pagani ipsum sepulchrum, quo secundum carnem redemptor noster triduo iacuit, atque inde carnem ipsam quam de beata Maria semper virgine assumpsit in celi arce ut Deus nichil corruptionis passus resurgens collocavit, quod indigne tractent, quod universis christicolis deberet esse dolendum, enarravit; tandem vero cis Iherusalem campis urbibusque ac castris quam pluribus depopulatis et vere fidei confessoribus multis interfectis quibusdam quoque carcereis vinculis mancipatis, ad imperatorem [6] gallicum cuius fidei ac

[o] CHRONIQUES DE S. DENIS SUR LES GESTES DE CHARLEMAGNE
Liv. III

Ch. IV. *De la persecution qui avint aus Crestiens outre mer, et des messages l'empereour de Constantinoble : des dui sentences de leur letres, de l'avision l'empereour des Griex, par quoi il amonnestoit l'empereour, et monstroit par raison que il devoit emprendre la besoigne.*

Au tans de ce prince avint en la terre d'outremer une grans persecucions à la crestienté : car li Sarrazin entrerent en la terre de Surie, la cité de Jérusalem pristrent, le saint Sepulcre et les sainz liex violerent, le patriarche chacierent qui estoit homs de grant sainteé et de

[1] Dei providentia.
[2] et nequissimos paganos.
[3] exorta est maxima adeo ut.
[4] perfectissime.
[5] vi.
[6] nostratem imperatorem Karolum magnum.

virtutis fama orientalium aures iamdudum diverberaverat legati cum litteris missi sunt qui ea que in Iherosolimitanis partibus et in ipsa sancta urbe in Dominum facta sint, edoceant. In hac legatione quatuor fuerunt, duo christiani duoque hebrei, qui utrique in sua lingua attulerunt sacras, scilicet Iohannes Gneopolitanus[1] sacerdos et David Iherosolimitane ecclesie archipresbiter, viri[2] columbine simplicitatis et timorati ac Dominum in omnibus timentes. Hi igitur attulerunt epistolam manu patriarche Iohannis viri docti prescriptam et Constantini imperatoris voluntate assignatam. Aliquanta quoque munera pertulerunt ad regem. [**Fol. 2, r°**] Exemplar[3] epistole.

Servus servorum Dei Iohannes

urbis Hierusalem Domini misericordia episcopus unaque Orientalium imperator Constantinus et filius eius Leo itidem imperator regi inclito Occidentalium semperque triumphatori augusto Karolo magno regnum et imperium feliciter in domino. Favoralis apostolice doctrine gratia magno rutila-

parfaite religion. Toutes voies eschapa-il de leur mainz et autres personnes avec lui à l'aide nostre Seigneur : en Constantinoble s'enfui à Constentin l'empereour et à son filz Leon, à plours et à lermes leur conta la grant doleur et la grant persecucion qui en la terre d'outremer estoit avenue, et comment li felon Sarrazin avoient la cité prise, le saint Sepulcre ordoié et violé et les autres sains lieus de la cité, les citez et les chastiaus del roiaume de Jerusalem prises, les chans gastez, le pueple occis em partie, et em partie menez en chetivoisons : et tant avoient fait de honte à nostre Seigneur et de persecucion au pueple, que il n'estoit cuers de bon crestien qui n'en deust estre dolens et courrouciez : dolenz fu li empereres de ces nou-

[1] Neapolitanus.

[2] sed Iohannes Neapolitanus, vir scilicet columbine simplicitatis et David Hierosolimitanus, homo quoque iustus et timoratus et timens Deum in omnibus, attulerunt epistolam manu patriarche Iohannis, hominis Dei, perscriptam simulque Constantini imperatoris, etc....

[3] cuius exemplum infra scriptum est.

mine pacis splendens usque ad nos [1] pervenit et splendoris ac leticie fidelibus in tantum refulsit ut gaudentes Deo uberrimas persolvere gratias deberent, nosque uberiores semper debere fateremur ; multo magis vero a Deo iocundati sumus quod, perspicue inquisitis omnibus tue fraternitatis actuum lateribus, ita procul dubio factum pietate [2] ac patientia esse tantum cognovimus ut in omnibus Dominum laudemus [3], sed ipsum successum ideo tuis laboribus evenisse [4] per sempiternum videmus quia tota animi virtute pacis amator existens eam repetitam [5] inveneris et repetitam summa caritate servaveris. Multa ergo in Hierosolimitanis partibus sancte ecclesie catholice turpia et nunquam ab aliquo fidele diu sufferenda et nobis, carissime, paganos cognoscas intulisse. Namque egomet de sede quam primus Iacobus iubente Domino possedit eiectus sum, et plerisque christicolis captivatis ac quibusdam interfectis, et, quod maius est, captivato Domini sepulcro nimisque dedecorato, ita his malis [**Fol. 2, v°**] commoti et qnampluribus constricti a te, invictissime Karole magne, auguste, suffragium suspirantes maxima ex necessitate sci[s]citamur. Hec enim amminiculante Domino possunt a te resecari facillime. Proinde, ne quid excellentie tue videremur derogare, ad te potentissimum scripta direximus que ad omnium fratrum principum et coepiscoporum nos-

veles. A la parfin fu la chose acordée par une avision qui avint à l'empereour Constentin, si comme nous dirons [ci-après], que cilz meschiez et ceste doleur seroit mandez à Challemaine l'empereour des Roumains; car la haute renoumée de son non et de ses fais s'estoit ja espandue par toutes les contrées d'Orient. Quatre messages eslurent pour ceste besoigne fournir, dont li dui furent crestien et li dui Ebrieu : li dui Crestien furent Jehans evesques de Naples et David archeprestres de l'eglise de Jerusalem. Si estoit homs loiaux et droituriers et simples comme un coulons, et David estoit homs loiaux

[1] ad nos usque.
[2] pietate Dei ac tua patientia te esse.
[3] laudare conaremur.
[4] prosperum evenisse.
[5] repertam inveneris et repertam summa.

trorum noticiam ire facias non solum eorum qui in tua sunt provincia sed etiam qui tuis vicinis adiunguntur provinciis. Sciat quoque hoc quisquis auxiliari nobis apostolica doctrina de pace catholice ecclesie postposita neglexerit, a Deo districtius esse vindicandum : nec dubitet sibi ullam sui loci rationem constare si ipsum Domini sepulchrum quo pro nobis humanatus triduo iacuit ac resurrexit a pravis hominibus inhoneste tractari patiatur, necnon hoc putet post auxilium prohibitum a Domino non impune omitti. Etenim contumelie superbieque fit studio si quicquid ecclesie Dei est contrarium maneat a christianis intactum. Multa vero huiusmodi et plura potuissemus scribere sed quia dolore ac lacrimis impediti sumus simulque fideli satis dictum est et quod quisque conquerens sua dicta putat omnibus esse cognita, omittamus, pie Karole magne, plurima sub lacrima.

Vive capax vite memorareque dicta benigne;
Mente cave pecces et corpore corde rebelles,
[**Fol. 3, r°**] Ut vis et volumus valeas sine fine beatus.

Duoque [1] Hebrei sacram [epistolam] Constantini imperatoris manu scriptam ad nostratem cum precipuis donis attulerunt quorum sunt nomina Isaac et Samuel. Isaac iste magne simplicitatis ac prudentie erat, Samuel autem pontifex Iu-

et droituriers et plains de la paour nostre Seigneur. Li autre dui messages Ebrieu avoient non Isaac et Samuel. Cilz Isaac estoit de grant simplece et de grant sens selonc sa loy, et cilz Samuel estoit evesques de sa loy, et de grant religion en leur maniere ; sages et emparlez estoit en dui maniere de langages. Li dui messages Crestien Jehans et David aportoient la chartre, où li mandemens estoit escris par la main Jehan le patriarche, et seelé par le commandement l'empereour Constantin ; et li dui Ebrieu aportoient la chartre l'empereour seelée de son propre seel.

[1] Duoque hebrei sacram epistolam Constantini imperatoris manu scriptam ad nostratem imperatorem cum precipuis donis et precibus aportavere. Nomina vero hebreorum hec sunt, Isaac et Samuel : Isaac magne simplicitatis ac prudentie vir in sua lege asertus est, Samuel etenim secundum ipsorum legem erat pontifex in iis, vir religiosus et in

deorum erat, vir religiosus et in utraque lingua eruditus. Hi duo presertim imperialibus edictis ad legationem electi sunt. Porro imperatoris Constantini sacra et epistola una et prope eadem sententia claudebantur. Istius autem exemplar ita se habet.

Constantinus imperator et Leo, filius eius eque imperator et rex omnium Orientalium minimus et vix imperator dici dignus, Karolo magno regi Occidentalium famosissimo fideliter regnum et dominium et coronam utriusqne feliciter. Cum has litteras bene perlegeris, o amicissime Karole magne, scias me non animi penuria vel hominum ad te legationem hanc causa petendi auxilium direxisse, cum antea multotiens in paganos paucioribus militibus adeptus sim victoriam ; namque ab Iherusalem quam ceperant, bis et ter expuli eos fortior innumeris captis et occisis et in campis sexies Domino amminiculante fugavi eos victor. Opere precium est ergo quatinus nequaquam meo sed tuo merito me divinitus monitum esse ad tantum negocium te invitare confidentem credas. Quadam siquidem nocte de invasione paganorum meditans quid agerem et a domino successum [**Fol. 3, v°**] firmo corde postulans et quasi in extasi factus, vidi ante lectum meum quendam iuvenem stantem qui me blanda voce vocans nomine meo pauxillum tetigit me et ait: « Constantine, rogasti Deum auxilium et consilium huiusce rei, ecce accipe adiutorem Karolum magnum regem Gallie in Domino ac pacis ecclesie tuto-

utraque lingua eruditus. Hi duo presertim imperialibus edictis ad legationem electi sunt, sed sacre Constantini imperatoris et epistole patriarche una et eadem prope est sentencia. Huius autem exemplar hoc est.

Ajas anna bonac saa calabri milac pholi ansilan bemuni segen lamichel bercelmi fade abraxion faavotium, hoc est : Constantinus imperator et Leo filius eius eque imperator et rex Orientalium omnium minimus et vix imperator dici dignus Karolo magno regi occidentalium famosissimo fidelium regnum et dominium et coronam utriusque feliciter. Iephet ajas calabri caa milas pholi anna bonac berceloeni ancilan desatahel lamieth iochet favothium faodem baruch katha maroth adonay heloy eleeth heley abraxion atheday baruch ierusalem ailhamivis tramiloizuna muchetha david dabiac geman teruhel bemunicegen ihum bathexion locaith romathedal rubohibel helka zadol clabi nahel davifae vidaiac dimannuch saac milac berse ioth moysima laymatal auchimaath Kalabrifo nath thumaufbaructh adonay.

rem. » Et ostendit michi quendam militem ocreatum et loricatum, scutum rubeum habentem, ense precinctum cuius manubrium erat purpureum, hasta vero albissima cuius cuspis sepe flammas emittebat, ac in manu cassidem tenebat auream. Porro ipse senex prolixe barbe vultu decorus et statura procerus erat, eiusque oculi fulgebant tanquam sidera, caput vero eius canis albescebat, Unde dubitandum non est quin hec Dei voluntate facta sint. Nunc itaque exhilarati sumus in Domino quod, omnibus fraternitatis tue lateribus perspicaciter inquisitis, ita sine dubio te magnifice factum humilitate ac simplicitate tantum esse cognovimus ut in omnibus Dominum laudaremus [1]. Sane ipsum eventum iccirco tuis laboribus cognosco accidisse [2] secundum [quia] toto cordis desiderio pacis propagator factus eam quesitam inveneris ac summa dilectione inventam propagaveris. Magna ergo in Ierusalem turpia et a nullo catholico sufferenda paganos iniecisse cognoscas, karissime, sec hec quidem Deo cooperatore possunt a te re-[**Fol. 4, r°**]-secari levissime. Ne quid itaque nos [3] meritis tuis videremur subtrahere, ad te preelectum a Deo scripsimus summopere [4]; habes enim valentes causas quibus favere debes ocissime. Quis enim que Deus hortatur, potest dehortari? Age iam, Rex et Auguste, que a Deo mandata [5] sunt quantoties (*sic*) expleas, ne percunctando gravem culpam incurras; nam qui iussionibus Dei refugit obedire, culpam non poterit evadere. Emanuel. Geman. Ihesum. Hoc est:

In Domino gaude, memor eius fungere laude.
Iusticie zona lumbos caput atque corona
Perpete succingat te Christus honoreque stringat.
Nil opus est ficto Domini quo iussio dicto,
Ergo tene fundum Domini precepta secumdum.

Legati igitur longo gravique itinere fatigati tetenderunt Parisius ad regem, prius morati Remis per biduum, ibi nam-

[1] laudare niteremur. Verum enim vero ipsum eventum.
[2] accidisse prosperum ac secundum quia toto.... propugnator.
[3] nos tue caritatis meritis videremur.
[4] magnopere. Quid ultra? habes.
[5] mandata sunt tibi quamtocius impleas ne amplius percunctando.

que acceperant ipsum regem duxisse in Arverniam exercitum. Predictus vero Gneopolitanus parumper caput dolebat et pectus; postquam autem passio illa evanuit, iter ceperunt cum gaudio sicque ad sancti Dyonisii ariopagite castrum pervenerunt. Hic quoque audierunt imperatorem, castro quodam capto, redire de expeditione ac proxime Parisius affuturum. Itaque ipsi triduo recreati regi Parisius ingredienti sese obviam dedere. Cui, ceu decuit, salutato, epistolas signatas dederunt. Quibus receptis et cum taciturnitate [**Fol. 4, v°**] bene perscrutatis intelligens iam se a Deo ad hoc negocium preelectum esse et iam usque ad Orientales probitatis sue famam pervolasse, gaudio gavisus est, sed dominicum sepulchrum a paganis obsessum esse condolens lacrimari cepit. Aliis[1] vero inter se sciscitantibus quid carte intimarent, quum tristiciam tantam regi incuterent, tunc ipse Tilpinum Remensem archiepiscopum accersiri iussit. Cui astanti epistolarum scripta palam omnibus materna lingua precepit exponere[2]. Quibus enucleatis omnes proficisci regem hortantur una voce proclamantes: « Etsi nos hac expeditione tua fessos desperes tanti itineris laborem ferre non posse, non tibi tamen sed Deo promitttimus profecturos propediem cum legatis, etiam si dux ipse defueris. Nichil enim nocivum est illi cui Deus affuerit. »

Quo audito, ilico benignissimus imperator per totam Francorum regionem citisssime edici iubet quod omnes quicunque possent arma perferre, tam senes quam iuvenes secum ire inevitabiliter satagerent pugnaturi contra paganos versus orientales plagas ; alioquin quicumque huius edicti iussa non perageret, ipse in vita sua et filii eius similiter ex regis decreto quatuor nummos de capite quasi servi persolverent. Quid plura? catervatim undique populis confluentibus, maiorem exercitum quam antea habuisset et fortiorem, spacio brevi congregavit. Sed, ut plura omittam, quiddam admiratione dignum, [**Fol. 5, r°**] quod nostratibus in itinere fertur evenisse,

[1] Denique aliis inter sciscitantibus quid carte canerent quia tristiciam.

[2] exponere; etenim earum ut dixi, una fere eademque erat sentencia.

dicam *. Nam cis Iherusalem in via quidam lucus est qui vix transiri potest duorum dierum spacio, in quo sunt etiam grifones et ursi, leones, tigres, linces[1] alieque bestie crudeles que sanguine humano victitant ex more ; quem Karolus magnus putans se posse transire uno die, cum exercitu ingressus est summo mane, sed, inclinata iam die ad vesperum, lucus qui sole lucente arborum densitate fit obscurus, ingruente noctis obscuritate effectus est obscurior. Preterea[2], deviato iam exercitu et passim in arduis erranti, imbre desuper inundante ac ita lassatis viris et iumentis, nocte sub obscura ipsemet castra metari precepit. Transacto vero noctis silentio, rex in pulvillo suo accubitatus inchoavit psalmos cantare ; sciebat enim litteras. Ast ubi propheticum hoc : « Deduc me in semita mandatorum tuorum »[3] et reliqua psalmi cepit decurrere, ex inproviso ad aures eius evidenter vox alitis cuiusdam prope lectum ita personuit ut qui aderant admiratione magna quidam expergefacti a somno stuperent dicentes hoc future rei esse prodigium, quum[4] ales voce humana usa fuisse videbatur eis. Imperator autem orationem continuans adiecit : « Educ de carcere animam meam, Domine, ut confiteatur nomini tuo. » Verum et ad hec ales intelligibilius

* A la voie se mist li empereres et touz ses os. Nous ne poons pas toutes les choses raconter [ne les aventures] qui leur avindrent en celle voie ; car, trop seroit la matiere longue : mes une aventure raconterons qui à l'empereour avint, qui bien est digne de memoire. En celle voie de Jerusalem est uns bois qui bien dure dui journées ou plus ; en celle forest conversent moult de bestes sauvages, [qui naturelment desirrent sanc humain, et devorent gens meismement quant elles sont afamées, comme grifon, ors, lyon, lince, tygre, et moult d'autres bestes sauvages.] En ce bois entra li empereres li et sa gent, au bien matin s'apareillierent, si le cuidoient bien trespasser en un

[1] et multe alie fere crudeles que sanguinis effusione gaudentes victimant homines ; quem locum Karolus.

[2] Unde.

[3] quia ipsam volui et inclina cor meum in testimonia tua et non in avaritiam, et reliqua psalmi cepit psallere.

[4] quoniam ales uti voce humana videbatur eis.

clamare sic cepit : « France, [**Fol. 5, v°**] quid dicis ? quid dicis ? » quod accole ipsius patrie testati sunt se nunquam audiisse antea. Greci tamen asserunt quasdam volucres sua lingua regum salutationibus posse fungi ita[1] : « Anichos Basileu, Khere. » Quod latine sic exposuerunt : Invicte Cesar, Ave. Unde quia modo aperta latinitate usus convenienter orationi regis respondit, dubitandum non est quin hic a Deo missus esset nuntius prosperitatis future qui regem suumque exercitum ad meliora revocaret, quem prosecutus est parvula semita, donec, recognito calle quem pridie amiserant, vocem ut antea minime audierunt. Peregrini tamen qui illa via[2] eunt in Hierusalem referunt agricolas eiusdem patrie solitos sibi enarrare semper se audire huiusmodi cantum ab eisdem avibus ab illo die quo Karolus magnus cum exercitu deviatus per avem vie est redditus. Tandem rex ipse cum suis longo fatigatus itinere Constantinopolim pervenit. Postea vero, fugatis et evictis paganis, ad urbem dominice passionis ac resurrectionis letus ac supplex adventans, patriarche totique plebi christiane prospera cuncta, opitulante Deo, solidavit.

His[3] ita digestis, ab imperatore orientali Constantino Karolus magnus licentiam repatriandi expetiit, at ille bene

jour : toute la journée errerent jusques à vespres, tant que li bois, qui de soi estoit obscurs pour la plenté des arbres, se commença encore plus à obscurcir, quant la clarté du jour failli. Leur chemin perdirent, par montaignes et par valées commencierent à aler parmi le bois : las furent et traveillié li home et li cheval tant pour la pluie qui sor eulz cheoit, tant pour l'anui que il ne savoient quel part il deussent tourner : et quant il fu nuit obscure, li empereres et li os se herbergierent. Quant ce vint que une partie de la nuit fu trespassée, li empereres qui pas ne dormoit, se jut en son paveillon : lors commença à dire ces vers du Sautier, car il savoit assez lettres ; *Deduc*

[1] ita : Chere Basileum Anichos, quod latine sic exponitur.

[2] via gradiuntur in Hierusalem dicunt se alites usos huiusmodi voce audisse atque agricolas.

[3] His ita gestis imperatorem ipsius regionis licenciam repatriandi rogavit. Ast ipse bene providus est in talibus saltem usque in crastinum pietatis gratia quam illuc venerat eum precatus est morari. At ille velut agnus mitis mitibus iocundo et pio corde quidquid vellet se facturum

providus saltem usque in crastinum ibidem eum immorari obnixe deprecatus est, ipse vero velud mitissimus placido corde [**Fol. 6, r°**] ac iocundo quicquid vellet se facturum etiam triduo moraturum respondit. Estimabat enim eum cum aliquibus guerram habere pro qua vellet adhuc paululum eum ibi manere, sed aliud versabatur in pectore. Mansit ergo voluntarie. Transacta vero nocte illa et iam lucis aurora rutilante rursus, precepit suis preparare viam repatriandi ; ipse vero ab imperatore et a suis primatibus licentiam redeundi amicabiliter repetivit et obtinuit.

Constantinus autem imperator pro porta urbis et foris aperto campo ac in intuitu regis recedentis animalia diversi generis tam volucrum quam bestiarum variique coloris pallia preciosa, gemmarum etiam lapidumque preciosorum copiam preparari fecit, quasi computans dignam esse mercedem tanti itineris ac laboris. Ut autem rei huius rumor diverberavit aures Karoli magni, iterum exercitum clam mandavit festinare iter repatriandi atque unicuique phalangi ex sua lingua edici precepit ne quisquam illorum tantarum rerum cupiditate ignitus, audeat quicquid eorum que apposita erant tangere, immo etiam nec cupide respicere. Tandem exeuntes ab

me, Domine, in semitam mandatorum tuorum, etc., si vaut autretant à dire en François ; *Biaux* [*Sires*] *Diex, maine moi en la voie de tes commandemens,* et les autres paroles qui se suient toutes jusques en la fin du Siaume. Endementres que li empereres disoit einsi ces paroles, la vois d'un oisel fu hautement oïe de lez lui, si que cil qui entour l'empereour dormoient, s'esveillierent aussi comme tuit espoenté et tuit esbahi, et disoient que ce estoit signe d'aucune grant merveille qui avenir devoit, quant li oisel parloit raison humaine. Li empereres pardist tout outre le Siaume que il avoit encommencié, et y ajousta encore ces paroles; *Educ de carcere ani-*

respondens et adhuc etiam triduo et si ei placeat ultra moraturum, et dixit. Estimabat enim eum cum aliquibus guerram habere pro qua iuberet eum adhuc se paululum ibi manere, sed aliud versabatur in pectore. Mansit tamen ex voluntate. Quo facto illiusque noctis transactis vigiliis et iam prosequentis rutilante aurea diei, iussit suos cum benedicione Dei rursus preparare viam repatriandi itemque ab episcopis et imperatore simulque a ducibus, immo et ab omnibus amabiliter repetitam abeundi

urbe prius tamen a rege premoniti omnia flocci pendere : sic ipse intimaverat eis ante [quam] omnia invenerunt sibi exposita. Ut autem pervenerunt ad id loci unde planius cuncta possent aspici, Constantinus imperator Karolum magnum [**Fol. 6, v°**] sic affatur : « Domine et amande Cesar auguste, supplico ut tua sinceritas nunc in omnia fiat misericordia, ad hoc ut ex his que tibi sunt apposita eligas quecunque tibi placuerint ; cuncta etiam si velis ferre ac tecum ducere, concedo ut facias. » Ille renuit dicens pro Dei misericordia et pro celestibus adipiscendis, non pro terrenis, tam gravia se pertulisse pericula.

Proinde inter duos imperatores pia altercatio aliquantisper fuit, illo obnixe precante ut oblata susciperet, isto recusante ac iurante se non suscepturum. Tandem Karolus magnus importunis Constantini imperatoris peticionibus coactus ait : « Si aliquid quod honori meo et genti mee sit profuturum me cogis a te expetere, omnibus aliis postpositis, de penis quas pro nobis peccatoribus patri obediens dominus noster Ihesus Christus dignatus est pati, ut michi tribuas desidero quatinus nostrates qui ad urbem dominici sepulchri et vivifice resurrectionis venire nequeunt, quoddam nostris in par-

mam meam, Domine ; ut confiteatur nomini tuo : si vaut autant en François ; *Biaux, Sires Diex, delivrez m'ame de la chartre du cors, si que elle puisse rendre graces à ton saintisme non.* Lors commença li oisiaus à crier derechief plus haut et plus ententivement que devant, et dist einsi : *François, que dis-tu ?* dont les gens du païs distrent que onques mes n'avoient oisel oï parler si ententivement. On a bien aucune fois oï parler que li Grec duisent oisiaus en leur langue pour saluer les empereres ; et sont les paroles teles ; *Chaire, basileu anicetos,* si vaut autant en latin ; *Salve, Cæsar invictissime* ; et en François ; *Tres victorieux empereres, Diex te saut.* Et pour ce que cilz

licenciam obtinuit. Ille Constantinopolitanus tamen imperator pre porta civitatis in aperto campo inque oculorum redeuntis regis intuitu animalia multi generis tam bestiarum quam volucrum cariora variique coloris pallia et meliora gemmarumque, preciosissimorum lapidum quoque insignia, hec omnia quasi tanti laboris, periculi et longi itineris esse mercedem computans, preparari fecit. Sed ne ab exordio videar exulare (et quia pariter confido mee rationi quantocius ex his apparatis multa bono-

tibus visibile habeant quod ad passionis dominice mentionem corda eorum emolliat et ad fructum digne penitentie excitare prevaleat. » Qua peticione audita et concessa uterque imperator secessit, hic ad suos archiepiscopos et episcopos, abbates ac monachos, aliosque in consilio providos consultum iri quo modo tam sacra deberent tractari; alter quoque ratione sciscitandi suum clerum suosque optimates quo in loco absque fallacia sanctuaria iam prelibata iacerent abscondita. Nesciebat enim ubi Helena inventum [**Fol. 7, r°**] thesaurum sanctum deposuerat. Cui a suis ratione probabili sic respondetur : « Dignum ac iustum est habitaculum vere fidei scopis vere confessionis triduanique ieiunii sarculo spineta corporum eradicari, sicque fructu penitentie peracto tandem ad sacra suppliciter accedere. »

Quorum consilium Cesar Constantinus approbans, ita ut consultum fuit, triduanum ieiunium indixit. Quo pacto indicatum est ei ubi iacerent sacra recondita. Inde valde gavisus precepit eligi .XII. viros qui digni forent ad aperienda tam sacra et veneranda. Quibus electis ac digne paratis ambo imperatores illuc suppliciter accesserunt cum suis. Cum autem romanus imperator ad locum confessionis pervenisset,

oisiaus respondi si apertement à l'oroison l'empereour en latin, l'en ne doit pas douter que il ne fust envoiez de par Dieu pour ramener à droite voie l'empereour et tout son ost. Lors se leverent tout au point du jour, et s'apareillierent; l'oisel fuirent par une voie qui les ramena au droit chemin que il avoient perdu. Et encore dient li pelerin qui par celle voie vont en Jerusalem, que il oient aucune fois les oisiaus du païs parler en telle maniere : et plus que li paisant et les gens du païs tesmoignent que, puis que Challemaines li grant fu ou païs, a celle voie ne fu que celle maniere d'oisiaus ne chantassent ce chant aussi comme par acoustumance.

rum possent extrahi instrumenta) ex is multo melius me tacere quam pauca et quasi per speculum dicere decrevi. Postquam vero huius rei rumor diverberavit aures imperatoris Gaulie, illico suos nobiliores natuque maiores et utiliores de tanto cœtu in consultum habuit in tali re eosque consultis eos quid ageret, utrum capiat que a Constantinopolitano rege ad accipiendum sibi sunt aposita : audivit vero ab eis se nequaquam decere de tanto suo suorumque labore ad locum dominice

pavimento prosternitur suaque peccata pure confessus est sancto archiepiscopo Ebroino et hoc idem jussit suos agere, quod et factum est. Deinde clerus psalmos cum letania inchoavit psallere, ac divinis laudibus insistentes memoriam dominice passionis resonabant. Interea ubi quidam grecus nomine Daniel Neapolis antistes, vir vita et moribus laudabilis, fonte lacrimarum perfusus, thecam in qua spinea corona erat, reseravit, tantusque tamque beneficus odor inde exiens naribus circumstantium se infudit ut in paradysum semper florigerum se crederent esse translatos.

Tunc Karolus magnus genibus flexis orationem hanc fudit ad Deum : « Domine, Deus omnipotens, dignare famuli tui orationem suscipere. Oro, domine Ihesu Christe, ineffabilem misericordiam [**Fol 7, v°**] tuam ut per gratiam tuam parvitati mee concedas de sanctis tuis penis partem aliquam deferre. Et nunc, Domine, renova passionis tue resurrectionisque miracula et huic populo quiddam visibiliter ostende quod occidentali genti hec de tuis penis veraciter esse et sine ulla dubitatione possit fideliter demonstrare ita, Domine, ne quis infidelis audeat dubitare quin hec corporaliter pro nobis passus sis in cruce. » Hec cum perorasset, res digna relatu accidit. Nam ros statim veniens celitus lignum madefecit spinasque ipsi insertas flores emittere fecit ac proinde tantus suavitatis odor exiit ut hi qui aderant in templo Dominum precarentur, nec se velle a loco illo ulterius mutari nec tam suavem odorem amplius sibi deesse. Nam in hoc seculo non putabant se esse, tanta quippe inerat lux, quo etiam quisque indumenta sua putaret esse celestia. Egri vero ut antea nullum dolorem patiebantur, sed in paradyso saluti redditos se esse credebant. Interim Karolus magnus quasi de gravi somno expergefactus erectis luminibus in celum

Passionis et Resurrectionis causa pietatis adduxerit, et sic qui antea bene diffamabatur per populos tunc male divulgaretur et merito; quin etiam omnes eum dicerent desiderio iusticie accensum sed penitus avaritie studio agitatum esse et ita et hec similia, et his causa adiungendi suo regno aliud invasisse seu aurum atque argentum vel alias quamplures divitias congregandi causa, quod absit. Itaque Cesar Augustus, vir scilicet boni ingenii, postquam id quod sincero corde diu voluerat, audivit iterum, exercitum clam iter repatriationis mandavit festinare.

cepit dicere cum psalmista: « Exaudi, Domine, iusticiam meam, intende deprecationem meam, », et cetera psalmi usque « ego clamavi » ; sed dum diceret « quum exaudisti me, Deus », totus clerus clara voce intonuit: « Te Deum laudamus ». Finitis itaque miraculi huius laudibus, rex quoque orationem suam finivit magna gratia. Ipse quippe qui pro nobis hu-[**Fol. 8, r°**]-manatus easdem penas pati dignatus est, hec et alia multa fideliter sibi supplicantibus ostendere voluit propabiliter[1].

Et ne ulla de hoc dubitatio* aut aliquis error ulterius pullularet in orbe, quin id lignum iamdiu siccum et absque terreno humore factum, modo rore celitus emisso, ita viride apparuit ac si die eadem de terra eradicatum esset, cum predictus pontifex aduncа forcipe robur eiusdem ligni secare inciperet, et quasi transplantatum supra aquas deditis humori radicibus virere ac florere Deus fecit, sicut de virga Aaron fecisse legitur, qui de beatissima semper virgine Maria sine cummixtione virili natus est Deus et homo una persona. Et quis tam demens et tam infidelis qui audeat dubitare hoc esse de ligno quod super caput suum pro nobis in passione dignanter sustinuit Dominus, regisque orationem ostendens a

**VII.* — *Comment li fuz de la sainte couronne raverdi et flouri par miracle : d'un autre miracle qui avint en celle heure que CCC et I malade furent guéri : et puis du grant miracle du gant qui se tint en l'air ; et puis des loenges que li pueples rendoit à Dieu.*

Grant grace fist nostres Sires à Challemaine l'empereour en celle heure : car cilz qui pour nous prist nostre humanité, et vout souffrir ces paines et autres pour nous, vout faire tex miracles à sa priere et aus prieres de ceulz qui de bon cuer le requeroient : et pour ce que nule doute n'en peust james estre ou monde, vout-il encore certefier la verité par un autre miracle merveilloux. Car droit en ce point que li devant dis evesques Daniel vout le saint fust de la couronne coper parmi à unes forces, li fuz qui longuement avoit esté sés et sans nule terrienne humour, parut aussi vers par la rousée qui descendi du ciel, comme le jour meismes que il fu coupez de terre : et

[1] Ms. propabiliter.

se auditam esse flores fecit emittere, his talibus perspectis et auditis?

Deinde gallicus imperator qui nudis cubitis genibusque attritis assiduo tractu per pavimentum ieiunioque triduano affectus erat, aliis de tam mirabili ostensione stupefactis, indignum fore timuit si flores hi, quos divina gratia contulerat, ad terram caderent et conculcarentur. De arboreo [1] itaque pallio quod ad tam sancta recipienda preparaverat, partem incidit ibique sanctarum emissiones spinarum in [**Fol. 8, v°**] cyrothecam suam dextram que vulgari verbo vuantus dicitur [2], inclusit. Dehinc alium apparat ad reponendas spinas Christi capite sacratas; vuantum vero cum floribus sancto Ebroino archiepiscopo ad servandum tradidit. Ille vero tantis miraculis et orationi intentus nec ad imperatorem respexit nec vuantum recepit. Lacrimis enim acies oculorum uterque habebat impeditas. Mira res! operante namque Dei virtute vuantus stetit in aere unius fere hore spacio. Ut autem ab imperatore Karolo Magno sancte spine recepte sunt supplici ter et recondite honorabiliter, archiepiscopo prenominato commendare voluit sicut vuantum commendasse putabat, sedenim siccatis lacrimis et oculorum acie paulisper clarificata

le fist Diex florir aussi comme se il fust plantez et enracinez en terre par autel miracle comme la verge Aaron flori, qui de lonc tens devant estoit seche. Qui seroit donques si mescreans et si alienez de foi et de sens, qui oseroit douter que ce ne fust du fust que nostres Sauverres daigna souffrir pour nous le jour de sa glorieuse passion? Tuit estoient esmerveillié et esbahi des grans merveilles que il veoient: sour tous les autres Challemaines li empereres d'Occident estoit liez et fervestiz de devocion : le geune avoit continué par [trois] jours, tant de fois s'estoit agenoilliez sour le pavement [tout] nu à nu que il avoit les genoulz et les coutes depeciez. Moult se douta que les nouveles flours des espines de la sainte couronne, qui par le devant dit mi-

[1] Il faut corriger *purpureo* d'après la traduction française « pour ce trencha une piece d'un paile *vermeil* qu'il avoit apareillié pour metre les reliques. »

[2] C'est de *vuantus* ou *wantus* que vient *gant* par le changement si fréquent du *v* ou *w* en *g*.

stare vidit in aere vuantum, et eum cui commendaverat, qui hoc miri esset, interrogare gestiebat. Sciscitans quid ille de sibi commisso fecerat, et quomodo qualiterque quod videbat evenerat, is vero se nec accepisse nec antea vidisse veraciter affirmat. Demum isdem imperator tantorum admiratione signorum tantoque exhilaratus gaudio vuantum accepit ac frustum pallii quod involverat cum sanctis reliquiis retraxit et flores quos intus posuerat eicere cupiebat, sed Dei virtute conversi sunt in manna mirabile. Quo viso miraculo involvit illud in pal-[**Fol. 9, r°**]-lio, et hoc tamen manna est in ecclesia ter beatissimi Dyonisii martyris ariopagite [1], licet de illo manna quod in deserto filiis Israel Dominus pluerat usque hodie referatur esse.

His ita gestis clamor exultantium in ecclesia fortiter penetravit aures foris decubantium magnoque impetu valvas basilice pulsantium. Tandem partim reseratis, partim fractis portis irruperunt clamantes: « Vere hodie est dies resurrectionis », et cum psalmista canebant: « Hec est dies quam fecit Dominus; exultemus et letemur in ea. » Ad hoc Karolus Magnus hortatur omnes reddere Domino gratias dicens: « Cantate Domino canticum novum, quia mirabilia fecit nobis hodie po-

racle estoient flouries, ne chaïssent à terre, et que elles ne fussent defoulées en la presse des gens ; pour ce trencha une piece d'un paile vermeil que il avoit apareillié pour metre les reliques, dedens les envolepa diliganment, et les mist en son destre gant ; et en apareilla un autre à metre les [saintes] espines qui avoient esté sacrées et abevrées du sanc Jesu-Crist. Le gant, où les flours estoient, tendi pour garder à l'archevesque Ebroin : mes il plouroient si durement anbedui, que je ne sai li quiex des dui avoit les iex plus empeechiez pour l'abondance des lermes. Li empereres qui cuida que cilz l'eust receu, le lacha de sa main ; cilz qui estoit en oroison, se dreça un poi après pour les merveilles esgarder en ce point que li empereres li tendi le gant : mes il se relessa tantost cheoir en oroison plus fermement que

[1] Trad. franç. « Cele manne enveloppa derechief ou paile qui jusques aujourd'hui est gardée moult dignement en l'église saint Denis de France avec une partie de l'autre manne que Diex envoia au filz Israel quant ils estoient ou desert. »

pulumque suum dignatus est hodie visitare. Iccirco iubilate Deo, omnis terra, psalmum dicite nomini eius, date gloriam laudi eius et dicite Deo : « Quam terribilia sunt opera tua, Domine. » Finita itaque psalmodia hac regressi sunt ad alias penas Domini. Pontifex vero, preelectus ad hoc ipsum[1] dominicum clavum manibus elatis apportans regi attribuit ; sed et hoc reticendum non est quod larga Dei exibitione actum est. Nam simul ac spine, ut dictum est, extracte floruerunt, mox inde maximus et mire fraglans odor exiens urbem totam sanitate complevit. Trecenti namqne et unus inde curati sunt homines, sed aliis omnibus fatentibus uno brevissimo temporis articulo sibi adventasse cu-[**Fol. 9, v°**]-rationem diversarum infirmitatum. Quidam viginti annos et menses tres habens in infirmitate asserebat non simul se suscepisse visum auditumque ac loquacitatem, sed prius visum, deinde auditum, postremo loquelam. Quo audito qui aderant, glorificaverunt Dominum dicentes : « Magnus Dominus et laudabilis nimis et magnitudinis eius non est finis, quia omnes letificat sperantes in se. Hic enim dies vere Eomini est quare et infirmitatum remedia prestantur et habundantia pacis nobis hodie immissa est et demones ab obsessis excludun-

devant, si que il ne resgarda pas devers l'empereour, ne il ne reçut le gant. Lors uns nouviaus miracles, que li gans se tint tout en air ainnes l'espace d'une heure. Après quant li empereres ot les saintes espines envolepées et mises en sauf dignement, et li œill li furent esclairci, après ce que il ot cessé de plourer, il se retourna devers l'archevesque Ebroin pour demander le gant que il li cuidoit avoir baillié ; mes quant il vit le gant ester en l'air, et il vout demander à l'archevesque que ce pooit estre, il ne pot parfaire sa demande pour les [sanglous] et pour les lermes qui li empeeschoient la parole por la joie [des miracles] que nostres Sires faisoit ; ne il n'en repot aussi oïr nule response. Moult se doutoit que il ne despleust à nostre Seignour ce que il avoit mises les fleurs en son gant ; por ce demanda-il à l'archevesque derechief où il avoit mis le gant, et comment ce estoit einsi avenu : et il li respondi que il n'en avoit point veu, ne receu. Lors prist li empereres le gant, et traist hors la piece [du paile] en

[1] « Li evesques Daniel qui estoit esleus pour ce faire. »

tur. Quapropter cum alta [voce] canamus: confitemini Domino, quia licet in omnibus semper bonus sit, hodie tamen maxime in suarum receptione penarum ac in infirmorum curatione nobis probatur bonus adesse eiusque misericordia hodie potissimum larga, immo maxima celitus in utroque irroratur. » Et sic ordinem curationis huius admirati sunt computantes in extractione corone spinee Domini illi visum redditum fuisse, deinde auditum in sectione, postea vero in florum emissione vinculum lingue absolutum esse.

Nec minus in sancti clavi receptione miracula eadem et plura dinoscuntur fuisse facta, de quibus multa pretermittens, unum descripsi qnod factum est de quodam puero qui sinistram manum aridam, latus totum aridum a ventre matris habebat, ideoque alterius partis membra pigritudini subdita erant. [**Fol. 10, r°**] At ubi dominicus clavus ab alabastro, quo honorifice recunditus fuerat, extractus aerem pepulit, mox puer sanitate roboratus ad ecclesiam plenus magno gaudio cucurrit et tunc se mirabili ordine curationis esse curatum propalavit, quia scilicet circa horam nonam accubitatus et quasi iu extasi factus vidisset quendam fabrum canutum cum adunca forcipe ex sinistra manu et arido pede clavum et a latere lanceam extra-

quoi il avoit les flours envolepées : le paile desnoua pour metre les saintes reliques plus honnestement; mes il trouva que elles estoient ja converties en manne par la vertu de nostre Seignour. Lors fu merveilleusement raemplis de joie grant, et commença à dire avec David le prophete : *Quam magnificata sunt opera tua, Domine* : ce est à dire; *Biaux Sires Diex, comme tes œvres sont grans et merveilleuses.* Celle manne envelopa derechief ou paile, qui jusques aujourdui est gardée moult dignement en l'eglise saint Denis de France avec une partie de l'autre manne que Diex envoia aus filz Israel quant il estoient ou desert. Endementres que cil dedens estoient en tele joie et en tel delit pour les miracles que il veoient apertement, cil qui dehors estoient, hurtoient aus portes, et huchoient à haulz criz qu'elles lor fussent ouvertes : et en la parfin leur furent-elles en partie ouvertes et en partie brisies. Lors entrerent ens à grans presses en rendant graces à nostre Seignour, et disoient en tele maniere; *Hui est vraiement le jour de la Resurrection*; et puis après; *Haec dies quam fecit Dominus, exultemus et laetemur in ea :* si vaut autant

xisse. Et adhuc eo ista loquente clerus « Te Deum laudamus » intonuit clara voce. Karolus quoque Magnus protulit hec verba corde iocundo : « Gratias tibi refero, domine Ihesu Christe, qui servulis tuis michi et compatriotis meis ostendisti memoriam penarum tuarum quibus redemisti nos. Fiat igitur misericordia tua ut consoletur nos secundum eloquium tuum servis tuis. »

His finitis ac singulis penis in saccis suis sigillatim repositis, cum psalmis et hymnis et canticis spiritualibus rex cum exercitu suo feliciter repatrians et saccum de bubalino tergore factum in quo spineam coronam et clavum ac frustum crucis sudariumque domini cum aliis reliquiis, nam sanctissime virginis Marie camisiam et cinctorium unde Dominum puerum in cunabulis cinxerat et brachium sancti Symeonis simul insuerat, quiete deportans collo suo suspensum, Ligmedon venit. Ast ut pretermittam que in itinere a Constantinopoli usque [**Fol. 10, v°**] perdurato facta sunt, quod hic operatione Domini virtute gestum est, quam verissime potero retexam. Rex itaque ingrediens castrum iam dictum ad ecclesiam Domini nutu tendebat quatinus sancta que deportabat inibi suppliciter fideliterque ponerentur, ut decebat, aliique viri sanctissimi episcopi, abbates, archidiaconi, utpote quisque ad hec comportanda dignus adesse putabatur, alias similiter reliquias in saccis digne sarcitas, cotidiane laudis usui dediti, ferebant. Preses autem predicti castri Salathiel nomine habens domi filium variis languoribus afflictum, regi ad ecclesiam tendenti obviare properans in grabato ferri pre-

en François ; *Hui est li jours que Dieux a fait, ouquel nous nous devons esjoïr et esleeschier*. Et li empereres amonnestoit et enortoit chacun que il rendissent graces à Dieu, et meismement disoit einsi avec David le prophete : *Cantate Domino canticum novum, quia mirabilia fecit :* si vaut autant à dire en François ; *Chantez à Dieu chançon nouvelle ; car il a hui faites merveilles : pour laquel chose, biau Seignour, nous devons [tuit] rendre graces à Dieu de pure entencion qui a hui daignié visiter son pueple*. En tele maniere rendirent loenges à Jesu-Crist, et les continuerent si longuement, que il orent chantez plusours Sïaumes du Sautier.

cepit. Mater quoque pueri pariter properabat, Maia nomine. Sed, dum languidus portaretur, nature concedens obiit. Unde parentes flentes ac gementes regi prostrati sunt dicentes : « Domine rex amantissime, famulis tuis auxiliare. Unicus nobis erat filius, qui variis morbis torquebatur, nam debilitate cerebri oculorum lumen amiserat, in naribus vero gibosus erat, extrinsecus autem hec cyragra manus, podagra pedes scabiesque ac prurigo corpus totum dilaniabant, et, quod magis dolendum erat, intrinsecus epatica passio, immo hebitudo animi caduca, gutta et cotidiana vecordia ipsum desipere faciebant, unde baburrus et insanus ab omnibus reputabatur. Tibi ergo, cui obviavimus, offere eum gestiebamus. Scieba-[**Fol. 11, r°**]-mus enim te quedam de penis Domini et sudarium et camisiam beate semper virginis genitricis Dei Marie cum cinctura aliisque sanctorum reliquiis detulisse, et quia de variis infirmitatibus ubique factis miraculis ad nos usque fama pervolavit, confidebamus tantorum signaculo remedia infirmitatum, salutem etiam corporis et anime nos posse impetrare filio nostro, sed, quo magis dolemus, nature legibus subditus spiritum exalavit. Nunc autem quia nulla fides, ut legitur, vacua est, et quum de multis languoribus miracula plurima per hec sancta facta esse audivimus, venias deprecamur ad corpus exanime. » Imperator autem, ut vidit parentes defuncti dolore nimio affligi, pietate cumpulsus de albo mulo in quo sedebat descendit quantocius. Tunc pater et mater clamaverunt : « Domine Karole Magne, postulamus ut sit nobis maiestas tua secunda. Quapropter ne differas elicere que ante quam credantur ad[e]sse[1], Dei misericordia largiente certa sunt advenisse. Credimus namque quia si dominici ligni portione tactum fuerit cadaver exanime vel signatum, etsi non vitam presentem, saltem eternam anime requiem obtinebit. » Tunc accepit peram oppansam in qua predicte reliquie honorifice recondite fuerant, quam manibus levans ad libitinam ubi corpus erat exanime, properat accedere[2] ; at dummodo ubi sacculi umbra cadaver attigit, ilico

[1] Ms. adasse.

[2] « Lors prist li empereres l'escherpe de cuir de bugle où les saintes reliques étaient honourablement mises, et s'aprocha de la bierre où le cors de l'enfant gisoit sans ame. »

tantus de corpore fetor [**Fol 11, v°**] exiit ut imperator et circumstantes vix etiam longe stare quirent. Tandem Ebroinus, mire sanctitatis presul, necnon Gutbertus archidiaconus sanctissimus et Ioel Gerontinus sacerdos et quidam Grecus nobilioribus Thebanorum oriundus, Gelasius nomine, subdiaconus, vir laudabilis simplicitatis, hi omnes hortantur regem ad corpus appropiare. Gelasius veso, sentiens adesse Dei virtutem, alabastrum de manibus imperatoris subtraxit cum sacco quo prædicta sancta erant inclusa, et ad corpus usque pervenit et, cupiens dominice crucis lignum elicere feretro, appodiavit affrutabulum. Quo tacto feretro mox puer, Thomas nomine, quasi excitatus a somno, coram cunctis alacer surrexit. Ea rex castrenses omnes ad laudes Deo reddendas et gratias impulit, quum hoc rumore concitati ad ecclesiam properant quisque aut suum deportans egrum aut deducens pedestrem sive in grabato iacentem. Nec mora medicinali Domini potentia quinquaginta uno minus promiscui sexus curati sunt tunc a variis languoribus. Inibi vero Karolus Magnus sex mensibus et uno die sedens suos ex itinere fessos recreabat magnopere, virtus autem Domini non cessabat miracula facere. Illud enim castrum Karolus in multa sui parte studiose construxerat ibique gesta eiusdem ferme omnia que ultra Rhenum fecerat, scripta sunt certissime.

Suis itaque recreatis inceptum compendiose peragens iter Aquisgrani devenit; sed longum est enarrare que [**Fol. 12, r°**] et quanta ibi Dominus dignatus est operari. Nam ceci vix numerabiles illuminati, demoniaci duodecim, leprosi octo, paralitici quindecim, claudi quatuordecim, manci triginta, gibbosi quinquaginta duo, febricitantes absque numero, caduci sexaginta quinque, guttuosi plures, una quoque vidua mulier insana cum filia vesana atque alia quedam matrona de Leodico demens vinctis post tergum manibus adducta et quam plures ex vicinis locis variis languoribus afflicti incolumes ad propria sunt reversi. Contracti etiam viginti et unus erecti sunt. Rex autem ibi ecclesiam mirifice construxit in qua sancta mire recondidit. Denique per universos imperii sui fines legatos suos misit quatinus in idibus mensis iunii omnes adessent Aquisgrani videre sancta que de Hierusalem et de Constantinopoli secum detulerat, partem scilicet spinee

corone Domini et octo spinas cum robore ubi infixe fuerunt et unum de clavis ac [frustum] de cruce ipsius et sudarium, [et] beatissime Marie semper virginis (et) interulam quam in ipso partu habuit ac fasciam qua strinxit eum in presepio, et brachium sancti senis Symeonis et alia multa. Turbis itaque undique confluentibus factus est statim sine numero populus. Ceterum, postquam perventum est ad diem constitutum, imperator consilio archiepiscoporum, presulum et abbatum aliorumque sanctorum virorum, iussit doctos pontifices aliosque bonos doctores catervis per triginto loca sermocinan-[**Fol. 12, v°**]-do indicere, quum multitudo enormis erat, ut prius quam venirent ad tam sancta videnda puro corde confiterentur peccata sua. Quod ita factum est.

Postea * vero rex ipse cum omni clero Domini laudibus vacante in promontorium quoddam foris iuxta castrum sancta secum deferens venit; deinde circumstanti populo et clero eadem que attulerat sancta denudare satagebat. Preterea sancti viri qui aderant fecerunt sermonem ad populum et semper in iunio mense et in secundo ebdomada ac in quarto feria ieiuniorum quatuor temporum Indictum predictarum sanctarum reliquiarum quotannis fieri predixerunt et indixe-

* XII. — *Comment l'empereour fist sermonner les prelaz en XXX lieux : et comment il establit le lendit par la confirmacion de touz les prelaz qui là furent : et puis du nombre des prelaz, et des nons; d'une église que l'empereour fist faire, et de la requeste que li empereres fist à tous les prelaz.*

Quant ce vint au jour qui i fu mis, et li prelat et li pueples furent asamblé, li empereres descouvri les saintes reliques pour monstrer au pueple : li prelat et li evesque firent sermons en XXX lieux : la establi li empereres le lendit par la constitucion des prelaz, qui là furent present, en la quarte fere de la semaine de juing, aus geunes des .IIII. tans. Si fu bien avenant chose que il fust establiz au tens des geunes; car nus ne doit atouchier à tex saintuaires, se il n'est geuns et sobres et saintefiez par confession et par penitance. Mes pour ce que nous avons ici fait mencion de la remission des pechiez, volons ci parler et deviser de la misericorde et de l'indulgence des pechiez qui là fu establie. Car li prelat qui là furent, establirent par-

runt. Et bene in ieiuniis, quia nemo ad tam sancta nisi sobrius et ieiunus purificatusque debet accedere, ita quoque ut in peccatorum remissionem quisque purificet se vera confessione. Quapropter Indictum ab indicendo vocatur.

Sed quum ad peccatorum mentionem venimus, opere precium est dicere de remissione peccatorum que fit in sanctorum visitatione. Archiepiscopi namque et episcopi ad memoriam redemptionis nostre, penitentie fructum ad locum prescriptum terminoque prescripto multitudini indixerunt si quotannis venire non omittant. Si quis vero peccata sua pure confessus est, et, ut dictum est, indulgentie causa ad hoc Indictum venerit, fructum vere penitentie faciens, ipsi remedium usque ad terciam penitentie par-[**Fol. 13, r°**]-tem quodcumque peccatum commiserit, condonabitur, et ita sanctarum reliquiarum benedictione et visitatione exhilaratus cum iocunditate et pace ad domum suam redeat consolatus; uxorem vero suam et filios aut propinquos elemosinarum et orationum quas in via et visitatione sanctorum fecerit, si voluerit participes facere, bene poterit. Et hec sanxerunt archiepiscopi unaque abbates ac monachi quorum nomina hec sunt :

Imprimis romane ecclesie Leo papa, Tilpinus Remensis

don; que quiconques vendroit à ce lendit [au temps] que nous avons nonmé, pour aourer les saintes reliques, pour quoi il fust confés et repentans de ses pechiez, les dui parties de la penitance de ses pechiez li seroient relachies, de quelque pechié que ce fust; et plus encore que il peust faire parçonniers du fruit de sa voie sa fame et ses enfans et ses amis, pour quoi il fussent en tel point que il le peussent avoir. A ce s'asentirent et establirent tuit li prelat qui la furent, archevesque et evesque et abbé des quiex les nons sont ci mis.

Premierement li apostoles Leons, Turpins archevesques de Rains, Justins archevesques de Lyons, Jehans archevesques de [Treves], Hernoulz archevesques de Tours, Pierres archevesques de Melan, Hours archevesques de Ravane, Theodores archevesques de Panthapole en Libe, Naimberz archevesques de Sens, Goberz archevesques de Bourges, Ermous, archevesques de Rouan, Achillaz archevesques d'Alexandrie, Theophiles patriarches d'Antioche, Wiberz evesques de Saintes, Girberz evesques d'Orliens, Jehans evesques d'Evreux, Giefrois evesques de Noion, Israel evesques de Més, Rodulphes eves-

archiepiscopus, Iustinus Laudunensis episcopus, Iohannes Lugdunensis archiepiscopus, Fromundus Leodii episcopus, Robertus Suessionensis episcopus, Haribertus Senonensis archiepiscopus, Iosbertus Bituricensis archiepiscopus, Guibertus Sanctonensis episcopus, Gerbertus Aurelianensis episcopus, Grimoaldus Rothomagensis archiepiscopus, Iohannes Abrincarum episcopus, Goffredus Noviomensis episcopus, Israel Mettensis episcopus, Rodulfus Cameraci episcopus, Iosbertus Trecarum episcopus, Richardus Ambianensis episcopus, Rothardus Flandrie presul, Geronius Papie presul, Harduinus Vercellis episcopus, Eusebius Babylonie episcopus, Achilleas Alexandrie presul, Theophilus Antiochie presul, Stephanus Auguste presul, Petrus Mediolani episcopus, Ursus Ravenne antistes, Theodorus Pentapolis Libie presul, Antoninus Placentie presul, Torpes Pisane urbis episcopus, Desiderius Linguonis episcopus, Lichinius Andegavis episcopus, et Philippus Colonie episcopus, Lupicinus quoque Valentie episcopus, et Fortunatus eiusdem archidiaconus, qui supra cadaver cuiusdam mortui sudarium Domini posuerunt, qui statim surrexit incolumis, et hoc miraculum voluit Deus ostendere coram populo ut presentibus et posteris esset in pro-

ques de Cambrai, Gobers evesques de Troies, Richars evesques d'Amiens, Rothars uns evesques de Flandres, Gerrous evesques de Papie, Nardoins evesques de Verziaus, Eusebies evesques de Bouloigne, Estiennes evesques d'Auguste, Machaires evesques de Belge, Fromons evesques du Liege, Robers evesques de Soisons, Anthoines evesques de Plaisence, Torpes evesques de Pise, Desiers evesques de Lengres, Lucins evesques d'Angiers, Phelippes archevesques de Couloigne, Lupicins evesques de Valence et Fortunaz archediacres de ce lieu meismes. Icil dui mistrent le suaire nostre Seignour sour le cors d'un mort qui maintenant fu resuscitez. Ce miracle vout nostre Sires faire devant son pueple, si com je croi, pour ce que il fust lumière de foi et de creance aus presens et à ceulz qui après vendroient. Tuit cil prelat qui là furent et tuit cil que nous nonmerons ci après, distrent, quant il orent veu tel miracle, que ce estoit oevre de Dieu. Des abbés, [Fourrés abbé] de saint Denis en France, Floriens abbés de saint Benoit de Monte-cassin, Luppicins abbés de Lyons, Pierres abbés de Loon, Serges abbés d'Angiers, et Serges abbés de Rains,

bationem credulitatis. Hoc etiam prescripti et subscribendi presenti multitudini a Domino factum esse testati sunt :

Florianus abbas Montis Cassini, Pontianus Arelatis episcopus, Nicolaus Vienne presul et Fuldanus archidiaconus eius, Natius Tholose episcopus, Antonius Virduni episcopus, Felix presbiter et Fortunatus diaconus Valentie, Macharius Vultrecti episcopus et Antoninus archidiaconus, Lupicinus abbas Lugdunensis, Pigmenius Lunis archidiaconus, Severinus Pictavensis antistes, Petrus abbas Lauduni, Sergius Cabilonis episcopus, Sergius Andegavensis abbas, Severinus, Pictavensis abbas, item Petrus Pictavensis abbas, Sergius abbas Remensis territorii, Iohannes abbas Cabilonensis, Petrus abbas Nivielle, Albertus abbas Sancti Quintini de Monte. Iohannes abbas Sancti Quintini de Insula, Rabodus prior Sancti Proiecti, Guido Decanus eiusdem Sancti Quintini, Rabodus Ligmedon episcopus, Carbonellus eiusdem urbis abbas et Specius archidiaconus, Raimbaldus Marsilie antistes, Rigomerus Meldis episcopus, Fulradus abbas ter beatissimi Dionisii ariopagite ; hi omnes supra dicti aliique viri sanctissimi sanxerunt hoc Indictum.

Jehans abbés de Chaalons, Pierres abbés de Nivele, Auberz abbés de saint Quentin [du Mont, Jehans abbés de S. Quentin] en l'ile, Carbonnel, abbés de Limedon, Rabodes moines de saint Praiet, et Guis doiens de ce meismes lieu. Antoines evesques de Verdun, Ponces evesques d'Alle, Nicholas archevesques de Viane, et Soldans ses archediacres, Dastes evesques de Thoulouse, Machaires evesques d'Utret, et Antoines un siens archediacres, Rainbauz evesques de Marseille, Rigomers evesques de Miaus.

Tuit cil prelat, qui ci sont nommé, et maintes autres dignes personnes confermerent par leur seaus ceste constitucion que li empereres establi; et demourerent là un mois et troiz jours pour garder les saintes reliques à l'onnour de Dieu et au profit du pueple; mais avant que il se departissent, li empereres leur fist une requeste, et leur dist en tel maniere : « *Seignour tuit cil qui ci estes assamblé, vous premierement sires apostoles de l'église de Roume qui estes chiez de toute chrestienté, et vous tuit seigneur, prelat, archevesque, et evesque, et abbé, je vous requier que vous m'otroiés un don.* A ce respondi Turpins li archevesques de Rains pour touz : *Tres*

[**Fol. 14, r°**] Primum vero mensem et tres dies ad populi utilitatem prescriptas domini nostri Ihesu Christi penas diligenter servaverunt ibi extractas ; postea vero reversi sunt quique iocundati in regionem suam. Imperator autem construxit ibi basilicam opere et pulcritudine spectabilem ; eadem quoque intentione et devotione quotannis Indictum ibidem fieri quamdiu Karolus Magnus vixit, divulgatum est per omnes christiani imperii regiones.

Tandem vero ipse rex et imperator morbis et etate confectus nature concessit in extraneis partibus longe ab Aquile Capella remotus. Die cum iam sibi adesse finem vite sentiret, huiusmodi verba coram archiepiscopis, episcopis et abbatibus habuisse fertur : « Nunc, fratres karissimi, ut video quia » in hac vita diutius morari nequeo, priusquam moriar fide» lissime petitioni mee ut faveatis desidero. » Ex quibus unus Tilpinus nomine, Remensis archiepiscopus, respondit pro omnibus : « Benignissime domine mi rex, quicquid maiestati » tue placet appetere, impera: parati sumus implere. » Ad hec rex : « Volo siquidem ac iubeo quatinus excommuni» cando a liminibus sancte Dei ecclesie sequestretis eos qui » me hic, si a vita decessero, tumulaverint et ad Aquile Ca-

douz empereres et sires, quanques il te plaira à requerre, nous l'otroions doucement et debonnairement. Je veuill, dist-il, donques que vous escommeniez ci devant touz, et desevrez de la compaignie de Dieu et de sainte eglise, touz ceulz qui empeescheront [ou] *destourberont, où que je muire, que li cors de moi ne soit aportez à Es la Chapele : car je desir là estre mis honourablement, et en la maniere que l'on doit roi et empereour ensepouturer, seur touz autres lieux.* Li apostoles et tuit li prelat qui là furent asamblé, obéirent à la requeste l'empereour. Atant s'en departirent, et retourna chacuns en sa contrée en loant et en graciant le Roi qui regne et qui regnera par tous les siecles des siecles. Amen.

Ci endroit puet-l'en demander comment les saintuaires et la foire du lendit fu translatée puis en France. Car li saintuaire sont en l'église S. Denis, et la foire du lendit siet entre S. Denis et Paris. La raison pourquoi ce avint, fu pour ce : Challemaines li grans, dont nous avons parlé et parlerons encores ci apres, ot un fil, qui Looys li piex fu apelez, rois fu et empereres. Cils Looys out .IIII.

» pellam non portaverint. Ibi enim ex more regio sepulture » tradi desidero. » Ipso itaque confirmante palam factum est quod voluit. Paucis vero post diebus obiit et aquila deportata est a suis et imperiali more aromatizatus ibidem sepulture traditus est.

Lucdovicus vero filius eius quem de Hildegarde no-[Fol. 14, v°]-bilissima regina genuerat, successit in regnum. Qui et ipse quatuor filios genuit, quibus antequam obiret imperium suum in partes quatuor divisit et ita tethrarche facti sunt reges. Lotharius septemtrionalem plagam, id est Alemannie regnum quod nunc Lotharii regnum appellatur, habuit. Karolus Calvus quem postea de Iudith regina genuit, Francie regnum possedit. Pipinus vero Aquitaniam, id est australem plagam, obtinuit. Lucdovicus etiam plagam orientalem, id est imperium romanum, cum patre, dum vixit, gubernavit. Hi tandem quatuor reges et fratres diu inter se bellum habuerunt, quorum tres, id est Lotharius, Lucdovicus et Pipinus, diabolo instigante, patrem suum ceperunt, eiusque uxorem Iudith cum filio suo Karolo Calvo ab eo extrahunt et exulant. Tandem longo post tempore, in concordiam remeante patre cum filiis, imperator consensu filiorum as-

filz de diverses fames, Lohier, Pepin, Looys et Challe. Cilz Challes si fu leur freres de pere tant seulement, de la roine Judiht que li peres espousa darrenierement. Apres la mort du pere li empires fu departis aus .IIII. freres: Lohiers ot l'empire d'Alemaigne, Looys le roiaume d'Aquitaine et de Bourgoigne, Pepins celui de Lombardie, et Challes li mainnez le roiaume de France. Entre les freres monta contans pour la terre : car li troiz freres guerroierent Challe par envie, pour ce que il leur sambloit que il avoit en partie le plus noble roiaume : merveilleux olz amenerent contre lui, et il se rapareilla aussi contr' eulz moult efforciement. Au tans de lors estoit l'eglise saint Denis couverte d'argent par dessus les martirs : et pour ce que li rois n'estoit pas encore si riches d'avoir que il peust si grans oz conduire sans aide, il vint à saint Denis, au couvent et à l'abbé de laiens parla einsi et leur dist: *Biau Seigneur, je ai mestier d'argent pour mes guerres maintenir, et vous avez couverture d'argent sour vostre monstier qui de riens ne vous sert. Je la prendrai, se il vous plaist: et se Diex me donne victoire de*

civit et Karolum in regnum, cuius extitit Francia et Burgundia regnum. Quamdiu autem Lucdovicus supervixit, pacem quoquomodo inter se quatuor fratres habuerunt ; [anno] quo hominem exevit....[1] sepultus et Mettis a fratre suo Drogone episcopo in ecclesia sancti Arnulfi. Imperavit autem annis viginti et septem.

Tres igitur supradicti fratres expeditionem copiosam ex omnibus regnorum suorum partibus extrahunt ut dimicando contra Karolum ei auferrent et regnum. Karolus autem prenoscens primores sui evocat regni [**Fol 15, r°**] consulens eos super hec. At illi unanimiter succensi mente virili inquiunt se non posse pati ut eos sinant ingredi fines suos. Quod ille audiens gratias egit omnique exercitu congregato obviam eis perrexit. Erat autem vigilia Ascensionis Dei et domini nostri Ihesu Christi. Ipso igitur die undique adventans exercitus qui pene confluxerat quasi harena maris, residunt in parrechia Remensi. In crastino, exagitante diabolo, in Fontanilio exercitus trium regum sperans apparatum Karoli invalidum fore et ociosum per sanctam Ascensionem, subito exclamantes eum invadunt; sed propicio Deo Franci et reliquus exercitus Karoli viriliter dimicantes eos circumspecti

mes anemis, je vous la rendrai largement, et recouvrerai l'eglise aussi richement ou plus comme elle est. Les abbés et li convens respondirent : *Sire, faites vostre plaisir, tout est à vostre volenté ce que nous avons.* Li rois prist l'argent, ses os conduist contre ses anemis, et ot victoire par la vertu nostre Seigneur: pas n'oublia les convenances que il avoit à l'abbé et au couvent; à l'eglise vint et leur dist : *Seigneur, je vous ai tel chose en convenant, prés sui que je le face; et se vous avez conseill que vous feissiez eschange de ceste les reliques et la foire du lendit, que mes aiex Challes li grans establi à Es la Chapele, je vous liverrai les reliques et la foire à touzjours mais, et la ferai ci venir ausi franchement et à tiex coustumes comme elle est là.* Cil se conseillierent, et orent conseill que il prissent les saintes reliques et la foire du landit. En tel maniere fu-elle en France translatée.

[1] Ms. 280 quo hominem exevit...

excipiunt diuque confligendo pars Karoli, Deo iuvante, victrix extitit. Qui Karolus Calvus quare illos tres suos fratres bello uno devicit, Lotharius dolore commotus per totum regnum suum paganitatem declamari iussit ac teneri, et quicquid desiderabant regni illius homines concessit eis facere; aliorum regum spretis nominibus regni sui vocabulum titulaverunt eius nomine dicentes Lotharii regnum. Tribus itaque illis defunctis, Karolus Calvus quatuor regna solus gubernavit. Qui etiam quiete degens in regno omnia regna eorum suo coniunxit imperio. Preterea incomparabilis pietatis ac bonitatis cumulo precellens priores et futuros Francorum reges [**Fol 15, v°**] ecclesiastica munificentia superavit. Nam totius regni sui monasteria largitate precipua augendo multiplicavit; cenobium insuper beatissimi Dyonisii ariopagite ubi ipse dominus noster corpore quiescit [1], mirabiliter ornamentis incomparabilibus et terris ditavit. Monasterium Cumpennii sancti Cornelii funditus instruxit. Preterea per multa annorum curricula quum quidem de auro et argento aliisque pluribus [2] que antea reges, duces ac consules aliique probi viri in templo sancti Dyonisii pro peccatis suis obtulerant, sed ipse rapuerat, spineam coronam et unum de clavis Domini qui in carne eius infixus fuerat et de ligno crucis et alia quedam sancta sanctorum ad ecclesiam ter beatissimi Dyonisii martyris devote attulit. Nam sudarium Domini Cumpennii dimisit quod castrum ad instar Constantinopolis facere moliebatur, ac, patrato opere, nomine suo titulare appellans illud Carnopolim ut Constantinus Constantinopolim.

Preterea ipsum Indictum per universum imperium suum eodem modo quo Karolus Magnus Aquile Capella, indixit

[1] Par *dominus noster* on ne peut guère entendre que saint Denis lui-même. Du XIe au XVIIIe siècle, il y eut querelle entre Saint-Denis et Ratisbonne au sujet des reliques de saint Denis. V. Morf, l. l. p. 221, note 1.

[2] Ici, d'après la note marginale dont j'ai parlé plus haut, s'arrête le manuscrit de Vienne. Il est donc incomplet, car le développement historique qui précède n'a aucun intérêt s'il n'est pas une introduction au récit de la translation des reliques à Saint-Denis par Charles le Chauve.

quotannis fieri, ut superius diximus, aput castrum ter beatissimi Dyonisii Ariopagite et stabilivit illud in Domino. De venia autem penitentie quemadmodum in priori esse sanccitum, sic in secundo confirmatum edicto [fuisse] perhibemus ab eodem rege et a subiectis sibi presulibus. Ipso itaque regnante et romane ecclesie papa Nicholao presidente, luna XIIII, indictione X, in [**Fol. 16, r°**] idibus iunii et in secunda ebdomada syban, id est, eiusdem iunii, dum omnis ecclesia celebrare debet ieiunia Quatuor Temporum, semperque in quarta feria et in Monte Martyrum per octo dies usque octavo idus iunii illa communis benedictio a sanctis archiepiscopis et episcopis sanctis abbatibusque et a quampluribus dignis sacerdotibus populo facta est de pretaxatis sacris reliquiis et eadem causa que prius a Karolo Magno ipsa eademque et eodem modo asseruimus ab isto Karolo Calvo stabilitum fuisse.

Sed[1] et hoc pretermittendum non est quod eodem tempore quo prefata sanctuaria iterum ad populum signandum denudata fuerunt, que nemo dubitet esse honorifice recondita in templo beatissimi Dyonisii ad communem benedictionem fieri quotannis, tanta fames ante divulgabatur per populos Francie extitisse ut caballi et asini, immo omnium pene generum pecora que capi poterant ab hominibus comesta dicerentur, ideoque multimodis homines affligebantur morbis. Postquam autem a sacris reliquiis benedictionem acceperunt, ilico exhi-

[1] Sed et hoc pretermittendum non est, quod eodem tempore quo sanctuaria iterum ad populum signandum demandata fuerunt, et quod eadem ipsa que rex Karolus Magnus de Iherusalem attulerat in Gallia et in templo prememorati marturis Dyonisii, maxime nemo quis dubitet esse honorifice quotannis ad communem benedictionem reservata. Antea tanta fames divulgabatur fuisse per populos Francie quatinus asini et caballi, immo omnium generum pecora que capi poterant ab hominibus comederentur, ac ideo multimodis morbis homines afficiebantur. Postquam autem a sacris benedictionem accipere meruerunt, quisque et sospes domum redibat magnificans Deum. Fames vero illa sic atteritur ut post benedictionem receptam omnes parvo cibo contenti et quasi multigeneris ferculis satiati messem propinquam expectarent illesi. Hoc itaque indictum sancti archiepiscopi, sacerdotes et abbates in memorato termino stabilierunt fieri quotannis visu Karoli Calvi qui hec sanctuaria detulerat in templum pretiosi martyris Dyonisii.

laratus quisque domum suam rediens magnificabat Deum. Fames vero illa exinde intantum fuit exinanita ut omnes post acceptam benedictionem parvo contenti cibo quasi multi generis ferculis satiati propinquam messem gratulantes in Domino expectarent illesi. Hoc autem Indictum sicut stabilierunt predicti imperatores et reges, Karolus Magnus et Karolus Calvus, eo-[**Fol. 16, v°**]-rumque archiepiscopi, episcopi, abbates sancti ac sacerdotes, sic ad illud in ecclesia beati Dyonisii quotannis celebrandum venire satagant quicunque participari volunt remissionis et indulgentie quam prenotavimus.

Pro his igitur et pro aliis que supra memorata sunt beneficiis ut liberaretur ab infernalibus claustris, ductus est ipse dominus Karolus Calvus ad penarum loca, quatinus has recolens et inde pavescens a malis se subtraheret, et rursum ostensus est ei floriger campus ubi requiescunt anime bonorum quatinus magis ac magis in bonis proficeret ut tandem ad perceptionem salutis contingere posset. Quomodo autem raptus sit in excessum mentis, ipse hoc modo enarravit.

Ego Karolus gratuito Dei dono Germanorum rex Romanorumque patricius atque imperator Francorum sacra nocte dominici diei post matutinarum horarum celebrationem dum issem causa repausationis cubitum et vellem carpere dormitionis somnum, venit vox ad me terribiliter dicens: « Karole, modo exiet a te spiritus tuus et venies videbisque Dei iudicia et tue meliorationis indicia, et tamen ad te revertetur iterum spiritus tuus in hora non modica. » Statimque fui raptus in spiritu et qui me sustulit in spiritu fuit candidissimus, tenuitque in manu sua glomerem lineum clarissime emittentem iubar luminis sicut facere solent comete quando apparent; cepitque illum dissolvere et dixit ad me : [**Fol. 17, r°**] « Accipe filum glomeris micantis et nodans liga in pollice dextere tue firmiter quia per illum duceris in laberinteas inferorum penas. » Et hoc dicto precessit me velociter lucifluo glomere duxitque me in profundissimas valles et igneas que erant plene puteis ardentibus pice ac sulphure, plumbo ac cera et adipe ubi inveni pontifices patris mei et avunculorum meorum. Quos cum pavens interrogarem ob quam rem tam gravia paterentur tormenta, responderunt michi : « Fuimus episcopi patris

tui et avunculorum et dum debuimus eos et populum eorum ad pacem et concordiam admonere ac predicare, seminavimus discordias et incentores malorum fuimus. Quapropter in his tarthareis penis incendimur et nos et alii homicidiorum ac rapinarum amatores. Huc etiam episcopi tui et satellites tui venient qui similia non cessant facere. » Et, dum hoc tremebundus auscultarem, ecce nigerrimi demones advolantes cum ferreis uncis et igneis volebant apprehendere filum glomeris quem in manu tenebam, et ad se trahere nitebantur, sed reverberantibus radiis illius glomeris non valebant filum contingere. Deinde post tergum meum currentes voluerunt me aduncare et in ipsos puteos sulphureos precipitare, sed ductor meus qui ferebat glomerem, iactavit super scapulas suas filum glomeris et duplicavit [**Fol. 17, v°**] illud traxitque me post se fortiter, sicque ascendimus super montes altissimos igneos de quibus oriebantur paludes et flumina ferventia et omnia metallorum genera bullientia, ubi repperi animas hominum innumeras et principum patris mei fratrumque meorum, alias usque ad capillos precipitatas, alias usque ad mentum, alias usque ad umbilicum, clamaveruntque ad me eiulando : « Cum amavimus tecum et cum patre tuo et cum avunculis tuis facere prelia et homicidia et rapinas pro cupiditate terrena, promeruimus ut in his bullientibus fluminibus sustineamus diversa metallorum genera. » Et, cum ad hec timidus intenderem, audivi animas retro me clamare : « Potentes potentia tormenta patiuntur. » Et respexi vidique super ripas bullientis fluminis fornaces piceas ac sulphureas plenas magnis draconibus et scorpionibus serpentibusque diversi generis, ubi etiam vidi aliquos patris mei principes ac meos fratrumque meorum necnon et avunculorum meorum dicentes ad me : « Heu nobis ! heu nobis ! Karole, vides quam gravia patimur tormenta propter maliciam nostram ac superbiam et mala consilia que regibus nostris et tibi dedimus, iniqua cupiditate decepti. » Cumque his condolerem et congemiscerem, dracones cucurrerunt contra me apertis faucibus ac plenis igne ac sulphure et pice volentes me deglutire. Porro ductor meus triplicavit enixius super me filum [**Fol. 18, r°**] glomeris a cuius claritatis radiis superata sunt ignea ora eorum, protraxitque me validius et descendimus in vallem quandam maxi-

mam que erat tenebrosa valde, ardens velud clibanus ignis, ex altera vero parte tam amenissima et splendidissima ut nulla ratione dicere valeamus. Vertique me contra tenebrosam ac flammivomam partem vidique ibi aliquos reges generis mei in magnis suppliciis esse, et tunc nimis constrictus angustia putavi me statim demergendum in ipsa supplicia, agitantibus nigerrimis demonibus qui ipsam vallem inflammabant cunctis generibus ignium. Valde autem tremens, sed illuminante oculos meos filo glomeris, vidi a latere vallis paulisper albescere lucem duosque ibi fluere fontes. Unus erat nimium calidus, alter vero clarus et tepidus, erantque ibi dolia duo ; dumque illic essem, filo glomeris regente gressus meos, intuitus sum dolium unum in quo erat fervens aqua et vidi ibi stare Lucdovicum genitorem meum usque ad femora, et nimio dolore perculsus et angore fatigatus dixit ad me : « Domine fili Karole, noli timere. Scio quia rursus revertetur spiritus tuus ad corpus tuum permisitque te Deus huc venire ut videres propter que peccata ego et omnes quos vidisti talia toleramus supplicia. Uno enim die sum in isto balnei ferventis dolio, alio die transmutor in istud alterum suavissime aque dolium hocque fit [**Fol. 18, v°**] precibus sancti Petri sanctique Remigii cuius patrociniis hactenus genus nostrum regale regnavit. Sed, si michi subveneris cito tu et episcopi fideles mei et abbates omnisque ordo ecclesiasticus missis, oblationibus, psalmodiis, vigiliis et elemosinis, velociter liberatus ero de isto bullientis aque dolio. Frater namque meus Lotharius ac filius eius Lucdovicus [1] intercessionibus sancti Petri sanctique Remigii exempti sunt de istis penis et iam ducti sunt in gaudium paradysi. » Dixitque ad me : « Respice sinistrorsum. » Cumque respexissem, vidi ibi duo dolia altissima ac bullientia. « Ista, inquit, tibi preparata sunt, nisi te emendaveris et penitentiam egeris de tuis nefandis delictis. » Cepique tunc graviter horrere, cumque comes meus [sensit] in tanto pavore me esse, dixit ad me: « Sequere me ad dexteram partem luculentissime vallis paradysi. » Et gradiens contemplatus sum ingenti clari-

[1] Ceci et tout ce qui suit prouve bien que cette vision est empruntée à une légende relative à Charles le Gros, que notre compilateur a confondu avec Charles le Chauve.

tate cum gloriosissimis regibus sedere Lotharium avunculum meum super lapidem topazium mire magnitudinis, coronatum diademate precioso, et iuxta eum Lucdovicum filium eius similiter coronatum. Videnque me cumminus accersivit me blanda voce dicens : « Karole, successor meus nunc tercius in imperio Romanorum, veni ad me. Scio quam venisti per loca penarum ubi est pater tuus et frater meus positus in thermis sibi destinatis; per misericordiam Dei citissime libera-[**Fol. 19, r°**]-buntur de illis penis sicut et nos liberati sumus meritis sancti Petri precibusque sancti Remigii, cui Deus magnum apostolatum dedit super omnes reges et super omnem gentem Francorum qui nisi quisquiliis propaginis nostre suffragatus fuerit et averterit iram Dei, iam deficiet genealogia nostra a regno et imperio. Unde scito quam modernis diebus tolletur ocius potestas imperii de manu tua et postea parvissimo vives tempore. » Tunc conversus Lucdovicus contra me dixit ad me : « Imperium Romanorum quod hactenus tenuisti, iure hereditario debet recipere Lucdovicus filius filie mee. » Et hoc dicto visum est michi affore inpresentiarum Lucdovicum infantulum quem continens Lotharius avus eius dixit michi : « Talis videtur esse infans iste qualis ille fuit quem statuit Dominus in medio discipulorum suorum et dixit : Sinite parvulos venire ad me, talium est enim regnum celorum. Dico vobis quod angeli eorum in celo semper vident faciem patris mei qui in celis est. Tu vero redde ei potestatem imperii per illud filum glomeris quem in manu tenes. » Tunc ergo denodans filum de pollice dextere mee donabam illi monarchiam totius imperii per ipsum filum. Statimque ipse glomus fulgidus sicut iubar solis coadunatus est totus in manu ipsius, sicque per hoc factum mirabile visu reversus est spiritus meus in corpus meum fessus valde et contritus. Denique sciant omnes quia secundum ordinationem Dei velint [**Fol. 19, v°**] nolint revertetur in manum illius totum Romanorum imperium et quod ego super illud non prevaleo agere, preripiente me articulo vocationis mee a Domino. Deus, qui vivorum dominatur et mortuorum, perficiet illud et adimplebit, cuius regnum et imperium sine fine permanet in secula seculorum.

Post hec excellentisssimus imperator Karolus Romam pergens in ipso itinere morbo correptus obiit. Dein corpus illius

sepulture traditum fuit in parrochia Lugdunensi monasterio Nantoani. Dum itaque ibi tumulatus multo tempore iaceret. visio in monasterio sancti Dyonisii in pago Parisiensi sito cuidam monacho Erkengario nomine et cuidam clerico Sancti Quintini Vermandensis nomine Alfomis in una nocte apparuit dicens se esse imperatorem Karolum Calvum et se illis palam a Deo directum ut voluntas Dei omnipotentis filio suo Ludovico ac proceribus regni Francorum panderetur. Ait namque Deo nimium displicere et sanctis martyribus Dyonisio, Rustico et Eleutherio quod frustraretur corpus illius sepultura basilice beati Dyonisii cui libenti animo dum advixit quecumque tribuere valuit seu ornamenta, seu vasa auro lapidibusque preciosis decorata sive predia villasque. « Eant igitur, inquit, quantocius et transferant corpus meum ad locum predictum. » Quod filius eius ac principes audientes, convocatis archiepiscopis, episcopis abbatibus sanctique Dyonisii [**Fol. 20, r°**] abbate Gualtero nomine, honorifice a loco prime sepulture Nantoani cenobii ad ecclesiam deferunt sancti Dyonisii martyris, dignoque honore tumulant retro altare sancte Trinitatis, regnante domino nostro Ihesu Christo qui cum Deo patre et Spiritu sancto vivit et regnat Deus per omnia secula seculorum. Amen.

Explicit scriptum qualiter clavus et corona Domini spinea de Aquisgrani a Karolo calvo in ecclesiam beati Dyonisii ariopagite sint delata ac de Indicti institutione ac de eiusdem Karoli visione et qualiter corpus ipsius in eandem ecclesiam translatum sit a loco ubi sepultum erat in Burgundia monasterio Nantoani.

NOMS DES LIEUX, VILLES, PROVINCES, CONTRÉES DONT IL EST FAIT MENTION DANS LES ACTES DES APÔTRES, D'APRÈS LE MS. LATIN H 280 DE MONTPELLIER.

[Fol. 68, v°] **Incipiunt nomina locorum, civitatum, provinciarum, regionum que in libro Actuum Apostolorum doctrinis eorum nomen christiana religionis suscepisse leguntur.**

Asia regio que minor cognominatur, absque orientali parte qua ad Capadociam Syriamque progreditur, undique circumdata est mari. Cuius provincie sunt Phrigia, Pamphylia, Cilicia, Licaonia, Galatia, et alie multe sunt, sed specialiter ubi Ephesus civitas est, Asia vocatur.

Egypti regio a septemtrione mare Magnum sinumque Arabicum, ab oriente Rubrum mare, a meridie Occeanum, ad occasum Lybiam habet. Cuius inferiorem partem Nilus dextra levaque divisus amplexu suo determinat, Canopico ostio ab Affrica, Pelusiaco ab Asia .CLXV. [M]. passuum intervallo, qua de causa inter insulas quidam Egyptum retulere ; ita se findente Nilo in utroque tramite, littere vocabulo Deltam appellavere Egyptii. Mensura ab unitate alvei unde se findit in latera, ad Canopicum ostium .CXLXV., item ad Pelusiacum .CCLII.

Arabia regio inter sinum maris Rubri qui Persicus et eum [Fol. 69, r°] qui Arabicus vocatur, gentes multas, Moabitas, Ammonitas, Idumeos, Sarracenos, se[d] et alias quamplurimas habet. Arabia autem sacra interpretatur, eo quod sit regio thurifera odores creans. Hinc eam Greci eudemon, nostri beatam vocaverunt.

Ethiopia regio ab Indo flumine consurgens iuxta Egyptum inter Nilum et Occeanum in meridie sub ipsa Solis civitate iacet. Quorum tres sunt populi : Hisperii occidentis, Garamantes Tripolis, Indi orientis.

Antiochia civitas Syrie celes in qua Barnabas et Paulus apostoli sunt ordinati. Est et alia in Pisidia provincia Asie, in qua idem predicantes Iudeis dixerunt : Vobis oportebat pri-

mum loqui verbum Dei, sed quum reppulistis illud, et cetera.

Alexandria civitas Egypti, que quondam No dicebatur, inter Egyptum, Affricam et mare quasi claustrum posita, in qua beati evangeliste Marci tumulus usque hodie veneratur. Azot oppidum insigne Palestine quod hebraice vocatur Esdol, una de quinque olim civitatibus Allophylorum.

Attalia civitas Pamphylie maritima.

Amphipolis civitas Macedonie ; est et altera eiusdem nominis in Siria

Apollonia est civitas in Macedonia. Est et altera in provincia Affrice que dicitur Pentapolis.

Athene civitas in Achaia philosophie dicata studiis que, cum una sit, semper plurali numero appellari solet, cuius Phiseus portus semptemplici quondam muro munitus fuisse describitur.

Ariopagus Athenarum curia que interpretatur villa [**Fol. 69, v°**] Martis quod ipse ibi quondam a duodecim diis iudicatus sit.

Ases civitas Asie maritima, eadem Apollonie dicta.

Antipatris civitas Palestine nunc diruta, quam Herodes rex Iudee ex patris sui nomine sic vocari instituit.

Appii forum nomen Rome ab Appio quondam consule tractum, a quo et via Appia cognominata est.

Babylon metropolis regni Chaldeorum ubi eorum qui edificavere turrem, lingue divise sunt, a quo et regio circum postea Babylonia vocatur. Hanc fuisse potentissimam et in campestribus per quadrum sitam ab angulo usque ad angulum muri sedecim milia tenuisse passuum, id est simul per girum .LXIIII. milia , refert Herodotus et multi alii qui grecas hystorias conscripserunt. Arx autem, id est capitolium, illius urbis et turris que post diluvium edificata, quatuor milia passuum tenere dicitur, cuius post ruinam muri tantum fictiles remansisse et ob bestias que illic habundant captandas recuperata esse traduntur.

Bithinia provincia Asie minoris que quondam Bicia et deinde Migdonia dicta est,; ipsa est et Maior Phrigia Hiera flumine a Galathia disterminata habetque civitatem eiusdem nominis.

Beroea civitas est in Macedonia que verbum Domini nobiliter suscepit.

Cappadocia regio in capite Syrie, id est a septemtrione.

Cirene civitas in Lybia cuius regio etiam Pentapolitana vocatur, eo quod quinque urbibus maxime fulgeat, hoc est Berenice, Arsinoe, Tholomaide..... ipsaque Cirene.

Creta Grecie insula centum quondam urbibus nobilis unde et centopolis dicta est.

Cyprus insula in mari Pamphilio quindecim quondam oppi- [**Fol. 70**, r°]-dis insignis famosaque divitiis et maxime eris. Ibi enim fuit prima huius metalli inventio et utilis fuit. Cui proximum est in finibus Cilicie promontorium et oppidum Veneris.

Cilicia provincia Asie quam Cignus amnis intersecat et mons Amanus, cuius Salomon meminit, a Syria Cele eam separat.

Karra, civitas Mesopotamie, aput Romanos Crassi clade, aput nos autem hospitio Abrahami patriarche et patris eius morte nobilis.

Caldeorum regio inter Babyloniam et Arabiam, Tygrin et Eufraten.

Chanaan filius Cham obtinuit terram a Sydone usque ad Gazam quam Iudei deinceps possederunt, eiectis Chananeis.

Cesaree civitates due sunt in terra repromissionis, una Cesarea Palestine in littore maris Magni sita, que quondam Pyrgos, id est turris, Stratonis dicta est, sed ab Herode rege Iudee nobilius et pulchrius et contra vim maris multo utilius instructa in honorem Cesaris Augusti Cesarea cognominata est ; in qua etiam templum albo marmore construxit, in quo nepos eius Herodes ab angelo percussus est, Cornelius centurio babtizatus et Agabuus propheta Pauli zona ligatus est ; altera vero Cesarea Philippi, cuius evangelium meminit, ad radices montis Libani ubi Iordanis fontes oriuntur, a Philippo tetrarcha eiusdem regionis facta et in honorem Tyberii Cesaris Cesarea Philippi cognominata est ; sed et tertia Cesarea Cappadocie metropolis est, cuius ita Lucas meminit : profectus ab Epheso et descendens Cesaream ascendit ut salutaret ecclesiam.

Chorintus civitas Achaie maritima.

Cencre portus Chorinthiorum civitatis.

Chios insula an-[**Fol. 70, v°**]-te Bithiniam cuius nomen Syra lingua masticen designat eo quod ibi mastix gignitur; hanc aliqui Chiam appellavere a Chione lympha.

Cnidus insula contra Asiam.

Choos nobilissima insula contra Asiam adiacens provincie Cathie et est eiusdem nominis oppidum in insula Calymna.

Damascus nobilis urbs Fenicis que et quondam in omni Syria tenuit principatum et nunc Sarracenorum metropolis esse perhibetur, unde et rex eorum Mauvias famosam sibi in ea sueque genti basilicam dedicavit, Christianis in circuitu civibus beati Babtiste Iohannis ecclesiam frequentantibus.

Derbe civitas provincie Lycaonice.

Elamite principes Persidis ab Elam filio Sem appellati sunt.

Ephesus, Amazonum opus, civitas in Asia ubi requiescere dicitur beatus evangelista Iohannes.

Fhrigia provincia Asie Troade superiecta, septemtrionali sua parte Galathie contermina, meridiana Lycaonie et Pisidie Migdonieque, ab oriente Cappadociam attingit.

Due autem sunt Phrigie quarum maior Smyrnam habet, minor vero Ilium.

Fenicia provincia Syrie, cuius partes sunt Samaria et Galilea et alie regiones.

Galilee due sunt; una Galilea gentium vicina finibus Tyriorum in tribu Neptalim, altera circa Tyberiadem et stagnum Genesareth in tribu Zabulon.

Gaza civitas insignis Palestine que aput veteres erat terminus Chananeorum ad meridiem, sed antique Ga-[**Fol. 71, r°**]-ze locum vix fundamentorum vestigia demonstrant; hec vero que nunc cernitur in alio loco, pro illa que corruit, edificata est.

Galathia provincia Asie a Gallis vocabulum trahens qui, in auxilium a rege Bithinie evocati, regnum cum eo facta victoria diviserunt, sicque deinde Grecis admixti primo Galli, postea Greci sunt appellati.

Hadrumetus civitas in Bizantia regione Affrice.

Hadria nomen maris contra Ravennam quod per ostia Padi fluminis intratur, sumpto vocabulo ab Hadria civitate, que eidem mari nomen Adriatici dedit.

Iherusalem metropolis quondam totius Iudee fuit, que post

ab Helio Adriano Cesare eo quod eam a Tyto destructam latiore situ restauverit, Helia cognominata est, cuius opere factum ut loca sancta, id est dominia passionis et resurrectionis sed et inventionis sancte crucis, quondam extra urbem iacentia, nunc eiusdem urbis muro septemtrionali circumdentur.

Iudea aliquando tota terra duodecim tribuum appellatur, aliquando due tantum tribus que quondam Iudea vocabantur ad distinctionem Galilee et Samarie aliarumque in terra repromissionis regionum. Et notandum aput hystoricos quod Iudea ad Palestinam, Galilea vero et Samaria ad Fenicem pertineant,

Ioppe oppidum Palestine maritimum in tribu Dan ubi hodie que saxa monstrantur in littore, in quibus Andromeda religata Persei quondam viri sui fertur fuisse liberata presidio.

Iconium civitas celeberrima Lychaonie et est altera in Sicilia.

[**Fol. 71, v°**] Italia et patria Romanorum ab Italo rege vocabulum trahens que ab Affrico et a Borea mari Magno cincta reliqua Alpium obicibus obstruitur.

Lybie provincie due sunt, una Cynereica de qua dictum est et partes Lybie que est circa Cyrenen, hec porta Egypti in parte Affrice prima est et mari Lybico cognomentum dedit post quam Lybia Ethyopum est usque ad meridianum pertingens Occeanum.

Lidda civitas Palestine in littore maris Magni sita que nunc Dyospolis appellatur.

Licaonia provincia est Asye.

Lasec civitas litteraria Crete insule iuxta locum qui vocatur Boni portus, ut ipse Lucas exponit, pro quo quidam corrupte Talassa legunt.

Medya a Madai filio Iaphet appellata est. Sunt autem inter flumen Indum et flumen Tygrin regiones iste a monte Caucaso usque ad mare Rubrum pertingentes, Aracusia, Parthia, Assiria, Persida et Medya, quas Scriptura Sacra universas sepe Medye nomine vocat.

Mesopotamia regio inter flumen Tygrin et Eufraten, que et ipso vocabulo grece in medio fluminum posita esse monstratur; huic ad meridiem succedit Babylonia, deinde Chaldea,

novissime Arabia Eudemon, Adian civitas iuxta Arnon et Areopolim cuius ruine tantum demonstrantur, ubi Moyses aput Ihetro socerum suum exulasse dicitur.

Mysia provincia Asie nunc Eolis dicta est et est altera eiusdem nominis iuxta flumen Danubium, suntque auctores transisse ex eo Rorameades et Brigas et Hynus a quibus appellantur in Asya Misi, Phriges et Bithini.

Macedonia provincia Grecorum nobilissima et virtute Alexandri Magni nobilior facta.

[**Fol 72, r°**] Mitilene est insula contra Asiam que a proxima continente abest passibus .VII^m.D.

Miletus civitas in Asia maritima decem stadiis ab ostio Meandri fluminis secreta, ubi Paulus Ephesiorum maiores alloquitur; est et insula ignobilis eiusdem nominis mari Egeo continua.

Nazareth civitas est in Galilea iuxta montem Thabor unde et dominus Ihesus Christus Nazarenus est vocatus, habetque ecclesiam in loco ubi angelus ad beatam Mariam evangelizaturus intravit, sed et aliam ubi Deus est nutritus.

Neapolis civitas est Carie que est provincie Asie.

Oliveti mons ad orientem Iherosolime torrente Cedron interfluente, ubi ultima Domini vestigia humo impressa hodie monstrantur, cumque terra eadem cotidie a credentibus hauriatur nichilominus tamen eadem sacra vestigia pristinum statum continuo recipiunt. Denique cum ecclesia in cuius medio sunt rotundo scemate et pulcherrimo opere conderetur, summum tantum cacumen, ut perhibetur, propter dominici corporis meatum nullomodo contingi et camerari potuit, sed transitus eius a terra iter ad celum usque patet apertum.

Parthi inter flumen Indum quod est ab oriente, et inter flumen Tygrin quod est ab occasu, siti sunt, ut supra dictum est.

Pontus regio multarum gentium iuxta mare Ponticum quam Asia et Europa disterminat, et propter plurimam ostiorum Danubii infusionem dulcius ceteris esse dinoscitur.

Pamphilia provincia est Asie.

Paphus civitas maritima in Cypro insula Veneris quondam sacris carminibusque poetarum famosa, que frequenti terre motu lapsa, nunc ruinarum tantum vestigiis quid olim fuerit, ostendit.

[**Fol. 72, v°**] Perge civitas Pamphilie provincie.

P[i]sidia provincie Asie.

Philippis civitas in prima parte Macedonie.

Pathera civitas Licie provincie in Asia.

Ptholomaida civitas in Iudea maritima prope montem Carmelum que quondam Hacho dicta est. Est autem altera Ptholomaidis in Pentapoli provincia Affrice cuius supra memini.

Puteolis civitas Campanie que prius Cea dicta est.

Roma urbs totius orbis quondam domina, a conditoris sui Romuli nomine sic vocata, quam propter eximiam virtutem plerique scriptorum, quasi sola esset, Urbem appellare malebant.

Rodus Cycladum insularum nobilissima et ab oriente prima, quondam Ophyusa vocata, in qua urbe eiusdem nominis fuit erea colossa famosa .LXX. cubitorum altitudinis; distat autem a portu Asie .XX. milibus passuum.

Regium civitas Sicilie maritima .XX. milibus passuum a promontorio Peloro secreta, cuius nomen grecum interpretatur descriptio, eo quod hec Sicilie pars quondam Brutio agro Italie coherens, mox interfusione maris ita avulso .XV^m^. passuum in longitudinem freto in latitudine autem modo iuxta columnam regiam, in quo freto est scapulus Scilla, item Caribdis mare verticosum, ambo clara sevitia.

Samaria civitas regalis Israel in vertice Somer montis posita, sed et omnis regio que circa eam fuit a civitate quondam nomen acceperat, media inter Iudeam et Galileam iacens, cuius hec ab Herode Antipatri filio in honore Augusti Cesaris greco nomine [**Fol. 73, r°**] Sebasten, id est Augusta, vocata est.

Sichem civitas Iacob nunc Neapolis dicta iuxta sepulchrum Ioseph que a filio Emmor regis sui vocabulum sumpsit, iuxta quam Dominus Samaritane mulieri et mulier aput eum loquitur ubi nunc ecclesia fabricata est ex latere montis Garizim.

Syna mons est in regione Madian super Arabiam in deserto qui alio nomine Choreb appellatur, unde dicitur : Et fecerunt vitulum in Choreb, cum hoc Moyses in Syna factum scripserit.

Sarona, que interpretatur campestris, regio est a Cesarea Palestine usque ad oppidum Ioppe pertingens, et est hodieque locus pascendis gregibus aptusque soli qualitate; Petro predicante, fidei fructus continuo germinavit; sed et inter

montem Thabor et stagnum Tyberiadis regio Saronas appellatur.

Sydon urbs Fenicis insignis olim, terminus Chananeorum ad Aquilonem iuxta Libani montis ortum sita, et ipsa artifex vitri.

Seleucia civitas Syrie nobilis in promontorio Syrie Antiochie sita.

Salamina civitas in Cypro insula nunc Constantia dicta, quam Traiani principis tempore Iudei, interfectis omnibus accolis, deleverunt.

Samotrachia insula in Pacusiaco sinu.

Syria, que hebraice Arander, regio est inter flumen Eufraten et mare Magnum usque ad Egyptum pertingens habetque maximas provincias Commagenam, Feniciam et Palestinam, absque Sarracenis et Nabatheis quorum sunt gentes duodecim.

Samos insula in mari Egeo in quo reperta prius fictilia vasa tradurtur, unde et vasa Samia appellata sunt.

Smirna civitas Cilicie provincie [**Fol. 73, v°**] in Asia cuius Lucas meminit ita dicens : Et pelagus Cilicie et Pamphilie navigantes venimus in Smirnam Licie, pro quo aliqui codices habent : Venimus Listram que est Sicilie.

Grecia provincia qnedam Achaie que a Grecis scriptoribus Hellas vel Attica vocata est, in qua Athenarum civitas est quondam Attica dicta.

Salmon civitas maritima Crete insule.

Syrtes harenosa in mari Magno loca multum terribilia et metuenda eo quod omnia diripere soleant et appropinquanti valloso mari hereant. He autem ad mare Egyptium vicine sunt et pariter admiscentur.

Siracusa metropolis Sicilie sub promontorio Pachino, siquidem Sicilia ipsa tribus est distincta promontoriis, unde et triangula specie Trinacria quondam vocata a Siculo rege Sicilia est dicta. Primum promontorium dicitur Pelorus et spectat ad Aquilonem cui Messana civitas proxima est et adversum ex Italia promontorium Cenus duodecim stadiorum intervallo. Secundum dicitur Pachinum quod respicit ad Eurum Nothum, tercium Lylibeum civitatem eiusdem nominis habens, et dirigitur in occasum.

Tharsus civitas metropolis Cilicie provincie Paulo apostolo gloriosa.

Thessalonica civitas Macedonie.

Tyrus civitas metropolis Phenicis.

Incipiunt nomina .XL. Regionum continentium infra se provincias .CXII. Italia, Gallia, Affrica, Hispania, Illiricus, Trachia, Asia, Oriens, Pontus, Egyptus, Britannia.

In Italia provincie sunt numero .XVII.

Campania in qua est Capua. Tuscia cum Umbria. Emilia. Flamininia in qua est Ravenna. Picenum. Li-[**Fol. 74, r°**]-guria in qua est Mediolanum. Venetia cum Histris in qua est Aquileia. Alpes cottie. Samnium. Apulia cum Calabria in qua est Tharentus. Brutia cum Lucania. Retia prima. Retia secunda. Sicilia. Sardinia. Corsica. Alpes Graie.

Galliarum provincie numero .XVII.

Viennensis. Narbonensis prima. Narbonensis secunda. Aquitania prima. Aquitania secunda. Novempopulana. Alpes Maritime. Belgica prima in qua est Treveris. Belgica secunda in qua est transitus ad Britanniam. Germania prima super Rhenum. Germania secunda ut supra. Lugdunensis prima super Rhodanum. Lugdunensis secunda super Occeanum. Lugdunensis tercia ut supra. Senonia Maxima Sequanorum. Alpes Graie.

In Affrica sunt provincie numero sex.

Proconsularis in qua est Karthago. Numidia. Bizatium. Tripolis. Mauritanias Sitifensis. Mauritania Cesariensis.

In Hispania sunt provincie numero .VII.

Tarraconensis. Karthaginensis. Bethica. Lusitania in qua est Emerita. Gallicia. Insule Baleares. Tingitana trans fretum quod ab occeano infusum terras intrat inter Calpen et Gebennam.

In Illirico sunt provincie numero .XVIII.

Dalmatia supra mare. Pannonia prima in qua est Syrmium. Pannonia secunda. Valeria. Prevales. Mesia superior. Epyrus vetus. Epyrus nova. Pampica. Noricus [**Fol. 74, v°**] ripensis supra Danubium. Noricus mediterranea. Suavia. Dardania.

Nemeriout. Dacia. Sithia. Creta insula. Achaia. Macedonia. Thessa[lia].

In Tracia sunt provincie .vi.

Tracia prima. Tracia secunda. Mesia inferior. Sithia inferior. Europa in qua est Constantinopolis que prius Licus dicta sive Bizantium. Rodopa.

In Asia provincie sunt .xii.

Asia ipsa in qua est Ilium id est Troia. Licia. Galatia. Lidia. Caria. Hellespontus. Pamphilia. Pisidia. Frigia prima. Frigia salutaris. Lichaonia. Ciclades.

In Oriente sunt provincie numero .x.

Siria celes in qua est Anthiochia. Siria Pal[estine]. Siria Fenice. Isauria. Cilicia iuxta..... C[i]prus. Mesopotamia inter Tigrin et Eufraten. Hoidraene. Sophanee.

In Ponto sunt provincie .viii.

Pontus Polemaius. Pontus. Mysia..... Bi[thini]a. Paflagonia. Armenia minor. Armenia maior. Cappadocia.

In Egypto sunt provincie numero .vi.

Egypto ipsa in qua est Alexandria. Ang..... Thebaida. Libia sicca. Libia pentapolis. Arihadia.

In Britannia sunt provincie numero .v.

Britannia prima. Britannia secunda. Fl..... M.....Valentiana.

Item nomina provinciarum vel civitatum in provinciis gallicanis que civitates sunt Italia. Gallia. Affrica. Hispania. Illiric. Thracia. Asia. Oriens. Pontus. Egyptus. Britannia. Fiunt simul provincie prenominate .cxii.

[Fol. 75, r°] **Incipiunt nomina civitatum provinciarum Gallie.**

Provincia Lugdunensis prima habet civitates numero .iiii.

Metropolis civitas Lugdunensium. Civitas Eduorum, id est Augustidunensium. Civitas Lingonum.

Civitas Cabillonensium. Civitas Matisconensium.

Provincia Lugdunensium secunda habet civitates numero octo

Metropolis civitas Rothomagensium. Civitas Baiocacensium. Civitas Abrincatensium. Civitas Euaticorum, id est

Ebroicorum. Civitas Salarum, id est Saiorum. Civitas Ixomerum. Civitas Constancia.

Provincia Lugdunensis tercia habet civitates numero .VIIII.

Metropolis civitas Turonorum. Civitas Cenomannensium. Civitas Redonum. Civitas Andegavorum. Civitas Namnetum. Civitas Corisopitum. Civitas Ciamavoy, id est Venetum. Civitas Oxismorum. Civitas Diabinutrii que altero nomine Aliud vel Alia vocatur.

Provincia Lugdunensis quarta habet civitates numero .VIII.

Metropolis civitas Senonum. Civitas Carnotum. Civitas Aviciliodorum. Civitas Tricassium. Civitas Aurelianorum. Civitas Parisiorum. Civitas Meldorum. Civitas Nivernensium.

Provincia Belgica prima habet civitates numero .IIII.

Metropolis civitatas Treverorum. Civitas Mediomatricorum, id est Mettis. Civitas Leucorum, id est Tullum. Civitas Virdunensium.

Provinca Belgica secunda habet civitates .XII.

[**Fol. 75, v°**] Metropolis civitas Remorum. Civitas Suessionum. Civitas Laudunensium. Civitas Cathalaunensium. Civitas Noviomensium. Civitas Atrebatensium. Civitas Cameracensium. Civitas Tornacensium. Civitas Silvanectensium. Civitas Belvacensium. Civitas Ambianensium. Civitas Morinorum que nunc dicitur Taruannensium. Civitas Bononensium.

Provincia Germania prima habet civitates numero .IIII.

Metropolis Civitas Magontiacensium id est Magontia. Civitas Argentoracensium id est Strateburgum. Civitas Nemetum id est Spira. Civitas Vuangionum id est Vuarmatia.

Provincia Germania secunda habet civitates numero .III.

Metropolis civitas Agripinensium id est Colonia. Civitas Tungris que nunc Leodicum.....

Provincia maxima Sequanorum habet civitates .X.

Metropolis civitas Vesontientium. Civitas Sequestrium id est Nividunus. Civitas Elinciorum id est Aventicum. Civitas Nividunum. Civitas Basilea. Castrum Vindonense. Castrum Ebrodunense. Castrum Argentariense. Castrum Nauracense. Portus Lucini,

Provincie Alpium Graiarum et Penninarum habent civitates numero .II.

Civitas Centronum id est Tharentasio. Civitas Valensium, id est Octodorus.

[**Fol. 76, r°**] Provincia Viennensis habet civitates numero.....

Metropolis civitas Viennensium. Civitas Genauensium. Civitas Gratianopolis. Civitas Albensium nunc Viviarium. Civitas Diensium. Civitas Valentinorum. Civitas Tricastrinorum. Civitas Vasionensium. Civitas Arausicorum. Civitas Cabellicorum. Civitas Avennicorum.

Provincia Arelatensis habet civitates numero.....

Metropolis civitas Arelatensium. Civitas Carpentoracensium. Civitas Massiliensium.

. . . . . .

Provincia Aquitanica prima habet civitates .VIII.

Metropolis civitas Bithuricensium. Civitas Arvernorum, id est Clarus Mons. Civitas Ruthenorum. Civitas Albigensium. Civitas Cadurcorum. Civitas Lemovicensium. Civitas Gabalum. Civitas Vellavorum que nunc Podium appellatur.

Provincia Aquitanica secunda habet civitates numero .VI.

Metropolis civitas Burdegalensium. Civitas Agennensium. Civitas Egolismensium. Civitas Sanctonum. Civitas Pictavorum. Civitas Petrogoricorum.

Provincia Novempopulana habet civitates numero .XII.

Metropolis civitas Ausciorum. Civitas Aquensium. Civitas Lactoratium id est L[e]ttora. Civitas Convenarum id est Comminica. Civitas Consuranorum id est Consurana. Civitas Boatium quod est Bovis. Civitas Beranen-[**Fol. 76, v°**]-sium id est Benarnus. Civitas Aurenensium. Civitas Vasatica. Civitas Tussa ubi est castrum Bogorra. Civitas Ellonorensium id est Elnia. Civitas Elosaticum.

Provincia Narbonensium prima habet civitates numero .VIII.

Metropolis civitas Narbonensium. Civitas Tolosatium id est Tolosa. Civitas Biterrensium. Civitas Agathensium. Civitas Nemausentium. Civitas Magalonensium. Civitas Lutevensium id est Lucteva castrum. Civitas Uceiensium.

Provincia Narbonensium secunda habet civitates numero .VII.

Metropolis civitas Aquensium. Civitas Abtensium. Civitas Regensium id est Reius. Civitas Foroiuliensis. Civitas Vapentium. Civitas Segesterorum. Civitas Antipolitana.

Provincia Alpium maritimarum [habet] civitates .VIII.

Metropolis civitas Ebredunensium. Civitas Diniensium, id est Dina. Civitas Rogomagensium. Civitas Sollinensium. Civitas Saniciensium id est Sanesio. Civitas Glannatena. Civitas Celemensium. Civitas Vinsiciensium id est Ventio.

UN INVENTAIRE DES ARCHIVES DE MONTPELLIER

« *Ne charta hoc loco omnino vacua exstet* », comme disaient les imprimeurs du temps jadis, on me permettra de signaler ici en passant un manuscrit aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Laurentienne de Florence et provenant du fonds Libri de la collection Ashburnham, et qui est de nature à intéresser à un double titre les lecteurs de la *Revue des langues romanes*. C'est l'ancien numéro 1742 de l'inventaire sommaire des *Codici Ashburnhiami* que le catalogue de M. Cesare Paoli n'a pas encore achevé de rendre inutile. Ce manuscrit contient un :

Inventaire détaillé en provençal de toutes les chartes et diplômes qui existaient autrefois dans les Archives de Montpellier, et quelques diplômes en provençal (XVIe siècle).

Il est probable que ce manuscrit a été volé à notre bibliothèque ou à nos archives par Libri comme Hernani à Don Carlos, il nous est « suspect pour cent raisons. » Souhaitons au moins que l'une de nos sociétés savantes en fasse exécuter une copie et, s'il y a lieu, en entreprenne la publication.

L. G. P.

PROCÉDÉ D'IMPRIMERIE

POUR LES LANGUES ORIENTALES

COMMUNIQUÉ A PEIRESC PAR LE P. GILLES DE LOCHES

(1634)

La *Correspondance de Peiresc avec plusieurs missionnaires et religieux de l'ordre des Capucins* (1631-1637), publiée l'an dernier[1] par le P. Apollinaire de Valence, avec une préface du savant éditeur des *Lettres de Peiresc*, M. Ph. Tamizey de Larroque, a apporté un contingent précieux à l'histoire littéraire et particulièrement à l'histoire de l'érudition orientale en France dans la première moitié du XVIIe siècle. L'une des principales figures mises en lumière par la publication de cette correspondance est celle d'un capucin de la province de Tours, le P. Gilles de Loches, qui avait été missionnaire à Saïda, dès 1626, puis au Caire, en 1631, et était rentré en France en 1633[2]. Peiresc le tenait en particulière estime, et les lettres du P. Gilles de Loches confirment l'opinion que Peiresc avait de la science et du caractère de ce religieux, l'un des premiers français qui se soit livré avec succès à l'étude des langues copte et éthiopienne.

La typographie orientale était encore à son berceau et la principale difficulté qu'éprouvaient les savants qui se livraient à ces études était la rareté et le prix des livres orientaux, souvent aussi la difficulté et l'impossibilité de les faire imprimer. Frappé de cet inconvénient, le P. Gilles de Loches avait imaginé un procédé d'impression économique et facile, et dont l'application devait être surtout profitable à l'étude des langues orientales. Dès le 22 février 1634, il avait communiqué cette invention à Peiresc, dont il connaissait le zèle pour

[1] Paris, A. Picard, 1892, in-8°.

[2] Voy. *Correspondance*, etc., p. 329-331.

tout ce qui pouvait aider au développement de la science. Celui-ci y fait allusion dans une lettre du 20 mars suivant ; mais la lettre du P. Gilles de Loches n'a pas encore été retrouvée, et dans sa réponse Peiresc ne donnait sur cette invention, qui semblait se rapprocher de nos clichés modernes ou des procédés de l'autocopie, que de vagues détails qui faisaient regretter de ne connaître sur ce sujet rien de plus précis que les quelques lignes suivantes [1] :

« Et l'invention dont vous me parlez pour l'imprimerie est d'une si grande et si merveilleuse facilité, principalement en ces charactères estrangers, qui sont si difficiles à manier et à réduire à des simples lettres sans liaison, qu'il semble que Dieu vous ayt inspiré cette invention d'escripre en paste aussy facilement qu'en papier, pour n'y laisser aucune difficulté ni scrupule et pour en exclure la despense immense que porte l'autre imprimerie commune, tant en taille douce que autre plus ordinaire. Et me semble avoir ouy dire je ne sçay quoy de la Chine, qui n'est pas trop esloigné de vostre paste, dont je vous félicite de très bon cœur l'invention. »

Le P. Gilles de Loches n'avait pas encore à cette date révélé en détail à Peiresc le procédé nouveau d'impression qu'il avait imaginé et qu'il comptait appliquer en particulier aux langues orientales. Il le devait faire un peu plus tard, dans une lettre du 6 mai 1634, qui heureusement nous a été conservée, mais qui est restée jusqu'ici inédite et dont on trouvera le texte plus loin [2]. Voici en quoi consistait ce procédé.

Sur une planche de bois dur, bien dressée, on étendait un vernis, composé d'huile de lin et de noir de fumée ; puis on coulait sur cette planche, garnie tout autour d'un châssis, ou cadre, de l'épaisseur d'une pièce d'argent (teston), un mélange de cire blanche fondue et d'un peu de térébenthine. Sur cette couche de cire refroidie, on traçait à l'aide

[1] *Correspondance*, etc., p. 30.

[2] Bibliothèque Nationale, collection Dupuy, volume 688, fol. 64-65. — Cette lettre est suivie dans le même ms. (fol. 66) d'une autre lettre, également inédite, du P. Gilles de Loches, du 14 mai 1634, dans laquelle il est question de l'alphabet copte.

d'un poinçon, pénétrant jusqu'au vernis, le texte qu'on voulait reproduire et dont les caractères apparaissaient en noir sur la planche. Ceci fait, on prenait un second châssis, épais de deux doigts environ, qu'on posait sur le premier, et, après avoir légèrement humecté la planche avec un peu d'eau de savon, on versait dans la cuvette formée par ce second châssis une pâte claire, composée d'une partie de farine d'orge, deux parties de sciure de bois dur, une partie de brique pulvérisée, mélangées et passées au tamis, avec addition d'eau gommée. Cette pâte une fois sèche était détachée du moule et formait un véritable cliché, analogue aux planches de bois de l'imprimerie chinoise [1]. Pour tirer des épreuves de cette planche, on employait une encre non grasse, étendue à l'aide d'un gros pinceau, et, au lieu de presse, on usait d'une sorte de tampon de serge ; ce sont, on le voit, les procédés mêmes de l'impression xylographique. Après le tirage, les planches brisées en morceaux et mises dans l'eau étaient de nouveau réduites en pâte et il suffisait d'y ajouter seulement un peu de gomme ou de colle forte pour se servir indéfiniment de la même pâte.

Le procédé d'impression, dont on vient de lire la description, et qui devait être d'une manipulation assez délicate, ne donna sans doute que des résultats médiocres ; il n'en est plus question, en effet, dans les lettres échangées pendant les années suivantes entre Peiresc et le P. Gilles de Loches, et aucun spécimen, semble-t-il, n'en a été conservé.

H. Omont.

Monsieur,

Depuis ving jours j'ay receu trois de vos letres, par lesquelles j'apprendz comme vous avés receu touttes mes precedantes. Je vous advoue ingenüement que tant d'actes de bienveillance en mon endroict me randent si confus, que je voudrois avoir mille vies pour les consacrer à vostre service, ce que je reputterois à une des plus singulieres

[1] Cf. les *Documents sur l'art d'imprimer... en Chine*, publiés par Stanislas Julien dans le *Journal Asiatique*, 1847, in-8° (et tirage à part de 16 pages) ; reproduites et résumés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* et dans le *Journal général de l'Instruction publique*, de la même année.

faveurs qui me pourroient jamais arriver, car je ne faictz estat que de trois choses en ce monde, de Dieu, de ma profession et de mes amis, pour lesquels en tant qu'il despendra de moy, je prendrai plaissir de respendre jusques à la derniere goutte de mon sang; ce que je prends la hardiesse de vous dire, afin de vous asseurer de l'entiere bonne vollonté que j'ay de vous servir et vous prier tout ensemble, que si parfois je ne respondz si tost aux lettres qu'il vous plaira m'escripre ou n'effectuer si promptement ce qu'elles desirent, que ce sera la seulle impuissance qui me privera de ce bien.

Ce que j'ay tardé d'escripre despuis trois sepmaines a esté qu'un mien ami de ceste ville me promettoit faire le voyiage de Provence et vous porter ces despeches, joinct aussy que de jour à aultre j'attendois les livres bas brettons [1], qui ne sont encores receus, non faulte de mes diligences; mais la raison est que, m'estant addressé à nos Pères, ilz estoient preschantz, qui d'un costé, qui d'un aultre, le Caresme, ce qui a tout diverti. J'escripvis à celuy mesmes qui preschoit dans Morlaix, où les livres sont imprimés; mais le malheur voulut qu'avent que mes letres y fussent, il cessa la predication; un aultre fut subrogé en sa place, pour aller rendre les derniers debvoirs à madamoiselle sa mere, qui est morte entre ses bras, ce qui m'a obligé d'avoir recours à un marchand de ceste ville nommé monsieur Le Roux, qui trafiecque fort en tous ces pays là, qui m'a promis les faire venir au plus tost. J'ay esté asseuré qu'il y a dictionnaires, casuistes, catechismes, noelz, chansons et aultres petitz livres en ceste langue. En attendant que nous ayons tout ce que vous désirés, je vous envoie un petit catechisme en bas-bretton de Vannes, qui n'est pas le plus fin et tire aucunement sur le françois; celuy de Morlaix est bien plus deslié en matiere de barbarie.

Suivant aussy ce que vous avés desiré, je vous ay escript un alphabeth Ægiptien ou Cophite, tiré de noz memoires. C'est celle de touttes les langues de Levant à laquelle je me suis moins addonné, comme la croiant moins utile, mais je voys que je me suis trompé en mon jugement ; car si j'y eusse esté plus grand maistre, elle m'eust servi à vous donner de la satisfaction puis que vous y prennés plaisir. Je n'ay peu y mettre tous les chiffres, comme vous verréz dans les premieres figures d'iceux, non faulte de les avoir cherchés, mais mon voyage ayant esté precipité, je laissé beaucoup d'aultres choses en arriere.

Je vous envoie aussy un cayier en ceste langue Ægiptiacque que j'ay apporté du Caire, qui est tout ce que j'ay en ceste langue là.

[1] Cf. lettres XIV, XVIII et suivantes de la *Correspondance*.

Si j'en avois daventaige, de très bon cœur je le vous offrirois. La version arabicque est à costé, par la quelle vous verrés que ce cayer n'est que de quelques ceremonies usitées parmi les Cophtes en leurs messes et oblations [1]. Je suis extresmement marry que vous m'ayiés attacqué par le lieu le plus foible, car si vous m'eussiés attacqué du costé de l'Hebrieu Syriacque, Arabe, Abyssin, Armenien, Turc et Persan, j'eusse peu vous donner plus de satisfaction, mais vous avés faict ce qu'ont accoustumé de faire les braves capitaines qui n'attacquent pas les places par les lieux les plus fortz, pour ne trouver trop de resistance à leurs forces, vous avés voulu d'abbord me desarmer, et que j'advoüasse ingenument qu'il n'y a rien qui ne doibve ceder à vostre amitié, pour laquelle conserver, quoy que j'en sois indigne, j'emploierai librement tout ce peu que je suis et que je puis.

Pour la paste de l'imprimerie que vous desirez que je vous envoie, je n'en ay faict qu'une figure, la quelle me fut demandée il y a long temps par un de noz amis, auquel je la donnay avec l'esperance d'en faire bien tost d'aultre, ce que je n'ay encores peu executter pour beaucoup de divertissementz; vostre consideration me fera haster d'en faire de nouveau et de vous en envoier des planches. En attendant je vous faictz present de la totale invention que voyci.

Il fault premierement avoir des planches de bois dur, comme chaisne, cormier, buys ou poirier, espaisses d'un doig, grandes à proportion du pappier que desirés imprimer; ces planches doibvent estre bien unïes et polies, et d'un costé les vernicer d'un vernix faict d'huile de lin et noir de fumée, et laisser bien saicher. Après fault avoir un petit chassis ou corniche, d'une mesme espaisseur de tous costés [2], de la largeur et longueur de vostre planche et l'apposer sur icelle comme on faict la corniche sur un tableau. Ce que faict, ayés de la cire blanche, où soit meslé un peu de therebentine de Venize; fondés la et la jettés sur vostre planche à la haulteur de l'espoisseur du chassis de vostre planche; et fault faire en sorte qu'elle soit espandüe par tout esgallement. Comme elle sera refroidie et raffermie, il fault escripre ou portraire desus ce que vous voudrés

[1] Sur cet alphabet copte et le fragment de liturgie envoyé par le P. Gilles de Loches, on peut consulter les *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque (1892), t. III, p. 110, 119 et suiv. — Cf. aussi, aux fol. 66 *bis* et *ter* du volume 688 de la collection Dupuy à la Bibliothèque Nationale, un « Alphabetum Aegiptiacum, sive Cophitarum vel Cophtum, ex vetustissimo Evangeliorum cophta et arabica lingua ms., industria et sumptibus D. de Peiresc; » et la lettre du P. Gilles de Loches à Peiresc du 14 mai 1634. (*Ibid.*, fol. 66.)

[2] *En marge* « Scavoir de l'espaisseur d'un teston ou peu plus. »

avec un esbauchoir,et parfonder jusques au vernix noir de la planche, ce qui vous fera paroistre les lettres noires au fonds, et la cire blanche au desus, et vous verrés cela comme une escripture sur du papier, et doibt on escripre à l'endroict comme pour escripre une letre, et non à l'envers comme font les compositeurs d'imprimerie.

Cela faict, adjoustés sur vostre premier petit chassis un aultre de mesme largeur et grandeur, mais espais de deux doigtz et estant bien poli, versés sur ceste planche escripte en cire, la paste bien destrempée (dont sera parlé cy bas), qui ira penetrant les cavités de vos letres et la laissés seicher là desus ; mais pour qu'elle ne s'y attache, il fault premierement avoir moüillé vostre planche d'eaüe où soit dissoult du savon. La composition de la paste est telle: prennés une part de farine d'orge, deux partz de sieure de bois bien dur, comme cormier ou sorbier, buys, chaisne et semblables (le noyier aussy y est bon), une part de vielles briques bien pulvérisées; passés le tout à part dans un sas ou tamis, après meslés touttes ces farines et en faicte paste claire avec eaüe gommée.

Comme vous aurés tiré ceste planche de son prototype, estant bien seiche, vous y passerés de l'enchre avec un gros pinceau de poilz de pourceau ou petite brosse de paintre, l'enchre doibt estre faicte de noir de fumée destrempé avec eaüe, dans laquelle ayent bouillie les racleures des peaux de moutton, desquelles les gantiers font les gands.

Au lieu de presse, il ne fault qu'un bouchon de sergette blanche, rolée comme une pièce de toyle, et liée tout autour de cordes ou fiscelles fort estroictement, et coupée par le bas, qui doibt presser fort esgallement.

Ces planches de paste, ayant servi pour une fueille, se rompent et se mettent dans l'eaüe pour derechef les empaster comme devant ; plus elles auront servi et meilleures seront, y adjoustant seullement de tant en tant un peu de gomme ou colle forte.

Le prototype de cire se mettra en eaüe chaulde pour estre levé de la planche pour en faire une aultre.

Il n'y a imprimerie en France, pour travail qu'elle fist, qui usast tous les ans deux livres de cire à ce mestier, ni un boyceau de farine, car les mesmes estoffes serviront tousjours fort peu en les plissant.

Quant à l'invention des imprimeries de Romme qui cheminent avec l'eaüe, la chose est facile[1]; mais l'imprimerie n'y est pas de telle

[1] Cf. Le passage suivant d'une lettre de Peiresc au P. Gilles de Loches, du 20 mars 1634 :

« L'on m'escript de Romme qu'on y a faict l'essay d'une nouvelle in-

vogue que cela y soit fort requis. Ceste cy leur seroit meilleure, car elle est de petit coust et de petit entretien. Je suis allé 30 fois pour le moins, chés un certain Achilles Venerery, imprimeur aux Languez à Romme, mais jamais je ne l'ay trouvai, ni aucun imprimeur en sa maison. Je croy que tous y cheminoient, excepté la presse. Cette froideur m'a faict refuser d'y demeurer pour estre lecteur aux Langues de la Sacrée Congrégation, joinct le desir de venir voir mez amis du consantement desquelz je n'yrai jamais nulle part.

Si touttesfois quelque belle occasion se présente, je ne la laisserai passer, bien que je sois assés incommodé du corps, ce qui m'a fait prendre resolution par l'advis des medecins d'aller aux baings de Bourbon l'Archimbaud dans un moys d'icy. C'est pourquoy, au cas qu'il vous pleust m'escripre, crainte que je ne fusse icy pour lors, addressés, s'il vous plaist, les lettres à monsieur Tardif, prés St Pierre Pillier, en ceste ville, qui me les fera tenir où je serai.

J'escriprai au P. Cæsaire pour information de ce mesme marin de Belle-Isle, ou au P. Colombin, pour les reflux de Guinée [1]; mais je croy qu'il soit parti, car je n'ay point receu de ses nouvelles, il y a un moys.

Monsieur l'evesque de Poictiers [2] est venu à Loudun, pour faire faire les exorcismes de ces pauvres filles; Grandier y a esté ramené du Chasteau d'Angers; le diable a dict avoir faict pacte [3] avec luy pour le faire grand predicateur, comme il estoit, pour abuser des filles qu'il voudroit; ce qu'on dict qu'il a faict, et pour estre cardinal, ce que je croy qu'il ne sera pas.

Il y a aujourd'hui huit jours que le diable fut fort longtemps sans respondre aux exorcismes; enfin il respondit et dist qu'il n'avoit pas respondu au commandement parce qu'il estoit allé à Paris assister à la mort d'un procureur huguenot qu'il nomma; on envoia aussy tost un courrier et trouva la chose veritable. Il a dict que Grandier

vention d'imprimerie où l'on faict rouller la presse avec la force de l'eau, sans qu'il y faille tant d'hommes; mais tout cela n'est rien de comparable à la vostre à mon gré. » (*Correspondance de Peiresc avec plusieurs... Capucins*, publiée par le P. Apollinaire de Valence, p. 32.)

[1] Voy. à ce sujet la lettre XIX de la *Correspondance* ci-dessus.

[2] H.-L. Chasteigner de la Rochepozay (1612-1651).

[3] Dans une autre lettre inédite du P. Gilles de Loches, adressée de Tours à Peiresc, le 14 mai 1634, on lit en *post-scriptum* :

« Les diables de Loudun font rage; mercredy dernier ils donnèrent le pacte entre eux et Grandier et le firent trouver dans la decouppeure de l'habit du commissaire envoié du Roy pour faire faire le procez. Je ne sçay encores le contenu dudict pacte. » (Coll. Dupuy, 688, fol. 66.)

estoit marqué en cinq endroictz; je ne sçay encores si la verification des marques a esté faicte. Monsienr de Poictiers a prié notrè P. provincial d'y aller, qui a voullu m'engager ès exorcismes ; mais mon insuffisance m'en a exempté, ce qui ne m'eust esté de petitte distraction.

Le sieur de la Porte n'est plus en ceste ville; je luy ay escript à Nantes selon les addresses qu'il m'a données; mais je n'ai encores receu les responses.

Je vous remercie à mon possible de la paine qu'il vous plaist prendre de me faire sçavoir des nouvelles de Levant, et nommément d'Æthiopie, où le patriarche n'estoit plus un Jesuiste, mais un chanoine de Lysbonne. Peut estre que les affaires n'y sont si désespérées, comme a dict M. Chaare à monsieur Magy[1]; les Turcs prennent plaissir à descourager les Latins d'y aller. Nous avons appris par diverses voyes l'accident arrivé à nos peres de Baruth et à monsieur de Marcheville[2], qu'on nous faict asseurement mort. Dieu veille que cela ne soit et me donne les moyiens de me pouvoir dire autant par effaict, comme je suis de volonté, Monsieur, vostre plus humble serviteur,

F. Gilles de Loches, Capucin.

A Tours, ce 6 may 1634.

(*Au dos*): A Monsieur Monsieur l'abbé de Peirets, conseiller du Roy, en son parlemant de Provence, à Aix.

(*Cote du temps*) : F. Gilles de Loches. Tours, 6 may 1634.

Avec l'invention de son Imprimerie ; son Alphabet cophte ; un fragment de la messe de saint Grégoire, cophte ; un catéchisme en bas breton.

Ses adresses : à M. Tardif, prez St-Pierre Pillier à Tours.

[1] Consul de France au Caire.

[2] Henri de Gournay, sieur de Marcheville, ambassadeur de France à Constantinople.

FROTTOLA DEL RE DE FRANZA

CHANSON POPULAIRE CONTRE LOUIS XII

La rédaction d'un inventaire sommaire des poésies ital[illegible] conservées dans la Réserve de la Bibliothèque Nationale [illegible] fait tomber dans les mains, entre autres volumes curieux, [illegible] petit recueil in-4°, autrefois coté Y 4319 + B. [illegible] aujourd'hui sous les numéros Yd réserve 621-625 et [illegible] la composition :

1° Yd réserve 621. — LA DISPERATA [illegible] GRINO [illegible] LETTERA DAMORE SONETTI [illegible] *représentant une femme* [illegible] [illegible]

Tebaldeo et qui a été imprimée dans les diverses éditions de ses œuvres à dater de 1498; mais bien la 3e *Disperata* de Serafino Aquilano; de même que *Cerbero invoco* n'est pas l'œuvre de Sardini, mais la 2e *Disperata* du même Serafino Aquilano. — La deuxième pièce est une barzelletta dont nous noterons ici le refrain:

Sventurato pellegrino,
Che partire mi convene,
Lassando ogni mio bene,
Per il mondo andar tapino [1].

La *Littera d'amore* commence ainsi : *Non possendo io resistere ale ardente fiamme amorose, singularissima et amica mia madonna.* L'on a plusieurs exemples de compositions analogues, en prose, notamment dans les œuvres de Baldassare Olympo da Sassoferrato. — La pièce intitulée *Sonetto* est une composition assez bizarre, composée de huit octaves de huit vers chacune, à laquelle je ne vois guère rien de commun avec le sonnet; ni Minturno, ni Crescimbeni, ni Bisso, ni Quadrio, ni l'ouvrage spécial de Mennini n'ont pu me donner la clef de ce mystère. Je dois dire que la même appellation fausse se trouve appliquée à cette époque à d'autres pièces analogues.

Inc. : Credo che nacque sotto aquel pianeto.

2) Yd réserve 622. — FROTOLLA | del re de Franza || (*Suit une gravure sur bois, représentant une rencontre entre deux princes.* — A la fin :) Impresso in Fiorenza per ser Meo | FINIS — In-4° de 4 ff. n. ch. s. r. n. s. A 2 colonnes, de 34 vers chacun. Caractères gothiques, sauf la première ligne du titre, qui est en caractères romains, ainsi que le mot Finis.

[1] Comme il arrivait souvent à l'époque, le dernier vers de ce refrain a été repris pour début d'une autre chanson conservée dans un recueil assez rare publié sans lieu ni date (Yd réserve 618) et dont voici le refrain:

Per el mondo tapinando
Voglio gire a la sventura,
Poich' el ciel e la natura
La virtù rilassa il bando.

3) Yd réserve 623. — Strambotti dogni sorte ; et so | netti alla Bergamasca gentilissi | mi da cantare insu Liuti : et altri | diuersi instrumenti || (*Suit une gravure représentant un amoureux qui chante en s'accompagnant sur le luth et auquel Amour décoche une flèche.*) — S. l. n. d., in-4° de 6 ff. n. ch. s. r. n. s. A 2 colonnes de 32 lignes chacune. Caractères romains, sauf le titre, qui est en gothiques. Je ne puis entrer dans le détail de tous lès morceaux contenus dans ce recueil, dans lequel on trouve notamment des pièces de Serafino Aquilano. Je me contenterai de noter ici que les sonnets dits à la Bergamasque ne sont autre chose que des sonnets à queue, écrits en langue bergamasque.

4) Yd réserve 624. — Li sette dolori de lo amore | Le sette allegreze de lo amore | La canzona della amicitia | La canzona di Lassa far ami | La epistola del Tibaldeo cioe Non | aspetto giamai con tal disio | La riposta de Non aspetto giamai | con tal disio | capitoli de uersi sdruzoli | Sonetto della fedelta | sonetto dun amante allo idio Cupido | Sonetto a uno amante che giace | morto in sepultura || (*Suit une gravure qui est l'exacte reproduction de celle que contient le premier opuscule ci-dessus décrit.*) — S. l. n. d., in-4° de 4 ff. n. ch. s. r. n. s. A 2 colonnes de 40 lignes l'une. Caractères romains. Les *sette Dolori,* comme le porte l'explicit, sont l'œuvre du peintre Miniati, sans doute Bartolomeo Miniati.

Inc. : Quel primo dolore che da l'amore
Quando e' ti volta la sua faccia e lega.

Les *sette allegrezze* sont la poésie, bien connue, de Laurent de Médicis, qu'en 1886 M. Antonio Brandi a publiée comme inédite (*Sette allegrezze d'amore, poesia inedita attribuita à Lorenzo de Medici. Nozze Bartolini-Baldelli-Martini.* Arezzo, Bellotti, 1886, in-4°). Je n'ai connaissance de cette réédition que par la critique sévère, mais juste, qu'en a faite, dans la *Rivista critica della Letteratura italiana* (Anno III, Maggio, 1886, col. 143-146), M. Gentile, rappelant les nombreuses éditions données de cette poésie, depuis celle de Roscoe (Liverpool, 1790). M. Gentile se trompait à son tour en regardant comme princeps l'édition de Roscoe, puisque, dès le dé-

but du XVIe siècle, cette petite pièce était imprimée, sans nom d'auteur, il est vrai.

Inc. : De state a udir, giovane e donzelle,
Queste sette allegreze ch'io vuo dire.

La *canzona della amicitia* est une barzelletta, dont le refrain est :

Gran refugio è il vero amico,
Chi considera ben fortuna.

Et le début :

O qual gemma, argento, o oro,
Qual parenti che l'avanzi.

La troisième pièce de ce recueil a été republiée — sauf les deux premiers vers — d'après une édition plus ancienne, dans le *Buonarroti* de mars 1873, par M. Achille Monti qui la déclarait plus rare qu'une pièce inédite et qui en fait, je ne sais pourquoi, l'attribution à une jeune fille.

Refrain : Lassa far a mi, lassa far a mi,
Non ti curar, e lassa far a mi.
Inc. : Questo lassa far a mi
M'ha tenuto un tempo a bada.

L'*Epistola* de Tebaldeo, que l'on trouve d'ailleurs au recueil de ses œuvres, commence ainsi :

Non aspettò giamai con tal desio
Servo la libertà ne nave porto,
Con quanto il tuo ritorno ho spettato io.

Et la *riposta :*

Signora mia, tien fermo il tuo disio
Che la mia navicella è presso al porto
Per rivedere tuo aspetto humile e pio.

Les *versi sdruzoli,* anonymes ici, sont aussi de Tebaldeo, et, dans le recueil de ses œuvres, forment le deuxième capitolo.

Inc. : Bandito in questo loco solitario,
Tra fiere fu mia vita miserabile,
Colpa del cieco amor perfido e vario.

Inc. du *sonetto della fedeltà :*

Crudel, come me chiami senza fede ?

Inc. du *sonetto d'uno amante che giace,* lequel précède dans le texte le sonnet au dieu Cupidon :

Saxo felice, o degna sepultura.

Inc. du *sonetto all' iddio Cupido :*

Mentre chel cor con gli occhi afflito geme.

5. — Le sonaglie dele donne || (*Suit une gravure sur bois.*) — In-4° de 4 ff. n. ch. s. r. n. s. A 2 colonnes, de 32 lignes chacune. Caractères romains, sauf le titre en gothique ronde. L'on sait que cet opuscule est généralement attribué à Bernardo Giambullari.

Inc. : Viva fontana, la onde procede
Ogni virtù, scientia et ingegno.

Tous ces morceaux sont assez rares ; il m'a semblé que la *Frottola del re de Franza* méritait une attention spéciale et qu'il ne serait pas inutile de la republier ici. Cette pièce, qui me paraît avoir échappé jusqu'à ce jour à la curiosité des bibliographes, — mes recherches pour en trouver mention ont été vaines, — offre un certain intérêt historique.

L'on s'est beaucoup occupé déjà — et l'on poursuit cette étude avec passion, — des chansons politiques dont l'Italie fut si prodigue au déclin du XVe siècle et au début du XVIe ; car, si en tout temps nos voisins ont aimé à chanter, à aucune époque la chanson ne s'est plus emparée des faits du jour qu'à celle des guerres d'Italie ; elles ont efficacement contribué, sinon à l'éclosion, du moins au développement de cette littérature. Les grands événements qui se produisaient, la mort d'un pape ou d'un prince, la ruine d'une cité, la marche des troupes, les faits d'armes, tout devenait le sujet d'une chanson, tout excitait la verve de quelque rimeur connu ou inconnu, dont l'œuvre plus ou moins poétique, livrée aussitôt à l'impression et chantée par tout le pays, y répandait la connaissance des faits du jour. L'on a pu écrire que la chan-

son politique était à Florence comme une institution d'Etat [1]; mais Florence ne fut pas seule à chansonner ainsi ; à Venise aussi, Sanuto nous montre les enfants courant les rues en chantant des chansons contre le duc de Ferrare, par exemple, en 1494. La réunion de toutes ces chansons qui se comptent par centaines, mais qui toutes sont rarissimes, introuvables parfois [2], formerait une curieuse gazette en vers de l'époque, où se trouverait reflétée assez exactement la pensée du peuple sur tous ces grands drames qui se déroulaient sous ses yeux. Des contemporains, comme Sanuto, recueillaient toutes ces petites pièces et leur donnaient une place dans leur bibliothèque. D'autres crurent intéressant d'en composer un volume pour le plaisir du public ; c'est ainsi qu'ont été faits ces recueils dont le meilleur peut-être est intitulé: *Le Guerre horrende d'Italia.* Il est à remarquer que ces volumes ne comprennent que rarement des *lamenti,* comme celui par exemple du roi de Naples sur la perte de Capoue. De nos jours, un excellent érudit transalpin, M. Medin, auquel ce genre d'études doit beaucoup, a publié un important recueil de *Lamenti storici dei secoli XIV, XV e XVI* (Bologna, Romagnoli dall'Acqua, 1887-1890, 3 vol. in-16 de la *Scelta di curiosità*). Il annonçait aussi, il y a quelques années, la publication, en collaboration avec M. Alessandro d'Ancona, d'une collection de rimes politiques sur la descente de Charles VIII en Italie [3]. Ce projet n'a pas été mis à exécution. Du moins, on a pris soin de dresser des listes plus ou moins incomplètes [4]; l'on a étudié ce que de telles œuvres peuvent fournir à l'historien [5]; M. d'Ancona a écrit sur cette matière un long chapitre [6];

[1] D'Ancona, *La Poesia popolare italiana; studj* (Livorno, F. Vigo, 1878, in-16).

[2] D'Adda, *Canti storici popolari italiani,* I (dans *Arch. stor. lomb.*, II, 1875), p. 15.

[3] Dans la *Rivista critica della Lett. italiana,* anno IV, juin 1887, p. 191. Tout récemment encore, M. Vittorio Cian (*La Poesia scorico-politica* (Torino, Clausen, 1893, in-8) regrettait que ce projet n'ait pas encore été réalisé.

[4] Nous citerons notamment celle de M. d'Adda, *quo supra,* et de M. Alessandro d'Ancona, *opere citato.*

[5] V. notamment De Castro, *La Storia nella poesia popolare milanese,* dans *Arch. stor. lomb.*, t. IV et suiv.

[6] *Opere cit.*

enfin, de divers côtés et à diverses reprises, on a livré à la curiosité des lecteurs maints de ces petits poèmes difficilement accessibles : la plus récente de ces publications, à ma connaissance, est la réédition qu'a donnée M. Medin du poème de Cordo[1] : *La Obsidione di Padua*[2].

Il nous a semblé que nous ferions aussi une œuvre agréable aux amateurs de la littérature italienne en remettant au jour la rarissime frottola contre Louis XII. Les Italiens, qui avaient accueilli ce prince avec empressement et l'avaient exalté dans son triomphe, l'accablèrent dans sa défaite de leur haine et de leurs insultes. Il faut bien avouer que la sauvagerie et la brutale cruauté des troupes françaises dans ces tristes guerres, la sévérité impitoyable avec laquelle fut châtiée toute résistance, les horreurs qui marquèrent les victoires des soldats de Louis XII, ne donnèrent que trop d'aliments à cette haine. Devenue la proie des étrangers qui lui ravissaient et les richesses de ses campagnes et l'honneur de ses femmes, l'Italie n'avait que trop le sujet d'exhaler ces plaintes amères auxquelles Baldassare [illegible] forme poétique dans le *P*[illegible]. D'ailleurs, plus encore que par des actes, la vengeance des Italiens s'exerça par des chansons. M. Alessandro d'Ancona en a [illegible] une [illegible] intéressante[3] qu'il attribue à l'année [illegible] et dont [illegible] saura sans doute pas mauvais gré de reproduire le début :

[illegible]

[illegible]

Tanta era mia possanza,
Più che Cesare in Tessalia.
Ora ho perso la scrimaglia
Et la mia fiorita gente.
Ohimè! tardi me ne pente,
Cosi voglion le fatale.
Sù, sù, sù.

C'est de la même époque évidemment que date la poésie que nous republions ; cela ressort de nombreux passages. Déjà, en effet, s'était constituée la sainte Ligue, formant contre Louis XII un faisceau d'ennemis (v. 150 et suiv.); la brillante et sanglante victoire de Ravenne (v. 124) n'avait fait qu'exaspérer, par les massacres qui l'avaient suivie, les rancunes des Italiens et nous avaient privés, en même temps que d'un capitaine plein d'entrain et de bonheur, d'une partie de nos troupes, que les richesses acquises au pillage décimaient d'une autre manière ; la vaine tentative de Louis XII pour déposer Jules II (v. 97 et suiv.) avait attiré de la part du pontife des représailles énergiques; les Français avaient dû évacuer presque toute l'Italie, laissant Maximilien Sforza recouvrer le trône ducal de Milan (v. 174 et suiv.); et, tandis que Florence même abandonnait le parti français, le dernier allié de Louis XII, le duc de Ferrare, était réduit aux abois (v. 204 et suiv.). Tous ces faits nous reportent aux derniers jours de 1512 ou aux premiers de 1513.

Nous ne pouvons pas déterminer avec autant de précision le lieu d'origine de cette poésie. L'examen des formes grammaticales et lexicologiques nous permet simplement d'avancer que nous avons affaire à un écrivain parlant un des dialectes vénitiens. Les particularités propres à ces dialectes sont trop fréquentes pour que l'on puisse douter de cette assertion. L'une des plus remarquables est assurément la substitution de la troisième personne du singulier à la troisième du pluriel; notre poésie en offre plusieurs exemples : v. 25 *condusse* pour *condussero;* v. 71 *fugeva* pour *fuggivano;* v. 183 et v. 191 *ha* pour *hanno.* D'ailleurs notre poète emploie concurremment à cette forme la forme régulière, parfois avec apocope (v. 20 *generan* pour *generano*). L'on remarquera encore les formes en *en* pour la troisième personne plurielle du passé défini (*presen,*

[illegible]

[illegible] (v. 142)[1].

[illegible] pour di (v. 1 et passim); [illegible]; Lode pour Lodi (v. 35); me pour mi (v. [illegible]); [illegible] (v. [illegible]); [illegible] pour [illegible] (v. [illegible]); [illegible] pour molti [illegible] (v. 138); changement qui d'ailleurs n'est pas constant; l'on trouve par exemple [illegible] (v. 25); [illegible] qu'une fois ou deux pour la seconde personne du singulier des temps verbaux: faxe (v. 46); et est assez rare pour les pluriels en i. Notre texte présente aussi de nombreux exemples du changement de e en o: [illegible] pour [illegible] (v. 76); so pour se (v. 90); [illegible] pour [illegible] (v. 147); l'o bref latin reste souvent inaltéré: rol pour ruole (v. 7); cor pour cuore (v. 140); pole pour puole (v. 124). L'examen des consonnes donne lieu à des remarques analogues: nous notons tout d'abord le son z remplaçant le ci et le gi de la langue vulgaire: Franza pour Francia (v. 1 et passim); zanza pour ciancia (v. 40); panza pour pancia (v. 85); Zoan pour Giovanni (v. 198); parfois aussi le z remplace le g devant un e: Zenoa pour Genova (v. 37); à l'ordinaire, notre auteur met x en place de s soit simple, comme dans bixogna (v. 6); soit double, comme dans Maximiano (v. 12); Alexandria (v. 36). La fuite des consonnes doubles qui est une autre caractéristique des dialectes vénitiens, se trouve dans la frottola: tuto pour tutto (v. 29 et passim); reduto pour ri-

[1] Voy. Luigi Gaiter, *Il dialetto di Verona nel secolo di Dante*, dans *Arch. veneto*, t. XXIV (1882), p. 329 et suiv. Ses observations s'appliquent encore, en grande partie au moins, à l'époque de notre poesie.

dotto (v. 30); *tratato* pour *tratatto* (v. 42); *fato* pour *fatto* (v. 42); *vene* pour *venne* (v. 33); *scaciare* pour *scacciare* (v. 97). L'on remarquera d'ailleurs que le redoublement n'est pourtant point rare dans notre pièce, surtout lors qu'il s'agit de la lettre *l* : *Millano* pour *Milano* (v. 11, et *passim*), *ballia* pour *balia* (v. 56); *talle* pour *tale* (v. 100), *pastoralle* pour *pastorale* (v. 99). Nous relèverons encore l'emploi, fréquent à cette époque, du *ch* pour désigner le *c* dur: *tocha* pour *tocca* (v. 13); *anchor* pour *ancora* (v. 53); *doncha* (v. 21); *scacho* pour *scaccho* (v. 102); *cerchato* pour *cercato* (v. 97); *sacho* pour *sacco* (v. 119). Des formes comme *miara* pour *migliaia* (v. 144); *tegnir* pour *tener* (v. 126); *sassinato* pour *assassinato* (v. 62) plaident encore en faveur de l'origine vénitienne de notre pièce. L'on pourrait multiplier et développer ces remarques linguistiques ; ce que nous avons dit nous paraît suffire à prouver notre assertion. Quant aux formes qui rappellent d'autres dialectes, il n'est pas besoin pour les expliquer de recourir à l'hypothèse faite par M. d'Adda, dans un cas analogue[1], que nous avons affaire à un écrivain, si j'ose dire, cosmopolite, tel qu'Eustachio Celebrino. Les relations étaient alors assez fréquentes d'un bout de l'Italie à l'autre, pour qu'il y eût une compénétration des dialectes; c'est ainsi que l'on trouve, pour prendre un exemple caractéristique, chez le Romain Infessura des formes assez propres aux dialectes de l'Italie septentrionale, telles que *casone* pour *cagione, como* pour *come, botte* pour *botti, de* pour *di*. L'on a même écrit que ce n'est qu'au milieu du XVIe siècle que les dialectes prirent réellement de la force[2]. Quant aux formes plus ou moins archaïques, telles que *adiuto* pour *aiuto, facto* pour *fatto, scriptura* pour *scrittura*, c'est, à mon humble avis, une grosse erreur de les enregistrer parmi les formes dialectales, comme l'a fait M. Oreste Tommasini, dans son édition d'ailleurs excellente du *Diario* de Stefano Infessura.

Après avoir essayé d'indiquer l'époque et le dialecte du morceau que je publie ici, il me faut dire quelques mots du genre auquel il appartient. Le titre même l'appelle frottola.

[1] Article cité.

[2] De Castro, article cité.

L'on a longuement et gravement discuté, dans les temps anciens et dans les temps modernes, au sujet de la frottola, et l'on n'est malheureusement pas encore arrivé à des résultats certains ni complets. Je ne crois pas qu'il ait rien été écrit de plus substantiel sur cette matière que deux articles de M. Rodolfo Renier dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, le premier [1] dans un extrait de vers inédits de Galeotto del Carretta, le deuxième [2], dans un compte rendu d'une sérieuse étude de M. Schwartz sur la Frottola au XVe siècle [3].

Ménage, qui ne reculait devant aucune étrangeté, prétendait que le nom de *frottola* dérivait du latin *farcire*. Cette étymologie, dont la fausseté n'a pas besoin d'être démontrée, n'a point été acceptée sans commentaire par Quadrio [4]. Le nom primitif de cette poésie est *frotta* [5] — dont frottola n'est qu'un diminutif, — et peut-être ce nom a-t-il d'abord été appliqué à des morceaux que l'on chantait en troupes, *in frotta*:

> Cosi cavalcano poi
> Per Napoli magna et bella
> In frocta cantando oy oy
> Con mani signa et favella [6].

Aujourd'hui encore, il arrive souvent que ceux qui ont à fournir une longue marche — les gens du peuple surtout — en abrègent l'ennui en chantant des chansons et notamment des « scies » ou autres pièces sans grand sens.

Il n'est guère personne qui conteste à l'antique *frotta* ou

[1] T. VI, p. 241-242.

[2] T. IX, p. 298-304.

[3] Dans la *Vierteljahrschrift für Musikwissenschaft*, 2e année, fasc. IV. — L'on peut consulter utilement sur la frottola : Minturno, *L'Arte poetica* (je cite l'édition de Napoli, stamp. di G. Muzio, 1725, in-4°); — la *Istoria della volgar poesia* de Crescimbeni (Roma, A. de Rossi, 1714, in-4°) et les *Commentari* qui la complètent; — l'ouvrage de Quadrio, *Della storia e della ragione d'ogni poesia* (Milano, stamp. di F. Agnelli, 1740 et suiv.).

[4] *Op. cit.*, II, p. 553.

[5] Crescimbeni, *Istoria*, p. 73.

[6] *Rimatori napoletani del quattrocento*, per Mario Mandalari (Caserta, A. Jaselli, 1885, in-4°), p. 190, dans une pièce fort intéressante publiée par M. Mazzatinti.

frottola ce caractère d'incohérence : c'était, dit Quadrio, une composition sans ordre, sans sujet suivi, un tissu de proverbes, de dictons, de quolibets[1]. On en cite toujours deux célèbres exemples de Pétrarque, les pièces qui commencent « Mai non vo più cantar » et « Di rider ho gran voglia ». En plein XVIe siècle, c'était encore un genre cultivé, que l'on désignait avec plus de précision sous les noms de *frottola de motti* ou *frottola de proverbii*. C'est à Antonio di Tempo que l'on attribue l'invention de l'expression *motto confetto* pour désigner l'ancienne *frottola*. Cet auteur prétendait même inexacte l'application du mot *frottola* à ce genre de composition. Mais sa manière de voir n'a pas été adoptée généralement. Tandis que d'aucuns prétendent que la frottola n'est soumise à aucunes règles fixes ni dans la longueur des vers, ni dans la disposition des rimes, Quadrio écrit[2] : « la frottola era una composizione formata di più motti e di detti sentenziosi infarcita. La sua tessitura era di versi communemente di sette sillabi, a due a due rimati alla maniera delle cobbole et continuata sino alla fine anche per centinaia di versi, se e'facea di mestiero, che poi si chiudeva con un verso della medesima guisa o con un intero, e questo o con l'antecedente accordato o non accordato... Anche in mezzo alla composizione vi si potevano poi tramettere di tanto in tanto gli endecasillabi ». Je citerai, d'après Crescimbeni[3], le début d'une pièce de Girolamo Benivieni :

Se pur dal ciel per sorte
È che chi nasce muoia,
Non ti sia carta a noia
Perire sotto 'l mio inchiostro,
Ch' in questo secol nostro
Carta infelice in vano, etc.

A dire le vrai, la *frottola de' motti* ou *de' proverbii* n'avait point des règles aussi strictes que le veut Quadrio. Je n'en citerai que deux exemples tirés des œuvres de Baldassare

[1] *Op. et p. cit.*
[2] *Op. cit.*, III, p. 272.
[3] *Istoria*, etc., p. 78.

Olimpo da Sassoferrato : le premier morceau, extrait de la *Pegasea* (Venetia, Bindoni, 1538, in-8°), est intitulé : *frottola de' motti* et commence ainsi :

Inteso ho sempre dire
Che lunga speme il cuore
Afflige con dolore
  E con gran pena.
Presto si fa da cena
In casa ben fornita.
Una mortal ferita
  Non medicare, etc.

La structure de la deuxième pièce, extraite de la *Nephenice* (Venetia, Bindoni, 1538, in-8°) et intitulée : *Frottola de' proverbii e motti volgari*, est différente :

Quando [illegible]
  Pensa [illegible]
Quando [illegible]
  Pensa [illegible]
Chi [illegible]
  [illegible]

[illegible]

[illegible]

Zannin, come ti va,
Che da un pezo in qua
Tu stai cosi turbato?
Ha' tu male o giucato
O hai facto quistione?
Nigot, el ghe, patrone,
Un' altra fantasia.

Nous rattacherons volontiers au même genre de simples monologues, comme les *Più viaggi in frottole da recitarsi dilletevoli e belli* (s. l. n. d., in-8°), dont le prologue est aussi composé de 16 *interi*, suivis de petits vers, dont voici les quatre premiers :

Son già più di venti anni
Ch' io mi parti da casa,
Ne mai m'era anco rasa
La barba innel mio viso.

La *frottola* affecte d'ailleurs des formes assez diverses et s'emploie pour traiter de sujets fort variés. M. Renier, dans l'excellent article que nous avons déjà cité, a reproché à M. Zenatti d'avoir étendu ce nom à des chansonnettes de mètre et de structure variés ; il semble admettre comme démontré que, à la fin du XVe siècle et au XVIe siècle, le nom de *frottola* ne s'appliquait plus guère qu'à la *barzeletta*[1], telle que la définit Minturno : « è simile in gran parte alla ballata, perciocchè ha la ripresa, la mutazione e la volta ; ma sempre il verso di un modo e la ripresa di due coppie tra loro obliquamente concordi e la mutazione di altrettante, che direttamente si rispondono e la volta eguale e simile alla ripresa ; ma con legge che 'l primo verso s'accordi all'ultimo della mutazione, e ne' tre seguenti si ripetano le rime della ripresa, anzi gli ultimi due versi di questa sono anche di quella.[2] »

[1] *Giorn. stor. della lett. ital.*, IX, p. 300-301. « E' fuor di dubbio che alla fine del XV sec. e nel XVI la frottola era un genere *speciale* di componimento e che la frottola di quel tempo si distingueva sia per contenuto sia per forma dalla frottola del trecento.... Questa frottola, che meglio barzelletta chiamossi, è forse derivata... dalla ballata minima. »

[2] Minturno, *op. cit*, p. 265. Avant ce passage, que M. Renier cite

Quelle que soit la compétence, l'autorité de l'illustre professeur de l'Université de Turin, je ne puis souscrire à ce jugement. Dans les écrivains du XVIe siècle, le terme de *frottola* ne s'applique pas seulement à la *barzelletta;* nous avons déjà indiqué quelques-unes des compositions pour lesquelles il est employé ; nous emprunterons encore au recueil de Baldassare Olimpo deux exemples de compositions spirituelles. Elles font partie de la *Parthenia* de cet auteur (Venetia, Bindoni, 1539, in-8). La première est intitulée *frottola a l'altissimo Iddio bellissima* et débute ainsi :

O lapide angulare,
Leon de tribu Giuda,
A l'alma afflitta e nuda
Porgi aita.
O veritas et vita,
O sol della giustitia,
O genita notisia
Sanza initio,
O pan subcineritio, etc.

La deuxième a pour titre *frottola alla madonna* et débute ainsi :

Idria de gratia plena,
Tabernaculo de Dio,
Monte sublime e pio
De santità,
Torre de charità,
Squadra fortificata,
Manna suave e grata
Al peccatore, etc.

Le rythme est le même qui est employé dans d'autres pièces du même écrivain, morceaux érotiques cette fois, et dont nous rapporterons encore un exemple, la *Frottola lamentevole d'Olympo essendo degnato con Pegasea,* qui fait partie de la *Pegasea* (Venetia, Bindoni, 1538, in-8.):

dans son article, l'écrivain du XVIe siècle dit que cette composition « or frottola or ballata or barcelletta... si chiama. » Sur la ballade, cf. Minturno, p. 247.

Cantar, come solea,
Non vo più già d'amore,
De pena, de dolore
E de tormento ;
Perchè non son contento,
Lasciato hò il dolce stile
E le parole humile
E' l dolce canto.

Il y a plus ; non seulement le nom de *frottola* s'applique, au XVIe siècle, à des compositions de mètre et de caractère variés, mais, de sa synonymie avec la *frottola*, la *barzelletta* a emprunté la même extension de sens ; et dans les recueils de l'époque on trouve appellées *barzellette* des poésies, où sont absolument méconnues les règles imposées par Minturno. Ouvrons, pour nous en assurer, le recueil des œuvres de Bizantio de Lupis, intitulé *Opera universale, composta per el dignissimo misier Bizantio de Lupis, gentilhuomo Apuliense, de la città de Juvenatio, laqual tratta de molte dignissime cose d'amore*. Le titre nous annonce, entre autres pièces : *barzellette* 11. Ces morceaux, ainsi nommés *barzellette* dans le titre, sont appelés dans le corps de l'ouvrage *frottole*. Or, sous ce double nom, sont comprises des compositions fort différentes : nous citerons de véritables *barzellette* au sens moderne, telles que les pièces 7, 8, 9, 10 et 12 (car il y a une douzième pièce ajoutée).

Nous donnons ici le début de la pièce n° 2, qui est aussi une *barzelletta* d'une forme moins commune que les précédentes :

Se mi dicessi, di,
Madonna, te diria
Che tu l'anima mia
Fusti, serai e si.
Se mi, etc.
Deria ch' el tuo narcyso
Angelicato viso
Depinse in paradiso
Amore, e mandò qui.
Se mi, etc.

Sur le même patron sont construites les pièces 3 et 4.

La première est fort différente, comme on en peut juger:

Succurrimi, per Dio,
Per Dio, ch' io ardo in foco
Et vui girati in gioco
Il fero ardore
E mi consuma amore,
Amore, ond' io ardo
Mirando il dolce sguardo
Del tuo viso.

Et la pièce continue ainsi, répétant toujours au début d second vers de chaque strophe le dernier mot du premi vers, à la façon de la zingaresca.

La poésie n° 11 offre un autre procédé de composition:

Deh! s'io trovava amore
Come in mia Dea belleza,
Havria per gran dolcezza
Il cor de mele,
E non buttaria fele
Il mio langore.
Ma non trovai amore
Come in mia Dea belleza,
Non ho per gran dolcezza
Il cor de mele;
E perho butta fele
Il mio langore.

Et le badinage continue de la même façon pendant de longues strophes.

Le Recueil des vers de Giovanni Bruno da Rimini intitulé: *Le Cose volgari de Joan Bruno Ariminense cioè sonetti c l xiii, canzone iiij, capitoli xvj. stantie* (Milano, J.-J. e fratelli de Legnano, 1519, in-8°) nous offre les mêmes anomalies, et cela est d'autant plus important que, je tiens à le noter, nulle part dans le recueil les pièces dont je viens de parler ne sont appelées autrement que *barzellette*. Or, au milieu de morceaux conformes aux règles indiquées par les auteurs de poétiques, il en est d'autres, comme le suivant, qui forme la *barzeletta VI*:

Deh! non foss'io mai nato
In questo mondo, oimé!

Poich'io sonno ingannato
Da la tua falsa fe.
Io mi credea ch'un sì
Di te bastasse assai.
Io maledisco el dì
Ch'io ti cognobbi mai.
Oimé! gia tempo fu
Che tu m'amavi tanto.
Heu! heu! heu!
Ch'el m'è rivolto in pianto!
Sia maledett' io anchora
Se mai crederò più!
Ahi! lasso sotto al sole
Mai più si trovara
Che donna con parole
Mi leghi con beltà, etc.

Ou comme la pièce précédente, dont je donne aussi le début :

Lingue prave e maledette
Chi'n mal dir sete si franche
Non è cosa che vertanche
Che cianzate una per sette.
Giù dal ciel scendan saette
Che v'accendan tutte quante
Per fin sotta da le piante
D'ogni ben mortal ruina, etc.

Enfin, nous citerons un autre recueil paru sans lieu ni nom d'imprimeur en 1538 : *Seraphina d'amore dove se contiene : sonetti, strambotti, capitoli, epistole, disperate, canzone, barzellette, comedie.*

Les pièces, nommées au titre *barzellette*, sont appelées indifféremment dans le texte *frottola* ou *barzelletta*. En voici précisément une qui porte ce dernier nom :

El cor da me si parte,
Ancor non vol che viva ;
Causa è la mia vita
Di mei danni.
Unde per più mei affanni
Mi strugge sempre ogn'hora
El corpo, e l'alma ancora

Fa languire.
Non vale el mio servire
Ne la mia fede pura ;
Ch'ogn'hora è più dura
Che diamanti, etc.

A côté l'on trouve des *barzellette* fort régulières.

En voilà, je pense, assez pour établir que dans la première moitié du XVIe siècle [1] le nom de *frottola* et celui même de *barzelletta* ont été appliqués à des compositions fort diverses pour la forme et même pour le fond.

Au reste, même si l'on s'en tient à la *barzelletta* régulière, l'on ne pourrait avancer, comme semble le croire M. Schwartz[2], que c'est une composition essentiellement érotique. Celle que nous publions et qui offre une forme absolument régulière, n'est pas le seul exemple de l'emploi qu'on en a fait en politique. Les deux pièces sur Louis XII, que cite M. d'Ancona dans son étude sur la *Poésie populaire* et dont nous avons indiqué, d'après lui, la deuxième, sont l'une et l'autre des *barzellette* régulières.

Que nos lecteurs nous pardonnent cette digression peut-être trop longue; nous n'avons cru pouvoir publier cette *frottola,* sans apporter quelques documents qui nous paraissent intéressants pour l'histoire d'un mot dont on a trop voulu restreindre le sens.

Avant de terminer cette introduction, je crois devoir dire encore quelques mots sur l'éditeur, assez peu connu, de cette petite pièce. J'ai été assez heureux, en effet, pour retrouver qui est ce « ser Meo » pour qui l'impression a été faite. C'est un libraire de Florence dont le véritable nom est Bartolommeo di Matteo Castelli. Il semble avoir eu comme spécialité la vente des petites poésies populaires, non seulement politiques, comme la *Frottola del re de Franza,* mais comiques ou amoureuses. N'ayant point trouvé dans les ouvrages que j'ai pu consulter de renseignements sur son compte, je crois

[1] Il est peut-être bon de rappeler ici que la première édition de Minturno est de 1564.

[2] Art. cité, p. 442.

utile de dresser la courte liste des publications que j'ai pu rencontrer de lui.

1. Conmedia (*sic*) del Tozzo e Capellina et lamento di ser Cofacca Buffone. — (S. l.,) stamp. a pitione (*sic*) di Meo Chastelli, (s. d.,) in-8° (Yd réserve, 1098).

2. Comedia di dua contadini. — (S. l. n. d.,) in-8°. — A la fin de la pièce, on voit le monogramme de Castelli, composé d'un M et d'un E accolés et d'un O dans l'angle du M. (Yd réserve, 1100).

3. Comedia di un villano e una zingana. — (S. l.,) fece stampare Bartolommeo di Matteo Castelli, (s. d.,) in-8° (Yd réserve, 1101). Au-dessous de l'adresse, qui se trouve à la fin de la pièce, on trouve la marque du libraire ; ce sont des armes parlantes : un château, avec donjon, flanqué à droite d'un B et à gauche d'un C.

4. Froctola d'un padrone e d'un servo, intitolata Zannin da Bologna. — Firenze, fece stampare Bartolommeo Chastelli, (s. d.,) in-8° (Yd réserve, 1103).

5. Comedia di due contadini, intitolata Tangoccio. — (S. l.,) B. di Matheo Castelli, (s. d.,) in-8° (Yd réserve, 1104).

6. Comedia rusticale di Piera. — (S. l. n. d.,) in-8°. A la fin se voit le même monogramme qu'à la pièce n° 2 (Yd réserve, 1106).

E. G. Ledos.

Non sperar più, Re de Franza,
In la bella Lombardia,
Che te giuro in fede mia
Che glie vana tua speranza.
Non sperar più, Re de Franza.
Non bixogna più sperare,
Ch'el sperar vol pur ragione,
E glie un frustra laborare
A sperar senza cagione ;
Si che muta altra opinione

Del bel stato de Millano
Che glie dato a Maximiano [1]
A chi'l tocha per certanza.
Non sperar più, Re de Franza.
La ragion e' l ciel s'adopra,
Ben compensa el justo Jove ;
Vuol può el ciel che'l sol se scopra
Quando a facto tanto piove.
Li peccati e false prove
Generan spesso morte dura ;
Ascolta doncha mia scriptura
Et sentirai tua fallanza.
Non sperar più, Re de Franza.
La fortuna e fatal sorte
Ti condusse in questo piano,
Perchè quel traditor da Corte [2]
Ti de in preda el bel Millano,
El castel tanto soprano
Che a pensar me strugo in tuto
Siche intrasti in quel reduto

[1] Maximilien Sforza, fils aîné de Ludovic le More. C'est le 29 décembre 1512 qu'il reçut, à Milan, l'investiture solennelle du duché par les soins des cardinaux de Gurck et de Sion et du vice-roi de Naples, représentants de la Sainte Ligue.

[2] Bernardino da Corte, pavesan, ou plutôt, d'après M. Felice Calvi (*Storia del castello di Milano*. Milano, Vallardi, s. d., [1892] in-8°), né d'un père pavesan, auquel Ludovic confia le château de Milan, malgré les conseils du cardinal Ascagne, son frère, et de ses plus fidèles partisans. Bernardino n'attendit même pas que les Français tirassent un coup de canon, et, dès le 17 septembre 1499, leur livra le château. Guichardin n'a point exagéré en disant dans son Histoire (éd. Thomaso Porcacchi. Venetia, G. Angelieri, 1574, in-4°, f° 122 r°) qu'il agit « con tanta infamia et con tanto odio, etiandio appresso a' Francesi, che rifiutato da ogn'uno come di fiera pestifera et abominevole il suo commertio, et schernito per tutto dove arrivava con obbrobriose parole... passò non molto poi per dolore all' altra vita. » Du mépris que lui témoignèrent les Français, nous avons pour garants les paroles sévères que lui consacrent nos écrivains de l'époque, notamment Jean d'Auton et le Loyal serviteur, et le fait rapporté par Porcacchi, dans ses annotations à Guichardin (*quo supra*) que « quando ginoccavano al giuocolo de' tarocchi et volevano dar la carta del traditore, dicevano : Do Bernardino di Corte. » En 1510, sa femme, Elena Visconti, fit mettre une épitaphe sur son tombeau. (Calvi, *op. cit.*, p. 107, note.)

Per quel Juda [1] di Maganza [2].
Non sperar più, Re de Franza.
Vene Como ad obedienza
E Novara in fede bona,
Lode e Parma con Piasenza,
E Alexandria con Tortona;
Zenova, Albenga con Savona
Anchor lor presen partito;
Si che intrasti in quel lito
Con promesse e falsa zanza [3].
Non sperar più, Re de Franza.
Nel tratato [4] qual fu fato
Tu Cremona dè Venetiani
E giurasti servar el patto

[1] S'il faut en croire un compatriote du traître, le pavesan Grumollo (cité par Verri, *Storia di Milano*, édition de Milan, P. Lampato, 1840, tome II, p. 427), c'est à Ludovic qu'il faut faire remonter cette injurieuse comparaison de Bernardino da Corte à Judas. Quand il reçut la pénible nouvelle, — « l'avviso acerbissimo sin'alla morte, » dit Corio, — il s'écria : « Da Juda in quà non fu mai il maggior traditor di Bernardino Curzio. »

[2] Mayence passait pour la ville des traitres depuis que les faiseurs de romans chevaleresques avaient fait de Ganelon un descendant de Doon de Mayence. De notre texte, nous rapprocherons celui-ci (*Rimatori napoletani del quattrocento*, p. 107) :

Qual core despietato
Qual gaynode Magaucza
Qual Iuda traditore...

M. Mario Mandalari, en note du second vers, a mis cette phrase étonnante : « Cayno di Magonza. Ma chi è costui? » ne voyant pas qu'il s'agissait du traître Ganelon. A l'époque féconde en trahison des guerres d'Italie, cette épithète de Mayençais, empruntée aux romans de chevalerie, revient souvent; Sanuto en donne un exemple rapporté par M. Frati dans son étude sur des *Sonetti satirici contro Ferrara* (*Giorn. st. della Lett. ital.* IX, p. 217); ce sont les deux vers suivants que chantaient en 1494 les enfants de Venise :

Marchexe di Ferrara, di la caxa di Maganza,
Tu perderà'l stado, al dispetto dil Re di Franza.

[3] Il n'est pas utile d'insister sur la rapidité et l'empressement avec lesquels toutes ces places se soumirent au gouvernement français. Nous n'avons pas l'intention de faire ici un commentaire historiqae, d'ailleurs bien facile.

[4] Traité de Blois du 15 avril 1499.

Da bon vicino e paesani.
Puoi con lor fuste alle mani [1]
Per non servar promessa o fede ;
De Cremona fusse herede
Et intrasti in quella stanza.
Non sperar più, Re de Franza.
Tu havessi intendimento
Col Benzon de Crema ornata [2],
Et anchor Bressa a tradimento [3]
Te fu dato a quella fiata,
El castel con la vallata
Te fu data in tua ballia,
Et Vincenza in tal heresia
Fu supposta a tua possanza.
Non sperar più, Re de Franza.
Sichè hai goduto questo stato
Tredeci anni con rapina
Et de tua gente sassinato
Con gran furti e disciplina ;
Tu l'hai messo in tal ruina
Che a dirlo me confondo,
E glie notoria a tutto il mondo
La tua mala perseveranza.
Non sperar più, Re de Franza.
So tua gente mandaseva
Pel el bel paese hostizi,
Tuti i populi fugeva
Qual perossi da inimici ;
Et puoi gionti a lor pendizi
Col baston si lavorava,
Ora questo, or quello strasciava
Como Turchi de spietanza.
Non sperar più, Re de Franza.

[1] Guerre de la ligue de Cambrai.

[2] C'est Alemannio Fino qui a donné, dans son **Histoire de Crema**, l détails les plus circonstanciés sur la conduite de **Soneino Benzone** da cette occasion. (*Storia di Crema... con le annotazioni di Giuseppe Racchet* Crema, Luigi Raymoni, 1844, T. I, p. 249 et une longue note, p. 265).

[3] Ce sont les Gambareschi, qui firent rendre Brescia **au roi de Franc** poussés, dit-on, par leur inimitié contre le gouverneur **vénitien**; on a cusa également Luigi Avogadro d'avoir livré le **château de Brescia** a troupes françaises.

Como intravi ne li stali,
Del signor faseven spesso [1],
Baia blada pro givalli [2],
Polla giarne pro espesso,
D'ogni sorte rosto e lesso,
Cinamomo con aqua rosa;
Bixognava d'ogni cosa
Dare, e impirge ben la panza [3].
Non sperar più, Re de Franza.
Como eran imbriagate,
Di patron baia le fame [4]
Et in lor camere intrate,
Sachegiando con gran brame.

[1] Da signori facevano.

[2] *Baia,* peut être comme *blaja* dans le dialecte de Veglia (*Archivio glottologico,* IX, p. 117) dans le sens de *volere. Blada* pour *biada* se trouve aussi dans les anciens statuts de Vérone. *Givalli* m'embarrasse fort. Le sens de ce vers et du suivant reste d'ailleurs pour moi assez obscur. Givalli est peut-être une déformation, bien étrange je l'avoue, de cavalli. Les deux premiers mots du vers suivant devraient peut-être se trouver réunis. Le sens général est que les Français, ne se refusant rien, prenaient volailles et viandes de toutes sortes.

[3] L'on peut rapprocher de ce passage, entre autres morceaux, quelques lignes d'une lettre de Marco Negro, datée de Brescia, 9 août 1512, et que nous a conservée Marin Sanuto (Tome XV, col. 287-303) : « Questi perfidi barbari Francesi, inimici di Dio et de la humana generation, sitibondi del sangue humano, gente senza leze e senza fede..... (Luigi XII) ha mandato governadori a Milan e li a Brexa e per tutte le sue terre tutti ladroni che el mar oceano non li harrà impito la golo loro. » — Les deux mots *rosto* et *lesso* sont sans cesse joints ensemble. Dans une curieuse pièce en vers sur le jugement dernier, qui date à peu près de cette époque (S. l. n. d., in-8 et sans titre), je lis les vers suivants :

O Cerboro (*sic*) venga che capo de gola,
Venite fuora tutti bon gitum,
Che non volesti una vivanda sola,
Da rosti e lesi, galline e caponi.
Non havereti che una vivanda sola
Non metereti specie int' el boium ;
El vostro ventro era el vostro Dio;
Pieno sia el corpo, contento son io.

Ces vers sont un commentaire de notre texte, qui montre dans cette strophe les Français adonnés au péché de gourmandise, comme dans la suivante à celui de luxure.

[4] *Fame,* pour *femmine.* Dans le Piémont fama désigne encore une

Se tu pensi a queste frame,
O de Franza Ludovico,
Tu vedrai che nullo amico
Hai servato a questa stanza.
Non sperar più, Re de Franza.
Et per farti ogniun contrario
Tu hai cerchato di scaciare
Papa Julio digno vicario
Dalla sedia pastoralle.
Ma lui vedendo el to cor talle,
Et como homo acorto in fatto,
El t'ha dato un scacho matto,
Abassando tua aroganza.
Non sperar più, Re de Franza.
Tu havevi posto in core
E giurato nel tuo petto
De voler che'l gran pastore
Facto fusse un petit curetto [1];
Ma lui t'ha facto un galletto [2],
Senza cresta e senza coda,
Con le ale che te croda [3],
Per allegreza che t'avanza.
Non sperar più, Re de Franza.
Li stridori e'l fiero stracio
Qual fa Bressa [4] in questa danza,

chambrière. Dans le *Pianto d'Italia* (*Nova phenice*, Venetia, Bindoi 1538, in-8). Baldassare Olimpo s'écrie :

Unitevi, signor, perche bisogna,
Et discacciati tutti tramontani
Qual lascian sempre a voi puzza e vergogna.
Pigliati i passi, i monti, i luochi strani,
Fate de queste genti un carnarile
De loro empendo pozzi, valli e pianti.
Elli sono allevati nel porcile
Et vengano a robarve in casa vostra,
Sbordellando la Italia signorile.

[1] Allusion au concile de Pise.

[2] Jeu de mots sur le nom des Français « Galli, » qui est aussi celi du coq.

[3] *Croda* par métathèse pour *corda*, *scorta*, rogner.

[4] Le sac de Brescia est du 19 février 1512. C'est à ce triste événemen que le Loyal serviteur fait remonter les désastres des Français, disan

Li vedrò in breve spacio
Transmutate ne la Franza;
Perchè contra a ogni sustanza
Tu l'hai messa a sacho e sangue,
Tuta Italia crida e langue
E a vendeta fa preparanza.
Non sperar più, Re de Franza.
Quanto a Christo à dispiaciuto
El gran stracio de Ravenna[1],
Ancor li non hai saputo
Tegnir ben dritta l'antena,
Chè con aspra e dura pena
Gle hai lassato el gran squadrone
De gente d'arme e de guascone,
In cui avevi tanta fidanza.
Non sperar più, Re de Franza.
Tu poi ben considerare,
Se non hai el cor de pallia[2],
Che mai Franza pote durare
Longamente in questa Italia;
E non haveressevi mai battalia
Conseguita in tal valore,
Se non fusse stato el traditore
Bernardino di Maganza.
Non sperar più, Re de Franza.
Alla venuta di Carlo re[3]
In Italia nostri paesi,
El ge morto, per mia fe!
Cento miara de Francesi,
Si che adoncha in 'sti paesi
Non pon far vechi li ossi;
El n'è pieno i pozi e i fossi
Per la sua prava roganza.
Non sperar più, Re de Franza.
El s'è messo adoncha in ordine

que beaucoup d'hommes d'armes, enrichis par le pillage de la ville, quittèrent l'armée.

[1] 11 avril 1512. Sanuto (*Diarj*, tome XIV, col. 120) raconte que le carnage fait par les Français fut tel, «che francesi non potrano star in Ravena e si partirano per la gran puza di corpi morti.»

[2] *Paglia*.

[3] Charles VIII.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Non sperar più, Re de Franza.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Non sperar più, Re de Franza.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Non sperar più, Re de Franza.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Non sperar più, Re de Franza.
Dio volse conservare
Questo duca a tal casone
Perch'el t'havesse a distirpare
E mandate in distructione :
Tuoi peccati e maleditione
T'ha conducto a cotal caso,
Con la furia de Parnaso
Qual t'ha sempre in sua baldanza.
Non sperar più, Re de Franza.
Vamo, va, scacia el pastore
Con sancto Marcho evangelista ;
Vamo contra al creatore,
Pilliamo san Zovan Baptista ?
Cosi va ch'è mal acquisto
De le robe del compagno ;
Non se fa mai gran guadagno
A chi siegue tal usanza.
Non sperar più, Re de Franza,
Vamo, va, si rende adiuto
A Ferrara in parte o in tutto,
Che per Forceschi sei destrutto
E via fugi senza tardanza.
Non sperar più, Re de Franza.

[1] Je ne sais de quel fait il est ici question. Est-ce une allusion nouvelle aux débordements des Français, le péché de luxure étant particulièrement désagréable au saint qui périt victime du blâme infligé par lui à la conduite d'Hérode ? Le poème du jugement dernier, que j'ai déjà cité, le rappelle dans ces deux vers :

Compari falsi con vostre commare
Facesti gran dispiacere a sancto Johanne.

LA LÉGENDE DE BOILEAU

(Suite)

IV. — Despréaux dans la famille et dans la société 1636-1674

Art. 1. — La Famille[1]

Boileau, dans des vers célèbres, se vantait de n'avoir jamais été guidé que par lui-même et de n'avoir été secondé que de son seul génie. A son tour, l'abbé d'Olivet, enchérissant encore sur cette idée, s'est aventuré jusqu'à dire que l'illustre écrivain n'eut pas d'enfance poétique[2]. Ce sont là de

[1] Livres principaux consultés : *Éditions des Œuvres de Boileau* : 1° Brossette, 2 vol. in-4. Genève, 1716; 2° Lefèvre de Saint-Marc, 5 vol. in-8, Paris, David et Durand, 1747; 3° Berriat Saint-Prix, 4 vol. in-8. Paris, Philippe, 1837; cette édition contient dans le premier volume. *Fragmens d'un Essai sur la vie et les ouvrages de Boileau,* CXXVI pages: des *Notices bibliographiques* de la p. CXXVII à la page CCXLIV ; dans le IIIe vol. *Recherches sur la famille de Boileau Despréaux,* 436 à 465 : *Erreurs de Brossette,* p. 466 à 498; dans le IVe vol. *Pièces justificatives,* 221 numéros. p. 467 à 506; 4° Gidel, 4 vol. in-8. Paris, Garnier frères, 1870. — *Brossette sur Boileau,* manuscrit de la Bibliothèque Nationale, fonds français, n° 15275. — Aug. Laverdet, *Correspondance entre Boileau-Despréaux et Brossette,* avec un *appendice* contenant des *Mémoires de Brossette sur Boileau,* (d'après le manuscrit 15275 de la Bibl. Nation.) in-8, Paris, Techener, 1858. — De Bozo, *Éloge de Despréaux,* 14 avril 1711, dans l'édit. Saint-Marc, t. I. et l'édit. d'Amsterdam, Changuion, 1775, t. I, lxvj. et suiv.) — *Boloeana,* ou entretiens de Boileau avec M. de Monchesnay, 1740. (Dans l'éd. de St-Marc, t. V, p. 1 à115). Desmaiseaux, *Vie de M. Boileau Despréaux,* in-12, Amsterdam, 1712. — *Mémoires* de Louis Racine *sur la vie de son père,* Lausanne, 1747. (dans l'éd. *des Grands Écrivains* des *Œuvres* de Jean Racine, t. I. p 197 à 356. — Sainte Beuve, *Causeries du Lundi,* t. VI, p. 491 à 513. — M. Gaston Bizos, *les frères de Boileau Despréaux,* in-8, Aix, 1880.— Les citations de Boileau sont faites ordinairement d'après l'éd. Berriat.

[2] *Épître* X, v. 99 à 100; d'Olivet, *Histoire de l'Académie française.* VI, *Gilles Boileau,* éd. Livet, t. II, p. 105.

pures illusions. Nous avons montré que si, dans une certaine mesure, le satirique a formé ses amis, ceux-ci, par contre, et Molière surtout, ne lui ont pas été moins utiles. Mais il ne s'est pas uniquement développé dans ce milieu littéraire, il a reçu de plus l'empreinte profonde et durable du milieu social dans lequel l'homme et le poète ont grandi. La famille d'abord, puis le Palais, les compagnies, les coteries religieuses, si puissantes au XVIIe siècle, la Cour enfin, ont eu sur son génie une action indéniable. Déjà Sainte-Beuve et M. Gaston Bizos, après lui, ont parfaitement mis en relief ce qu'il devait à la race bourgeoise dont il était sorti. Le premier, après avoir rapproché Nicolas de deux de ses frères, Gilles et Jacques qui s'étaient fait avec lui un nom parmi les lettrés de leur temps, résume la comparaison par cette idée ingénieuse : « Le dirai-je, en considérant cette lignée de frères ressemblants et inégaux, il me semble que la nature, cette grande génératrice des talents, essayait déjà le crayon de Nicolas, quand elle créa Gilles ; elle resta en deçà et se repentit. Elle reprit le crayon et appuya quand elle fit Jacques, mais cette fois elle avait trop marqué. Elle se remit à l'œuvre, une troisième fois et cette fois fut la bonne. Gilles est *l'ébauche*, Jacques est la *charge*, Nicolas est le *portrait*[1]. » Image poétique et charmante qui rend heureusement les ressemblances et les disparates des trois frères. Exprime-t-elle aussi bien la nature de l'action exercée sur l'esprit de Nicolas par ses deux aînés ? D'ailleurs Gilles et Nicolas n'ont pas été les seuls à agir sur leur cadet, tous les autres membres de la parenté ont eu sur lui leur influence particulière. Il est donc important de s'occuper de la famille dans son ensemble.

§ 1. — Nicolas au sortir du collège. — Exemple séduisant de son frère aîné Gilles. — Efforts de son père pour lui faire suivre une carrière lucrative.

Figurons-nous un jeune homme de dix-sept ans qui rentre dans la maison paternelle après des études bien faites. Son

[1] *Sainte-Beuve*, *Causeries du lundi* VI, p. 406, cité par M. Gaston Bizos, *Les Frères de Boileau Despréaux*, p. 103. Dans cette étude M. Bizos s'est occupé non seulement de Gilles et de Jacques, mais des autres parents de Nicolas.

enfance a été triste et pénible ; il n'a pas connu la tendresse d'une mère ; une vieille servante, brutale et revêche, a pris soin de ses premières années. On l'a relégué dans une guérite, au cinquième, au-dessus du grenier. Il a dû subir à l'âge de onze ans la cruelle opération de la taille, mais elle a été mal faite et lui a laissé de fâcheuses incommodités pour toute sa vie[1]. Ses souffrances précoces, la tyrannie dont il a été victime pendant sa petite enfance, l'ont rendu taciturne et réservé[2]. Sa physionomie tranquille, son air simple et timide ne laissent pas deviner son véritable caractère. « Colin, disait son père, n'a point d'esprit ; c'est un bon garçon qui ne dira jamais de mal de personne[3]. » Cependant, cet adolescent a fait d'excellentes études, et quand il n'était qu'en troisième, son professeur M. Sevin, « l'homme du monde qui jugeait le mieux de l'esprit des jeunes gens », avait reconnu en lui un talent extraordinaire pour les vers. Au collège, il lisait avec passion les poètes anciens, surtout les satiriques : il dévorait tous les romans qu'il pouvait se procurer : la cloche, annonçant les repas, n'était pas assez retentissante pour l'arracher à ses lectures[4]. Ce n'était plus un enfant sans conséquence ; pour le loger plus convenablement, on avait trouvé le moyen de construire, au quatrième étage, un petit cabinet, plus commode que sa guérite d'autrefois. Aussi disait-il plus tard en souriant : « J'ai commencé ma fortune par descendre au grenier[5]. »

[1] *Bolæana*, LIX, p. 63-74. — *Mém.* de L. Racine, p. 222.

[2] *Bolæana*, III, p. 3.

[3] *Mém.* de Louis Racine, p. 222. — *Comment. de* Brossette *sur l'épitaphe de la mère de l'auteur*, t. I, p. 473. — C'est le *Bolæana* qui ajoute : « il n'a point d'esprit ». N° III, p. 3. Le même recueil dit que le mot fut prononcé par Gilles, « quelques jours avant de mourir. » C'est une date peu vraisemblable.

[4] De Boze, p. III et IV. — Desmaiseaux, p. 24.

[5] Brossette rapporte l'historiette de la guérite, *Appendice* de Laverdet, p. 350, à la suite d'un entretien qu'il eut avec Boileau le 30 octobre 1702, mais il doit manquer quelque chose à son récit. Le *Bolæana*, p. 64, dit, en effet, que Nicolas « fut relégué dans sa guérite jusqu'à quinze ans. » Il n'y était donc plus lorsqu'il commença sa première satire. De son côté, Louis Racine, p. 222, ajoute : « Quelque temps après, on l'en fit descendre, parce qu'on trouva le moyen de lui construire un petit cabi-

Il ne rêve que poésie et saisit toutes les occasions pour faire des vers. Une puce qui l'a piqué lui fournit la matière d'une énigme ; à Clignancourt, où sa famille possède une maison de campagne, il improvise une chanson à boire et nargue les « philosophes rêveurs, ennemis de Bacchus. » A-t-il la fièvre, il rime, pendant l'accès, une autre chanson sur un air emprunté au savoyard du Pont-Neuf [1]. Cromwell menace de se tourner contre la France, il part en guerre contre les Anglais [2]. A côté de cet apprenti d'Apollon qui essaie ses poétiques ailes, vit un frère, son aîné de cinq ans, animé de la même passion. Ce frère fait déjà dans le monde un bruit terrible, il va bientôt causer presque un schisme à l'Académie. Est-il possible que Nicolas n'ait pas été fortement excité par ces succès tapageurs, que les libelles malins dont son aîné amusait le public n'aient point échauffé son génie satirique ? Mais l'élection de Gilles, en 1659, fut un événement de famille ; on s'en occupait avec un intérêt passionné dans la maison des Boileau ; l'anecdote suivante, rapportée par Brossette, en est la preuve : Un parent campagnard vint à Paris à l'époque de cette mémo-

net dans ce grenier. » Il est donc vraisemblable que Boileau, pendant sa première jeunesse, couchait dans la guérite, qu'il eut ensuite vers l'âge de quinze ans un cabinet dans le grenier, et qu'en dernier lieu il occupa, dans ce même grenier, la chambre délaissée par son frère Gilles.

[1] T. II, p. 445 ; 430, 431. Cf. Brossette, *Comment.*, t. I, p. 460, 464.

[2] On peut, à l'occasion de cette ode, constater le peu d'exactitude et de précision des indications chronologiques fournies par Boileau. Le titre, dans une édition de 1671, portait *A la France durant les derniers troubles d'Angleterre.* En 1701 ce titre devient : *Ode sur un bruit qui courut en* 1656 *que Cromwell et les Anglois alloient faire la guerre à la France,* et l'auteur mettait en note : « Je n'avais que dix-huit ans, quand je fis cette ode, mais je l'ai raccommodée. » Sur quoi le scrupuleux Berriat fait cette remarque : il avait alors dix-neuf ou vingt ans. Mais Boileau n'a-t-il pas fait une erreur de mémoire en écrivant : en 1656 ? Le 3 novembre 1655, Cromwell avait conclu avec la France une alliance offensive et défensive, et, le 23 mars 1657, avait renouvelé le traité à Westminster, et la bonne intelligence entre les deux nations n'avait pas été troublée dans l'intervalle. C'était du mois de juin 1654 au mois de novembre 1655 que la France avait pu craindre une descente des Anglais. En ce temps Despréaux avait à peu près dix-huit ans. Voir Chéruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin,* livre IV, ch. 5, t. II, p. 377 et suivantes. *Œuvres de Boileau,* t. II, p. 427.

rable circonstance. « Ah! ah! cousin, disait-il à Gilles, vous êtes donc parmi ces Messieurs de l'Académie française, combien cela vaut-il de revenu par mois? » Ce compliment d'une simplicité provinciale, Despréaux l'avait entendu de ses oreilles et ne l'avait point oublié, tant la réception de son frère avait fait impression sur son esprit [1]. Si l'exemple de Gilles était séduisant et encourageant, il pouvait aussi devenir un obstacle. Deux poètes dans la famille, n'était-ce pas trop? Le père prudent n'entendait pas d'ailleurs que ses enfants fussent des oisifs ; il avait essayé de procurer aux aînés les moyens de « rouler et de vivre », il voulait faire de même pour le dernier. Par précaution, il l'a déjà mis d'Église, et lui a fait donner la tonsure à l'âge de onze ans, le 21 décembre 1648. La formalité n'engageait pas définitivement dans l'état ecclésiastique, mais elle avait son utilité, car elle rendait capable d'acquérir des bénéfices simples. Lorsque Nicolas eut terminé ses classes, le prévoyant greffier voulut qu'il étudiât, peut-être la théologie, mais certainement le droit. Puis il le fit immatriculer parmi les avocats, le 4 décembre 1656 [2]. A dire la vérité, le jeune homme était plutôt un poète à naître qu'un poète naissant. Il semble d'abord tout résigné à la volonté paternelle, fréquente le Palais, suit les audiences. « Nul état, dit l'un de ses biographes, ne paraissait mieux lui convenir, il avait une mémoire heureuse, beaucoup de vivacité et de pénétration, un jugement sûr, une élocution facile [3]. » Le métier ne lui plaisait pourtant pas, et, si l'on en croit le même auteur, il se

[1] Brossette, *Sat.* III, v. 173. t. I, p. 39. Berriat (*Erreurs de Brossette*, n° 9) a contesté que le sot compagnard, nommé M. de B... dans le commentaire, fût un parent de Boileau. Il résulte seulement des détails généalogiques dans lesquels il entre que ce M. de B..., ne peut être Pierre de Bragelogne, mort en 1656 ; le reste est conjectural et contestable. En admettant que Brossette ait fait erreur sur le véritable personnage, il est tout à fait invraisemblable qu'il ait inventé l'anecdote. Bouhier, sur l'exemplaire de Brossette que possède l'École de médecine de Montpellier, a écrit de sa main : M. de B(*angues*).

[2] Nicolas sortit du collège en 1652, suivant Berriat. Voir sur la date de sa tonsure et le cours de ses études l'*Essai sur Boileau*, n° 16 a. t. I, p. xx, Berriat met les études de théologie en 1653, celles de droit pendant les années 1654, 1655, 1656.

[3] De Boze, *Éloge de Despréaux*, p. LXVIII et suiv.

défit honnêtement de sa première cause. Il n'en continua pas moins de paraître pendant quelque temps encore au barreau : les autres le disent, et lui-même semble le confesser dans une des ébauches de sa première satire. N'est-ce pas sa propre histoire qu'il raconte, lorsqu'il fait dire à Damon :

> Dois-je, las des neuf sœurs et forçant ma nature,
> Emprunter une robe et disciple nouveau,
> Plus sage à l'avenir, me remettre au Barreau ?
> Car c'est dans ce métier où règne tant d'adresse
> Que l'on m'a vu jadis exercer ma jeunesse,
> Avant ce jour fatal que l'amour d'Apollon
> M'entraîna malgré moy sur le sacré vallon [1].

Ce jour fatal n'était arrivé que bien après la mort de son père, survenue le 2 février 1657. Lors de ce triste événement, Despréaux, qui n'était inscrit au tableau des avocats que depuis deux mois, ne paraît point s'être pressé de quitter le Palais. Il était cependant alors libre de choisir sa destinée. On l'avait émancipé à la hâte, le lendemain même de la mort de Gilles, en même temps que son frère Jacques, plus âgé que lui d'environ vingt mois [2]. Il ne relevait donc plus que de sa propre volonté et pouvait à son gré dormir la grasse matinée, ou bien

> Aller loin du Palais errer sur le Parnasse.

Mais il n'avait encore que des velléités poétiques, et si le dieu des vers le lutinait déjà, il ne le tourmentait pas avec assez de force pour l'entraîner malgré lui et le fixer sur le vallon sacré. S'il fallait même en croire de Boze, la colline d'Apollon n'aurait pas été, quand il déserta le barreau, le but exclusif de ses promenades. « Regardant, dit l'auteur de son *Éloge*, la Sorbonne comme l'antipode du Palais, il ne lui en

[1] Ce passage, qui venait avant le vers 117 des éditions actuelles, se trouve presque identiquement le même : 1° dans le *Recueil contenant plusieurs discours libres et moraux*, 1666 (qualifié par Boileau d'*édition monstrueuse*) et dans les reproductions qui en ont été faites ; 2° dans les manuscrits de Conrart, t. IX, in-fol., p. 135 à 141 (Bibl. de l'Arsenal).

[2] Berriat, *éd. de Boileau*, t. IV, p. 500. *Pièces justificatives*, n° 212.

fallut pas davantage pour le déterminer à y faire un cours de théologie [1]. » Serait-ce à cette époque que, profitant de sa tonsure, il aurait obtenu de l'évêque de Beauvais et de la cour de Rome le prieuré de Saint-Paterne [2]? Quoi qu'il en soit, la possession d'un bénéfice simple ne lui tint pas lieu de vocation. Suivant le témoignage du même de Boze, répété presque textuellement par Louis Racine, la Sorbonne l'aurait dégoûté encore plus vite que le Palais. « Il crut, disent ces deux écrivains, que la chicane n'avait fait que changer d'habit, et, laissant la Faculté comme il avait quitté le barreau, il renonça à faire fortune et ne s'occupa plus que de poésie [3]. »

Les choses ne se passèrent probablement pas tout à fait de cette manière. Il est, en effet, plus que douteux que Despréaux ait étudié la théologie seulement après avoir abandonné la profession d'avocat. Est-il même sûr qu'il ait jamais fréquenté la Sorbonne? Ce qui semble évident, c'est qu'il ne laissa toute profession lucrative pour se livrer tout entier à son génie poétique [4], que relativement assez tard, quand déjà son père était mort depuis quelque temps. Son émancipation l'avait, il est vrai, rendu, depuis les premiers mois de 1657, maître absolu de son sort, libre de suivre uniquement ses goûts [5]; mais elle l'avait cependant laissé plus ou moins, pour la direction de sa vie, sous le gouvernement et la tutelle de ses proches. Il est encore le Colin simple et sans malice, le bon garçon dont la physionomie tranquille et l'air taciturne ont trompé l'œil paternel [6]. La mort du vieux Gilles n'a rien changé dans ses habitudes. Il lui était loisible d'aller et de

[1] *Éloge de M. Despréaux*, p. LXIX.

[2] Brossette, *Comm.*, t. I, p. 163. — Cette obtention d'un bénéfice n'aurait-elle pas fait croire à de Boze, que Despréaux, renonçant au barreau, se serait mis à suivre les cours de Sorbonne? Desmaiseaux, p. 27, met les études de théologie avant celles de droit; Berriat pense de même. Suivant ce dernier, Nicolas aurait fait sa théologie, en 1653, immédiatement après ses classes. *Essai*, p. XXVII. Mais ce que Berriat appelle la distribution de la jeunesse de Boileau, est un peu hypothétique.

[3] De Boze, p. LXIX; *Mém.* de Louis Racine, p. 222.

[4] De Boze, p. LXIX.

[5] De Boze, p. LXIX.

[6] *Mém.* de L. Racine, p. 221.

venir, de se fixer où il voulait : cependant il reste dans l'étroit cabinet que l'on a construit pour lui au grenier et dont il disait plus tard que la possession avait été le commencement de sa fortune. Car cet émancipé ne l'est que de nom ; en fait, il subit toujours l'autorité de ses proches.

§ 2. Les frères, les sœurs et les beaux-frères de Nicolas. — Son neveu Dongois. — Sa belle-sœur Louise Bayen.

Essayons de faire connaissance avec les membres qui composaient la famille de Nicolas, à la date du 2 février 1657, jour où mourut son père, âgé d'environ soixante-treize ans.

Des seize enfants que Gilles avait eus de ses deux femmes Charlotte Brochard et Anne de Nyélé, dix lui survécurent, cinq fils et cinq filles. Ses fils étaient Jérôme et Pierre, qui tous deux venaient du premier lit, Gilles, Jacques et Nicolas, nés du second. Des cinq filles, deux, Catherine et Marie, étaient religieuses à Pontoise ; les trois autres étaient mariées, l'une, nommée Anne, avec un greffier de la chambre de l'Édit, Jean Dongois ; l'autre à Joachim Boyvinet, procureur au Parlement, la troisième à Dominique Manchon, commissaire examinateur au Châtelet. Une sixième fille de Gilles, Marguerite, morte avant son père, avait épousé un autre greffier de la chambre de l'Édit, Charles Langlois [1]. Lorsque, le lendemain même de la mort de Gilles, l'on émancipa à la hâte Jacques et Nicolas, encore mineurs de vingt-cinq ans, les trois frères aînés et trois des beaux-frères y consentirent [2]. Le personnage important de cette nombreuse famille n'était pas le premier des fils, mais le plus ancien des gendres, Jean Dongois, mari d'Anne Boileau, l'aînée des filles. De procureur qu'il était d'abord, il était devenu commis-greffier au Parlement. Fort homme d'honneur, au dire de Tallemant, il était de plus homme de tête et d'action. Tandis que Jérôme, le plus âgé de ses beaux-frères « jouait avec les grands seigneurs et perdait », que Gilles, le bel esprit, ne s'occupait des siens que pour en médire, Don-

[1] Berriat St-Prix, *Recherches*, etc., *Frères et sœurs de Despréaux.*, t. III, p. 451 à 453.

[2] Berriat, *Pièces justificatives*, 212, t. IV, p. 500, 501.

gois paraît avoir été la providence de tous. Il s'entremit avec un grand désintéressement pour assurer à Jérôme la charge de greffier et pour régler promptement les affaires communes [1]. Comme il était marié depuis le 24 janvier 1633, les plus jeunes frères de sa femme étaient à peu près de l'âge de ses propres enfants [2]. Les uns et les autres grandirent ensemble et s'aimèrent d'une amitié fraternelle. L'aîné des Dongois, nommé Nicolas comme Despréaux et plus âgé que lui de deux ans, pouvait traiter son jeune oncle sans façon, en compagnon et en camarade. Son mariage, en les rendant cousins germains par alliance, acheva même d'établir entre l'un et l'autre une égalité complète. Anne de Nyélé, seconde femme du greffier Gilles, et mère de Gilles l'Académicien, de Jacques et de Nicolas, avait une sœur appelée Nicole ; celle-ci eut deux maris. Le dernier, Roger Le Marchand, seigneur d'Hautisle dans le Vexin, mourut en 1652. Il lui laissait, avec une fille nommée Françoise, la jouissance de la terre d'Hautisle [3]. Madame Le Marchand réunissait souvent dans cette maison de campagne, avec les enfants de sa sœur, les enfants et les petits-enfants, issus du premier mariage de son beau-frère Gilles [4]. C'est ainsi que Nicolas Dongois fut amené à devenir en 1660 l'époux de Françoise Le Marchand, cousine germaine de Despréaux. Il reçut en dot cette maison d'Hautisle que les vers de son oncle ont rendue célèbre, et qui se trouve décrite avec tant d'agrément dans l'épître à Lamoignon. Dongois, avocat d'abord, puis greffier au Parlement, était comme son père sérieux et pratique [5]. Peu jovial et folâtre de sa nature, il ne

[1] Tallemant des Réaux, *M. d'Emery*, t. IV, p. 43.

[2] Trompé par cette circonstance, Tallemant appelle Nicolas Dongois, le cousin germain de Gilles Boileau. Il le devint, en effet, mais par alliance. V. Berriat, *Recherches*, t. III, p. 451 et 459, nos 271 et 272, 430 à 438.

[3] Voir Berriat, *Recherches, explicat. généal.*, nos 166, 167 et 168, t. III, p. 446.

[4] Ainsi Jacques s'y trouvait en 1652. Voir Berriat, *Pièces justif.*, no 37, t. IV, p. 472.

[5] Boileau, dans une lettre à Racine, du 4 juin 1693, t. IV, p. 264, dit après la nouvelle de la nomination de Jacques comme chanoine de la Sainte-Chapelle : « M. Dongois, le greffier, est présentement un homme jovial et folâtre. » Sur Nicolas Dongois, voir Berriat, *Recherches*, etc. no 431, t. III, p. 459.

devait certainement pas encourager la vocation du poète naissant. Mais si le beau-frère et le neveu pâlirent et frémirent en voyant les premiers essais du satirique; s'ils s'effrayèrent même, en hommes avisés, des ennuis et des alarmes qu'il pourrait attirer à ses proches[1], leur opposition, je le présume, ne fut jamais ni très vive, ni surtout très efficace.

Tous ces Boileau étaient de francs originaux; ils se conduisaient à leur guise, et si l'esprit de famille était très puissant chez eux, il n'allait pas jusqu'à les détourner de leurs idées, ni de leurs fantaisies. Du vivant même du père, « ce greffier doux et pacifique [2] », chacun se gouverna comme il l'entendit. Pierre, connu sous le nom de Puymorin, déserta l'étude de son beau-frère le procureur, pour entrer dans la maison de Gaston, duc d'Orléans. Gilles délaissa quelque peu son métier d'avocat pour se faire bel esprit. Jérôme, l'aîné de tous, que l'on avait eu la précaution de marier de bonne heure, négligea ses affaires pour les académies de jeu. Jacques promettait d'être un libertin. Nicolas lui-même, malgré son air reposé et l'opinion que son père avait de son caractère, n'agissait aussi qu'à sa tête. Le mieux, pour les Dongois et les autres, c'était donc de le laisser faire. D'ailleurs n'était-il pas émancipé [3] ?

Il est probable que le frère aîné, Jérôme, le « greffier sage et prude » de la quatrième satire, ne voyait pas de meilleur œil son cadet, refuser

De se charger les bras d'une utile liasse.

Mais, emporté par l'amour effréné du jeu, plus souvent chez Frédoc que dans sa maison, avait-il le temps de faire

[1] Un pamphlet, conservé dans les manuscrits de Conrart, t. IX, in-fol. et qui porte le titre d'*Instruction*, contient ce passage: « C'est trop que d'estre foible et mutin tout ensemble; et de ne vous sauver des coups que l'on pourroit vous donner que par la considération de vos parants. On sçait que vous leur donnez assez de peine et que la gloire de vostre bel esprit leur couste cher. » p. 227.

[2] *Poésies diverses* de Boileau, t. II, p. 438.

[3] D'Alembert, *Éloge de Boileau*, note 5, dit de Jaco qu'il sera libertin, le *Bolæana*, III, p. 2 et 3, se sert d'une autre épithète: « Jaco est un *débauché*. »

des remontrances[1]? A la faveur de ses continuelles absences, sa femme, Louise Bayen, qu'il avait épousée le 8 février 1644, avait le champ libre et gouvernait à sa guise. C'était une dame Honesta. Nerveuse à l'excès, se pâmant au moindre mal dont son mari était menacé, si bien qu'on ne la faisait revenir à elle qu'en lui jetant de l'eau sur le visage; revêche, quinteuse, elle menait despotiquement tout son monde: enfants, mari, domestiques. Bourgeoise fort à l'aise, elle avait un assez grand train de maison: fille de chambre, valet, cocher[2]. Était-elle mécontente de ses gens, elle les renvoyait et les remplaçait sur-le-champ, et souvent le greffier, rentrant chez lui, trouvait des figures nouvelles et des serviteurs qui demandaient son nom[3].

Nicolas logeait chez « cette douce Ménade » et dans les commencements Gilles y demeurait aussi. Mais ses deux autres frères, Pierre de Puymorin et Jacques, n'étaient pas sous le toit fraternel. Puymorin était attaché à la maison de Gaston, duc d'Orléans; Jacques, qui se destinait à l'Église, et fut ordonné prêtre en 1660, avait une chambre en Sorbonne.

Tel était le milieu dans lequel se trouvait Despréaux, lors de ses premiers essais poétiques. Pendant l'année, il vivait habituellement chez Jérôme; aux vacances, il allait à la campagne aux environs de Paris, soit à Crosne, où son père avait eu une maison, soit à Hautisle, chez sa tante et sa cousine

[1] *Épître* V, vers 113, *Sat.* IV, v. 71 à 75. Le 3 juin 1660, Guy Patin, dans une lettre à Falconet, disait : « Notre arrêt est encore au greffe, à cause de l'absence de M. Boileau. » Réveillé-Parise, éditeur de G. Patin, t. III, p. 222, note 1, a eu le tort de voir dans ce M. Boileau, « le père de l'illustre auteur des *Satires*. » En 1660, Gilles était mort depuis trois ans.

[2] Jal, *Dict. crit.*, art. *Boileau*, p. 237, cite l'acte mortuaire de l'un des cochers de Jérôme. Seulement il lui donne pour maître Gilles. Celui-ci n'était pas « greffier de la Grand Chambre en la Cour de Parlement. »

[3] Voir sur Louise Bayen Berriat, *Recherches*, n° 268 et 269, t. III, p. 451; — M. Bizos, *les Frères de Boileau*, p. 18 à 24. — *Commentaire* de Brossette sur les vers 18, 358, 393, 394 et 637 de la Xe *Satire*. Un détail donné à peu près l'époque de ces anecdotes : Un jour, Jérôme appela, pour une des feintes maladies de sa femme, à la place de son médecin ordinaire, Rainsault (Bross., *Comm.* sur le vers 393). Or Rainsault, nous apprend Guy Patin, t. III, p. 500, mourut le 5 février 1665.

Le Marchand, soit ailleurs. Personnes et choses, tout contribua à former et à développer son talent, dans ce monde bourgeois qui touchait par le bas aux suppôts inférieurs de la justice, et par le haut aux magistrats du Parlement. Les originaux n'y manquaient pas. Sa belle-sœur tout d'abord. Quoi de plus curieux que d'étudier les lubies de cette femme, fantasque et volontaire comme un enfant. Son mari lui refusait-il quelque chose, aussitôt elle devenait malade, se mettait au lit et ne se levait que lorsque son caprice était passé ou qu'elle avait obtenu ce qu'elle voulait. Tantôt elle faisait la grande dame, tantôt, avec la volubilité féconde d'une personne du commun, elle prodiguait les appellations grotesques, les mots étranges. Les B et les F ne paraissent pas avoir voltigé sur sa bouche comme sur le bec du perroquet Vert-Vert, mais elle avait un talent tout particulier, une imagination intarissable, pour inventer des noms ridicules et des injures populaires. C'est elle qui baptisa la comtesse de Pimbesche, d'Orbesche, etc., des *Plaideurs ;* elle dont les termes burlesques divertissaient le premier Président de Lamoignon [1]. Si Mme Jérôme enrichissait la langue, elle n'était pas seule dans la maison à former le style du futur poète. Dans ce monde intermédiaire, les avocats, les procureurs et les greffiers se rencontrent avec d'assez hauts magistrats, alliés ou parents de la famille; les gens d'affaires se mêlent avec de petits gentilshommes et des plaideuses de qualité; l'on n'y met donc pas l'oreille au supplice, comme Martine, et l'on n'hésite point à parler Vaugelas, mais l'on n'y a pas les délicatesses de Philaminte, la sensibilité pédantesque de Bélise. Là, notre jeune écrivain dont le style est, d'ordinaire, si naturel, si français et si parisien, puisait à une source épurée par les habitudes de la bonne compagnie, ce langage populaire, imagé, savoureux et précis, qu'estimait tant Malherbe, le langage de Chrysale et de Madame Jourdain. De plus, quel champ d'observation que ce milieu où le satirique voyait face à face Mme de Crissé, l'infatigable plaideuse et le hâbleur à la gueule affamée, qui faisait, en bien mangeant, l'éloge des morceaux [2] ! L'agrément de ce spectacle avait toutefois ses

[1] *Comment.* de Brossette sur les vers 394 et 358 de la *Xe Satire.*

[2] *Comment.* de Brossette sur le v. 105 de la *Sat. III.*

compensations et tout n'était pas rose pour Nicolas dans la maison de sa quinteuse belle-sœur. Elle le menait haut la main comme tout le monde et n'admettait point qu'il eût, malgré son émancipation, le droit de se soustraire à son autorité tyrannique. Il eut chez elle son premier accès d'asthme ; elle lui imposa son médecin ordinaire « Claude Perrault, l'assassin. » Claude, malgré ce sarcasme cruel, était ainsi que tous ses frères, un homme de mérite. S'il ne guérit pas le jeune poète malheureusement atteint d'une incurable infirmité, il essaya de le soulager [1] et il y réussit peut-être. En tout cas, comme Despréaux n'avait accepté ses soins que par déférence pour sa belle-sœur, il ne se crut obligé à aucune reconnaissance. Si bien que croyant, dans la suite, avoir à se plaindre des critiques de Claude Perrault, il le traita de Turc à More, l'appelant au début du quatrième chant de son *Art poétique :*

Savant hâbleur, dit-on, et célèbre assassin [2].

Victime de l'humeur et des volontés fantasques de sa belle-sœur, Nicolas dut peut-être à cette circonstance le peu d'estime qu'il professait pour les femmes. Il se vengea du moins des caprices de Mme Boileau, en conservant dans sa mémoire les traits de bizarrerie dont il avait été témoin et, plus tard, il s'en servit dans la *Xe Satire*, en les exagérant, dit avec raison M. Bizos, jusqu'à la caricature [3]. La fille de cette mère

[1] Boileau dit le contraire et raconte plaisamment la cure. Mais cet agréable récit est celui d'un poète satirique, doublé d'un procureur, et non celui d'un historien. Cf. 1re *Réflexion critique sur Longin*, t. III, p. 152 à 156.

[2] L'esprit fait tout passer en France. Je ne sais si Claude Perrault guérit ou ne guérit pas Despréaux ; mais il faut convenir que les procédés de celui-ci envers son médecin sortent de la mesure et même de la vérité. Non seulement il se montre injurieux, mais le plaisir de lancer une épigramme lui fit commettre une erreur manifeste dans l'épigramme XXVII, t. II, p. 406 :

La preuve qu'il ne fut jamais mon médecin
C'est que je suis encore en vie.

Or il est sûr que Cl. Perrault fut le médecin de Despréaux ; il aurait donc pu retourner la pointe et lui dire : la preuve que je vous ai guéri c'est que vous êtes encore en vie.

[3] P. 19.

quinteuse, nommée Charlotte, n'était pas moins tyrannique et désagréable. Elle exerça souvent la patience de son oncle. Racine le savait de reste, et comme en renonçant au théâtre il n'avait pas en même temps dit adieu à la malice, il ne craignait pas dans l'occasion, de rappeler à son ami le souvenir fâcheux de ces désagréments domestiques. Boileau s'ennuyait fort à Bourbon, où il était venu chercher vainement la guérison de son asthme. Forcé de traîner sa misérable vie le mieux qu'il pouvait, entre un abbé, son médecin et son apothicaire, il se comparaît piteusement à Don Quichotte, passant le temps *en un lugar* de la Manche avec son curé, son barbier et le bachelier Sanson Carasco. Il ajoutait plaisamment : « J'ai aussi une servante : il me manque une nièce. » Sur quoi Racine lui répondait finement : « Vous dites qu'il vous manque une nièce, voudriez-vous qu'on vous envoyât Mlle Despréaux[1] ? On n'ignorait donc pas, dans l'entourage du satirique, « qu'il n'aimait pas beaucoup » la fille aînée de son frère Jérôme[2] ; cependant il ne paraît point avoir jamais fait allusion, au moins dans ses vers, à l'humeur gênante de cette parente incommode. Ses satires, au contraire, sont pleines de traits malins à l'adresse de sa belle-sœur et des nombreux originaux qu'il a vus défiler dans cette maison où s'est passée sa jeunesse.

Dans l'intérieur bourgeois de son père ou de son frère, l'attention de l'enfant et de l'adolescent avait été vivement frappée par un grand nombre de détails et d'incidents de la vie ordinaire qui restèrent gravés profondément dans sa mémoire. Plus tard, son imagination s'en emparant, à mesure qu'elle en avait besoin, les rendit avec ce naturel et cette vérité pittoresque que peut seule avoir la représentation des choses vues. Non seulement les *Satires*, mais les *Épîtres*, le *Lutrin*, l'*Art poétique* même, sont égayés de ces réminiscences, et si l'on se donnait la peine de les relever, la liste pourrait

[1] Boileau à Racine, 9 août 1687; Racine à Boileau, 17 août, t. IV, p. 178 et 187.

[2] Voir la *lettre* de Boileau du 9 août 1687, la réponse de Racine du 17 et la note de Louis Racine sur cette réponse (t. IV, p. 178, 187 et note 3 de la page 18).

être longue. C'est dans la salle à manger de son père qu'il senti le chou dont furent nourris les lapins du repas ridicule sur sa table qu'il a vu, dans les jours de bombance, l'am de viandes entassées en pyramide. Il apprit de la bouche d Gilles que Rolet était un fripon : il a remarqué dans la d meure paternelle la figure blême et défaite des pénitents la fin du Carême [1]. A quelques pas du laborieux greffier, a coin du quai des Orfèvres et de la rue de Harlay, habit le lieutenant criminel Jacques Tardieu, qui fut assassiné ave sa femme, le 4 août 1665. Ce « magistrat de hideuse mémoire était l'ami de sa famille ; il avait servi de parrain à l'abb Jacques Boileau, le docteur de Sorbonne [2]. Nicolas put pen dant vingt ans suivre la transformation opérée dans la mai son de cet avare à la suite de son mariage avec la fille, plu avare encore, de Jérémie Ferrier, l'ancien ministre de Nîmes Il vit s'envoler au marché la mule et les deux chevaux, s'en aller à jeun les grands laquais, condamner la cave, fermer la cuisine. A loisir il put observer ce couple illustre, sortant du logis, compter les sales guenillons,

Dont la femme aux bons jours composait sa parure.

Et beaucoup plus tard, quand, au déclin de son âge et de son talent, il se mit à composer la *Satire des Femmes*, ses souvenirs d'enfance et de jeunesse étaient encore si vivants qu'il crayonna de verve, avec des couleurs d'un réalisme presque repoussant, la sombre histoire de ces deux infortunés que des voleurs débarrassèrent enfin de leur triste vie [3]. C'est aussi dans la maison de la Cour du Palais qu'il fit connaissance avec ce noble campagnard, grand lecteur de romans, qui relevait si fièrement sa moustache

Et son feutre à longs poils ombragé d'un panache [4].

Là encore il entendit parler, car il n'a guère pu le connaître

[1] *Sat.* III, v. 92 et 93. — *Sat.* I, v. 52 et 18.

[2] Brossette, *Comment.* sur le vers 253 de la Xe *Satire*.

[3] Voir *Sat. X*, v. 253 à 340 et le commentaire de Brossette. Rapprocher de la peinture de Boileau, celle de Tallemant. *Ferrier, sa fille et Tardieu*, 2e éd., t. V, p. 48.

[4] *Satire II*, v. 43 et 173.

personnellement, de ce riche bénéficier, privé de sens, Drogon Hennequin, abbé de Bernay, et conseiller-clerc au Parlement,

Qui jette furieux son bien à tous venants
Et dont l'âme inquiète, à soi-même importune,
Se fait un embarras de sa bonne fortune [1].

§ 3. — Premiers essais poétiques. — Mlle Dongois ; Mlle de Bretouville.

Le futur satirique était donc tout à fait à portée de faire dans sa famille et dans le voisinage une ample provision d'observations et de souvenirs malicieux. Il devait les utiliser dans la suite. Cependant, malgré quelques pièces épigrammatiques qui datent de sa jeunesse, sa verve poétique ou, si l'on aime mieux,

Le destin envieux qui le faisait rimer,

le poussait un peu au hasard. Il faillit même un moment donner dans la manie du jour et se mettre à soupirer, comme les beaux esprits à la mode, de prétendues élégies. C'était tout naturel : il était dans la saison des passions, et, malgré la froideur de son tempérament, augmentée peut-être par les accidents de son enfance [2], sa tête et son cœur étaient ouverts

[1] Il ne faut pas confondre ce Drogon Hennequin, abbé de Bernay, dont il est question dans le vers 67 de la *Sat. IV*, avec François Feydeau, son neveu, et son successeur au Parlement et dans l'abbaye de Bernay. Drogon mourut le 7 mars 1651. *Gallia Christiana*, t. XI, col. 884. Le neveu sur certains points était aussi bizarre que l'oncle, mais Boileau, suivant Brossette, ne songeait point à lui. Il mourut en 1666. Voir sur ce Feydeau-Bernay, Depping. *Correspond. administrative*, t. II, p. 112, *Notes secrètes*. Brossette, I, 40, v. 185 de la *IIIe Satire*, *Lettre de Pomponne* à Arnauld d'Andilly, du 4 février 1665, à la suite des *Mémoires de Coulanges*, Paris, Blaise, 1820, p. 383.

[2] « Il achevait sa quatrième, lorsqu'il fut attaqué de la pierre ; il fallut le tailler, et l'opération, quoique faite en apparence avec beaucoup de succès, lui laissa cependant pour tout le reste de sa vie une très grande incommodité. » De Boze, p. lvii. — On trouve une allusion à cette incommodité, dans la *Critique de Monsr de Saint-E. sur les œuvres de Despréaux*, bibl. de l'Arsenal, Manusc. Conrart, in-fol., t. IX, p. 26. — *Remarques sur la IIIe Sat.*, v. 41. 45. — Je laisse de côté la ridicule anecdote du dindon. Voir Berriat Saint-Prix, *Essai sur Boileau*, p. xx.

était enrôlé dans leur compagnie. Ce malheur n'était pourtant plus à craindre en 1663, car Boileau connaissait Molière et s'était rangé sous l'étendard du bon sens et du naturel. Toutefois ni le souvenir de sa parente, ni certain faible pour ce sonnet, le seul qu'il ait publié, ne s'étaient effacés de son esprit. Si bien qu'un jour, alors que sa renommée solidement établie lui permettait de prendre des libertés avec le public, il tira la pièce du portefeuille et s'avisa de la faire paraître de nouveau. Mais, arrivé à l'âge mûr et presque à la vieillesse, il lui sembla peu convenable à un oncle de laisser croire qu'il avait aimé sa nièce d'une affection trop vive ; il remania donc son œuvre ! Il voulait, disait il alors, montrer qu'on peut parler d'amitié en vers aussi bien que d'amour, et que les choses innocentes s'y peuvent aussi bien exprimer que toutes les maximes odieuses de la morale des opéras. Il prétendait avoir composé ce second sonnet dans le temps de sa plus grande force poétique ; c'était même une des choses de sa façon dont il s'applaudissait le plus ; mais il était obligé de convenir tristement qu'on ne l'avait pas à cette occasion fort accablé d'éloges. Cette indifférence était fondée, et Molière, s'il eût encore vécu, aurait pu dire de ce sonnet, retouché dans une heure de repentir :

Franchement il est bon à mettre au cabinet.

L'œuvre primitive est passable. L'œuvre refaite ne vaut rien. Chose curieuse, en mettant l'amitié enfantine à la place de l'amour, Boileau fit en outre à sa pièce un changement plus considérable : dans ses anciens vers il se contentait de déplorer la mort prématurée de sa parente, qu'une fièvre cruelle avait enlevée par l'ordre du Ciel ; il s'en prit dans les nouveaux à l'ignorance d'un faux Esculape ; le sonnet qui n'était, à l'origine, qu'une élégie, se transformait en épigramme, et, chose plus étonnante encore, dans cette œuvre si complètement changée de nature, l'auteur montrait la première manifestation de son génie satirique :

Bientôt la plume en main, signalant mes douleurs,
Je demandai raison d'un acte si perfide,
Oui, j'en fis dès quinze ans ma plainte à l'Univers,
Et l'ardeur de venger ce barbare homicide
Fut le premier démon qui m'inspira des vers.

En croyant naïvement, comme on dirait aujourd'hui, que cela était arrivé, ne se faisait-il pas au moins autant d'illusion que lorsqu'il estimait ce méchant sonnet à l'égal de ses meilleures poésies[1] ?

Cet amour puéril et tout poétique pour une nièce dont on ignore le prénom fut suivi [2] d'un autre plus sérieux, où la passion semble avoir eu quelque part. Parmi les amis de la famille Boileau se trouvait un chanoine de la Sainte-Chapelle, pourvu d'un prieuré simple dans le diocèse de Beauvais. Ce chanoine avait une nièce, nommée Marie Poncher, et qu'on appelait dans le monde Mlle de Bretouville. Despréaux devint amoureux de cette aimable personne et voulut, à ce qu'il paraît, l'épouser. Elle qui songeait peut-être déjà à se faire religieuse, ne l'encourageait guère. Il allait néanmoins la voir à Saint-Prix, village près de Montmorency, où elle demeurait. Le jeune poète

Fidèle à la pointe, encor plus qu'à sa belle,

se plaignait de son douloureux martyre en jouant à la façon de Benserade sur le nom du pays où vivait sa belle :

J'ai beau m'en aller à Saint-Prit,
Ce saint, qui de tous maux guérit,
Ne saurait me guérir de mon amour extrême,

[1] Sur l'histoire de ce sonnet, publié sous sa double forme dans l'édition de Berriat, *Poésies diverses*, VI et VII, t. II, p. 434, 435, voir *Lettres de Boileau à Brossette*, t. IV, p. 439, lettre du 24 novembre 1707, et p. 361, lettre du 13 juillet 1701.

[2] Fut-il suivi ou précédé, la chose est douteuse. Si l'on croyait Boileau, le sonnet serait antérieur à 1657 : n'écrivait-il pas, en 1707, qu'il l'avait composé il y avait plus de cinquante ans (t. IV, p. 439 ?) Berriat, t. III, p. 470, note 3, en conclut que la pièce a été faite pour Anne Dongois, née le 20 juin 1637, et qui aurait eu dix-huit ans en 1655. Il la fait en conséquence mourir vers cette époque. Mais il n'en a pas trouvé l'acte mortuaire, et c'est par pure supposition qu'il place son décès à cette date. J'incline fortement à croire que la jeune fille était Marie, qui mourut le 19 septembre 1660. Le sonnet serait ainsi postérieur à l'époque indiquée par Boileau. Marie, née en 1640, aurait eu vingt ans au lieu de dix-huit, et Nicolas vingt-cinq environ au lieu de quinze. Mais le sonnet n'est pas d'un enfant qui sort du collège, et sa composition doit être rapprochée de la date de sa première publication en 1663.

Philis, il le faut avouer,
Si vous ne prenez soin de me guérir vous-même,
Je ne sais plus du tout à quel saint me vouer.

Philis ne prit pas soin de le guérir et finit par entrer dans un couvent. « Quelque temps après, raconte Brossette, M. Despréaux, se promenant tout seul dans le jardin royal des plantes et se rappelant les doux moments qu'il avait passés autrefois avec elle à la campagne, fit des vers qui furent mis en musique par le fameux Lambert, en 1671. Le Roi prenait plaisir à se les faire chanter par l'illustre mademoiselle de Leufroy. » Louis Racine a prétendu que cette chanson tendre, si agréable à Louis XIV, avait été faite pour une Iris en l'air. Ce n'est pas ce que Boileau racontait à son commentateur et j'avoue qu'elle me semble sortie d'un cœur vraiment épris :

Voici les lieux charmants où mon âme ravie
Passait à contempler Silvie
Ces tranquilles moments si doucement perdus.
Que je l'aimais alors, que je la trouvais belle !
Mon cœur, vous soupirez au nom de l'infidèle,
Avez-vous oublié que vous ne l'aimez plus ?

C'est ici que souvent, errant dans les prairies,
Ma main des fleurs les plus chéries
Lui faisait des présents si tendrement reçus.
Que je l'aimais alors, que je la trouvais belle !
Mon cœur, vous soupirez au nom de l'infidèle,
Avez-vous oublié que vous ne l'aimez plus ?

Malgré ce refrain d'une mélancolie touchante, Boileau n'avait pas, néanmoins, l'âme d'un élégiaque[1]. Au plus fort de sa passion, il était encore possédé du démon de la satire. Sa malice trouva même à s'exercer dans un voyage à Saint-Prix. Il en fit une relation en prose et en vers, dont le passage

[1] Sur Marie Poncher, voir *Œuvres de Boileau*, éd. Brossette 1716, *Epigramme* XXXVI et le commentaire, t. I, p. 463. — Ed. Berriat, t. II, p. 431 et 446, n°s III et XXVI des *poésies diverses*. — L. Racine, *Mém.*, p. 259, prétend que Boileau ne connut jamais l'amour : « il la fit (cette chanson tendre) pour montrer qu'un poète peut chanter une Iris en l'air. »

le plus saillant était une épigramme contre sa monture. La monture paternelle y était comparée à Rossinante

> Qui, trottant jour et nuit et par monts et par vaux,
> Galopa, dit l'histoire, une fois en sa vie [1].

L'amour ne convenait pas, en effet, mieux que le greffe ou la théologie, à cet esprit plein de malice enjouée et de bon sens. Le résultat le plus clair pour lui, de la cour faite à Marie Poncher fut l'obtention d'un bénéfice simple dans le diocèse de Beauvais. Ce bénéfice était possédé par l'oncle de Mlle de Bretouville, et ce dernier étant venu à mourir, Despréaux, sur le conseil de sa maîtresse, le sollicita en cour de Rome, et en fut pourvu [2]. Quant à ses vers d'amour, les plus conformes à son génie sont, sans contredit, les huit suivants, adressés à une Climène imaginaire :

> Tout me fait peine,
> Et depuis un jour
> Je crois, Climène,
> Que j'ai de l'amour.
> Cette nouvelle
> Vous met en courroux ?
> Tout beau, cruelle,
> Ce n'est pas pour vous [3].

§ 4. — GILLES L'ACADÉMICIEN. — SA JALOUSIE CONTRE DESPRÉAUX. — SERVICES QU'IL LUI A RENDUS.

Quand il eut l'idée d'imiter Juvénal, il se mit dans sa véritable voie. Il trouvait à l'entrée du chemin dans la maison paternelle, sinon un guide, du moins un avant-coureur. Ce frère aîné, logé près de lui, ne s'était fait un nom parmi les beaux

[1] *Quatrain sur un portrait de Rossinante, cheval de don Quichot*. Éd. Berriat, t. II, p. 446, *poés. div.* XXV.

[2] Brossette, *Commentaire*, t. I, p. 493.

[3] Éd. Berriat, t. III, 451 et 452, *Épigramme* I. — C'est, écrivait Boileau à Brossette, le 15 juillet 1702, t. IV, p. 361, un ouvrage de ma première jeunesse et un caprice imaginé pour dire quelque chose de nouveau

esprits qu'en disant du mal de tout le monde. Quel leurre séduisant, quel exemple contagieux ! Comment résister à la tentation de prendre pour modèle un aîné si en vue, de se lancer à sa suite à corps perdu dans la satire ? Je ne sais pas si Gilles fut le premier confident de Nicolas, mais c'est d'un de ses amis, l'abbé Furetière, que l'apprenti satirique reçut les premières félicitations et les premiers encouragements [1]. Despréaux commence par épouser les haines et les inimitiés de son frère, et Ménage, sur lequel celui-ci fit son coup d'essai, est tout d'abord une de ses victimes [2]. Il remarque et n'oublie plus tout ce qui concerne Gilles. Et si dans la suite, trois ans même après la mort de ce dernier, les *Femmes savantes* contiennent la fameuse querelle de Vadius et de Trissotin, c'est qu'il en a suggéré l'idée à Molière et s'est souvenu d'une scène de ce genre entre son aîné et l'abbé Cotin [3]. Les deux frères se brouillèrent plus tard ; en 1662, leur union n'était point encore troublée. Les succès de Nicolas vinrent tout gâter. L'Académicien, léger et frivole, égoïste surtout, devint très vite jaloux de cette réputation naissante. Il ne put pardonner à son cadet de faire les vers mieux que lui. Non content de ne pas protéger le débutant, il se mit à en dire du mal, à en parler avec mépris ; il était d'ailleurs coutumier du fait. Comme il ne voyait rien que lui-même, il n'avait de considération pour aucun des siens. A la mort de son père, il avait commis sur le peu de fortune laissé par le vieux Gilles une épigramme qui lui fait peu d'honneur [4]. Au Palais, il n'épargnait guère les plaidoyers de son neveu l'avocat Nicolas Dongois. L'autre Nicolas, le nôtre, avait compté sur son ap-

[1] Brossette, t. I, p. 9. Voir l'anecdote, citée plus haut, t. IV de la 4e série de la *Revue des langues romanes*, p. 459.

[2] Première leçon du vers 18 de la IIe *Satire*.

[3] Ce fut M. Despréaux, qui fournit à Molière l'idée de la scène des *Femmes savantes* entre Trissotin et Vadius. La même scène s'était passée entre Gilles Boileau, frère du satirique, et l'abbé Cotin. *Bolœana*, XIX, p. 25-26.

[4] Il a laissé pour tout partage,
Beaucoup d'honneur, peu d'héritage,
Dont son Fils l'Avocat enrage.

Éd. de Saint-Marc, t. II, p. 413, *remarques*.

pui : cet appui lui fit défaut. Il s'en plaignit dans une ép gramme, en somme plus flatteuse que méchante :

De mon frère, il est vrai, les écrits sont vantés,
Il a cent belles qualités :
Mais il n'a point pour moi d'affection sincère.
En lui je trouve un excellent auteur,
Un poète agréable, un très bon orateur ;
Mais je n'y trouve point de frère [1].

La querelle de Despréaux avec Chapelain acheva ce qu l'indifférence et la jalousie avaient commencé. La ruptur était rendue plus facile et plus durable, depuis que les deu rivaux n'étaient plus commensaux d'un même logis. Gilles devenu payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville, avait quitté l maison de son frère et s'était établi en dernier lieu dans l rue Saint-Séverin, où il mourut en 1669 [2]. L'animosité fu alors poussée fort loin, et, malgré notre sympathie pour Ni colas, il nous est impossible de ne pas avouer que tous le torts ne furent pas du côté de Gilles. Celui-ci s'était permis d dire des premières œuvres de son cadet : « On les lira pendant quelque temps, mais à la fin elles tomberont dans l'oubli. comme font la plupart de ces petits ouvrages, et le temps leur ôtera les charmes que la nouveauté leur a donnés. » A ces paroles, où le dépit et la jalousie éclatent encore plus que la méchanceté, Nicolas répondit par des vers outrageants in-sérés dans la IXe satire qui courut quelque temps manuscrite en 1667 :

Vous pourrez voir un temps vos écrits estimés
Courir de main en main par la ville semés :
Pour suivre avec.....ce rebut de notre âge,
Et la Lettre à Costar, et l'Avis à Ménage [3].

C'est vers la même époque qu'il lançait cette épigramme,

[1] Ed. Berriat, t. II, 453, *épigramme IV*.

[2] Berriat, *Pièces justificatives*, n° 36, t. IV, p. 472.

[3] Voir le *Commentaire* de Brossette sur le vers 69. Les points cachent le nom de Boileau. Berriat rejette cette première leçon des vers 71 et 72, au nom de la vraisemblance. Mais d'où les aurait pris Brossette ? Les aurait-il donc inventés ?

plus réservée de ton, mais non moins cruelle pour la vanité de Gilles :

Hier un certain personnage
Au palais voulait nier
Qu'autrefois Boileau le rentier
Sur Costar eût fait un ouvrage.
Il en a fait, j'en sais le temps,
Dit un des plus fameux libraires,
Attendez. C'est depuis vingt ans[1] ;
On en tira cent exemplaires.
C'est beaucoup, dis-je, en m'approchant;
La pièce n'est pas si publique.
Il faut compter, dit le marchand,
Tout est encor dans ma boutique[2].

Pour parler comme le fabuliste :

La rage alors se trouve à son faîte montée.

Gilles fait cause commune avec tous les ennemis de Despréaux, avec Cotin, avec Chapelain, avec l'abbé de Pure ; Nicolas ne perd aucune occasion de blesser l'Académicien. Celui-ci, vers 1667, avait fait un sonnet fort médiocre en l'honneur de Colbert : on le montre à Nicolas qui le trouve détestable, gage d'en faire un meilleur sur-le-champ et gagne aisément ce pari provocateur[3].

Cette guerre fraternelle atteignit son maximum de violence pendant les années 1666 et 1667.

L'apparition d'*Andromaque*, au mois de novembre 1667, acheva de l'envenimer. Gilles, par haine de Nicolas sans doute,

[1] N'y avait-il pas *dix* dans le texte primitif? La réponse à Costar in-4° est de 1659.

[2] Éd. Berriat, t. II, 453, *épigr. V*, note 6. C'est Brossette qui nous apprend qu'elle était dirigée d'abord contre Gilles.—Brossette, *Comment.* sur la 3e Épigr., t. I, p. 439. Berriat, *Erreurs de Brossette*, n° 17, rejette cette version par des raisons morales. Il est vrai que Boileau tourna cette épigramme contre S. Sorlin, mais alors l'anachronisme « Attendez, c'est depuis vingt ans », est bien fort. Desmarets n'écrivit contre Port-Royal qu'en 1665.

[3] Camuzat, *Récréations littéraires*, Lyon, 1766, in-12, p. 132, n° CCIV. Tallemant, 2e édit., t. X, p. 241.

se déclara hautement contre Racine. Celui-ci, peu patient de sa nature, se vengea cruellement. L'Académicien, non content d'être un bel esprit, voulait être un homme à la mode ; pour se rendre le teint plus clair et plus vif, il avait coutume de s'arracher les poils de la barbe avec de petites pinces, et, comme il avait un goître qui le défigurait, il avait fini par essayer de s'en débarrasser en se faisant ouvrir la gorge. Une épigramme sanglante, à laquelle son frère ne fut pas étranger, le représenta venant se placer sur le théâtre le jour où la tragédie de Racine fut donnée pour la première fois. Il avait ses pincettes à la main et, furieux du succès de la pièce, s'en prenait à sa barbe qui n'en pouvait mais ; il aurait dans sa rage croissante, fini par s'arracher la gorge, si le rideau ne fût pas tombé [1].

Malgré cette épigramme odieuse, l'animosité des deux frères semble amortie en 1668. Des amis communs s'étaient-ils officieusement entremis, la famille était-elle intervenue, pour arrêter le scandale de ces hostilités domestiques ? Despréaux lui-même, avec la droiture de son bon sens, et sans autre influence que celle de ses propres réflexions, avait-il senti l'inconvenance de prendre le public pour le confident de ses colères et de traiter son frère d'une manière ignominieuse [2] ?

[1] C'est Boileau lui même qui raconta la chose à Brossette, au mois d'octobre 1702. « Ce M. Boileau l'aîné avait un goître à la gorge, ce qui le défigurait beaucoup, et pour faire passer cette tumeur, il se fit ouvrir la gorge, mais cette opération ne luy réussit pas, car il mourut quelque temps après. C'est ce qui donna l'occasion à l'épigramme dont M. Despréaux ne s'est pas souvenu, mais il m'a dit que la pensée était que Boileau, les pincettes en main, se va placer sur le théâtre, où il enrage de voir réussir la pièce, et que de dépit il s'en arrache la barbe, et si la pièce n'eût pas fini, il se serait arraché la gorge ». (*Brossette sur Boileau*, man. de la Bibliothèque Nation., fonds français, n° 15275, p. 64, 65.)

[2] L'expression est de Voltaire. *Mélanges littéraires, de la Satire*, éd. de 1785, t. XLVIII, p. 405. C'est déjà sans doute par un scrupule de ce genre que dans les éditions de 1667 et 1668, petit in 12 (voir *Berriat, notice bibliogr.*, n°s 11 et 12.) Despréaux modifia le vers célèbre de la Satire première : Le *frère* en un besoin va renier son *frère*, et mit : le *fils* en un besoin va renier son *père*. M. Bizos (p. 78)) dit qu'alors il était un moment réconcilié avec « Gilles ». N'est-ce pas simplement un acte de prudente bienséance ?

Toujours est-il, qu'au mois d'août 1668, quand la neuvième satire fut imprimée, les vers si offensants pour Gilles avaient disparu. D'autres les avaient remplacés, et deux auteurs sans talent et ridicules avaient été immolés à la réconciliation des frères ennemis[1]. Leurs noms sont encore aujourd'hui la risée de la postérité :

> Vous pourrez voir un temps vos écrits estimés
> Courir de main en main par la ville semés,
> Puis de là tout poudreux, ignorés de la terre,
> Suivre chez l'épicier Neuf-Germain et la Serre[2].

Quant à l'épigramme, elle fut remise en portefeuille pour être appliquée plus tard à Desmarets de Saint-Sorlin. Boileau l'Académicien mourut peu de temps après cette trêve, peut-être normande (22 octobre 1669). Et Boileau le Satirique rassembla pieusement ses œuvres posthumes pour les publier avec un avertissement tout à fait louangeur (1670). Quarante ans plus tard, il songeait à compléter le recueil en mettant au jour une traduction de la *Poétique* d'Aristote, œuvre inachevée de son frère. « Ses sentiments à son égard étaient alors si changés, qu'il se proposait, dit d'Olivet, de mettre au devant de cet ouvrage une préface où il exalterait le mérite de son aîné[3]. »

Néanmoins, par une contradiction des plus bizarres, lui

[1] Y eut-il réellement réconciliation? Brossette n'avance rien de semblable; il dit seulement que Despréaux, quand il donna au public la neuvième satire, changea les deux vers. M. Bizos croit à la réconciliation et l'explique de la manière suivante, p. 79 et 80: « L'intervention d'actives amitiés réunit définitivement les deux frères et ruina l'espérance que les adversaires du satirique fondaient sur cette querelle... Gilles comprit qu'il fallait céder à la destinée et ne pas prolonger une rivalité qui devenait impossible... Ne pouvant plus être le poète de la famille, il en fut le financier. » Ce sont là des conjectures ingénieuses, fort agréablement exposées, mais ce ne sont que des conjectures.

[2] *Satire* IX, v. 71 et 72.

[3] Berriat (t. III, p. 434, note 3), doute, non sans quelque fondement, que cet avertissement soit de Despréaux. St-Marc (t. III, p. 355), l'a placé le premier parmi les œuvres du satirique. Mais l'on ne peut récuser le témoignage de d'Olivet, au sujet de la *Poétique* d'Aristote. Il a lui-même entendu parler Boileau. (*Histoire de l'Académie*, t. II, p. 108).

qui voulait, en 1674, effacer jusqu'aux moindres vestiges de ce démêlé domestique [1], ne craignit pas, en 1701, d'outrager la mémoire de Gilles. Dans la dernière édition de ses œuvres, donnée par lui-même, il imprima sans façon l'épigramme qu'il avait composée contre lui, au plus fort de leur querelle [2]. C'est que, par une autre contradiction non moins singulière, ce critique, si difficile pour lui-même, polissait et repolissait sans cesse ses vers et avait en même temps une sorte de respect superstitieux pour toutes les poésies sorties de sa plume. On eût dit qu'il ne se croyait pas le droit de priver la postérité de la moindre de ses œuvres.

Sainte-Beuve et M. Bizos ont parfaitement mis en relief les ressemblances de famille existant entre les deux frères. Ce qui reste à faire, c'est de chercher dans les tendances et les œuvres du cadet l'influence de l'aîné. Cette influence est facile à reconnaître. Je ne parlerai pas de l'humeur et de l'intention satiriques. Nicolas ne les tenait pas de Gilles. C'est un trait de famille. L'aîné les avait même plus prononcées que le cadet, lui qui écrivait, après la Fronde, au cardinal Mazarin :

> Si tu ne veux mal à personne
> Je ne puis t'être bon à rien [3].

Ce qui ne venait pas de la race, c'étaient les théories littéraires, les habitudes de style, les préoccupations de l'esprit, et l'on ne peut nier que, sur ce point, l'académicien n'ait un peu déteint sur Despréaux.

Sans aucun doute, Gilles avait le jugement moins sain que son cadet et ne se défiait pas assez de son extrême facilité [4], mais, même en matière de goût, n'a-t-il rien appris à son jeune frère ?

[1] Brossette, t. I, p. 16.

[2] Cette épigramme est la IVe dans l'éd. de Berriat, t. II, p. 453. Elle a pour titre : *Sur un frère aîné que j'avais, et avec qui j'étais brouillé.* Berriat, t. I. *Tableau chronologique*, p. 36, en place avec raison la composition avant 1669. Il est probable que Boileau, avant de la livrer à l'impression en 1701, l'a remaniée.

[3] Vers cités par M. Bizos, p. 160.

[4] D'Olivet, p. 100.

Malgré ses négligences, c'était un adroit versificateur ; sa langue est habituellement règulière et correcte, et, comme le dit ingénieusement M. Bizos, le grammairien se surveille toujours [1]. Ce sont là des mérites dont il donna l'exemple à Nicolas. On fait honneur à Despréaux d'avoir proclamé les droits du bon sens et de la raison; l'on ne saurait lui contester cette louange. Mais son frère a pu, sur ce point encore, lui servir de guide, car il a dans ses écrits exprimé, en termes excellents, quelques-uns des principes que l'auteur de l'*Art poétique* a plus tard mis en si beaux vers.

La réflexion suivante n'était-elle pas digne, en effet, d'être pensée et écrite par Despréaux : « C'est bannir un des plus grands ornements de la Poésie que d'en bannir la hardiesse [2]. Il faut en user avec discrétion, mais il faut aussi prendre garde qu'en voùlant par trop l'éviter, on ne tombe dans ce misérable genre où sont tombés quelques-uns de nos Messieurs les Illustres qui, à force de vouloir être exacts, n'ont fait que de la prose rimée, qui à mon avis est le plus ennuyeux et le plus détestable de tous les styles [3]. »

Et celle-ci qui rappelle un vers de La Fontaine : « Il ne faut pas être si scrupuleux, on devient dégoûté à force d'être délicat [3]. »

Enfin, sauf la pointe de la fin, ne croirait-on pas lire le Boileau des *Satires*, quand on a sous les yeux cette lettre de Boileau le rentier : « J'ai lu deux fois la *Batterie des Fleurs* : je ne sais en quelle odeur elle est à votre cour ; mais, pour qu'elle plaise à vos amis, je vous assure qu'ils n'ont pas trop bon nez [4]. »

N'est-ce pas Gilles qui a mis Nicolas sur la voie de l'érudition critique ? Le traducteur du *Manuel* d'Épictète et du *Ta-*

[1] *Les frères*, etc., p. 96.

[2] Boileau dit quelque chose d'approchant dans la *Préface* de la traduction de Longin, lorsqu'il parle des *hardiesses judicieuses* des Homères, des Platons et des Démosthènes.

[3] Ces deux réflexions se trouvent dans une *Lettre à M. Conrart, Œuvres posthumes* de défunt monsieur B., Paris, Claude Barbin, 1670, in-12, p. 135 et 136. V. M. Bizos, p. 85.

[4] *Ibid.*, p. 93. Cité par M. Bizos, 86.

Tableau de Cébès [1] avait entrepris de mettre en français la *Poétique* d'Aristote, et Despréaux trouva dans ses manuscrits cette version inachevée; ne serait-ce pas dans sa bibliothèque qu'il avait rencontré le traité du *Sublime* de Longin? Les preuves de cette influence de l'aîné sur le cadet sont vagues et incertaines, mais cette influence me paraît incontestable. Toutefois, cette action dut s'exercer seulement au début, quand Nicolas s'essayait à la poésie, et dans la simplicité de l'âge regardait son frère l'Académicien, un Illustre, comme on disait alors, des yeux de l'admiration. Elle alla en diminuant avec les années ; elle avait cessé tout à fait quand commencèrent les jalousies et les brouilleries. Cette influence s'est exercée d'ailleurs d'une manière indirecte et sans bonne volonté de la part de Gilles. Il était trop personnel pour être bon parent et pour s'occuper activement de son jeune frère.

§ 5. — Pierre de Puymorin et Jacques le docteur de Sorbonne

Indifférent au début, envieux dans la suite, tel se montra Gilles pour Nicolas. Heureusement celui-ci trouva plus d'aide et de sympathie active dans deux autres de ses frères, Pierre et Jacques. Le premier fut plus utile à sa renommée ; le second eut plus d'influence sur son esprit et ses idées. Pierre, qu'on appelait dans le monde Boileau de Puymorin, n'était pas de la même mère que Despréaux [2]. Né le 5 avril 1625, il avait onze ans et demi de plus que lui, et n'eut jamais ni le goût, ni le talent de faire des vers. Mais, malgré cette grande différence d'âge et de vocation, ils étaient naturellement attirés l'un vers l'autre par certaines analogies dans le caractère. M. Bizos, dans une de ses agréables leçons sur les frères de Boileau, n'a pas manqué de montrer les causes de

[1] *La Vie d'Épictète* et sa *Philosophie*. Troisième édition, revue et augmentée. Impr. à Rouen. Se vend à Paris chez Guillaume de Luyne. 1667, in-12,. — Voyez sur cette traduction *les Frères de Boileau Despréaux*, p. 47 à 51. M. Gaston Bizos raconte la vie et apprécie les œuvres de Gilles d'une manière fort intéressante.

[2] Sur Puymorin, voir Berriat, *Explicat. généalogique*, n° 279, t III, p 451. — M. Bizos, 2e *leçon*, p. 27 à 36.

cet attrait mutuel. Il raconte spirituellement de quelle manière Puymorin avait échappé avant Despréaux à l'ennui des affaires[1]. Il y avait encore d'autres ressemblances. Sans doute le frère aîné n'avait ni le talent pour la poésie, ni la malice pittoresque du cadet. Il n'entendait rien à l'art des vers et n'aurait pu mettre en rimes ses traits satiriques. Mais il avait l'humeur médisante de sa famille, avec un fond de bouffonnerie réjouissante qui le rendait à la fois redoutable à ses adversaires et fort agréable à la galerie. Cette forme attrayante de la malice n'était point étrangère à Despréaux. Il s'en est défait dans son âge mûr, mais, à ses débuts, elle fut pour quelque chose dans le succès de ses satires. Un pamphlet, écrit après sa mort et dirigé contre sa mémoire, affirme que, dans sa première jeunesse, il n'avait pas de plus agréable exercice que de faire rire les Clercs du Palais[2]. C'est le propos d'un ennemi, mais Brossette et Racine le fils disent la même chose et sont encore plus explicites. « Notre auteur possédait, dit le premier, dans un grand degré de perfection le talent de contrefaire toutes sortes de gens. Il savait si bien prendre le ton de voix, l'air, le geste, et toutes les manières des personnes qu'il voulait copier, qu'on s'imaginait les voir et les entendre. Etant jeune Avocat, il n'alloit au Palais que pour observer les manières de plaider des autres Avocats et pour les contrefaire quand il était avec ses amis. Il en faisait autant à l'égard des Prédicateurs et des Comédiens.» De son côté Racine le fils rapporte que Boileau, ayant entrepris de contrefaire un homme qui venait d'exécuter une danse fort difficile, exécuta avec précision cette même danse, quoiqu'il n'eût jamais appris à danser. Il amusa un jour le Roi en contrefaisant devant ce prince tous les comédiens[3]. Ce talent

[1] M. Bizos, *p.* 28 *et* 29. Cf. *Mém.* de L Racine, p. 226. — *Lettre* de Racine à Boileau (et non de Boileau à Racine, comme l'imprime M. Bizos) du 6 août 1693 Éd. Berriat, t. IV, 277.

[2] *Réponse à l'Avertissement* qui a été ajouté à la nouvelle édition des *Œuvres* de M. Despréaux envoyée de Paris à M. Le Clerc, et insérée dans sa *Bibliothèque choisie,* t. XXVI, p. 64.

[3] Brossette, éd. Genève, I, p. *Comment.* de la *Sat.* IX, v. 125, *Mém. sur Jean Racine*, dans les *Œuvres de Racine,* éd. Hachette, t. I, p. 224, 225.

pour la pantomime semble en opposition avec l'idée que l'on se fait communément de Despréaux. On a peine à se le figurer autrement que sérieux et sévère, et l'austérité habituelle semble le trait saillant de son caractère. C'est bien là sans doute la physionomie de Boileau dans sa maturité, mais cette gravité est un fruit tardif de l'âge. Quand il était jeune, il ne redoutait pas la grosse plaisanterie, la caricature bouffonne, les mots risqués et le personnage de baladin [1]. Il s'est plus d'une fois enveloppé dans le sac ridicule de Scapin, et celui que l'on appelait le chaste Boileau, celui que l'on loue à plaisir d'avoir osé le premier faire voir aux hommes une satire sage et modeste, et de ne l'avoir ornée que de ces grâces austères qui sont celles de la vertu même [2], celui-là dans les premiers temps ne reculait parfois ni devant une expression trop naturaliste, ni devant la licence des idées [3]. Les années, l'influence de Lamoignon, les conseils d'Arnauld, le bon sens et la raison du poète corrigèrent à la longue ce penchant à la gaillardise, mais en refusant de le reconnaître, on s'expose à ne pas comprendre le Boileau primitif, celui qui n'avait pas encore formulé la règle célèbre :

> Le Latin dans les mots brave l'honnêteté,
> Mais le lecteur français veut être respecté.

Puymorin se sentait forcément attiré vers ce frère dont le caractère n'était pas encore si différent du sien. M. Bizos le nomme « l'épicurien de la famille » [4] ; l'épithète est heureusement choisie, mais n'allons pas nous figurer que Pierre, à ce point de vue, fît totalement contraste avec ses frères. Gilles, l'Académicien, n'était point assurément un modèle d'austérité ; Jérôme, ce greffier sage et prude, oubliait sa sagesse et sa prudérie avec les jeunes seigneurs débauchés et dans les académies de jeu. Despréaux, lui-même, ne devait

[1] L'expression est de L. Racine, p. 225.

[2] *Éloge* de M. Despréaux, tiré du *discours* que M. de Valincour, prononça à la réception de l'abbé d'Estrées. *Œuvres* de Boileau Despréaux. Amsterdam, D. J. Changuion, 1775, t. I, p. lxiii.

[3] Voir dans ses œuvres, t. II, p. 483, l'épigr. III, *Sur une personne fort connue*.

[4] *Ibid.*, p. 27.

pas être, en 1671, un puritain bien farouche, quand Mme de Sévigné écrivait à sa fille : « Votre frère est à Saint-Germain, il est entre Ninon et une comédienne, et Despréaux sur le tout; nous lui faisons une vie enragée [1]. » Autres temps autres mœurs, le vieux lion se fit doux et traitable, le jeune homme, légèrement épicurien, devint stoïque, et janséniste qui plus est. Mais quand on fréquentait alternativement le cabaret du cimetière Saint-Jean, la pomme de pin, la rue de la Licorne, la transformation n'était pas faite, et Nicolas, tout en sermonnant Chapelle et peut-être aussi Puymorin, oubliait parfois avec eux sa raison au fond des verres. Est-il étonnant qu'avec des goûts communs, les deux frères, Pierre et Nicolas, malgré l'inégalité de leur âge, aient aimé à se trouver ensemble? Du reste, pour être un rimeur maladroit, Puymorin n'était pas un ignorant, quoiqu'en ait dit Chapelain. Il avait beaucoup de lecture, et se plaisait aux choses de l'esprit. Aucun membre de la famille ne fut certainement plus utile que lui à la réputation de Despréaux. Car, ne l'oublions pas, pendant quatre ans au moins, le jeune satirique n'imprima rien et ne se fit connaître qu'en courant les ruelles ou les cabarets pour y lire ses vers, ou bien en laissant prendre des copies plus ou moins fidèles de ses premières œuvres [2]. Se produire et faire parler de lui, tels étaient ses moyens de publicité. Mais il fallait un ami dévoué pour le prôner d'abord et le faire valoir. Il trouva cet ami dans Puymorin. Celui-ci, sans être un personnage, jouissait cependant d'un certain crédit. Après s'être échappé du greffe, il avait trouvé une assez agréable situation dans la maison de Gaston d'Orléans, oncle du Roi. Entré chez ce

[1] Lettre du 18 mars 1671. Mme de Sévigné écrivait huit jours après : Il a de plus une petite comédienne, et tous les Despréaux et les Racine, et paye les soupers ; enfin c'est une vraie diablerie. *Lettre à Mme de Grignan* du 1er avril 1671.

[2] Voir Berriat, *Essai*, nos 35 et 73, p. XXXIX et LX. Un auteur du temps écrivait :

Et si B*****, lassé de lire de ses vers,
A fait courir les siens en cent endroits divers.

(*Recueil contenant plusieurs discours libres et moraux (faux titre) Recueil des contes de la Fontaine, les satires de Boileau et autres pièces curieuses*, in-12, 283 pages, Amsterdam, Veroheven, 1668, p. 232.

prince comme valet de garde-robe [1], il avait pu se former à très bonne école, dans une Cour plus renommée par son bel esprit que par ses mœurs, et s'y était fait de nombreux amis, non seulement par l'agrément de son caractère et sa belle humeur, mais parce qu'il aimait, dit Brossette [2], les gens de plaisir. A la mort de Gaston, 2 février 1660, il entra dans les finances et obtint une charge de receveur des tailles à Clermont, mais il ne paraît pas, s'il fut obligé de quitter Paris, l'avoir abandonné pour longtemps [3]. Il y était même assez répandu, non seulement dans le monde où l'on s'amusait, mais encore dans les sociétés sérieuses, puisqu'il avait eu l'occasion d'y rencontrer et d'y connaître Chapelain. Plus tard il eut ses entrées à la Cour, lorsque, après le décès de son frère Gilles (1669), il acquit la charge de contrôleur de l'argenterie [4], c'est alors qu'il connut Montausier et plusieurs fois eut l'occasion de s'entretenir avec lui. Despréaux trouva dans ce frère l'aide et l'appui qu'il avait vainement espérés de Gilles. Actif, hardi, joyeux compagnon, prompt à la rispote comme à l'attaque, Pierre fut, pour ainsi dire, le metteur en œuvre de Nicolas.

Ce dernier ne le dit pas dans ses récits rétrospectifs, mais les libelles du temps ne laissent aucune incertitude à cet égard. Sans doute, il ne faut les croire qu'à bonnes enseignes ; ils inventent ou ils altèrent ; ils font hideusement et sottement grimacer les personnages ; mais, sous ces figures tourmentées, il est encore aisé de distinguer la véritable physionomie. Voyons donc de quelles couleurs ils peignent l'asso-

[1] Berriat, t. III, p. 451, note 2 et t. IV, p. 501 ; *Pièces justificatives*, n° 242 d; Brossette, *Man. sur Boileau*, p. 122.

[2] Man. de la Bibl. nat., p. 22. — La curieuse histoire de Saint-Ange que raconte ici Brossette sur les dires de Despreaux, prouve que Puymorin n'était pas difficile sur le choix de ses relations. Saint-Ange (Voir *Satire XI*, v. 38, avec le commentaire de Brossette) était un voleur de grands chemins qui périt sur la roue.

[3] Berriat, t. II, p. 451.

[4] (*Œuvres de Boileau*, éd. Berriat, t. III, p. 158, *première Réflexion critique sur Longin*. Boileau dit en parlant de Puymorin : « pour qui nous obtînmes l'agrément de la même charge. Ce *nous* s'applique-t-il à Despreaux ou à la famille ? Si cet agrément avait été obtenu sur ses instances, le poète se serait-il contenté de ce *nous* modeste ? Voir cependant M. Bros, p. 32.

ciation des deux frères, dont l'un faisait, à nommer les choses par leur nom, le boniment de l'autre. Regardons d'abord le poète, « cet insolent de Boileau », comme l'appelle un violent et insipide virelai, composé par l'abbé Perrin. Il ne semble pas avoir encore tout à fait rompu avec le Palais et le greffe, car entre autres injures, il est nommé « petit clerc de pratique ». Son portrait ne le flatte pas. De fort petite taille, noir de visage, il a la figure d'un blaireau, la mine d'un juif. Son nez un peu fort est rond comme un navet; ses jambes de fuseau portent un corps difforme, dont l'épaule ressemble à celle d'un chameau. Notre homme, ainsi bâti, trafique de lui-même et a pour métier de se donner en spectacle, lui et ses vers. Il n'est pas de bonne fête, de cadeau, ainsi que l'on disait alors, où il ne figure. On l'invite autant que Molière ; il donne sa parole comme Lambert. Mais il ne vient pas seul, il est accompagné de l'indispensable Puy-Morin, le bouffon, le boute-en-train de cette parade. Voyons à l'œuvre ce valet d'empirique, ce joueur d'orgue[1] ; ce sont les noms que lui donnent les ennemis de son frère. On est dans un de ces cabarets en vogue où la jeunesse française et étrangère joint, au plaisir de la bonne chère, le régal d'un auteur à la mode. Il s'emplit d'abord comme une barrique, puis il monte sur un escabeau, s'affuble d'un tablier et commence la parade. Il prélude par une chanson gaillarde, et se met ensuite à lire d'une voix retentissante les vers de son frère. Il les fait valoir, il les prône, et les jouvenceaux qui l'écoutent se pâment d'admiration et proclament à tue-tête les louanges de Boileau :

Il est le grand et l'unique.
Il a tiré le rideau[2].

Certainement il y a dans cette plate et odieuse caricature, dont nous avons abrégé et adouci les grimaces, bien des

[1] Le mot est de Linière. Voir plus bas.

[2] *Manuscrits* de Conrart, t. XI, in-fol. (n° 5420, n° 175, p. 829 et suiv. *La Bastonnade, satyre contre Boisleau*. Virelay dédié à Monseigneur le duc de Montausier (par l'abbé Perrin). Ce virelai est reproduit, avec quelques variantes, dans le t. IX, p. 29.

traits à laisser, beaucoup plus encore à remarquer dans leur véritable jour. Que Puymorin fût un gourmand de premier ordre, qu'il eût un appétit dévorant, on ne peut le nier. Sa réputation est faite sur ce point. Racine le dit en [illegible] Despréaux lui-même y fait allusion dans une lettre à Racine le père [1]. N'est-ce pas à lui qu'au lendemain d'une [illegible] désastreuse pour les vignes de Champagne, un ami de Maucroix, M. de la Haye, prévôt de Château-Thierry, adressait une lettre en style pantagruélique : « Adieu paniers, vendanges sont faites, toutes les vignes sont perdues. [illegible] dernière, notre féal! Mais comment [illegible] resté au diable le bourgeon : encore disent les experts qu'il n'y aura de deux ans qu'à grappiller. [illegible] gelée s'y est prise! De deux ans, ventre-Dieu! Et que boire cependant? Sainte Marie [illegible] [2]. » Quelle plus désolante nouvelle pour un buveur! Mais si Puymorin aimait à [illegible] goinfre même, s'emplissant dans un repas jusqu'à [illegible] De plus, Nicolas qui [illegible] comme le reconnaissent ses ennemis eux-mêmes, de manière à [illegible] et à produire l'illusion sur les [illegible] ordinairement à personne [illegible] Sous ces réserves, [illegible] sans grâce [illegible] Puymorin [illegible] le prince [illegible] sans [illegible] Si bien que [illegible]

1. [illegible]

2. [illegible]

3. [illegible]

4. [illegible]

poètes du nom de Boileau attiraient l'attention, on ne compte pas deux, mais trois Boileau : Gilles, qu'on appelle Boileau tout court, Nicolas, désigné tantôt sous le nom de Boileau le jeune, tantôt sous celui de Despréaux, et enfin Puymorin. Le dernier n'a jamais écrit, mais il est l'inséparable de son jeune frère : on le met donc avec lui dans le groupe des Boileau littéraires [1]. Il le méritait pas son ardeur à vanter et à défendre Nicolas contre tout venant. Il colporte ses vers et ses épigrammes dans toutes les compagnies ; il ne se gêne point pour attaquer et railler ses adversaires, même en leur présence. Ses moqueries contre la *Pucelle* impatientent Chapelain : il se prend presque aux cheveux avec Linière ; il ne craint pas d'entretenir Montausier des succès de son frère. Et cependant le morose époux de Julie d'Angennes est l'ennemi déclaré de Despréaux, le chef et le patron de la cabale ameutée contre les *Satires*. Mais, dans toutes ces querelles, il porte la gaieté de son caractère, et ceux-mêmes qui sont l'objet de ses sarcasmes, le nomment le réjouissant Puymorin [2]. Du reste, il se garde bien de montrer partout

[1] Conrart, dans une espèce de gazette rimée, adressée le 14 novembre 1665 à Olinde (Mlle Le Vieux) écrit (*Recueil de l'Arsenal*, n° 5419, t. X, in-fol.; n° 19, p. 84) :

On a mis l'un des 3 *Boileaux*
Non Puy-Morin, *ni* des Préaux
Sur un de nos estats nouveaux
De gratifficationaires,
Je dirois de pensionnaires,
Si ce mot n'estoit prohibé.

Comment se fait-il que MM. René Kerviler et Édouard de Barthélemy, *Valentin Conrart, sa Vie et sa Correspondance*. Paris, Didier 1881, p. 188, 189, et après eux M. Bourgoin : *Valentin Conrart et son temps*. Paris, Hachette, 1883, p. 344, aient lu ainsi le second vers :

Non pas Morin, *mais* des Preaux ?

On sait qu'en 1665 ce fut Gilles Boileau et non Despréaux qui obtint une pension.

[2] « Je devrois aussi prendre au crin
Le réjouissant Puy-Morin.
Mais laissons-là ce joueur d'orgue,
C'est Despréaux seul que je morgue. »

Lettre du sieur de Linière au sieur de Vilars, lieutenant du Roy à Ma-

cette ardeur militante : il sait varier et mesurer son ton et son langage suivant les compagnies. Dans le beau monde, où il est admis, il laisse de côté les railleries burlesques, les emportements de mauvais goût, il raisonne tranquillement et s'attache à faire sentir aux esprits délicats la supériorité de son frère. « Qu'on ne croie pas », lui fait dire le *Bolæana*, que le dévouement fraternel ait part aux éloges que je fais des *Satires* ! Quel est l'auteur qui pourrait s'exprimer avec plus de dignité que dans ces réflexions sur Chapelain :

> Lui seul il s'applaudit, et d'un esprit tranquille
> Prend le pas au Parnasse au-dessus de Virgile [1].

Nicolas, il faut bien le dire, ne se montra pas dans la suite aussi reconnaissant que le méritaient de tels services. Je ne songe pas au léger coup de patte donné, dans sa lettre à Racine, à la mémoire de son frère, quand il parle d'une affliction fort dévorante à la Puymorine; il est coutumier de ces atteintes médisantes à la mémoire de ceux qu'il aime le mieux. Mais il ne dit mot de la vigoureuse poussée que sa réputation naissante reçut de son frère. C'est à peine s'il rappelle la rencontre de celui-ci avec Chapelain, et, s'il le fait, c'est pour souligner la part qu'il prit lui-même à la célèbre épigramme contre l'auteur de la *Pucelle* :

> Hélas ! pour mes péchés je n'ai su que trop lire
> Depuis que tu fais imprimer [2].

Il faudrait bien se garder de voir, dans ce silence inconscient une preuve d'ingratitude : ne reprochons pas ce défaut, marque d'une âme étroite et basse, à Despréaux. Disons plutôt qu'il ne se souvenait plus. A la hauteur vraiment olympienne à laquelle l'avaient placé l'estime de son siècle et l'adulation de ses amis, il ne se doutait plus de la peine qu'il avait

rienbourg. Il existe de cette lettre, écrite vers le mois de janvier, deux copies dans le t. IX, in-fol. du Recueil de Conrart, p. 315, 316, 317, 319. — Sur les rapports de Puymorin : 1° avec Chapelain, voir le commentaire de Brossette, v. 91, *Sat.* IV ; 2° avec Montausier, *Récréations littéraires*, p. 177.

[1] *Bolæana*, n° CXXI, p. 113.

[2] *Satire* IV. *Comment. sur le vers* 90.

eue pour monter à ce faîte, et croyait de bonne foi y être arrivé tout seul et sans aide, ou pour mieux dire y avoir été toujours. Cette étrange puissance d'oubli ne lui est pas particulière, elle est plus commune qu'on ne pense. « Si l'on me voyait dans un beau carrosse, disait un personnage de Dancourt, qui est-ce qui croirait que j'ai été paysan! Je ne m'en souviendrois, morgué! peut-être pas moi-même [1]. »

Dans cette contribution générale des parents de Nicolas à la formation de son talent et de sa renommée, Pierre de Puymorin, le gai compagnon, réjoui et réjouissant, apporta son enjouement et son entrain. Un autre frère, l'abbé Jacques Boileau, docteur de Sorbonne, exerça son action sur les idées graves et les opinions religieuses de Despréaux. Non pas que le théologien n'eût point l'humeur bouffonne de la famille. Qu'on lise Sainte-Beuve et M. Gaston Bizos[2], et l'on verra jusqu'à quel point la poussait le savant et sévère docteur. Il était plus âgé de dix-huit mois que Nicolas. Tonsurés l'un et l'autre, à deux années d'intervalle, ils avaient tous deux fait leurs classes aux collèges d'Harcourt et de Beauvais. Après la mort de leur père, tous deux avaient été immédiatement émancipés le même jour. Mais tandis que Nicolas avait fait son droit et était censé suivre la carrière du barreau, Jacques s'était mis à l'étude de la théologie. Reçu parmi les écoliers de la maison de Sorbonne, il en fut le prieur du premier mars 1660 au premier mars 1661. Ordonné prêtre pendant la durée de son priorat, le premier janvier 1661, il prit le bonnet de docteur en 1662, et demeura à Paris jusqu'au moment où l'archevêque de Sens, Henri de Gondrin, le fit chanoine et doyen de son église métropolitaine [3]. Le cardinal de Retz prétend dans ses *Mémoires* avoir eu l'âme la moins ecclésiastique de l'univers; Jacques Boileau n'aurait pu certainement en dire autant. Il avait toutes les vertus morales de son état, mais il était bien loin d'en posséder l'esprit de réserve et les allures

[1] Dancourt, *le Tuteur*, sc. I.

[2] *Les frères de Boileau Despréaux*, 6e leçon, p. 103 à 123.

[3] Voir Ellies Dupin, *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques du XVIIe siècle*, Ve partie, t. I, p. 190 à 225; Berriat, *Explication généal.* n° 288, t. III, p. 453. — *Pièces justificatives*, 19, 30, 34 *b* et *f*, 37, 40, 54, 85, 86, 211 *b*, t. IV, p. 469 et suiv.

contenues. Quand il n'était encore qu'un enfant, le vieux Gi
les, son père, disait de lui : « Jacquot sera un libertin. » Il n
fut pas un libertin au sens spécial du mot : sa foi, tout a
contraire, était vive et sincère : ses mœurs étaient pures
étroitement attaché aux règles de son ordre, il les observa
avec scrupule. Mais s'il était par tous ces points au-dessus d
tout reproche ; il se montrait singulier, bizarre même dan
ses actions, dans ses habits, dans ses paroles et ses écrits. Sc
esprit libre et indépendant, sa verve caustique, ses saillie
mordantes qui n'épargnaient personne, le rendaient redouta
ble à tout le monde. On comprend qu'avec ce caractère e
cette humeur, il s'entendît facilement avec son malicieu
cadet. Non pas qu'ils fussent toujours d'accord, ils étaien
trop malins et trop francs l'un et l'autre pour s'épargner leur
vérités [1]. « Mon frère, disait Despréaux, ne pouvait manque
d'être docteur ; s'il ne l'eût pas été de Sorbonne, il aurait p
l'être de la Comédie italienne [2]. » Jacques n'était pas en reste
Aussi se brouillèrent-ils souvent, mais la réconciliation ne s
faisait pas longtemps attendre. Quand Nicolas fit courir se
premières satires, Jacques ne manqua pas d'y applaudir. I
eut même quelque part aux malices du poète. C'est à son ins
tigation que celui-ci dédia sa satire sur l'homme à M. More
docteur de Sorbonne. Ce théologien, grand ennemi des Jansé
nistes, avait, dit Brossette, la mâchoire fort grande et for
avancée qui la faisait ressembler à celle d'un âne. Il n'en fal
lait pas davantage à cette imagination grotesque pour fair
placer le nom du grave sorbonniste en tête d'une parodie o
la sagesse des docteurs est confondue, où le plus sot anima
conclut triomphalement en mangeant ses chardons :

Ma foi, non plus que nous, l'homme n'est qu'une bête [3].

C'était pour le malicieux controversiste un double plaisir, s
moquer du monde et faire rire d'un adversaire. Ainsi Samson
se servait d'une mâchoire d'âne pour abattre les Philistins

[1] Lire l'agréable et piquante leçon que lui a consacrée M. Bizos.
[2] *Bolœana*, CXII, p. 108-109.
[3] Brossette, *Avis sur la VIIIe satire*.

Ce ne fut pas d'ailleurs la seule fois où Jacques compromit son frère avec les Jansénistes. Il ne l'était pas précisément lui-même, si l'on va jusqu'au fond des choses ; mais, attaché fortement aux opinions gallicanes et à ces maximes que, suivant l'expression de Bossuet, nos pères avaient trouvées dans les traditions de l'église universelle, il était ouvertement déclaré contre les Molinistes et les partisans des doctrines ultramontaines[1]. Son frère, sans se prononcer complètement, penchait vers les mêmes principes, et comme son esprit mordant trouvait son compte à lancer des traits contre la Compagnie, il ne se refusait pas le plaisir de le faire souvent. Comme notre contemporain Sainte-Beuve, il aimait à lutiner le lard sans se laisser prendre à la ratière.

On conçoit que Jacques ait exercé dans ce sens une influence marquée sur la direction de ses idées. Représentant intrépide et audacieux de l'opposition gallicane, défenseur convaincu de la morale austère, il n'eut aucune peine à entraîner Despréaux de ce côté. Celui-ci se laissait faire, d'autant plus volontiers que son admiration, d'accord avec ses instincts religieux, l'attirait invinciblement vers le parti de Pascal, « le seul moderne qui surpassât à son goût et les vieux et les nouveaux[2]. »

Entre ses deux frères d'humeur si différente, Pierre l'épicurien et Jacques le quasi janséniste, Nicolas était, comme l'Hercule de la légende antique, placé entre la volupté et la vertu. L'un le tirait du côté du plaisir, l'autre voulait le conquérir à la morale rigide. Mais ni l'un ni l'autre n'essayaient de le corriger de sa mordante malice. Ils l'excitaient, au contraire, heureux de pouvoir en user dans l'occasion pour satis-

[1] « On dit qu'il y a une cabale, et n'y en a-t-il pas une de l'autre côté? Quoi! tous ceux qui voudraient vivre dans la règle et observer les canons, tous ceux qui voudraient maintenir la pureté de la morale de l'Évangile, la hiérarchie de l'Église et la bonne discipline dans l'administration des Sacrements, seront traités d'hérétiques et de novateurs?» *Lettres du cardinal Le Camus*, publiées par le P. Ingold, sous le patronage de l'Académie delphinale. Paris, Alphonse Picard, 1893. *Lettre* du 12 nov. 1680, à Rancé, p. 363.

[2] Lire à ce sujet la scène plaisante racontée par Mme de Sévigné dans une lettre à Mme de Grignan, du 15 janvier 1690.

faire leurs passions ou leurs colères. Jacques en veut à l'un de ses confrères, docteur de Sorbonne comme lui, le signale à son frère, et celui-ci dédie ironiquement sa haute satire à Claude Morel, l'adversaire de Port-Royal. Puymorin avait un cuisinier, qui s'était établi traiteur rue Sainte-Anne et trouvait un redoutable concurrent dans le voisinage Jacques Mignot, pâtissier, demeurant rue de la Harpe, vis-à-vis la rue Percée, à la vogue ; il porte de plus le titre envié de maître-queux de la maison du Roi. Puymorin prend parti pour son ancien domestique, il en dénonce le rival à Despréaux comme un méchant traiteur. Le satirique se le tient pour dit, il ne connaît pas la nouvelle victime qu'on lui désigne; qu'importe, le nom va bien dans le vers, et il sent de verve, dans son repas ridicule, le passage cruel qu'ont appris tous les écoliers :

> Ma foi, vive Mignot, et tout ce qu'il apprête.
> Les cheveux cependant me dressaient à la tête,
> Car Mignot, c'est tout dire, et dans le monde entier
> Jamais empoisonneur ne sut mieux son métier.

Et voilà la guerre allumée entre le poète et le pâtissier traiteur[1].

Une amusante anecdote rend assez bien les alternatives de dissipation et de sérieux par lesquelles passait l'esprit de Boileau entre ces deux influences. « Monsieur Puymorin étant invité à un grand repas par deux Juifs fort riches, alla à midi chercher son frère Despréaux et le pria de l'accompagner, l'assurant que ces Messieurs seroient charmés de le connaître. Despréaux, qui avait quelques affaires, dit qu'il n'étoit point en humeur de s'aller réjouir. Puymorin le pressa avec tant de vivacité que Despréaux, perdant patience, lui dit d'un ton colère : — Je ne veux point aller manger chez des

[1] M. de Puymorin indiqua Mignot comme un méchant traiteur, pour être mis dans la satire de M. Despréaux. M. Despréaux, qui ne le connaissoit point, ne fit point de difficulté de le nommer, d'autant plus qu'il ne pensoit pas que ses satires deussent jamais faire le bruit qu'elles ont fait, ni que Mignot s'avisât de les lire. *Brossette sur Boileau*, Man. de la Bibl. nationale, p. 221. Brossette tenait le détail de Mignot lui-même. Cf. *Comment.* sur le v. 65 de la *Satire* III.

coquins qui ont crucifié Notre-Seigneur. — Ah! mon frère, s'écria Puymorin, en frappant du pied contre terre, pourquoi m'en faites-vous souvenir lorsque le dîner est prêt et que ces pauvres gens m'attendent[1]? »

L'anecdote s'arrête là et ne nous apprend point ce que les deux frères firent ensuite.

L'influence de Jacques fut d'autant plus forte qu'elle se prolongea jusqu'à la fin de la jeunesse de Nicolas. A partir de 1671, elle ne s'exerça plus qu'à distance. Devenu doyen de Sens, il quitta Paris pour aller s'établir dans la ville où se trouvait le chapitre dont il avait une des dignités. Rigide observateur des règles, il les recommandait malignement et bizarrement aux autres; mais il donnait l'exemple de conformer scrupuleusement la conduite aux maximes. Dans son livre sur la *Résidence des Chanoines*, il se vante avec plus de vérité que de convenance d'avoir observé le premier l'obligation qu'il veut imposer à ses confrères: « Il y a, disait-il à la fin d'un de ses chapitres, d'autres docteurs qui peuvent soutenir par leur vertu et leur science le nom et la réputation de la Sorbonne : ils résident cependant avec zèle et fidélité, on ne les voit jamais ou que très rarement à Paris, mais ils demeurent véritablement au service de leurs évêques et de leurs églises. De notre temps on peut en voir de semblables, et les combler de louanges, à Sens, à La Rochelle, à Luçon, à Orléans, à Beauvais, à Chartres, etc.[2] » L'allusion n'est pas modeste; mais si la modestie peut être une vertu des théologiens, elle n'est pas celle des Boileau.

Lorsque Jacques quitta Paris pour aller se fixer à Sens, où il demeura jusqu'en 1694, la réputation de Nicolas était faite : les neuf premières satires étaient dans toutes les mains : le *Lutrin* et l'*Art poétique* étaient sur le métier. L'action du docteur de Sorbonne avait donc eu tout le temps nécessaire

[1] *Mémoires* de L. Racine, p. 226.

[2] Nostra ætate conspici possunt et laudibus extolli Agendici Senonum, Rupellæ, Lussonii, Aureliis, Bellovaci, Carnuti, etc. Marcelli Ancyrani *disquisitiones* II. *de residentia Canonicorum*. Parisiis, 1695, in-8. L'œuvre est anonyme, ce qui permettait à Jacques de se citer comme exemple.

pour s'exercer sur l'esprit du satirique, et, s'unissant à d'autres influences dont nous parlerons dans la suite, pour développer et affermir ses sentiments religieux et moraux.

L'abbé Boileau, dont la bibliothèque, déjà considérable, venait d'être consumée dans l'incendie partiel du pavillon de la maison de Sorbonne [1], quitta Paris pour Sens au commencement de l'année 1671 [2]. A cette date, Despréaux ne devait plus habiter la maison de son frère Jérôme. Quand l'avait-il abandonnée, on ne le sait ; l'on croit même généralement qu'il y resta jusqu'à la mort du greffier, arrivée seulement le 24 juillet 1679 [3]. Mais il est tout à fait invraisemblable qu'il ait attendu jusque-là pour se mettre en ménage. A cette date, il avait quarante-trois ans, sa réputation était faite, et si sa carrière poétique n'était pas terminée, il avait du moins publié ses plus grandes œuvres. Devenu depuis deux ans historiographe du Roi, comblé par Louis XIV de bienfaits dont les cris de ses ennemis n'avaient pu arrêter la course, il jouissait avec une joie naïve de sa renommée et de son bien. Aussi, disait-il, en 1674, dans sa belle et fameuse épître à Guilleragues :

> C'en est trop, mon bonheur a passé mes souhaits.
> Qu'à son gré désormais la fortune me joue,
> On me verra dormir au branle de sa roue [4].

Quand on est parvenu à cette situation prospère, l'on ne se contente pas d'un grenier. Aussi l'avait-il quitté depuis assez longtemps. De nombreux témoignages permettent de l'affirmer contrairement à l'opinion commune [5]. D'abord Titon du

[1] En 1671, dit Jacques Boileau lui-même : « Ipso mense ac fere die quo me ad Ecclesiæ suæ procurationem exciverat..... Archiepiscopus Senonensis. *Historia confessionis auricularis ; admonitio ad lectorem.* Cf. Ellies Dupin, p. 190.

[2] Decanus admissus est 19 Febr. 1671. *Gallia Christiana*, t. XII, col. 117.

[3] Berriat. *Explicat. gén.*, n° 268, t. III, p. 451.

[4] *Ép.* V, v. 132 à 134. Cette épître fut d'abord publiée à part : *Épître à M. de Guilleragues par le sieur D****, in-4 de 10 p. Paris, Bilaine, 1674. L'achevé d'imprimer est daté du 17 décembre. Voy. Berriat, t. I, *Notice bibliographique*, § I, n° 39.

[5] Voir Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, éd. de 1876, p. 12.

Tillet atteste formellement qu'il a loué pendant quelque temps un logement dans la rue du Colombier [1], dont le nom est aujourd'hui disparu, mais qui formait une partie de la rue Jacob, entre la rue de Seine et celle de Saint-Benoît. Lui-même, dans une lettre écrite à Vivonne en 1676, rappelle que le duc avait à gravir, pour souper « chez un misérable poète », le deuxième et même le troisième étage [2]. Enfin Bonnecorse, auteur d'un méchant poème héroïcomique, intitulé *Lutrigot*, assure que Boileau s'était fait bâtir une maison toute singulière et qu'il l'habitait à l'époque de la composition du *Lutrin*. La description est trop précise, pour laisser croire que l'auteur de cette œuvre insipide et baroque en ait trouvé les détails dans sa seule imagination :

> Une maison étroite et dont l'architecture
> Semble vouloir choquer et l'art et la nature
> Et qui paraît de loin plus haute qu'une tour
> Est du grand Lutrigot l'ordinaire séjour [3].

Quelle que soit l'époque où Boileau, déjà célèbre, quitta le domicile fraternel, il ne rompit point avec sa famille. Il continua à vivre avec elle [4] et en subit encore les influences; seulement, à mesure qu'il avançait dans la vie et grandissait dans la faveur publique, l'action domestique perdait nécessairement de son intensité. Mais elle s'était exercée fortement à son heure, et avait eu largement sa part dans la formation et dans le développement de son talent, comme de son caractère.

[1] *Description du Parnasse François*, par Titon du Tillet, 1727, in-42, p. 141.

[2] Ed. Berriat, t. IV, p. 18.

[3] *Lutrigot*, Poème héroïcomique, Marseille, chez Charles Brébien, 1687, *chant* I, p 15, et *Remarques*, p. 53. « Lutrigot a fait bastir une maison toute singulière. »

[4] Sainte-Beuve, *Portraits*, p. 12 et les éditeurs de Tallemant, page 91, t. V de la 2e édition, et t. IV, p. 44 de la 3e édition, disent même qu'à la mort de Jérôme il logea chez Dongois, de 1679 à 1683. Nous reviendrons sur cette question, mais il me paraît douteux que Despréaux ait demeuré jamais chez son neveu, sinon pendant l'été, à Hautisle.

§ 6. — Conclusions

Essayons maintenant d'en résumer les résultats.

En somme, le poète avait été plutôt servi que gêné par ses proches. Sans doute les parents de Nicolas, père, frères, beaux-frères, neveu même, essayèrent à plusieurs reprises de lui ouvrir une carrière plus lucrative que celle du bel esprit. On le fit avocat, on voulut qu'il entrât dans l'Eglise. Il se prêta d'assez bonne grâce à l'expérience, suivit, on ne sait dans quel ordre chronologique, les cours de droit et de théologie, se fit inscrire au barreau, sollicita un bénéfice simple et le garda huit ans. Il avait donc fait tout ce qu'il fallait pour contenter sa famille. L'essai ne réussit pas, la vocation était la plus forte ; du reste le jeune rimeur avait moins de persévérance pour persister que de bonne volonté pour entreprendre. Naturellement les siens ne furent pas contents ; ils en pâlirent, ils en frémirent, a dit Despréaux sous une forme poétique. Ce fut tout. Rien ne prouve qu'ils lui en aient voulu et lui aient tenu rigueur ; au contraire, en mainte occasion ils viennent à son aide dans sa carrière satirique. Ne vit-on pas son grave neveu, celui qu'il appelle quelque part « l'illustre M. Dongois[1] », se prêter à ses plaisanteries, et présenter à la signature du premier président de Lamoignon le fameux arrêt contre la doctrine cartésienne[2].

Dans cette demeure bourgeoise, au sein de cette famille de robins, parisienne depuis si longtemps, se forma l'âme de Despréaux, âme moyenne, qu'il qualifie admirablement quand il se proclame

Ami de la vertu, plutôt que vertueux[3].

[1] *Épître VI*, note de 1701 sur Hautisle. Cette épithète d'illustre a choqué mal à propos Voltaire, *Epître à Boileau*, note du vers 11, et d'Alembert. Voir à ce sujet les très judicieuses réflexions de Berriat, t. II, p. 69, note 4.

[2] Brossette nomme Dongois, mais le *Menagiana*, 1694, II, 9, dit « Boileau le greffier. » Berriat, III, p. 100, n'a pas l'air de croire à la vérité de l'anecdote. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet.

[3] *Épître X*, v. 92. « Ce vers, au jugement de l'auteur, est un des plus beaux qu'il ait faits. » (Brossette.)

Sentiment de scrupuleuse honnêteté, amour du bien sans pruderie, du vrai sans rigidité, frondeuse indépendance, franchise qui n'exclut pas la circonspection, lui vinrent de sa race et de son entourage. Il reçut également de ses proches une foi tenace aux vérités chrétiennes, foi sincère, agissante, soumise et respectueuse dans les choses nécessaires, mais accompagnée d'une grande hardiesse de jugement, soit dans les disputes entre catholiques, soit à l'égard des gens d'église. C'est aussi de sa famille qu'il tenait sa morale sévère, intraitable même, pour les principes essentiels, mais n'ayant peur ni de l'enjouement, ni même d'une certaine gaillardise toute gauloise. En un mot, il doit à ce milieu domestique, cette saveur de terroir, cette allure libre et aisée, ce bon sens, cette philosophie plus saine qu'élevée qui l'ont rendu un des représentants les plus pittoresques et les plus vrais de la bourgeoisie française et parisienne au XVIIe siècle. Enfin, Sainte-Beuve et beaucoup d'autres avec lui l'ont prouvé clairement, l'esprit narquois et railleur, le don d'apercevoir le côté ridicule des choses, de le montrer du doigt, de l'exprimer par des traits inoubliables, sont un héritage de famille, une part du patrimoine paternel qu'il a fait valoir et fructifier mieux que tous les siens[1].

A ce qu'il a reçu d'eux par la naissance et l'éducation, vient se joindre ce qu'il a pu voir et observer dans la maison de son père ou de son frère. Admirablement placé dans la cour du Palais, au bord de la mer du Parlement, au centre de la Chicane, à l'ombre de la Sainte-Chapelle, à deux pas de Notre-

[1] Boileau, dans des *vers pour mettre au bas du portrait de son père* (*Poésies diverses*, XI, t. II, p. 438), a dit :

« Ce greffier, doux et pacifique,
De ses enfants au sang critique
N'eut pas le talent redouté. »

Gilles n'eut pas le talent sans doute, mais le sang critique ne venait-il pas de lui ? Despréaux, dans la vie ordinaire, était également doux et pacifique. Ne le dit-il pas lui-même (*Épître XV*, 82-85).

Ce censeur, qu'ils ont peint si noir et si terrible,
Fut un esprit doux, simple, ami de l'équité,
Qui, cherchant dans ses vers la seule vérité,
Fit, sans être malin, ses plus grandes malices.

Dame, de la montagne Sainte-Geneviève et de l'Hôtel-de-Ville, il a vu passer devant ses yeux ces événements risibles de la vie de tous les jours, ces originaux bizarres, ces sots de toute condition, qu'il a décrits ou dépeints si plaisamment dans ses *Satires*, dans ses *Épîtres* et dans le *Lutrin*. A dire vrai, l'horizon est borné, l'œil de l'observateur ne pénètre pas bien profondément, mais avec quelle fidélité de pinceau, quel bonheur d'expression ne sait-il pas rendre les réalités un peu communes qu'il a vues? Les lapins de Mignot, quand ils furent servis dans le repas ridicule, sentaient encore le chou dont ils furent nourris. Il en est ainsi des vers de Boileau. Ils exhalent l'odeur de la salle des pas-perdus, la, poussière du greffe, l'encens de la Sainte-Chapelle, et pourquoi ne pas le dire, parfois les parfums épicés et la muscade des cabarets où fréquentait l'auteur dans sa jeunesse joyeuse. A la vérité, les études du collège, les auteurs de rhétoriques et de poétiques, et surtout la méditation assidue, amoureuse, intelligente des anciens ont revêtu ces impressions de la vie domestique d'une forme plus élégante et plus délicate : mais l'art, en l'embellissant, n'a pas altéré le fond originel, et si le poète, né dans le greffe, est supérieur aux autres, c'est qu'il a su mieux comprendre, mieux peindre surtout les choses qu'il a vues. Où ses rivaux sont plats et bizarres, il se montre vif et imagé; il est original, quand ils sont vulgaires. Il dit sans s'avilir les plus petites choses. Mais, quelque habileté qu'il déploie, la source d'où découle son originalité, c'est ce milieu bourgeois dans lequel il est né et dans lequel il a vécu. S'il doit tant à l'ensemble de son entourage, il doit aussi beaucoup à quelques-uns de ses proches en particulier. Nous avons vu combien de traits, souvent trop chargés, mais toujours pris sur le vif, la femme du greffier Jérôme avait fournis à la *Satire des Femmes*. Est-ce bien le seul service que cette quinteuse de Louise Bayen ait rendu à son jeune beau-frère? Je me figure que ses lubies tyranniques, ses criailleries grotesques n'ont pas été moins utiles au caractère qu'à l'imagination du malin poète. Si Boileau montre d'ordinaire tant d'impassibilité à l'égard des libelles répandus contre lui, n'a-t-il pas été formé par sa belle-sœur, à se contenir? La patience, le silence du dédain, ces armes qu'il oppose le plus souvent aux cris des

poétastres déchaînés, n'a-t-il pas eu l'occasion de les employer fréquemment avec Mme Jérôme, quand il logeait chez elle? Son frère l'académicien ne lui a pas été moins utile, à un certain point de vue. Sans doute Gilles fut jaloux de lui, bassement envieux, et essaya de gêner sa fortune. Mais il avait commencé par lui montrer son exemple à suivre. Ne lui communiqua-t-il pas quelques secrets du grand art? Qui sait s'il ne l'a point poussé, par les traductions qu'il a publiées ou simplement entreprises, à se tourner vers le genre didactique, genre auquel Despréaux ne semblait point spécialement appelé par sa vocation première?

Si, malgré son mauvais vouloir, l'académicien n'a pas laissé de le servir, que ne dut-il pas à ses deux autres frères, Pierre de Puymorin et Jacques, le docteur de Sorbonne? Le premier, homme de plaisir, ne craignant pas de vivre dans la mauvaise compagnie, mais maître en l'art de plaire à la bonne, ne l'a guère inspiré sans doute; il a fait mieux, il l'a soutenu, l'a porté presque, dans la partie la plus épineuse de sa carrière poétique. Il l'a produit, quand il fallait le faire connaître, l'a défendu contre tout venant et par tous les moyens. Dans les sociétés joyeuses et sans gêne, il l'a fait valoir, même par la bouffonnerie; dans le grand monde, il a su le faire accepter en montrant l'élégance et la solidité de ses vers. Toujours prêt à entrer en lice, il a tour à tour employé les armes courtoises et le fer émoulu, sans craindre même de se compromettre dans les luttes corps à corps. L'autre, bizarre dans ses allures, singulier dans son langage et son costume, aurait pu le gâter par ses excentricités, si Despréaux n'avait été défendu contre de tels exemples par l'excellence de son bon sens et de sa raison. Mais foncièrement honnête et vertueux, scrupuleux à observer le premier les maximes rigides qu'il prêchait aux autres, fortement convaincu, très instruit d'ailleurs, non seulement en théologie, mais dans toutes les connaissances de son temps, le docteur devait exercer un ascendant qu'on ne saurait nier sur les sentiments et les croyances de son frère cadet.

Ainsi, cette famille de bonne et d'ancienne bourgeoisie fut un milieu tout à fait favorable au talent, comme à l'esprit du satirique. Ses qualités s'y développèrent à l'aise; il y trouva

un champ admirablement fécond d'observations et de souvenirs. Son caractère s'y forma, son âme y reçut une empreinte religieuse et morale qui ne s'effaça jamais. Ajoutons qu'il eut l'occasion d'y faire de belles connaissances qui n'aidèrent pas médiocrement à sa fortune littéraire. Grâce aux relations de ses proches, avant que sa propre renommée lui eût ouvert les portes, il eut accès dans le barreau, dans la magistrature; il fut accueilli, même dans le grand monde, par des sympathies puissantes. Le succès définitif, il le doit, sans conteste, à lui-même ; son talent était le principal levier, mais le point d'appui sur lequel ce levier porta d'abord, il le rencontra dans la poudre même du greffe.

Ch. REVILLOUT.

(*A suivre.*)

MÉMOIRES DE PEIRESC

Les curieux qui liront dans l'*Inventaire sommaire des Codici Ashburnhiami de la Bibliothèque Laurentienne de Florence*, rédigé lors de la cession d'une partie du fonds Libri au gouvernement italien, la mention écrite sous le numéro 1758:

Mémoires autographes de Peiresc. Note détaillée de toutes les lettres écrites par lui (cod. cart. in-fol., XVIIe sièc.).

auront une cruelle déception quand ils sauront que cette mention est absolument fausse. Il n'y a pas de trace de *Mémoires* ni de *Note détaillée* dans le susdit manuscrit. Avis à tous les amateurs, — aux « *fins pélissiers* », comme on dit en Provence, — qu'alléchait déjà l'odeur de ce bon fromage peirescien, de ne pas aller à Florence à la poursuite de ce manuscrit-fantôme.

L.-G. P.

LE VOYAGE DU TASSE EN FRANCE

L'épisode de la vie du Tasse que je vais raconter à l'aide de documents en grande partie inédits n'a pas été moins altéré par la légende que les autres événements de sa vie. Les biographes, tant italiens que français, ont accumulé des fantaisies et des inexactitudes nombreuses, non seulement dans les appréciations, mais encore dans les faits, sur son voyage en France dans l'hiver de 1570-1571. Le moment précis de ce voyage n'a même pas été indiqué avec certitude. On voudra bien m'excuser de ne donner ici que le résultat de mes recherches, réservant pour une publication définitive les discussions et les références [1].

Le cardinal Luigi d'Este, au service duquel était Torquato Tasso, se préparait en 1569 à se rendre en France, et, désireux d'emmener avec lui une suite nombreuse, cherchait de l'argent de tous les côtés et par tous les moyens. Serassi, le biographe le plus autorisé du Tasse, croit que le cardinal entreprit ce voyage pour rendre visite à l'archevêché d'Auch,

[1] Le travail que nous sommes heureux de publier est une traduction partielle, et sans les notes, d'un chapitre de la grande biographie critique du Tasse, préparée depuis de longues années par M. Angelo Solerti, et qui va être prochainement mise sous presse par la maison Loescher, de Turin. Cet ouvrage, qui rectifiera bien des erreurs et éclaircira bien des points obscurs, est impatiemment attendu par le monde littéraire, et on peut en préjuger l'intérêt par les travaux de détail publiés en grand nombre par l'auteur sur le poète et son époque, et dont nous rappelons seulement les principaux : *Ferrara e la Corte Estense*, Città di Castello, Lapi, 1891 ; *Luigi, Lucrezia e Leonora d'Este*, Turin, Loescher, 1888 (en collaboration avec le marquis Campori) ; *Il viaggio di Enrico III, re di Francia, in Italia*, Turin, Roux, 1890 (en collaboration avec notre compatriote M. P. de Nolhac) ; et l'édition critique actuellement en cours de publication à Bologne, Zanichelli, 1891-1893, des *Opere minori in versi di Torquato Tasso*.

N. D. L. D.

ainsi qu'à certaines abbayes auxquelles son oncle le cardinal Ippolito avait renoncé en sa faveur, et qu'il avait en outre l'intention de prêter appui à la cause catholique menacée par les Huguenots. Pour nous, qui connaissons aujourd'hui plus à fond le caractère et les idées de Luigi, si nous pouvons admettre la première raison, inspirée par des intérêts matériels, nous ne pouvons accepter la seconde, parce que ce prélat ne jouissait d'aucune autorité ni d'aucune influence, pas plus qu'il n'avait le désir de prendre part à ces démêlés, la ferveur religieuse ne l'animant certainement pas.

Le but principal, quoique secret alors, de ce voyage était le règlement, déjà commencé depuis quelques années, de la sucession de son oncle dans l'investiture des bénéfices ecclésiastiques existant dans le royaume, succession qu'il obtint effectivement à la mort de celui-ci, avec le titre, qui était toujours l'apanage des cardinaux d'Este, de protecteur de la France auprès du Souverain-Pontife.

Il se trouvait, en outre, que le règlement des intérêts de famille avec sa mère Renée de France n'était pas terminé, par suite de certaines renonciations et donations de celle-ci en faveur de ses enfants; on négocia longuement à cet égard, cette année-là et la suivante, au moyen de messagers qui allaient et venaient sans cesse sur la route de Montargis, où résidait la princesse depuis la mort de son mari, le duc Ercole II.

Un autre motif est allégué dans une lettre de l'ambassadeur des Médicis à Ferrare, le spirituel et indiscret Bernardo Canigiani : le cardinal désireux de prendre femme, allait en France pour *se décardinaliser (a scardinalarsi)* ; tel avait toujours été en effet le désir de Luigi d'Este, et c'est un fait qu'en France il eut plus d'une liaison amoureuse.

Le départ du cardinal fut retardé pendant toute l'année, d'abord à cause du mariage de sa sœur Lucrèce avec le prince Francesco Maria della Rovere, qui eut lieu en janvier 1570, puis par la difficulté de se procurer de l'argent. En juillet cependant les préparatifs étaient presque terminés et Canigiani écrivait : « Le cardinal d'Este se dispose à un voyage et à des noces en France, avec une grande somptuosité; il a réuni une litière de nacre, un carrosse et des chevaux et autres ornements royaux, mais en cachette. » Le 14 août, il

disait encore : « Le cardinal fait partir ses serviteurs après la fête de la Madone » ; mais, le 28 : « Le cardinal a retardé son départ pour la France ». Enfin, tout se trouvant prêt, Luigi pensa à se faire précéder de la plus grande partie de ses serviteurs, et l'ambassadeur florentin Lorenzo Guicciardini écrivait : «Le cardinal emmènera à ses frais plus de deux cents cavaliers et ne peut dépenser moins de cent écus par jour. » C'était avec eux que devait partir le Tasse. C'était peut-être la première fois que le cardinal se servait de lui et nous ignorons si ce fut sur une demande expresse du poète. Je ne sais d'où Serassi a tiré l'indication que celui-ci en fut très joyeux.

On peut lui supposer le désir de voir un pays nouveau, une cour fameuse qui avait aidé son père plusieurs fois, et la patrie de Godefroy de Bouillon ; mais, quoi qu'il en soit, il lui eût bien fallu obéir au premier ordre, si ç'en était un, de celui qui lui avait donné jusqu'alors le loisir de continuer ses études. Torquato, avant de partir, fit son testament, et laissa quelques recommandations à ses amis touchant ses œuvres. Les deux premières troupes se mirent en route en septembre ; la troisième, comme nous l'apprenons par Canigiani, aurait dû suivre à la fin du même mois, mais elle ne partit que le 11 octobre. De cette dernière, qui comprenait les serviteurs d'une condition plus élevée sous la direction du majordome, Mgr Tolomeo, faisaient partie le Tasse, avec son domestique, puis le théologien de la maison, le chapelain Scarani, le médecin Canani, les deux maîtres d'hôtel, Giacomo Grana et Pochintesta de Pochintesti, Alberto Bendidio et Cosimo Pucci, conseillers, et une quantité de cuisiniers, de marmitons, de palefreniers, etc., presque tous à cheval. Celui qui était chargé de la subsistance générale était Pasquale Angeluccio, et, dans son livre de voyage conservé aux archives d'Este à Modène, on peut suivre jour par jour l'itinéraire de la troupe.

On partit donc le mardi 11 octobre, et avec la première étape on atteignit Finale ; le 12 on était à Modène, le 13 à Reggio, le 14 à Parme, le 15 à Firenzuola, en passant par Borgo San Donnino, le 16 à Plaisance, le 17 à Voghera, le 18 à Alexandrie, le 19 à Asti, en passant par Felizzano, et le 20 on s'arrêtait à Moncalieri. Il est probable que le Tasse

poussa jusqu'à Turin pour voir cette ville, et qu'il s'y rencontra avec son ami Guarini, le poète du *Pastor fido*, qui y était ambassadeur depuis le mois de juin de cette année; en tout cas, ce ne put être qu'un arrêt de quelques heures, car le lendemain la troupe se reposait à Avigliana. On commençait le passage des Alpes : le 22 on était à San-Giorgio, le 23 par Suse on atteignait le monastère de la Novalesa, le 24 on était à Lans-le-Bourg, le 25 à Saint-Michel, le 26 à La Chambre, le 27 à Montmélian, le 28 à Chambéry, le 31 à Saint-Laurent-de-Marc, et enfin le 1er novembre à Lyon, où on séjourna jusqu'au lendemain. La nuit du 2 fut passée à l'Arbresle, le 3 on était à Tarare, le 4 et le 5 on resta à Roanne, où le cardinal possédait une abbaye; le 6 on était à La Palisse, le 7 à Bessay, le 8 à Villeneuve, le 9 on se reposait à Nevers, le 10 à Cosne, le 11 à Briare, et le 12 on se reposait de nouveau à Montargis, où le Tasse put connaître et admirer la mère de son maître, la célèbre duchesse Renée de France.

Le 13, on couchait à Nemours, et de là, après avoir traversé la célèbre forêt de Fontainebleau et fait étape à Epones, on arriva le 15 novembre à Paris, où le Tasse se logea à l'auberge de l'*Écu de France*, mentionnée dans le livre de dépenses d'Angelucci. Mais bientôt tous les voyageurs furent répartis dans des chambres louées rue Saint-André et rue Saint-Jacques, dans le quartier de l'Université. Le Tasse en eut une en commun avec le docteur Cortile d'abord, puis avec le théologien, chez une femme, Bastienne Resse, où il demeura jusqu'au 19 décembre. A cette date, le cardinal tardant à venir, peut-être par économie, tous ceux de la troupe partirent pour son abbaye de Chalis, où ils restèrent jusqu'à l'arrivée du maître.

Celui-ci, pendant ce temps, avait encore été forcé de différer son départ à cause d'un triste événement : dans la nuit du 4 au 5 novembre, un violent tremblement de terre avait à moitié détruit Ferrare. Les princes d'Este furent contraints de camper en plein air pendant plus d'un mois, une partie du château, plusieurs palais et églises ayant été renversés[1]. Le cardinal put enfin se mettre en route le 19 janvier

[1] Les victimes furent peu nombreuses. Cf. la description détaillée de cet événement dans *Ferrara e la Corte estense*, chap. XI.

1571, avec une riche suite de vingt-six gentilhommes. Il arriva à Milan le 24, à Turin le 28 et y salua le duc de Savoie, à Pont-de-Beauvoisin le 1er février, le soir du 2 à Lyon, et le 10 à Paris. Son entrée dans cette ville fut solennelle et l'ambassadeur du duc de Ferrare, Gasparo Fogliani, en adressa une longue et détaillée description à son maître. Les ducs de Nevers, de Nemours, de Guise, les cardinaux de Lorraine et de Guise, et autres gentilshommes d'un rang élevé, se rendirent à sa rencontre. Luigi alla loger chez sa sœur Anne, duchesse de Nemours.

A ce moment, la Cour n'était pas à Paris. Le 26 novembre 1570, avait eu lieu à Mézières le mariage de Charles IX et d'Élisabeth d'Autriche, dont l'envoyé de la maison d'Este, Borso Trotti, a écrit une vive relation. Les jeunes époux, avec leur suite, s'étaient retirés pour quelque temps à Villers-Cotterets, où ils avaient eu, entre autres divertissements, la troupe de comédiens italiens qui venaient de se rendre en France. Ils allèrent ensuite à Saint-Mandé, où le cardinal d'Este, le lendemain de son arrivée, leur rendit visite, et ils y restèrent jusqu'au jour où Charles IX fit son entrée solennelle à Paris, c'est-à-dire au 6 mars.

Les faits et les dates rassemblés détruisent, sans qu'il soit besoin de beaucoup de phrases, les récits fantaisistes de la vie que le Tasse mena en France et des succès qu'il y obtint, récits faits par Manso et exagérés ensuite par des biographes français, tels que Baudouin, Ménage, Baillet, l'abbé de Charnes et Mirabaud. C'est à Manso, quoique avec plus de prudence, que s'en est rapporté, pour cette partie, Serassi, qui manquait d'indications positives. Mais la tendance à exalter à tout prix et en toute circonstance l'auteur dont il parlait, tendance qu'on remarque chez presque tous les biographes et les érudits du siècle passé, et la supposition que Torquato demeura en France pendant toute l'année 1571, ont fait tomber également Serassi dans des affirmations et des anachronismes qu'il aurait pu éviter. C'est ainsi, par exemple, qu'il raconte que Torquato fut présenté à Charles IX et reçut de lui des témoignages d'une bienveillance extraordinaire, en raison de l'honneur rendu à la nation française par le poète qui célébrait les exploits de Godefroy de Bouillon. Il raconte

aussi que le roi, en signe de la grande estime dans laquelle il le tenait, lui accorda sur un mot d'esprit la grâce d'un coupable condamné à mort pour un délit grave; qu'une preuve de sa munificence qu'il voulait donner à Torquato fut refusée par le poète avec une noble fierté; enfin que les seigneurs et les lettrés de la Cour, suivant l'exemple de leur souverain, lui rendaient des honneurs à l'envi et lui prodiguaient toutes les marques d'affabilité qui convenaient à tant de mérite.

Outre les poètes et les lettrés de la cour, il est possible que le Tasse ait rencontré à Paris Amyot, grand aumônier et fameux traducteur de Plutarque; le vieux Michel de l'Hospital, esprit cultivé et caractère antique; le conseiller Henri de Mesmes, qui, ayant vécu longtemps en Italie, y aurait réuni une partie de sa belle bibliothèque. Par contre, il n'avait pu y voir le jeune de Thou, qui étudiait à Orléans, non plus que Claude Dupuy, plus tard conseiller au Parlement et un des principaux correspondants de Muret et de Pinelli, qui précisément cet hiver-là voyageait en Italie.

En dehors de ces quelques indications, on ne sait rien de positif sur les relations que le Tasse put former en France; mais certainement elles ne furent ni nombreuses ni intimes, parce qu'aucun souvenir ne s'en trouve ni dans ses lettres ni dans ses vers. D'autre part, son séjour fut réduit à cinq mois seulement, sur lesquels il passa un certain temps confiné dans une abbaye de province, de sorte que peu d'occasions durent lui être offertes de connaître des personnages du pays et de se faire connaître d'eux.

Mais ce voyage lui permit de composer, sur la demande du comte Ercole Contrari, capitaine général du duc de Ferrare, une lettre dans laquelle il compare l'Italie à la France. Cette lettre est la quatorzième dans le premier volume de l'édition Le Monnier. C'est une relation « écrite au milieu du bruit et des incommodités de la cour », mais avec une méthode rigoureusement philosophique, et avec une subtilité d'arguments qui n'est pas toujours heureuse, à vrai dire. On peut la diviser en deux parties: dans la première, il considère la France au point de vue physique et naturel, et, dans la seconde, il établit une série de parallèles entre ce pays et l'Italie.

Il parle surtout de la variabilité des saisons dont il eut à souffrir, des produits du sol, de la vie humaine plus courte en France qu'en Italie, des dames françaises qui, « pour la plupart, sont très belles, quant à la vivacité de carnation et quant à la finesse des traits », des nobles qui, pour la plus grande partie, ont les jambes souples, ce qui provient de l'exercice continuel du cheval, des troupeaux de bétail, des vins qu'il trouve généreux, mais presque tous du même goût, et qu'il met au-dessous des vins italiens. Quant à l'aspect, il trouve le paysage uniforme et ennuyeux, car il aime la variété des coups d'œil, « condition que je ne trouve pas, dit-il, dans les pays que j'ai vus, si ce n'est parfois en Bourgogne et dans la partie du Lyonnais qui y confine. » Il répète la même chose de la Normandie et de la Picardie, en disant qu'il entend raconter que la Lorraine et la Provence sont plus belles et plus variées, mais qu'il ne les a pas visitées. Cependant il remarque la quantité et la distribution des rivières, très propres à la navigation, à la différence de celles d'Italie, dont peu sont navigables. Quant à la situation de défense du pays, l'Italie, avec sa variété de plaines et de montagnes, et avec le rempart des Alpes, l'emporte sur la France ouverte du côté de l'Allemagne. Il qualifie le peuple de « vil », parce qu'il est né et nourri dans la plaine, le comparant aux Suisses et à d'autres populations montagnardes qui sont plus fortes. Les nobles, toutefois, lui paraissent impétueux et valeureux dans les armes, ce qu'il attribue à l'éducation qu'ils reçoivent. Il trouve que la France manque de facilités pour le commerce, surtout avec l'Orient, mais il a remarqué cependant qu'elle commençait alors à recevoir des Portugais ce que autrefois lui fournissait Venise. Pour ce qui est des conditions accidentelles du pays, les maisons particulières, construites en bois pour la plupart, lui paraissent grossières et incommodes, à cause de leurs escaliers en colimaçon, aux tournants étroits, mais il avoue son admiration pour le nombre et la magnificence des églises, n'omettant pas d'ajouter pourtant que leur architecture est barbare et manque totalement de cette élégance qui se rencontre dans les églises italiennes, comme aussi qu'elles sont pauvres en tableaux et en statues.

Passant alors aux détails, le Tasse recherche quelle ville

d'Italie ressemble le plus à Paris ; il place Milan un peu au-dessous et Venise un peu au-dessus de la capitale française. Il croit la France plus forte et mieux constituée que l'Italie, parce qu'elle est unie sous un seul prince, et il termine en blâmant trois coutumes du pays : celle de nourrir les enfants avec du lait de vache, celle des nobles de vivre retirés chacun dans son propre château, où ils prennent l'habitude d'être arrogants en fréquentant constamment des vilains ; la troisième coutume qu'il ne loue pas, « c'est que les lettres et surtout les sciences, délaissées par les nobles, tombent entre les mains de la plèbe, parce que la philosophie, comme une dame noble mariée à un vilain, traitée par les esprits de la plèbe, perd beaucoup de sa dignité naturelle ; au lieu de rester libre et de rechercher la raison, elle devient grossière et privée d'autorité, et de reine et modératrice des hommes, elle s'abaisse jusqu'à se faire servante des arts vulgaires de la cupidité. »

Ces jugements, bien qu'ils ne soient pas tous exacts ni exempts des préjugés du temps, font voir cependant sous un nouvel aspect l'esprit du Tasse et son sens si fin d'observation. Ce don se révèle encore plus dans un *Discours relatif à la révolte survenue au royaume de France en 1585*, imprimé dans les *Prose diverse* de l'édition Le Monnier. Cet écrit, composé certainement plus tard et parvenu jusqu'à nous incomplet, garde cependant l'influence du voyage au cours duquel l'auteur fut témoin des menées secrètes des huguenots, ce qui lui permit de juger avec profondeur, quoique sans impartialité, les causes du mouvement et d'en prévoir la fin avec un véritable sens politique.

Je crois ne pas devoir omettre de citer deux faits survenus pendant le séjour du Tasse en France. René de Birague, créature de Catherine de Médicis, avait succédé dans le poste de chancelier du royaume au noble Michel de l'Hospital. Le 2 mars 1571, il se hâta de promulguer un édit restreignant quelques clauses contenues dans le traité de paix de Saint-Germain, d'août 1570, qui confirmait la liberté religieuse. On doit principalement noter que Birague élargissait la juridiction ecclésiastique, et, dans l'intérêt de l'orthodoxie et de la censure, interdisait qu'on imprimât des livres sans nom d'au-

teur et d'imprimeur. Sur ces entrefaites, en février et en mars, il arriva de Rouen et d'Orange la nouvelle d'un double massacre de huguenots. Quoique le Tasse eût été élevé dans la religion catholique et habitué à fêter les victoires de ce parti en France, comme on le remarque dans les mémorialistes ferrarais, cette mesure législative et ces horreurs durent l'impressionner, et, une fois renforcées par la Saint-Barthélemy, elles demeurèrent dans son esprit comme des germes malfaisants qui purent, quoique pour une faible part, contribuer peu après à remplir son esprit de doutes et de terreurs religieuses.

Quand le Tasse, avec les autres serviteurs, à l'arrivée du cardinal, retourna de l'abbaye de Chalis à Paris, il n'habita plus sa première demeure, mais il fut logé, avec sept autres personnes, chez une dame Parata, dans la rue Saint-André, tandis que son cheval était dans l'écurie d'une dame Denise, rue de la Harpe. L'une et l'autre de ces rues étaient dans le quartier de l'Université et des libraires, près de la Seine. La location fut payée en entier le 17 mars ; alors aussi furent payées les dépenses arriérées des mois précédents, et tous les serviteurs et le Tasse touchèrent en une fois leurs vingt écus d'or.

A tous ces récits, qui ne sont appuyés d'aucune preuve, il doit être permis d'opposer quelques observations qui auront pour résultat de les faire considérer comme peu vraisemblables. D'abord, le cardinal d'Este ne pouvait pas présenter dans le Tasse le chantre de Godefroy pour la bonne raison que ce poème, publié dix ans après, était alors à peine ébauché et que c'est seulement en 1575 que la contexture primitive en fut achevée. Quant aux honneurs que le roi lui rendit, le silence du Tasse les rend peu probables, parce que, avec la nature qu'on lui connaît, il n'eût pas manqué, si cela avait eu lieu, de le rappeler dans certaines circonstances et particulièrement lorsqu'il produisit toutes sortes d'arguments pour obtenir sa libération de l'hôpital Sainte-Anne.

L'anecdote de la grâce accordée au criminel est invraisemblable également, parce que des grâces de ce genre ne se demandaient que rarement aux princes et n'étaient pas toujours octroyées ; un simple gentilhomme n'aurait, du reste, jamais

osé solliciter rien de pareil, surtout en plaisantant. Même invraisemblance pour le refus opposé par Torquato à un témoignage de libéralité que le roi aurait voulu lui donner, parce que l'acceptation de semblables générosités n'était pas considérée alors comme déshonorante, et Torquato spécialement, loin de repousser jamais aucun don d'un prince, en sollicite maintes fois avec insistance au cours de sa vie.

D'après les mœurs du temps, on admettrait comme plus probable l'anecdote racontée par Balzac dans ses *Entretiens* et d'après laquelle Torquato, ayant besoin d'un écu, le demanda par charité à une dame. Il n'y a pas, du reste, la moindre preuve directe de ce fait et les paiements faits, sur la caisse du cardinal à ses courtisans semblent exclure toute hypothèse semblable. Nous ne pouvons pas croire non plus que ce simple gentilhomme, qui ne pouvait attirer l'attention ni par sa réputation, ni par le poste qu'il occupait auprès de son maître, fût l'objet de tant d'admiration et d'honneurs de la part des nobles et des lettrés, parce que, dans ce cas, il n'aurait certainement pas porté sur la noblesse française le jugement sévère et plutôt malveillant que nous indiquerons plus loin.

Il est vrai pourtant que le Tasse se trouvait en France à un moment assez favorable à tout ce qui était italien. L'influence de la civilisation et des arts du *bel paese*, commencée au temps de Charles VIII et de Louis XII, augmentée de beaucoup par l'avènement de Catherine de Médicis, et l'arrivée des Florentins qui l'accompagnaient, produisait alors tous ses effets. La vie littéraire française commençait à se concentrer à Paris, bien que les Scaliger, les Cujas et les Montaigne, pour ne citer que quelques noms, vécussent en province. La cour, suivant l'exemple de Charles IX et du cardinal de Lorraine, paraissait s'intéresser aux lettres ; les dédicaces des poètes et les témoignages contemporains prouvent cet intérêt, même chez les femmes, bien qu'il n'égalât point celui qu'elles montraient dans les cours italiennes, où beaucoup plus d'entre elles composaient vers et prose en italien ou en latin. La poésie, grâce aux poètes de la *Pléiade*, était alors à l'époque de la plus vigoureuse production ; il ne manquait à cette réunion de poètes que le plus savant, et peut-être le

plus délicat d'entre eux, je veux parler de l'auteur des *Regrets* et de *Antiquités de Rome*, Joachim du Bellay, mort depuis une douzaine d'années; mais ses œuvres se réimprimaient et ne cessaient d'être lues.

Depuis que Ronsard avait été reconnu pour chef de l'école, aucun rival ne s'était encore élevé contre lui; son seul émule dans le monde littéraire était l'helléniste Jean Dorat, le *poeta regius*, dont la réputation ne peut se justifier aujourd'hui par le peu de vers français et par les poésies grecques et latines qu'il a laissés; toutefois Filippo Pigafetta, arrivé en France peu d'années avant le Tasse, pouvait écrire à Speroni que tous les deux étaient « les premiers de France en latin et en français. »

Philippe Desportes, qui avait voyagé dans sa jeunesse en Italie et qui fut, par la suite, le poète favori de Henri III, commençait à peine alors à se faire connaître; il composait en ce moment son *Roland furieux* et d'autres petits poèmes, imités de l'Arioste, qu'il dédiait au roi en 1572. Il faut remarquer encore que beaucoup des sonnets de Ronsard sont imités de Pétrarque, de Bembo et d'autres Italiens; et pourtant quelques-uns d'entre eux sont toujours considérés comme des chefs-d'œuvre de la poésie française. Ses deux amis, Remy Belleau et Jean-Antoine de Baïf, sont aussi plus d'une fois des imitateurs de Sannazar; Baïf, quoique d'un mérite secondaire, comme poète, a l'honneur d'avoir le premier, en France, écrit des vers métriques, ce qui avait été essayé en Italie, principalement par Claudio Tolomei et par ses disciples un quart de siècle plus tard; en outre, peut-être à l'imitation italienne, il fut le principal initiateur de cette *Académie du Palais* qui devait augmenter en réputation peu après, pendant le règne de Henri III, et montrer une tendance italienne si marquée. C'est à cette influence, qui n'est pas encore connue complètement, sur les lettres et sur les coutumes françaises, que cherchait à s'opposer, peu d'années après, au nom des droits du génie national, le grand Henri Estienne avec sa satire grammaticale: *Du langage françoys italianizé*. On ne peut s'étonner que les lettrés parisiens fissent accueil, avec une faveur particulière, aux Italiens. Ils leur reconnaissaient une culture supérieure, comme à des gens qui, depuis plus d'un

siècle, les avaient précédés dans l'étude du beau. Les savants français passaient souvent quelque temps en Italie, où Muret s'était même fixé. D'autre part, les rapports des Italiens en France avec les savants et avec les poètes de la Pléiade sont empreints de la plus grande cordialité, sans ombre de jalousie.

L'échange intellectuel entre l'Italie et la France ne se bornait pas aux lettres proprement dites, mais était aussi étendu et aussi continu pour le théâtre. Les premiers comédiens italiens de l'art nouveau s'étaient bien rapidement répandus à l'étranger, et notamment en France, où, à la fin de 1570, se trouvent mentionnés un *Zanni* et un *Pantalone* et, peu de mois après, le fameux Tabarin, Ganache et Soldino, ainsi que les troupes des *Gelosi* et des *Confidenti*. Pour ce qui nous touche de plus près, nous devons noter que Tabarin joua quelque fois devant le cardinal Luigi d'Este, que le Tasse put à Paris approcher aussi les troupes des *Gelosi*, et qu'il se servit d'eux quelques années après pour faire représenter son *Aminte*.

Torquato, à peine arrivé à Paris, lia des relations d'amitié avec le docte Jacopo Corbinelli, comme nous l'apprend une lettre de ce dernier. Corbinelli, qui s'était établi à Paris, présenta sans doute à Ronsard son compatriote, qui le connaissait déjà de réputation. Quand il était étudiant à Padoue, le Tasse devait avoir entendu citer avec éloge Ronsard par Speroni, qui avait échangé une ode avec le poète français. Torquato honora lui-même son souvenir dans le dialogue *Il Cataneo o vero degli Idoli*, où il compare une des poésies de Ronsard avec une de celles d'Annibal Caro.

Mais tous ces gages, les frais du voyage, les cadeaux assez fréquents et assez coûteux, auxquels il était jusqu'à un certain point tenu par sa haute position, et qui sont tous consignés dans un registre spécial conservé aux archives de Modène, mirent bientôt le cardinal Luigi à court d'argent, ce que plus d'un avait prévu dès son départ pour la France. Or il arriva que le couple royal résolut de faire en avril suivant un voyage en Bretagne et qu'il invita le cardinal à l'accompagner, comme on l'apprend par quelques-unes de ses lettres. Il se trouva ainsi de nouveau dans la nécessité, ou d'emmener avec lui sa suite trop nombreuse ou de la défrayer sans s'en

servir ni à Paris ni ailleurs. Mais la position critique dans laquelle il était l'empêcha de satisfaire par la première solution sa manie des grandeurs et, la seconde lui paraissant inutile, il prit le parti de renvoyer à Ferrare la majeure partie de ses serviteurs. Le Tasse se trouva de ce nombre ; il quitta Paris le 19 ou le 20 mars et il arriva à Ferrare le 12 avril.

Torquato profita de cette occasion pour se séparer définitivement de son maître. Quelles raisons l'y déterminèrent, nous ne le savons pas d'une façon certaine, et je n'ai pas à le rechercher. Il faut toutefois écarter toute supposition de dédain de la part de Luigi, bien que le Tasse malade, de longues années après, l'ait déclaré et que certains biographes l'aient cru sur parole ; en effet, le cardinal, parmi les gens de sa maison qui revinrent en Italie, choisit précisément le Tasse pour lui confier une lettre de félicitations à l'adresse de son frère le duc, recommandant particulièrement au messager de donner au duc « des informations de vive voix et de lui baiser les mains. »

Le poète ne se fixa pas tout de suite à Ferrare, mais voyagea en Italie pendant toute cette année 1571 ; l'année suivante il entra au service du duc Alphonse II, et c'est alors que commença pour lui la période la plus brillante de sa vie.

ANGELO SOLERTI,
Professeur au Lycée de Bologne.

VARIÉTÉS

A PROPOS D'UNE VIEILLE CHANSON

L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* a publié (t. XV, p. 354), une chanson datant du commencement de ce siècle et qui présente un exemple assez intéressant d'équivoque sur un sujet délicat : le récit d'un voyage en mer y [illegible] allégoriquement..... l'embarquement pour Cythère et les épisodes heureux ou malheureux du voyage. Cette composition est bien antérieure à la chanson de l'*Intermédiaire*. Aussi il suffira de citer ici les premiers vers pour en indiquer le ton général :

Un jour, heureux pilote,
Sur la mer de Paphos
Avec une galiote
J'allais au gré des flots...

Je l'ai retrouvée dans une chanson italienne dialoguée, datant du XVIe ou du XVIIe siècle. Elle est conservée dans un manuscrit florentin, probablement inédite, à coup sûr peu connue, et c'est un exemple assez joliment réussi de ce genre de littérature à équivoques pour que je le cite ici, en me hâtant d'ajouter : *Honni soit qui mal y pense.*

HUOMO

Marinetta, del mar bella sirena,
Non mi dar pena,
Non mi far navighar con vento fiero,
Che la nave sei tu, io son nocchiero !

DONNA

Mi contento lasciarti navigliare
Dentro il (*sic*) mia nave.

Ma, se nave son io, ci vol trinchetto
Con un saldo timon' sodo e perfetto.

HUOMO

Alza dunque la vela e mostra il porto :
Se io non son' morto,
Andero navigando per le salse onde
Finche del mio bel mar giunga alle sponde.

DONNA

Guarda, caro nocchiero, che non ti pendi [1],
Temendo i venti.
A fortuna del mar sta saldo e fido.
E dirizza il timon' verso il mio lido.

HUOMO

Io non temo ne vento ne fortuna,
In ogni luna ;
Benche nocchiero sia vecchio e profondo
Posso dir' mai haver trovato il fondo.

DONNA

La carta ti daro del navigare,
Se saprai fare ;
Ma guarda non venir da luogo infetto,
Che io te mandero a star al Lazzeretto [2].

L.-G. PÉLISSIER.

UNE ÉPITAPHE SATIRIQUE DE MAZARIN

Nous avons publié jadis une épitaphe curieusement satirique sur Richelieu. Le même manuscrit de la Bibliothèque Corsini nous fournit l'épitaphe suivante de Mazarin. C'est une pièce violemment et ostensiblement satirique, mais dont le style ne manque pas de netteté dans ses prétentions épigraphiques et qui présente un réel intérêt.

GERMANUM JULII MAZARINI SICULI
S. R. E. diaconi cardinalis
Summi Gallici imperatoris administratoris
EPITAPHIUM.

[1] *Sic ;* = penti.
[2] Florence, *Bibl. Nazionale Centrale. Cod. Palatini*, 272, fol. 109.

Hic jacet Julius Mazarinus,
Galliæ rex Italus,
Ecclesiæ sarcus præsul,
Totius orbis prædo purpuratus.
Fortunam omnem ambiit, omnem corripuit :
Ærarium administravit et exhausit,
Civile bellum conspexit, sed commovit,
Regis jura tuitus est et invasit,
Beneficia possedit et vendidit,
Arrisit paucis, irrisit plurimis,
Omnibus nocuit.
Negotiator in templo, tyrannus in regno,
Prœdo in ministerio, vulpes in consilio,
Grassator in bello,
Solus nobis in pace hostis.
Fortunam semel adversam aut vicit aut elusit
Et nostro sæculo vidimus
Adorari fugitivum,
Imperare civibus exulem,
Regnare proscriptum.
Quid deinde egerit rogas ? Paucis accipe : luxit,
Fefelit, rapuit.
Ferreum nobis speculum induxit sibi ex auro nostro aureum fecit.
Quorumdam capiti, nullius fortunæ pepercit,
Homo crudeliter clemens.
Pluribus tamen morbibus (*bis*) elanguit,
Plures ei mortes cœlo irrogante
Cui senatus olim unam decreverat.
Nil unquam nisi ægre reddidit, ne animam quidem.
Constanter tamen visus est mori.
Quid mirum ? Ut vixit, sic obiit simulans,
Nec morbum ejus novere qui curabant ;
Hac una nobis fraude profuit ;
Fefellit medicos.
Obiit tandem, ni fallimur,
Et moriens
Regi regnum, regno regem restituit.
Reliquit quid ?
Præsulibus pessima exempla,
Aulicis perfida consilia,
Adoptivis amplissima spolia,
Paupertatem populis,
Successoribus suis omnes prædandi artes, sed nullam prædam.

Heredes quos spreverat fecit,
Pauperes quos fecerat sprevit.
Immeritas opes licet profuderit,
Id unum habuit ex suo quod daret :
Nomen suum.
Pectus illi postquam excessit apertus est (*sic*) :
Tunc primum patuit vafrum cor
Mazarini.
Quod nec precibus nec lacrimis nec injuriis quidem movere
Diu quæsivimus, invenere medici :
Cor lapideum.
Quod mortuus adhuc omnia moveat ne mireris:
Stipendia in hunc annum accepit
Ne fraudet post mortem
Vir bonæ fidei.
Quo evaserit forsan rogas ?
Mysterium est.
Si cœlum rapitur, tenet;
Si meritis datur, longe abest.
Plura sunt quæ memorem :
Sed abi, viator, et cave,
Nam hic tumulus
Spelunca est latronis.

L.-G. P.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Zur Entwickelung italienischer Dichtungen Petrarca's, von Carl Appel, Halle, Niemeyer, 1891, in-4° de VIII-196 pages. Prix, 6 marks.

On sait que les études sur le texte de Pétrarque sont entrées depuis peu dans une voie nouvelle à la suite des travaux de M. de Nolhac. Notre compatriote a mis au jour, en 1886, le manuscrit original et en partie autographe du *Canzoniere, Vat.* 3195, et a complété les premières observations par la découverte de nouveaux autographes latins du grand poète humaniste (*Fac-similés de l'écriture de Pétrarque,* Rome, 1887. *La Bibliothèque de Fulvio Orsini,* chap. VIII, Paris, 1887. *Le De Viris illustribus de Pétrarque, notice sur les manuscrits*

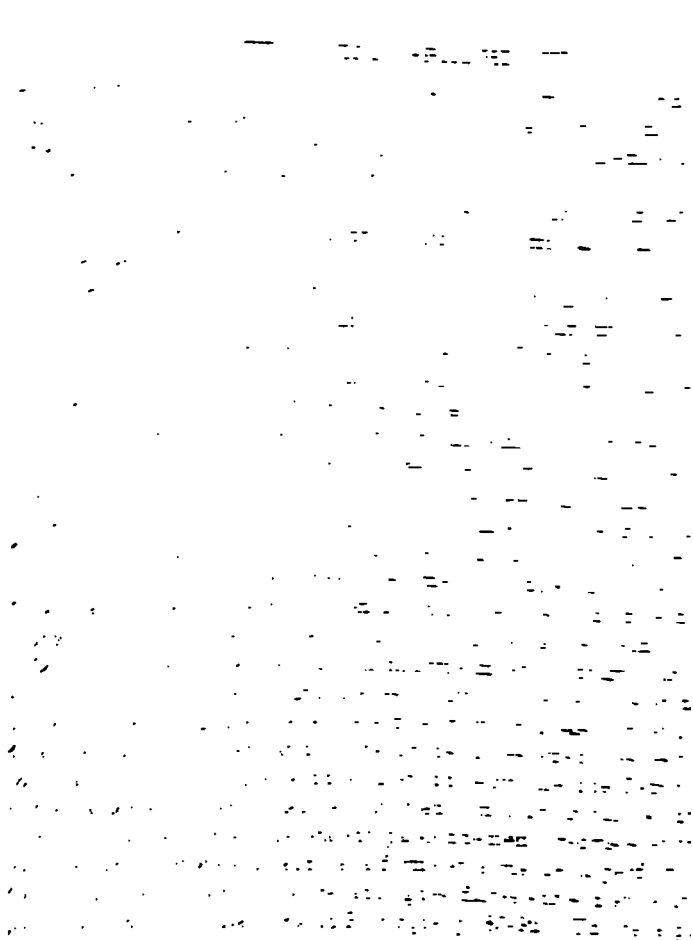

M. Appel a joint aux fragments du Vatican des comparaisons de texte avec le manuscrit original complet, une introduction où il retrace l'histoire du *Vat.* 3196, d'après les renseignements de Beccadelli de Danello et de la correspondance entre Fulvio Orsini et Pinelli

enfin, une édition d'anciennes copies de fragments perdus qui appartenaient à la même série, beaucoup plus nombreuse au commencement du XVIe siècle que celle qui nous est restée. L'ouvrage de M. Appel ne pourra pas remplacer absolument les planches de M. Monaci, mais il les complète très utilement, et il a le mérite d'en mettre l'essentiel à la portée de toutes les bourses. Les paléographes pourront discuter certains détails de lecture ; on devra voir dans le beau travail de M. Cesareo[1], qui contient une nouvelle description des mêmes feuillets, l'expression de quelques réserves sur certaines opinions du critique allemand. Mais les défauts de ce travail étaient à peu près inévitables et les difficultés même matérielles que l'auteur a dû vaincre doivent lui valoir l'estime et les remerciements des travailleurs.

Nous voici donc, grâce à MM. Monaci et Appel, bien munis pour l'étude des brouillons autographes de Pétrarque. Il faut maintenant souhaiter l'édition du fameux *Vaticanus 3195* qui sera l'édition *ne varietur* du canzoniere. L'honneur de la donner semblait revenir à M. de Nolhac, mais celui-ci a préféré se consacrer à l'étude plus méritoire sans doute et aussi plus féconde des œuvres latines. Les philologues italiens, chez qui le culte de Pétrarque est toujours en honneur, ne nous feront pas trop attendre, espérons-le, ce texte définitif, dans l'ordre même et suivant la disposition intentionnellement choisie par le poète pour son immortel recueil de vers d'amour.

L. G.

Manuscrits provençaux d'Avignon

Le *Catalogue sommaire des manuscrits de la bibliothèque d'Avignon* (musée Calvet), récemment publié par son actif et intelligent bibliothécaire, M. L.-H. Lalande[2], contient l'indication d'un assez grand nombre de manuscrits provençaux que nous croyons devoir signaler à nos lecteurs, comme nous leur avons précédemment signalé

[1] Cesareo, *Su l'ordinamento delle poesie volgari da Francesco Petrarca*, in *Giornale storico della letteratura Italiana*. t. XIX et XX. Un des principaux résultats de cet intéressant travail est de ruiner complètement l'autorité du paradoxal ouvrage de M. Pakscher (*Die chronologie der gedichte Petrarca's*. Berlin, 1887), connu par diverses recherches sur les autographes de Pétrarque et assez mal inspiré dans les conclusions générales qu'il a cru pouvoir en tirer. Voir aussi De Lollis, in *Romania*, 1888, p. 460-471.

[2] Un vol. in-8°, VI-433 pp. Avignon, Seguin frères, 1892.

les manuscrits provençaux de Marseille, d'après le catalogue de M. l'abbé Albanès. Nous nous bornons à les énumérer ici dans l'ordre du catalogue, en en reproduisant les numéros d'ordre et les principales indications.

1227. Royer, avocat d'Avignon. Gargantian, lou chin de Cavaillon. — Interes, passioun douminanto, ou lou fouzaire ; — lou chin merlincho, etc. XVIIIe siècle). [Les mêmes pièces se trouvent aussi dans le cod. 2712, provenant de Requien].

1232. Enri Bouvet. Lou Femelan (Publié en 1891).

1233 Traduction de la moitié des psaumes de la Pénitence. — Paraphrase des litanies des saints en provençal (XIVe siècle).

1234. J.-F. Remusat. — La quoué de l'ay. Pleidouyer contre (XVIIIe siècle.)

1235. Poésies françaises, provençales et italiennes, recueillies dans les papiers de l'archiviste Vigne. (XVIII-XIXe siècles.)

1247. Lou Siege de Cadarousse, poème burlesque en patois languedocien. Sermon sur la prière. Sermon du jubilé. (XVIIIe siècle)

1251. Recueil de chansons notées, françaises et provençales (XVIIIe siècle.)

1252. Chansons patoises notées en dialecte languedocien XVIIIe siècle).

1255. Leis desastres de Barbakan, chin errant dins Avignoun. — Un home rempli d'ambitioun es beu digno de coumpassioun poème incomplet) (XIXe siècle.)

1256. Noels provençaux de Saboly (1742).

1259. Cantiques provençaux et français (XVIIIe siècle).

1260. Noels provençaux (XVIIIe siècle).

1261. Noels de Saboly (XIXe siècle).

1261. Noels et cantiques provençaux avec la musique, et des notes sur quelques auteurs de noels. (XIXe siècle.)

1275-1286. J. Brunet. Recueil de proverbes provençaux.

633. Contes de moussu l'abbé Vigne. Histoire de l'Ancien Testament (en vers provençaux) par moussu l'abbé Arnaud. — Les obro de moussu Fourgoun. — Noels français et provençaux. (XIXe siècle.

707. Règle de Saint Benoît (dialecte avignonais (XVIIIe siècle).

2692. Vocabulaire provençal. Additions au Dictionnaire du R. P Pellas (XIXe siècle).

2693. Dictionnaire provençal-français (XIXe siècle).

2707. Lou testamen de l'avare, coumediou (XVIIIe siècle).

2709. J.-B. Coye. — Œuvres provençales.

2713. Pièces provençales et françaises relatives aux prises de possession d'Avignon par le roi de France de 1662 à 1774 (XVIIe XVIIIe siècles).

2714. Poèmes provençaux : L'ambitioun. — Aurès : Lo tentou enlevado. — Fiel, lou marià de Carpentras. — Fabry de Pichugu, lou testament de Fourfouye : — les Juifs dupés. — Mystères ou jeux représentés très probablement par les confrères de la Société de Saint-Pierre de Luxembourg (XVIIIe-XIXe siècles).

2715. Recueil de poésies diverses en dialectes du Midi (id.).

2719. Poésies françaises et provençales de Hyacinthe Morel (XIXe siècle).

2720. Pièces françaises et provençales, la plupart politiques (XIXe siècle).

2721. Recueil de poésies provençales : Pourtret de la belou meyselo Madeloun ; — lou la de saume ; — vers sur M. de Brante de l'Olive, par Limojon de Saint Didier ; lou fouisaire ; Gargantian ; lou chin de Cambau, par Royer (XIXe siècle).

2727. Arlequin vo lou carnaval dou rey René. Viandasso, vo lou sargean blagur, coumedios en vers prouvencaous, tirados deis manuscris de la Bibliothéquou de l'Arsénaou à Paris (1848).

Il convient de signaler aussi ici divers manuscrits qui intéressent spécialement l'histoire et les antiquités de Montpellier.

987. Manuscrits autographes de botanique de M. Amoreux, de Montpellier (XVIIIe siècle).

992. Liber medicinalis scriptus anno Domini MCCCXI in Montepessulano die sabbati post festum cathedre Sancti Petri (1311).

1014. SARRAU, chirurgien, professeur à Montpellier. Traité sur la carie (1760).

2668. Arrêts concernant la jurisprudence actuelle de la Cour des Comptes, aides et finances de Montpellier (XVIIe-XVIIIe siècles).

2843. Livre des contrats d'emprunt faits par la Cour des Comptes de Montpellier dans la ville d'Avignon et le Comtat, reçus et retenus par moi Trimond Bertrand, notaire d'Avignon (1698-1703).

2921. Petit Thalamus de la ville de Montpellier (XVIIIe siècle).

2341. Dr Antoine Fizes. Physiologia et Pathologia (1750) [cours rédigé par Calvet, étudiant à Montpellier].

2342. Lazerme. Tractatus de morbis infantum (1747).

On voit par ces brèves indications ce que nos études peuvent retirer de la Bibliothèque d'Avignon. Un examen plus détaillé de ces divers volumes, surtout des recueils de poésies très sommairement décrits ici, serait fort à désirer. Le laborieux auteur de ce *Catalogue sommaire* si utile ne voudra-t-il pas le faire quelque jour et en communiquer les résultats à la *Revue des Langues romanes ?* J'ose lui promettre la plus vive reconnaissance de tous les provençalistes.

L.-G. P.

Autour des Bonaparte. — Sous ce titre il a paru l'année dernière à la librairie Savine, 12, rue des Pyramides, un livre qui, par les anecdotes qui y sont racontées, par son accent d'absolue sincérité et par le jugement porté sur les membres de la famille impériale, marquera parmi les livres les plus passionnants qui aient été publiés sur les Bonaparte et sur le second Empire. Il a été extrait de mémoires laissés par le général de Ricard, qui commença sa longue carrière militaire sous le premier Empire et fut aide-de-camp du roi Jérôme de 1852 à 1856. Ces souvenirs prennent les Bonaparte en 1798, époque à laquelle le jeune de Ricard connut intimement à Marseille les frères et les sœurs de Napoléon Ier, et les reprennent en 1852, au coup d'Etat.

Notre confrère, M. Xavier de Ricard, a fait précéder les mémoires de son père d'une introduction qui, elle aussi, ne sera pas lue sans intérêt ; il y raconte l'histoire de ces mémoires, dont une partie lui fut dérobée en 1867 ; il retrace quelques épisodes curieux — dont il parle en témoin ou en acteur — de la vie littéraire pendant cette période : les luttes de la jeunesse contre l'Empire, les procès de presse, Sainte-Pélagie, l'histoire du *Parnasse contemporain* et celle de quelques groupes politiques, où on préparait la chute de l'Empire, lui permettent d'évoquer beaucoup de personnages dont quelques-uns sont devenus, depuis, des célébrités dans les lettres et dans la politique.

XXX.

Charles Boy. — *Lis idèio de Banastoun* (nouvelle provençale), avec préface de Félix Gras. Saint-Etienne, Ch. Boy, 1892. — *Lis idèio de Banastoun* est une charmante histoire contée avec beaucoup d'agrément par M. Charles Boy. Deux jeunes filles, deux amies, Agathe et Honorine, sont institutrices dans une maison de Lyon ; l'une et l'autre sont sans famille et n'ont pour se soutenir dans la vie que leur inaltérable amitié. L'une d'elles a laissé en Provence — en Crau, dit le texte, — un petit bien que soigne un brave ami de son père, Banastoun : celui-ci, travaillant sur la terre d'un riche propriétaire du pays, découvre un trésor qu'il s'empresse d'emporter. Cela n'est pas très moral, mais la pureté de l'intention — diraient les casuistes — rectifie le mal de l'action. En effet, le père Banastoun donne tout cet argent à sa jeune amie Honorine. Or celle-ci était aimée d'un jeune homme qui fréquentait la maison qu'elle habitait à Lyon ; par malheur, le jeune homme était timide et la jeune fille aussi, de sorte que le jeune homme se contentait de parler à Agathe de son amour pour Honorine. Cette dernière en conclut bien vite que l'amour de M. Estellon, c'est le nom du jeune homme, ne s'adressait pas à elle-même,

mais à son amie : de là violent dépit d'Honorine, vite réprimé d'ailleurs, quand elle laisse Agathe s'expliquer et lui dire que M. Estellon l'aime beaucoup. Le tout se termine tout naturellement par le mariage d'Honorine avec M. Estellon. Il y a dans la peinture des sentiments des deux jeunes filles beaucoup de finesse et de délicatesse : M. Charles Boy les a fait parler comme parlent deux jeunes filles de leur âge, sans trop de naïveté, mais sans trop de liberté non plus ; l'une des deux surtout, Agathe, qui n'est heureuse que du bonheur de sa compagne, est une gracieuse et touchante figure : quant au père Banastoun, il est peint d'un trait énergique qui le grave facilement dans la mémoire.

Marius André. — *Plòu e Souleio* (en Avignon, Roumanille, 1890) est bien le titre qui convient au livre de M. Marius André; il y a là-dedans des pleurs et des sourires, des chants d'amour et des chants de tristesse. Les uns et les autres se distinguent d'ailleurs par une remarquable originalité. On sent, en lisant ces vers, qu'ils ont été écrits par un poète de talent qui ne veut pas suivre les vieilles et banales routes où la pensée des poètes se complaît trop souvent, mais qui en veut tenter de nouvelles et d'inexplorées. Son audace est d'ailleurs bien récompensée et ses conceptions originales et hardies, comme la pièce qui ouvre le volume, la Gloire, et ses rythmes étranges et peu usités — au moins dans la poésie provençale contemporaine — charment l'esprit du lecteur. On sent bien, il est vrai, dans l'ensemble du livre l'influence des meilleurs poètes contemporains, et M. Marius André a emprunté aux symbolistes eux-mêmes plus d'un des rythmes qu'ils ont si brillamment mis ou remis en honneur; mais, suivant le mot de Sainte-Beuve, on ne naît pas à l'abri des courants d'air contemporains, et il faut applaudir presque sans réserve à ces vers d'une facture si artistique et d'une poésie parfois si intense, quoique très simple, et où l'art se joint à l'inspiration dans une parfaite union.

Sextius Michel. — *Le long du Rhône et de la mer.* — Paris, Flammarion; Avignon, Roumanille, 1892. — Le volume de M. Sextius Michel est comme un écho des joyeuses fêtes que donnent tous les ans les félibres : il nous fait traverser toutes les villes dans lesquelles ceux-ci ont promené leur bannière, et c'est un charmant voyage que nous faisons en compagnie du poète, depuis Lyon, où la troupe joyeuse s'embarque, jusqu'à Arles et Avignon. Ce qu'il y a de remarquable dans cette vingtaine de sonnets consacrés aux villes qui bordent le Rhône ou qui sont en terre provençale, c'est la variété que

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] habileté : elle [illegible] ses regrets et toutes ses tristesses, en chantant la pauvre petite bête qu'elle appelait : Miss Aurélia, et la charmante jeune fille que ses parents appelaient « Albeta ». Pour chanter la mort prématurée de ses bêtes à qui elle partageait son affection, notre poète a trouvé des accents d'une inexprimable tendresse. Elle rappelle les gestes de Miss Aurélia, son maintien, ses gentillesses, et rêve à ses grands yeux noirs dans lesquels on croit lire de si profondes réflexions ; mais elle est morte si vite, hélas ! vite morte aussi la jeune « Aube », la jeune sœur de notre poète. Lydie de Ricard

a laissé parler son cœur qui lui a dicté pour pleurer cette mort des strophes comme les suivantes :

Du temps de Jeanne, les printemps
Étaient gais, avec leurs esquilles
Blanches de muguets grelottants
Et leurs étoiles de jonquilles;
Ils étaient, ces printemps joyeux,
Si pimpants de fleurs et de trilles!...
— Mais où sont, mon cœur et mes yeux,
Ces verts avrils prestigieux
Du temps de Jeanne?

Ores, sans Jeanne, c'est l'hiver,
Tout le long de la longue année;
Plus d'été blond, de printemps vert,
D'automne à la douceur fanée;
C'est l'hiver! ..... c'est le ciel éteint .....!
Et toute saison est mort-née.
— O ma lumière! ô mon matin!
O mon frais soleil enfantin!
Où donc est Jeanne?

C'est ce ton ému qui fait le charme de ces pages : on y sent de quelle douleur a dû souffrir le cœur de celle qui les a écrites : la tristesse se lit dans chaque strophe, et l'émotion se trahit par des mots d'une délicatesse touchante. La langue de ces poésies est délicieuse : elle est pleine, dans les parties écrites en français, de mots empruntés avec une heureuse hardiesse à la langue d'oc que Lydie de Ricard connaissait si bien ; et ces mots sont si heureusement choisis qu'ils ne détonnent nullement mais qu'au contraire ils ajoutent au livre un nouveau charme. Tout enfin contribue à faire de ce volume un vrai bijou de lettré, et nul lecteur à l'âme un peu délicate et sensible ne pourra le lire sans être profondément ému.

Hyacinte Binet. — *Le style de la lyrique courtoise en France aux XIIe et XIIIe siècles.* — Paris, Émile Bouillon, 1891. — Dans cette étude, M. Binet énumère les nombreuses figures de rhétorique que l'on rencontre dans la poésie lyrique du moyen âge : par de nombreux exemples il établit le caractère très artificiel de cette poésie.

Julien Delaise. — *Essai de Grammaire wallonne : Le verbe wallon.* — (Liège, Vaillant-Carmanne, 1892. — Dans cet « essai », M. Delaise, après avoir donné un tableau général de la conjugaison wallonne,

s'attache à expliquer la formation des divers temps et de leurs désinences : il s'applique surtout à montrer les phénomènes d'analogie qui en wallon, comme dans la plupart des langues romanes, ont simplifié la conjugaison. A noter surtout les pages sur le parfait et sur l'indicatif présent.

Stellung des attributiven Adjectivs in altfranzösichen Prosatexten von Anfang des XIII bis *Anfang des XV. Jahrhunderts*, von Rudolf Wagner. — (Greifswald, J. Abel, 1890). — L'auteur a cherché dans ce volume la place qu'occupait l'adjectif épithète dans des textes en prose du XIIIe et du XIVe siècle. Il emprunte ses exemples aux dialectes champenois ou picard-wallon, c'est-à-dire aux œuvres de Joinville, de Villehardouin, de Henri de Valenciennes, etc. Après avoir fait un relevé complet des adjectifs qu'on y trouve et avoir indiqué dans quelle proportion, tantôt ils suivent, tantôt ils précèdent leur substantif, M. Wagner arrive aux conclusions suivantes :

1° Il y a une relation entre la fréquence de l'emploi de l'adjectif épithète et la place qu'il occupe : ainsi les adjectifs le plus souvent employés se mettent devant le nom, les adjectifs moins fréquemment employés se mettent après lui ;

2° Les adjectifs de formation primitive se mettaient de préférence devant le substantif, les adjectifs de formation savante se plaçaient plus volontiers après lui.

Comment s'explique la tendance de l'ancien français à mettre l'adjectif épithète devant le nom ? Quelques-uns ont cru voir là une influence germanique : d'autres, comme Bergaigne (Mélanges Graux, 533-543), voient dans cette préférence une influence toute latine : M. Wagner admet cette dernière hypothèse.

Ch. Thuriet. — *Traditions populaires du Doubs.* — (Paris, Émile Chevalier, 1891). — Elégant volume, d'une lecture attrayante et instructive, dans lequel M. Thuriet a réuni un très grand nombre de traditions populaires du département du Doubs. Contes et légendes, histoires et récits merveilleux, tout a sa place en son livre ; il en a emprunté la plupart des matériaux à la tradition orale directement interrogée par lui-même, mais il n'a pas dédaigné les livres de ses devanciers et a même puisé à l'occasion dans les contes de Nodier. Plusieurs de ses récits sont en vers ; nous avouons préférer ceux qui sont en prose, et dans ceux-là même nous aurions souhaité plus de simplicité.

J. Anglade.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XV, 1-2.— P. 1. F. Nagel. *La traduction française de la* Consolatio philosophiæ *de Boèce, par Renaut de Louhans.* Étude sur la langue de ce texte intéressant, malheureusement basée exclusivement sur un manuscrit médiocre de la bibliothèque de Magdebourg. Les considérations sur les rapports existant entre les différentes versions de Boèce ont plus de valeur. (Voy. G. Paris, *Romania*, XX, 329). — P. 24. H. Suchier. *Contenu et source du plus ancien poème français.* Il s'agit de la séquence de sainte Eulalie. L'auteur fait preuve d'une érudition considérable dans l'examen des questions d'hagiographie et d'histoire littéraire que soulève ce texte célèbre. Il publie en appendice un texte, plus ancien et meilleur que celui des nouveaux Bollandistes, d'une passion d'Eulalie que l'auteur considère comme la source de Beda. — P. 47. P. Rajna. *Fragments de rédactions italiennes de* Bovon de Hanstone. II. *Restes d'une version toscane en prose* (suite et fin; voy. *Zeitschrift*, XI, 153 et XII, 463). L'auteur donne ici le texte, qu'il fait précéder de quelques explications sur la méthode qu'il a suivie dans l'édition. — P. 88. H. Schuchardt. *Études romano-magyares.* L'auteur y étudie, après Diez, une série de mots magyars, qu'il divise en quatre groupes, suivant qu'ils sont avec les mots romans dans le rapport de père, de cousin, de petit-fils, ou de fils. Voy. dans *Rom.*, XX, 331, les sages réflexions qu'inspire à M. G. Paris cet article, que pouvait seul écrire l'éminent linguiste. — P. 124. C. Voretzsch. *Le* Reinhart Fuchs *de Henri de Glichezâre et le* Roman de Renart (1er article). — P. 183. A.-L. Stiefel. *Lope de Rueda et la comédie italienne. Contribution à l'étude du théâtre de la Renaissance* (1er article). L'auteur démontre minutieusement que la *Medora* de l'espagnol Lope de Rueda est imitée de la *Cingana* du peintre Gigio Arthemio Giancarli, de Rovigo. — P. 217. A.-L. Stiefel. *Notes sur l'histoire et la bibliographie du théâtre espagnol.* — P. 228. Munthe. *Mélanges espagnols.* 1. Étymologie de l'esp. *estantigua.* — 2. Remarques à propos du travail de Gessner sur l'ancien léonais.

MÉLANGES. I. HISTOIRE LITTÉRAIRE. 1. P. 223. O. Schultz. *Guiraut Amic dans G. de Montanhagol*, dans la pièce de Montanhagol, il faut lire *Guirautz Amics*, et non *G. amics.* — 2. P. 234.

O. Schultz. *Nabiciris de roman*. Ce nom, qui figure en tête d'une chanson provençale, semble devoir être corrigé en *Nalberis* = *N'Alberis*, où M. Sch. propose de voir Alberic de Romano. C'est donc une *trobairitz* à rayer du catalogue. C'est aussi l'avis de M. Vincenzo Crescini, *Per gli studi romanzi*, 71. — 3. P. 235. R. Kœhler *Sur le* Recueil de petits écrits de Ferdinand Wolf, *par E. Stengel* ; quelques rectifications bibliographiques. — II. Textes. P. 237. O. Schultz. *Une chanson de Gautier d'Espinau*. — III. Histoire des mots. 1. P. 237. H. Schuchardt. Prov. anc. fr. *anceis*, etc. (important); — ital. *adesso*, roumain *iară* ; — fr. *maint* ; — esp. *dejar*. — 2. P. 241. W. Meyer-Lübke. It. *attillare* (prov. *attilliar*, anc. fr. *atillier*); — esp. *cacho* ; — fr. *gosier* ; — fr. *mélèze* ; — fr. de l'Est *nazier*, rét. *nasar* ; — ital. du Nord *patta* ; — it. *seccia* ; — fr. *voison*. — 3. P. 246. E. Settegast. Fr. *coche*, « truie » ; — fr. *andain*, *andare*.

Comptes rendus. P. 257. Fr. Lauchert, *Geschichte des* Physiologus (Mann). — P. 258. M. Gaster, *Literatura populara romana* (Rudow). — P 266. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* (Thurneysen). — P. 269. *Revista Lusitana*, I (Meyer-Lübke. — P. 270. *Archivio glottologico*, XI (Meyer-Lübke). — P. 272. *Giornale storico della letteratura italiana*, XV, 3 (Gaspary). — P 273. *Il Propugnatore*, nuova serie, II, 11-12 (Gaspary). — *Romania*, XIX, 74 et 75 (avril et juillet 1890). (Tobler, Meyer-Lubke). — P. 277 *Konrad Hofmann*. Article nécrologique important de Karl Borinski. — P. 281. Réponse de Meyer-Lübke aux attaques de M. Seelmann dans les *Gœtt. Gelehrten Anzeigen*, 1890, p. 665 sqq. — P. 284. Réponse de M. Bonnier au compte rendu de ses *Chartes de Douai*, donné par M. P. Meyer dans *Romania*, avril 1890. — P. 286. *Livres nouveaux*. Comptes rendus sommaires par M. Gröber. Nous y relevons des éloges à l'adresse de M. August Bertuch pour sa traduction allemande de la *Nerto* de Mistral.

XV, 3-4. P. 289. G. Schiavo. *Croyances et superstitions dans l'ancienne poésie française*. (Voy *Zeitschrift*, XIV, 275) V. *Le diable*. Sur cette question, il est indispensable de lire le livre si intéressant d'A. Graf (*Il Diavolo*, Milan, Frat. Trèves, 1890), dont M. Schiavo n'a pu profiter. — P. 318. A. L. Stiefel. *Lope de Rueda et la comédie italienne. Contribution à l'étude du théâtre de la Renaissance* (suite). — P. 344. C. Voretzsch. *Le* Reinhart Fuchs *de H. de Glichezâre et le* Roman de Renart (suite). — P. 375. Ch. Bonnier. *Lettres de soldat. Etude sur le mélange entre le patois et le français*. Remarques intéressantes sur quinze lettres, la plupart assez

curieuses : malheureusement les moyens de comparaison manquent, l'étude étant restreinte à une localité et à un seul individu. — P. 429. Salvioni. *Le* Sermone *de Pietro de Barsegapé revu sur le manuscrit et réédité.* L'édition donnée à Milan en 1856 par B. Biondelli était insuffisante. — P. 493. A. Horning. *Traitement de la pénultième atone en français.* — P. 504. A. Schulze. *Sur l'histoire de l'infinitif français.* Dans *or du bien faire,* M. Sch. n'admet pas l'ellipse, pourtant bien naturelle, ce nous semble, du verbe *penser* à l'impératif, proposée par M. G. Paris (*Romania,* XVIII, 204), qui vient de rendre son explication applicable à la plupart des exemples anciens de l'infinitif historique précédé d'un sujet, en admettant, pour cette tournure encore en usage, l'ellipse de *penser* à des temps variés suivant le sens (*Rom.*, XXI, 120).

MÉLANGES. I. TEXTES. P. 511. H. Suchier. *Vers provençaux de Nuremberg.* Nouvelle et meilleure transcription de deux couplets que l'on trouve à la suite des *Institutes* dans un ms. de Nuremberg du XIVe siècle. M. P. Meyer (*Rom.*, XXI, 121) considère, avec raison, comme inutile le changement de *erisa* en *s'erisa*, au v. 4 du second couplet, le provençal *erisar, erissar*, comme l'ancien français, *hericer, herisser*, pouvant avoir, à côté du sens actif, le sens neutre-moyen.

II. CRITIQUE DES TEXTES. 1. P. 514. A. Tobler. *Sur Dante.* Convivio, IV, 12 (*le richezze... sommettendo ciò che promettono, apportono il contrario*). M. T. propose de corriger *sommettendo* en *sommentendo*, « manquant. » Ne faudrait-il pas tout simplement écrire *omettendo?* — 2. P. 517. H. R. Lang. *Sur Calderon.* — 3. P. 517. W. Fœrster. « *Sebre* » *dans le* Roland (v. 2465 de l'édit. Th. Müller). Au lieu de corriger *l'Ebre*, M. F. écrit *s'Ebre* et voit dans l'*s* initiale l'article catalan dérivé de *ipse*. Cette explication est-elle absolument nouvelle? Il nous semble l'avoir déjà rencontrée ailleurs. — III. GRAMMAIRE. P. 518. R. Lenz. *Morphologie hispano-américaine.* — — IV. HISTOIRE DES MOTS. 1. *Étymologies.* P. 522. W. Fœrster. 1. Fr. *train* (v. fr. *traïn*), de *trahinum* ou *traginum*, dérivé de *traga* ou *tragum*, qu'on peut admettre d'après *tragula;* — 2. anc. fr. *prone* nom verbal de *proisnier*, que l'auteur suppose d'après *procinare* (voy. la discussion très serrée de M. G. Paris, *Rom.*, XXI, 122, qui conteste cette étymologie); — 3. fr. *poulain* = *pullinum* (changement de suffixe); — 4. fr. *terrain* = *terrinum* (changement de suffixe); — 5. *pugnale* (a. fr. *poignal*, fr. mod. *poignard*), de *pugnum;* — 6. *pro* et *prode* à côté de *prodom*. M. F. tire *pro* de *prode* (lat. vulg. correspondant à l'adj. *prodis*), *pros* de *prosum*, pour *prorsum* et *prode* de *providum*. Pour ce qui est de la dernière forme, nous

croyons, avec M. G. Paris, qu'il faut considérer comme définitive l'explication que M. Tobler (*Verm. Beitræge*, 114) a donnée de *prodome* (*preudome*) = *pro d'ome*, *prodebacheler* = *pro de bacheler*, etc. — 2. P. 529. J. Cornu. *Paisible* est mis pour *plaisible* : très contestable. — 3. P. 530. V. Crescini. *Noms donnés au moyen âge aux Français du Midi*.

Comptes rendus. P. 531. K. Stichel, *Beitræge zur Lexikographie des altprovenzalischen Verbums* (E. Levy; additions et rectifications nombreuses). — P. 546. Prince L.-L. Bonaparte, *Linguistic Islands of the Neapolitan and Sicilian provinces of Italy, still existing in* 1889 (Meyer). — P. 550. Alberto Pimentel, *Obras do poeta Chiado* (Dias). — P. 558. P. Marchot, *Le patois de Saint-Hubert* (Horning; observations et additions importantes). — P. 563. Fern. Araujo, *Gramática razonada histórico-crítica de la lengua francesa* (Lang). — P. 564. Dr. Densusianu, *Istoria limbeisi literaturei române* (Rudow). — P. 565. G. Popa, *Tablele cerale descoperite in Transilvania* (Rudow). — P. 567. Rob. Reinsch, *Le* Bestiaire *de Guillaume le Clerc* (Fœrster; défavorable). — P. 570. L. Pirandello, *Laute und Lautentwickelung der Mundart von Girgenti* (Schnesgans). — P. 574. *Il Propugnatore*, Nuova serie, III, 13-14 (Gaspary). — P. 576. *Giornale storico della letteratura italiana*, XVI, 1-3 ; XVII, 1 (Wendriner). — P. 581. *Revue des langues romanes*, XXXII, octobre-décembre 1888, et XXXIII, janvier-décembre 1889 (Lévy). — P. 589. Additions et rectifications. — P. 590. *Revue celtique*, XI (1890).

Léopold Constans.

CHRONIQUE

Notre confrère et collaborateur, M. Constans, a récemment fait un voyage d'études en Italie, à Rome et à Naples, pour examiner divers manuscrits du *Roman de Troie* dont il prépare une édition critique. Il nous écrit :

« Je n'ai rien trouvé à Naples, parce qu'il n'y a rien que l'*Évangile de l'Enfance*, publié par Bartsch dans ses *Denkmæler*. M. Miola m'a dit lui avoir fourni une collation pour sa Chrestomathie. Si j'avais su la présence de ce manuscrit à Naples, j'aurais certainement emporté mon exemplaire des *Denkmæler* pour collationner l'œuvre entière ; et, si j'avais eu le temps qui m'a manqué absolument, j'aurais pris une copie entière de ce texte. Mais j'ai pu à grand peine achever l'examen du *Roman de Troie*, encore dans le dernier quart la comparaison avec le texte du manuscrit de Paris a-t-elle dû être plus rapide. Mais j'ai

pris des extraits des passages importants et j'ai recueilli de nombreuses preuves que le manuscrit (Bibl. Nat., XIII, c, 38) appartenait bien réellement, comme je l'ai établi dans mon mémoire (*Études romanes dédiées à G. Paris*, p. 195 sqq.), à la famille I, section II de mon classement.

» Je me suis assuré de même, d'une façon incontestable que le manuscrit de Rome, *Regina*, 1505, appartenait bien à la première famille et, de plus, qu'il était plus particulièrement voisin du manuscrit de Milan (*Ambros.*, D. 55) et pouvait le suppléer dans ses deux grandes lacunes (Cf. *Revue des Langues romanes*, XXXIII, 127 sqq.). »

Le Gérant responsable : E. HAMELIN.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SIXIÈME DE LA QUATRIÈME SÉRIE

XXXVIe DE LA COLLECTION

	Pages.
Ferdinand CASTEIS. — Maugis d'Aigremont.	5
— Iter hierosolymitanum.	417
L.-G. PÉLISSIER. — Un inventaire des Archives de Montpellier.	487
H. OMONT. — Procédé d'imprimerie pour les langues orientales.	488
E.-G. LEDOS. — Frottola del re de Franza.	496
E. REVILLOUT. — La légende de Boileau (*suite*).	524
L.-G. PÉLISSIER. — Mémoires de Peiresc.	572
A. SOLERTI. — Le Voyage du Tasse en France.	573

VARIÉTÉS

L.-G. PÉLISSIER. — A propos d'une vieille chanson.	586
— Une épitaphe de Mazarin.	587

BIBLIOGRAPHIE

L.-G. — L.-G. P.— J. ANGLADE. — Bulletin bibliographique.	588

PÉRIODIQUES

L. CONSTANS. — Zeitschrift für rom. Philologie, XV, 1-2 ; — XV, 3-4.	599
Chronique.	602

MONTPELLIER, IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI. — (HAMELIN FRÈRES)

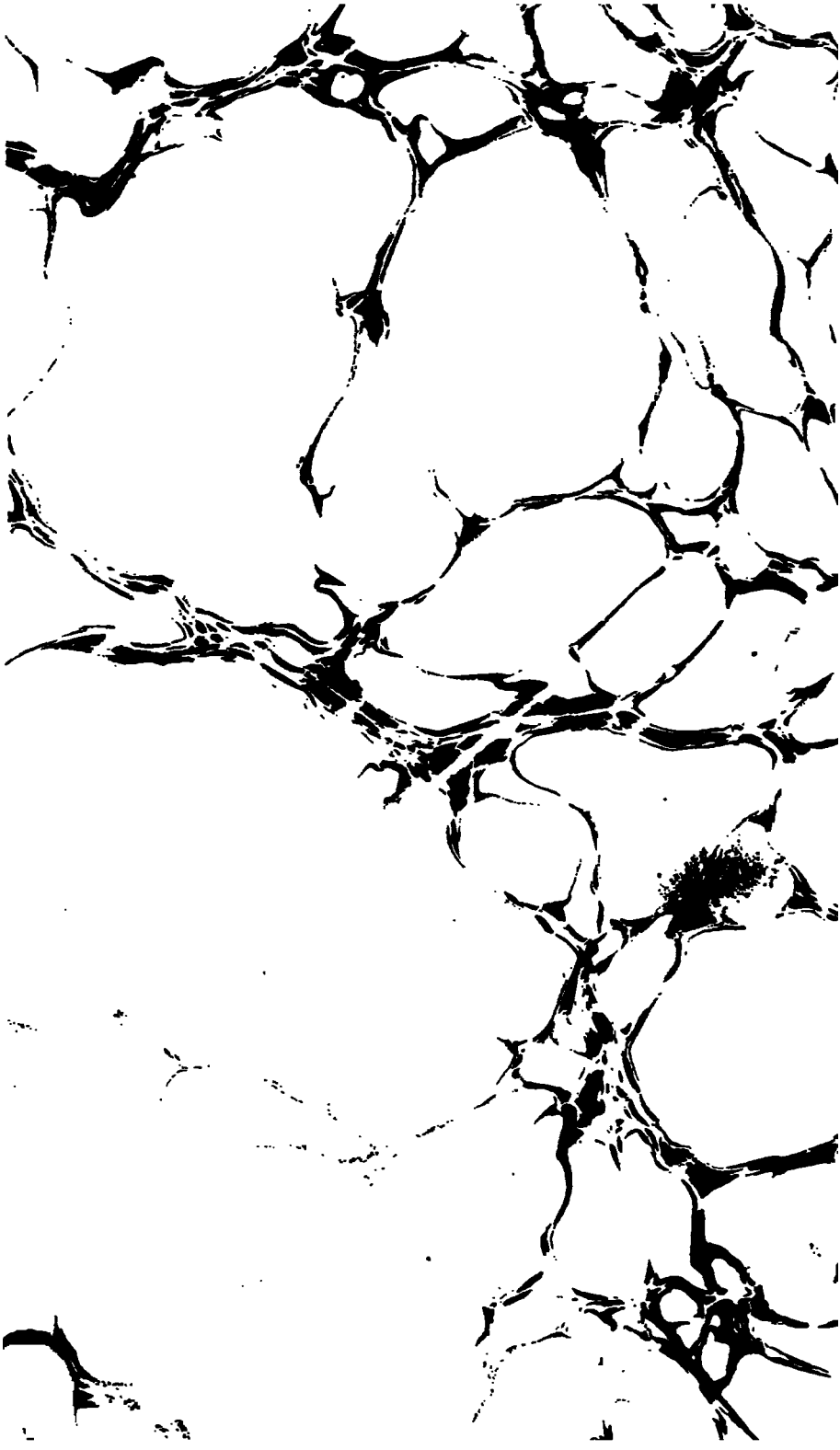

CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6063
(650) 723-1493
grncirc@stanford.edu

All books are subject to recall.

DATE DUE

MAY 2 1 2005
JUN 2 1 2005
2005